PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

C
953c

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIIIe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIEME

DU 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 1851 – 52

– 15 mars

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1851

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

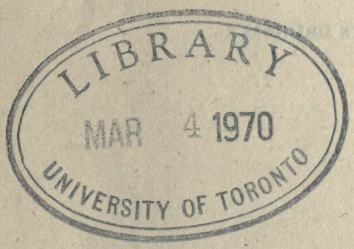

CC
3
R4
année 8

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1851).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

MÉMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF DE LA RESTAURATION DE L'ERECHTHEION D'ATHÈNES, par M. Tetaz..... 1, 81

FRAGMENTS DU LIVRE DE CHÉRÉMON, sur les hiéroglyphes, par Samuel Birch, avec des notes supplémentaires, par M. Ch. Lenormant..... 13

LETTRE DE M. L. PECH, concernant une plaque de marbre gravée du musée de Narbonne..... 31

MÉMOIRE SUR LA STATUETTE NAOPHORE, du musée Grégorien, au Vatican, par M. E. de Rougé..... 37

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DE M. A. DE LONGPÉRIER, sur les dinars arabes à légendes latines, par M. Lavoix..... 61

RÉFLEXIONS A L'OCCASION DU SALON DE 1851, par M. E. Vinet..... 65

SCEAU DE JEAN II, abbé de Saint-Satur, par M. H. Fournier du Lac..... 76

MÉMOIRE SUR LES JARDINS D'ADONIS, par M. Raoul Rochette..... 97

LA CATHÉDRALE DE BESANÇON, par M. T. Pinard..... 124

SPHRAGISTIQUE, par M. Bertrand..... 129

LETTRE DE M. CHAUDRUC DE CRAZANNES, sur une inscription antique du musée de Saintes..... 133

OBSERVATIONS SUR LES DINARS A LÉGENDES LATINES ET LES DINARS BILINGUES, par M. A. de Longpérier..... 135

DE L'ARCHITECTURE ROMANE, par M. J. Quicherat..... 145

EXAMEN DES DERNIERS TRAVAUX FAITS SUR LA CHRONOLOGIE DES DYNASTIES ÉGYPTIENNES, par M. A. Maury..... 159, 273

ANTIQUITÉS ROMAINES DE CHAMPLIEU, par M. E. Caillette de l'Hervilliers..... 184

DEUX INSCRIPTIONS LATINES INÉDITES, communiquées par M. de Ring..... 197

NOTICE SUR LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE LONDINIÈRES, par M. l'abbé Cochet.. 200

SUR LES SERRES CHAUDES CHEZ LES ROMAINS, par M. Naudet..... 209

PAGES

LETTRE DE M. V. LANGLOIS A M. REINAUD, sur une contre-marque en caractères arméniens frappée sur une monnaie de Dicran IV, et sur une pièce inédite d'Ochin..... 225

ÉTUDES SUR LES DOCUMENTS MYTHOLOGIQUES, contenus dans les Philosophumena d'Origène, par M. A. Maury..... 233, 364

SUR TROIS MONUMENTS INÉDITS RELATIFS AU CULTE DE MERCURE, par M. Chaudruc de Crazannes..... 245

LA DANSE DES FOUS ET LA DANSE DES SINGES, explication d'un bas-relief de l'église d'Arcueil, par M. Duchalais..... 249

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ANCIEN HÔPITAL DE SAINT-GERVAIS, par M. Troche..... 255

L'ÉGLISE ABBATIALE DE LONGPONT, par M. Pinard..... 261

LES DEVISES AU MOYEN AGE, par M. G. Brunet..... 282

NOTICE SUR L'ARMURE DE PHILIPPE LE BEL, exposée au musée de la ville de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault..... 297

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR VAISON, par M. J. Courtet..... 306

NOTE SUR LES ARMES DES GLADIATEURS, par M. A. DE Longpérier..... 323

LETTRE DE M. FOURNIER A M. DE SANTAREM, sur le sceau de Denis le Libéral, roi de Portugal..... 328

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. T. NISARD, sur la musique du moyen âge..... 331

L'ÉVÊCHÉ DE BETHLÉEM EN FRANCE, par M. T. Pinard..... 332

LETTRE SUR LES ANCIENNES RELIGIONS DES GAULES, par M. A. Barthélemy..... 337

NOTICE SUR L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-VICTOR, par M. Silvestre..... 354

LETTRE DE M. LECLÈRE, sur des monuments de l'Algérie..... 373

DE LA CARTOGRAPHIE AU MOYEN AGE, par M. Guenebault..... 375

L'ABBÉ LEBEUF, PÈRE DE L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE, lettre à M. de Caumont, par M. l'abbé Cochet..... 381

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Rapport de M. le directeur des Cultes, sur les édifices religieux..... 78

Travaux archéologiques du colonel Carbuccia, en Algérie..... *Ib.*

Exploration des Musées égyptiens, par M. E. de Rougé..... 79

Rome Souterraine..... 80

Inscriptions rapportées du Sinaï, par M. Lottin de Laval..... 142

Statue de Svantovit, divinité slave. 142, 203

M. J. de Witte, nommé membre titulaire de l'Académie de Belgique..... *Ib.*

Retour de M. de La Mare de sa mission en Algérie..... *Ib.*

Réouverture des musées nationaux du Louvre..... 204

Inscriptions latines trouvées a Bordeaux..... 265

Statue équestre de Guillaume le Conquérant..... 266

PAGES

Retour de M. L. Rénier, de sa mission en Algérie..... 267

Séance annuelle de la société asiatique..... *Ib.*

M. E. de Rougé, nommé membre de l'Académie royale de Turin..... *Ib.*

M. I. Lowenstern, nommé membre de l'Académie royale de Turin..... 335

Monnaies du moyen age trouvées dans l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme)..... *Ib.*

Mosaïque antique au musée algérien, à Paris..... 336

Monnaies romaines trouvées près de Gâvre (Loire-Inférieure)..... *Ib.*

Crosse double du XIIIe siècle..... *Ib.*

Séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres... 383

Documents relatifs a la guerre de trente ans..... 391

Autographes de la collection Donnadieu..... 392

Mission scientifique en Perse..... 393

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 144, 271, 394

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Récit de la première croisade, par Ed. Dulaurier..... 143

Annales boulonnaises..... 144, 394

Manuel de numismatique ancienne, par M. A. Barthélemy..... 206

Détermination de la figure connue sous le nom d'Ascia, par M. Ripault. 207

Études archéologiques sur les anciens plans de Paris des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. A. Bonnardot..... 208

Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie, par Louis-Napoléon Bonaparte. 268

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire..... 271

Monumente des K. K. munz-und antiken-cabinettes in Wien : beschreiben von Joseph Arneth..... *Ib.*

Mission scientifique en Perse..... 393

Le monete dei possedimenti veneziani di oltremare e di terra ferma, da V. Lazari. 394

Restitution du temple d'Empédocle a Sélinonte, par J. J. Hittorff..... *Ib.*

Lettres du baron Marchant..... *Ib.*

Études historiques et critiques sur les médecins numismatistes, par le docteur Renauldin..... 395

Revue de la Numismatique belge..... 396

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

MÉMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

DE LA

RESTAURATION DE L'ÉRECHTHEION D'ATHÈNES.

Présenté à l'Institut (Académie des Beaux-Arts) en 1850.

Le mythe d'Érechthée Ier ou Érechthonius, occupe une place fort importante, la plus importante peut-être, dans la tradition et dans la religion athénienne. Le monument, dont les ruines existent encore, reconstruction dans la plus belle époque de l'art de l'ancien Érechtheion (premier sanctuaire consacré par Érechthée lui-même à Pallas-Athènes), avait dans l'antiquité une importance correspondante; elle nous est manifestée par la merveilleuse recherche de sa construction et de son ornementation, et par le soin que prend Pausanias de s'appesantir sur sa description. D'ailleurs, cet édifice qui contenait tous les symboles du mythe d'Érechthée et de celui de la célèbre dispute de Minerve et de Neptune; sépulture des deux héros fondateurs de race; sanctuaire le plus saint et le plus vénéré de Minerve, considérée comme protectrice de la ville; avait, dans sa destination et ses souvenirs, tout ce qui pouvait enflammer le plus l'orgueil national et religieux des Athéniens. L'importance de l'Érechtheion aux temps de sa splendeur le signalait naturellement à l'étude des modernes: aux savants, comme le résumé des mythes principaux de la religion locale de l'Attique; aux artistes, comme le monument le plus accompli dans l'ordonnance ionique, qui est au chef-d'œuvre voisin de l'ordonnance dorique, le Parthénon, ce que la grâce est à la force : ce que devait être, en effet, le sanctuaire des traditions les plus intimes, les plus chères et les plus nationales des Athéniens, à celui où la vierge par excellence, la vierge Parthénope était révérée dans sa toute-puissance. Pour les uns et pour les autres, le désir de retrouver la disposition de l'édifice et d'en expliquer les subdivisions, est stimulé par une double difficulté : l'obscurité du texte descriptif de Pausanias, et la destruction complète de l'intérieur, transformé en église byzantine détruite à son tour, mais dont les ruines mêmes ont plusieurs fois donné lieu à des erreurs d'interprétation.

L'auteur de cette restauration étant exclusivement architecte, ses recherches devaient avoir un point de départ tout spécial. Après un mesurage exact de l'architecture et de la construction extérieures (si précieusement conservées qu'il reste fort peu de chose à faire à la restauration, et que le doute peut seulement porter sur quelques parties décoratives), il a soumis l'intérieur à un scrupuleux examen; car c'est là qu'est le mot de l'énigme de la distribution de l'édifice. Or, comme toute l'architecture intérieure a disparu, que des constructions byzantines lui ont succédé, dont les ruines peuvent tromper des observateurs qui ne seraient pas spéciaux pour les reconnaître; que le sol antique supérieur a disparu; la seule base sur laquelle il pouvait s'appuyer dans la recherche de la vérité était une étude approfondie de ces ruines intérieures. Cette étude, pour être fructueuse, devait : être faite pierre par pierre; recueillir tous les indices que la démolition avait pu laisser subsister, tous les encastrements et toutes les anomalies de construction dans les murs latéraux dont il pouvait sortir quelque enseignement : de l'observation générale de la construction et du mode de taille des pierres et des marbres, selon les usages qu'ils avaient à remplir, déduire toutes les traces possibles à constater de la distribution de l'édifice. Après avoir ainsi déterminé cette distribution dans ses données principales, il en a recherché l'explication dans le rapprochement des témoignages des divers écrivains de l'antiquité qui font mention de l'Érechtheion.

Telle est la marche suivie dans ses recherches; telle est celle qu'il conservera dans cet exposé succinct qu'il croit devoir en soumettre, à cause de l'importance du sujet, à l'appréciation des savants et des artistes, qui y trouveraient peut-être quelque intérêt, si elles étaient présentées de manière à faire passer dans leur esprit quelques-unes des convictions qu'elles ont déterminées dans celui de leur auteur.

La première partie de ce mémoire sera (dans les limites que son cadre lui impose) consacrée à faire connaître l'état des ruines et toutes les conclusions qu'il est possible d'en tirer sur la distribution architecturale de l'édifice, en oubliant complétement sa destination. Ce faisceau de faits et d'observations matériels est la base la plus certaine de toute restauration de monument; c'est le témoignage taillé en marbre par l'architecte antique : témoignage dont le texte n'a jamais pu être altéré et ne prête à aucune contradiction : témoignage auquel concordera toujours celui des écrivains, quand ceux-ci auront clairement rendu leur pensée, et qui en rétablira le sens en cas d'obscurité.

La seconde partie sera consacrée à établir cette concordance, et à déduire, de Pausanias et des autres auteurs anciens, en même temps que des convenances locales et traditionnelles, et de l'importance relative des diverses consécrations de l'Érechtheion, l'explication et le complément de sa distribution, déduite des témoignages matériels.

La troisième partie complétera par quelques détails sur la construction et la décoration de cet édifice, l'intelligence de ce qu'il a dû être, et la possibilité d'apprécier la restauration qui en est proposée.

---

§ I.

DESCRIPTION DES RUINES; DÉTERMINATION PAR LEUR MOYEN DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉDIFICE.

Extérieur des ruines. — Au nord du Parthénon et tout près des murs septentrionaux de l'Acropole d'Athènes sont situées les ruines de l'Érechtheion. Cet édifice (décrit par Pausanias l. I, ch. XXVI, § 6, 7, et ch. XXVII, § 1 à 6), irrégulier déjà par la diversité de l'ordonnance de ses façades, le devient plus encore par son établissement sur deux sols différents. Les façades orientale et méridionale sont élevées de trois marches seulement sur la route (horizontale en cet endroit), qui entre le Parthénon et l'Érechtheion, donnait passage à la grande procession des Panathénées. Les façades occidentale et septentrionale restent à un niveau plus bas : celui du téménos ou enceinte sacrée de l'édifice. L'ensemble des ruines se compose d'un parallélogramme rectangle de murs, de $11^{m},215$ de largeur extérieure et de $20^{m},034$ de longueur, sur lequel s'appuient trois prostasis, orientale, septentrionale et méridionale. Les deux premières, sous forme de portiques hexastyle et tétrastyle d'ordre ionique formaient les deux entrées du double édifice signalé par Pausanias; tandis que la troisième avec une simple petite porte dérobée n'a jamais été une entrée importante, et ne peut servir à justifier en rien l'idée du triple temple admis par Stuard contrairement à l'expression si positive de Pausanias, *et comme l'édifice est double*, et contrairement à la disposition des ruines.

La porte (détruite actuellement) que précédait la prostasis orientale était certainement la plus noble et la plus importante des deux

entrées de l'édifice. Sa position au-dessus du sol de l'Acropole, et son orientation même, le prouvent suffisamment, d'accord avec la splendeur du développement architectural de son portique. En effet; celui-ci, composé de six colonnes rangées sur la même ligne devant le mur oriental, que terminent deux antes qui reçoivent les architraves latérales, avec son fronton, indication du toit même de l'édifice, forme un tout bien complet : c'est la forme consacrée de la façade du temple grec dans sa pure et majestueuse unité; c'est le seul côté par où cet édifice, élégant de toute part, se présente sous un aspect aussi noblement monumental; c'était sans nul doute l'entrée de la plus importante de ses divisions.

Le portique septentrional est situé plus bas : il repose sur ses trois gradins au sol du téménos, auquel on descendait par l'escalier dont les traces sont si visibles encore sur le mur de soutien des gradins latéraux du portique oriental (pl. 158, fig. 2). Quoique composé également de six colonnes, il n'en présente que quatre sur sa façade principale; les deux autres sont placées entre les colonnes angulaires et les deux antes qui relient ce portique au mur septentrional. Les deux pentes du fronton viennent butter sur ce mur dont elles coupent les lignes de l'entablement. Tout dans cet ensemble indique que cette entrée, quelque importante qu'elle fût, le cédait à la première. Ce serait une fausse objection que celle des dimensions des colonnes et de la porte, supérieures à celles du portique principal ; la plus grande hauteur de l'édifice de ce côté et la diminution perspective qu'un sol plus bas leur faisait éprouver y répondent suffisamment. A droite de cette grande porte, et dans l'angle du mur de fond du portique, en existe une plus petite débouchant en dehors de l'édifice, très-près du mur occidental. Elle est recouverte par une pierre en terrasse saillante, encastrée dans les deux murs et reposant sur l'autre petit mur, dont le plan indique l'arrachement, buttant sur le retour de l'ante double qui forme le coin isolé du portique. Cette disposition rend infiniment probable qu'un mur de clôture se reliant à cet arrachement formait, avec le mur de terrasse bornant le téménos au midi, une enceinte particulière à quelque usage du culte : comment expliquer cette porte à côté des deux entre-colonnements largement ouverts du portique, sinon comme accès à un espace fermé? La présence d'une autre petite porte dans le soubassement du mur occidental, arbitrairement placée presque au-dessous d'une des colonnes engagées, vient encore corroborer cette probabilité; une telle négligence d'arrangement, pour n'être pas choquante, devait être dans une partie du

service intime de l'édifice, et dérobée à la vue. La construction de ce mur dans une direction oblique, motivée sans doute par quelque point auquel il avait à se rattacher, pourrait expliquer l'obliquité qui coupe l'arrachement du petit mur, les gradins du portique, et le seuil de la porte.

La façade postérieure occidentale n'avait d'autre entrée que la petite porte dérobée indiquée ci-dessus. Les deux prostasis septentrionale et méridionale s'y présentent de profil; celle-ci sur le même plan, celle-là en saillie. Le mur du corps de l'édifice se compose d'un soubassement élevé portant un ordre ionique plus court que celui du portique oriental, quoique ayant le même entablement qui couronne tout l'édifice. Quatre colonnes engagées à moitié de leur diamètre forment avec les antes des angles cinq entre-colonnements qui devaient porter le même fronton que le portique principal. Le mur restant derrière les colonnes était percé de trois fenêtres, placées très-haut dans les entre-colonnements du milieu. La même décoration existait à l'intérieur, avec des antes très-fines et de fort peu de saillie au lieu de colonnes; mais sans se retourner sur les murs latéraux, sur lesquels venaient mourir les antes et la corniche du soubassement. La séparation du sol de l'acropole de celui du téménos est établie par un mur en terrasse construit en assises de rocher irrégulièrement saillantes, et brutes à leur surface; elles n'ont jamais pu recevoir de revêtements, ni se relier à la construction de l'escalier que l'on a si souvent supposé descendant le long du mur occidental. Cette hypothèse serait d'ailleurs condamnée par la trace continue, existant sur la première assise de rocher au sol de l'acropole, du mur d'appui qui couronnait ce mur en terrasse. Ce mur d'appui, presque aussi élevé que le stylobate des cariatides contre lequel il venait butter, y a laissé sa trace verticale, dans la partie supérieure de laquelle se voit encore un trou de scellement. Ces constructions font avec le mur occidental un angle légèrement obtus.

La prostasis méridionale est formée par six figures de jeunes filles supportant l'entablement en guise de colonnes, disposées dans le même ordre que les points d'appui du portique septentrional : c'est-à-dire, quatre formant la façade, et deux en avant des deux antes de jonction avec le mur méridional. Ces figures reposent sur un stylobate continu, presque aussi élevé qu'elles, se terminant au droit de la cariatide du milieu de la façade latérale orientale. Cette coupure dans le stylobate forme avec l'ante une entrée dérobée, qui, par un petit escalier, descendait au sol le plus bas de l'intérieur de l'é-

difice; la porte de communication existe dans la partie inférieure du mur, vis-à-vis la grande porte septentrionale. Les traces de l'escalier sont visibles pour toutes les marches, dont deux sont encore en place. Il ressort bien évidemment de cette disposition, qu'au lieu de servir de troisième portique d'entrée à l'édifice, cette petite tribune était une dépendance de la partie de l'Érechtheion à laquelle donnait accès le portique septentrional. Elle devait avoir une destination importante dans la distribution consacrée de l'édifice, puisqu'elle en rompt une fois de plus la régularité et la simplicité. Ce ne pouvait pas être toutefois d'abriter l'olivier sacré, car les assises de fondement de son dallage forment un massif de pierres de roches qui ne pouvait recevoir aucune végétation. Cette gracieuse anomalie dans l'architecture antique est un des plus précieux sujets d'étude qu'elle nous ait légués (1). Quel enseignement pour l'art de voir le génie antique, si correct et si pur, sacrifier aux nécessités locales ses règles consacrées, et résoudre une difficulté en produisant un chef-d'œuvre! Quel que soit dans ce cas le motif de l'emploi des figures comme point d'appui, l'on voit quelle modification radicale cet élément nouveau introduit dans l'étude d'un portique. La proportion humaine et l'impossibilité de trop rapprocher de tels supports ont nécessité le haut stylobate qui les supporte, pour arriver à une proportion générale convenable. Le peu de résistance que devait offrir l'attache des têtes sur les épaules ne permettait pas de les surcharger, aussi l'entablement est-il sans frise. Le fronton, dont le poids eût été trop considérable, est remplacé par une couverture en terrasse formée par quatre dalles encastrées dans le mur méridional, formant elles-mêmes la corniche et les caissons du plafond; les pentes légères de cette terrasse reportent les eaux dans le chéneau taillé derrière les grands oves de couronnement d'où

(1) Cette tribune des cariatides était, il y a peu d'années encore, dans un état de ruine qui la rendait méconnaissable, par suite des dévastations de lord Elgin, et de l'explosion d'une bombe sur sa terrasse, dans le dernier siége de l'Acropole. De gros piliers de maçonnerie soutenaient les architraves brisées, et remplaçaient la plus belle des figures en laissant à peine distinguer les autres; le vide causé par la chute de l'une des grandes dalles de couverture rompait les lignes du couronnement. En 1846 elle fut rétablie dans l'état où on la voit aujourd'hui, par les soins de M. Piscatory, alors ministre de France en Grèce, qui a fait exécuter à ses frais cette intelligente restauration avec le concours dévoué de M. Paccard, architecte. Tout ce qui manquait des corniches et architraves a été refait en marbre, seulement épannelé; la cariatide latérale orientale dont il ne restait que le torse a été restaurée en marbre; un moulage de la figure actuellement en Angleterre a été mis en place avec un axe de fer portant l'architrave au lieu et place de la figure.

elles s'échappaient par une série de petits orifices. Cette annexe à l'édifice est accolée au coin du mur méridional, qui ainsi que le mur septentrional est complétement lisse jusqu'au profil du portique principal.

Telle est succinctement la physionomie extérieure des ruines; l'architecture de l'édifice est complétée jusqu'à la naissance des couvertures par les morceaux gisant sur le sol : c'est ainsi que se rétablit l'entablement de couronnement de tout l'édifice, dont l'architrave seule et trois morceaux de la frise sont en place au portique oriental. Cette frise était en marbre noir d'Éleusis ornée de figures bas-reliefs en marbre blanc, comme tout le reste du monument; plusieurs fragments en existent encore au musée de l'Acropole. Les tenons de scellement de cette décoration, sur la frise même et sur la saillie de l'architrave, s'observant sur tous les morceaux qui en existent, prouvent qu'elle régnait sur tout le pourtour de la frise. Celle de l'entablement du portique septentrional était de la même matière, et ornée de même; cet entablement et le plafond du portique sont encore en place à sa partie gauche, en le regardant. La pierre de milieu du fronton, portant encore l'entaille du faîtage, existe à terre; elle donne exactement la hauteur et l'inclinaison du fronton. Le plafond de la tribune des cariatides existe : celui du portique oriental serait inconnu, si la publication de Ingwood n'en faisait connaître un morceau qui n'existe plus actuellement parmi les fragments environnant les ruines.

Le téménos, ou enceinte sacrée, commençait à l'orient à l'escalier qui y descendait, auprès du portique principal. Il était limité au nord et au midi par les murs de l'Acropole et par le mur de terrasse qui de la tribune des cariatides se dirige vers l'aile gauche des Propylées. Ses limites occidentales ne sauraient être déterminées actuellement, le terrain est trop encombré des débris du temple et de monceaux de matériaux de toute nature; mais elles devaient se reporter assez loin, et au delà de l'escalier, qui, ayant son entrée près du mur de l'Acropole, va à travers les rochers aboutir à une ouverture pratiquée sur le flanc de la montagne : car ce ne pouvait être que celui-là qui servait à un rite mystérieux dont parle Pausanias, au sujet du culte de Minerve Poliade.

Intérieur des ruines. — La première impression qui résulte de l'examen des deux murs latéraux figurés dans les deux coupes (pl. 158, fig. 1 et 4), est la division en trois parties distinctes, par deux murs transver-

saux, du grand parallélogramme qui circonscrit l'édifice : deux sections principales, orientale et centrale, et un large passage le long du mur occidental. Ce passage, dont la grande porte septentrionale occupait une extrémité, et la porte de l'escalier de la tribune des cariatides l'autre, devait donner entrée à la section centrale, don il formait le pronaos. Ces deux murs transversaux, quoique en ièrement détruits, se reconnaissent à des traces certaines : celui qui établit les deux grandes divisions de l'édifice se dessine bien franchement sur les deux coupes par les deux arrachements de $0^m,650$ de largeur existant des deux côtés à $7^m,330$ de distance du mur oriental. L'autre, quoique moins apparent, se reconnaît sur la coupe (fig. 1) par l'encastrement, prenant la hauteur de deux assises, situé dans la partie supérieure du mur, à la distance de $6^m,175$ du mur précédent, et de $3^m,910$ du mur occidental. Sur l'autre coupe (fig. 4) il est indiqué par les pierres AA′ encastrées dans le mur septentrional, piochées lors de la démolition, mais ayant encore une saillie : par la pierre A qui paraît aussi avoir appartenu aux deux murs, et par la trace B ou le nu du mur est préparé, dans la largeur de $0^m,650$ du mur transversal, pour en recevoir une des assises. Ces deux indications, vis-à-vis l'une de l'autre, ne laissent aucun doute sur l'existence d'une séparation à cet endroit : mais les parties inférieures des deux murs latéraux n'offrant dans leur construction aucune trace qui indique la prolongation jusqu'en bas du mur transversal, il est présumable que deux architraves (probablement à la hauteur A′) laissaient deux passages ouverts le long des murs latéraux. Ces deux passages n'en laissent pas moins subsister la nécessité d'une porte dans le milieu, comme entrée directe à la partie centrale de l'édifice : de sorte que la structure de ce mur antique, déduite de la manière dont il se rattachait aux murs latéraux, est précisément celle du mur byzantin donnant entrée aux trois nefs de l'église, reconstruit à la place de l'ancien et le reproduisant grossièrement (voir le plan, état actuel, pl. 158, fig. 3). Rien de plus usité, dans l'appropriation d'un édifice antique à un usage moderne, que l'utilisation des anciens fondements; surtout dans un monument grec, où un travail d'aplanissement entaillé dans le rocher pour les recevoir avait été nécessaire : rien de plus naturel aussi que la reproduction de l'ancien motif architectural quand il satisfaisait aux nouveaux besoins. Il serait donc permis de supposer que les deux autres murs byzantins qui portaient les colonnes formant les trois nefs de l'église, sont construits aussi sur des fondations antiques; puisque les deux entrées latérales impliquent assez naturellement, dans la disposition

du monument, l'idée de deux ailes, à la place qu'ont occupée depuis les deux petites nefs. Ainsi une première concordance établie servirait à faire concourir l'église même à l'explication de la disposition du monument antique. Mais ce ne serait qu'une hypothèse qui a besoin de points d'appui matériels pour se transformer en démonstration : la suite de l'examen des deux murs latéraux va nous les fournir.

L'établissement de l'église au sol de la partie inférieure de l'édifice antique a nécessité, pour le prolongement de ses nefs et la construction de son abside, la destruction des substructions du sanctuaire supérieur. L'arrachement de ces substructions, en pierre du Pirée, se voit sur la coupe (pl. 158, fig. 1), servant de fondations au mur méridional. La manière dont ce massif se relie à la construction de marbre de ce mur paraît indiquer, à l'endroit où il se termine en gradins, l'emplacement d'un escalier établissant une communication entre les deux sols. La partie correspondante, sur le mur septentrional, est d'une construction toute différente : le mur entièrement en marbre, descend jusqu'au sol inférieur. Ce sol, qui est celui du seuil de la porte septentrionale, se reconnaît parfaitement à la taille des assises de base DDD contre lesquelles venaient se joindre les dalles qui le formaient. Donc il existait là, tout le long du mur septentrional, un couloir de plain-pied avec toutes les distributions inférieures. Sa hauteur ne pouvait pas être comprise entre les deux sols ; car remontant plus haut sur le mur, l'on n'y trouve aucune indication qui rende possible jusqu'à lui le prolongement du sol supérieur ; donc il montait de fond, et isolait complétement le sanctuaire oriental, qui devait être limité de ce côté par un mur parallèle au mur septentrional. Un autre devait exister symétriquement le long du mur méridional, formant avec celui-ci un autre couloir communiquant avec la cella et conduisant à l'escalier. Cette disposition déduite de la construction des murs latéraux dans cette partie antérieure de l'édifice, concorde si bien avec la division si probable de la partie centrale en trois travées, qu'il n'y a pas à douter que deux lignes suivies de construction ne les établissaient. Quelle place plus probable pourrait-on assigner aux fondements sur lesquels elles s'élevaient que ceux qui ont servi à la division analogue de l'église? Et ne peut-on pas considérer comme positive l'hypothèse qui s'en présente immédiatement à l'esprit dès qu'il est préparé par l'aspect des ruines à cette complication de subdivisions?

Cet isolement du sanctuaire supérieur des murs latéraux résout

trois difficultés qui se présenteraient naturellement, s'il n'eût pas été possible de le reconnaître : 1° la forme disgracieuse et inusitée qu'il aurait dans la largeur totale ; 2° la difficulté de le couvrir d'un plafond monumentalement construit, avec des murs aussi minces et dans la largeur de cinq entre colonnements (contrairement à tous les exemples analogues de l'architecture grecque, qui ne dépasse jamais trois entre-colonnements dans ses portées de plafond) ; 3° l'absence de ravalement et la présence même des tenons en saillie de la construction, à l'intérieur des deux murs latéraux ; circonstance qui aurait conduit à la fausse conclusion de l'inachèvement de l'édifice, dans ses parties même les plus essentielles.

Le couloir appartenant au sol inférieur communiquait peut-être à quelque crypte pratiquée sous le sanctuaire supérieur ; mais dans tous les cas un passage souterrain conduisait au petit caveau existant sous le dallage du portique septentrional. La porte d'entrée qui y donne accès, pratiquée dans les fondations du mur septentrional, est indiquée sur le plan (fig. 3) dans la teinte grise, et sur la coupe (fig. 4), au-dessous du sol inférieur. Le sol du passage et du caveau est le rocher nu sur lequel existent deux trous, l'un elliptique, l'autre plus irrégulier, de la profondeur de cinquante centimètres environ, reliés entre eux par un petit canal très-peu profond (plan fig. 3). Cette empreinte, qui n'a en elle-même d'autre particularité que d'avoir été taillée de main d'homme, et qui partout ailleurs pourrait sembler étrangère aux mythes de l'édifice, acquiert ici une certaine importance par sa situation en face la porte souterraine, qui paraît faite exprès pour y aboutir, et au-dessous d'un orifice ouvert dans le dallage du portique. Cette ouverture, quoique appartenant à la partie détruite du dallage, a positivement existé et se reconnaît mathématiquement à la différence de taille, qui ne peut jamais tromper, d'un parement apparent avec un joint. C'est cette disposition particulière qui a déterminé l'auteur de ce travail à faire déblayer le rocher au-dessous de cette ouverture, pour reconnaître quel en était le motif : et il y a trouvé cette empreinte qui doit être celle du trident de Neptune sur le rocher, dont parle Pausanias ; alors le puits d'eau salée aurait été sans doute à la place occupée par une citerne turque à la droite de la trace du trident. L'introduction naturelle du vent dans le souterrain, ou quelque supercherie du culte, aurait de temps en temps rendu ce grondement sourd qui semblait à ceux qui l'entendaient imiter le bruit des flots de la mer.

La construction des montants et du linteau de la grande porte

septentrionale à l'intérieur, est à fleur du nu du mur; mais il y a existé un chambranle indiqué par quelques traces conservées de tenons de scellement. Dans le jambage de droite existe une feuillure, détruite de l'autre côté, dans laquelle s'encastrait évidemment une grille de bronze sous laquelle s'ouvraient les battants de la porte. Le double chambranle que l'on voit accolé à la construction antique est une restauration byzantine pour soutenir le linteau brisé dans le milieu.

La dernière observation importante qui reste à faire sur l'intérieur, c'est que les murs ne portent dans leurs parties existantes aucune trace de planchers intermédiaires, ni de plafonds bas ; d'où il suit que toutes les subdivisions de l'édifice, sans distinction d'importance ni de différence de sol, avaient leurs plafonds à la même hauteur régnant avec celui du portique principal.

Résumé et conclusions des faits matériels établis par les ruines. — De cette observation générale des ruines de l'Érechtheion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il résulte :

Qu'il se composait de deux sanctuaires contigus, adossés à un mur transversal de séparation : l'un au sol supérieur, l'autre au sol inférieur; celui-ci, précédé d'un pronaos communiquant en même temps à la tribune des cariatides annexée à l'édifice, ayant le portique septentrional pour entrée : celui-là, ayant directement sa porte sous le portique oriental, le plus important des deux ;

Que ce sanctuaire supérieur était isolé des deux murs latéraux, par deux autres murs parallèlement établis, qui formaient avec ceux-ci deux couloirs : l'un au sol inférieur, l'autre au sol supérieur; celui-ci contenant un escalier de communication entre ces deux sols, celui-là devant donner entrée aux souterrains de l'édifice ;

Que selon toute probabilité ces deux murs de distribution devaient se prolonger, sans doute sous forme de colonnades, dans le sanctuaire inférieur divisé en trois travées; et que leur emplacement doit être celui des lignes de colonnes divisant les trois nefs de l'église;

Que l'empreinte du trident et le puits d'eau salée devaient être sous le portique septentrional à gauche de la porte ;

Que la seule communication avec le téménos, dans le voisinage de l'édifice, était l'escalier pratiqué à droite du portique principal ;

Que la longueur de ce téménos, indéterminée jusqu'ici, devait au moins aller au delà de l'escalier pratiqué près le mur d'enceinte de l'Acropole, débouchant extérieurement sur le flanc de la montagne;

Enfin qu'il est probable qu'une subdivision particulière de cette enceinte sacrée existait en face le mur méridional formant la façade postérieure de l'édifice.

Telles sont les dispositions résultant de l'étude matérielle des ruines, qu'il est nécessaire actuellement de rapprocher des témoignages des auteurs anciens, pour reconnaître la destination des diverses parties de l'édifice; et suivant cette destination, restituer architecturalement chacune d'elles sur le plan fourni par l'étude de sa construction.

J. M. Tetaz,

Architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome.

(La suite au prochain numéro.)

FRAGMENTS DU LIVRE DE CHÉRÉMON,

SUR LES HIÉROGLYPHES,

PAR SAMUEL BIRCH.

(Tiré des *Mémoires de la Société royale de littérature*, t. III de la nouvelle série.)

Au commencement de 1850, M. Samuel Birch a publié dans les *Transactions of the Royal Society of Literature*, vol. III, nouvelle série, un Mémoire sur des fragments du livre perdu de Chérémon, relatif aux hiéroglyphes. J'ai pensé faire une chose utile au progrès de l'archéologie égyptienne en publiant la traduction de ce Mémoire. J'y ai joint quelques notes pour compléter ou rectifier, au point de vue où je me place, quelques-unes des assertions de M. Birch. J'espère qu'on ne trouvera dans les observations que je me suis permises rien de nature à blesser un égyptologue aussi distingué, et qui par cette découverte vient de s'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des savants.

Mes notes supplémentaires sont indiquées par des lettres et signées de mes initiales.

CH. LENORMANT.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de la Société sur un fragment du livre perdu de Chérémon sur les Hiéroglyphes, ouvrage qui paraît avoir joui d'une certaine réputation à l'époque de l'empire romain. Cet auteur, qui vécut dans la première moitié du premier siècle de notre ère, scribe sacré et gardien de la bibliothèque d'Alexandrie en Égypte, ou au moins de cette portion de la bibliothèque qui dépendait du temple de Sérapis, fut le prédécesseur et le maître de Denys d'Alexandrie, lequel fleurit depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Trajan. Dès les temps anciens, ses écrits soulevèrent une

grande controverse (1). Son histoire d'Égypte, qui touchait à des matières à la fois sacrées et profanes, fut accusée par Josèphe de falsifications volontaires (2); ce qui n'est peut-être pas une raison de douter de sa véracité. Strabon (3) l'accuse de vanité, de présomption et d'ignorance au sujet de ses idées astronomiques; et Voss le regarde comme un charlatan, parce qu'il est dit dans une des *Chiliades* de Tzetzès, qu'il fit du cycle du Phénix un cycle de 7006 ans (4). Comme toutes ces accusations ont été produites par des personnes profondément ignorantes de l'histoire monumentale de l'Égypte, et que Chérémon n'était pas seulement le gardien des livres de la bibliothèque, mais que, comme scribe, il était versé dans la connaissance des caractères sacrés, nous laisserons de côté ces attaques comme le fruit de l'inexpérience en ces matières, ou des préjugés de ceux dont les assertions de Chérémon contredisaient d'une manière frappante les systèmes et les idées.

L'existence des ΙΕΡΟΓΛΥΦΙΚΑ de Chérémon n'était pas inconnue aux érudits; mais tout ce qu'ils en savaient était tiré de deux passages, l'un du lexicographe Suidas (5), et l'autre d'Eusèbe (6). J'ai eu la bonne fortune de retrouver non-seulement une autre indication de ce livre, mais même de courts extraits de l'ouvrage même. Dans l'état actuel de nos connaissances hiéroglyphiques, des passages semblables sont plutôt d'un intérêt littéraire que d'un usage pratique; mais ici je demande aux sceptiques les plus endurcis, à ceux qui croient à peine à quelque chose en dehors des limites de la littérature grecque, si le fait d'un fragment perdu et inconnu jusqu'ici, qui explique *dix-neuf* signes hiéroglyphiques d'une manière presque complétement identique avec le sens que les découvertes modernes y ont attribué, je leur demande si ce fait ne vient pas en corroborer l'interprétation d'une façon extraordinaire (A)? Bien des choses qui

(1) Voss. *De Hist. Græc.*, p. 209-10, ed. West. Lips., 1838. Smith, *Dict. of Gr. and Rom. Biogr. and Myth.*, v. I, p. 678.

(2) Porphyr. *de Abst.*, IV, 6. Hier. *cont. Jov.* II, 3.

(3) Lib. XVII, p. 806.

(4) Voss. *loc. cit.* Cf. *Chil.*, V, 6.

(5) Suidas, V. Χαιρήμων et Ἱερογλυφικά.

(6) *Præp. Evang.*, V, 10. Le passage cité est la traduction d'une partie du Rituel. Cf. III, 4, 13. Cf. aussi Tzetzès, *Chil.*, V, 6.

(A) Traducteur fidèle, nous n'avons point voulu modifier ici la suite du raisonnement, malgré la légère contradiction qu'elle implique. La confirmation par un témoignage ancien, du sens que les égyptologues modernes ont attribué à certains signes hiéroglyphiques, n'est point un résultat spéculatif. La science, malgré ses progrès, a plus besoin que M. Birch ne semble le croire, de s'appuyer sur les inter-

jouissent d'une ferme créance ne dédaigneraient pourtant pas l'appui d'un témoignage si inattendu. Ce fragment deviendra désormais un des passages classiques sur l'écriture sacrée, et on le rangera à la suite des extraits de saint Clément d'Alexandrie, de la traduction d'un obélisque par Hermapion et du livre d'Horapollon (7). Je suis heureux de le publier, parce qu'il a échappé à l'observation de ceux qui ont écrit jusqu'à présent sur les hiéroglyphes, et qu'il est digne d'être compris dans les travaux à venir.

C'est dans le traité de Tzetzès intitulé : *Explication de l'Iliade d'Homère*, Εἰς τὴν Ὁμήρου Ἰλιάδα ἐξήγησις Ἰωάννου γραμματικοῦ τοῦ Τζέτζου (8), que se trouvent les extraits en question. Cet ouvrage est une dissertation en prose sur Homère, écrite avec beaucoup d'érudition, appuyée sur des recherches faites dans de nombreux auteurs maintenant perdus, et il contient plusieurs idées sur les poëmes d'Homère, propres à l'auteur et au goût byzantin de son époque. Une de ses assertions, qui paraît lui avoir été inspirée par la lecture des œuvres de Chérémon, c'est qu'Homère était initié à la science des hiéroglyphes, qu'il appelle *lettres symboliques éthiopiennes;* c'est ce qu'il commence par établir en ces termes : καὶ μὴν οὐδὲ τῶν Αἰθιοπικῶν συμβολικῶν γραμμάτων ἀμύητος γέγονε, περὶ ὧν ἐν τοῖς οἰκείοις τόποις διδάξομεν ὁποῖα εἰσί (9). *On ne peut nier qu'il n'ait connu le mystère des lettres symboliques des Éthiopiens, dont nous démontrerons en temps et lieu la nature.*

Quand il développe ensuite ses explications physiques sur la signification d'ἀργυρότοξος, qu'il croit faire allusion à la blancheur de la lumière du soleil, il en infère qu'Homère a tiré des hiéroglyphes son idée que l'argent n'est autre que la lumière blanche de cet astre : Ἃ μαθὼν Ὅμηρος ἐκ τῶν Αἰθιοπικῶν συμβολικῶν γραμμάτων οὕτω φησίν· ἔμπροσθεν ἐρῶ, ἔνθα μήτε ἀλληγορία πολλὴ, μήτε πύκνωσις σχολίων ἐστί· νῦν δὲ τὸ τούτων πλῆθος οὐκ ἐᾷ με καὶ περὶ τῶν τοιούτων λαλεῖν. *Ce qui a porté Homère à s'exprimer ainsi, c'est la connaissance qu'il avait de l'écriture symbolique des Éthiopiens; je m'expliquerai là-dessus là où le nombre des allégories et la diffusion des commentaires ne m'en empê-*

prêtes de l'antiquité, quelle que soit l'indigence et l'obscurité des renseignements qui ont échappé au naufrage de la littérature classique. CH. L.

(7) Horapoll. *Hierogl.* Ed. Leemans, in-8°. Amst., 1835. *Præf.*, p. v.

(8) Publié pour la première fois par G. Hermann dans le volume intitulé : *Draconis Stratonicensis liber de metris poeticis, Joannis Tzetzis Exegesis in Homeri Iliadem*, in-8°. Lipsiæ, 1812.

(9) P. 17.

cheront pas; mais ici l'obstacle est tel, que je ne puis m'étendre sur ce sujet (10).

L'auteur se plaint, en effet, de l'abondance des matières qui l'empêche d'entamer le sujet des hiéroglyphes; mais il n'oublie pas de faire une seconde allusion à cette origine, quand il parle de l'arc et des épaules d'Apollon : Τόξα καὶ ὤμους ἐκ τῶν συμβολικῶν Αἰθιοπικῶν γραμμάτων φησίν· *Ce qu'il dit de l'arc et des épaules est emprunté à l'écriture symbolique des Éthiopiens; j'ai promis de m'expliquer plus loin sur ce sujet*, ἃ ἔμπροσθεν, ὡς ἔφην, δηλώσομεν (11).

Vient ensuite l'explication qu'il a promise : Ὅμηρος δὲ παιδευθεὶς ἀκριβῶς δὲ πᾶσαν μάθησιν ἐκ τῶν συμβολικῶν Αἰθιοπικῶν γραμμάτων, ταῦτα φησίν· οἱ γὰρ Αἰθίοπες στοιχεῖα γραμμάτων οὐκ ἔχουσιν, ἀλλ' ἀντ' αὐτῶν ζῶα παντοῖα καὶ μέλη τούτων, καὶ μοίρια· βουλόμενοι γὰρ οἱ ἀρχαιότεροι τῶν ἱερογραμματέων τὸν περὶ θεῶν φυσικὸν λόγον κρύπτειν, δι' ἀλληγορικῶν καὶ συμβόλων τοιούτων καὶ γραμμάτων τοῖς ἰδίοις τέκνοις αὐτὰ παρεδίδουν, ὡς ὁ ἱερογραμματεὺς ΧΑΙΡΗΜΩΝ φησὶ, (I) καὶ ἀντὶ μὲν χαρᾶς γυναῖκα τυμπανίζουσαν ἔγραφον· (II) ἀντὶ λύπης, ἄνθρωπον τῇ χειρὶ τὸ γένειον κρατοῦντα, καὶ πρὸς γῆν νεύοντα· (III) ἀντὶ δὲ συμφορᾶς, ὀφθαλμὸν δακρύοντα· (IV) ἀντὶ τοῦ μὴ ἔχειν, δύο χεῖρας κενὰς ἐκτεταμένας· (V) ἀντὶ ἀνατολῆς, ὄφιν ἐξερχόμενον ἐκ τινὸς ὀπῆς· (VI) ἀντὶ δύσεως, εἰσερχόμενον· (VII) ἀντὶ ἀναβιώσεως, βάτραχον· (VIII) ἀντὶ ψυχῆς, ἱέρακα· ἔτι καὶ ἀντὶ ἡλίου καὶ θεοῦ· (IX) ἀντὶ θηλυγόνου γυναικὸς, καὶ μητρὸς, καὶ χρόνου, καὶ οὐρανοῦ, γῦπα· (X) ἀντὶ βασιλέως, μέλισσαν· (XI) ἀντὶ γενέσεως καὶ αὐτοφύων, καὶ ἀῤῥένων, κάνθαρον· (XII) ἀντὶ γῆς, βοῦν· (XIII) λέοντος δὲ προτομὴ πᾶσαν ἀρχὴν καὶ φυλακὴν δηλοῖ κατ' αὐτούς· (XIV) οὐρὰ λέοντος, ἀνάγκην· (XV) ἔλαφος, ἐνιαυτόν· (XVI) ὁμοίως ὁ φοίνιξ· (XVII) ὁ παῖς δηλοῖ τὰ αὐξανόμενα· (XVIII) ὁ γέρων, τὰ φθειρόμενα· (XIX) τὸ τόξον, τὴν ὀξεῖαν δύναμιν· καὶ ἕτερα μυρία. ἐξ ὧν Ὅμηρος ταῦτα φησίν· ἐν ἄλλῳ δὲ τόπῳ, εἴπερ αἱρεῖσθε, ἰδὼν ἐκ τοῦ ΧΑΙΡΗΜΟΝΟΣ, καὶ τὰς τῶν γραμμάτων αὐτῶν ἐκφωνήσεις Αἰθιοπικῶς, εἴπω. *Homère, pour s'exprimer ainsi, a dû posséder à fond la connaissance de l'écriture symbolique des Éthiopiens : ceux-ci, en effet, n'ont pas de lettres alphabétiques semblables aux nôtres, mais à la place ils emploient toutes sortes de figures ou parties de figures. Ce système, dans lequel les plus anciens hiérogrammates ont caché leur science de la nature sous les allégories et les symboles, s'est transmis de génération en génération. Ainsi, comme l'atteste Chérémon, qui était lui-même hiérogrammate, une femme jouant du tympanum exprime la joie, etc... C'est à cette source qu'Homère a puisé.*

(10) P. 94.
(11) P. 99.

Plus tard, si cela vous fait plaisir, nous verrons d'après Chérémon comment les Éthiopiens expriment les sons au moyen de ces caractères.

Avant d'entrer dans l'examen de ces hiéroglyphes, il faut voir ce que le scholiaste de Tzetzès dit sur le premier des passages que nous venons de citer. Ce scholiaste est un peu mutilé, mais on rétablit facilement le texte et j'indique mes restitutions par des crochets : Περὶ τῶν Αἰθιοπικῶν γραμμάτων Διό[δωρος] μὲν ἐπεμνήσθη καὶ μερικῶς εἶπεν, ἀλλ' ὥσπερ ἐξ ἀκοῆς ἄλλου μαθὼν καὶ οὐκ ἀκριβῶς αὐτὸς ἐπιστάμενος ..... καί τινα τούτων κατέλεξεν, [ἀλλ'οὐχ] ὥσπερ ἐν οἷς οἶδε παῤῥησιάζεται· Χαιρήμων δὲ ὁ ἱερογραμματεὺς ὅλην βίβλον περὶ τῶν τοιούτων γραμμάτων συνέταξεν. *Diodore a parlé de l'écriture symbolique des Éthiopiens, mais comme un homme qui s'exprime sur la foi d'autrui, sans avoir une connaissance personnelle de la matière dont il traite : il a donné l'interprétation de quelques hiéroglyphes, mais jamais avec l'assurance qu'il met aux choses qu'il sait bien. Chérémon, au contraire, qui était hiérogrammate, a fait un traité complet sur cette sorte d'écriture.*

Il résulte des observations de Tzetzès que l'ouvrage de Chérémon était un dictionnaire plus soigné dans son genre que les *Hieroglyphica* d'Horapollon, et que c'était l'ouvrage d'une personne qui connaissait le sujet par elle-même, ou qui du moins avait tiré ses informations des meilleures sources.

Sous ce rapport, il présente un contraste complet avec les assertions vagues, fondées sur des ouï-dire, de Diodore, car c'est ce nom qui doit être rétabli dans le scholiaste. Chérémon, il est vrai, a omis de dire clairement que les hiéroglyphes étaient divisés en deux classes, une desquelles représentait les sons ; ce que saint Clément a fait (12). Mais il n'en est pas moins clair, d'après l'autorité de Tzetzès, qu'il savait qu'on les prononçait d'une façon particulière ; en effet, Tzetzès promet de donner, à la prochaine occasion, la prononciation des caractères. Pour Tzetzès, dont l'esprit était préoccupé de l'explication de la physique d'Homère, la partie de l'ouvrage de Chérémon qui lui semblait la plus importante était l'emploi des figures au lieu de l'alphabet abstrait, qu'il appelle στοιχεῖα γραμμάτων ; mais il n'attribue à Chérémon aucune interprétation *physique*, et on peut penser qu'il se serait étendu sur ce sujet, si le bibliothécaire

(12) Voy. Letronne dans Champollion, *Précis du système hiéroglyphique*, in-8°. Paris, 1828, p. 376 et suiv. Lepsius, *Lettre à M. Rosellini*, in-8°. Rome, 1837, p. 17. Goulianof, *Arch. égypt.*, in-8°, 1839.

d'Alexandrie eût, comme Horapollon, rempli ses écrits de notions physiques, appuyées seulement sur des croyances populaires.

On doit donc croire que Chérémon ne procéda pas de cette manière, quoique son ouvrage fût probablement rédigé avec ce mépris pour la méthode si commun dans l'antiquité. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est le nom d'*écriture symbolique éthiopienne* que Tzetzès donne aux hiéroglyphes; il est évident qu'il entend l'*écriture des Égyptiens*, car les signes sont les mêmes et leur signification est identique à celle des caractères qu'on trouve en Égypte. En tous cas, l'expression ne doit pas être prise dans son sens le plus littéral; car il est clair qu'on peut l'entendre aussi des hiéroglyphes, soit qu'on suppose que l'Éthiopie ait été le berceau de la langue, soit que du temps de Tzetzès on les appelât éthiopiens, parce qu'on ne les employait plus en Égypte et qu'on supposait qu'ils continuaient à l'être en Éthiopie. Dans une lettre sur papyrus conservée au Musée britannique (13), écrite par une femme à une personne dont le nom n'est pas indiqué, elle les appelle : Αἰγύπτια γράμματα : πυνθανομένη μανθάνειν σε Αἰγύπτιά γράμματα κ. τ. λ. *sachant que vous étudiez l'écriture égyptienne;* à moins toutefois que cette phrase ne s'applique au système démotique.

M. Lepsius, il est vrai, a établi que les caractères qu'on trouve en Éthiopie semblent employés dans un autre sens qu'en Égypte. Il est probable toutefois que cette dénomination d'écriture éthiopienne était fondée sur l'idée que la civilisation égyptienne était venue de l'intérieur de l'Afrique; car Démocrite avait écrit περὶ τῶν ἐν Μερόῃ ἱερῶν γραμμάτων, *sur l'écriture sacrée de Meroë*, ainsi que sur celle de Babylone (14), et Diodore (15) affirme expressément *que les types de l'écriture étaient éthiopiens*, τοὺς τῶν γραμμάτων τύπους Αἰθιοπικοὺς ὑπάρχειν : ainsi, quoiqu'il cite toujours les inscriptions comme conçues en *caractères égyptiens* (16), il certifie positivement leur origine éthiopienne; et c'est dans le même sens que nous devons admettre la désignation qu'en donne Chérémon. Le passage en question contient *dix-neuf* hiéroglyphes auxquels on en doit ajouter un vingtième, qui se trouve dans le corps de l'ouvrage et qui explique l'argent par la blancheur de la lumière du soleil.

(13) *Description of Greek Papyri in British Museum*, Ire partie, 1839, p. 48, n° XIX, par le rév. J. Forshall.

(14) Diogen. Laert., IX, 1. Cf. Leemans, *Horapollo*, præf. p. VI.

(15) Lib. III, 3.

(16) Lib. I, 16.

Pour apprécier l'importance de cet extrait, il s'agit moins de savoir si, en effet, il appartient à l'ouvrage de Chérémon, que de constater en quoi il s'accorde avec notre *science* hiéroglyphique. Pour atteindre ce but, il faut examiner successivement les symboles que Chérémon mentionne.

(1). *Une femme jouant du tympanum, joie.* — Le premier hiéroglyphe dont il est question est celui *d'une femme jouant du tympanum*, et qui signifie, dit-il, *la joie*. A Philæ, dans les légendes de la déesse, Athor est représentée (17) comme une femme jouant de cet instrument ; il y a souvent dans les inscriptions une femme debout et jouant du sistre, et cette figure est précédée des hiéroglyphes phonétiques , *Ahi*, qu'on suppose signifier *prêtresse assistante*, et qui par le son, ont une grande ressemblance avec le mot , *Ahai, joie*, pour lequel on pourrait bien le trouver employé dans certains textes (B).

(17) Champollion, *Mon. de l'Ég.*, texte, f°. Paris, 1844, p. 178, 179.

(B) La citation tirée des hiéroglyphes du temple d'Hathor à Philæ était excellente, et suffisait pour justifier l'explication donnée par Chérémon. Sur un des côtés de cet édifice, on voit, devant le roi Philométor, sept figures de femmes avec les attributs de la Vénus égyptienne, tenant le *tympanum* en signe de réjouissance ; dans la légende qui accompagne la cinquième de ces figures, on trouve le titre suivant dont le sens doit être : *celle qui réjouit le nome, la contrée*, : la figure d'Isis, vers laquelle se dirigent ces sept femmes, porte aussi le titre de : , *celle qui réjouit la déesse du monde*, c'est-à-dire *la reine*; le groupe initial commun à ces deux titres, qui se termine par , se rattache certainement aux mots coptes , *gaudere*, , *hilaris*, dérivés de la racine , *viridis*, *alacris*. Quant au mot , il est donné par Champollion (*Gramm.*, p. 105) avec le déterminatif générique , et rattaché au mot copte M. , T. , *stare*; immédiatement au-dessus se trouve le caractère symbolique , *la femme debout tenant le sistre*, caractère auquel Champollion attribue la même prononciation , et par conséquent le même sens d'*Assistante*; p. 427 de la *Grammaire*

(11). *Un homme tenant sa barbe, chagrin.*—Le second hiéroglyphe qu'il décrit *comme un homme tenant sa barbe, le regard tourné vers la terre*, est probablement (18) celui de : *Un homme à genoux par terre, se frappant la poitrine,* peut-être, dans certains cas, *tenant sa barbe et levant un bras en l'air;* il est précédé par le groupe phonétique *han,* qui signifie vraisemblablement *la prière* ou *la demande,* et peut-être aussi *la plainte;* car sur les stèles sépulcrales de la douzième dynastie et d'autres époques, il est dit que « les morts peuvent « entendre les lamentations à la porte du cimetière (?) d'Abydos, la « nuit ou sur le minuit de la fête de l'embaumement; » cet embau-

on trouve aussi le groupe , analogue au copte ⲉⲩⲟⲓ, *stantes.* Le groupe rapporté ensuite par M. Birch ne m'est pas connu; je crains que M. Birch ne l'ait confondu avec le mot ou , qui s'est conservé dans le copte sous la forme ⲓⲁⲕ, avec le sens de *Alacritas,* et qui dans les textes hiéroglyphiques a la signification de *gaudere :* Champollion (*Gramm.*, 386), range le dernier signe de ce groupe parmi les « phonétiques qui, « placées à la fin du mot dont ils sont des éléments nécessaires, servent en même « temps par leur forme, de caractère déterminatifs : » les égyptologues qui font de un mot distinct, dont la signification serait : *se réjouir,* et considèrent le signe qui le suit comme au déterminatif mimique, s'appuient, je crois, sur le cartouche d'*Apriès* que M. Bunsen lit, avec raison, ce me semble, ⲓⲁⲁⲡⲣⲉⲓⲏⲩ; mais ⲓⲁⲁ, dans ce mot, se rattache plutôt à la racine ⲓⲏⲩ, *prodesse,* qu'il n'indique la *joie du cœur.* On rencontre, il est vrai, le groupe , avec la signification de *joie* ou de *fête* (Champollion, *Notices,* etc., p. 179) : seulement alors le déterminatif qui accompagne ce groupe est non l'*homme qui lève les deux bras en l'air* , mais l'*homme qui danse* .

CH. L.

(18) Cf. les stèles dans Sharpe, *Eg. inscr.*, pl. 86, l. 7; 78, l. 10. Les mots *hakr, karh,* expriment le *point du jour* ou l'*extrême limite de la nuit.* Le mot *hakr* est suivi de la partie antérieure de deux lions portant le disque du soleil, sur la stèle n° 573, B. M.

mement doit être celui d'Osiris. Je cite cet hiéroglyphe à cause de la signification de *chagrin* que Chérémon y attache ; mais il est possible que celui-ci ne parle que du déterminatif (19), *l'homme plaçant son doigt sur sa bouche*, qui est celui de plusieurs émotions de l'âme, et entre autres du chagrin (C).

Toutefois, je ne suis pas certain que Tzetzès n'ait pas confondu la signification de ce caractère avec celle du suivant :

(III). *L'œil qui pleure* (20), qu'il dit signifier *calamité*. C'est le déterminatif idéographique bien connu qui désigne toujours le *chagrin* (21).

(19) Bunsen, *Egypt's place*, 539, n° 18. Champollion, *Gram.*, 378.

(C) Le signe qui représente un *homme agenouillé portant la main à sa poitrine*, comme s'il protestait de son dévouement, et qui sert de déterminatif au mot (copte , *accedere ad*) n'a, je pense, aucun rapport avec celui que décrit *Chérémon* ἄνθρωπον τῇ χειρὶ τὸ γένειον κρατοῦντα, καὶ πρὸς γῆν νεύοντα, *un homme tenant sa barbe avec la main, la tête penchée vers la terre.* dans les divers exemples que Champollion en a donnés (*Gramm.*, p. 276, 467), n'a pas d'autre sens que celui d'*adoration*, de *subordination à un supérieur qui commande* (*jubere*, sens actif, *accedere ad, s'approcher pour obéir à un commandement*, sens passif). Quant au déterminatif générique , l'*homme qui porte la main à sa bouche*, il n'a pas non plus, que je sache, de relation particulière avec les *émotions de l'âme* : il caractérise toutes les actions où la *bouche* joue un rôle essentiel, telles que *parler, manger, donner un baiser* (par extension, *aimer*). Je ne trouve d'analogie avec l'hiéroglyphe de *chagrin*, décrit par Chérémon, qu'une figure en bois, du musée Britannique, publiée par M. Birch lui-même (*the Gallery of Antiquities*, pl. XXIII, fig. 80), et au-dessous de laquelle se trouve une dédicace à Osiris Ammon que Wilkinson considère comme ajoutée après coup, et n'appartenant pas à l'original (*Anc. Egyptian*, t. IV, p. 321). J'ignore si cette figure, que je reproduis ici, appartient, comme M. Birch l'a pensé, à la série des représentations du Patèque barbu des Égyptiens ; mais je ne doute pas qu'on ne soit frappé de l'analogie qu'elle présente avec la description donnée par Chérémon : si c'est un dieu, il doit avoir été représenté dans l'attitude du *deuil*. CH. L.

(20) Bunsen, *Egypt's place*, 541, n° 51. Champollion, *Gram.*, 389.

(21) Bunsen, *ibid.*

(IV). *Les deux mains vides étendues* (22) (D) sont bien connues comme le signe de la *négation;* c'est un sens que Champollion leur a donné depuis longtemps.

(V et VI). *Un serpent qui sort d'un trou ou qui y rentre, lever ou coucher d'un astre.* — Le serpent, c'est-à-dire le céraste, *sortant d'un trou* , est l'équivalent bien connu du groupe phonétique , *her, sortir, procéder, émaner, se manifester* (23) (E). On l'applique au lever des étoiles, car la fête de Sirius est appelé le , *her*

(22) Bunsen, *Egypt's place,* 585, n° 5.

(D) C'est-à-dire deux bras renversés avec les mains étendues, pour indiquer qu'elles sont vides . Cf. le § 289 de la *Gramm. ég., Forme négative des verbes.* CH. L.

(23) Cf. M. de Rougé, dans la *Revue archéolog.*, in-8°. Paris, V° année, 840. Cf. Leemans, *Mon. ég.*, pl. XII, 1045, lignes 2, 3; 1046, l. 3; et Champollion, *Préc.*, in-8°. Paris, 1828, p. 191, pl. XII.

(E) La forme du caractère V et du suivant, dont Chérémon a donné ici l'explication n'a pas été fidèlement rapportée par M. Birch : le *trou* d'où sort le *serpent* et dans lequel il rentre se termine, non pas en biseau, mais carrément : et quant au reptile lui-même, ce n'est pas un *céraste,* mais un petit serpent sans cornes, différent de tous ceux qui sont ordinairement représentés dans les textes hiéroglyphiques ( ). Je donne (voy. pl. 157) la figure de ce groupe calqué d'après un tableau que m'a fourni un papyrus du musée du Louvre, où l'on voit quatre de ces serpents qui sortent (ainsi que l'indiquent les légendes hiéroglyphiques), *de la première, de la seconde, de la troisième et de la quatrième demeure,* . Le caractère VI qui veut dire le *coucher* (d'un astre) doit par conséquent être figuré de cette manière . L'espèce de serpent dont la figure fait partie de ces deux groupes est l'*Eryx*, qui, sauf les cornes, doit offrir une grande ressemblance avec le *céraste;* voici en effet ce que rapportent MM. Duméril et Bibron (*Éreptologie générale,* t. VI, p. 467) à propos de l'*Eryx javelot,* qui se trouve fréquemment dans la *basse Égypte :* « Dans les villes de ce pays, on ren« contre souvent des charlatans exposant à la curiosité publique des Éryx javelots « vivants, auxquels, afin de les faire passer pour des cérastes, ils ont eu le soin « d'implanter, en manière de corne, au-dessus de chaque œil un ongle d'oiseau ou « de petit mammifère, par le même procédé que celui qu'on emploie dans nos fer« mes, pour fixer deux ergots sur la crête de certains coqs quand on les chaponne. « C'est d'après des individus ayant la tête ainsi armée de deux fausses cornes, que « Hesselquist a fait son *anguis cerastes.* » Les *Eryx* du papyrus du Louvre, étant alternativement figurés noirs et de couleur claire, il semble qu'on ait voulu réunir les deux espèces d'Éryx qui vivent en Égypte, le *Thébaïcus* et le *Jaculus*, le premier étant en effet, d'une teinte moins foncée que le second. Ce serait encore une allusion aux deux moitiés de l'Égypte. — Comme je ne suis pas naturaliste, on me permettra de dire que ces observations sur l'*Eryx* et ses diverses espèces m'ont été communiquées par mon fils, François Lenormant, qui, de bonne heure, témoigne de quelques dispositions pour l'étude de la nature. Cf. d'ailleurs l'*Éreptologie générale*, et surtout son excellente synonymie, t. VI, p. 454-73. CH. L.

(*en*) *Set heb* (24), *la fête de la sortie*, ou *le lever* (ἀνατολὴ) *de l'étoile du chien* (Sothis) (F).

Il est évident que Chérémon, dont les recherches avaient l'astronomie pour but, a attribué le sens particulier du *lever* ou de l'*orientation de l'étoile*, au sens général de *sortie* que signifie ce groupe. Le groupe tracé en sens contraire, le serpent rentrant dans son trou se trouve aussi à la place du groupe phonétique , *ka*, *entrer* (25). Ainsi dans un exemple donné dans Rosellini (26), on rencontre les deux formes : , *ka er Ru sta har er sba, il entre dans le Ru sta, et sort du firmament*, ou *de l'endroit des portes* et *des étoiles*. Ici encore Chérémon, entraîné par ses tendances astronomiques, a pris le sens spécial de l'abaissement du soleil au-dessous des cieux, pour exprimer son coucher, au lieu du sens plus général d'*entrer*. En tous cas, il est évident que si la *sortie* était l'ἀνατολὴ de l'étoile, l'*entrée* était son *coucher*, δύσις.

(VII). *La grenouille*, *résurrection*. — Le sens du *retour à la vie*, donné à la *grenouille* est nouveau. Dans les hiéroglyphes on ne la rencontre que comme déterminatif du mot , *hek* (27), *grenouille*,

(24) *Stèle d'Ameni*. B. M. Sharpe, pl. 17, l. 5 et suiv.

(F) J'ai reproduit fidèlement la phrase hiéroglyphique citée par M. Birch, phrase dans laquelle se trouve un caractère ( ) de forme conique qui ressemble à la *pyramide* ( ), mais sans l'indication de la *porte*. La distinction entre ces deux caractères dont le second a la valeur d'un ϯ, et dont le premier serait l'initiale du mot ⲥϯ (Σωθις), a été établie par M. Lepsius (*Einleitung für Chronologie der Ægyptier*, p. 135). Cet égyptologue affirme que *jamais ces deux signes ne sont mis l'un pour l'autre dans les textes originaux*. CH. L.

(25) Probablement le copte ϫⲓ et le grec κίω, l'allemand *Geh-en* et l'anglais *go* (G).

(26) *M. di C.* XLIV, 2.

(27) Stèle du B. M. Sharpe, pl. 18, l. 12.

(G) Il est probable que M. Birch, d'après sa manière de transcrire la prononciation, a voulu écrire *ak* et non *ka* à la suite du groupe : ce groupe répond mieux au copte ⲕⲱ qu'à ϫⲓ ; ⲕⲱ, *ponere*, a pas extension le sens de *proficisci* (*quitter* un objet après l'avoir *déposé*). CH. L.

et dans le sens de *million* (28). En tous cas, son nom est l'équivalent probable de , *hek-tu* ou , *ka*, *existence*. La grenouille se trouve aussi après le nom d'un homme, comme l'expression de quelque qualité ou condition, sur une boîte du musée Britannique destinée à renfermer le *stibium* (29). On ne peut fournir la démonstration d'aucune des significations données à la grenouille par les écrivains qui ont parlé des hiéroglyphes (30), à moins qu'on n'entende par ce caractère l'*intelligence*, sens dont le mot *ka* paraît susceptible. Ce sens et d'autres encore, peuvent cependant aider à expliquer l'usage de déposer sur les momies de petites figures de cet animal en pierre dure ou en porcelaine (H).

(VIII). *L'épervier, âme, soleil* et *dieu*. — *L'épervier* se trouve dans les trois sens, *âme, soleil, dieu*, qui lui sont ici attribués, et depuis longtemps on en a donné l'explication. Les *Hieroglyphica* d'Horapollon l'interprètent de la même manière (31).

(IX). Le *vautour, femme, mère, temps* et *ciel*. — On sait depuis longtemps que le *vautour* signifie *femelle, femme, mère*. La place que ce signe occupe dans un des cinq titres ordinaires des rois, désigné par quelques-uns comme *le titre du vautour et de l'uræus*,

(28) Bunsen. *Eg.* p. 590. Lepsius, *Einleitung*, p. 126 et suiv.

(29) N° 2609, Egyptian Room.

(30) Horapollon, I, 25; ἄπλαστον ἄνθρωπον; II, 101, ἄνθρωπον ἀναιδῆ; II, 102, ἄνθρωπον πολὺν χρόνον μὴ δυνηθέντα κινεῖσθαι, ὕστερον δὲ κινηθέντα τοῖς ποσίν.

(H) Comme signe d'un nombre déterminé, M. Lepsius (*Einleitung*, etc., p. 126) donne à la *grenouille* le sens de *cent mille*, et non de *million*. Au reste, ce signe désigne la plupart du temps un nombre immense et indéfini, à cause de la multiplication prodigieuse de cet ovipare, qui a lieu en Égypte au moment où le Nil commence à retirer ses eaux. Horapollon (II, 102) dit que la *grenouille* est le symbole d'un *homme qui passe d'un long repos à un commencement de mouvement*, ἄνθρωπον πολὺν χρόνον μὴ δυνηθέντα κινεῖσθαι, ὕστερον δὲ κινηθέντα τοῖς ποσίν. L'existence intermédiaire de la *grenouille*, à l'état *de têtard*, répond en effet à l'idée exprimée par l'auteur des *Hieroglyphica*, de même qu'à l'autre sens qu'il donne à la grenouille (I. 25): ἄπλαστον ἄνθρωπον, *un homme qui n'est pas encore formé*. Il faut remarquer que ce passage d'un repos prolongé à un retour de mouvement est l'équivalent de ce que Chérémon appelle, ἀναβίωσις, *résurrection*, et c'est dans ce sens d'un *renouvellement indéfini d'existence* que j'entends la *grenouille* posée sur le *sceau* (symbole de *domination*), au bas du *sceptre des panégyries*, lorsque des vœux de *domination éternelle* sont exprimés en l'honneur des rois. La grenouille se montre alors avec une espèce de queue, qui doit indiquer la transition du *têtard* à l'animal complet. CH. L.

(31) Lib. I, 6, 7, 8.

montre qu'il signifie l'*hémisphère supérieur* ou *le ciel* (32). Le sens de *temps*, quoique mentionné par Horapollon dans ses *Hieroglyphica* (33), qui dit qu'un *vautour* signifie *une année*, ne s'est pas encore confirmé (I).

(x). L'*abeille, roi.* — L'*abeille* pour désigner le *roi* est connue depuis longtemps d'après les monuments (34), les *Hieroglyphica*

(32) Brugsch, *Uebereinstimmung einer Hieroglyphischen Inschrift*, in-8°. Berlin, 1849, s. 10, 11.

(33) Lib. I, c. II.

(I) *Le titre du vautour et de l'Urœus* est le groupe , qui signifie *Seigneur de la région supérieure et inférieure; Mouth, la grande mère divine,* dont le *vautour* est le symbole, compte au nombre de ses titres les plus fréquents celui de *Dame du Ciel* : la déesse qui personnifie le ciel a donc une grande analogie avec la *grande mère divine.* C'est ce qu'explique plus complétement Horapollon, l. II, μητέρα δὲ γράφοντες... ἡ οὐρανίαν... γῦπα ζωγραφοῦσι... οὐρανίαν δὲ, οὐ γὰρ ἀρέσκει αὐτοῖς τὸν οὐρανὸν λέγειν : *pour désigner une* MÈRE, *ou la* DÉESSE DU CIEL, *on dessine un* VAUTOUR : *car chez les Égyptiens le mot qui désigne le ciel n'est pas au masculin.* La raison qu'ils donnaient (de ce mot : οὐρανία, *dea cœlestis*) c'était que *la génération du soleil, de la lune et des autres s'accomplissait dans le ciel, ce qui est le propre d'une femme;* διότι καὶ ἡ γένεσις ἡλίου καὶ σελήνης καὶ τῶν λοιπῶν ἀστέρων ἐν αὐτῷ ἀποτελεῖται, ὅπερ ἔστὶ θηλείας ἔργον (Voy. les peintures des tombeaux des rois, où la déesse Ciel *enfante* le soleil). Après cette explication précieuse, Horapollon ne donne pas la raison qui fait que le vautour signifie aussi l'*année;* mais ce sens, comme celui de *temps*, qui nous est fourni par Chérémon, s'explique encore par cette circonstance, que c'est sur le corps de la déesse Ciel que s'accomplissent les révolutions des astres qui mesurent le *temps* en général, et l'*année* en particulier. Au reste, M. Birch, dans sa traduction, paraît séparer le mot θηλυγόνου de celui de γυναικὸς, et interpréter le premier par *femelle*, et le second par *femme*. Je pense qu'il faut laisser θηλυγόνου joint comme un adjectif au mot γυναικός : l'idée que la réunion de ces deux mots exprime est celle qu'Horapollon rend à son tour, quand il dit : τὸ τῶν γύπων γένος θηλειῶν ἐστι μόνον γένος, l'*espèce du vautour n'a que des femelles*, après avoir rapporté l'opinion fabuleuse, suivant laquelle les vautours concevaient en se présentant au souffle du vent. CH. L.

(34) Champollion, *Préc.* 1828, p. 35, n° 270. Salv. *Expl. de l'ob. de Luxor*, p. 4. Lepsius, *Ann. de l'Institut de corresp. arch.*, X, p. 113. C'est, après tout, une *guêpe*, que l'on prononçait *khab* en copte. (Bunsen, *l. c.*, 520, n° 357.) Ce signe signifie *contrée inférieure, gouverneur* et *roi* (K).

(K) Les égyptologues qui, contrairement au témoignage d'Horapollon, confirmé si formellement par l'autorité de Chérémon, veulent voir dans l'insecte qui exprime l'idée de *roi*, autre chose qu'une abeille, n'ont peut-être pas fait réflexion que le mot , par lequel on désigne des *frelons* ou des *guêpes*, ne différait pas essentiellement du mot , qui veut dire en général une *mouche* et en particulier une *abeille*. Dans un Mémoire que j'ai lu, il y a deux ans, à l'Aca-

d'Horapollon (35), et la traduction de l'obélisque par Hermapion (36).

(XI). Le *scarabée, génération, être né de soi-même, mâle.* — Le sens du *scarabée* comme *production* et comme *celui qui est né de soi-même* a été prouvé par les monuments (37), et Horapollon (38) le donne également. Celui de *mâle* ne se rencontre pas, il est vrai, dans les textes hiéroglyphiques ; mais quand il est employé pour exprimer la *création* et l'*être qui se reproduit de lui-même,* il ne s'applique qu'aux dieux mâles (L).

(XII). Le *taureau, terre.* — Le *taureau* ou la *vache* signifiant *la terre*, n'est pas connu dans ce sens, qui n'a pourtant rien d'improbable. Le nom du taureau (*ka*) ressemble au mot copte *kah*, *la terre* ou *le pays;* et une région appelée le , *kam*, probablement *la contrée noire* ou *fertile*, se trouve dans le rituel (39) (M).

démie des Inscriptions et Belles-Lettres, je me suis attaché à établir que le signe représentait très-fidèlement la *Reine* (considérée par les anciens comme le *Roi*) *des abeilles*, dans la variété de cet insecte particulière de l'Égypte. CH. L.

(35) Lib. I, 62.

(36) Ammien Marcellin, XVII, p. 100.

(37) Birch, dans la *Revue archéologique*, in-8°. Paris, v° année, p. 510.

(38) Lib. I, 10.

(L) Les Égyptiens croyaient que le *scarabée* se reproduisait par lui-même et sans le concours de la femelle : c'était donc le *mâle* par excellence, comme le *vautour* rendait par-dessus tout l'idée du genre féminin : les trois sens, γένεσις, αὐτόφυος, ἄρρην, se trouvent donc réunis dans le symbole du *scarabée.* N'oublions pas d'ailleurs que l'assertion d'Horapollon confirmée par Chérémon, qui dit que le scarabée désigne le *mâle,* ἄνδρα, a son application dans ce que rapportent Plutarque (*de Isid. et Os.*, X) et Élien (H. A., X, 15), que les guerriers égyptiens portaient un *scarabée* enchâssé dans leurs anneaux, afin de se souvenir qu'*on a besoin d'un courage mâle pour défendre sa patrie*, αἰνιττομένου τοῦ νομοθέτου δεῖν ἄρρενας εἶναι πάντας παντὴ τοὺς μαχομένους ὑπὲρ τῆς χωρᾶς. Ces bagues, ornées de scarabées, en pierre dure ou en terre émaillée, ne sont pas rares dans les collections égyptiennes. CH. L.

(39) Lepsius, *Todtenbuch*, Taf. LVII, 138; l. 2. « Je suis le Dieu (c'est-à-dire le *Her* ou *Horus*) de Kam (c'est-à-dire de l'Égypte), *shaa en Teshr*, sorti de la terre rouge » (c'est-à-dire du désert ?).

(M) Il ne serait pas impossible (quoique dans la langue égyptienne KB, *la terre*, soit du genre masculin) que le mot βοῦν, désignât ici une *vache;* c'est sous la figure d'une vache que se montre *Isis-Hathor,* et l'on ne peut nier que la vache ne soit un emblème naturel de la *terre nourrice;* c'est dans ce sens qu'il faut interpréter les *épis* qui accompagnent les *cornes de vache*, dans les figures d'Isis de l'époque Alexandrine :

Inerant lunaria fronti
Cornua, cum spicis nitido flaventibus auro.
Ovid., *Met.*, IX, 687-8.

Au reste, dans le passage du Rituel funéraire, cité dans la note de M. Birch, le

(XIII). La *partie antérieure d'un lion, commandement et vigilance.* — On a prouvé, à plusieurs reprises, que la *partie antérieure du lion* avait une signification analogue, à celle que donne Chérémon; il l'appelle *autorité* et *vigilance*, sens presque semblable à celui qu'Horapollon rapporte (40). Le sens d'*exaltation* et de *gloire* lui a été attribué (41). Dans l'Inscription de Rosette, il se traduit par *gloire* (42). On le prononçait *peh* et dans sa forme redoublée *peh-peh*, il était analogue au mot *apep, élevé en haut* (N).

groupe ⊕, exprime simplement le nom de l'*Égypte*, ayant pour déterminatif spécial, la figure du *Bœuf Apis*, de même que sur d'autres monuments, l'Égypte se trouve désignée par le *Sycomore*, ou par le *méandre de l'Inondation* (⊕ ⲧⲟ (ⲛ̀) ⲙⲏⲣⲉ, *le pays de l'Inondation*, *Gramm.*, p. 504 et 431). CH. L.

(40) Lib. I, 19.

(41) Bunsen, *Eg.*, pl. 516, n° 279.

(42) Brugsch, *l. c.*, p. 11.

(N) M. Birch me semble avoir commis une inexactitude en traduisant ἀρχὴ par *commandement* ou *autorité* : ἀρχὴ veut dire ici le *commencement*, ce qui est *en avant*, et répond au copte ϩⲏ, *facies, anterior pars, initium*, de même qu'aux groupes hiéroglyphiques et , sur lesquels il faut voir l'introduction au *Todtenbuch*, par M. Lepsius, p. 7, et la *Gramm. égypt.*, p. 487-93. Lorsque le *lion* doit exprimer la *vigilance*, on ne figure que la *tête* : λέοντος κεφαλὴν, dit Horapollon, l. 19, par opposition à la partie antérieure du lion, τὰ λέοντος ἔμπροσθεν (l. 18, où il semble, d'après Chérémon et malgré le commentaire, qu'on doive lire ἀρχὴν, au lieu de ἀλκήν). Tout le monde sait combien est fréquent sur les obélisques le groupe , que Champollion traduisait par *gardien des vigilants*; mais d'abord, le premier caractère, *un sceptre à tête de schakal*, exprime l'idée de la *supériorité*, de l'*autorité* (ⲧⲥⲣ, cf. ⲑⲟⲩⲥ, *vertex, cuspis*) et jamais la *pluralité* ne s'exprime dans les textes hiéroglyphiques en retraçant deux fois seulement un objet. Champollion, qui (p. 329 de la *Gr. ég.*), traduisait encore par *le plus puissant des gardiens*, avait néanmoins reconnu, p. 195, du même ouvrage, que le groupe , *la double tête de lion*, était un symbole de l'idée de vigilance : ces deux têtes représentaient en effet les *deux lions*, qu'on plaçait comme *deux gardiens* de chaque côté de l'entrée des temples; διόπερ καὶ συμβολικῶς τοῖς κλείθροις τῶν ἱερῶν, λέοντας ὡς φύλακας παρειλήφασιν, dit encore Horapollon, l. 19. Cf. Salvolini, *Obel. de Louqsor*, p. 19. Le groupe en question doit donc se traduire : *le chef vigilant*. Je ferai remarquer encore que les figures de *gardiennes léontocéphales*, en granit noir, dont il existait un si grand nombre autour du temple de Mouth à Thèbes, et dont les musées de l'Europe sont remplis, sont celles, non de *Pascht* ou *Bubastis*, mais de la déesse *Tafné*. CH. L.

(XIV). La *queue du lion, nécessité.* — Que la *queue du lion* signifie *contraindre*, c'est un fait prouvé par sa classification parmi les déterminatifs qui indiquent *les actions violentes* (O).

(XV). Le *cerf, année.* — Le *cerf* dans le sens d'*année* ou de *durée du temps* (43) n'a pas encore été signalé. Comme le cerf même ne se trouve pas dans les hiéroglyphes, Chérémon a sans doute attribué ce nom à une espèce de gazelle (P).

(XVI). Le *palmier* dans le sens d'*année* est connu depuis longtemps (44) (Q), ainsi que l'*enfant* (XVII) qui signifie

(O) Les exemples au moyen desquels M. Birch justifie le sens de *nécessité* ou de *contrainte* attribué par Chérémon à la *queue du lion* ou plutôt à la partie postérieure du lion sont indiqués par lui (*Egypt's place*, t. I, p. 544, n° 78) comme empruntés aux *Papyrus du musée Britannique;* le rituel funéraire en renferme un certain nombre (Cf. T. B., 125, a 9, 138, 4, etc.). Champollion cite ce caractère comme déterminatif de la *cuisse* (*Gramm.*, p. 94) et comme indiquant *ce qui est derrière*, ⲡⲁϩⲟⲩ, par opposition à qui désigne la partie antérieure (*Gramm.*, p. 493). Ch. L.

(43) Horapoll., II, 21.

(P) Le *cerf* et la *biche* sont figurés dans les peintures de Beni-Hassan (Rosellini, M. C., tav. XX, nos 3 et 6), avec le nom qui dans la langue copte a été remplacé par ⲓⲉⲟⲩⲗ, analogue à l'hébreu אַיָּל. Il est possible que les deux noms égyptiens aient une origine commune. Quoi qu'il en soit, on n'a pas encore rencontré le *cerf* parmi les signes hiéroglyphiques. A l'appui de la conjecture de M. Birch, qui pense que Chérémon aura pu désigner par ἔλαφος, *un espèce de gazelle,* on peut citer le dieu figuré sur quelques stèles qui porte, au-dessus du front, à la place de l'*Uræus*, la tête d'un quadrupède de ce genre. (Wilkinson, *Ancient Eg.*, t. V, pl. 69). Ce dieu est appelé , et ce nom offre une frappante ressemblance avec celui de l'année en copte, ⲣⲟⲙⲡⲉ. Ch. L.

(44) Horapoll., I, 39. Leemans, *ad eumd.*

(Q) La *pousse de palmier* , sert de déterminatif non-seulement à l'*année*, mais encore à tout ce qui est *jeune* et *nouveau* (Voy. *Gramm. égypt.*, p. 321, 454, 503), et ces idées sont également exprimées par le mot , ⲣⲟⲙⲡⲉ. L'*année* ne s'appelle donc ainsi en égyptien, qu'à cause du renouvellement de la nature, indiqué par le mouvement des astres qui s'élèvent dans le ciel (ⲣ̀-ⲙ̀-ⲡⲉ, *celui qui vient dans le ciel*). Ch. L.

croissance (45), et le *vieillard* qui veut dire (XVIII) *ancien* (46) (R).

(XIX). L'*arc*, *rapidité*. — Le dernier hiéroglyphe dont nous devons parler est l'*arc*, qui signifie *ce qui est doué de rapidité*. Ce symbole se trouve comme déterminatif des signes phonétiques *pest* ou *pesh* (47), *étendre*, *envahir*, *atteindre*, et aussi de *Kens*, nom de la *Nubie*, qui s'écrit de la même manière que le mot *kans*, *victoire* (48). Tzetzès a évidemment choisi cet hiéroglyphe, parce qu'il venait en aide à son hypothèse physique sur l'arc d'Apollon (S).

(45) Bunsen, *l. c.*, 540, n° 36.

(46) *Id. l. c.*, n° 35.

(R) Pour trouver, parmi les signes hiéroglyphiques, la figure du *vieillard*, indiquée non-seulement par Chérémon, mais encore par Plutarque (*de Isid. et Osid.*, 32) et saint Clément d'Alexandrie (*Strom.*, V, 7), d'après la fameuse inscription de Saïs, M. Birch a été obligé de rattacher à cette idée l'*homme tenant un sceptre pur*, , qui répond communément au mot ⲟⲩⲏⲣ (en copte *quantus! le plus grand*), et qui sert aussi de déterminatif à , *chef*, et à (copte ⲟⲩⲱⲧ, *unus*, *le premier*.) Sans doute l'idée de la *vieillesse* se trouve naturellement jointe à celle de l'autorité : mais aucun des mots que j'ai cités n'a, comme notre *seigneur*, *senior*, le sens de *vieillard*, et les figures de l'homme arrivé à la dernière époque de la vie qu'on voit dans le *tableau des âges*, au plafond d'un des tombeaux de Biban-el-Molouk (Rosellini, M. C., tav. CXXV), ne se sont pas retrouvées, que je sache, parmi les signes hiéroglyphiques. CH. L.

(47) *Id. l. c.*, 548, n° 121.

(48) Champollion, *Mon. ég.*, texte, p. 192, 209.

(S) Si M. Birch avait fait réflexion que le mot τόξον se trouve presque aussi souvent avec le sens de *flèche*, *trait lancé par l'arc*, que dans celui de l'*arc* lui-même, il se serait beaucoup plus aisément rendu compte du signe dont Chérémon fait ici mention. L'ὀξεῖα δύναμις dont la *flèche* est l'emblème répond à la racine copte ⲥⲉⲧ, *lancer*, d'où ⲥⲁϯ, *sagitta*, *telum* : c'est à la même idée que se rattache le nom hiéroglyphique de la déesse *Salé*, la Junon égyptienne. Le groupe symbolico-phonétique qui sert à exprimer ce nom, , se compose d'une *flèche* ⲥⲁϯ, et du *but* vers lequel cette flèche est lancée. L'idée d'un objet lancé avec la rapidité d'une flèche s'applique à la *génération*, comme on peut s'en convaincre en analysant la légende d'une peinture de Beni-Hassan (Rosellini, M. C., XIX, 3), qui représente l'accouplement de deux gazelles. Cette légende dont le sens est : *fécondation de la femelle* (ⲥⲁϯ, *serere*, et le signe ordinaire

Je suis entré dans ce détail, parce que je croyais devoir à la science des hiéroglyphes de publier ce témoignage inattendu à l'appui de son exactitude. Le passage de Chérémon avait complétement échappé à l'attention de ceux qui ont dirigé leurs études sur les fragments relatifs à l'écriture sacrée conservés par les auteurs classiques. Mais l'écrivain Tzetzès, Byzantin, ne saurait être étudié avec trop d'attention : il avait lu et extrait beaucoup de livres qui ont disparu après la conquête de Constantinople par les Turcs, et qu'on n'a jamais revus depuis le naufrage de la littérature grecque. Si tout l'ouvrage de Chérémon était arrivé jusqu'à nous, que de difficultés évitées, que de recherches et de travail épargnés !

du sexe féminin,) a pour déterminatif *la flèche*, entrée dans la *peau d'animal*, , qui sert de déterminatif générique aux noms de quadrupèdes (*Gramm. ég.*, p. 83). Le groupe consacré d'ordinaire au nom de la déesse *Saté*, sert aussi à rendre *les rayons du soleil* (de , *lancer, répandre*), comme le prouve cette phrase d'une stèle de la Bibliothèque nationale et du Rituel funéraire (*Todtenbuch*, XV, VI, 3 et 4). , (*toi*) *qui illumines le monde par tes rayons*. Le groupe reçoit alors pour déterminatif les figures du *soleil répandant les rayons*. L'expression de l'auteur grec, ὀξεῖα δύναμις, résume donc admirablement le sens qui appartient à la *flèche*, τόξον, parmi les signes hiéroglyphiques. CH. L.

LETTRE A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

A PROPOS D'UNE NOTE DE M. P. MÉRIMÉE,

CONCERNANT

UNE PLAQUE DE MARBRE GRAVÉE DU MUSÉE DE NARBONNE.

Narbonne, le 19 février 1851.

MONSIEUR,

L'espèce de niellure sur marbre blanc (1) débris antique dont vous avez donné le dessin dans le cahier de janvier de votre intéressant journal, en l'accompagnant (p. 618 et suiv. de la 7e année) de remarques fort courtes de M. P. Mérimée, n'était point inédite ni, par conséquent, inconnue aux antiquaires. Déjà, en 1836, M. de Castellane l'avait figurée beaucoup plus fidèlement à la page 239 du t. II des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France;* et depuis, en 1842, M. Agostino Gervasio, à Naples, avait très-judicieusement rapproché ce monument de monuments funéraires analogues, où sont représentés, dans l'exercice de leur profession, d'autres personnages voués à l'amusement du public, notamment un *Pilarius*. Toutefois, puisqu'on en a reparlé, permettez, Monsieur, qu'en l'absence d'un contradicteur plus habile, j'examine ici ce qu'on en a dit, et que je propose mon avis à l'encontre de celui de votre spirituel collaborateur.

« Cette plaque de marbre gravée, écrit-il, représente deux hommes blottis dans des espèces de cuves ou tonneaux, et assaillis par des ours. Une troisième figure, placée auprès d'un petit édifice, paraît ouvrir une barrière ou une porte.

« Ces hommes aux prises avec des ours sont évidemment des bestiaires; mais ils n'ont pas d'armes, et le spectacle dont l'artiste a figuré quelques scènes est d'un genre tout particulier. »

Or, à en croire M. Mérimée, ce seraient de simples amusements,

(1) Le trait assez profondément gravé porte encore, en plusieurs endroits, la trace d'un mastic noirâtre, d'un bitume, peut-être, qui le remplissait. Il n'y en a pas pourtant, et il ne paraît pas y en avoir jamais eu, dans le creux beaucoup plus considérable des lettres de l'inscription.

tels que le christianisme en aurait substitués, selon lui, dès le temps de Cassiodore au moins, aux divertissements de bêtes égorgées et d'hommes déchirés; et dont, ajoute-t-il, ce même Cassiodore, « qui paraît en avoir été grand amateur, » nous a transmis la description dans son style laborieusement fleuri, *alias*, « dans son baragouin. » Deux passages de la 42e lettre du livre V des *Variarum* sont invoqués à l'appui de cette opinion.

Mais la première de ces deux citations prouve précisément et péremptoirement le contraire de ce qu'avance M. Mérimée : à savoir que les combats d'hommes contre des animaux féroces avaient cessé d'être sanglants sous Théodoric; et vraiment je ne m'explique point par quelle singulière distraction on a pu, sans s'apercevoir de la méprise, transcrire tout au long ce qui suit : « Si venit ad pretium de-« lectabilis cantilena, quo munere venator explendus est, qui, ut « spectantibus placeat, *suis mortibus elaborat.* »

Et l'épître entière ne roule d'ailleurs que sur la cruauté de ces spectacles, afin d'exciter, en faveur des malheureux qui s'y exposent, la générosité de ceux qui donnent les jeux. « Sed vobis opibus ne-« cesse est talia populis exhibere, » s'écrie en finissant Cassiodore, « largitate manus fundite præmia ut hæc miseris faciatis esse vo-« tiva. Alioqui violenta compulsio est solemnia dona subtrahere, et « *mortes detestabiles imperare.* Et ideo quidquid in longam consue-« tudinem antiqua liberalitate pervenit, sine aliqua dilatione conce-« dite supplicanti. Quia *homicidii reatus est* illis esse tenacem quos « editio vestra *invitavit ad mortem.* »

Et partout aussi se fait jour l'aversion profonde du pieux ministre du roi visigoth pour ces tueries. Il les appelle une chose abominable « actus detestabilis, » et s'indigne qu'on ait l'inhumanité d'y assister. « Itur ad talia quæ refugere deberet humanitas. »

Il nous est donc acquis qu'au Ve siècle, bien qu'Anastase Ier eût aboli dans son empire les jeux barbares de l'amphithéâtre, comme on le croit généralement, on n'était pas aussi avancé en Occident; et c'est là seulement, si je ne me trompe, ce qui aurait pu recommander, pour l'explication du marbre de Narbonne, la description très-détaillée que l'auteur des *Variarum* nous a laissée de plusieurs scènes de ces jeux, qui devaient être, à peu de chose près alors, ce qu'étaient du temps de Sénèque les *spectacles du matin,* « matutina « arenæ spectacula in quibus homines feris objiciebantur (2). » Sans

(2) Voy. Annæi Senecæ *de Ira,* lib. III, cap. XLIII; — *Epistolæ,* ep. VII, et les notes 7 et 10 de cette Lettre, dans l'éd. Lemaire; — Ep. LXX.

cette circonstance, en effet, quelle lumière en attendre pour notre monument qui est certainement d'une époque fort antérieure à Cassiodore ? (3)

Mais voilà qu'il se rencontre que si cet auteur a pu être témoin des tours qui y sont retracés, justement il n'a pas parlé de ceux-là, et en a décrit d'autres, entre mille du même genre dont le souvenir semble l'obséder (4) ; en sorte qu'il n'y a pour nous presque aucun profit à retirer de son récit.

La chose est manifeste pour les figures du premier et du second plan de notre dessin. Ce sont deux bestiaires nus (5), dont le plus rapproché du spectateur essaye, possible, de dégoûter un gros ours acharné à sa poursuite, en lui jetant de l'eau au nez, ou en le piquant à cet endroit qu'on sait que ces animaux ont très-sensible (6), avec une espèce de balai épineux (7). Cet homme, tout ramassé sur lui-même et la tête baissée, a l'air mal à son aise, s'il est permis d'attacher quelque importance à l'expression de ses traits. L'autre, au contraire triomphe. Le buste hors de l'un des grands trous dont

(3) Aucun doute n'est possible à cet égard : le style des figures qui sont tracées fièrement et avec un sentiment de mouvement et de la forme tout à fait absent des œuvres de la décadence, et surtout la beauté des caractères dont se compose la légende mutilée qu'on aperçoit dans le haut du tableau, en reportent la date à plusieurs siècles au delà. J'ai sous la main un type célèbre de l'épigraphie romaine, de l'an 10 environ de notre ère, je veux parler de l'inscription votive des Narbonnais à la divinité d'Auguste ; eh bien ! pour toute différence entre les deux inscriptions, dont les lettres ont d'ailleurs à peu près même grandeur, je ne remarque, au bout du plus scrupuleux examen, que la configuration un peu diverse de la boucle supérieure de l'S.

Au demeurant, je ne prétends nullement être cru sur parole, et j'espère, en vous envoyant ci-joint un calque très-exact du trait même gravé sur notre marbre, j'espère, dis-je, que vous voudrez bien fournir à vos lecteurs le moyen d'en juger par leurs propres yeux. La planche que vous avez publiée est si infidèle qu'elle ne saurait leur servir. Comment M. Mérimée, qui a vu l'original, a-t-il pu se contenter d'une si mauvaise copie ?

(4) « Longum est, » dit-il, « per tot periculorum casus sermonibus evagari, sed « apte jungendum est quod ait de inferis Mantuanus, quis scelerum comprehendere « formas ? quis omnia pœnarum percurrere nomina possit ? »

(5) Mazois (*Ruines de Pompei*, Ire part., pl. XXXI et XXXII, et p. 51 de l'explication des planches) croit que ceux des bestiaires qui sont représentés tout nus sur le tombeau de Scaurus se sont ainsi dépouillés de leurs vêtements pour être plus agiles. D'autre part, il est certain aussi que les condamnés aux bêtes subissaient la même *toilette*. (Voy. Martial, *de Spect.*, 9. 10 ; — D. Ruinart, *Act. mart.*)

(6) Voy. Buffon, *Hist. nat.*, t. VIII, p. 258 de l'éd. in-4° de l'imprimerie royale.

(7) Notre calque a fort scrupuleusement reproduit cet amas de lignes légèrement courbées et bifurquées à leur extrémité, lesquelles sortent de la cuve et touchent à la patte gauche de l'ours. Cela ressemble assez au rejaillissement d'un liquide, ou à l'extrémité d'un balai ; mais à une main, pas le moins du monde.

vraisemblablement est percé, sur sa longueur, son tonneau renversé et solidement calé au moyen d'une pièce de bois, on le dirait prêt à saisir la queue d'un ours qu'il a attiré par quelque feinte à l'autre ouverture, et qui y a engagé sa tête.

Cependant M. Mérimée, qui pense que ces gens-là sont protégés par la margelle d'un puits ou par une trappe, et qui attribue à ces machines le nom d'*Ostiola*, veut qu'on reconnaisse ces deux *exercices* dans le passage suivant de la lettre citée, « Alii tribus, ut ita dixe-« rim, dispositis *ostiolis*, paratam in se rabiem provocare præsu-« munt, in patenti area se cancellosis postibus occulentes, modo « facies, modo terga monstrantes, ut mirum sit evadere quos ita re-« spicis per leonum ungues dentesque volitare. » Personne, j'en suis sûr, ne partagera le sentiment de M. Mérimée.

Ce qu'on vient de lire s'entendrait beaucoup mieux, à mon avis, de ce qui se passe sur le plan le plus reculé; et si la grille, à l'abri de laquelle on y voit un homme agacer de sa main droite une bête furieuse (8), était entourée de jambages qui permissent de la supposer isolée, je n'hésiterais pas à la signaler comme un de ces *ostiola* en question, et voici comment je concevrais le jeu. On dressait sur trois points de l'étendue de l'arène, *in patenti area*, une sorte de chambranle, *ostiolum, ut ita dixerim*, muni de sa porte à claire-voie, *cancellato poste*. Les *venatores* poursuivis se réfugiaient un instant derrière ces petites barrières; ils y reprenaient haleine, tandis que l'animal se jetait sur les barreaux à travers lesquels ils le narguaient par leurs grimaces; puis ils couraient ailleurs, *volitabant*, dès que l'ennemi s'avisait de tourner l'obstacle. Inutile du reste d'insister là-dessus, notre dessin, tel qu'il est, ne pouvant représenter autre chose qu'une loge devant laquelle s'est arrêté et pelotte, en attendant partie, un bestiaire.

Le seul engin figuré sur le marbre du musée de Narbonne, et auquel conviendrait peut-être certain point peu intelligible de la même épître de Cassiodore à Théodoric, c'est un de ces *arbres* où l'on s'amuse encore de nos jours à faire grimper les ours. Des vestiges manifestes en existent le long du côté gauche de la plaque, qui est l'endroit où elle a été cassée. Un petit morceau du tronc dans le bas, et le bout de six échelons à diverses hauteurs, permettent à la pen-

(8) M. Mérimée s'est mépris sur le geste de ce personnage vêtu, remarquons-le en passant, d'une tunique sans manches et serrée à la ceinture, plus longue toutefois que la *subucula* ou l'*indusia*. (Voy. Mazois, *loc. cit.*)

sée de le reconstruire aisément. Qu'on suppose à présent un homme perché sur le dernier et frêle barreau de cet *arbre*, ou encore se tenant en équilibre sur un étroit chevron jeté, en guise de pont, entre deux de ces *arbres*, et l'on comprendra beaucoup plus aisément sans doute ces paroles de l'écrivain calabrais : « Ille in tenuem regu-« lam venire suspensus invitat exitiabilem feram, et nisi periclitatus « fuerit, nihil unde vivere possit acquirit (9). » Il est extrêmement probable que cette scène était gravée sur la partie de notre antique qu'on n'a point retrouvée.

Ainsi, Monsieur, en résumé et pour conclure, il est démontré contradictoirement à M. Mérimée :

1° Par la date incontestable de notre monument, que la coutume de mêler des tours d'adresse aux *Chasses* homicides du crique remontait jusqu'aux beaux jours de l'empire romain;

2° Par l'épître 42e du livre V des *Variarum*, que le christianisme, au moins en Occident, n'avait pas diminué les périls de ces jeux à l'époque où florissait Cassiodore dont ils ont ému la pitié et encouru la réprobation;

3° Par la comparaison de cette lettre avec la plaque gravée, qu'elles ne sauraient, sauf ce qui peut y avoir trait à l'arbre, ni s'expliquer, ni s'*illustrer* l'une par l'autre.

Peut-être jugerez-vous comme moi qu'il importait de relever ces

(9) Nous citons plus loin ce texte. Voici celui de M. Désobry, auquel nous faisons allusion : « Il y en avait aussi qui montaient sur d'étroites traverses de bois un peu « élevées de terre, s'y promenaient en équilibre, provoquaient l'animal qui les avait « poursuivis, et l'invitaient à venir auprès d'eux. » (*Rome au siècle d'Auguste*, t. III, p. 495 de la 2e éd.) — J'ai noté encore dans cette lettre XCIV de ce savant ouvrage deux ou trois autres endroits, où la pensée de Cassiodore n'a pas été, je crois, exactement rendue : ainsi M. Désobry traduit par *gerbée de roseaux*, le *gestabilis murus cannarum* que d'autres ont pris pour un panier, et qui n'était, selon toute apparence, qu'une claie de roseaux dont, au besoin, s'entourait le bestiaire. Ainsi, plus loin, le même auteur a confondu avec ce que Pline, Sénèque et d'autres ont dit de l'effroi que cause au lion le bruit d'un disque roulant, ce qui est raconté par l'auteur des *Variarum*, d'un jeu où deux hommes attachés sur une roue, qu'il faut imaginer tournant en l'air, étaient alternativement présentés et soustraits aux assauts d'animaux carnassiers placés au bas. Cela devait rappeler la roue d'Ixion, et peut-être ne paraîtra-t-il pas improbable d'attribuer à une association d'idées, éveillée par ce souvenir, la citation que fait, tout de suite après, Cassiodore des deux vers de Virgile déjà rapportés dans la note 4, et où il est question des supplices des enfers.

erreurs, à cause du crédit qu'y pouvait donner le nom de l'écrivain distingué à qui elles étaient échappées.

Agréez, Monsieur, etc.

LOUIS PECH.

P. S. Dans une lettre à M. Mérimée, insérée dans le numéro de décembre 1850 de la *Revue archéologique* (7e année, p. 571), et demeurée jusqu'ici sans réponse, M. Chaudruc de Crazannes avance que les inscriptions romaines ne présentent jamais des A et des E liés ensemble. Il se trompe : nombre de ces inscriptions, et des meilleurs temps, établissent le contraire. Le musée de Narbonne en possède à lui seul cinq ou six sous les nos 193, 202, 205, 213, 220, où cette fusion des deux lettres s'observe dans les mots DEXTRÆ, MERENTISSIMÆ, PRÆFECTUS, PYRENÆUS, AUGUSTÆ.

Sans vouloir nous faire juge de la question débattue dans la lettre qui nous est adressée par M. Pech, nous avons cru devoir lui donner place ici parce qu'on y trouve une appréciation nouvelle des textes qui avaient été cités par notre savant collaborateur M. Mérimée. Le calque du marbre que nous envoie M. Pech diffère en plusieurs points de la gravure que nous avons publiée (Voy. pl. 153, VIIe année). Ainsi, à la gauche du marbre, on distingue fort bien un tronc d'arbre avec six branches coupées également. L'objet derrière lequel l'ours du second plan se cache la tête, paraît bien être un tonneau calé à l'aide d'une pièce de bois courbe. Dans la loge du troisième plan qui paraît être posée sur un tréteau, on reconnaît un ours retenu par des barreaux. Enfin le bestiaire du premier plan ne montre pas de main. C'est, comme le fait observer M. Pech, de l'eau, ou un rameau épineux qui ressort de la cuve. Ajoutons que l'inscription... ANES MANIV.... est tracée en fort beaux caractères du Ier siècle. (*Note de l'Éditeur.*)

MÉMOIRE

SUR

LA STATUETTE NAOPHORE

DU MUSÉE GRÉGORIEN, AU VATICAN.

(Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 14 mars 1851).

Les inscriptions qui couvrent la statuette naophore du musée grégorien, au Vatican, sont depuis longtemps célèbres dans la science. Champollion étudia ce monument dès son premier voyage d'Italie; il y lut, à la première vue, des prénoms royaux qui appartiennent au roi Amasis et au dernier Psammétik, le Psamménit d'Hérodote. Les noms propres de Cambyse et de Darius furent également déchiffrés par ce savant dans la suite des inscriptions; il y signala, de plus, la présence d'un cinquième cartouche qui a donné lieu depuis lors à de singulières explications. Je ne sais si Champollion put avoir une copie complète des inscriptions; on ne trouve dans les notes de son Voyage d'Italie que quelques phrases détachées, et les noms et titres du personnage, le tout sans traduction. Deux de ces phrases sont citées et très-exactement traduites dans la Grammaire (p. 500, 501); la première mentionne l'expédition de Cambyse en Égypte; la seconde indique que le personnage qui parle fut envoyé, par Darius, d'Assyrie en Égypte. Il ressortait de ces deux phrases, que le contenu des inscriptions était, au moins en partie, historique; et l'attention étant ainsi éveillée sur ce précieux document, Rosellini dut nécessairement le discuter dans ses Monuments historiques. Comme d'ordinaire, il se borne à la discussion des cartouches royaux, sans chercher à se rendre compte des phrases où ils sont introduits; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il ait été conduit aux plus étranges conclusions. Pour mieux saisir tout ce qu'il y a de faux dans le singulier raisonnement de Rosellini, il faut d'abord se faire une idée du monument et de la disposition des inscriptions qui le couvrent presque entièrement. La matière de cette statuette est un basalte vert, du grain le

plus fin et qui reçoit un très-beau poli. Cette roche, malgré sa dureté, est extrêmement favorable à la gravure; aussi les inscriptions, quoique très-fines et très-tassées, sont nettes et bien lisibles. Le personnage est debout et revêtu d'une longue robe tombant jusqu'à la cheville, il tient entre ses deux mains une sorte de petit naos carré, porté sur un pied qui repose sur le socle. Dans ce naos est une figure d'Osiris. La tête et le sommet d'une épaule appartiennent à une restauration récente, le reste de la statuette est d'une parfaite conservation. Quoique la finesse du ciseau particulière à l'époque saïte soit bien reconnaissable dans ce morceau, néanmoins la perte de la tête, la présence du naos d'Osiris qui empâte la moitié du corps et l'inscription qui recouvre tout le vêtement, lui ôtent beaucoup de sa valeur comme objet d'art, et l'intérêt se reporte principalement sur les textes qu'il nous a conservés. J'y compte onze inscriptions bien distinctes, ayant chacune leur introduction dans la forme ordinaire.

La première inscription, divisée en deux parties parallèles, se compose de quatre lignes qui entourent Osiris dans son naos. La seconde, également de quatre lignes, couvre la face supérieure de ce petit naos. Le pilier qui lui sert de support est couvert dans sa longueur et sur ses trois faces par la troisième et la quatrième inscription; elles ont chacune deux lignes longues et finement écrites. Une cinquième inscription de deux lignes est gravée sur le pied droit. La sixième est sur le flanc droit du naos, elle se continue sur la poitrine et contient six lignes. La septième est placée en regard sur le flanc gauche du naos et sur la poitrine. Les deux grands côtés de la robe sont couverts par une huitième et une neuvième inscription qui forment ensemble dix-sept lignes. Une dixième inscription se trouve sur l'obélisque auquel la figure est adossée, elles se compose de trois longues lignes verticales; enfin une ligne moins bien tracée et difficile à lire se trouve sur la base; ce qui nous donne, en tout, quarante-sept lignes d'hiéroglyphes.

Toutes ces inscriptions ne composent pas un récit unique, plusieurs d'entre elles se lient néanmoins dans un ordre naturel qui ressortira de leur traduction. Il sera facile, après cette description, d'apprécier la méthode de Rosellini. Cet auteur dépeint ainsi notre statue (M. S. t. II, p. 153) : « Ce monument consiste en une statue naophore, analogue à celle du Caire que je viens de décrire. Sur l'ample vêtement qui la recouvre sont gravées une quantité d'inscriptions hiéroglyphiques disposées en colonnes. Dans quelques-unes d'entre elles on remarque quatre cartouches royaux différents et distribués de telle

sorte que, dans la troisième colonne, on voit le cartouche dont nous avons parlé, *Remesto*, dans la cinquième celui de Cambyse, dans la sixième le prénom royal de Psammétik III et dans la septième le prénom d'Amasis. »

Or, si nous comparons cette description avec l'état véritable de l'inscription où se trouvent les cartouches (celle du flanc droit), nous voyons au contraire que le prénom d'Amasis se trouve à la troisième ligne et celui de Psammétik III à la quatrième. Le nom propre Cambatt se lit à la cinquième ligne et le cartouche controversé (*Ra-mesout*), à la septième. Si l'on suivait la singulière méthode de Rosellini, on attribuerait donc ce cartouche à Darius et non point à Apriès. Il résulte de cet exposé que Rosellini a pris la dernière ligne de l'inscription pour la première, et que par conséquent il a fait suivre ces cartouches dans un ordre opposé à la véritable marche du discours. Rosellini avait observé les mêmes cartouches sur une statue naophore du Caire, qu'il n'indique malheureusement pas d'une manière plus précise et dont il ne donne pas les inscriptions. Il se contente de supposer que ces inscriptions indiquaient des fonctions remplies par un même personnage sous les divers rois rappelés par les cartouches ci-dessus mentionnés. Rosellini ne sachant où placer le cartouche, qu'il lit *Remesto*, suppose qu'il faut y voir un nouveau nom donné au roi Apriès après sa mort. Il traduit ces mots par *soleil*, ou *roi détesté*, en se servant du mot copte ⲙⲉⲥⲧⲉ, *haïr* (1). Rosellini ne remarque pas tout ce qu'il y a d'impossible dans l'alliance de ces deux mots *soleil* et *détesté*. Rosellini change d'ailleurs la place de la voyelle *ou*, le cartouche se lit sans difficulté : RAMeS-OUT et se traduit : *sole genitus* (la terminaison OUT, analogue au copte ⲩⲧ, a été déterminée par Champollion comme appartenant au participe passif.) Rien ne pouvait indiquer à Rosellini que ce cartouche dût être attribué à Apriès.

Il suppose qu'on a voulu par ce nom de *soleil détesté*, indiquer la

(1) Le verbe MeSTe, haïr, très-fréquent dans les textes funéraires est toujours caractérisé par son déterminatif, le symbole du mal.

mémoire odieuse qu'avait laissée Apriès, à cause des désastres qu'il éprouva, avant d'être détrôné par Amasis. C'est ainsi que sur la seule présence d'un cartouche, arbitrairement corrigé, Rosellini suppose le contenu d'une inscription et fonde tout un système d'interprétation. « Je n'ai pas, ajoute Rosellini, la copie de toute l'inscription, mais il est bien facile de se figurer qu'elle contient des phrases semblables à celles de la statue du Caire et en général à celles qui ornent cette sorte de monuments. » Nous allons voir qu'il n'était pas si facile que le pensait Rosellini, d'imaginer ce que contenaient les inscriptions de la statuette. Personne ne sera étonné qu'en procédant ainsi, on ait passé à côté des faits les plus importants. L'inscription va nous montrer que le cartouche *Ramesout* (*sole genitus*) est un prénom royal attribué à Cambyse après le parfait accomplissement de sa conquête.

L'Académie n'a pas oublié une phrase très-curieuse remarquée par M. Ampère dans les inscriptions de notre statue, pendant son dernier voyage à Rome. « Cambyse, dit ce savant, est venu dans Saïs à « la demeure de Neith. Comme ont fait tous les rois, il a présenté une « riche offrande à Neith divine mère des dieux principaux de Saïs. « Il a fait toutes les cérémonies, il a institué la célébration des liba- « tions au seigneur de l'éternité dans le temple de Neith, comme « les rois auparavant. » Ces détails, exactement traduits par M. Ampère, se trouvent sur le pilier du naos. Le savant académicien tira parti de cette découverte pour rectifier les idées exagérées que l'on pouvait avoir sur la tyrannie de Cambyse. Il devenait évident que le conquérant avait d'abord suivi une politique sage et conciliante à l'égard du corps sacerdotal de sa nouvelle conquête. M. Letronne, dans son Mémoire sur la civilisation égyptienne depuis Psammeticus jusqu'à la conquête d'Alexandre, combinant ce nouveau texte avec les données de l'histoire, établit que cet hommage religieux devait correspondre à la première partie du règne de Cambyse.

Le vainqueur s'y montra humain et modéré. La période de fureurs et de dévastations ne commença qu'après la désastreuse expédition d'Éthiopie. Ce fait d'un hommage public rendu à la déesse Neith, prit entre les mains des deux savants académiciens le caractère d'une grande rectification historique et je constate ici avec plaisir que ces conjectures sont vérifiées et étendues par tout le contenu de notre texte. Je me bornerai aujourd'hui à présenter à l'Académie la traduction des inscriptions avec quelques remarques nécessaires pour en mieux saisir le sens et l'enchaînement. Le texte égyptien accompagné d'un commentaire philologique et grammatical paraîtra dans

la première livraison de la *Chrestomathie égyptienne*, que j'espère pouvoir publier incessamment.

Première inscription : elle entoure le petit naos d'Osiris, ce n'est qu'une invocation de forme ordinaire adressée aux divers dieux adorés dans Saïs.

« Prostration faite devant Osiris Hémak! une quantité de pains, « de liqueurs, de bœufs et d'oies, ainsi que de toute espèce de choses « bonnes et pures sont offertes par le dévot aux dieux de Saïs, le « grand inspecteur (?) *Out'a-hor-soun*, le dévot à Osiris Hémak. »

Je remarquerai seulement dans ce premier texte le surnom d'*Osiris Hémak*. Ce titre est tiré d'une des demeures d'Osiris laquelle est mentionnée dans les litanies du dieu à la quatre-vingt-sixième invocation. Je dois aussi avertir que le titre d'inspecteur n'est traduit que d'une manière tout à fait conjecturale et d'après les fonctions que je vois remplir par le personnage.

Je n'ai pu trouver aucune variante phonétique qui permît de lire le mot et d'éclaircir le sens du groupe , composé de la queue d'une flèche et d'un vase.

Le nom propre OUT'a-HoR-SouN(T) se compose du nom de l'œil symbolique d'Horus , *Out'ahor* et du mot *Soun* . Ce dernier mot représente une demeure du ciel méridionale par opposition avec *Mehen* , station du nord. Ces deux demeures ou stations font également partie des litanies d'Osiris à la onzième et à la douzième invocation. Le sens mystique du nom propre est donc : l'œil d'Horus dans la partie méridionale du ciel.

Le reste de l'invocation se lit à gauche d'Osiris : « Prostration « faite à Osiris dans la demeure royale de la basse Égypte! une abon- « dance de biens, des pains et des liqueurs, des bœufs et des oies, « des étoffes, des parfums et des résines et toute espèce de bonnes « denrées sont consacrées par le dévot à tous les dieux, le grand in- « specteur (?) *Out'ahorsoun*, le dévot aux dieux de Saïs. »

Une autre prière de quatre lignes couvre le dessus du petit naos, elle est ainsi conçue :

« Ah! Osiris, seigneur des siècles, le grand inspecteur (?) *Out'a-* « *horsoun* tient ses bras sur toi; accorde-lui que suivant ta volonté, « il lui soit fait toute espèce de faveurs : fais cela, toi qui es dans « ton naos, à toujours! »

Ces derniers mots laissent quelque incertitude à cause du doute qui s'attache à un signe gravé trop près du bord et où je crois reconnaître la figure du naos. L'invocation se rapporte évidemment à la posture hiératique de la statuette. Dans cette attitude, le personnage semble réellement tenir Osiris entre ses bras.

Je placerai ici tout de suite l'inscription que j'ai appelée la cinquième, celle qui couvre le pied droit et qui n'est également qu'une prière.

« Celui qui est voué à la déesse Neith dit : ô grands dieux qui « habitez Saïs ! ordonnez toutes sortes de biens pour le grand in- « specteur (?) *Out'ahorsoun*, multipliez pour lui les faveurs et rendez « sa prospérité stable dans ce monde à toujours. »

Cette prière nous montre par sa teneur que notre personnage n'était pas mort à l'époque où se rédigeaient ces inscriptions. En effet il ne prend nulle part la qualification ordinaire MAT'AOU *le justifié*, ou *le dit juste* (abréviativement, 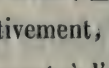). Ce renseignement doit être soigneusement noté quant à l'authenticité du récit et aussi quant à l'esprit qu'on peut naturellement supposer à un fonctionnaire de Darius, déjà comblé de faveurs par Cambyse ; il est naturellement porté à s'exprimer d'une manière un peu partiale sur le compte des souverains persans.

Je traduirai maintenant les deux grandes inscriptions de la robe (n°s 8 et 9) et celle du pilier qui les sépare. Elles se suivent naturellement dans cet ordre, en commençant selon l'ordinaire par la droite. Les quatre premières lignes contiennent les titres et la généalogie du personnage :

« Le dévot à Neith, la grande déesse mère et aux dieux de Saïs, « le noble chef..... l'un des docteurs, le véritable parent du roi « qu'il aime, l'écrivain insigne, le grammate en chef, préposé aux « grammates de la grande demeure, le commandant des Pylônes, le « chef des chasses royales sous le roi de la haute et de la basse « Égypte (Noum-het-ra), (Amasis), le chef des chasses royales sous « le roi de la haute et de la basse Égypte (Anch-ké-en-ra) (Psammé- « tik III), *Out'a-hor-soun*, fils du commandant des édifices, du chef « des jeunes gens, du prêtre de Neith, du prophète de la déesse qui « réside à Saïs, *Pefpanet*. »

Cette grande énumération des titres pour le fils et le père indique le début de l'inscription principale. C'est là une règle fondée sur

l'étude de toutes les inscriptions des tombeaux. Le véritable sens de plusieurs de ces titres me laisse encore des doutes, parce qu'on les trouve rarement écrits d'une manière phonétique.

Remarquons d'abord qu'*Out'ahorsoun* portait le titre le plus élevé de la hiérarchie , SouTeN ReCh; je le traduis par parent du roi. M. Lepsius a remarqué qu'il était attribué aux petits-fils ou neveux de roi. Les fils du souverain portaient seuls le titre de *Souten se* ou *fils de roi*, on le trouve néanmoins donné par exception à quelque gouverneurs d'Éthiopie et d'Élithyia. Le *Souten rech* rappelle naturellement le titre συγγενής usité sous les Lagides. Mais cette haute dignité ne fut probablement attribuée à notre personnage que sous Cambyse ou Darius. Sous Amasis il n'était encore que capitaine des chasses, si toutefois ce titre est bien traduit. Malgré la beauté de la gravure, les hiéroglyphes sont d'une telle finesse que je n'oserais affirmer que le caractère présente réellement ce que je crois y voir : trois chiens courant à toutes jambes. Le mot phonétique se lit KeVeN , il n'existe plus en copte et je ne l'ai encore retrouvé dans aucune autre inscription. Le titre de capitaine des chasses se reconnaît facilement sur d'autres monuments appartenant à l'ancien empire, il est désigné d'une manière non équivoque par un homme tenant un chien en laisse. Après cette énumération de titres, *Out'ahorsoun* ouvre son récit à l'arrivée de Cambyse, par la phrase citée d'une manière incomplète dans la Grammaire de Champellion (page 500). « Il dit : une expédition fut faite par le grand « prince, par le maître du monde entier, Cambyse, vers l'Égypte. « Comme les peuples de toute la terre étaient avec lui, il s'empara « de ce pays dans toute son étendue. Il rendit tous ces peuples « tranquilles, étant devenu le grand roi de l'Égypte, le grand sou- « verain du monde entier. Sa Majesté me conféra la dignité de grand « inspecteur (?); le roi ordonna que je fusse partout où il serait, étant « l'un des docteurs et commandant des pylônes. Cela fut fait par son « décret en son nom de souverain de la haute et de la basse Égypte, « *Ramesout* (sole genitus). Ensuite, je fit connaître à Sa Majesté la « dignité de Saïs qui est la demeure de Neith, la grande mère géné- « ratrice du Soleil, lequel est un premier-né, et qui n'est pas engendré « mais (seulement) enfanté : ainsi que les doctrines sur la grandeur « du temple principal de Neith dans tous ses développements ; ainsi

« que les doctrines sur les (autres) temples de Neith et sur tous les « dieux et toutes les déesses qui y résident; ainsi que les doctrines « sur la dignité de la demeure royale de la basse Égypte qui est le « siége du dieu *Enpé* (?) le seigneur du ciel; ainsi que les doctrines « sur la grandeur de la demeure de *Soun* (midi) et de la demeure de « *Mehen* (nord), de la demeure de *Ra* (soleil levant) et de la demeure « de *Toum* (couchant) qui sont l'abîme où résident tous les dieux. »

J'espère avoir traduit cette inscription d'une manière satisfaisante quant à son ensemble; le doute ne porte plus que sur l'appréciation philologique d'un très-petit nombre de mots. Voici Cambyse maître de la vallée du Nil dans toute son étendue, et l'orgueil national se réfugie dans cette excellente raison que le grand roi était accompagné de tous les peuples du monde entier. Aussitôt la conquête terminée, le grand roi s'occupe d'asseoir son gouvernement. Il confirme dans leurs charges, ou même il élève à des postes plus élevés les fonctionnaires nationaux. En effet M. Letronne avait déjà fait remarquer que le roi vaincu lui-même fut traité d'abord avec toute sorte d'égards. Cambyse allait même, comme l'atteste Hérodote, lui confier le gouvernement de l'Égypte, lorsqu'on découvrit qu'il tramait une révolte, en punition de laquelle il fut mis à mort. Cambyse distribue ses faveurs en vertu de son pouvoir reconnu comme complet et légitime. Cette parfaite acceptation se montre dans le nom royal d'intronisation *Ramesout*, précédé de la formule ordinaire composée de l'abeille et du roseau, et qui désigne la souveraineté des hautes et basses régions (Βασιλεὺς τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν suivant la traduction grecque de ce titre que nous devons à l'inscription de Rosette). Tout à l'heure Cambyse était désigné comme le *souverain du monde entier*, mais non pas néanmoins par le titre national . Le voici maintenant proclamé le *Ramesout* ou fils du Soleil, tout comme Alexandre se fit plus tard reconnaître fils d'Ammon; c'est-à-dire la manifestation visible de la divinité, le souverain complet et véritable, tel que devait se le représenter un bon égyptien, dévoué aux antiques traditions. Le choix du prénom royal est ici bien significatif. Nous savions déjà par Hérodote que les Égyptiens avaient songé à nationaliser Cambyse (οἰκηϊεῦνται Καμβυσέα, Hérodote, III, 2), en le supposant fils d'une princesse égyptienne; on concevrait difficilement le but de cette légende, après les maux dont ce prince accabla l'Égypte, vers la fin de son règne. Le fait de l'ac-

ceptation solennelle de Cambyse comme roi des hautes et basses régions, en rend pleinement raison : ses fureurs et sa folie étaient un fait accidentel, mais aux yeux de la caste sacerdotale, il était d'une haute importance que le sang royal d'Apriès fût censé couler dans les veines du personnage dont on avait inscrit le nom divin d'intronisation dans les annales et sur les monuments.

Une autre conséquence du caractère de souverain national, pris ou accepté par Cambyse, c'est que ce conquérant, si impitoyable plus tard pour les dieux égyptiens, dut primitivement subir l'initiation. Voici notre personnage en possession d'un poste qui lui permet d'approcher de la personne royale. Il en profite immédiatement pour attirer l'attention du roi sur ce que les mystères de la déesse Neith contenaient de plus auguste. Cambyse n'était pas un de ces initiés vulgaires à qui l'on pouvait faire acheter par de longues épreuves quelques lambeaux d'une doctrine voilée sous des symboles obscurs. Ce roi possédait d'ailleurs, par les enseignements de sa religion nationale, des idées très-élevées sur la nature divine. Il était nécessaire de lui montrer immédiatement quelque chose qui fût digne de son attention. Il est malheureux que l'initiateur ne nous donne pas *in extenso* son discours au roi, quelques éclaircissements importants ressortent néanmoins de ses expressions, nous les discuterons un peu plus loin.

Continuons maintenant à nous instruire des faits par la lecture de l'inscription parallèle, qui couvre le flanc gauche de la statue. Nous y trouvons malheureusement trois lacunes, en tête des sixième, septième et huitième lignes ; elles sont causées par la rupture de l'épaule gauche. La très-légère lacune en tête de la ligne huitième a pu être suppléée avec certitude, mais celles de la sixième et de la septième lignes nous privent de deux phrases intéressantes.

« Le dévot au dieu de son pays et à tous les dieux, le noble « chef..... l'un des docteurs, le parent véritable du roi qui « l'aime, le grand inspecteur (?) *Out'ahorsoun*, fils de *Temirtaïs* (1) « dit : j'allai porter plainte auprès de la majesté divine du roi Cam- « batt, contre les gens qui s'étaient établis dans le temple de Neith, « afin (d'obtenir) qu'ils en fussent chassés, en sorte que la divine de- « meure de Neith fût rétablie dans tous ses droits, telle qu'elle était « auparavant. Sa Majesté ordonna de chasser tous les peuples qui

(1) Nom de la mère d'*Out'ahorsoun* , TeM °AiRiTAiS.

« s'étaient établis dans le temple de Neith, de détruire toutes leurs « maisons et tout ce qu'ils avaient fait dans ce temple; et qu'ils por- « tassent.... (ici se trouve une lacune en tête de la sixième ligne).... « à la porte de l'enceinte de ce temple. Sa Majesté ordonna de puri- « fier le temple de Neith et de lui restituer toute sa population (ici « nouvelle rupture très-regrettable en tête de la septième ligne). Sa « Majesté ordonna de faire les offrandes sacrées à Neith, la grande « divine mère, et aux grands dieux qui résident dans Saïs, comme « cela se faisait auparavant. Sa Majesté ordonna de célébrer toutes « leurs panégyries et toutes leurs fêtes, comme cela se faisait aupa- « ravant. La Majesté voulut aussi que je lui fisse connaître la « grandeur de Saïs, qui est le pays de tous les dieux, lesquels y « demeurent sur leurs trônes à toujours. » (Ce dernier membre de phrase est d'une construction embarrassée et sa traduction ne me satisfait pas complétement.)

La politique de Cambyse continue à se montrer empreinte d'une sage conciliation; il cicatrise les plaies, suites nécessaires de la conquête. Saïs était bien plus exposée pendant les invasions asiatiques que Thèbes ou Abydos. Les grands bâtiments qui composaient l'ensemble du temple offraient aux troupes des logements commodes et rendus parfaitement sûrs par l'enceinte extérieure dont parle l'inscription (1). Les Asiatiques s'en étaient donc emparés et y avaient construit des logements militaires, au grand scandale sans doute de la gent sacerdotale violemment expulsée. Le bassin ovale décrit par Hérodote, où se célébraient les mystères nocturnes, devait être particulièrement utile au service de la cavalerie. *Out'ahorsoun* après avoir mis la déesse Neith en faveur auprès de Cambyse obtient que l'on rétablisse son temple dans toute sa splendeur primitive. Cette demande est une suite des premières instructions acceptées par le roi et conséquemment ces deux inscriptions parallèles se suivent bien, dans l'intention de l'écrivain, et dans l'ordre où nous venons de les traduire. On ordonne aux étrangers de vider le lieu saint; on détruit les ouvrages qu'avait nécessités leur campement. Une première lacune nous empêche de savoir qu'ils devaient porter, peut-être les matériaux encombrants provenant des démolitions. Une seconde lacune

(1) Cette enceinte me paraît être évidemment la grande enceinte de 880 mètres de long sur 720 mètres de large, reconnue par MM. Gallois et du Bois-Aymé (voy. *Commission d'Égypte*, t. V, p. 170) et visitée par Champollion. Hérodote, outre le temple, place dans cette enceinte les tombes des rois saïtes. Cette enceinte dépasse en hauteur tous les autres ouvrages de ce genre qui existent dans toute l'Égypte.

nous prive d'une phrase relative aux familles sacerdotales qui peuplaient le temple ; je n'oserais pas entreprendre de suppléer les mots détruits. Le temple ayant été purifié et le service divin rétabli, Cambyse voulut encore mieux connaître cet édifice dont on lui avait expliqué les mystères. Cette dernière phrase nous prépare au voyage du roi ; il est mentionné dans les inscriptions qui couvrent les trois faces du pilier qui soutient le naos. Elles sont ainsi placées au milieu des deux inscriptions que nous venons de traduire. C'est ici que se trouvent les phrases traduites par M. Ampère. Ces deux inscriptions suivent le même ordre que celles des deux côtés du vêtement ; celle de droite est évidemment la première :

« Un voyage fut fait par le roi de la haute et de la basse Égypte, « Cambatt, vers Saïs. Le roi vint lui-même au temple de Neith ; il « s'approcha du grand et principal lieu saint de sa sainteté Neith, « comme le faisait chaque roi. Il fit une grande offrande en toute « sorte de bonnes choses à Neith, la divine mère et aux grands dieux « qui résident dans Saïs, comme l'avaient fait tous les rois. Sa Ma- « jesté voulut de même que je lui fisse connaître la grandeur de sa « sainteté Neith, qui est la mère du Soleil lui-même. » On lit à gauche : « Le grand inspecteur *Out'ahorsoun* dit : Sa Majesté accom- « plit tous les rites dans le temple de Neith ; elle prit soin de faire « faire une libation au Seigneur des siècles dans le sanctuaire de « Neith, comme tous les rois l'avaient fait auparavant. Sa Majesté « voulut de même connaître et accomplir toutes les rites que chaque « roi observait dans ce temple, afin que la dignité de ce lieu saint, « résidence de tous les dieux, demeurât stable à toujours. »

Tels sont les détails donnés par un témoin oculaire sur le voyage de Saïs. Ces termes, malheureusement trop généraux, se rapportent évidemment à l'initiation du roi. Le conquérant la subit avec les mêmes rites que tous les souverains antérieurs. Le premier lieu saint où il est conduit est désigné par les titres *naa ouer* , *grand principal*. Le signe qui le représente est une zone elliptique (1). Cette expression n'est pas commune dans la désignation des parties des temples ; il serait possible qu'il fût question ici du lac orbiculaire où se célébraient les mystères nocturnes, dont Hérodote, en sa qualité d'initié, nous parle avec une réserve si regrettable. Le second lieu saint, celui où se faisait la libation au Seigneur des

(1) Comparez le nom de l'île sainte de Philæ , MeN ReK.

siècles, surnom ordinaire d'Osiris, est désigné par le mot très-usité CheN. Cette expression s'écrit avec un hiéroglyphe qui lui est spécial, le bouc décapité . Je ne sais s'il faut y reconnaître l'endroit dépeint par Hérodote comme destiné au tombeau de celui dont il ne lui est pas permis de dire le nom. Ce tombeau occupait la face postérieure de la muraille attenante au sanctuaire de Neith. Il n'est pas douteux qu'Hérodote n'ait voulu parler ici du tombeau d'Osiris. Cette attribution est d'ailleurs confirmée par la décoration du beau naos monolythe, consacré par Amasis, que possède le musée du Louvre. Cet admirable monument qui fut retiré du port d'Alexandrie sur les indications de M. Jomard, a résisté à l'action de la mer, grâce à la dureté du bloc de granit dans lequel il a été sculpté.

Au milieu des fines sculptures qui composent sa décoration on remarque le cénotaphe d'Osiris, précisément à la place indiquée par Hérodote, c'est-à-dire au centre de la face postérieure qui correspond au fond de la chapelle. On peut inférer de là que notre naos reproduit quelques-unes des dispositions générales observées dans la distribution des divers lieux sacrés qui composaient l'ensemble du temple de Saïs.

Cambyse finit par accomplir le reste des rites observés par les autres souverains. Le but des prêtres était ainsi rempli, le principe était sauvé et, comme le dit l'inscription, la dignité du temple restait intacte malgré la conquête. Une question importante se présente ici : ce voyage est-il le même que celui dont parle Hérodote? Je n'en doute pas, malgré la différence des récits. L'historien se borne à mentionner l'outrage fait à la momie d'Amasis; venu en Égypte, dans un temps où la mémoire de Cambyse était en exécration, ses garants ont dû nécessairement lui raconter principalement les méfaits du conquérant. M. Letronne a fait remarquer néanmoins que la considération accordée au collége sacerdotal par Cambyse ressortait clairement de la consultation demandée par ce roi à l'oracle de *Buto*. La destruction de la monnaie royale est donc une vengeance personnelle, un fait à part et qui n'implique aucun système général de réaction religieuse ou de désordres. Au point de vue où se plaçait le corps sacerdotal, la vengeance exercée sur le corps d'Amasis pouvait être plus facilement excusée par cette circonstance qu'Amasis était un usurpateur. Malgré la splendeur de son règne, ses cartouches ont été martelés avec soin, comme on peut le voir sur le naos du musée du Louvre. Il est peu croyable que Cambyse eût songé à donner l'ordre de ce mar-

telage, si quelque flatteur égyptien n'eût pas attiré son attention sur la coutume nationale qui infligeait ce châtiment posthume aux rois usurpateurs. Il est bien probable, au contraire, que le conte débité plus tard à Hérodote fut mis en circulation dès cette époque. Cambyse réputé fils de la princesse, fille d'Apriès, devenait ainsi un roi légitime qui avait reconquis sa couronne sur le fils de l'usurpateur Amasis. C'est là ce qui résulte naturellement de la punition toute nationale infligée à Amasis dans le martelage de ses cartouches. Les prêtres, en se plaçant dans cet ordre d'idées, purent donc colorer à leurs propres yeux, la vengeance de Cambyse contre ce roi. Le récit d'Hérodote est excessivement laconique sur cette première partie du règne de Cambyse, il passe presque immédiatement à l'expédition d'Éthiopie. Les Égyptiens ne se souciaient guère à l'époque d'Hérodote, de raconter ce qui pouvait être en faveur de Cambyse; notre personnage, tout au contraire, est naturellement porté à omettre ce qui peut être à la charge de son bienfaiteur, aussi se garde-t-il de rappeler la scène odieuse de la combustion de la momie royale. Forcé tout à l'heure de parler des malheurs de son pays, il va le faire en termes généraux et sans nommer Cambyse.

Les deux inscriptions qui couvrent les flancs du petit naos et qui se continuent sur la poitrine font une suite naturelle à celles que nous venons d'étudier. Côté droit :

« Le dévot aux dieux de Saïs, le grand inspecteur *Out'ahorsoun*, « dit : Je rétablis la divine religion de Neith, la grande mère divine, « par l'ordre de Sa Majesté, dans toute sa plénitude, à toujours. Je « pourvus au service divin de Neith, dame de Saïs, en toute espèce « de bonnes choses, comme devait le faire un bon serviteur de son « seigneur. Moi qui suis l'un des bons dans *son* pays (*sic*). J'ai sauvé « sa population dans l'effroyable calamité qui eut lieu en Égypte et « il n'y en avait jamais eu de pareille dans ce pays. Ayant un poste « éminent auprès de mon maître (j'ai sauvé ce que j'avais déjà éta- « bli). » Ce dernier membre de phrase reste douteux pour moi; malgré mes efforts pour me rendre un compte exact de la construction, je n'ai pu y parvenir complétement. La dernière phrase se traduit plus facilement : « je leur ai fait toute sorte de biens, quand le temps vint de leur en faire. »

L'inscription parallèle, à gauche du naos, paraît se rapporter au même temps. « Le dévot à la divinité des deux pays, le grand in- « specteur Out'ahorsoun dit : Moi qui suis pieux envers *son* père (*sic*) « et qui chante les louanges de *sa* mère; quant à ce qui regarde *ses*

« frères (*sic*), je leur ai conféré la dignité de prophète ; je leur ai con-
« stitué, par ordre de Sa Majesté un riche domaine, en propriété
« complète, à toujours. J'ai fait construire une sépulture là où il n'y
« en avait pas (encore) ; j'ai nourri tous leurs enfants, j'ai établi leurs
« maisons et je leur ai fait toute espèce de biens, comme un père le
« fait pour son fils. (Mais) voici que le malheur fondit sur ce pays,
« lorsque l'immense calamité eut lieu en Égypte. »

Avant d'avoir saisi par une étude approfondie de notre monument l'enchaînement de nos diverses inscriptions, j'avais cru au premier coup d'œil, que cette immense calamité ne pouvait être autre chose que la défaite où l'Égypte perdit son indépendance. D'après tout ce qui précède, il me paraît maintenant impossible de le penser. Quoique je ne puisse pas répondre d'avoir bien saisi le sens du membre de phrase que j'ai rendu par « j'ai sauvé ce que j'avais déjà établi, » néanmoins on remarquera que la mention de la grande calamité vient dans la même inscription après le rétablissement plein et entier du culte de Neith dans toute sa splendeur. Il s'agit donc bien des dévastations qui suivirent les fêtes célébrées à Memphis pour la naissance d'Apis, lorsque Cambyse s'imagina que les Égyptiens se réjouissaient des pertes énormes qu'il avait éprouvées en Éthiopie. Il résulte néanmoins des expressions énergiques de notre texte que les récits des historiens n'étaient pas exagérés. M. Letronne me semble avoir trop diminué l'importance des dévastations de Cambyse. *Out'ahorsoun*, tout en écartant de son récit le nom de son bienfaiteur, avoue nettement que jamais l'Égypte n'avait éprouvé de semblables calamités. Notre personnage semble avoir conservé assez d'influence sur Cambyse pour préserver ses amis du plus gros de l'orage ; il est certain qu'il était resté auprès du souverain, car nous le retrouvons en Asie à l'avénement de Darius.

L'inscription du flanc gauche se rapporte tout entière aux biens que *Out'ahorsoun* procura à sa famille. Il paraît n'avoir pas eu d'enfants, puisque toute sa sollicitude se porte sur ses neveux. Cette circonstance doit être notée avec soin parce que nous possédons sur divers monuments la mention de plusieurs personnages importants qui appartiennent à la même famille. Je me suis conformé scrupuleusement dans la traduction à la tournure égyptienne. On aura remarqué ce singulier usage du pronom de la troisième personne *moi qui aime son père*, etc. Cet emploi de la troisième personne, dans des phrases où l'on eût attendu la première, ou la seconde personne, est extrêmement usité dans les textes les plus soignés, il constituait pro-

bablement une tournure élégante aux yeux des hiérogrammates. J'en ai déjà signalé des exemples remarquables dans l'hymne au soleil de la collection Passalacqua. L'inscription se termine par une seconde mention des grands malheurs qui fondirent sur l'Égypte. Cette dernière phrase est liée aux autres par la particule A°S (en copte ЄIC) *voici que*. Cette particule, comme Champollion l'a expliqué dans sa Grammaire, se prend pour *lorsque* et sert à enchaîner deux propositions dans l'ordre des temps. Le sens général est donc : j'avais établi ma famille dans la prospérité, lorsque la grande calamité arriva. Cette seconde inscription prouve donc comme la première que par la grande calamité, il faut entendre la seconde partie du règne de Cambyse et non pas la conquête dont le corps sacerdotal paraissait avoir très-bien pris son parti. Nous arrivons à la dernière inscription, celle qui couvre la face de l'obélisque auquel la statuette est adossée. Nous y retrouvons malheureusement deux petites lacunes en tête des deuxième et troisième lignes; elles sont dues, comme je l'ai dit, à la rupture de la tête et d'une épaule.

« Le noble chef le ..... l'un des docteurs, vivant avec eux, le « prophète, le grand inspecteur, *Out'ahorsoun* fils de *Témirtaïs*, « dit : La majesté du roi de la haute et de la basse Égypte, Darius, « vivant à toujours, m'ordonna d'aller en Égypte tandis que Sa Ma- « jesté était en Aram, lorsqu'il devint le souverain du monde en- « tier, le grand roi de l'Égypte, pour rétablir une quantité de dou- « bles demeures de la vie (1) ..... » (ici une lacune qu'on doit nécessairement suppléer par quelque chose comme : *et pour remettre dans l'ordre*) « ce qui avait été perverti. Je pris la charge du pays « et des hommes, de province en province, rétablissant l'ordre en « Égypte d'après le commandement du seigneur des deux régions. « Agissant conformément aux ordres de sa divine Majesté, je fis « un recensement du tout. Toute la population était auprès de moi « et personne ne dit du mal de moi, parce que je leur rendis ce « qu'exigeaient les droits de chacun » (ici se place une nouvelle lacune d'environ trois mots en tête de la dernière ligne, la phrase se terminait par ces mots : « pour tous leurs travaux. « Et Sa Majesté ordonna qu'on leur donnât tous les bienfaits de

(1) Cette expression signifie très-probablement des colléges d'hiérogrammates; les prêtres de cette classe sont appelés dans le texte démotique de Rosette : les écrivains des doubles demeures de la vie (*Inscript. de Ros.*, ligne 4).

« la culture (1), afin qu'ils fissent tous leurs travaux. Je les réta-
« blis dans tous leurs droits et dans toutes les limites de leurs biens
« tels qu'ils se trouvaient (désignés) dans les titres et comme ils
« étaient auparavant. Sa Majesté voulut pareillement que la splen-
« deur de cette demeure fût augmentée, que l'on fit revivre toutes
« les cérémonies funéraires, que l'on rétablît les liturgies de tous les
« dieux dans les demeures qui leur appartenaient, que l'on fît leurs
« divines offrandes, et que l'on célébrât leurs panégyries, à tou-
« jours. »

Notre personnage se trouve donc en Asie à l'avénement de Darius. Les expressions de l'inscription se rapportent à merveille avec ce que nous savons sur ce prince. Il était devenu souverain (mot à mot : voici lui à l'état de souverain); il n'est pas ici question de succession régulière. Hérodote (II, 129) nous apprend que Cambyse avait emmené avec lui des Égyptiens et entre autres des médecins à cause de leur réputation d'habileté. La médecine était exercée en Égypte par les prêtres et surtout par ces savants, ces docteurs dont *Out'ahorsoun* faisait partie. Nous avons vu de plus que sa charge l'obligeait à accompagner partout le souverain, il est donc naturel de le retrouver en Syrie à la mort de Cambyse. La mission réparatrice confiée à notre Égyptien par Darius, est bien conforme à ce que les historiens rapportent de la bonne administration de ce roi.

Il fallait réparer les effroyables calamités qui avaient signalé la fin du règne de Cambyse et dont parlent les deux inscriptions précédentes. On voit que les temples n'avaient pas seuls souffert. Beaucoup de personnes avaient été violemment dépouillées de leurs biens. Les titres de propriété, tels que nous les connaissons par les papyrus grecs et démotiques, aident notre administrateur, par leurs délimitations si précises, à remplir sa tâche, à la satisfaction générale. C'est d'après la nature de ces fonctions que j'ai traduit le titre principal d'*Out'ahorsoun* par grand inspecteur, peut-être néanmoins cette mission, toute accidentelle, n'a-t-elle pas de rapport avec son titre officiel. Je remarque néanmoins que le même titre appartient à un autre *Pefpanet* (2) de Saïs, qui pourrait bien être le même que le père d'*Out'ahorsoun*. Ce Pefpanet est également chargé de la conduite ou

(1) Peut-être : de l'irrigation, le mot MeR se prête à l'un et l'autre sens.

(2) Voy. notre catalogue A, 80 ; la lecture *Pefpanet*, donnée par Champollion pour ce nom propre , me laisse quelques doutes.

de l'inspection des travaux faits par ordre d'Amasis au temple d'Abydas. Ces détails se trouvent dans l'inscription gravée derrière sa statue, que possède le musée du Louvre.

Je me borne à ces remarques générales et je n'entreprendrai pas ici l'étude des détails de cette longue inscription, qui nous apporte des matériaux de tout genre; il est impossible néanmoins de ne pas revenir un instant sur le mot important échappé à notre prophète égyptien dans ses leçons à Cambyse sur la déesse Neith. Neith est, dit-il, la mère du dieu Ra, du soleil lui-même, en tant que ce dieu est enfanté par elle 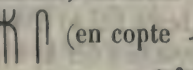 (en copte ⲙⲓⲥⲉ) MeS(1), mais sans génération paternelle ou masculine ; cette seconde idée est exprimée de la manière la plus nette, par le signe bien connu de la négation et par le scarabée. Il ne peut rester aucun doute sur le sens du scarabée. J'ai exposé dans mon mémoire (2) sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, les exemples hiéroglyphiques qui vérifient tous les détails donnés par les auteurs grecs sur les diverses nuances de ce symbolisme. Les Égyptiens prétendaient que tous les scarabées étaient mâles et conséquemment ils en faisaient le symbole exclusif de la génération paternelle. Comment donc s'opérait, dans la doctrine égyptienne, cette génération divine du soleil, le dieu suprême? Pouvons-nous avoir quelque confiance dans les sublimes conceptions que prêtent aux Égyptiens les philosophes récents, néoplatoniciens ou gnostiques, sur l'essence divine et la cosmogonie? Les grands esprits du paganisme, forcés d'opposer au spiritualisme chrétien quelque chose de plus satisfaisant et de plus conforme à la direction philosophique des esprits, que les dieux poétiques d'Homère, se sont-ils bornés à dévoiler une partie des mystères traditionnels des temples égyptiens? Devons-nous, au contraire, regarder comme un simple développement des doctrines philosophiques, produit par le contact nouveau du mysticisme hébraïque et chrétien, et faussement abrité sous les noms antiques d'Hermès

(1) Ce mot est quelquefois employé dans les deux sens, mais d'une manière spéciale et restreinte, il s'applique à la maternité, et son déterminatif est une femme qui accouche (Voy. Champ. *Dictionn.*, p. 50).

(2) Ce mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, au mois d'avril 1849, n'a pu encore paraître dans le recueil de cette Académie, à cause de l'état incomplet où se trouvait le caractère hiéroglyphique de l'imprimerie nationale; j'espère que l'impression en sera terminée vers la fin de mai 1851.

ou d'Orphée, les textes des néoplatoniciens sur l'essence et la génération divine? Les principaux apologistes chrétiens considèrent ces doctrines comme véritablement antiques dans les sanctuaires païens et comme les débris d'une tradition primitive plus ou moins altérée par les symboles de l'idolâtrie. En ce qui concerne l'Égypte, nous pouvons affirmer maintenant que la doctrine de la génération divine, telle que Jamblique (1) l'expose plus spécialement, n'est pas un produit de l'esprit philosophique des derniers temps, mais qu'elle appartient à la portion antique et traditionnelle des mystères. C'est ce qui résulte de notre nouveau texte qui se coordonne d'une manière très-satisfaisante avec les expressions des hymnes consacrés au dieu suprême, identifié avec le soleil. Le dieu Ra n'est qu'enfanté par Neith, il n'est pas engendré (paternellement); en effet, partout dans ces hymnes, il est qualifié : *Le dieu qui s'engendre lui-même* (2). « C'est un enfant divin qui se donne la naissance à lui-même, chaque jour, » est-il dit dans l'hymne de *Tap-hérou-mès* (3). La naissance quotidienne du soleil devient ici une vivante image de la perpétuelle génération divine. « C'est le seul générateur dans le ciel et sur la terre et il n'est point engendré, » dit un autre hymne (musée de Leyde, pyramide K, 11). Le grammate *Taphéroumès,* dans un second hymne gravé sur une stèle de la collection Passalacqua (n° 1375) parle ainsi du soleil : « c'est le dieu seul vivant en vérité..... le générateur des « autres dieux..... celui qui s'engendre lui-même..... celui qui existe « dans le commencement..... Les dieux de la demeure céleste, ajoute « le même texte, n'ont point eux-mêmes enfanté leurs membres, c'est « toi qui les a enfantés dans leur ensemble! (4) »

Plutarque, en parlant des divers dieux honorés dans les temples égyptiens, dit que le seul culte d'Osiris était commun à toute la région. L'assertion serait exacte si cet auteur avait dit d'une manière plus générale : le culte du soleil; car Osiris n'est habituellement

(1) Quel que soit le véritable auteur du traité *de Mysteriis Ægyptiorum,* il possédait une véritable connaissance des doctrines égyptiennes.

(2) 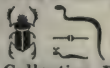 , *self formed,* suivant l'excellente traduction de M. Birch.

(3) Collection Passalacqua, à Berlin. La traduction se trouve dans mon rapport sur l'exploration des musées d'Europe inséré au *Moniteur*, le 7 mars 1851 (et chez Franck); le texte paraîtra avec l'analyse dans la *Chrestomathie égyptienne.*

(4) Ce bel hymne fera aussi partie de la *Chrestomathie;* il a été écrit vers la fin de la XVIIIe dynastie. Ici l'hiérogrammate se sert du mot MeS, *enfanter,* attribuant ainsi au soleil la maternité comme la paternité, l'acte entier de la génération des dieux.

qu'un dédoublement de cette divinité, lorsqu'on la restreint au rôle de roi des régions funéraires, que le soleil était censé parcourir pendant la nuit. Ce caractère de dieu suprême et créateur, le dieu Ra (ou soleil) le conserve sur les monuments de toutes les parties de l'Égypte. Le Rituel funéraire, commun à tout le pays, s'exprime d'une manière toute semblable dans les hymnes au soleil du chapitre XV : « Hommage à toi, Soleil, dieu des deux zones, créateur, « qui s'engendre lui-même ! » (Ch. XV, l. 3.)

Cette doctrine générale devait nécessairement amener des identifications avec les divinités locales. A Thèbes, par exemple, le dieu suprême, Ammon, se montre sous deux formes principales : la plus usitée est son identification avec le soleil, sous le titre d'*Amon-ra, roi des dieux*, on lui prodigue sous ce nom toutes les qualifications que nous venons d'attribuer au soleil. Ammon est encore adoré dans les sanctuaires de Thèbes (1) sous la forme ithyphallique ou comme générateur; il porte alors le titre de *Mari de sa mère*. Cette mystérieuse légende a été, à mon avis, très-fidèlement rendue par Champollion, et je crois qu'on n'a révoqué en doute l'exactitude de sa traduction que par la difficulté d'en saisir le sens intime. Notre texte de Saïs l'explique, ce me semble, d'une manière satisfaisante. Ammon comme le soleil à Saïs, s'engendrant lui-même dans le sein de la mère, étant tout à la fois père et fils, est très-exactement nommé *Mari de sa mère*. Cela ne veut pas dire que *Mouth* ait, en sa qualité de mère, une primauté quelconque de temps ou de dignité. A Thèbes, en effet, le premier rôle est incontestablement attribué au principe mâle, à Ammon. Le principe femelle, tantôt considéré comme mère et tantôt comme Ammon femelle, est toujours subordonné au grand dieu générateur. Il nous est donc permis de réclamer au nom de l'antique doctrine égyptienne les textes nombreux des auteurs païens, où le dieu suprême est représenté comme s'engendrant perpétuellement lui-même (2).

(1) Voy. la représentation d'Ammon ithyphallique, *mari de sa mère*, dans le sanctuaire de Karnak relevé par Philippe Arrhidée, et sur une pierre, débris du sanctuaire de Thoutmès III, dans Rosellini, *Monum. del culto*, pl. LVI.

(2) Les plus frappants par leur rapport avec les expressions de nos hymnes antiques sont peut-être ceux de Jamblique et de Julius Firmicus. Le premier (*de Mysteriis Ægyptiorum*, sect. VIII, chap. II) dit, en parlant du démiurge : ..... τοῦ αὐτοπάτορος, αὐτογόνου, καὶ μονοπάτορος θεοῦ;..... et un peu plus loin, αὐτοπάτωρ, καὶ αὐτάρχης. J. Firmicus, après avoir averti qu'il va dévoiler les mystères égyptiens (Præfat. ad lib. V) invoque Dieu dans les termes suivants : *Tu omnium pater pariter ac mater, tu tibi pater ac filius.*

La troisième personne de la triade égyptienne, la mère, paraît, dans l'*Ament* de Thèbes, n'être qu'une face différente du même être suprême. Dans les figures de Mouth et de Neith elle semble revêtir, au contraire, une personnalité plus distincte. Ament est néanmoins complétement identifiée avec Neith à Thèbes et à Dendérah, et Neith est aussi considérée comme la face féminine du dieu Phthah. En tant que l'être suprême est spécialement identifié avec le soleil, le rôle maternel est, dans toute l'Égypte, attribué, non plus à Neith ou à Mouth, mais au ciel, personnage féminin (ⲧⲡⲉ en copte). Les hymnes que j'ai cités plus haut sont formels à cet égard. « *Ta mère, le ciel, tend ses bras vers toi,* » dit le prêtre Ptah-mès dans l'hymne gravé sur la porte de son tombeau (musée de Leyde, K, 10). Le ciel est figuré, comme l'on sait, par une femme dont le corps allongé s'étend en forme de voûte au-dessus de la terre. De là, vient que dans un autre hymne du même musée (K, 11), on dit au soleil : *Tu rayonnes sur le dos de ta mère* (1) et cette métaphore est fréquemment répétée. Les hymnes du Rituel funéraire sont tout aussi expressifs.

Dans un sens encore plus restreint, ce rôle appartient spécialement au ciel nocturne et nous reconnaissons ici la puissance cosmogonique attribuée à la nuit, aux ténèbres primordiales, toujours d'après les Égyptiens (2). *O père des dieux!* dit l'hymne du Rituel (ch. xv, 44), « *tu t'unis à ta mère dans la montagne d'occident, elle te reçoit dans ses bras chaque jour.* » Et un peu plus haut (ch. xv, 15) : *lorsque tu luis dans le séjour de la nuit, tu t'unis à ta mère, le ciel.* C'était bien en effet le ciel nocturne à qui devait revenir spécialement la maternité du soleil, puisque le lever quotidien de cet astre était adopté, comme l'image de la perpétuelle génération divine et se rendait par le mot SCHAA, *naître* (en égyptien comme en copte, *oriri, nasci*).

Après les expressions si absolues des textes que nous venons de citer,

(1) PeSeT-ek Hi PeSet Mou-t-eK; les deux sens du mot PeSeT ont fourni à l'auteur égyptien un jeu de mots que l'on ne peut traduire.

(2) Voy. Plutarque (*Sympos.*, IV, p. 670); — Damascius, *de Principiis* (Anecdot. Wolf., t. III, 260), etc.; — Suidas (in voce *Orpheus*), remarque que le démiurge était encore supérieur à la Nuit.

qui pourrait croire que ce dieu Αὐτογόνος et Αὐτοπάτωρ n'est pas le premier terme de l'essence divine? Et cependant la doctrine égyptienne ne s'arrêtait pas là, les témoignages sont précis à cet égard. Ce dieu premier et suprême reconnaissait néanmoins une autre figure primordiale, un πρῶτος τοῦ πρώτου θεοῦ, suivant la singulière expression de Jamblique (1). Cet être, qui est le *un* par excellence et le bon par essence, est le modèle du dieu qui s'engendre lui-même. Il est curieux de voir comment le philosophe cherche à concilier ces deux branches de la doctrine. Son démiurge n'en reste pas moins *premier* aussi, parce que, dit-il, c'est lui qui se fait jaillir lui-même du sein de cet *un* (2). Mais Jamblique n'échappe pas à une autre contradiction plus monstrueuse : en concentrant ainsi toute la force d'action dans le *second premier*, il réduit l'être *un* primordial à l'inactivité et à la solitude; en sorte que son *premier de premier* devient une sorte de *fatum* immobile, et jouant par le fait un rôle bien inférieur à celui du dieu générateur. Les textes sacrés de l'ancienne Égypte tout en reconnaissant ce père, différent du dieu soleil, échappent à cette absurde conséquence, parce qu'ils énoncent la doctrine, sans chercher à l'expliquer et sans s'embarrasser des termes contradictoires qu'ils emploient.

Dans ces mêmes hymnes du Rituel où nous avons vu d'une manière si nette que le dieu Ra n'était engendré par aucun autre être, il n'en est pas moins qualifié *fils de Totounen* (nom de Phthah comme créateur, voy. rituel de Turin, ch. xv, 40). Quoique Ra soit le dieu αὐτογόνος, voici néanmoins le principe paternel personnifié dans Phthah (3). Mais Phthah n'était point un dieu inerte, ce père remplit même expressément, comme son fils, les fonctions de démiurge; il est représenté à Philæ modelant éternellement l'œuf du monde (voy. Rosellini, *Monumenti del culto*, pl. XXI). Par une nouvelle transformation, sous le titre habituel de Ptah-sokar-osiris, il s'identifie avec le rôle nocturne du soleil; en sorte qu'il devient un parfait modèle de son fils, dont il possède déjà tous les attributs. C'est ainsi que la mytho-

(1) *De Mysteriis Ægypt.*, s. VIII, 2.

(2) *De Mysteriis Ægypt.*, s. L.

(3) Confer : Cicero, *de Natura Deor.*, III, 21, et Arnob., IV, 135. Dans les dynasties divines de Manéthon, non-seulement Phthah précède le soleil, mais encore celui-ci lui est inférieur, puisqu'il n'a qu'une période de temps et que Phthah seul est éternel. Cette donnée, placée en tête de l'histoire primordiale, appartient évidemment à un temps où le soleil n'était pas encore identifié avec le dieu suprême. Ammon doit également être antérieur à Ammon-Ra.

logie égyptienne échappait à la conséquence monstrueuse d'un premier principe, jouant un rôle inférieur, par la parfaite similitude du père et du fils et en affrontant sans crainte la pluralité des personnifications dans l'unité suprême. Jamblique nous avertit (*ibidem*) que les noms d'Amoun, de Phthah, d'Osiris, n'étaient autre chose que la même divinité considérée dans ses divers attributs. L'identité primitive de ces premiers personnages divins s'établit en effet par les textes égyptiens propres à chacun d'entre eux et qui excluent la pluralité par leur sens absolu.

Il nous reste à expliquer pourquoi le soleil, dans le mystère de Saïs est appelé *un premier-né* (SchA MeS, expression conservée dans le copte, *schamise*, *primogenitus* et déjà traduite par Champollion). C'est que le soleil étant identifié avec le dieu suprême, il s'agit ici de la pure génération divine première et éternelle. Il y avait, en effet, d'autres fils divins d'un ordre inférieur qui composaient le polythéisme égyptien; et on indiquait encore sous des symboles presque identiques l'opération démiurgique à laquelle la génération divine servait de prototype. C'est dans ce sens qu'Ammon, Ptah et Ra sont appelés *père des dieux et des hommes.* Nous trouvons souvent, dans les triades locales, un fils divin bien distinct du père et occupant un poste subordonné. A Thèbes, le fils d'Ammon et de Mouth se nomme Chons et apparaît comme un dieu *Lunus*, c'est-à-dire comme un être secondaire tirant sa lumière et sa vie d'un premier principe. Dans la famille d'Osiris nous retrouvons au contraire le fils *aîné* dans le personnage d'Harouëris, identifié avec Apollon ou le soleil; et d'une manière plus frappante encore dans la figure d'Horus, fils d'Isis, ithyphallique, identifié par les Grecs au dieu Pan et qui revêt tous les attributs d'Ammon. L'identification de ce dernier type avec Ammon générateur est si complète, que la même figure porte à la fois les deux noms d'*Ammon, mari de sa mère* et d'*Horus, fils d'Isis.*

Si je crois comprendre ce qu'étaient aux yeux des Égyptiens le père et le fils divin, j'éprouve bien plus de difficulté à me rendre compte des fonctions que l'on attribuait au principe féminin dans cette génération primordiale. Au point de vue cosmogonique, dont je ne m'occupe pas ici, je vois bien, comme l'enseigne le traité *d'Isis et d'Osiris*, d'accord avec Platon, que la mère pouvait être le lieu, l'espace, où le démiurge lançait le monde, ou même la ma-

tière coéternelle. Dans la génération des dieux célestes ou secondaires, identifiés avec les astres, je comprends encore le rôle maternel du ciel, comme espace, χώρα, et même comme matière, ὕλη, fournissant une portion de l'éther céleste au démiurge pour nourrir ses germes divins. Mais dans la génération première du dieu premier-né, dans cet acte symbolisé par le scarabée, engendrant à lui seul et sans secours d'une femelle, j'avoue que je ne comprends en aucune façon ce que représentait Neith. La déesse se vantait qu'*aucun mortel n'avait soulevé son voile* et peut-être n'avait-on symbolisé sous son nom que la portion du mystère regardée comme inaccessible à l'intelligence humaine.

Je viens de rappeler la célèbre inscription de Neith, à Saïs, rapportée par Plutarque et par Proclus. Jablonski a fort bien remarqué que la version de Proclus (1) est plus égyptienne ; le voile était une idée athénienne : « Je suis ce qui est, ce qui sera et ce qui a été ; « personne n'a relevé ma tunique, le fruit que j'ai enfanté, est le « soleil. » La dernière phrase est une traduction exacte de nos textes ; le membre qui précède se rapporte peut-être à la virginité de Neith et trouve sa justification dans l'assertion si positive que le dieu αὐτογόνος et αὐταρχης n'avait d'autre père que lui-même. Le commencement de l'inscription s'explique au point de vue cosmogonique par le vaste panthéisme qui pénètre tout le système égyptien ; au point de vue de l'essence divine, ces mots sembleraient indiquer que Neith était la personnification de l'éternité et de l'immensité au sein desquelles le premier être opérait sa perpétuelle génération. Proclus n'éclaircit pas la question en nous expliquant (*ibid.*) que Neith était une certaine déesse démiurgique, tout à la fois visible et invisible, ayant sa place dans le ciel et émettant néanmoins la génération aux espèces. En effet tout ceci se rapporte à la cosmogonie, ainsi que la qualification de *force motrice* qu'il lui attribue plus loin (2).

Tout ce que nous entrevoyons sur le caractère primitif de Neith, mère du dieu suprême, nous indique seulement un troisième terme de l'essence divine, dont l'existence était affirmée, mais dont la nature et les fonctions étaient peu expliquées et peut-être totalement

(1) Proclus, *in Timeum*, I, 30 : Τὰ ὄντα, καὶ τὰ ἐσόμενα, καὶ τὰ γεγονότα ἐγώ εἰμι· Τὸν ἐμὸν χιτῶνα οὐδεὶς ἀπεκάλυψεν, ὃν ἐγὼ καρπὸν ἔτεκον, ἥλιος ἐγένετο.

(2) C'est en la même qualité qu'Horapollon la désigne comme la face féminine de Ptah, sa force maternelle. Voy. *Hieroglyphic*, l. I, c. 12.

incomprises dans les sanctuaires égyptiens, où l'on affectait de la voiler d'un si profond mystère.

EMMANUEL DE ROUGÉ,

Conservateur honoraire au musée du Louvre.

On lit dans le précieux ouvrage d'Origène que vient de découvrir M. E. Miller et dont il a dernièrement publié le texte (*Refutatio hæresium*, IV, 43, p. 77, Oxon. 1851, in-8°), un passage curieux qui vient tout à fait à l'appui de la conception théologique que M. de Rougé a tirée des textes égyptiens. Ce passage, quoique obscur dans la première phrase, laquelle est peut-être incomplète, est parfaitement clair dans la phrase finale; il est ainsi conçu : Αἰγύπτιοι δὲ πάντων ἀρχαιότεροι εἶναι νομίζοντες τὴν τοῦ Θεοῦ δύναμιν ψηφίσαντες τάδε διαστήματα τῶν μοιρῶν ἐξ ἐπινοίας θειοτάτης ἔφασαν τὸν Θεὸν εἶναι μονάδα ἀδιαίρετον καὶ αὐτὴν ἑαυτὴν γεννῶσαν, καὶ ἐξ αὐτῆς τὰ πάντα κατεσκευάσθαι. M. Miller propose de lire, au lieu de τάδε διαστήματα, τά τε διαστήματα, ce qui me semble donner pour ce passage le sens suivant : *Les Égyptiens qui se croient les plus anciens de tous (les peuples), calculant, par une inspiration divine, la puissance de Dieu et les intervalles des parties, disent que Dieu est une monade indivisible qui s'est engendrée elle-même, et que tout a été formé par elle.* L'emploi évidemment fait avec intention des deux expressions γεννῶσαν et κατεσκευάσθαι, montre que, dans le système égyptien, l'univers était non une émanation de la monade primordiale, mais une création. Quant au véritable sens de ψηφίσαντες, il soulève quelque difficulté. Si ce mot n'est pas une mauvaise leçon, je crois qu'il a le sens d'*évaluer*, de *supputer*, c'est-à-dire celui qui appartient d'ordinaire à ce verbe dans le Nouveau Testament. Les Égyptiens regardaient, en effet, la force ou l'essence divine comme un nombre premier qui servait de point de départ aux entités numériques. C'est ce que montre d'ailleurs le second membre de phrase où se trouve une si éclatante confirmation de ce qu'a avancé M. de Rougé, et sur lequel, je le répète, il ne peut s'élever aucun doute.

ALFRED MAURY.

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DE M. AD. DE LONGPÉRIER

SUR

LES DINARS ARABES A LÉGENDES LATINES.

Un des procédés de l'intelligence le plus utile et le plus fécond en résultats dans les recherches scientifiques est sans contredit l'analogie ; ce mode de raisonnement est particulièrement pour les sciences archéologiques, la première force, le véritable point d'appui : appliqué avec une sage méthode, il dirige avec certitude ; mais aussi, employé trop légèrement, il égare. Cette vérité nous a frappé de nouveau en lisant les observations que M. de Longpérier a publiées dans le numéro précédent de cette *Revue*, au sujet de notre travail sur les monnaies arabo-latines. Ce numismatiste séduit par un rapprochement ingénieux entre ces pièces et deux monnaies de bronze de l'empereur Maurice, s'est laissé trop facilement entraîner à des hypothèses plus vraisemblables que vraies, et de là à des déductions plus spécieuses que justes.

Nos lecteurs seront juges ; qu'on nous permette de reprendre rapidement les faits.

Après avoir rappelé dans notre mémoire (1), les lettres adressées à M. Reinaud, nous regrettions que l'auteur de ces remarquables dissertations, qui le premier avait découvert l'origine et la valeur historique des monnaies latines frappées dans le Moghreb, n'eût pas eu entre ses mains les pièces que le hasard venait de mettre entre les nôtres, et, en nous excusant de reprendre une tâche que M. de Saulcy avait abandonnée, nous ajoutions que si nous cherchions à résoudre des difficultés devant lesquelles s'était arrêtée une érudition aussi étendue, c'est que nous avions eu pour aides, d'abord : les propres travaux de ce savant et ensuite des monuments d'une conservation meilleure. Les lectures que nous avons proposées complétaient sous quelques points celles données par M. de Saulcy et en différaient entièrement sous d'autres. Mais M. de Saulcy n'est pas

(1) Voy. *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 672.

un de ces esprits malheureux qui s'irritent d'une réfutation de leurs idées, qui souffrent du plus humble succès d'autrui et disputent aux pauvres de la science quelque coin obscur de son domaine : aussi n'avons-nous pas hésité un instant à soumettre notre travail au public et n'avons-nous pas craint de voir diminuer l'intérêt que le savant académicien veut bien nous porter et dont nous lui sommes sincèrement reconnaissant.

Arrivons maintenant à la discussion scientifique.

Une monnaie analogue aux dinars globuleux d'Afrique a été acquise en 1850 par le Cabinet des Médailles (1) ; elle porte les inscriptions suivantes :

D'un côté en légende circulaire :

.... DNINDSNSDSSSN ....

Dans le champ, une étoile.

De l'autre, en légende circulaire :

SLDFRTINSPNANNXCINN

Dans le champ : IND CXI.

Il nous a semblé naturel de penser que les Arabes en conservant par une sage politique, la langue et les types en usage chez les peuples vaincus, n'avaient pu cependant s'éloigner des légendes qu'un ordre du khalife lui-même, avait désignées pour toutes les monnaies de son empire, et nous avons été conduit à chercher dans ces caractères latins la transcription des formules employées sur les pièces des Ommayades ; aussi avons-nous cru trouver la profession de foi musulmane :

Au nom de Dieu, il n'y a de Dieu que Dieu ; le seul, il n'a point d'associé.

Dans la légende :

.... DNINDSNSDSSSN ....

IN *N*omine *D*omi*N*I *N*on *D*eus *N*i *S*i *D*eus *S*olus *N*on *deo Socius*.

Nous avons ensuite été porté à croire que les inscriptions de la circonférence et du champ de notre pièce devaient reproduire les légendes de la circonférence et du champ des dirhems et des dinars :

Au nom de Dieu ; ce dinar a été frappé à ..... l'an .... (année de l'hégyre), et nous avons lu :

SoLiDus FeRiTus IN SPa Niu ANNo xci N N.

Dans le champ : IN NOMINe Domini (anno) CXI.

(1) Voir le n° 1 de la pl. 155, *Revue Arch.*, VIIe année.

L'analogie, on le voit, était complète et les légendes marchaient parallèlement. M. de Longpérier n'a point soulevé d'objection contre la lecture des deux premières inscriptions; il n'en a point parlé, il est vrai, mais il l'a tacitement approuvée en l'appliquant à un dinar bilingue de 98 (1). Ses observations et ses critiques portent spécialement sur la légende du champ : IND CXI.

M. de Longpérier pense qu'à ce moment nous nous sommes égaré et qu'il eût fallu lire : *indictione undecimâ*.

De là naît un système de chronologie qui conduit son auteur à donner à la pièce frappée en Afrique et portant CINDIIII (*indictione quarta* suivant M. de Longpérier) la date 88 de l'hégire; à celles sur lesquelles on lit INDCXI (pièces d'Espagne) la date 95, enfin à la monnaie de Copenhague (INDCXIII) la date 97.

Premièrement, qu'est-ce qu'une indiction? « les indictions sont une révolution de quinze années, qu'on recommence toujours par l'unité, lorsque le nombre de quinze est fini. On ne sait ni l'origine de cette période, ni quand, ni pourquoi elle fut établie. Il est certain qu'on ne peut la faire remonter plus haut que le temps de l'empereur Constantin, ni descendre plus bas que celui de Constance.... Les auteurs ne lui assignent pas la même époque, quelques-uns mettent la première indiction en 312, le plus grand nombre en 313, d'autres à 314, il s'en trouve enfin qui la placent en 315 (*Art de vérifier les dates*, p. xij). Le *Nouveau traité de Diplomatique* (t. IV, p. 675), après avoir indiqué l'indiction italique (312), orientale (313), carthaginoise (314), africaine (315), ajoute : « Si ces indictions ont jamais été suivies, leur usage, selon toute apparence, a été renfermé dans le IVe et Ve siècle. » M. de Wailly (*Éléments de paléographie*, t. Ier, p. 72) s'exprime en ces termes : « Les années qui composent une indiction, se désignent ainsi : indiction 1, 2, 3 jusqu'à 15; mais on ne désigne point par un nombre ordinal les différentes séries d'indictions; l'époque à laquelle se rapporte une indiction ne peut donc être fixée en général que par une autre date qui la précise. »

Ces citations sont plus que suffisantes pour montrer combien il serait aventureux de chercher à fixer une date à l'aide d'un moyen

(1) Nous voulons parler de la pièce de M. Thomsen, indiquée en tête du programme de M. de Longpérier et qui porte du côté de l'étoile :

FERIT OSSOLI IN SPANAN; en lisant FERITVS SOLIdus IN SPANAN

nous craignons que l'auteur n'ait pas été frappé de ce que l'emploi de cet accusatif SPANAN a d'insolite.

aussi difficile pour ne pas dire impraticable; mais que cette impossibilité ne soit pas une objection; admettons, contre toute vraisemblance aussi, que les Arabes aient abandonné leur manière habituelle de dater, pour prendre pour base d'une nouvelle méthode de chronologie un fait exceptionnel dans la numismatique byzantine, et ne répondons au système qu'on nous oppose au sujet de ces pièces, qu'en n'interrogeant que les pièces elles-mêmes.

Ains i INDCXI (*indictione undecimâ*) donnel'année musulmane. 95
INDCXIII (*indictione tredecimâ*). 97
CINDIIII (*indictione quartâ*). 88

Or, le Cabinet des Médailles possède une pièce d'Afrique analogue à cette dernière dans le champ de laquelle on voit CINDI; il nous faudrait donc lire nécessairement *cusus indictione primâ*.

Mais la légende circulaire porte SLDFRTINAFRIKANXCV.

Dinar frappé en Afrique, l'an 95.

La première indiction d'une série, tomberait donc l'an 95 de l'hégire; ainsi, la concordance établie par M. de Longpérier entre les indictions IIII, XI, XIII, et les années arabes, serait complétement fausse d'abord; de plus, si, malgré un premier échec, nous voulions rester fidèles au système, il nous faudrait calculer sur la nouvelle base fournie par notre pièce. D'après cette donnée une quatrième indiction tomberait en avant, en 98, en arrière en 83. Or, les pièces frappées en Afrique à cette époque, nous sont parfaitement connues; quant aux monnaies d'Espagne, les indictions qu'elles portent (INDCXI), leur donneraient pour date de fabrication, ou l'année 105, époque à laquelle la monnaie était purement arabe (voy. le Programme de M. de Longpérier) ou l'année 90, époque à laquelle ni Moussa ni Thareq n'avaient encore franchi le détroit.

Nous sommes donc forcés de conclure contre ce système d'hypothèse et en revenant aux explications données précédemment, de lire :

Cusus In Nomine Dei, dans la légende CINDI; *cusus in Nomine Domini* (*anno quarto*) (1) dans la légende CINDIIII; et *In Nomine Domini anno* CXI), pour les monnaies d'Espagne.

HENRI LAVOIX,
du Cabinet des Médailles.

(1) On ne s'étonnera pas de voir ici le chiffre centésimal sous-entendu. Nous pourrions citer de nombreux exemples de ce fait sur les monnaies arabes.

RÉFLEXIONS

A L'OCCASION DU SALON DE 1851.

Οὐδὲν ἐν ἀνθρώποισι διακριδόν ἐστι νόημα.
Ἀλλ' ὁ σὺ θαυμάζεις, τοῦθ' ἑτέροισι γέλως.
(Lucian., épigr. I.)

J'ai cru qu'au moment de la fermeture du Salon il ne serait pas inutile d'indiquer la tendance actuelle de l'école française, d'infliger le blâme à qui le mérite, et de dire toute la vérité. Si la *Revue Archéologique* m'a ouvert ses colonnes, c'est parce que pour apprécier l'art je me suis placé sur le terrain de l'antiquité. Ce terrain est connu de ses lecteurs; ils ne pourront donc pas se plaindre d'avoir été dépaysés.

Du reste, il me semblerait leur faire injure si je m'attachais à démontrer qu'un lien étroit unit l'archéologie aux beaux-arts. Ils savent tous aussi bien que moi qu'un véritable antiquaire ne peut rester étranger ni à la peinture ni à la sculpture. C'est par le côté plastique que Winckelmann a abordé la Grèce, et Dieu sait si personne plus que lui en a eu la vive intelligence!

Mais si les antiquaires sont forcés parfois de se faire artistes, les artistes nous semblent peu disposés, sauf quelques rares et brillantes exceptions, à devenir antiquaires. L'archéologie cependant ne leur serait pas aussi inutile qu'ils le prétendent : elle leur apprendrait à parler des choses modernes à l'antique, comme disait Diderot.

Qu'ils ne s'y trompent pas; c'est la connaissance de cette belle langue de l'antiquité qui a servi si puissamment M. Ingres. Sans ce puissant secours il n'eût pas fait un chef-d'œuvre : l'*Apothéose d'Homère*. Mais cet idiome se perd; on en trouve à peine quelques vestiges chez les artistes qui ont exposé au Salon de 1851.

Une école s'est élevée de nos jours, qui, par une de ces bizarreries qu'on ne sait comment expliquer, voudrait replonger l'esprit humain dans l'enfance. L'école naturaliste (c'est le nom qu'elle se donne) a pris à tâche de combattre les grandes lois critiques trouvées par les anciens. C'est une sorte de panthéisme ignoble, qui a pour dogme fondamental l'admiration grossière de tout ce que la nature a pu créer : c'est, puisqu'il faut bien l'appeler par son véritable nom,

le socialisme s'adressant aux œuvres de Dieu, et, pour tout rabaisser à je ne sais quel misérable niveau, voulant renverser la divine hiérarchie. Pour de telles gens un crapaud est tout aussi beau que la Vénus de Médicis.

Ceci vous étonne? Je vais vous étonner bien davantage. Peut-être avez-vous cru, dans la simplicité de votre âme, qu'il y avait quelque chose de réel dans la beauté; peut-être vous a-t-elle enflammé; peut-être avez-vous pensé que la nature n'accordait libéralement ce magnifique privilége qu'aux êtres placés au sommet de l'échelle de la création, et chez lesquels la beauté se lie à la force, à la santé, à l'intelligence, au développement le plus complet de toutes les facultés dont elle est pour ainsi dire le brillant épanouissement? Fadaises que tout cela, erreur grossière! Le beau n'existe pas : il n'a jamais existé, c'est une invention des aristocrates, une institution monarchique créée en haine de l'espèce humaine (1). C'est ce que nous enseignent les admirateurs d'un nouveau genre de sculpture qu'on ne sait plus comment qualifier.

Pauvre peuple, voilà donc tes flatteurs! ils te refusent la beauté! Tes bras musculeux, ta large poitrine, tes robustes épaules laissent froids leurs cœurs démocratiques : ce rayon qui vient de l'âme, qui parfois illumine ton front et l'agrandit, ils ne le voient pas. Mais cette beauté que vous niez elle est partout, sous la blouse de l'ouvrier parisien, sous la veste du Souliote, sous les haillons du chevrier des Abruzzes! Est-ce dans les salons que le sculpteur, s'il en avait le droit, irait uniquement chercher ses Vénus et ses Achilles? Non c'est à l'ouvrière, c'est à l'homme du port, qu'il s'adresserait encore le plus souvent.

Mais à quoi bon réfuter de semblables pauvretés? Si je les signale, c'est parce qu'elles peignent l'esprit du temps. Nous marchons rapidement vers la grossièreté, vers toutes les dépravations du goût. C'est une marée montante, elle menace d'engloutir ce qui nous reste de civilisation.

Au nombre des symptômes du mal qui nous dévore, et dont les beaux-arts, à la manière dont on les comprend aujourd'hui, offrent une triste manifestation, je noterai l'engouement presque universel pour ce qu'on veut bien nommer la magie du coloris. Qu'un peintre

(1) On lit dans le *Vote Universel* du 21 janvier dernier : « La sculpture de M. Préault, si longtemps et, selon nous, si injustement contestée, ne rentre pas dans les catégories inventées par les professeurs d'esthétique de notre pays. Elle s'inquiète assez peu des règles du beau absolu, et nous n'y voyons pas grand mal. Cette entité que personne ne connaît, et qu'on nous jette toujours à la face, nous a toujours paru *une institution monarchique créée en haine de l'espèce humaine.* »

compose mal, qu'il dessine plus mal encore, qu'il n'ait ni verve, ni style, ni sentiment, peu importe. On vous répondra : C'est un coloriste. Je me défie beaucoup de cette exaltation de la couleur aux dépens de la forme : ceci m'annonce que l'heure de la décadence va sonner.

J'ai toujours considéré que dans l'art la couleur représentait la matière, et la forme l'esprit. La forme est le moule de la pensée, c'est elle qui reçoit l'étincelle jaillissant du cerveau de l'artiste. Avec le trait seul vous pouvez tout faire ; mais avec la couleur sans le contour, vous ne produirez rien. Je regrette de ne pouvoir développer ici cette observation, que je signale en passant. Je remarquerai seulement que le degré de culture intellectuelle, que le caractère moral auquel un peuple est arrivé, répond en quelque sorte à la prédominance du dessin sur la couleur dans les œuvres de ses artistes. Certes, ce n'est pas le coloris, mais le sentiment exquis de la forme, l'harmonie des lignes, qui distinguent cet art grec qui sut rendre la nudité si attrayante et si chaste à la fois. Ce n'est pas le coloris qui l'emporte dans les écoles florentine et romaine, deux noms qui font songer à la gloire, à la science, au génie. Savez-vous où le style s'abaisse, où le dessin s'amollit, où le pinceau devient libertin ? C'est à Venise, la ville des courtisanes, des joueurs et du plaisir. Savez-vous où les tableaux conservent une éternelle fraîcheur, mais où le talent s'absorbe dans les infiniment petits, où il reproduit la chair et non la forme ? C'est sous le ciel gris de la Hollande, dans les plaines de la Flandre, chez des nations avant tout industrielles et commerçantes, et où chacun sait compter même l'amour et la vertu.

Du reste, il faut bien le reconnaître : dans l'art comme dans la politique, l'anarchie coule à pleins bords ; rien n'échappe ; le malheur c'est que ceux qui pouvaient marquer le but, rallier les talents autour d'eux, les guider, les contenir avec l'autorité du génie, ceux-là se sont retirés de la lice. Leurs successeurs, malgré tout leur mérite, ne peuvent que protester contre les envahissements du faux goût.

Vous gémissez de voir cette grande et noble école française allant à la dérive, bouleversée, tiraillée, exposée aux influences les plus funestes ? Mais peut-il en être autrement ? L'art n'est-il pas tombé dans le domaine de la foule ? N'avons-nous pas tout un peuple d'artistes qui chaque année prend d'assaut les expositions ?

Il y a d'utiles encouragements ; mais il en est d'autres bien funestes, et qui finissent à la longue par placer une nation polie sous le joug des Goths et des Vandales. De ce nombre sont les encouragements accordés aux arts depuis plus de vingt années par nos gouvernants. Trop

souvent on a fermé la porte au talent, pour payer largement la médiocrité : ce n'était pas l'art qu'on envisageait, c'était la position de l'artiste. C'était la *sportule* que les patriciens du régime parlementaire distribuaient à leurs nombreux clients. Triste nécessité du gouvernement représentatif, et dont il a été si cruellement puni ! Qu'est-il arrivé ? c'est qu'une multitude de sujets que leurs qualités naturelles appelaient à devenir d'excellents pharmaciens, d'honnêtes employés, se sont jetés dans la peinture. Or, le plus grand obstacle à la perfection et à la durée des beaux-arts chez un peuple, c'est la multiplicité des artistes subalternes.

Nous avons cette année près de quatre mille morceaux d'art au Palais-National, ce qui fait de cette nouvelle exposition une véritable exposition de l'industrie ; car en présence d'un pareil chiffre on est forcé de conclure qu'il ne faut pas plus de temps pour exécuter un tableau que pour tourner une tabatière. Du reste, beaucoup de nos artistes se sont incorporés dans la classe très-estimable des industriels par la prestesse de la fabrication, par leur ponctualité à livrer la commande. D'autres tiennent du journaliste, ils en ont l'entrain, l'heureuse facilité, et l'habitude d'aborder sans le moindre souci tous les sujets ; ils improvisent une composition historique aussi lestement qu'un *premier-Paris*. Tous ont le plus grand soin de ramener sur eux chaque année les regards du public, si facilement oublieux. Les gens d'un goût délicat déplorent cette activité fébrile, et l'action trop puissante du public sur l'artiste. Ils se rappellent avec attendrissement ce mot vraiment sublime de Mozart : « J'ai fait *Don Juan* pour moi et trois de mes amis. »

Ceci, croyez-le bien, ne détruit pas la prétention au talent. Pour mieux marquer sa place, on vise aux grands effets, à l'originalité. Si peu de gens savent apprécier le charme du naturel et de la simplicité ! De là ces paysages, fouillis fait au hasard de la palette, car on n'y distingue rien ; ces peintures fumeuses et visqueuses, où le faux et le gigantesque dominent ; ces prétendues compositions bibliques et catholiques, où l'auteur, au mépris des types et des costumes consacrés par la religion et le génie des maîtres, transforme en Bédouins les patriarches et les apôtres. Violez la tradition si vous voulez, mais à la condition que vous aurez le pinceau du Véronèse et sa brillante imagination.

Et cependant ces artistes si jaloux de se frayer des voies nouvelles sont au fond bien modestes : ils ne dédaignent pas de se faire des emprunts ; le *chic* copie le *chic*. Je supplie les lecteurs de la *Revue Archéologique* de me pardonner ces termes d'atelier.

Au moment où on a ouvert le Salon, je m'attendais à des émotions peu ordinaires. On m'avait parlé des audacieuses tentatives de quelques génies inconnus, qui *devaient révéler le sens humain et profondément sympathique de la vie moderne*. Loin de là, je n'ai vu qu'une sorte d'uniformité dans la diversité, qui a produit sur moi le même effet qu'autrefois l'Angleterre sur un ambassadeur de Louis XIV : « Singulier pays, disait-il ; on y trouve vingt religions, et rien que deux sauces ! »

Mais peut-être pensez-vous que j'exagère, et que je dresse ici un réquisitoire passionné contre l'école actuelle et l'esprit qui l'anime ; veuillez me suivre au Palais-National, nous y trouverons les pièces du procès.

Je commence par M. Préault, le statuaire, le grand contempteur de la beauté. M. Préault, je m'empresse de le reconnaître, est un artiste d'un vrai talent; car les talents ne sont pas rares aujourd'hui, ce sont les principes. C'est pour cela que je m'afflige de voir un homme si heureusement doué se plonger, de gaieté de cœur, dans la barbarie. Qu'il ne croie pas s'être élevé au terrible dans ce bas-relief qu'il a intitulé *Une tuerie*, rêve hideux, réalisé et coulé en bronze, affreux assemblage de têtes, de bras, de débris humains, véritable charnier : tout cela n'est qu'atroce ! On me dit que l'exécution en est chaleureuse; d'accord ! Mais ceci me réchauffe comme le charbon de terre, en m'infectant.

MM. Blanc et Christophe, celui-ci par son *Philoctète* qui hurle sur un rocher, la moitié presque de l'île de Lemnos, celui-là par sa *Médée égorgeant ses enfants*, qui me rappelle une lady Macbeth poitrinaire, mais non certainement la fille de Minos, appartiennent à cette école épileptique dont M. Préault est le Phidias. Je suis convaincu que tous trois dédaignent les anciens, qu'ils les renient; sinon je me serais permis de représenter humblement à M. Préault que les Grecs auraient cru déshonorer leurs ouvrages par l'expression de la rage ou du désespoir; qu'ils réduisaient la colère à la sévérité, la désolation à l'affliction, tant ils redoutaient de porter atteinte à la beauté, bien qu'ils fussent républicains. J'aurais rappelé à M. Christophe que Pythagore de Rhegium (1) avait représenté un Philoctète

(1) Je m'appuie ici sur un passage de Pline (XXXIV, c. 19), tel du moins que l'entend Lessing (*Laocoon*, p. 20 de la traduction française, cf. p. 334). On peut combattre cette interprétation d'un illustre critique, mais on est forcé de convenir qu'elle est très-ingénieuse et très-fondée à certains égards. Du reste, ce dont il s'agit ici, c'est de trouver des exemples, sans nous jeter dans une discussion philologique.

dont l'aspect inspirait la pitié, et non le dégoût ; j'aurais dit à M. Blanc que le peintre Timomaque, dans sa *Médée*, s'était bien gardé de représenter la marâtre au moment où elle égorgeait ses enfants, mais quelques instants avant le crime, et lorsque l'amour maternel combattait encore la jalousie. Enfin, je leur aurais peut-être appris (ce dont ils s'inquiètent peu, du reste) que Lessing, l'un des plus grands critiques qui aient jamais existé, remarque dans son *Laocoon* que le paroxysme de la passion, n'ayant que la durée de l'éclair, prend une apparence tellement contre nature du moment où il est fixé par l'ébauchoir ou le pinceau, qu'à chaque nouveau regard que nous lui donnons l'impression primitive se modifie, et finit par se changer en un sentiment d'horreur et de dégoût.

Il est vrai que l'horrible et le dégoûtant sont essentiellement pittoresques ; c'est là le principe fondamental de l'école romantique ou, si l'on veut, démocratique et sociale — le romantisme n'a jamais été qu'un masque, — école bientôt victorieuse, car, depuis tantôt quinze ans, elle s'empare de toutes les positions dans le domaine de la littérature et des arts. M. Victor Hugo l'a dit : « Le laid, c'est le beau. »

Si je cite l'*Ours étouffant un chasseur*, de M. Frémiet, la joie des provinciaux, c'est parce que j'y trouve l'empreinte de ce naturalisme barbare que j'ai déjà signalé. N'allez pas croire que ce soit l'homme qui domine dans cette lutte ! non, c'est la bête. Les Grecs eussent fait tout le contraire. L'ours blessé est traité avec un talent très-réel, mais l'infortuné chasseur est doublement sacrifié par le statuaire.

M. Barye, dont on a beaucoup vanté le groupe d'un *Centaure combattant un Lapithe*, procède comme M. Frémiet ; la partie chevaline est supérieure à la partie humaine ; la figure du Lapithe est vulgaire, mal modelée. La croupe du Centaure est assez belle ; mais pourquoi la partie antérieure est-elle si négligée ? pourquoi la jambe gauche est-elle si courte ? Dans une lutte si terrible, le sabot devrait labourer la terre ; il l'effleure à peine. Le torse du Centaure, fait de pratique, s'emmanche maladroitement dans les bras du Lapithe, ce qui fait paraître ce groupe entortillé et confus. Croyez-moi, monsieur Barye, les anciens sont de rudes jouteurs. On peut savoir sculpter parfaitement un tigre, un sanglier, un cheval ; mais pour retrouver les belles combinaisons de lignes dont ces maîtres habiles avaient le secret, il faut les aimer, les étudier longtemps, très-longtemps :

« Gloria Lysippo est animosa effingere signa.
Exactis Calamis se mihi jactat equis. »

Je vous engage à revoir les Centaures du Parthénon, des frises de

Phigalie et du temple de Thésée; je vous recommande surtout le combat de ce héros et du centaure Eurythus, admirable peinture sur marbre, l'une des merveilles du musée de Naples.

M. Maindron s'est jeté dans l'allégorie, mais en homme bien convaincu de cette vérité, que le beau est une institution monarchique. Aussi rien de plus laid, de plus disloqué que *la Fraternité* dont il a voulu nous offrir le type dans son grand bas-relief. Deux génies, je ne sais trop comment les nommer, car je ne vois pas ce qu'ils signifient, pris assez maladroitement au gracieux et coquet Prud'hon, ont l'air tout étonnés de figurer dans cette composition, d'une rudesse démocratique.

J'insiste sur cet emprunt de M. Maindron, car il trahit une des tendances actuelles de la sculpture, qui voudrait renverser les barrières qui la séparent de la peinture. Il paraît qu'on oublie que, si le pinceau peut tout entreprendre et tout imiter, le ciseau doit choisir. C'est toujours le même esprit syncrétique, la plaie de notre temps.

Voyez, par exemple, l'*Ophélia* de M. Préault, où le sculpteur a voulu imiter les ondulations et la transparence des eaux; l'*Érigone* de M. Jouffroy, qui s'étale sur un pré fleuri; la *Pietà* de M. Clesinger, dont toutes les draperies tortillées et chiffonnées nous rappellent la peinture des Coypel, des Natoire et des Boucher.

A cette *Pietà*, sans beauté, sans chasteté, et qui fait souffrir les âmes pieuses, je préfère mille fois la sculpture un peu lourde de M. Soitoux. Cet habile artiste, chargé de représenter la *République*, l'a prise au sérieux. La statue qu'il a exposée a de la gravité et de l'ampleur. Je conviens que la tête pourrait être plus intelligente, les draperies moins pesantes, mieux étudiées; je conviens encore que ce n'est pas avec cette mollesse que la démocratie, dont le nom est inscrit au front de la République, tiendrait le glaive, si jamais il lui tombait dans les mains; mais je déclare que ceci me paraît une belle œuvre, comparée à la *Liberté* de M. Barre, Liberté étriquée, assise sur un malheureux lion fatigué d'être en cage. Je me hâte de les quitter, pour courir à l'*Érigone* de M. Jouffroy.

Elle est étendue voluptueusement sur le gazon, nue, les cheveux en désordre, et à l'ombre d'un énorme cep de vigne dont elle attire vers elle, avec l'expression du désir, les rameaux sinueux, chargés de grappes volumineuses :

« Liber ut Erigonen falsa deceperit uva. »

Ce sujet est très-bachique, ce qui toutefois ne légitime point la pose bizarre de cette statue, qui, de quelque côté qu'on la regarde, produit l'effet d'une suite de triangles superposés. Je ne connais rien de plus désagréable à l'œil que l'angle formé par la flexion de la cuisse et de la jambe gauche, couverte d'un petit morceau de draperie, on ne sait trop pourquoi. C'est surtout quand on accepte les données de la mythologie grecque qu'il est nécessaire de remonter aux principes consacrés par l'art antique, principes qu'un sculpteur athénien n'eût jamais impunément violés. M. Jouffroy ne paraît pas s'en être préoccupé le moins du monde; et c'est ce qui atténue, à mes yeux, le talent si remarquable que décèlent le ventre, le dos et les cuisses de son *Erigone*. Si je n'étais pressé de régler mes comptes avec les sculpteurs, je demanderais à M. Jouffroy ce qu'il pense de ce symbolisme grec qui savait exprimer tant de choses à peu de frais. Je suis certain que s'il y avait réfléchi, il se serait bien gardé d'adosser sa figure à ce gros cep de vigne planté sur un gazon où rien ne manque, pas même les pâquerettes; je crois qu'il se serait contenté de mettre dans la main de son *Érigone* une simple grappe de verjus.

J'arrive à l'*Atalante* de M. Pradier, et au *Faune dansant* de M. Lequesne.

Ici je respire, ici je me sens à l'aise; me voilà en pleine antiquité. L'*Atalante*, de beau marbre grec, se prépare à la lutte qui va décider de son sort. Agenouillée, elle attache sa chaussure à un pied que surmonte une jambe admirable. Quelle grâce dans ce mouvement! quelle morbidesse dans les chairs! Peut-on voir rien de plus attrayant, de plus voluptueux que cette gorge, ces bras, ces épaules, cette magnifique *chute des reins?* Avec quel art ces cheveux ondés sont ramassés sous cette élégante couronne de fleurs! Je n'éprouve qu'un regret : je ne vois point ici l'ingénuité, l'innocence, ces joyaux d'une vierge; car Atalante était vierge. La tête, d'une expression assez terne, ne m'a pas donné satisfaction sur ce point. Ce corps ravissant manque un peu d'idéal; on y verrait presque les traces du corset.

Le *Faune dansant* est, de l'aveu de tous, une œuvre de l'ordre le plus élevé. Les conditions du sujet y sont plus rigoureusement observées que dans l'*Atalante*. C'est bien là le satyre, car cette dénomination de faune est souverainement inexacte, tel que l'avaient conçu les anciens, ardent, bruyant, agile, gai, de cette gaieté que donne le bon vin sous un beau ciel, à l'ombre des forêts : c'est bien là le lazzarone de la mythologie. M. Lequesne a su rendre avec un rare

talent cette nature sèche et musculeuse qui tient de la chèvre. La pose est hardie, le mouvement plein de justesse, les jambes admirables. Voilà le véritable faune dansant; celui de Florence, très-beau, très-antique, le modèle des faunes, joue des crotales et du *scabillum;* mais il ne danse pas.

Mais voici qu'après cette excursion dans le domaine de la sculpture, je suis contraint de m'arrêter. L'éditeur de la *Revue* est là qui me rappelle que les archéologies égyptienne, assyrienne, grecque, romaine et chrétienne, que l'épigraphie, la numismatique attendent leur tour de parole, et qu'elles redoutent de voir un terrain qui leur appartient envahi par la critique de l'art. Cette crainte me paraît si respectable, que je supprime l'examen d'un certain nombre de tableaux, examen qui peut-être n'aurait pas été sans quelque utilité pour la confirmation de nos idées.

Je me contenterai de citer le *Prométhée et les Océanides* de M. Lehmann, parce que ce sujet est antique; puis *ab uno disce omnes.* Personne ne s'avisera de nier le talent de M. Lehmann. Le beau portrait qu'il a exposé cette année pourrait servir de réponse aux détracteurs de cet artiste, si véritablement habile. Et cependant il est difficile de maltraiter plus cruellement qu'il ne l'a fait notre vieil Eschyle. Lorsque je cherchais ce tableau dans les galeries du Palais-National, je me figurais un Prométhée sous un ciel asiatique, au bord d'une mer asiatique. Point. M. Lehmann a transporté ce démocrate primitif aux îles Schetland, sous un ciel froid et nuageux, d'où il fait sortir la foudre. Prométhée attaché sur un rocher, vrai rocher de confiseur, se débat plutôt sous une autruche que sous un vautour. Au pied de ce rocher, qui plonge en eau trouble, se déroule une guirlande de femmes Ondines ou Willis, je ne sais lequel, toutes dans un état nerveux à faire croire qu'elles sont atteintes du mal de Saint-Guy. En bonne foi, M. Lehmann, sont-ce là les Océanides, ces divinités amies que des ailes légères apportent à Prométhée pour adoucir ses maux?

> ... φιλία γὰρ ἥδε τάξις
> Πτερύγων θοαῖς ἁμίλλαις
> Προσέβα τόνδε πάγον, πατρῴας
> Μογὶς παρειποῦσα φρένας.

Ce sujet immense, digne de Michel-Ange, vous l'avez étranglé. Si je vous condamne sans pitié, c'est parce que je sais que vous pouvez être un peintre, que vous avez du goût, du tact, et que, quand

vous le voudrez, vous vous ferez Athénien. Oui, monsieur, il vous était aisé d'épargner un coup si rude au père de la tragédie ; il vous suffisait de lire son *Prométhée*.

Eh, mon Dieu ! c'est toujours là le nœud de la difficulté. Nos artistes les plus classiques connaissent à peine Homère. Il y a plus : vases peints, pierres gravées, terres cuites, miroirs étrusques, pour la plupart d'entre eux c'est lettre close. Ils ne l'ouvrent jamais ce riche écrin que les Grecs leur ont légué ! Et cependant, ainsi que je le disais au début de cet article, où M. Ingres aurait-il puisé, si ce n'est là même, ce sentiment exquis de l'antiquité, qui l'a rendu bien certainement, et je ne fais aucune exception, le peintre le plus hellénique des temps modernes ? Que de ressources ce talent magnifique n'a-t-il pas trouvées dans l'étude approfondie des vases peints ?

« Nocturna versate manu, versate diurna. »

Il est plaisant de voir nos prétendus réformateurs s'élever contre l'étude de l'antique, et rendre les Grecs responsables de la froideur affectée de celui-ci, de la sécheresse d'idées de celui-là. C'est comme si l'on s'avisait de reprocher le Centaure de M. Barye à Phidias, ou si l'on voulait qu'Homère portât la peine de tous les mauvais vers classiques qui ont ennuyé les lecteurs depuis trois mille ans. On parle sans cesse d'un art vivant, d'un art contemporain. En fait de vie, s'il existe deux statues au monde dont les veines soient injectées de sang, il faut nommer l'*Ilissus* et le *Thésée* ; et c'est justement parce que l'art des anciens est chaud et vivant, parce qu'il a saisi la vérité où elle était, parce que s'il se l'est incorporée avec un discernement admirable, qu'il faut l'étudier pour apprendre à voir la nature. Quant à cet art contemporain qu'on proclame si haut, il restera toujours frappé d'impuissance, parce qu'on veut le condamner à devenir le miroir fidèle de mœurs et d'usages aussi antipathiques que possible à la vraie beauté, au pittoresque et à la poésie. N'avez-vous pas remarqué quelquefois, en voyageant sur la Méditerranée, un léger navire précédant ou suivant un bateau à vapeur ? Cette nef gracieuse qui se balance avec une placidité merveilleuse sur les flots bleuâtres, au soleil du matin, c'est l'art antique ; cette barque fumeuse, à la marche incessante et rapide, et dont les roues bruyantes épouvantent les Tritons et les Néréides de cette mer toute parsemée des riantes fictions de la mythologie, c'est l'art contemporain.

Pourquoi parlerais-je de M. Gérôme et de M. Courbet ? Le spec-

tacle du talent qui se fourvoie nous a toujours profondément attristé. Il y a quelques années, un jeune homme alors inconnu se révélait aux connaisseurs par une idylle pleine de fraîcheur et de naïveté, il nous rendait Théocrite : aujourd'hui, abandonnant les sentiers fleuris de la pastorale antique, M. Gérôme se plonge résolûment dans la corruption romaine et nous offre du Pétrone, et du plus mauvais. M. Courbet, lui, est devenu le point de mire au Salon de 1851 ; le voilà arrivé à la célébrité, il a déjà ses flatteurs. On lui dit qu'il a ouvert à l'art une route nouvelle, qu'il va le ramener à la sincérité!!.... Chaudement attaqué, M. Courbet a été chaudement défendu. J'ai grand'peur que la bouffissure de l'orgueil ne le gagne, et qu'il ne soit plus temps de lui dévoiler la vérité. Mais le peintre de l'*Enterrement à Ornus* se moque autant des classiques que M. Préault : autrement je lui aurais signalé un trait assez curieux des mœurs grecques. Je lui aurais dit que l'antiquité eut aussi quelques artistes fort habiles, les Pauson, les Pyreicus, qui prirent à tâche, conduits par un goût dépravé, de n'exprimer dans la forme humaine que les difformités et la laideur. Ils vécurent dans l'indigence ou le mépris! Ajoutez que si la censure n'existait pas à cette époque contre les productions de l'esprit, elle avait pour mission expresse de surveiller les écarts du pinceau : une loi chez les Thébains commandait d'imiter en beau, et mettait à l'amende ceux qui enlaidissaient en imitant (1).

Il paraît qu'il ne s'est pas trouvé un seul Thébain au jury d'admission.

ERNEST VINET.

(1) Ἀκούω κεῖσθαι νόμον Θήβῃσι προστάττοντα τοῖς τεχνίταις, καὶ τοῖς γραφικοῖς, καὶ τοῖς πλαστικοῖς, εἰς τὸ κρεῖττον τὰς εἰκόνας μιμεῖσθαι. Ἀπειλεῖ δ' ὁ νόμος τοῖς εἰς τὸ χεῖρόν ποτε ἢ πλάσασιν, ἢ γράψασι, ζημίαν τὸ τίμημα ὀρᾷν. Ælian., *Var. Historiæ*, l. IV, c. IV.

SCEAU DE JEAN II, ABBÉ DE SAINT-SATUR.

L'abbaye de Saint-Satur, située près de Sancerre, dans le diocèse de Bourges, et fondée par Mathilde (1), fille d'un chevalier nommé Gimon (2) et femme de Godefroi de Bouillon (3), a eu quatre abbés qui portaient le nom de Jean. Le sceau d'un de ces abbés a été quelque temps entre nos mains ; mais comme nous n'avions que la matrice du sceau, et comme l'empreinte ne se voit sur aucune charte, nous ne savons guère à quel abbé nous devons l'attribuer.

Ce sceau est de forme ogivale; dans le champ est un abbé vu de face, revêtu de ses habits pontificaux et tenant une crosse de la main droite, et un livre de la main gauche. Au revers est un anneau par lequel passait le cordon qui servait à l'attacher.

Autour du champ du sceau nous lisons cette légende :

S'. IOH'IS. ABBIS. S'. SATVRI. AD. CAVSAS.

Sigillum Johannis abbatis Sancti Saturi ad causas.

Nous avons donc là un sceau aux causes de Jean, abbé de Saint-Satur. Mais à quel Jean ce sceau a-t-il appartenu ?

(1) Cf. *Gallia Christiana*, t. II, p. 187.

(2) *Filia cujusdam nostræ ecclesiæ militis nomine Gimonis.* Charte de la fondation de Saint-Satur.

(3) *Hæc Mathildis dicitur nupsisse Gofredo de Bullonio, qui postea Jerosolymæ recuperatæ rex fuit.* — In notis Horstii et Picardi ad ep. 150 Bernardi.

Est-ce à Jean I (4), auquel est adressée la bulle d'Alexandre III donnée en l'an 1164?

Est-ce à Jean II (5) qui fut abbé en 1287?

Est-ce à Jean III (6) qui vécut au siècle suivant?

Est-ce enfin à Jean IV (7) de Montpezat de Carbon, archevêque de Sens, qui mourut en 1685?

La forme du sceau ne nous permet guère de l'attribuer à Jean IV; il ne nous reste donc plus qu'à choisir entre les trois premiers abbés que nous venons de citer. Ici nous avouons notre embarras, car aucun document ne peut nous aider à faire l'attribution de ce sceau. Nous devons dire toutefois que sa forme nous engage à l'attribuer plus particulièrement à Jean II : il nous semble être en effet du XIIIe siècle.

H. Fournier du Lac.

(4) *Johannes I cui inscribitur bulla Alexandri III data anno* 1164.— *Gallia Christ.*, t. II.

(5) *Johannes II an.* 1287, *renovat societatem olim initam inter Guillelmum abbatem S. Satyri et Johannem abbatem S. Severini Castri-Nantonis.* Loc. cit.

(6) *Johannes III unus fuit ex præsidentibus electis a capitulo provinciali canonicorum regularium Biturícensis, Burdegalensis, et Aniciensis diœcesum, Lemovicis celebrata die Jovis post festum B. Gregorii* 1339. Loc. cit.

(7) *Johannes IV de Montpezat de Carbon archiepiscopus Senonensis, mortuus mense novembri anni* 1685. Loc. cit.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. de Contencin, directeur de l'administration des cultes, vient d'adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes un rapport circonstancié sur l'état actuel de nos édifices religieux. On voit par ce rapport, que l'administration des cultes a deux cent quarante édifices à conserver, à restaurer ou à refaire à neuf, en totalité ou en partie, dont quatre-vingts cathédrales, autant d'évêchés et autant de séminaires. Les premiers de ces édifices, les plus admirables encore, bâtis la plupart pendant les Xe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, sont les plus anciens, les plus hardis, les plus vastes et les plus délicats par leur construction, et ceux aussi qui ont été le plus en butte aux mutilations et aux dévastations pendant nos discordes civiles. L'état actuel de ces monuments vient rappeler qu'ils sont caducs, et si on ne se hâte pas d'établir un système régulier de conservation, en rapport avec le vrai besoin, on s'expose à des pertes et à des charges incalculables. M. le directeur des cultes propose au Ministre de porter au budget des cultes pour l'exercice de 1852, une somme totale de quatre millions et démontre de la manière la plus judicieuse et la plus détaillée, que cette somme, quoique considérable, serait une économie, puisqu'elle servirait à préserver de leur ruine des monuments nationaux qui font la gloire du pays et qu'il serait plus sage de conserver que de laisser perdre entièrement, ce qui est imminent, si on n'y applique pas les remèdes immédiatement.

— Une importante communication a été faite par M. le colonel Carbuccia, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 21 mars dernier. M. le colonel Carbuccia dont la *Revue* a déjà eu l'occasion de signaler les travaux, est l'un des officiers les plus distingués de notre armée d'Afrique : commandant la subdivision de Batna, il a utilisé les moments de paix dont il a pu jouir dans cette région écartée de l'Afrique française, pour étudier avec un soin scrupuleux les ruines antiques dont le pays est couvert. Le savant colonel a d'abord voulu retrouver les villes et stations romaines, qu'indiquent les historiens et les géographes romains : entre autres l'itinéraire d'Antonin, et la table théodosienne. Il a donc fait recher-

cher avec soin les inscriptions romaines qui pouvaient aider à constater le nom des localités, et les moindres traces de voies romaines qui permettent de rétablir la direction des grandes communications, et de vérifier les distances qui séparent les villes. Après quelques recherches, le colonel a découvert que presque toutes les *bornes milliaires* sont encore actuellement en place; l'inscription latine qu'elles portent contient l'indication des *milles* qui séparent les stations. Vérification faite, ces indications se sont trouvées justes. On est donc en possession d'un moyen parfait pour rétablir la carte du pays dans son état antique. C'est ce que M. Carbuccia s'est empressé de faire. La carte qu'il a présenté à l'Académie et qu'il a dressée avec ses officiers et sous-officiers est admirable de détails.

Les grandes routes de Theveste (Tebessa) à Cirta (Constantine), à Lambese, à Sitifis (Sétif), à Batenæ (Batna) et les embranchements qui relient ces différentes villes entre elles, sont complétement déterminés.

M. le colonel Carbuccia a encore présenté à l'Académie un riche portefeuille contenant les plans, coupes, élévations de tous les édifices ou monuments antiques qu'il a fait déblayer par des soldats de la légion étrangère. La moisson est abondante. Le colonel a pu étudier, outre un nombre fort considérable d'inscriptions historiques, un cirque immense, un théâtre, un très-beau temple d'Esculape, précédé d'une avenue de chapelles, dédiées aux autres dieux, une basilique chrétienne renfermant un magnifique pavé-mosaïque, une *schola* construite pour les vétérans d'une légion; une immense colonne sur la base de laquelle huit grandes tablettes contiennent un ordre du jour impérial, une sorte d'allocution aux troupes; enfin six arcs de triomphe.

Ce pays paraît avoir été abandonné à l'improviste, à l'époque de l'invasion des Vandales. Depuis ce temps, des pâtres insouciants ont occupé la contrée, sans songer à déplacer une pierre.

— Le *Moniteur* des 7 et 8 mars 1851 contient le rapport adressé à M. le directeur général des musées nationaux, par notre collaborateur M. E. de Rougé, sur son exploration scientifique des principales collections égyptiennes, renfermées dans les divers musées publics de l'Europe. Le savant archéologue fait précéder son rapport d'un aperçu général de la science égyptologique et des progrès qu'elle a faits dans ces derniers temps. Il décrit ensuite les monuments principaux des divers musées qu'il a parcourus. Tout en étudiant les

monuments qu'il avait mission de voir dans les musées d'Angleterre, des Pays-Bas, de Prusse et d'Italie, notre collaborateur s'est aussi occupé de rechercher quels moyens étaient employés par les directeurs de ces établissements pour communiquer au public les objets demandés, et quels étaient les meilleurs procédés pour consolider les papyrus; à Leyde et à Turin, par exemple, on les trouve fixés sur un papier de soie que la colle rend transparent, ce qui permet de lire les endroits opistographes, ensuite ils sont roulés pour ménager l'espace. Cette méthode, que M. de Rougé désapprouve, doit être tout à fait abandonnée. Le meilleur moyen, selon lui, de préserver de la destruction les papyrus égyptiens, est de les coller sur un carton, ou de les encadrer entre deux verres. En finissant, M. de Rougé appelle l'attention du gouvernement sur la collection Clot-Bey, qui doit bientôt être vendue par son riche propriétaire. Nous avons tout lieu d'espérer que cette belle suite de monuments ne sortira pas de France, et qu'elle viendra compléter, en quelque sorte, nos séries du Louvre où se voient encore tant de lacunes si regrettables.

— Il a été récemment question à l'Institut (Académie des Beaux-Arts) de l'acquisition que le gouvernement a l'intention de faire d'une collection de dessins et d'aquarelles consacrés à *Rome souterraine* et représentant les fresques, monuments, peintures sur verre, inscriptions, lampes, vases et objets divers des cimetières des premiers chrétiens. Cette collection se compose de 360 études, grand in-folio, presque toutes coloriées, ainsi réparties : 144 études fresques; 75 études monuments; 20 études peintures sur verre, formant 86 sujets; 26 études vases, lampes, pierres précieuses gravées, etc., collection de plus de 100 objets; 95 études pierres sépulcrales formant une collection de 500 inscriptions.

Les peintures, qui remontent pour la plupart aux premiers siècles de l'Église, ont été presque toutes calquées sur les originaux. Plus de la moitié sont inédites; quelques-unes ont été découvertes de 1840 à 1850. Les inscriptions ont été l'objet de recherches particulières; surtout pour celles qui offrent le plus d'intérêt sous le rapport de la religion, de l'histoire et de la symbolique.

MÉMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

DE LA

RESTAURATION DE L'ÉRECHTHEION D'ATHÈNES.

Présenté à l'Institut (Académie des Beaux-Arts) en 1850. (1)

§ II.

NOTICE MYTHOLOGIQUE SUR ÉRECHTHÉE. — TRADITION DE LA FONDATION DE L'ANCIEN ÉRECHTHEION, — ÉPOQUE DE SA RECONSTRUCTION. — DESCRIPTION QU'EN FAIT PAUSANIAS. — DESTINATION DES DIVERSES PARTIES DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉDIFICE, FIXÉE PAR CETTE DESCRIPTION ET LES AUTRES DOCUMENTS, ET PAR LES CONVENANCES LOCALES. — RÉSUMÉ DE SA RESTAURATION.

Mythe d'Érechthée, ses transformations diverses, forme sous laquelle il était symbolisé dans l'Érechtheion. — Le mythe d'Érechthée a eu dans l'antiquité trois formes bien distinctes : la première, celle que lui donne la plus ancienne tradition, en en faisant le fils des deux grandes divinités locales, Minerve et Vulcain, le dépouille déjà de son origine égyptienne attestée par Diodore de Sicile. Plus tard Minerve étant devenue dans le culte de l'Attique la vierge par excellence, la vierge Parthénope, il fallut renoncer à en faire la mère d'Érechthée, mais seulement sa protectrice depuis le moment de sa naissance, en quelque sorte sa nourrice. Il devient le fils de Vulcain et de la Terre, et cette transformation établit son autochthonie, qualité si précieuse à l'orgueil national des habitants de l'Attique : aussi est-il souvent représenté homme par le haut, serpent par le bas ; cette double nature symbolisant le héros enfant du sol. C'est là la seconde forme du mythe, c'est ainsi que nous le présente Apollodore : Minerve repoussant l'amour ardent de Vulcain, la Terre le reçoit, et après l'avoir fécondé dans son sein, fait sortir de ses entrailles le petit Érechthonius dont Minerve se charge dès l'instant de sa nais-

(1) Voy. plus haut, p. 1. Voir aussi *Revue Archéol.*, 2e année, p. 321 et pl. 34.

sance. La déesse, après l'avoir enfermé dans une corbeille, en confie la garde aux trois filles de Cécrops, en leur défendant de l'ouvrir; Pandrose obéit fidèlement, mais Hersé et Agraule découvrant la corbeille, et saisies d'effroi à la vue du serpent, se précipitent, dans le délire dont Minerve les frappe, du haut du rocher escarpé sur lequel est bâtie l'Acropole. Pandrose, en récompense de sa discrétion, devient la prêtresse de Minerve et reçoit auprès d'elle les honneurs divins. La troisième et dernière forme du mythe supprime complétement l'intervention de Vulcain dans la naissance d'Érechthée, qui devient simplement fils de la Terre; mais cette délicatesse excessive à l'égard de Minerve n'a pas été observée dans la consécration de l'Érechtheion, puisque, d'après Pausanias, Vulcain y avait un autel: c'est la seconde forme du mythe qui était symbolisée dans cet édifice.

Le caractère imprimé par la tradition au personnage d'Érechthée est celui du premier ordonnateur de la société athénienne : sous lui, les habitants de l'Attique prirent le nom d'Athenaioi : le culte, la politique, le gouvernement, l'agriculture, tout date de lui. Il est particulièrement le véritable auteur de la religion athénienne et des institutions qui s'y rattachaient. Initié par la déesse aux choses divines, il répandit son culte au loin dans le pays, et sur le rocher même de Cécrops fonda le premier sanctuaire à Pallas-Athènes. C'est lui qui fonda l'Érechtheion, où il consacra la sainte statue de bois de Minerve tombée du ciel, et qui institua en son honneur les Athenaia, qui devinrent par la suite la grande fête nationale des Panathénées.

Tradition de la fondation de l'ancien Érechtheion. — Cette tradition de l'origine de l'ancien Érechtheion nous le montre donc comme le berceau du culte solennel de Pallas : son but principal est la consécration du Palladium, cette statue miraculeuse qui resta toujours la plus vénérée de l'Attique, et l'installation du culte rendu à la déesse comme protectrice de la ville. Auprès d'elle sa prêtresse fidèle, Pandrose, recevait par sa faveur les honneurs divins : les symboles de l'ancien différend entre Minerve et Neptune (le puits d'eau salé et l'olivier sacré) y trouvèrent place, ainsi que la tombe de Cécrops; enfin vint s'y joindre celle d'Érechthée. Cette réunion des mythes les plus importants de la religion de l'Attique font de l'édifice qui les contenait (nommé *Erechtheion* du nom de son fondateur, ou de la tradition de sa sépulture en cet endroit), le siége principal et le foyer sacer-

dotal de cette religion. De ces adjonctions successives au sanctuaire primitif est résulté, sans doute, la disposition particulière de l'édifice. Il est inutile de faire remarquer que les ruines existantes aujourd'hui ne sont pas celles de l'ancien, mais l'emplacement doit être le même, et le plan en a dû être conservé. Son irrégularité même, jointe à toute la perfection de la belle époque d'art à laquelle il appartient, prouvent bien que les traditions religieuses en déterminaient la forme. Ce respect de la disposition d'un monument si sacré avait d'ailleurs un motif matériel, c'est que le puits n'avait pu être déplacé : l'olivier sacré n'avait pas dû l'être non plus, car Hérodote rapporte (p. 574) que Xercès s'étant repenti d'avoir détruit les temples de l'Acropole, ordonna trois jours après que les Athéniens qui étaient dans son camp montassent y faire leurs sacrifices : on dit qu'ils trouvèrent que l'olivier sacré, qui avait été brûlé avec le temple, avait poussé un nouveau bourgeon de deux coudées de longueur.

Époque de sa reconstruction. — C'est dans l'intervalle qui sépare la guerre persique de celle du Péloponèse, que tous les arts, se développant avec la civilisation, atteignirent leur plus brillant apogée. C'est au moment de leur plus complet développement, sous Périclès, que furent réédifiés les trois monuments de l'Acropole. C'est après l'achèvement des Propylées et du Parthénon, au moment où allait se déclarer la guerre du Péloponèse, que dut être commencée la reconstruction de l'Érechtheion. Elle resta inachevée par suite des événements jusqu'à la vingt-troisième année de cette guerre (avant J. C. 409-408), comme en fait foi une inscription très-curieuse découverte par le docteur Chandler, existant actuellement au Musée Britannique. Ce document est le mémorandum du rapport public d'une commission, nommée par le peuple athénien, pour rendre compte des parties inachevées de l'édifice : elle se composait de deux inspecteurs, d'un architecte nommé Philoclès, et d'un secrétaire. Ce rapport est sous la date de l'archontat de Dioclès, dont la magistrature remonte à la quatrième année de la XCII^e olympiade (avant J. C. 409-408). Il devait toutefois rester peu de chose à terminer, car Hérodote, qui a écrit dans les premières années de la guerre, en parlant du temple contenant l'olivier et le puits d'eau de mer, ne dit rien de son état inachevé. L'on voit, par l'inscription, qu'il ne manquait au temple de Minerve que quelques cannelures de colonnes et quelques décorations; le Pandroseion exigeait encore

des travaux plus importants, surtout dans les parties supérieures. L'exécution de ces derniers travaux a sans doute été ajournée assez longtemps, en tout ou en partie; car deux parties de l'édifice dénotent, par la grossièreté de l'exécution comparée à la perfection de tout le reste, une décadence artistique qui en porte l'achèvement à une époque postérieure. L'une est l'ornementation de la porte septentrionale, l'autre toute la décoration du mur occidental : les ornements des chapiteaux surtout indiquent, par leur exécution abâtardie une époque de décadence.

Description qu'en fait Pausanias. — Pausanias, dans sa description de l'Acropole d'Athènes, s'exprime ainsi : l. I, ch. XXVI, § 6. « Il y a encore à voir l'édifice *nommé Erechtheion, devant l'entrée duquel est l'autel de Jupiter le très-haut;* l'on n'y sacrifie aucune chose animée, le rite défend même l'usage du vin, et l'on n'y dépose en offrande que certains gâteaux. *En entrant dans l'édifice se remarquent des autels; celui de Neptune sur lequel on sacrifiait aussi à Érechthée,* ainsi que l'ordonnait un oracle, *celui du héros Butès,* et enfin *celui de Vulcain. Sur les murs sont des peintures* concernant la famille des Boutades. *Et comme l'édifice est double, dans le plus intérieur existe un puits d'eau de mer;* ce qui n'a rien de bien surprenant puisque dans l'intérieur des terres les Cariens d'Aphrodisia, entre autres, en ont de semblables. Ce que ce puits a de particulier, néanmoins, et qui mérite d'être remarqué, c'est que l'on y entend le mugissement des flots, quand soufflent les vents du midi, et que *sur le rocher se voit une empreinte de trident.* L'on dit que ce sont autant de témoignages de la dispute de Neptune pour avoir ce pays sous son patronage.

§ 7. « Sans doute toute la ville et tout le territoire attique en général étaient consacrés à Minerve; puisque les dèmes, où avait été institué le culte d'autres divinités, n'en honoraient pas moins Minerve. *La statue la plus sainte de cette déesse,* adorée en commun bien longtemps avant que les différents bourgs se fussent réunis en une cité, *est celle qui existe encore dans la citadelle,* qui alors se nommait la ville. La tradition porte qu'elle tomba du ciel; qu'il en soit ainsi ou autrement, je ne songe pas maintenant à le discuter. *Callimaque fit une lampe d'or consacrée à la déesse :* cette lampe, remplie d'huile, on attend pour la remplir de nouveau le même jour de l'année suivante, car cette huile lui suffit, bien qu'elle brûle continuellement nuit et jour. La mèche est en lin de Carpasie, le seul que le feu ne

consume point, et *un palmier de bronze placé sur la lampe, montant jusqu'à la couverture, sert de conduit à la fumée.* Callimaque, l'auteur de cette lampe, bien qu'inférieur aux premiers artistes, les surpassait tellement tous en subtilité d'esprit, qu'il fut le premier à inventer de percer les marbres ; et il prit le nom, ou conserva celui qui lui fut donné par d'autres, d'ennemi juré de l'art. »

Ch. XXVII. « Dédicaces dans le temple de Minerve Poliade, et olivier qui y existait. — Vierges Canéphores dans les sacrifices de Minerve.....

§ 1. *Dans le temple de Minerve Poliade est placée un Mercure de bois*, que l'on dit être un don de Cécrops, caché dans les rameaux de myrte qui l'environnent. *Parmi les dédicaces antiques dignes d'être signalées est la chaise pliante, ouvrage de Dédale* ; parmi les dépouilles des Mèdes, *la cuirasse de Masistius*, qui avait le commandement de la cavalerie persane à la journée de Platée, et *l'épée que l'on prétend être celle de Mardonius*, méritent une mention particulière. Je sais que Masistius fut tué par la cavalerie athénienne ; mais quant à Mardonius, il fut tué par un soldat spartiate en combattant contre les Lacédémoniens ; d'où il suit que les Athéniens n'ont pas pu prendre son épée, que d'ailleurs, les Lacédémoniens ne leur auraient pas laissé enlever. »

§ 2. « *De l'olivier* l'on ne peut dire autre chose qu'il est un témoignage de la dispute de la déesse. L'on ajoute qu'il fut brûlé quand le Persan détruisit Athènes, et que tout brûlé qu'il fût, il repoussa le même jour à la hauteur de deux coudées. »

§ 3. « *Contigu au temple de Minerve est celui de Pandrose*, la seule des trois sœurs qui garda fidèlement le dépôt de la déesse. »

§ 4. « Mais comme ce qui excita le plus mon étonnement n'est pas connu de tous, je le décrirai comme il suit : *A peu de distance du temple de Minerve Poliade habitent deux vierges*, que les Athéniens nomment *Canéphores*. Elles restent quelque temps auprès de la déesse, et venue l'époque de la fête, elles font pendant la nuit les choses suivantes : elles chargent sur leurs têtes ce que la prêtresse de Minerve leur donne à porter, sans connaître ce que c'est non plus que celles qui le portent. Dans la ville, non loin de l'enceinte nommée Vénus aux jardins, en existe une autre à laquelle on descend par un souterrain naturel. Les vierges y descendent, et laissant leur fardeau, elles prennent un autre objet qu'elles portent voilé. De ce moment ces vierges sont démises de leur service, et d'autres sont conduites à leur place dans la citadelle. »

§ 5, 6, 7. « Suit la description de statues et de groupes qui devaient être en grande partie dans l'enceinte sacrée. »

Destination des diverses parties de la distribution de l'Érechtheion, fixée par cette description et les autres documents et par les convenances locales. — De cette description ressort la même impression que des ruines mêmes; deux temples seulement sont signalés : celui de Minerve Poliade et celui de Pandrose, contigus l'un à l'autre, dans cet ensemble qu'il nomme l'Érechtheion. Nulle indication d'un sanctuaire particulier à Érechthée, mais seulement un autel à l'entrée de l'édifice commun avec Neptune, avec lequel il était souvent identifié dans la mythologie athénienne. D'après Hérodote, l'Érechtheion contenait le puits et l'olivier, et deux autres auteurs disent que l'olivier était dans le temple de Pandrose : nouvelle preuve que celui-ci formait partie intégrante de l'Érechtheion ; le temple de Minerve Poliade était une de ses divisions principales, le temple de Pandrose l'autre.

Des deux temples contigus, celui tourné vers l'orient est sans aucun doute celui de Minerve. Les observations présentées dans la première partie de ce mémoire, pour établir que le portique oriental était l'entrée la plus noble et la plus importante de l'édifice, répondent à la solution de cette question. Cette exposition est celle qui était religieusement observée pour les temples des principales divinités. Le plus magnifique et le plus concluant de tous les exemples à cet égard, est le monument voisin, le Parthénon. Dans sa position sur l'Acropole, sa porte semblerait naturellement indiquée en regard des Propylées; mais tout au contraire, le rite religieux l'a placée par derrière; les processions devaient passer entre les deux temples, et se retourner pour entrer. D'ailleurs la situation du temple de Minerve Poliade au sol supérieur, est bien en rapport avec sa position vis-à-vis de Pandrose, qui ne recevait les honneurs divins que grâce à sa faveur et à sa protection. Celle du portique septentrional près le bord du précipice, au-dessus de l'Agraulion, devenant l'entrée du Pandroseion, s'accorde avec le mythe de la chute d'Hersée et d'Agraule du haut des rochers, tandis que Pandrose y reste fidèle à son dépôt. D'ailleurs l'inscription sus-mentionnée désigne le mur occidental comme celui devant le Pandroseion : il formait donc la façade de cette division, le large passage intérieur le long de ce mur en était le pronaos, et la division centrale de l'édifice, le sanctuaire, contigu au temple de Minerve tel que l'a vu Pausanias.

L'escalier de communication entre les sols des deux sanctuaires,

indiqué par la construction le long du mur méridional, trouve sa vérification dans un passage d'un auteur athénien. Il rapporte que, dans la troisième année de la CXVIII^e olympiade (avant J. C. 306), un chien, contrairement à la loi qui excluait ces animaux de l'Acropole, entra dans le temple de Minerve Poliade; et que pénétrant de là dans le Pandroseion, il s'étendit sur l'autel de Jupiter Herceios (protecteur des habitations), qui était sous l'olivier. Ce témoignage est précieux à plus d'un titre; en établissant la présence de cette communication, il en confirme la place à l'endroit où les ruines semblent l'indiquer; il fait connaître un objet assez important, cet autel placé sous l'olivier. Enfin, il témoigne une fois de plus que l'olivier était bien dans le Pandroseion. Ce témoignage concorde trop bien avec celui des ruines pour ne pas être la vérité. Cet arbre ne pouvait être, en effet, ni dans le sanctuaire de Polias, fermé et perpétuellement éclairé par une lampe; ni dans le pronaos du Pandroseion, également fermé et ne recevant de jour que par ses trois petites fenêtres; ni dans la tribune des cariatides, à cause de la construction de son dallage; il ne pouvait donc exister que dans le sanctuaire même de Pandrose, à la condition que celui-ci fût disposé pour le recevoir. L'hypothèse déduite des ruines, de la division de ce sanctuaire en trois nefs, satisferait à cette condition, en supposant découverte celle du milieu. C'est dans ce sens que l'auteur de ce travail en propose la restauration. Il s'est servi comme corniche de l'ordre formant les deux portiques latéraux, de deux fragments hors de place existants à l'Acropole, qui, par la nature de leurs ornements, ont sans aucun doute appartenu à l'Érechtheion, et qui par leurs dimensions répondraient parfaitement à cet usage. La hauteur de cet ordre supposé étant déterminée par la construction des murs latéraux, et celle-ci nécessitant les plafonds de couverture à la même hauteur que ceux des autres parties de l'édifice, un second ordre devient nécessaire. Ce motif d'un petit ordre superposé sur un grand, quelquefois sans plancher intermédiaire (condition indispensable dans ce cas) est presque général dans l'architecture grecque, quand il existait un portique intérieur. Mais les exemples connus de cette superposition appartenant tous à l'ordonnance dorique, ne pourraient s'approprier qu'avec une notable modification aux proportions toutes différentes d'une ordonnance ionique. La présence dans les ruines d'un fragment de corniche semblable à celle des cariatides et de même dimension, couronné par un chéneau portant encore la trace d'une tête de lion pour rejeter les eaux, paraît indiquer qu'une autre ordonnance de la même nature

était répétée dans l'architecture du monument. Cette circonstance rapprochée du souvenir du motif de piliers, avec figures sur un ordre corinthien, existant à Salonique, lui a donné l'idée de l'ordonnance architecturale qu'il a adoptée pour l'intérieur du Pandroseion. Cette partie, décorative en quelque sorte, reste forcément, par l'absence de renseignements matériels suffisants, la plus problématique de la restitution; mais sans en attaquer en rien la disposition générale.

Pausanias ne fait aucune mention des monuments funéraires de Cécrops ni d'Érecthée, ce qui peut donner à penser qu'il n'y en avait pas en réalité, au moins exposés à la vue. Cette hypothèse serait confirmée par le témoignage d'Antiochus qui a écrit sur les antiquités athéniennes au Ve siècle, et que rapporte Clément d'Alexandrie. Ce passage nous apprend qu'on *supposait* que Cécrops avait été enterré quelque part dans le temple de Minerve Poliade (il est à remarquer que si le plus souvent l'édifice dans son ensemble est nommé Érechtheion, parfois aussi, il est nommé temple de Minerve Poliade, du nom de la plus importante de ses divisions). Un autre écrivain assigne à cette sépulture l'angle sud-ouest de l'édifice. L'inscription désignant une des prostasis, qui ne peut être que la méridionale, comme celle auprès du Cécropion, confirme cette situation; elle prouve en même temps que le nom de Cécrops était demeuré inhérent à une subdivision de l'édifice, qui même en l'absence de monument funéraire, conservait par ce nom même la tradition de sa sépulture, comme celle d'Érechthée l'était par le nom d'Érechtheion, donné à l'ensemble de l'édifice; c'est ainsi que la tradition de la sépulture de Thésée était conservée par le seul nom de Théseion, appliqué au monument consacré à ce héros. La recherche de la subdivision désignée sous le nom de Cécropion, se trouve limitée à un espace bien restreint; sans doute, la lettre de l'inscription semblerait l'indiquer derrière la prostasis méridionale, et il n'y aurait pas à en douter, si celle-ci était de la même nature que les autres; si elle était comme elles destinée à servir de portique d'introduction à l'édifice. Mais, au contraire, elle en forme une chambre, ce qui reporte dans son intérieur l'angle sud-ouest; elle lui est intimement annexée, elle en est une subdivision, la seule dont il reste à fixer la destination. N'est-il pas permis, par cette disposition, d'interpréter un peu plus largement le sens de la préposition προς de l'inscription, et de reconnaître dans cette subdivision le Cécropion lui-même? Cette interprétation, qui a l'avantage de compléter celle de l'édifice tout entier, n'est d'ailleurs qu'une question de nom, n'attaquant en

rien la restauration architecturale dont la recherche était le motif principal de cette étude.

Pour Pausanias observant l'édifice en visitant l'Acropole, l'entrée était naturellement le portique oriental; c'est donc devant celui-ci qu'était l'autel de Jupiter. Ceux de Neptune et d'Érechthée, de Butès et de Vulcain, qu'il signale en entrant, devaient être sous le portique; les peintures, sur les murs à droite et à gauche de la porte; et dans le sanctuaire le Palladium, la lampe d'or et les dédicaces consacrées à la déesse.

La partie qu'il désigne comme la plus intérieure du double édifice, où était le puits d'eau de mer, est naturellement la plus éloignée de l'entrée, celle en effet où se remarque la place très-probable du trident qui en détermine la place. C'est probablement devant le Pandroseion qu'avait lieu le sacrifice nommé επιβοτον qui, selon Philochoros et Staphylos, consistait en ce que celui qui sacrifiait une brebis à Minerve devait en même temps sacrifier un mouton à Pandrose. Bien que Pausanias ne les précise pas, le Pandroseion devait encore contenir d'autres autels parmi lesquels un dédié à Hallo, l'une des Heures, car on sait que Hallo recevait des honneurs divins en même temps que Pandrose.

L'escalier descendant au Temenos, dont la trace est certaine, mais la largeur indéterminée, se prolongeait probablement jusqu'au mur de l'Acropole afin de ne pas masquer le portique septentrional.

L'escalier souterrain existant à l'ouest de l'édifice auprès de ce mur, ne pouvait être que celui que descendaient les Canéphores pour accomplir le rite mystérieux qui terminait leurs fonctions auprès de la déesse. Leur habitation était probablement vers cette partie du Temenos et communiquait peut-être avec l'édifice par cette enceinte particulière, que la disposition des lieux rend probable, en avant du mur occidental.

Résumé de la restauration. — La planche 159, dont la dimension ne permettait pas le figuré complet de toutes les parties de l'édifice, en présente la coupe longitudinale et le plan; elle servira de résumé aux conclusions précédemment déduites de l'observation des ruines comparée aux documents fournis par les écrivains, et en fixera comme il suit la restauration proposée :

Ensemble de l'édifice : ÉRECHTHEION.

Divisions :	Temple de Minerve Poliade	PANDROSEION.
Subdivisions :	.....	Sanctuaire de Pandrose. | Cécropion.

Légende du plan.

A (Prostasis orientale).....	Portique du temple de Minerve Poliade.
B.....	Temple de Minerve Poliade.
a.....	Autel de Jupiter Hypatos.
b, c, d....	Autels de Neptune-Erechthée, de Butès et de Vulcain.
e.....	Palladium, sainte statue de bois tombée du ciel.
f, g.....	Statue de Mercure. Chaise de Dédale.
h.....	Lampe d'or ouvrage de Callimaque.
C (Prostasis septentrionale).	Portique du Pandroseion.
i.....	Autel destiné au sacrifice επιβοτιον.
k.....	Puits d'eau salé.
l.....	Ouverture dans le dallage laissant voir l'empreinte du trident.
D.....	Pronaos du Pandroseion donnant aussi entrée au Cécropion.
m, n.....	Divers autels dont l'un dédié à Hallo.
E.....	Sanctuaire de Pandrose.
o.....	Statue de Pandrose.
p, q.....	Olivier sacré, autel de Jupiter Herceios.
F (Prostasis méridionale)...	Cécropion.
G.....	Couloir au sol du Pandroseion donnant entrée aux souterrains de l'édifice.
H.....	Couloir communiquant, au moyen de l'escalier I, du temple de Minerve à celui de Pandrose.
K.....	Escalier descendant au Temenos.
L.....	Temenos ou enceinte sacrée de l'édifice.
M.....	Subdivision du Temenos formant enceinte particulière au service du culte.

---

§ III.

CONSTRUCTION ET DÉCORATION.

Construction. — L'Érechtheion est entièrement construit en marbre blanc extrait des carrières du mont Penthélique, à l'exception des frises en marbre noir d'Éleusis, des sculptures de ces frises et des tuiles de couverture en marbre de Paros. Les fondations sont en assises de pierres du Pirée (espèce de tuf très-résistant d'une cou-

leur jaune verdâtre), posées à nu sur le rocher entaillé horizontalement pour les recevoir. Les murs extérieurs, inclinés vers le centre de l'édifice, conservent une épaisseur constante; la première assise (double en hauteur des autres), forme une plinthe continue de 9 millimètres en saillie sur le nu du mur. Toutes les assises réglées ont $0^m,488$ de hauteur, coupées par des joints régulièrement espacés de $1^m,300$ les uns des autres. Chaque pierre est reliée à sa voisine par deux doubles T en fer, incrustés horizontalement dans le lit supérieur, et fixée à l'assise immédiatement au-dessous par deux tenons de fer verticaux sur l'un de ses côtés; de sorte que chaque assise horizontale forme, pour ainsi dire, dans tout le pourtour de la construction, une seule pierre fixée sur l'assise inférieure par de nombreux points d'attache, et portant elle-même ceux qui doivent lui relier intimement celle qui la surmonte. Les colonnes qui, ainsi que les murs, concourent vers un point fictif placé très-haut dans l'espace, qui serait le sommet de la construction pyramidale de l'édifice, sont construites par tambours reliés entre eux par des tenons carrés en bois de cèdre encastrés diagonalement au centre du diamètre; les bases sont reliées au dallage par le même moyen. Ni le sol ni les architraves ne présentent les courbes existantes au Parthénon. Les dimensions restreintes de l'édifice ont permis de faire les architraves d'un seul morceau de marbre, d'une colonne à l'autre; les assises des murs sont dans le même cas et en forment toute l'épaisseur, dans toutes les parties où des exigences particulières n'ont pas dû en modifier la construction. Le plafond du portique septentrional mérite d'être particulièrement remarqué comme l'exemple le plus complet et le plus important existant dans l'architecture grecque; et parce qu'il est celui qui, par sa construction même et par les rapports de grosseur entre elles des pièces qui la composent, rappelle le plus directement le système de couvertures en bois qui en est l'origine évidente. Les soffites portant sur l'architrave de la façade principale du portique et sur le mur du fond, au-dessus des colonnes et au-dessus du milieu des entre-colonnements, en sont les poutres; elles supportent les caissons dont la taille extérieure, afin d'en alléger le poids, indique la forme des boîtes de menuiserie qui en établissaient les renfoncements, dans la construction en bois. Ces soffites, ainsi que leurs retours latéraux, ne posent que sur une partie de l'épaisseur des architraves et du mur; l'irrégularité de construction qui en résulte est déguisée sous la frise de marbre noir extérieure et sous deux assises de placage qui rétablissent la régularité d'appareil à

l intérieur du mur septentrional. Le toit à deux pentes couvrant le portique était formé par un faîtage en bois (dont l'entaille existe à l'intérieur de la pierre du milieu du fronton), accompagné de chaque côté d'une ou de deux fortes pannes supportant les chevrons. Les traces de ceux-ci existent tant sur les pierres latérales de la corniche encore en place que sur celles gisant sur le sol; leur division irrégulière fait voir que les tuiles de marbre ne pouvaient pas reposer immédiatement sur ces chevrons, et qu'une aire de fortes planches transversales devait être établie pour les recevoir.

Décoration. — En outre des grands motifs de peinture murale indiqués par Pausanias, la décoration architecturale de l'édifice était, comme celle du Parthénon, complétée par la peinture, par l'incrustation d'ornements en bronze doré et même d'émaux, et par des guirlandes attachées aux jours de fête au moyen de crampons de fer existant encore sur les coussinets des chapiteaux des colonnes du portique septentrional. Bien que fort peu de traces de la partie picturale de cette décoration accessoire aient résisté au temps et à la pluie, à cause du peu de saillie de l'architecture ionique, le fait n'en est pas moins manifeste. Il est indiqué par les indices qui en restent, et par plusieurs passages d'une inscription fort précieuse qui est le compte rendu, divisé par Prytanées, de travaux d'achèvement et de décoration de l'édifice et des sommes employées à cet usage pendant la seconde année de la XCIII^e^ olympiade. Cette inscription, gravée sur plusieurs plaques de marbre penthélique, fut trouvée brisée et incomplète dans l'aile droite des Propylées le 10 octobre 1836. L'on y lit entre autres dépenses :

. . . . . .

. . . . . .

A ceux qui ont construit les échafaudages pour les peintres de la partie intérieure (du portique) sous le toit : à Manis, demeurant à Collytos..... 4 oboles.

A ceux qui portaient en haut les.... à Prépon, demeurant à Agrylæ. 1 drachme.

— — — à Médos, demeurant à Mélite... 1 —

. . . . . .

. . . . . .

Aux peintres : à celui qui a peint la cymaise sur l'architrave intérieure, à raison de 5 oboles le pied. Dionysiodore, demeurant à Mélite, entrepreneur; Héraclides d'Oë, garant..... 30 drachmes.

Aux doreurs; à Sisiphe, demeurant à Mélite, qui a doré les conques (probablement les raies de cœur); nous avons acquitté ce qui lui était dû de la Prytanée précédente de la tribu Ænéis. . . . . .

Beaucoup plus loin dans l'inscription après des dépenses pour les cannelures des colonnes du portique à l'est.

. . . . . .

Au peintre qui a peint la cymaise de l'architrave intérieure pour 113 pieds, à raison de 5 oboles par pied..... 44 dr. 1 obole.
Nous avons donné à Dionysiodore, demeurant à Mélite, le restant de ce qui lui était dû. Garant Héraclides d'Oë. . . . . .
. . . . . .
166 feuilles d'or achetées d'Adonis, demeurant à Mélite, à raison d'une drachme la feuille, pour dorer les conques..... 166 dr.
De l'or : deux feuilles d'or achetées d'Adonis, demeurant à Mélite, pour les deux œils de volute de la colonne..... 2 dr.
. . . . . .
. . . . . .

Ces passages, conservés dans l'inscription, indiquent bien clairement la décoration qui rehaussait l'effet de la sculpture des moulures des architraves : les fonds, et sans doute les filets étaient peints ; les ornements dorés. Une ornementation analogue avec quelque variété de tons peut s'en déduire pour toutes les autres lignes d'oves ou de raies de cœur des corniches, des antes et des chapiteaux. Ceux-ci d'ailleurs peuvent se restaurer d'une manière presque complète au moyen des traces qui subsistent encore aux chapiteaux des colonnes du portique septentrional. Les filets des volutes étaient rouges ; le fond dans l'intérieur des volutes et au-dessus du tore orné d'entrelas, bleu ; sur ce fond bleu couraient en spirale deux ornements de bronze doré, indiqués encore par leurs attaches, qui devaient s'épanouir en palmettes sur les deux surfaces de raccordement intérieures. Le tore au-dessus des oves était incrusté d'émaux de diverses couleurs formant les œils des entrelas, à l'imitation d'une couronne de pierreries; le fond des oves était bleu sans doute, comme au chapiteau ionique des Propylées, les oves rouges ou plutôt dorées pour se relier à la richesse du reste. L'œil de la volute était de bronze doré incrusté dans le marbre. La couronne de palmettes qui termine le fût de la colonne ne conserve plus de traces de couleur ; mais il y a quelques années celle des antes laissait encore reconnaître le ton rouge du fond et le ton jaune clair des ornements avec quelques détails verts et bruns. Les chéneaux, dont le galbe était lisse, étaient ornés d'ornements peints : un fragment, qui par ses dimensions et la nature de ses ornements paraît avoir appartenu au portique oriental, en conserve encore le dessin complet tracé à la pointe. Au milieu d'une telle richesse de couleurs brillantes, il est bien certain que la frise, la partie la plus somptueuse de l'entablement, ne pouvait pas avoir l'aspect triste et antiharmonieux qui résulterait de figures blanches découpées sur un fond noir. Pour qui s'est convaincu, en regardant les sculptures du Parthénon, que toutes étaient entièrement colo-

rées, tant celles du fronton que celles de la grande frise et des métopes, il ne peut rester de doute que les figures de cette frise recevaient aussi d'une coloration intelligente le complément de richesse qui devait, comme dans les autres monuments grecs, faire de l'entablement une couronne brillante au front de l'édifice. Les tympans des frontons ne pouvaient d'après leur proportion recevoir de sculpture; d'ailleurs la pierre du milieu du fronton septentrional ne porte aucune trace de scellement qui puisse y admettre d'autre décoration qu'un fond relevé peut-être d'ornements peints. Les caissons des deux portiques septentrionaux et méridionaux ont, par leur position, conservé des traces assez importantes de leur décoration. Les trois quarts de rond de leurs renfoncements ont conservé le dessin à la pointe des oves qui les ornaient; leur fond est bleu, les lobes des oves ont souvent une couleur noirâtre qui a dû être rouge. Au portique septentrional, le champ lisse qui sépare et entoure les caissons est orné d'un double méandre rouge sur fond bleu. A l'autre portique, ce même champ l'est de trois filets rouges sur fond bleu. La grande porte du nord présente une particularité qui continue à prouver que la dorure avait une grande part à la coloration de cet édifice. Les boutons des rosaces du chambranle, sculptées en marbre sur le linteau, étaient de bronze sur les montants. Des cylindres de bois de cèdre étaient encastrés dans le marbre pour les recevoir; plusieurs sont encore en place avec les trous qu'y ont laissés les queues des boutons de métal; tous ces boutons étaient donc dorés, tant ceux de marbre que ceux de bronze, ce qui probablement entraînait encore la dorure d'autres détails.

La décoration polychrome déduite de ces indications soutenues et complétées par l'observation des parties analogues dans les autres monuments, ne peut pas s'écarter beaucoup de la réalité; sauf peut-être quelques transpositions de tons, assez peu importantes, le développement de cette coloration et l'aspect qui en résultait (tel qu'il est exprimé dans les dessins de la restauration, que ce mémoire a pour but de justifier), ne peut laisser que des doutes en plus et non en moins. Peut-être d'autres parties encore, comme les larmiers, les bandes des architraves, les soffites, etc., étaient-elles décorées d'ornements; mais le manque d'indications positives ne permettaient pas à l'auteur de ce travail de les admettre, son but étant de compléter sa restauration par l'aspect que la polychromie donnait à l'édifice antique, sans s'exposer à l'exagérer. Il n'a pas craint toutefois de suivre une conviction profonde chez lui, sur la coloration en jaune

clair de toutes les parties lisses de l'architecture ; coloration indispensable pour les mettre en harmonie avec tous ces tons brillants où dominaient le rouge et le bleu. Le ton jaune des stucs qui recouvraient les mêmes parties dans les temples de pierre de la Sicile, indique bien que ce besoin avait été senti, en même temps que celui de ne pas offenser les yeux par de grandes masses blanches dont la vue est insoutenable sous la lumière brillante d'un beau ciel. Une objection se présente naturellement : c'est que dans la construction de marbre, il était naturel de respecter l'apparence d'une belle matière ; il y répondra que le marbre penthélique n'est réellement une belle matière que dans les morceaux de premier choix employés pour les architraves, les soffites et les parties décorées de sculpture ; que ceux de la construction courante des murs sont coupés de nombreuses bandes de mica dont l'aspect argenté ajoute au ton généralement bleuâtre et froid de ce marbre et en détruit l'uniformité ; que ce n'est pas comme matière précieuse qu'il a été employé, mais comme matière de construction la plus voisine, remédiant à l'absence de belle pierre et se prêtant admirablement, par sa résistance et la finesse de sa contexture, aux proportions élégantes et à la finesse d'exécution que recherchait le sentiment inné de l'art attique. Cette coloration générale pouvait bien d'ailleurs ne pas être, comme pour les ornements, une couche matérielle de couleur à l'encaustique, mais une simple teinture qui, en harmoniant et égalisant le ton du marbre, n'ôtait rien à sa beauté naturelle. Il assimilerait volontiers ces parties lisses de l'architecture aux nus des figures, dont les tons de chairs étaient probablement obtenus par une teinture légère, pour ne rien ôter à la finesse du modelé, tandis que les objets plus matériels, comme les vêtements, étaient peints à l'encaustique, comme on le voit encore.

L'inscription mentionnée plus haut met en comptes les sommes payées pour des figures dont les prix mêmes dénotent les petites dimensions :

..... Celui qui porte la lance.....	100	drachmes.
Phyromaque, de Képhissia, a travaillé le jeune homme qui est auprès de la cuirasse	60	—
Praxias, demeurant à Mélite, a fait le cheval, et l'autre cheval dont on voit la croupe et qui frappe du pied.....	120	—
Antiphanes, du Céramique, a fait le char et le jeune homme et les deux chevaux qu'on attelle.....	240	—
Phyromaque, de Képhissia, a fait celui qui mène le cheval.....	60	—
Mynnion, demeurant à Agrylæ, a sculpté le cheval et l'homme qui le frappe : il a plus tard ajouté la colonne.....	127	—

Soclus, demeurant à Alopeké, a sculpté celui qui tient la bride..... 60 drachmes
Phyromaque, de Képhissia, a sculpté l'homme debout qui s'appuie sur un bâton auprès de l'autel..... 60 —
Jasos, de Collytos, la femme devant laquelle la jeune fille est prosternée 80 —

. . . . . .

Et plus loin :

Deux talents de plomb, achetés de Sostrate, demeurant à Mélite, pour fixer les figures de la frise..... 10 —

Évidemment, il est question dans ce passage de quelques-unes des figures bas-reliefs rapportées sur les frises de marbre noir ; un fragment existe encore du dernier groupe qui y est cité, la femme devant laquelle est prosternée une jeune fille.

Dans un autre fragment de l'inscription, après l'indication de modèles en cire pour les ornements, payés aux modeleurs 8 drachmes chacun, on trouve pour leur exécution, les prix suivants :

A ceux qui ont travaillé les conques (raies de cœur) :
A Nésès, demeurant à Mélite (qui en a travaillé une)..... 14 drachmes.
A Stolès, demeurant à A.... une..... 14 —
A Eumélidès, demeurant à Scambonide, une..... 14 —
A Philios, demeurant à Scambonide, une..... 14 —
A Agorandos, demeurant à Collytos, une..... 14 —
A Manis, demeurant à Collytos (qui a travaillé) 6 conques..... 84 —
A St...., demeurant à Collytos, qui a travaillé 11 conques..... 154 —
A ....tios, qui a travaillé une conque..... 14 —
A .... qui a travaillé trois conques..... 42 —
A .... qui a travaillé ... conques..... .. —

. . . . . .

d'où il suit que cinq ou six de ces ornements, qui entraient par milliers dans la décoration de l'édifice, étaient payés autant qu'une des figures de la frise. Alors que la statuaire était si dignement appréciée, ce simple rapprochement prouve, aussi éloquemment qu'une longue discussion, que l'architecture n'avait pas une moindre part dans l'estime des Athéniens, puisque ce peuple, également impressionnable à la beauté sous toutes ses formes et la poursuivant sans cesse, savait s'imposer de tels sacrifices, dans le noble but de pousser jusqu'à la perfection humainement possible, les temples qu'il dédiait à ses divinités.

J. M. Tetaz,
Architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome.

MÉMOIRE

SUR

LES JARDINS D'ADONIS (1).

Dans le *Mémoire* que notre savant confrère, M. Dureau de Lamalle, a lu récemment à l'Académie (2), et où il cherchait à prouver que les *serres chaudes* avaient été connues de l'antiquité grecque, il n'a employé, pour appuyer cette thèse, que le fait des *Jardins d'Adonis*, et il ne s'est fondé, pour la notion qu'il en a donnée, que sur des textes pris dans ce qu'il a appelé des *Dialogues métaphysiques*, le *Phœdre* de Platon (3) et les *Césars* de Julien (4), et dans la *Vie d'un Charlatan* (5), en y joignant un passage de l'*Histoire des plantes* de Théophraste (6). La discussion qui a eu lieu, à la seconde lecture du *Mémoire* de notre confrère, a dû lui apprendre qu'il existait bien d'autres témoignages classiques qui avaient rapport aux *Jardins d'Adonis*, et qui tendaient à en donner une idée toute différente de celle qu'il s'en était faite, en y voyant une simple notion de jardinage, au lieu d'une fête religieuse, d'un caractère symbolique, qui domine le fait matériel de la célébration. Mais, sans toucher à ce côté de la question des *Jardins d'Adonis*, qui n'a pas été mis en discussion, c'est aussi sur le point unique, traité dans le *Mémoire* de notre confrère, que je viens à mon tour, après avoir pris part à cette discussion, fournir des explications, comme je m'y suis engagé; et je commencerai par donner quelques éclaircissements sur la question des *serres chaudes* de l'antiquité romaine, qui a été introduite, à la der-

(1) Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en première lecture, les 11 et 16 avril, en deuxième lecture, les 25 avril et 2 mai.

(2) Un *Extrait* de ce *Mémoire* a paru dans les *Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. XXXII, n° 13, 31 mars 1851, p. 438-441.

(3) Platon. *Phædr.*, t. III, p. 276.

(4) Julian. *Cæsar.*, p. 329, D, ed. Lips. 1696.

(5) Philostrat. *Vit. Apollon.* VII, 32.

(6) Theophrast. *Hist. Plant.*, l. VI, c. 7.

nière séance, par un autre de nos savants confrères, et sur laquelle l'heure avancée ne m'a point permis de m'expliquer sur-le-champ de vive voix.

L'objet de ces *Observations* présentées par écrit, était de montrer que les Romains avaient, au moins à partir du siècle d'Auguste, fait usage de *serres chaudes* pour se procurer, à l'aide d'une chaleur artificielle, des légumes et des fruits que leur refusait la saison d'hiver. Or, il semblerait qu'une conséquence de cette notion, qu'on croyait démontrée par des textes de Columelle, de Pline, de Martial et de Sénèque, serait d'admettre qu'une pratique qui avait été si familière aux Romains, avait bien pu ne pas rester étrangère aux Grecs; et c'est cette conséquence que je veux d'abord m'attacher à combattre, bien qu'elle n'ait pas été exprimée par notre confrère, parce qu'elle pourrait se présenter à l'esprit d'autres personnes et influer sur l'idée qu'on se ferait des *Jardins d'Adonis*.

L'opinion que les Romains auraient eu des *serres chaudes* dans lesquelles ils obtenaient, au moyen d'une chaleur artificielle, des fruits et des légumes qu'ils portaient ainsi à une maturité précoce, cette opinion se fonde sur l'emploi des *specularia*, c'est-à-dire d'un appareil fait de plaques minces de l'espèce de *pierre transparente* nommée *lapis specularis*, lequel tenait lieu aux Romains de ce que nous nommons des *châssis de verre* ou des *vitrages*, et que nous employons au même effet dans nos *serres*. Il y a déjà plusieurs années que cette notion des *specularia* est entrée dans le domaine de la science, et il doit m'être permis de dire qu'en cherchant à établir, dans un de mes ouvrages publié en 1836 (1), la double idée qu'on devait se faire des *specularia*, soit sous la forme de *plaques de pierre transparente*, *de stuc* ou *de verre*, encastrées dans le mur pour la décoration de l'intérieur des maisons romaines, soit sous la forme de *vitrages*, deux acceptions que ce mot reçoit dans le texte des *lois romaines* (2), je renvoyais, pour les exemples de la seconde acception, celle de *vitrages*, que fournit la littérature classique, aux nombreux passages cités par Forcellini, au mot *Specularis* (3). Or, parmi ces passages, se trouvent, avec quelques autres, ceux de Columelle, de Pline, de Martial et de Sénèque, qui ont été produits dans les *Observations* de notre savant confrère; je puis donc me croire autorisé à dire que le fait qu'ils si-

(1) *Peintur. antiq. inédit. Appendice*, p. 388, 2).
(2) *Digest.*, XXXIII, 7, 25; cf. *Ibid.* 16.
(3) *Tot. Latinit. lexic. v.* Specularis.

gnalent ne m'était pas resté inconnu. Mais il y a plus : j'avais essayé, plus tard, de faire remonter jusqu'à l'antiquité grecque l'emploi des *specularia*, sous la forme de *vitrages*, en exprimant la conjecture que l'ouverture centrale du comble des temples *hypæthres*, avait pu être fermée par un *châssis composé de dalles de pierre spéculaire* (1), et qu'on avait pu se servir à cet effet de plaques d'un marbre transparent, tel que celui que les Grecs nommaient *phengites*, et qui était si connu des Romains, du temps de Pline (2). A l'appui de cette conjecture, dont le mérite appartient à M. Quatremère de Quincy (3), je rappelais le fait dont l'illustre antiquaire s'était servi pour l'appuyer, celui de *deux dalles de marbre transparent* restées encore dans le *Parthénon*, transformé en église chrétienne, et vues par les voyageurs du XVIIe siècle (4), lesquelles dalles, d'après leur forme et leur dimension, semblaient bien n'avoir pu être que *deux carreaux du châssis de l'ancien comble*, échappés à la destruction ; et j'ajoutais encore un fait nouveau, qui est venu confirmer l'idée de M. Quatremère de Quincy, c'est qu'il fut trouvé, dans les fouilles du *temple hypæthre de Jupiter*, à *Olympie*, des *morceaux de pâte de verre d'une grande épaisseur*, qui offraient, aux yeux de l'habile architecte, M. Ab. Blouet, toute la *solidité* nécessaire pour avoir pu servir à l'usage de *carreaux de vitres*, ou de *specularia*, employés dans le châssis du comble (5). En me plaçant dans cet ordre de faits que j'attribuais à l'antiquité grecque, j'aurais pu me servir d'une notion qui s'y rapporte avec toute probabilité ; c'est celle des *œci Cyziceni*, sorte de salles des maisons romaines, qui avaient de trois côtés des fenêtres qui s'ouvraient jusqu'au niveau du sol, *lumina fenestrarum valvata*, de manière à procurer aux convives assis sur les lits la vue de la verdure, de quelque côté que se portassent leurs regards (6). Ces salles étaient d'origine grecque ; ce qui ne résulte pas seulement de leur nom, emprunté à la ville de *Cyzique*, et de la mention qu'en fait Vitruve (7) dans sa description de la *maison grecque*, mais de l'observation de Vitruve lui-même, qu'elles étaient étrangères aux habitudes de l'Italie : *Fiunt autem etiam non Italicæ consuetudinis* œci, *quos Græci* Κυζικηνούς *appellant*. Mais l'usage s'en était bientôt répandu au sein de l'aristocratie

(1) *Journ. des Savants*, décembre 1846, p. 731.
(2) Plin., XXXVI, 22, 46.
(3) *Recueil de Dissertat. sur différ. suj. d'Archéologie*, p. 378-386.
(4) Spon, *Voyage*, etc., t. II, p. 156.
(5) *Expédit. scientif. de Morée*, t. I, p. 70.
(6) Vitruv., l. VI, c. 3, § 10. Cf. Schneider. *ad h. l.*, p. 465.
(7) Idem, VI, 7, 3.

romaine, et nous voyons, par les *Lettres* de Pline le jeune (1), que dans chacune de ses deux *villa*, il y avait de ces *œci Cyziceni*, remplis de *portes* et de *fenêtres aussi grandes que les portes;* d'où la vue s'étendait *pour ainsi dire sur trois mers à la fois : Triclinium satis pulchrum... undique valvas, aut fenestras non minores valvis habet; atque ita a lateribus et a fronte quasi tria maria prospectat.* Évidemment, on ne peut se représenter de pareilles pièces, qui auraient été presque entièrement à jour, si le vide de ces immenses fenêtres fût resté ouvert, on ne peut dis-je, se les représenter, que fermées au moyen de *specularia*, qui laissaient la vue, en garantissant de l'air et du vent; et c'est aussi l'idée du savant auteur du *Gallus* ou des *Scènes de la vie romaine du temps d'Auguste*, W. Ad. Becker (2).

Je viens de citer l'auteur d'un livre d'antiquité, qui jouit dans la science allemande d'une juste réputation, et que son sujet avait naturellement conduit à s'occuper de la question des *serres chaudes* de l'antiquité romaine, puisque le *plan* de la *maison romaine* et celui de la *villa*, y compris *les jardins*, entraient dans le programme de son livre. On aurait donc pu s'attendre à ce que le travail de W. Ad. Becker, publié depuis plus de douze ans, aurait été mis à profit par M. Dureau de Lamalle, dans l'intérêt de sa thèse, et surtout par celui de nos savants confrères qui est venu apporter ses *Observations* à l'appui de l'idée de l'existence, démontrée pour lui, des *serres chaudes* dans l'antiquité romaine. Mais aucun d'eux n'a jugé à propos de s'occuper de l'ouvrage de W. Ad. Becker, qui leur était certainement inconnu; et pourtant cet ouvrage, où se trouvent employés, pour le même objet, tous les témoignages d'auteurs latins, Columelle, Martial, Pline et Sénèque, produits dans les *Observations* de notre savant confrère, devait figurer en première ligne dans cette discussion. L'oubli qui en a été fait me laisse l'avantage de le citer; mais c'est surtout parce que je tiens à le réfuter, qu'il devient nécessaire d'en donner un extrait. Voici donc ce que pense l'auteur du *Gallus* au sujet des *serres chaudes :*

« Les *serres chaudes* (3), dit-il, *Gewächshäuser*, établies, soit pour « garantir contre la rigueur du froid les plantes étrangères d'une na- « ture délicate, soit pour faire produire des fruits et des fleurs plus

(1) Plin. Jun. *Epistol.* II, 17, 5; cf. V, 6, 19.

(2) *Gallus, oder Römische Scenen aus der Zeit des Augusts* (Leipzig, 1838, 8), t. I, p. 302, 23).

(3) *Gallus*, etc., *Zweit. Excurs zur fünft. Scenen, die Garten*, t. I, p. 289-291.

« tôt que la nature ne les donne, et même en hiver, ne sont pas « mentionnées, à ma connaissance, avant le Ier siècle de notre ère. » Ainsi, W. Ad. Becker repousse implicitement l'idée qu'elles aient existé dans l'antiquité grecque. Il continue : « Mais à cette époque « du Ier siècle, Martial en fait souvent mention, par exemple dans « cet *épigramme*, l. VIII, 14 :

Pallida ne Cilicum timeant pomaria brumam,
Mordeat et tenerum fortior aura nemus,
Hibernis objecta Notis SPECVLARIA puros
Admittunt soles et sine fæce diem.

« Ainsi que dans cet autre, *ibid.*, 68 :

Invida purpureos urat ne bruma racemos
Et gelidum Bacchi munera frigus edat,
Condita PERSPICVA vivit vindemia GEMMA
Et tegitur felix, nec tamen uva latet...
Quid non ingenio voluit natura licere?
Autumnum sterilis ferre jubetur hiems.

« C'est bien là une vraie *serre chaude, Treibhaus*, où l'on se procu- « rait des grappes de raisin en hiver. C'est aussi par le même pro- « cédé que Columelle enseigne le moyen de hâter la maturité des « *melons ;* » et notre auteur cite Columelle, XI, 3, 52, et il y ajoute le texte du passage de Pline, IX, 5, 23, sur les *couches de melons portatives* de l'empereur Tibère : *Nullo quippe non die contigit ei pensiles eorum hortos promoventibus* IN SOLEM *rotis olitoribus, rursusque hibernis diebus intra* SPECVLARIVM *munimenta revocantibus*. Voilà bien, si ma mémoire ne me trompe, les trois textes allégués dans les *Observations* de notre savant confrère, à l'appui de son opinion des *serres chaudes* chez les Romains. Mais W. Ad. Becker n'en reste pas là. « On voit, continue-t-il, par un passage de Martial, que l'on cul- « tivait des fleurs *sous des cages de verre*, Martial, IV, 22 (et « non 21), 5 :

Condita sic puro numerantur lilia VITRO,
Sic prohibet TENVIS GEMMA latere rosas.

« Et à cette occasion, je dois relever une erreur commise par « Boettiger, qui prétend, *Sabina*, I, 253, que parmi les fruits, objets « des distiques de Martial dans ses *Apophorètes*, il y en avait certaine- « ment qui n'étaient que de *cire*, et que les *couronnes de roses* en dé- « cembre, que le même poëte, Martial, XIII, 127, nomme *festivas* « *coronas brumæ*, ne pouvaient être des roses réelles, qui même en les

« supposant produites dans des serres, auraient été trop coûteuses, « mais bien des fleurs artificielles, probablement imitées au moyen de « cires colorées. Cette idée de Boettiger est aussi peu fondée que sa « citation est peu fidèle; car il n'est pas question dans le passage de « Martial de *rosas festivas*, qui ne seraient pas d'accord avec le mètre; « le texte porte :

Dat FESTINATAS, Cæsar, tibi bruma coronas;
Quondam veris erat, nunc tua facta rosa est.

« Or, le mot *festinatas* prouve bien qu'il s'agit ici de *roses forcées*, « comme on peut encore s'en convaincre par cet autre *épigramme* de « Martial, VI, 80 :

Ut nova dona tibi, Cæsar, Nilotica tellus
Miserat hibernas ambitiosa rosas:
Navita derisit Pharios Memphiticus hortos,
Urbis ut intravit limina prima tuæ.
Tantus veris honos et odoræ gratia Floræ,
Tantaque Pæstani gloria ruris erat.

« Cf. IV, 29 (et non 28) : *Hybernæ* pretium sic meruere « *rosæ*. Malgré cela, il n'est pas nécessaire d'admettre, pour ces *rosæ* « *hibernæ*, qu'elles fussent produites dans des *serres chaudes;* les « roses de *Pæstum* fleurissaient deux fois en automne, *biferi rosaria* « *Pæsti*, Virgil. *Georg.* IV, 119; Martial. XII, 31. Mais, quant « à des *roses* et à des *couronnes en cire*, il n'y faut penser en aucun « cas. »

On voit, d'après cet extrait du *Gallus* de W. Ad. Becker, qu'il admettait l'existence des *serres chaudes* chez les Romains du Ier siècle, en se fondant sur les mêmes témoignages qui ont été produits dans les *Observations* de notre savant confrère, et auxquels il eût pu joindre ce vers de Martial (1), qui n'a été cité encore par personne dans cette discussion, et qui concerne ses propres jardins, où les *légumes étaient verts au mois de janvier, et ne souffraient pas du froid :* « *Quodque viret Jani mense, nec alget olus;* » ce qui ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de châssis de pierre spéculaire, *specularia.* Il y avait pourtant à faire une distinction importante; c'est que cet *appareil de pierre spéculaire* constitue bien l'équivalent de ce que nous nommons des *cloches*, mais nullement ce que nous entendons par des *serres chaudes.* La condition essentielle des *serres chaudes*

(1) Martial, XII, 31, 1.

est que la chaleur artificielle, à l'aide de laquelle on fait mûrir des fruits hâtifs, ou bien on cultive des plantes des climats chauds, soit produite *par le feu*, au moyen de *calorifères;* mais il n'y a rien de semblable dans les appareils décrits par Pline et par Columelle, au sujet des *couches de melons portatives* si fort goûtées de l'empereur Tibère. J'ai déjà rapporté, dans la citation que j'ai faite de W. Ad. Becker, le passage de Pline; voici textuellement celui de Columelle, qu'il se borne à indiquer, Columell. L. XI, c. 3, § 52 : « Possunt etiam, si sit operæ pretium, vasis majoribus rotulæ subjici, « quo minore labore producantur, et rursus intra tecta recipiantur. « Sed nihilo minus SPECULARIBUS integi debebunt, ut etiam frigori- « bus, serenis diebus tuto producantur AD SOLEM. Hac ratione fere « toto anno Tiberio Cæsari cucumis parabatur. » On voit qu'il s'agit ici de légumes placés sous *des châssis de pierre spéculaire, specularibus,* que, *dans la saison des froids, on portait* AU SOLEIL, *les jours où le ciel était serein, serenis diebus tuto producantur ad solem.* Ainsi, c'est d'une chaleur naturelle, *celle du soleil,* agissant avec plus de force, au moyen de la réverbération sur des *châssis de pierre spéculaire,* qui garantissaient du froid, et non pas de *l'action du feu*, qu'il s'agit dans ces textes classiques. Il n'y a rien là qui ait le moindre rapport avec des *serres chaudes;* on n'y trouve que des *cloches;* et Hardouin ne s'y est pas trompé; car voici sa *note* sur le passage de son auteur, XIX, 5, 22, qu'il rapproche du texte de Columelle, XI, 3, et de l'*épigramme* de Martial, VIII, 14, t. III, p. 582 : « Horum vicem ac « similitudinem referunt vasa vitrea, quibus melones integimus : « *des Cloches.* »

Il est donc avéré que l'opinion de l'existence des *serres chaudes* dans l'antiquité romaine ne repose sur aucun témoignage, puisque les seuls qu'on ait pu produire jusqu'ici n'en renferment pas la notion. Le passage de Sénèque (1), qui a été cité aussi, le même passage qui se trouve dans l'article de Forcellini, n'a rapport qu'à l'usage récent des *specularia,* en guise de *vitrages;* et au sujet même de cette époque récente, il y avait une réserve à faire, qui avait été déjà proposée par Hirt (2), et qui a été reproduite par W. Ad. Becker (3); c'est que ces mots, *nostra memoria,* qui semblent attribuer cette invention au siè-

(1) Senec. *Epistol.* XC : « Quædam nostra demum prodesse memoria scimus, ut SPECVLARIVM usum, perlucente testa clarum transmittentium lumen, ut suspensuras balneorum, etc. »

(2) Hirt, *Geschicht. d. Bauk.*, III, 68.

(3) *Gallus*, I, 302, 23).

cle d'Auguste, ne doivent pas se prendre à la lettre; car Sénèque comprend dans la même assertion les *suspensuræ balneorum*, qui sont déjà décrits par Vitruve (1), et dont l'invention était généralement attribuée à Sergius Orata, contemporain de L. Crassus Orator (2). Mais cette mention des *suspensuræ balneorum*, c'est-à-dire des salles de bains, qui reposaient sur un plancher élevé, au-dessous duquel circulaient des *calorifères*, comme on les voit représentés sur des monuments antiques (3), et comme on les a trouvés pratiqués dans les ruines des *thermes romains*, notamment dans ceux de *Pompeï* (4), cette mention, dis-je, me conduit à une observation, qui trouve naturellement sa place ici; c'est que les Romains avaient été mis, par l'invention des appareils de chaleur de leurs *thermes*, sur la voie de l'usage des *serres*, bien mieux encore que par celui des *specularia*; et pourtant, il ne paraît pas que l'idée de leurs *thermes* leur ait donné celle des *serres*, bien qu'ils en eussent fait l'application à leurs maisons. Ainsi, nous savons, à la fois par des textes classiques et par des restes de maisons romaines, que l'on échauffait les chambres habitées l'hiver au moyen de conduits de chaleur, qui partaient d'un *hypocaustum*; c'est une notion, rendue publique depuis déjà près d'un siècle par Winckelmann (5), dans ses *Lettres à Bianconi sur les découvertes d'Herculanum*. Nous savons de plus que l'on avait, près des chambres à coucher, de petits espaces, échauffés par un *hypocaustum* qui distribuait la chaleur dans ces chambres, au moyen d'une ouverture qui se fermait à volonté; ce qui répond précisément à nos *bouches de chaleur*, et ce que nous apprend Pline le jeune (6) : *Applicitum est cubiculo hypocaustum perexiguum, quod* angusta fenestra *suppositum calorem, ut ratio exigit, aut effundit aut retinet*. Ces *calorifères* domestiques circulaient jusque sous les corridors qui avoisinaient les *chambres à coucher*, de manière à répandre partout une chaleur tempérée; c'est encore Pline qui nous l'apprend par l'exemple de sa propre maison (7) : *Adhæret dormitorium membrum, transitu interjacente,*

(1) Vitruv., V, 10, § 2.

(2) Plin., IX, 54, 79 : « Qui (Sergius Orata) primus pensiles invenerit balineas; » cf. Macrob. *Sat.*, II, 11 : « Hic est Sergius Orata, qui primus balneas pensiles habuit. »

(3) Tels que ceux qui sont publiés par Schœpflin dans son *Alsat. illustrat.*, t. I, tab. xv, et reproduits par Fernow, à l'appui de son commentaire, Winckelmann's *Werke*, II, 2, Taf. IV, A, B, C, p. 764, suiv.

(4) W. Ad. Becker, *Gallus*, etc., t. II, p. 37.

(5) *Werke*, II, 253, ff.

(6) Plin. Jun. *Epist.*, II, 17.

(7) Idem, *ibid.*

qui SVSPENSVS *et* TVBVLATVS *conceptum vaporem salubri temperamento huc illucque digerit et ministrat.* Les Romains se trouvaient donc bien près de l'invention des *serres chaudes*, puisqu'ils en avaient tous les éléments sous la main; et, s'ils n'en ont pas eu, comme je le crois, avec tous les moyens d'en avoir, c'est qu'ils n'en ont pas senti le besoin. Du reste, je ne serais pas surpris que l'on découvrît un texte d'où résultât la notion des *serres chaudes*, chez les Romains, puisque, encore une fois, ils en avaient tous les éléments à leur disposition. Il semble bien en effet qu'une indication de ce genre se trouve dans ce passage d'une *Lettre* de Sénèque (1) : *Non vivunt contra naturam, qui* hieme concupiscunt rosam? *fomentoque aquarum calentium* et calorum APTA MVTATIONE, *bruma lilium, florem vernum, exprimunt?* Mais, sans m'arrêter à ce passage de Sénèque, qui nous a été signalé par notre savant confrère, M. V. Leclerc, et dont la leçon n'est peut-être pas assez sûre pour qu'on y accorde beaucoup de confiance, je me borne à dire que la notion des *serres chaudes* ne se trouve pas dans les textes qu'on a cités; en sorte que j'arrive, sur ce premier point de la discussion, précisément au même résultat que l'illustre auteur du *Kosmos* (2).

Après ces explications préliminaires sur ce qui a été dit au sujet des *serres chaudes* de l'antiquité romaine, j'arrive aux *Jardins d'Adonis* de l'antiquité grecque; et je vais tâcher d'en exposer la notion dans les termes les plus précis et les plus exacts qu'il me sera possible.

A Athènes, à Argos, et dans les autres villes grecques où l'on célébrait les *Adonies*, ce que l'on appelait les *Jardins d'Adonis*, et ce qui avait donné lieu à un *proverbe*, dont il nous est parvenu une foule de témoignages, consistait en plantes, d'une certaine espèce, d'une nature tendre et délicate, d'une existence passagère, qui levaient promptement et qui mouraient de même, et qu'on semait dans de petits pots de terre.

(1) Senec. *Epistol.* CXXII. Quelques manuscrits donnent *imitatione*, au lieu de *mutatione*; et il est certain que cette leçon, préférée par Juste-Lipse, s'accorde mieux pour le sens avec le mot *exprimunt*.

(2) T. II, p. 471, 24), trad. franç. : « Bien que les Anciens, comme le montrent « quelques découvertes faites dans les fouilles de Pompeï, connussent les vitres de « verre, rien ne prouve jusqu'à ce jour, que les serres chaudes et les maisons de verre « fussent en usage dans l'ancienne horticulture. La distribution de la chaleur dans les « bains par les *Caldaria*, aurait pu leur en donner l'idée; mais la brièveté de l'hiver « en Grèce et en Italie empêcha qu'on y songeât. » On voit que M. de Humboldt n'a pas tenu compte du *Gallus* de W. Ad. Becker, probablement par la même raison, parce qu'il ne le connaissait pas; ce qui achèverait de justifier, s'il en était besoin, la citation que j'en ai faite.

L'idée que je viens de donner, en ce peu de mots, des *Jardins d'Adonis*, est exprimée à peu près dans les mêmes termes par un habile philologue, Bast, dans sa *Lettre critique*, dont je n'ai sous la main que la version latine (1) : *Loca duo classica* Platonis *et* Juliani, *item explicationes scholiastarum et paræmiographorum docent*, Hortos Adonidis *nomen traxisse ex plantis quibusdam , quas mulieres bene præparabant in parvis vasis clausis. Plantæ istæ arefiebant atque marcescebant brevi tempore, et ob hanc rationem* Horti Adonidis *nominabantur omnes res fugaces breviterque durantes*. C'est uniquement le *proverbe* attique des *Jardins d'Adonis* qui nous a conservé la connaissance de cette particularité de la fête des *Adonies*. Les auteurs anciens qui ont parlé des *Jardins d'Adonis*, n'en font mention qu'en raison de l'intention qui s'y attachait, et dont le *proverbe* était l'expression populaire. Or c'est là une considération qui paraît avoir tout à fait échappé à notre savant confrère, M. Dureau de Lamalle, et qu'on ne doit pourtant pas perdre de vue, quand on veut se rendre bien compte du caractère de ce trait de mœurs attiques, qui n'a rien de commun avec l'art du jardinage, qui en exclut même l'idée. Voici en effet dans quels termes les grammairiens grecs qui nous ont transmis le *proverbe* attique, nous en expliquent l'intention. Je rapporterai leur texte, sans l'accompagner presque d'aucune remarque, tant il peut se passer de commentaire.

Zenobius, *Cent.* I, n. 49 : Ἀκαρπότερος εἶ Ἀδώνιδος κήπων : ἐπὶ τῶν μηδὲν γενναῖον τεκεῖν δυναμένων εἴρηται ἡ παροιμία· μέμνηται αὐτῆς Πλάτων ἐν Φαίδρῳ. Γίνονται δὲ οὗτοι οἱ κῆποι τοῦ Ἀδώνιδος εἰς ἀγγεῖα κεράμεια σπειρόμενοι ἄχρι χλόης μόνης· ἐκφέρονται δὲ ἅμα τελευτῶντι τῷ θεῷ καὶ ῥιπτοῦνται εἰς κρήνας.

« *Tu es plus stérile que les Jardins d'Adonis ;* c'est un *proverbe* qui « se dit de ceux qui ne peuvent produire rien de mâle et de géné- « reux ; Platon en fait mention dans le *Phædre*. Ces *Jardins d'Ado-* « *nis* consistaient en plantes qu'on semait dans des vases d'argile, qu'on « ne laissait pousser *que jusqu'au vert*, et qu'on jetait dans les fon- « taines, après les avoir exposées dans la pompe funèbre du dieu. »

Voilà bien l'idée de ces *jardins* exprimée dans toute sa vérité, avec l'intention du *proverbe*, qui en était la moralité, et avec la circonstance caractéristique, que ces plantes superficielles, qui n'avaient pas de vie et de durée, ne poussaient *que jusqu'au vert*, ἄχρι χλόης μόνης.

(1) Fr. Jac. Bastii *Epistola critica* (Lips. 1809), p. 192-193.

Suidas, au même mot (1), explique le *proverbe* de la même manière : Ἐπὶ τῶν μηδὲν γενναῖον τεκεῖν δυναμένων ; et il ajoute cette circonstance : Λέγονται δὲ τὰ εἰς τὰ ὄστρακα φυτευόμενα ; *on appelle ainsi ce qu'on sème dans des pots de terre.* Le même grammairien, à un autre mot (2), revient encore sur la pensée du *proverbe*, de manière à la rendre plus sensible : Χρῶνται δὲ ἐπὶ τῶν ἐπιπολαίων καὶ κούφων τῇ παροιμίᾳ ; *on s'en sert, en guise de proverbe, à l'occasion des choses superficielles et légères.* Macarius, dans sa collection de *Proverbes*, reproduit aussi la même explication, sans y rien ajouter (3).

Voici maintenant ce que dit un autre parœmiographe, Diogenianus, *Cent.* I, n. 14 : Ἀδώνιδος κῆποι : ἐπὶ τῶν ἀώρων καὶ μὴ ἐῤῥιζωμένων. Ἐπειδὴ γὰρ Ἄδωνις ἐρώμενος ὢν, ὡς ὁ μῦθος, τῆς Ἀφροδίτης, προήβης τελευτᾷ, οἱ ταύτῃ ὀργιάζοντες, κήπους εἰς ἀγγεῖά τινα φυτεύοντες..., ταχέως ἐκείνων διὰ τὸ μὴ ἐῤῥιζῶσθαι μαραινομένων, Ἀδώνιδος αὐτοὺς ἐκάλουν. « Les « *Jardins d'Adonis;* cela se dit *de tout ce qui n'est pas de saison et qui « n'a pas de racines;* attendu qu'*Adonis,* objet de la passion de Vénus, « selon la fable, étant mort avant l'âge, les sectaires de ce culte, qui « plantaient dans des vases d'argile des *jardins,* promptement flétris, « parce qu'ils manquaient de racines, leur donnaient le nom d'*Adonis.*» On voit que c'est toujours la même idée, avec cette circonstance nouvelle, que ces *jardins n'avaient point de racines* et n'offraient qu'une végétation précoce, superficielle, fugitive, emblème de la vie d'*Adonis,* moissonnée dans son printemps. D'après une autre version, récemment publiée, que nous possédons, des *proverbes* de Diogenianus, il est dit, à l'article de celui des *Jardins d'Adonis* (4) : Ἐπὶ τῶν ἀώρων καὶ ὀλιγοχρονίων καὶ ἀνάνδρων, expressions qui développent et confirment la pensée du *proverbe* ; et les mêmes expressions se retrouvent dans l'explication du même *proverbe* par Grégoire de Chypre (5) : Ἐπὶ τῶν ὀλιγοχρονίων καὶ ἀώρων. La rédaction de Diogenianus est répétée dans le texte des *Proverbes* d'Apostolius (6) ; ce qui fait que je me dispense de reproduire ce témoignage, qui ne nous apporte aucune notion nouvelle.

A ces grammairiens, dont les explications ne peuvent laisser au-

(1) Suid. *v.* Ἀκαρπότερος Ἀδώνιδος κήπων.
(2) Suid. *v.* Ἀδώνιδος κῆποι.
(3) Macar., *Cent.* I, n. 63, *in Parœmiogr. Græc.*, t. II, p. 140.
(4) Diogenian. *Epitom. Cent.* I, 12, *in Parœmiograph. Græc.*, t. II (Gotting. 1851, 8), p. 3.
(5) Gregor. Cypr. Cod. Mosq. *Cent.* I, 7, *in Parœm. Græc.*, t. II, p. 93.
(6) Apostol. *Cent.* I. n. 34, t. II, p. 247.

cun doute sur la pensée du *proverbe*, ni conséquemment sur la nature des *Jardins d'Adonis*, je joindrai le témoignage d'Eustathe qui confirme ces explications, en y ajoutant des particularités neuves et curieuses ; voici ce qu'il dit des *Jardins d'Adonis*, dans son *Commentaire* sur Homère (1) : Ἐπὶ τῶν ἀκάρπων καὶ ὠκυμόρων· κῆποι γὰρ Ἀδώνιδος φυτάρια ταχὺ ἀναθάλλοντα ἔσω χύτρας ἢ ἀῤῥίχου καὶ ὅλως κοφίνου τινὸς, καὶ αὐτίκα ῥιπτούμενα κατὰ θαλάσσης καὶ ἀφανιζόμενα καθ' ὁμοιότητά τινα τοῦ κατὰ τὸν ὠκύμορον Ἄδωνιν θανάτου, κ. τ. λ. « Se dit de ce qui est *stérile* « et de *courte durée*. Effectivement, ces *Jardins d'Adonis* sont des « plantes qui lèvent promptement dans un *pot de terre*, ou dans une « *corbeille*, ou dans *toute espèce de panier*, qu'on jette à la mer et qui « y disparaissent, par une certaine ressemblance avec la mort prématurée d'Adonis. » La pensée qui avait donné lieu au *proverbe* des *Jardins d'Adonis* est rendue plus sensible encore, s'il est possible, par l'opposition qui existait entre ce proverbe et un autre des *Arbres de Tantale*, Δένδρων Ταντάλου ; celui-ci se disait des choses qui ne procurent aucun profit ; l'autre des choses qui ne produisent pas de fruit et qui ont peu de durée, Eustathe, *l. l.* : Ἰστέον δὲ καὶ ὡς πολλὴ διαφορὰ κήπου Ἀδώνιδος καὶ δένδρων Ταντάλου. Διὸ τοῦτο μὲν παροιμιακῶς ἐπὶ τῶν ἀκερδῶν τίθεται, ἐκεῖνο δὲ ἐπὶ τῶν ἀκάρπων καὶ ὠκυμόρων. Eustathe nous apprend d'ailleurs, dans ce passage, qu'on se servait, pour semer ces plantes éphémères, non pas seulement de *pot de terre*, χύτρα, mais encore de *corbeille*, ἄῤῥιχος, et de *panier*, κόφινος ; ce qui exclut toute idée d'une végétation sérieuse, et ce qui revient du reste à la notion que nous devons à Théocrite, de la manière dont se célébraient à *Alexandrie* les *Fêtes d'Adonis*, avec toute la magnificence que pouvait y déployer une reine d'Égypte, telle qu'Arsinoë, femme de Ptolémée Philadelphe (2), et où les *Jardins d'Adonis* se plantaient dans des *corbeilles d'argent* :

> Πὰρ δ' ΑΪΠΑΛΟΙ ΚΑΠΟΙ, περυλαγμένοι ἐν ΤΑΛΑΡΙΣΚΟΙΣ
> Ἀργυρέοις, κ. τ. λ.

Maintenant que cette notion des *Jardins d'Adonis*, consistant en *plantes éphémères*, semées dans des *vases de terre* ou dans des *paniers*, se trouve établie d'une manière qui ne comporte pas la moindre incertitude, il faut voir quelles étaient les plantes mêmes qu'on semait dans ces *Jardins*. Le scholiaste de Théocrite, dans sa *note* sur le

(1) Eustath. *ad* Homer. *Odyss.* XI, 590, p. 1701, 45 (t. I, p. 438, ed. Lips.).
(2) Theocrit. *Idyll.* XV, v. 113-114.

vers que je viens de citer, nous apprend que c'était du *froment* et de l'*orge* (1). Hesychius y ajoute du *fenouil* et de la *laitue*, avec plusieurs sortes de fruits qu'il ne désigne pas d'une manière spéciale (2), mais qui étaient probablement des *pommes* et des *poires* (3). Quant aux plantes, il est certain que la *laitue* était celle qui figurait le plus habituellement dans les *Jardins d'Adonis*, par des raisons tirées de certaines propriétés de cette plante potagère, à laquelle nous savons, par le témoignage d'Athénée (4), que les poëtes comiques se plaisaient à faire souvent allusion. Le choix de la *laitue* se rapportait à une tradition mythologique, qui avait certainement sa source dans la légende orientale, suivant laquelle Vénus aurait placé le corps d'*Adonis mort* sur un *lit de laitue* (5); et de là le nom d'*Adonéis* (6) donné à la *laitue*. Les grammairiens confirment cet emploi qui se faisait de la *laitue* (7), aussi bien que du *fenouil*, pour les *Jar-*

(1) Schol. Theocrit. *ad Idyll.* XV, v. 112 : Εἰώθασι γὰρ ἐν τοῖς Ἀδωνίοις πυροὺς καὶ κριθὰς σπείρειν ἔν τισι προαστείοις (lis. προγαστρίοις), καὶ τοὺς φυτευθέντας κήπους Ἀδωνίους προσαγορεύειν. C'est sur la foi de ce mot, προαστείοις, que Sainte-Croix admettait une sorte de *Jardins d'Adonis*, qui aurait consisté en *champs semés de blé et d'orge, dans les faubourgs des villes*; voy. ses *Mystères du Paganisme*, t. II, p. 118, 1). On voit où pouvait conduire cette fausse leçon, que Bast avait cru pouvoir défendre, *Epistol. crit.*, p. 194; en quoi, M. Sylvestre de Sacy avait eu toute raison de se montrer peu satisfait; voy. sa *note* sur le passage de Sainte Croix que je viens de citer.

(2) Hesych., *v.* Ἀδώνιδος κῆποι· Ἐν τοῖς Ἀδωνίοις εἴδωλα ἐξάγουσιν καὶ κήπους ἐπ' ὀστράκων, καὶ παντοδαπὴν ὀπώραν, οἷον ἐκ μαράθρων καὶ θριδάκων παρασκευάζουσιν αὐτῷ τοὺς κήπους. Cf. Suid. *v.* Ἀδώνιδος κῆποι· Ἐκ θριδάκων καὶ μαράθρων.

(3) Je me fonde principalement pour cela sur le célèbre fragment de l'*Adonis* de Praxilla, où l'on faisait dire au jeune dieu, descendu dans le séjour infernal, que, ce qu'il regrettait le plus sur la terre, après la lumière du soleil, les astres brillants et la face de la lune, c'étaient les *concombres* (ou les *melons*), dans leur primeur, les *pommes* et les *poires* : Ἡδὲ καὶ ὡραίους σικύους καὶ μῆλα καὶ ὄγχνας, Praxill. *Fragm. in Delect. Poës. Græcor.*, I, 438, Schneidew. On sait que cette réponse naïve avait donné lieu à un *proverbe* célèbre dans l'antiquité, Zenob. *Cent.* IV, 21; Diogenian. V, 12; Suid., *v.* Ἠλιθιάζω; Apostol. *Cent.* VIII, 53 (où les mots : τοῦ Πραξιτέλους doivent être corrigés en ceux de τοῦ Πραξ(ίλλης); cf. Preller. *ad* Polemon. *Fragment.*, p. 150, sqq., et surtout Rossignol, qui a très-bien expliqué la pensée de Praxilla, mal traduite dans le *proverbe*, *Journ. des Savants*, janvier 1837, p. 47. Mais tout en citant avec plaisir le travail de l'habile philologue français, je suis obligé d'avertir qu'en faisant honneur à Adonis *de jardins d'une beauté si merveilleuse, que l'antiquité les confondit dans son admiration avec ceux des Hespérides et d'Alcinoüs*, et cela sur la foi de Pline, *ibid.*, p. 44, il a pris à son compte une erreur de Pline que je relèverai plus bas.

(4) Athen. l. II, p. 69, A. Cf. Eustath. *ad* Homer. *Iliad.* X, 499.

(5) Hesych. *v.* Ἀδώνιδος κῆποι· Καὶ γὰρ ἐν θριδακίναις αὐτὸν κατακλινθῆναι ὑπὸ Ἀφροδίτης φασίν.

(6) Hesych. *v.* Ἀδωνίης (lis. Ἀδωνηΐς); cf. Etymol. Magn. *v.* Ἀδωνιΐς.

(7) Hesych., *l. l.*; Eustath. *ad* Homer. *Iliad.*, X, 499.

dins d'Adonis (1); en sorte que, sur ce point encore, il ne saurait rester aucun doute. Ainsi donc, le *blé*, l'*orge*, la *laitue* et le *fenouil*, étaient les plantes qu'on semait dans les *Jardins d'Adonis*; M. Creuzer y ajoute l'*anémone* (2), mais sans citer aucun témoignage classique; car celui de Pline (3), dont il semble s'autoriser, n'a rapport qu'à une propriété de l'*anémone*, d'accord avec son nom, et nullement aux *Jardins d'Adonis*. Cela posé, il me semble bien évident que le choix de pareils végétaux, qui ne faisaient que *verdir* dans des *pots de terre* ou dans des *paniers*, exclut absolument l'idée de *serres chaudes*.

Un autre trait de la célébration des *Adonies*, dont je crois avoir été le premier à faire usage, ne pouvait que me confirmer dans cette pensée, par la notion qu'il nous fournit que ces *Jardins d'Adonis* se plaçaient *sur le toit* des maisons attiques. C'est en effet une circonstance qui nous est indiquée par un vers d'Aristophane (4), que voici : Ὅ τ' Ἀδωνιασμὸς οὗτος οὐπὶ τῶν τεγῶν. Notre savant confrère, M. Dureau de Lamalle, ne semble pas attacher beaucoup d'importance à ce *culte d'Adonis*, Ἀδωνιασμός, qui s'accomplissait *sur les maisons* d'Athènes; mais je prendrai la liberté de n'être pas sur ce point de son avis; ce texte est très-important, indépendamment de ce qu'il prouve à quel point la célébration des *Adonies* était populaire à Athènes, dans le siècle d'Aristophane (5), par le fait qu'il nous apprend que les *Jardins d'Adonis* s'exposaient *sur les toits* des maisons d'Athènes; d'où il résulte aussi que ces maisons avaient généralement des *toits plats*, qu'elles se terminaient *en terrasse*, notion conforme d'ailleurs à d'autres témoignages antiques (6). On ne supposera

(1) Hesych. *l. l*; Suid. *h. v.*

(2) *Symbolik*, etc., t. II, p. 480, 1), 3e éd. La tradition poétique sur l'*anémone*, produite ou plutôt colorée par le sang d'*Adonis*, Schol. Lycophron., *ad* v. 831; Ovid *Metamorph.*, X, 735, sq., ne suffit pas pour faire comprendre cette plante parmi celles qui composaient les *Jardins d'Adonis*, à défaut d'un témoignage positif, et M. de Witte, qui a rapproché l'*anémone* et les *Jardins d'Adonis*, n'a vu, dans ce rapprochement, qu'une idée commune, celle que l'*anémone* et les *Jardins d'Adonis* se flétrissaient promptement, *Lett. à M. Éd. Gerhard*, p. 26, 3), 4), 5).

(3) Plin. XXI, 23, 94.

(4) Aristophan. *Lysistrat.*, v. 389.

(5) Voy. encore Aristophan. *Pac.*, v. 412.

(6) Entre autres, ceux de Lysias, *adv. Simon.*, p. 142, et de Démosthène, *in Androt.*, p. 609; cf. Plaut. *Mil.*, II, 2, 3. Je remarque que W. Ad. Becker, qui admet aussi le fait des *toits plats* comme constituant la *règle* pour les maisons d'Athènes, *Charicles*, t. I, p. 197 : *Die Dœcher waren in der Regel platt*, se sert pareillement, pour appuyer cette notion, du témoignage d'Aristophane, relatif à l'Ἀδωνιασμός.

pas que ce *culte d'Adonis*, que le poëte attique désigne par le mot Ἀδωνιασμός (1), soit autre chose que l'exposition des *Jardins d'Adonis*; car le témoignage formel du scholiaste s'opposerait à cette idée (2) : Ἑορτὴν γὰρ ἐπετέλουν τῷ Ἀδώνιδι αἱ γυναῖκες, καὶ ΚΗΠΟΥΣ τινὰς εἰς τὰ δώματα ΑΝΕΦΕΡΟΝ. Néanmoins, comme ce point est d'une grande importance dans la question qui nous occupe, je crois devoir m'y arrêter, pour le mettre au-dessus de toute incertitude.

En réunissant les traits divers de la célébration des *Adonies* que nous offre cet intéressant passage de la *Lysistrate* d'Aristophane, on voit que ce *culte d'Adonis*, Ἀδωνιασμός, s'accomplissait *sur les toits*, ἐπὶ τῶν τεγῶν; ce qui avait lieu, non-seulement par le fait de l'exposition des *Jardins d'Adonis* en cet endroit, comme le dit le scholiaste, mais encore par la *présence des femmes* elles-mêmes, que le comique nous représente debout *sur le toit* de leurs maisons, ἡ γυνὴ ἐπὶ τοῦ τέγους, se livrant à toutes les démonstrations de leur douleur, ὀρχουμένη, *pleurant Adonis*, αἳ αἳ Ἄδωνιν, et se *frappant le sein*, de manière à couvrir du bruit de ces lamentations la voix des orateurs athéniens. Or c'est précisément là la scène que décrit Plutarque, dans l'endroit de sa *Vie d'Alcibiade* (3), où il nous montre les *petites statuettes* d'Adonis mort, *couchées sur un lit funèbre, autour duquel se tenaient les femmes, se frappant la poitrine et poussant des lamentations :* Ἀδωνίων γὰρ εἰς τὰς ἡμέρας ἐκείνας καθηκόντων, ΕΙΔΩΛΑ πολλαχοῦ νεκροῖς ἐκκομιζομένοις ΌΜΟΙΑ προὔκειντο ταῖς γυναιξὶ, καὶ ταφὰς ἐμιμοῦντο κοπτόμεναι καὶ θρήνους ᾖδον. Ces sortes de *figurines d'Adonis mort*, étendu sur un lit funèbre, sont indiquées dans le passage d'Ammien Marcellin (4), où il est question de la fête des *Adonies* à Antioche, dans les termes que voici : FIGMENTA HOMINVM MORTVORVM *ita curate pollincta ut et imagines essent corporibus similes jam sepultis*. Elles se faisaient en *cire* ou en *terre cuite* (5), et on les peignait en *rouge*, de manière à imiter le *corail*; d'où vint le nom de κοράλλιον, dont on se servait pour désigner ces *statuettes d'Adonis*, et celui de κοραλλιοπλάσται donné à toute une classe d'artistes subalternes qui les exé-

(1) Le même mot, Ἀδωνιασμός, qui signifie ici en général, *culte d'Adonis*, se disait aussi du *chant lugubre*, dont les femmes en accompagnaient la célébration, Etymolog. Magn. *v.* Ἀδωνιασμός· Ὁ ἐπὶ τῷ Ἀδώνιδι θρῆνος. Cf. Pausan. II, 20, 5.

(2) Schol. Aristophan., *ad Lysistrat.*, v. 389.

(3) Plutarch. *in Alcibiad.*, c. XVIII; cf. Idem, *in Nic.*, c. XIII.

(4) Ammian. Marcell., l. XIX, c. 1.

(5) Schol. Septus Clem. Alex. *ad Protrept.*, p. 51, *apud* Bast. *Epistol. crit.*, p. 196.

cutaient (1). De plus, l'exposition de ces figurines d'*Adonis mort* était accompagnée de celle des *Jardins*, que l'on disposait sans doute tout autour du lit funèbre ; c'est ce qui résulte de ce passage si curieux des *Lettres* d'Alciphron (2), où une *Hétære*, invitant une de ses amies à venir célébrer en commun les *Adonies*, lui recommande d'apporter le *petit jardin* et la *figurine* ; d'où il résulte bien que l'un ne se séparait pas de l'autre : Ὅπως δ' ἥξεις φέρουσα ΚΗΠΙΟΝ καὶ ΚΟΡΑΛΛΙΟΝ. Tous ces témoignages s'accordent pour nous donner la même notion, c'est à savoir que la célébration des *Adonies*, dans la réunion des circonstances que nous en connaissons, s'accomplissait *sur les toits* en terrasse des maisons attiques.

Je reviens maintenant au texte d'Aristophane, dont il m'est permis de penser qu'on ne contestera plus ni la portée ni la valeur. C'est en me fondant sur ce témoignage que j'avais cru pouvoir proposer (3), sur un passage de la *Vie d'Apollonius* de Philostrate (4), une correction que je maintiens plus que jamais; car elle me paraît facile, naturelle et légitime à tous égards. Mais, qu'on admette ou non cette correction, le fait que les *Jardins d'Adonis* s'exposaient A L'AIR, sur les *toits en terrasse* des maisons attiques, n'en demeure pas moins indubitable ; et par là s'explique une notion à laquelle on ne paraît pas avoir fait attention; c'est la manière dont Suidas explique les *Jardins d'Adonis*, en les appelant (5) : οἱ μετέωροι κῆποι, c'est-à-dire les *Jardins suspendus* ou *élevés en l'air* ; évidemment, le grammairien a eu en vue ces *Jardins d'Adonis* placés *sur les toits* des maisons d'Athènes. Mais cette notion mal comprise a été de la part de Pline l'objet d'une de ces erreurs qui ne se rencontrent que trop souvent dans son livre, d'ailleurs si plein de faits, si intéressant et si utile ;

(1) Voy. Ruhnken. *ad* Tim. *Lexic.*, *v.* Κοροπλάτοι. Cf. Boettiger, *Sabina*, I, 236-7, 2).

(2) Alciphron. *Epistol.*, I, 39, où le mot Κήτιον a été corrigé en Κήπιον par Jacobs, *ad Anthol. Pal.*, t. XI, p. 165, et par Bast, *Epistol. crit.*, p. 195, avec l'assentiment de M. Creuzer, *Zur Gallerie*, etc., p. 116, 245). Voy. les explications que j'ai données moi-même sur ce point d'antiquité dans mon *Choix de Peintur. de Pompeï*, p. 121-122, 8).

(3) *Choix de Peintur. de Pompeï*, p. 119, 1).

(4) Philostrat. *Vit. Apollon.*, VII, 32, p. 311 (145, ed. Kayser.) : Ἡ δὲ αὐλὴ ἀνθέων ἐτεθήλει κήποις, οὓς Ἀδώνιδι Ἀσσύριοι ποιοῦνται ὑπὲρ ΟΡΓΙΩΝ ὁμωροφίους αὐτοὺς φυτεύοντες. Fr. Jacobs proposait de lire : ὑπὲρ ὀστρακίων, *Animadv. ad Anthol. Pal.*, t. XI, p. 166 ; ma correction : ὑπὲρ οἰκίων, s'éloigne bien moins de la leçon du texte ; sans compter qu'elle nous procure une notion curieuse, d'accord avec la connaissance que nous possédons des *toits plats* des maisons assyriennes.

(5) Suid., *v.* Ἀδώνειοι καρποί (lis. κῆποι) ; cf. Zonar., p. 41 ; voy. Bernhardy, *Suid.* t. I, p. 107.

c'est dans l'endroit où Pline, revenant, comme il le dit, à la *culture des jardins*, et rappelant les merveilles que l'antiquité avait admirées en ce genre, cite les *jardins des rois Adonis et Alcinoüs*, qu'il met à côté des *jardins suspendus*, ouvrage de Sémiramis ou de Cyrus (1). Le seul rapprochement des noms des ROIS ADONIS et ALCINOUS montre à quel point Pline était loin du mythe d'*Adonis* ; en même temps que la notion des *Jardins suspendus d'Adonis*, μετέωροι κῆποι, *horti pensiles*, lui suggère la comparaison avec les *Jardins suspendus* de Babylone ; et il devient clair que c'est cette notion mal comprise des *Jardins suspendus d'Adonis*, qui a produit, sous la plume de l'auteur latin, cette malheureuse assimilation des *Jardins d'Adonis* avec ceux de *Sémiramis*.

Maintenant que je crois avoir suffisamment éclairci la notion des *Jardins d'Adonis*, en la réduisant à ses véritables termes, il me reste à montrer de quelle manière l'entendaient les auteurs grecs qui en ont parlé, toujours en faisant allusion au *proverbe*, dont nous connaissons maintenant la signification. A la tête de ces auteurs, se place certainement Platon, à la fois par l'âge et par l'importance littéraire; car son témoignage est le plus ancien et le plus grave que nous possédions sur l'usage du *proverbe* attique des *Jardins d'Adonis*. C'est dans l'endroit de son *Dialogue* du *Phædre*, où il parle de ces écrits, produits sans savoir et sans étude, qui ne brillent que d'un éclat passager et qui n'obtiennent qu'un succès éphémère, que Platon est amené à parler des *Jardins d'Adonis;* car la pensée que je viens d'exprimer est précisément celle d'un auteur grec inconnu dont Stobée nous a conservé ce passage (2) : Πλάτων τὰ πολλὰ ὧν τινες συγγράφουσι, τοῖς Ἀδωνιακοῖς κήποις εἴκαζεν, οἱ τὴν χάριν ἐφήμερον ἔχοντες ῥαδίως μαραίνονται. Voici donc ce que dit Platon (3) : Ὁ νοῦν ἔχων γεωργός, ὧν σπερμάτων κήδοιτο, καὶ ἔγκαρπα βούλοιτο γενέσθαι, πότερα σπουδῇ ἂν ΘΕΡΟΥΣ εἰς ΑΔΩΝΙΔΟΣ ΚΗΠΟΥΣ ἀρῶν χαίροι θεωρῶν καλοὺς ἐν ἡμέραισιν ὀκτὼ γιγνομένους, ἢ ταῦτα μὲν δὴ ΠΑΙΔΙΑΣ τε καὶ ΕΟΡΤΗΣ χάριν δρῴη ἄν, ὅτε καὶ ποιοῖ· ἐφ' οἷς δὲ ἐσπούδακε, τῇ γεωργικῇ χρώμενος ἂν τέχνῃ, σπείρας εἰς τὸ προσῆκον, ἀγαπῴη ἂν ἐν ὀγδόῳ μηνὶ ὅσα ἔσπειρε τέλος λαβόντα; et voici comme je l'entends, en traduisant son texte aussi littéralement que possible, de manière à

(1) Plin, XIX, 4, 19 : « Et quoniam antiquitas nihil prius mirata est quam Hesperidum hortos, ac REGUM ADONIS ET ALCINOI ; itemque PENSILES, sive illos Semiramis, sive Assyriæ rex Cyrus fecit. »

(2) Auct. incert. *apud* Stob. *Eclog. Ethic.* II, 6, 4. La pensée exprimée dans ce passage revient à celle de Simplicius, *ad* Aristot. *de Cœlo*, 6, B.

(3) Platon., *Phædr.* III, 276 (t. I, p. 191-2, Bekker.)

conserver, autant que je le puis, le mouvement de la phrase grecque aux dépens de celui de la phrase française : « Crois-tu qu'un « laboureur sensé, pour les semences dont il prendrait soin et dont « il voudrait obtenir des fruits, les déposerait sérieusement *en* « *été* dans des *Jardins d'Adonis*, charmé de les voir fleurir en huit « jours, au lieu de ne faire ce qu'il ferait que *par jeu* et à *l'occasion* « *d'une fête*, tandis, que pour les plantations qu'il fait en raison de « son expérience agricole, semant en temps opportun, il se con- « tente de voir la maturité arriver dans le huitième mois ? » Il est évident que l'idée que Platon nous donne, dans ce passage, des *Jardins d'Adonis*, répond tout à fait à celle qu'exprimait le *proverbe* attique ; qu'il s'agit de *jardins* plantés *en été*, *par manière de jeu*, *pour une fête*, qui n'avaient qu'une *existence de huit jours*, et nullement d'une opération sérieuse d'horticulture ; et c'est ainsi que l'a entendu son scholiaste (1), qui explique la pensée du *proverbe* dans les mêmes termes que j'ai déjà rapportés. Dès lors, que peut-on conclure de ce passage de Platon, en faveur de l'opinion que les *Jardins d'Adonis* aient été des *serres chaudes?*

C'est une conséquence qu'on ne peut pas tirer davantage du passage qu'on a cité de Théophraste (2), et où il n'est aussi question des *Jardins d'Adonis*, qu'au moyen d'une façon de parler proverbiale. Il s'agit de l'*Abrotonon* (l'Aurone), *planté de bouture, dans des pots de terre*, COMME les *Jardins d'Adonis ; attendu*, ajoute l'auteur, *qu'on le sème l'été, et qu'il est très-sensible au froid et généralement faible et chétif, même quand le soleil a le plus de force*. Qui ne voit que la comparaison de la plantation de l'*Abrotonon* avec les *Jardins d'Adonis* est motivée par deux circonstances, celle que la semence s'en fait *dans des pots de terre*, ἐν ὀστράκοις, *comme pour* les *Jardins d'Adonis*, ὥσπερ οἱ Ἀδώνιδος κῆποι, et celle qu'elle a lieu l'*été*, τοῦ θέρους σπείρεται ? Et quel rapport cette opération, ainsi rapprochée des *Jardins d'Adonis*, peut-elle avoir avec des *serres chaudes* ? L'intention de Théophraste est d'ailleurs exprimée plus clairement encore, s'il est possible, dans un second passage de son livre *sur les causes des plantes* (3), où il oppose les plantations

(1) Schol. *in* Platon. *Phædr.* t. IX, p. 9, ed. Bekker. : Ἀδώνιδος κῆποι· ἐπὶ τῶν ἀώρων καὶ ὀλιγοχρονίων καὶ μὴ ἐρριζωμένων. Ἐμνήσθη δὲ αὐτῆς (παροιμίας) καὶ Εὐριπίδης Μελανίππῃ καὶ ἐνταῦθα Πλάτων. Cf. Euripid. *Fragment. in Melanipp.* n. xxx, t. IX, p. 124, Matthiæ.

(2) Theophrast. *Hist. Plant.*, VI, 7, 3 : Καλεπῶς δὲ καὶ ἀπὸ παρασπάδος, προμοσχευόμενον· (Ἀβρότονον) ἐν ὀστράκοις δὲ, ΩΣΠΕΡ οἱ Ἀδώνιδος κῆποι, σπείρεται τοῦ θέρους· δύσριγον γὰρ σφόδρα, καὶ ὅλως ἐπίκηρον, ὅπου καὶ ὁ ἥλιος σφόδρα λάμπει.

(3) Idem, *de Caus. Plant.*, I, 12, 2 : Ὡς τά γ'εὐθὺς ἀνατρέχοντα πρὸς τὴν βλάστησιν ἀσθενῆ καὶ ἄκαρπα γίνεται, καθάπερ ἐπὶ τῶν σπερμάτων οἱ Ἀδώνιδος κῆποι.

qui se font en temps opportun à celles qui arrivent promptement à la fleuraison, mais qui demeurent *faibles, sans pouvoir parvenir à la maturité, comme les semences des Jardins d'Adonis*. Ce texte si formel et si explicite avait échappé à l'attention de notre savant confrère, M. Dureau de Lamalle ; ce qui me procure l'avantage de le lui signaler. Mais le premier passage de Théophraste me fournit le sujet d'une remarque qui n'est peut-être pas non plus sans quelque intérêt. Ce passage se retrouve, comme tant d'autres du livre de Théophraste, dans celui de Pline (1), et il y devient l'occasion d'une erreur causée par les *Jardins d'Adonis*. Dans ce passage de Pline, où les mots : *Sic et Adonium*, répondent aux mots grecs de Théophraste : Ὥσπερ οἱ Ἀδώνιδος κῆποι, il est évident que l'auteur latin a pris les *Jardins d'Adonis* pour une *plante particulière*, qu'il a appelée *Adonium ;* et Saumaise avait eu raison, sinon par la forme, du moins quant au fond, de reprocher à Pline cette méprise. Le nom d'*Adonium* doit donc disparaître de nos *Lexiques* où il figure encore ; ou, si on y maintient une plante décorée du nom d'*Adonis*, ce ne peut être, comme nous l'avons vu, que la *laitue*, Ἀδωνηΐς, qui n'a rien de commun avec l'*abrotonon*, non plus que l'*anémone*, qu'on supposait colorée par le sang d'*Adonis* (2), et qu'à ce titre on appela aussi de son nom (3). Mais on voit que les *Jardins d'Adonis* ont toujours porté malheur à Pline.

C'est toujours dans le même sens, par manière de parler proverbiale, que Plutarque fait mention des *Jardins d'Adonis*, dans un passage d'un de ses *Traités*, où il compare les *âmes éphémères et promptes à se dissiper* que nous aurions reçues d'un dieu vain et frivole, à ces *Jardins d'Adonis*, que des femmes cultivent dans des *pots de terre* (4) : Οὐκ ὦ 'γαθε, εἶπον, ἀλλὰ μικρὸς οὕτω καὶ κενόσπουδος ὁ θεός ἐστιν, ὥστε μηδὲν ἡμῶν ἐγόντων θεῖον ἐν αὐτοῖς,... καὶ φθινόντων ἐν ὀλίγῳ, ποιεῖσθαι λόγον τοσοῦτον, ὥΣΠΕΡ αἱ τοὺς Ἀδώνιδος κήπους ἐπ' ὀστράκοις τισὶ τιθηνούμεναι καὶ θεραπεύουσαι γυναῖκες, ἐφημέρους ψυχὰς ἐν σαρκὶ τρυφερᾷ... εἶτα ἀποσβεννυμένας εὐθύς. Et à l'appui de ce passage, dont le savant éditeur de Plu-

(1) Plin., XXI, 10, 34 : « Seritur (Abrotonon) semine melius, quam radice aut surculo ... Plantaria transteruntur. Sic et Adonium. Utrumque æstate. Alsiosa enim admodum sunt, et sole tamen nimio læduntur. »

(2) Schol. Lycophron. *ad* v. 831. Cf. Ovid. *Metam.*, l. XI, v. 735, sq.

(3) Sprengel. *Geschicht. der Botanik*, t. I, p. 271 ; Dierback, *Flora mythologica*, p. 153. Voy. Creuzer, *Symbolik*, etc., t. II, p. 480-481, 1), 3e édit.

(4) Plutarch., *de ser. Num. Vindict.*, p. 67, ed. Wyttenbach. (Lugd. Bat. 1772, 8). Cf. *Ibid. Animadv.*, p. 79.

tarque, Wyttenbach, traduit ainsi la pensée : « Horti Adonidis *proverbii vim habent, et de rebus immaturis ac brevi perituris dicuntur,* » il n'a pas manqué de rapporter les principaux témoignages des auteurs qui présentent la même allusion, à commencer par celui de Platon. Je puis encore, à l'exemple de cet habile critique, joindre au passage de Plutarque une phrase d'Épictète, où l'absence de principe de vie, propre aux *Jardins d'Adonis* (1) : ἀτελές ἐστιν ἐκ κήπου Ἀδωνιακοῦ, est formellement exprimé. Mais je m'arrête de préférence sur le témoignage de Julien, qui contient la même pensée avec une particularité nouvelle.

C'est dans cet endroit des *Césars* (2), où Silène oppose au récit pompeux des actions de Constantin les *Jardins d'Adonis ;* sur quoi Constantin reprend la parole en ces termes; je me sers de la traduction de Spanheim (3) : « *Que veux-tu nous dire avec ce que tu ap-* « *pelles les* Jardins d'Adonis? — *Ce sont ceux, dit Silène, que les* « *femmes ont coutume de préparer au Galant de Vénus, en remplissant* « *des vases d'une terre propre à en faire sortir de certaines plantes, qui* « *sèchent et se flétrissent dès qu'elles commencent à fleurir. Constantin* « *ne l'eut pas plutôt entendu qu'il rougit, connaissant bien le rapport* « *que cela avait avec les actions de sa vie.* » Il est impossible d'exprimer plus clairement et d'une manière plus piquante pour Constantin l'intention du *proverbe* des *Jardins d'Adonis ;* et les savantes explications de Spanheim sur ce *proverbe, qui s'appliquait,* dit-il, *aux choses mûres avant le temps, lesquelles ne jetant point de profondes racines, ne consistaient qu'en la superficie et n'avaient pas longue durée* (4); ces explications, où se trouvent rappelés tous les passages de la littérature classique qui ont rapport au sujet, ne laissent aucun doute à cet égard. Mais il y a, dans le texte de Julien, une expression dont il importe de se rendre bien compte, parce qu'elle peut servir à expliquer la prompte fleuraison des *Jardins d'Adonis ;* c'est le mot λαχανία, appliqué à γῆ, qui signifie proprement *terre à légumes, terre potagère,* ce que nous nommons *terreau,* où l'on mêlait sans doute *beaucoup de fumier,* de manière à produire ce que Columelle (5)

(1) Epictet. *Encheirid.*, IV, 8, 36.

(2) Julian. *Cæsar.*, c. XXIV, p. 319, ed. Ezech. Spanheim. : Τί δὲ, εἶπεν, εἰσὶν οὓς λέγεις Ἀδώνιδος κήπους; Αἱ γυναῖκες, ἔφη, τῷ τῆς Ἀφροδίτης ἀνδρὶ φυτεύουσι ὀστρακίοις ἐπαμησαμέναι ΓΗΝ ΑΑΧΑΝΙΑΝ· χλωρήσαντά δὲ ταῦτα πρὸς ὀλίγον, αὐτίκα ἀπομαραίνεται.

(3) *Les Césars de Julien* (Amsterdam, 1728, in-4), p. 228-9.

(4) *Ibid.*, p. 228, 778). Voy. les *Remarques*, p. 94-95.

(5) Columell., XI, 3, § 52.

appelle *terra stercorata*, et qu'on employait précisément à Rome pour obtenir des légumes hâtifs. On peut présumer aussi que, pour donner à cette terre un nouvel élément de fécondité, on y ajoutait de la *marne;* car ce procédé, pratiqué dans la Bretagne et la Gaule, avait été connu des Grecs, ainsi que Pline nous l'apprend, dans un passage (1) qu m'a été signalé par notre savant confrère, M. Vincent. Ainsi s'expliquerait, de la manière la plus naturelle, le fait des *Jardins d'Adonis,* qui fleurissaient en peu de jours et qui se fanaient de même.

En résumant les principaux traits de la notion des *Jardins d'Adonis*, tels qu'ils résultent des témoignages classiques que je viens de rapporter, on voit que c'étaient des *céréales* et des *plantes potagères,* le *froment*, l'*orge*, le *fenouil*, la *laitue*, et non pas des *végétaux rares et exotiques;* qu'on semait dans de *petits pots de terre*, et non pas dans de *grands vases d'argile;* et qu'on exposait *en plein air*, et non pas *dans des chambres*, *sur le toit même* des maisons, où l'effet de la chaleur du soleil, accrue par la réverbération, les faisait promptement pousser et les desséchait aussi vite : en quoi précisément consistait la pensée morale du mythe d'*Adonis*. Sur tous ces points, l'opinion des éminents critiques qui se sont occupés des *Jardins d'Adonis*, au sujet du *proverbe* attique, Spanheim (2), Valckenaër (3), Toup (4), Wyttenbach (5), Bast (6), Kiessling (7), Schneider (8), et en dernier lieu les savants éditeurs des Paroemiographes grecs (9), est unanime et formelle. Celle des antiquaires qui se sont exercés récemment sur le mythe d'*Adonis*, et qui, à cette occasion, ont parlé de ses *Jardins* (10), n'est pas moins conforme à l'esprit de l'antiquité,

(1) Plin. XVII, 6, 4 : *Alia est ratio, quam Britannia et Gallia invenere alendi eam* (terram) *ipsa; quod genus vocant* margam. *Spissior in ea ubertas intelligitur. Est autem quidam terræ adeps... non omisere et hoc Græci.* Pline ajoute : *Quid enim intentatum illis?* c'est là une de ces pensées de Pline dont on pourrait abuser, dans la question des *serres chaudes*, comme dans bien d'autres.

(2) Spanheim, *les Césars de Julien*, p. 226-9, et *Remarques*, p. 94-5.

(3) Valckenaër, *ad* Theocrit. *Adoniaz.*, v. 113, p. 393-394 (ed. Lugd. Bat., 1810).

(4) Toup, *Emendat. in* Suid. *et* Hesych., t. III, p. 347.

(5) Wyttenbach, *ad* Plutarch. *de ser. Numin. Vindict.*, p. 79.

(6) Bast, *Epistol. crit.*, p. 192-193.

(7) Kiessling, *ad* Theocrit. *Idyll.*, XV, v. 113, p. 433.

(8) Schneider, *Annotat. ad* Theophrast. *Hist. Plant.*, VI, 1, 3, t. III, p. 525-526.

(9) Schneidewin, *ad* Zenob. *Cent.*, I, 49, t. I, p. 20, not.

(10) Parmi ces antiquaires, je citerai particulièrement M. Creuzer, *zur Galler. der all. Dram.*, Taf. VIII, p. 73, ff., p. 115, ff., et *Symbolik*, etc., t. II, p. 480-1, 1), 3e éd.; M. Ed. Gerhard, *Hall. Literat. Zeit.*, febr. 1840, p. 222; M. de Witte, *Lettre à M. Ed. Gerhard*, dans les *Nouv. Annales*, etc., p. 26, 2), et *Lettre à*

si l'on excepte un ou deux de ces antiquaires, qui n'en avaient peut-être pas conçu une idée assez juste, et que je devrai réfuter. Mais auparavant j'ai encore à donner quelques explications sur des points qu'il s'agit de mettre à l'abri de toute incertitude.

Les *vases*, désignés généralement par les mots ὄστρακα, ὀστράκια, étaient bien de *petits pots de terre*, et non pas de *grands vases*; car c'est certainement là le sens propre, aussi bien du mot ὄστρακον, que de son diminutif ὀστράκιον, dans les textes nombreux où ils figurent l'un et l'autre, textes trop connus pour avoir besoin d'être cités. Ces *vases*, dont Bast s'était fait la même idée, *parvis vasis*, étaient souvent remplacés par ce qu'un scholiaste de Platon (1) appelle γάστραι et γάστρια, c'est-à-dire des *fonds de tasse*, des *tessons*. Ils devaient ressembler en général, pour la dimension et pour la forme, à nos *pots à fleurs* que l'on place *sur les fenêtres*; et l'on sait, par des témoignages classiques (2), que cet usage d'un *jardin sur les fenêtres* exista aussi dans l'antiquité, du moins chez les Romains. Bast présume que ces *petits vases* avaient un *couvercle*, *parvis vasis clausis*; et, dans ce cas, le *couvercle* dont il s'agit pouvait être *de verre*; on sait que la fabrication du verre était déjà assez avancée à Athènes, du temps d'Aristophane (3), et qu'il s'en faisait de nombreuses applications, même pour les arts de la plastique. Si l'on adopte l'idée de Bast, qui n'est pourtant qu'une conjecture, on concevra encore mieux comment, sous ce *couvercle de verre*, qui était précisément une *cloche*, les *Jardins d'Adonis* acquéraient une végétation si prompte. Eustathe se sert, pour désigner les vases des *Jardins d'Adonis*, du mot χύτρα, qui signifie *pot de terre*, de la forme de *marmite*; il y ajoute des *paniers de jonc* ou *d'osier*, sorte de meuble qui exclut certainement toute idée d'une végétation sérieuse. Je dois dire en dernier lieu, en ce qui concerne les *vases* employés aux *Jardins d'Adonis*, que j'avais cru reconnaître, sur le charmant vase du cabinet grand-ducal de Carlsruhe, publié

M. Otto Jahn, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.*, t. XVII, p. 413, 3); et je crois qu'il me sera permis de rappeler aussi les observations que j'ai faites sur ce sujet, dans mon *Choix de Peintures de Pompeï*, p. 119, 1).

(1) Hermias, *ad* Platon. *in Phædr.*, scholie publiée par Bast, *Epistol. crit.* p. 193.

(2) Martial., XI, 18. A l'appui de ce vers, seul témoignage que paraisse avoir connu W. Ad. Becker, pour prouver l'existence des *Fenstergærten* chez les Romains, *Gallus*, etc., t. I, p. 291, il eût pu citer encore ce texte de Pline, qui est bien plus explicite et qui concerne les *fenêtres du peuple*, XIX, 19, 4 : « *Jam* in fenestris suis *plebs urbana in* imagine hortorum quotidiana *oculis rura præbebant*. »

(3) Aristophan., *Nub.*, v. 756-758; *Acharn.*, v. 73-75.

par M. Creuzer (1), en admettant l'explication fort ingénieuse qu'en a donnée ce savant illustre, je dois dire qu'après de nouvelles réflexions, je me range à l'opinion de M. Otto Jahn (2), qui pense que cette peinture n'a aucun rapport avec les *Jardins d'Adonis*.

Un autre point qu'il ne me paraît pas moins important de fixer avec toute certitude, c'est que les *Jardins d'Adonis* étaient préparés *par la main des femmes*. A cet égard, la plupart des témoignages classiques que j'ai rapportés s'expliquent péremptoirement (3). Le culte d'*Adonis*, à Athènes et dans les autres villes de la Grèce, comme dans celles de l'Orient où il se célébrait, était essentiellement un culte de *femmes*, surtout de celles de la condition d'*Hétæres*, ou de *courtisanes* (4). Les témoignages de l'antiquité grecque ne sont pas moins précis à cet égard ; et l'on conviendra sans doute que cette circonstance n'est pas moins propre que tout le reste à écarter l'idée qu'il se soit jamais agi, dans les *Jardins d'Adonis*, d'une opération sérieuse de jardinage. Et quant à la difficulté que l'on pourrait trouver à ce que des céréales, telles que le *froment* et l'*orge*, pussent arriver *en huit jours* au degré de végétation indiqué par les grammairiens, ἄχρι χλόης μάνης, j'avoue que cette difficulté n'a rien de réel pour moi, en présence de cette circonstance, que les *Jardins d'Adonis* se semaient *au mois de juin*, où la chaleur du soleil est si forte à Athènes. Mais je rappelle, à cette occasion, un fait curieux qui a été rapporté par M. de La Marmora (5) : c'est que la commémoration des *Jardins d'Adonis* s'est conservée en Sardaigne, au moyen d'une fête qui se célèbre à la Saint-Jean, au 24 juin, et qui consiste en ce que l'on plante, vers la fin de mai, dans un muid de liége rempli de

(1) *Zur Galler. der alt. Dramatik.* Taf. VIII, p. 66-75, et p. 112-116.

(2) *Annal. dell' Instit. archeol.*, t. XVII, p. 383-5.

(3) Aristophan. *Lysistrat.*, v. 392-3 :

Ἡ γυνὴ δ' ὀρχουμένη
« Αἶ αἶ Ἄδωνιν » φησίν.

Plutarch., *in Alcibiad.*, § XVIII, et *in Nic.*, § XIII ; Idem, *de ser. Numin. Vind.*, p. 67, Wyttenb.; Diogenian., *Cent.* I, 14 ; Julian. *Cæsar.*, c. XXIV, p. 319 ; Schol. Aristophan. *ad Lysistr.*, v. 389.

(4) C'est-ce qui résulte du témoignage d'Alciphron, *Epist.*, I, 39, p. 242, ed. Wagner, et surtout du fragment du poëte comique Diphile, *apud* Athen., l. VII, p. 292 ; Cf. Meinecke, *Fragment. Poet. comic.*, t. IV, p. 397-7. J'en ai déjà fait l'observation dans mon *Choix de Peintures de Pompeï*, p. 119, 3), et je m'appuyais de l'assentiment de M. Creuzer, *zur Galler. d. alt. Dramat.*, p. 116, 245), et *Symbolik.*, etc., t. II, p. 481, 1). Cf. Jacobs, *Animadv. ad Antholog.*, t. XI, p. 165-166.

(5) *Voyage en Sardaigne*, t. I, p. 264-5.

terre, du blé qui doit être en pleine végétation pour la nuit qui précède la Saint-Jean. Ce trait curieux de la permanence d'anciens usages dans les habitudes populaires, a été justement signalé à ce titre par M. Creuzer (1); et il est certain aussi pour moi que cette fête chrétienne de la Sardaigne est une tradition, non attique, mais phénicienne, des *Jardins d'Adonis*. Mais ce que j'y remarque surtout, c'est que, si le blé semé *à la fin de mai* peut être en végétation *pour le* 23 *juin*, sous le climat de la Sardaigne, de l'orge et du blé semés à Athènes *au mois de juin* pouvaient bien *verdir en huit jours*.

Il ne me reste plus, pour compléter la notion que j'ai voulu donner des *Jardins d'Adonis*, qu'à rectifier quelques idées fausses dont ce trait de mœurs antiques a été l'objet de la part d'antiquaires du premier ordre. Heureusement pour moi, cette tâche a déjà été remplie, pour l'un de ces antiquaires, Boettiger, par le savant auteur de la *Lettre critique*. Boettiger, préoccupé de l'idée qu'il s'était faite des nombreuses applications de la plastique en cire, et partant de la supposition que les *Adonies* se célébraient *à la fin de l'hiver*, où l'on ne pouvait avoir des fleurs naturelles, même dans les climats chauds de l'Asie et de la Grèce, s'était trouvé ainsi conduit à penser que les *Jardins d'Adonis* étaient imités en cire (2). Mais Bast n'a pas eu de peine à montrer (3) que cette idée singulière n'est justifiée par aucun témoignage antique ; que, loin de là, elle répugne au caractère même de la fête; et qu'enfin il a été prouvé par Casaubon (4), que les *Adonies* se célébraient, dans les contrées de l'Orient, non *à la fin de l'hiver*, mais *au mois de juin*, *au solstice d'été*, époque de l'année où l'action du soleil sur une végétation improvisée a certainement le plus de force. A l'appui de ces arguments de Bast, je puis observer à mon tour que la célébration des *Adonies* à Athènes avait aussi lieu à l'époque du solstice d'été ; car c'est ce qui résulte d'une circonstance bien remarquable, celle de la coïncidence de cette fête avec le départ de l'expédition athénienne pour la Sicile, en la seizième année de la guerre du Péloponnèse, 415 avant notre ère. Plutarque raconte, en deux endroits de ses *Vies* (5), que les *Adonies*, célébrées par les

(1) *Symbolik*, etc., t. II, p. 480-481, 1), 3e édit.

(2) Bœttiger, *Sabin.* I, p. 225, 1), 226, et 238, 1).

(3) Bast, *Epistol. crit.*, p. 191-192. M. Creuzer qui cite encore, sur la foi de Bœttiger, les *fruits imités en cire des Jardins d'Adonis*, *Symbolik*, etc., t. II, p. 428, 1), 3e éd., aurait dû tenir plus de compte de la réfutation de Bast.

(4) *Ad Scriptor. Histor. Aug.*, p. 146, F.

(5) Plutarch., *in Alcibiad.*, § XVIII, t. II, p. 34, Reisk., et *in Nic.*, § XIII, t. III, p. 367.

femmes, remplissaient la cité de deuil, au moment du départ de la flotte, et qu'on tirait de là un augure funeste pour l'issue de cette expédition. Mais il y a plus. Nous possédons, dans un écrivain attique du premier ordre, un témoin oculaire des impressions produites, au moment du départ de la flotte athénienne pour la Sicile, par les lamentations dont les femmes, en célébrant leur culte d'*Adonis*, faisaient retentir Athènes. Ce témoin, c'est Aristophane lui-même, dans ces vers qui confirment d'ailleurs tout ce qui a été dit plus haut, au sujet des *Jardins d'Adonis* exposés *sur les toits* (1) :

Ἔλεγεν δ' ὁ μὴ ὤρασι μὲν Δημόστρατος
Πλεῖν εἰς Σικελίαν· ἡ γυνὴ δ' ὀρχουμένη
« Αἰ αἰ Ἄδωνιν » φησίν· ὁ δὲ Δημόστρατος
Ἔλεγεν ὁπλίτας καταλέγειν Ζακυνθίων·
Ἡ δ' ὑποπεπωκυῖ', ἡ γυνὴ 'πὶ τοῦ τέγους
« Κόπτεσθ' Ἄδωνιν » φησίν.

Or, nous savons, par le témoignage de Thucydide (2), que l'armée athénienne partit *au milieu de l'été*, θέρους μεσοῦντος. Cette notion se trouve d'ailleurs tout à fait d'accord avec la mention *de l'été*, θέρους, qui se trouve jointe à celle des *Jardins d'Adonis*, dans les textes de Platon et de Théophraste.

Le fait que les *Adonies* se célébraient *en été*, au mois de juin, était important à établir, parce que c'est uniquement, à ce qu'il me semble, la fausse opinion que cette fête avait lieu *à la fin de l'hiver*, qui, après Boettiger, a trompé aussi M. Creuzer, et qui lui a suggéré l'idée que la chaleur qui produisait les *Jardins d'Adonis* pouvait bien être une *chaleur artificielle*, obtenue *dans l'intérieur des maisons* (3) ; et de là, sans doute, il n'y avait pas loin à l'idée de *serres chaudes*. C'est cette supposition de M. Creuzer qui paraît s'être réfléchie à son insu dans l'idée que s'était faite M. Otto Jahn (4) des *Jardins d'Adonis*, comme *de*

(1) *Lysistrat.*, v. 391-396.

(2) Thucydid. VI, 30. Voy. Clinton, *Fast. Hellenic.*, p. 78, ed. Lips.

(3) *Symbolik*, etc., t. II, p. 102-103, 2e édit. (1820) : « Es waren irdene Gefæsse « (γάστραι, γάστρια), mit Erde angefüllt, in die man gegen die Zeit der Adonisfeier « Weizen, Fenchel, Lattich und etwa einige andere Sæmereien sæete, die in starker, « *auch wohl künstlicher Wœrme* innerhalb acht Tagen ihre grünen Græser über « den Boden hervortrieben. » En revenant sur ce sujet dans son écrit *zur Galler. d. alt. Dramatik* (1839), le savant auteur a ajouté aux expressions que j'ai soulignées, ces mots, p. 73 : *im Zimmer*, et il a reproduit ce texte dans sa *Symbolik* (3e édit., 1840), etc., t. II, p. 480. Mais puisqu'il faisait, au bout de vingt ans, une addition à son premier travail, j'aurais mieux aimé qu'il ajoutât un *texte classique* à l'appui de sa conjecture ; et s'il ne l'a pas fait, il m'est permis de dire que c'est parce qu'il n'a pas rencontré ce texte indispensable.

(4) *Annal. dell' Instit. archeolog.*, t. XVII, p. 384 : « Mais ce sont là, dit-on, les

semences déposées *dans des pots de terre, qui poussaient à l'aide de moyens artificiels, et qui se fanaient bientôt après*. Or, ce ne peut être d'après les textes antiques que l'on se soit formé cette opinion, puisque ces textes, que j'ai fidèlement rapportés, ne renferment rien qui puisse y donner lieu, à moins qu'il ne m'ait échappé quelque témoignage qui n'ait encore été produit par personne. Je demande donc qu'on nous signale ce texte nouveau, où il serait fait mention, fût-ce indirectement, de la *chaleur artificielle* des *Jardins d'Adonis*, ou, tout au moins, qu'on nous montre, dans les textes connus, la phrase, le mot qui porte cette notion. En attendant, je déclare à mon tour que je n'ai découvert dans toute l'antiquité, autant qu'elle m'est accessible, rien qui y ait le moindre rapport; et j'observe que M. Creuzer n'a cité lui-même aucun texte à l'appui de sa conjecture. Je ne présume pas en effet qu'il ait cru trouver ce texte dans le passage de Philostrate (1), qu'il a cité deux fois (2), pour y signaler le mot ὁμωροφίους, et pour en inférer la notion, que les *Jardins d'Adonis* étaient des *jardins artificiels*, *Kunstgärten*, *tenus en chambre*, *im Zimmer*, par conséquent, des *jardins qui n'étaient pas en plein air*, et qui *se mettaient dans des vases*. Ce passage, dont je me suis occupé moi-même à plusieurs reprises (3), et dont on ne saurait dire que l'importance, dans la question actuelle, m'eût échappé, ne renferme rien qui contredise les faits établis par la discussion précédente. Le mot ὁμωροφίους, que j'ai entendu et traduit comme M. Creuzer, *sous le même toit*, indiquerait tout au plus que les *Jardins d'Adonis*, placés *sur les toits* des maisons assyriennes, à certaines heures du jour, se retiraient la nuit, à l'intérieur des maisons, de manière qu'on pût dire qu'ils étaient *sous le même toit*, ὁμωροφίους, que les sectaires d'Adonis. C'est en effet une chose maintenant avérée que les maisons assyriennes étaient couvertes *en terrasse* (4); et rien n'est plus naturel

Jardins d'Adonis, savamment expliqués par M. Creuzer; des semences dans des pots, qui poussaient à l'aide de moyens artificiels, et qui se fanaient bientôt après. » Cette citation montre bien que le savant auteur a suivi l'opinion de M. Creuzer, sans la vérifier.

(1) Philostrat. *Vit. Apollon.*, l. VII, 32, p. 311 (145, ed. Kayser). Voy. ce texte que j'ai cité plus haut, p. 112, 4).

(2) *Zur Galler. d. alt. Dramatik.*, p. 116, 243), et *Symbolik*, etc., t. II, p. 480, 1).

(3) *Choix de Peintur. de Pompeï*, p. 119, 1). Voy. aussi mon *Compte rendu des monuments de Ninive*, dans le *Journ. des Savants*, décembre 1849, p. 735, 4), et 745, 4).

(4) C'est une notion, exprimée sous forme de conjecture, pour les maisons de

que d'admettre que les *Jardins d'Adonis* s'exposaient *sur cette terrasse*. Mais, même en supposant que l'on voulût prendre à la lettre ce passage de Philostrate, je soutiens qu'on ne saurait y voir le moindre indice d'une *chaleur produite par des moyens artificiels*; et j'oppose, en tout cas, à ce texte d'un rhéteur d'une basse époque, le témoignage d'Aristophane, qui a toute son autorité pour les temps de la belle antiquité attique, et qui prouve que les *Jardins d'Adonis* se plaçaient *sur les toits*, ἐπὶ τῶν τεγῶν, conséquemment, *en plein air*; ce qui est directement contraire à l'opinion de M. Creuzer, qui ne paraît pas s'être rappelé ce témoignage d'Aristophane, ou du moins, qui ne s'en est pas servi. C'est là tout ce que je puis avoir à dire sur le fait matériel des *Jardins d'Adonis*, où l'on faisait *verdir* du *blé* et de l'*orge*, à Athènes, *en huit jours*; car, si l'on trouve des difficultés physiques à ce fait, je déclare que je l'admets en toute confiance, d'après le témoignage des auteurs anciens, Platon et les autres, qui l'exposent comme une chose notoire et vulgaire. Je ne suppose pas que ces auteurs aient pu se tromper, ou être trompés, sur un fait de cette nature; dans ce cas-là même, je consens à être trompé comme eux; j'accepte, sur la foi de garants antiques, cette situation, qui n'a rien de fâcheux pour un antiquaire; et, en dernière analyse, je me tiens sur le terrain de la philologie, sans entendre me placer sur celui du jardinage.

Je m'arrête donc ici, et je termine, en disant que je me crois suffisamment fondé à conclure de l'examen critique que je viens de faire des textes relatifs aux *Jardins d'Adonis*, que la notion qui s'y attache n'a rien de commun avec celle des *serres chaudes*, qu'elle y est même directement contraire, puisque, dans l'esprit de l'antiquité, semer des *Jardins d'Adonis*, c'était produire des choses vaines et superficielles, sans racine et sans durée. Mais, en finissant, je remercie notre savant confrère, M. Dureau de Lamalle, de m'avoir fourni cette occasion d'éclaircir un trait curieux de mœurs antiques, qui avait encore besoin d'être expliqué, et qui a été l'objet de plus d'une méprise chez les modernes et même chez les anciens.

RAOUL ROCHETTE.

Babylone, par M. Letronne, *Strabon*, l. XVI, p. 739, t. V, p. 169, 2), trad. fr., qui se trouve aujourd'hui confirmée par les monuments assyriens; voy. ce que j'ai eu occasion d'observer à ce sujet, dans le *Journ. des Savants*, décembre 1849, p. 743-745.

LA CATHÉDRALE DE BESANÇON

(DOUBS).

Depuis tantôt vingt ans, nos courses nous ont partout montré des ouvriers occupés à restaurer ou compléter nos admirables cathédrales, trop longtemps oubliées ! Celle de Besançon, monument en partie de la période romano-byzantine, était restée jusqu'ici incomplète. Nous applaudissons aux travaux d'achèvement qui s'y exécutent à l'extérieur ; et avant d'en dire un mot, nous visiterons l'édifice intérieurement bien que la monographie en ait été publiée par M. l'abbé Bourassé. Nous le dirons à regret, cet archéologue a trop souvent envisagé nos basiliques sous leur seul côté poétique. Cet examen rapide prouvera que les débris encore imposants de plusieurs monuments de force et d'infortune, élevés dans la vieille cité par le peuple conquérant, n'ont pas seuls fixé nos regards.

Il y avait autrefois à Besançon, deux églises cathédrales. Saint-Étienne, bâtie sur le mont Cœlius, où se voit maintenant la citadelle, construite en 1668, par les ordres du roi d'Espagne. Ce monument et plusieurs autres ont disparu par suite des ouvrages qui furent ajoutés à cette forteresse, après le traité de Nimègue (10 août 1678) qui assura la Franche-Comté à la France (1) ; et saint Jean l'évangéliste, encore debout au pied de cette montagne.

Suivant la tradition, saint Lin, l'un des prélats qui occupèrent le siége de Besançon, fit construire un oratoire près de l'emplacement qu'occupe cette dernière église, et saint Maximin, dont les prédications furent très-suivies, le fit rebâtir plus vaste. Il fut, dit-on, aidé dans cette entreprise par l'impératrice Hélène, mère de Constantin. Devenu de nouveau trop étroit, on construisit à côté l'église Saint-Étienne, à laquelle fut aussi donné le nom de saint Jean, on ne sait

(1) Dunod de Charnage, *Histoire de l'église de Besançon*, t. I, p. 354.

à quelle époque, et qu'elle retint seul, quand on eut construit une seconde basilique sous le vocable du premier martyr, sur le mont Cœlius. L'Oratoire abandonné fut destiné à renfermer le baptistère public. Dans ce temps-là, le baptême s'administrait solennellement et seulement la veille des plus grandes fêtes chrétiennes. Puis on le convertit en une chapelle dédiée à saint Oyan. C'est là qu'on procéda aux élections des deux chapitres jusqu'à l'époque de sa destruction.

Dès avant le IIe siècle, le clergé de Saint-Étienne avait à sa tête un supérieur qui portait la qualité d'*abbé*, *quo tempore conveniant totius urbis congregationes, tam canonicorum quam monachorum*. C'est en 1047, qu'un clergé séculier, sous un doyen, y fut établi en remplacement de celui-ci. Par la suite des temps, les deux basiliques reçurent les mêmes titres et partagèrent les mêmes honneurs. Il y eut alors de fréquentes contestations entre les membres du clergé des deux églises, au sujet de la primauté; l'une et l'autre ayant le titre de *métropolitaine*. Un légat du saint-siége fut dépêché pour régler ces différends, en 1253, sous l'épiscopat de Guillaume de la Tour. Il unit les deux chapitres pour n'en faire qu'un seul, quoiqu'ils dussent continuer à servir chacun dans son église. Cet expédient plut également à tous. On faisait dans l'une et l'autre église la fête des fous, pendant les fêtes de Noël. Cette bouffonnerie n'a été supprimée qu'en 1518, à l'occasion d'un combat sanglant.

Nous ne suivrons pas toutes les vicissitudes qu'éprouva l'église Saint-Jean en traversant des siècles qui, dans l'Europe entière, furent signalés par des agitations continuelles et par d'innombrables malheurs! Elle doit être rangée parmi le petit nombre de nos cathédrales réédifiées au moment de la régénération des arts chrétiens, au premier siècle des croisades. Cet édifice résume effectivement les deux éléments oriental et occidental dont son architecture porte le nom. Il est arrivé jusqu'à nous sans avoir besoin, intérieurement, de ces grandes restaurations qui ont altéré tant d'autres monuments de la même période. Le pape Eugène III en a consacré le principal autel, le 5 mai 1148, en présence de plusieurs prélats.

Comme à Alby, Carcassonne, Nevers et Rhodez, l'entrée principale du monument est ouverte sur sa longueur, mais du côté septentrional seulement. Ses extrémités orientale et occidentale sont terminées par des hémicycles; il y a un autel à chaque bout. Le *majeur*, à la romaine, n'est pas orienté. Là existe toute la différence avec les cathédrales que nous avons nommées. L'historien de cette

église ne s'explique pas sur l'emplacement du sanctuaire, lorsqu'il nous apprend qu'il était bâti sur le modèle de celui de Saint-Clément, à Rome, et que dessous régnait une crypte qui fut abaissée et rendue de plain-pied avec le chœur, en 1678. Ici, il est vrai, l'abside orientale est un appendice qui date du XVIIIe siècle (1733), ainsi d'ailleurs que l'annonce son architecture grecque. C'est dans cette chapelle que fut placé le saint suaire, conservé plus tôt dans l'autre cathédrale. Ce sanctuaire est revêtu de marbres d'Italie et orné de tableaux estimés.

Le plan général de cette basilique présente trois nefs d'un effet tout à fait solennel. La gravité naturellement inhérente aux constructions de cette période, n'a pas disparu dans ce monument sous les efforts d'une ornementation trop abondante. C'est le style le plus noble du roman secondaire. Il y a partout de la grâce et de la légèreté, choses assez rares alors. Nous regrettons seulement la présence dans le chœur, de certaines guirlandes de fleurs qui servent d'amortissement aux colonnes, là où le fût est interrompu. Ces ornements appartiennent à un âge postérieur. Ce n'est pas précisément une disparate, mais une addition malheureuse.

Les neuf travées de l'époque romano-byzantine dont se composent le chœur et la nef, présentent toutes un arc plein cintre, dont l'archivolte rehaussée de moulures, repose sur un pilier qui affecte la forme carrée; il est néanmoins cantonné de colonnes engagées. Au-dessus de ces arcades, règne la plinthe qui sert de base au *triforium*, construit seulement dans le cours du XIIIe siècle. Cette sorte de galerie se prolonge des deux côtés et dans toute la longueur de la nef principale, mais ne contourne pas l'hémicycle. Ses arcades sont trois à trois, par travée; celle du centre est plus élevée. Elles ont pour point d'appui des colonnes monolithes isolées. L'ornementation de cette galerie offre peu de variante. La voûte de l'édifice est aussi l'œuvre du XIIIe siècle. L'intrados est supporté par des arcs-doubleaux ornés d'un double tore. Il y a de la noblesse dans son élévation. Les fenêtres, généralement peu nombreuses, sont étroites et sans division. Cinq d'entre elles, à l'abside occidentale, sont garnies de verrières peintes, sorties de nos jours de la manufacture de Sèvres. Beaucoup de critiques ont été faites sur ces grands sujets; ils représentent la mère de Dieu et les quatre évangélistes en pied. Leur vif coloris absorbe par trop la lumière. La restauration qui s'opère au dehors, permettra d'ouvrir les fenêtres des travées de la nef. Ces dix-huit jours nou-

veaux donneront le supplément de lumière réclamé par la basilique et les fidèles qui la fréquentent.

Il n'y a de chapelles latérales qu'à gauche. L'une d'elles date du XIIIe siècle. Les autres ont été édifiées dans le cours du XVIe. Ces dernières, au nombre de trois, ont été décorées avec luxe, mais cette profusion d'ornements n'a rien de noble ni de grandiose.

Nous avons en vain cherché dans ce monument, la pierre qui recouvrait les restes de plusieurs comtes de Bourgogne, exhumés lors de la démolition de l'église Saint-Étienne, et alors inhumés à Saint-Jean. Elle a disparu dans des jours de troubles, parmi tant d'autres débris. A la même époque, on recueillit aussi les ossements des archevêques qui avaient été inhumés à Saint-Étienne pour les transférer à Saint-Jean. Nous y avons vu le monument mutilé, élevé à la mémoire de M. Carondelet, mort sur le siége de Besançon; le buste de M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, décédé en 1823, archevêque de Besançon, et le beau mausolée du cardinal duc de Rohan, prince de Léon, exécuté en marbre blanc. Ce prélat est représenté à genoux et revêtu des insignes de sa dignité. Une singularité à signaler, c'est que le chapeau de l'éminence est suspendu à la voûte du chœur. Nous avons fait la même remarque à Aix où il s'en trouve deux.

Les archevêques de Besançon ont été métropolitains de la Séquanaise, ce qui marque l'ancienneté de ce siége dans les Gaules. Ils prirent, en l'an 1039, la qualité de prince du Saint-Empire, titre qui ne s'est éteint qu'au XVIIe siècle. Ce siége a été illustré par treize saints et plusieurs cardinaux. Les chanoines de cette basilique portent la soutane violette, par privilége du pape Paul V. C'est, dit l'historien de cette église, une suite de l'ancien usage, qui permettait indifféremment à tous les clercs, le rouge, le violet et le noir; couleurs qui ont été accordées dès lors à certains ordres de la hiérarchie.

L'extérieur de la cathédrale de Besançon ne répond pas au luxe architectural de l'intérieur; elle est d'une excessive simplicité et en même temps d'un aspect peu satisfaisant. C'est pour rétablir les lignes et donner à cet édifice la grâce et la lumière qui lui manquent, qu'on y ajoute des contre-forts et des piliers butants du style romano-byzantin. Ces travaux auront l'avantage de changer la toiture ridicule qui, sans interruption, abrite les trois nefs. Nous ne doutons pas qu'ils ne reçoivent l'approbation de tous les amis des arts. Ils ne seront complets qu'autant qu'on renouvellera la tour des cloches, d'une date bâtarde. On sait qu'elle s'écroula le 25 février 1729, et

endommagea dans sa chute une partie des voûtes de l'église. Le roi, à la prière du cardinal de Fleury, accorda au chapitre les revenus de l'abbaye de Luxeuil, pendant neuf années, pour être employés à sa réédification et à la réparation du monument. Le portail est également indigne de la basilique.

L'architecte chargé de la direction des travaux mérite dès à présent des éloges, quoique la restauration entreprise soit à peine ébauchées. Le labeur sera long, il n'en sera que plus méritoire. L'œuvre en vaut la peine !

T. Pinard.

SPHRAGISTIQUE.

Pour répondre à certains bruits peu fondés qui circulent dans le monde archéologique depuis l'insertion dans cette *Revue* de l'article qui annonçait l'existence de notre société, nous nous empressons de déclarer que l'intention des amateurs qui se sont réunis sous le titre de *Société de sphragistique* n'est point de songer à aucune espèce de concurrence scientifique avec les sociétés qui ont publié sur la matière dont nous nous occupons exclusivement, mais d'ajouter autant qu'il sera en notre pouvoir aux éléments d'une science encore dans l'enfance, et aussi de suppléer en quelque sorte à l'absence des gravures qui se remarque quelquefois dans les publications de sillographie. Nous serions même heureux si quelques-uns des hommes formés par des études spéciales aux connaissances historiques du moyen âge, voulaient bien nous prêter parfois leur bienveillant concours.

Nous ouvrirons en même temps nos publications aux simples curieux, qui sans vouloir entamer des recherches profondes, désireraient faire connaître des sceaux qu'ils posséderaient et appeler sur ces monuments l'attention des hommes d'étude.

Nous avons rencontré des personnes qui, comme nous, ne se préoccupent pas d'une triste indifférence, et comprennent l'importance de cette branche si féconde de l'art; des personnes qui nous ont encouragé à persévérer dans l'étude d'une science dont un seul homme en France nous a ouvert les premières voies, M. de Wailly, par son précieux ouvrage de Paléographie.

Qu'il nous soit permis de témoigner notre reconnaissance à M. le docteur de Varennes qui vient de faire don à la Société d'un type original en cuivre d'un caractère remarquable; à M. L. J. Guenebault qui a enrichi notre fonds commun d'un nouveau sceau; et enfin à M. Jules Courtet, sous-préfet, lequel nous a fait parvenir une empreinte emblématique qui présente vraiment de l'intérêt.

Avant d'aborder la description des sceaux recueillis pendant ces dernières années par les ouvriers employés au curage de la Seine (ce qui aura lieu dans nos prochaines publications), nous devons sa-

tisfaire d'abord à la demande qui nous a été adressée depuis longtemps de mettre au jour deux documents qui ont également été découverts à Paris.

PREMIÈRE NOTICE PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE SPHRAGISTIQUE.

En 1848, MM. Duc et Dommey, architectes, chargés des travaux d'isolement et d'agrandissement du Palais-de-Justice, faisant pratiquer des fouilles dans la cour de la Sainte-Chapelle à peu près au milieu de la nef de l'ancienne chapelle de Saint-Michel (dont le chevet existait encore à cette époque sur la rue de la Barillerie), ont trouvé à une profondeur d'environ deux mètres du sol actuel de la rue, un sceau ancien de forme, ovale curviligne, dont nous donnons ici la figure.

Ce sceau, d'un dessin ogival, du diamètre de 45 millimètres sur 25 de largeur, est en cuivre jaune recouvert d'une belle patine, et porte sur le dos un petit anneau en saillie qui était destiné à recevoir, comme on sait, la chaîne ou le cordonnet par lesquels il pendait au cou de son propriétaire.

L'examen de la sigillaire en cire sortie de ce type original qui paraît remonter vers la fin du XIIIe siècle, nous apprend d'abord par la lecture de la légende qu'il a appartenu à un chanoine d'une église sous le vocable de Saint-Christophe de Sienne. On lit distinctement l'inscription suivante, car l'oxyde n'a que très-légèrement altéré cette partie du sceau : *S. Hvgonis : can sci : Cristofori : Senen.*

Pour *Sigillum Hugonis canonici Sancti Christophori* ou *Cristofori Senensis.*

(Sceau de Hugues, chanoine de Saint-Christophe de Sienne.)

Nous voyons ensuite dans le champ du sceau un emblème religieux (comme il convenait alors à un ecclésiastique d'en avoir), et que l'on rencontre assez souvent sur les cachets de cette époque, c'est un agneau crucifère, dit pascal ou triomphateur.

Au-dessous de la croix dont l'extrémité inférieure repose dans un des pieds de l'agneau, est un pennon orné de trois banderoles et attaché au milieu du bâton. Enfin au-dessus de la tête de l'agneau paraît une étoile.

Quelques ossements humains mais en très-petite quantité, ont également été recueillis avec le sceau dont il s'agit; cette dernière circonstance nous autorise à penser que suivant un des usages à peu près général à cette époque lors des décès, le sceau aurait été déposé dans la tombe, au lieu de le détruire comme cela se pratiquait aussi quelquefois, sans le renfermer dans le cercueil, le tout pour prévenir l'abus que l'on aurait pu faire du *seel du defunct.*

On n'ignore pas non plus que dans certains cas on ne se contentait pas d'inhumer le mort avec son sceau entier, mais on le brisait et on en confiait les débris au tombeau. Voici du reste une nouvelle preuve de cette coutume.

Dans la même fouille opérée sous la direction de MM. Duc et Dommey, comme nous l'avons dit plus haut, on a trouvé non loin des objets décrits ci-dessus et parmi des ossements humains, le fragment d'un sceau équestre du XIIIe siècle, que nous n'avons pas cru devoir faire dessiner à cause du peu d'intérêt qu'il nous semble offrir. D'après le débris en cuivre jaune qui nous en reste, le sceau entier de forme ronde devait être d'une circonférence de 6 centimètres. On ne peut y distinguer (quant au sujet), que les jambes très-maigres d'un cheval caparaçonné et lancé au galop, et quant à la légende, on lit ces seuls mots : .....*um : Hervei :* Dϕ..... Cette dernière lettre que nous supposons être un *o* n'existe même qu'à moitié; la barre perpendiculaire qui le traverse indique l'endroit où existe le bris du sceau.

Pour en revenir au sujet principal de cette première notice (le sceau du chanoine Hugues), nous avouerons que nos recherches ont été infructueuses en ce qui peut concerner particulièrement ce personnage, et nous saurions gré aux savants de Toscane de nous mettre à même de compléter les renseignements nécessaires pour achever l'explication de ce sceau, en indiquant comment le chanoine Hugues sera venu à Paris et y est mort. Était-ce une dignité purement honorifique qui lui aurait été conférée, et étudiait-il à Paris, comme le

faisaient les jeunes ecclésiastiques de ce temps? ou enfin aurait-il reçu une mission pour la capitale? c'est ce que nous ignorons.

Nous n'avons pu découvrir rien de remarquable sur l'église Saint-Christophe, car aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur la ville de Sienne et ses monuments et que nous avons consultés avec soin, ne font mention avec quelques détails d'une église ou collégiale de Saint-Christophe. Reppetti seul, dans son dictionnaire géographique et historique de la Toscane, indique une église du nom de Saint-Christophe (Cristofano), comme *Rettoria*, et dépendant encore aujourd'hui en qualité d'annexe de l'église de Saint-Jean de Sienne, dont plusieurs voyageurs ont décrit la jolie façade gothique. Il résulte aussi de plusieurs documents topographiques que possède un bibliophile de Paris, qu'il existait à Sienne dès l'an 1210, une église sous l'invocation de Saint-Christophe.

En résumé, nous pensons que l'église de Saint-Christophe réduite maintenant à l'état d'annexe de la paroisse Saint-Jean, devait être probablement dans l'origine, la collégiale de Saint-Christophe, dont Hugues était chanoine. Quant aux éclaircissements que nous aurions pu tirer du fait de son inhumation dans la chapelle Saint-Michel pour arriver à pouvoir constater son identité, les auteurs qui ont écrit sur les anciennes églises de Paris et que nous avons compulsés, ne nous ont rien appris à ce sujet.

FÉLIX BERTRAND.

LETTRE A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

UNE INSCRIPTION ANTIQUE.

MONSIEUR,

Dans ma lettre à M. Mérimée, insérée dans la *Revue Archéologique* (VIIe année, p. 569), et relative à une inscription antique découverte, il y a quelques années, à Saintes, et placée dans le musée de cette ville, j'ai émis des doutes sur la sincérité de ce monument épigraphique commémoratif du décès de TVLLIA, fille du centurion T. MARTIVS, doutes fondés sur cette formule insolite (en ce qui concerne du moins *sa dernière partie*), et indiquant, à la fin, l'âge de la personne décédée et de la fondation de la ville de Rome, Anno ÆTATIS XX ET VR*bis* DCCLXXI.

Depuis cette lettre écrite, Monsieur, j'ai pourtant retrouvé sur trois médailles impériales romaines, cette manière de formuler l'ère de la fondation de la ville éternelle, les seules connues, du reste, où cette circonstance ait été constatée jusqu'à ce jour, comme innovation à l'usage contraire.

Les deux premières de ces médailles, extrêmement rares, d'or et de bronze (grand module), appartiennent à l'empereur Hadrien. Leur revers représente une femme assise par terre, tenant une roue et trois objets de forme conique. On lit AN. DCCCL XXIIII. NAT. VRB. P. CIR. CON. (Voy. Eckhel, *Doct. Num. Vet.*, t. VI, p. 501.)

La troisième de ces médailles est de *Pacatianus* et unique. Millin en a publié le dessin et l'explication dans ses monuments inédits, t. I, p. 49. Il faut y lire ROMAE. AETERNAE. AN. MILL. ET PRIMO.

Mais de ces seules exceptions à une règle et à un usage généralement établis et suivis, Monsieur, peut-on tirer une induction favorable à l'authenticité du marbre tumulaire de *Tullia* qui d'ailleurs présentait encore les caractères qui confirment également cette sus-

picion, comme les lettres Æ accouplées contre toutes les habitudes de l'épigraphie romaine (1)?

J'ai cru devoir prévenir ici, Monsieur, une objection relative à la commémoration de l'ère de la fondation de Rome sur la *Mensa* de la fille du centurion *Martius*, et de la manière de la formuler, que quelque lecteur de votre docte *Revue* aurait pu me faire, en prenant connaissance de ma lettre à M. Mérimée.

Je suis, Monsieur, etc.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Corresp. de l'Institut de France, des Comités historiques, etc.

(1) Le sigle du mot *urbis* devrait aussi reproduire les trois lettres de ce mot VRB, et non pas seulement VR.

OBSERVATIONS

SUR

LES DINARS ARABES A LÉGENDES LATINES ET LES DINARS BILINGUES.

II (1).

Dans notre premier article, nous avons entrepris de faire comprendre que si, après avoir classé rationnellement les monnaies arabes à légendes latines, suivant leur type, on passait à l'étude des légendes, on pouvait conserver cette classification parfaitement intacte en reconnaissant que l'inscription tracée dans le champ de ces monnaies contient une date; et que cette date est une *indiction*, comme sur les monnaies de Maurice et d'Héraclius que nous avons citées (2).

On sait que les monnaies de Maurice et d'Héraclius ont été copiées par les peuples qui ont conquis les différentes provinces de l'empire romain. Les curieuses pièces de cuivre frappées dans les villes de la Syrie par ordre des premiers khalifes, sont servilement imitées des monnaies du vainqueur de Cosroès. L'historien de la monnaie arabe, Macrizi, nous dit expressément : « On apportait des « *dinars* du pays des Grecs en Arabie; quelques auteurs ajoutent que « les Arabes nommaient ces pièces *Héracla* (3). » Il suffit de jeter les yeux sur les petits dinars fabriqués en Afrique par l'émir Mousa ben Noçéir et ses fils pour être assuré que ces pièces sont des imitations des deniers d'or d'Héraclius.

L'usage que cet empereur d'Orient a fait de l'*indiction* est donc

(1) Voy. *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 725.
(2) *Ibid.*, p. 727.
(3) *Historia monetæ arabicæ*, ed. Tychsen. Rostock, 1797, texte arabe, p. 59. — Trad., p. 139.

une circonstance extrêmement importante lorsqu'il s'agit d'étudier et d'expliquer les premières monnaies musulmanes.

Dans la réponse qui nous est faite, nous trouvons les objections que voici :

1° Les auteurs n'assignent pas la même époque au commencement des indictions.

2° L'usage des indictions italique (312), orientale (313), carthaginoise (314), africaine (315), *si ces indictions ont jamais été suivies*, a été renfermé dans le IVe et le Ve siècle.

3° L'époque à laquelle se rapporte une indiction ne peut être fixée en général que par une autre date qui la précise.

4° Le cabinet des médailles possède une pièce sur laquelle on lit à la fois CINDĪ (*cusus indictione primâ*) et la légende circulaire SLFRTINAFRIKANXCV (dinar frappé en Afrique l'an 95). La première indiction d'une série tomberait donc l'an 95 de l'hégire.

5° On ne s'étonnera pas de voir dans l'inscription CINDIIII (*cusus in nomine Domini* [*anno*] *quarto*), le chiffre centésimal sous-entendu ; on pourrait citer de nombreux exemples de ce fait sur les monnaies arabes.

Nous répondrons dans le même ordre :

1° Il est parfaitement indifférent que les auteurs assignent ou n'assignent pas une même origine aux périodes des indictions. Il est parfaitement indifférent que l'usage de l'indiction soit commode ou incommode pour la postérité. Le seul point à considérer est celui-ci : les peuples du moyen âge se sont continuellement servis de ce système. Maintenant, on doit remarquer que de la rencontre des *indictions* avec d'autres dates, il résulte que la série des indictions qui commence à l'an 313 est le plus généralement adoptée, et c'est d'après cette observation que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ont dressé la table des indictions qu'ils placent dans la colonne immédiatement voisine de celle qu'occupent les années de l'ère chrétienne. Nous n'avons pas la prétention d'être plus savant que les Bénédictins.

2° On conçoit que nous n'avons pas besoin de discuter la durée de divers systèmes d'*indictions*, qui n'*ont peut-être jamais été suivis*. Quant à l'indiction Constantinienne, celle qu'ont adoptée les Bénédictins auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, celle qui nous a servi pour dater les *dinars à légendes latines*, sa durée pendant tout le moyen

âge est attestée par une si grande quantité de chartes et d'inscriptions tumulaires depuis le VIe siècle jusqu'au XIVe, que nous n'entreprendrons même pas de citations à cet égard. Nous renvoyons à tous les recueils épigraphiques et à tous les cartulaires, à tous les chroniqueurs byzantins. Il est évident que Maurice à la fin du VIe siècle et Héraclius au VIIe n'ont pu employer un système qui n'avait *jamais existé* ou qui avait été abandonné dès le Ve siècle. Les Arabes auront fait comme le prince dont ils ont copié la monnaie.

3° L'époque à laquelle se rapporte une indiction ne peut être fixée (*par nous*) qu'au moyen d'une circonstance qui précise à quelle période elle appartient. La proposition, ainsi amendée, est on ne peut plus exacte. Mais il faut bien songer que les anciens dataient leurs monnaies pour eux-mêmes et non pour leurs arrière-neveux du XIXe siècle. La preuve en est que la monnaie de l'empereur Maurice portant l'*indiction III* peut appartenir à l'an 585 ou à l'an 600; que la monnaie d'Héraclius avec l'*indiction IX* peut être classée à l'an 621 ou à l'an 636. Il en est de même pour une quantité considérable de monuments épigraphiques. Ainsi par exemple une précieuse inscription des catacombes de Naples, tracée sous le règne de Constantin Copronyme et de son fils Léon IV, avec la mention de la *V^e indiction* peut être aussi bien de l'an 752 que de l'an 767. L'épitaphe d'Étienne II, duc de Naples, place la mort de ce prince à une *VIIe indiction* sans année; on *suppose* qu'il s'agit de l'année 829. Si l'on voulait se donner la peine de recourir aux diverses inscriptions que nous avons indiquées dans notre premier article (1), on verrait que la plus grande partie de ces textes contient des *indictions* sans l'addition des années. Il en résulte que les gens du moyen âge n'ont pas tenu à une précision très-grande; mais cela est aussi quelquefois tout à fait indifférent pour nous, parce que certaines circonstances accessoires nous permettent de retrouver sans difficulté à quelle période se rapporte telle ou telle indiction que nous avons à échanger contre une date plus intelligible. C'est précisement ce qui nous est arrivé pour les monnaies latines de Mousa ben Noçéir et de ses fils. Ce personnage a été fait émir du Maghreb en l'an 83 de l'hégire, qui correspond à la première *indiction XV* du VIIIe siècle ou à l'an 702 de J. C. La seconde année du gouvernement de Mousa se rapporte à

(1) *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 728.

la Ire indiction de la nouvelle période de quinze années qui commence à l'an 703 de J. C.

Nous connaissons jusqu'à présent des monnaies datées des *indictions* I, IIII, XI, XIII; et la monnaie *bilingue*, frappée pendant la XIVe indiction, nous montre déjà une date écrite tout au long en *arabe*, ce qui exclut, au moins pour l'Espagne, l'emploi du système latin. Il n'y a donc aucun embarras à éprouver; il ne peut pas être question d'une période autre que celle qui commence en 703 pour finir en 717.

4° Le cabinet des médailles possède une très-jolie monnaie frappée à Cairoan, pendant la seconde année du gouvernement de Mousa, avec la légende horizontale CINDI (*cusus indictione primâ*); c'est très-certainement une pièce de l'an 84 de l'hégire (703 de J. C.). Son type formé d'une *imitation de croix* sur des degrés est encore tout *Héraclien*. Cependant ce petit dinar a pour légende circulaire SLFRTINAFRIKANXCV et on pourrait chercher là l'indication de l'année 95 de l'hégire; donc, bien entendu, la pièce n'aurait pu être frappée en l'an 84. Mais il est bon de remarquer que ce même chiffre 95 se retrouve sur un dinar bilingue de la Bibliothèque nationale autour duquel on lit d'une côté FERITOSSOLI IN SPANANVC et de l'autre en caractères arabes: *A été frappé, ce dinar dans l'Andalous, an quatre-vingt-dix-huit*. On pourrait dire ceci : ce denier d'or a été frappé à l'aide de deux coins d'époques différentes; on a utilisé le vieux coin de l'an 95 pour n'avoir que le coin arabe à graver. Mais ici encore se dresse un obstacle. M. Alexandre de Saint-Laumer et M. Cappe, de Berlin, conservent dans leurs riches collections, chacun, un dinar bilingue avec la date arabe 98 écrite en toutes lettres et au revers la légende FERITOSSOLI IN SPANAN XC. Si l'on s'obstinait à chercher une date dans la légende latine de ces deux pièces, il faudrait admettre que le coin a été gravé deux ans avant l'entrée des Arabes en Espagne. Bien plus, le dinar attribué à l'an CXI (et sur lequel nous ne pouvons voir que la *onzième indiction* tombant en l'an 95 de l'hégire) porte non pas au revers, mais positivement autour de cette première date SLO FRT IN SPNAHN XCI NN. Voilà une pièce qui est à la fois de l'an 111 et de l'an 91. Quel singulier désordre, quel désordre persistant il faut admettre dans les ateliers monétaires de cette époque exceptionnellement malencontreuse!

Maintenant rappelons-nous les monuments numismatiques. Il existe dans les collections de monnaies un grand nombre de pièces qui avaient cours en Afrique à l'époque où les Arabes conquirent ce pays, et sur lesquelles on trouve les marques NXLII, NXXI, NXII, NIIII; DN.C, DN.L, DN.XXV. On comprend que nous voulons parler de la monnaie des Vandales (1). Il est unanimement reconnu que ces chiffres se rapportent à des valeurs en numéraire. Or, c'est précisément des marques de cette nature qui terminent la légende des dinars d'Afrique et d'Espagne. *Solidus feritus in Africa* N. XCV ; *solidus feritus in Spana* HN (ou NN) XCI. NN.; *feritos solidus in Spana* N.XC. ou N.VC.

Quant aux deux N qui suivent le chiffre XCI, elles signifient *novorum nummorum* ou bien *novâ numeratione*, et en cela rappellent encore ces deniers vandales où l'on voit la marque DN. (*denarius novus.*)

Tout le monde connaît les deniers de Dioclétien et de Maximien qui portent au revers le chiffre XCVI (2); les monnaies des mêmes empereurs qui montrent à l'exergue l'indice XXI; les sols d'or de Constantin (3) et de son fils Constant (4) avec la marque LXXII; les sols et les tiers de sols des mérovingiens de France et des Goths d'Espagne avec les indices XXI et VII (5); les monnaies des Ostrogoths d'Italie avec les chiffres V, X, XX, XXI, XL, XLII (6); personne, nous le pensons, ne conteste plus la valeur de ces chiffres qui se rapportent au poids ou à la taille des monnaies. Avec un peu de réflexion, on reconnaîtra que les Arabes ont agi comme les dominateurs qu'ils étaient venus remplacer.

Cette donnée une fois admise, il ne s'agit plus que d'examiner un certain nombre de dinars à légendes latines ou bilingues dont la conservation permettra de discuter le poids. Les monuments sont encore rares; mais l'attention des numismatistes une fois éveillée, on ne tardera pas à acquérir les éléments nécessaires au travail que nous indiquons; bien des collections renferment sans doute des

(1) Voy. Marchant, *Lettres sur la Numismatique*, nouv. édit. Leleux, 1850, p. 165 et suiv., ainsi que Julius Friedlaender, *die Münzen der Vandalen*. Leipzig, 1849, et le bon résumé donné par M. Victor Langlois à la suite de la lettre XVIe de Marchant, p. 194 et suiv.

(2) Marchant, *Lettres sur la Numismatique*, nouv. édit., p. 400, et notes de M. J. de Witte, *idem*, p. 416.

(3) Caylus, *Médailles d'or du cabinet du roi*, n° 1091.

(4) Anat. Chabouillet, *Revue Numismatique*, 1849, p. 10.

(5) Duchalais, *ibid.*, 1840, p. 111 et 264. Lelewel, *M. âge*, pl. I, n° 24.

(6) J. Friedlaender, *die Münzen der Ostgothen*. Berlin, 1844, pl. I, n° 9; pl. III, Rom. n°s 1, 2, 3, 4, Rav. n° 2.

dinars à légendes latines cachés sous l'ancienne dénomination d'*incertaines d'Héraclius* qu'ils ont portée si longtemps.

Dès à présent voici ce que nous pouvons faire connaître au lecteur :

Dinar	*in Africa,* IND.I (type héraclien),	N.XCV.	1,96 gramm. (petit module).
Id.	*in Africa,* IND. IIII.....		4,40.
Id.	*in Spana,* IND. XI.....	N.XCI.	4,30.
Id.	*in Spana,* IND. XI.....	N.....	2,72 fortement rogné.
Id.	*in Africa* (Bilingue).....	N. XCVIII.	4,38.
Id.	*in Spana* (Biling. année 98).....	N. VC.	4,12 usé légèrement.
Id.	*in Spana* (Biling. année 98).....	N. XC.	4,10.
Id.	*in Spana* (id. à fleur de coin).....	N. XC.	4,14.

On voit que la première de ces pièces, celle qui porte encore le type Héraclien, quoique marquée du chiffre XCV, ne pèse que la moitié des autres; c'est probablement lorsque les richesses conquises par Mousa ben Noçéir auront permis à cet émir de frapper de la forte monnaie, que l'on aura fait suivre l'indice de valeur des caractères NN, qui indiquent un changement dans la fabrication. Malheureusement le dinar qui porte la *quatrième indiction* présente une légende imparfaite; il faut attendre, pour établir les moyennes de poids, que l'on ait pu apprécier un plus grand nombre de monuments.

5° On a pu remarquer que pour lire les indices CINDIIII et INDCXI *cusus in nomine Domini* (*anno* C)IV et *in nomine Domini* (*anno*)CXI, il faut admettre une ellipse tantôt des mots *anno centesimo*, tantôt du mot *anno*. Cela seulement suffirait pour faire rejeter une semblable interprétation; car pour ce qui est de la suppression des centaines dans la légende de monnaies purement arabes, il est bon que l'on se rappelle que cette suppression n'a jamais lieu par ellipse, mais bien par suite du manque de place *à la fin d'une légende circulaire*. Les Arabes écrivent leurs dates en toutes lettres; ils placent les *unités* avant les dizaines, les *dizaines* avant les *centaines*. Ainsi, un graveur ayant à exprimer qu'une monnaie d'argent a été fabriquée à Cordoue en 356, par exemple, écrira : *Frappé à Cordoue, an six et cinquante et trois cents*. Comme les abréviations ne sont pas en usage parmi les Arabes, le graveur qui est parvenu à la fin du cercle contenant la légende qu'il trace, s'arrête n'importe où, au milieu d'un mot même. Le mot *cent* placé à la fin est nécessairement celui qui tombe le pre-

mier, en tout ou en partie; quelquefois aussi les dizaines subissent le même sort; il y a des légendes réduites par le manque d'espace à cet état *an trois et...* ou autre combinaison analogue. Mais il y a bien loin de là à l'omission d'un chiffre à l'*intérieur*, et surtout au *commencement* d'une date. Remarquons encore combien il est inutile de chercher sur les monnaies à légende latine la formule *in nomine Domini*, puisque les Arabes, en gravant les monnaies bilingues de l'année 98 dont nous connaissons maintenant quatre variétés, n'ont pas jugé à propos d'écrire dans leur propre langue cette invocation pieuse; en effet, les pièces en question portent tout simplement : *A été frappé ce dinar dans l'Andalous, an huit et quatre-vingt-dix.*

Concluons : l'*indiction* est, à partir du VIe siècle surtout, un système de date que l'on rencontre à chaque pas lorsqu'on parcourt les recueils de capitulaires, de chartes, d'inscriptions et les annalistes byzantins.

On trouve l'*indiction* sur des monnaies impériales fabriquées en Afrique, et ce qui est fort considérable sur la monnaie d'Héraclius, prince dont les Arabes ont copié les *aureus* et les *follis*.

L'*indiction* que nous reconnaissons sur les dinars à légende latine leur assigne un ordre chronologique d'accord avec les faits historiques, d'accord avec le style de la fabrication. Or, il est important de ne pas classer, à l'aide de dates, une série de monnaies plus mal qu'on ne le ferait si elles n'en portaient pas.

Muratori, à propos d'une inscription de Venantius qu'il range à l'année 508 parce qu'elle a pour toute date une Ire *indiction*, s'exprime ainsi (*Thes. nov.*, p. 416) : « Fuerunt et alii Venantii consulare « munere functi at *indictio prima* præsentem annum *certo* nobis « indicat. »

Nous ferons comme l'illustre bibliothécaire du duc de Modène, et nous dirons que les *indictions* qui marquent les dinars arabes à légendes latines, prouvent que ces pièces sont certainement antérieures aux monnaies bilingues et aux monnaies purement arabes, ce que leur type démontrait déjà clairement.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. Lottin de Laval a rapporté de son voyage au Sinaï, de curieuses reproductions des inscriptions *sinaïtiques* qui s'y trouvent : ces précieux monuments ne le cèdent pas en intérêt aux bas-reliefs qu'il a rapportés, en 1847, de Ninive, de Babylone, de Bassora, de Shapour et des autres villes du Khorassan; et ils vont compléter la collection déjà si belle de ce voyageur, collection reconnue par M. le Ministre de l'Instruction publique *éminemment propre à intéresser le monde savant au triple point de vue historique, archéologique et philologique*. Dans sa dernière mission, qui n'a duré que cinq mois, M. Lottin de Laval a pu reproduire, sur le pic de Serbout-el-Kadem, un très-grand nombre de bas-reliefs, d'inscriptions, de stèles funéraires ou commémoratives égyptiennes, dont quelques-unes ont jusqu'à neuf pieds de haut, ainsi que des bas-reliefs de Ouadi-Magara. Pendant son séjour au Caire, ce voyageur a relevé les inscriptions en caractères démotiques qui sont aux voûtes des carrières de Tourah, et celles en caractères arabes qui se trouvent sur les mosquées. Ces remarquables monuments épigraphiques qui doivent puissamment aider à la reconstruction d'une histoire encore incomplète, sont exposés au Louvre dans l'atelier où M. Lottin de Laval les a moulés.

— On vient de faire une découverte intéressante dans la rivière du Zbrucz, qui sépare la Podolie gallicienne de la Podolie russe. Des ouvriers occupés à draguer le lit de cette rivière non loin de l'embouchure de la Gneila sont parvenus à amener sur la rive une statue colossale de Svantovit en pierre, l'une des grandes divinités des anciens peuples slaves. Cette statue, dont la hauteur est de six mètres, et qui a quatre têtes imberbes opposées les unes aux autres par l'occiput, est d'une très-belle conservation ; rien n'y manque si ce n'est l'arc et la corne, qu'elle devait tenir, le premier de la main droite, et l'autre de la main gauche. Svantovit avait un temple célèbre à Arkona, qui fut détruit par Waldemar Ier, roi de Danemark, en 1168. Cette statue est la seule représentation que l'on connaisse de Svantovit, M. le comte Potozki dans la propriété de qui elle a été trouvée en a fait présent à l'Université de Cracovie.

— Notre collaborateur M. J. de Witte vient d'être élu membre titulaire de l'Académie royale de Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE.

Récit de la première croisade, extrait de la *Chronique de Matthieu d'Edesse*, et traduit de l'arménien par Ed. Dulaurier, professeur à l'école des langues. — Paris, 1850, in-4°.

Les nombreuses versions de l'histoire des croisades accréditées par l'autorité des chroniqueurs français, grecs et arabes, laissent depuis longtemps du doute relativement à plusieurs événements importants de cette mémorable époque. Ce doute n'est plus possible, actuellement qu'une littérature nouvelle, longtemps ignorée, vient trancher la question relative aux récits divers des chroniqueurs du moyen âge. Les Arméniens, en effet, placés en face des deux camps des croisés et des infidèles, étaient forcément spectateurs et rarement acteurs; leurs historiens n'avaient donc aucun intérêt à donner la victoire aux uns plutôt qu'aux autres ; ils n'étaient point animés de cet amour-propre national qui fait presque toujours mentir les annales; ils écrivaient simplement, avec naïveté même, le drame tel qu'ils le voyaient, avec l'impartialité du spectateur indifférent qui voit aux prises deux ennemis communs. C'est ce que nous prouve la traduction que M. Édouard Dulaurier a donnée du récit de la première croisade, épisode remarquable de la chronique de Matthieu d'Édesse, écrivain arménien du XIIe siècle.

Outre l'intérêt historique qui s'attache à cette publication, nous sommes encore initiés par le savant traducteur, aux mœurs superstitieuses de l'Orient et particulièrement des Arméniens; on trouve dans le récit de Matthieu beaucoup de prodiges, d'événements surnaturels. C'est en un mot le sublime réuni au vulgaire, quand par exemple, il nous raconte les plus petits détails des querelles particulières qui s'élevèrent entre les Latins et quelques-uns de ses compatriotes. La littérature arménienne, comme on voit, est appelée à jeter une vive lumière sur l'histoire quelquefois obscure des guerres de terre sainte; c'est déjà à elle que l'on doit la conservation de la chronique d'Eusèbe, des œuvres de Philon, et d'un grand nombre de traités des Pères de l'Église.

Victor Langlois.

ANNALES BOULONNAISES. — Boulogne-sur-Mer, 1851, in-8°.

Un nouveau recueil archéologique, historique et littéraire consacré à l'exploration de la ville de Boulogne et au territoire de l'ancien comté de ce nom, vient de se fonder cette année. Nous n'entretiendrons nos lecteurs que des travaux qui rentrent spécialement dans le cadre de notre *Revue*, laissant de côté ce qui est du domaine de la littérature proprement dite. — Les trois premiers numéros contiennent un long mémoire de M. l'abbé Van-Drival sur le grand monument funéraire de la galerie égyptienne du musée de Boulogne. L'auteur donne une idée générale et la description du monument, il étudie ensuite la scène du jugement de l'âme, comparée aux représentations de la même scène, contenues dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte, et à la vignette d'un manuscrit du XVe siècle, de la bibliothèque de Boulogne, offrant une représentation analogue. Les rapprochements de ce jugement de l'âme ont conduit M. Van-Drival à comparer les scènes figurées sur le monument de Boulogne avec le livre d'Énoch, les témoignages des Pères et les idées des Grecs et des Romains. Ensuite, l'auteur étudie la scène initiale et la scène finale du monument, toujours à l'aide de comparaisons, et conclut en trouvant une doctrine identique renfermée dans un office du Xe siècle et dans nos liturgies actuelles. Malgré l'intérêt qui s'attache à cet article, nous devons dire qu'il n'est point à la hauteur de la science, comme on peut s'en convaincre en lisant les travaux faits dans ces derniers temps dans la *Revue*, sur l'archéologie égyptienne. — Nous lisons ensuite un article de M. Marmin sur les deniers de Matthieu, comte de Boulogne (1159-1173), où l'auteur signale des variétés inédites, qui viennent compléter les descriptions de MM. Deschamps et Cartier dans la *Revue Numismatique* et dans les mémoires de la société des antiquaires de la Morinie.

Notice historique et descriptive de l'ancienne cathédrale de Montauban, antérieurement abbatiale de Saint-Théodard ou de Mont-Auriol sous l'invocation de Saint-Martin de Tours; par le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES. — Montauban, 1850, in-8° (*Extrait de l'Annuaire de Tarn-et-Garonne.*)

DE L'ARCHITECTURE ROMANE.

Ayant renversé, comme j'ai commencé par le faire (1), l'opinion qui veut que l'architecture romane soit l'architecture à plein cintre, je ne trouve plus grand chose sur quoi m'appuyer dans la doctrine archéologique professée aujourd'hui. Ce point est en effet le seul sur lequel on se prononce, je ne dis pas avec netteté, mais avec une sorte de superstition contre laquelle viennent échouer tous les faits allégués au contraire. Le reste des questions fondamentales qui se rattachent à l'architecture romane est encore dans les nuages : sur son origine, on se contredit; sur la durée de son règne, on hésite; on n'est pas même d'accord sur l'application du nom qu'on lui donne.

Elle est, cependant; ses produits abondent sur notre sol, et quantité de personnes les savent reconnaître sans se tromper.

En outre, elle est plus ancienne que l'architecture gothique, et la notion de son antiquité relative résulte si forcément de son aspect, qu'elle était déjà vulgaire avant qu'on eût créé l'archéologie.

L'existence avérée du roman, son antériorité incontestable sur le gothique, voilà le fond solide sur lequel je m'arrête; et comme en me retranchant sur cet étroit espace, je conserve une dénomination que je viens de signaler comme une source de malentendus, pour qu'elle n'introduise rien de pareil dans mes raisonnements, je me dois à moi-même de déclarer d'abord dans quel sens je l'emploie.

L'usage du mot roman n'est pas ancien en archéologie; c'est depuis 1825 seulement que M. de Caumont l'a fait prévaloir. Lui-même le tenait de M. de Gerville qui avait proposé aux antiquaires de Normandie d'appeler ainsi « l'architecture postérieure à la domination romaine et antérieure au XIIe siècle. » Cette architecture que chacun baptisait à son gré de lombarde, de saxonne, de byzantine, parut à M. de Gerville devoir être appelée d'un nom qui ne fût pas celui d'un peuple, attendu qu'elle avait été pratiquée dans toute l'Europe occidentale et sans intervention prouvée des Lombards, ni des Saxons, ni des Grecs. Comme le terme de roman était dès lors appliqué à nos

(1) *Revue Archéologique*, t. VII, p. 65.

anciens idiomes ; comme l'emploi d'éléments romains était, de l'aveu général, aussi sensible dans l'architecture qu'il s'agissait de qualifier, que la présence des radicaux latins dans les langues dites romanes, comme enfin on pouvait dire que l'une était de l'architecture romaine abâtardie, de même que les autres étaient du latin dégénéré, M. de Gerville conclut à ce qu'il y eût une architecture romane au même titre qu'il y avait des langues romanes (1).

L'idée est juste autant que féconde; mais elle était mal rendue et le vice de l'expression a gâté les développements qu'on a donnés depuis au principe.

La première faute a été de vouloir délimiter *a priori* la période pendant laquelle les monuments devaient être appelés de ce nom si heureusement trouvé. Si tout ce qui a été bâti depuis la fin de la domination romaine jusqu'au XIIe siècle est roman, l'architecture romane a donc commencé sous Clovis? Cela était à démontrer d'abord, ou sinon il fallait s'interdire rigoureusement toute énonciation tendante à donner pour résolus des problèmes qui ne l'étaient pas.

En second lieu il n'était pas exact d'appeler les langues romanes du latin dégénéré. Les idiomes romans sont plus que cela : les philologues entendus les tiennent pour du latin arrivé à un tel état de dégénérescence qu'il a cessé d'être du latin, sans être encore aucune des langues modernes. Entre du latin dégénéré et du latin transformé, il y a autant de différence qu'entre du vin gâté, par exemple, et du vin changé en vinaigre ; or, ce sont là de ces nuances qu'on ne peut pas négliger impunément quand on rapproche deux objets l'un de l'autre; car les mêmes traits qu'on démêle dans le terme de comparaison, on les retrouve dans le terme comparé. La langue latine dégénérée de M. de Gerville a appelé sous sa plume l'architecture romaine abâtardie; tandis que s'il avait vu dans les langues romanes du latin transformé, il aurait probablement trouvé aussi dans les édifices romans de l'architecture romaine transformée.

En établissant dans ces termes l'assimilation imaginée par M. de Gerville, j'arrive à une proposition dont je puis faire mon point de départ, parce qu'elle ne contient rien qui ne soit admissible dans la limite des notions élémentaires où je me suis renfermé d'abord. Cette proposition, la voici :

L'architecture romane est celle qui a cessé d'être romaine, quoi-

(1) De Caumont, *Essai sur l'Architecture religieuse du moyen âge* (Caen, 1825), p. 14.

qu'elle tienne beaucoup du romain, et qui n'est pas encore gothique, quoiqu'elle ait déjà quelque chose du gothique.

Cela posé, je vais chercher quels sont les caractères constitutifs des constructions romanes dans les limites de la Gaule chrétienne; comment ces caractères sont répartis entre les diverses espèces du genre; à quelle époque apparaît cette architecture, et enfin quels sont ses précédents dans l'histoire de l'art.

I.

Des caractères constitutifs du roman.

Puisque l'architecture romane procède de la romaine, et qu'en même temps elle a cessé d'être romaine, nécessairement elle est *sui generis* par les points où elle s'éloigne du type qui l'a engendrée. C'est donc de sa comparaison avec ce type que ressortiront ses caractères propres.

Bien entendu je n'invoquerai point ici les règles de Vignole renouvelées de Vitruve. Il est assez connu que l'art de l'architecture ne fut appliqué, dans les siècles éloignés du moyen âge, qu'à la construction des églises, et que la presque totalité de ces églises, chez nous du moins, furent élevées sur le modèle des basiliques que Constantin avait fait bâtir à Rome et ailleurs par des artistes déjà affranchis des règles classiques. Ainsi ce que nous avons à rechercher, c'est la différence qu'il y a entre l'architecture des églises romanes et l'architecture des basiliques romaines.

Mais quand on se propose de constater une distinction, il faut se demander d'abord sur quoi la raison veut qu'on l'établisse; et la première précaution à prendre pour s'acheminer là, c'est d'être bien assuré de l'idée qu'on poursuit, en d'autres termes, c'est d'avoir pénétré à fond le sens des mots dont on se sert, car c'est le vague des mots qui fait le vague des idées.

Architecture signifie l'ensemble des moyens qui constituent l'art de bâtir; et il signifie en même temps une certaine application de ces moyens qui produit la physionomie d'un édifice. L'architecture a usé dans tous les temps et dans tous les lieux de moyens à peu près pareils qui, diversement appliqués, ont donné naissance aux diverses architectures.

Dans l'espèce particulière qui nous occupe, la nature des moyens employés par les architectes romains diffère-t-elle assez de la nature

des moyens employés par les architectes romans, pour que ce soit là ce qui distingue leurs ouvrages respectifs au point d'en faire les produits de deux architectures à part?

On le croirait, à voir les efforts de tous les archéologues pour caractériser les constructions romanes par leur appareil, par leur ornementation. Ils énumèrent les façons données aux pierres, mesurent leurs faces, dissertent sur les mortiers qui les relient; ils vous décrivent les moulures, les modillons, les feuillages appliqués sur les bandeaux des frises et aux chapiteaux des colonnes; ils poussent même la minutie dans cette dernière étude, jusqu'à en faire une botanique à eux qu'ils appellent *la Flore murale*. Mais de tous ces traits si laborieusement recueillis ne résulte pas la physionomie du genre; car :

Pour ce qui est de l'appareil, grossièrement traité dans beaucoup d'édifices romans, mais conduit dans d'autres à un degré notable de perfection, il est la continuation visible des pratiques romaines, imitées même dans ce qu'elles avaient de plus excentrique, puisqu'au XIe siècle on exécuta encore des revêtements réticulés et en arêtes de poissons, des cordons de poteries et de galets dans la maçonnerie et cent autres recherches du même genre.

Pour ce qui est de l'ornementation, les moulures et sculptures romanes, placées aux mêmes membres d'architecture où les Romains avaient coutume de les mettre, n'offrent rien non plus dans leurs éléments qui ne soit d'imitation antique : imitation très-imparfaite, il est vrai, si l'on s'arrête aux seuls édifices du nord de la France, mais que l'on voit s'élever graduellement jusqu'à une ressemblance à peu près complète lorsqu'on dirige ses études sur les monuments des régions méridionales.

Ainsi les moyens dont disposaient les architectes romans diffèrent de ceux que possédaient les Romains uniquement dans la mesure du plus au moins; et cette différence se réduit jusqu'à devenir nulle, si l'on compare les meilleurs ouvrages romans avec les plus mauvais des Romains. Pour trouver le point par où les uns se distinguent des autres, il ne convient donc pas de considérer la maçonnerie, la taille des pierres ni l'ornementation.

Cette conclusion acquerra un nouveau degré d'évidence si l'on veut bien remarquer :

1° Que l'appareil est une chose si peu apparente, qu'il faut le chercher le plus souvent sous les couches épaisses de badigeon appliquées à l'intérieur de l'édifice, et sous la rouille du temps qui en a noirci le dehors.

2° Que la sculpture peut être totalement absente d'un édifice roman, par exemple avoir été remplacée par une décoration en placage ou par de la peinture, sans que pour cela cet édifice cesse d'être roman.

Abstenons-nous donc d'arrêter notre attention sur des détails dont la présence ou l'absence est indifférente, qui appartiennent à un genre aussi bien qu'à un autre, qui n'ont pas plus de valeur enfin que les taches à la peau des personnes. Tout cela fait partie de l'art pratiqué par les architectes romans, mais ne constitue pas l'architecture romane, laquelle n'est qu'une manière d'être particulière de la construction et dont en définitive le caractère ne peut tenir qu'aux dispositions fondamentales des édifices, aux lois d'après lesquelles les pleins et les vides s'y montrent combinés; de même que les caractères distinctifs des espèces animales résident dans la structure des corps et non dans le tissu des organes; de même que ceux des langues romanes résident dans leurs règles grammaticales et non dans leur vocabulaire.

La question est ainsi ramenée à définir la structure des édifices romans par opposition à celle de leurs analogues romains.

Si après nous être bien pénétrés de l'aspect que présente la basilique romaine, nous nous introduisons dans une église romane, dans l'une comme dans l'autre nous voyons des portiques en arcades, et par-dessus les arcades des galeries simulées ou réelles, et par-dessus les galeries des fenêtres : l'ordonnance est la même; cependant, l'effet est différent. L'une est large, claire, dégagée; l'autre est étroite, sombre, pesante. Tandis que les lignes architectoniques de la première, continuées parallèlement au sol, s'en vont tout droit de l'œil à l'horizon, les lignes de la seconde, poussées avec non moins d'énergie dans le sens vertical, montent du sol vers le ciel. Enfin vous avez, d'une part, une structure svelte qui ne laisse pas pour cela que de paraître assise dans une forte immobilité; et d'autre part une structure lourde qu'on dirait cependant animée d'un mouvement ascensionnel.

Livrons-nous à une observation plus attentive pour découvrir les causes de ce contraste.

Dans l'édifice roman, la hauteur est grande, mais les écartements sont faibles. Les murs sont plus rapprochés; toutes les baies ont subi un déchet notable dans leur ouverture; et comme si ce n'était pas assez de la diminution produite par l'éloignement moindre de leurs montants, plusieurs d'entre elles sont encore garnies de remplages

montés sur des supports intérieurs. En même temps, les membres dirigés dans le sens de la hauteur ont augmenté de nombre et d'importance. Tous les percements présentent dans leur épaisseur des saillies appliquées l'une sur l'autre : disposition singulière résultant de ce que nulle part, pour procurer le vide, les massifs n'ont été pénétrés directement, mais bien par ressauts successifs qui multiplient les arêtes sur les pieds-droits. Nous voyons encore les colonnes ou pilastres adossés aux piliers, monter du plain-pied jusqu'au sommet de l'édifice avec une puissance et une disproportion qui étonnent, superposés le plus souvent à d'autres saillies qui les débordent en les accompagnant dans toute la longueur de leur trajet. Enfin cette prédominance universelle des lignes verticales sur celles qui gagnent l'horizon, se manifeste extérieurement par les contre-forts multipliés sur les façades et sur les parois latérales de l'édifice.

Dans l'architecture romane, les espaces vides sont donc partout rétrécis ; le passage du plein au vide partout effectué par gradation, les faces lisses partout brisées dans le sens de leur hauteur par l'accumulation des membres montants. C'est là le principe de cette architecture, et, il faut croire, sa nécessité.

Je dis sa nécessité parce qu'il n'est pas supposable que des constructeurs, si barbares qu'on les suppose, aient sacrifié des avantages tels que l'espacement des massifs et que la continuité des surfaces, pour le plaisir de faire du nouveau. J'ajoute même que plus on les supposera barbares, moins on devra les réputer capables d'avoir révolutionné l'art par fantaisie. Les peuples dans l'enfance font leur architecture comme ils font leur langue, sous l'empire d'un besoin qui les stimule, et non pour se montrer gens d'esprit. Si nos anciens bâtisseurs d'églises après s'être tenus longtemps à l'architecture romaine, en la dépravant, je le veux bien, comme des grossiers et des maladroits qu'ils étaient, mais en conservant ses principes, arrivèrent enfin à bouleverser ces mêmes principes, il est légitime de supposer *a priori* qu'ils n'en vinrent là que pour avoir voulu soumettre cette architecture à une loi qui n'était pas la sienne : et cette conjecture devient certitude lorsqu'on voit leurs efforts pour retrouver dans les détails un art dont ils ne pouvaient plus atteindre l'effet d'ensemble, preuve qu'ils ne méprisaient pas l'ouvrage des Romains.

Ces réflexions nous amènent à chercher dans quelque innovation capitale le pourquoi des particularités que nous avons précédemment reconnues ; car nous n'aurons le droit de les ériger en caractères constitutifs qu'après nous être assurés qu'elles ne sont pas des accidents

fortuits, qu'après avoir établi qu'elles sont inhérentes à l'essence même de l'édifice roman.

L'examen que nous avons fait tout à l'heure s'est borné aux élévations, et c'est en effet par les élévations que l'architecture se traduit surtout aux regards. Mais les élévations ne sont que les supports des couvertures qui règnent sur les espaces circonscrits par elles. Une fois la maison fermée de tous les côtés de l'horizon, il faut la clore aussi du côté du ciel : opération qui, bien que postérieure, domine l'autre; parce que le sol fournit un appui aux massifs qu'on élève, tandis qu'il n'y a que les massifs sur lesquels puissent porter les couvertures qu'on jette parallèlement au sol. Tout dans l'économie des uns doit donc être combiné de manière à assurer l'assiette des autres; et il résulte de là que si l'architecture tire ses effets des élévations, ces mêmes effets ont leur raison d'être dans le système qu'elle applique à la confection des couvertures.

Arrivés à ce dernier terme où le raisonnement pouvait nous conduire, nous n'avons plus qu'à nous emparer d'un fait qui tombe sous le sens.

Les églises romaines étaient lambrissées, couvertes par des appareils en charpente sur lesquels reposait directement la toiture.

Les églises romanes sont voûtées, couvertes sous leur toiture par des constructions de formes diverses où les pierres sont tenues enchaînées sur le vide.

Là est le constraste des deux architectures, là le point de départ de toutes les différences par où elles s'éloignent l'une de l'autre : ce qui reste à démontrer.

La voûte exerce par sa nature un effort redoutable contre les murs où elle s'appuie, ou, comme on dit, contre ses pieds-droits, lesquels elle rejette en arrière. Cet effort s'appelle la poussée. Plus la voûte est large, plus est grande la poussée, et plus les pieds-droits ont d'élévation, plus ils ont besoin d'être massifs pour y résister. Rien qu'à la hauteur d'un ordre unique d'architecture, des murs suffisants pour porter un plafond plat ne porteraient pas une voûte à moins d'être considérablement épaissis : la progression des forces ayant lieu comme je viens de le dire, qu'on juge de ce que deviendraient les choses à la hauteur de plusieurs ordres d'architecture, là où non-seulement les pieds-droits auraient acquis une élévation double ou triple, mais où encore leur écartement aurait gagné dans une proportion analogue. Il faudrait des murs épais comme des remparts pour résister à la voûte exécutée dans de semblables données : et au contraire, la

condition de la basilique romaine est d'avoir sous sa couverture la plus élevée, qui est celle de la grande nef, non pas des massifs, mais des murs tout percés à jour, par le bas, par le milieu, par le haut. Du moment où la chose fut mise en question, deux nécessités inconciliables se trouvèrent en présence. Pour voûter la basilique il fallait la défigurer.

Si les Romains avaient reculé devant une pareille solution, les romans eurent moins de scrupule, sans doute à cause de l'urgence qu'ils voyaient à préserver l'autel et les reliques des saints du désastre des incendies sans cesse occasionnés par les toitures. Pour le besoin de la voûte, ils sacrifièrent donc toutes les proportions, épaississant les murailles, resserrant les écartements, réduisant les baies, en un mot faisant envahir de toutes les façons le vide par le plein; mais dans cette voie où le goût, dont ils manquaient, ne pouvait pas les modérer, il y eut cependant un degré où le sens commun les avertit de faire halte : c'est celui où l'envahissement du vide par le plein devenait tel que la sonorité de l'édifice était détruite, que la lumière n'y pénétrait plus et que la circulation y était presque impossible. Pour remédier autant qu'ils pouvaient le faire à ces inconvénients, ils introduisirent dans l'architecture des dispositions nouvelles, dont les unes s'appliquaient à la construction des voûtes, les autres au percement des massifs, pieds-droits ou appuis des voûtes.

Arrêtons-nous d'abord à ce qui concerne la voûte.

Les Romains avaient pratiqué plusieurs sortes de voûtes dont deux convinrent plus particulièrement à l'application nouvelle que les constructeurs romans en voulaient faire : c'étaient la voûte en berceau et la voûte d'arêtes.

La voûte en berceau n'est rien autre chose qu'une arcade en plein cintre indéfiniment prolongée, une longue arche jetée entre deux murs parallèles. La voûte d'arêtes est un berceau, traversé dans le sens de sa largeur par une suite d'autres berceaux contigus, qui coupent ses pentes et, par suite, la transforment en une série de compartiments à quatre pièces lesquelles s'assemblent sur quatre angles saillants ou arêtes.

La voûte en berceau est de toutes les voûtes celle qui exerce la plus forte poussée contre ses pieds-droits. La voûte d'arêtes est, à cet égard, beaucoup plus avantageuse parce qu'en elle la poussée ne s'exerce que sur les arêtes, qui, à leur tour, la font aboutir aux points où elles prennent leur naissance : de sorte que la voûte tient, pourvu que les murs qu'elle couvre soient armés d'une résistance suffi-

sante aux endroits où naissent les arêtes. Mais si, avec la voûte d'arêtes, les résistances sont plus faciles à ménager, par contre, la construction est plus difficile à effectuer. Aussi les architectes romans n'eurent-ils pas plus de raison de pratiquer la voûte d'arêtes que la voûte en berceau. Ils les employèrent toutes deux indifféremment, ou plutôt, étant partis du principe de l'une et de l'autre, ils parvinrent à atténuer par les dispositions que j'ai annoncées, le poids de l'une et la difficulté de l'autre; par conséquent à pouvoir les exécuter dans de plus grandes dimensions, par conséquent à couvrir des espaces plus larges.

Pour ce qui est de la voûte en berceau, ou bien ils la soulagèrent dans sa continuité, ou bien ils la soulagèrent dans sa montée.

Pour la soulager dans sa continuité, ils la firent porter de distance en distance sur de gros arcs (ce qu'on appelle des arcs doubleaux) montés en avant de ses impostes. Les arcs doubleaux romans ne sont pas comme ceux qu'on voit dans les monuments romains, des saillies ménagées pour l'ornement dans la construction même de la voûte; ce sont des membres puissants construits à part pour faire fonction de chevalets, pour servir d'étais permanents à l'instar de ces cintres de charpente que l'on dispose sous la forme qui donne le contour et l'appui de la voûte au moment où on la construit. Ils assument sur eux une partie de la poussée qu'ils renvoient au mur augmentée de la leur; mais comme c'est à un point déterminé que cette force s'exerce, on y a pourvu en mettant sur ce point un épaississement capable de résister. Cet épaississement se traduit au dedans et au dehors de la construction : au dedans par une saillie (colonne ou pilastre) qui sert en même temps de déversoir et d'appui à l'arc doubleau; au dehors par les contre-forts, qui fournissent l'appoint de la résistance jugée nécessaire.

Pour soulager le berceau dans sa montée, ils le brisèrent à son sommet, changeant sa forme cylindrique en deux pentes courbes qui se coupent sous un angle rentrant. C'est ce qu'on appelle improprement *berceau ogival*, et que j'appellerai, pour me conformer à ma propre doctrine, *berceau brisé*. Le berceau brisé a l'avantage de pousser moins que le berceau plein, et cela par la raison qu'il est débarrassé de celles des pièces qui, dans l'économie de la voûte, ayant le plus de tendance à tomber (je veux dire des pierres de la clef plus verticales que toutes les autres) apportent par là l'élément le plus considérable à l'effort développé contre les pieds-droits.

En allégeant dans sa continuité la voûte ainsi brisée à son som-

met, c'est-à-dire en plaçant des arcs doubleaux sous ses pentes, comme nous avons vu qu'on en mettait sous le berceau plein, on obtint des conditions de stabilité encore plus favorables.

Quant à ce qui concerne la voûte d'arêtes, la difficulté d'exécution qu'elle offrait tenait à la précision qu'elle exige, pour que les pièces de ses compartiments et ensuite les compartiments eux-mêmes soient maintenus dans un équilibre respectif. Les architectes romans rompirent la solidarité de compartiment à compartiment en s'aidant du principe des gros doubleaux appliqués aux voûtes en berceau. Ils mirent de ces appuis si commodes entre chaque compartiment d'arêtes. Mais comme après cela, il restait encore la solidarité de pièce à pièce dans chaque compartiment, très-peu d'entre eux eurent le talent d'exécuter sur les grands espaces la construction ainsi simplifiée; presque tous au contraire l'ont employée pour couvrir les écartements restreints, comme sont ceux des basses nefs et des cryptes, parce que dans ce cas, la précision n'est plus d'aussi grande importance.

En brisant les doubleaux établis sous les voûtes d'arêtes, on fut conduit à construire des compartiments d'arêtes dont les quatre pièces sont brisées à leur sommet, par conséquent sont portées au nombre de huit et accouplées alternativement sous un angle saillant et sous un angle rentrant. Cette combinaison encore plus romane que la précédente, a servi, grâce à plus de légèreté, la conception de quelques-uns.

Mais l'expédient le plus usuel aux architectes romans, et l'on peut dire la plus décisive victoire remportée par eux en matière de construction, fut de rompre la contiguïté des pièces dans chaque compartiment d'arêtes, de même qu'ils avaient rompu la contiguïté des compartiments. Ils y parvinrent en construisant, simultanément avec les doubleaux, d'autres arcs dirigés dans le sens des arêtes, par conséquent se croisant en diagonales dans l'espace enfermé entre chaque paire de doubleaux. C'est là la *croisée d'ogives*, laquelle établie, on n'a plus qu'à disposer sur les vides ouverts entre ses branches, des pièces de voûte n'ayant entre elles aucune solidarité et exerçant, chacune à part soi, leur poussée sur les arcs qui leur servent d'appui. Mais les ogives, placées comme les doubleaux hors l'œuvre de la voûte, tombant par conséquent en avant des murs de clôture, avaient elles-mêmes besoin d'appuis. On les leur procura des deux côtés du doubleau où elles prennent naissance, en mettant sous chacune d'elles un ressaut qui s'avance derrière le pied-droit du doubleau et qui descend comme ce pied-droit, du sommet à la base de l'édifice, ou tout du moins sur un

encorbellement voisin de la base. De là ces faisceaux de pilastres ou de colonnes appliqués devant les piliers romans et qu'on regarde à tort comme de la décoration, puisque outre leur fonction de porter les arcs de la voûte, ils ont encore pour objet de fournir avec les contre-forts, ce qu'il faut de résistance contre la poussée concentrée sur les points où ils sont disposés.

Notez que le faisceau peut admettre un couple d'éléments de plus, et cela dans tous les systèmes de voûtes romanes, par la présence d'arcs appliqués au sommet de la muraille et qui couronnent chaque travée d'architecture dans le sens longitudinal comme le font les doubleaux dans le sens de la largeur. Ces nouveaux arcs sont les *formerets*. Montés sur des pieds-droits à eux qui longent ceux des membrures de la voûte, ils font épaisseur là où s'exercent les poussées ou portées supérieures et permettent de faire la construction plus légère dans les intervalles qu'ils encadrent.

Enfin les romans atteignirent dans leurs constructions ce qui a été pour eux le dernier terme de la légèreté, en introduisant le système de brisure des pièces dans la voûte à ogives. Pour cela ils brisèrent, non pas les ogives, mais les doubleaux et formerets, seuls arcs qui déterminent la forme de la couverte ; et ainsi chaque canton de la croix fut voûté de deux pentes courbes assemblées sous un angle rentrant. Les mêmes saillies qui renforcent les pieds-droits de la voûte d'ogives en plein cintre, existent, mais en faisceau plus serré, c'est-à-dire moins massif, aux pieds-droits de la voûte d'ogives brisée.

Réduisant à leur expression la plus générale les artifices que je viens de décrire, je dis que l'industrie romane a été de faire tenir les voûtes dans des conditions inusitées, en les divisant plus ou moins menu et en faisant porter leurs pièces sur des carcasses de pierre, appareils aériens dont les éléments se décalquent sur les élévations de l'édifice.

J'ajoute, comme un autre fait général et intimement lié au précédent, que malgré tous leurs efforts, les romans n'arrivèrent jamais à voûter des espaces aussi larges que ceux que les Romains avaient lambrissés ; et comme cette impuissance ne les conduisit pas à réduire dans sa hauteur l'imitation du type qu'ils avaient en vue, qu'au contraire ils semblent avoir voulu se venger de la largeur qui leur échappait par un surcroît d'élévation, ils produisirent une architecture étranglée, comparativement à la romaine.

Donc, l'élancement des constructions romanes et la présence des

saillies verticales qui les traversent de haut en bas tant au dedans qu'on dehors, sont des conséquences de la voûte. Voyons si les autres particularités signalées précédemment sont dans le même cas.

La multiplication des pieds-droits et voussures aux percements, n'a-t-elle pas son origine dans l'épaisseur de murs occasionnée par la voûte? Avoir à pratiquer des arcades dans des massifs puissants (pour ne parler que des arcades), c'était retrouver en petit les difficultés qui s'étaient présentées pour la couverture de l'édifice, puisqu'une arcade qui se prolonge devient une voûte. Or, les murs de la nef devant être pénétrés à leur base d'une suite de voûtes pareilles, plus on les faisait grandes, plus on dirigeait de poussée contre les piliers déjà employés à contenir l'effort des voûtes supérieures : raison péremptoire pour leur donner peu d'ouverture; mais plus on les rétrécissait, plus on perdait d'espace intérieur, plus l'édifice était rendu sourd et incommode. Pour concilier ces deux nécessités contraires, on doubla les arcades comme on avait doublé les voûtes, et ainsi on eut des baies ouvertes sur le plein avant de l'être sur le vide; des percements ébrasés par succession de voussures et de pieds-droits: finalement les gros piliers furent garnis de faisceaux de pilastres ou de colonnes sur leurs flancs, comme ils l'étaient déjà sur leurs faces.

La même disposition se reproduit avec encore plus d'effet aux grands arcs ouverts sous les tours et à la croisée des églises, là où à cause de l'épaisseur à traverser, il a fallu non pas seulement doubler la voussure, mais lui procurer jusqu'à cinq ou six retraites pour raccorder le vide avec les deux côtés du plein.

Mais c'est aux portes que le système se montre pour ainsi dire dans tout son avantage, parce que n'étant ébrasées que de dedans par dehors, toutes les ouvertures dont se compose leur baie, peuvent être saisies d'un seul coup d'œil.

Quant aux supports (trumeaux ou meneaux) placés dans l'intérieur de certaines baies, ils procèdent encore de la crainte de compromettre par de trop grandes ouvertures la résistance des massifs opposés aux forces de la voûte. Ce sont des artifices pour remplir d'une manière dissimulée des vides requis par l'ordonnance de l'édifice, mais réprouvés par sa constitution. Quelques églises offrent une application colossale de ce procédé par l'insertion de plusieurs étages d'arcades vides sous les doubleaux de côté des transsepts. Pour désigner cela on se sert en archéologie du mot anglais *screen*, écrin, dont je ne comprends pas ici l'à-propos.

Voilà pour les percements considérés dans leur profil; examinons-les maintenant dans leur forme.

Si nulle forme d'arc, pas plus le plein cintre que ce qu'on appelle ogive et que j'appelle cintre brisé, n'est quelque chose d'assez important pour constituer par soi seul un genre d'architecture; du moins l'arcade tout entière, cintre et pieds-droits compris, mérite-t-elle d'être regardée comme contribuant à l'effet des monuments par la configuration des vides qu'elle procure.

Considérée à ce point de vue, l'architecture romane présente une quantité infinie de combinaisons dont la plus rare, quoi qu'on dise, est l'arcade romaine. Je n'y trouve, le mètre à la main, que des arcades exhaussées ou déprimées d'une façon qui n'est pas l'antique et qui témoigne de nouveau la tyrannique nécessité contre laquelle se débattaient les constructeurs. Le plus souvent, c'est l'extrême rapprochement de leurs massifs qui les réduit à pratiquer en hauteur le vide qu'ils ne peuvent point faire en large; ou bien si par hasard ils ont un peu plus distancé les massifs, ils en perdent l'avantage par l'abaissement du point où ils opèrent la jonction de l'un à l'autre.

La forme des cintres n'est qu'un des accidents de cette lutte laborieuse. Ils sont brisés, surhaussés, en fer à cheval, pour corriger le défaut de proportion des pieds-droits, ou bien fournir, eux aussi, une compensation au déchet de l'espace. L'arc brisé joignait à ce double avantage celui d'exercer une poussée moindre : ce fut la cause de son succès. Sans avoir fait le décompte des formes de cintres employées dans les constructions romanes de la France, je crois pouvoir dire que la forme brisée s'y rencontre aussi fréquemment qu'aucune autre aux arcs importants. Ce n'est donc pas assez de la regarder comme un pis-aller, selon l'expression de M. Mérimée (1); si quelquefois elle a ce caractère, dans d'autres cas il est visible que son application a été systématique. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les nombreuses relations du judicieux observateur que je viens de nommer.

Ma conclusion est que les arcades romanes ne sont pas dessinées comme les arcades romaines, qu'elles offrent, soit dans leurs pieds-droits, soit dans leur cintre, soit dans tous les deux ensemble une dépravation plus ou moins marquée de l'arcade romaine, dépravation dont la voûte est encore la cause première.

(1) *Essai sur l'Architecture du moyen âge, dans l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, année 1838.

Et maintenant, j'ai passé en revue toutes les circonstances auxquelles l'architecture romane doit sa physionomie particulière :

1° Le rapport de l'élévation à l'écartement;

2° La configuration de la voûte;

3° La composition des pieds-droits de la voûte;

4° Le système de pénétration des massifs;

5° Le dessin des percements.

Toutes choses variables dans les individus, mais réductibles a des principes constants;

Toutes choses qui dérivent de la loi nouvelle qu'une conception nouvelle fit peser sur la construction.

Donc ce sont là les caractères constitutifs de l'architecture romane.

Ce sont là du moins les caractères constitutifs qui ressortent de la comparaison de cette architecture avec l'architecture romaine. Ils suffisent pour entamer l'étude du roman; ils ne suffisent pas pour conduire à une définition théorique du genre. Car le roman n'est qu'un intermédiaire entre l'architecture romaine et l'architecture gothique; sa définition par conséquent doit contenir tout ce qui le caractérise et à l'égard de l'une et à l'égard de l'autre.

Ainsi il me reste à comparer le roman et le gothique. Mais avant d'en venir là je traiterai les questions que je me suis posées au commencement de cet article.

J. Quicherat.

EXAMEN

DES

DERNIERS TRAVAUX FAITS SUR LA CHRONOLOGIE DES DYNASTIES ÉGYPTIENNES.

DEUXIÈME ARTICLE.

M. Lesueur n'a pas cru devoir s'arrêter, comme M. W. Brunet, à un examen minutieux des sources : il a jugé ce soin inutile, et il ne s'est attaché qu'à la recherche d'un fait qui pût servir de base à un système chronologique, un fait de date certaine auquel il pût rapporter tous les autres. Ce fait, l'habile architecte croit l'avoir découvert dans un passage de ce qu'on nomme fort improprement *la vieille Chronique*, et que j'appellerai, avec M. Letronne (1), la *Chronique des anciens événements*. Aussi est-ce par son énoncé que débute l'ouvrage de la *Chronologie des rois d'Égypte*. C'est là la pierre angulaire de tout le travail. Le reste n'en est qu'un long corollaire, plus ou moins rigoureusement tiré.

L'idée première de M. Lesueur est sans contredit pleine de justesse. S'attacher d'abord à fixer un point de repère dans une question dont la difficulté gît précisément dans l'extrême incertitude des éléments qui la composent, c'est là un moyen, et peut-être le seul, d'arriver à un résultat positif. J'admets donc volontiers la façon de procéder de cet auteur; mais je lui ferai remarquer que, dans ce système, tout dépendant de l'exactitude du point initial, il faut avant tout s'assurer de cette exactitude; car si, par malheur, la base d'opération n'avait point la solidité qu'on lui supposait, l'édifice chronologique si laborieusement élevé s'écroulerait avec la rapidité

(1) Voy. la note de M. Letronne, dans le mémoire de M. Biot sur *l'année vague des Égyptiens* dans les Mémoires de l'Académie des sciences, t. XIII, p. 569 (année 1835). C'est sans doute pour se conformer à une dénomination consacrée par l'usage, que M. W. Brunet continue, malgré l'observation de M. Letronne, à dire : *la vieille Chronique*. Je crois qu'il eut dû au moins relever dans son *Examen critique* l'observation de l'illustre helléniste.

d'un château de cartes. M Lesueur est architecte; il sait mieux qu'un autre qu'on doit préalablement s'assurer de ses fondations, au risque de voir la moindre commotion amener la chute de l'hôtel ou du palais qu'on édifie. Or, sur le terrain de l'érudition, la mobilité est extrême, et des vents soufflent sans cesse à l'horizon, qui ébranlent les constructions faites à la hâte et ne reposant pas sur une base suffisamment affermie. La précaution y est là plus nécessaire encore qu'ailleurs.

Donc, pour en revenir aux rois d'Égypte, il était, avant tout, nécessaire de mettre hors de contestation le point de départ fourni par la *Chronique des anciens événements*. Il fallait discuter ce fait fondamental et s'entourer de toutes les garanties de la philologie, de l'histoire et de la chronologie. Eh bien! c'est ce qu'à mon grand étonnement, je n'ai point trouvé dans le livre de M. Lesueur. A peine ce savant a-t-il énoncé ce fait, que voilà qu'il en tire des conséquences. Mais ce passage, qui va en quelque sorte faire les frais du livre, a-t-il bien le sens qu'on lui attribue, ne donne-t-il lieu à aucune difficulté? Et cette *Chronique* citée, quelle en est la valeur et la date? De cela, pas un mot! L'ingénieux académicien nous renvoie au *Syncelle*, t. I, p. 95 de l'édition de 1829, où je ne trouve ni discussion, ni note, et rien qu'une version latine aussi obscure que le texte grec qui est en regard.

En voyant M. Lesueur procéder de la sorte, ma surprise était d'autant plus légitime que je venais de lire, p. 1 de l'ouvrage, cette déclaration de l'auteur, qu'il entendait procéder par une méthode purement mathématique, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'expliquait, qu'il allait *prendre d'abord pour base les faits incontestables et marcher ensuite sûrement du connu à l'inconnu, en ne s'appuyant jamais que sur des dates dont l'exactitude serait complétement démontrée.* Ne devais-je pas en conséquence m'imaginer que j'allais trouver toute la rigueur de l'équerre et du compas appliquée à l'érudition. La qualité d'architecte de M. Lesueur ne m'en était-elle pas un garant? Mon espoir n'a pas été de longue durée. Ce que je lisais page 1, la page 2 l'a complétement démenti, et au lieu d'un fait incontestable, j'ai rencontré le plus contestable de tous les faits.

« La *vieille Chronique*, écrit M. Lesueur, nous apprend que la XVIe dynastie commence après la 443e année d'une période sothiaque. » Telle est la base d'opération adoptée par lui. Voyons maintenant ce qu'elle vaut.

Que dit d'abord le passage du *Syncelle*, que le savant académicien

n'a pas même, en commençant, rapporté textuellement, ni en grec ni en français.

Καὶ μετ' αὐτοὺς γενεαὶ ιε' Κυνικοῦ κύκλου ἀνεγράφησαν ἐν ἔτεσι υμγ'· εἶτα Ταυιτῶν ις' δυναστεία, γενεῶν η', ἐτῶν ρζ'. (Ed. Dindorf, t. I, p. 96).

Voici comment M. W. Brunet, qui, lui, n'a pas manqué de le citer tout au long, traduit ce passage, p. 119 de son *Examen critique* :

« *Après eux quinze générations du cycle cynique furent inscrites en* 443 *ans.*

« *La XVIe dynastie des Tanites de huit générations*, 190 *ans.* »

Ce passage n'est nullement explicite. Le sens est loin d'en être clair. Qu'est-ce, en effet, que ces quinze générations du cycle cynique? M. Lesueur comprend que ces quinze générations répondent à 443 ans du cycle cynique ou sothiaque, et il traduit comme s'il y avait γενεαὶ ιε' ἀνεγράφησαν ἐν κυνικοῦ κύκλου ἔτεσι υ'μ'γ'. Ce serait peut-être, j'en conviens, le sens le plus raisonnable qu'on pourrait attribuer à cette phrase (1). Mais n'y a-t-il là ni mauvaise leçon, ni interpolation? c'est ce qui valait certainement la peine d'être examiné.

Mais M. Lesueur n'a pas l'air de se douter qu'il y ait là une difficulté. Peut-être l'aurait-il su si, au lieu de citer vaguement, au bas de la page, M. Biot, sans indication d'aucun travail spécial (2), il eût consulté quelques-uns de ses mémoires, et notamment celui que cet illustre astronome a donné sur l'année vague égyptienne. Il y aurait vu une note de M. Letronne (3), savant dont il faudra toujours préalablement bien connaître les travaux, toutes les fois qu'on voudra

(1) Toutefois, la traduction que M. Lesueur donne p. 42 ne peut être considérée ni comme exprimant le sens général qu'on suppose au passage, ni comme rendant la phrase grecque. En effet, traduire comme le fait ce savant : *après eux, quinze races (ou dynasties) furent inscrites dans le cycle sothiaque jusqu'à l'année* 443, c'est faire gouverner le génitif à la préposition ἐν, laquelle ne prend ce régime que lorsqu'elle a le sens de *chez quelqu'un*, et rendre *jusqu'à* par un datif, ce qui n'a jamais lieu.

(2) Cette seule indication suffit pour montrer que M. Lesueur n'a pris qu'une connaissance très-imparfaite des questions de chronologie mathématiques chez les Égyptiens, et qu'il n'a guère ouvert les ouvrages qui en traitent. Écrire en effet « voir Ideler, trad. de M. Halma ; le baron Fournier ; M. Biot, etc., sur l'astronomie des anciens ; » c'est là une façon de citer qui ne sent guère les habitudes de l'érudition, et qui surtout n'est d'aucun secours pour le lecteur, lequel, sans titre d'ouvrage, pourra croire qu'un baron Fournier a écrit sur l'astronomie, et que le traité de chronologie d'Ideler a été traduit par Halma ; une citation moins vague eût mis en garde contre l'erreur typographique.

(3) Voy. Letronne, note dans le mémoire de M. Biot cité plus haut, p. 57.

s'occuper de l'histoire d'Égypte, laquelle note lui eût été fort utile. Notre si regrettable collaborateur, examinant un autre passage du *Syncelle* où il est également question du *cycle cynique*, s'exprime ainsi : « La mention du cercle cynique vient donc là d'une manière tout aussi absurde que dans le fragment de la *vieille Chronique* où se trouve la même expression. » Ce qui montre que le célèbre helléniste regardait les mots Κυνικοῦ κύκλου comme n'ayant, dans le passage en question, aucun sens. En voici maintenant la raison.

La période sothiaque n'est citée ni par Geminus, ni par Ptolémée. Aucun ancien auteur spécial d'astronomie, de géographie et d'histoire n'en parle. Nulle mention n'en est faite ni dans les dates des monuments, ni dans la récapitulation du papyrus de Turin. Tout donne donc à penser qu'elle n'a joué aucun rôle dans la chronologie égyptienne, et que son emploi est de date fort postérieure. Sa mention dans les anciens temps a donc lieu de surprendre chez le *Syncelle*, le seul qui nomme la *vieille Chronique*. Mais un examen critique fait évanouir toute l'autorité qu'on avait cru pouvoir attribuer à ce document, et M. Letronne y a reconnu, sans beaucoup de peine, l'ouvrage de quelque auteur juif ou chrétien postérieur à Ptolémée. Le faussaire a disposé les dynasties des rois, de façon à faire cadrer l'époque de leur origine avec la chronologie biblique, en combinant la durée totale de la chronologie égyptienne avec la durée de la révolution des points équinoxiaux, égale à 36,525 années, d'après la rétrogradation d'un degré en cent ans, admise depuis Ptolémée, révolution qui s'est trouvée égale à vingt-cinq périodes, chacune de 6461 années vagues.

Si M. Lesueur avait commencé par prendre connaissance de ces observations fort courtes de M. Letronne, il est donc probable qu'il eût cherché un autre point de départ à sa chronologie ; car il y eût vu, dicté à l'avance dans cette phrase, l'arrêt de condamnation de ses idées : « Tous les calculs et toutes les inductions que la plupart des chronologistes ont fondés sur ces fragments supposés anciens, tombent par le fait. »

La remarque de M. Letronne l'eût aussi averti de n'être point aussi affirmatif sur la question de savoir si Eusèbe a copié cette *Chronique des anciens événements*. Rien ne nous garantit que l'auteur de cet écrit supposé n'ait point, au contraire, mis Eusèbe à contribution. On sera, en tout cas, peu édifié sur cette question par M. Lesueur, quand on le verra donner des raisons comme celle-ci (p. 41) : « Si Eusèbe a ajouté un an à la durée de la XXIXe dynastie, c'est qu'il

a voulu se conformer à la *vieille Chronique.* » Or, cette chronique, au lieu de présenter les vingt et un ans d'Eusèbe, en donne trente-neuf!

Le mémoire de M. Biot n'est pas d'ailleurs le seul travail où l'auteur de la *Chronologie des rois d'Égypte* eût pu s'éclairer sur le passage de la *Chronique des anciens événements* qui devait former sa base d'opération. Dans un livre maintenant bien connu du monde érudit, l'*Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte* de M. Bunsen, il eût trouvé également un examen du même passage. Le savant allemand a montré comment ce chiffre de 443 ans était très-vraisemblablement tiré du chiffre qu'Eusèbe donne pour les XIVe et XVe dynasties (1), en sorte que cette date, rapportée ensuite à la période sothiaque, n'a aucune espèce de valeur.

Quand dès la p. 3 d'un livre de cette nature, on est déjà arrivé au résultat précédent sur la valeur de la méthode qu'emploie l'auteur, on éprouve un sentiment pénible, en songeant que toutes les recherches patientes et les combinaisons ingénieuses que promettent les 300 pages suivantes sont frappées par avance de stérilité. Quant à moi, j'ai à cœur de le dire, car on a peut-être jugé mes paroles bien sévères, je regrette très-sincèrement qu'un homme du mérite de M. Lesueur se soit aventuré si imprudemment dans une route sans issue. Peut-être devrais-je en conséquence borner là mon examen critique; mais, chemin faisant, une foule de questions secondaires importantes à examiner vont se présenter à nous. Je dois donc suivre M. Lesueur dans sa voie, quelque fausse qu'elle soit, et, tout en signalant les faits intéressants qu'il remet en lumière, relever des erreurs de détail auxquelles il serait à craindre que son titre de membre de l'Institut et sa couronne académique ne donnassent une véritable autorité.

Admettons pour un instant l'exactitude de la date que le savant architecte a cru trouver dans la *Chronique des anciens temps*. Supposons avec lui, en ce moment, que cette date soit un point fixe, un point de départ ou, comme on dit, une limite. Si maintenant on veut arriver à la détermination d'une chronologie, il faudra découvrir une limite inférieure, et, quand on se sera assuré des deux points extrêmes, essayer les combinaisons qui satisfont entre ces deux points aux autres conditions du problème. Puisque M. Lesueur prétendait appliquer à la question une méthode mathématique, c'était celle-là qui devait se présenter à son esprit. Les dates à fixer devenaient de

(1) Voy. Bunsen, l. c., p. 262.

véritables racines d'une équation supérieure, et il pouvait y avoir, dans la façon de les calculer par approximation, quelque analogie avec la résolution de notre problème. J'avoue qu'après avoir lu la première page du livre de M. Lesueur, je ne faisais aucun doute que telle ne dût être la méthode qu'il employait. Mais j'ai été là encore déçu dans les idées que je m'étais faites par avance. En effet, à ma grande surprise, je vois que M. Lesueur commence par la rectification du premier livre de Manéthon, lequel traite du règne des dieux et des demi-dieux, c'est-à-dire par ce qu'il y a de plus incertain, de moins saisissable par la critique, de plus en dehors de toute valeur chronologique chez l'écrivain égyptien.

Il n'y a pour les dynasties divines qu'un examen du point de vue de l'ordre de succession des dieux. C'est là une question de hiérarchie théologique sur laquelle M. Lesueur est revenu à la fin de son ouvrage, mais où je crois qu'il s'est complétement mépris (voy. part. II, chap. XVI). (1) Je regrette qu'il ne se soit pas au moins arrêté un peu plus longtemps sur le texte de la *vieille Chronique*, en cet endroit, puisqu'il fait dessus tant de fondement; il n'eût pas rendu si inexactement cette phrase : Ἡφαίστου χρόνος οὐκ ἔστι διὰ τὸ νυκτὸς καὶ ἡμέρας αὐτὸν φαίνειν· par ces mots : *Hephæstos (Phtha) la durée de son règne qu'elle soit comptée de jour ou de nuit, est inconnue* (p. 42). Cela n'offre aucun sens clair. M. W. Brunet qui sait bien le grec, lui, a traduit « Vulcain n'a pas de temps déterminé, parce qu'il paraît de jour et de nuit » (p. 118). Le savant architecte ne semble pas avoir saisi l'idée du chronographe anonyme. C'est le cours du soleil qui détermine le cours de l'année. Or, tant que le soleil ne régnait pas, c'est-à-dire n'existait pas, on ne pouvait pas régler l'année. Hephæstos brillait toujours aux cieux et n'en disparaissait pas périodiquement comme le soleil, dès lors le jour, élément du temps, était inconnu. Aussi voyons-nous que, dès que le soleil, fils d'Hephæstos, apparaît, on commence à compter par année. Dans l'idée égyptienne qu'a reproduite le chronographe, le feu (confondu par les anciens avec la lumière) a précédé le soleil, c'est l'idée biblique! Dieu créa d'abord la lumière אור, et ce n'est qu'après qu'il créa le soleil (2).

(1) Le lecteur comprendra que je ne puis entrer dans les longs développements que nécessiterait l'examen de ce seul chapitre. Mon ami M. de Rougé m'a signalé, quant aux lectures sur lesquelles il se fonde, les erreurs les plus graves. Je ne citerai que ce fait, c'est qu'en parlant d'une inscription d'un autel de granit noir du musée de Turin, M. Lesueur prend pour des listes chronologiques de dieux dynastes des litanies de dieux!

(2) J'ai développé cette idée dans mon mémoire sur l'emploi de la semaine

M. Lesueur s'engage dans la tâche difficile de corriger les chiffres fort altérés qui nous sont parvenus de Manéthon, et le critérium qu'il prend pour ses rectifications, c'est que les totaux doivent s'accorder avec les additions des chiffres partiels. Mais ce principe de correction doit malheureusement faire souvent défaut. Car lorsque, ce qui est arrivé fréquemment, des rois ont associé au trône leurs successeurs, le chiffre total ne saurait être conforme à celui que donne l'addition des années de règne de ces rois. C'est ce qui est arrivé notamment pour la XIIe dynastie, ainsi que M. de Rougé l'a fait voir. Il eût d'ailleurs fallu établir que les totaux généraux placés à la fin de chaque livre de Manéthon sont bien de cet auteur. M. Bunsen le nie. M. de Rougé est, d'après ce que je tiens de ses communications bienveillantes, d'un avis opposé. Je ne soutiens donc pas que M. Lesueur soit dans l'erreur, mais j'eusse aimé voir sur quoi il fondait son opinion. Et en présence des dénégations du savant allemand, il ne lui était plus permis d'accepter ce fait comme hors de contestation.

Le moyen de rectification auquel a recours l'habile architecte ne saurait donc être pour nous un guide infaillible, et c'est ce qui enlève à nos yeux une grande valeur à son examen, tout consciencieux et approfondi qu'il soit, des chiffres de Manéthon. Puisqu'il avait entrepris un travail de cette sorte, il n'avait à sa disposition qu'un mode de contrôle, c'étaient les monuments, et malheureusement leur connaissance n'était pas assez avancée, ni leur lecture assez familière à l'auteur, pour qu'il en pût tirer parti.

Grâce aux communications de mon ami M. de Rougé, je pourrai donner des exemples de l'utilité dont ce contrôle par les inscriptions hiéroglyphiques eût été pour M. Lesueur, et l'occasion va nous en être fournie dès les premières pages du livre.

M. Lesueur rappelle (p. 11) ce passage de l'Africain et d'Eusèbe : « XIe dynastie, seize rois thébains, qui régnèrent 43 ans, après lesquels Ammenemès régna 16 ans. » Puis il se demande à quelle dynastie il faut rattacher ces 16 ans, et voici comment il raisonne : « Quelques auteurs ont cru qu'il fallait ajouter ces 16 années à la XIe dynastie, qui serait ainsi de 59, et non de 43. Mais, dans cette hypothèse, on ajoute un règne, et le nombre des rois est véritablement de 17 au lieu de 16. Or, cette forme est entièrement contraire aux habitudes de Manéthon, qui, selon les textes divers, indique

comme période chronologique dont M. Biot a bien voulu insérer un extrait dans son résumé de chronologie astronomique, et qui paraîtra bientôt.

toujours en tête et sans exception le nombre total des rois. Il est indubitable que si ce nombre avait été de 17 et non de 16, il n'eût pas manqué de nous le dire d'abord. Je crois qu'en supprimant par abréviation les noms des premiers rois, on aura négligé de modifier la phrase suivante : *Après lesquels* (c'est-à-dire après les quinze premiers rois) *Ammenemès régna seize* ans. Ce règne devait être ainsi compris dans la durée totale énoncée en tête, suivant l'usage constant de l'auteur. »

Cette hypothèse, M. Lesueur n'eût pas eu besoin d'y avoir recours, s'il eût consulté les monuments; car il eût vu qu'Ammenemès est hors ligne chez l'Africain et Eusèbe, parce qu'il a dans les monuments une position hors ligne; mais il n'en commence pas moins la dynastie suivante, ou, pour mieux dire, celle-ci commence par son co-règne avec Sesourtesen I.

Je rappellerai ici ce que j'ai dit de l'autorité de Manéthon, en parlant du livre de M. W. Brunet : quelque confiance que cet historien doive inspirer, on ne saurait, en vérité, le prendre comme un guide infaillible et s'imaginer que tout sera résolu le jour où l'on aura retrouvé ses chiffres. Les monuments peuvent fort bien aider à rectifier son texte altéré; mais ils peuvent redresser aussi son propre témoignage, et voilà pourquoi on doit voir dans les monuments les véritables données du problème. C'est ce que M. Lesueur a complétement perdu de vue, lorsque, croyant avoir retrouvé le nombre 2500 ans et 70 jours, pour les onze premières dynasties, dans l'Africain, et à quelques jours près dans Eusèbe, il en conclut que la question est résolue pour cette époque obscure, et qu'il peut désormais franchir hardiment et d'un seul bond toute la distance qui sépare la XIIe dynastie des temps héroïques.

Le chiffre de Manéthon, retrouvé exact dans l'Africain, ne résoudrait pas, par exemple, la question controversée de la contemporanéité des premières dynasties. Mais cette idée d'existence contemporaine, quoique bien souvent mise en avant, paraît étrangère à M. Lesueur; et, faute de lui être familière, elle lui fait chercher une solution arbitraire à une question que ce fait de dynasties parallèles résout d'une manière et plus simple et plus vraisemblable.

La VIIe dynastie contient, selon l'Africain, 70 rois et ne dure que 70 jours, ou, selon Eusèbe, 5 rois à 75 jours. Le savant architecte, en présence de cette donnée manifestement inexacte, s'écrie : Aucune hypothèse ne saurait justifier un tel état de choses! Oui, répondrai-je, si l'on suppose les VIe et VIIe dynasties successives. Mais

admettez que les dynasties aient été contemporaines, ces 70 jours vous apparaîtront comme la différence de leur durée totale. La VIIe aura duré 70 jours de plus que la VIe; et le nombre qui indique les rois s'appliquera à sa durée totale, qui serait, en supposant exact le chiffre des années donné par l'Africain pour la VIe, 203 ans + 70 jours.

Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse, mais au moins une hypothèse un peu moins arbitraire, ce me semble, que celles auxquelles M. Lesueur s'arrête quand il s'agit de fixer le nombre des rois des IXe et X^e dynasties, alors qu'il adopte des chiffres, uniquement parce qu'il *les croit bons*; ou que trouvant un chiffre 19 donné pour le nombre des rois de la Xe dynastie par l'Africain et Eusèbe, soit dans le texte grec, soit dans le texte arménien, il le supprime pour le conserver à la dynastie précédente à laquelle les deux textes d'Eusèbe attribuent le chiffre 4, et où la donnée de l'Africain, qui porte aussi 19, n'a aucune vraisemblance, le nombre d'années étant en une disproportion évidente avec celui des règnes.

Il est un point sur lequel je suis heureux de pouvoir souscrire complétement aux idées de M. Lesueur; c'est sur la place à assigner au grand Sésostris. L'habile architecte est ici d'accord avec M. Lepsius et M. de Rougé, et c'est à la XIIe dynastie qu'il reporte son règne mémorable. « Ce parallèle confirme ici, dit-il, un point fort important, savoir que Sésostris est bien de la XIIe et non de la XVIIIe dynastie, comme on l'a cru d'abord. Je sais qu'on a appelé celui-ci Sésostris l'ancien, mais je n'ai lu dans aucun auteur qu'il y ait eu deux Sésostris, un ancien et un nouveau. Le vrai est que les historiens ont groupé sous ce nom des faits qui appartiennent à plusieurs Pharaons. »

Cette remarque est fort judicieuse. Les lecteurs de cette *Revue* ont eu autrefois sous les yeux les preuves de l'identité de Sésostris avec Sesourtesen III de la XIIe dynastie (1). On peut dire que cette identification est maintenant un fait acquis à l'histoire, et cette notion est certainement une des plus fécondes que la science égyptologique ait acquise dans ces derniers temps sur les annales de l'Egypte.

M. Lesueur a parfaitement raison, ce qui a longtemps empêché de reconnaître dans un des Sesourtesen, le grand conquérant, ce sont les confusions des écrivains grecs qui ont mêlé l'histoire de ce mo-

(1) Voy. la 2e lettre de M. E. de Rougé à M. Alfred Maury, *Revue archéologique*, tom. IV, p. 478.

narque avec celle d'un autre conquérant, de Ramsès II Meïamoun, et même avec celle des deux Seti ou Sethos.

Ainsi dans ce que nous dit Hérodote de Sésostris, on reconnaît plusieurs traits qui semblent se rapporter beaucoup plutôt à Ramsès II Meïamoun. Le Pheron, que l'historien d'Halicarnasse lui donne pour fils, offre une analogie assez frappante avec le Pharaon de la Bible, que nous verrons précisément plus bas avoir été Maienphthah, fils de Ramsès II Meïamoun (1). Diodore de Sicile appelle au contraire ce Phéron Sesoosis II (car c'est sous cette forme qu'il présente le nom de Sésostris), circonstance qui vient encore à l'appui de ce que nous disent tous les égyptologues des erreurs considérables dans lesquelles les Grecs sont tombés pour ce qu'ils nous ont rapporté de l'histoire d'Égypte.

Le second livre de Manéthon est celui qui offre les plus graves difficultés (2), difficultés qu'il ne paraît qu'on puisse jamais résoudre d'une façon bien satisfaisante. Je ne m'étonne donc pas des méprises que M. Lesueur a pu commettre, en en essayant la rectification. Un procédé aussi arbitraire que le sien a dû surtout lui faire défaut, quand les causes d'erreur se croisaient de toute part, et que l'incertitude régnait dans presque toutes les données.

Le second livre de Manéthon contient huit dynasties. Il commence à la XIIe et se termine à la XIXe inclusivement, c'est-à-dire qu'il répond à une des époques les plus intéressantes, mais en même temps les plus embrouillées de l'histoire d'Égypte. C'est à ce second livre, en effet, que se rattache la question si controversée des rois pasteurs.

Eusèbe transporte à la XVIIe dynastie les rois classés par l'Africain dans la XVe. Il a modifié les chiffres et les listes à sa guise, de façon à arriver aux dates que lui imposent ses idées préconçues. Le Syncelle n'a fait que copier Josèphe, ainsi qu'il l'avoue. Josèphe, est donc, avec l'Africain, le seul auteur sur lequel on puisse s'appuyer pour rectifier les éléments altérés que nous possédons.

L'Africain comprend, sous le nom de rois pasteurs, les XVe, XVIe et XVIIe dynasties. Il assigne à la première une durée de 284 ans;

(1) Voy. R. Lepsius, *Die chronologie der Ægypter*, p. 289.

(2) En terminant le chap. I, M. Lesueur fait observer que l'on ignore pour quelle raison l'Africain, après la VIe dynastie, cesse tout à coup de nous donner les noms des rois et continue ainsi jusqu'à la XIIe. M. E. de Rougé m'apprend qu'il faut vraisemblablement attribuer ce silence au peu d'importance de ces rois, qui n'ont laissé aucune trace de leur existence sur les monuments.

à la seconde, une de 518 ans; à la troisième, une de 151 ans; total, 953 ans.

Frappé de l'énorme disproportion dans la durée entière de ces trois dynasties, M. Lesueur adopte l'hypothèse d'un habile égyptologue, M. Ch. Lenormant, et il suppose que les 518 ans assignés à la XVe dynastie, représentent la durée totale du séjour des pasteurs en Égypte. Cette idée me paraît fort ingénieuse, mais je demande à MM. Lenormant et Lesueur la permission de présenter quelques considérations qui me semblent un peu la modifier. L'objection qu'on pourrait faire à l'hypothèse de M. Lenormant, et qui s'est de prime abord présentée à mon esprit, c'est qu'on ne comprend pas pourquoi on aurait attribué à une dynastie de pasteurs intermédiaire la durée totale des trois dynasties. Si cette durée était en effet énoncée, me disais-je, elle devait l'être soit avant la XVe dynastie, quand on mentionnait l'invasion des pasteurs dont on rappelait tout de suite le long séjour, soit avec la XVIIe, quand on récapitulait la durée des trois dynasties de pasteurs. On répondra à cette objection, si l'on admet que les 518 ans représentent la durée totale du séjour des pasteurs jusqu'à la fin de la XVIe, et si l'on rejette la XVIIe tout à fait en dehors de cette addition.

Ce qui me confirme dans cette supposition, c'est le passage même de Josèphe où M. Lesueur puise avec raison le motif de l'opinion de son confrère. L'historien juif dit, dans sa réponse à Apion, après avoir donné les noms des six rois pasteurs et la durée de leur règne : « Lorsque ces six rois et ceux qui vinrent après eux, eurent régné en Égypte durant 511 ans, les rois de la Thébaïde et ceux qui restaient de l'Égypte qui n'avaient point été domptés, déclarèrent la guerre à ces pasteurs. Cette guerre dura longtemps, mais enfin, etc. ». Josèphe coupe donc le règne des rois pasteurs en deux périodes. La première allant depuis leur établissement jusqu'à la longue guerre; la deuxième, depuis le commencement de cette longue guerre jusqu'à leur expulsion. Eh bien! la liste de l'Africain devait d'autant plus présenter la même division, que le chiffre de 511 ans reproduit à peu près le chiffre 518, comme M. Lesueur l'a remarqué; dans cette hypothèse, la XVIIe dynastie des pasteurs correspondrait à la période de la guerre, laquelle se termine par l'expulsion des pasteurs.

L'Africain compte, parallèlement à ces dynasties, trois dynasties égyptiennes régnant en Thébaïde. On doit douter cependant qu'il n'y ait point eu interruption dans la suite des rois de race égyptienne. Il est probable que sous les rois pasteurs dont l'Africain a

pris les noms dans Manéthon, toute l'Égypte était subjuguée ; sans cela ces rois n'eussent point pris place dans le canon (1). Les rois thébains n'étaient très-vraisemblablement que de petits chefs d'insurgés, qui n'ont commencé à être comptés comme rois, que lorsqu'ils eurent remporté quelques avantages marqués sur les pasteurs, peut-être seulement sous la XVIIe dynastie de ceux-ci, ainsi que le donne à penser la phrase de l'Africain (1). Cet écrivain attribue juste le même nombre de rois (43) aux deux dynasties des pasteurs et thébaine collatérales. Mais il en agit ainsi évidemment, parce qu'il ignore le vrai chiffre de l'une ou l'autre dynastie.

Or, puisqu'à cette époque les pasteurs étaient constamment en guerre avec les rois thébains, il est plus naturel de penser que c'étaient les rois d'origine égyptienne dont la mémoire s'était conservée et dont les noms avaient été enregistrés sous la dynastie suivante. Ces 43 rois et leurs 151 ans de durée me paraissent donc devoir se rapporter à la dynastie thébaine qui précéda la XVIIIe et qu'on a fort à tort divisée en trois dynasties pour en faire trois dynasties collatérales des pasteurs. Ce grand nombre de rois indique peut-être aussi de simples chefs électifs et non de véritables monarques.

Ainsi, quoique je compte un certain laps d'années qui s'est écoulé depuis la fin des 511 ou 515 ans jusqu'à l'entière expulsion des pasteurs, je ne puis admettre que ce laps soit représenté par les 151 ans, parce que ces 151 ans ne me paraissent attribués à la XVIIe dynastie des pasteurs que par l'ignorance où l'Africain, et sans doute Manéthon, étaient de la durée de cette dynastie des pasteurs dont les États se réduisirent finalement à la seule ville d'Avaris, d'où un Toutmosis les expulsa, selon Manéthon.

Tel est le motif qui m'empêche de souscrire aux rectifications de M. Lesueur, lequel dresse son tableau comme s'il n'y avait pas de solution de continuité dans les dynasties égyptiennes, et rejette dès lors les rois pasteurs de la série chronologique. Je crois que les XVe et XVIe des pasteurs et leur 511 ans de durée environ, doivent se classer après la XIVe et la XIIIe, qui ont peut-être été collatérales et sur l'existence desquelles règne une extrême obscurité. Après cette XVe, je placerai la XVIIe des pasteurs collatérale de la dynastie thébaine de 43 dont je viens de parler, et dont la durée fut, selon l'Africain, de 151 ans.

(1) Cf. Syncell., p. 123, ed. Rom. Joseph. *adv. Apion*, I, 5.

S'il était permis de dresser un tableau sur des éléments aussi incertains, je le construirais donc de la sorte :

XIIe dynastie.....	213 ans (nombre du papyrus royal de Turin).
XIIIe et XIVe dynasties.....	(Incertain) (l'Africain ne donnant pas de chiffre pour la XIVe dynastie, peut-être le chiffre fort long de 453 s'applique-t-il aux deux).
XVe et XVIe; durée des pasteurs.....	511.
XVIIe des pasteurs et dynastie thébaine (XVe, XVIe, XVIIe).....	151 (on ne sait si ce chiffre de 151 représente la durée de cette dynastie thébaine, partagée en trois dynasties afin de les faire correspondre aux trois dynasties de pasteurs.)
XVIIIe dynastie.....	263.

Ce n'est là, au reste, qu'une hypothèse, que je laisse pour ce qu'elle vaut; le seul point sur lequel j'insiste, parce qu'il semble offrir un plus grand caractère de probabilité, c'est que les 511 ans représentent la durée du séjour des XVe et XVIe dynasties, et que les 151 ans de la XVIIe s'appliquent, ainsi que le chiffre 43, non à la XVIIe de pasteurs qui régna pendant la guerre et dont la chronologie doit, par conséquent, avoir été mal connue des Égyptiens, mais à l'ensemble des règnes de ces chefs thébains, dont on a composé trois dynasties collatérales de pasteurs, comme s'il n'y avait pas eu en Égypte discontinuité de rois nationaux.

Quant aux chiffres, je ne m'y arrête pas; l'étude des monuments nous montre chaque jour davantage l'incertitude de ceux de l'Africain lui-même, quoiqu'ils méritent beaucoup plus de confiance que ceux d'Eusèbe. Pour une époque aussi obscure que celle-là, ceux de Manéthon, fussent-ils exactement connus, ne sauraient être tenus pour infaillibles; l'époque des pasteurs était évidemment un âge de barbarie et d'ignorance, d'où il était impossible aux Égyptiens eux-mêmes de tirer des dates positives.

On sait que ce qui a beaucoup contribué à embrouiller la question déjà si obscure par elle-même des Hycsos, c'est la confusion introduite par Fl. Josèphe entre l'expulsion de ces pasteurs et la sortie d'Égypte des Hébreux, deux événements qu'il faut soigneusement distinguer. Manéthon fait nettement la distinction; mais comme il donne les pasteurs chassés d'Égypte pour le peuple qui a élevé la ville de Jérusalem, Josèphe s'est hâté d'en conclure que ces pasteurs étaient les Hébreux. Heureusement les passages de l'historien égyptien, que ce même Josèphe nous a conservés, sont suffisants pour rétablir les faits.

Selon toute vraisemblance ces pasteurs désignés dans les inscriptions égyptiennes sous le nom de *Chetah*, et auxquels on voit jouer un si grand rôle dans les guerres soutenues par les Égyptiens sous les règnes de Seti et Ramsès II, ces Chetah sont les חתים, *khetim*, de la Bible qui formaient la population primitive de la terre de Chanaan (1).

D'après Manéthon, ce fut un roi de la XVIIIe dynastie, Toutmosis, qui opéra l'expulsion définitive des pasteurs, tandis que l'élévation de Moïse et l'insurrection des Israélites sont rapportées par lui au règne postérieur d'un certain Aménophis, père d'un Sethos.

Les écrivains grecs sont tombés dans de nombreuses méprises à l'égard de cet Aménophis, et de la dynastie à laquelle il appartient; de là les difficultés qui ont longtemps hérissé la question, avant que la critique aidée de la connaissance des monuments permît d'éclaircir la confusion introduite par leurs témoignages erronés.

Théophile et l'Africain ont supposé que la liste que Josèphe donne d'après Manéthon, était celle de la XVIIIe dynastie, tandis que ce n'était qu'une énumération de rois depuis Toutmosis jusqu'à Seti ou Sethos, sans indication de dynastie. De la sorte ils ont placé à la fin de la XVIIIe dynastie les premiers rois de la XIXe, qui se trouvent ainsi répétés deux fois. Les rois Seti I, Ramessou II Maïamoun, Maienphthah, qui forment les trois premiers rois de la XIXe dynastie, en même temps qu'ils sont placés par l'Africain en tête de cette dynastie, ainsi altérée, Sethos, Rapsakes ou Rampsès, Amenephtes, sont répétés à la fin de la XVIIIe par le même l'Africain et par Théophile sous ceux de Armeses, Rhamesses, Aménophath. Le nombre d'années attribué au règne de Maienphthah (20) se retrouve dans les dix-neuf ans six mois attribués par Théophile à Amenophath (l'Africain donne 19).

L'Aménophis de Manéthon se reconnaît donc dans un Pharaon de la XIXe dynastie, l'Amenephtes de l'Africain dont celui-ci a refait par erreur un roi de la XVIIIe, sous le nom d'Amenophath. Ce nom d'Aménophis est une forme légèrement altérée de son véritable nom égyptien *Maienphthah*.

Ainsi, le monarque sous lequel il faut véritablement placer la sortie d'Égypte, c'est le fils du grand Ramsès, Ramse ou Ramessou II

(1) Voy Movers, *Das Phœnizische Alterthum*, t. I, p. 77. M. de Rougé dans son beau mémoire sur l'inscription d'Ahmes, chef des Nautonniers a fait voir que la plupart des noms des chefs des Chetah se terminent en *sar*, circonstance qui annonce un peuple de langue sémitique.

Maïamoun, successeur de Seti I (Sethos), avec lequel on l'a souvent confondu en un seul monarque.

Dans son traité contre Apion, Fl. Josèphe cite deux fois le témoignage de Manéthon. L'Aménophis, dont il est fait mention dans le premier passage (1) est non pas Maienphthah, l'Amenephthes de l'Africain, mais Seti I, auquel les monuments donnent aussi le nom propre de Maienphthah; et, en effet, ce monarque eut, toujours d'après les monuments, pour successeur Ramsès II Meïamoun, le grand conquérant; ce qui s'accorde parfaitement avec ce même passage de Manéthon, qui assigne pour successeur à Aménophis, Sethosis Ramesses, dont il rapporte les vastes conquêtes. Dans le second passage (2) de Manéthon, l'Aménophis est celui dont je viens de parler tout à l'heure, et sous lequel se passe la sortie d'Égypte, Maienphthah, fils du grand Ramsès II Maïamoun. Manéthon et Chaeremon lui donnent pour fils un Sethos Rampsès ou Ramesses, dans lequel il faut reconnaître Seti II, auquel on aura attribué ce nom de Rampsès, par confusion avec Seti I, le chef de la XIXe dynastie, souvent identifié par les écrivains grecs avec Ramsès II son fils. Chaeremon donnait encore pour fils à Aménophis un *Messenez*, né en Éthiopie, où le monarque avait laissé sa femme enceinte. Ce Messenez paraît être l'*Amenmeses* des monuments, qui succéda à Aménophis (Maienphthah (3)). Chaeremon ajoute que ce Messenez étant devenu grand fit revenir d'Éthiopie Aménophis son frère. Ce nouvel Aménophis est très-vraisemblablement Seti II, surnommé aussi Maienphthah, nom égyptien que nous avons vu les Grecs transcrire constamment par Aménophis.

Quand on l'entend ainsi, les faits s'expliquent d'une manière satisfaisante, et la sortie des Hébreux se trouve définitivement placée. M. Lesueur est loin d'avoir éclairci ces difficultés, tel que je le fais ici, en prenant pour point de départ les idées de M. de Rougé (4). Il omet complétement Amenemses, qu'il rejette par erreur dans la

(1) *Adv. Ap.* lib. I, c. v.

(2) *Adv. Ap.* lib. I, c. ix.

(3) *Adv. Ap.*, lib. I, c. xi. Avant ce monarque, nous trouvons seulement un usurpateur, Siphthah, dont le règne fut fort court, et qui profita sans doute, pour s'emparer du trône, de la retraite d'Aménophis en Éthiopie, dont parlent Manéthon et Chaeremon.

(4) M. de Rougé a établi qu'Aménophis était le Maienphtah, fils de Ramsès II, opinion acceptée par M. Lepsius, et que le Seti II était le Sethos fils d'Aménophis. Voy. *Examen de l'ouvrage de* M. Bunsen, part. III, p. 60, 61.

XIe dynastie (1), puis il place la sortie des Hébreux sous Rapsakes, c'est-à-dire sous le grand Ramsès, fait inadmissible. Ce qui l'égare, c'est qu'au lieu de se guider sur les monuments, il suit toujours l'Africain, lequel s'étant totalement embrouillé à cause de la ressemblance des noms et des surnoms, place après Amenephthes, c'est-à-dire Maienphthah, un autre Ramsès, que les 60 ans de règne font reconnaître pour une répétition du grand Ramsès, père et non fils d'Amenephthes. Cette erreur provient de ce que l'Africain a confondu Seti II avec Ramsès le grand, sorte de confusion qui s'est reproduite plus d'une fois.

Les faits qui se rapportent aux règnes des pharaons, Ramsès II et Maïenphthah sont les seuls, d'ailleurs, qui s'accordent avec ceux que nous fournit l'Exode.

D'après l'âge que l'Exode donne à Moïse quand il se présenta devant le roi d'Égypte (2), on est forcé de conclure que ce grand homme était resté un temps fort long chez Jéthro, et même qu'il avait déjà atteint un âge mûr, lorsqu'il se rendit coupable du meurtre de l'Égyptien, qui le força de fuir dans la terre de Midian. Or, de la naissance de Moïse à la sortie d'Égypte, l'Exode ne mentionne que la mort d'un seul monarque. Cette mort arrive pendant l'exil de Moïse, alors que, suivant l'expression du livre hébreu, il y avait beaucoup de jours d'écoulés depuis son départ d'Égypte (3). Il faut donc nécessairement supposer un long règne avant celui du Pharaon sous lequel s'opère la délivrance des Israélites. Or, Manéthon assigne 60 ans environ au règne de Ramsès II Meïamoun, et le nom de Ramesses, donné par l'Exode (4) à la ville que bâtirent les Hébreux par l'ordre de ce Pharaon nous est une preuve que ce Pharaon portait le nom de Ramsès (Ramessou).

Aménophis (Maïenphthah) a, suivant Manéthon, régné 20 ans. Or, la lutte de Moïse et des Israélites contre les Égyptiens ne paraît point avoir été de courte durée. Les fléaux qui vinrent fondre sur l'Égypte

(1) M. Lesueur s'est trompé là pour avoir tiré une conséquence trop étendue d'une remarque cependant judicieuse : il fait observer que le tombeau d'Amenemses est antérieur à Meïamoun (p. 259) ; sans doute, mais cela n'était pas une raison pour le faire remonter jusqu'à la XIe dynastie, puisqu'il n'y a rien à Biban el Molouk d'antérieur à Ramsès I. Quant à Siphtah, M. Lesueur le passe complétement sous silence.

(2) Moïse avait quatre-vingts ans et Aaron quatre-vingt-trois, lorsqu'ils parlèrent à Pharaon. Exod. VII, 7.

(3) Exod. II, 13.

(4) Exod. I, 11.

et que la tradition hébraïque attribuait à la puissance surnaturelle de Moïse, la couleur rouge prise par les eaux du Nil à la suite d'une inondation (1), et dans laquelle ces eaux perdirent leur saveur ordinaire ; l'abondance prodigieuse de grenouilles, produite évidemment à la suite d'une nouvelle inondation ; les autres plaies, l'irruption des insectes (2), l'épizootie générale, la maladie éruptive de la peau qui se répandit sur les habitants (3), l'abondance de grêle et la succession insolite d'orages, l'invasion des sauterelles (4), supposent au moins une suite de huit années (5), ce qui reporte naturellement la sortie d'Égypte tout à la fin du règne d'Aménophis ; car l'Exode indique encore un certain nombre d'années écoulées entre la mort du Pharaon précédent et le commencement des plaies.

Pour compléter le témoignage si précieux mais pourtant insuffisant de l'Exode, il faut avoir recours à celui de Manéthon. Josèphe, dans les préventions que sa qualité de juif lui inspirait contre cet historien, s'est efforcé de mettre en opposition, avec lui, l'Exode afin de le faire passer pour un imposteur ; mais loin de se contredire, les deux récits se complètent au contraire l'un l'autre, ainsi que l'a montré le savant M. H. Ewald, dans son histoire du peuple d'Israël. Et les faits que nous lisons dans le traité contre Apion reportent de même à la fin du règne d'Aménophis la sortie d'Égypte.

Manéthon nous dit que les Hébreux s'étant révoltés contre les Égyptiens qui les opprimaient, envoyèrent à Jérusalem des ambassadeurs afin d'engager les pasteurs qui avaient été expulsés d'Égypte à venir à leur secours (6). Il ne faut point s'attacher ici à ce nom

(1) Voy., sur la cause de cette couleur rouge, représentée comme du sang par l'imagination populaire, Abd-Allatif trad. par M. S. de Sacy, p. 333, 346 et *Descript. de l'Égypte, État moderne*, t. XVIII, p. 571.

(2) Cf. Cahen *ad Exod.* VIII, et VIII, 17.

(3) Volney, *Voyage en Egypte*, chap. XVII.

(4) Je ne compte pas la dernière plaie, qui ne se rapporte pas à un phénomène naturel, et ne peut servir d'élément chronologique.

(5) En effet, ces dernières plaies, qui sont représentées comme ne s'étant pas succédé immédiatement, se rapportent toutes à la saison de sécheresse et au commencement de celle des pluies ; elles indiquent donc des années différentes.

(6) Quoique le fond du récit de Manéthon soit très-vraisemblable, on y remarque encore, au moins tel que le donne Josèphe, quelque confusion. Ainsi rien n'indique qu'Aménophis ou Maïenphthah ait été obligé de se retirer en Éthiopie après une première défaite. Peut-être l'historien égyptien a-t-il confondu avec cette expédition quelques-unes de celles que Seti II fit encore contre les pasteurs. Amosis fut aussi obligé d'aller chercher du secours en Éthiopie. (Voy. Lesueur, p. 139.) Peut-être aussi Josèphe qui veut faire d'Amosis le persécuteur des Hébreux, est-il l'auteur de cette confusion.

de Jérusalem, qui représente seulement pour l'historien égyptien le pays où Jérusalem fut construite plus tard. La Bible nous fournit de même des exemples de pays désignés pour une époque par un nom qui ne leur a été appliqué que postérieurement à cette époque (1). De pareils anachronismes ont eu lieu de tout temps. Les pasteurs commirent en Égypte de grands ravages. Cette assertion n'offre non-seulement rien d'invraisemblable, mais elle s'accorde d'une manière curieuse avec ce qui se passait en Égypte, il y a une cinquantaine d'années (2). Les tribus arabes établies sur la frontière de la Syrie et de l'Égypte venaient encore, à cette époque, faire d'épouvantables razzias dans ce dernier pays. Quand une tribu ne se trouvait pas assez nombreuse pour cette guerre de brigandage dont elle vivait, elle se joignait à d'autres familles, et alors le plus puissant des cheikhs imposait son nom à la tribu que formaient les familles réunies, et il exerçait sur toutes le pouvoir qu'il n'avait eu d'abord que sur ses parents (3). Les Israélites, trop faibles, auront donc, selon toute vraisemblance, appelé à eux quelques tribus de la même race du pays de Chanaan, de ces tribus liées à eux par une communauté d'origine, et qui reconnaissaient Abraham pour leur ancêtre commun (4). Les tribus réunies se placèrent sous les ordres de Moïse, qui sera devenu leur cohen, ou comme disent les Arabes d'aujourd'hui, leur cadi (5). L'Exode confirme, jusqu'à un certain point, ce fait, en nous apprenant que les Israélites ne cessaient point d'entretenir des relations avec les tribus de l'Arabie pétrée et de la Syrie. D'ailleurs, depuis le temps des pasteurs, des rapports fréquents n'avaient pas cessé d'exister entre les tribus du pays de Chanaan et l'Égypte. Abraham avait une esclave égyptienne, Agar, dont il eut Ismaël, lequel épousa lui-même une égyptienne (6); enfin, Abraham se rendit en Égypte avec sa famille.

(1) Voy. H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israel*, t. II, p. 64.

(2) Duboys Aimé, *Mémoire sur les tribus arabes du désert* dans la *Descript. de l'Egypte*, Antiq. mémoires, t. I, p. 589 et suiv.

(3) Les Arabes du désert n'ont ni prêtres ni imans. Leur chef, qui réunit sur sa tête l'autorité religieuse, civile et judiciaire, est le cadi. Jéthro était le cadi des Midianites.

(4) Il est très-fréquent de rencontrer chez les Arabes un grand nombre de tribus habitant un même pays, et qui, quoique distinctes, reconnaissent un ancêtre commun. Jadis presque toutes les tribus arabes ismaélites se donnaient comme descendant de Maadd, dans la haute Égypte, la Nubie et le Kordofan, elles disent descendre d'Abou-Zett.

(5) Genes., XVI, 1; XXI, 21; XXV, 18. Cf. Ewald., o. c., tom. I, p. 451, 453.

(6) Il est difficile de déterminer sous le règne de quel Pharaon Abraham se ren-

Les Midianites, dont Jéthro, beau-père de Moïse était le cohen, quoique n'adorant pas le même dieu, se réunissent à eux.

Il n'entrait pas dans le plan de l'auteur de l'Exode de rapporter les circonstances de la lutte entre les Égyptiens et les Hébreux, mais le dire de Manéthon, confirmé par celui de Chaeremon, est d'autant plus admissible qu'il n'est pas naturel de croire que la sortie d'Égypte n'ait point été précédée de tentatives d'insurrection de la part des Israélites. Le silence de la Bible est donc suppléé par les historiens égyptiens, et il faut admettre que ce peuple, opprimé par les Égyptiens et accablé de travaux par eux, ainsi qu'en convient Manéthon, appela à son aide les pasteurs voisins, et que Abaris devint leur place forte (1). A ces nomades étrangers se joignirent aussi des fugitifs, des esclaves égyptiens, qui grossirent la troupe de Moïse. C'est ainsi que s'explique facilement cette difficulté, qui a arrêté tant d'érudits, et sur laquelle M. Lesueur se fonde bien à tort pour allonger la durée du séjour des Israélites en Égypte. Les 620,000 mâles dont parle la Bible comprenaient non-seulement les descendants de Jacob, mais tous ceux qui s'étaient réunis à eux. Cet amas d'hommes devait inspirer un profond mépris aux Égyptiens qui, à cause de la différence de religion et de la haine de races, tenaient les pasteurs pour impurs. Ils désignaient eux-mêmes la ville d'Abaris, habitée par ces pasteurs, par le nom de ville de Typhon (2). On comprend donc que Manéthon et les historiens égyptiens aient représenté les Hébreux comme une troupe de lépreux et d'hommes impurs (3). Ce qui dut encore entretenir cette idée, c'est l'extrême

dit en Égypte ; d'après le récit de la *Genèse*, il ne semble pas que ç'ait été un roi pasteur. D'ailleurs il n'y a que trois générations d'Abraham à Jacob. C'est donc au commencement de la XVIIIe dynastie qu'il faut rapporter le voyage d'Abraham; alors que les guerres entre les pasteurs et les Égyptiens étaient fréquentes. Le règne de ce monarque doit avoir été marqué par des calamités, puisque la *Genèse* nous dit que l'Éternel affligea Pharaon et sa maison de grandes plaies. *Genèse*, XII, 17. Ces plaies ont pu être des invasions des pasteurs, car Manéthon représente la première invasion de ces tribus comme un effet de la colère des Dieux contre les Egyptiens. (Joseph., *adv. Apion.*, I, 5.)

(1) M. Ewald reconnait dans le nom d'Abaris le radical *Abar*, *Eber*, hébreu. O. c., t. I, p. 451.

(2) C'est Manéthon qui nous apprend (Joseph., *adv. Apion*, I, 9), que les prêtres désignaient cette ville sous le nom de ville de Typhon, ce qui nous montre qu'il faut reconnaître *Abaris* dans le Baal-Tsephon de l'*Exode*, IV, 25; *Numer*. XXXIII, 7.

(3) Voy. à ce sujet Duboys Aimé, *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte*, ap. *Descript. de l'Égypte*, t. I, Antiq. mémoires, p. 362. La lèpre était appelée par les Égyptiens le mal des pasteurs. La concordance des témoignages de Manéthon, Chaeremon et Lysimaque à ce sujet est bien frappante. Ces témoignages sont encore

fréquence de la lèpre parmi les tribus du désert. Toute la législation mosaïque, par les soins qu'elle prescrit pour combattre cette maladie, dépose de l'extrême fréquence de ce mal à cette époque (1). Suivant Manéthon, Moïse lui-même était atteint de cette maladie. On ne saurait rien affirmer à cet égard; il y a cependant un passage dans l'Exode qui semble se rapporter au souvenir de ce fait (2).

Quant à la manière dont est présentée la sortie d'Égypte par Manéthon, elle se conçoit facilement. Cette sortie avait tout le caractère d'une fuite, et elle devait dès lors s'offrir aux yeux de l'écrivain égyptien comme une défaite. Manéthon et Chaeremon, quoique n'étant pas d'accord sur les détails, représentent cependant Aménophis comme ayant expulsé les Hébreux par suite des craintes superstitieuses que les prêtres entretenaient chez lui. Les calamités qui vinrent fondre sur l'Égypte sous le règne de ce monarque, purent se réunir aux frayeurs que des songes fatidiques lui avaient causées, pour lui inspirer la volonté d'expulser de l'Égypte ces impurs, dont la présence était regardée par la crédulité populaire comme la cause de ces désastres.

Il faut le dire aussi, les Égyptiens devaient peu se soucier de conserver parmi eux des tribus qui tenaient toujours ouverte la porte de l'invasion étrangère, dont le souvenir n'était pas certes effacé. La tendance des tribus arabes à se substituer aux habitants du sol, à venir s'enrichir à leur détriment, qui était encore un danger pour l'Égypte il y a cinquante ans (3), devait l'être à bien plus forte raison à

corroborés par celui de Diodore de Sicile. Fragm. lib. XXXIV, 1, p. 49. Ed. Wesseling, lequel nous apprend que l'opinion que les Juifs avaient été expulsés lépreux, c'est-à-dire comme impurs, régnait en Syrie, au temps d'Antiochus VII *Sidetès*. Cf. Justin, XXXVI, 2. Tacit. *Histor.*, V, 3.

(1) Cf. Ewald, o. c., t. I, p. 62. Cf. Hérod. trad. Miot, t. I, p. 201 note.

(2) Voici ce passage : L'Éternel lui (Moïse) dit encore : « Porte la main dans ton sein; il porta sa main dans son sein; l'ayant retirée voilà que sa main fut lépreuse, blanche comme la neige. Il lui dit : remets ta main dans ton sein, elle était redevenue comme sa chair. » *Exod.* IV, 6, 7. Mirjam, sœur de Moïse, fut atteinte de la lèpre. *Numer.*, XII, Cf. l'Histoire de Job.

(3) M. Jomard écrivait au commencement de ce siècle au sujet des Arabes qui habitent l'Égypte. « Quelles que soient en effet l'origine et la condition de ces Arabes, soit qu'ils habitent des tentes ou des villages, soit qu'ils cultivent ou fassent cultiver des terres, ou bien qu'ils ne s'occupent que des caravanes et du commerce des bestiaux et des bêtes de somme; soit qu'ils appartiennent aux anciennes tribus de l'Asie ou qu'ils viennent de l'Afrique et des bords de la Méditerranée; soit enfin qu'ils vivent en paix ou en guerre avec les maîtres du pays, on voit qu'ils sont tous animés du même esprit, qu'ils se croient supérieurs aux naturels et nés pour commander sur les bords du Nil, et qu'ils regardent l'Égypte comme leur bien propre. Le salut du pays est dans la division actuelle de toutes ces tribus et tient uni-

cette époque. Et cette cause suffirait à elle seule à expliquer leur expulsion de la terre de Goschen. Peut-être même ces travaux n'avaient-ils été imposés aux Israélites que pour les empêcher de devenir trop puissants. Nous voyons de même, à une autre époque, un Pharaon, Actisanes, transporter un certain nombre de pasteurs dans cette même contrée située aux confins de la Syrie, et les contraindre à construire une ville, après leur avoir fait couper le nez, circonstance qui valut à la ville le nom de Rhinocolure (1). Ce fait curieux corrobore encore le témoignage de Manéthon et de la Bible. Plusieurs des Israélites avaient sans doute subi des supplices de ce genre, ce qui achevait de leur donner un caractère d'impureté.

Moïse avait reçu à la cour d'Égypte, à Héliopolis, une éducation toute sacerdotale. Sa lutte avec les prêtres égyptiens, sa connaissance des phénomènes qui frappaient de terreur les habitants, en sont une preuve suffisante (2). Il n'est donc point étonnant que Manéthon l'ait représenté comme un prêtre d'Héliopolis qui s'était mis à la tête des révoltés israélites. La Bible ne nous offre d'ailleurs presque aucun renseignement sur la famille de ce grand homme. Manéthon n'en pouvait savoir davantage. Le nom d'Osarsiph qu'il lui donne a fort bien pu être celui sous lequel les Égyptiens le désignaient (3), et que Moïse aura abandonné en renonçant ouvertement à la religion dans laquelle il avait été élevé (4).

quement à l'absence d'un chef assez puissant, assez habile pour se mettre à leur tête. » *Mém. sur les Arabes de l'Egypte moyenne*, dans la Descript. de l'Égypte antiq. Mem, t. I, p. 574. Ajoutons qu'au temps des Pharaons ce chef s'était rencontré, c'était Moïse.

(1) Voy. Diodor. Sic., XX,74. Strabon, XVI. On ignore quel fut ce Pharaon Actisanes que Diodore fait succéder à Amosis. Il faut reconnaître des pasteurs (bédouins) dans ces voleurs dont parle l'historien grec.

(2) On voit par l'*Exode* que Moïse et Aaron pratiquaient l'art des psylles, qui dressaient la vipère hajé à se tenir roide comme un bâton. Cf. W. Lane. *An account of the manners and customs of the modern Egyptians*, t. II, p. 103. Diodore de Sicile dit, au sujet des prêtres égyptiens, qu'ils indiquaient assez communément les années de stérilité et d'abondance, les maladies qui doivent attaquer les hommes et les troupeaux, les tremblements de terre, les inondations, l'apparition des comètes. Voy. lib. I, part. II, c. 81.

(3) Le nom d'*Osarsiph* paraît être celui de l'Osiris infernal, *Osarhapi* ou *Osiris-hapis* qu'on lit souvent sur les monuments ptolémaïques et dont le culte devint très-célèbre sous le nom de Sérapis. Voy. Em. de Rougé, *Rapport adressé au directeur général des Musées nationaux*, p. 6.

(4) Comme il était dans l'usage des Égyptiens d'attacher au service de leurs dieux des familles sacerdotales étrangères (voy. de Rougé, *Mémoire sur le tombeau d'Ahmès, chef des Nautonniers*), Moïse a pu appartenir à une de ces familles et faire partie de cette catégorie de prisonniers que les inscriptions hiéroglyphiques désignent sous le nom de *saints*.

L'identité de l'Aménophis de Manéthon, du Pharaon de la Bible et du Maienphthah des monuments une fois admise, on obtient un élément synchronistique qui fournit, pour le problème du séjour des Hébreux, une donnée importante. L'élévation de Joseph se rapporte évidemment à un prince égyptien, et non à un roi pasteur. « Toute l'histoire de Joseph, écrit mon savant ami, M. de Rougé (1), prouve que son administration eut lieu sous un prince de race égyptienne, et non sous un roi pasteur, comme on l'a plusieurs fois prétendu. Il est acheté par un fonctionnaire dont le nom est purement égyptien; son beau-père, prêtre du Soleil à Héliopolis (2), porte le même nom; sa femme elle-même (*Asenet*) rappelle la déesse Neith. Le roi lui donne son anneau et un grand collier d'honneur, et nous voyons la même scène représentée à Thèbes dans le tombeau de Poeri. La parfaite tranquillité qu'exigent ses grands travaux d'approvisionnement, ainsi que les changements qu'il introduit dans la propriété, sont également incompatibles avec le régime de troubles et d'incursions propre à la souveraineté des pasteurs. Joseph est enfin salué par le roi du titre tout égyptien de *Sauveur du monde à toujours*. Lorsque ce ministre se sert de l'aversion qu'inspiraient aux Égyptiens les pasteurs de brebis, pour obtenir à sa famille un domaine séparé dans la terre de Goschen, il est évident qu'il parle à des Égyptiens chez qui saigne encore la plaie récente des pasteurs » (3).

Les Hycsos ayant été chassés sous Toutmosis de la XVIIIe dy-

(1) Examen de l'ouvrage de M. Bunsen. Part. II, p. 73.

(2) Le culte d'*Aten-ra*, ou du disque solaire rayonnant qu'on voit apparaître tout à coup sous Aménophis IV, serait-il celui du dieu des Hébreux égyptianisé, et faudrait-il attribuer l'établissement de ce culte au vizirat de Joseph, qui avait épousé la fille d'un prêtre du soleil? C'est ce que nous apprendront peut-être un jour les monuments, en éclaircissant la question de savoir si cet Aménophis IV ne serait pas le Pharaon dont Joseph avait été ministre. L'exécration dont la mémoire de ce monarque fut chargée par les Égyptiens s'expliquerait à cause de la prépondérance qu'il avait laissé prendre dans leur pays à une race détestée par eux. Un fait cité par M. de Rougé au sujet des divinités Soutech et Astarté, montre que les Pharaons adoptèrent parfois le culte de divinités sémitiques (*Rapport* cité, p. 6.)

(3) Le songe expliqué à Pharaon par Joseph est d'accord avec les habitudes superstitieuses des rois d'Égypte. Diodore de Sicile nous rapporte que Sabacon abdiqua la couronne effrayé par un songe, et, comme le Pharaon de Joseph, il avait fait venir ses prêtres pour le lui expliquer. Diod. Sic., lib. I, sect. I, c. 65. Manéthon nous parle d'Horus, un des prédécesseurs d'Aménophis, comme ayant beaucoup désiré voir les dieux, idée tout égyptienne. (Cf. Hérodot. lib. II, c. 42.) Ce désir paraît se rapporter à une grande foi dans les songes et ferait penser que cet Horus pourrait bien être le Pharaon de Joseph (voy. plus bas). Chaeremon confondant sans doute l'explication du songe de Pharaon par Joseph avec la vision d'Aménophis, rapportée par Manéthon, place le vizir hébreu sous ce dernier monarque.

nastie, le séjour des Hébreux se trouve nécessairement compris entre ce règne et celui de Maienphthah de la XIXe. Pour évaluer le laps d'années écoulé, nous n'avons malheureusement à notre disposition que des listes fautives, et les corrections de M. Lesueur, où M. de Rougé nous signale une foule d'erreurs, ne peuvent, hélas! pas nous guider. Au lieu d'avoir mis en regard de l'Aménophis des listes grecques, l'Amenhotep I des monuments, en mettant de côté le Chébron des premières listes, que ces premières listes donnent pour successeur à Amosis, le chef de la XVIIIe dynastie, ce savant architecte rapproche cet Amenhotep de Chébron et introduit ainsi une concordance inexacte. Essayons cependant de tirer du rapprochement des monuments et des listes de Josèphe et de l'Africain quelques éléments de cette suite chronologique.

En comparant la liste de Manéthon à la suite que nous donnent les monuments, on voit que le Toutmosis (1) qui a opéré définitivement, suivant lui, l'expulsion des pasteurs, doit être le Toutmès IV des monuments. Le nom de Misphragmouthosis du même Manéthon, qui est donné pour père à ce monarque, et qui, suivant lui, commença à vaincre les Hycsos, semble avoir été formé, par erreur, des noms de Méphrès (Maképhra) et Toutmès réunis. Et en effet, Maképhra ou Méphrès a été régente pour son frère et époux Toutmès II, puis pour Toutmès III. Le nom de Toutmès II a été remplacé dans la liste de Manéthon par celui de Méphrès, sa sœur et épouse, qui régna de fait; mais comme elle gouverna encore sous Toutmès III, on aura réuni en un seul nom le nom de ce dernier et celui de la régente, sa sœur, et c'est ainsi qu'on aura obtenu le nom de Mesphragmouthosis, que donne l'Africain, ou Méphramouthosis, comme l'écrit Josèphe. Une erreur à cette époque me paraît d'autant plus concevable, que le nom de Ha-t-asou, fut martelé par ordre de son frère Toutmès III, lorsque celui-ci eut recouvré son autorité. Le nom de cette reine disparut ainsi, et ce ne fut que la devise de l'é-

(1) Toutmosis IV régna neuf ans huit mois, et ce fut, d'après Manéthon, la quatrième année de son règne que les pasteurs furent chassés d'Abaris, où ils s'étaient fortifiés depuis Toutmosis II ou III (Misphragmouthosis). Voy. Josèph. *adv. Apion.* I. 9. Lesueur, o. c, p. 156. On ne doit pas se dissimuler que le récit de Manéthon paraît cadrer difficilement avec le témoignage des monuments. M. de Rougé m'apprend que ceux-ci attribuent au chef de la XVIIIe dynastie, Amosis, des conquêtes étendues qui paraissent peu s'accorder avec le séjour des pasteurs à Abaris. Pour que de pareilles conquêtes aient eu lieu, il semble nécessaire d'admettre que les pasteurs étaient déjà complétement expulsés de l'Égypte. Peut-être sous Toutmès IV, ces peuples s'étaient-ils emparés de nouveau d'Abaris.

tendard royal qu'elle s'était attribuée, qui échappa à la destruction (1), et qu'on omit souvent de marteler.

Le véritable nom de cette reine, que ni Champollion, ni Rosellini n'ont pu déchiffrer, et que M. Lesueur appelle *Amense*, a été lu par M. de Rougé : c'est *Ha-t-asou*. Sans doute que le nom de Méphrès (Mairé) n'est qu'un surnom.

A Toutmès IV succéda le long règne d'Aménophis III Memnon, qui dura, selon Manéthon, trente ans et dix mois, et auquel succède, soit immédiatement, soit après Acherres, Horus. Mais depuis Horus jusqu'à la fin de la XVIIIe dynastie, il règne une extrême confusion que n'ont pu encore éclaircir les monuments. Ceux-ci nous révèlent seulement les noms de Amentouanch et Aï (Skaï de Champollion). On ignore la place exacte d'Aménophis IV qui s'est distingué des autres Pharaons par le culte exclusif qu'il eut pour le soleil rayonnant *Aten-ra*, et sa haine pour le nom d'Ammon. Tout ce qu'on sait c'est qu'il est postérieur à Toutmès IV.

La gloire des Pharaons paraît avoir alors périclité, et elle était probablement arrivée à un grand degré d'abaissement, lorsque Seti I et Ramsès II vinrent rendre à l'Égypte tout son lustre. C'est vraisemblablement sous un de ces monarques peu puissants, que se placent l'élévation de Joseph et l'arrivée de la famille de Jacob dans la terre de Goschen. Soit que l'on prenne pour guide Manéthon, soit qu'on consulte les monuments, on ne peut guère arriver à un laps de beaucoup plus de cinq cents ans pour la longueur de cette période ; ce qui s'accorde avec la Bible. Et si l'on adopte le chiffre de 393 ans que donne Manéthon pour la durée totale des règnes des successeurs de Toutmès IV jusqu'à Séti I (*adv. Apion.* l. IX), en les ajoutant aux 100 ans ou 120 ans depuis Séti I jusqu'à Aménophis (Maienphthah), on a 500 ans environ, chiffre très-voisin de 471 ans que donne la chronologie de la *Genèse*. Selon la *Genèse*, il s'écoula 71 ans depuis l'établissement de Jacob en Égypte jusqu'à la mort de Joseph. Nous ne trouvons aucun monarque qui ait régné si longtemps, depuis Toutmès IV. Il faut donc croire que Joseph fut une sorte de maire du palais, sous plusieurs de ces derniers rois de la XVIIIe dynastie, qui m'ont tout l'air de rois fainéants, dont la race s'éteint dans l'abaissement ; car nous avons vu, d'après ce que j'ai dit plus haut, qu'il faut retrancher de cette dynastie Ramsès Meiamoun et Aménophis, et la terminer à Ramsès I. Mais on ne saurait assigner le nombre de rois qui régnè-

(1) De Rougé, *Rapport* cité, p. 7.

rent entre ce monarque et Horus (1). Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le style des monuments de Séti I et de Ramsès I les sépare profondément de ceux de ce dernier Pharaon, ce qui montre qu'il y eut un intervalle assez considérable.

M. Lesueur a fait de vains efforts pour tirer des dates et une liste plausible de ces témoignages confus et souvent contradictoires. Il a malheureusement rejeté les seules assimilations qui soient établies, et il s'est mis dès lors dans l'impossibilité d'arriver à aucune solution. C'est ainsi qu'il veut absolument faire d'Akenchères le Séti I, au lieu d'y reconnaître le Séthos de l'Africain et de le placer dès lors dans la XIXe dynastie. Cette importante assimilation découle de la lecture du nom de Séti, qui est due à l'un des plus savants et des plus ingénieux disciples de Champollion, M. Ch. Lenormant. M. Lesueur eût dû la rappeler. Peut-être ce souvenir, réveillé en son esprit, l'eût-il mis en garde contre sa fausse assimilation.

A quelque pharaon qu'on s'arrête donc pour celui qui fit de Joseph un vizir, il faut toujours rejeter la tradition sans fondement que M. Lesueur accepte sans la discuter, et qui place son avénement sous Apophis, et l'hypothèse encore moins admissible que le roi Amosis, chef de la XVIIIe dynastie, soit le pharaon qui commença à persécuter les Israélites. Il y a là une erreur de tout une dynastie, et c'est très-vraisemblablement Séti I, le chef de la XIXe, qui commença cette persécution.

L'époque des pasteurs fut un âge de troubles, de décadence et de ténèbres pour l'Égypte. C'est ce que démontre le style grossier des monuments du règne d'Amosis. Ces populations de Bédouins n'avaient ni histoire, ni organisation politique. Il n'est donc point étonnant qu'il y ait une solution de continuité entre la XIIe et la XVIIIe dynastie. Manéthon n'en savait probablement pas beaucoup plus sur ces siècles que nous n'en savons nous-mêmes, et tout ce qu'on peut espérer de déterminer, c'est la durée du séjour des pasteurs en Égypte.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. Lesueur, p. 51 ; le chiffre de quatre-vingt-treize ans que fournit Manéthon (Ap. Joseph. *adv. Apion.*, I IX), me paraît fort important. C'est la seule donnée qui nous éclaire sur la durée de ces règnes ignorés, durant lesquels les Israélites vinrent s'établir en Égypte.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

PREMIÈRE ÉTUDE SUR LES DÉCOUVERTES DE CHAMPLIEU.

I.

Il y a bientôt un an que la *Revue archéologique* a annoncé aux amateurs d'antiquités la découverte, sur le territoire de Champlieu (Oise), de bas-reliefs de l'époque de l'occupation romaine dans les Gaules. Depuis ce temps nous avons étudié avec soin le résultat de cette fouille, et nous croyons intéresser les archéologues en leur en faisant part.

Dans un hameau dépendant de la commune d'Orrouy (canton de Crespy en Valois, Oise), à Champlieu, M. Edmond de Seroux, en faisant défoncer un monticule connu sous le nom de Tournelle, rencontra les restes les plus évidents d'un édifice considérable dont les Romains furent sans doute les architectes. Avant d'énumérer le résultat des fouilles, disons un mot sur Champlieu et sur la localité même qui va nous occuper.

Champlieu, *campilocus*, est un ancien village dépendant d'Orrouy; il est situé dans la plaine, vers la forêt de Compiègne. On ne peut douter que les Romains n'en aient été les premiers fondateurs en considérant les débris d'armures et de poterie, les monnaies que le soc de la charrue a restitués et restitue encore chaque jour; qui pourrait d'ailleurs en douter à l'aspect de cette fameuse chaussée romaine qui va d'*Augusta Suessonum* (Soissons) à la capitale des Sylvanectes (Senlis), en traversant le hameau de Champlieu? c'est *la chaussée Brunehaut*. Le nom de cette chaussée prend son origine dans une fable inventée au XIIIe siècle par le poëte Recleury et adoptée comme une vérité pendant les siècles d'ignorance : on reconnaissait pour créateur de ces grandes routes un prétendu roi du Heynault, nommé Brunehault, c'était par ses enchantements qu'ils les avaient bâties du temps

du roi Salomon; elles portaient auparavant le nom de *strata*, en latin et en langue romane celui de *chemins de ly Estrées* (1).

Près de la voie il y avait un camp qui devait avoir une très-grande importance, si l'on en juge par sa position et ses restes. M. le vicomte Héricart de Thury, avec son talent ordinaire, a su en rétablir les limites et les bornes. Son assiette connue sous le nom de *champ des Ouies, audita* (sans doute on y rendait la justice) (2), fort rapprochée de la forêt de Compiègne, est divisée en deux parties par la voie romaine. D'après les débris trouvés, il est facile de conjecturer qu'un camp temporaire aura été placé à Champlieu au commencement de l'époque impériale, puis comme l'atteste la beauté des sculptures, que sous les Antonins, on aura commencé à le revêtir d'ouvrages en maçonnerie. On voit au midi une sorte de boulevard ou de terrasse en fer à cheval, qui peut avoir cent cinquante mètres de développement. Le côté convexe est tourné vers le sud. Cette terrasse était soutenue sur les deux faces par un mur de petit appareil dont on aperçoit encore un lambeau vers l'extrémité qui regarde Champlieu; elle a $6^{m},60$ de base, autant d'élévation et se termine en dos d'âne obtus. Jamais on n'a entrepris sérieusement de fouiller ce fer à cheval, qui appartient à la commune d'Orrouy. Quelques savants du XVIe siècle, comme on le verra plus loin, ont pensé avec juste raison que ce fer à cheval était le reste d'un amphithéâtre où les Romains célébraient leurs jeux et donnaient leurs spectacles. Si les bas-reliefs trouvés et l'*impluvium* qui est en terre sont les restes d'un temple, l'opinion des savants du XVIe siècle passe de la probabilité à la certitude. On sait en effet que souvent chez les Romains, près des temples, se trouvaient les jeux.

A cent pas du fer à cheval et au nord de la chaussée est un tertre de forme circulaire de $13^{m},20$ de diamètre, à bords exhaussés de $2^{m},64$ et revêtus d'un cailloutis gazonné; le centre de cette butte est marqué par une forte dépression; l'ensemble de cet ouvrage est entouré d'une enceinte rectangulaire dont les limites, devenues incertaines sous l'action constante de l'agriculture, paraissent atteindre la forêt de Compiègne. C'est sur ce tertre que je veux appeler toute l'attention du lecteur (3).

Les auteurs anciens citent ce monument comme étant d'une anti-

(1) Berg, *Hist. gén.*, ch. I, p. 316.
(2) Carlier, *Histoire du Valois*, t. I, l. I.
(3) M. Grave, *Statistique du canton de Crespy*.

quité très-reculée; les titres les plus éloignés de nous qui font mention des Tournelles, en parlent comme d'une habitation en ruine. On a prétendu qu'il y avait autrefois un corps de logis composé de cinq tournelles; rien ne vient justifier cette assertion. Pour nous, après un examen attentif des bas-reliefs, des armures rongées par la rouille et des fragments de chapiteaux de toute beauté que M. de Seroux y a trouvés, nous croyons pouvoir affirmer qu'un édifice fort important s'élevait au lieu dit la *Tournelle*.

Dans cette étude nous rechercherons si c'est pour la première fois que ce monticule restitue des objets antiques, d'abord; puis nous donnerons un travail descriptif et comparatif de quelques-uns des bas-reliefs les plus intéressants.

II.

Je ne fus point étonné d'apprendre que les restes d'un monument ancien avaient été rencontrés dans la petite tournelle de Champlieu, je savais que ce n'était pas la première fois.

En effet, Damien de Templeux, dans la description qu'il donne du Valois, Bergeron, dans la collection des mémoires duquel se trouve le Valois royal, Bouchel, qui rédigea la coutume de Senlis et un précis sur le Valois, parlent de cette tournelle comme étant le reste d'un édifice considérable; ces auteurs vivaient au XVIe siècle. Au commencement du XVIIe, Muldrac, l'auteur du Valois royal amplifié, en fait aussi mention dans des termes analogues. Ces différents auteurs, surtout ceux du XVIe siècle, parlent de l'importance des débris qui se voyaient de leur temps; malheureusement ils ne nous ont laissé aucune description de l'état de la localité, ils se sont contentés d'énoncer un fait. Plus tard, de 1725 à 1730, Minet, président au présidial de Crespy, dans son Essai manuscrit sur le Valois, parle aussi du point qui nous occupe; sans entrer dans aucun détail; il se contente de rapporter ce qui a été dit par les auteurs des XVIe et XVIIe siècles.

Point de fouille cependant jusqu'à l'abbé Carlier qui commença à écrire l'histoire du Valois vers 1748. Ce savant, attaché à la chancellerie du Valois, dans un voyage à Champlieu, fit creuser un peu le tertre signalé, et que recouvrait depuis longtemps un épais gazon. Quelques coups de pioche suffirent pour faire rencontrer des débris de chapiteaux de colonnes. Là s'arrêta le travail de l'abbé Carlier, occupé qu'il était alors à visiter le grand-duché du Valois.

Quatre-vingts ans après, de 1820 à 1826, M. Georgette du Buis-

son, ancien employé des forêts de la liste civile, fit de nouvelles tentatives qui mirent au jour des chapiteaux doriques, des fûts cannelés de plusieurs modules, des meules de grès, une tombe à couvercle ornée de feuilles sculptées, dans laquelle se trouvaient de petits lacrymatoires et des médailles en bronze de Dioclétien; il recueillit encore près du tertre des armures en fer, une quantite de poteries en terre rouge remarquables par la délicatesse et l'exécution des ornements, et de plus, une coupe portant cette inscription : *Ambiani.*

Tel est l'état des découvertes antérieures à 1850.

Au mois de mars 1850, pendant la dure saison de l'hiver, M. Edm. de Seroux, dans le but charitable d'employer les ouvriers pauvres de Champlieu et voulant d'ailleurs utiliser un terrain pour lui perdu, fit fouiller la tournelle, et ces fouilles amenèrent la découverte d'un grand nombre de bas-reliefs, de chapiteaux, de fûts de colonnes, etc. L'amateur qui jette un coup d'œil sur les bas-reliefs que nous allons examiner, ne peut contenir son admiration à la vue de pareilles richesses si longtemps inconnues et perdues pour la science.

III.

D'après l'avis de M. Marneuf, sculpteur et architecte distingué, auquel nous devons beaucoup de reconnaissance pour les dessins qu'il a bien voulu faire avec autant de talent que de bonne volonté, nous ferons observer que la sculpture statuaire est de beaucoup supérieure à la sculpture d'ornementation dans les bas-reliefs de Champlieu. En effet, le fond des moulures n'est pas très-finement évidé. Des fonds en couleur en font ressortir les détails. Et chose digne de remarque, c'est qu'on avait ajouté à ces fonds des détails sur la surface des ornements, pour leur donner de la légèreté et diminuer la lourdeur de l'ensemble. Les couleurs qui se rencontrent le plus généralement sont le rouge foncé et le jaune. Elles sont du reste parfaitement conservées. La peinture vient ajouter des détails de finesse sur la partie large acceptée comme décoration.

Cette différence entre la sculpture statuaire et la sculpture d'ornementation de nos bas-reliefs dans le même monument, est une bizarrerie dont on rencontre de fréquents exemples chez les anciens et chez les modernes.

Les parties sculptées le sont toujours sur les deux faces de la pierre, et par conséquent forment l'angle de pieds-droits qui pouvaient monter à une grande élévation, attendu que les sujets trouvés sont en-

cadrés de listels et forment des arabesques montantes. Ces parties superposées ont pour base une sorte de plate-forme soutenue par une tige sortant d'ornements ou de parties mises sur le fond de l'arabesque qui a la forme de la partie haute d'un candélabre.

Bon nombre de morceaux portent avec eux l'empreinte de leur appareil, c'est-à-dire qu'ils sont percés d'un trou au lit de dessus pour être enlevés avec une louve, instrument employé par les architectes de l'antiquité.

En résumé, ces monuments, comme on le peut affirmer, n'appartiennent pas aux siècles de barbarie. Ils sont donc grecs ou romains. Nous inclinons à penser qu'ils sont l'ouvrage des Grecs. Quelquefois, en effet, par la grâce de la touche et la délicatesse du ciseau, les Romains ont approché de leurs maîtres, mais ils ne les ont jamais égalés, et nous croyons pouvoir dire avec vraisemblance que ces précieux débris sont l'œuvre d'architectes grecs venus avec eux.

La difficulté de reproduire le grand nombre des bas-reliefs de Champlieu nous oblige à ne donner aux lecteurs que la description d'un petit nombre de sujets.

Bacchante (planche 160, n° 1).

Ce bas-relief, haut de $0^m,64$, large de $0^m,83$, nous montre une Bacchante qui se présente par derrière. Sa figure est vue de profil, au-dessus de l'épaule gauche. Sa tête, au-dessus de laquelle règne une moulure ornée, porte une magnifique chevelure enroulée autour du front et se réunissant en touffe par derrière la tête. Son bras gauche, élevé gracieusement au-dessus de la tête, soutient les plis d'un *peplus* qui retombe sur le devant de la poitrine. Le reste du vêtement est soutenu par l'avant-bras gauche près duquel on voit un thyrse que porte la main. Le torse, qui est d'une admirable beauté, est d'un style pur et élégant. Les parties d'angles des pieds-droits forment listel sur les deux faces; c'est pourquoi on en trouve fort peu d'entiers.

Il y a en retour un fragment d'aile.

Ce bas-relief faisait sans doute partie d'une scène de bacchanale; le fragment d'aile appartenait peut-être à un génie de Bacchus.

Dans le Musée du Louvre, par M. de Clarac (pl. 131, n° 143, t. II), on voit dans une scène de bacchanale une Ménade dans une position tout à fait analogue à celle de notre Bacchante. Cette Ménade élève un tympanon au-dessus de la tête. De la main gauche elle tient les

plis de sa tunique. Le bras gauche et une partie du dos sont nus. Les cheveux sont ramenés derrière la tête, mais non en touffe.

Léda (planche 160, n° 2).

Bas-relief haut de 0m,57, large de 0m,54, formant la partie haute d'un pied-droit. Il représente une scène de la vie de Léda. Le torse est vu de trois quarts. La tête est rejetée un peu en arrière et la figure qui manifeste de l'indignation, est aussi retournée en arrière. La tête est couverte d'un voile qui tombe sur le côté. La main du bras droit semble repousser un beau cygne, forme qu'avait prise Jupiter pour rendre Léda mère des Dioscures, d'Hélène et de Clytemnestre. Léda est ordinairement représentée couverte d'un léger voile. C'est ici le seul exemple d'une Léda presque entièrement nue; il n'y a qu'une seule statue où sa nudité soit encore plus complète, Celle-ci semble agréer les caresses de Jupiter que la nôtre paraît repousser. Parmi les bas-reliefs publiés par M. de Clarac, je n'en ai point trouvé d'autres représentant Léda et son cygne. A Londres, dans la collection Lansdowne, on voit une statue de Léda qui tient serré sur son genou avec la main droite un cygne, le cou élevé vers elle pour la contempler; de la main gauche elle tire un voile derrière lequel elle paraît vouloir ensevelir le mystère qui va s'accomplir (Cl. pl. 410, n° 1715).

A gauche du bas-relief se trouve un disque ou sorte de plat destiné à recevoir la chair des victimes; il est traversé par un bâton augural dont les prêtres se servaient pour tirer les augures des entrailles des victimes.

Apollon (planche 160, n° 3).

Ce bas-relief, à l'échelle de 20 centimètres pour mètre, divisé en trois morceaux formant pied-droit, nous représente Apollon près d'un monument funéraire, peut-être celui de Coronis. La tête, qui regarde le ciel, est ornée d'une couronne de feuilles de laurier; la partie supérieure du corps, vers la gauche, est cachée par une chlamyde qui, suivant la coutume des anciens, devait être attachée avec une fibule ou une agrafe sur l'épaule droite. Nous voyons l'extrémité du bras gauche sortir de dessous le manteau à la hauteur du nombril; le bras droit est courbé, il paraît appuyé sur un cippe autour duquel sont des bandelettes. A droite de notre bas-relief est un corbeau, symbole qui se rencontre souvent dans les scènes d'Apollon.

Ce bas-relief repose sur un piédestal orné de moulures.

J'ai rencontré bon nombre de statues et de bas-reliefs d'Apollon dans l'ouvrage de M. de Clarac, semblables à notre sujet, qui est d'une grande pureté de style.

Ce sujet, comme je l'ai dit, représente Apollon appuyé sur le monument funéraire de Coronis. Il regarde tristement le ciel dont il semble attendre un adoucissement à sa douleur. On sait que Coronis, fille de Phlegyals, l'homme le plus belliqueux de son temps, fut aimée d'Apollon qui la rendit mère d'Esculape. Mais ayant eu un autre amant pendant sa grossesse, Apollon, informé par le corbeau de cette infidélité, prit son arc et ses flèches, et, dans le premier mouvement de sa colère, en perça le sein de Coronis. Il se repentit ensuite, mais trop tard, de s'être vengé si cruellement, et, désespéré de la mort de son amante, il punit celui qui avait fait un si mauvais rapport, et rendit le corbeau noir de blanc qu'il était. Quant à l'enfant que Coronis portait en elle, le dieu l'en retira et le fit porter dans l'antre du centaure Chiron. C'était Esculape. Coronis participa aux honneurs divins qu'on rendit à son fils ; elle eut une statue dans le temple d'Esculape, chez les Sicyoniens, et fut mise au rang des divinités (1).

Tel fut le sort de celle que le dieu de la musique avait aimée.

Chez les anciens, Apollon est généralement représenté sous les mêmes traits, qui sont ceux de la jeunesse.

Aussi l'idée la plus relevée que l'on puisse se former de la jeunesse idéale de l'homme, est parfaitement exprimée dans les figures du fils de Latone. Il unit à la force de l'âge mûr la délicatesse des formes de celui qui le précède. Ces formes sont larges, elles annoncent un homme né pour de grandes choses. Ce ne sont pas celles d'un favori de Vénus accoutumé à la fraîcheur des ombrages et élevé par cette déesse, comme dit le poëte Ybicus, sur des lits de roses. Aussi Apollon était-il regardé comme le plus beau des dieux.

Cette beauté de forme donne à Apollon une grande ressemblance avec Bacchus. C'est pourquoi n'ayant encore trouvé que le torse de ce sujet, nous avions pensé qu'il appartenait à un Bacchus, surtout après l'examen comparatif que nous en avions fait dans les bas-reliefs du musée du Louvre de M. de Clarac.

(1) Hygin.

Niobide (planche 160, n° 4).

Ces deux parties de bas-relief, à l'échelle de 20 centimètres par mètre, nous représentent une des filles de Niobé, victime de la colère de Latone. Le corps paraît couché sur les genoux d'un personnage qui ne peut se distinguer. Il repose sur des draperies en désordre. La tête tombe derrière les genoux, les cheveux en sont noués à l'extrémité. Près de la tête on voit un bras renversé, sans doute celui de la Niobide. Le personnage dont la plus grande partie se voit dans l'assise supérieure est vêtu d'une tunique qui paraît être attachée à la ceinture. Près du sein gauche de la Niobide, on remarque une main, celle du personnage qui soutient l'enfant de Niobé.

On rencontre fort peu de Niobides portées sur des personnages; ce fait n'a rien d'étonnant, puisque Jupiter voulait que les enfants de Niobé, après leur mort, restassent neuf jours sans sépulture, et on sait que ce dieu changeait en pierre ceux qui voulaient tenter de les ensevelir. La scène de notre bas-relief représente sans doute l'ensevelissement des Niobides que Jupiter autorisa le dixième jour.

Dans les musées de Florence, de Dresde, de Munich, on rencontre des Niobides étendues seules sur des lits de parade.

Cérès et Démophon (planche 160, n° 5).

Ce bas-relief, surmonté d'un chapiteau, est au vingtième de sa grandeur. Il est composé de trois assises formant la partie haute du pied-droit. Il représente Cérès plongeant le jeune Démophon, suivant Apollodore, ou Triptolème, suivant Ovide, dans le feu, pour le rendre immortel. La tête de Cérès est ornée d'une belle chevelure enroulée sur son sommet; les cheveux sont couronnés d'épis. Le corps de la déesse est nu jusqu'à la hauteur du fémur. Les lignes en sont pures, les contours gracieux. Cependant le devant du corps est presque dissimulé par une sorte de *peplus* qui en entoure le bas. Une partie de ce vêtement est relevée et repose en plis inégaux sur l'avant-bras droit. Le corps de la déesse, qui est courbé, permet au bras gauche, qui ne se voit pas, de tenir par l'extrémité du pied gauche un enfant dont la tête est penchée et la face relevée sur le côté droit. Les mains paraissent entrer dans des flammes épaisses. Derrière la tête de Cérès se trouve une coupe antique d'une forme très-élégante. Ce bas-relief repose sur une sorte de plate-forme soutenue par une tige sortant d'ornement, qui a la forme de la partie

haute d'un candélabre. On remarque près de la tête de la déesse une coupe portée par une colonne ainsi qu'on en voit un grand nombre d'exemples dans les bas-reliefs antiques, et entre autres dans un bas-relief cité par M. Roulez dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles dont le sujet représente la Victoire remettant une palme à Hercule, et où l'on voit une colonne surmontée d'une coupe entre ces deux personnages.

Ce mythe grec est extrêmement curieux : je n'en ai point trouvé d'échantillons dans les différents auteurs d'antiquités que j'ai consultés.

M. Prosper Mérimée, de l'Académie française, a bien voulu m'indiquer dans Apollodore et dans Ovide, les passages relatifs au sujet de notre bas-relief. Nous croyons ce sujet assez important pour l'appuyer de la citation de ces deux auteurs.

Voici d'abord le récit d'Ovide (*Fastes*, vers 500) :

« Au lieu où s'élève Eleusis, consacré à Cérès, étaient jadis les champs du vieux Célée. Il portait les fruits cueillis, tandis que sa fille chassait deux chèvres devant elle. Il avait un fils malade chez lui. Ils rencontrèrent une pauvre femme : « Mère, dit la jeune fille, « où allez-vous ainsi sans guide ? » Le vieillard et la jeune fille prièrent la pauvre femme de venir se reposer dans leur demeure. C'était Cérès ; elle y vint, vit l'enfant malade et la douleur des parents ; elle prit part à leur chagrin et pleura avec eux ; elle lui fit boire un lait mêlé de pavot qui l'endormit. L'enfant de Métanire dormait. Cérès, touchée de l'accueil de ces bonnes gens, prend Triptolème, leur fils malade. Trois fois elle le caresse de la main, prononce des parolos magiques et approche du foyer le corps de l'enfant, le couvre de charbons enflammés, afin que le feu purifie et dévore son enveloppe mortelle.... Cependant les cris du fils réveillent la mère en sursaut. Aveuglée par sa tendresse et hors d'elle-même : « Que faites-vous ? » s'écrie-t-elle. Elle arrache des flammes le corps de son fils. « Trop d'affection, lui « dit la déesse, t'a rendue dénaturée, ta frayeur maternelle anéantit « tous mes bienfaits. Ton fils ne sera qu'un simple mortel, mais le « premier des hommes il labourera, il sèmera, et les moissons qu'il « coupera dans les champs seront le prix de ses travaux. » Elle dit et disparaît dans un nuage. »

Vient ensuite le récit d'Apollodore qui diffère peu, quant au fond, de celui d'Ovide. Il est question de cette fable dans deux endroits de l'ouvrage mythologique d'Apollodore (l. IV, p. 55 et l. I, ch. 5, § 1). Voici l'un de ces passages : « Pluton étant devenu amoureux de

Proserpine, l'enleva en secret, aidé de Jupiter. Cérès ayant appris de ses fidèles adorateurs, les Hermionéens, que Pluton avait enlevé sa fille, abandonna le ciel, irritée contre les dieux. Simple mortelle, elle vint à Éleusis, près du puits de Callichore; et de là se rendit chez Céleus, roi d'Éleusine; qui l'invita à se reposer; une vieille, Iambée, pour calmer les douleurs de la déesse, la fit rire si fort, que Cérès voulut reconnaître ce service. La maîtresse d'Iambée, Métanire, femme de Céleus, avait un petit enfant qui fut pris en affection par Cérès; elle se chargea de son éducation. La déesse, pour le rendre immortel, le mettait toutes les nuits dans le feu pour brûler ce qu'il y avait de mortel en lui et lui assurer une jeunesse perpétuelle. »

Nous voyons dans les notes que Clavier (1) a mises à l'ouvrage si embrouillé d'Apollodore que Δηϊφῶν, Deiphon, suivant l'hymne à Cérès, n'est autre que Démophon. Il est nommé par Ovide dans ses *Fastes* et par Hygin Triptolème. Ils prétendent que c'est lui qui inventa l'agriculture. Le scholiaste Nicandre, de Claros en Ionie (*Theriaca*, caput 24) lui donne le nom de Celeus. Cérès, suivant Callimaque, l'auteur de l'hymne à Cérès (vers 237), le nourrissait en le frottant d'ambroisie et le mettait dans le feu pour le rendre immortel, en consumant en lui les parties mortelles. Apollonius de Rhodes (poëte de Naucratis en Égypte, surnommé de Rhodes) paraît avoir eu ce passage de son maître en vue dans l'endroit où il parle de la manière dont Thétis élevait Achille.

Le Triptolème qui s'occupa d'agriculture était le fils aîné de Métanire.

Il devient donc impossible, après les citations que nous venons de faire, de ne pas reconnaître que le sujet de notre bas-relief est clairement déterminé et par les récits d'Ovide et d'Apollodore et par les notes de M. Clavier.

L'histoire des Tyriens, des Phéniciens, des Carthaginois et des Hébreux, nous offre des faits analogues à celui que représente notre bas-relief. Ainsi les sacrifices que les Juifs rebelles faisaient au dieu des Ammonites, Moloch (2), comme nous l'apprend la Bible. Moïse défend en plusieurs endroits aux Israélites de consacrer leurs enfants à Moloch, en les faisant passer par le feu en l'honneur de ce dieu. Il veut qu'on punisse de mort ceux qui auraient contrevenu à cet ordre,

(1) T. II, p. 62.
(2) Moloch, Melech, roi.

et Dieu menace d'arrêter l'œil de sa colère sur cet homme et de l'exterminer du milieu de son peuple.

Cette consécration se faisait de deux manières. Les prêtres ayant reçu l'enfant des mains du père, allumaient deux grands feux près l'un de l'autre et faisaient passer cet enfant pieds nus entre ces deux feux, *transferens per ignem; lustravit filios suos in igne Manasse, — traduxit filium suum per ignem*. D'autres fois on mettait les enfants entre les mains brûlantes de la statue en bronze du dieu qui les brûlait.

Il y a beaucoup d'apparence que les Hébreux étaient adonnés au culte de Moloch dès avant leur sortie d'Égypte, puisque Amos et après lui saint Étienne leur reprochent d'avoir porté dans le désert la tente de cette divinité, *portastis tabernaculum Moloch vestro*. Salomon bâtit un temple à Moloch sur le mont des Oliviers et Manassès, longtemps après, imita son impiété en faisant passer son fils par le feu, en l'honneur de Moloch. C'était principalement dans la vallée de Topheth et d'Hennon à l'ouest de Jérusalem que s'exerçait le culte impie que les Juifs rendaient à Moloch.

On est partagé sur le rapport qne Moloch avait aux autres divinités des païens. Les uns croient que Moloch était le même que Saturne, à qui chacun sait qu'on immolait des hommes. D'autres croient qu'il était le même que Mercure, d'autres qu'il était le même que Vénus, d'autres le même que Mars ou Mithra.

Il existe entre l'exemple que nous citons et le sujet qui nous occupe une grande analogie. D'un côté, Cérès plongeait le jeune Démophon dans le feu pour le rendre invulnérable; de l'autre, Moloch ordonnait que les enfant fussent passés au feu pour les purifier.

Disons cependant, avant d'en finir avec Cérès et Démophon, que l'on aurait pu penser au premier abord que ce bas-relief était la représentation de Thétis plongeant son fils Achille dans les eaux du Styx pour le rendre immortel. La vue de ce sujet représenté sur une mardelle de puits, où se trouvent les différentes phases de la vie d'Achille, dans le musée du Capitole par Visconti, aurait peut-être pu rendre cette opinion soutenable. Mais la matière dans laquelle on plonge l'enfant nous montre des flammes et non de l'eau. Enfin, la tête de l'Océanide Thétis était couronnée de plantes marines et jamais d'épis, puisque ces derniers sont les attributs de la divinité qui préside aux moissons.

Chien (planche 160, n° 6).

Ce bas-relief, à l'échelle de 10 centimètres par mètre, représente

un chien attaché par le collier à un anneau qui le retient. Il cherche en vain à se défendre contre un personnage qui l'excite et l'irrite avec un long bâton magique. Ce chien, dont la partie postérieure du corps paraît accroupie, représenterait-il Cerbère enchaîné par Hercule, lorsque ce héros arracha Alceste des enfers?

Néréide (planche 160, n° 7).

Ce bas-relief, à l'échelle de 20 centimètres pour mètre, représente une Néréide couchée sur un dauphin. Le corps est vu dans sa partie dorsale; le torse est d'une grande pureté de lignes. La tête, dont la figure est vue de profil, légèrement tournée à droite, est ornée d'une belle chevelure; le bras gauche est appuyé sur la queue tridentée du dauphin. Le bras droit, qui est brisé, tenait sans doute le trident de Neptune, et cette Néréide voguant sur les flots va sans doute rendre ses hommages à l'Océan ou à quelque dieu marin.

Les Néréides sont ordinairement représentées sous la figure de jeunes et belles vierges, assises sur des dauphins et tenant à la main le trident de Neptune, d'autres fois des guirlandes de fleurs.

Détails d'architecture (planche 160, n° 8).

Cimaise, larmier, caisson, modillon de la corniche de l'édifice; la cimaise est décorée d'ornements très-larges et très-accentués en feuilles d'ornement, formant des motifs de palmettes et culots; le larmier est décoré de motifs, l'un d'eux est un vase avec anse; auprès est la rosace qui a quatre feuilles dentelées, le bouton fendu au milieu. Les modillons sont variés d'ornementations, le plus souvent décorés de culots doubles et simples. L'un de ces modillons est fort curieux, il est composé d'une tête arrangée en ornementation; petit listel en dessous et cavé à la partie inférieure.

Architrave (planche 160, n° 9).

Architrave composée à sa partie supérieure d'une feuille dentelée entre deux listels, doucine en dessous décorée de fleurons, palmettes et culots se terminant sur un angle par le fleuron. Partie lisse ou champ en dessous ornée de listel retourné sur un angle, quarre en dessous ornée de feuilles dentelées. Partie lisse en dessous avec listel. En dessous perles et pirouettes taillées dans la baguette. Le dernier champ de même que les autres avec listel. On trouve dans les fonds de ces sculptures de la couleur rouge. L'astragale est taillée, chose extraor-

dinaire qui ne se retrouve pas dans l'architecture antique des meilleures époques.

Bouclier d'Amazone (planche 160, n° 10).

Un bouclier d'Amazone ou pelte en pierre, à l'échelle de 20 centimètres pour mètre, d'une fort belle conservation. Quoique ce bouclier soit en pierre, je l'ai rangé parmi les armes, afin d'avoir occasion de mentionner ce genre d'armure défensive dont le type se rencontre rarement chez nous. La pelte était une sorte de bouclier à peu près semblable à ce que les auteurs appellent *cetra*. Ce bouclier était léger, coupé en demi-cercle. Les boucliers des Amazones étaient des peltes de figure lunaire, comme nous l'apprend Virgile :

« *Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis.* »

Ces boucliers avaient la forme d'une demi-lune. Tel est le bouclier d'Hippolyte l'Amazone que l'on voyait autrefois dans le musée de Brandebourg. Ces peltes étaient fort répandues chez les Africains ; on en trouve dans les monuments romains, comme on le voit à Besançon et Champlieu. Les Thraces, au dire de l'historien Denys d'Halicarnasse, avaient des peltes semblables à celles dont nous possédons plusieurs échantillons.

Nous n'avons pas parlé d'un grand nombre d'autres bas-reliefs de sculpture et d'ornementation fort curieux, de plusieurs glaives et javelots dont nous possédons les dessins. Si les fouilles de Champlieu continuent, comme nous l'espérons, nous aurons occasion de revenir sur différentes parties dont nous ne parlons pas aujourd'hui.

En terminant ce petit travail, je prierai M. Marneuf d'accepter l'expression de mes sentiments d'affectueuse reconnaissance pour les dessins qu'il m'a si gracieusement offerts et les conseils qu'il m'a donnés pour la partie de sculpture d'ornementation. Je remercierai M. Edm. de Seroux de la complaisance tout amicale qu'il a mise à me montrer ses admirables découvertes et à m'en permettre la reproduction par le dessin. Enfin je prierai M. le vicomte de Thury, l'honorable académicien M. Prosper Mérimée et M. A. Duchalais, de recevoir mes sentiments de gratitude pour les conseils bienveillants dont ils ont bien voulu m'honorer dans la marche de cette première étude sur Champlieu.

Edmond Caillette de l'Hervillier.

De la Société des Antiquaires de Picardie.

DEUX INSCRIPTIONS LATINES

INÉDITES.

M. Max. de Ring, membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les sciences historiques, auteur d'une savante *Histoire des Germains* qui vient de paraître il y a quelques mois, nous communique les deux inscriptions suivantes récemment découvertes, l'une à Strasbourg, l'autre près de cette même ville. Nous nous empressons de les offrir à nos lecteurs avec les observations dont M. de Ring a bien voulu les accompagner.

« La première inscription a été trouvée au milieu d'antiques substructions romaines, dans une cave de la rue des Frères, à Strasbourg; l'autre au Königshof, village situé sur l'emplacement du camp romain qui dominait la cité.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le fort d'*Argentoratum*, à l'époque romaine, n'embrassait que la partie de Strasbourg qui est le plus à l'est, baignée, au sud, par l'Ill, et à l'orient par le bras de cette rivière connu sous le nom de canal du Faux-Rempart, et se trouvait défendu au nord et à l'ouest par des murailles et de profonds fossés, au delà desquels se développait la voie romaine qui liait la cité au camp qu'occupait la VIIIe légion.

« Voici la première de ces inscriptions :

IN. H. D. D. MINERVAE SAN
CTE (*sic*). ET. GENIO. LOCI. C. AMAN
DIVS. FINITVS. OPT. PRINCI....
ET. T. CELSIVS. VICTORINVS
LIBR. PRINCIPIS. REFECERVNT
MVCIANO. ET. FABIANO. COS.

C. Q. CATVLVS. OPT. PR. INCHOATVM. D. S. PERFECIT. DVOB
AVG. SEVERO III ET.... ONN. [*sic?*] COS (1).

In honorem Domus divinæ, Minervæ sanctæ et Genio loci C. Aman-

(1) Quelques abréviations, dont la lecture d'ailleurs est certaine, n'ont pu être reproduites ici par les caractères typographiques. (*Note de l'Editeur*).

dius Finitus optio principis, et T. Celsius Victorinus, librarius principis, refecerunt (1) *Muciano et Fabiano consulibus. C. Q., Catulus, optio principis, inchoatum de suo perfecit, duobus Augustis Severo tertium et Antonino consulibus.*

« Cette inscription date donc du règne de Septime Sévère, et fut écrite sous le consulat de cet empereur et d'Antonin en 202 de l'ère chrétienne. Elle offre peu d'intérêt pour l'histoire générale; mais elle en présente beaucoup pour Strasbourg en ce qu'elle a un rapport direct à l'administration locale de cette cité au IIIe siècle.

« Or, à cette époque la province supérieure du Rhin n'était point encore partagée entre les deux gouvernements de la Séquanie et de la Germanie première, limitation qui, comme je l'ai prouvé dans mon ouvrage manuscrit sur les Établissements romains du Rhin et du Danube, n'eut lieu que sous l'empire des trente tyrans. — Alors résida à Olino, aujourd'hui Holli, près de Bâle, le duc de la limite séquanienne, et à Argentoratum, aujourd'hui Strasbourg, le *comes* qui lui-même était sous les ordres du *magister equitum*, lequel était soumis au préfet des Gaules, dont la résidence était à Trèves.

« Sous le règne de Sévère, existait à Strasbourg un *princeps*, qui se renouvelait d'année en année.

« Ce fut, comme nous l'indique l'inscription, en 201 de l'ère chrétienne, sous le consulat de Mucien et de Fabien, que le lieutenant de ce princeps, Amandius et son secrétaire Victorin commencèrent la réparation d'un temple dédié à Minerve et au Génie du lieu, réparation qui, l'année suivante, sous le consulat des deux Augustes, Sévère et Antonin, fut achevée aux frais et par les soins de Catule, lieutenant du *princeps* qui avait remplacé le premier.

« Quant à la seconde inscription, trouvée au Königshof, elle est d'un moindre intérêt pour l'administration locale. Je vous envoie le dessin de la pierre qui la contient. [Nous nous contenterons de transcrire le texte même de l'inscription en le reproduisant ensuite en caractères vulgaires.]

IN H D [D]
GE]NIO VICI C^ (*sic*)
...BAR ET VI (?)
...VTOR CANA

(1) C'est-à-dire, probablement *Caius Quintus*, ce Catulus ayant deux surnoms particularité qui n'est pas sans exemple. Voy. Orelli, n. 2729. Cf. n. 2738. — E. Egger.

...BENSIVM
MARTIVS
OPTATVS
QVI COLVMNA[M
E]T STATVAM
D ꝓ D

In honorem Domus divinæ. Genio vici Ca(?)... bar. et vicanorum (?) Cana... bensium Martius Optatus, qui columnam et statuam (posuit). Decreto decurionum.

« Je m'abstiendrai de tout commentaire, étant dans le doute si cette pierre élevée par Martius Optatus au Génie du bourg a effectivement été placée dans l'antiquité au lieu où elle a été trouvée, et si elle n'y a point été transportée d'un autre endroit à une époque inconnue. »

[A cette conclusion de M. de Ring nous ajouterons une courte remarque, qui justifiera la réserve avec laquelle s'est exprimé le savant antiquaire. Une inscription d'Alba Julia en Dacie (Orelli, n° 3798) est dédiée *Genio Canabensium;* peut-être est-ce ce dernier mot qu'il faut lire aux lignes 4 et 5 de l'inscription ci-dessus. Dans cette supposition, il ne manquerait rien au commencement de la ligne 5, et l'on pourrait, en effet, considérer le monument comme originaire de la Dacie. — Quant à l'omission du mot *posuit*, elle n'est point une difficulté; on peut consulter, sur ces sortes d'ellipses, fréquentes dans le style épigraphique, les observations de feu M. Letronne, publiées par la *Revue Archéologique*, dans la livraison de juillet 1850. E. Egger.]

NOTICE

SUR

LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE LONDINIÈRES

(SEINE-INFÉRIEURE)

EXPLORÉ EN OCTOBRE 1850.

Le cimetière mérovingien de Londinières était situé au pied du mont Blanc, à l'angle des routes départementales de Neufchâtel à Eu, et de Dieppe à Beauvais. Son étendue totale n'avait pas moins de soixante mètres de long sur cinquante de large. Le nombre des cadavres que j'y ai reconnu dans cette dernière fouille est d'environ cinquante; il y avait des hommes et des femmes, des jeunes gens et des vieillards. Tous avaient les pieds dirigés vers l'orient et la face tournée vers le ciel. Cet usage est aussi ancien que le monde et aussi étendu que le séjour de l'homme.

Les corps étaient disposés dans des fosses taillées dans la craie, dont la profondeur variait de trente à cent trente centimètres. Dans les plus profondes, on trouvait jusqu'à trois corps inhumés l'un sur l'autre à des époques différentes. Je ne doute pas que les corps n'aient été déposés autrefois dans des cercueils de bois rongés par le temps, et dont on retrouvait les traces dans le charbon qui parsemait le sol.

Les fosses n'étaient pas disposées à des distances égales. Elles semblaient appartenir à des familles plutôt qu'à un système d'inhumation publique. Au pied des morts étaient souvent des vases en terre noire, rouge ou blanche. Quelques-uns de ces vases avaient la forme d'une soucoupe; d'autres celle d'un pot avec une anse. Le plus grand nombre affectait une forme entièrement inusitée, aujourd'hui, et encore inconnue à l'époque romaine. Les vases en terre noire étaient fins et légers, couverts d'un vernis formé avec de la mine de plomb, et ornés de dessins marqués à l'estampille. Quelques-uns paraissaient avoir été chauffés immédiatement avant d'être dépo-

sés dans les sépultures, ce qui m'a fait supposer que le liquide qu'ils renfermaient était chaud ou tiède.

La plupart de ces vases inclinaient légèrement leur ouverture vers les morts. Les pieds étaient si bien placés dessus, qu'un d'eux renferme encore un calcaneum, d'autres contiennent des phalanges de petits doigts.

Tous ces hommes paraissaient avoir été inhumés avec leurs vêtements. Les objets de fer ou de cuivre qui les entouraient en avaient encore conservé les traces. On sait que les Germains, les Francs, presque tous les peuples de l'antiquité, inhumaient leurs morts tout habillés, et portaient dans leurs lois des peines sévères contre les spoliateurs. Presque toujours nous étions avertis de la présence d'un squelette par de gros cailloux taillés qui les environnaient de tous côtés.

Quelques-uns semblaient avoir été déposés sous la tête, comme pour leur servir d'oreiller. Cet usage est très-commun du VIe au XIIe siècle.

Tous ces vêtements étaient attachés avec des épingles, des fibules, des agrafes, presque toutes d'airain ou de cuivre; l'ardillon était toujours en fer. Mais la surface était ornée de dessins, d'émaux et de verroteries. Les tissus usités alors étaient des draps de laine, des toiles de linon, de chanvre dont la trace est très-visible sur les lances, les haches, les boucles, et surtout les plaques ou garnitures de ceinturons; un instrument en fer avait conservé de la corde que la rouille avait solidifiée et comme assimilée avec lui.

Le cuir était aussi très-usité chez ces peuples guerriers. Cétait avec du cuir qu'ils fabriquaient leurs ceinturons et leurs baudriers, et nous en retrouvons encore la trace sur les boucles. C'était également dans des gaînes de cuir et dans des fourreaux de bois recouverts de peaux qu'ils déposaient les couteaux et les sabres si communs à cette époque.

C'est chose étonnante que le nombre des couteaux, grands ou petits, rencontrés dans ces sépultures. Un seul avait un manche en fer, tous les autres avaient un manche en bois; aucun ne fermait, et la plupart paraissaient avoir été rattachés à la ceinture par une petite boucle en cuivre. Ces couteaux, ordinairement placés sur les os du bassin, paraissaient être encore tenus par les mains à chaque extrémité. Ce signe caractéristique des sépultures du moyen âge a été observé dans presque toutes les provinces de France, notamment en Normandie et en Picardie. La Grande-Bretagne elle-même a

connu cette coutume, et les antiquaires anglais ont retrouvé cet inévitable poignard dans les sépultures anglo-saxonnes.

Une petite boucle en cuivre rattachait le couteau au ceinturon qui, lui-même, était fermé par des boucles de fer ou de belles garnitures de bronze, dont plusieurs étaient étamées, argentées ou damasquinées. Quelques boucles de bronze découpées à jour étaient d'une grande élégance; quelques-unes étaient plaquées d'argent, d'autres étaient seulement décorées de figures et d'ornements en creux qui rappellent parfaitement les motifs de l'architecture romane. Celles-là étaient décorées de clous dont la tête était très-saillante sur la bordure; le bronze qui composait ces ornements était bien différent du bronze grec et romain; c'était un alliage de cuivre et de plomb qui indiquait assez que les arts de l'antiquité étaient tombés en décadence et en oubli. Des boucles en bronze ont été trouvées dans toutes les sépultures mérovingiennes, telles que Bénouville, Manneville, Coulyes, Envermeu, Douvrend et Tournay.

Nous n'avons point trouvé de haches dans cette dernière fouille, mais en revanche nous avons rencontré des flèches qui nous avaient manqué dans la première. Ces dards, semblables à ceux de Douvrend, étaient emmanchés avec du bois qui a disparu, et semblaient être tenus dans la main des archers qui les avaient maniés pendant leur vie. Les lances ont été plus abondantes. Le bois du manche se montrait dans la douille, encore muni de ses deux clous. Les sabres ont été plus rares; ils étaient courts comme ceux des anciens Germains, au rapport de Tacite; ils ne coupaient que d'un seul côté, comme Polybe le dit des sabres gaulois. Toujours ils étaient placés dans un fourreau de bois couvert de cuir; le manche également en bois, conservait à l'extrémité une garniture de bronze. Tous ces traits donnent à ces armes un air de famille avec les sabres mérovingiens trouvés sur les bords de l'Orne, de la Somme et de la Saône.

L'abbé Cochet,

Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, le départ de M. le commandant de La Mare chargé d'une mission archéologique en Algérie. Ce savant vient d'arriver tout récemment à Paris avec de nombreux dessins de monuments et d'inscriptions latines qui complètent les documents qu'avait déjà recueillis notre collaborateur dans sa précédente exploration. Cette fois, M. le commandant de La Mare s'est borné aux trois localités de Lambèse, Tamagudi et Marcouna dont il a exploré et fouillé le sol conjointement avec M. Rénier, son compagnon de voyage. A Lambèse, il a recueilli un nombre considérable d'inscriptions votives et funéraires; les premières nous donnent les noms des différentes divinités qui étaient vénérées à Lambèse, Jupiter, Diane, Esculape, Hygie, Mercure, Sylvain, la Fortune, etc. Les inscriptions funéraires ne sont pas moins intéressantes; nous remarquons, par exemple, l'inscription du tombeau d'un soldat de la IIIe légion Auguste qui est qualifié d'architecte, celle d'un autre soldat qui avait la charge de *custos armorum*, enfin une troisième inscription d'un vétéran de la même légion nous apprend qu'il était *cerarius*. On sait que la IIIe légion, *pia, vindex*, comme la qualifient beaucoup d'inscriptions, séjourna longtemps à Lambèse, où elle a laissé de brillants souvenirs, tels que temples, arcs de triomphe, thermes, routes, aqueducs, etc. C'est dans les environs de Lambèse que le commandant de La Mare découvrit, il y a quelques années, le tombeau de Flavius Maximus, préfet de cette troisième légion (1). Tamagudi et Marcouna ont aussi fourni à M. de La Mare une riche moisson archéologique. Les dessins de tout genre, les nombreuses inscriptions qu'a rapportés notre savant collaborateur, prouvent assez de la persévérance qu'il a mise à accomplir la mission dont l'avait chargé le gouvernement.

— Dans une notice relative à la découverte de la statue païenne slave, en Galicie, et qui se trouve imprimée dans le dernier numéro de la *Revue*, il y a quelques lacunes qu'il est nécessaire de combler dans l'intérêt de la science archéologique.

(1) *Revue Archéolog.*, VIIe année, p. 186. Rénier, *Inscript. du tombeau de Fl. Maximus*.—De La Mare, *Recherches sur l'ancienne ville de Lambèse*, p. 131.

La rivière dans laquelle on a trouvé la statue se nomme le Zbrucz (prononcez le *Zbroutsch*) ; elle se jette dans le Dniester, près de Chocim, illustré jadis par les victoires de Chodkiewicz et de Sobieski contre les Ottomans. Aujourd'hui le Zbrucz sert de frontière entre les possessions russes et autrichiennes.

La statue découverte représente la principale divinité slavonne, celle de *Swiatowid*, portant quatre visages, ce qui signifie en français *regarder tout l'univers;* en effet, avec cette quadruple figure on peut tout voir à la fois.

La religion chrétienne fut introduite en Pologne dans le Xe siècle ; alors les temples païens étaient à Posen, à Gnezne, à Krakovie, sur la montagne Chauve, dans le palatinat de Sandomir, ainsi que sur les pentes septentrionales des Karpates, ce qui forme la Galicie actuelle. Le zèle des prêtres catholiques venus d'Italie et de la France chercha à détruire toutes les statues et à transformer les temples en églises. Heureusement que la statue qu'on vient de découvrir a pu être, dans le temps, jetée au fond de la rivière; comme cette rivière n'était point navigable, ce monument reposait donc intact pendant près de dix siècles, lorsqu'une circonstance particulière l'a fait découvrir en avril 1851. Ce monument figure aujourd'hui dans le musée archéologique des antiquités et des curiosités polonaises, à Krakovie, fondé il y a peu d'années, et pour lequel la munificence du comte Adam Potoçki est venue en aide.

Déjà depuis plusieurs années, on s'occupe beaucoup, dans toute l'ancienne Pologne, de recherches archéologiques ; on est parvenu à découvrir des monuments très-précieux en Lithuanie, en Podolie et en Ukraine ; on les conserve à Wilna et à Kiiow. Sous ce rapport, MM. Eustache Tyszkiewicz et Michel Grabowski ont déjà rendu de grands services dans des ouvrages spéciaux.

Les anciens monuments païens de la Pologne et de la France ont beaucoup d'analogie entre eux ; et leur étude comparée serait donc très-précieuse pour l'archéologie.

— Le jeudi, 5 juin, a eu lieu, avec une grande solennité, la réouverture des musées nationaux, fermés depuis près de deux ans pour des travaux de restauration et de nouvelles classifications. M. de Nieuwerkerke, directeur des musées, entouré des savants conservateurs, de l'habile architecte et des artistes qui ont concourus à la décoration des galeries, montrait à M. le Président de la République ainsi qu'aux nombreuses personnes conviées à cette cérémonie, toutes les

richesses et tous les chefs-d'œuvre renfermés dans les salles du Louvre.

En quittant le grand escalier au premier palier, on arrive à une première salle qui précède le Salon Carré ; salle que nous avons trouvée maintenant toute resplendissante des merveilles de l'orfévrerie et de la ciselure, depuis les cristaux taillés, les émaux et les crosses d'évêques du XIIe siècle jusqu'aux produits des artistes de la renaissance et de la bijouterie du siècle de Louis XIV. Cette collection peut offrir aux antiquaires et à nos artistes contemporains un spécimen complet et intéressant des produits de ces différentes époques. Dans le grand Salon Carré, remis à neuf, le conservateur de la peinture, M. Villot, a classé les chefs-d'œuvre de toutes les écoles et de toutes les époques que possède le musée du Louvre. On y remarque entre autres un *Triomphe de la Vierge, l'Ange* de Fiesole qui réunit à la naïveté du XIVe siècle, le sentiment et la vie que l'on trouve dans les chefs-d'œuvre des époques de beaucoup postérieures. Du Salon Carré on entre par une porte à l'opposé de l'entrée de la Grande Galerie, dans la magnifique galerie d'Apollon, construite sous Henri IV sur un rez-de-chausée qui existait antérieurement. Cette vaste galerie a été restaurée avec un soin digne d'éloges.

De la galerie d'Apollon on traverse la salle des bronzes antiques et on entre dans le salon des *Sept Cheminées*, qui était jadis divisé en plusieurs pièces, dont l'une était limitée par la paroi de l'Est. Cette chambre est désignée sur les anciens plans du Louvre comme celle où fut transportée et mourut Henri IV, après avoir été poignardé par Ravaillac. Du salon des *Sept Cheminées*, on pénètre par la porte de gauche dans les galeries des antiques. Les objets renfermés dans les salles des vases grecques et étrusques ont été classés de nouveau, et en grande partie renouvelés, par les soins du conservateur, M. A. de Longpérier. Cette nouvelle classification ainsi que celle des bronzes antiques, nous a permis d'apprécier pour la première fois toute la richesse de ces collections.

Les salles égyptiennes qui étaient depuis si longtemps dans un désordre désespérant pour toutes les personnes qui étudient les monuments de l'ancienne Égypte, ont été remises en ordre et augmentées d'une foule d'objets importants retrouvés dans les magasins du Louvre par le conservateur M. E. de Rougé. Quelques autres salles n'ont pu, faute de temps, être livrées à l'admiration du monde savant.

BIBLIOGRAPHIE.

Nouveau Manuel complet de Numismatique ancienne, par J. B. A. A. Barthélemy, secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord. — Paris, Roret, in-18 et atlas de 12 pl. 1851.

Ce qui manquait depuis longtemps à la numismatique, c'était un manuel à l'usage de tous, une sorte de grammaire servant d'introduction à l'étude de cette branche de l'archéologie; notre collaborateur, M. Anatole Barthélemy, l'a compris, et écartant les théories souvent difficiles à saisir de ses devanciers, il a donné un traité élémentaire et abrégé qui doit servir de *vade mecum* à quiconque voudra commencer l'étude de la numismatique et s'éviter de pénibles recherches toujours arides, quand on veut s'initier aux premiers éléments d'une science élevée et difficile.

Disons un mot de chacun des chapitres de l'ouvrage de M. Barthélemy. D'abord nous voyons la *Nomenclature;* c'est la logique appliquée à la science, les divisions de chacune de ses parties, les différences à établir en étudiant. Un aperçu sur l'origine de la monnaie vient ensuite; on y voit à l'appui des textes les différents systèmes qui ont été suivis pour attribuer à tel ou tel prince l'invention de la monnaie; ici c'est Janus, là Saturne, plus loin les Éliens, les Éginètes, Itonus, enfin les rois de Rome, Philon d'Argos et voire même Tubal-Caïn. D'autres paragraphes s'ouvrent pour le poids et la valeur des monnaies anciennes, sur la fabrication du numéraire, sur le droit de frapper monnaie, les légendes, les types. Puis un long chapitre où nous trouvons une dissertation fort savante sur les magistrats mentionnés sur les monnaies grecques; un autre sur les épithètes données aux villes, sur leurs monnaies, les dates numismatiques et les titres donnés aux souverains. Tout ceci forme une division naturelle qu'a fort bien comprise M. Barthélemy.

Une parenthèse assez longue s'ouvre pour les monnaies coloniales, et enfin l'auteur aborde l'étude des monnaies romaines, dont il divise le chapitre en deux paragraphes; le premier a rapport aux monnaies antérieures à l'empire, comprenant des dissertations sur les noms propres d'hommes usités sur les monnaies romaines, sur les magistrats dont les noms figurent sur les mêmes monnaies, sur les légendes et sur les types. Une autre parenthèse est consacrée aux monnaies

restituées, c'est-à-dire aux pièces frappées de nouveau, longtemps après leur première émission. Un autre paragraphe donne la liste des surnoms romains qui se trouvent sur les monnaies.

Le chapitre des monnaies impériales vient ensuite; on y trouve l'explication des légendes numérales des consulats, du titre d'impérator, de celui d'auguste et des autres titres usités depuis le commencement de l'empire jusqu'au partage de Théodose. Un chapitre spécial traite des monnaies de consécration, de l'explication des vœux exprimés sur les monnaies et de la légende des légions.

Il fait ensuite passer aux monnaies du Bas-Empire, qui à proprement parler devraient faire partie de la numismatique du moyen âge et non de la numismatique antique. Il est vrai que jusqu'à présent les nomenclateurs ont poussé la numismatique romaine jusqu'à la prise de Constantinople, mais c'est une extension trop grande. La numismatique romaine doit s'arrêter à la destruction de l'empire d'Occident en 476, lors des invasions. M. Barthélemy, fidèle à la ligne que lui avaient tracée les Eckhel et les Mionnet, a cru devoir passer en revue la numismatique byzantine et nous allons le suivre dans son appréciation. Dans ce chapitre que nous regrettons de voir si court, nous nous permettrons une critique (paragraphe 106) : l'auteur après avoir expliqué les chiffres qui se lisent au revers des monnaies byzantines, laisse sans explication les lettres E, I, K, M, qui jusqu'à lui, n'ont point été interprétées; il aurait dû, croyons-nous, exprimer son opinion à ce sujet, car il aurait, nous n'en doutons pas, expliqué comme nous ce petit problème numismatique : l'E en grec répond au chiffre 5, l'I à 10, le K à 20 et l'M à 40; or ce sont les mêmes nombres que ceux qu'on rencontre sur d'autres monnaies de la première période byzantine, où l'on voit V, X, XX et XXXX, qui sont, comme chacun sait, des indications de valeurs monétaires.

Le reste du manuel contient le catalogue abrégé des monnaies grecques et romaines, la description des planches et un appendice consacré aux monnaies fausses.

Le livre de M. Barthélemy est un excellent traité, que consulteront toujours avec fruit les personnes qui voudront étudier les premières théories de la numismatique. VICTOR LANGLOIS.

Détermination de la figure connue sous le nom d'Ascia, par M. RIPAULT, docteur en médecine. Dijon, 1851, in-8 de 40 pages.

Après avoir lu l'ouvrage de M. Ripault, nous avons cru voir que l'auteur n'était guère au courant des publications archéologiques.

La dissertation de M. Ripault sur *l'Ascia* ne nous semble pas éclaircir cette question, et jusqu'à ce qu'un savant nous ait donné des idées nouvelles, nous nous contenterons des explications fournies déjà par plusieurs archéologues, et entre autres par MM. Anatole Barthélemy, Guenebault et Chaudruc de Crazannes. F. du L.

Études archéologiques sur les anciens Plans de Paris des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. 1 vol. in-4°, par M. A. Bonnardot, Parisien, avec deux *fac-simile*. Paris, 1851, ouvr. tiré à 150 exemplaires.

Nous nous empressons de signaler aux archéologues et à tous ceux qui recherchent les anciens documents, les origines historiques et en particulier à ceux qui s'occuperaient de l'histoire du vieux Paris, l'apparition de cet ouvrage, fruit de longues et nombreuses recherches historiques et cartographiques dans les bibliothèques publiques et particulières, dans les précieuses collections réunies depuis bien des années par le cabinet des estampes de Paris et par quelques amateurs. Ce volume offre un véritable intérêt et dénote une érudition familiarisée avec son sujet. Une critique sage et habituellement modérée et presque toujours appuyée de preuves bien et dûment discutées, place le livre de M. Bonnardot au rang des ouvrages réellement indispensables à l'historien, à l'artiste, à l'archéologue. Cet examen analytique des plans de Paris depuis 1520 ou environ, jusqu'à ceux publiés en 1820, forme une galerie des plus animées où l'on voit comme dans une sorte de panorama, apparaître la physionomie de la grande capitale changeant de forme, quant aux détails des terrains, des maisons, des monuments, mais conservant toujours ces grandes lignes qui rappellent de loin en loin la physionomie primitive qui va se modifiant de plus en plus, s'effaçant même çà et là, aux grands regrets des archéologues, qui gémissent à chaque assise de pierres qu'on enlève, à chaque ruine démolie, à chaque débris historique qui s'éparpille en poussière. Cette lutte incessante de l'archéologue avec le temps, les événements, les idées nouvelles et l'architecte avide de travaux est curieuse et a son côté philosophique. Que d'églises, que de vieux manoirs, de chapelles, de couvents, de cloîtres, de bibliothèques, d'hôtels pleins de souvenirs historiques détruits, rasés, dénaturés presque sous nos yeux et dont nous ne pouvons retrouver même la place. Honneur donc à ces hommes laborieux, persévérants, qui dans le silence du cabinet se consument en recherches, en veilles, et en travaux souvent peu goûtés, peu compris, pour tracer l'histoire, la figure, les origines de tout ce passé qui va toujours s'anéantissant.

L. J. Guenebault.

SUR

LES SERRES CHAUDES CHEZ LES ROMAINS[1].

L'Académie n'a pas oublié sans doute le beau rapport de M. Quatremère sur l'exploration de l'Arabie par M. Lottin de Laval, qui vint s'entremêler, comme un intermède plein d'intérêt et une heureuse diversion, à la discussion commencée depuis plusieurs semaines sur les *jardins d'Adonis*, et que la séance d'aujourd'hui terminera peut-être. A cette lecture se rattachaient les souvenirs récents d'une correspondance touchant le voyage de notre confrère M. de Saulcy, dans la Judée. Je l'avouerai, en envisageant ces doctes autant que rudes et périlleuses recherches, où le savant se trouve tour à tour suspendu sur l'abîme, engouffré dans les fondrières, maltraité par les brigands, brûlé par un ciel de feu, la pensée me venait involontairement de comparer à cela nos paisibles études, dont nous recueillons les fruits, dans notre bibliothèque, à l'ombre en été, les pieds sur nos chenets en hiver, et j'avais peine à me défendre alors de prendre en grande pitié, non pas certainement les travaux sédentaires de l'érudition, mais nos petits débats pour nous disputer soit la priorité de la lecture d'un passage, soit le nombre des autorités que nous citons: « Moi j'en ai deux, — et moi six. — Vous avez trouvé cela hier, je l'avais imprimé il y a un an. » Qu'est-ce que cela fait à la science? Dans les discussions académiques, l'intérêt dominant et final, c'est la connaissance de la vérité, n'importe d'où et par qui elle vienne. Les satisfactions d'amour-propre doivent compter pour peu de chose, et, comme je suis persuadé que tel est le sentiment de l'honorable confrère avec qui je diffère d'opinion sur une question particulière, je désire lui soumettre, ainsi qu'à l'Académie, les raisons qui m'engagent à persister, en lui laissant l'honneur d'avoir parlé des vitraux, ils y a deux ou trois ans, à l'occcasion des temples hy-

(1) Lecture faite à l'Académie des Inscriptions, séance du 9 mai. — Voy. plus haut, le mémoire sur les *jardins d'Adonis*, par M. Raoul Rochette, livraison du 15 mai 1851, p. 97 et suiv.

pæthres (1), et me hâtant surtout de reconnaître que M. W. Ad. Bekker avait rassemblé, dans un ouvrage allemand, imprimé depuis plus d'une douzaine d'années, tous, ou presque tous les passages que j'ai cités à l'appui de mes conjectures *sur les serres chaudes* (2). Je le dis sincèrement, pour moi, la honte d'avoir ignoré si longtemps un tel ouvrage (3) est bien loin d'égaler le plaisir et l'honneur de m'être rencontré avec un si savant et si ingénieux écrivain.

On se souvient comment est née cette discussion. Ce fut l'année dernière, au sujet de quelques passages d'auteurs grecs, dans lesquels un de nos confrères, accoutumé à demander à l'histoire ancienne et à la philologie des thèses de science d'application, avait cru voir des procédés de culture artificielle, désignés par l'expression de *jardins d'Adonis*, Ἀδώνιδος κῆποι. Des réclamations assez fortes s'élevèrent contre cette interprétation, et tout récemment la seconde lecture du mémoire a renouvelé le conflit, qui a défrayé plusieurs séances et s'est tellement animé, que nous semblions nous être entendus, ou, si l'on veut, ne plus nous entendre, de manière à ne pas laisser la parole à l'auteur du mémoire dont l'ordre du jour demandait la lecture. On en était encore, dans la troisième séance, à disputer pour savoir si les *jardins d'Adonis* pouvaient être des serres chaudes, ou n'étaient exclusivement que des floraisons dans des pots de terre pour les solennités des Adonies. Définitivement le défenseur de la conversion des jardins d'Adonis en serres chaudes a rendu les armes, et le dernier mémoire que nous venons d'entendre (4) est moins un combat, qu'un long triomphe après le combat, dans la pompe duquel on fait passer à la montre les armes des combattants.

Mais une autre lutte s'est engagée sur un autre terrain. Fatigué d'errer dans les *jardins d'Adonis*, comme en un labyrinthe dans lequel on tournait, on s'agitait, on se heurtait toujours sur les mêmes voies sans pouvoir en sortir, je m'avisai de demander s'il n'y avait pas, dans l'antiquité, d'autres indices de serres chaudes que les *jardins d'Adonis*. Une réponse négative réveilla et vint contrarier quelques-uns de mes souvenirs, trop peu certains alors pour que je prisse la parole; car j'ai le malheur de déposer ma mémoire dans le casier où je conserve mes notes écrites. Je retrouvai plus tard quelques extraits de

(1) Voy. *Revue Archéologique*, p. 99.

(2) Lues dans la séance du 4 avril.

(3) Ignoré, à ce qu'il paraît, de M. de Humboldt lui-même. Voy. plus haut, p. 105, note 2.

(4) Voy. *Rev. Archéol.*, l. c.

Pline le naturaliste et de Martial, qui me donnèrent l'idée de rédiger la petite notice que l'Académie a bien voulu entendre (1), et qui a

(1) Je la donne ici en abrégé. Après quelques réflexions sur les explications diverses relatives aux *jardins d'Adonis*, je disais : Quant à l'objet de cette discussion, je ne m'en mêlerai que pour un détail de critique verbale.

Des savants qui ont traité, dans des écrits célèbres, certains points de la mythologie des anciens, se sont appuyés d'un passage d'Ammien Marcellin pour affirmer qu'il y avait une fête d'Adonis, en hiver, célébrée à Antioche. Ils prenaient les mots *annuo cursu completo*, pour l'indication du dernier mois de l'année, dans cette phrase : *evenerat autem iisdem diebus, annuo cursu completo, Adonia ritu celebrari*, etc. (XXII, 9). C'était une erreur ; Ammien veut marquer, non pas la fin de l'année, mais un anniversaire à un jour quelconque, de même que Virgile, dans ces vers, *Æn.*, V, 46 :

Annuus exactis completur mensibus orbis
Ex quo, etc.

D'ailleurs, s'ils avaient lu dans Ammien le récit qui précède, ils auraient vu que Julien, ayant fait son entrée à Constantinople, au milieu de décembre, 361, y assistait, le 1er janvier 362, à l'inauguration des deux consuls, puis, après un séjour de plusieurs mois dans cette ville, et un assez long voyage dans l'Asie Mineure, entrait à Antioche en été. Dans sa *Chronologie* du code Théodosien, Godefroy met cette date à la fin de juillet.

J'ajouterai encore que j'ai remarqué dans les citations du mémoire de notre savant confrère, M. Dureau de La Malle, certaines expressions qui donnaient à penser que, même en admettant les ingénieuses interprétations opposées à sa thèse, on n'était pas tout à fait autorisé à nier péremptoirement l'application qu'en certaines circonstances, on aurait pu faire de l'expression Ἀδώνιδος κῆποι à des appareils semblables, par leurs dispositions et par leurs effets, à nos serres chaudes. Si l'on parvenait à nous montrer ces jardins sur les toits, ἐπὶ στέγου, s'ensuivrait-il nécessairement qu'on dût traduire en ce sens l'épithète ὀμωρόφιος, spirituelle métaphore, qui assimile les plantes à une famille vivant réunie en même toit? Et il me semble que c'est plutôt sous le toit que dessus, qu'on est conduit par la logique et par l'étymologie, ἐρέφω, couvrir, à chercher l'habitation de ces plantes, qui ont besoin d'être abritées. Rien ne s'oppose d'ailleurs à la probabilité de l'invention des serres chaudes, au milieu de tant de raffinements si curieux du luxe antique. Que cette recherche d'une végétation hâtive par artifice ait été pratiquée chez des gens d'une imagination si féconde pour tous les genres de volupté, c'est une conjecture toute naturelle. L'étonnant serait qu'on n'y eût pas songé à Rome.

Les serres chaudes paraîtraient-elles mal placées sous les toits? Ce serait une contradiction à nos coutumes, rien de plus. Ne savons-nous pas que les anciens mettaient en haut plusieurs choses que nous tenons en bas? Leurs caves, par exemple, étaient au grenier. « Tu crains, dit Horace, de descendre l'amphore du grenier ? (*) »

Parcis deripere horreo
Amphoram?

Les anciens trouvaient même bon que la fumée mûrit leur vin (**) :

Amphoræ fumum bibere institutæ.

Mais c'est trop longtemps poursuivre à travers les détours d'une argumentation

(*) Carm., III, 28, 7.
(**) *Ibid.*, III, 8, 11. Cf. Colum., 16, p. 41, *ed. Bip.*

passé ensuite à un contrôle dont je n'accepte pas toutes les conséquences exprimées ou possibles (1).

conjecturale et par des hypothèses, la démonstration d'un fait qu'il est aisé de prouver par des autorités directes, positives, explicites. Laissons les jardins d'Adonis, et entrons dans le jardin potager de l'empereur Tibère, où Pline le naturaliste nous introduira, et va nous apprendre que Tibère ou l'intendant de ses jardins, pratiquait l'horticulture savante dans un intérêt de gourmandise. Les soucis du gouvernement ne rendaient pas le César insensible aux jouissances de la table, outre beaucoup d'autres moins innocentes et moins permises; il aimait passionnément les concombres, il lui en fallait tous les jours de l'année, hiver comme été. Ses jardiniers trouvèrent le moyen de satisfaire le goût du prince, par une culture portative sur roulettes, qui permettait aux plants de suivre la marche du soleil tant qu'il courait sur l'horizon, et de s'abriter sous des châssis, dès que sa chaleur manquait et pendant les mauvais jours d'hiver (*).

Il paraît qu'une des premières applications de l'usage de la pierre spéculaire, ainsi nommée à cause de sa transparence, avait été faite au jardinage. Car la découverte de cette pierre était toute récente du vivant de Tibère. « Il y a, dit Sénèque, plusieurs inventions qui ne remontent pas au delà de notre temps; l'emploi des spéculaires, par exemple, qui transmettent la lumière dans toute sa clarté à travers une lame transparente (**). » Sénèque pouvait avoir douze ou quinze ans, lors de la mort d'Auguste et de l'avénement de Tibère.

A l'aide de la nouvelle découverte, les procédés d'industrie utile ou agréable se multiplièrent. Cette pierre débitée en tranches fort minces (***) servit à faire des clôtures de fenêtres ou des cloisons intérieures semblables à nos vitrages; on en fit des châssis pour les portiques de promenade dans les maisons riches (****), des portières closes et à jour pour les litières, comme nos glaces de voitures. Les belles dames romaines trouvaient cette clôture plus commode en certains temps, que les rideaux, pour voir sans être vues et sans se refroidir.

Quæ vehitur clauso latis specularibus antro (*****).

Supposez, avec cette espèce de châssis, des calorifères, vous aurez des serres chaudes complètes. L'invention des calorifères, chez les anciens, est contemporaine de celle des vitres fossiles; Sénèque nous l'apprend encore. Ne décrit-il pas les calorifères par ces mots : « des tuyaux enfoncés dans les murailles, pour répandre de tous côtés une chaleur qui entretienne au rez-de-chaussée, comme aux étages supérieurs, une température égale et douce, » *impressos parietibus tubos, per quos circumfunderetur calor. qui ima simul ac summa foveret æqualiter.*

Les serres chaudes, on peut le croire, cessèrent d'être un privilége de la fortune impériale, et devinrent une dépendance assez peu rare des maisons particulières. Martial adressait à un patron mal gracieux cette plainte en forme d'épigramme : « Pour garantir tes vergers ciliciens et leurs tendres et pâles rameaux de la crainte du froid, tes spéculaires s'opposent au souffle des hivers, et ne laissent pénétrer jusqu'à eux qu'un soleil pur, un jour sans mélange. Tu ne m'accordes à moi qu'un bouge fermé par une moitié de fenêtre, et que Borée lui-même ne voudrait pas

(1) Voy. *Rev. Archéol.*, mai 1851, p. 98-105.

(*) Plin., *Hist.*, XIX, 23, 1. Cf. Colum., XI, 3.
(**) Sén., ep., 90, 25. Cf. ep. 86, 9.
(***) Plin., *Hist. nat.*, XXXVI, 45, 1.
(****) Plin., ep., II, 17, 4, 21.
(*****) Juv., sat. IV, 21.

D'abord nous faisons trêve aujourd'hui aux *jardins d'Adonis*. Notre confrère, M. Guigniaut, dans une très-savante improvisation qui semblait ne plus rien laisser à dire après lui, et M. Raoul Rochette, dans son mémoire très-développé, ont rassemblé toutes les notions qu'il était possible de recueillir chez les anciens, soit dans des traditions explicites, soit par des allusions à ces jardins (1). Enfin la discussion nous a fait arriver à ce degré de connaissance où nous serions à l'égard d'un jardin quelconque que nous aurions visité en compagnie du propriétaire.

Que les Grecs n'aient point connu l'appareil qu'on appelle *serres chaudes*, je le comprends sans peine. Quel besoin, sous leur beau ciel, d'une chaleur factice? Et d'ailleurs avant l'exemple des Romains, avaient-ils eu l'idée de ces caprices d'un luxe blasé? Et depuis même qu'ils avaient reçu cette éducation de leurs vainqueurs, leur fallait-il faire violence à la nature, quand la proximité des îles et de l'Asie et l'activité de leur navigation, outre la fertilité de leur climat, mettaient, pour ainsi dire, sous leurs mains les productions de ces contrées?

Ce sont les grandes fortunes dans les temps d'une civilisation très-avancée et les climats froids ou médiocrement tempérés, qui expliquent l'invention des serres chaudes, ces lieux disposés pour faire croître hâtivement les plantes indigènes, ou pour entretenir des végétaux étrangers qui ne subsisteraient pas dans le pays où on les a transportés. D'ailleurs, les serres n'ont pas même action et mêmes procédés sur tous les points du globe; leur température varie presque d'une extrémité à l'autre du thermomètre, selon les degrés de latitude et les circonstances du terrain. En Russie, en Allemagne, en Angleterre, en France, les serres suppléent au soleil, à l'aide du terreau et des poêles. Sous des zones plus douces sans être ardentes, l'exposition du midi, l'ouverture et la fermeture habilement ménagées des châssis vitrés forment, par la concentration et le renouvellement de la seule chaleur atmosphérique, un foyer suffisant en beaucoup de cas, sinon pour tous, au développement d'une végétation exotique;

habiter. C'est donc ainsi, cruel, que tu loges un vieil ami? Mieux vaudrait recevoir l'hospitalité de tes arbres. »

La conclusion de tout ceci ressort d'elle-même : c'est, que contrairement à une opinion assez générale chez les savants, les anciens connurent l'usage des serres chaudes, et qu'il ne faut jamais se hâter de nier la possibilité d'un fait que l'on ne connaît pas. (Séance du 4 avril.)

(1) Je me trompais. M. Ravaisson a présenté, depuis, de nouveaux aperçus de la question.

tandis que, dans les régions tropicales au contraire, où la curiosité des horticulteurs s'applique à produire les fruits et les fleurs du nord, c'est le froid qu'ils font dans leurs serres, beaucoup plus difficilement que nous le chaud dans les nôtres. Or, ce n'était pas sur les toits que les plantes nouvelles dont on voulait forcer la croissance, auraient pu réussir en Grèce ou en Syrie (1). Notre savant confrère n'a pas réfléchi que si on les avait plantées là, les rayons solaires, au lieu de favoriser la germination, l'auraient grillée. Ces plantes, pour germer et pour respirer, avaient besoin d'ombre et de tiède humidité; l'eau et l'abri d'un toit pouvaient seuls leur procurer cette force de vie et de croissance.

C'est ce que démontrent jusqu'à l'évidence l'étymologie des mots et l'interprétation naturelle du discours dans un récit de Philostrate (2). Apollonius de Tyane, à Rome, attendait avec la foule, à la porte du palais, l'audience de l'empereur. Il est appelé, on l'introduit, le voilà en lieu clos et couvert. Domitien, qui tuait les hommes et avait le goût des fleurs, reçoit le philosophe dans une partie du palais, cabinet, salle ou galerie, qu'on appelait *cour d'Adonis*, ἐν αὐλῇ Ἀδώνιδος. Remarquons en passant que la suppression de l'article, indiquant un rapport indéfini, permet de conjecturer que ce nom n'était point exclusivement approprié à cet endroit du palais de Domitien, mais qu'il pouvait être une dénomination générale, attribuée à des dispositions semblables dans d'autres palais. Pourquoi ainsi appelées? c'est qu'elles consistaient en une décoration de jardins de fleurs, ἀνθέων κήποις, jardins, non pas au sens ordinaire, mais du genre de ceux que nous étalons sur nos fenêtres, et qui, jadis à Rome, comme à Paris aujourd'hui, allaient quelquefois du haut d'un troisième étage, casser la tête d'un passant dans la rue :

Unde cerebrum
Testa ferit, quoties rimosa et curta fenestris
Vasa cadunt (3).

Alors l'édile accourait avec la loi *siquis effuderit, dejecerit;* on faisait payer une amende au délinquant sans guérir le passant; c'est toujours la même chose. Revenons à la cour d'Adonis, je ne dis pas,

(1) « Des céréales... qu'on exposait en plein air,... sur le toit même des maisons, où l'effet de la chaleur du soleil, accrue par la réverbération, les faisait promptement pousser, et les desséchait aussi vite. » *Revue Arch., l. c.,* p. 117. Cf. p. 123.
(2) *Vie d'Apollon.* VII, 32.
(3) Juven., *sat.* III, 269.

les jardins; me préserve le ciel d'y rentrer. C'était un lieu tout émaillé de *jardins* de fleurs, comme ceux, dit l'auteur, que les Assyriens plantent φυτεύοντες, et qu'ils élèvent réunis sous le même toit, ὁμωροφίους, pour figurer dans les fêtes et les mystères, ὑπὲρ ὀργίων. Chez Domitien, les plants de fleurs et d'arbustes n'étaient point destinés à mourir dans les Adonies. C'étaient des hôtes que l'on soignait en lieu couvert, et que l'on entretenait pour le plaisir du maître, quelque chose, en des proportions infiniment plus grandes, comme nos jardinières d'appartement, j'allais dire, des serres d'intérieur. On voit comment l'expression αὐλὴ Ἀδώνιδος s'est faite par une allusion à une circonstance de la forme, mais avec une différence totale dans la destination des objets, les uns devant périr, les autres devant être conservés.

Je ne veux pas pousser plus loin les conséquences à tirer de ce passage de Philostrate; mais je ne saurais me dispenser de m'y arrêter un moment pour essayer d'en maintenir la vraie et légitime constitution; maintien d'autant plus nécessaire, qu'une correction erronée servirait à défendre d'autres erreurs dans la discussion présente.

L'auteur du *Choix de peintures de Pompéi* pensait (1) qu'une fausse leçon avait empêché jusqu'à lui de saisir le véritable sens de ce passage, que l'on persiste plus décidément que jamais à corriger dans le mémoire sur les *Jardins d'Adonis* (2), et dont voici le texte : ἡ δὲ αὐλὴ ἀνθέων ἐτεθήλει κήποις, οὓς Ἀδώνιδι Ἀσσύριοι ποιοῦνται ὑπὲρ ὀργίων ὁμωροφίους αὐτοὺς φυτεύοντες; je vais le traduire en latin, afin de le serrer du plus près possible : *Aula virescebat florum hortis quos Adonidi Assyrii faciunt orgiorum gratia contubernales eos serentes.*

Selon l'auteur des *Monuments inédits*, « ces mots ὑπὲρ ὀργίων n'offrent véritablement aucun sens, quoique M. Kreutzer ait cru qu'ils pouvaient dans le langage ordinaire de Philostrate, être le synonyme de ἑορτῆς χάριν. » Cependant la version de M. Kreutzer est très-intelligible, autant qu'elle me semble intelligente, et ce n'est pas dans le langage de Philostrate seulement, c'est aussi dans le langage de tous les auteurs de la bonne grécité, que la préposition ὑπὲρ jointe au génitif, présente la signification, entre autres, de causalité objective, *pour, à cause de, en vue de* : ὑπὲρ τοῦ τυχεῖν, ὑπὲρ τοῦ λαθεῖν, δεδιέναι ὑπέρ τινος Serait-ce ὀργίων qui offusquerait? Mais tout le monde sait que ce nom n'est pas assigné exclusivement aux fêtes de

(1) P. 119.

(2) Voy. *Revue Arch.*, *l. c.*, p. 112. « Une correction que je maintiens plus que jamais. »

Bacchus, qu'il s'applique à toutes les célébrations de mystères, comme dans la phrase du scholiaste d'Aristophane : παρὰ πολλοῖς δὲ ὀργιάζονται αἱ γυναῖκες θεοὺς οὐ δημοτελεῖς οὐδὲ τεταγμένους (1).

La correction proposée ὑπὲρ οἰκίων, outre qu'elle ne s'appuie d'aucun manuscrit, et qu'elle est superflue, aurait encore l'inconvénient de substituer à une idée simple et claire une antithèse inexplicable. Il faut observer que les verbes ποιοῦνται et φυτεύοντες sont tous deux au présent, qu'ils expriment donc une simultanéité d'action, deux actions concourant et se confondant en un seul et même fait, dans un même temps. Alors la traduction de la phrase grecque réformée serait celle-ci : ces jardins que les Assyriens font sur les toits des maisons en les plantant sous même toit, *super domos sub tecto.*

Je sais que l'auteur de la leçon nouvelle traduit ὁμωροφίους en ce sens, que les jardins, dont il s'agit, se dressaient sous le même toit qu'habitaient les adorateurs d'Adonis (2); ce n'est qu'une méprise de plus. Il faudrait, en ce cas, mettre, au lieu de αὐτούς, ἑαυτοῖς, *serentes contubernales sibi;* mais tant que αὐτοὺς subsistera, ὁμωροφίους αὐτοὺς ne pourra signifier que *contubernales eos inter se*, et non *contubernales cultoribus.* D'ailleurs l'association de domicile entre les plantes et les hommes ne sauverait pas l'antagonisme des deux actions : ποιοῦνται ὑπὲρ οἰκίων, ὁμωροφίους φυτεύοντες, à moins que ὁμωροφίους habitant même toit, même couvert (ἐρέφω, couvrir), ne signifie habitant sur le même toit. Mais supposera-t-on que les cultivateurs portaient les jardins sur le toit pendant le jour et qu'ils les rentraient le soir (3)? C'eût été un double moyen, que le texte, d'ailleurs, ne comporte point, de tuer les plantes, en les brûlant à l'ardeur du soleil et les privant de l'air rafraîchissant de la nuit, en Assyrie.

On s'en tiendra donc à la leçon dont M. Kreutzer s'est très-bien et très-sagement accommodé, avec tous les éditeurs. Il serait convenable encore de renoncer à l'interprétation pareille et nouvelle aussi d'un passage d'Aristophane, dont on argumente pour la même cause (4). « Un trait négligé par tous les critiques est celui qni est indiqué par Aristophane (Lysistr., v. 388-389), en ces termes ὁ τ' Ἀδωνιασμὸς οὗτος οὐπὶ τῶν τεγῶν, et qui nous est expliqué par les scholiastes; il consistait en ce que les vases d'argile, ὀστράκια, remplis de plantes promptes à se faner aux ardeurs du soleil, telles que le fro-

(1) *In Lysistr.*, 389.
(2) *Monum. inéd., l. c.*
(3) *Revue Arch.*, p. 122.
(4) *Ibid.*, p. 110, 111. *Monum. inéd., l. c.*

ment, le fenouil et la laitue, étaient exposés à l'air sur les toits en terrasse des maisons attiques. »

J'ai relu très-attentivement tout le passage d'Aristophane (1), en remontant même un peu plus haut ; je n'y ai vu qu'un tapage de cris et de tambours, un grand tumulte sur les toits des maisons, et non des vases d'argile et de l'herbe. Ce sont des femmes qui frappent des tambours, τυμπανισμὸς, qui dansent, ἡ δ'ορχουμένη, qui sont ivres, ἡ δ' ὑπεπωκυῖα, qui chantent une chanson lamentable, αἴ αἴ Ἄδωνιν. De plantes et de vases, point.

Il n'y a que le scholiaste qui parle de cela, et encore, non pas de manière à favoriser la nouvelle interprétation : « Les femmes, dit-il, célébraient les mystères d'Adonis, et portaient des jardins en l'air dans leurs maisons, κήπους τινὰς εἰς τὰ δώματα ἀνέφερον. Cela ne veut pas dire que ces pots fussent placés à demeure, pendant un certain temps, sur les toits des maisons. Tout ce que témoigne le scholiaste, c'est que les femmes portaient sur leurs terrasses (en acceptant la version la plus bénévole du mot δώματα) les pots qu'elles venaient de prendre quelque part. On entendra tout au plus qu'elles les tenaient en l'air dans leurs mains, au moment où elles dansaient en chantant : αἴ αἴ Ἄδωνιν, κόπτεσθ' Ἀδωνιν. Mais rien ne démontre, rien n'indique, dans le passage d'Aristophane, une exposition de plantes en pots. Quand ils se seraient tous brisés dans la mêlée, ils n'auraient pas fait assez de bruit pour être entendus jusqu'à la tribune, dans le brouhaha de l'assemblée du peuple. Et c'est précisément ce qu'affirme le vers qui suit et qui explique cet Ἀδωνιασμός,

Οὔ γὰ ποτ' ὢν ἤκουον ἐν τηκκλησίᾳ.

Ἀδωνιασμὸς, de même que σεβασμὸς, adoration, σαβασμὸς, sabasies, ὀργιασμὸς, bacchanales, κορυβαντιασμὸς, fête de corybantes, et tous les noms de cet ordre et de cette terminaison, expriment tout le contraire de l'idée d'un dépôt, d'un étalage quelconque d'objets inanimés, immobiles ; c'est l'activité, le mouvement, quelquefois très-vif et même désordonné, de personnes exaltées ou paraissant l'être par un sentiment religieux, comme ces femmes d'Aristophane, avec ou sans vases, et toutes citoyennes d'Athènes, et non courtisanes (1). Il n'y a pas de meilleur commentaire, pour l'explication du mot Ἀδωνιασμὸς, à chercher ailleurs que dans les vers qui précèdent et qui suivent, et dont voici la traduction : « Voyez comme éclate la licence de ces

(1) *Lysist.*, 387-396.
(2) *Ibid.*, v. 379 : ἐλευθέρα γάρ εἰμι.

femmes ! Quel bruit de tambours ! Quels cris de bacchantes ! Et cette Adoniasie sur les toits, que j'entendais de l'assemblée où j'étais ! Au moment où ce misérable Démostrate nous disait de faire une descente en Sicile, elles chantaient en dansant : *Ah ! ah ! Adonis !* Démostrate proposait une levée d'oplites zacynthiens, et voilà que ces dames avinées criaient sur les toits : *Frappez-vous la poitrine, pleurez Adonis.* »

Concluons de cet incident qui nous a retenus trop longtemps peut-être, 1° que ni le passage d'Aristophane, ni, à plus forte raison, celui de Philostrate maintenu ou corrigé, ne prouvent que, dans les Adonies, on plaçât des plantes en herbe sur les toits, soit pour les faire germer, soit pour les flétrir; 2° qu'à Rome, et peut-être ailleurs encore, une collection de fleurs et d'arbustes entretenue pour l'agrément de l'habitation dans l'intérieur s'appelait *cour d'Adonis*, par une sorte de ressemblance très-imparfaite avec les *jardins* que les femmes portaient, dans les Adonies, au bruit de leur *tripudium* et de leurs complaintes.

Je reviens aux serres. En Italie, c'était autre chose qu'en Grèce et en Syrie. Les semences et les plantes qu'on apportait de l'Inde, de l'Éthiopie, de la Judée, dans les serres des Romains, ne leur demandaient point d'ombre et de fraîcheur. Mais avant de savoir s'ils les gardaient dans des serres chaudes, on pose une autre question : y eut-il des serres à Rome ? On accorde que les jardiniers romains pratiquaient une sorte de culture portative sous des châssis ou des cloches, qui se voituraient pour suivre la course du soleil tant qu'il éclairait l'horizon, et pour rentrer ensuite dans des lieux clos. La description du procédé dans Columelle, le récit de Pline touchant les jardins de Tibère, ne laissent aucun doute à ce sujet. Mais des serres, non plus de simples couches mobiles sur des véhicules roulants, mais des logements à demeure, spacieux, pour des plantes arborescentes, pour des arbres, c'est ce qu'on a contesté (1). Cependant après avoir lu les deux épigrammes de Martial (2), dans lesquelles il dépeint des vergers de Cilicie, *cilicum pomaria*, des arbres, *arboris hospes ero*, des vignes qui font briller sous les châssis transparents leurs grappes vermeilles en hiver, il est difficile de ne pas reconnaître des serres. Car, comme on l'a judicieusement observé, le séjour sur couche et sous cloche ne serait point digne d'envie pour un

(1) *Revue Arch.*, mai, p. 102.
(2) VIII, 14, 68.

homme, et Martial n'aurait pas souhaité de changer son réduit même où tous les vents soufflaient contre une hospitalité dans laquelle il aurait étouffé. On ne saurait donc le nier, l'ami de Martial était possesseur d'une serre. Mais était-ce une serre chaude?

Malheureusement, Martial, selon la coutume des poëtes, n'a considéré qu'une face pittoresque du sujet, au lieu de faire une description technique et complète. Il serait possible, si l'on tenait plus à un succès d'argumentation qu'à la vérité, d'équivoquer sur un passage de Sénèque, et de lui surprendre, en faveur des serres chaudes, un témoignage qu'il n'entend point donner, du moins dans la partie de phrase d'où il semblait qu'on aurait pu le déduire. Voici le passage : *Non vivunt contra naturam, qui hyeme concupiscunt rosam, fomentoque aquarum calentium et calorum apta imitatione brumalium florem vernum exprimunt?*

Quelques savants critiques n'auraient pas repoussé comme invraisemblable la conjecture qui tenterait de découvrir, dans ces mots *fomento aq. cal.*, le chauffage à la vapeur d'eau, tel qu'il est mis actuellement en usage dans plusieurs de nos établissements publics; ils se souvenaient de la lettre dans laquelle Sénèque lui-même parle de l'invention de ces tubes calorifères circulant dans les murs des maisons depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage. Mais la conjecture rencontre un obstacle péremptoire dans un passage de Pline, qui se rapproche naturellement de celui de Sénèque pour en marquer et en définir la portée. Pline nous apprend que la fomentation par l'eau chaude pour faire éclore des roses hâtivement, consistait à ouvrir une tranchée d'un pied autour de la racine, et à verser dedans de l'eau chaude (1).

Puisque nous sommes en train d'assurer le véritable sens des paroles de Sénèque, poursuivons l'œuvre jusqu'au bout. On doit remarquer que nous avons repris la leçon des manuscrits, *brumalium*, abandonnée par les éditeurs les plus accrédités, depuis que Muret a fait prévaloir par son autorité celle que Pincianus avait imaginée : *bruma lilium*. Cependant ils s'accordent tous à reconnaître qu'on ne trouve pas autre chose que *brumalium* dans les manuscrits. Les cinq que j'ai consultés moi-même (2), ainsi que les éditions primitives, donnent invariablement *brumalium*. Quel est donc l'incontestable avantage qui fait préférer le texte d'invention? Pour peu qu'on ob-

(1) *Hist. nat.*, XXI, 10.
(2) Numéros 6379, 6394, 6395 Anc. f. l. Bib. nat., numéros 606, 607. Bib. maz.

serve l'économie de la phrase ainsi refaite, on s'aperçoit combien l'introduction du mot *lilium* la rend pénible, traînante, boiteuse, contraire aux vives allures de la période de Sénèque, toujours concise en chacun de ses membres, même quand le discours est diffus. L'écrivain accuse les riches voluptueux de contrarier la nature, *vivunt contra naturam*, et il allégue en preuve les roses qu'on fait naître en hiver. Cet argument se produit sous deux formes, en deux propositions, dans des termes parfaitement symétriques : 1° l'action, *concupiscunt, exprimunt;* 2° l'effet, *rosam, florem vernum;* 3° le temps, *hyeme, fomentoque... brumalium.* Ce troisième terme, quoique beaucoup plus développé dans la seconde proposition que dans la première, offre en analyse toujours le même objet, c'est-à-dire l'incompatibilité naturelle de la saison avec la production ; seulement, la différence des deux phases de l'idée, savoir : le désir et le fait accompli, *concupiscunt, exprimunt*, motive le développement qui a joint le moyen d'exécution à la circonstance de temps, toujours dominante, *fomentoque... brumalium*.

Quand le texte de Muret n'aurait pas le défaut de mettre une sorte de désaccord entre les deux propositions conjointes (on désire la rose, on produit le lis) ; quand il ne formerait pas une construction embarrassée et cahotée, *bruma lilium florem vernum ;* quand il ne supposerait pas une anomalie que la science des botanistes dément (le lis, fleur de printemps) ; quand l'affirmation d'une culture hâtive du lis ne serait pas en contradiction flagrante avec l'expérience, qui a démontré que le lis résiste avec une invincible opiniâtreté à tous les efforts, à toutes les ruses de l'art pour lui imposer une précocité factice, et qu'il ne veut absolument venir qu'en son temps et dans son ordre habituel ; il n'est jamais permis de changer et de refaire à sa guise des mots consignés dans tous les manuscrits uniformément, à moins qu'il ne soit tout à fait impossible de les adapter à la syntaxe et d'en tirer un sens raisonnable. Entraîné par l'autorité de Muret et des savants qui l'ont suivi, j'ai cru d'abord à cette impossibilité ; je m'obstinais avec eux à m'arrêter après *imitatione*, dont *calorum* me semblait être le complément, ne sachant que faire après cela de *brumalium*. Mais en relisant ces quatre mots de suite *calorum apta imitatione brumalium*, l'idée me vint de les traduire tout simplement, tels que Sénèque les avait écrits et selon les rapports indiqués par l'ordre dans lequel il les avait placés. Alors l'expression *apta imitatione*, enclavée entre le substantif *calorum* et son épithète *brumalium*, est, conformément à l'usage constant de la grammaire latine, une

dépendance, un complément modificatif de *calorum brumalium*, au lieu d'en être le sujet; *et calorum brumalium* se rattache à *fomentoque*, et toute la phrase s'éclaircit, et marche sans embarras, sans encombre, relevée d'une expression épigrammatique, d'une de ces alliances de mots risquées, qui ne répugnaient pas au génie de Sénèque. Il est assez commun de rencontrer chez les poëtes *brumali frigore*. Mais il s'agit d'un triomphe de l'art sur la nature, d'un renversement des lois naturelles, de roses d'hiver, *hybernæ rosæ*, comme dit Martial; Sénèque nous montre des chaleurs d'hiver par artifice, par une habile imitation. Je traduis la phrase : n'est-ce pas vivre contre nature que de vouloir des roses dans les frimas, et par une fomentation d'eau chaude et de chaleur artificielle de l'hiver de faire éclore la fleur du printemps?

On voit que si nous nous exécutons de bonne grâce pour renoncer au chauffage des serres par les conduits d'eau bouillante, il ne nous est pas interdit de croire à quelque procédé de chaleur imitative chez les Romains pour tromper les végétaux.

Les anciens ayant eu le grand tort de ne point nous laisser de dictionnaires technologiques ni d'encyclopédies universelles, nous réduisent à chercher dans les écrits littéraires des indications au trait au lieu de dessins achevés, pour arriver à une démonstration par le raisonnement et par la raison.

Il demeure, je crois, certain que les Romains eurent des serres; il est également avéré qu'ils savaient construire des foyers et des tuyaux de chaleur de manière à distribuer le calorique dans toute l'étendue de leurs maisons depuis le haut jusqu'en bas, *ima simul ac summa foveret æqualiter*. Ces appareils se combinaient avec les châssis transparents pour entretenir dans les appartements cette agréable température dont jouissait l'épicurien que Sénèque dépeint en ces mots : « Celui que des vitraux ont toujours garanti du souffle des vents, dont les pieds reposent entre des coussins chauds renouvelés de moment en moment, dont la chambre conserve une douce atmosphère, grâce à la chaleur qui circule dans les cloisons et sous les planchers, *quem specularia semper ab afflatu vindicarunt, cujus pedes inter fomenta subinde mutata tepuerunt, cujus cœnationes subditus et parietibus circumfusus calor temperavit.* » (1). Ce qu'ils avaient fait pour leurs demeures personnelles, si les Romains ne l'ont point pratiqué pour les demeures des végétaux auxquels ils attachaient tant de prix,

(1) *De Provid.*, 4. Cf. Plin. *ep.* 11, 17.

c'est qu'ils n'en auront pas senti le besoin, dit-on. Cela peut être vrai de beaucoup de plantes qui ne demandaient aux serres qu'un abri avec l'unique secours de l'insolation concentrée. Mais voici des Romains qui nous apprennent que l'on faisait croître à Rome le baumier de la Judée (1); que des arbrisseaux d'Éthiopie et d'Arabie fleurissaient dans quelques jardins, *quippe quum pluribus locis urbis jam casiam frondentem conspicimus, jam thuream plantam florentesque hortos myrrha et croco.* » (2).

On serait dans l'erreur si l'on pensait que Columelle parle de ces plantes comme si l'on avait eu le secret de les acclimater en Italie, tellement qu'elles prissent rang d'indigènes et qu'elles pussent durer en pleine terre. Non; il les cite entre plusieurs exemples de raretés singulières, de phénomènes possibles. Ainsi, les races bovines de haute taille en Mévanie, très-petites en Ligurie, et cependant des individus gigantesques dans cette dernière, et *vice versa ;* ainsi, dans un spectacle de fête, un Juif plus grand que le plus grand des Germains; ainsi , des éléphants engendrés à Rome. Ces verdures exotiques dans plusieurs jardins (peut-être des *cours d'Adonis*), ce n'étaient point des cultures naturalisées et livrées, dans des conditions ordinaires, à l'influence du terroir et du ciel, mais des curiosités, des merveilles du génie de l'homme. Trebellius Pollion entendait bien aussi raconter des merveilles, lorsqu'il copiait ces mots sans doute dans quelques éphémérides du temps : *Hyeme summa melones exhibuit; ficos virides et poma ex arboribus recentia semper alienis mensibus præbuit* (3) , Gallien servit des melons au plus fort de l'hiver; il offrait à ses convives des figues vertes, des fruits récemment cueillis, toujours dans des saisons qui ne leur appartenaient pas. Supposez qu'on ignorât les serres chaudes, vous multipliez les prodiges. J'ai consulté des juges compétents, ils m'ont dit que les hivers de Rome n'auraient pas laissé vivre ni venir à maturité ces fleurs et ces fruits dans des serres sans feu. Et maintenant, est-ce une témérité que de conclure de l'effet à la cause, de la fin au moyen, surtout après que Sénèque nous a révélé cette chaleur artificielle d'hiver qui faisait éclore la rose? Que cette preuve directe ne soit pas admise; en l'état de la question, de quel côté est la plus grande vraisemblance, relativement aux serres chaudes, du côté de ceux qui nient, ou de ceux qui affirment? L'Académie jugera.

(1) *Balsama cum casia nectens.* Colum., X , 301.
(2) *Ibid.*, III, 8.
(3) *Gallieni duo,* 16.

Mais on ne doit pas oublier que les Romains étaient grands amateurs d'horticulture; qu'ils eurent à leurs ordres, comme partout les gens puissamment riches, les praticiens les plus habiles de tous les pays du monde en tout genre. Ces magnifiques productions végétales qu'on se figure d'invention moderne, comme si le monde ne les avait jamais vues avant nous, il y a dix-sept cents ans qu'elles charmaient les yeux, l'odorat, le goût des curieux et des gourmets de Rome. Citerai-je les lis colorés sur tige et développant une corolle de pourpre (1); les arbustes des tropiques défiant les rigueurs de la saison qui faisait geler les eaux du Tibre (2); les fruits étonnants de grosseur ou prenant une saveur, une forme qui n'étaient point dans leur nature; monstruosité au dire de Pline (3), art exquis au sens des connaisseurs; les prodiges opérés jusque dans les plus simples légumes, les asperges de Ravenne, dont trois seulement pesaient la livre (un tiers de kilogramme). les choux devenus un objet de luxe par les proportions énormes d'une croissance artificielle (*in tantum saginato*),; des abricots qui se vendaient trente sesterces (cinq francs quarante centimes) la pièce (4); tant d'autres cultures que nous admirons dans nos expositions publiques et à la montre des marchands, et qui nous semblent des nouveautés, qui le sont en effet? car retrouver, c'est trouver.

Sénèque et Pline sont fort scandalisés de ces miracles d'invention et de patience pour flatter la sensualité de leurs contemporains. L'un voudrait mettre les Romains du siècle de Néron au régime du pain et de l'eau (5). L'autre s'indigne des différences de prix que l'inégalité des fortunes a mises dans les aliments les plus vulgaires; un chou, le mets favori du riche comme du pauvre à Rome, un chou qui se vend un as, *uno asse venali* (cinq centimes), grossira par les soins du jardinier jusqu'à ne pouvoir plus être servi sur la table du plébéien, *ut pauperis mensa non capiat*. Ils ne comprenaient pas, ces deux beaux esprits, que leurs déclamations plus moroses que morales, semblables à de certaines philosophies politiques de notre temps, n'étaient qu'une protestation contre la marche naturelle des sociétés, contre le progrès de l'industrie, contre les pauvres mêmes sur le sort desquels ils s'api-

(1) Plin., *Hist. nat.*, XXI, 13.
(2) Colum., *l. c.*
(3) *Exquisita nasci poma, alia sapore, alia magnitudine, alia monstro.* Plin. XIX, 19, 4.
(4) *Ibid.*, XV, 11, 1.
(5) Sén., *ep.* 25, 4, 119, 3.

toyaient. S'ils avaient par malheur persuadé aux Romains de retourner aux racines de Fabricius, à la table de chêne de Curius, à la vaisselle d'argile de Tuberon, que devenaient les jardiniers de Ravenne et ceux des faubourgs de Rome? Que devenaient les ciseleurs et les damasquineurs d'argenterie? Les ébénistes qui faisaient les incrustations en érable, en citre, en buis, en térébinthe, en palmier, en écaille, en ivoire, aux tables et aux lits des salles à manger? Les vanités et les superfluités du voluptueux le rendaient tributaire du laborieux artisan. Les plaisirs raffinés des patriciens, c'étaient le pain, le vêtement du petit plébéien et de sa famille; c'était leur aisance relative, la source de leur pécule, l'espérance de la fortune à laquelle ils pouvaient arriver à leur tour, consolation, dans tous les temps, de celui qui souffre, et garantie de la paix publique. Mais j'aurais tort de critiquer Pline et Sénèque surtout, qui m'ont fourni les meilleurs arguments pour la thèse des serres chaudes.

NAUDET, *membre de l'Institut.*

LETTRE A M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR

UNE CONTREMARQUE EN CARACTÈRES ARMÉNIENS

FRAPPÉE SUR UNE MONNAIE DE DICRAN IV, ET SUR UNE PIÈCE INÉDITE D'OCHIN.

MONSIEUR,

Au temps des Croisades, le numéraire était fort rare en Occident et en Orient, aussi les barons chrétiens, les princes arabes et les rois de la petite Arménie, s'étaient vus obligés de battre monnaie à tout prix pour subvenir aux besoins de la guerre et à la solde de leurs troupes.

Les chroniqueurs français, arabes et arméniens sont tous d'accord sur ce point, que la monnaie d'Occident avait cours chez les infidèles, et que réciproquement les pièces d'or et d'argent arabes et arméniennes étaient reçues par les Francs.

C'est ce que prouvent les monnaies à légendes arabes frappées par les Croisés à Tyr, à Acre et à Tripoli, dont le souvenir nous a été conservé par les historiens. Ils racontent en effet qu'à l'arrivée de saint Louis en Palestine, le légat Odon qui l'accompagnait, excommunia au nom d'Innocent IV, ceux qui les avaient fait frapper (1). Ces monnaies étaient destinées à avoir cours parmi les Francs et les infidèles, de même que les monnaies arabes frappées par les évêques de Maguelone et d'Agde (2), par Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis (3) et par le roi de Castille, Alphonse VIII (4).

(1) Raynaldi, *ad ann.* 1253, art. 52. — Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 401.

(2) Lelewel, *Mém. du moyen âge*, t. I, p. 212.—Tillemont, t. IV, p. 400 et 401.

(3) *Ibid.*, p. 212. — Registre de la chancellerie d'Alphonse, comte de Poitiers. Archives nationales, J, 319, 4.

(4) Lelewel, partie III, p. 9. — *Memorias de la Real Acad. de la Historia*,

Ce cours des monnaies arabes et franques dans les deux camps, est une preuve évidente de l'exagération des historiens des Croisades, lorsqu'ils énumèrent les sommes immenses destinées à la rançon de tel ou tel prisonnier, ou au rachat de telle ou telle ville. Il est vrai de dire que la valeur de chacune des monnaies dont les noms sont mentionnés par les chroniqueurs est loin d'être déterminée, et même ils confondent ensemble les pièces des différents métaux ; en Arménie, par exemple, il y avait des tahégans d'or et d'argent (1), et l'on serait encore à se demander desquels Matthieu d'Édesse (2) a voulu parler, quand il nous dit : « Que Boëmond fut racheté des mains de « Danischmend au prix de cent mille tahégans, » si l'on ne savait par Ibn-Alatir (3) que ce fut moyennant de l'or que ce prince parvint à se délivrer des fers des musulmans.

Quoi qu'il en soit du témoignage des chroniqueurs, on est autorisé à penser que le numéraire était rare en Orient au temps des Croisades. On doit dire cependant qu'à des intervalles de peu de durée, après une victoire remportée, une ville prise d'assaut, des prisonniers échangés, l'argent ait abondé dans un camp; les trésors immenses rapportés de Palestine en Europe par les Templiers en seraient une preuve suffisante ; mais généralement le numéraire était fort rare à cette époque, comme nous essayerons de le prouver tout à l'heure à l'aide des monuments.

Il ne rentre pas dans le cadre de cette lettre, d'examiner quel était à peu près la fortune des deux camps au temps des guerres et de la conquête de la Terre Sainte ; ce que nous nous bornerons à faire, ce sera de donner quelques raisons sur la pénurie du numéraire en Arménie, avant de passer à l'examen d'une pièce fort curieuse qui viendra à l'appui des faits que nous allons avancer.

La petite Arménie, à l'époque des Croisades, était un modeste royaume compris dans la partie de l'Asie Mineure connue sous le

t. IV. Cf. Marina, *Ensayo sobre el progreso de las linguas*. Madrid, 1805, in-4°, t. IV. — Adler, *Mus. cuf. Borgian.* — B. de Khœne, *Zeitschrift für Münz*. Berlin, in-8, 1845. — *Revue Archéolog.*, 1850. Cf. Longpérier, *Programme de son ouvrage sur les monnaies arabes d'Espagne*. — *Revue Numismat.*, 1850, p. 452.

(1) P. Aucher, *Traité des poids et des mesures des anciens* (en Arm.), p. 71-74. — *Notices et extraits des manuscrits*, t. IX, p. 319. — *Extr. de la chr. de Matthieu d'Édesse*, par Ch. de Cirbied. — Dulaurier, *Récit de la première croisade par Matthieu d'Edesse*, p. 88-89, note 1, du ch. XXVIII.

(2) Ch. XXVIII, p. 31. Ed. Dulaurier.

(3) Reinaud, *Extr. des Hist. arabes*, p. 17.

nom de Cilicie, entouré presque de tous côtés par des peuples envahisseurs. L'Arménie était donc dans les circonstances les plus défa-

vorables; placée entre les deux armées des Francs et des infidèles, sans cesse harcelée par les uns, dévastée par les autres, elle luttait par force, mais sans espoir de conserver son indépendance et d'assurer son industrie (1). C'étaient tantôt, les Turks seldjoucides d'Iconium qui la soumettaient au tribut (2), tantôt les Khans mongols qui la rançonnaient (3); l'Arménie avait encore à lutter contre les vexations et les empiétements des princes d'Antioche (4) et les invasions du sultan d'Égypte (5). Ainsi les avantages que lui procuraient ses entrepôts, ses caravanes et son commerce (6) se trouvaient anéantis. Gènes et Venise contribuaient encore à la ruine de l'industrie arménienne en obtenant des rois de la Cilicie des priviléges nombreux arrachés pièce à pièce, plutôt par la force que par la persuasion (7).

La misère était grande surtout au XIVe siècle sous les règnes des quatre derniers monarques issus de la noble famille de Lusignan; le thachavor Léon V (8) dernier rejeton de la maison des Roupéniens, qui les avait précédés sur le trône, avait envoyé des ambas-

(1) St. Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I. — *Art de vérifier les dates*. Cf. *Rois d'Arménie*.

(2) St. Martin, t. I, p. 198.

(3) Marco Paulo, liv. I, ch. II, p. 310. — De Guignes, *Hist. des Huns*, t. III, p. 246. — St. Martin, t. I, p. 395-398.

(4) Guillaume de Tyr. — *Art de vérifier les dates*, l. cit. — Saulcy, *Num. des Croisades*. Cf. *Princes d'Antioche*, p. 3.

(5) Bosio, t. II, liv. II, p. 75. — Reinaud, *Fragments des histor. arabes, sur l'Hist. des Croisades*, p. 425, et *Géogr. d'Aboulfeda*, introd., p. 7 et 33.

(6) *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. VI, p. 308. Cf. L. de Mas-Latrie, *Relat. politiq. et commerciales de l'Asie Mineure avec les Cypriotes*.

(7) *Sanud. secr. fid. Crucis*, liv. I. p. I, ch. I. — *Not. et extr. des man.*, t. XI. Cf. *les décrets des rois arméniens en faveur des Génois*, publiées par S. de Sacy et St. Martin.

(8) P. Tchamtsiam (*Hist. d'Arménie*), ne commençant la série des rois d'Arménie qu'à Léon II, l'appelle Léon IV.

sadeurs au roi de France Philippe de Valois, pour exposer sa détresse, et il avait obtenu de son *très-cher cousin, dix mille florins d'or de Florence, pour estre convertis en la garde de ses châteaux et pays d'Arménie* (1).

Dans une telle situation, tout argent était de bon aloi, l'antique monnaie sassanide, celle des Archagouni de l'Arménie, et celle des Romains, revirent la lumière, et pour leur donner une valeur de circonstance, pour en faire une monnaie de nécessité, on les surfrappa d'une contremarque. En cela, les rois de l'Arménie ne faisaient que copier les Arabes qui frappaient d'un poinçon toutes les monnaies qui leur tombaient sous la main ; nous trouvons ainsi des pièces grecques sur lesquelles le nom du prince Ortokhide Fakr-Eddin a été appliqué (2), une monnaie anonyme des empereurs français de Constantinople portant en creux le nom de Dieu الله (3), une pièce de Héthum II et de Kai-Khosrou avec la même contremarque (4), une autre médaille arménienne de Léon V, sur laquelle on a imprimé le mot الملك, *le roi* (5), enfin une monnaie d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople surfrappée de deux mots arabes (6), etc.

A l'exemple des princes arabes que nous venons de citer, un roi arménien résolut de rendre une valeur à une monnaie qui n'en avait plus depuis longtemps, et il y fit frapper une contremarque en caractères mesrobiens, en usage à cette époque sur les monnaies de la Cilicie; la pièce avait à peu près le même poids que le *Tang*, (դանգ ou դանկ), petite monnaie de cuivre dont nous avons quelques exemples, et qui était fort en usage dans le commerce au temps des Croisades, puisque les Arabes la connaissaient sous le nom de دانق (7), et que les marchands génois et vénitiens l'acceptaient dans leurs comptoirs de l'Arménie.

(1) *Art de vérifier les dates*. Cf. *Rois d'Arménie*, Léon V. — *Mon Essai sur les monnaies arméniennes de la dynastie de Roupène*, p. 35.

(2) Marsden, *Numismata orientalia*, t. I. Cf. *Orthokides, Fakr-Eddin*.

(3) Saulcy, *Mém. des Croisades*, pl. XIII, n° 5. — Marchant, *Lettres sur la Num.*, nouv. éd. Cf. Lettre XXIX, et mes annotations.

(4) Mon *Essai sur les monnaies roupén.*, pl. II, n°1, et *Revue Arch.*, VIIe année.

(5) Krafft, *Rupen. Münzen*, p. 14. — *Mon Essai*, p. 36.

(6) *Mém. de la Soc. arch. de St. Pétersb.*, t. IV, p. 15, pl. IV, n° 3.

(7) Cf. Meninski. *Lex. arab. pers. turk.*, t. II. — Le Danak vient du persan دانك, qui signifie poids de trois karats ou siliques en usage en Asie et en Égypte; c'est le diminutif de دانه, *granulum*, grain, espèce de légume.

Cette pièce dont voici la description a été publiée par l'abbé Sestini (1) et Mionnet (2), mais sans la contremarque qui me la fait signaler aujourd'hui ; elle est de cuivre et appartient au règne du roi archagouni Dicran IV (*Tigrane*), qui était contemporain de l'empereur Auguste (3). Voy. le dessin, p. 227.

Tête jeune du roi, ceinte du diadème et couverte de la tiare arménienne à gauche. En contremarque ԼԱՎԻ.

℞. ΒΑϹΙΛΕΩϹ· ΜΕΓΑΛΟΥ· ΤΙΓΡΑΝΟΥ· ΦΙΛΕΛΛΗΝ· — Arménien avec le costume du pays debout à droite, tenant la haste, *տէպ*, et un arc, *աղեղն*.

Nous n'avons point à nous arrêter sur la pièce en elle-même, qui a été suffisamment étudiée et expliquée par les savants que je viens de citer, nous nous occuperons seulement de la contremarque arménienne qui est imprimée sur le droit. Cette contremarque qui est fort lisible est écrite en lettres majuscules, appelées *երկաթագիր* (4), et nous offrent l'adjectif ԼԱՎԻ, *bon* (monnaie de bon aloi). On trouve, en effet, des exemples fréquents de ce mot en plusieurs langues sur les monnaies, où il occupe la place d'une légende, ou bien encore où il est employé comme contremarque. En voici quelques exemples : sous forme de légende, l'adjectif *bon* se lit sur une pièce bilingue (5) appartenant à une classe de monuments qui prouvent avec quel soin les princes de l'islamisme savaient ménager les peuples qu'ils avaient conquis. Cette pièce qui est imitée des monnaies anonymes de l'empereur Héraclius à la légende εν τουτω νικα, date des premiers temps de l'hégyre ; elle porte au droit un buste impérial de face, tenant le globe crucigère, à droite le mot ΚΑΛΟΝ (*bon*) et à gauche حمص (*à Emèse*) ; au revers un grand Μ, avec le mot ΕΜΕϹΗϹ, traduction du mot arabe du droit, et طيب, rendu par καλον, comme on peut aisément s'en convaincre. Sur une

(1) *Descr. du Mus. Hedervar.*, II, p. 380, n° 1, pl. 19, fig. 15.
(2) *Descr. des méd. grecques*, suppl., p. 726.
(3) *Moïse de Khorène*, trad. par Levaillant de Florival, t. I et II.
(4) Bellaud, *Essai sur la langue arm.*, p. 15.
(5) Castiglioni, *Mus. cuf. de Turin*, pl. XIV, fig. 10, pl. XV, fig. 4 et 5. — *Journal Asiat.*, 1839. Cf. Saulcy, *Lettres à M. Reinaud, sur la Num. orient.* Lettre II, p. 433 et IV, p. 486. — Marchant, ouvr. cité. Lettre I, annotée par A. de Longpérier, p. 12, pl. I, n° 4.

monnaie de cuivre de l'empereur Isaac I Comnène (1), nous trouvons un synonyme du mot طيب, contremarqué. Cette pièce porte au droit une inscription invocative quadrilinéaire surmontée d'une petite croix :

CЄP. CYN
ЄPΓЄI. BA
CIΛЄI. AΛ
ЄΞIω.

En haut et au bas de l'inscription, on voit deux contremarques, dont l'une est illisible, et l'autre mieux conservée, permet de lire le mot جايز (*qui peut passer*), du verbe radical جاز, *passer*. Cette pièce vient d'être publiée tout récemment par M. Sabatier dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg* (2).

Vous me pardonnerez, Monsieur, de m'être éloigné un peu de mon sujet auquel je m'empresse de revenir, pour essayer de donner une date à la monnaie qui nous occupe. Tout d'abord il faut avouer que la paléographie numismatique arménienne, ne peut nous fournir aucun renseignement sur ce point, puisque les lettres n'ont point subi de variations dans leur forme sous les règnes des thachavors de la dynastie de Roupène (3). Les caractères de la contremarque qui nous occupe sont en tout semblables à ceux des monnaies roupéniennes; ainsi, nous pouvons assurer que notre pièce a été surfrappée sous un des rois de la IVe dynastie, et cela avec d'autant plus de certitude, que les caractères arméniens, gravés sur une monnaie de Goric (*Gourgen*), prince arménien de Somkheth, de la famille de Bagratounians (4), sont d'un tout autre caractère annon-

(1) *Revue Num.*, 1836. Cf. Saulcy, pl. V, 2. — Marchant, ouvr. cité, Lettre II et mes annotations, p. 25, 26. — Sabatier, *Iconographie de cinq mille méd.* Cf. *Méd. Byz.*

(2) T. IV, p. 15, pl. IV, n° 3.

(3) L'alphabet arménien fut inventé par St. Mesrob, avec l'aide de Ruphanus, cénobite de Samos, au Ve siècle de l'ère chrétienne (*Moïse de Khor.*, trad. Lev. de Floriv., t. II, liv. III, ch. XLVII, p. 117 et ch. LIII, p. 137). Avant eux on se servait de caractères grecs, pelhvi ou syriaques (Suk. de Somal, *Quadro della litt. arm.*). Une autre version qui a moins d'autorité, nous a été conservée par Apollonius de Thyane (liv. II, ch. II). *Et captam aliquando pantheram in Pamphylia, cum torque, quem circa collum gestabat. Aureus autem erat ille, armeniisque inscriptus litteris, hoc sensu : REX. ARSACES. DEO. NYSAEO. Regnabat nempe temporibus illis in Armenia Arsaces.*

(4) Brosset, *Monogr. des Monnaies arm.*, p. 52, pl. I, n° 1. — *Mon Essai sur les Monn. arm.*, p. 7.

çant un époque antérieure à celle des monnaies frappées dans l'atelier de Sis.

C'est donc sous un prince roupénien que notre pièce a été remise en circulation, probablement au XIVe siècle, dans un moment d'affreuse misère, comme au temps de Léon V, qui implorait les secours d'un roi de France, ou bien sous le règne de l'un de ces princes de la royale maison de Lusignan, dont le dernier quitta volontairement la couronne, pour chercher en Europe des secours contre les infidèles qui ne cessaient d'attaquer et de ravager la petite Arménie (1).

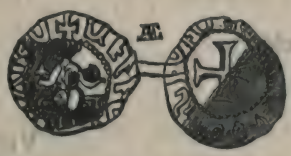

Permettez-moi, Monsieur, de joindre à ma lettre, la description d'une autre pièce inédite de cuivre du règne d'Ochin, dont on n'avait signalé jusqu'à présent que des monnaies d'argent (2); ce sera un complément à mon travail (3). Cette pièce est de petite dimension et assez mal conservée, néanmoins elle permet de lire entièrement le nom d'Ochin. En voici la description :

+ ՈՒՇԻՆ [թագաւոր] ՀԱՅ. — *Ochin, roi des Arméniens.* — Le roi assis sur un trône tenant un sceptre fleurdelisé et une croix.

℟. ՇԻ[նեալ 'ի քաղաքն 'ի] ՍԻՍ. — *Frappé dans la ville de Sis.* — Croix.

Cette pièce est fort intéressante, puisqu'elle nous fait connaître

(1) Reinaud, *Géog. d'Aboulfeda,* introd., p.7 et 33. — Cf. *La vie de Léon VI*; Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, t. XII, 2e partie, p. 148. Mémoire de St. Martin.

(2) Brosset, *Hist. du B. Emp. de Lebeau*, t. XX, p. 510. — Id. *Monogr. des monn. Roup.*, n° 17. — Krafft, *Rup. Münzen*, p. 21, pl. I, 53, 55. — *Mon Essai*, p. 33, 34; pl. III, 4, 5.

(3) Depuis que mon travail sur les *Monnaies de la dynastie de Roupène* a paru, j'ai rencontré la description d'une monnaie inédite de Constantin (2e livr., p. 14), que M. Brosset a donnée dans un de ses rapports sur un *Voyage archéologique en Arménie et en Géorgie*. Comme l'auteur n'en donne pas le dessin, je me contente de la signaler.

une monnaie d'un poids et d'un module inférieurs, au Փող et au դանգ, ce qui nous donne à penser qu'il y avait en Arménie d'autres pièces de cuivre d'une valeur moindre que celle des deux espèces de monnaies que je viens d'indiquer, et dont il n'est point fait mention, que je sache, dans les auteurs.

Il me reste maintenant, Monsieur, à vous remercier de l'obligeance extrême que vous avez mise à m'aider de vos lumières, toutes les fois que j'ai eu recours à votre critique éclairée et à votre inépuisable érudition.

Veuillez agréer, etc.

VICTOR LANGLOIS.

ÉTUDES SUR LES DOCUMENTS MYTHOLOGIQUES

CONTENUS

DANS LES PHILOSOPHUMENA D'ORIGÈNE,

PUBLIÉS PAR M. EMMANUEL MILLER (1).

La découverte que vient de faire M. E. Miller d'une grande partie du traité d'Origène contre les hérésies, traité dont le commencement seul nous était parvenu, est sans contredit l'une des plus belles conquêtes que l'on doive, depuis cinquante ans, à la paléographie grecque. Le livre dont ont doté la littérature classique le savoir et la sagacité du savant bibliothécaire de l'Assemblée nationale, intéresse les érudits à plus d'un titre. Il offre d'abord un grand intérêt philologique que je laisse à de plus habiles hellénistes que moi le soin d'apprécier; il est ensuite une source abondante de documents très-neufs sur les mythologies et les doctrines gnostiques. Occupé depuis bientôt quinze ans de l'histoire comparée des religions, les renseignements nombreux qui se rapportent à mon sujet de prédilection, ont dû naturellement fixer mon attention. Je me suis d'abord hâté de les extraire du livre d'Origène pour mon usage personnel. Puis lorsque j'ai rapproché ces renseignements épars dans le texte et que j'ai voulu les discuter, je me suis aperçu qu'il y avait là matière à une étude spéciale qui pourrait être de quelque utilité pour le public. Voilà pourquoi je présente ces observations aux lecteurs de cette *Revue*, à ceux du moins auxquels la connaissance du livre même n'en aurait pas déjà appris autant et plus que je n'en sais moi-même, disant avec Horace :

« Si quid novisti rectius istis
« Candidus imperti, si non his utere mecum. »

(1) Voy. Origenis *Philosophumena sive omnium haeresium refutatio, e codice parisino nunc primum edidit Emmanuel Miller*. Oxonii 1851.

Origène, en combattant les doctrines des gnostiques, s'est attaché surtout à montrer à quelle source ceux-ci avaient puisé. Pour prouver qu'elles s'éloignaient de la tradition apostolique, l'illustre Père de l'Église a analysé les systèmes singuliers de diverses de ces sectes qui pullulaient dans l'Asie et l'Égypte, au commencement de notre ère, et qui ont été véritablement la transition des païens aux chrétiens. S'attachant principalement aux plus anciennes de ces sectes, sur lesquelles saint Irénée ne nous avait laissé que des renseignements très-incomplets, il en réfute les opinions non pas tant dogmatiquement qu'historiquement; c'est là ce qui donne un grand prix aux *Philosophumena* d'Origène, et ce qui explique comment ce traité éclaire tant l'histoire des croyances religieuses. Religion des Chaldéens et des Assyriens, des Syriens, des Phrygiens, des Égyptiens, des Libyens, des Grecs, il y a sur toutes des renseignements plus ou moins étendus. Mais ces renseignements épars sont comme autant de rayons de lumière diffuse; ils ne peuvent jeter de clarté qu'à la condition d'être concentrés en un même foyer. Je réunirai dans autant de paragraphes spéciaux les faits qui se rattachent à la mythologie du même peuple, ou aux doctrines d'une même école gnostique.

I. Les Assyriens et les Chaldéens.

Quand on parle des Chaldéens, il faut toujours soigneusement indiquer le sens qu'on attribue à ce mot. Désigne-t-on un peuple, les Assyriens, ou dans un sens plus restreint les Babyloniens, ou même une population qui dominait dans le pays de Babylone sans en avoir été la population indigène (1), ou bien entend-on cette caste sacerdotale à laquelle on fait remonter l'invention de l'astrologie? C'est là, je le répète, une distinction nécessaire pour éviter bien des équivoques, d'autant plus que l'ignorance de certains écrivains anciens a fait des Chaldéens-prêtres un peuple, ce qui a eu lieu également pour les Brachmanes. Origène a souvent parlé des Chaldéens, Χαλδαῖοι, dans ses *Philosophumena* ou dans ses autres œuvres, et il est évident qu'il entend toujours sous ce nom les prêtres astrologues de l'Assyrie, les *Gazareniens*, גזרין (2). En plusieurs pas-

(1) Voy. au sujet du sens du nom de Chaldéens, la note de M. Guigniaut, t. II, part. III, des *Religions de l'Antiquité*, p. 885, 886.

(2) Cf. Daniel, II, 27; IV, 4; V, 7. S. Epiphan., *Adv. Haeres.*, lib. III, t. II, § 12. ap. Op., t. I, p. 1394.

sages il nomme séparément les Assyriens et les Chaldéens, quand il veut parler de leurs croyances respectives (1), ce qui montre clairement, d'une part, qu'il distingue les uns des autres, et de l'autre qu'il ne leur attribuait pas nécessairement les mêmes opinions religieuses. Mais presque toujours, lorsque l'illustre Père de l'Église parle des doctrines des Chaldéens, il n'entend que les spéculations dont ils passaient pour les inventeurs. C'est ce qu'on voit notamment par deux passages où il met en regard des Assyriens les Chaldéens; ceux-ci n'y sont cités que comme des astrologues : *Est et Assyriorum virtus et Chaldæorum quæ in astrologiæ studiis prædicatur*, dit-il dans une de ses homélies sur le livre des Nombres, et dans ses *Philosophumena*, il condamne à la fois les recherches des Chaldéens sur lesquelles on ne saurait établir de jugements certains, ἀσυστάτῳ περιεργίᾳ (2), et l'extravagance et la folie des idées babyloniennes. Or, ce qu'il qualifie ainsi, ce sont évidemment les observations astronomiques et astrologiques de ces mêmes Chaldéens; car déjà, au livre IV (3), la doctrine astrologique des Chaldéens est qualifiée de ἀσύστατος μέθοδος. Dans tout ce livre, ceux qu'Origène appelle Χαλδαῖοι sont également les prêtres astrologues de la Babylonie ou ceux qui suivent leur doctrine.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur ce qu'Origène nous apprend du système astrologique des Chaldéens, car ces renseignements nous étaient déjà connus par Sextus Empiricus auquel le savant docteur les a empruntés. Nous les retrouvons dans le traité *Adversus Astrologos* (4), l'exposition la plus complète qui nous soit restée de la théorie chaldéenne. Le texte de Sextus Empiricus a fourni au récent éditeur d'Origène le moyen de compléter et de corriger cette partie du texte assez altérée.

Le traité du philosophe grec n'a pas été, ce me semble, suffisamment médité par ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'astronomie ancienne. On y trouve, en effet, à regarder de près, des indications précieuses sur les origines de cette science intimément liée dans le principe à l'astronomie et à la religion, et qui avait vraisemblablement passé de l'Assyrie en Égypte. Empiricus nous apprend

(1) Cf. *Philosophum.*, p. 338, ed. Miller, *In Numeros. Homil. I et II.* ap. Oper., ed. Delarue, t. II, p. 276, col. 2 et *passim.*

(2) Origen. *Philosophum.*, p. 310.

(3) *Ibid.*, p. 36.

(4) Voy. *Sexti Empirici opera, edidit Alb. Fabricius, edit. emend.* (Lips. 1842), vol. II, p. 208 et suiv.

que les Chaldéens avaient inventé la division du Zodiaque en 360°, chaque signe (ζῴδιον) comprenant 30°, et chaque degré 60′ (1). La théorie astrologique qu'il expose, nous conduit naturellement à admettre que le nom de la figure symbolique attribuée à chacun de ces signes était aussi d'origine assyrienne, car ces noms s'expliquent naturellement par les idées mythiques de ce peuple. Ainsi, attribuant à chaque signe un sens fondé sur celui que leur influence était censée faire naître, les Chaldéens regardaient le bélier comme un signe mâle et le taureau comme un signe femelle (2). Nous savons, en effet, que le bélier était le symbole de la force masculine et le taureau celui de la force féminine. Je ne parle pas de la forme des animaux symboliques des signes, forme qui nous rappelle ces animaux gigantesques et bizarres que nous retrouvons dans la sculpture assyrienne, et qui étaient sans doute ceux que la cosmogonie de ce pays représentait comme les premiers êtres créés (3). Ces rapprochements ne se trouvent pas dans Empiricus, et de plus ils ont été déjà faits avant moi (4).

Revenons à Origène : il n'y a qu'un passage dans ses *Philosophumena*, et nous pouvons même dire dans tous les écrits que nous connaissons de ce docteur, où il soit question d'un fait qui sorte de l'astrologie proprement dite, et qui se rattache à une cosmogonie, et ce passage est certainement l'un des plus curieux que renferme le traité découvert par M. Miller, c'est celui qui se trouve au livre V (p. 97). Origène ayant exposé, d'après Pindare, l'opinion des divers peuples de l'antiquité sur le premier homme, ajoute : *Les Assyriens disent qu'Iannès l'ichthyophage naquit chez eux; les Chaldéens disent que cet Iannès est Adam, et que ce personnage est celui que la terre créa seul.* Ἀσσύριοι δὲ Ἰαννὴν ἰχθυοφάγον γενέσθαι παρ' αὐτοῖς· Χαλδαῖοι δὲ τὸν Ἀδὰμ καὶ τοῦτον εἶναι φάσκουσι τὸν ἄνθρωπον ὃν ἀνέδωκεν ἡ γῆ μόνον. Le sens véritable de ce passage présente quelque difficulté. On pourrait croire d'abord qu'il nous apprend que les Chaldéens appellaient le premier homme Adam, et disaient que cet Adam était le premier homme que produisit la Terre. Mais une phrase analogue du même traité et dont le sens est clair, nous empêche de nous arrêter à cette

(1) *Sexti Empirici opera, ed. Alb. Fabricius*, t. II, p. 210.
(2) *Ibid.*, p. 211.
(3) Cf. Beros. *Fragment.*, éd. Richter, p. 48.
(4) Voy. les judicieuses remarques de M. Guigniaut, dans son *Mémoire sur le système astrologique et religieux des Chaldéens*, dans *les Religions de l'Antiquité*, t. II, part. III, p. 889 et suiv.

version; nous lisons au livre précédent : Κηφέα γάρ φησιν εἶναι τὸν Ἀδὰμ, τὴν Κασσίεπειαν Εὔαν, τὴν Ἀνδρομέδαν τῶν ἀμφοτέρων τούτων ψυχήν, etc. (p. 87) : *Il dit que Céphée est Adam; Cassiopée Eve, et Andromède, l'âme de l'une et de l'autre.* Τὸν Ἀδὰμ n'est donc pas employé dans le sens appellatif, mais avec un sens déterminatif. Il signifie le personnage connu sous le nom d'Adam. Ce qui confirme d'ailleurs ce sens, c'est que rien ne nous dit, d'autre part, que le nom d'Adam ait jamais été connu des Chaldéens; ce nom est exclusivement propre à la tradition hébraïque, tandis que nous savons par Berose et d'autres témoignages, que le principal rôle était joué, dans la cosmogonie babylonienne, par Oannès, moitié homme et moitié poisson, qui avait été le premier instituteur du genre humain (1). Il n'est donc point surprenant que les Chaldéens, et Origène parle vraisemblablement de ceux d'une époque assez basse, identifiassent cet Oannès à Adam, ou voulussent du moins reconnaître dans Oannès l'Adam des traditions bibliques. Origène continue et dit : Κεῖσθαι δὲ αὐτὸν ἄπνουν ἀκίνητον, ἀσάλευτον, ὡς ἀνδριάντα, εἰκόνα ὑπάρχοντα ἐκείνου τοῦ ἄνω τοῦ ὑμνουμένου Ἀδάμαντος ἀνθρώπου, γενόμενον ὑπὸ δυνάμεων τῶν πολλῶν περὶ ὧν ὁ κατὰ μέρος λόγος ἐστί πολύς. Une question se présente maintenant : à qui se rapporte ce mot αὐτόν? est-ce à Oannès ou à Adam? Or, ce qui est dit de l'un ou de l'autre de ces personnages, qu'il était sans souffle, sans mouvement, immobile, comme une statue, ne saurait convenir qu'à Adam créé d'abord, suivant la Genèse (II, 7), du limon de la terre, et que Dieu n'anima qu'ensuite, en soufflant sur sa face. C'est à ce passage du livre saint que fait allusion l'épithète ἄπνουν, indiquant qu'Adam n'avait point encore reçu le souffle divin, et que son enveloppe terrestre seule était faite. Un passage de saint Épiphane (2) nous montre d'ailleurs que cette conception appartenait aux Ophites; ceux-ci se représentaient l'homme comme ayant été étendu d'abord à terre tel qu'un ver, avant d'être animé du souffle divin. Ce que nous savons d'Oannès ne saurait s'accorder, au contraire, avec la description donnée dans notre texte, puisqu'il n'est point ici question du corps amphibie de ce personnage mythologique. Les Chaldéens n'ont pu rien enseigner de semblable, à ce que

(1) Voy. Berosi *Fragment.*, éd. Richter, p. 49. Origène l'appelle Jannes et Julien (ap. Cyrill., *contr. Julian.*, lib. V, p. 176) Annus. La forme Oannès paraît la plus ancienne. Cf. P. Boetticher, *Rudimenta mythologiæ semiticæ*, p. 20.

(2) *Haeres.* XXXVII, lib. I, t. III, ap. oper., t. I, p. 271. L'homme rampait d'abord comme un reptile, c'est la mère céleste ou Prounice qui lui infusa l'âme qu'elle avait enlevée à Jaldabaoth.

nous venons de lire, touchant Oannès, et il faut nécessairement rapporter cette description d'Adam aux Naasséniens. Quoique Origène n'ait pas clairement indiqué qu'il reprenait l'exposé de leur doctrine, après avoir fait cette digression sur les divers mythes protogoniques de l'antiquité, on voit que c'est des idées de ces gnostiques qu'il nous entretient dans cette phrase, puisqu'Adam ainsi étendu, sans souffle et sans mouvement, était l'image de cet homme céleste (mot à mot, d'en haut) qui est appelé Adamas dans leurs hymnes. Or, plus haut, le Père de l'Église nous a dit précisément que les Naasséniens adoraient un homme céleste qu'ils appelaient Adamas, et en l'honneur duquel ils avaient composé un grand nombre d'hymnes. Dans la phrase qui suit celle que j'ai citée plus haut, il est incontestablement question des Naasséniens, puisqu'on y cite un passage de l'épître de saint Paul aux Éphésiens, que ces gnostiques interprétaient à leur façon; et tout ce qui est dit ensuite sur la triple nature de l'homme appartient à la même doctrine.

Ainsi, en circonscrivant ce qui se rapporte uniquement aux Chaldéens, on voit qu'Origène ne les cite que comme faisant d'Oannès le premier homme. On se demandera peut-être alors pourquoi, lorsqu'il venait de citer les Assyriens, ce Père a tout à coup substitué le nom de Chaldéens au leur, quand il s'est agi de l'identification d'Oannès et d'Adam, c'est-à-dire de l'opinion qui fait d'Oannès le premier homme. La raison nous semble être celle-ci : c'est que cette opinion n'était pas celle des Assyriens en général ; elle appartenait seulement aux prêtres chaldéens. Et, en effet, Bérose ne nous représente pas Oannès comme le premier homme. Loin de là, il nous apprend que ce personnage sortit des eaux pour enseigner les humains qui vivaient alors à l'état sauvage. Le peu d'accord qui règne entre les divers témoignages que nous possédons sur la cosmogonie chaldéenne nous montre que les traditions différaient beaucoup à ce sujet. On peut donc croire que celle qu'adoptaient les prêtres chaldéens sur Oannès n'était pas la même que celle que nous a fait connaître Bérose.

Quoique l'illustre docteur chrétien n'ait point donné de développements à l'opinion émise par lui, et d'après laquelle la conception de l'Adamas gnostique serait empruntée aux doctrines assyriennes ou chaldéennes, on peut, avec les faits qui nous sont connus par d'autres sources, se convaincre de l'exactitude de son assertion. Si nous comparons cet homme prototype à l'Adam Cadmon de la Kabbale, nous trouvons entre eux une ressemblance frappante. Le nom de ce dernier,

אדם קדמון, répond tout à fait à l'expression ἄνθρωπος ἄνωθεν (1) dont se servaient les Naasséniens en parlant d'Adamas (2). Adam Cadmon est la première émanation de la divinité; il est un véritable *logos*, et il se rapproche beaucoup du *logos* chrétien (3). Or, tel était aussi le caractère de l'Adamas Ophite. Les gnostiques naasséniens l'identifiaient avec le Christ. Voici ce qu'écrit Origène dans son curieux traité :

« Ils reconnaissent trois parties dans cet homme, qui est triple comme Géryon. Ces trois parties sont, d'après eux, l'intellectuel, le psychique et le terrestre. C'est par la connaissance de cette nature de l'homme type qu'on arrive, selon eux, à la connaissance de Dieu, car, disent-ils, la connaissance de l'homme est le commencement de la perfection et la connaissance de Dieu est la perfection complète. Ces trois principes sont descendus et se sont réunis dans un seul hommes, Jésus engendré par Marie. »

Saint Irénée nous sert à compléter ce que nous dit Origène au sujet de cet Adamas. Le disciple de saint Polycarpe, en nous faisant connaître la doctrine des Barbelonites, qui paraissent n'avoir été qu'une branche des Ophites, parle aussi du même Adamas. Voici ce qu'il dit, dans un passage du reste fort obscur qui n'a été malheureusement conservé que dans la version latine : « Les Barbelonites regardent Adamas comme l'homme typique et parfait. » Il a été produit par Autogènes, qui a été lui-même enfanté par le concours de Logos et d'Ennoia. Cet Autogènes est le type de la grande lumière, et toutes choses lui sont soumises. Il s'unit à Aletheia, autre fruit, à ce qu'il semble, de l'union d'Ennoia et de Logos. Autogènes est entouré par quatre grands luminaires issus d'Autogènes et d'Aphtharsia, et qui ont eux-mêmes leurs conjuguées, émissions de Théléma et de la vie éternelle (*Zoe eonia*). Ces luminaires entourent Autogènes (4).

Tout ce système offre une grande analogie avec la théogonie phénicienne de Sanchoniathon (5). Là on voit Protogonos et Eon jouer le même rôle qu'Autogènes et Aletheia. Il est né du concours de Colpia et de Baau, comme Autogènes est né de celui de Logos et d'Ennoia.

(1) Voy. Origen. *Philosophumen.*, p. 97.
(2) Voy. Knorr de Rosenroth, *Kabbala denudata*, t. I, p. 28.
(3) Voy. P. Beer, *Geschichte, Lehren und Meinungen aller religiœsen Sekten der Juden*, t. II, p. 61.
(4) Voy. S. Iren. *Adv. Haeres.*, lib. I, c. XXIX, p. 108, éd. Massuet.
(5) Cf. Sanchoniathon., *Fragm.*, éd. Orelli, p. 15, 16.

Et, en effet, l'étymologie du nom de Çopia (1) rappelle beaucoup le sens de Logos. Protogonos et Eon enfantent trois grands luminaires, Phos, Pyr, Phlox (2). Voilà donc une ressemblance nouvelle entre le système gnostique et une théogonie orientale qui est incontestablement formée d'un mélange d'idées assyriennes et phéniciennes. Remarquons, en outre, que les Barbelonites constituaient une des plus anciennes sectes gnostiques, une de celles qui avaient dû puiser le plus directement aux sources du polythéisme asiatique.

L'origine chaldéo-égyptienne de la Kabbale a été reconnue par tous ceux qui ont étudié cette curieuse doctrine (3). La ressemblance qui vient de ressortir de la comparaison d'un point capital des systèmes kabbalistique et ophitique doit donc nous ramener à une pareille origine pour les croyances naasséniennes.

Continuons l'étude de ces croyances : un nouveau passage, en corroborant le témoignage d'Origène, va nous fournir un fait curieux sur la psychologie assyrienne.

Nous lisons, dans le traité du savant docteur, à la suite du passage cité ci-dessus, p. 221, au sujet d'Adamas, créé d'abord sans souffle et sans mouvement.

« Afin donc qne le grand homme céleste, d'où, comme on l'a dit, procède toute famille, qui est dans le ciel et sur la terre (4), fût complétement dompté, une âme lui fut donnée de façon que, ainsi asservie, pût souffrir par l'intermédiaire de cette âme et être punie, la forme sensible (τὸ πλάσμα) de l'homme, type de grandeur, de beauté et de perfection (5). Car tel est le nom qu'ils (les Naasséniens) lui donnent. Ils cherchent en conséquence à leur tour à définir la nature, l'origine et la provenance de l'âme, de façon que par sa présence et son action, la forme sensible (τὸ πλάσμα) de l'homme parfait puisse être asservie et châtiée. Ils n'ont pas recours toutefois

(1) M. P. Beer a fait voir que ce nom vient de קול פי יה (*o. c.*, t. II, p. 60) et signifie *la voix de Dieu.*

(2) Ces trois luminaires rappellent les trois parties que les Juifs distinguaient dans la flamme, ἄνθραξ, φλόξ, ἀυγή. Cf. Philon., *de Mundo,* éd. Mangey, t. II, p. 504, 616.

(3) Voy. l'ouvr. cité de P. Beer, t. II, et Ad. Franck, *La Kabbale* (Paris, 1843).

(4) Ce passage est emprunté à l'épître de saint Paul aux Éphésiens, que les gnostiques interprétaient dans leurs idées, ainsi qu'ils le faisaient pour toutes les écritures (*Ephes.* III, v. 15). Seulement il est rapporté à Adam au lieu d'être appliqué à Dieu le Père. Il s'agit ici des anges et des enfants d'Israël. On retrouve une sentence analogue dans l'enseignement thalmudique. *Sanhedrin,* fol. 99, col. 2.

(5) Τοῦ μεγάλου καὶ καλλίστου καὶ τελείου ἀνθρώπου.

dans ce but aux Écritures, mais aux mystiques. Ils disent que l'âme est fort difficile à définir et à comprendre; car elle ne demeure pas toujours sous la même figure, ni la même forme, elle n'éprouve pas toujours le même sentiment, en sorte qu'il soit possible de l'exprimer par son type ou de la définir par son essence. Toutes ces rêveries sont consignées dans ce qu'ils appellent l'*Évangile selon les Égyptiens*. Ils sont donc dans la même incertitude que les autres gentils sur la question de savoir si l'âme vient de quelque chose de préexistant, ou s'engendre elle-même ou est née de la matière infuse. Ils recourent en premier lieu aux doctrines des mystères assyriens et reconnaissent une division tripartite dans l'homme. Car les Assyriens sont les premiers qui aient admis que l'âme est triple et une. Car, disent-ils, tout ce qui existe dans la nature a une âme. Mais les appétences de ces âmes sont différentes. L'âme est en effet le principe de tout ce qui a été engendré. »

« Tout ce qui se nourrit, dit la doctrine naassénienne, a nécessairement une âme. Car rien ne peut recevoir nourriture ni augmentation, sans la présence d'une âme. C'est ainsi que les pierres, dit cette doctrine, ont une âme (ἔμψυχοι); car elles ont la puissance de croître, et la croissance n'existerait pas sans nourriture; les choses qui s'accroissent se forment en effet par voie d'accession. L'accession est le mode de nourriture de ce qui se nourrit. Donc, disent les Naassséniens, tout ce qui existe dans la nature, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, aspire à une âme. C'est ce que les Assyriens appellent Adonis ou Endymion, et lorsqu'on emploie le premier nom, on dit, d'après eux, qu'Aphrodite est amoureuse, est éprise de l'âme désignée par ce nom d'Adonis. Car Aphrodite représente, selon eux, la génération (1); et lorsque Proserpine ou Cora aime Adonis, elle exprime, suivant eux, par sa qualité de mortelle que l'âme est séparée d'Aphrodite, c'est-à-dire de la génération (2). Si la lune vient à s'éprendre d'Endymion et être amoureuse de sa beauté, cela ex-

(1) Le mot γένεσις paraît signifier, ici comme dans Platon, *la matière*. Adonis est l'âme et Vénus la matière. L'amour de Vénus pour Adonis figure l'aspiration de la nature pour l'âme; conformément à ce qui vient d'être dit que tout ce qui existe dans la nature aspire vers l'âme.

(2) Ce passage offre quelque obscurité. M. E. Miller soupçonne avec raison, à notre avis, que les mots τῆς γενέσεως sont une glose marginale, insérée dans le texte. Je crois au reste que θνητή pourrait bien être une faute du copiste pour θνητοῦ. En effet c'est Adonis qui est simple mortel et Proserpine devint en effet amoureuse de ce mortel que lui avait confié Vénus pour le soustraire aux autres dieux.

prime, suivant eux, l'aspiration de la créature pour les choses d'en haut, pour l'âme. »

Ce passage qui réclame plusieurs éclaircissements que nous allons donner, nous instruit d'abord d'un fait curieux, c'est que c'étaient les Assyriens qui avaient conçu les premiers cette division tripartite de l'âme laquelle répond encore à la division tripartite des psychologistes modernes, activité, entendement, sentiment. Origène nous apprend qu'elle était enseignée dans les initiations religieuses des Assyriens (τελετάς), dans la doctrine des mystères (μυστικῶν), c'est-à-dire la théologie sacerdotale. Sans doute dans cette exposition il faut bien distinguer ce qui appartient aux Naasséniens, de ce qui est réellement assyrien. Mais nous avons comme guide dans cette distinction les termes dont fait usage le docteur chrétien; toutes les fois qu'il parle des opinions gnostiques, il l'indique par l'expression φησί, dont il fait usage avec ce sens dans tout le cours de son traité, et qui dans le passage que je viens de traduire, paraît se rapporter au mot λόγος de cette phrase, περὶ ὧν ὁ κατὰ μέρος λόγος ἐστὶ πολύς, annonçant l'exposition qu'il va faire de la doctrine ophite. Ainsi ce qui est dit du nom d'Adonis ou d'Endymion que les Assyriens donnent à l'appétence de la nature pour l'âme, c'est là une opinion naassénienne. Ces sectaires, comme on le voit par d'autres passages, amalgamaient les théogonies assyrienne, syrienne, égyptienne et grecque, et expliquaient ces théogonies par des idées qui leur étaient propres. Il est clair qu'Endymion n'a jamais été une conception assyrienne, Adonis est Phénicien et non Assyrien (1). Mais quant à ce qui est dit de l'opinion des Assyriens sur l'âme, c'est Origène qui parle ici et non les gnostiques, puisqu'il reproche à ceux-ci de les avoir pillés. Le témoignage prend donc une tout autre valeur. Or ce qui vient à l'appui de l'assertion d'Origène, c'est que nous retrouvons dans la philosophie juive qui avait tant puisé à la source chaldéenne, précisément la même division de l'âme.

On y distingue נשמה, l'esprit qui répond tout à fait au νοερόν, le רוח, l'âme qui répond au ψυχικόν, et l'âme sensuelle, נפש qui répond au χοϊκόν (2). Suivant le Zohar, ces trois choses, l'esprit, l'âme in-

(1) Il est du reste probable que les Syriens étaient parfois confondus avec les Assyriens, car dans un hymne dont il sera question plus loin, il est dit qu'Attys est le même que les Assyriens appellent Adonis très-regretté. Σὲ καλοῦσι μὲν Ἀσσύριοι τριπόθητον Ἄδωνιν (p. 118). On rencontre plus d'une fois à cette époque les Assyriens confondus avec les Syriens.

(2) Cette division tripartite était aussi admise par les Valentiniens. Voy. S. Iren., *Adv. Haeres.*, lib. I, c. VII.

tellectuelle et l'âme sensible sont la fidèle image de ce qui se passe en haut (1). Voilà bien l'idée naassénienne. Ce que nous apprend Origène nous conduit donc à penser que cette conception venait de la Chaldée. Et l'origine asiatique du système kabbalistique, là comme plus haut, est confirmée par notre auteur.

Quant à l'explication du mythe d'Adonis et d'Astarté que nous venons de rencontrer dans le passage cité plus haut, il n'y faut pas chercher celle que ce mythe recevait originairement en Phénicie. Tout concourt à nous convaincre que dans l'ancienne théologie phénicienne, Adonis représentait le soleil et le principe mâle, et Astarté la lune et le principe femelle. Des explications du genre de celle qui vient d'être donnée, appartiennent à cette période de syncrétisme qui date des derniers temps du polythéisme. L'influence des doctrines spiritualistes qu'avait amenées l'élaboration des idées philosophiques en Asie, introduisit dans l'exégèse mythologique une tendance allégorico-spiritualiste qu'on chercherait vainement plus anciennement. Un monument curieux de ce syncrétisme se trouve dans les restes d'un dithyrambe que M. Schneidewin a restituée sous sa forme métrique d'après un passage contenu dans le traité d'Origène qui nous occupe (2). Dans cet hymne curieux, toutes les divinités des peuples de l'antiquité, Adonis, Osiris, Attys, Kronos, sont rapprochées identifiées (3). De ce nom d'Ἀδάμ (4), apocope d'Ἀδάμαστον qui est donné au grand dieu de Samothrace, soit à raison du caractère chthonien de la principale divinité de cette île qu'on identifiait avec Pluton-Adamas, soit par suite d'une assimilation de cette même divinité avec Kronos-Adamas, les Naasséniens concluaient que la grande divinité des mystères cabiriques n'était autre que leur Adamas. En effet dans un autre passage fort curieux du traité du Père alexandrin (5), il est dit que ces gnostiques regardaient l'homme type (ἀρχάνθρωπον), que l'on faisait connaître aux initiés, comme étant Adam. Et ils prétendaient reconnaître son image dans deux statues de personnages ithyphalliques, et ayant les bras étendus vers le ciel, rappelant par

(1) Voy. Franck, *La kabbale*, p. 232. Cf. Origen. *Philosophum.*, p. 314.

(2) Voy. *Philosophumena*, p. 118.

(3) Je reviendrai sur ce dithyrambe en parlant des renseignements qui se rapportent aux autres mythologies.

(4) Dans cet hymne le nom d'Ἀδάμ est vraisemblablement une apocope pour Ἄδαμον poétique pour ἀδάμαστον, surnom donné au grand Cabire de Samothrace. Ἀδάμαστος était un des surnoms attribués à Hercule, Pluton et Mars.

(5) *Philosophumena*, p. 108, 109.

cette particularité, l'Hermès Cyllénien, statues qu'on voyait dans l'Anacium de Samothrace (1), et qui représentaient évidemment les Cabires Axieros et Axiokersos.

On le voit, les Naasséniens appliquaient leur syncrétisme à tous les mythes antiques, et substituant leurs idées à celles qui avaient donné naissance à ces mythes, ils rattachaient ainsi leur doctrine aux dogmes anciens. Ce procédé, qui était déjà celui des néoplatoniciens, fut appliqué sur une beaucoup plus large échelle par les gnostiques, et les faits mythologiques s'y prêtaient d'autant mieux qu'on les avait déjà confondus par un premier syncrétisme de fusion. L'élément spiritualiste prenait seulement dans ces idées nouvelles une place de plus en plus grande, et substituait aux personnifications humaines des forces physiques, des vertus morales ou des qualités psychiques conçues comme des entités.

ALFRED MAURY.

(1) Je crois que le mot ἀνακτόρῳ, est une faute du copiste et qu'il faut lire ἀνακείῳ. L'ἀνακεῖον était comme on le sait le nom donné au temple des Dioscures, dieux auxquels étaient identifiés les Cabires de Samothrace.

(La suite à un prochain numéro.)

SUR TROIS MONUMENTS INÉDITS

RELATIFS AU CULTE DE MERCURE.

Mercure est la divinité du paganisme dont le culte fut le plus répandu et en vénération chez les Gaulois-Aquitains, et particulièrement chez les *Cadurci*, et c'est aussi sur le territoire de ce dernier peuple, celle dont il nous reste le plus de monuments, et dont on découvre journellement le plus de simulacres. Apollon même ne venait qu'après, et n'occupait que le second rang dans les affections religieuses et les adorations des vieux Cadurques, malgré leur foi et leur confiance dans la science de celui-ci, lorsqu'ils l'invoquaient comme dieu de la médecine, sous la dénomination de *Bélénus* ou de *Bélinus*, et l'efficacité habituelle de son intervention en leur faveur, ainsi que l'attestent encore des ex-voto et d'autres témoignages de leur reconnaissance (1).

La cathédrale de Cahors, sous l'invocation de saint Étienne, et dont les trois belles coupoles byzantines remontent, à ce que l'on croit, au VIIe siècle et à l'époque de saint Éloi, fut originairement un temple consacré à Mercure (2).

(1) Dans le département du Lot, et le canton de Livernon, tout à côté du célèbre *dolmen* nommé *la pierre levée de Livernon*, un des monuments celtiques connus sous cette dénomination offrant les plus grands dimensions, il existe un lieu appelé *Belin-ac*, de *Belini-acum*.

On connaît en celtique la valeur du mot *ac*, conservé jusqu'à nos jours, comme finale de beaucoup de noms de *lieux*, et par suite, d'*hommes*, et dont les Romains firent *Acum*, en le latinisant, comme tant d'autres mots gaulois.

(2) Un monument, dit Cathala-Coture, *Histoire du Querci*, ne permet guère de douter de ce fait; c'est un marbre ancien qui a servi de sépulcre aux reliques de saint Géri, où est représentée une petite idole. Sa tête est couverte d'un chapeau (le pétase); le reste du corps se termine en colonne (ou gaine). Cette idole est placée sur un autel, dans un tronc d'arbre, et une femme l'adore, en mettant la main à sa bouche, selon l'usage antique des adorations. Cette figure est évidemment celle de Mercure, etc., etc. (*Loc. cit.*, t. I, p. 6).

Saint Géri, dont il est ici question, fut le cinquième évêque de Cahors, de 636 à 655, et un des ordonnateurs de la construction de l'église dont nous parlons et dont il reste encore les coupoles du style byzantin qui en faisaient partie.

Dans des actes et des titres du moyen âge, le château de *Mercuès* (1), près de Cahors, est désigné sous le nom de *castrum Mercurii*, et le chemin qui y conduit y est appelé *via Mercurii*.

Parmi les nombreux objets d'antiquité récemment découverts sous nos yeux dans ce même pays des *Cadurci* et dans ces mêmes fouilles de *Cosa* (2), dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs de la *Revue Archéologique*, nous ferons connaître ceux que la gravure reproduit ici, et qui sont également relatifs au culte de Mercure (voy. la pl. 161).

Le premier (n° 1) est une statuette en bronze de ce dieu, de cinquante-huit millimètres de hauteur, et d'un très-bon style.

Le fils de Jupiter et de Maia est placé sur une terrasse et dans l'action de marcher, par suite de l'activité ordinaire et de l'action habituelle du messager des dieux. Il est représenté entièrement nu, ce qui ne lui est pas ordinaire, et sous la figure d'un beau jeune homme. Il est coiffé du pétase agencé avec goût et élégance sur sa tête. Il n'a point de talonnière; son bras droit est fracturé à la hauteur du coude. Il est probable qu'il tenait son caducée dans la main qui lui manque, et la bourse, dont on ne distingue qu'un tronçon, dans sa main gauche fermée. Toute l'attitude de ce corps a de la grâce et de la distinction, et ses formes ne laissent rien à désirer. C'est bien le rival et l'émule d'Apollon et de Bacchus jeune; on comprend qu'on a pu longtemps prendre sa statue, au Musée Pio-Clementino, pour celle d'*Antinoüs* ou de Méléagre (3).

Le n° 2 est une charmante lampe en terre cuite, d'un grain ou d'une pâte très-fine et blanche. Le bec en est malheureusement un peu fracturé, mais sans que cette lésion nuise à l'ensemble et à l'effet de ce petit meuble, qui n'offre ici que le tiers à peu près de sa grandeur réelle. Le champ de notre lampe représente la tête de Mercure, vue de face; les cheveux du dieu sont coupés en rond autour du front et surmontés d'un pétase ailé. A gauche est un caducée, également ailé; à droite, une bourse avec ses liens ou attaches, et sous le cou du messager de Jupiter une grenade en fleur. Au sujet de ce

(1) Ce château appartenait aux évêques de Cahors, ou plutôt était une propriété de l'évêché de ce diocèse.

(2) *Mansio* et dans le bas-empire, *Castrum*, placé sur la voie romaine de *Tolosa* (Toulouse), à *Divona* (Cahors), à vingt lieues gauloises de cette dernière cité, et à sept lieues gauloises du *Fines* du Volces-Tectosages, placé à Bressoles.

(3) On sait que Visconti a reconnu le premier que cette belle statue était celle de Mercure.

dernier symbole, saint Clément d'Alexandrie nous apprend, dans ses *Stromata :* « que la grenade était regardée comme un attribut de Mercure, dieu de la parole et de l'éloquence, parce que le discours, comme le fruit de la grenade, a beaucoup de détours et de parties cachées. »

Ne serait-il pas plus simple et plus naturel de voir ici une allégorie à l'*abondance* et à la *fécondité*, qui sont des qualités ou des dons nécessaires à l'orateur, et dont la grenade est un symbole? Quoi qu'il en soit, cet attribut de Mercure est ici remarquable, parce qu'il se reproduit rarement sur ses monuments. C'est bien le *Mercure gaulois,* le dieu de l'éloquence, qu'on a voulu représenter sur cette antique intéressante et curieuse. N'oublions pas de dire que sur le dos ou le revers de notre lampe, on lit en beaux caractères romains, en creux, le nom du potier dont elle est le travail :

COPRI. RES.

Res est sans doute ici pour *opus*.

Les antiquaires ont distingué trois classes de lampes, *sacrées, profanes* et *sépulcrales* (1). D'autres les ont classées en deux catégories, *publiques* et *domestiques* (2).

C'est dans la première de ces catérogies qu'il faudrait placer notre lampe. Peut-être était-elle destinée à orner et à éclairer le Laraire de quelque dévot de Mercure, si elle n'avait pas fait partie du mobilier d'un de ses temples publics, ædicules, etc., etc.

Le n° 3 de notre planche reproduit la figure d'un joli petit coq, en bronze, symbole de la vigilance, et qui, comme on le sait, était aussi consacré au dieu qui était sa personnification et l'un de ses attributs assez ordinaires, surtout dans les monuments gaulois ou gallo-romains qui le représentaient avec ses divers emblèmes.

Les fouilles de la *mansio* de *Cosa* nous ont plusieurs fois reproduit l'image en bronze de notre *gallus*, comme celle du *sus-galli-*

(1) Destinées à être placées dans les tombeaux. On en découvre souvent dans les sépultures romaines, mais leur forme et même les sujets qui y sont figurés, ne les distinguent pas, le plus souvent, des lampes dites *profanes, domestiques*, etc.

(2) Dans ces mêmes fouilles de *Cosa*, on a recueilli une lampe en bronze d'une assez grande dimension et d'un bon travail, que l'obscénité du sujet ne nous permettrait pas de reproduire par la gravure, elle représente un chien accroupi, et au-dessous deux énormes *phallus*, placés en sautoir ou croisés. Ce meuble a dû appartenir à quelque *Lupanar*. Plusieurs phallus en amulettes, et des figurines en bronze de Priape ont aussi été trouvés dans ces mêmes explorations.

cus, qui, s'il n'était pas l'emblème de la nation gauloise, était du moins le symbole adopté par elle pour figurer sur ses enseignes et ses étendards (1). Le coq qui l'a supplanté et s'est substitué à ses *honneurs*, dans des temps plus voisins de nous, n'a pas encore été admis par les archéologues et les numismatistes à partager ces mêmes honneurs dans l'antiquité, où il dut se borner à figurer parmi les suivants de Mercure et d'Esculape.

CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) Voy. *le Véritable symbole de la Nation gauloise démontré par les médailles*, par M. de La Saussaye, de l'Institut de France, etc. (*Revue Numismatique*, ann. 1840, n° 4). Longtemps on regarda le *Cheval libre* sur les monnaies autonomes des Gaules, comme l'emblème de l'indépendance et de la liberté des peuples chez lesquels elles avaient été frappées, et on y crut voir le véritable symbole *gaulois*.

On ne peut nier que le coq ne se reproduise plusieurs fois, sur le revers des médailles gauloises, sans qu'on puisse bien préciser à quels titres et pour quels motifs.

LA DANSE DES FOUS ET LA DANSE DES SINGES

BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE D'ARCUEIL.

Le bas-relief qui fait le sujet de cette note est sculpté sur un chapiteau de l'église d'Arcueil, celui qui sert de couronnement à la seconde colonne de la première travée du côté nord.

Depuis l'abbé Lebœuf jusqu'à nos jours, Arcueil a été visité et étudié bien des fois, son aqueduc et son église décrits et dessinés assez souvent, cependant personne encore, à notre connaissance du moins, n'a signalé l'existence de cette petite scène; c'est cependant ce que l'église offre de plus curieux, surtout sous le point de vue de l'iconologie.

Elle représente *la danse de la Folie,* moralité grotesque et philosophique à la fois, paraphrase mise en action de ce fameux verset de l'Écriture sainte :

Stultorum numerus est infinitus.

Nous ignorons si un semblable motif se trouve représenté autre part, mais nous n'avons jamais entendu parler de rien de semblable, et nous pouvons presque affirmer que les manuels illustrés du XVIe siècle, si riches en *drôleries* de tout genre, n'offrent rien d'analogue. Cependant, après tout, il n'y a rien là qui puisse étonner si l'on réfléchit que cette *image* a été conçue à la renaissance, c'est-à-dire à la fin du XVe siècle, ou tout au plus au commencement du XVIe; car la génération d'alors se complaisait à représenter *la Folie* partout. Les obscénités les plus graveleuses et les préceptes les plus moraux se faisaient pardonner ou accepter en se cachant sous la *cape à oreilles d'âne.*

Si l'on parcourt les palais de nos rois, Amboise ou Blois par exemple, si l'on s'aventure dans les vieilles rues d'Orléans, de Tours, de Beauvais; si l'on examine curieusement les stalles des églises de cette époque, partout on rencontre un *maître sot* caressant sa marotte, faisant les plus piteuses grimaces ou se tordant dans les con-

vulsions les plus excentriques. Tantôt il se transforme en gargouille pour vomir l'eau sur les passants; tantôt il rit au sommet d'un pignon sur rue; tantôt il s'affaisse sous le poids d'une lourde colonne qu'il est chargé de soutenir en guise de console, tantôt, enfin, il s'accroupit sur le dé de la miséricorde en plein sanctuaire, au risque de causer des distractions coupables au grave chanoine qui vient dans la maison de Dieu pour réciter son bréviaire.

Ce n'est pas tout encore, à côté des édifices religieux, à côté des châteaux et des échoppes, il faut placer des monuments d'un tout autre ordre, tels sont les médailles, les enluminures des manuscrits, les *bois* des livres imprimés, et enfin, qui plus est, la littérature elle-même.

Deux savants, MM. Rigollot et Leber, nous ont donné l'histoire numismatique des Fols de la Picardie, cette terre classique des *rébus* et des facéties plus ou moins grossières, comme le bon vieux temps qui les vit éclore. Notre collaborateur, M. Cartier fils, nous initiera bientôt au langage d'une autre série de monuments métalliques encore à peu près inexpliqués à l'aide desquels les artistes huguenots et les papistes se faisaient une guerre d'épigrammes, tandis que les reîtres, les landskenets, les bandes des Guise et des Condé s'égorgeaient pour tout de bon au nom de Dieu.

Tout cela, il est vrai, rentre dans le domaine du public le plus vulgaire, et l'on conçoit fort bien que pour plaire à la plèbe et lui inculquer une vérité quelconque on lui ait parlé le langage qu'elle comprenait le mieux, celui des *frères Cornards;* mais que dire, lors qu'on voit les esprits les plus éminents du siècle, Erasme, Sébastien Brant, Jean Bodius, se plier au goût du temps, et subir l'influence du milieu dans lequel ils vivaient! Que penser du *Moriæ Encomium* ou du *Navicula stultifera,* autrement dit du *Narrenschiff;* que s'imaginer enfin, lorsque notre immortel Rabelais se métamorphose pour ainsi dire en *confrère de la sottise,* et place dans la bouche du fou du roi, Triboulet, les paroles les plus sensées et les maximes les plus sages! C'est sans doute que chacun avait, malgré les malheurs du temps, pris les événements du côté de la plaisanterie, que si les anciens disaient de la comédie : *Castigat ridendo mores,* les hommes de la renaissance répétaient en chœur, après Salomon : *Stultorum numerus est infinitus.*

Ne nous étonnons donc pas que le sculpteur inconnu chargé de décorer l'église d'Arcueil ait voulu mettre sous les yeux de ses contemporains la *mascarade* de la vie humaine telle qu'il la comprenait,

et suivons-le pas à pas en étudiant l'image qu'il a prétendu en tracer (voy. la pl. 162).

Au pied d'un arbre, qui s'élève sur un tertre, s'assied un homme coiffé d'un bonnet de fou et jouant de la cornemuse. C'est la *Folie* faisant danser l'Humanité. Car la folie règne sur tous les hommes, sur le pauvre comme sur le riche, sur le berger comme sur la noble dame, sur les jeunes comme sur les vieillards.

Le *berger* ouvre la marche, il est simplement vêtu comme un homme des champs; sa tête est couverte d'une petite toque de mince apparence ; il porte un habit très-court, sa houlette, qu'il tient de la main droite, et sa besace qui pend à son côté gauche, le caractérisent suffisamment.

La *villageoise* lui donne la main ; c'est une jeune fille qui a la tête nue, les cheveux longs et la taille serrée par une ceinture. Elle est représentée de face comme le berger, et donne la main au *gentilhomme.*

Au chaperon orné d'une plume élégante dont sa tête est couverte, à la richesse de ses habits dont les manches sont ornées de crevés, à son haut-de-chausse plissé avec soin, le *gentilhomme* est reconnaissable. Orgueilleux dans sa folie, il se tourne vers la *noble dame,* et semble dédaigner la *villageoise.*

La *noble dame* est représentée de face et nu-tête, une riche cordellière, tissue de perles, descend jusqu'au bas de sa robe qui est plus longue que celle de la fille du village.

Le cinquième personnage, que nous appellerons le *bouffon,* est costumé d'une manière bizarre. Sa tête est recouverte d'une toque, des espèces de bottines lui montent jusqu'aux genoux; il gambade plus fort que les autres, et se tourne vers la *noble dame* qu'il tient avec les deux mains. L'habit dont il est revêtu est taillé d'une façon singulière, et la sixième figure se cramponne à l'un de ses pans.

Les deux personnages qui s'avancent ensuite semblent être oubliés par la bande joyeuse. Le premier paraît se trouver heureux de s'accrocher aux habits de son voisin. C'est une femme couverte de vêtements courts, peut-être un voile est-il jeté sur sa tête. Nous y reconnaissons la *vieille* que le monde dédaigne, mais qui ne peut se résoudre à l'abandonner.

Elle tient par la main le *vieillard* qui est tout nu, et marche péniblement s'appuyant sur un bâton, mais qui, malgré son âge caduc et son état de nudité, semble se résoudre difficilement à quitter la vanité du siècle ; il se traîne encore à sa remorque presque malgré

eux ; car la vieille seule a pitié de lui ; la folie ne l'abandonnera qu'à la mort.

Telle est la première partie de ce petit drame, d'une exécution rude et incorrecte si l'on veut, mais saisissant par l'intérêt qu'il offre au penseur et à l'abstracteur de *quintessence*, comme dirait maître *Alcofibras Naser*.

En voyant une telle sculpture, on se souvient involontairement que Gargantua envoya sa *grande jument* paître sur les bords alors fleuris de la Bièvre, et que Jodelle et Ronsard sacrifiaient, à Arcueil, un bouc à Bacchus en face des *arcs de César*.

La verve du sculpteur d'Arcueil ne s'est pas arrêtée là, un second bas-relief vient compléter le premier, et il est plus singulier encore, si cela est possible.

Au bas d'un autre tertre surmonté également d'un arbre, un singe joue de la flûte, et quatre autres singes exécutent devant lui des tours de force des plus grotesques ; le premier semble se tenir en garde comme un vrai spadassin, et s'il avait une épée à la main, on dirait qu'il veut pourfendre un adversaire.

Le second se tient la tête en bas et s'appuie sur une seule patte, tandis qu'un troisième, l'échine courbée, les mains jointes derrière le dos, dans une position dont il est impossible de décrire le comique, s'avance en tapinois vers un quatrième qui tient une bouteille à la main, et semble se moquer de lui en le défiant de la prendre. Un tertre plus considérable que les deux autres, et couronné par trois arbres, termine la composition.

Faut-il voir là un simple jeu d'esprit, une fantaisie ? nous ne le pensons pas. Pour nous, c'est la contre-partie du bas-relief précédent. C'est encore une moralité que le malin sculpteur a voulu mettre sous les yeux des fidèles.

Depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au XVIIIe siècle, les animaux ont joué un grand rôle dans la symbolique et l'iconologie. Si Ésope et Phèdre les faisaient parler en leur accommodant un langage analogue aux mœurs que leur supposaient les mythologues, et après eux les Pères de l'Église, ainsi que les théologiens les adoptaient comme emblèmes de certaines idées, et les chargèrent de représenter tel vice ou telle vertu, les artistes de la renaissance qui avaient eu l'esprit de dérober à l'antiquité nouvellement retrouvée tout ce qu'elle avait de gracieux, et qui, malgré cela, n'avaient pas encore tout à fait oublié les vieilles traditions, n'eurent garde de négliger cette mine précieuse. Aussi voit-on encore, à cette époque, *Chante-*

clair, *Renard* et *Pinte*, jouer un grand rôle dans l'ornementation; on dirait même qu'alors il y eut recrudescence, et qu'avant de disparaître pour toujours, le vieux répertoire gothique fit un dernier effort. Cherchons donc ce que dans la symbolique du moyen âge veut dire le singe; et cette donnée, une fois acquise, nous devinerons certainement ce qu'il faut entendre par la *danse des singes*. Or, voici le portrait que Guillaume le Normant, dans son *Bestiaire*, nous trace de cet animal. Ce portrait, il est vrai, est peu flatté, mais il a du moins le mérite d'être instructif :

Une autre beste est moult vilaine,
De laidure et d'ordure plaine;
Cest li singes que vos véés ....
Li singes est lais et malostru.....
Jasoit qu'il soit lais pardevant,
Derrière est trop mésavenant.
Chief a; mais de keue n'a mie.
Tout adies pense félonnie.....
Ceste bieste si com moi sanle,
Au dyable afiert et ressanle.....
Au singe de riens ne m'acort,
Car il est tous mauvais et ors.

Ainsi, selon les idées qui avaient cours au commencement du XIIIe siècle, le singe et le diable étaient tout un. Ces idées si malveillantes à son égard s'étaient-elles modifiées à la renaissance? Non, certes, si l'on en croit le dessinateur des vignettes de Sébastien Brant, dont les *bois* ont défrayé toutes les éditions du *Navicula stultifera*, en prose et en vers latins, français et allemands. Qu'on jette un coup d'œil sur la gravure qui se trouve en tête de l'article intitulé : *de Stultorum amatorum* dans les uns, et d'*Amour vénerreuse* dans les autres, et l'on en sera bientôt convaincu.

Au beau milieu du tableau, et dominant toute la scène, se présente une grande et belle femme; une sorte de turban couvre sa tête; elle est richement habillée. Deux ailes s'attachent à ses épaules. C'est Vénus comme on la comprenait au XIVe siècle, lorsque le duc Jehan de Berry faisait copier avec soin et enluminer à grand frais la paraphrase biblique des *Métamorphoses d'Ovide*, œuvre qui parut sublime alors, puisque Pétrarque décerne à son auteur, Philippe de Vitry, évêque de Meaux, les plus grands éloges.

La Vénus du moyen âge, comme la Vénus antique, n'a rien perdu de son empire. Elle tient à la main de nombreuses cordes qu'elle a rivées adroitement au cou de ses admirateurs. Ce sont des fous, tous

revêtus du *bonnet d'âne*, aux oreilles duquel pend le grelot obligé et caractéristique. Parmi eux se trouve un moine, et il occupe même le premier rang.

Mais Vénus, en femme avisée, ne marche pas seule; elle s'est fait précéder de son fils Cupidon, qui les yeux bandés, tend son arc, et se dispose à faire de nombreuses victimes. Inutile de dire que l'*âne* figure au milieu de ce groupe, l'âne, le mulet, le cheval. *Fauvel* enfin, le type de la brutalité, de la luxure, des passions, ne pouvait manquer de figurer ici; mais ce qui nous intéresse surtout, c'est que le singe, emblème de tous les vices réunis, s'y montre également. Il est assis au premier plan, et semble tout considérer avec plaisir. Nous oublions de dire que derrière Vénus se cache un affreux squelette, la Mort, qui se penche, en souriant, vers son oreille, et semble se rire du sort réservé aux victimes que son alliée la plus fidèle traîne après elle.

Dès lors, pourquoi hésiterions-nous maintenant à interpréter le second bas-relief du chapiteau d'Arcueil? Ces singes, ce sont évidemment les diables qui se rient de la folie des hommes, et qui, cachés sous une forme allégorique, parodient les folies des habitants de ce bas monde.

Le dessin qui accompagne cette note est dû à l'habile crayon d'un de nos amis, M. Henri Bordier, archiviste paléographe. Il a l'avantage de représenter cette scène dans l'état où elle se trouvait avant que l'église d'Arcueil ait été restaurée, car il date d'au moins douze ans.

A. Duchalais.

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ANCIEN HOPITAL DE SAINT-GERVAIS,

DIT DE SAINTE-ANASTASE,

DONT LES RUINES DE LA CHAPELLE VIENNENT D'ÊTRE DÉCOUVERTES,

RUE DE LA TIXERANDERIE, N° 65, A PARIS.

Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus.
Ps. 101, v. 15.

Sur l'emplacement d'une vieille maison, portant le n° 65 de la rue de la Tixeranderie, assise à son bout oriental et adossée à la place de l'ancien cimetière de Saint-Jean : maison qu'on vient de démolir, pour former le périmètre nord de l'hôtel de ville; s'élevait encore dans la première moitié du siècle dernier, l'humble chapelle d'un hôpital, connu de nos aïeux sous le titre de *Saint-Gervais*, qui n'en était cependant pas le patron ; mais parce qu'il était situé sur la paroisse de ce nom, en regard de l'église, et en dépendait comme établissement charitable (1). C'était donc la *Maison de Dieu Saint-Gervais*, « Domus Dei Sancti Gervasii. » C'est ainsi qu'il est nommé dans un diplôme du 25 août 1275 (2).

Cette chapelle hospitalière, fondée en 1171, rebâtie en partie en 1411, puis enfin démolie en juin 1851, a subsisté pendant six siècles sur ce terrain; rappelant chaque jour la généreuse humanité d'un de ces pieux artistes du moyen âge, qui bien que doués d'une science profonde dans la stéréotomie et l'art de la construction, dont ils nous ont laissé des preuves dans les magnifiques églises qui sont encore l'un des plus beaux ornements de Paris, prenaient modeste-

(1) Voy. le plan dit de la Tapisserie (1540) et le plan de Gomboust (1652).
(2) *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris*, publié en 1850, t. III, p. 290.

ment le titre de maçon, *cementarius*, dans les actes publics. Car dans ces vieux temps, qui disait maître maçon, disait un artiste également versé dans la théorie et dans la pratique de l'art. Nous marchons avec notre siècle, mais combien aujourd'hui d'architectes pourraient être qualifiés maçons? Heureusement, nous aimons à le reconnaître, il y a d'honorables et savantes exceptions.

L'importance de cette fondation, ainsi qu'elle va être démontrée, prouve jusqu'à l'évidence que les deux hommes charitables à qui elle est due étaient riches; que la fortune de Garin, l'un d'eux, était due à son travail, et qu'il ne pouvait être un maçon en sous-œuvre, ni un simple *latomier*, ou tailleur de pierre.

En 1171, sous le règne de Louis VII, dit le Jeune, et l'épiscopat de Maurice de Sully, Garin, maçon, et Harcher, son fils, revêtu de l'ordre de prêtrise, habitaient sous le même toit, auprès de l'église de Saint-Gervais, leur paroisse; et tous deux embrasés du soleil de la charité, consacrèrent leur propre maison à donner l'hospitalité aux pauvres passants. *Ad hospitandos pauperes Christi donaverunt*, dit la charte de fondation (1). Peut-être Garin fut-il lui-même le maçon, ou *maître de l'œuvre* de son hôpital (2). Robert, comte de Dreux, fils du roi Louis VI, dit le Gros, et frère de Louis VII; puis sa troisième femme, Agnès de Vaudémont, dame de Braine et Robert, leur fils, favorisèrent cet établissement populaire, à la prière du roi, d'Étienne II, de la Chapelle, archevêque de Bourges, et du frère Bernard, prieur des Hermites, ou *bons hommes* du bois de Vincennes (3); en cédant quatre deniers de cens (4), à eux dus sur cette maison, que le père et le fils venaient à frais communs de transformer en hôpital. Leur charte est datée de Chalis, l'an 1171 (5). Par sa bulle donnée vers l'an 1179, le pape Alexandre III confirme l'érection de cet hôpital. Cette bulle, ainsi que celle donnée en 1290 par Nicolas IV (6), est adressée *au procureur ou maistre et frères de*

(1) D. Dubreul, *Théâtre des antiquités de Paris*, liv. III, p. 950 et suiv., édit. de 1612. — D. Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. I, p. 199. — *Preuves*, I, p. 65 et 66. — Piganiol de La Foret, édit. 3e, 1770, t. IV, p. 128.

(2) Vers 1188, Harcher son fils était curé de Saint-Jacques la Boucherie.

(3) Institution que Louis VII venait de fonder en 1164.

(4) Du temps de Louis VII, le denier parisis était une petite monnaie composée de quatre parties et demie d'argent et de sept parties et demie de billon. (Leblanc, *Traité historique des Monnaies*, Introd., p. xiv; et p. 191 et 403.)

(5) L'abbaye de Chalis, ordre de Citeaux, située sur la Nonette, à deux lieues de Senlis, fondée en 1136, par Louis VII, pour le repos de l'âme du prince Charles, son frère.

(6) Félibien, loc. cit. *Preuves*, I, p. 66. — Dubreul, p. 951. Pendant fort long-

l'aumosnerie Saint-Gervais, « Filiis procuratori et fratribus elee-« mosinariæ domus Sancti Gervasii Parisiensis. » Ce qui prouve que primitivement cet établissement n'était pas desservi par des religieuses, comme il le fut postérieurement, lorsque Foulques II de Chanac y en introduisit quatre, vers l'an 1343, mais qui agissaient sous l'autorité d'un maître et d'un procureur de l'hôpital. Cet état de choses se maintint pendant plus de trois siècles. En 1608, sous Henri de Gondi, cardinal évêque de Paris, la mauvaise administration de ces deux officiers obligea le prélat de les supprimer. Cependant l'hôpital s'était maintenu dans un état florissant, puisqu'alors il était servi par quatorze religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, à qui le même évêque en confia l'administration, sous la réserve de commettre qui bon lui semblerait pour recevoir leurs vœux, et entendre ou vérifier les comptes de leur gestion.

Le nombre de ces hospitalières augmenta au point que l'antique fondation de Garin ne pouvait plus les contenir. En 1655, elles achetèrent au prix de cent trente-cinq mille livres un vaste hôtel, situé rue Vieille dn Temple, bâti dans le XVIe siècle, et qui avait appartenu successivement au comte de Châteauvillain et au marquis d'O, surintendant des finances sous Henri III et Henri IV. Louis XIV, par ses lettres patentes du mois d'août 1656, registrées au parlement le 7 septembre suivant, leur permit de s'y transférer, pour y vivre claustralement, selon leur profession et y continuer l'hospitalité, avec pouvoir de disposer des lieux et bâtiments de leur ancien hôpital; à condition d'en conserver la chapelle, et d'y faire célébrer la messe tous les dimanches et fêtes de l'année. Ces hospitalières connues jusqu'au dernier jour de leur existence, sous le titre d'*Hospitalières de Sainte-Anastase*, dites *Filles de Saint-Gervais*, partageant le sort commun fait par l'Assemblée nationale aux institutions monastiques, furent supprimées par son décret du 13 février 1790. Sur les ruines de leur nouveau monastère, qui était situé entre les rues des Rosiers et des Francs-Bourgeois, fut inauguré le 24 août 1819, le marché dit des *Blancs-Manteaux*.

Après ces mutations, les vieux bâtiments qui formaient l'établissement hospitalier dû à la charité de Garin et de son fils Harcher, étant demeurés pendant près d'un siècle sans destination utile, et tombant de vétusté, furent vendus sous Louis XV, à des particuliers

temps, au moyen âge, les hôpitaux ont été servis exclusivement par les Frères hospitaliers, religieux qui suivaient la règle de Saint-Augustin.

qui firent bâtir sur leur emplacement les deux maisons de la rue de la Tixeranderie qui portaient les n°s 61 et 63. Il ne resta plus du vieil hôpital que la chapelle où, dit l'abbé Lebeuf, on célébrait l'office en certains jours; et que, du temps où il écrivait (1754-1758), le peuple avait pris récemment l'habitude d'appeler *Chapelle de Saint-Nicolas* (1).

On conçoit qu'après avoir servi pendant deux cent quarante ans, cette chapelle pouvait avoir besoin d'une réparation importante, ou que devenue insuffisante, par ses dimensions restreintes, on ait été obligé de la rebâtir en partie dans le commencement du XVe siècle. Cependant, on a cru reconnaître dans les substructions qui font l'objet de cette notice, le caractère transitoire romano-gothique des constructions ecclésiastiques du XIIe au XIIIe siècle.

Suivant l'abbé Lebeuf, cette chapelle fut rebâtie en 1411, et dédiée sous le vocable de sainte Anastase, veuve, martyrisée à Aquilée le 25 décembre 304, et particulièrement vénérée à Rome. Cette dédicace fut faite par Guillaume V, de Contiers, évêque d'Évreux, cruellement massacré, à Paris, par les Bourguignons, le 12 juin 1418. Le portail, probablement en retraite et sur un plan biais, comme ceux des églises ogivales, était orné avec un certain luxe; la voussure et les parois latérales étaient remplies de sculptures et de statues de l'époque de Charles VI, avec des inscriptions en caractères gothiques, dont l'une indiquait que c'était un hôpital *pour hébergier*. Le vaisseau était divisé en trois nefs. Le 2 mai 1545, Jean VI du Bellay, cardinal, évêque, de Paris, permit à Roger d'Aumont, évêque d'Avranches, d'y bénir une chapelle neuve (2), sous la quadruple invocation de saint Lazare et des saintes Madeleine, Marie et Marthe; ce qui est fort remarquable, à cause de la destination de l'édifice, en ce que ces bienheureux furent les hôtes de Jésus-Christ. « On y voit, dit Félibien, qui écrivait ceci vers 1711; on y voit encore aujourd'hui la représentation d'un ancien hospitalier de cette maison, peint à genoux aux pieds d'un crucifix, sur la muraille de la chapelle, vêtu d'une robe, d'une chape, et d'un chaperon ou capuce de couleur verte (3). »

La vieille chapelle hospitalière assujettie, comme tous les établissements humains, aux vicissitudes qui changent ou anéantissent les choses et marquent les phases de la vie d'un peuple, arriva, à son

(1) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 136.
(2) C'est-à-dire, un autel nouveau.
(3) Félibien, *Hist. de Paris*, liv. V, p. 200.

tour, au terme de son existence. La nécessité de quelque grande modification dans un intérêt d'amélioration de la localité, put seule déterminer son abandon par l'autorité ecclésiastique. Alors, elle fut aliénée. Puis, tout en demeurant stable sur ses fondements, on la découronna de ses parties supérieures, pour la faire servir comme de soubassement à une maison urbaine, qui s'éleva sur ses solides murailles, en 1758.

Les travaux que le besoin de se préserver des inondations de la Seine fit entreprendre vers le même temps dans ce quartier, et par suite, l'exhaussement du sol des rues voisines, et de proche en proche de celles de rues adjacentes, pour favoriser l'écoulement des eaux et faire disparaître les cloaques dont cette partie du vieux Paris était infectée, obligèrent d'enterrer profondément la pauvre chapelle dans le sol, au niveau duquel elle s'élevait il y a près de sept siècles. Elle y était si parfaitement enfoncée, que sa capacité en largeur et en profondeur a toujours servi de sous-cave à la maison qu'elle supportait.

Ainsi il n'y a plus actuellement de doute possible sur l'identité de cette ruine chrétienne, dont l'apparition a solennellement retenti dans tous les journaux quotidiens. Les substructions découvertes récemment sous les caves de la maison portant le n° 65 de la rue de la Tixeranderie, où était établi un café-estaminet fréquenté particulièrement par les Juifs, habitants de ce quartier populeux, sont bien identiquement les véritables restes de la chapelle de Sainte-Anastase et les derniers vestiges du vieil hôpital fondé au XIIe siècle par le maçon Garin, et le prêtre Harcher, son fils. Le briefs détails architectonographiques que nous avons pu recueillir, vont constater l'exactitude et la véracité des notions historiques que nous avons exposées ci-dessus.

Cette chapelle, dont le plan ichnographique formait un parallélogramme, était construite à environ quatre mètres au-dessous du sol actuel. Une baie étroite et surbaissée donnait accès à l'intérieur, et y conduisait par un escalier tournant, en pierre, de facture moderne. Cette baie se trouvait cachée dans un mur en blocage de grosse maçonnerie. L'aspect et la forme de la chapelle semblaient rappeler l'architecture tertiaire ou de transition, usitée de la seconde moitié du XIIe siècle au commencement du XIIIe. Son étendue paraissait être d'environ six mètres sur toutes les faces. La voûte d'arêtes d'une hauteur de cinq ou six mètres était portée sur douze sveltes colonnes cylindriques, dont le diamètre était d'environ soixante

centimètres, sans autre ornement qu'un astragale séparant le fût du chapiteau. Ces colonnes supportaient latéralement une série de travées ogivales, divisant l'édifice en trois petites nefs. Le centre de la voûte était percé d'une ouverture demi-circulaire, d'environ un mètre de diamètre, ayant dû servir à répandre l'air et la lumière dans cette chapelle, qui n'offrait nulle trace de fenêtres dans ses murs latéraux. Ces murs solidement construits, en pierres de cliquart choisies, étaient en moyen appareil; quelques-unes de ces pierres offraient des fragments de sculpture historiée. Dans l'un de ces bas-reliefs, moins fruste que les autres, quelques visiteurs ont cru voir une femme en prière en face d'un crucifix et ayant quelques animaux représentés auprès d'elle. Mais il faut reconnaître dans cette imagerie la sculpture polychrome mentionnée ci-dessus, décrite *de visu* par D. Félibien, dont nous avons cité le texte, établissant que c'est la représentation d'un frère hospitalier, que sa robe et sa capuce, joint à l'état de mutilation des monuments, auront fait prendre pour une femme.

Enfin, les fouilles pratiquées dans ce sol béni, ont mis à découvert plusieurs cercueils de pierre et de plâtre, semblables à ceux trouvés en 1841, devant le portail occidental de Saint-Germain l'Auxerrois, et dans toute la moitié de la longueur de la rue de l'Arbre-Sec, à partir du chevet de cette église; puis, en 1847, devant le portail de Saint-Gervais, et aux environs, jusque devant le n° 4 de cette même rue de la Tixeranderie (1). Comme dans tous ces antiques tombeaux, dont un travail de nivellement est venu troubler le repos séculaire, les cercueils de la chapelle de Sainte-Anastase renfermaient des ossements humains; peut-être ceux des deux charitables fondateurs, ou de quelques humbles prêtres, frères hospitaliers, ou religieuses, endormis du sommeil des justes, après avoir servi les pauvres pendant de longs jours.

Ces ruines inconnues à la majeure partie de la population parisienne, étaient tout ce qui restait d'une de nos plus anciennes constructions historiques : monument de l'amour et de la profonde charité de deux bourgeois de Paris au XIIe siècle, pour leurs frères souffrants. Puisse cette notice, dans laquelle nous n'avons fait que rassembler des documents épars dans les historiens, contribuer à en conserver le souvenir, même longtemps après notre époque où prévaut la philosophie égoïste, et où, cependant, on a inscrit de tous côtés sur nos monuments, le mot si doux et si chrétien de « *Fraternité !* »

TROCHE.

(1) *Revue Archéologique*, ann. 1847, 1re partie, p. 348 et suiv.

L'ÉGLISE CI-DEVANT ABBATIALE DE LONGPONT

(SEINE-ET-OISE).

Dans la vallée de la petite rivière d'Orge, et en quelque sorte sous la protection de l'antique fanal de Montlhéry, se rencontre un sanctuaire dû à la piété de nos rois et des seigneurs les plus puissants; il fut dans tous les temps l'objet de la plus profonde vénération des fidèles envers la mère de Dieu. Robert en posa la première pierre; Charles VIII en termina le portail; nos rois se plurent à le visiter, à le protéger. Son histoire est un tissu de largesses faites par les grands de la terre en échange des grâces obtenues de la reine du ciel.

Tout ce que l'on sait de l'histoire du monastère de Longpont est écrit dans une charte de Geoffroy, évêque de Paris. Guy Troussel ou Trousseau, seigneur de Montlhéry, l'un des chevaliers du prélat, lui demanda, en 1061, et en obtint l'église du village de ce lieu qui n'était alors qu'une chapelle dédiée à la sainte Vierge, mais sous la réserve de ses droits épiscopaux. Ce seigneur y appela des religieux de Cluny, auxquels Hodierne, son épouse, fit de grandes libéralités; entre autres choses elle leur donna un calice d'or qui pesait trente onces, et une chasuble précieuse. Guy devenu veuf, se fit religieux dans ce monastère et en rebâtit l'église. L'indomptable adversaire du roi Philippe Ier qui avait vécu si longtemps de brigandages, finit ses jours dans cette maison religieuse. Ainsi, le monument dont nous allons donner la monographie est tout à la fois une œuvre d'expiation et de piété.

Cet édifice reflète merveilleusement la pensée qui a présidé à son érection. Sa façade où règne toute l'ornementation est un *ex-voto* à Marie. Les trois grandes époques de sa vie sont racontées dans le cadre ogival de la principale porte. Le premier tableau représente la reine des anges tenant le divin enfant; elle le présente aux apôtres saint Pierre et saint Barthélemy qui furent jadis chargés, l'un de détruire l'hérésie, l'autre d'évangéliser les nations. Dans le second se déroule le trépas de la mère de Dieu. *Proficiscere anima christianis!*

Jésus-Christ lui-même semble faire entendre à sa sainte mère ces paroles du suprême rappel. Il descend du ciel et vient l'assister dans ce moment solennel. Le troisième et dernier représente la glorification de Marie, par allusion à ces paroles : *Astitit regina à dextris.* Dans les contours de la voussure de cette porte, on trouve la double et ingénieuse parabole du bon et du mauvais arbre, des vierges sages et des vierges folles, racontée par un magnifique parallélisme de pierres dont le ciseau de l'artiste a fait autant d'hiéroglyphes sacrés. Alors la statuaire n'avait point encore revêtu son vrai caractère chrétien; la draperie qui enveloppe ces divers personnages est sèche et plastique. Des guirlandes de ceps de vigne chargés de leurs fruits contournent le dernier cordon. Cinq statues colossales, sombres et mutilées, se tiennent debout au bas du portail et complètent sa décoration. Faut-il faire remonter le vandalisme barbare dont nous venons de parler au XVIe siècle, ou ne s'arrêter qu'à la fin du XVIIIe? Nous oublions la statue placée devant le trumeau qui s'élève au milieu de la porte; elle est encore trop grande pour la place qu'elle occupe, malgré sa décollation. Disons qu'elle est néanmoins de la même date que les autres. Sur cette même façade s'épanouissent çà et là des fleurs de lis noircies ou dégradées par le temps. La tour des cloches et au nord. Elle fait corps avec le portail et en prolonge le développement. Sa structure et ses ornements annoncent le XIIe siècle. Il est regrettable qu'on ne l'ait pas construite dans des proportions moins mesquines. Son état de ruine fait craindre son prochain éboulement. Il serait temps d'y porter remède.

Franchissons le seuil du temple. On descend plusieurs degrés pour y pénétrer. Ce qui nous a frappé, c'est l'analogie qui existe entre sa nef et celle de l'église Saint-Germain des Prés, à Paris. Le monument qui nous occupe avait jadis à peu près les mêmes dimensions. En 1820, il réclamait d'urgentes réparations; l'architecte chargé de les diriger a trouvé plus simple de supprimer le chœur et le chevet, en attachant le rond-point immédiatement à la croisée. Ce qui reste est beau, régulier, uniforme; plusieurs de ses parties ont été reconstruites au XIIIe siècle.

Le pavé de cette église est presque entièrement composé de pierres tumulaires. Ici est celle qui recouvre les restes de Guy de Charlieu, diacre, décédé l'an 1271. Là, madame de Bretigny, dame éminente du voisinage. Plus loin, Jacques du Puy, prieur claustral de l'abbaye, décédé dans le cours du XIVe siècle. Et la tombe plus remarquable de Jehan Lausmonier, docteur en décret, curé du lieu. Dans la nef,

on s'arrête rêveur et pensif devant des figures de prêtres, d'abbés ou d'évêques, gravées sur la pierre. Le sommeil et l'attitude de chacune d'elles a quelque chose de mystérieux. Au milieu du chœur se lit une inscription latine, qui apprend que le 31 août 1640, a été déposé en cet endroit, par les soins de Michel Lemesle des Rochers, prince du lieu, le corps de l'illustre dame Hodierne, comtesse de Montlhéry, qui jusque-là avait reposé dans le cimetière commun. Cette dame, que nous avons déjà nommée, mourut vers la fin du XIe siècle. Le peuple des environs a toujours eu pour elle une grande dévotion; une fontaine du village porte encore son nom. Dans le bas côté septentrional, on trouve le tombeau d'un prêtre.... *frat... Odo de Brecis... monac... Cluniac*, mort en 1210; et ceux de Burchard de Savigny et Milon, troisième fils de Simon de Montlhéry : *Strenuissimus in armis juvencus.* Le dernier fut inhumé en présence du roi Louis VII. Dans le bas côté méridional, parmi plusieurs fragments de pierres tumulaires, on retrouve la place où a été inhumé Guy Troussel, fondateur de l'église, mort sous le froc.

On a attaché à la muraille, en différents endroits de cette église, il y a quelques années, des inscriptions mémoratives, qu'il eût été mieux, à notre avis, de graver à leur date, sur une même table de pierre ou de marbre. Ce résumé historique eût été plus saisissable.

Cette église a toujours été le but d'un pèlerinage en l'honneur de Marie; son existence paraît être antérieure à la fondation de l'édifice actuel. On conserve encore l'image vénérée, dans ce sanctuaire de temps immémorial. Elle a échappé aux fureurs des iconoclastes et des vandales! Il n'en a pas été de même des *phylactères de la sainte Vierge* qui y étaient également conservés, ainsi que d'autres reliques, et une coupe ou tasse, dite de *Saint-Macaire*, rapportée de la Palestine, qui servit trois fois à l'investiture des biens donnés à ce prieuré dans le cours du XIIe siècle.

Louis VI et Philippe le Bel séjournèrent à l'abbaye de Longpont, et honorèrent de leur présence le fameux pèlerinage dont nous venons de parler. Saint Louis, durant son séjour au château de Montlhéry, visita également ce sanctuaire. Philippe de Valois y vint en 1337 et François Ier en 1534. Louis de France, comte d'Évreux, fils puîné du roi Philippe le Hardi, mourut dans ce monastère, le 19 mai 1319. On dit que saint Bernard, en se rendant au concile d'Étampes, vint puiser, dans l'église Notre-Dame de Longpont, les paroles inspirées et pleines de force qui devaient confondre Abélard.

Guillaume de Chanac, évêque de Chartres, puis de Mende, enfin

cardinal, et Foulques de Chanac, son frère, évêque d'Orléans, ont été prieurs réguliers de l'abbaye de Longpont. Guillaume Raguyer a été le premier prieur commendataire de cette maison, en 1550. Les plus célèbres après lui ont été, en 1632, Claude de Saint-Bonnet de Thoiras, évêque de Nîmes; en 1661, Pierre du Cambout de Coislin, cardinal et évêque d'Orléans. Le prince Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, neveu du cardinal de Bouillon, y introduisit les clunistes réformés, en 1700. L'abbé Bignon, conseiller d'État, enfin l'abbé Pomelet, ancien bibliothécaire de Saint-Martin des Champs, à Paris, qui a été le dernier. Une cure était annexée à l'église de l'abbaye. Pierre Roland, frère de Roland de la Platière, ministre de Louis XVI et mari de la trop célèbre madame Roland, en avait la desserte. Il est mort à Longpont en 1789.

L'abbaye de Longpont possédait de grands biens. Dans le village, la dîme et l'*atrium*. A Paris, la chapelle et le prieuré de Saint-Julien le Pauvre, et en la même ville, un hospice, dans la rue dite de Longpont, voisine de l'église Saint-Gervais. L'église de Forges, près Limours, et celles d'Orsay, de Péqueuse, de Champlant, de Bondoufle, d'Orangis et de Nozay. La dîme à Montlhéry, Viry, Jouy, Mont-Elin, Savigny, Linas, Plessis-Paté et Villabé. La seigneurie des villages de Ver, Savigny et Marolles.

Parmi les manuscrits possédés ces années dernières, par le bibliophile Boulard, se trouvait le cartulaire de cette abbaye. Il avait été écrit dans le cours des XIIe et XIIIe siècles, et était de format in-4°. Nous ignorons dans quelles mains se trouve aujourd'hui ce précieux document de notre histoire religieuse.

T. Pinard.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous lisons dans le numéro du 14 juin de *la Tribune de la Gironde*, des détails très-intéressants sur les fouilles que l'administration municipale de Bordeaux a fait faire sur l'emplacement de la rue Neuve de l'Intendance. Ces détails ont été publiés par un avocat distingué du barreau de Bordeaux, M. Sansas, qui a suivi ces fouilles avec un zèle qu'on ne saurait trop louer. En voici un court extrait.

La rue de l'Intendance est construite sur l'emplacement de la première enceinte murale de Bordeaux, dont la partie inférieure a été retrouvée intacte; elle se compose d'un grand nombre de couches de pierres de grand appareil arrachées à des monuments antérieurs et posées à sec, les sculptures ou inscriptions ont été placées à l'intérieur de manière à être garanties. Presque tous les monuments recueillis dans cette fouille se rapportent à des sépultures romaines, appartenant aux familles riches qui, au temps de la domination romaine, se faisaient inhumer dans le *Campus aureus*. Plusieurs de ces monuments funéraires portaient des inscriptions fort curieuses; nous en transcrirons deux, parmi toutes celles relevées par M. Sansas.

Voici la première qui ait été découverte, elle est dans un parfait état de conservation.

MAXSVMO ATEV
LAE. F. MAIORI. MAXSVM^F^
ICAE CONGONNETIACI. F.
FABATVS. MAXSVMI. F. ET. COMNISIAE
MARI. SECVNDO. MAXSVM. F. CELAE
SORORI
METELLVS. L. DE. SVO
FECI. MAC.

Cette inscription, à cause des noms gaulois qui s'y trouvent, est fort précieuse. Le nom d'*Ateula* qu'on y lit est précisément le même qui se rencontre sur quelques monnaies gauloises du centre de la France.

Une autre inscription offre un égal intérêt. On y lit :

. . . . MIL. LEG. II. PART
QVI. VIX. ANN. P. M. XXXVIII. MIL. M
ANT. SEVERINE FIL ET HRES. P. M.

Cette inscription fait supposer qu'à l'époque où elle a été gravée quelque cohorte de la deuxième légion parthique était cantonnée à Bordeaux.

M. Sansas a encore relevé d'autres inscriptions funéraires, mais qui offrent moins d'intérêt. Les autres antiquités trouvées dans la rue de l'Intendance, et qui consistent en fragments d'architecture, de fûts de colonnes, de frises ornées de sculptures d'un beau style, ont été ainsi que les inscriptions transportées au musée de la ville.

Il serait à désirer que des archéologues aussi zélés que M. Sansas, nous fissent connaître de temps en temps, les richesses que l'on exhume journellement du sein de nos anciennes cités. Cela nous dédommagerait des fausses nouvelles archéologiques dont des ignorants ou des gens de mauvaise foi remplissent trop souvent les colonnes des feuilles périodiques.

— La commission formée pour l'érection à Falaise, de la statue équestre de Guillaume le Conquérant, nous prie d'insérer dans notre *Revue* la note suivante :

Statue équestre en bronze en l'honneur de Guillaume le Conquérant. La statue équestre de Guillaume le Conquérant, dont la ville de Falaise a conçu le projet, et qui est le produit de souscriptions normandes, doit être terminée cette année. Le conseil municipal de cette ville vient de décider, dans sa dernière session, que l'œuvre remarquable de M. Louis Rochet serait inaugurée le 28 septembre prochain, anniversaire du jour où Guillaume, qui fut le premier homme du XIe siècle, s'embarqua, avec cinquante mille de nos nationaux, pour la conquête de l'Angleterre.

La commission du monument fait en ce moment un dernier et pressant appel à la sympathie et au patriotisme de toutes les personnes attachées au culte des grands souvenirs. Nous invitons tous les Normands, en quelque lieu qu'ils soient, à contribuer pour une part quelconque à cette belle œuvre, qui, en rappelant un des plus grands faits de l'histoire de notre nation, constatera que c'est bien à la France, à son génie, à ses armes, que l'île alors barbare des

Anglo-Saxons a dû d'avoir été initiée aux idées de progrès et de civilisation.

On souscrit à Paris, chez M. Saint-Jean, notaire, rue de Choiseul, n° 2. — On souscrit aussi chez MM. les notaires de Falaise, et dans les bureaux de tous les journaux des cinq départements de l'ancienne Normandie.

La liste générale des souscripteurs sera publiée à la suite d'une notice historique sur Guillaume et son monument.

— Notre collaborateur, M. L. Renier, qui avait été chargé par M. le ministre de l'Instruction publique d'une mission scientifique en Algérie, vient d'arriver à Paris.

Après le départ de son compagnon de voyage, M. le commandant de La Mare, M. Renier a exploré les ruines de Zana (*Diana Veteranorum*) et celles de la colonie romaine de Sigus. Il rapporte de ces deux localités des dessins intéressants et de nombreuses inscriptions.

M. Renier a recueilli à Lambèse (*Lambæsis*) treize cents inscriptions ; à Markouna (*Verecunda*), cent cinquante; à Timegade (*Thamugas*), quatre-vingts; à Zana, soixante ; à Sigus, cinquante-six. Ces monuments sont intéressants à divers titres; ceux de Lambèse, qui, pour la plupart, sont relatifs à la légion III Auguste, jetteront un jour nouveau sur des points de l'histoire militaire des Romains, restés obscurs jusqu'à ce jour. M. L. Renier se propose de publier dans la *Revue* quelques-uns de ces monuments.

— La société asiatique de Paris a tenu sa séance annuelle le mois dernier, sous la présidence de M. Reinaud. L'ancien bureau a été réélu. Après le vote, M. J. Mohl a fait son rapport sur les progrès qu'ont faits pendant ces dernières années, les études sur les langues de l'Orient. Ensuite M. Dulaurier a lu à la société, un Mémoire sur les chants populaires de l'ancienne Arménie, tels qu'ils nous ont été transmis par Moïse de Khorène.

— L'Académie royale des sciences de Turin vient de nommer associé correspondant, notre collaborateur, M. Emmanuel de Rougé.

BIBLIOGRAPHIE.

Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie, par Louis Napoléon Bonaparte, président de la République française. Paris, Dumaine, 1851, IIe vol. in-4°.

Tout ce qui est du domaine de l'antiquité, les institutions passées, les découvertes de nos aïeux, les monuments des anciens empires, l'histoire des peuples, tout enfin appartient à l'archéologie. L'invention et les progrès de l'artillerie à feu ne sauraient donc être négligés par les archéologues et les savants, quand on sait le rôle important que cette invention a joué depuis le XIVe siècle jusqu'à notre époque. De nos jours, le sort du monde, comme aussi celui de la France, dépend du canon, c'est ce qu'a fort bien compris l'auteur du savant ouvrage dont je vais essayer de faire ressortir quelques-uns des traits principaux. Déjà dans un autre travail (1), et ensuite dans le premier volume des *Etudes sur l'artillerie* (2), le prince Louis Napoléon donnait un aperçu sur l'apparition des armes à feu en Europe, il étudiait le perfectionnement de ces armes et passait en revue la série des progrès réalisés jusqu'à nos jours dans l'art de lancer des projectiles au moyen de la poudre, l'influence que ces progrès ont exercée sur l'art de la guerre et la société, les moyens pour les obtenir, enfin les progrès réalisables dans un avenir prochain. Pour arriver à ces résultats, un appel était fait à toutes les intelligences; toutes les sciences devaient concourir et s'unir, pour donner au matériel de l'artillerie une construction convenable; aussi les lois de la physique, de la mécanique, de la chimie, de la balistique étaient-elles invoquées; mais alors une difficulté surgissait, il fallait découvrir et formuler ces lois!

Les entraves dont l'artillerie à feu était environnée dès l'origine de son invention et de sa mise en pratique, ne consistaient pas seulement dans les difficultés scientifiques à résoudre, elle avait aussi à lutter contre les vieux préjugés de la chevalerie, préjugés qui ne

(1) *Revue Archéologique*, t. II, année 1845, p. 664.
(2) Paris, Dumaine, 1846, in-4°.

s'effacèrent qu'à mesure que l'art de la guerre à feu fit des progrès. On a exagéré néanmoins l'aversion que la chevalerie avait contre les armes à feu, car il n'est pas exact, comme l'a fort bien prouvé le prince Louis Napoléon, que Duguesclin refusa, en 1369, au siége d'une abbaye de Périgord, les canons qu'on lui offrait, pour s'ouvrir les portes du monastère assiégé.

Le premier volume des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie* est tout entier consacré à la guerre de batailles; le prince a étudié les différentes périodes de l'art de la guerre depuis 1328 jusqu'au règne de Louis XIV. En commençant à l'époque où, pour la première fois, l'artillerie à feu fut employée dans une bataille, au XIVe siècle, et signalant successivement les progrès du canon à Granson, à Morat, à Nancy, à Guinegates, dans les guerres d'Italie, il arrive au XVIIe siècle.

Le second volume est conçu sur le même plan que le premier; seulement il a trait à la guerre de siéges et comprend l'histoire des guerres de places depuis 1328 à 1643. L'Europe, au XIVe siècle, était hérissée de châteaux forts, appartenant à de petits despotes qui sans cesse harcelaient la royauté, à tel point que les rois de France recherchaient l'alliance des sires de Montlhéry, dont la vieille tour leur causait *crainte et effroi*. Quand on assiégeait un de ces châteaux, on essayait l'assaut à l'aide d'échelles; si ce moyen ne réussissait pas, on comblait le fossé et on cherchait à détruire le mur, après quoi on tentait l'escalade.

Les machines de jet employées au moyen âge étaient le *trébuchet* (1) qui consistait en une longue poutre, appelée *flèche*, tournant autour d'un axe horizontal porté sur des montants; à l'une des extrémités on fixait un contre-poids et de l'autre une fronde avec son projectile. *L'arbalète à tour* était une grande arbalète dont l'arc était très-long et lançait les projectiles à une fort grande distance. Ces sortes de machines, qui n'ont rien de commun, sauf quelques détails, avec les machines des Romains, furent remplacées lors de l'invention de la poudre par des *bombardes*, qu'on sait avoir été employées pour la première fois au siége de Chioggia en 1385. Le calibre de ces bombardes fut augmenté dans la suite et personne n'ignore quel rôle joua l'artillerie au siége de Carcassonne, en 1440, à celui de Constantinople en 1453, et surtout à Orléans, car il ne faut pas se dissimuler, dit le prince Louis Napo-

(1) T. II, p. 26.

léon (1) que « c'est autant aux progrès de l'artillerie qu'à l'héroïsme de Jeanne d'Arc, que la France est redevable d'avoir pu secouer le joug de l'Angleterre : car la crainte que les grands avaient du peuple, les dissensions des nobles eussent peut-être amené la ruine de la France, si l'artillerie habilement conduite ne fût venue donner au pouvoir royal une force nouvelle et lui fournir à la fois le moyen de repousser les ennemis de la France, et de détruire les châteaux de ces seigneurs féodaux qui n'avaient point de patrie. »

Ce fut seulement dans la guerre contre les Anglais que deux Français, les frères Bureau, employèrent le boulet de fer, qui fit rendre sans coup férir quelques années après les châteaux de Montereau, de Bourbourg et de Châtillon.

Une révolution importanta s'opéra dans l'art de la fortification, lors de l'invention du canon. Les forteresses, les villes, dont les murailles étaient fort élevées, furent successivement abaissées pour éviter l'action du boulet ; au XVIe siècle, en Italie. les murs d'enceinte de Turin, de Vérone étaient construits de cette manière, car les Italiens savaient, par expérience, que sous Charles VIII et Louis XII, l'artillerie de France s'était fait jour à Florence, à Pise, à Naples, à Bergame, à Peschiera, et que les hautes murailles ne servaient plus à la défense des villes. Le XVIe siècle vit encore s'introduire dans l'art de la construction des forts, de nouvelles améliorations ; on établit, indépendamment des fossés, des chemins couverts, des cavaliers, des glacis, etc.; telles étaient les fortifications de la Rochelle, de Cahors, d'Anvers, etc., quand on en fit le siége au XVIe siècle.

Le second volume du livre du prince Louis Napoléon contient en outre les relations des siéges importants que rapporte l'histoire; ainsi on ne lira pas sans intérêt les siéges de Metz, de Saint-Quentin, de Thionville, et ceux non moins célèbres de Rouen, de Dreux, d'Amiens, de Cambray, enfin celui de Dôle, en 1636, et celui d'Hesdin, en 1639.

Comme il est facile de s'en convaincre en lisant le livre du prince Louis Napoléon, l'artillerie amena, par des transformations successives, une révolution complète dans la fortification, dans l'attaque et la défense des places. Au moyen âge, après l'invention du canon, la défense pouvait à peine lutter contre l'attaque; à la fin du règne de Louis XIII, la prise d'une ville était chose difficile à accomplir.

(1) T. II, p. 81.

Sous Louis XIV l'équilibre n'existait plus, et toutes les villes du Rhin cédaient au canon du grand roi. De nos jours l'attaque prend sur la défense une supériorité incontestable, dont l'honneur, dit le prince, revient tout à la France.

Tel est le but que s'est proposé l'auteur des *Études sur l'artillerie*, en publiant son livre, de prouver qu'à la France seule revient la gloire d'avoir imposé ses lois de progrès à l'art du canon. Cette supériorité sur les autres nations, elle la conservera, nous n'en doutons pas, puisqu'elle est le vœu du chef de l'État, qui l'a si noblement formulée.

VICTOR LANGLOIS.

Lettres du baron Marchant sur la Numismatique et l'Histoire, nouvelle édition. Paris, LELEUX, 1850, in-8°. 30 planches.

Cette publication dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, touche à sa fin; nous allons aujourd'hui donner la liste des lettres qui sont renfermées dans les dernières livraisons. La XXIVe lettre sur les Monnaies byzantines avec le nom de Théodore, a été annotée par M. Victor Langlois. La XXVe sur les Monnaies gauloises est suivie des notes de M. de La Saussaye. Les XXVIe et XXVIIe sur les Monnaies romaines sont accompagnées des annotations de M. J. de Witte. La XXVIIIe sur les Monnaies de Vabalathe est annotée par M. Ad. de Longpérier. La XXIXe sur la Numismatique des Croisades est suivie d'une annotation par M. Victor Langlois. Enfin la XXXe sur la Monnaie du comté de Bar, est annotée par le même auteur.

J. C.

Monumente des K. K. münz-und Antiken-Cabinettes in Wien; beschreiben von JOSEPH ARNETH. — II. *Gefässe und Geschmeide in Gold.* — III. *Antike Gefässe und Geschmeide in Silber.* — Vienne, 1850, fol. 41 pl.

Dans un précédent compte rendu (*Revue Archéol.*, VIIe année, p. 252 et suiv.), nous avons donné l'aperçu général de la grande et splendide publication qu'a entreprise il y a environ deux ans le savant conservateur des antiques du musée impérial de Vienne, M. Joseph Arneth. Nous allons aujourd'hui entretenir nos lecteurs de la deuxième partie de cet ouvrage qui comprend les Antiquités en or et en argent, le trésor en un mot, confié à l'administration et aux

soins de cet excellent archéologue. Il est impossible dans un article de revue, de donner le détail de tous les objets renfermés dans ce riche dépôt; et nous nous voyons à notre grand regret forcé de passer sous silence, quantité d'objets précieux et intéressants pour la science : nous signalerons seulement les plus remarquables, ceux surtout qui ont plus particulièrement été l'objet de l'étude constante de M. J. Arneth. Nous citerons : 1° une admirable chaîne d'or à laquelle sont suspendus quantité d'amulettes et de petits instruments de métier ou d'une utilité générale; 2° un clairon grec d'une haute antiquité à en juger par l'inscription en caractères fort anciens que M. Arneth propose de lire ἐπινικίον; 3° une nombreuse suite de médaillons romains avec ou sans ornements, commençant à l'époque d'Auguste, et se continuant jusqu'aux règnes des successeurs de Constantin le Grand; 4° une ravissante couronne d'or du plus beau style. Les fleurs et les feuilles qui la composent sont d'une exécution parfaite : du milieu de ce feuillage fleuri s'échappent de petits amours; le haut de la couronne est surmonté d'une victoire reposant sur un socle contenant cette inscription en caractères majuscules : ΚΡΕΙΤΩΝΙΟΣ ΗΘΗΚΗ ΤΟΝ? ΣΤΗΦΑΝΟΝ; 5° un disque magnifique, malheureusement un peu endommagé vers les bords, et nommé le bouclier votif d'Agrippa : le sujet en est fort remarquable, c'est Agrippa au milieu de la scène; à sa gauche, Rome tenant un flambeau, est assise dans un char, où sont enchaînés des serpents; Triptolème, Cérès et d'autres déités complètent le tableau. Vient ensuite un long chapitre consacré aux phalères, puis la description de vases, d'amphores, de plats avec des figures et des scènes fort intéressantes, de fibules, d'agrafes, de bracelets, de colliers, de statuettes de différentes divinités, de bagues et d'anneaux, enfin d'ornements de tout genre.

C'est un important service que M. J. Arneth rend à la science en faisant connaître toutes les richesses du cabinet des Antiques de Vienne; sans cette initiative qu'on ne saurait trop louer et dont le savant directeur a eu le premier l'idée, quantité de monuments seraient encore ignorés des savants, qui peuvent maintenant les étudier dans l'excellent ouvrage de M. J. Arneth, où ils sont tous décrits avec un rare talent, et gravés avec la plus scrupuleuse exactitude.

VICTOR LANGLOIS.

EXAMEN

DES

DERNIERS TRAVAUX FAITS SUR LA CHRONOLOGIE DES DYNASTIES ÉGYPTIENNES.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

M. Lesueur a consacré, dans sa *Chronologie des rois d'Égypte*, un chapitre fort intéressant au parallèle des deux derniers livres de Manéthon et des documents que nous a fournis Diodore de Sicile. Il y a beaucoup à apprendre dans ce chapitre; seulement je crois qu'il s'y est glissé quelques erreurs, erreurs qu'il est nécessaire de signaler, car elles portent sur un des personnages les plus importants de l'histoire d'Égypte telle qu'elle nous est racontée par les Grecs. Je veux parler de Mœris. L'habile architecte, en parlant de ce monarque, commence par attribuer à M. Lepsius une opinion qui lui est étrangère. Voici comment il s'exprime : « Le cartouche royal trouvé dans ces ruines (celles du labyrinthe) se lit, selon M. Lepsius, Maris. Il est incontestable que le Μύρις et le Μάρρος des auteurs grecs ne sont, l'un et l'autre, que la transcription d'un même nom égyptien. Mais M. Lepsius s'est trop hâté, je crois, d'en conclure que le Mœris auteur du lac qui porte son nom et le pharaon qui fit construire le labyrinthe ne forment qu'un seul et même roi. » Rien de semblable n'a été dit par le savant berlinois; il s'est borné à remarquer que, puisque le pharaon Aménemhès III, dont le prénom était *Ra en ma* (soleil de justice) ou *Manré*, avait fait exécuter de grands travaux dans le Fayoum, il est probable que c'est lui qu'il fallait reconnaître dans Mœris; d'autant plus que son nom est écrit *Maris* par Manéthon et Érastosthènes. Sur la question fort obscure de l'époque à laquelle il faut placer le roi Mœris, M. Lepsius ne s'est pas prononcé davantage. M. Lesueur a fort bien montré que la probabilité militait en faveur de l'existence d'un Mœris ayant fait exécuter des travaux dans le Fayoum, et différent de l'auteur du la-

byrinthe, mais il a omis la raison la plus forte que l'on puisse alléguer, ce me semble, à l'appui de cette hypothèse; c'est celle que M. de Rougé a fait ressortir dans son Examen de l'ouvrage de M. Bunsen. Le sol cultivable de cette province est une alluvion du Nil amenée par un canal de dérivation de ce fleuve, creusé à travers une brèche de la chaîne libyque; travail d'irrigation auquel se rattache le creusement du lac Mœris. L'obélisque de Begig portant le nom de Sesourtesen Ier, dont Mares (Aménemhès III) n'est que le quatrième successeur, nous démontre, par conséquent, l'existence de ce sol bien avant ce dernier monarque (1). Il faut donc reporter l'établissement du lac à une époque plus ancienne.

M. Lesueur veut que Mœris ait été le second roi de la XIe dynastie (p. 65), et il ne tient aucun compte de l'opinion de M. Bunsen sur la place du pharaon dont les Grecs ont parlé sous le nom de Mœris. Cette opinion demeure cependant encore aujourd'hui la plus vraisemblable. D'après elle, le monarque qui fit creuser le lac du Fayoum, serait le *Papi Maïré* des monuments. Mais l'habile architecte n'a pu accepter cette hypothèse, parce qu'il continue à confondre le Mœris primitif avec Aménemhès III, *Ra en ma*, de la XIIe dynastie, auquel il faut rapporter le labyrinthe. La ressemblance de leurs surnom, Maïré et *Ma en ra*, aura fait identifier les deux pharaons en un seul monarque. Cependant le témoignage de Manéthon, dans lequel l'auteur de la *Chronologie des rois d'Égypte* a d'ordinaire tant de confiance, aurait pu le mettre en garde contre cette assertion émise un peu à la légère. Manéthon place dans la XIIe dynastie non pas un Mœris, mais un *Lachares*, *Lamaris* ou *Labaris*, dans lequel les critiques ont aisément reconnu une répétition du roi Aménemhès III sous une forme populaire de son nom, forme qui s'était appliquée surtout au tombeau qu'il avait fait construire dans le nôme arsinoïte, le labyrinthe. M. Bunsen a soupçonné que ce nom de *Lamaris* ou *Labaris* provient de *Ra-ma en ra* ou *La-mares* (les Égyptiens ne distinguaient pas *l* de *r*), qui signifie le soleil *Ma en ra*; cette qualification de soleil s'ajoutant souvent au nom des rois. Et ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est que l'Africain donne une même durée de règne (huit ans) au roi Aménemhès et au roi Lacharis. La forme primitive *Ma en ra* se retrouve davantage dans le nom de Marros que Diodore donne à ce pharaon.

(1) *Examen cité*, IIe part., p. 3.

Ce qui rend souvent difficile au lecteur l'appréciation du rapprochement que M. Lesueur établit à l'aide des monuments, c'est l'extrême inexactitude avec laquelle il reproduit les cartouches des noms royaux. De là des identifications fautives et des assimilations arbitraires qui ne peuvent plus offrir l'ombre de la probabilité, une fois que les erreurs de lecture sont constatées. C'est en consultant mon ami M. de Rougé, que j'ai pu m'assurer de ces erreurs, erreurs qui pourraient beaucoup embarrasser une personne débutant dans la lecture des hiéroglyphiques. Je ne parle pas des noms de la XXe dynastie que M. Lesueur croit retrouver par des altérations systématiques des noms gravés dans les cartouches, faisant de *Ramsès Meiamoun*, Ammenemès (p. 194); de *Ramsès Chopesch amen*, Nechepsos (p. 195), de *Ramsès Maï set*, Menephrès (p. 196); j'ai en vue les dynasties suivantes, dont la chronologie, toute difficile qu'elle soit, est cependant hérissée de moins de difficultés que celles que nous avons déjà passées en revue. Cette inexactitude dans la transcription des noms égyptiens, est surtout choquante dans le chapitre XIII de l'ouvrage du savant architecte, les noms de Sesonchis Ier, Sesonchis III, Cambyse, etc. y sont incorrectement rendus.

Par une singulière confusion, M. Lesueur a transporté dans la XVe dynastie tous les Ramsès de la XXe. Manéthon lui faisant défaut, il n'avait d'autre secours que les monuments, et malheureusement il en a complétement mésentendu le témoignage. Nous cherchons, par exemple, vainement dans sa chronologie la véritable place des pharaons, hormis Ramsès III, *Hikpen*, dont le magnifique sarcophage en granit rose se voit aujourd'hui au musée du Louvre, et dont le savant architecte reconnaît à peu près la correspondance. Tout dans la chronologie de cette époque présente, dans l'ouvrage de M. Lesueur, une désolante confusion.

Le savant membre de l'Académie des Beaux-Arts est plus heureux lorsqu'il établit des synchronismes historiques entre l'histoire des Égyptiens et celle des Hébreux. Cependant nous ne croyons pas ces synchronismes aussi rigoureux qu'il l'admet. Par exemple, dans son premier synchronisme (p. 100), M. Lesueur adopte, sans discussion, le chiffre de dix-sept ans que donne Eusèbe pour la durée du règne de Psammetichus II, et ce fait avancé par Clément d'Alexandrie, dans les *Stromates*, que Nabuchodonosor transféra les habitants de Jérusalem à Babylone, dans la deuxième année de Vaphré; mais comme nous n'avons aucun moyen de contrôler la valeur de

ces deux témoignages, nous devons nécessairement nous tenir plus en réserve.

Je suis d'accord avec M. Lesueur pour les cinq premiers synchronismes, sauf toutefois que j'ai une foi moins robuste que lui dans la rigueur des chiffres auxquels il est arrivé.

Quant au synchronisme de Salomon, on ne sortira des à-peu-près auxquels on est réduit, et M. Lesueur comme les autres, que lorsqu'on aura identifié d'une manière certaine Psousennès. Toute la chronologie de la fin de la XXe, de la XXIe présente dans l'état actuel de nos connaissances des difficultés presque inextricables, à cause de l'usurpation des grands prêtres d'Ammon qui fondent une dynastie, mais commencent par régner comme de véritables maires du palais. M. de Rougé soupçonne que l'épouse de Salomon était une princesse de cette famille usurpatrice, ayant pour chef Péhôr.

Ce Péhôr est devenu pour M. Lesueur l'Amensès ou Amenemès du Syncelle. Mais cette identification est plus que problématique. C'est une question de savoir si les noms qui se lisent au temple de Khons à Karnak et qui appartiennent à cette dynastie sacerdotale, ont été reproduits dans les listes de Manéthon. Si pendant que les prêtres, qui se qualifiaient de fils d'Ammon, gouvernaient à Thèbes, une dynastie régnait à Tanis, il y a eu là un synchronisme de dynasties que des découvertes ultérieures peuvent seules éclaircir. Passons maintenant à la XXVe dynastie éthiopienne. Il me semble que M. Lesueur, qui a adopté le chiffre peu élevé de l'Africain pour sa durée, tire des monuments des conséquences autres que celles qui s'offrent naturellement.

L'Africain donne les nombres suivants : Sabacon, 8 années; Sevechus, son fils, 14; Taracus, 18; total, 40. Eusèbe donne, au contraire : Sabacon, 12; Sevechus, 12; Taracus, 20; total, 44. Ces deux nombres exprimant la durée totale de la dynastie éthiopienne sont très-rapprochés. Mais quel est le plus exact, ou du moins celui qui se rapproche davantage du chiffre réel? D'abord, il est à remarquer qu'Hérodote ne fait mention que d'un seul roi éthiopien, Sabacon ou Sabacus, qu'il fait précisément régner 50 ans en Égypte (II, 137). Ne serait-ce pas là le véritable chiffre de la durée totale des règnes éthiopiens, comme le fait observer M. Bunsen? Si l'on admet cette conjecture, on pourra adopter sans difficulté le chiffre 12 que donne la légende de Sabacon lue par M. G. Wilkinson sur une des portes du palais de Karnak, et le chiffre 20 que fournit

l'inscription du mont Barkal copiée par M. Cailliaud, pour le troisième roi Taracus ou Tahraka. Car on aura alors 12 + 14 + 20 = 46, c'est-à-dire 4 ans encore de moins que le chiffre d'Hérodote; bien entendu parce que 12 ni 20 n'expriment les durées totales des règnes de Sabacon et de Tahraka, mais sont seulement les limites supérieures connues jusqu'à présent.

Ces considérations nous montrent donc que là encore Eusèbe et l'Africain raccourcissaient à dessein les chiffres de Manéthon.

M. Lesueur ne s'est pas préoccupé des difficultés de computation que présente la chronologie du commencement de la XXVIe dynastie. Prenant exclusivement l'Africain pour guide, il néglige le renseignement précieux que nous fournit Eusèbe, tout inexact qu'il soit, en plaçant en tête de la dynastie saïte un Éthiopien, Ammeris, qu'il fait régner 12 ans. Il y avait là cependant à examiner un point intéressant, sur lequel l'attention du savant architecte aurait dû être déjà appelée par M. de Rougé (1).

M. Lepsius a trouvé à Thèbes la mention faite dans les inscriptions, d'une reine qui porte le nom de *Amniritis* ou *Amenartaïs*. Cette reine prend les doubles cartouches, ce qui indique qu'elle avait régné. C'est très-vraisemblablement elle dont Eusèbe a fait Ammeris. Les Éthiopiens n'étaient point complétement expulsés de l'Égypte, quand commencèrent à régner les monarques saïtiques. Il y a eu contemporanéité entre la dynastie éthiopienne qui dominait surtout dans la haute Égypte, et les derniers rois de la XXIVe et les premiers de la XXVIe relégués dans la basse Égypte. Comme Hérodote ne parle que d'un seul roi éthiopien, Sabacon, il est probable que c'est le seul qui ait un instant étendu sa domination à toute l'Égypte, sauf cette partie la plus marécageuse du Delta, où Anysis se réfugia. Sebichus et Tahraka n'auront régné que dans une partie de la Thébaïde, et ces noms de Stephinatès, Nechepsôs et Nechao, qu'Eusèbe place avant Psammetichus, représentent, selon toute probabilité, des règnes contemporains de ces chefs éthiopiens.

L'abandon de l'Égypte par Sabacon doit s'entendre en ce sens que ce roi éthiopien fut obligé de restreindre sa domination à la partie la plus méridionale de l'Égypte et à l'Éthiopie. Hérodote fait tuer par Sabacon Néchos, père de Psammetichus (II, 152). Ce Néchos ne peut être que le Néchao de la liste d'Eusèbe. Il paraît impossible que Sabacon ait régné jusqu'à ce temps; car si l'on établit comme

(1) *Examen cité*, IIe part., p. 66.

synchronisme, d'une part, le règne d'Anysis dans les marais du Delta, de Stephinatès, de Nechepsos et de Nechao, et de l'autre, celui de Sabacon, on ne saurait plus quels règnes égyptiens faire correspondre à ceux de Sebichus et de Tahraka. D'ailleurs le règne d'Amenartaïs à Thèbes viendrait détruire ce système de concordance. Comme Hérodote paraît avoir ignoré le nom des deux autres monarques éthiopiens et avoir mis tout ce qui les concerne sous le nom du premier Sabacon, il est à croire que ce n'est pas celui-là, mais Tahraka qui mit à mort Néchao. Ce qui nous donnerait la concordance suivante :

XXIVe Dynastie Saïte.	XXVe Dynastie Éthiopienne.
Anysis règne dans le Delta.	Sabacon.
XXVIe Dynastie Saïte.	
Stephinatès.	Sebichus.
Nechepsôs.	Tahraka.
Nechao.	
Dodécarchie. (Les gouverneurs des provinces forment une ligue défensive.)	
Psammétichus I.	Amenartaïs.

Ce système me semble le plus vraisemblable; il est d'accord avec les monuments; car sur ceux-ci les cartouches des dynastes égyptiens ont été martelés, ce qui montre qu'ils étaient considérés comme intrus. Mais quelle fut cette Amenartaïs ou Ameniritis que les monuments qualifient de *divine étoile*, et de *divine épouse*, qui régna à Thèbes ou y mena du moins une existence tout à fait royale (1), et dont la petite-fille, Nitocris, épousa Psammetichus II? Si l'on songe que Psammetichus Ier régna 54 ans, Nechao II 6 ans, par conséquent que 60 ans environ s'étaient écoulés depuis l'expulsion des Éthiopiens, quand Psammetichus II a pu épouser Nitocris, on voit que l'on ne peut guère faire remonter au delà du règne de Psammetichus Ier l'existence d'Amenartaïs, car en Égypte le climat rend les femmes nubiles de très-bonne heure. Ceci tend donc à nous faire admettre qu'Ammeris, princesse et non prince, de sang éthiopien, si l'on suit l'indication d'Eusèbe, ne précède, pas dans l'ordre chronologique, Stephinatès et Nechepsôs; mais doit être mise à part, ainsi que je l'ai fait dans le tableau ci-dessus.

1) De Rougé, *Notice des monuments de la galerie égyptienne du Louvre*, p. 23, n° 83.

M. Lesueur a introduit, on ne sait pourquoi, dans la XXIXe dynastie mendésienne, un cartouche qui appartient à la XIIIe (p. 331), et qu'il attribue à Nepheritis; en revanche il place dans cette XIIIe dynastie le Nectanebo de la XXXe dynastie qu'il a dédoublé en deux personnages, faute de s'être rappelé ce qu'avait dit Champollion de l'identité du cartouche bien connu du roi sebennytien et de celui qui se voit à la quatrième ligne de la chambre de Karnac et sur les lions de basalte de la fontaine des Thermes à Rome, actuellement au musée égyptien du Vatican (1). Cette variante, qui doit être lue *Neckt nebw*, offre cela de remarquable et de riche comme orthographe, c'est que d'après l'observation de M. de Rougé, la corbeille *neb* est déterminée par l'épervier divin sur son perchoir avec le fouet en sautoir.

Il est d'ailleurs une remarque qui eût pu mettre en garde un architecte contre une semblable confusion, c'est qu'un monument de basalte ne saurait appartenir à la XIIIe dynastie, puisque cette roche n'a été employée qu'à partir des rois saïtes.

Cette erreur, que je signale ici, grâce aux communications de notre savant collaborateur, pourrait être le point de départ de tout un examen de ce livre sous le rapport philologique. Mais comme ce serait sortir du point de vue historique auquel je me suis surtout placé, je me bornerai à quelques critiques qui, ne réclamant pas des études égyptologiques spéciales, peuvent être tentées par moi, et qui se rattachent d'ailleurs à des noms de rois.

Par des considérations plus ingénieuses que vraies, M. Lesueur (p. 254) s'efforce de faire du nom Entef 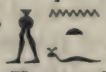 , un nom féminin, et cela afin de retrouver sur la table de Karnac la place de la reine Skemiophris, à la fin de la XIIe dynastie. Mais cette hypothèse contredite par les monuments qui nous présentent, au contraire, Entef comme un nom masculin, et notamment celui d'un roi qui paraît avoir précédé la XIIe dynastie (2), est parfaitement inutile, puisque ce nom de Skemiophris se retrouve dans celui de *Seveknofreou*, nom exclusivement féminin.

M. Lesueur commence l'étude de la salle de Karnac avec les idées fausses que lui a données la base inexacte qu'il a adoptée, et voilà ce qui l'entraîne dans une foule de rapprochements hasardés

(1) Lesueur, o. c., p. 232.
(2) De Rougé, *Notice des monuments égypt. du Louvre*, n° 3, p. 43.

et plus que controversables. Si l'on compare à cet examen les quelques pages que M. W. Brunet a consacrées dans son livre à l'étude de la même question, on pourra juger de la différence dans la façon de procéder des deux érudits. Quoique M. W. Brunet lise les cartouches fort correctement (1), il ne se hâte pas d'assigner à ces noms des places déterminées et de procéder si hardiment à un raccordement qui pourrait amener ensuite un craquement général dans l'édifice chronologique qu'il construit.

Une transcription inexacte du nom de Nitocris dans le manuscrit hiératique de Turin a lancé le savant membre de l'Académie des Beaux-Arts dans des conjectures et des recherches philologiques qui perdent leur valeur, une fois cette inexactitude reconnue (p. 268). Car de nos communications avec M. de Rougé, il résulte que son cartouche ne porte pas le déterminatif du genre masculin. Ajoutons que la navette n'est pas, comme le pense M. Lesueur, un homophone de , mais exprime le mot *Net*, filer, tisser, et qu'ensuite cette navette est si peu l'initiale constante du nom Nitocris, qu'on le trouve aussi écrit .

C'est assez nous étendre sur les inexactitudes que le critique peut relever dans la *Chronologie des rois d'Égypte*. Que les égyptologues les plus distingués aient commencé par en commettre de semblables, le fait n'est pas douteux! Le champ de ces études est si difficile à défricher, que les méthodes que l'on emploie d'abord peuvent étrangement tromper, et qu'on n'arrive que par tâtonnements; seulement, quand on est prudent, on ne laisse pas ces premières méprises inévitables sortir de son cabinet. Tous les érudits passent par de pareilles épreuves; toutefois, ce qu'on doit se garder de faire, c'est de livrer ces premières ébauches à la publicité. Eût-on obtenu un prix à l'Institut, il n'en faudra pas moins garder le travail manu-

(1) M. W. Brunet a seulement le tort d'écrire Aon pour le nom . D'après la loi du phonétisme double qu'a fort bien fait ressortir M. de Rougé , , et , se lisent également An, ou avec son système de transcription Aºn. Ces variantes changent perpétuellement de même que avec ou sans exprime toujours le verbe *en*.

scrit, le soumettre à une révision complète et sévère, après s'être fortifié par des recherches nouvelles. Qu'au début de ses études M. Lesueur ait été en état de composer un travail tel que celui que je viens d'examiner, cela prouve une aptitude très-suffisante pour arriver un jour à jouir d'une autorité dans cette branche des sciences historiques; mais cela n'est pas encore assez; ce qu'on communique à des amis, on ne se hâte pas de le présenter au public. On compose d'abord quelque chose d'imparfait, d'erroné même comme ce livre, puis, en rectifiant ces premières erreurs, on arrive à des découvertes. Si M. Lesueur eût agi ainsi, nous lui eussions dû, peut-être dans quelques années, un fort bon livre. Mais il s'est hâté, il a privé le public, et il a nui lui-même à la réputation d'égyptologue que pouvaient lui faire sa persévérance et son érudition.

ALFRED MAURY.

LES DEVISES AU MOYEN AGE.

Un homme d'état qui joue dans les affaires de l'Allemagne un rôle important, J. de Radowitz (1), consacre à l'étude des diverses branches de l'archéologie et de l'iconographie les loisirs que lui laissent, par moments, les agitations de la politique. Il a mis au jour, en 1834, un livre fort intéressant sur les attributs des saints (2). Il vient de faire paraître sur les devises du moyen âge (*Devisen der Mittelalters*) un travail curieux, fruit de recherches patientes et de lectures assidues dans des volumes assez peu connus. Nous pensons qu'on ne sera pas fâché de trouver ici un extrait de ce qu'offre de plus intéressant l'écrit de M. de Radowitz ; publié en langue allemande, il est à peu près comme non avenu pour les Français.

Les devises qui figurent sur les armoiries remontent à la plus haute antiquité. Eschyle décrit avec vigueur le blason que chacun des sept chefs ligués contre Thèbes portait sur son bouclier, blason qu'accompagnait une sorte de cri de guerre. Au dire de Pausanias, Agamemnon avait sur son écu une tête de lion avec ces mots : « Voici l'effroi des mortels. » Boschius, dans sa *Symbolographia* (3), porte un semblable usage hors des limites de notre planète. S'il faut s'en rapporter à cet auteur, lorsque l'archange Michel et Satan se livrèrent un combat pour savoir qui resterait maître du cadavre de Moïse, l'esprit rebelle avait pour devise un mot plein d'orgueil dans son laconisme : *Ascendam*, tandis que sur le bouclier de son adversaire on lisait : *Quis ut Deus ?* (4).

(1) Consultez à cet égard une notice insérée dans la *Revue des Deux Mondes*, avril 1851.

(2) *Iconographie der Heiligen*, 1834, in-8°. M. Guenebault mentionne une traduction inédite de cet ouvrage, elle ne lui a pas été inutile pour son *Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints* (Paris, 1850), travail incomparablement plus étendu que celui du savant Allemand.

(3) Augsbourg, 1721, p. 10. Ce livre, dû à un jésuite, est dépourvu de critique et de goût, mais il présente de vastes et curieuses recherches.

(4) Il est fait allusion à ce combat dans l'épître de Saint-Jude, ch. 1, v. 9. Origène, Saint-Clément d'Alexandrie et Saint-Athanase parlent d'un livre de l'*Assomption de Moïse* où cette histoire est racontée. Voir la *Bible* de Dom Calmet, édition de 1726, t. I, 2e partie, p. 588 ; t. VIII, p. 753 et suiv. Dans un écrit rabbinique

Les plus anciennes devises qu'enregistre l'histoire authentique sont d'origine française, elles employèrent habituellement la langue latine.

En 1351, le roi Jean II, fondant l'ordre de l'Étoile, adopta les mots : *Monstrant regibus astra viam ;* les ducs de Bourgogne avaient choisi une pierre à fusil : *Ante ferit quam flamma micet.* Guillaume de Haynaut, en 1390, adoptait une herse : *Evertit et æquat.* Un monarque anglais donna à l'ordre de la Jarretière une devise devenue célèbre : *Honny soit qui mal y pense.*

M. de Radowitz divise en deux classes les devises qu'il a recueillies. L'une contient les devises qui sont la propriété d'une famille ou d'un particulier, soit qu'elles fassent partie d'un blason, soit qu'elles aient été choisies par quelque prince, par quelque écrivain, par quelque personnage plus ou moins célèbre comme l'expression de sa pensée la plus intime. Dans une autre classe, il range ces devises qui se bornent à exprimer, d'une manière plus ou moins ingénieuse, quelque pensée morale ; les livres d'emblèmes, multipliés au XVIe et au XVIIe siècle, en présentent un très-grand nombre ; il s'agit de choisir. L'auteur allemand remplit plusieurs pages de l'énumération des écrivains qu'il a consultés ; les *Emblèmes* d'Alciat, de Boissard, de Junius, de Sambucus, de Schoonhowyns, de Boxhorn, l'*Iconologia* de Ripa, les *Iconologies* de Boudard, de La Fosse et de Gaucher, la *Theologia moralis emblematica* de L. H. Thering (Berlin, 1709), les écrits de Paul Jove, de Fr. d'Amboise, de Le Moyne, de Menestrier, les *Symbola divina et humana* de Typotius, et une foule d'autres volumes bien rarement ouverts de nos jours ont passé sous ses yeux (1).

Afin d'observer un ordre méthodique, il range ces devises d'après la vertu qu'elles expriment ; c'est en suivant la même classification que nous aborderons avec lui les devises *personnelles*.

fort ancien, *De vita et morte Mosis*, ce n'est pas après mais avant la mort du patriarche qu'a lieu la contestation entre Michel et Satan. Voir l'édition que Gilbert Gaulmin a donnée de cet ouvrage, Paris, 1629. Gfrœrer, dans ses *Prophetæ veteres pseudepigraphi* (Stuttgart, 1840, p. 303-362), a reproduit la traduction latine de Gaulmin, mais il a laissé de côté le texte hébreu ainsi que les notes, lesquelles occupent 226 pages.

(1) Il est impossible de tout voir, de tout connaître ; aussi M. de Radowitz nous paraît il avoir laissé échapper plusieurs ouvrages curieux qu'il aurait pu interroger avec utilité. Nous signalerons entre autres le *Cœlum empyreum* du jésuite Engelgrave, Cologne, 1669. On y trouve des emblèmes très-ingénieux. (Voy. la *Biographie universelle*, XIII, 146.)

Confiance chrétienne.

Deo non fortuna. — Devise de la famille Digby (1).

En grace affie. — Devise de la famille des Brudenell.

Leben und Tod, beides von Gott (*La vie et la mort, toutes deux viennent de Dieu*). — Devise du comte Jean-Guillaume d'Althan.

Dominus providebit. — Devise des comtes de Glasgow.

Commit thy work to God (*Confie ton œuvre à Dieu*). — Devise des comtes de Caithness.

Cruci dum spero, fido. — Devise des Netterville.

Deo adjuvante non timendum. — Devise des Fitz-William.

La mort n'y mord. — Devise de Clément Marot.

Disce ut semper victurus, vive ut cras moriturus. — Devise d'Herman Nuenaar.

Vive ut vivas. — Devise des Abercromby.

Rex regum reges regit. — Devise du roi Étienne Bathory.

Astra castra lumen numen. — Devise des Balcarres.

Bitter dem Mund, dem Herzen gesund (*Amer à la bouche, bon au cœur*). — Devise d'Anna Sidonia Brömser.

Tu meus sol solus, tu meus sal, mea sola salus. — Devise d'Élisabeth de Waldkirch.

Soy viejo christiano. — Devise des Guzman.

Non est mortale quod opto. — Devise des Weiler.

Spernere mundum, spernere te ipsum, spernere te sperni. — Devise de saint Philippe de Neri.

Vivit. — Devise de Luther.

In Deo spero. — Devise des Pappenheims.

Sors mea a Domino. — Devise de C. Furstenbach.

Herrscht der Teufel heut auf Erden, morgen wird Gott meister werden (*Le diable règne aujourd'hui sur la terre, demain Dieu sera le maître*). — Devise des Logau.

Gott weiss die zeit. (*Dieu connaît le temps*). — Devise du comte George de Zimmern.

(1) Nous jugeons inutile de donner une version des devises latines, mais nous traduisons celles qui sont en langue allemande et qui seraient sans doute inintelligibles pour la plupart de nos lecteurs. Nous avons fait quelques additions au travail de M. de Radowitz, et nous avons placé au bas des pages un petit nombre de notes.

Per crucem ad lucem. — Ceci rappelle la devise de Philippe de Commines : la joye suit la croix, et celle du comte Pontus de la Gardie : Per angusta ad augusta.

Fidélité.

Oncques ne devie. — Devise des Bonnay.

Ung Dieu, ung roy. — Devise des Lyttelton.

Pro rege, lege, grege. — Devise des Besborough.

No la muerte misma. — Devise des Leyva.

Etsi omnes, ego non. — Devise des Clermont-Tonnerre et des Furstemberg.

Autre ne sers. — Devise des Beauharnais.

Ehr und Eid gilt mehr als Land und Leut (*Honneur et serment font plus que terre et peuple*). — Devise du margrave Christophe de Bade.

Dévot luy suis. — Devise de la maison de Lorraine.

Per mare et terras. — Devise des Mac Donald.

Ich tien (*Je sers*). — Devise du roi Jean de Bohême ; c'est de lui qu'elle a passé au prince de Galles.

Hinc labor hinc merces. — Devise des Montesquiou.

Loyalté n'a honte. — Devise des Clinton.

Hasta la muerte. — Devise des Calderati.

True to the end (*Fidèle jusqu'à la fin*). — Devise des Hume.

A nul autre. — Devise des Broglie.

Partout fidèle. — Devise des Boucherat.

Fidélité vaut franchise. — Devise des Aymon.

Ready aye ready (*Prêt, déjà prêt*). — Devise des Napier.

Leaulté passe tout. — Devise d'Alberico Cibo.

Weawe truth with truth (*Tisse vérité avec fidélité*). — Devise de la corporation des tisserands de Londres.

A moy ne tiendra. — Devise des Virieu.

Nec à Deo nec à Cæsare. — Devise des Tilly.

Deo, regi, patriæ pietas et fides. — Devise des Boffin.

De bon vouloir servir le roy. — Devise des Tankerville.

Droiture.

Crede Byron. — Devise des Gontaut de Biron ; ce fut aussi celle du célèbre poëte anglais.

Vive innocue, numen adest. — Devise de Linné.

Ich mein's (*Tel est mon dessein*). — Devise des Wurmbrand.

Valeur.

Through (*A travers*). — Devise des Hamilton.

Ou bien ou rien. — Devise des Baldiron.

Brief ou jamays. — Devise de Henri Bock.

Thiar hal wal, hi dä föl (*Qui veut bien, fait beaucoup*). — Devise en langue frisonne d'Edzard Cirksenna.

Nec cupias nec metuas. — Devise des princes d'York.

Fortiter, fideliter, feliciter. — Devise de Monck et de la famille Gneisenau.

Jamais arrière. — Devise des Douglas.

A la pareja (*Égal à égal*). — Devise des Sandoval.

Doe well en zie nit om (*Fais bien et ne crains pas*). — Devise de P. Heins.

A tout heurt. Rieux. — Devise des Rieux.

Grandeur par grand'heur. — Devise des Salève.

Ferrum fero, ferro ferio. — Devise des Montalembert.

Ich wag's, Gott vermag's (*Je l'essaie, Dieu l'accomplit*). — Devise des Stromberg.

Fight (*Combats!*). — Devise des Sinclair.

Virtus in actione consistit. — Devise des Craven.

Non generant aquilæ columbas. — Devise des Rodney.

Jacta est alea. — Devise d'Ulrich d'Hutten.

Lingua in consiliis, in certamine dextra.

Besser ein Ende mit schrecken als ein schrecken ohne Ende (*Mieux vaut fin avec effroi qu'effroi sans fin*). — Devise de Schill.

Encore ne me tenez. — Devise des Bussy.

Impavidi sumus. — Devise de la maison d'Esne en Flandre.

In bello leones, in pace columbæ. — Devise des Biandos de Casteja en Béarn.

Impavidum ferient ruinæ. — Devise des Beaumont.

In bello fortes. — Devise des Beaufort.

Nihil in me nisi valor. — Devise de la maison d'Albignac, en Languedoc.

Pro Christo et patria dulce periculum. — Devise des Roxburghe, en Écosse.

Virescit vulnere virtus. — Devise des comtes de Galloway.

Sans peur. — Devise des Sutherland.

Suivez-moi. — Devise des Hawley.

Nul ne m'atteind. — Devise des Ficquelmont.

Par terre et par mer vive la guerre. — Devise du comte Ulrich de Schleswig.

Unguibus et rostro. — Devise des Montemajour.

Ferme Caumont. — Devise des Caumont.

Aude audenda. — Devise du comte Reinhard de Sulz.

Nobles sentiments.

Sans tache. — Devise des Gormanstown.

Tache sans tâche. — Devise des Northesk.

De mieulx je pense en mieulx. — Devise des Yarmouth.

Vivit post funera virtus. — Devise des Burlington.

Aquila non captat muscas. — Devise des Graves.

Gut verloren nichts verloren; Muth verloren halb verloren; Ehr' verloren alles verloren (*Bien perdu, rien de perdu; Courage perdu, tout à demi perdu; Honneur perdu, tout perdu*). — Devise de Lazare Schwendi.

Sero sed serio. — Devise des Cecil.

Avi numerantur avorum. — Devise des Norton.

Durat cum sanguine virtus avorum. — Devise des Bantendier, originaire de Savoie.

Tantum ascende. — Devise du roi Ferdinand le Catholique.

Vim vincit virtus. — Devise de la ville d'Harlem.

Edel durch Art (*Noblesse de race*). — Devise des Mettingh.

Liktu naist vai (*Tout droit est le chemin le plus court*). — Devise en langue frisonne de Volko Bentink.

Præsto et persto. — Devise des Haddington.

Qui veut peut. — Devise de Jacotot.

Non æs sed fides. — Devise inscrite sur les monnaies de l'ordre de Malte.

Vive ut post vivas. — Devise des Baissey.

Faisons bien, laissons dire. — Devise des Anglade.

Cunctis clemens. — Devise du roi Vinceslas.

Liberté aiguillonne. — Devise des Chevallet.

Altius! — Devise des Corsont.

Nüt schimpf mit Ernst (*Pas de badinage avec ce qui est sérieux*). — Devise du margrave Ernest de Bade.

Ni regret du passé, ni peur de l'avenir. — Devise des Boissat.

Mutare vel timere sperno. — Devise des Beaufort.

Plus que moins. — Devise de Gilles Corrozet.

Prudence.

Avise la fin. — Devise des Cassilis.

Essayez. — Devise des Dandas.

Fide diffide. — Devise du comte Ulrich Cilly.

Allzeit mit Hut (*Toujours sur ses gardes*). — Devise du comte Georges-André Rosemberg.

Bisogna ! (*Il le faut*). — Devise des Coleoni.

Force m'est trop. — Devise d'Ernest Mansfeld.

Prudentia fraudis nescia. — Devise des Balmerino.

Silence, Patience, Espérance, Soumission. — Devise du comte Guillaume de Bückeburg. Les quatre lettres initiales forment le mot *Spes*.

Cœur content, grand talent.

Tempora tempere tempera.

Nec tempore, timide, tumide. — Devise des Soden.

Que sais-je? — Devise de Montaigne (1).

Vaillant et veillant. — Devise des Keller.

Vide cui fidas. — Devise des Yrsch.

Tacco, video. — Devise de la reine Élisabeth d'Angleterre.

Ubi mel ibi fel. — Devise de l'empereur Lothaire Ier.

Tene mensuram et respice finem. — Devise de l'empereur Maximilien Ier.

Selon le lieu. — Devise des Châteauchalon.

Per acht (*Pourquoi?*) — Devise bretonne des Nevet.

Gemach kommt weit (*Lentement on va loin*). — Devise des Aldringer.

Si ainsi est. — Devise des Wiltsperg.

Wett och wapen. — Devise en suédois du roi Charles XII. On en a donné une bonne traduction latine : *Arte et Marte*.

(1) M. Payen, dans son excellente *Notice bibliographique sur Montaigne*, 1837, fait observer que la devise de Montaigne, avec l'emblème des balances, ne parut pour la première fois qu'à l'édition de 1635, plus de quarante ans après la mort du philosophe. Pascal a très-sévèrement analysé ce fameux Que sais-je? Il est la conséquence de la maxime écrite en grec sur une des solives de la librairie de l'auteur des *Essais* : « Il n'est point de raisonnement auquel on n'oppose un raisonnement contraire. » M. Payen remarque judicieusement que la devise de Charron : « Je ne sais, » exprime la même pensée, mais moins convenablement par cela même qu'elle est sous une forme affirmative. Celle de Lamothe Le Vayer (*De las cosas mas seguras la mas segura es dudar*), n'est en quelque sorte que la traduction d'un mot hardi de Pline.

O du dumme welt, wer sich an dich lehnt, der fallt. (*O monde insensé, celui qui s'appuie sur toi, tombe*). — Devise de Jean Ruysbroek.

Beim Rath weil, zur That eil' (*Lent à se décider, prompt à agir*). — Devise du duc Swantibor de Poméranie.

Vielleicht gelingt's (*La réussite est possible*). — Devise de l'électeur Maurice de Saxe.

Gluck hat neid (*Fortune amène envie*). — Devise de Melander d'Holzapfel.

Vivere per morire e morire per vivere. — Devise de Joachim Sandrart; il l'inscrivait sur ses livres (1).

Fermeté.

Pour y parvenir. — Devise des Manners.

No pains, no gains (*Sans peine nul gain*). — Devise des Radcliffe.

Frangas non flectes. — Devise des Leveson Gower.

Prest d'accomplir. — Devise des Talbot.

Be fast (*Sois ferme*). — Devise des Mexborough.

(1) Les devises adoptées par quelques bibliophiles et transcrites de leur main sur les livres qu'ils possédaient ou placées sur des vignettes ne doivent pas être oubliées. Faute d'espace, signalons seulement celle de Delaulnaye (le savant éditeur de Rabelais, l'auteur d'un livre fort curieux sur la *Saltation théâtrale*): *Rerum cognoscere causas*, et celle de l'abbé de Gourné : *Fateor, audax sum sed non mendax*. Le bibliophile Caron, dont la fin fut tragique (Voy. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, 1829, p. 76) et qui s'amusait à faire réimprimer des écrits facétieux, se plaisait à mettre un jeu de mots en tête de ses livres : *M'acheter pour me lire, car on s'instruit ainsi*. Le chansonnier Collé constatait en deux vers une propriété passagère :

A Collé ce livre appartint
Auparavant qu'il te parvint.

M. de Pixerécourt, dont la belle bibliothèque fut livrée en 1839 aux chances des enchères publiques, ornait le frontispice de ses volumes d'un écusson octogone avec cette inscription :

Un livre est un ami qui ne change jamais.

M. Renouard (*Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*) mentionne un bibliophile qui s'était imposé la règle inviolable de ne jamais prêter un seul de ses livres, et qui plaçait sur chacun d'eux dans un cartouche gravé : *Ite potius ad vendentes*. Ce conseil emprunté à l'évangile de saint Matthieu figurait aussi dans la marque de l'imprimeur Gaudoul, qui ajoutait fort à propos à cette citation en achevant de la transcrire : *Et emite vobis*.

N'oublions pas le célèbre cardinal de Granvelle, ministre de Charles-Quint. Il écrivait souvent au frontispice de ses livres la devise dont il avait fait choix : *Adversante fortuna*.

Antes muerta que mudada (*Morte avant de changer*). — Devise de la reine Éléonore.

Sudore et sanguine. — Devise de J. Eck.

Gradatim. — Devise de Descartes.

Vestigia nulla retrorsum. — Devise des Coningsby.

Quod vult valde vult. — Devise des Mansell.

Adversis major, par secundis. — Devise des comtes de Winchelsea.

Forti et fideli nihil difficile. — Devise des comtes de Clancarthy, en Irlande.

Fortis cadere, cedere non potest. — Devise des comtes de Drogheda.

Ferme en tout temps. — Devise de la maison Du Roure.

Discrétion.

Plus penser que dire. — Devise d'Emmanuel de Saluce.

Pauca cum aliis, tecum multa. — Devise de l'empereur Conrad III.

St!! (*Chut!*) — Devise d'Hermann von der Hardt.

Infortune.

Emek habbacha (*O vallée de larmes*). — Devise de B. Cardosio; elle est remarquable parce qu'elle offre le seul exemple d'une devise en hébreu (1).

Repos ailleurs. — Devise de Philippe de Marnix.

Fortune varie. — Devise des Ascolti.

Plus de deuil que de joie. — Devise des Bauffremont.

Allzeit in sorgen (*Toujours en peine*). — Devise du landgrave Guillaume IV de Saxe.

Mein zeit in Unruh (*Mon temps dans l'inquiétude*). — Devise du duc Henri de Brunswick.

Versado in desdichas. — Devise de Cervantes.

Et habet sua gaudia luctus. — Devise des Rambaud.

Tant a souffert. — Devise d'Olivier de La Marche.

Souffrir non souffrir. — Devise de Maurice Scève.

(1) M. de Radowitz n'a pas connu sans doute la marque d'André Bouvet, imprimeur à Louvain vers 1650; elle représente une ourse léchant ses petits et elle offre une devise en hébreu accompagnée des mots latins : *Informia formo;* elle est reproduite dans les *Variétés bibliographiques et littéraires* de M. A. de Reume. Bruxelles, 1849, p. 200.

Espoir.

Le jour viendra. — Devise des Czartoryski et des Lambdon.

Che sarà sarà. — Devise des Russell. Elle exprime la même pensée que la devise du comte Melchior de Dernbach : Loss gahn wie's kann ! (*Aille comme pourra*).

Désormais. — Devise des Clifford.

Dum spero spero. — Devise des Butler.

Quod ero spero. — Devise des Wallis.

Fortis fortunam sperat.— Devise des Villas, barons de la Chapelle.

Pros i ufay (*Prie et espère*). — Devise en polonais de Michel Korybuth.

A l'adventure. — Devise des Botignon.

Leid! Gott weiss die zeit (*Souffre, Dieu sait le temps*). — Devise de Gaspard Tusculin.

Espérant myeulx. — Devise d'Antoine Latour.

Hora ruit. — Devise d'Hugues Grotius.

At spes infracta. — Devise des comtes d'Hoptoun, en Écosse.

Spero meliora. — Devise des Stormont.

Spes mea est in agno. — Devise du président d'Espagnet, auteur de divers ouvrages d'alchimie.

Amour.

J'aime qui m'aime. — Devise des Beaumanoir.

Dame et Notre-Dame. — Devise du duc Guillaume d'Aquitaine.

Épée et amour. — Devise de Stefano Gambacorta.

Amo. — Devise des Buccleugh.

Was bittern und trüb', trägt All's die Lieb. (*Que ce soit amer et sombre, amour supporte tout*). — Devise d'Agnès de Mansfeldt.

Amor arma ministrat. — Devise des Duplesssis.

M qui T. M (*Aime qui t'aime*). — Devise de la famille bretonne de Kergos.

Modestie.

Si je puis. — Devise des comtes de Linlithgow.

Volo non valeo. — Devise des Howard de Carlisle.

Als ich kann ! (*Comme je puis*). — Devise de Jean van Eyk.

Judge not (*Ne juge pas*). — Devise des Buchan.

Circonstances personnelles.

Fuimus. — Devise des Bruce, descendants des anciens souverains de l'Écosse.

Oublier ne puis. — Devise des Colville.

Lamb derg Eirin (*La main droite de l'Irlande*). — Devise des O'Neil.

Striogal ma dhream. (*Royale est ma race*). — Devise irlandaise des Mac Gregor.

Roi ne peux, prince ne veux, reste comme je suis, le sire de Coucy. — Devise de la maison de Coucy.

Plus d'honneur que d'honneurs. — Devise des Mérode.

Sousvenance. — Devise des Croy.

Decrevi. — Devise des Nugent.

Nihil. — Devise d'Hoffmannswaldau.

Fuimus Troes. — Devise de Joseph Scaliger.

Cœlis exploratis. — Devise de l'illustre astronome Herschell.

Igne constricto vita secura. — Devise d'Humphry Davy, inventeur de la lampe de sûreté pour les travaux des mines.

Justitiæ soror fides. — Devise du chancelier Thurlow.

Libertas in legibus. — Devise du chancelier Winford.

On remarque chez les anciennes familles anglaises, l'usage assez répandu de devises formées de mots qui présentent, avec le nom qu'elles accompagnent, quelque similitude de consonnance; M. de Radowitz signale en ce genre :

Ver non semper viret. — Devise des Vernon. (Il y a ici une amphibologie : *Le printemps ne fleurit pas toujours* ou *Ver non fleurit toujours.*)

Ne vile velis. — Devise des Neville.

Ne vile Fano. — Devise des Fane.

Cavendo tutus. — Devise des Cavendish.

Templa quam dilecta. — Devise des Temple.

Forte scutum salus ducum. — Devise des Fortescue.

Toustain de sang. — Devise des Toustain.

Fare, fac. — Devise des Fairfax.

Festina lente. — Devise des Onslow (en anglais *on slow* signifie : *avance lentement*).

Deum cole. — Devise des Cole.

Pie repone te. — Devise des Pierrepont.

Manus justa nardus. — Devise des Maynard.

Persevalens. — Devise des Perceval.

Semper stat linea recta. — Devise des Ligne.

Quod dixi dixi. — Devise des Dixie.

Ferrea raro rident. — Devise des Ferrary.

Spes durat avorum. — Devise des Spee.

Bog nam rudzi (*Dieu venge*). — Devise des Radziwill en Pologne (1).

Parfois la devise accompagne la représentation d'un objet dont le nom rappelle aussitôt celui de la famille qui montre un tel blason.

Hahn (*coq* en allemand), un coq avec la devise : Primus sum qui Deum laudat.

Saporta, une porte et la devise : Forti custodia.

Sternberg (*stern*, en allemand, étoile), une étoile : Nescit occasum.

Colonna, une colonne avec la devise : Tuta contemnit procellas.

Trivulzio à Milan, une tête à trois visages (*tre volte*) et la devise : Mens unica.

Les jeux de mots que nous avons signalés à l'égard des familles britanniques se rencontrent aussi dans le reste de l'Europe, quoiqu'ils soient bien plus rares ; en voici quelques exemples.

Granson, une clochette : A petite cloche grand son.

Paravicini, une oie : Par avis cycno.

Crescimbeni, une demi-lune : Cresce in bene.

Constant, une boussole : Agitée mais constante (2).

(1) Voici encore quelques exemples à ajouter à ceux qu'indique l'écrivain allemand :

Esto miles fidelis. — Devise des Miles.

Numini et patriæ asto. — Devise des Aston.

Pollet virtus. — Devise des Pole.

Salt sapit omnia. — Devise de la corporation des saleurs (*salters.*)

Tenui meditatur avena. — Devise de la maison d'Avene en Dauphiné.

Chancel ne chancelle mie. — Devise de la maison de Chancel.

Qui fait bien l'enfer n'a. — Devise de famille de Lenfernat, originaire de Brie.

Tout bien avienne. — Devise de la maison de Vienne.

(2) Les marques et devises adoptées par certains imprimeurs offrent des exemples assez curieux de ces jeux de mots, de ces rébus. En voici quelques exemples qui seront sans doute chose nouvelle pour la plupart de nos lecteurs.

Les Angeliers, à Paris. — Des anges liés.

J. Barbé, à Paris. — Un homme barbu tenant une couronne : *Nec barbæ, nec barbato.*

J. Blanchet, à Poitiers. Un cygne : *Intus ut in cute albus.*

A. Courbé, à Paris : — Deux enfants s'efforçant de courber des branches de palmier : *Curvata resurgo.*

Vincent Vallieri, une épée : Vice valli ero.

Le cardinal Verali, une rose : Ver alo.

Puisque nous avons eu l'occasion de parler de l'Angleterre, indiquons les devises qu'ont adoptées quelques-uns des monarques qui ont gouverné ce pays.

Édouard Ier : *Dieu et mon droit.* — Devise qui exprimait ses prétentions au trône de France, et qui, depuis l'avénement de la maison de Hanovre, est restée celle des souverains de la Grande-Bretagne.

Henri III : *Qui non dat quod habet, non accipet ille quod optat.*

Henri V : *Une sans plus.*

Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI : *Humble et loyale.*

Richard III : *Loyaulté me lie.*

La reine Marie : *Veritas temporis filia* (celle de son époux Philippe, fils de Charles-Quint : *Colit ardua virtus*).

Élisabeth : *Semper eadem.*

Jacques Ier : *Beati pacifici.*

Après avoir ainsi offert un choix de ce que les devises présentent de plus curieux, M. de Radowitz exprime le désir de voir quelque travailleur former un recueil de ce que les inscriptions *modernes* offrent de plus remarquable. Tout ce que l'antiquité a laissé en fait d'inscription a été recueilli, classé, discuté, commenté, mais on a négligé ce que les siècles qui précèdent plus immédiatement le nôtre ont produit en ce genre.

L'Italie est le pays qui promet, à cet égard, la plus riche moisson. L'inscription que le chanteur Caffarelli a placée sur la maison qu'il fit construire à Naples : *Amphion Thebas, ego domum*, est un modèle de laconisme et de vanité satisfaite. La modeste demeure de l'historien Baronius présente par son inscription : *Morituro sat*, un contraste frappant avec les somptueuses villas qui l'environnent. La vie toujours agitée et turbulente de J. Trivulzio est retracée avec un grand bonheur d'expression dans l'épitaphe placée sur son tombeau à Milan : *Qui nunquam quievit quiescit, tace.* Deux mots : *Oportet*

Jacques Dupuis, à Lyon. — La Samaritaine tirant de l'eau d'un puits.

Hugues de Laporte, à Lyon. — Samson enlevant les portes de Gaza.

Pierre Poisson, à Caen. — Quatre poissons autour d'un médaillon qui représente la pêche miraculeuse.

B. Turrini, à Venise. — Une tour. *Deus fortitudo et turris mea.*

misereri, placés sur la porte d'une prison à Florence, en disent plus qu'une longue inscription (1).

On peut encore signaler comme fort remarquable l'inscription qui surmonte l'hôtel des Invalides à Berlin : *Læso et invicto militi*, et celle de la route ouverte près de Salzbourg à travers d'inaccessible rochers : *Te saxa loquuntur*. L'inscription que Haller a donnée pour l'hôpital de Berne : *Christo in pauperibus*, est un chef-d'œuvre.

Les incertitudes de la vie ont-elles jamais été mieux exprimées qu'elles ne le sont dans l'épitaphe du docteur Martin de Biberach, mort à Heilbronn vers la fin du XVe siècle :

Ich leb, weiss nit wie lang,
Ich stirb und weiss nit wann,
Ich far, weiss nit wahin,
Mich wundert darr ich froelich bin.

Je vis pour je ne sais combien de temps ; je meurs et je ne sais quand ; je vais je ne sais où ; il est étrange que je puisse me livrer à la gaieté.

En feuilletant les auteurs qui ont pris la peine de recueillir des épitaphes, on réunirait les matériaux d'un choix intéressant de sentences morales expressives et dignes d'être arrachées à l'oubli qui les dévore, perdues comme elles le sont au milieu de beaucoup de niaiseries. M. de Radowitz signale comme devant être consultés, dans un pareil but, les recueils spéciaux de Lossius et de Menzius pour la Saxe, de Pruschius pour Augsbourg, de Trechsel pour Nuremberg, d'Olearius pour Halle, de Frick pour Ulm, de Lersner pour Francfort, etc., sans oublier les collections générales de Schlosser, Chytraeus, Boxhorn, Labbe, Richaeus, Guidarelli, Slevogt, Nemeis, Laplace, etc. (2).

(1) Une autre travail qui offrirait un intérêt réel et qui serait tout neuf consisterait a réunir les devises qu'au XVIe siècle surtout quelques personnes se plaisaient à inscrire dans leurs demeures. Les inscriptions grecques et latines que Montaigne avait tracées ou fait tracer sur les chevrons supérieurs de la pièce qu'il appelait sa librairie sont célèbres. De nombreux auteurs en ont parlé mais d'une façon peu exacte; il faut consulter une brochure de M. Bertrand de Saint-Germain : *Visite au château de Montaigne*, Paris, 1849, et surtout les *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne*, recueillis et publiés par M. Payen, 1850, in-8° (Paris, chez P. Jannet), p. 56-60. Nous lisons dans Warton, *History of English poetry*, 1824, t. III, p. 164 : « One of the ornaments of the apartments of the old « castles in France was to write the walls all over with amorous sonnets ; » et il ajoute qu'une longue série de prolixes inscriptions morales dues au poëte Skelton fut écrite sur les murs et sur les plafonds des châteaux de Wressillet de Lekingfield.

(2) Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de compléter les indications de M. de

Ce qui concerne les devises ne forme guère que la moitié de l'écrit de M. de Radowitz; le surplus du volume est consacré aux emblèmes. Peut-être aborderons-nous un jour ce chapitre fort digne d'occuper ici quelques pages.

G. Brunet.

Radowitz; la bibliographie, trop peu étudiée en général, est une science qui offre à toutes les autres d'indispensables secours; l'écrivain allemand ne mentionne rien de relatif à l'Angleterre; nous connaissons les recueils de Jones, 1727, de Tolderly, 2 vol., 1755; de Hackelt, 2 vol., 1757; de Webb, 2 vol., 1775; de Bowden, *Chester*, 1791; de Frobisher, *York*, sans date. — En fait de publications plus récentes, on trouve *Collection of epitaphs chiefly in Scotland*, Glascow, 1834, in-8°, et les *Epitaphs original and selected*, London, 1840. L'ouvrage de Derozario: *Monumental register of epitaphs, inscriptions*, etc., *in and about Calcutta*, Calcutta, 1815, est fort rare en France. L'Italie nous présente, entre autres volumes, *Il Cimiterio* de Loredano, *Venetia*, 1654, in-12 (recueil de 400 épitaphes parmi lesquelles il en est de bonnes), et les *Epitafii giocosi e varj*, di A. M. del Priuli, *Venetia*, 1680, in-16 (il s'en trouve en latin macaronique, en patois de Padoue, en argot, *lingua zerga*). Nous avons sous la main un volume publié par un Flamand, J. Rycquius, *Parcœ, id est, epitaphiorum a se conscriptorum*, lib. III. *Gandavi*, 1624, et nous regrettons d'avoir à nous en tenir à en citer le titre. Il y a un recueil d'*Agréables épitaphes* à la suite des *Agréables divertissements, Paris*, 1664, in-12. M. Peignot (*Choix de Testaments*, 1829, 2 vol.) rapporte quelques exemples curieux de ces inscriptions funèbres.

NOTICE

SUR

L'ARMURE DITE DE PHILIPPE LE BEL,

EXPOSÉE AU MUSÉE DE LA VILLE DE CHARTRES.

« Et pour vne perpétuelle mémoire, tous les ans, le iour de la dicte solemnité, la coustume est de pendre au poulpitre du costé de la nef toutes les dictes armes par lui offertes à l'église. »
(Seb. Rovlliard, *Parthénie*.)

Tous les historiens rapportent que le roi Philippe le Bel s'étant trouvé en grand danger à la bataille qu'il livra aux Flamands, à Mons-en-Puelle (1), le 18 août 1304; il se recommanda à la sainte Vierge; son vœu fut entendu, la victoire lui resta (2).

Par lettre datée du camp de Lille, au mois de septembre suivant, il fonda (3) dans l'église de Chartres un service solennel en l'honneur de Notre-Dame de la Victoire, auquel il affecta cent livres parisis de rente (4); il fit semblable donation à Notre-Dame de Paris (5). « Il ne se contenta pas de cela, dit Souchet, mais étant arrivé à Paris, il s'en alla descendre dans l'église de Notre-Dame (6) à laquelle il fit présent de son cheval et de ses armes. Il envoya, en

(1) Monteil (*Hist. des Français*, t. II, p. 213) signale une singulière redevance à l'occasion de cette bataille. « Le Champenois, dit-il, ne paie pas, ce qu'on lui demande aussi facilement qu'on le pense. Je passai dans un village où le marguillier vint demander 60 poules pour l'anniversaire de la bataille de Mons-en-Puelle. »

(2) Jean, comte de Dreux, assista à cette bataille.

(3) Voy. *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 374.

(4) En 1367 Charles V acheta la métairie des Barres dont il affecta le revenu à cette fondation. La charte primitive et celle de Charles V existent aux archives d'Eure-et-Loir. A la charte de Philippe le Bel se trouve attaché un grand sceau de cire verte. (Fondation, C. n° 3. *Id.*, n° 32, caisse LXVII). La charte de Philippe le Bel porte à la fin : *Actum in castris propè Insulam anno Domini millesimo trecentesimo quarto mense septembris*... Elle ne dit rien quant à la donation de l'armure.

(5) Voy. cette charte : *Historia universitatis parisiensis*, auct. C. E. Bulæo, t. IV, p. 71 et 72.

(6) « Il entra à cheval dans l'église; il y voua directement son effigie équestre et armée de toutes pièces. » (Michelet, *Hist. de France*, t. III, p. 105.)

même temps, Charles le Bel, son fils (1), faire pareil présent à l'église de Chartres (2). »

Souchet ajoute que le roi envoya aussi ses deux autres fils, Louis et Philippe, pour faire pareille fondation aux églises de Rouen et de Clermont en Auvergne.

Tous les ans, le 17 d'août, aux premières vêpres de l'office de la Victoire, on exposait aux regards des fidèles l'armure de Philippe le Bel (3); plus tard la célébration de l'office fut remise au 18 (4).

Souchet écrit : « J'ai vu autrefois (5) son grand cheual bardé contre le pillier proche la chapelle sainte Anne (6), en la dite église, sur lequel était la représentation d'un roi armé de toutes pièces, en mémoire de cette victoire-fondation, laquelle effigie étant tombée de vermoulure, s'étant brisée, on aurait négligé de rétablir. »

Pintard entre dans de plus grands détails (7). « Nos anciens disent avoir veu dans nostre cathédrale la figure d'un cavallier armé à cheval, taillé de bois ronde-bosse, de grandeur naturelle.... contre le gros pillier septentrional de la nef, vis-à-vis l'image de la Vierge (8), en considération peut-être de ce que le roi seroit entré dans l'église monté sur un cheval, qu'il peut auoir aussy offert auec ses armes pour satisfaire entièrement à son vœu. »

Les reliques que possédait autrefois l'église de Chartres étaient déposées dans trois endroits du chœur. Les lieux qni les renfermaient s'appelaient *trésors*. L'armure de Philippe le Bel était déposée au-dessus de la porte du deuxième trésor. La majeure partie a échappé à la profanation qui fut le sort commun des églises. Après avoir été conservée dans la bibliothèque de Chartres (9), le musée de la ville s'en est enrichi.

(1) Charles IV, dit le Bel, comte de la Marche, troisième fils du roi, avait alors dix ans.

(2) *Histoire de Chartres*, p. 330 (manuscrit). Rovlliard dit que le roi offrit à l'église de Chartres « tout l'équipage harnois et armures dont il estoit vestu lors de la dicte armée » (p. 178 *de la Parthénie*, 1re partie.)

(3) L'on expose ses armes au jubé du côté de la nef, le jour de la fête. (*Inventaire des Reliques*, manuscrit.) — Rovlliard dit : « Au poulpitre du costé de la nef » (1re partie, p. 178). — Souchet (p. 330). — Pintard (p. 266); — et Bouvet-Jourdan (p. 257) : « Au pillier de la statue de la sainte Vierge. »

(4) Les bréviaires antérieurs à 1643 avaient confondu Philippe le Bel avec Philippe de Valois; l'édition de 1643 rétablit la vérité des faits.

(5) *Ut supr.* Souchet écrivait vers 1649.

(6) On comptait trente-huit chapelles dans l'église (Sablon).

(7) *Hist. chronolog. de la ville de Chartres*, p. 266, manuscrit.

(8) « Laquelle étant tombée n'a pas été relevée ni rétablie. »

(9) Elle ouvrit en 1797.

INVENTAIRE DE L'ARMURE.

Elle se composait originairement :

1° D'un heaume *doré* (1), ceint d'une couronne fleurdelisée.

2° D'une épée avec son fourreau (2).

3° — Ceinture de velours noir garnie de perles.

4° — Camisole de sandal (3).

5° —Cuirasse.

6° — Cotte d'armes de velours violet (4), semée de fleurs de lis (5), brodée d'or.

7° D'un haubert (6) ou cotte de mailles (7).

8° De brassards.

9° — Cuissards.

10° — Gantelets.

(1) Rovlliard, p. 178, v°. — « Ou arme de tête, » dit Souchet, p. 330.

(2) Rovlliard ajoute « auec le pendant. »

(3) Piquée et cottonée et de satin incarnat (Rovlliard). — Avec sa cuirasse (Pintard et Rovlliard).

(4) Cramoisy (Rovlliard). — Ou « bleu brun » (Souchet, p. 330).

(5) « D'or » Pintard. — D'après l'*Inventaire des Reliques* « la cotte d'armes avoit devant et derrière trois fleurs de lys d'or. »

(6) Le haubert avait en outre un capuchon ou camail aussi de mailles, et qui, tantôt était fixé à la cotte, tantôt pouvait s'en séparer. Il se rabattait d'ordinaire sur les épaules; on pouvait aussi le relever le long des joues et sur le haut de la tête pour la préserver lorsque le chevalier voulait se débarrasser du poids si incommode de son heaume. Le camail ne s'observe plus à la fin du XIVe siècle. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, nouv. série, p. 299; article de M. Allou).

(7) Rovlliard dit « sa jacque de maille ». — M. Allou (*ut supr.*), prétend que le premier de ces noms (*haubert*) a été à peu près le seul en usage vers le milieu du XIVe siècle; le second, à partir de cette époque jusqu'au XVIe siècle (t. X, p. 303). Comme preuve il cite la représentation de P. Mauclerc, comte de Dreux, duc de Bretagne, dans les verrières de l'église de Chartres (*ut supr.*, p 336). Montfaucon (*Monum. de la mon. française*, t II, pl. 30, n° 2) donne la représentation de P. Mauclerc. — Le manuscrit de la bibliothèque de Chartres (*Description des vitraux de Notre-Dame*) indique « un chevalier portant un écu gironné d'argent et de gueules de douze pièces au lambel de cinq pendans d'azur. » — Gilbert, après avoir reproduit ce passage (*Descript. de l'église de Chartres*, p. 66) ajoute : « ce personnage est Jean, duc de Bretagne, fils de Pierre Mauclerc, né en 1217. » L'abbé Bulteau (*Descript. de la cathéd. de Chartres*, p. 195) émet la même opinion. M. de Lasteyrie (*Hist. de la Peint. sur verre*, n° XXV) la combat comme fausse. Le blason héréditaire de Jean, fils de Pierre Mauclerc, était trop noble pour qu'il ait jamais eu l'idée de l'échanger contre celui représenté sur les vitraux de notre église. M. de Lasteyrie trouve que ce blason est d'estampes ancien.

ÉTAT ACTUEL (1) DE L'ARMURE.

Voir la planche 163.

1° N° 7. Un casque (2) à visière (3).
2° N° 8. Le gorgerin (4) de mailles (5).
3° N° 2. Une chemise de fer (6).
4° N° 9. Une cuirasse (7).
5° N° 5. Un cuissard compris les genouillères.
6° N° 6. Les deux parties de l'armure recouvrant la jambe.
7° N° 3. Un avant-bras.
8° N° 4. Une paire de gantelets.
9° N° 1. Un gambeson (8).

(1) En 1851.

(2) On reconnaît l'empreinte des fleurs de lis, des grandes et des petites. Il reste encore trois clous qui servaient à les retenir. La forme de ce casque le désignerait sous le nom de *bacinet* ou casque à visière aiguë et à goupille. Le musée d'artillerie de Paris en posséderait trois de la même forme que celle de notre casque. (Allou, *ut supr.*, t. I, nouvelle série, p. 176 et 177.)

(3) La visière n'est percée que du côté droit.

(4) Indépendamment du haubert il y avait une pièce qui servait à protéger la gorge, on la désigne sous le nom de *collare-collarium*, en français *gorgerin* ou *gorgière* (t. X, *des Mém. des Antiq.*, p. 301), *Armaturæ species, qua scilicet collum militantis tegitur.* Ducang. *Glossar. v° collare.*

(5) Les mailles du gorgerin sont plus petites que celles de la chemise. Les deux derniers rangs du gorgerin sont en cuivre; les mailles sont soudées et non rivées.

(6) *Hamata vestis* (Allou, *ut supr.*, nouv. série, t. IV, p. 277).

(7) La cuirasse est formée de petites lames de fer battu, superposées les unes sur les autres. Leur longueur varie, on en trouve de cinq, six et treize centimètres de largeur. La largeur est uniforme, deux centimètres et demi. La cuirasse est cousue sur damas cramoisi. A l'extérieur on remarque des têtes et des clous dorés qui retiennent les lames; la cuirasse présente trente-trois centimètres en hauteur, soixante-dix-neuf de circonférence.

M. Allou prétend (t. IV, nouv. série, *ut supr.*, p. 275 et 276) que la cuirasse paraît avoir disparu à partir du XIe siècle. Pourtant, nous possédons un casque et une cuirasse que nous croyons avoir été pris sur les reîtres, lors de leur défaite, au château d'Auneau, le 11 novembre 1587.

(8) Le mot *jaque* désignait aussi autrefois un vêtement piqué, semblable au gambeson et qui se portait sous l'armure de fer (*Mém. des Antiq.*, t. X, p. 302). Le gambeson dont nous donnons le dessin se ferme par un seul rang de boutons. Il y en a vingt-sept, seize ronds, onze plats. Au côté gauche il y a une place vide qui indique que c'était la place d'une décoration quelconque.

MESURES DES DIFFÉRENTES PARTIES DE L'ARMURE.

1° *Du casque.* — Circonférence à la hauteur du front, 62 centimèt.
— De la partie la plus avancée de la visière à la charnière qui le tient, 28 centimètres.
— Hauteur du casque, 26 centimètres.
— Hauteur de la visière, 20 centimètres.

2° *Du gorgerin.* — Hauteur, 20 centimètres.
— Circonférence, 125 centimètres.

3° *De la chemise de fer.* — Hauteur, 57 centimètres 1/2.
— Circonférence, 147 centimètres.
— Longueur de face d'une épaule à l'autre, 52 centimètres.
— De l'épaule au coude, 28 centimètres.

4° *De la cuirasse.* — Hauteur, 36 centimètres.
— Circonférence, 79 centimètres.

5° *Du cuissard.* — Hauteur, 21 centimètres.
— Largeur, 23 centimètres.

6° *De la genouillère.* — Hauteur, 10 centimètres 1/2.
— Largeur, 27 centimètres.

7° *De la partie du fer étant au-dessous.* — Hauteur, 7 centimètres.
— Largeur, 18 centimètres.

8° *De la partie de l'armure recouvrant le reste de la jambe.* — Hauteur, 25 centimètres 1/2. — Largeur, 17 centimètres.

9° *De la partie qui recouvre le coude du bras droit.* — Hauteur, 7 centimètres.
— Largeur, 21 centimètres 1/2.

10° *De la partie qui couvre l'avant-bras droit.* — Hauteur, 17 cent.
— Largeur, 22 centimètres 1/2.

11° *Des gantelets.* — Longueur, 14 centimètres.
— Circonférence, prise au poignet, 21 centimètres.

12° *Du gambeson.* — Hauteur, 51 centimètres.
— Circonférence, prise à la ceinture, 74 centimètres.

13° *De la partie qui couvre les pieds.* — Largeur, 12 centimètres.
— Longueur, 14 centimètres.

Ces faits exposés, viennent les appréciations.

Que Philippe le Bel ait fait don à l'église de Chartres de l'*une* de ses armures, nous n'en doutons pas.

Que cette armure fût *celle* qu'il portait à la bataille de Mons-en-Puelle, nous faisons plus que d'en douter, nous ne le croyons pas. La raison en est simple. C'est que surpris par l'ennemi, ne s'attendant pas à être attaqué, à pied, et *désarmé* (1), le roi n'eut que le temps de sauter sur son cheval et de mettre l'épée à la main. Il arrêta ainsi quelque temps la fureur de ces forcenés qui ne le connaissaient pas, *parce qu'il n'avait pas sa cotte d'armes* (2). Aussi, la représentation du roi, dans cette circonstance, est-elle conforme au texte historique (3). Philippe portait un gambeson qui a certaine ressemblance avec celui que nous possédons.

Autre question : l'armure, à ne juger que son *ampleur*, fut-elle jamais à l'*usage* du roi?

Il faut distinguer à cet égard :

Le casque et la chemise de mailles *pourraient* convenir à un homme fait. En 1304, Philippe le Bel avait trente-six ans.

Il n'en serait pas de même du *vêtement*. La circonférence du col et la partie inférieure du gambeson, le peu de longueur des manches ne le rendraient propre qu'à un enfant; c'est également l'opinion de Bouvet-Jourdan, dans ses *Recherches sur l'histoire de la ville de Chartres* (manuscrit, p. 257). Même observation à l'égard des brassards, des cuissards et des gantelets.

Cette armure a-t-elle jamais appartenu à Philippe le Bel?

Nous avons sous les yeux : « L'Inventaire des reliques de l'église cathédrale de Chartres » fait en 1683 (4). On dit que les armes (réputées pour avoir été *celles* de Philippe le Bel), étaient parsemées de dauphins (5); or, le Dauphiné, n'ayant été réuni à la France que postérieurement à 1304 (6), ce serait un premier démenti donné à la tradition.

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. IX, p. 152.

(2) Velly, *Hist. de France*, t. VII, éd. in-12, p. 328. Voy. dans ce sens : *Galeries historiques de Versailles; Hist. de France servant de texte explicatif aux tableaux des galeries de Versailles*, t. I, p. 280.

(3) Voy. la représentation de sa statue équestre dans la cathédrale de Paris. — *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. II, p. 300; et le Tableau du musée de Versailles.

(4) Manuscrit des archives d'Eure-et-Loir.

(5) Iouët (voy. à Munster, p. 350), prétend que l'on pourrait prendre ces dauphins pour des C. (Carolus).

(6) Vers 1349.

Pour le casque, en particulier, M. de Saint-Mesmin, conservateur du musée de Dijon, lui avait assigné une époque qui se référait à 1307 environ (1); M. Allou conteste cette appréciation et fixe une date moins ancienne, c'est-à-dire le milieu du XIVe siècle, le règne de Philippe de Valois (2) et de Jean son fils (3).

Selon Gilbert (4), l'armure ne pourrait avoir appartenu qu'à un enfant de treize à quatorze ans. Ce *pourrait* être celle de Charles de Valois qu'on appela d'abord comte de la Marche, troisième fils de Philippe le Bel, envoyé à Chartres par son père. Ioüet (5) avait déjà émis cette opinion qui ne résiste pas à un examen sérieux.

Si Philippe le Bel chargea ses trois fils d'aller offrir *ses* armes à Chartres, à Rouen, à Clermont, en mémoire de sa victoire sur les Flamands, ils ont dû faire don de l'armure royale ou de sa représentation et non pas de celle qu'ils portaient eux-mêmes ou qui leur appartenait. Si tant est, qu'à leur âge, ils en portassent déjà une!.. Était-ce remplir les intentions royales que d'offrir des vêtements d'enfant?

Puis, nul rapport n'existe entre les proportions du casque, de la chemise de mailles, et celles du gambeson, des cuissards, des brassards, des gantelets. Cette dernière partie de l'armure convenait-elle à un enfant de dix ans, âge du comte de la Marche, en 1304 (6).

Bouvet-Jourdan va plus loin, il nie que cette armure vienne de Philippe le Bel. Ce serait celle de Philippe de Valois, sixième du nom (7). Après la victoire de Cassel, le 28 mars 1328, il aurait offert ses armes et son cheval à l'église de Chartres (8), puis, pour les *racheter* il aurait donné mille livres pour servir à l'acquisition de biens au chapitre. Le bréviaire de Chartres à la légende de la fête du 18 août, formule une opinion semblable (9).

(1) *Mém. de la Société des Antiq. de France,* t. X, p. 303; et t. I, nouv. série, p. 176 et 227.

(2) En 1318.

(3) En 1350.

(4) P. 51.

(5) Deuxième lettre, p. 347.

(6) Il mourut le 31 janvier 1328, âgé de trente-quatre ans.

(7) *Recherches sur l'histoire de Chartres et du pays chartrain,* manuscrit.

(8) Doyen (*Hist. de Chartres*) dit qu'IL *présenta* son cheval et ses armes (t. II, p. 21).

(9) « Die veneris post festum sancti Remigii in revestiario hora vesperarum præ-
« sentibus D. Decano et capitulum concessit et de gratia speciali consensit quod re-
« verendissimus in Christo pater ac dominus D. Joannes Pasté carnotensis episcopus
« qui adhuc nondum intravit ecclesiam postquam fuit episcopus nec juramentum

Lors de la bataille de Cassel, Philippe de Valois avait trente-cinq ans... Ce que nous avons dit relativement aux proportions diverses de l'armure trouverait ici sa place.

Que conclure?

Ici les conjectures abondent.

Souchet rapporte (1), avec la tradition, que ces armes étaient « les mesmes... qu'il (Philippe le Bel) auoit durant cette bataille » — « Ce que ie n'estime pas, se hâte-t-il d'ajouter, pour ce qu'elles ne seroient que pour un enfant de douze ans, mais ie voi plutôt que c'en sont d'*autres* qui ont été faites pour *conserver* la mémoire de cette offrande. »

Pintard (2), en ouvrant le même avis, est un peu peu plus explicite : « Les armes qui sont petites et qui ne sont propres qu'à un enfant peuuent auoir été faites pour accomplir le vœu sur le *modèle* de celles dont le roi estoit orné (3) lors du combat qui auroient esté trop embarrassantes à reserrer dans le thrésor exposé dans l'église. »

Cette opinion commune à Souchet et à Pintard nous paraît d'autant plus vraisemblable, qu'à son retour de Flandre, Philippe le Bel alla droit à Notre-Dame de Paris à laquelle il fit don de *son* armure et qu'il fit *semblable* don aux églises de Chartres, de Rouen et de Clermont par l'intermédiaire de ses trois fils (4).

L'inventaire des reliques (5) nous apprend encore que les titres du chapitre mentionneraient l'existence dans le trésor de l'église de *deux* sortes d'armes. On en a conclu que celles du roi ayant cessé de s'y trouver, on aurait continué à exposer celles qui y étaient restées, lesquelles, selon toute apparence, auraient appartenu à Charles V,

« fecit capitulo, ut tenetur, possit, hac vice, duntaxat usque ad abbatiam de Josa-
« phat, ob reverentiam Domini regis Franciæ qui tunc carnotum peregrinationis
« *causâ venerat* et prædictam abbatiam transitum faciebat et à dicto Domino rege
« ut missam suam in dicta abbatia celebraret rogatus fuerat; ita quod propter hujus
« modi gratiam nullum præjudicium capitulo vel ecclesiæ in posterum generetur. »

Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Père reproduit le même fait.

Le deuxième acte des registres capitulaires porte : « Die sabbati antè festum B.
« Lucæ capitulum voluit et ordinavit quod mille libræ quæ dominus rex Franciæ
« dedit capitulo *pro equo et armis* quæ *ipse* obtulit in ecclesia carnotensi con-
« vertantur ad emendos redditus pro ecclesia supra dicta. » (Voy. à Munster, deuxième lettre, p. 342). Voy. aussi le « Breviarium Parisiense de 1700 (pars æstiva, p. 437), et le Breviarium carnotense (pars æstiva, p. 619). »

(1) P. 330 *ut supr.*

(2) P. 265 *ut supr.*

(3) Il n'eut pas le temps de revêtir son armure.

(4) Ioüet, voy. à Munster, p. 350.

(5) *Ut supr.*

dit le Sage, dauphin et régent du royaume (1), lorsqu'il fit la paix avec les Anglais au village de Brétigny (2), à quelques kilomètres de Chartres.

Cette dernière conjecture est peu probable... Si le dauphin (3), en effet, eût donné ses armes à l'église de Chartres, à l'occasion du fameux traité de Brétigny, les registres capitulaires qui visent ce traité, n'eussent pas manqué à le dire (4) ; ils n'en parlent pas.

J'aime mieux, à tous égards, l'opinion de Souchet (5) : « On aura fait quelque chose de *ressemblant* à l'équipement du roi, *sur un petit modèle*, très-probablement, » ou, comme le rapporte Pintard (6), « pour laisser des marques sensibles de son trophée, il (le roi) offrit ses habillements de guerre dont il estoit armé pendant le combat (ce qui n'est pas) et les laissa ou *d'autres pareils* (ce qui est plus vraisemblable) pour estre tous les ans exposés dans l'église. »

De cette dissertation on peut déduire les propositions suivantes :

1° Philippe le Bel a fait don de *son* armure à l'église de Chartres.

2° Le trésor de cette église en a été *autrefois* dépositaire.

3° Perdues ou détériorées à la suite des temps, on aura *remplacé* différentes parties de cette armure par d'autres plus ou moins ressemblantes, aux proportions près.

4° Aucune des pièces que nous possédons n'appartient au temps de Philippe le Bel (7), à l'exception du gorgerin et de la cotte de mailles qu'on *pourrait* attribuer à la *fin* du règne de ce prince (8).

5° En dehors de la question historique, certaines parties de cette armure n'en sont pas moins très-curieuses au point de vue de l'art.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Il fut le premier qui porta ce titre après la démission de Humbert.

(2) Cette paix fut signée le 8 mai 1360.

(3) En 1360, il avait vingt-trois ans.

(4) Voy. *Die mercurii jubilate* 1360, fol. 74, v°. — *Die Jovis post festum sancti Joan. antè portam latinam*, 136, fol. 75, v°. — *Die sabbati post sm. Joan. antè portam latinam*, fol. 76.

(5) *Ut supr.*

(6) *Ut supr.*, p. 265.

(7) Le heaume serait *bien* postérieur à 1307 (Allou, *Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. I, nouv. série, p. 227). Le gorgerin et la cotte de mailles n'appartiendraient qu'à l'année 1310 (Le même, t. IV, nouv. série, p. 339).

(8) Il mourut en 1314.

NOTICE HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR VAISON.

La ville d'Orange se fait remarquer par une physionomie toute romaine que lui donnent son arc de triomphe, le mieux conservé de ceux qui furent élevés dans les Gaules, et son théâtre, le plus grandiose et le plus complet de ceux qui existent encore au monde. Longtemps après qu'on a quitté l'antique cité des Cavares, transformée par les vétérans de la deuxième légion, l'imagination voltige encore autour des délicates sculptures qui décorent l'attique de la porte triomphale, ou erre dans les vomitoires et les précinctions du théâtre. Après avoir admiré l'immense développement de son gigantesque *postscenium* , il est rare que le touriste ne pousse pas jusqu'à Vaison, qui se cache dans un joli pli de terrain, à quelques lieues d'*Arausio*, pour inscrire une riche page de plus dans son album archéologique. Or, c'est cette petite excursion que nous proposons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue*.

La position de Vaison est fort pittoresque : des collines aux croupes arrondies, aux noms grecs ou romains, l'entourent de tous côtés (1). Elle est séparée en deux par l'Ouvèze, sur lequel s'élève un pont hardi qui semble se glorifier de ses seize ou dix-huit siècles. D'un côté , c'est le Vaison du moyen âge qui s'étage en amphithéâtre depuis la base jusqu'au sommet d'un mamelon que couronne la citadelle des comtes de Toulouse ; de l'autre, c'est le Vaison moderne qui tend à s'élargir de jour en jour dans la surface plane qu'occupait l'ancienne cité des Voconces : c'est ce qu'on appelle encore la *Vil-*

(1) L'une s'appelle *Théous*, l'autre *Mars*, une troisième *Puymin*, syncope de *Podium Minervæ* ou de *Podium Mimorum*, du théâtre qui y était adossé. Un quartier a conservé son nom antique de Bayes, *Burgus balneoli*, dans quelques anciens titres.

lasse, ou la vieille ville (2). Avant peu de temps, le Vaison du moyen âge n'ayant plus à craindre la rapacité des comtes, sera descendu de son aire escarpé pour venir reprendre son antique emplacement dans la plaine.

L'origine de Vaison se perd dans la nuit des temps. L'ancienne cité gallique tirait sans doute son nom de la rivière qui baignait ses murs, comme la plupart des burgs de la contrée (3), à moins que le mot latin *Vasio* ou le mot grec *Ouasion* n'appartiennent à la langue escualdunac, comme le veut M. G. de Humboldt : il viendrait alors de *basoa*, forêts (4). Comme cette localité ne devait pas être plus boisée que tant d'autres, nous préférons l'étymologie, plus naturelle, empruntée au nom du torrent. Nous y sommes d'ailleurs autorisé par l'exemple des cités voisines.

La civilisation phocéenne pénétra jusqu'à Vaison. Quand les Romains entrèrent dans les Gaules, c'était déjà un bourg considérable, une des deux capitales de la confédération vocontienne qui vendit cher sa liberté et reçut le titre d'alliée (5). Dans sa nomenclature des villes les plus opulentes de la Gaule Narbonnaise, Pomponius Mela, contemporain de Claude, lui donne le premier rang (6); cependant Strabon n'en parle pas, et ce grand géographe écrivait sous Tibère. Est-ce un oubli de sa part? Le rapide accroissement de notre cité fut-il l'ouvrage des années qui s'écoulèrent sous le principat de Caligula? Ce qui paraît positif, c'est que les Romains se prirent d'af-

(2) *Vastataque iterum a Gothis, Arabisque, supremum*
Raymundus princeps intulit exilium ;
Atque ubi surgebat fanis ac turribus altis,
Nunc segetes crescunt, Villatiamque vocant.

Jos. Mar. de Suarès, *Descriptiuncula Aven. et comit. Venascini.* Lugd., 1656.

(3) *Aouen-ion*, — *Araus-ion*, — *Cabal-ion*. Avignon, était bâti sur le Rhône, le fleuve par excellence, l'eau, *Abhainn* (Gaëlic), *Avon*, *Aven* (Kymr), Orange sur l'Aigues, *Araus*, dans les anciens titres. Cavaillon sur le Calavon. Dans la terminaison *ion*, Bullet, *Mém. sur la langue celtique*, t. II, p. 102-104, voit une idée de domination due à la position élevée, tandis qu'elle était simplement due aux phocéens Massaliotes, d'après le génie de la langue grecque. Ce qui rend notre hypothèse plus que vraisemblable, c'est cette simultanéité de quatre cités voisines portant les noms des torrents ou des eaux qui les baignent.

(4) Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, I, Introd., p. XVI.

(5) « Vocontiorum civitatis fœderatæ duo capita Vasio et Lucus Augusti. » Plin. *Histor. nat.*, l. III, c. IV.

(6) « Urbium quas habet opulentissimæ sunt, Vasio Vocontiorum ; Vienna, Allo-« brogum ; Avenio, Cavarum ; Arecomicorum, Nemausus ; Tolosa, Tectosagum ; « Secundanorum, Arausio ; Sextanorum, Arelate ; Septimanorum, Biterræ. » Pomp. Urcl. *De Situ orbis*, l. III, c. V.

fection pour elle ; car plusieurs familles patriciennes s'empressèrent de s'y transplanter. Elles y apportèrent le goût des arts qui se manifesta par des monuments utiles et somptueux. Un théâtre, des thermes, des temples, des égoûts, des quais, des aqueducs souterrains pour amener les eaux du Groseau, des statues, des mosaïques et des bas-reliefs, tout signale la présence d'une civilisation avancée. Des corporations ou colléges d'ouvriers et d'artistes s'y établirent, comme le prouvent les inscriptions suivantes :

D. SALVSTIO ACCEPTO
OPIFICES LAPIDARII
OB SEPVLTVRAM
EIVS. (7)

Le collége des artistes lapidaires donne déjà une assez grande idée de cette ville, qui tire encore un certain relief de la présence d'un collége d'ouvriers pour les machines de guerre :

GENIO | COLLEGII CEN | TONARIOR | VAS. R. S. (8)

Fabriquait-on entièrement les machines à Vaison ou n'y faisait-on que préparer les cuirs? C'est plus probable, vu l'éloignement de la voie domitienne.

On a voulu faire de Vaison la patrie de l'historien Trogue Pompée. Justin, son abréviateur, nous apprend seulement que ses ancêtres étaient originaires du pays des Voconces. Or, cette confédération était fort étendue. A défaut du célèbre historien, Vaison peut se glorifier de son industrie et de ses monuments. Néanmoins, cette capitale des Voconces n'avait pas les proportions exagérées qu'on a voulu lui attribuer. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les restes du théâtre, dont l'hémicycle est facile à saisir, les gradins étant taillés dans la déclivité du roc. Le proscenium n'est que le tiers de celui d'Orange. Or, celui-ci ne pouvait contenir que six mille spectateurs assis.

C'est avec regret que nous nous voyons encore forcé de lui retirer

(7) Orelli, 4208. — Le P. Boyer, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 2, Murator., 975, 9.

(8) Boyer, *ibid.*, p. 34. Les *centonarii* travaillaient les cuirs pour couvrir les machines de guerre, ils étaient réunis aux *dendrophori* (charpentiers) et aux *fabri* (taillandiers). V. le *Cod. Theod.*, l. IV, VIII. Ap. D. Long, *Recherches sur les Antiquités romaines du pays des Voconciens*, Mémoire couronné par l'Institut. Paris, 1849.

le titre de colonie, attribué un peu légèrement par certains écrivains. Aucune des nombreuses inscriptions de cette ville ne lui donne cette qualification ; et certes c'était bien le cas dans l'inscription votée en l'honneur de l'empereur Gallien : IMP. CAES. | P. LIC. GALLIENO | INVICTO. P. F. | AVG. VASIENSES. (9)

La belle inscription du musée d'Avignon, publiée par Gruter et le père Sismond et relative aux legs de Sappius Flavius, commence par ces mots : VASIENS. VOC. | C. SAPPIO. C. FIL. VOL. | FLAVO. | X Le plus grand nombre des inscriptions porte VAS. VOC. La condamnation par sentence épigraphique nous paraît sans appel. Nous sommes donc forcé de n'y voir qu'un municipe au lieu d'une colonie, et nous reconnaîtrons l'Ordre ou la Curie dans le sénat que les Bénédictins signalent à la fin du VIe siècle (10). Cependant la persistance des institutions romaines à cette époque prouve, ce qui est d'ailleurs suffisamment reconnu, combien elles étaient profondément enracinées dans le sol du midi (11). Bien que réduit à l'état de municipe, Vaison n'en avait pas moins une grande importance, soit pendant l'époque celtique comme le prouve son titre de capitale des Voconces du midi, soit pendant la domination romaine, d'après le témoignage de Pomponius Mela (12). Les barbares vinrent mettre

(9) Orelli, 1006. Le P. Boyer, *ibid.*, 2.

(10) *Voyage littér. de deux bénédictins*, etc., 1re partie, p. 299.

(11) On ne connaît de Vaison qu'une médaille antique et encore elle est douteuse. Tête informe, diadémée, croix devant. — R. monogramme cruciforme; il manque une lettre peut-être VASIO ou VASO. Voy. la *Revue numismat.*, 1839, p. 422. — Il existe aussi un denier d'argent de Louis le Débonnaire dont voici la description : ✠ HLVDOVICVS IMP. entre grenetis, une croix à branches égales dans le champ. R. AQVIS VASON dans le champ, sur deux lignes horizontales, grenetis au pourtour. Trouvée à Belvezet, dans le département du Gard. M. de La Saussaye a bien reconnu qu'il s'agissait de Vaison (*Revue de la Num. franç.*, II, p. 352 et pl. XI, n° 1); mais il a manifesté des scrupules à l'occasion du mot AQVIS qui, suivant lui, semble indiquer des eaux thermales. Cela n'est pas absolument nécessaire et les mots *Aquis Vasonis* conviennent très-bien à la belle source de Groseau, dont les eaux alimentaient Vaison, grâce aux travaux des Romains dont on découvre encore des traces. Le vallon de Groseau avait dû porter le nom générique d'*Aquæ Vasionis* et dépendait de Vaison au VIIe siècle, puisque la charte de fondation du monastère de Groseau, en 684, dit *in Saburbano civitatis Vasionensis*.

(12) Un cippe des premiers siècles, à la ferme de Théous, révèle l'existence d'un flamine de la ville de Vaison. Sa divinité topique devait être distincte de celle qui protégeait la nation entière des Voconces, laquelle ne se confondait peut-être pas avec la déesse *Andarta* dont il est si souvent fait mention dans les inscriptions de Die. La divinité de Vaison figure avec Mars dans une inscription citée par Muratori, CX, 6 : MARTI | ET VASIONI | TACITVS et par le *Voy. littér. de deux bénédictins*, II, p. 293.

un terme à cette prospérité. Vaison eut principalement à souffrir des Visigoths et des Franks; plus tard, ce fut le tour des Sarrazins. Ce qui avait échappé à ceux-ci disparut sous les comtes de Toulouse. Alors le vieux Vaison disparut tout à fait; la cité romaine passa à l'état de nécropole.

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur son existence politique. Au commencement du VIe siècle, Vaison, comme toute la Provence, était au pouvoir des Visigoths. Vers l'an 517, son évêque était probablement ce même Gemellus que le roi Théodorik avait établi préfet des Gaules (13). A cette époque, la considération et les talents administratifs étaient une véritable recommandation pour l'épiscopat. — En 567, un nouveau partage du territoire frank a lieu entre les fils survivants de Chlother. La Provence, sauf des enclaves, échoit à Gonthramn et fait partie du royaume de Burgondie. Avignon, avec son territoire, appartient au royaume d'Ostrasie. Or, ce territoire d'Avignon comprenait les diocèses de Vaison, de Carpentras, de Cavaillon, d'Orange et peut-être même celui d'Apt. La preuve en ressort, pour Vaison surtout, d'une scène fort curieuse qui peint les mœurs brutales de l'époque et dont on n'a pas compris la portée. Voici ce que racontent les chroniqueurs et les hagiographes de saint Quenin (*sanctus Quinidius* ou *Clinidius*).

Mummolus, le vainqueur des Lombards, le plus grand capitaine de son siècle, venait d'être fait duc ou gouverneur de la Provence. Enflé de tant d'heureux succès, il arrive à Vaison avec une grande suite, exigeant du saint évêque Quenin des honneurs qui ne lui étaient pas dus et que celui-ci refusa constamment. L'évêque se contenta d'aller au-devant du patrice sans façon et sans cérémonie. A sa vue, Mummolus, furieux, vomit contre lui mille injures. « Gros bœuf, s'écria-t-il, écumant de colère, d'où vient que tu ne portes pas aujourd'hui tes cornes? Pourquoi, au seul bruit de mon arrivée, n'as-tu pas fait préparer les chemins? Pourquoi, homme de rien, tête légère, n'es-tu pas venu avec ton clergé, les magistrats et la noblesse au-devant de moi pour me rendre une partie de tes devoirs et des honneurs que je mérite? » A ces paroles, accompagnées d'un ton de voix et d'un geste méprisant, saint Quenin garde le silence, rebrousse chemin et vient se jeter la face contre terre dans sa cellule, en priant le Seigneur. Pendant ce temps-là, Mummolus poursuivait son chemin dans le dessein de punir l'évêque et les habitants de l'affront

(13) Cassiodor. *Varior.*, III, 16, 17, 22.

qu'il croyait avoir reçu. Tout à coup il se sent perclus de tous ses membres, il tombe par terre et sent dans tout son corps un feu dévorant accompagné de douleurs si atroces qu'il suppliait qu'on lui donnât la mort. Ses gens le voyant dans un tel désespoir, abandonné des médecins, le portent mourant aux pieds du saint évêque. Celui-ci, touché, prie Dieu pour sa guérison et l'obtient. Mummolus, confus de tant de bonté, lui demande pardon, jure de respecter le Christ dans la personne de ses ministres et témoigne sa reconnaissance par de grands présents que le saint distribue aux pauvres. — Ceci se passait en 577 ou 578. Or, pourquoi l'évêque de Vaison refusait-il de recevoir avec pompe le général de Gonthramn, du monarque burgondien? La raison en est toute simple. C'est que Vaison faisait partie du territoire d'Avignon et que, par cela même, depuis l'an 567, il était sous la domination ostrasienne. L'évêque Quenin était donc fondé à refuser au patrice burgondien un hommage qui entraînait une idée de suzeraineté.

Malgré le terrible passage des Sarrazins, Vaison resta encore une ville considérable. Karle, roi de Provence et de Burgondie, y vint en 857 et y donna une charte en faveur de l'évêque de Carpentras. Les chartes du Xe siècle lui conservent le titre de comté (14); mais il n'est pas question de ses comtes. C'est que là, comme à Carpentras, les évêques durent absorber de bonne heure le pouvoir temporel, lequel s'étendait sur les villages voisins d'Entrechaux, de Crestet et de Rasteau (15). Aussi sommes-nous persuadé que la donation faite, vers le milieu du XIe siècle, à l'évêque Pierre de Mirabel, par Geoffroy et Bertrand, comtes de Provence, d'une moitié de Vaison et de son territoire, ainsi que la confirmation faite en faveur de l'évêque Rostang par Pascal II, en 1108, ne furent que la reconnaissance d'un fait accompli (16); mais la bulle du souverain pontife affichait une prétention qui allait causer la ruine de Vaison. Tout en confirmant la donation de la première moitié par les comtes, le pape attribuait à l'évêque et à ses successeurs l'autre moitié de Vaison que l'*église de*

(14) Donation de la comtesse Berthe, en 960, au monastère de Montmajour. Voy. *Hist. génér. du Languedoc*, II, p. 102, aux preuves.

(15) Le pouvoir temporel représenté, à ce qu'il parait, par la famille des Mévouillon, ne réussit à se maintenir avec avantage que dans la partie montagneuse. C'est ce qui explique la division de ce diocèse en deux parties à peu près égales : l'une, au midi, sous la juridiction épiscopale; l'autre, au nord, obéissant à cette ancienne et puissante maison de Mevouillon.

(16) Le p. Boyer, *Hist. des évêques de Vaison*, 2e partie, p. 22. Bouche, *Chor. de Provence*, II, p. 64.

la bienheureuse Marie possédait par un droit ancien (*ex antiquo jure possederat*). Or, cette formule trahissait le vague des prétentions. C'était, au fond, une usurpation qu'autorisait peut-être l'extrême jeunesse d'Alphonse Jourdain, le nouveau marquis de Provence. Mais sous son fils Raymond V, les choses changent de face. En 1160, celui-ci réclame à l'évêque Béranger de Mornas, Vaison avec les villages et châteaux qui en dépendent, disant qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu s'en dessaisir à son préjudice. En même temps, il force la ville, assiége le palais, coupe les eaux, livre les maisons au pillage et y met le feu. Il enlève aussi les autres châteaux de l'évêque. En 1178, le nouvel évêque Bertrand de Lambesc, aidé par le comte d'Orange, Bertrand des Baux, à qui l'empereur Frédéric Barberousse, couronné à Arles, venait d'accorder toutes les prérogatives de la souveraineté, reprit par la force des armes, Vaison, le palais épiscopal, les châteaux, tout ce qui dépendait de son église et il en jouit jusqu'à sa mort (1185). Le comte de Toulouse avait dévoré l'affront en silence. Quelques-uns de ses gens l'avaient débarrassé du prince d'Orange. C'était un commencement de vengeance. Bientôt après (1187), il somme le nouvel évêque, Béranger de Reillane, de lui remettre le palais de Vaison, comme à son seigneur. « Je n'en ferai rien, répond celui-ci; je ne tiens pas ce palais de vous : je le tiens seulement de Dieu et de la Vierge. » Alors le comte fait élever une espèce de retranchement en bois sur le sommet de la colline qui domine Vaison. Béranger, jugeant les droits temporels compromis, excommunie le comte et ceux qui l'aident dans ses entreprises. Les ouvriers épouvantés abandonnent l'ouvrage. L'évêque fait transporter le bois dans son palais et le fait brûler. A cette nouvelle, Raymond accourt furieux, s'empare encore une fois de la ville, de Crestet et de Rasteau. L'évêque, réfugié à Entrechaux avec tous ses chanoines, excommunie encore le comte et interdit toutes les terres qu'il possédait dans le diocèse. Raymond le fait saisir avec tous les prêtres et jeter en prison. Il garde les domaines saisis et ne les rend qu'au nouvel évêque (1191), à la prière de deux de ses barons. Mais de nouveaux troubles s'élèvent à la mort du prélat, vers 1193. Pendant que le convoi était en marche pour aller l'inhumer dans sa cathédrale, les gens de Raymond s'assurent du palais et se saisissent des revenus de l'évêché. Sur ces entrefaites, le comte de Toulouse meurt et Raymond VI, son fils, continue les prétentions et les travaux de son père (1195). Bientôt un château formidable couronne la colline et lui assure la contrée. Il payait les ouvriers avec le blé, le

vin et les meubles de l'évêque ; mais le légat du pape lui fera payer cher, un jour, cette conduite (17).

A partir de cette époque, la ruine de Vaison est consommée. Les chanoines ne résident plus, l'évêque habite ses châteaux d'Entrechaux ou de Crestet. Une partie des habitants s'est réfugiée dans les montagnes environnantes, où ils ont donné naissance à quelques petits villages ; l'autre vient, de guerre lasse, se mettre sous la protection du château. Bientôt une autre ville se groupe au pied du manoir, protégée d'un côté par le lit de l'Ouvèze et de l'autre par un ravin, sur lequel surplombe le rocher qui porte le formidable donjon. Le nouveau Vaison, construit avec les matériaux de l'ancien, devait porter les traces de son origine. La plupart des murs sont en petit appareil très-régulier. Les seuils et les pieds-droits des portes sont faits avec des pierres tumulaires ou avec des fûts de colonnes cannelées : partout des fragments d'architecture sont encastrés dans les murs. Les portes et les fenêtres sont à plein cintre. Tout cela donne à cette petite ville une physionomie particulière. Bientôt il ne reste plus dans la plaine, sur la rive droite du torrent, que la cathédrale de l'évêque Humbert. Seule, elle a survécu à la brutalité des Toulousains et à la négligence des habitants. Un siècle après cet événement, en 1296, son état d'abandon était déjà complet ; l'évêque Raymond de Beaumont recevait dans le cimetière le serment des habitants de Vaison (18).

(17) Au moment de recevoir son absolution à Saint-Gilles, en 1209, Raymond VI, s'accusa, entre autres choses, d'avoir fait prisonnier l'évêque de Vaison et ses clercs, d'avoir détruit son palais avec la maison des chanoines et d'avoir envahi le château, etc., etc. Pour avoir une explication de ces paroles, il faut supposer deux choses : ou le légat Milon forçait Raymond VI de confondre ses actes avec ceux de son père, pour augmenter la somme de ses méfaits, ce qui était peu charitable ; ou bien réellement Raymond exécuta à Vaison une razzia qui ne nous a pas été transmise par l'histoire. Or, ceci n'est guère probable. Les doctes bénédictins ont trop creusé le sol historique pour avoir négligé un pareil épisode dans la vie du malheureux comte.

(18) Le service divin se faisait dans la chapelle du château des comtes de Toulouse ; et c'est pour suppléer à son insuffisance que ce 30 avril 1464, l'évêque Pons de Sade avec Jean Fontaneri, prévôt de sa cathédrale, Guillaume de Blégier, sacristain, professeur en droit canon, Laurent Morelli, chanoine, Pierre Giraud et Jean Gontard, syndics et toute la ville de Vaison convinrent ensemble de faire bâtir une église sur le rocher où la ville nouvelle avait été transférée. Le prix fait en fut donné à Raymond Arnaud pour trois cent quarante florins, à raison de la façon seulement ; on lui fournit toute la pierre de taille et tous les autres matériaux provenant de l'église Saint-Laurent dans la plaine. On payait les hommes pour le transport vingt-cinq florins donnés d'avance. — L'an 1470, le prix fait du clocher fut adjugé pour trente-quatre florins. — En 1601, Guill. de Cheisolme, second évêque

Alphonse de Poitiers, héritier des comtes de Toulouse, marcha sur leurs traces en retenant les biens de l'évêché de Vaison. L'évêque réclama. Enfin, le 30 décembre 1251, les droits de chacun furent réglés par décision arbritrale de Guy Fulcodi, un des plus fameux jurisconsultes du temps; mais ce *traité de paix* aurait reçu plus tard de graves atteintes sans l'intervention du souverain pontife, lequel était ce même Guy Fulcodi, élu pape en 1265, sous le nom de Clément IV.

Pendant le XIVe siècle, Vaison, échu aux papes qui avaient succédés aux droits des comtes de Toulouses sur le Comtat, sentit le besoin de se fortifier contre les routiers et les grandes compagnies. Le côté du couchant, qui était le plus accessible, fut renforcé d'une double enceinte qui existe encore en grande partie. Le château était en bon état de défense. Aussi, grâce à ces précautions, pût-on traverser sans dommage l'époque, désastreuse dans ces contrées, des guerres religieuses du XVIe siècle.

Les évêques, depuis 1483, avant de faire leur entrée dans la ville, jurâient, entre les mains des syndics, de maintenir inviolablement les honneurs, biens, priviléges et franchises des syndics et de la cité, et de chercher plutôt à les augmenter qu'à les diminuer. Jérôme Séledo de Vicence (1523) fut le premier qui prit le titre de comte de Vaison, vicomte de Crestet, de Rasteau et d'Entrechaux. Tous ces titres se fondirent en celui de comte de Cabrières, que portèrent ses successeurs (19). — Le premier évêque connu est Daphnus, qui assista au concile d'Arles, en 314. Le siége épiscopal finit en 1790, en la personne de Fallot de Beaumont de Beaupré, qui fut, plus tard, aumônier de l'empereur Napoléon. Deux conciles furent tenus à Vaison, en 442 et en 529.

du nom, représenta que l'église n'était pas achevée et qu'elle était trop petite pour contenir toute la population; on se décida à l'agrandir de deux chapelles et du chœur. Il y contribua de ses soins et de ses libéralités. Il fit faire à ses frais les stalles, l'orgue, la chaire et les fonts baptismaux. La ville reconnaissante fit mettre ses armes au croisillon : elles sont de gueules à la hure de sanglier d'or. Les Cheisolme descendaient de la famille royale d'Ecosse. Il fut enseveli, en 1629, dans la chapelle de Saint-Blaise qu'il avait fondée.

(19) Le plus illustre fut Joseph-Marie de Suarès, né à Avignon en 1599, évêque en 1633, littérateur et savant, qui fit renouveler la toiture de l'ancienne cathédrale et du cloître, rebâtir à neuf la nef de Saint-Quenin, se démit de son siége en 1666, en faveur de son frère Charles-Joseph et mourut à Rome, en 1667, où Clément IX l'avait mis à la tête de la bibliothèque du Vatican, après se l'être attaché comme évêque domestique et prélat assistant. Les Suarès, de l'illustre famille de ce nom de Cordoue, portaient d'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable, surmontée

Aujourd'hui, simple chef-lieu de canton, Vaison ne se recommande plus que par sa charmante position et les souvenirs encore visibles d'une grandeur éclipsée. Peu de localités offrent autant d'intérêt à l'archéologue. A chaque pas, sur le sol de la Villasse, on se heurte contre des fragments de marbres, de poteries, de briques, ou contre des débris de mosaïque dont cette petite plaine paraît entièrement pavée. Chaque coup de pioche met au jour des restes d'hypocaustes, des urnes, des vases en verre et des lampes en terre rouge de toutes formes, des médailles, des cippes, des stèles ou des sarcophages chrétiens des premiers siècles. Il est vraiment fâcheux que personne n'ait songé à réunir les richesses artistiques de Vaison, qui ont été s'éparpiller chez les particuliers et dans les musées de Lyon, de Grenoble, d'Aix et d'Avignon. On voit encore sur les lieux quelques morceaux remarquables dans le cabinet de M. de Montfort (20).

Le premier objet d'antiquité remarquable qui frappe le voyageur à son arrivée, c'est le pont, dont l'arche unique, ayant vingt mètres d'ouverture et neuf mètres de largeur, s'appuie des deux côtés sur le roc. Les crampons qui liaient la plupart des blocs à grand appareil ont disparu; néanmoins, cet ouvrage qui remonte aux premiers siècles de notre ère, n'a souffert que dans ses arêtes un peu ébréchées par les cailloux que roule l'Ouvèze dans ses moments de crue. Le parapet est moderne: il imite assez fidèlement l'antique. — En aval de ce pont, auquel il venait se relier, on peut suivre l'ancien quai sur une longueur d'environ trois cents mètres. Malgré son état de dégradation, on aperçoit encore les dix ou douze égoûts qui déchargeaient les eaux et les immondices de la ville dans la rivière. Un homme pouvait y entrer facilement debout; une charrette aurait passé sans peine dans celui qui traversait l'enclos des Dominicains. Cela seul prouverait ou l'importance de la cité ou le soin que les Romains apportaient à tout ce qui regarde l'édilité.

d'un aigle éployé d'or et couronné de même, avec cette devise: *Unicuique suaires.* — Pour la foule d'ouvrages imprimés ou manuscrits de notre savant évêque, voy. le p. Boyer et Barjavel, *Dictionn. hist. biogr. et bibliogr. du départem de Vaucluse*, Carpentras, 2 vol. in-8°. V° Suarès.

(20) Pour les inscriptions de Vaison, voyez l'abbé Martin, *Antiq. et inscript. des villes de Die, Orange, Vaison*, etc. Orange, 1818. *Antiquités de Vaison*, dans le *Mém. de la Société des Antiq. de France*, 1842, XVI, p. III et seq. *Inscript. grecques et latines découvertes à Vaison ou dans les environs*, dans la *Biblioth. de l'école des Chartes*, 4e liv. de 1848, p. 305. *Recherches sur les Antiquités romaines du pays des Vocontiens*, par M. Denis Long, méd. à Die, mémoire couronné par l'Institut de France. Paris, imp. nat. 1849.

A l'extrémité de ce quai, et sur le bord de la rivière, on a fait un corps de ferme d'une assez vaste construction en moellons smillés et en briques. On a voulu y voir un ancien grenier public et un prétoire. Plus loin, se dresse, au pied d'une petite éminence, ce qui reste du théâtre. Ce sont, en face de quelques gradins taillés dans le roc, deux arcades accolées, à grand appareil et qu'on appelle à cause de cela *les Lunettes*. C'est tout ce qui reste du postscenium. — Non loin de là est la chapelle de Saint-Quenin, dont nous n'entreprendrons pas une description qu'on trouvera fidèlement esquissée dans le premier rapport de M. Mérimée (21). Nous ferons seulement remarquer la forme singulière de son abside qui, triangulaire à l'extérieur, est arrondie intérieurement en demi-cercle et ornée de cinq arcades bouchées à plein cintre, soutenues par des colonnettes à chapiteaux romans très-anciens. Ce système de décoration fut apparemment fort en usage dans la contrée. Nous l'avons signalé dans la chapelle de Venasque (22), et nous l'avons rencontré dans la charmante église de Sainte-Marie-au-Lac du Thor, comme dans plusieurs autres vieilles basiliques des environs. Les colonnes cannelées et rudentées qui terminent chaque angle de l'abside, les pilastres également cannelés et à chapiteaux corinthiens historiés, engagés sur leurs faces, la frise ornée de rinceaux et de figures, plus large sur les transsepts que sur l'abside, la corniche, tout enfin rappelle fortement l'ornementation du Bas-Empire. Aussi, M. Lenormant n'hésite point à croire cette partie de l'église du VIIIe siècle (23). Ce fut une époque de désolation pour ces contrées, dont les Arabes et les Franks se disputèrent avec acharnement les dépouilles. Cette considération nous fait trouver moins invraisemblable l'opinion du père Boyer, qui inclinerait pour le VIIe siècle. Il ne faut pas perdre de vue que la vue des monuments romains devait nécessairement réagir sur l'imagination des premiers artistes chrétiens. Il serait encore possible que Saint-Quenin eût été construit en grande partie avec des matériaux antiques.

Quoi qu'il en soit, de cette abside de Saint-Quenin, une des plus anciennes de France, on peut induire l'absence de sacristie et l'appli-

(21) *Note d'un Voyage dans le midi de la France*, p. 177.

(22) Voy. notre article *sur un temple et un évêché apocryphes*, *Revue Arch.*, v^e année, p. 721.

(23) Mérimée, *loc. cit.* — La nef est due à l'évêque Jos. M. de Suarès, comme nous l'avons déjà vu et ainsi que le dit une inscription de la voûte. La façade est plus moderne encore, sauf une large pierre à bas-relief, provenant d'un tombeau antique et encastrée au-dessus de la porte d'entrée. Un vase de forme élégante, surmonté d'une croix grecque, est entouré de pampres.

cation, en Occident, des usages de l'Église grecque, où les chapelles latérales en tenaient lieu. Leur absence dans toutes les églises romanes prouverait que cet usage s'était introduit dans l'Église latine (24). On sait que la plupart de nos édifices religieux, à partir du VIe siècle, ont été bâtis sous les influences byzantines. A Saint-Quenin, les chapelles latérales étaient remplacées, comme à l'abbaye de Sénanque, par les autels des transsepts, ou plutôt des simulacres de transsepts.

L'ancienne église cathédrale, pour être un peu moins ancienne, n'en est pas moins fort curieuse. C'est une basilique à trois nefs, terminées par trois absides, dont la principale est enveloppée dans un lourd massif carré, surmonté d'un fronton, un peu postérieur à la construction primitive. Cette abside s'arrondit intérieurement en hémicycle, orné, comme celui de Saint-Quenin, d'arcatures soutenues par cinq colonnes de cipolin aux fûts antiques (25). La particularité la plus remarquable de cette église, c'est la présence de l'ogive dans les voûtes et dans les arcades intérieures, dont la base est d'une largeur démesurée. Or, le père Anselme Boyer cite une charte d'après laquelle l'évêque Humbert, en 910, aurait fait rebâtir l'église de Vaison en l'honneur de la sainte Vierge Marie (26). Deux autres évêques de ce nom ont siégé vers 985 et 1005. Quel que soit celui auquel on voudra faire l'honneur de la reconstruction, on est forcé de convenir que la voûte en pierres remplaçant très-probablement celle en bois, et le revêtement bizarre de l'abside sont au moins de la première moitié du XIIe siècle, puisque l'église fut délaissée à partir de la seconde moitié, époque des guerres avec les comtes de Toulouse. Mais il n'en reste pas moins évident que, dans le Xe siècle, l'ogive, large et lourde si l'on veut, était en usage dans le midi quand le plein cintre était encore exclusivement employé dans le nord. Mais, hâtons-nous de le dire, l'ogive n'était là « qu'un accident, un

(24) A Saint-Quenin, l'autel central est en tombeau, tandis que les deux autels des transsepts sont en table. L'un est supporté par une colonne cannelée, en spirale, l'autre par un petit pilier carré. Au centre du couvercle qui ferme l'autel-tombeau, est le monogramme byzantin de Jésus, accolé des deux lettres symboliques A et Ω, glorifié d'une couronne et adoré par deux colombes.

(25) Pour la description de cette église, voy. les *Notes d'un voyage dans le midi de la France.*

(26) Boyer, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 75. Il la dota pour douze chanoines réguliers en l'honneur des douze apôtres, en donnant la tasque, des vignes au quartier de Bayes, une moitié du cimetière et autres biens. — La partie du cimetière donnée ne serait-elle pas celle où fut bâti le cloître dont nous parlerons tout à l'heure?

détail de construction qui n'a modifié en aucune façon le style lourd et massif des édifices romans où elle figure. » Nous ne prétendons pas ravir au nord de la France l'application de l'ogive comme caractère absolu du style gothique, instruit comme nous le sommes que, par suite de l'antagonisme qui séparait le nord et le midi, celui-ci s'est constamment refusé, pour ainsi dire, à adopter un style architectural qui était comme la personnification de son rival. Le midi croyait devoir protester contre le joug que venaient de lui imposer les hommes du nord. La rancune nationale éclatait ainsi au front de tous ses monuments.

Comme Saint-Quenin, la vieille basilique porte des traces sensibles d'ornementation antique, surtout dans l'entablement extérieur de la nef principale, bien conservé du coté du midi. Une frise délicatement ciselée, consiste en rinceaux délicieux, enfermant des masques et des fleurs dans leurs enroulements. M. Alex. de Laborde a vu dans cette partie les restes d'un temple antique (27); d'autres, avec plus de raison, ont cru ce fragment tiré de quelque monument romain. Le midi offre à chaque pas de ces travaux qui sont une imitation et non un larcin de l'antique.

Au mur septentrional de l'église, se trouve adossé un cloître, probablement entrepris quand l'évêque Humbert eut doté l'église pour douze chanoines. La galerie du levant paraît la plus ancienne. Les arcades cintrées s'appuient sur des petites colonnes doublées, en marbre blanc ou en cipolin, à chapiteaux romans fort bien travaillés. Aux galeries de l'ouest et du nord, les colonnes sont en pierre et les chapiteaux ne sont qu'ébauchés. Faut-il voir là une des conséquences de la lutte entre les évêques et les comtes? Par une singularité assez remarquable, outre le rang d'arcades entourant le préau, il devait exister une galerie centrale, s'il faut en juger par les arcades de communication qui existent encore et les arrachements qu'on remarque en retour. Des fouilles récentes ont mis à découvert les fondements de cette galerie. Était-ce pour remplacer le quatrième côté qui n'a jamais dû exister sur le flanc septentrional de l'église? Sur la frise qui couronne extérieurement ce collatéral, quatre vers léonins, sur une seule ligne ayant environ trente centimètres de hauteur, datent évidemment de la construction primitive. Ce sont des lettres capitales romaines parfaitement régulières et mélangées à

(27) Alex. de Laborde, *Monuments de la France classés chronologiquement*: 1816-38, in-fol.

peine de quelques onciales. On y remarque le C carré (ꞓ), de forme peu élancée. Tous ces indices conviennent parfaitement au Xe siècle. Le dernier vers a été dénaturé par la transposition de quelques pierres, à l'occasion d'une réparation moderne. Voici cette inscription rétablie :

Obsecro vos fratres Aqvilonis Vincite partes
Sectantes clavstrvm qvia sic venietis ad avstrvm
Trifida qvadrifidvm memoret svccendere nidvm
Ignea bissenis lapidvm sit vt addita venis.
Pax vhic Domvi. (28)

Nous nous garderons bien de passer en revue toutes les traductions dont plusieurs justifieraient la remarque de M. Mérimée que ce latin-là ressemble beaucoup au turc de Covielle, qui dit « beaucoup de choses en peu de paroles. » Mais au risque d'encourir les charmantes railleries du spirituel académicien, lequel paraissait « persuadé que la meilleure explication ne vaudrait pas la peine qu'on aurait prise à la chercher, » nous hasarderons non pas une traduction que tout le monde pourra rédiger à sa fantaisie, mais une explication, une glose qui aura peut-être le mérite de donner enfin à cette énigme épigraphique un sens infiniment plus simple et, par cela même, bien plus vraisemblable.

On a vu généralement, et à tort selon nous, dans cette inscription une invitation aux chanoines de triompher à force de vertus de l'exposition froide du nord, afin de venir, en suivant le cloître, à l'exposition plus tiède du midi. Ceci nous paraît un véritable non-sens, tant sous le rapport de l'idée que de la grammaire. Même en raisonnant dans cette hypothèse, quelle différence pouvait-il y avoir entre

(28) Par suite d'un accident, le second vers présente une petite lacune, QASI... ETIS. Nous avons préféré la version de *quia sic venietis*, contrairement à l'opinion de notre érudit compatriote, M. A. Deloye qui lit *quasi cum venietis* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1848, p. 332); et cela pour plusieurs raisons. D'abord, le sens est infiniment plus clair ; ensuite, il n'y aurait pas la place pour les deux lettres supplémentaires qu'exige cette nouvelle version et enfin le P. Boyer donne *quia sic venietis* à une époque où très-probablement aucun accident n'avait altéré l'arrangement des lettres. Quant au mot VHIC, dans l'intervertissement duquel M. Mérimée ne peut voir, et avec raison, une erreur moderne, puisque les deux premières lettres sont sculptées sur la même pierre, il ne faut conclure de là qu'une habitude de l'époque. Sur le revers des gros piliers qui supportent la voûte de la crypte supérieure, dans l'église d'Apt, monument de l'an 1056 environ, sont gravés ces trois mots AHNC CRIPTAM SCAM, commencement d'une phrase laissée inachevée par les ouvriers du XIe siècle. Là, comme à Vaison, il est impossible d'admettre la transposition.

les cellules du nord et celles du midi, sur un espace aussi resserré? Celles-ci n'auraient-elles pas été dans une condition plus désavantageuse, puisque accolées au collatéral, elles n'auraient pris du jour que du côté du nord? Et puis, d'ailleurs, n'avons-nous déjà pas remarqué qu'il n'y avait pas trace de galerie ou de cellules le long de ce collatéral? Faut-il entendre avec certains interprètes qu'il s'agit de cellules au midi de l'église, de l'autre côté de la nef? Mais là, il n'y a que le cimetière et pas la moindre apparence de construction ancienne. Force est donc de renoncer à cette interprétation toute matérielle et peu digne de ces temps qui virent éclater l'enthousiasme religieux.

Quand on veut lire dans les grandes pages symboliques du moyen âge, étalées sur les rosaces, les verrières, les portails et les murs de nos vieilles cathédrales, encore faudrait-il le faire avec les yeux de cette foi ardente et naïve qui animait nos ancêtres. Or, quelle idée a-t-on pu se faire du vénérable fondateur et des vieux chanoines de notre vieille basilique, pour les supposer exclusivement sensibles aux douceurs d'une cellule plus ou moins exposée à l'air tiède du midi? pour croire qu'ils ne rougiraient pas d'étaler aux yeux des fidèles, dans une inscription destinée à frapper tous les regards, cette puérile et matérielle sensualité? Non, une préoccupation aussi futile, aussi indigne, n'était pas dans les mœurs ni dans l'esprit de cette époque. L'explication de l'inscription eût paru plus rationnelle, si l'on eût réfléchi que, dans le moyen âge, une foule d'expressions étaient prises au figuré comme dans les saintes Écritures. *Aquilo*, c'était *l'esprit malin; Auster*, c'était la *chaleur de la foi, l'Esprit-Saint, la demeure céleste*. Cette interprétation est admise par les premiers et les plus éminents des pères de l'Église, par Lactance, Origène, saint Eucher, saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire le Grand (29). C'est

(29) « In his quoque duabus partibus, meridiana et septentrionali, figura vitæ et « mortis continetur : quia vita in calore est, mors in frigore ». *Lactant., divin. inst.*, II, 10. — Origen., *in Exod.*, homil., IX, 4 ; et *in Ezech.*, homil., I, 14. — Eucher., *Formul. spirit.* (Bibl. PP., VI, 818 H). « Auster, calor fidei ; in psalmo « (CXXV, 4) : *Sicut torrens in Austro*. Est et Spiritus Sanctus, ut ibi (Cant. IV, 16) : « *Surge, Aquilo ; et veni, Auster;* id est, recede, diabole, et veni, Spiritus « alme, » — Augustin, *de Grat.*, N. T. (ep. 140). « Diabolus igitur et angeli ejus « a luce atque fervore caritatis aversi, et nimis in superbiam invidiamque progressi, « velut glaciali duritia torpuerunt. Et ideo per figuram tanquam in Aquilone ponun- « tur ; undè quùm generi humano diabolus incubaret, ventura gratia Salvatoris di- « citur in cantico canticorum : Exsurge, *Aquilo*, et veni, *Auster*, perfla hortum « meum et fluent aromata. Id., in ps. XLVII, 3. — Hieronym., *in Jerem.* (III, « 12, 18), lib. I. Omnis autem hæreticus habitat in *Aquilone* et calorem fidei perdi- « dit. Id., *in Eccles.*, XI, 3. — S. Greg. M., *in Ezech.* (XL, 24, 26), lib. II, homil.,

donc le sens mystique qui doit prévaloir, et l'on comprend que la voix grave du fondateur dominât continuellement ces antiques galeries pour rappeler aux frères de surmonter les piéges de *l'esprit malin*, *Aquilonis*, en suivant la règle du cloître, puisque de cette manière ils avaient l'espoir de parvenir à cette *chaleur de la foi*, *Austrum*, qui ouvre les portes de la demeure céleste. Le mauvais goût littéraire de l'époque reposait dans l'antithèse de la *triple* flamme, foi, espérance et charité, opposée au nid *quadrangulaire* ou le cloître, laquelle flamme devait s'ajouter aux douze veines des pierres, soit qu'il faille entendre par là les douze cellules ou les douze chanoines eux-mêmes qui devaient répandre autour d'eux la semence fortifiante, comme les veines, ces parties essentielles de l'organisation humaine, sont chargées de faire circuler le sang ou la vie. Avec ces données, chacun pourra rédiger une traduction au gré de sa fantaisie; mais nous doutons fort qu'on arrive à un sens raisonnable si on recule devant l'interprétation mystique, la seule vraie, la seule dans le goût et dans les mœurs de l'époque (30).

Il ne nous reste plus qu'à franchir le vieux pont romain et à gravir le flanc escarpé de la colline pour aller saluer la masse encore imposante du château, élevé en 1195, par Raymond VI, comte de Toulouse. Ses débris considérables forment un parallélogramme rectangle. Sur un des angles en saillie, se dresse la tour carrée du donjon, élancée et hardie, bien qu'ayant perdu une partie de son couronnement. Toutes les voûtes ont souffert; il n'y a plus d'intact que la citerne, cachée sous la maçonnerie, à droite de la porte d'entrée. Les eaux y arrivaient par des tuyaux courant dans l'épaisseur des murs. Un puits occupait le centre du préau. La porte d'entrée, défendue par une

« VII, 13, t. V, 79. Sicut enim *Aquilonis* frigore peccatores, ita per *Australem* « viam ferventes spiritu designantur : qui calore sancti spiritus accensi, velut in « meridianâ luce virtutibus excrescunt. Id., *in Ezech.* (XL, 19), II, homil. VI. Per « *Aquilonem* verò recte peccatores accipimus; qui, mentis frigore dilapsi, sub « peccati sui umbra torpuerunt. » — Cf. *Pensées*, *fragments*, de B. Pascal, édit. P. Faugère, t. IV, p. 206. — Cette opinion est admise par les savants auteurs des *Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature*, 4e liv. 1848, à qui nous empruntons les citations précédentes, sauf la dernière.

(30) Dans une petite étable attenant au cloître, un cippe en marbre blanc, porte, en beaux caractères, l'inscription suivante : MERCVRIO | SEX. SILVIVS | SILVESTER | ICCIANVS. Chaque face est encadrée dans une jolie bordure, d'une ornementation fort riche et d'un travail délicat. Deux lauriers chargés de fruits ornent les faces latérales. On ne s'attendrait guère à rencontrer à Vaison, un autel élevé à Mercure, au dieu des relations commerciale, par un négociant d'*Iccius*, le port de mer de la Morinie où César s'embarqua pour passer dans la Grande-Bretagne.

double barbacane, garnie de meurtrières, est surmontée d'une petite niche carrée avec fronton supporté par deux petites colonnettes. Elle renferme trois personnages assis, autant qu'il est permis d'en juger, à cause de leur état fruste. Les enfants ont presque détruit à coups de pierres ce travail curieux peut-être. Le château était encore défendu par un large fossé taillé dans le roc en talus. Les baies intérieures sont toutes à plein cintre et évasées; les ouvertures extérieures ont été accommodées pour la défense moderne. Ainsi, à côté de longues meurtrières étroites, on voit de larges embrasures destinées aux couleuvrines. Toute la construction est un petit appareil excessivement régulier. C'est l'imitation manifeste du travail romain. Une clôture en bois, mise, il y a quelques années, sur nos recommandations, préservera désormais de la sauvage barbarie des enfants et des curieux inintelligents ce précieux échantillon de l'architecture militaire à la fin du XIIe siècle.

Nous avons dit que la cité féodale des comtes de Toulouse tend chaque jour à descendre de son aire pour occuper son ancien emplacement sous la domination romaine. Le redoutable donjon auquel elle aura dû sa naissance n'est plus qu'une imposante ruine qui couronne admirablement un délicieux paysage; tandis que la vénérable basilique du Xe siècle, si longtemps abandonnée, voit revenir à elle, comme pour s'abriter encore sous ses ailes, les populations désormais rassurées. C'est que la maison de Dieu est bâtie sur un roc autrement solide que celui sur lequel les hommes élèvent les monuments de leur ambition ou de leur grandeur périssable.

JULES COURTET.

NOTE

SUR

LES ARMES DES GLADIATEURS.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer dans ce recueil, on a malheureusement peu de renseignements précis sur les règles qui présidaient aux luttes des gladiateurs (1); nous pourrions ajouter qu'on est encore peu avancé sur la question des armes, de l'ajustement de chaque variété de combattants. M. Magnin, dans son savant ouvrage sur les *Origines du théâtre* (2), en réunissant toutes les notions que les textes peuvent fournir, nous montre combien il est difficile de faire l'application de ces textes à un nombre quelque peu important de représentations figurées. Cependant Letronne, avec son immense sagacité, a déjà éclairci le chapitre relatif au *thrace*, au *pugile*, au *dimachærus*, à l'aide de divers monuments antiques.

Juste Lipse a prétendu que le *rétiaire* n'était armé ni de bouclier ni de casque (3); c'était un commentaire un peu forcé de cette phrase de Suétone : Retiarii tunicati *quinque numero gregatim dimicantes, sine certamine ullo totidem secutoribus succubuerant : quum occidi juberentur, unus, resumpta fuscina, omnes victores interemit* (4). De ce que les rétiaires étaient vêtus de tuniques, il ne s'ensuit pas qu'ils ne fussent point armés de casques et de boucliers. « Ce sont, dit Winckelmann, les images mêmes qui doivent décider du sens des passages des livres des anciens qui, exposant des choses qui étoient connues dans ces temps-là, ne sont jamais aussi clairs qu'il le faudroit pour les bien entendre dans des siècles où les usages et les mœurs ont totalement changé (5). » Or précisément nous trouvons dans la mosaïque

(1) *Revue Archéol.*, 1849, p. 198.
(2) *Les origines du théâtre moderne*, t. I, p. 423 et sqq.
(3) *Saturnal.*, l. II, c. VIII, p. 78.
(4) *Caligula*, 30.
(5) *Description des pierres gravées de Stosch*, p. 473.

du cardinal Albani, des *retiarii* vêtus d'une tunique, coiffés d'un casque à visière et armés d'un bouclier quadrilatère, ce qui ne les empêche pas d'être enveloppés dans un grand filet (6), que Tertullien nomme *spongia*. Saint Isidore prétend que dans le combat du rétiaire et du *mirmillo*, le premier jouait le rôle de Neptune, et le second celui de Vulcain (7). Cependant le guerrier armé, recouvert d'un filet, rappelle bien plutôt l'aventure de Mars, que les monuments représentent précisément dans cette situation. Il serait très-possible que les Romains eussent voulu faire allusion à un trait mythique relatif au dieu qui était le père de leur fondateur. On a vu tout à l'heure par le passage de Suétone que le *rétiaire*, ramassant une *fuscina*, s'en était servi pour se débarrasser des *secutores*. On pourrait croire que c'était un de ces derniers qui avait laissé tomber son arme pour se servir peut-être de son poignard ou *machœra* qu'il portait en outre, ainsi que le prouve la stèle d'Euphratès que nous avons publiée (8). Cependant il ne faut pas oublier que la pierre tumulaire du *rétiaire* alexandrin Générosus, qui avait triomphé dans vingt-sept combats, porte la figure d'une *fuscina* et d'une *machœra* (9). C'est précisément la même combinaison qui se retrouve sur une petite targe votive découverte à Pompéi, je crois, et conservée au Musée royal de Naples (voy. pl. 165, n° 4).

Ce curieux petit monument, suspendu à une chaîne, est en outre décoré d'une palme et d'une couronne, indice de la victoire remportée par le *rétiaire;* c'est ce que prouve indubitablement le cartel à queues d'aronde qui surmonte la targe, sur lequel on lit : RETI. SECVNDI (*Retiarii secundi*). M. Bernard Quaranta, qui a publié ce monument dans la description du *Museo Borbonico* (10), a cru y trouver un *ex-voto* à Neptune, illustrant ce passage d'Horace :

> .... *Me tabula sacer*
> *Votiva paries indicat uvida*
> *Suspendisse potenti*
> *Vestimenta maris deo.*

L'inscription paraît au savant napolitain pouvoir se lire : [*votum*]

(6) Winckelmann, *Monumenti inediti*, n° 197.
(7) *Origin.*, lib. XVIII, cap. LIV, LVI.
(8) *Revue Archéol.*, 1849, p. 198.
(9) Maffei, *Museum veron.*, p. CXXV, n° 4.
(10) Vol. IX, tav. XXIX, n° 3.

RETI SECVNDI, OU RETICII SECVNDI, et il propose en outre les variantes : RETII, RETINACII, SECVNDIANI, SECVNDINIANI, SECVNDINI, SECVNDINII, SECVNDIENI, etc.

Ce que nous avons dit jusqu'ici, les monuments que nous avons rappelés, principalement les stèles de Générosus et d'Euphratès, font voir sans peine comment nous sommes forcé de différer complétement d'opinion avec le savant académicien de Naples, en cette occasion, bien entendu ; car nous sommes heureux de nous trouver souvent en communauté d'avis avec cet érudit si recommandable. Nous l'avons d'ailleurs déjà dit : la question du costume des gladiateurs est restée jusqu'ici très-peu connue. La preuve en est que les belles et pesantes armures trouvées à Pompéi, qui appartiennent bien certainement à des gladiateurs, ont été décrites dans le *Museo Borbonico* comme provenant de guerriers ordinaires. M. de Pourtalès possède une armure de ce genre, qui avait été envoyée au Musée de la Malmaison par le roi de Naples, et le rédacteur du catalogue, destiné à guider les visiteurs dans les riches galeries de M. de Pourtalès (11), ne paraît pas avoir soupçonné que cette armure était incontestablement celle d'un combattant de l'arène.

Quant à l'inscription RETI . SECVNDI, ou elle exprime le nom du rétiaire Secundus ou, bien plutôt, elle désigne un *retiarius secundus palus* (12), titre qui se retrouve dans la stèle de Mélanippe qualifié de Ῥητιάριος δεύτερος πάλος (13). Nous ne discuterons pas ici le sens de cette expression ; ce travail critique a été fait par Letronne (14), et ne laisse rien à désirer.

La palme et la couronne qui accompagnent cette inscription indiquent la victoire du rétiaire, c'est ainsi que les couronnes sculptées sur les stèles des gladiateurs *Danaüs* et *Euphratès* correspondent au nombre de leurs triomphes. La palme se voit dans la main droite du gladiateur *Strobilus*, dont la stèle funéraire, dédiée par sa femme Bassa, a été récemment rapportée de Grèce, et donnée au Louvre par le vice-amiral Massieu de Clerval.

Après nous être occupé du rétiaire, passons à son antagoniste le *mirmillo*. Cette variété de gladiateurs était armée quelquefois d'une

(11) J. J. Dubois, *Description des Antiques du cabinet* de M. le comte de Pourtalès Gorgier, p. 109 et 110.

(12) Cf. le *Primus palus secutorum* de Lampride, *Commod.*, c. xv.

(13) Au musée du Louvre ; Clarac, *Musée de Sculpt.*, inscr., pl. XXXI, n° 578.

(14) *Revue Archéol.*, 1846, p. 4.

épée en forme de *falx* (15). On aurait tort de croire, comme paraissent l'avoir fait divers écrivains modernes, que le *mirmillo* fût armé d'une faux, l'*ensis falcatus* n'était pas plus longue que la *falx* que l'on voit dans les mains de Saturne (16). Nous donnons ici la figure d'une statuette d'ivoire conservée au Louvre (voy. pl. 165, n° 1); elle représente le gladiateur *Fundilanus* (le bouclier porte ΦΟΥΝΔΙΛΑΝΟΥ) vêtu du *subligaculum*, et tenant dans la main droite une petite épée recourbée. Le Musée possède une arme de bronze qui a cette forme.

Fundilanus a les jambes couvertes de cnémides ; la tête chargée d'un pesant heaume à visière grillée; son bouclier est quadrilatère. C'est encore là l'ajustement du gladiateur Bato auquel Caracalla fit faire des funérailles, et dont le tombeau a été retrouvé (17). On sait que les armures de *tournois* dont on faisait usage pendant le moyen âge sont beaucoup plus lourdes et plus massives que celles que l'on portait à la guerre. On comprend que, moins la cause du combat est sérieuse, plus les champions cherchent à protéger leur corps. Nous nous refusons complétement à voir des armures de guerre dans les panoplies trouvées à Pompéi. Les masques de théâtre qui décorent plusieurs de leurs pièces suffiraient à étayer notre opinion ; mais nous pouvons ajouter qu'aucun monument antique ne représente des guerriers revêtus de semblables armures, tandis que nous les voyons employées par des gladiateurs. La targe ornée d'un dauphin (voy. pl. 165, n° 3) que nous donnons ici porte les symboles de Neptune, comme une autre porte des figures relatives à Hercule ; c'est une targe semblable qui couvre l'épaule d'un *mirmillo* représenté dans une mosaïque trouvée en Angleterre (18), figure que Letronne a parfaitement expliquée. Que ce soit au culte de Neptune ou à toute autre cause qu'il faille attribuer la présence du dauphin sur les armes des gladiateurs, toujours est-il que nous trouvons sur le beau casque de Pompéi que nous reproduisons ici (voy. pl. 165, n° 2), ce *poisson* qui donnait lieu au *rétiaire* de chanter en poursuivant le mirmillo : *Non te peto, piscem peto ; quid me fugis, Galle?* (19) Le cimier du casque est terminé par une tête de griffon avec des caroncules sous le cou, tête qui ressemble tellement à celle d'un coq, qu'elle devait naturelle-

(15) Juvénal, *sat.* VIII, v. 201.
(16) Peinture de Pompéi, *Museo Borbonico*, t. IX, tav. 26.
(17) Xiphil., *Vit. Caracall.* Cf. Winckelmann, *Monum. inéd.*, n° 199.
(18) *Revue Archéol.*, 1848, p. 563.
(19) *Festus* voc. *retiario.*

ment fournir un excellent prétexte au jeu de mots qui avait, en réalité, pour but d'injurier la nation gauloise. Nous nous étonnons que ces détails n'aient pas éveillé l'attention des savants napolitains qui ont publié pour la première fois ces magnifiques armes. Ni M. Luigi Caterino, qui a décrit avec le plus grand soin le beau casque gravé dans le troisième volume du *Museo Borbonico* (20), ni M. Bernard Quaranta, qui examine dans le même recueil deux targes d'épaule (21), un casque et une paire de cnémides (22) ne paraissent avoir pensé au rapprochement décisif que nous proposons à l'attention des archéologues.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(20) 1827, pl. 60.
(21) *Ibid.*, 1828, t. IV, pl. 29.
(22) *Ibid.*, 1831, t. VII, pl. 14.

LETTRE A M. LE VICOMTE DE SANTAREM,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR LE SCEAU DE DENIS LE LIBÉRAL, ROI DE PORTUGAL.

MONSIEUR,

Les Archives nationales renferment deux chartes des rois de Portugal, de la dynastie de Bourgogne encore munies de leurs sceaux. Ni Souza (1), ni M. de Wailly (2), n'ont reproduit ces monuments assez dignes cependant d'être connus. Permettez-moi de vous faire ici la description de l'un de ces sceaux, celui de Denis le Libéral. La reproduction que nous en donnerons pourra faire connaître en même temps celui d'Alfonse II qui se trouve sur l'autre charte : leur forme est en effet la même, ainsi que leur dimension ; aussi, leur parfaite ressemblance nous fait croire que le roi conservait le sceau de son prédécesseur et n'en changeait que l'inscription.

Ce sceau, en cire rouge, est appendu par un ruban de fil vert à la charte, n° 5 (3). Le roi, la couronne sur la tête, est à cheval, courant à gauche, et portant l'écu aux armes de Portugal ; le cheval est caparaçonné aux mêmes armes. Nous lisons cette légende :

S. DNI. DIO[NI]SII. REGIS. PORTVGALIE. ET. ALGARBII.

Le contresceau, qui représente un écusson aux armes de Portugal, porte la même inscription et quatre pierres gravées mal conservées.

Ce sceau est celui de Denis, dit le Libéral et le Père de la patrie, fils d'Alfonse II et de Béatrix, né en 1261 et mort en 1325 (4). Ce roi, ami des lettres, établit à Lisbonne une université qu'il transféra en 1308 à Coïmbre.

Ce que nous devons faire remarquer dans ce sceau c'est la pré-

(1) *Historia genealogica da casa real Portugueza.*

(2) *Éléments de Paléographie.*

(3) *Arch. nat.* J. 597.

(4) La charte porte cette date : *Era millesima trecentesima quinquagesima sexta....* Ce qui équivaut à l'année du Christ 1318. Le sceau est donc bien celui de Denis le Libéral.

sence de pierres gravées (ces mêmes pierres se trouvent dans celui du roi Alfonse II) ; mais leur mauvais état de conservation ne nous en rend pas la description possible.

On sait que les pierres gravées étaient autrefois employées comme sceaux dans la Grèce et à Rome (5). Saint Clément d'Alexandrie néanmoins laissa une règle aux chrétiens de son temps pour leur défendre d'employer comme cachets des pierres sur lesquelles seraient des images des dieux (6). Cet usage passa de la Grèce et de Rome en Occident : Childéric III (7), Pépin le Bref (8), Charlemagne (9), Carloman, son frère (10), s'en servaient. Vers la fin du XIIIe siècle, l'abbé et l'abbaye de Saint-Étienne de Caen contrescellaient avec des pierres antiques enchâssées dans leur sceau (11); vers la même épo-

(5) Wailly, *Paléogr.*, t. II, p. 74. — Arneth. — Champ. Fig., *Archéol.*

(6) Saint Clém. d'Alex., liv. III, *Pédag.*, p. 246. — Henneccius, *de Sigillis fr.*, ort. — Leipsius, 719 f°, p. 62.

(7) Henneccius, l. c., pl. 111, 5. — *Rec. de sc. du m. âge*, Paris, 1779, in-4°, pl. 1, 9.

(8) *Ibid.*, 6, p. 63. *Id.* 10.

(9) *Ibid.*, 10, p. 63.— Wailly, t. II, pl. A, 9.—Lenormant, *Trésor de glyptique.*

(10) *Ibid.*, 7, p. 63. — *Rec. de sc.*, l. c., pl. 1, 11. — Lenormant, l. c.

(11) Wailly, t. II. pl. 75. — Arch. nat., *Trésor des Chartes*, J. 220.

que, Jacques, abbé de couvent de Sainte-Marie de Saint-Pierre-sur-Dive avait une pierre antique dans son contre-sceau (12). L'abbaye de Sainte-Trinité de Fécamp (13), l'abbé et l'abbaye de Luxeuil (14), Thibaut VI, comte de Champagne, dans son sceau des foires de Troyes (15), le chapitre de Saint-Martin de Séez (16), le chapitre de Limoges (17), le chapitre du Mans (18), le couvent de Jumiéges (19), Foulques Paganelli (20), Guy de Homet, chevalier (21), Guillaume, sénéchal d'Anjou, au XIIIe siècle (22), Foulques de Villaret, grand maître de Malte (23), Frédéric III, roi des Romains, dans son petit sceau (24), etc., ont aussi employé des pierres gravées.

A cette liste assez longue, mais incomplète pourtant, de ceux qui se servaient de pierres gravées, nous pourrons donc ajouter les deux rois de Portugal Alfonse II et Denis le Libéral qui les enchâssaient dans leur sceau.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

H. Fournier du Lac

(12) Wailly, p. 74. — *Trésor des Chartes*, J. 220.
(13) *Ibid.*, p. 75. — *Ibid.*, J. 211.
(14) *Ibid.*, p. 75. — *Ibid.*, J. 208.
(15) *Ibid.*, p. 75. — *Ibid.*, J. 199, n° 12.
(16) *Trésor des Chartes*, J. 344, n° 28.
(17) *Ibid.*, J. 345, n° 101.
(18) *Ibid.*, J. 345, n° 93.
(19) *Ibid.*, J. 345, n° 95.
(20) *Ibid.*, J. 395, n° 91.
(21) *Ibid.*, J. 395, n° 92.
(22) *Ibid.*, J. 394, n° 53.
(23) *Ibid.*, J. 368, n° 4.
(24) *Ibid.*, J. 408, n° 12

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE M. TH. NISARD.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un monument liturgico-musical qui date du XIe siècle environ : c'est une copie exacte du symbole de Nicée ou de Constantinople, avec l'intonation en plain-chant. Cette dernière particularité est d'autant plus précieuse, que la coutume de chanter le *Credo* aux messes hautes date du commencement du XIe siècle, et qu'ainsi le monument dont je donne un *fac-simile* remonte aux premiers temps de cet usage. (Voy. pl. 164, n° 1.)

En parcourant ce morceau, on voit : 1° que le *chant* est *presque semblable* à celui qui s'exécute aujourd'hui dans nos églises. (Voy. pl. 164, n° 2.)

2° Que le *texte* présente deux différences qu'il est curieux de signaler : la *particule* ET *manque* dans les versets *Et ex patre natum....*, — *Et homo factus est.*

Cette pièce est extraite du *Rituale* de la bibliothèque de la ville de Montpellier, in-4°, n° 18 (voir le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, t. I, p. 265).

Montpellier, 24 avril 1851.

L'ÉVÊCHÉ DE BETHLÉEM EN FRANCE

(NIÈVRE).

Ce n'est pas sans un sentiment de curiosité bien naturel, qu'en mettant pied à terre dans le faubourg occidental de Clamecy (il est séparé de la cité par l'Yonne, et occupe la rive droite de cette rivière), nous l'entendîmes appeler *Bethléem*. La Judée au milieu de l'ancien Nivernais! Nous commençâmes aussitôt une enquête historique.

Cette portion de Clamecy était, au moyen âge, un bourg connu sous le nom de Pantoner, dans lequel Guillaume III, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, fonda, au XIIe siècle, un hôpital pour recevoir et loger les pèlerins malades qui passeraient par Clamecy, et où il établit des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, en 1147. Guillaume IV, son successeur, fit vœu, en 1167, de suivre le roi Louis le Jeune dans la Palestine, et prit à cet effet la croix dans l'église du prieuré de la ville de la Charité; puis il partit pour ce lointain pèlerinage à la tête d'une armée composée de ses vassaux. La traversée fut heureuse; mais à peine le comte de Nevers eut-il respiré l'air d'un pays infecté par la peste, qu'il tomba malade et languit quelque temps; lorsqu'il n'espéra plus rien du secours de la médecine et des médecins, sa dévotion particulière pour la ville de Bethléem le porta à demander que son corps y fût inhumé. Il mourut à Acre ou Ptolémaïde, le 24 octobre 1168, et ses intentions furent religieusement observées. Par une prévoyance singulière, le mourant légua l'hôpital de Pantoner à l'église de Bethléem, ainsi que les biens qui y étaient attachés, pour servir de retraite à l'évêque, dans le cas où les infidèles le chasseraient de son siége. Ce qui en effet arriva à quelques années de là. Gui Ier, frère du défunt, et son successeur au comté de Nevers, qui l'avait accompagné en Palestine, approuva la donation, et la fit signer par les barons et chevaliers de son armée. Lorsqu'il revint sur le continent, Rignier, alors évêque de Bethléem, l'y suivit et fut mis immédiatement en possession de l'hôpital de Pantoner et de ses dépendances. Ce prélat vivait encore en 1223, temps auquel, Mahault, comtesse de Nevers, confirma la donation faite par ses prédécesseurs, sous la réserve du droit de garde, ou de protectorat, du nouvel évê-

ché, où Rignier avait été forcé de se réfugier. Depuis, les comtes et les ducs de Nevers ont successivement exercé ce droit; et les titulaires ne pouvaient jouir de la chapelle, de l'hospice et des revenus, s'ils n'en avaient été pourvus par leur nomination et avec l'agrément du roi. Charles V confirma les dons faits à cet établissement par lettres datées du mois de février 1412.

On ne connaît pas bien tous les personnages qui ont occupé ce siége à partir de Rignier. Nous nommerons Philippe Froment, qui en était titulaire en 1394, époque où il fut transféré sur le siége de Nevers. Il est mort le 20 janvier 1400. Ce prélat jeûnait et priait continuellement pour son troupeau, et n'en vécut pas moins de longues années : *plenus dierum et meritorum*, disent les savants auteurs de la *Gallia Christiana*. Il avait été confesseur du roi Philippe le Hardi. Pierre de Beaujeu était évêque de Bethléem au XVe siècle. André de Sozéas, originaire d'Annonay en Vivarais, le fut dans le XVIIe siècle. Ce prélat avait été principal du collége d'Autun à Paris. Il fut inhumé dans cette église épiscopale où on lui avait érigé un mausolée. Dom Louis de La Taste, bénédictin fort célèbre par des lettres contre les convulsions et les miracles de l'abbé Pâris, fut nommé à ce siége en 1738. Il est mort à Saint-Denis, près Paris, le 22 avril 1754. Le dernier a été François-Camille de Duranti de Liancourt; il émigra en 1791, et mourut sur la terre étrangère. L'évêque de Bethléem n'avait ni peuple, ni clergé, ni territoire, ni métropolitain en France; néanmoins ce titre était très-ambitionné, parce qu'il donnait le droit de conférer les ordres à tous les sujets qui s'étaient préparés et se présentaient pour les recevoir. Le prélat annonçait ces ordinations générales par des affiches qu'il faisait placer au-dessus de la porte de sa maison. En 1635, l'évêque d'Auxerre, dans le territoire duquel était compris l'évêché de Bethléem, obtint du clergé de France une pension de cinq cents livres pour le titulaire de ce siége, au moyen de laquelle celui-ci consentit à faire la cession de ce droit. Dans la suite cette pension fut augmentée. Le prélat était aidé dans les cérémonies par quelques religieux qui demeuraient avec lui. Ceux-ci ayant dissipé leurs biens, furent contraints de s'en aller et le chapitre s'éteignit. L'évêque alors cessa de résider : c'était André de Sozéas. Ce prélat fonda une messe basse à perpétuité pour être dite chaque jour de l'année dans la chapelle par un chapelain *ad hoc*, né dans le faubourg de Bethléem, ou tout au moins à Clamecy. Il prenait le titre de doyen. Dans les derniers temps, les récollets de Clamecy étaient chargés d'acquitter cette fondation.

Le couvent a été détruit dans la première moitié du dernier siècle, ainsi que le cloître, au milieu duquel se trouvait un petit jardin qui était appelé le *Jardin des Oliviers*. Dans le creux de la montagne, derrière la communauté, avait été élevé un calvaire, où l'on venait en procession le vendredi saint; il disparut dans le même temps. Quant au logis de l'évêque, il servit à abriter ses fermiers jusqu'en 1790.

La chapelle, dédiée à la sainte Vierge, avait seule été conservée intacte. On a détruit sa façade au commencement du siècle, et sur son emplacement a été édifiée une maison qui sert d'auberge; elle devrait être appelée Bethléem, pour conserver le souvenir des faits que nous avons rappelés. La portion de l'édifice religieux encore debout fait corps avec ce bâtiment, et est employée à l'usage d'écurie et de magasin à fourrage. Elle est réduite à trois travées dont l'architecture, en harmonie avec le spiritualisme chrétien, révèle le XIIIe siècle. Cette chapelle consistait en une seule nef. Son abside est terminée en hémicycle. Des colonnes engagées, groupées en faisceau et couronnées de chapiteaux d'une ornementation simple, reçoivent les arcs à doubles nervures toriques qui supportent la voûte de forme ogivale et les cintres des travées. Les fenêtres sont étroites et allongées, ainsi que cela se pratiquait à cette époque; elles sont peu nombreuses. Au dehors, le monument est soutenu par des contre-forts peu saillants.

Nous avons eu un véritable plaisir à visiter cette belle ruine religieuse; elle ne peut manquer d'être incessamment abandonnée au marteau du démolisseur! Cette pensée a navré notre cœur d'archéologue, et nous a engagé à écrire ces quelques lignes pour perpétuer le souvenir de l'évêché de Bethléem.

T. Pinard.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans sa séance du 26 juin dernier, l'Académie royale de Turin a nommé notre collaborateur M. Is. Löwenstern, associé correspondant, pour la classe des sciences morales, historiques et politiques.

— Le 3 juin dernier, des ouvriers étant occupés à remuer le pavé de la petite église de Peschadoires, arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), laquelle est en reconstruction, découvrirent sous un bénitier placé dans le mur méridional et au-dessous du pavé de l'église, un petit vase de terre grise renfermant trente pièces de monnaies en or dont voici le détail :

Trois deniers d'or fin à l'écu de Philippe VI, de Valois (1328-1350). Cinq moutons d'or de Jean II (1350-1364). Un franc à cheval du même. Un florin d'or aux fleurs de lis ou franc à pied de Charles V (1364-1380). Un mouton d'or de Louis II, dit de Male, comte de Flandre (1364-1384). C'est une imitation de ceux du roi Jean. Trois florins d'or avec la légende FLORENTIA et un avec celle de FRANTIA. On sait que cette monnaie de Florence fut imitée par tous les souverains et barons de l'Europe. Le droit porte la figure en pied de saint Jean-Baptiste, patron de la ville de Florence; sur l'épaule droite est un signe monétaire sans doute. Ainsi, les trois florins de Florence offrent un grelot, une bouteille à large panse et une espèce de quatre-feuille. Celui de Frantia, attribué par Leblanc au roi Jean, présente un heaume. Deux florins, même type, avec une couronne, et pour légende au revers LVDOVIC. REX. Cette monnaie est attribuée à Louis Ier, roi de Hongrie (1342-1382). Un florin, même type, avec une couronne et la légende KAROLVS. REX. Charles V, mois de mai 1365. Un autre, à la couronne, de Robert II, duc de Bourgogne (1272-1305). Deux autres au signe de l's, d'Étienne de La Garde, archevêque d'Arles (1350-1359) (1). Un florin au signe du poignard, de Jean Ier, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux (1349-1361). Trois florins, dont deux offrent le heaume et un, l'étoile, appartenant à Raymond III ou IV, prince d'Orange. Le signe de l'étoile sur un florin des Raymond d'Orange paraît ici pour la pre-

(1) Duby, pl. II, n° 1.

mière fois. La légende est précédée du cornet héraldique de la maison des Baux. Deux florins à la tour, que Charles V fit frapper en Dauphiné, vers 1350. Deux florins à l'écu fascé, avec la légende DVX ABERTVS, Albert II, duc d'Autriche (1254-1286). Un florin à l'épée avec la légende ✠ ARAGO. REX. P. que l'on peut attribuer à Pierre IV, roi d'Aragon et comte de Provence (1336-1387). Ces monnaies recueillies par les soins du curé, furent confiées à M. le sous-préfet de Thiers, qui voulut bien se charger, dans un intérêt commun, de tirer le meilleur parti de cette trouvaille. Les trente pièces d'or ont été cédées au musée Calvet d'Avignon, pour la somme de 450 francs.

— Une mosaïque d'un fort beau travail trouvée en Algérie et transportée en France par M. De la Mare, vient enfin d'être livrée à l'admiration du public. Elle est placée au Louvre dans le musée algérien, créé en 1845, dans la petite galerie du rez-de-chaussée, sous la colonnade en face de Saint-Germain-l'Auxerrois. Cette partie qui n'est que le sujet principal d'une mosaïque d'une grande étendue, représente le triomphe de Neptune et d'Amphitrite. C'est à tort que l'inscription placée sur ce monument porte : *donné par le duc d'Orléans,* puisqu'il a été découvert postérieurement à la mort de ce prince.

— Les paludiers de la nouvelle saline de Kersahut, près de Gâvre (Loire-Inférieure), viennent de découvrir, en nivelant un terrain, un vase en terre renfermant un grand nombre de monnaies de cuivre, à l'effigie des empereurs Sévère, Dioclétien, Constance, Maximien, etc. Par suite d'autres découvertes de monuments analogues trouvés l'année dernière dans la même localité, on est autorisé à croire qu'il existait un poste romain important dans les environs. Déjà plusieurs archéologues ont émis l'opinion qu'il existait une voie romaine de Nostang à l'embouchure du Blavet.

— Par suite de la vente des objets composant la collection de M. Dugué, nous éprouvons encore le regret de voir plusieurs des monuments les plus curieux qui faisaient partie de ce cabinet, passer à l'étranger. Nous signalerons entre autres la belle crosse double dont nous avons donné un dessin qui accompagnait une savante description de notre collaborateur M. Ad. de Longpérier (voy. *Revue Archéologique,* IVe année, pl. 79 et p. 816). Ce curieux monument du XIIIe siècle a été adjugé pour la somme de quinze cents francs, et est actuellement en Angleterre.

PREMIÈRE LETTRE A M. CHARLES JEANNEL

SUR

LES ANCIENNES RELIGIONS DES GAULES.

Mon cher confrère et ami,

Vous avez eu, quelquefois, la complaisance de m'écouter raisonner sur les anciennes religions de notre pays ; j'ai donc lieu d'espérer que vous voudrez bien accorder quelque bienveillance aux lettres que je prends la liberté de vous adresser à ce sujet.

Je sais qu'il faut un certain courage pour aborder une pareille matière. Les Gaulois sont peu estimés au point de vue scientifique, et leurs religions encore moins. Ce discrédit est dû aux systèmes, plus ou moins bizarres, qui ont été proposés par la plupart de ceux qui ont voulu traiter cette question. Généralement, on a cru qu'il était plus facile d'expliquer les vieilles légendes des Gaules, que de rechercher l'histoire des cultes de la Grèce et de l'Asie, et, trompés par cette erreur, les plus savants ont laissé la tâche aux archéologues d'un mérite inférieur. Et vous savez comme ces derniers ont embrouillé la question; il n'est sorte de suppositions que l'on n'ait proposé, à tel point qu'il est permis d'avancer que les ouvrages connus ne peuvent guère servir que pour la collection des textes qui y sont entassés, mais qui, le plus souvent, sont étonnés de se trouver combinés ensemble.

J'excepte de cette catégorie de livres quelques travaux consciencieux, dont la lecture n'a pas peu servi à me donner les moyens de coordonner mes idées sur ce sujet, aussi important pour l'histoire que pour l'archéologie. Ces travaux ont été pour moi des jalons précieux, de véritables phares, alors que je voyageais lentement dans les brouillards des légendes hyperboréennes, et des traditions druidiques. Je fais des vœux sincères pour qu'ils me servent à conserver la bonne voie, et à me préserver des écueils sur lesquels ont sombré les anciens *celtomanes*.

L'histoire des peuples, quand on remonte aux temps les plus reculés, est à peu près la même partout; en Orient est le berceau de la race humaine actuelle; c'est de là que partirent successivement les branches de la grande famille qui marchait en avant, à mesure que la population augmentait, avec le désir de connaître l'étendue de la terre. Partout en Occident, vous trouvez le souvenir de grandes migrations venues d'Orient, et cette tradition s'accorde merveilleusement avec la Genèse, où nous lisons qu'à une époque très-reculée, et peu éloignée du dernier cataclysme qui bouleversa le monde, la famille humaine s'éparpilla sur le globe, ce qui amena bientôt la confusion des langues (1).

L'Europe occidentale se trouva peu à peu peuplée par des hordes qui venaient d'Orient par terre, et qui, à mesure qu'elles s'éloignaient, perdaient le peu de civilisation qu'elles avaient au départ; elles s'établissaient dans la Sarmatie, la Germanie, puis les Gaules et l'Espagne : c'étaient des peuplades barbares, dans toute l'acception du mot, qui, après quelques siècles, avaient si bien perdu jusqu'au souvenir de leur origine, qu'elles se prétendaient nées du sol qu'elles habitaient (2).

(1) Cf. *Genèse*, cap. XI, 1 à 9. Je rappellerai un rapprochement qui n'est pas sans importance à mon avis : il semble établir chez la plupart des peuples une légende analogue, relative à leur origine, légende dans laquelle les noms seuls changent. Gomer, auteur de *la Famille européenne*, suivant les livres saints, avait trois fils, Ascenez, Riphath et Thogorma; les Scythes se disaient issus de Targitaüs, qui aurait eu pour enfants Lipoxaïs, Arpoxaïs et Colaxaïs; les Grecs prétendaient que ces peuples descendaient d'Hercule qui, d'un monstre moitié femme, moitié serpent, aurait eu Agathyrsus, Gelonus et Scythes. Les Romains assuraient que les peuples de la Gaule descendaient de Celtus, Illyrius et Gallus, fils de Polyphème et de Galatée; les Germains avouaient que Mannus, leur père, avait eu trois fils. Je ferai remarquer en outre que Coltus, Briareus et Gygès, tous trois géants, étaient issus de Saturne et de la Terre. (Voy. Hérodote, l. IV, c. V à X; Appien, *Illyr.*, 1194 et 1195; Tacite, *Germ.*, c. XI; Hésiode, *Theogon.*) Toutes ces légendes ne semblent-elles pas faire allusion à une même croyance répandue chez des peuples devenus étrangers les uns aux autres, malgré leur origine commune?

(2) Les Ombres, d'origine gauloise, étaient considérés comme indigètes; les Tusces, les Sicules, les Germains et les Gaulois avaient la même opinion sur leur origine. Voy. Dion. Halicarn., II, 112; Solin, c. VIII; Servius *ad Æneid.*, XII, 703; Isidor. *Orig.*, l. IX, c. II. Nous n'osons pas aborder ici la question de savoir si les populations, venues d'Orient, ne perdirent pas leur civilisation, en se mêlant à des populations déjà établies depuis longtemps dans l'Europe occidentale, et échappées au cataclysme qui changea la division du globe. Nous nous rappelons ici, naturellement, un passage de la *Genèse* qui nous a fait souvent réfléchir : *Videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant..... Gigantes autem erant super terram in diebus illis. Postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt, isti sunt potentes a sæculo viri famosi.* (Gen., c. VI, 2 et 4.)

En Italie, comme dans les Gaules, nous trouvons à une époque très-reculée des peuples indigènes, désignés par les anciens historiens sous le nom d'*Aborigènes* (3) : ce fut cette race d'hommes qui reçut les Tyrrhéno-Pélasges, alors que ceux-ci se virent contraints de se répandre depuis l'Asie Mineure jusqu'en Italie. Les Aborigènes et les Pélasges réunis parvinrent à chasser les Sicules, expulsés déjà de la péninsule ibérique et de la Gaule méridionale, par des invasions galliques : les Sicules allèrent s'établir définitivement en Sicile; les Tyrrhéno-Pélasges, originaires de Béotie d'où ils furent expulsés par les Étoliens, avaient fondé le royaume de Lydie, colonisé Lemnos et Samothrace; à la suite de divisions intérieures, une de leurs bandes avait émigré sous les ordres de Tyrrhénus, et était venue apporter en Italie les éléments de la civilisation étrusque.

Les Gaules et l'Italie étaient donc habitées par une race d'hommes appelés Aborigènes, qui appartenaient évidemment à une même famille. Les Aborigènes septentrionaux envahirent l'Espagne où était établie la race ibérique, différente d'origine : les Ibériens, repoussés de la péninsule, pénétrèrent dans le midi de la Gaule, en suivant le rivage, mais ne pouvant s'y maintenir à cause des Ligures, ils passèrent, comme je le disais plus haut, en Italie, d'où, refoulés par les Aborigènes méridionaux, ils allèrent en Sicile.

En résumé, je dirai donc que la Gaule était peuplée, depuis une époque tellement reculée que l'on ne peut plus la fixer, par des populations qui se combinèrent avec les bandes venues d'Orient par terre; que l'Espagne était occupée par une population rivale, autre branche de la famille humaine, et que les Gaulois, comme les Italiens, s'empressèrent de chasser les Ibériens quand ils tentèrent de trouver une autre patrie. D'où il résulte que, primitivement, l'Europe, à l'exception de l'Espagne occupée par les Ibères, et de la Grèce occupée par les Pélasges, était peuplée par la famille gallique, plus rapprochée de ces derniers que des Ibères.

Les Phéniciens, par leur commerce maritime, vinrent apporter la civilisation d'Orient dans l'Europe occidentale; il y avait déjà longtemps que leurs vaisseaux sillonnaient les mers, lorsque Colcos de Samos, suivant les traces du Crétois Corobios, venait aborder aux colonnes d'Hercule, douze siècles environ avant l'ère chrétienne (4).

(3) Cf. Denis d'Halicarnasse, qui, dans son premier livre, s'est beaucoup occupé des Aborigènes d'Italie; Ammien Marcellin, l. XV, c. IX, parle longuement des Aborigènes des Gaules.

(4) Cf. Hérodote, IV.

Les premières expéditions des commerçants d'Orient sont symboliquement indiquées par la lutte d'Hercule contre Géryon, héros occidental, géant ibérien et petit-fils de Neptune. Hercule, dieu suprême de Tyr, vainqueur de Géryon, à Tartessos, c'est-à-dire dans la partie la plus méridionale de l'Espagne, conquérant des Gaules, et revenant en Orient après avoir traversé les Alpes, n'est autre chose que la personnification de l'Orient luttant contre l'Occident, de même qu'il est aussi l'image du soleil parcourant sa carrière de l'est à l'ouest pour reparaître ensuite à l'est (5).

De cet exposé, que je me suis efforcé de faire le plus bref possible, naissent quelques réflexions, qui formeront la division même du sujet que je me propose de traiter : il se trouvera naturellement partagé en trois divisions, savoir : le culte des temps primitifs ; celui qui prit naissance dans les Gaules, et qui forma le druidisme, alors que la civilisation eut fait des progrès ; enfin, la période gallo-romaine.

La plus ancienne population gallique, celle que j'ai dit avoir été répandue dans presque toute l'Europe, était à l'état sauvage. C'était la race humaine dans son enfance, sans civilisation autre que l'instinct raisonné que nous retrouvons encore maintenant chez les sauvages du nouveau monde. Les Galls ignoraient l'art de la métallurgie : ils se servaient d'armes de silex, de poteries faites à la main et durcies au soleil. Leur culte était un fétichisme grossier : les astres, les éléments, tout ce qui touchait de près à la vie et à l'existence. Quand ils commencèrent à avoir des monuments, ce qui déjà était un progrès, c'étaient des amas de pierres colossales, des monolithes gigantesques ; c'était le culte de la pierre, que nous retrouvons chez tous les peuples dans les temps qui suivent leur première apparition dans l'histoire. Ces populations étaient une branche de la nation des Ases, qui, à mesure qu'elle s'éloignait de la mère patrie à travers les immenses forêts dont l'Europe était couverte depuis les Palus-Méotides jusqu'à la mer du Nord et à l'Océan, perdait sa civilisation, sans oublier complétement l'origine commune.

La meilleure preuve que la race gallique occupa presque toute

(5) Remarquez que, suivant Hérodote, l. I, les Ioniens et les Phocéens passaient dans l'antiquité pour avoir été les premiers à découvrir la mer Adriatique, l'Étrurie, l'Ibérie et Tartessos.

l'Europe et qu'elle pénétra en Espagne, c'est que l'on trouve des dolmens et des menhirs en France, en Angleterre, en Espagne, en Corse et en Sardaigne ; les invasions des Galls dans la péninsule ibérique furent donc contemporaines de ces temps éloignés où, sortant déjà de la barbarie la plus profonde, ils savaient déjà élever à leurs divinités des monuments cyclopéens.

Dans des fouilles exécutées avec le plus grand soin sous des dolmens d'Angleterre, on a fait des observations qui prouvent ce que je viens d'avancer : on a remarqué plusieurs couches de terre superposées, et assez épaisses pour être parfaitement distinctes, et pour donner à penser qu'un assez grand nombre d'années avaient dû s'écouler pendant la formation de chacune. Dans celles qui étaient les plus profondes, on ne trouvait que des armes en silex, des ossements et quelques fragments de poteries grossières ; dans la couche supérieure à celles-ci, on rencontrait quelques instruments de bronze et des poteries plus fines, et quelquefois ornées de dessins ; enfin, dans la dernière couche, au-dessous immédiatement de la terre végétale, on a trouvé des vestiges des Romains. Ne faut-il pas en conclure que les monuments improprement nommé *druidiques*, tels que les cromlechs, les dolmens, les menhirs, etc., sont contemporains de l'époque à laquelle les hommes se servaient d'armes de silex, c'est-à-dire de l'époque à laquelle la race gallique était à l'état sauvage.

Vous savez, du reste, mon cher ami, que les anciens poëtes et prosateurs ne nous ont pas laissé le moindre texte sur ces monuments primitifs : César lui-même, qui dut en voir plus d'un, garde le silence à leur égard. Je ne doute pas que vous ne vous accordiez avec moi pour reconnaître que ces monuments n'avaient aucun rapport avec le druidisme, et qu'à l'époque de la conquête romaine, on avait déjà oublié les traditions des siècles passés qui s'y rattachaient. La seule légende à laquelle ces monuments donnèrent naissance fut celle des *Géants ;* en remontant de l'effet à la cause, on devait nécessairement penser qu'une race de géants avait habité les lieux où l'on voyait de pareils vestiges.

Plus haut, je vous parlais du *culte de la pierre :* il est indispensable que je résume ce que l'on peut dire sur ce point qui se rattache intimement à mon sujet. La *pierre*, symbole de la nature, fut honorée en Germanie longtemps après que son culte eut cessé dans les Gaules ; c'est qu'aussi la Germanie, plus arriérée comme civilisation, avait conservé plus fidèlement les anciennes traditions des populations primitives.

Les premières représentations de la divinité furent des pierres non sculptées; plus tard, des poutres tantôt brutes, tantôt équarries; c'était déjà le culte modifié des rochers et des arbres, les uns et les autres représentant Cybèle, symbole de cohésion élémentaire, de l'existence, de la durée, de la nature en un mot.

C'était une suite de cet usage antique des Hébreux qui élevaient à l'Éternel des autels de pierres brutes, et qui même substituaient une pierre à l'arche lorsque cette dernière n'était pas déposée dans le tabernacle; et, remarquez-le bien, à côté du culte de Dieu on trouve immédiatement l'imitation païenne; les *bétyles, demeures de Dieu*, n'étaient que des pierres consacrées, objets de vénération chez les Sémites. Jupiter, à Selgi de Pisidie, à Corcyre, à Cyrrhus, était représenté par une pierre; Pallas d'Attique, Cérès Baria, les Dioscures à Sparte, Diane à Icari, n'étaient que des pierres ou des poutres plus ou moins travaillées (6).

Tout à l'heure, mon cher confrère, je vous parlais des Hébreux comme étant le plus ancien peuple chez lequel on trouve la mention de pierres brutes consacrées à Dieu : vous connaissez les textes nombreux que contiennent l'*Exode* et le *Deutéronome* à cet égard (7); et Salomon, lorsqu'il disait que *jeter une pierre sur le monceau de Mercure était une folie*, faisait allusion à un usage païen, qui prouve que, dès la plus haute antiquité, l'erreur s'était élevée près de la vérité (8).

Il est un phénomène naturel qui dut avoir pour résultat d'ajouter

(6) Cf. le savant *Mémoire sur le culte de Cybèle*, publié par M. Charles Lenormant dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, I, p. 229 et seq.; Plutarque, *de Amor. frat. am.*, I; Arnobe, *Adv. gent.*, VI, 11. Près de la statue de Mercure, à Phares, dit Pausanias en parlant de l'Achaïe, c. XXII, sont des pierres carrées, au nombre de trente tout au plus; les Pharéens leur rendent un culte, et donnent à chacune d'elles le nom d'une divinité. Dans les temps les plus reculés, tous les Grecs en général rendaient de même des honneurs divins à des pierres brutes, ἀργοὶ(λ)ίθοι, qui leur tenaient lieu de statues.

(7) Cf. *Exod.*, XX, 25. Deuteron., XXVII, 2 à 6. Josué, VIII, 31. Ce dernier texte est assez important pour être rapporté ici : *Sicut præceperat Moyses famulus Domini filiis Israel, et scriptum est in volumine legis Moysi : Altare vero de lapidibus impolitis, quos ferrum non tetigit.* Voyez aussi le mémoire de M. Henri, publié dans la *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 473, ainsi que celui de M. l'abbé Lacurie, inséré dans le compte rendu du congrès scientifique de Rennes, session de 1849, t. II, p. 132 et seq.

(8) *Lib. Proverb.*, XXVI, 8. *Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem.* Ce texte fait allusion aux tas de pierres que l'on faisait sur les routes et dans les carrefours. Cf. Théophraste, *Car.* 16; Eustathe, *ad Od.*, XVI, 471; Suidas.

encore au caractère sacré des pierres, alors que leur culte était déjà établi; je veux parler des aérolithes. Ces pierres, tombant du ciel avec fracas, ne manquaient pas de faire une vive impression sur les peuples qui ne pouvaient s'en rendre compte : de la crainte et de l'ignorance à la vénération, il n'y a qu'un pas, et cette vénération n'est autre chose que le culte, dans le paganisme. En jetant un regard dans les légendes mythologiques, je trouve de nombreux exemples qui viennent corroborer cette opinion.

La fameuse pierre qui donna son nom à la ville de Pessinunte, et qui était considérée comme la représentation de Cybèle, était, disait-on, tombée du ciel sur la montagne de Cybèle : cette même déesse, qui, suivant Thimothée, était née d'une pierre détachée du mont Agdus par Deucalion et Pyrrha, était également représentée par une pierre tombée des nues sur le mont Ida (9). Le célèbre Palladium de Troie était, suivant les uns, un aérolithe, suivant d'autres, une figure sacrée faite des os de Pélops par un prêtre d'Apollon Hyperboréen. Vous n'ignorez pas, mon cher confrère, que Rome eut longtemps la prétention de posséder cette relique païenne, mais que, lors de la deuxième guerre punique, l'authenticité du Palladium conservé à Rome était si peu admise, que l'on voulut avoir une autre pierre dont le caractère sacré fût incontestable; ce fut à cette occasion que l'on obtint du roi Attale l'aérolithe de Pessinunte, et qu'on lui rendit, dans la ville éternelle, des honneurs *suivant l'ancien mode phrygien*. Plus tard, Héliogabale transporta également à Rome le dieu d'Émèse dont il avait été grand prêtre, et qui n'était qu'une pierre non sculptée.

Pindare consacra à Cybèle une pierre tombée du ciel; Astarté, suivant Sanchoniaton, rendit à Tyr des honneurs divins à un aérolithe; il y a tout lieu de penser que les dieux topiques représentés par des pierres informes, se rattachaient au culte de la pierre dont nous parlons ici (10).

Le souvenir de la vénération attachée aux pierres consacrées s'est conservé jusqu'à nos jours; dans la religion chrétienne, comme dans les cérémonies publiques, la pose de la première pierre des monuments, et le mot par lequel Jésus-Christ annonçait au premier souverain pontife qu'il était la pierre angulaire sur laquelle il

(9) Cf. *Chr. de Paros*, lin. 18 et 19; Appien, VII, 56; Hérodien, l. II; Amm. Marcell. XXII, 22; Claudien, *de Rapt. Proserp.*, I, 201.

(10) Cf Scholiaste *ad Pythag.*, III, 137; Eusèbe, *Præp. evangel.*, I, 9.

construisait son sublime édifice, viennent à l'appui de ma proposition (11).

Les pierres consacrées étaient l'objet de cérémonies pieuses; on les oignait, on les baignait mystérieusement; dans presque tous les carrefours de la Grèce on voyait des pierres qui étaient ainsi ointes à certains jours de l'année; on baignait à Rome la pierre de Pessinunte, suivant l'ancien rite phrygien. De ces antiques traditions vinrent les cérémonies lustratoires, que célébrait chaque ville, pour ses divinités principales.

Permettez-moi, mon cher confrère, de résumer les faits que je viens de vous signaler; vous conviendrez avec moi que la pierre est le symbole de la religion la plus ancienne; dans le principe elle n'est pas taillée, et donne naissance à des cérémonies lustratoires dont le bain mystérieux est la plus frappante; ajoutons à cela que les aérolithes, ou pierres regardées comme tombées du ciel, sont particulièrement vénérées. Or, que voyons-nous dans l'Europe occidentale, en ce qui concerne les monuments que je crois devoir appeler *galliques*, et que je considère comme contemporains des siècles les plus reculés?

Nous voyons des *peulvans*, des *menhirs*, des *cromlechs*, que la tradition dit souvent être tombés du ciel, des mains du diable ou du tablier de la Vierge, ou encore de quelque fée; ces pierres *brutes* sont considérées comme tournant sur elles-mêmes, à minuit, le jour de Noël. Chez les Longobardi, une pierre, que l'on baignait mystérieusement, représentait Hertha ou la nature. Ce fait est d'autant plus important qu'il est signalé chez les Germains qui conservèrent les anciennes traditions, longtemps après l'établissement du druidisme dans les Gaules. La Germanie avait conservé la vie nomade des premiers siècles, alors que les Gaules avaient déjà une civilisation fort avancée.

Je ne sais, mais dans ces pierres non taillées élevées en l'honneur de la Divinité, à laquelle la barbarie les assimila ensuite, il me semble voir une tradition des premières lois données à l'humanité : *Non facies tibi sculptile, neque omnem similitudinem quæ est in cœlo desuper, et quæ in terra deorsum, nec eorum quæ sunt in aquis sub terra; non adorabis ea, neque coles....* (12)

(11) Matth., XVI, 18. « Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram « ædificabo ecclesiam meam, et postea inferi non prævalebunt adversus eam. »

(12) Cf. *Exode*, XX, 4, 5 et 23; XXXIV, 17.

Il existe un monument qui semble être le produit de la fusion des croyances galliques et de celles de l'Orient apportées par les Pélasges lorsqu'ils se mêlèrent aux Aborigènes; je veux parler du temple des Géants à Gozzo. Là, M. Albert de la Marmora n'a pas eu de peine à reconnaître deux époques bien distinctes, dont l'une, la plus ancienne, offre, selon lui, des rapports d'analogie évidents avec les dolmens, les menhirs et les cromlechs de France et d'Angleterre, les talayots des îles Baléares et les nuraghæ de Sardaigne, c'est-à-dire avec le système de monuments qui se rattache à la période gallique. Dans l'autre partie, M. de la Marmora reconnaît l'influence du culte oriental de la déesse Nature, représentée sous la forme d'un cône. N'est-ce pas là un indice du culte de la pierre, répandu dans toute l'Europe, et modifié par les changements que la civilisation lui avait déjà fait subir chez les Pélasges? Ne reconnaît-on pas là un motif qui dût pousser les Aborigènes à accueillir les Pélasges, quand ils se trouvèrent, réciproquement, des croyances religieuses analogues? (13)

Permettez-moi maintenant, mon cher confrère, de vous parler des Hyperboréens; je ferais une faute grave si je n'abordais pas ce sujet épineux qui me paraît être une partie intégrante de la question que j'ai entrepris de traiter.

Ainsi que je vous le disais quelques pages plus haut, l'Orient était naturellement porté à s'avancer vers l'Occident; il y avait pour les populations de l'est un besoin providentiel de se répandre vers ces pays qui s'ouvraient devant eux, et auxquels l'ignorance, ou peut-être des traditions, souvenirs de temps antiques, donnaient je ne sais quel aspect mystérieux. Une croyance généralement répandue plaçait à l'Occident un pays que la nature, pensait-on, avait particulièrement favorisé, et chaque génération, en s'avançant, voyait reculer devant ses pas cette terre promise. De là ce mouvement que nous voyons entraîner des bandes énormes vers l'Occident : ce mouvement paraît arrêté depuis quelques siècles, et la destruction de l'empire romain me semble en avoir été la dernière vibration; depuis, on a reconnu qu'au delà des Gaules était l'Océan, que les pays hyperboréens, dans l'acception du mot, n'existaient que dans l'imagination des poëtes. Une fois l'ancien monde bien connu, les émigrations d'Orient en Occident se ralentirent et cessèrent.

Mais voyez, comme avant cette connaissance topographique,

(13) Voy. les *Mém. de l'Institut archéologique*, t. II.

chaque peuple était entraîné à marcher vers le côté où le soleil disparaissait. Les légendes des Hindous placent une île Blanche en Occident; c'est de ce côté que les religions de Confucius, de Boudd'ha et de Fo placent le paradis. Les Juifs attendent de l'ouest le rétablissement de leur nation; les Champs-Élysées d'Homère, les Iles Fortunées d'Hésiode étaient situées du côté du coucher du soleil; et à mesure que les populations s'avançaient, Délos, la Sicile, puis la Grande-Bretagne devenaient successivement le théâtre de légendes copiées les unes sur les autres. Quand l'Europe fut connue jusqu'à l'Océan, on en fut réduit à placer les Iles Fortunées dans l'Atlantique, et, faute de les y trouver, on les supposa submergées. C'est toujours la *terre promise*, vers laquelle on marche et que l'on ne peut même apercevoir. Il semble voir l'ordre de Dieu : *Dixit autem Dominus ad Abraham : Egredere de terra tua et de cognatione tua, et de domo patris tui et veni in terram quam monstrabo tibi* (14).

Pline croyait à l'existence des Hyperboréens, peuples placés au delà des monts Rhiphées et de l'Aquilon, parce qu'il en avait trouvé la mention dans un grand nombre d'auteurs; il rappelle les offrandes que ces nations *heureuses* envoyaient à Délos, à Apollon, leur principale divinité (15). Diodore de Sicile parle également des relations des Hyperboréens avec les Déliens et les Athéniens, en rappelant le voyage d'Abaris en Grèce. Abaris, dont nous aurons à nous occuper ultérieurement, était prêtre d'Apollon Hyperboréen, suivant ce dernier auteur, et Scythe suivant Suidas : il parcourut la Grèce revêtu de son costume national, excita l'admiration des Hellènes par la connaissance qu'il avait de la langue grecque, par sa science médicale, littéraire et divinatoire, par son culte pour Apollon et par sa philosophie, qui le faisait considérer comme l'un des plus grands disciples de Pythagore. A Sparte, du temps de Pausanias, on montrait, en face de la Vénus Olympienne, un temple consacré à la fille de Cérès Κόρη Σώτειρα, temple que l'on disait avoir été fondé par Orphée de Thrace, suivant les uns, et par l'Hyperboréen Abaris, suivant les autres (16). A Athènes, non loin du temple de Sérapis, sur une petite place où Thésée et Pirithoüs s'étaient concertés avant d'entreprendre leur expédition contre Sparte et les Thesprotes, on voyait un temple dédié à Ilithye. Cette déesse était venue des pays des Hyperboréens pour assister Latone pendant ses couches : les Déliens offraient

(14) *Genèse*, XII, 1.
(15) Cf. Pline, XXVI, 13.
(16) Cf. Diodore de Sicile, II, 47; Suidas; Pausanias, *Lacon.*

des sacrifices à Ilithye, chantaient en son honneur un hymne composé par Olen, et disaient que les autres peuples leur avaient emprunté le nom de cette divinité (17).

Hécatée racontait que le pays des Hyperboréens était situé dans une grande île, égale en proportion à la Sicile, placée dans l'Océan, vis-à-vis les Gaules, et au delà de Borée; il prétend que le sol y est si fertile, que chaque année on y recueille deux moissons; Latone y naquit, et Apollon y reçut un culte tellement répandu, que tous les habitants y étaient prêtres de cette divinité. Là se trouve un grand temple circulaire et un bois sacré; la ville principale est consacrée à Apollon, et les habitants le chantent en s'accompagnant sur la lyre. Hymérius ajoutait qu'Abaris avait une lyre, et qu'il avait composé des poëmes sur les noces du fleuve l'Hèbre, et sur l'arrivée d'Apollon, son maître, dans le pays des Hyperboréens (18). On ne saurait douter que déjà, du temps d'Hécatée, les anciennes légendes déliennes avaient reculé vers l'Occident; il y a une coïncidence évidente entre son récit et quelques vers de Callimaque sur Délos :

« Astrée, île parfumée, les Cyclades semblent former un chœur autour de toi. Jamais Hespérus, aux blonds cheveux, n'a vu la solitude ni le silence sur tes bords, mais toujours il y entend résonner des concerts. Les jeunes gens y chantent l'hymne fameux que le vieillard de Lycie, Olen le divin, t'apporta des rives du Xanthus, et les jeunes filles y font retentir la terre sous leurs pas cadencés (19). »

Pindare constate le culte d'Apollon chez les Hyperboréens, qu'il fait visiter par Persée : « Le seul Persée, conducteur des peuples, y pénétra jadis; il entra dans la demeure des habitants, et assista à leurs festins ainsi qu'à ces magnifiques hécatombes d'ânes qu'ils immolent à Apollon. Le dieu prend plaisir à leurs fêtes, à leurs acclamations de joie, et sourit en voyant ces énormes animaux bondir, et se débattre sous la main du sacrificateur. »

Dans sa troisième Olympienne, le même poëte, parlant encore des Hyperboréens, raconte comment Hercule alla poursuivre, sur les bords de l'Ister, la biche aux pieds d'or, et rapporta l'olivier que la douce persuasion lui fit obtenir des habitants, zélés observateurs du

(17) Cf. Pausanias, *Laconie*, XIII; *Arcad.*, 21. Homère parle de plusieurs Ilithyes, sans en déterminer le nombre; Olen de Lycie, plus ancien qu'Homère dans ses hymnes pour les Déliens, donne à cette déesse le nom de *Eulinus*. Il est évident qu'il la regardait comme étant la *Destinée*, et qu'il la croyait plus ancienne que Saturne.

(18) Hécatée, *ap.* Diodor. Sicul., II, 47.

(19) Callimaque, vie hymne en l'honneur de Délos.

culte d'Apollon, afin que cet arbre servît à couronner les vainqueurs aux jeux d'Olympie (20).

Hérodote, copiant les Arimaspies, poëme d'Aristée de Proconnèse, dit qu'au delà des Issedons, des Arimaspes et des Gryphons, habitent les Hyperboréens qui s'étendent vers la mer, et qui, seuls de tous les peuples, restent toujours en paix avec les nations limitrophes; il donne ensuite quelques détails sur les offrandes envoyées à Délos par ces peuples, d'après des renseignements qui lui avaient été donnés par les Déliens eux-mêmes. Ces offrandes, enveloppées dans de la paille de froment, passaient de peuple en peuple, chez les Dodonéens, les Eubéens, les Carystiens et les Terriens, d'où elles arrivaient à Délos. Primitivement ces dons étaient apportés par de jeunes vierges accompagnées de cinq personnages auxquels les Déliens donnaient le nom de Perphères : il arriva qu'une fois cette ambassade ne revint pas dans sa patrie; depuis, les Hyperboréens n'envoyèrent plus leurs offrandes que par transmission, de proche en proche. Du reste, la mémoire des vierges hyperboréennes fut honorée d'un culte à Délos. Du temps d'Hérodote, on savait encore les noms de quatre d'elles, *Hyperoche*, *Laodicée*, *Arge* et *Opis*, arrivées, disait-on, en compagnie d'Apollon et de Diane. Les jeunes Déliens et les Déliennes se coupaient les cheveux en leur honneur avant de se marier, et les déposaient sur leurs tombeaux, enveloppés d'une certaine herbe.

Hérodote parle aussi d'Abaris, mais très-brièvement; il semble du reste considérer toutes ces légendes comme des fables, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque de son temps on savait parfaitement que l'Ister prenait sa source chez *les Celtes*, qui occupaient, avec les Cynètes de l'Ibérie, les parties les plus occidentales de l'Europe (21).

Une tradition conservée chez les Éléates, au sujet de l'établissement des jeux olympiques, rappelait qu'Hercule, le premier, avait apporté en Grèce le laurier qu'il avait été chercher chez les Hyperboréens, nation que Olen de Lycie et Mélanopus de Cumes plaçaient au delà de l'Aquilon; ce dernier même avait chanté l'arrivée à Délos de deux Hyperboréens, Opis et Hecarges; dans son premier livre sur l'Attique, Pausanias parle à peu près dans les mêmes termes qu'Hérodote de ces peuples, et du chemin qu'ils suivaient pour apporter leurs offrandes en Grèce. *Opis* et *Hecarges* sont évidemment les mêmes personnages que je signalais plus haut sous les

(20) Cf. Pindare, IIIe olympique et Xe pythique.
(21) Cf. Hérodote, IV, 36.

noms d'*Arge* et d'*Opis*. Ces noms, du reste, se retrouvent encore dans un hymne de Callimaque en l'honneur de Délos : « Chaque année, les nations t'envoient les prémices de leurs fruits : du couchant à l'aurore, du nord au midi, tous les peuples, jusques à ceux qui, les plus antiques, habitent les régions hyperboréennes, célèbrent des fêtes en ton honneur. Ceux-ci même sont les plus empressés à t'apporter leurs épis et leurs gerbes sacrés, présents nés dans un climat lointain et que les gardiens de l'urne fatidique reçoivent d'abord à Dodone, pour les porter ensuite au séjour montueux et sacré des Méliens, qui, franchissant la mer, les transmettent aux Abantes d'Eubée dans les plaines charmantes de Lélos, d'où le trajet est court jusques à toi, puisque les ports de l'Eubée sont voisins de tes hôtes. Les filles de Borée, l'heureuse Hécaerge, Oupis et Loxo, suivies de jeunes gens choisis sur toute leur nation, t'ont les premiers apporté les offrandes de la part des blonds Arimaspes : ni les unes ni les autres n'ont revu leur patrie, mais leur destin est heureux, mais leur gloire ne meurt pas, puisque les jeunes Déliennes, dans ces jours où l'hymen et ses chants effarouchent les vierges, consacrent à ces hôtes du nord les prémices de leur chevelure, et que les jeunes Déliens leur offrent le premier duvet que le rasoir moissonne sur leurs joues (22). »

Voici les principaux textes relatifs aux Hyperboréens; j'ai cru devoir les rapporter, parce que, sous des fables nombreuses, ils cachent cependant quelques faits qui me paraissent positifs.

Ainsi ces offrandes d'épis envoyées à Délos ne sont pas sans analogie avec ces gerbes d'or que les Métapontins offraient au dieu de Delphes, et qui pouvaient bien être considérées comme venant du pays des Hyperboréens, puisque Protarchus, cité par Étienne de Byzance, et Posidonius disaient que cette qualification était celle des peuples qui habitaient du côté des Alpes. Héraclite de Pont faisant allusion aux expéditions des Gaulois en Italie sous la conduite de Brennus, ne disait-il pas que l'on avait reçu la nouvelle qu'une armée d'Hyperboréens avait pris une ville appelée Rome (23)?

Rappelons-nous maintenant les principaux épisodes du voyage d'Hercule en Occident, de ce mythe qui se rattache à la transition de l'ancien culte au nouveau, du culte de la pierre au druidisme. M. de Witte, dans son savant travail sur Hercule et Géryon, m'a singulièrement facilité ma tâche sur ce point (24).

(22) Cf. Pausanias, *Attiq.*, c. XLIII ; *Elide*, c. VII ; Callimaque.
(23) Strabon, VI, 1, 15 ; Eusthate. *ad Dio. perieg.*, 368 ; Plutarque, *de Camil.* 1.
(24) *Annales de l'Institut archéologique*, t. II, 1836.

Hercule, héros tyrien, reçoit d'Hermès, avant de partir, une corne d'abondance, puis se met en route pour enlever les troupeaux du roi d'Ibérie, considéré comme un géant et un dieu infernal; c'est là une image frappante des richesses que les vaisseaux phéniciens rapportaient de leurs expéditions; c'est également un souvenir de l'importation d'une religion orientale venue de l'est, comme l'astre du jour, pour se substituer à une autre religion dont on avait encore quelque réminiscence dans les Gaules, quand nos ancêtres disaient à César qu'ils descendaient de Dis Pater, ou Pluton, et comptaient le temps par les nuits. Le voyage d'Hercule, ou les progrès de l'influence phénicienne, est assez clairement indiqué par les noms des ennemis qu'il dompta : après avoir conquis l'Ibérie, il vainquit *Lygys* (la Ligurie), *Belgion* (la Belgique), *Albion* (la Grande-Bretagne), *Celto* ou *Celtini* (la Celtique), *Latinus* (le Latium). Le plus grand combat qu'il eut à soutenir contre les géants eut lieu en Narbonnaise. Nous ne devons pas oublier qu'Hercule revint en Grèce en passant par le Latium, la Sicile, l'Illyrie, la Thrace et l'isthme de Corinthe. Ce rapprochement ne sera pas inutile quand nous aurons à examiner s'il n'y a pas une relation entre le druide Abaris et Hercule revenant d'Occident.

Six cents ans avant l'ère chrétienne un nouvel événement vint modifier l'état des Gaules. Les Phocéens fondent Marseille malgré les efforts des Ligures qui étaient alors dans ces parages, et apportent dans la Gaule méridionale leurs lois et leurs dieux; ils se répandent rapidement sur le littoral de la Méditerranée, relèvent les anciens comptoirs des Phéniciens abandonnés et ruinés par le passage des populations venant d'Ibérie, fondent des colonies nouvelles et établissent un commerce général avec les Gaules et l'Angleterre. Or, quels étaient les dieux des Phocéens? c'était Diane d'Éphèse dont la statue fut apportée à Marseille par l'ordre de l'oracle, et Apollon de Delphes, qui avait des temples dans toute l'Ionie, et dont le fameux oracle avait été, dans le principe, établi par les Hyperboréens, de même que celui de Dodone avait, pensait-on, une origine pélasgique. Apollon de Delphes eut son temple à Marseille, et devint le protecteur du port et des navigateurs; son trépied fatidique fut gravé sur les monnaies massaliotes, et devint plus tard un type numismatique particulier à toute la Gaule (25).

(25) Cf. la *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, par M. L. de La Saussaye. Dans Pausanias, *Phocid.*, c. v, nous lisons que Baeo, Delphienne, composa des hymnes dans lesquels on chantait : « C'est là (à Delphes), que Pagasus et le di-

Examinons quelle était la composition de la population des Gaules.

L'Aquitaine avait un caractère générique particulier et différent du reste des Gaulois; là dominait l'élément ibérique. Les Bituriges Vivisci qui en habitaient la partie la plus septentrionale, se rattachaient seuls à la famille celtique; je n'hésite pas à penser qu'ils avaient la même souche que les Bituriges Cubi du centre. En Aquitaine les populations devaient être un mélange des anciens Galls et des Ibères modifiés par les Phéniciens; là nous retrouvons l'imitation des types de la péninsule sur les monnaies, des traces nombreuses du culte d'Hercule, et le druidisme à Bordeaux, chez les Bituriges Vivisci (26).

La Narbonnaise devient Massaliote; là règne la religion grecque, modifiée par les croyances de la Cisalpine qui devaient se ressentir du voisinage de l'Étrurie, et qui ensuite furent épurées par les doctrines pythagoriciennes.

Au nord de la Narbonnaise étaient les Celtes, puis au nord encore la Belgique peuplée par les anciens Galls peu à peu refoulés par la civilisation, ainsi que l'Armorique et une partie du littoral de l'Océan, avec cette différence cependant, que dans ces deux dernières régions, l'influence ibérique s'était fait sentir.

Cette division n'est pas sans importance à mes yeux, mon cher confrère : nous verrons que le druidisme suivit plus tard la même marche rétrograde que la religion gallique; le paganisme romain recula de même devant le christianisme.

Une première conclusion, c'est que les dolmens, les menhirs, en un mot les monuments qui se rattachent à la religion des Galls, doivent se trouver en Aquitaine, être très-rares en Narbonnaise, et beaucoup plus communs au nord et à l'est que sur le reste de notre territoire : or, ce fait est incontestable.

Une autre conclusion, c'est que les Celtes, à proprement parler, n'étaient pas une race d'hommes particulière, de même que le druidisme n'était pas une religion toute faite, importée d'Orient. Les Celtes n'étaient que des Galls civilisés par le druidisme, et nous verrons que le druidisme était une religion philosophique formée en Gaule même de ce que chaque religion des peuples voisins avait de meilleur.

vin Ægyeus, fils des Hyperboréens, établirent cet oracle célèbre. » On disait aussi que le temple, bâti d'abord en branches de laurier, fut ensuite reconstruit en cire par des abeilles envoyées par Apollon Hyperboréen.

(26) Cf. Strabon, et le Mémoire de M. Amédée Thierry sur les populations primitives des Gaules, relaté dans le *Journal de l'Instruction publique*, n° du 1er février 1845; Ausone, *Att. Paterœ*, ch. IV; prof. Burd. X.

Voyez où nous trouvons, par les inscriptions, le plus de souvenirs d'Hercule : c'est en Aquitaine, chez les *Auscii*, à *Andossum*, où il est surnommé *Ilunnus* et *Tolis*, dans la vallée d'Asté, et à Vienne, chez les Allobroges, qui paraissent jusqu'à l'an 123 avant Jésus-Christ être restés soumis à l'influence gauloise plutôt qu'à celle des Phocéens et des Romains; on les trouve encore chez les *Moneci*, qui lui avaient consacré un temple, ainsi que leur port, en souvenir de son passage dans les Alpes; chez les *Segusiavi*, qui le considéraient comme protecteur de leurs eaux thermales. Les anciennes monnaies nous révèlent le culte d'Hercule dans un grand nombre de villes de la Bétique, de l'Étrurie et de l'Ombrie. Dans l'intérieur et au nord des Gaules, les monuments qui se rattachent au culte d'Hercule ne paraissent guère contemporains que de la domination romaine : il faut en excepter Alise, qui, ainsi que Nîmes, avait la prétention d'avoir ce héros pour fondateur (27).

A Marseille et dans les colonies phocéennes, c'est-à-dire dans presque toute la Narbonnaise, il n'y avait pas de druidisme, à proprement parler, mais les idées pythagoriciennes y régnaient : je ne suis même pas éloigné de penser que le voyage de Pythagore dans les Gaules, ne soit tout simplement le symbole de la faveur avec laquelle le système, auquel le grand philosophe donna son nom, fut reçu dans la Narbonnaise. Dès l'origine, le culte d'Apollon Ionien existait chez les Massaliotes : n'est-ce pas de là que Pythagore aurait rapporté en Italie et particulièrement à Crotone les rites d'Apollon Hyperboréen? Les Massaliotes d'ailleurs croyaient à la métempsycose, l'un des principaux fondements des doctrines druidiques et pythagoriciennes, ainsi que nous le révèle ce passage dans lequel Valère Maxime s'étonne de cette croyance, disant qu'il serait tenté de considérer, à cause de cela, les Gaulois comme des insensés, si Pythagore n'avait eu à ce sujet les mêmes idées que les Massaliotes (28).

Les doctrines de Pythagore d'ailleurs ne pouvaient pas manquer

(27) Cf. Gruter; Millin, *Num. de la Gaule Narbonnaise;* Amm. Marcellin, l. XV, 9; Duchalais, *Descript. du méd. gaul. du Cabinet de France*; *Eneid.*, l. VI, v. 831; Lucain, l. I, v. 405 et seq.

(28) C. Jamblique, *Vit. Pythagor. orig. Phil.*, c. II, p. 46. Amm. Marcellin, XV, 9 : *Inter hos druidæ ingenii altiores, ut auctoritas Pythagoræ decrevit.* Valère Maxim., II, VI, 10 : *Horum (Massiliensium) mœnia egresso vetus ille mos Gallorum occurrit, quos memoria proditum est pecunias mutuas, quæ his apud inferos redderentur, dare solitos; quia persuasum habuerunt, animas hominum immortales esse; dicerem stultos, nisi idem Braccati sensissent, quod palliatus Pythagoras credidit.*

d'être accueillies avec empressement à Marseille : ce philosophe était originaire de Samos, et par conséquent Ionien comme les Phocéens, et comme eux élevé dans le culte d'Apollon de Delphes, que les anciennes traditions grecques considéraient comme venu des contrées hyperboréennes, ces mêmes contrées où depuis s'établirent les Phocéens de Marseille.

Nous le voyons déjà, et j'espère vous le prouver de mon mieux par la suite ; le druidisme compte parmi ses éléments des vestiges de l'ancienne religion gallique, des croyances phéniciennes, mais surtout il compte les doctrines pythagoriciennes : il y avait encore quelques traces de la religion étrusque : en effet, c'est en Étrurie que les *figures ailées* se retrouvent le plus dans l'Europe occidentale : cette contrée d'ailleurs était voisine des Ombres, Galls d'origine (29).

Remarquez que je ne parle pas des religions du nord, de la Scandinavie ou de la Germanie, parce qu'elles appartiennent à l'ancien culte gallique parfaitement distinct du druidisme.

En résumant cette lettre, mon cher confrère, je crois vous avoir prouvé : 1° l'existence d'une première religion remontant à la plus haute antiquité, et que j'appelle *gallique ;* 2° que les monuments, improprement nommés *druidiques*, se rattachent à ces temps reculés ; 3° enfin, après avoir établi les différents éléments qui formèrent le druidisme, j'arrive à dire qu'élaboré progressivement jusqu'au Ve siècle avant l'ère chrétienne, il n'a commencé à former une doctrine véritable et complète que vers le IVe, un siècle environ avant l'établissement d'un monnayage général dans les Gaules : cette coïncidence est fort importante à établir, comme nous le verrons : la monnaie a toujours été la conséquence d'une civilisation très-avancée, et ici nous voyons cet usage s'établir justement lorsque le druidisme et l'influence massaliote sont tous deux florissants.

Veuillez agréer, etc.

ANATOLE BARTHELEMY.

(29) Cf. *Journal des Savants*, 1843, p. 547 et seq., 605 et seq., article de M. Raoul Rochette.

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-VICTOR.

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Paris a été regardée dans tous les temps comme une des plus considérables du royaume. Elle fut la première qui ait été destinée à l'usage du public. Dès le XIIIe siècle les étudiants de l'Université y avaient entrée, et on leur en communiquait les livres. Un certain nombre de manuscrits précieux faisaient alors tout son fonds. La multitude des volumes s'accrut avec les progrès de l'imprimerie. Parmi les protecteurs de l'abbaye de Saint-Victor qui cultivèrent les lettres, plus de quatre-vingts ont contribué, par leur libéralité, à former la bibliothèque, et l'ont amenée au degré de supériorité qu'elle avait acquis dans les derniers temps. On compte principalement, parmi les premiers bienfaiteurs de la bibliothèque, Étienne de Senlis, évêque de Paris en 1140; Thibault, archidiacre de la même église vers 1160; le célèbre Arnould, évêque de Lizieux en 1182; Pierre de Nemours, évêque de Paris en 1218; Arnulphe d'Anagni, évêque de Saint-Omer, élu évêque de Paris en 1290; Jean Aucher, Jean de Rovigniac, l'un procureur du roi, l'autre conseiller au parlement de Paris; Jacques de Tournay, professeur en droit; Étienne Langlois, et beaucoup d'autres, qui laissèrent leurs livres en partie ou en totalité à l'abbaye de Saint-Victor; et plusieurs d'entre eux, à cette condition que les chanoines ouvriraient leur bibliothèque aux pauvres étudiants, qui auraient la liberté d'y faire usage des livres qu'ils léguaient.

Une fondation aussi respectable et aussi utile semblait ne devoir s'éteindre qu'avec l'abbaye. Elle éprouva néanmoins le sort commun à tous les anciens établissements, que le laps de temps détruit insensiblement. Depuis plus d'un siècle les chanoines de Saint-Victor avaient cessé d'ouvrir leur bibliothèque et d'en communiquer les livres, lorsqu'en 1652 messire Henry du Bouchet de Bournonville, conseiller en la grande chambre du parlement de Paris, prit la réso-

lution de consacrer à perpétuité pour *l'usage du public la bibliothèque qu'il s'était formée avec beaucoup de dépense, composée des meilleurs livres qu'il avait pu recouvrer*. Ce sont les termes dont il se sert dans sa fondation. De tous ceux auxquels il aurait pu confier ce trésor public, les chanoines de Saint-Victor lui parurent les plus propres à seconder ses vues. Dans son testament, en date du 27 mars 1652, il les choisit par préférence à tous autres, *et mit entre leurs mains, comme par forme de dépôt, tous ses livres*, et généralement tout ce qui composait sa bibliothèque, à la charge que tous les gens d'étude auraient la liberté d'étudier trois jours, chaque semaine, matin et soir, à certaine heure, dans la bibliothèque des chanoines, où ses livres seraient transportés après sa mort.

M. du Bouchet envisageait tout ce qui pouvait contribuer à la perfection de l'établissement qu'il méditait pour empêcher qu'il ne s'y glissât quelques abus; et pour corriger ceux qui se seraient malheureusement introduits, il le mit, d'une manière toute spéciale, sous la protection et l'inspection de messieurs les avocats généraux. Il les supplie, dans son testament, de se donner la peine *de visiter une fois l'année la bibliothèque de Saint-Victor, et d'avertir les religieux des plaintes qui leur seraient portées par les gens d'étude.*

Ce respectable magistrat comprit très-bien que, pour rendre sa fondation aussi utile et aussi durable qu'il le désirait, il était nécessaire d'ajouter à la donation de ses livres un revenu annuel pour leur entretien. Il laissa pour cet effet à perpétuité une rente de trois cent soixante et dix livres, qu'il marque expressément *ne devoir être employée qu'à acheter les meilleurs livres qui paraîtront dans la suite et à réparer les anciens.*

Son attention s'étendit jusque sur les occupations du bibliothécaire; il connaissait toute l'étendue du travail qu'exige une bibliothèque publique, de celui à qui elle est confiée. Il voulut que le bibliothécaire en fît son unique occupation. Considérant d'ailleurs que le bibliothécaire ne pourrait pas suffire à toutes les occupations de la bibliothèque si les supérieurs exigeaient de lui qu'il se trouvât aux exercices réguliers avec la même assiduité que les autres chanoines, et craignant aussi que la communauté ne se portât pas volontiers à accorder des dispenses qui la priveraient des services que lui rendait auparavant ce religieux par ses assistances au chœur; pour obvier à toutes les difficultés, pour lever tous les obstacles, il donna à la maison de Saint-Victor une rente perpétuelle de trois cent quarante livres un sou neuf deniers *pour les dédommager des*

absences du chanoine qui serait chargé du soin de la bibliothèque, et pour être employée à ses nécessités.

M. du Bouchet voulut s'assurer, de son vivant, de l'acceptation des chanoines de Saint-Victor. Par acte du 5 avril 1652, il commit les deux notaires qui avaient dressé son testament, pour le communiquer aux prieur et chanoines assemblés en chapitre, et recevoir leur déclaration. Les chanoines acceptèrent avec la plus vive reconnaissance. *Ils s'obligèrent d'un consentement unanime, et promirent, tant pour eux que pour leurs successeurs, d'accomplir et exécuter ponctuellement et exactement toutes les charges et conditions apposées audit testament.*

Ce digne fondateur, satisfait de la déclaration des chanoines de Saint-Victor, ne songea plus qu'à augmenter les richesses littéraires dont il voulait les rendre dépositaires. Il y travailla avec zèle jusqu'au moment de son décès, arrivé le 23 avril 1654. Son testament eut aussitôt son entière exécution. Les livres de M. du Bouchet furent transportés à Saint-Victor, et formèrent, avec ceux qu'avaient déjà les chanoines, une seule bibliothèque qui depuis a toujours été ouverte au public.

Deux autres personnes également célèbres dans la littérature (M. de Tralage et M. Cousin), animés du même zèle que M. du Bouchet, pour le bien public, témoins des avantages considérables que la société retirait de son établissement, se sont appliqués à le perfectionner. Elles en ont augmenté de beaucoup les fonds et les revenus : elles ont voulu, par leurs donations, rendre plus sacrées et plus inviolables les premières obligations contractées par les chanoines de Saint-Victor.

Messire Jean-Nicolas de Tralage, décédé à Paris, le 12 novembre 1698, légua par son testament, à l'abbaye de Saint-Victor, pour l'usage du public, tous ses livres, qui étaient en grand nombre, et des mieux choisis; toutes ses collections de cartes géographiques, d'estampes, de figures, etc., avec un fonds de rente perpétuelle uniquement destiné à fournir la bibliothèque des livres qui y manquaient.

En 1707, M. Cousin, président en la cour des monnaies, homme célèbre parmi les savants, connu par plusieurs ouvrages remplis d'une érudition profonde, voulut aussi qu'après sa mort, ses livres fussent donnés à la bibliothèque publique de Saint-Victor, et généralement tout ce qui composait sa bibliothèque, recueils, traductions, manuscrits, cartes de géographie, tableaux, bureaux, etc. Il y ajouta

un contrat au principal de vingt mille livres, qui ne donna depuis que cinq cent livres de rente, pour l'entretien de la bibliothèque et de l'emploi desquels M. Cousin veut expressément que les chanoines de Saint-Victor rendent compte chaque année à monseigneur l'archevêque de Paris, leur supérieur.

Les chanoines de Saint-Victor ont dû, en grande partie, à leur bibliothèque, cette haute réputation dont ils ont joui pendant plusieurs siècles, et qui leur a assuré la plus grande célébrité. C'est elle qui a répandu leur nom dans toutes les parties du monde où les lettres ont été cultivées; ce fut elle seule qui attira chaque jour chez eux l'étranger et le regnicole, les savants et les élèves; les uns par le désir de satisfaire une noble curiosité, les autres par la nécessité de recourir à ce dépôt public.

La bibliothèque de Saint-Victor, composée d'environ quarante mille volumes, de quinze mille manuscrits différents et d'une riche collection de cartes géographiques, jouissait de *treize cents trois livres neuf sous six deniers de rente perpétuelle* (non compris les sept cent dix livres un sou neuf deniers légués par le premier fondateur M. du Bouchet), ces rentes lui avaient été léguées par les fondateurs pour son entretien. Ouverte au public, beaucoup plus fréquemment qu'aucune autre, les gens d'étude y avaient entrée trois jours de chaque semaine, matin et soir, les lundis, mercredis et samedis. Les étrangers et les personnes de marque y étaient admis tous les jours et à toutes les heures, hors les temps de la journée auxquels la cloche appelait le bibliothécaire à quelqu'une des observances claustrales.

Un des chanoines, nommé par le père prieur de l'abbaye, remplissait les fonctions de bibliothécaire, charge qui n'était point limitée à un certain temps. Celui que le prieur avait choisi pour cet important emploi, pouvait espérer le conserver aussi longtemps qu'il continuait à s'en rendre digne. Le chanoine bibliothécaire avait sous lui un séculier pour distribuer les livres au public, les remettre en place et veiller sur les personnes auxquelles on les communiquait; comptable de son administration au conseil du prieur, chaque année il rendait compte de l'emploi des revenus, et du reste la communauté se reposait entièrement sur lui de tout ce qui concernait la bibliothèque et le service du public.

Pour bien apprécier le travail du bibliothécaire de Saint-Victor, il faut se le représenter dans le moment où il vient d'être mis, dans sa charge, placé pour la première fois au milieu de cette collection

de livres de toute espèce, dans toutes les langues, sur toutes les matières. Quoique le fondateur, M. du Bouchet, eût marqué de la manière la plus expresse qu'il voulait que la communauté accordât des exemptions d'office au chanoine bibliothécaire et qu'il eût laissé trois cent soixante livre de rentes à la maison pour l'indemniser de ses absences, on ne lui accordait aucune dispense, si ce n'était celle des vêpres, parce que l'heure de la séance concourait avec celle de cet office. Le bibliothécaire était tenu de se trouver à tous les autres offices, soit de la nuit, soit du jour; il avait donc peu d'heures à consacrer au travail et encore ce peu d'heures était-il distribué par parcelles interrompues insuffisantes pour un travail aussi important.

Le cabinet de géographie était un des plus curieux et des plus complets, qu'il y eût alors en France tant en livres qu'en cartes pour la partie ancienne.

La bibliothèque contenait encore une collection nombreuse de mémoires, factures et plaidoyers importants; des collections entières des premiers journaux qui eussent alors paru en France. Enfin elle était une des plus riches qui existassent dans le royaume.

État des revenus de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris depuis la réduction des rentes faite en l'année 1720.

Les rentes de la bibliothèque de Saint-Victor consistaient en trois contrats sur les aides et gabelles.

Le premier, passé devant Laideguive et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 31 décembre 1720, de *cinq cents livres* de rente au principal de vingt mille livres. Cette rente était originairement de mille livres avant la réduction; elle fut affectée à la fondation faite pour la bibliothèque par le président Cousin.

Le second, passé devant Dutartre et son confrère, notaires, le 18 décembre 1755, de *cinq cent vingt-quatre* livres de rente au denier vingt-cinq au principal de treize mille six cents livres provenant de M. de Tralage; laquelle rente a été réduite par acte du 31 août 1720, au denier quarante, et n'est plus en cours de compte du 1er avril 1720 que pour *trois cent vingt-sept livres dix sols*.

Le troisième passé devant Marchand et son confrère, notaires, le 17 avril 1716 de *huit cent quarante-trois livres* de rente au denier vingt-cinq, au principal de vingt et un mille soixante-quinze livres, provenant de M. de Tralage, laquelle a été réduite par acte du

31 juillet 1720, au denier quarante, et n'a plus eu cours à compter du 1er août 1720 que pour cinq cent vingt-six livres dix-sept sols six deniers, et depuis, par acte du 26 octobre 1722, le principal a été réduit à dix-neuf mille trente-neuf livres dont la rente au denier quarante est de quatre cent soixante-quinze livres dix-neuf sols six deniers sur lequel pied elle a cours depuis le 1er janvier 1722.

Le total des revenus de la bibliothèque de Saint-Victor montait à la somme de mille trois cent trois livres neuf sols six deniers.

Monseigneur le duc de Fitz-James, évêque de Soissons, abbé de Saint-Victor de Paris, mourut au mois de juillet 1764. Ses chanoines crurent pouvoir profiter de la vacance de leur abbaye pour demander au roi un brevet de dix mille livres de retenue par an sur la curule abbatiale pour faire une augmentation des bâtiments à leur bibliothèque publique, exposant que le bâtiment dans lequel les gens de lettres s'assemblent pour travailler est beaucoup trop petit pour le service public et qu'il suffit à peine pour contenir la moitié des volumes consacrés à l'usage du public.

Le roi reçut avec bonté la demande des chanoines de Saint-Victor, et Sa Majesté donna leur abbaye à monseigneur l'archevêque de Lyon, et en même temps, par un brevet du 21 octobre 1764, elle leur accorda dix mille livres à prendre pendant seize années sur la mense abbatiale à commencer du 1er janvier 1766 pour être ladite somme employée à augmenter les bâtiments de leur bibliothèque.

De plus, par arrêt du conseil d'État en date du 28 octobre 1765, le roi commet M. Marchal du Sainlay, receveur général des économats pour recevoir chaque année les dix mille livres, et en être le dépositaire en tant que de besoin. L'arrêt lui adjuge le sou pour livre pour son droit de recette à prendre sur la somme totale de cent soixante mille livres.

Aussitôt monseigneur l'évêque d'Orléans demande aux chanoines de Saint-Victor de lui fournir un plan de bâtiments à construire avec le devis estimatif des ouvrages : le sieur Danjou fils était alors leur architecte, ils le chargèrent de dresser le plan demandé et de fournir les devis. Le plan a été présenté à Sa Majesté qui a daigné l'examiner et le signer. Ce plan signé du roi est resté aux mains du sieur Danjou fils avec tout ce qui y rapport. Les chanoines de Saint-Victor *attendent* avec impatience la liberté de pouvoir faire commencer le bâtiment si nécessaire aux gens de lettres qui fréquentent leur bibliothèque. On leur objecte que la somme amassée depuis sept ans, qui forme celle de soixante-dix mille francs, n'est pas assez forte

pour qu'on puisse commencer et mettre la main à l'œuvre et l'on diffère sans assigner aucun temps.

Les bibliothécaires de Saint-Victor, à partir de l'année 1650, furent les chanoines dont les noms suivent :

Eustache de Blenner ;
Jean Picard :
Le Tonnelier ;
Bouët ;
Viou d'Héronval ;
Noiret, jusqu'en septembre 1718 ;
Le Brun, jusqu'en octobre 1722 ;
Luce, jusqu'en avril 1724 ;
Bourbonne, jusqu'en avril 1727 ;
Lagrenée, jusqu'en mars 1731 ;
Cerveau, jusqu'en septembre 1731 ;
Coutat, jusqu'en décembre 1736 et de 1737 à 1740 ;
Baillard, jusqu'en 1743 ;
Lallemant, jusqu'en mars 1748 ;
Brunet, jusqu'au 8 mai 1750 ;
Pelissien, jusqu'au 4 janvier 1759, décédé le 6 ;
Luce, jusqu'en 1761, élu prieur : mort à Paris, le 25 février 1799 ;
Quillet, jusqu'au 14 mars 1767, mort à Paris, le 23 octobre 1802 ;
Lagrenée, jusqu'en juin 1770, mort à Paris, le 30 septembre 1792.
Lucce, intérim, 1770 ;
Ruelle, jusqu'au 6 novembre 1770 ;
Septier, jusqu'en septembre 1771 ;
Maigret, jusqu'en novembre 1771 ;
Duchesne, 1771 ;
Millot, 1776, avant-dernier prieur de Saint-Victor, député à l'Assemblée nationale législative, mort à Paris, le 8 juin 1804.
Guyot, 1783 ;
Laurent, 1785, mort curé d'Hilliers, 10 janvier 1805 ;
Bruelle, intérim, mort à Corbeil, 5 octobre 1791 ;
Bernard, 1787, mort (tué), à Paris, le 2 septembre 1792, lors des massacres de ce jour dans la révolution.

Noms des religieux de Saint-Victor inscrits aux tableaux placés dans la bibliothèque.

Guillaume de Champeaux, fondateur.

Guildin, premier abbé.

Thomas, second prieur, tué entre les bras de l'évêque de Paris, Étienne, dont il était pénitencier et grand vicaire, et ce pour avoir repris de simonie un archidiacre de Paris, nommé Theobaldus Noterius. Cela arriva près Gournay, le 20 août 1130 : l'année suivante le pape Innocent II, étant à Paris, vint visiter la maison de Saint-Victor, et fit transférer le corps de ce bon père dans l'église. Le tombeau fut placé depuis dans la chapelle Saint-Denis.

André de Saint-Victor, commentateur du prophète Isaïe.

Guarnerus, sous-prieur, qui a rassemblé les passages les plus remarquables des écrits de saint Grégoire pape.

Le grand Hugues de Saint-Victor.

Étienne, soixante-septième évêque de Paris.

Maurice, soixante-dixième évêque de Paris.

Eude, soixante-onzième évêque de Paris.

Adenoul d'Anagni, élu et confirmé évêque de Paris.

Bernier, doyen; Adam Précentre; Bernard, archidiacre; Obizo, chanoines de l'église de Paris.

Yves de Saint-Victor, cardinal-prêtre du titre de Saint-Damase et légat en France, mort le 20 juin 1143.

Hugues de Petrileonis, cardinal-évêque de Tusculum, mort en avril 1148.

Jean Piuzutus, Napolitain, cardinal-prêtre au titre de Sainte-Anastase, mort en 1182.

Pierre Victor, chapelain des papes *Hadrian* IV et Alexandre III, depuis cardinal-prêtre au titre de Saint-Laurent en Damase, mort en 1175.

Hugues, neveu du précédent, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, légat en Angleterre et en Écosse, mort en 1184.

Alexis, neveu du pape Alexandre III, cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Suzanne et légat en *Hibernie*, mort le 24 mai 1150.

Henry, évêque d'Hydrunte en Norwége, environ l'an 1150.

Thierry, évêque d'Hamara au même pays.

Achard, second abbé et vingt-unième évêque d'Avranches.

Arnoul, quatorzième évêque de Lizieux.

Étienne, soixante-cinquième archevêque de Bourges.

Geoffroi de Sailly, cinquante-huitième évêque de Meaux.

Étienne d'Orléans, quatrième abbé de Sainte-Geneviève, et depuis évêque de Tournay, mort le 11 septembre 1203.

Les prieurs de Saint-Victor : Nauterus, Richard et Gatterus ; le sous-prieur Robert de Flamesbure.

Pierre Corwestor, mort le 21 octobre 1185.

Les sous-prieurs Godefroi et Richard, Anglais.

Leonius, célèbre poëte, créateur des vers léonins, auteur de ce distique d'heureuse rencontre :

« Vivere quisque diu, nemo bene vivere curat ;
« Quum bene quisque diu vivere nemo queat. »

Eudes, premier abbé de Sainte-Geneviève, enterré dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Ses douze confrères religieux de Saint-Victor qui instituèrent l'ordre régulier dans cette abbaye, furent Guilbert, prieur, Guillaume, sous-prieur, Henri, Guillaume et André, prêtres, Eudes et Guillaume, diacres, Furcart et Louis, sous-diacres, *souscrits l'an 1150, en la concession de l'eau de Bièvre;* Geoffroi et Thibault, prêtres, mentionnés au nécrologe de Saint-Victor avec Étienne d'Orléans qui fut depuis quatrième abbé.

Saint Guillaume, chanoine séculier de Sainte-Geneviève, porté dans un vieux nécrologe de 1206, *Vuillelmus abbas in Dacia noster canonicus ;* mort le 6 avril 1203.

Adamus de Saint-Victor, très-dévot serviteur de la vierge Marie, mère de Dieu, dont l'image placée dans la chapelle basse *s'inclina à luy estant en dévotion*, et récitant ce verset : « *Salve Mater pietatis et totius trinitatis nobile triclinium*, » par lui composé avec toute la séquence : « *Salve Mater Salvatoris,* » et autres qu'il a faites avec plusieurs autres traités, et entre autres son épitaphe.

Pierre de Poitiers, qui a fait une *somme* des cas de conscience.

Robert de Flamesbure, sous-prieur, inscrit sur sa tombe : *Homo Dei.* Mendenus, pénitencier dans Saint-Victor pour l'université de Paris, et Jacques de Rome, prieur, *qui a glossé le penitential de Pierre de Poitiers.*

Jean Boccin de Paris, auteur du *Mémorial des Histoires.*

Les abbés de Saint-Victor, qui ont écrit comme Guarin, cinquième abbé; Absalon, huitième; Jean, neuvième; Guillaume de Saint-Lô, vingt-deuxième; Pierre Leduc, vingt-sixième.

Girard de Grandvillé, doyen de Beauvais. Pierre de Condé, aumônier du roi Philippe le Bel et de ses enfants et chanoine de Paris; Jean Pastoureau, président des comptes, qui se sont rendus religieux à Saint-Victor.

Le célèbre Jean de Montholon; Pierre des Bouës, chantre et chanoine de Troyes en Champagne, et le président Lemaître, avec quelques autres prieurs et religieux, qui ont écrit ou se sont rendus célèbres par la prédication et la sainteté de leur vie.

La bibliothèque de Saint-Victor a été détruite et dispersée après la suppression des ordres religieux en 1790. Nous ne conservons aucun souvenir de cet établissement objet des fines plaisanteries de Rabelais et des critiques de l'érudit Scaliger.

A. J. Silvestre.

ÉTUDES SUR LES DOCUMENTS MYTHOLOGIQUES

CONTENUS

DANS LES PHILOSOPHUMENA D'ORIGÈNE,

PUBLIÉS PAR M. EMMANUEL MILLER.

SUITE (1).

Les Naasséniens n'étaient point les seuls entre les gnostiques qui eussent fait des emprunts aux doctrines chaldéennes ; une autre secte, celle des Pérates, Περάται, avait aussi puisé à la même source. Origène les représente, en effet, comme prenant pour guides, non les saintes Écritures, mais les spéculations astrologiques (2).

Les sectes gnostiques furent si imparfaitement connues des chrétiens, qu'en exposant leurs doctrines, les Pères de l'Église ont commis de fréquentes confusions. C'est ainsi que les Pérates ont été généralement identifiés aux Naasséniens, et que les uns et les autres ont été désignés sous le nom commun d'Ophites. En dehors d'Origène, il n'y a que Théodoret (3) qui parle des Pérates comme d'une secte distincte, et encore semble-t-il avoir emprunté tout ce qu'il en dit aux *Philosophumena* eux-mêmes. Dans le décret du dixième concile (4), tenu à Constantinople en 681, Euphrate, le chef des Pérates, reçoit le surnom de Περατικός. Mais le sens de ce surnom était si mal compris, que le savant Mosheim a voulu lire en place Περσικός, et il s'est même appuyé de cette fausse leçon, pour en conclure qu'Euphrate avait emprunté ses doctrines à la Perse.

Quelle est l'étymologie de ce nom de Pérate, Περάτης, lequel signifie *passager* et a été parfois appliqué pour cette raison aux Hébreux? On pourrait de prime abord, trompé par l'assertion de

(1) Voy. plus haut, p. 233.

(2) Καὶ τίνα τὰ τοῖς Περάταις δοκοῦντα, καὶ ὅτι μὴ ἀπὸ τῶν ἁγίων γραφῶν τὸ δόγμα αὐτοῖς συνίσταται, ἀλλὰ ἀπὸ ἀστρολογικῆς. *Philosoph.*, p. 93. Cf. p. 128.

(3) *Hæretic. Fabul.*, lib. I, c. XVII, ap. *Opera*, t. IV, p. 207.

(4) *Sacror. concil. nov. et ampliss. collect.*, éd. Mansi, t. XI, col. 849.

Théodoret (1), croire que ce nom était tiré du surnom d'Euphrate, le fondateur. Mais, s'il en avait été ainsi, les disciples auraient dû s'appeler Περατικοί et Euphrate Περάτης, tandis que c'est le contraire qui a lieu. Peut-être ce nom offrait-il un sens mystique. C'est ce que je n'ai pu découvrir.

Euphrate, dont le nom se lisait déjà dans le traité contre Celse, est cité avec un autre personnage dont le nom a embarrassé l'éditeur du *Philosophumena*. Car dans le manuscrit, ce nom est écrit tour à tour Ἀκεμβής, Κέλβης et Ἀδέμης, toujours accompagné toutefois de l'épithète ὁ Καρύστιος, de Caryste. Si M. E. Miller avait consulté Théodoret et le décret du concile que je viens de rappeler, il aurait vu que la dernière leçon était la préférable.

Euphrate et Ademes, voilà donc les deux fondateurs des Pérates. A quelle époque vivaient-ils? C'est ce que ne nous apprend pas Origène. Il semble cependant résulter de ses paroles que ces sectaires étaient postérieurs aux Naasséniens, les plus anciens des gnostiques, d'après ce Père. Cet illustre docteur se borne à remarquer que leur doctrine était demeurée longtemps cachée et qu'elle n'avait été mise au jour que depuis peu (2); ce qui explique pourquoi saint Irénée n'a pas prononcé leur nom.

Les Pérates adoptaient la division tripartite que les Naasséniens avaient tirée de la religion assyrienne, et ils la faisaient intervenir dans l'explication de l'univers. « Le monde est un, disaient-ils, mais il se divise en trois parties. La partie une d'entre ces trois est, selon eux, comme une sorte de principe premier, comme une source susceptible de se partager en une foule de divisions (τόμη). La première et la plus immédiate de ces divisions est la triade (τρίας), qui reçoit d'eux le nom de *bon parfait* (ἀγαθὸν τέλειον), de *grandeur génératrice* (μέγεθος πατρικόν). La seconde partie de leur triade est comme une multitude innombrable de puissances (δυνάμεις) qu'ils ont inventées. La troisième partie est le spécial (ἰδικόν) (3). La première partie est le bon incréé; la seconde, le bon qui s'est engendré lui-même; la troisième, ce qui a été engendré. » D'où il résulte clairement, ajoute Origène, qu'ils admettent trois dieux, trois verbes, trois intelligences, trois hommes. Et ayant ainsi divisé le

(1) Ὁ περατικὸς Εὐφράτης, ἀφ' οὗ Περάται προσηγορεύθησαν οἱ τούτων ὁμόφρονες.

(2) Ἔστι γοῦν καὶ ἑτέρα τις Περατική, ὃν πολλοῖς ἔτεσιν ἔλαθεν ἡ κατὰ Χριστοῦ δυσφημία· ὧν νῦν εἰς φανερὸν ἄγειν ἔδοξε τὰ ἀπόῤῥητα μυστήρια, p. 123.

(3) Théodoret nous apprend (*Fab. hær.*, I, 17, p. 207), que ces gnostiques désignaient sous ce nom d'ἰδικόν le monde périssable.

monde, ils attribuent à chaque partie des dieux, des verbes, des intelligences, des hommes.... Au temps d'Hérode, le monde étant arrivé à sa consommation, un homme descendit du ciel, venant de l'incréé et de la première subdivision (τόμη) du monde (1), ayant une triple nature, un triple corps, une triple puissance; cet homme s'appelait le Christ, il renfermait toutes les combinaisons et les puissances des trois parties du monde (2).

Origène dit qu'Euphrate et Ademes (p. 127) avaient adopté le système astrologique chaldéen, en y substituant seulement des noms nouveaux. Laissons encore parler le docteur chrétien, qui ne fait lui-même, en commençant, que reproduire les paroles de Sextus Empiricus :

« Les astrologues (chaldéens) disent que le monde est un; ils le divisent en douze parties fixes, qui sont celles des signes du zodiaque, et ils nomment le monde des signes zodiacaux fixes, le monde un fixe. Ils admettent aussi un autre monde, celui des planètes, qu'ils disent être soumis à la force, à l'ordre et au nombre : c'est la partie lunaire. Le second monde emprunte du premier une certaine force et participe de lui; les choses d'ici-bas sont sous l'influence de celles d'en haut (3).... La naissance des êtres d'ici-bas s'opère sous l'influence des astres. Les Chaldéens (4), qui ont observé le ciel avec plus d'attention, disent que les sept étoiles (5) régissent les causes qui déterminent chacun des événements de notre vie et viennent en aide aux signes zodiacaux. Ils divisent le cercle zodiacal en douze signes, divisent chaque signe en trente parties, et

(1) Je lis ici comme à la p. 315, τῆς τοῦ κόσμου πρώτης τομῆς, ce qui fournit une correction toute naturelle pour le passage de la p. 124 où le texte est plus altéré. Le rapprochement des deux mêmes passages indique qu'il faut une virgule après τομῆς (p. 124).

(2) Ce morceau présente des obscurités; je donne ici le sens tel que je l'entends. Ce résumé d'Origène est encore beaucoup plus clair que celui de Théodoret.

(3) Ce passage est obscur, p. 125, l. 69, je crois que le premier κόσμον se rapporte au monde lunaire et que le second κόσμον indique celui des fixes, il y a mot à mot qu'un *monde emprunte une certaine force, participe de l'autre monde.*

(4) Ici nous retrouvons dans Sextus Empiricus (*Adv. Astrolog.*, edit. cit., p. 210) les paroles mêmes d'Origène. Il me semble que ces paroles auraient pu servir à M. E. Miller à combler la lacune qu'il signale, p. 126, l. 2, car après συνεργεῖν δὲ τὰ τῶν ἀπλανῶν ζωδίων où s'arrête son texte, on voit qu'il faut intercaler le membre de phrase τὸν μὲν οὖν ζωδιακὸν κύκλον διαιροῦσιν à la suite duquel s'adapte parfaitement le μέρη δώδεκα. J'ai traduit en supposant faite cette correction.

(5) Je supplée ici les mots τοὺς ἑπτὰ ἀστέρας qui ont été passés dans le texte d'Origène, sans doute, parce que la construction de la phrase étant un peu changée, ces mots avaient été rejetés à la fin de la phrase où commence la lacune.

chacune d'elles en soixante minutes; car c'est ainsi qu'ils appellent les divisions les plus petites et dernières. Des signes zodiacaux, ils appellent les uns mâles et les autres femelles, disant que les uns sont biformes (m. à m. à deux corps, δίσωμα), et que les autres ne le sont pas; que les uns sont tropiques et les autres fixes (1). Les signes sont dits mâles ou femelles, suivant qu'ils ont une nature propre à déterminer la naissance d'êtres mâles ou d'êtres femelles. Ainsi, le bélier est un signe zodiacal mâle et le taureau femelle, et de même les autres sont tour à tour mâles ou femelles. C'est sous l'influence de ces idées, je pense, que les pythagoriciens appellent la monade mâle et la dyade femelle, et de nouveau la triade mâle, et qu'ils ont une distinction analogue pour les nombres pairs et impairs. Quelques-uns partagent chaque signe zodiacal en douze parties (2) et procèdent presque de la même façon. Par exemple, pour le bélier, ils appellent la première de ses dodécatémories, bélier et mâle; la seconde, taureau et femelle; la troisième, gémeaux et mâle, et ainsi de suite (3). Ils nomment signes biformes les gémeaux et son signe diamétralement opposé, le sagittaire; la vierge et les poissons (4).

Les autres signes ne sont pas biformes. De même sont dits par eux tropiques les signes dans lesquels le soleil change de direction et opère ses conversions (5). C'est le bélier, signe mâle, et le signe qui lui est diamétralement opposé, la balance; le capricorne et le cancer. Dans le bélier, a lieu le tropique vernal, dans le capricorne, le tropique hivernal; dans le cancer, le tropique estival, et dans la balance, le tropique autumnal. Tout cela a été exposé par nous en détail dans le livre précédent, où celui qui voudra s'en instruire pourra voir que les chefs de l'hérésie des Pérates, Euphrate le Pératique et Ademes

(1) Le texte d'Origène porte τὰ δὲ ἕτερα, mais le passage de Sextus Empiricus nous montre qu'il faut lire τὰ δὲ στερεά. Cf. ed. cit., p. 210, note.

(2) Il y a dans le texte d'Origène δωδεκατημόριον, mais celui de Sextus Empiricus nous donne la vraie leçon δωδεκατημόρια (p. 211, § 9).

(3) Ici le texte d'Origène est tellement altéré qu'il n'offre pas de sens et je regrette que M. E. Miller n'ait pas cru devoir y substituer le texte beaucoup plus clair de Sextus Empiricus. Aussi ai-je traduit sur ce dernier. D'après ce système, chaque signe du zodiaque se décomposait à son tour en douze sous-signes portant les mêmes noms que les signes primordiaux et de même alternativement mâles ou femelles.

(4) Ici encore il faut corriger le texte d'Origène et lire au lieu de Δίσωμα δὲ εἶναι λέγουσι ζῴδια τὰ διαμετροῦντα τούτοις Τοξότην, Παρθένον τε καὶ Ἰχθύας..... Δίσωμα δὲ λέγουσιν εἶναι ζῴδια, διδύμους τε καὶ τὸν διαμετροῦντα τούτοις τοξότην, παρθένον τε καὶ ἰχθύας.

(5) Ici de même je suis Sextus Empiricus, et je lis τροπικὰ μὲν, ἐν οἷς γινόμενος ὁ ἥλιος μεταλλάσσει καὶ ποιεῖ τοῦ περιέχοντος τροπάς, au lieu de τροπικὰ μὲν ἐν οἷς γινόμενος ὁ ἥλιος μεγάλας ἐμπεριποιεῖ τοῦ περιέχοντος ῥόπας.

de Caryste ne font que changer de nom, attribuant à la puissance les mêmes effets qu'au signe zodiacal, et recourent largement à l'art astrologique. Car c'est dans ce que les astrologues appellent limites des astres (ὅρια τῶν ἀστέρων) (1) que les astres conducteurs exercent la plus grande influence, influence tantôt bienfaisante, tantôt malfaisante; ce qui fait que les uns d'entre ces astres sont appelés bienfaisants et les autres malfaisants. Les astres sont dits en regard ou en symphonie, suivant que se regardant ils affectent une disposition trigonale, laissant entre eux un intervalle de trois signes, ou qu'ils affectent une disposition tétragonale, laissant entre eux un intervalle de deux signes (2). Les astres supérieurs qui forment la tête sympathisent avec les astres inférieurs. De même que la tête sympathise avec les astres inférieurs, de même les épigées sympathisent avec les astres placés au-dessus de la lune.... Les Pérates, s'appropriant cette théorie chaldéenne du concours et de la divergence des astres (3), et l'appliquant mensongèrement au nom de la vérité, annoncent comme la parole du Christ la *stase* des Éons, et l'appellent la désertion au mal des bonnes puissances et l'accord des puissances bonnes avec les perverses, donnant à ces puissances les noms de toparques et de poliarques (4), et forgeant une foule d'autres noms qui ne s'adaptent à leurs propres idées; et reproduisant maladroitement toutes les chimères que débitent les astrologues à propos des astres, ils adoptent les suppositions les plus erronées, ainsi que je saurai le démontrer. Je comparerai au système astrologique chaldéen dont il vient d'être question, quelques-uns des traités dus aux Pérates; de façon que ceux qui examineront la question, se convaincront que les principes des Pérates sont ceux des astrologues et non ceux du Christ (p. 126-128).

Origène combat avec énergie les idées astrologiques, auxquelles il oppose quelquefois des arguments sans réplique, tels que celui-là, par

(1) Sextus Empiricus (*Adv. Astrolog.*, p. 218, éd. cit., p. 344) nous apprend ce que les astrologues appelaient *limites des astres* : Ὅρια δὲ ἀστέρων προσαγορεύουσιν ἐν ἑκάστῳ ζῴδιῳ, ἐν οἷς ἕκαστος τῶν ἀστέρων ἀπὸ ποστῆς μοίρας ἐπὶ ποστὴν μοίραν πλεῖστον δύναται. Cf. Manilius, *Astron.*, II, 732.

(2) Ceci se retrouve en partie dans Sextus Empiricus, *Adv. Astrolog.*, p. 344, éd. cit., p. 218 (Cf. Censorinus, *de Die natal.*, c. XI). Je crois qu'après δυεῖν, il faut une virgule, et lire τὰ μὲν ἄνω κεφαλὴν πάσχειν, τὰ δὲ ὑποκείμενα μέρη συμπάσχειν.

(3) J'ai traduit les mots σύστασιν et διαφοράν, quoiqu'à la rigueur ces mots étant des expressions techniques, ne doivent pas se traduire.

(4) Προαστείους signifie évidemment ici ceux qui commandent à une ville (ἄστυ), voilà pourquoi j'ai rendu ce mot par poliarque. Προαστείος ne se trouve pas dans les dictionnaires grecs avec ce sens, il n'est signalé que comme adjectif.

d'être accueillies avec empressement à Marseille : ce philosophe était originaire de Samos, et par conséquent Ionien comme les Phocéens, et comme eux élevé dans le culte d'Apollon de Delphes, que les anciennes traditions grecques considéraient comme venu des contrées hyperboréennes, ces mêmes contrées où depuis s'établirent les Phocéens de Marseille.

Nous le voyons déjà, et j'espère vous le prouver de mon mieux par la suite; le druidisme compte parmi ses éléments des vestiges de l'ancienne religion gallique, des croyances phéniciennes, mais surtout il compte les doctrines pythagoriciennes : il y avait encore quelques traces de la religion étrusque : en effet, c'est en Étrurie que les *figures ailées* se retrouvent le plus dans l'Europe occidentale : cette contrée d'ailleurs était voisine des Ombres, Galls d'origine (29).

Remarquez que je ne parle pas des religions du nord, de la Scandinavie ou de la Germanie, parce qu'elles appartiennent à l'ancien culte gallique parfaitement distinct du druidisme.

En résumant cette lettre, mon cher confrère, je crois vous avoir prouvé : 1° l'existence d'une première religion remontant à la plus haute antiquité, et que j'appelle *gallique;* 2° que les monuments, improprement nommés *druidiques*, se rattachent à ces temps reculés; 3° enfin, après avoir établi les différents éléments qui formèrent le druidisme, j'arrive à dire qu'élaboré progressivement jusqu'au Ve siècle avant l'ère chrétienne, il n'a commencé à former une doctrine véritable et complète que vers le IVe, un siècle environ avant l'établissement d'un monnayage général dans les Gaules : cette coïncidence est fort importante à établir, comme nous le verrons : la monnaie a toujours été la conséquence d'une civilisation très-avancée, et ici nous voyons cet usage s'établir justement lorsque le druidisme et l'influence massaliote sont tous deux florissants.

Veuillez agréer, etc.

ANATOLE BARTHELEMY.

(29) Cf. *Journal des Savants*, 1843, p. 547 et seq., 605 et seq., article de M. Raoul Rochette.

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-VICTOR.

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Paris a été regardée dans tous les temps comme une des plus considérables du royaume. Elle fut la première qui ait été destinée à l'usage du public. Dès le XIIIe siècle les étudiants de l'Université y avaient entrée, et on leur en communiquait les livres. Un certain nombre de manuscrits précieux faisaieut alors tout son fonds. La multitude des volumes s'accrut avec les progrès de l'imprimerie. Parmi les protecteurs de l'abbaye de Saint-Victor qui cultivèrent les lettres, plus de quatre-vingts ont contribué, par leur libéralité, à former la bibliothèque, et l'ont amenée au degré de supériorité qu'elle avait acquis dans les derniers temps. On compte principalement, parmi les premiers bienfaiteurs de la bibliothèque, Étienne de Senlis, évêque de Paris en 1140; Thibault, archidiacre de la même église vers 1160; le célèbre Arnould, évêque de Lizieux en 1182; Pierre de Nemours, évêque de Paris en 1218; Arnulphe d'Anagni, évêque de Saint-Omer, élu évêque de Paris en 1290; Jean Aucher, Jean de Rovigniac, l'un procureur du roi, l'autre conseiller au parlement de Paris; Jacques de Tournay, professeur en droit; Étienne Langlois, et beaucoup d'autres, qui laissèrent leurs livres en partie ou en totalité à l'abbaye de Saint-Victor; et plusieurs d'entre eux, à cette condition que les chanoines ouvriraient leur bibliothèque aux pauvres étudiants, qui auraient la liberté d'y faire usage des livres qu'ils léguaient.

Une fondation aussi respectable et aussi utile semblait ne devoir s'éteindre qu'avec l'abbaye. Elle éprouva néanmoins le sort commun à tous les anciens établissements, que le laps de temps détruit insensiblement. Depuis plus d'un siècle les chanoines de Saint-Victor avaient cessé d'ouvrir leur bibliothèque et d'en communiquer les livres, lorsqu'en 1652 messire Henry du Bouchet de Bournonville, conseiller en la grande chambre du parlement de Paris, prit la réso-

lution de consacrer à perpétuité pour *l'usage du public la bibliothèque qu'il s'était formée avec beaucoup de dépense, composée des meilleurs livres qu'il avait pu recouvrer.* Ce sont les termes dont il se sert dans sa fondation. De tous ceux auxquels il aurait pu confier ce trésor public, les chanoines de Saint-Victor lui parurent les plus propres à seconder ses vues. Dans son testament, en date du 27 mars 1652, il les choisit par préférence à tous autres, *et mit entre leurs mains, comme par forme de dépôt, tous ses livres*, et généralement tout ce qui composait sa bibliothèque, à la charge que tous les gens d'étude auraient la liberté d'étudier trois jours, chaque semaine, matin et soir, à certaine heure, dans la bibliothèque des chanoines, où ses livres seraient transportés après sa mort.

M. du Bouchet envisageait tout ce qui pouvait contribuer à la perfection de l'établissement qu'il méditait pour empêcher qu'il ne s'y glissât quelques abus; et pour corriger ceux qui se seraient malheureusement introduits, il le mit, d'une manière toute spéciale, sous la protection et l'inspection de messieurs les avocats généraux. Il les supplie, dans son testament, de se donner la peine *de visiter une fois l'année la bibliothèque de Saint-Victor, et d'avertir les religieux des plaintes qui leur seraient portées par les gens d'étude.*

Ce respectable magistrat comprit très-bien que, pour rendre sa fondation aussi utile et aussi durable qu'il le désirait, il était nécessaire d'ajouter à la donation de ses livres un revenu annuel pour leur entretien. Il laissa pour cet effet à perpétuité une rente de trois cent soixante et dix livres, qu'il marque expressément *ne devoir être employée qu'à acheter les meilleurs livres qui paraîtront dans la suite et à réparer les anciens.*

Son attention s'étendit jusque sur les occupations du bibliothécaire; il connaissait toute l'étendue du travail qu'exige une bibliothèque publique, de celui à qui elle est confiée. Il voulut que le bibliothécaire en fît son unique occupation. Considérant d'ailleurs que le bibliothécaire ne pourrait pas suffire à toutes les occupations de la bibliothèque si les supérieurs exigeaient de lui qu'il se trouvât aux exercices réguliers avec la même assiduité que les autres chanoines, et craignant aussi que la communauté ne se portât pas volontiers à accorder des dispenses qui la priveraient des services que lui rendait auparavant ce religieux par ses assistances au chœur; pour obvier à toutes les difficultés, pour lever tous les obstacles, il donna à la maison de Saint-Victor une rente perpétuelle de trois cent quarante livres un sou neuf deniers *pour les dédommager des*

absences du chanoine qui serait chargé du soin de la bibliothèque, et pour être employée à ses nécessités.

M. du Bouchet voulut s'assurer, de son vivant, de l'acceptation des chanoines de Saint-Victor. Par acte du 5 avril 1652, il commit les deux notaires qui avaient dressé son testament, pour le communiquer aux prieur et chanoines assemblés en chapitre, et recevoir leur déclaration. Les chanoines acceptèrent avec la plus vive reconnaissance. *Ils s'obligèrent d'un consentement unanime, et promirent, tant pour eux que pour leurs successeurs, d'accomplir et exécuter ponctuellement et exactement toutes les charges et conditions apposées audit testament.*

Ce digne fondateur, satisfait de la déclaration des chanoines de Saint-Victor, ne songea plus qu'à augmenter les richesses littéraires dont il voulait les rendre dépositaires. Il y travailla avec zèle jusqu'au moment de son décès, arrivé le 23 avril 1654. Son testament eut aussitôt son entière exécution. Les livres de M. du Bouchet furent transportés à Saint-Victor, et formèrent, avec ceux qu'avaient déjà les chanoines, une seule bibliothèque qui depuis a toujours été ouverte au public.

Deux autres personnes également célèbres dans la littérature (M. de Tralage et M. Cousin), animés du même zèle que M. du Bouchet, pour le bien public, témoins des avantages considérables que la société retirait de son établissement, se sont appliqués à le perfectionner. Elles en ont augmenté de beaucoup les fonds et les revenus : elles ont voulu, par leurs donations, rendre plus sacrées et plus inviolables les premières obligations contractées par les chanoines de Saint-Victor.

Messire Jean-Nicolas de Tralage, décédé à Paris, le 12 novembre 1698, légua par son testament, à l'abbaye de Saint-Victor, pour l'usage du public, tous ses livres, qui étaient en grand nombre, et des mieux choisis; toutes ses collections de cartes géographiques, d'estampes, de figures, etc., avec un fonds de rente perpétuelle uniquement destiné à fournir la bibliothèque des livres qui y manquaient.

En 1707, M. Cousin, président en la cour des monnaies, homme célèbre parmi les savants, connu par plusieurs ouvrages remplis d'une érudition profonde, voulut aussi qu'après sa mort, ses livres fussent donnés à la bibliothèque publique de Saint-Victor, et généralement tout ce qui composait sa bibliothèque, recueils, traductions, manuscrits, cartes de géographie, tableaux, bureaux, etc. Il y ajouta

un contrat au principal de vingt mille livres, qui ne donna depuis que cinq cent livres de rente, pour l'entretien de la bibliothèque et de l'emploi desquels M. Cousin veut expressément que les chanoines de Saint-Victor rendent compte chaque année à monseigneur l'archevêque de Paris, leur supérieur.

Les chanoines de Saint-Victor ont dû, en grande partie, à leur bibliothèque, cette haute réputation dont ils ont joui pendant plusieurs siècles, et qui leur a assuré la plus grande célébrité. C'est elle qui a répandu leur nom dans toutes les parties du monde où les lettres ont été cultivées; ce fut elle seule qui attira chaque jour chez eux l'étranger et le regnicole, les savants et les élèves; les uns par le désir de satisfaire une noble curiosité, les autres par la nécessité de recourir à ce dépôt public.

La bibliothèque de Saint-Victor, composée d'environ quarante mille volumes, de quinze mille manuscrits différents et d'une riche collection de cartes géographiques, jouissait de *treize cents trois livres neuf sous six deniers de rente perpétuelle* (non compris les sept cent dix livres un sou neuf deniers légués par le premier fondateur M. du Bouchet), ces rentes lui avaient été léguées par les fondateurs pour son entretien. Ouverte au public, beaucoup plus fréquemment qu'aucune autre, les gens d'étude y avaient entrée trois jours de chaque semaine, matin et soir, les lundis, mercredis et samedis. Les étrangers et les personnes de marque y étaient admis tous les jours et à toutes les heures, hors les temps de la journée auxquels la cloche appelait le bibliothécaire à quelqu'une des observances claustrales.

Un des chanoines, nommé par le père prieur de l'abbaye, remplissait les fonctions de bibliothécaire, charge qui n'était point limitée à un certain temps. Celui que le prieur avait choisi pour cet important emploi, pouvait espérer le conserver aussi longtemps qu'il continuait à s'en rendre digne. Le chanoine bibliothécaire avait sous lui un séculier pour distribuer les livres au public, les remettre en place et veiller sur les personnes auxquelles on les communiquait; comptable de son administration au conseil du prieur, chaque année il rendait compte de l'emploi des revenus, et du reste la communauté se reposait entièrement sur lui de tout ce qui concernait la bibliothèque et le service du public.

Pour bien apprécier le travail du bibliothécaire de Saint-Victor, il faut se le représenter dans le moment où il vient d'être mis, dans sa charge, placé pour la première fois au milieu de cette collection

de livres de toute espèce, dans toutes les langues, sur toutes les matières. Quoique le fondateur, M. du Bouchet, eût marqué de la manière la plus expresse qu'il voulait que la communauté accordât des exemptions d'office au chanoine bibliothécaire et qu'il eût laissé trois cent soixante livre de rentes à la maison pour l'indemniser de ses absences, on ne lui accordait aucune dispense, si ce n'était celle des vêpres, parce que l'heure de la séance concourait avec celle de cet office. Le bibliothécaire était tenu de se trouver à tous les autres offices, soit de la nuit, soit du jour; il avait donc peu d'heures à consacrer au travail et encore ce peu d'heures était-il distribué par parcelles interrompues insuffisantes pour un travail aussi important.

Le cabinet de géographie était un des plus curieux et des plus complets, qu'il y eût alors en France tant en livres qu'en cartes pour la partie ancienne.

La bibliothèque contenait encore une collection nombreuse de mémoires, factures et plaidoyers importants; des collections entières des premiers journaux qui eussent alors paru en France. Enfin elle était une des plus riches qui existassent dans le royaume.

État des revenus de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris depuis la réduction des rentes faite en l'année 1720.

Les rentes de la bibliothèque de Saint-Victor consistaient en trois contrats sur les aides et gabelles.

Le premier, passé devant Laideguive et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 31 décembre 1720, de *cinq cents livres* de rente au principal de vingt mille livres. Cette rente était originairement de mille livres avant la réduction; elle fut affectée à la fondation faite pour la bibliothèque par le président Cousin.

Le second, passé devant Dutartre et son confrère, notaires, le 18 décembre 1755, de *cinq cent vingt-quatre* livres de rente au denier vingt-cinq au principal de treize mille six cents livres provenant de M. de Tralage; laquelle rente a été réduite par acte du 31 août 1720, au denier quarante, et n'est plus en cours de compte du 1er avril 1720 que pour *trois cent vingt-sept livres dix sols.*

Le troisième passé devant Marchand et son confrère, notaires, le 17 avril 1716 de *huit cent quarante-trois livres* de rente au denier vingt-cinq, au principal de vingt et un mille soixante-quinze livres, provenant de M. de Tralage, laquelle a été réduite par acte du

31 juillet 1720, au denier quarante, et n'a plus eu cours à compter du 1er août 1720 que pour cinq cent vingt-six livres dix-sept sols six deniers, et depuis, par acte du 26 octobre 1722, le principal a été réduit à dix-neuf mille trente-neuf livres dont la rente au denier quarante est de quatre cent soixante-quinze livres dix-neuf sols six deniers sur lequel pied elle a cours depuis le 1er janvier 1722.

Le total des revenus de la bibliothèque de Saint-Victor montait à la somme de mille trois cent trois livres neuf sols six deniers.

Monseigneur le duc de Fitz-James, évêque de Soissons, abbé de Saint-Victor de Paris, mourut au mois de juillet 1764. Ses chanoines crurent pouvoir profiter de la vacance de leur abbaye pour demander au roi un brevet de dix mille livres de retenue par an sur la curule abbatiale pour faire une augmentation des bâtiments à leur bibliothèque publique, exposant que le bâtiment dans lequel les gens de lettres s'assemblent pour travailler est beaucoup trop petit pour le service public et qu'il suffit à peine pour contenir la moitié des volumes consacrés à l'usage du public.

Le roi reçut avec bonté la demande des chanoines de Saint-Victor, et Sa Majesté donna leur abbaye à monseigneur l'archevêque de Lyon, et en même temps, par un brevet du 21 octobre 1764, elle leur accorda dix mille livres à prendre pendant seize années sur la mense abbatiale à commencer du 1er janvier 1766 pour être ladite somme employée à augmenter les bâtiments de leur bibliothèque.

De plus, par arrêt du conseil d'État en date du 28 octobre 1765, le roi commet M. Marchal du Sainlay, receveur général des économats pour recevoir chaque année les dix mille livres, et en être le dépositaire en tant que de besoin. L'arrêt lui adjuge le sou pour livre pour son droit de recette à prendre sur la somme totale de cent soixante mille livres.

Aussitôt monseigneur l'évêque d'Orléans demande aux chanoines de Saint-Victor de lui fournir un plan de bâtiments à construire avec le devis estimatif des ouvrages : le sieur Danjou fils était alors leur architecte, ils le chargèrent de dresser le plan demandé et de fournir les devis. Le plan a été présenté à Sa Majesté qui a daigné l'examiner et le signer. Ce plan signé du roi est resté aux mains du sieur Danjou fils avec tout ce qui y rapport. Les chanoines de Saint-Victor *attendent* avec impatience la liberté de pouvoir faire commencer le bâtiment si nécessaire aux gens de lettres qui fréquentent leur bibliothèque. On leur objecte que la somme amassée depuis sept ans, qui forme celle de soixante-dix mille francs, n'est pas assez forte

pour qu'on puisse commencer et mettre la main à l'œuvre et l'on diffère sans assigner aucun temps.

Les bibliothécaires de Saint-Victor, à partir de l'année 1650, furent les chanoines dont les noms suivent :

Eustache de Blenner ;
Jean Picard ;
Le Tonnelier ;
Bouët ;
Viou d'Héronval ;
Noiret, jusqu'en septembre 1718 ;
Le Brun, jusqu'en octobre 1722 ;
Luce, jusqu'en avril 1724 ;
Bourbonne, jusqu'en avril 1727 ;
Lagrenée, jusqu'en mars 1731 ;
Cerveau, jusqu'en septembre 1731 ;
Coutat, jusqu'en décembre 1736 et de 1737 à 1740 ;
Baillard, jusqu'en 1743 ;
Lallemant, jusqu'en mars 1748 ;
Brunet, jusqu'au 8 mai 1750 ;
Pelissien, jusqu'au 4 janvier 1759, décédé le 6 ;
Luce, jusqu'en 1761, élu prieur : mort à Paris, le 25 février 1799 ;
Quillet, jusqu'au 14 mars 1767, mort à Paris, le 23 octobre 1802 ;
Lagrenée, jusqu'en juin 1770, mort à Paris, le 30 septembre 1792.
Lucce, intérim, 1770 ;
Ruelle, jusqu'au 6 novembre 1770 ;
Septier, jusqu'en septembre 1771 ;
Maigret, jusqu'en novembre 1771 ;
Duchesne, 1771 ;
Millot, 1776, avant-dernier prieur de Saint-Victor, député à l'Assemblée nationale législative, mort à Paris, le 8 juin 1804.
Guyot, 1783 ;
Laurent, 1785, mort curé d'Hilliers, 10 janvier 1805 ;
Bruelle, intérim, mort à Corbeil, 5 octobre 1791 ;
Bernard, 1787, mort (tué), à Paris, le 2 septembre 1792, lors des massacres de ce jour dans la révolution.

Noms des religieux de Saint-Victor inscrits aux tableaux placés dans la bibliothèque.

Guillaume de Champeaux, fondateur.

Guildin, premier abbé.

Thomas, second prieur, tué entre les bras de l'évêque de Paris, Étienne, dont il était pénitencier et grand vicaire, et ce pour avoir repris de simonie un archidiacre de Paris, nommé Theobaldus Noterius. Cela arriva près Gournay, le 20 août 1130 : l'année suivante le pape Innocent II, étant à Paris, vint visiter la maison de Saint-Victor, et fit transférer le corps de ce bon père dans l'église. Le tombeau fut placé depuis dans la chapelle Saint-Denis.

André de Saint-Victor, commentateur du prophète Isaïe.

Guarnerus, sous-prieur, qui a rassemblé les passages les plus remarquables des écrits de saint Grégoire pape.

Le grand Hugues de Saint-Victor.

Étienne, soixante-septième évêque de Paris.

Maurice, soixante-dixième évêque de Paris.

Eude, soixante-onzième évêque de Paris.

Adenoul d'Anagni, élu et confirmé évêque de Paris.

Bernier, doyen; Adam Précentre; Bernard, archidiacre; Obizo, chanoines de l'église de Paris.

Yves de Saint-Victor, cardinal-prêtre du titre de Saint-Damase et légat en France, mort le 20 juin 1143.

Hugues de Petrileonis, cardinal-évêque de Tusculum, mort en avril 1148.

Jean Piuzutus, Napolitain, cardinal-prêtre au titre de Sainte-Anastase, mort en 1182.

Pierre Victor, chapelain des papes *Hadrian* IV et Alexandre III, depuis cardinal-prêtre au titre de Saint-Laurent en Damase, mort en 1175.

Hugues, neveu du précédent, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, légat en Angleterre et en Écosse, mort en 1184.

Alexis, neveu du pape Alexandre III, cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Suzanne et légat en *Hibernie*, mort le 24 mai 1150.

Henry, évêque d'Hydrunte en Norwége, environ l'an 1150.

Thierry, évêque d'Hamara au même pays.

Achard, second abbé et vingt-unième évêque d'Avranches.

Arnoul, quatorzième évêque de Lizieux.

Étienne, soixante-cinquième archevêque de Bourges.

Geoffroi de Sailly, cinquante-huitième évêque de Meaux.

Étienne d'Orléans, quatrième abbé de Sainte-Geneviève, et depuis évêque de Tournay, mort le 11 septembre 1203.

Les prieurs de Saint-Victor : Nauterus, Richard et Gatterus ; le sous-prieur Robert de Flamesbure.

Pierre Corwestor, mort le 21 octobre 1185.

Les sous-prieurs Godefroi et Richard, Anglais.

Leonius, célèbre poëte, créateur des vers léonins, auteur de ce distique d'heureuse rencontre :

« Vivere quisque diu, nemo bene vivere curat ;
« Quum bene quisque diu vivere nemo queat. »

Eudes, premier abbé de Sainte-Geneviève, enterré dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Ses douze confrères religieux de Saint-Victor qui instituèrent l'ordre régulier dans cette abbaye, furent Guilbert, prieur, Guillaume, sous-prieur, Henri, Guillaume et André, prêtres, Eudes et Guillaume, diacres, Furcart et Louis, sous-diacres, *souscrits l'an* 1150, *en la concession de l'eau de Bièvre;* Geoffroi et Thibault, prêtres, mentionnés au nécrologe de Saint-Victor avec Étienne d'Orléans qui fut depuis quatrième abbé.

Saint Guillaume, chanoine séculier de Sainte-Geneviève, porté dans un vieux nécrologe de 1206, *Vuillelmus abbas in Dacia noster canonicus ;* mort le 6 avril 1203.

Adamus de Saint-Victor, très-dévot serviteur de la vierge Marie, mère de Dieu, dont l'image placée dans la chapelle basse s'*inclina à luy estant en dévotion*, et récitant ce verset : « *Salve Mater pietatis et totius trinitatis nobile triclinium*, » par lui composé avec toute la séquence : « *Salve Mater Salvatoris,* » et autres qu'il a faites avec plusieurs autres traités, et entre autres son épitaphe.

Pierre de Poitiers, qui a fait une *somme* des cas de conscience.

Robert de Flamesbure, sous-prieur, inscrit sur sa tombe : *Homo Dei.* Mendenus, pénitencier dans Saint-Victor pour l'université de Paris, et Jacques de Rome, prieur, *qui a glossé le penitential de Pierre de Poitiers.*

Jean Boccin de Paris, auteur du *Mémorial des Histoires.*

Les abbés de Saint-Victor, qui ont écrit comme Guarin, cinquième abbé; Absalon, huitième; Jean, neuvième; Guillaume de Saint-Lô, vingt-deuxième ; Pierre Leduc, vingt-sixième.

Girard de Grandvillé, doyen de Beauvais. Pierre de Condé, aumônier du roi Philippe le Bel et de ses enfants et chanoine de Paris; Jean Pastoureau, président des comptes, qui se sont rendus religieux à Saint-Victor.

Le célèbre Jean de Montholon; Pierre des Bouës, chantre et chanoine de Troyes en Champagne, et le président Lemaître, avec quelques autres prieurs et religieux, qui ont écrit ou se sont rendus célèbres par la prédication et la sainteté de leur vie.

La bibliothèque de Saint-Victor a été détruite et dispersée après la suppression des ordres religieux en 1790. Nous ne conservons aucun souvenir de cet établissement objet des fines plaisanteries de Rabelais et des critiques de l'érudit Scaliger.

A. J. Silvestre.

ÉTUDES SUR LES DOCUMENTS MYTHOLOGIQUES

CONTENUS

DANS LES PHILOSOPHUMENA D'ORIGÈNE,

PUBLIÉS PAR M. EMMANUEL MILLER.

SUITE (1).

Les Naasséniens n'étaient point les seuls entre les gnostiques qui eussent fait des emprunts aux doctrines chaldéennes ; une autre secte, celle des Pérates, Περάται, avait aussi puisé à la même source. Origène les représente, en effet, comme prenant pour guides, non les saintes Écritures, mais les spéculations astrologiques (2).

Les sectes gnostiques furent si imparfaitement connues des chrétiens, qu'en exposant leurs doctrines, les Pères de l'Église ont commis de fréquentes confusions. C'est ainsi que les Pérates ont été généralement identifiés aux Naasséniens, et que les uns et les autres ont été désignés sous le nom commun d'Ophites. En dehors d'Origène, il n'y a que Théodoret (3) qui parle des Pérates comme d'une secte distincte, et encore semble-t-il avoir emprunté tout ce qu'il en dit aux *Philosophumena* eux-mêmes. Dans le décret du dixième concile (4), tenu à Constantinople en 681, Euphrate, le chef des Pérates, reçoit le surnom de Περατικός. Mais le sens de ce surnom était si mal compris, que le savant Mosheim a voulu lire en place Περσικός, et il s'est même appuyé de cette fausse leçon, pour en conclure qu'Euphrate avait emprunté ses doctrines à la Perse.

Quelle est l'étymologie de ce nom de Pérate, Περάτης, lequel signifie *passager* et a été parfois appliqué pour cette raison aux Hébreux? On pourrait de prime abord, trompé par l'assertion de

(1) Voy. plus haut, p. 233.

(2) Καὶ τίνα τὰ τοῖς Περάταις δοκοῦντα, καὶ ὅτι μὴ ἀπὸ τῶν ἁγίων γραφῶν τὸ δόγμα αὐτοῖς συνίσταται, ἀλλὰ ἀπὸ ἀστρολογικῆς. *Philosoph.*, p. 93. Cf. p. 128.

(3) *Hæretic. Fabul.*, lib. I, c. XVII, ap. *Opera*, t. IV, p. 207.

(4) *Sacror. concil. nov. et ampliss. collect.*, éd. Mansi, t. XI, col. 849.

Théodoret (1), croire que ce nom était tiré du surnom d'Euphrate, le fondateur. Mais, s'il en avait été ainsi, les disciples auraient dû s'appeler Περατικοί et Euphrate Περάτης, tandis que c'est le contraire qui a lieu. Peut-être ce nom offrait-il un sens mystique. C'est ce que je n'ai pu découvrir.

Euphrate, dont le nom se lisait déjà dans le traité contre Celse, est cité avec un autre personnage dont le nom a embarrassé l'éditeur du *Philosophumena*. Car dans le manuscrit, ce nom est écrit tour à tour Ἀκεμβής, Κέλβης et Ἀδέμης, toujours accompagné toutefois de l'épithète ὁ Καρύστιος, de Caryste. Si M. E. Miller avait consulté Théodoret et le décret du concile que je viens de rappeler, il aurait vu que la dernière leçon était la préférable.

Euphrate et Ademes, voilà donc les deux fondateurs des Pérates. A quelle époque vivaient-ils? C'est ce que ne nous apprend pas Origène. Il semble cependant résulter de ses paroles que ces sectaires étaient postérieurs aux Naasséniens, les plus anciens des gnostiques, d'après ce Père. Cet illustre docteur se borne à remarquer que leur doctrine était demeurée longtemps cachée et qu'elle n'avait été mise au jour que depuis peu (2); ce qui explique pourquoi saint Irénée n'a pas prononcé leur nom.

Les Pérates adoptaient la division tripartite que les Naasséniens avaient tirée de la religion assyrienne, et ils la faisaient intervenir dans l'explication de l'univers. « Le monde est un, disaient-ils, mais il se divise en trois parties. La partie une d'entre ces trois est, selon eux, comme une sorte de principe premier, comme une source susceptible de se partager en une foule de divisions (τόμη). La première et la plus immédiate de ces divisions est la triade (τρίας), qui reçoit d'eux le nom de *bon parfait* (ἀγαθὸν τέλειον), de *grandeur génératrice* (μέγεθος πατρικόν). La seconde partie de leur triade est comme une multitude innombrable de puissances (δυνάμεις) qu'ils ont inventées. La troisième partie est le spécial (ἰδικόν) (3). La première partie est le bon incréé; la seconde, le bon qui s'est engendré lui-même; la troisième, ce qui a été engendré. » D'où il résulte clairement, ajoute Origène, qu'ils admettent trois dieux, trois verbes, trois intelligences, trois hommes. Et ayant ainsi divisé le

(1) Ὁ περατικὸς Εὐφράτης, ἀφ' οὗ Περάται προσηγορεύθησαν οἱ τούτων ὁμόφρονες.

(2) Ἔστι γοῦν καὶ ἑτέρα τις Περατικὴ, ὧν πολλοῖς ἔτεσιν ἔλαθεν ἡ κατὰ Χριστοῦ δυσφημία· ὧν νῦν εἰς φανερὸν ἄγειν ἔδοξε τὰ ἀπόῤῥητα μυστήρια, p. 123.

(3) Théodoret nous apprend (*Fab. hær.*, I, 17, p. 207), que ces gnostiques désignaient sous ce nom d'ἰδικόν le monde périssable.

monde, ils attribuent à chaque partie des dieux, des verbes, des intelligences, des hommes.... Au temps d'Hérode, le monde étant arrivé à sa consommation, un homme descendit du ciel, venant de l'incréé et de la première subdivision (τόμη) du monde (1), ayant une triple nature, un triple corps, une triple puissance; cet homme s'appelait le Christ, il renfermait toutes les combinaisons et les puissances des trois parties du monde (2).

Origène dit qu'Euphrate et Ademes (p. 127) avaient adopté le système astrologique chaldéen, en y substituant seulement des noms nouveaux. Laissons encore parler le docteur chrétien, qui ne fait lui-même, en commençant, que reproduire les paroles de Sextus Empiricus :

« Les astrologues (chaldéens) disent que le monde est un; ils le divisent en douze parties fixes, qui sont celles des signes du zodiaque, et ils nomment le monde des signes zodiacaux fixes, le monde un fixe. Ils admettent aussi un autre monde, celui des planètes, qu'ils disent être soumis à la force, à l'ordre et au nombre : c'est la partie lunaire. Le second monde emprunte du premier une certaine force et participe de lui; les choses d'ici-bas sont sous l'influence de celles d'en haut (3).... La naissance des êtres d'ici-bas s'opère sous l'influence des astres. Les Chaldéens (4), qui ont observé le ciel avec plus d'attention, disent que les sept étoiles (5) régissent les causes qui déterminent chacun des événements de notre vie et viennent en aide aux signes zodiacaux. Ils divisent le cercle zodiacal en douze signes, divisent chaque signe en trente parties, et

(1) Je lis ici comme à la p. 315, τῆς τοῦ κόσμου πρώτης τομῆς, ce qui fournit une correction toute naturelle pour le passage de la p. 124 où le texte est plus altéré. Le rapprochement des deux mêmes passages indique qu'il faut une virgule après τομῆς (p. 124).

(2) Ce morceau présente des obscurités; je donne ici le sens tel que je l'entends. Ce résumé d'Origène est encore beaucoup plus clair que celui de Théodoret.

(3) Ce passage est obscur, p. 125, l. 69, je crois que le premier κόσμον se rapporte au monde lunaire et que le second κόσμον indique celui des fixes, il y a mot à mot qu'un *monde emprunte une certaine force, participe de l'autre monde.*

(4) Ici nous retrouvons dans Sextus Empiricus (*Adv. Astrolog.*, edit. cit., p. 210) les paroles mêmes d'Origène. Il me semble que ces paroles auraient pu servir à M. E. Miller à combler la lacune qu'il signale, p. 126, l. 2, car après συνεργεῖν δὲ τὰ τῶν ἀπλανῶν ζωδίων où s'arrête son texte, on voit qu'il faut intercaler le membre de phrase τὸν μὲν οὖν ζωδιακὸν κύκλον διαιροῦσιν à la suite duquel s'adapte parfaitement le μέρη δώδεκα. J'ai traduit en supposant faite cette correction.

(5) Je supplée ici les mots τοὺς ἑπτὰ ἀστέρας qui ont été passés dans le texte d'Origène, sans doute, parce que la construction de la phrase étant un peu changée, ces mots avaient été rejetés à la fin de la phrase où commence la lacune.

chacune d'elles en soixante minutes; car c'est ainsi qu'ils appellent les divisions les plus petites et dernières. Des signes zodiacaux, ils appellent les uns mâles et les autres femelles, disant que les uns sont biformes (m. à m. à deux corps, δίσωμα), et que les autres ne le sont pas; que les uns sont tropiques et les autres fixes (1). Les signes sont dits mâles ou femelles, suivant qu'ils ont une nature propre à déterminer la naissance d'êtres mâles ou d'êtres femelles. Ainsi, le bélier est un signe zodiacal mâle et le taureau femelle, et de même les autres sont tour à tour mâles ou femelles. C'est sous l'influence de ces idées, je pense, que les pythagoriciens appellent la monade mâle et la dyade femelle, et de nouveau la triade mâle, et qu'ils ont une distinction analogue pour les nombres pairs et impairs. Quelques-uns partagent chaque signe zodiacal en douze parties (2) et procèdent presque de la même façon. Par exemple, pour le bélier, ils appellent la première de ses dodécatémories, bélier et mâle; la seconde, taureau et femelle; la troisième, gémeaux et mâle, et ainsi de suite (3). Ils nomment signes biformes les gémeaux et son signe diamétralement opposé, le sagittaire; la vierge et les poissons (4).

Les autres signes ne sont pas biformes. De même sont dits par eux tropiques les signes dans lesquels le soleil change de direction et opère ses conversions (5). C'est le bélier, signe mâle, et le signe qui lui est diamétralement opposé, la balance; le capricorne et le cancer. Dans le bélier, a lieu le tropique vernal, dans le capricorne, le tropique hivernal; dans le cancer, le tropique estival, et dans la balance, le tropique autumnal. Tout cela a été exposé par nous en détail dans le livre précédent, où celui qui voudra s'en instruire pourra voir que les chefs de l'hérésie des Pérates, Euphrate le Pératique et Ademes

(1) Le texte d'Origène porte τὰ δὲ ἕτερα, mais le passage de Sextus Empiricus nous montre qu'il faut lire τὰ δὲ στερεά. Cf. ed. cit., p. 210, note.

(2) Il y a dans le texte d'Origène δωδεκατημόριον, mais celui de Sextus Empiricus nous donne la vraie leçon δωδεκατημόρια (p. 211, § 9).

(3) Ici le texte d'Origène est tellement altéré qu'il n'offre pas de sens et je regrette que M. E. Miller n'ait pas cru devoir y substituer le texte beaucoup plus clair de Sextus Empiricus. Aussi ai-je traduit sur ce dernier. D'après ce système, chaque signe du zodiaque se décomposait à son tour en douze sous-signes portant les mêmes noms que les signes primordiaux et de même alternativement mâles ou femelles.

(4) Ici encore il faut corriger le texte d'Origène et lire au lieu de Δίσωμα δὲ εἶναι λέγουσι ζῴδια τὰ διαμετροῦντα τούτοις Τοξότην, Παρθένόν τε καὶ Ἰχθυας, . . . Δίσωμα δὲ λέγουσιν εἶναι ζῴδια, διδύμους τε καὶ τὸν διαμετροῦντα τούτοις τοξότην, παρθένον τε καὶ ἰχθυας.

(5) Ici de même je suis Sextus Empiricus, et je lis τροπικὰ μεν, ἐν οἷς γινόμενος ὁ ἥλιος μεταλλάσσει καὶ ποιεῖ τοῦ περιέχοντος τροπάς, au lieu de τροπικὰ μὲν ἐν οἷς γινόμενος ὁ ἥλιος μεγάλας ἐμπεριποιεῖ τοῦ περιέχοντος ῥόπας.

de Caryste ne font que changer de nom, attribuant à la puissance les mêmes effets qu'au signe zodiacal, et recourent largement à l'art astrologique. Car c'est dans ce que les astrologues appellent limites des astres (ὅρια τῶν ἀστέρων) (1) que les astres conducteurs exercent la plus grande influence, influence tantôt bienfaisante, tantôt malfaisante; ce qui fait que les uns d'entre ces astres sont appelés bienfaisants et les autres malfaisants. Les astres sont dits en regard ou en symphonie, suivant que se regardant ils affectent une disposition trigonale, laissant entre eux un intervalle de trois signes, ou qu'ils affectent une disposition tétragonale, laissant entre eux un intervalle de deux signes (2). Les astres supérieurs qui forment la tête sympathisent avec les astres inférieurs. De même que la tête sympathise avec les astres inférieurs, de même les épigées sympathisent avec les astres placés au-dessus de la lune.... Les Pérates, s'appropriant cette théorie chaldéenne du concours et de la divergence des astres (3), et l'appliquant mensongèrement au nom de la vérité, annoncent comme la parole du Christ la *stase* des Éons, et l'appellent la désertion au mal des bonnes puissances et l'accord des puissances bonnes avec les perverses, donnant à ces puissances les noms de toparques et de poliarques (4), et forgeant une foule d'autres noms qui ne s'adaptent à leurs propres idées; et reproduisant maladroitement toutes les chimères que débitent les astrologues à propos des astres, ils adoptent les suppositions les plus erronées, ainsi que je saurai le démontrer. Je comparerai au système astrologique chaldéen dont il vient d'être question, quelques-uns des traités dus aux Pérates; de façon que ceux qui examineront la question, se convaincront que les principes des Pérates sont ceux des astrologues et non ceux du Christ (p. 126-128).

Origène combat avec énergie les idées astrologiques, auxquelles il oppose quelquefois des arguments sans réplique, tels que celui-là, par

(1) Sextus Empiricus (*Adv. Astrolog.*, p. 218, éd. cit., p. 344) nous apprend ce que les astrologues appelaient *limites des astres* : Ὅρια δὲ ἀστέρων προσαγορεύουσιν ἐν ἑκάστῳ ζῴδιῳ, ἐν οἷς ἕκαστος τῶν ἀστέρων ἀπὸ ποστῆς μοίρας ἐπὶ ποστὴν μοίραν πλεῖστον δύναται. Cf. Manilius, *Astron.*, II, 732.

(2) Ceci se retrouve en partie dans Sextus Empiricus, *Adv. Astrolog.*, p. 344, éd. cit., p. 218 (Cf. Censorinus, *de Die natal.*, c. XI). Je crois qu'après δυεῖν, il faut une virgule, et lire τὰ μὲν ἄνω κεφαλὴν πάσχειν, τὰ δὲ ὑποκείμενα μέρη συμπάσχειν.

(3) J'ai traduit les mots σύστασιν et διαφοράν, quoiqu'à la rigueur ces mots étant des expressions techniques, ne doivent pas se traduire.

(4) Προαστείους signifie évidemment ici ceux qui commandent à une ville (ἄστυ), voilà pourquoi j'ai rendu ce mot par poliarque. Προαστείος ne se trouve pas dans les dictionnaires grecs avec ce sens, il n'est signalé que comme adjectif.

exemple, que lui fournit Sextus Empiricus (1) : « Comment se fait-il qu'aucun autre homme n'ait eu la même destinée qu'Alexandre le Grand, la même vie que Platon, quoique bien des gens soient nés en même temps qu'eux, et par conséquent dans les mêmes conditions horoscopiques ? »

Mais l'auteur du *Philosophumena* n'a pas plus de respect pour Hipparque, Aristarque de Samos, Apollonius, Archimède, Ptolémée, que pour les conjectures hypothétiques des astrologues chaldéens. Il ne croit pas plus aux mesures astronomiques qu'aux nativités et aux influences zodiacales. Il oppose aux astronomes leurs désaccords, leurs contradictions, oubliant sans doute qu'on pourrait retourner l'arme contre les théologiens. Il plaint Ptolémée de s'être donné tant de peine inutilement; puis, prenant le ton railleur, il ajoute qu'il n'a qu'un regret à exprimer, c'est que cet astronome soit né à une époque trop moderne pour avoir pu éclairer ces fils des géants dans leur orgueilleuse tentative d'élever une tour aussi haute que le ciel (2) : il leur eût fait comprendre la vanité de leur entreprise !

Le scepticisme en matière de science était en effet dans l'esprit primitif du christianisme. Le grand apôtre n'a-t-il pas sans cesse condamné la sagesse, σοφία, c'est-à-dire la science, cette science qui enfle (3), qui a des raisonnements vains et trompeurs (4) ? La recherche de lois physiques de l'univers semblait aux fidèles une curiosité coupable, ou tout au moins inutile. A quoi bon chercher à pénétrer les voies de Dieu ? N'y a-t-il pas pour l'homme une affaire bien plus importante, et qui doit l'occuper tout entier : son salut ? En fait de science, les chrétiens n'admettaient que celle qui pouvait venir en aide à leur foi : le reste était réputé corrupteur et dangereux.

L'astronomie soulevait surtout parmi eux de profondes répugnances, non-seulement par son origine toute païenne, sa source chaldéo-égyptienne, mais encore par la nature même de son objet. En effet, cette science conduisait à assigner à l'univers des lois générales et permanentes, appréciables par le calcul, lois qui, une fois déterminées, permettent de prédire certains événements; c'était, en un mot, la notion scientifique de loi substituée à celle de volonté libre. Les chrétiens tenaient cette tendance pour fataliste; la regardaient

(1) Sextus Empiricus, *Adv. Astrolog.*, p. 231, ed. laud., cf. *Philosoph.*, p. 41.
(2) *Philosoph.*, p. 50.
(3) *I Cor.*, VIII, 1.
(4) *Coloss.*, II, 8.

comme la négation d'une providence telle qu'ils la concevaient. Aussi, au lieu de faire gouverner les parties du monde par des forces dont le jeu est mathématique, plaçaient-ils les astres et les phénomènes sous la direction des anges du Seigneur, c'est-à-dire de volontés libres, et non de forces (1).

Ce que les chrétiens combattaient dans l'astrologie, c'était donc par-dessus tout ce fond fataliste (2) des sciences d'observation, lesquelles conduisent à attribuer le gouvernement de l'univers à des lois immuables, déterminées par l'expérience. Que le tempérament des individus dépendît de la conjonction des astres au moment de leur naissance (3), ou qu'il fût seulement placé sous les influences atmosphériques (4), toujours est-il que la doctrine des causes physiques se trouvait substituée à celle qui ne faisait relever les actions de l'homme que de sa pure spontanéité. Astrologie et physiologie ont des principes différents; mais leur point de départ, ou si l'on veut, leur conclusion est la même : c'est que les actions humaines sont déterminées par les influences des causes externes et cosmiques. Peu importe que ce fût la prédominance de tel ou tel astre, ou celle de la bile ou du sang, de l'irritabilité nerveuse ou de la lymphe, qui produisît les caractères vindicatif, ambitieux, colère, apathique; la conséquence était identique, c'est que nous n'étions pas tels par suite d'un choix libre, mais par une détermination forcée de notre constitution. Et cette bile, ce sang, ces nerfs, cette lymphe, dont l'influence prédominante déterminait la naissance de tel caractère, ne se formaient-ils sous des influences climatologiques dont l'étude appartenait à l'astronomie? Que le soleil fût plus près ou plus loin de la terre; que la lune, en conjonction ou en syzygie, amenât des vents froids ou un ciel serein; n'était-ce pas autant de causes qui réagissaient sur le tempérament des individus, et par suite sur la constitu-

(1) Voy. mon *Mémoire sur les Divinités psychopompes* (*Revue Archéolog.*, t. I, p. 657 et sq.). De même les pestes, les tempêtes, les grêles, étaient attribuées aux démons. Cf. S. Clem. Alex., *Stromat.*, lib. VI, p. 754, éd. Potter, et mon *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 17, 18.

(2) Cf. S. Basil., *Homil.*, VI. S. Augustin., *de civit. Dei*, V, 4 et 5, lib. II, Epist. LV; et de *Hæres.*, c. LXX, p. 22. *Oper.*, t. VIII. S. Cyrill. Hieros. *Catech.*, IV, c. XIX, p. 61, ed. Touttée.

(3) Voy. à ce sujet le morceau de Bardesanes, conservé par Eusèbe (ap. *Præpar. evangel.*, lib. VI, c. X, p. 274 D.) et dans les *Recognitions* de S. Clément (lib. IX, c. XVIII, ap. Coteler., *Mon.*, et Galland, *Bibl. græc. Patr.*, t. I).

(4) Hippocrate, dans son *Traité des eaux, des airs et des lieux* (c. II) observe en effet que les organes sont sous la dépendance des phénomènes atmosphériques et que dès lors la connaissance de la météorologie est nécessaire au médecin.

tion des enfants qu'ils procréaient, et dès lors sur leur destinée? Ainsi envisagée, l'astronomie avait donc les mêmes conséquences que l'astrologie. Partant, rien de plus naturel que les docteurs chrétiens aient condamné l'une et l'autre. Mais si l'astronomie finit par trouver grâce devant l'Église, cédant à la rigueur de la démonstration, il n'en fut pas de même de l'astrologie. L'Église ne cessa pas de renouveler ses anathèmes contre elle (1); mais ses condamnations n'eurent pas plus d'effet chez les chrétiens que celles du Coran au même sujet sur les musulmans (2). L'astrologie resta en faveur, et on vit encore un astrologue caché dans la chambre d'Anne d'Autriche au moment de la naissance de Louis XIV (3). Le bon sens a fini par être plus efficace que les anathèmes ecclésiastiques.

Les premiers chrétiens regardaient les divinités des peuples païens comme des mauvais anges qui usurpaient le culte dû au seul vrai Dieu. On sait que cette idée, qui fut celle de tous les Pères de l'Église, était empruntée en partie aux philosophes alexandrins. Ceux-ci, qui cherchaient à épurer la notion de Dieu altérée par toutes les fables des poëtes, distinguaient la vraie divinité, dont ils avaient une conception analogue à celle des juifs, des dieux des poëtes, qu'ils appelaient démons, δαίμονες. Ces démons-là n'étaient, selon eux, que des êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, et dont les imperfections s'expliquaient par l'infériorité relative de leur nature. Les chrétiens assimilèrent ces démons aux anges rebelles. De là, pour les dieux du paganisme, un sentiment profond d'aversion et d'horreur. Les Pérates adoptaient des idées moins absolues qui les rapprochaient davantage des alexandrins. Les dieux et les héros de la religion grecque devenaient pour eux des anges, ou, comme ils disaient alors, se servant d'une expression usitée avec le même sens chez les chrétiens, des puissances, δυνάμεις. Ils avaient imaginé une angélogonie analogue à l'astrogonie chaldéenne, dans laquelle chaque puissance recevait un nom emprunté aux mythes helléniques ou asiatiques, et un rôle qui rappelait celui des astres dans l'astrologie chaldéenne. Ainsi les my-

(1) Sixte V renouvela une dernière fois cette condamnation dans son *Motu proprio, qui incipit Cœli.* J. Gerson a rappelé les défenses ecclésiastiques dans son traité : *An liceat Christiano initia rerum observare* (*Oper.*, t. I, col. 220), adressé en 1419 au dauphin et dans son autre traité : *Trilogium astrologiæ theologizatæ* (col. 191, t. I).

(2) Quoique le Coran défende l'astrologie, elle est fort en vogue chez les Orientaux et il y eut longtemps des astrologues accrédités à la cour de Constantinople.

(3) Henri IV fit tirer par Larivière l'horoscope de Louis XIII.

thes qui se rapportaient à chacun de ces personnages étaient expliqués à l'aide de ce système d'interprétation allégorique, qui était dans le génie religieux de cette époque. Par exemple Cronos, Poseïdon, Coré, Osiris, Demeter, Hephaestos, etc., devenaient pour eux des puissances, tout comme les chrétiens en faisaient des anges rebelles. Mais il y avait entre les Pérates et les chrétiens cette différence profonde, qui séparait aussi ces derniers des alexandrins, que ces puissances n'étaient point réputées par les premiers des génies impies et trompeurs : elles étaient à leurs yeux ce qu'étaient les démons pour les néoplatoniciens, des êtres tantôt bons, tantôt mauvais, des divinités d'un rang secondaire, mais non des anges en révolte avec Dieu.

Les Pérates imposaient à plusieurs de ces puissances des noms qui leur étaient propres et qu'ils substituaient aux noms mythologiques, lesquels leur avaient été appliqués, suivant eux, par l'ignorance (ἀγνωσία) (1). Ces noms sont du même genre que ceux que nous rencontrons chez les autres sectes gnostiques, appliqués aux Éons. Ils paraissent complétement étrangers aux idées chaldéennes, sur lesquelles nous ne rencontrons plus dans le livre d'Origène de documents autres que ceux que nous avons exposés plus haut; aussi passerons-nous à l'étude des faits qui se rapportent à une nouvelle religion, celle des Phrygiens.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. *Philosoph.*, p. 128, 129.

(La suite à un prochain numéro.)

LETTRE

DE

M. L. LECLERE A L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Blidah, 15 août 1851.

Les longues et continuelles courses que nous faisons me rendent difficiles mes relations avec vous et avec la *Revue*. Cependant je vous promets tout ce que je rencontrerai de curieux et d'intéressant dans la sortie que nous commençons ce soir même en Kabylie.

Dans notre dernière expédition, j'ai relevé deux monuments que vous accueillerez, je pense, avec plaisir.

Le premier est un tombeau érigé sur le versant nord du mamelon d'Akbar, lequel mamelon s'élève dans la vallée de l'Oued-Sahel, en

face du confluent de l'Oued-Bousellam. Je n'ai rien trouvé en fait d'antiquités autour de ce monument d'une exécution soignée et d'une parfaite conservation, à part le sommet de la pyramide. Sa hauteur est d'environ huit mètres, ses tailles d'une épaisseur de trois décimètres. Le tout est construit en pierres parfaitement appareillées. L'intérieur figure une excavation cubique surmontée d'une voûte en plein cintre dont l'axe est selon le cours de l'Oued-Sahel de S. O. en N. E. Des piliers existaient aux coins se rattachant par des saillies en arcade. Les quatre faces étaient percées de baies fermées à part, celle d'aval par des blocs sculptés extérieurement et représentant quelque chose comme des fers de lance ou des cyprès. Au-dessus de la baie d'aval, qui sert de porte d'entrée, est une excavation qui portait probablement un marbre chargé d'une inscription.

L'autre monument est une mosaïque trouvée à Aumale vers le 20 juillet dernier. Je ne pus en jouir qu'une heure environ, et elle était à peine décrassée. Cependant je vous envoie mon dessin que j'ai fait reprendre par un plus habile, comme fidèle. (Voy. pl. 166.)

Cette mosaïque peut avoir quatre mètres de long. L'exécution en est parfaite, tant sous le rapport du dessin que de l'heureuse combinaison des couleurs. Le peu de monuments de ce genre que j'ai vus sont inférieurs à celui-ci. Les cubes de couleur n'ont pas plus d'un centimètre de côté.

Le temps me presse et m'empêche de vous parler plus longuement de ce chef-d'œuvre, car je pars dans une heure pour la Kabylie.

J'ajouterai seulement que le génie a prévenu l'autorité de cette découverte, vu que ce monument mérite d'être conservé; mais rien n'a encore été décidé à son sujet.

Agréez, Monsieur, etc.

L. Leclère.

DE LA CARTOGRAPHIE AU MOYEN AGE.

Ce genre d'étude, que quelques personnes peut-être ne croient bon à intéresser que des archéologues, renferme cependant, ainsi qu'il est facile de le prouver, des points de vue très-élevés et même très-philosophiques. « La géographie, dit Murray, cité par M. de Santarem, est de toutes les sciences celle qui fait le mieux voir et toucher du doigt par quelle route longue et pénible l'esprit humain sortit des ténèbres de l'incertitude, et parvint à des connaissances étendues et positives. »

L'étude des origines et des points de départ n'a jamais été plus suivie, plus explorée qu'à notre époque. La *Revue archéologique*, spécialement consacrée à reproduire les documents et les matériaux qui intéressent l'archéologie dans toutes ses branches, a bien voulu admettre la communication d'un document qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs habituels de ce recueil, attendu son importance. Parmi les manuscrits précieux que possèdent les différentes bibliothèques de Paris, il en est un dont la publicité ajouterait une nouvelle importance aux travaux des comités historiques chargés de réunir les documents qui peuvent donner une plus juste appréciation des connaissances et des découvertes faites en France dans les siècles passés. Nous voulons parler d'un magnifique *Atlas* encore inédit, ouvrage de Guillaume le Testu, pilote du Havre de Grace, et qu'il a exécuté, dessiné, colorié et écrit de sa main en 1555. Ce manuscrit, renfermant cinquante-six cartes, est intitulé : *Cosmographie universelle selon les navigateurs tant anciens que modernes*, par *Guillaume le Testu, pilote en la mer du Ponent de la ville françoise de Grace.* 1555. Il appartient à la bibliothèque du dépôt de la guerre, où nous l'avons vu, grâce à l'obligeance de M. le directeur, qui nous a donné toutes facilités pour l'examiner et l'étudier dans tous ses détails.

Chaque carte est accompagnée d'un texte explicatif en regard. On y voit les habitants de chaque pays dans leurs costumes, avec leurs armes; on y voit des batailles et des chasses; les plantes, les arbres, les productions de chaque pays y sont représentés dans toute leur originalité. Les animaux féroces ou domestiques, les

poissons, les oiseaux, les légendes singulières, les barques des indigènes, les vaisseaux des navigateurs, les monuments de tous genres, tout est représenté avec les couleurs locales et une exactitude singulière pour la configuration des terrains. C'est sans contredit une des collections les plus riches et les plus complètes qui aient été formées dans ce genre et qui ne trouve d'analogue dans aucun pays, ni rien qui puisse lui être opposé, même à une époque où l'art devient plus perfectionné. On trouve dans ce magnifique recueil des renseignements souvent plus précis que ceux consignés dans les cartes imprimées plus de cinquante ans après.

Les premières projections stéréographiques proposées par Werner de Nuremberg ne datent que du commencement du XVIe siècle. Ce fut seulement en 1550 que Pedro Nunez (1) remédia aux défauts des cartes plates par ses essais sur les cartes réduites, dont la théorie mathématique n'a été trouvée que longtemps après, et cependant nous voyons déjà, en 1555, de grandes améliorations dans les tracés du pilote du Havre. Les cartes des deux frères Zéni, qui visitèrent, en 1380, les contrées découvertes par les Scandinaves, ne furent imprimées qu'en 1558, et pourtant l'Atlas de Guillaume le Testu donne déjà des notions assez précises sur les terres et les mers arctiques.

Les deux Atlas manuscrits de Jean Martinez de Messine (de 1567 à 1582), dont l'un se trouve à la Bibliothèque nationale et l'autre à la bibliothèque de l'Arsenal, sont l'un et l'autre richement enluminés, mais ils sont loin d'égaler celui de le Testu non-seulement pour l'exactitude du tracé, la finesse du dessin, mais encore pour le luxe d'ornementation. M. Ramon de la Sagra, qui a consulté cet *Atlas* pour ses recherches sur la chorographie de l'île de Cuba, reconnaît dans son travail que les cartes du pilote du Havre sont supérieures à toutes celles qu'il a vues, et même aux beaux travaux cosmographiques des Espagnols et des Portugais. L'*Hydrographie* de John Rotz, magnifique manuscrit sur vélin, qui date de 1542 et qui est si justement estimé, et deux anciennes cartes du Muséum Britannique,

(1) Pedro Nunez, nommé souvent *Nonnius* par les écrivains du XVIe siècle, était premier cosmographe du roi de Portugal et l'un des professeurs les plus distingués de l'Université de Lisbonne. On lui doit le premier traité connu de *Loxodromie* ou de la propriété des courbes, il détermina la latitude par deux hauteurs du soleil et par l'azimut intermédiaire, on lui doit d'autres découvertes astronomiques et cosmographiques remarquables. Il a laissé plusieurs ouvrages traduits en plusieurs langues. Il est mort à Coïmbre en 1577.

sont les seuls travaux de ce genre que M. Sabin Berthelot ait trouvés comparables pour la finesse et la pureté d'exécution à ceux de le Testu. Et l'on pourrait peut-être avec quelque certitude, ajoute M. Berthelot, reconnaître dans la dédicace, dans les légendes et dans la facture des lettres, une origine française dans ce monument cartographique, auquel l'Angleterre attache sans doute un grand prix.

Dans l'examen comparatif fait par le même savant de l'*Atlas* de le Testu avec les *Portulans*, les *Routiers*, les *Mappemondes*, les *Isolario* les plus anciennement exécutés, l'avantage reste toujours au pilote français.

Les différentes réimpressions et illustrations de la géographie de Ptolémée, la carte de 1453 exécutée en France et qu'on trouve dans l'ouvrage de Ramasio; la *Cosmographie* de Munster, publiée en 1555; les cartes, publiées en 1560 et 1565, par Forlani; celles de Bertelli, de la même époque; les collections de Ruiscelli, d'Ortelius, de Hondius, de Porcacchi, publiées de 1572 à 1622; celles de Théodore de Bry, pour sa collection des *grands et petits voyages*, et celles de Mercator, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, reproduisent toutes les erreurs géographiques, déjà rectifiées sur les cartes de le Testu.

M. Berthelot, à qui du reste nous empruntons tous ces curieux et savants détails, pense que, de la comparaison des cartes manuscrites et des cartes gravées dans le XVe et le XVIe siècle, on doit conclure que les auteurs de ces dernières ignoraient entièrement celles qui étaient exécutées depuis longtemps; car les plus anciennes offrent, en général, plus d'intérêt sous le rapport de l'exactitude et de l'importance des renseignements. Cette ignorance provenait sans doute de la difficulté qu'on avait alors de consulter les documents manuscrits conservés pour la plupart dans les bibliothèques particulières des rois, des princes, pour qui elles étaient ordinairement exécutées et qui, ne tombant pas dans le domaine public, restaient inconnues aux plus savants. De là vient, qu'en général, les cartes gravées dans le cours du XVIe siècle, et même dans le XVIIe, n'indiquent pas les progrès de la science à la date de leur publication, mais à une époque plus ancienne. Si on compare ces cartes avec les relations des navigateurs du temps, il semblerait que la plupart des cosmographes n'aient eu que de vagues notions sur les découvertes des voyageurs anciens, et que ceux-ci ont ignoré les cartes dressées par les pilotes. Il résulte de cette importante observation, que l'on ne saurait bien apprécier la marche progressive de la science géographique qu'en re-

cherchant les matériaux précieux ensevelis dans les archives dont les historiens et les cosmographes n'ont pu profiter. Dès que ces deux éléments de la science, les cartes et les relations, seront mieux connus, ils fourniront d'importantes données qui jetteront un nouveau jour sur plusieurs questions historiques qui, jusqu'à présent, manquent de preuves suffisantes.

Au XVIe siècle, lorsque la navigation des deux Indes vint agrandir le domaine de la géographie, les écrivains, à l'affût des découvertes, s'empressèrent de consigner dans leurs écrits tout ce qu'il y avait de merveilleux dans les relations des voyageurs. Il s'agissait de fixer l'attention publique sur des régions jusqu'alors inconnues ou peu fréquentées, et que, du reste, on se hâtait au plus tôt de reproduire aux yeux, n'importe comment, sans se préoccuper beaucoup de l'exactitude géographique.

On s'attacha principalement à illustrer les livres par des images encadrées dans le texte, comme nous le voyons si universellement pratiqué aujourd'hui. Les projections se réduisant à la position relative des côtes et de leurs formes apparentes, le caprice du dessinateur faisait le reste. Une saillie du littoral, une échancrure dans ses contours, suffisaient pour marquer, d'une manière plus ou moins approximative, le gisement d'un cap ou d'un port. Le relief du terrain n'était jamais exprimé par le dessin; les renseignements topographiques se résumaient en légendes ou bien en figures emblématiques dont il fallait deviner le sens. En parcourant cette bizarre chorographie, chargée bien souvent de figures monstrueuses et légendaires, on reconnaît aussitôt le cachet de l'époque : le trait est roide et anguleux comme la lettre, comme toutes les délinéations du style gothique. Les descriptions qui accompagnent ces grossières ébauches proviennent de relations apocryphes ou ne sont que des compilations de récits de voyageurs qui semblent n'avoir vu que des choses fantastiques, ou visité les pays les yeux fermés ou éblouis. « C'est ainsi, dit M. Berthelot, qu'il m'a été facile de reconnaître, dans le texte de l'*Isolario* de Bordone, imprimé à Venise en 1547, un extrait de la description de la ville de Mexico, tirée des lettres de Fernand Cortez à l'empereur Charles-Quint; divers passages de la relation de Ca-da-Mosto, et quelques autres renseignements extraits du journal de Christophe Colomb, adressés, par l'illustre Génois, à l'intendant de Louis Santangel et au trésorier de Raphaël Sanchez. »

Les cartes dessinées dans l'*Atlas* de Guillaume le Testu sont d'autant plus importantes, que si l'on voulait remonter à l'origine des

données qui y sont consignées, les renseignements graphiques viendraient aider à cette étude, et même doubler l'intérêt des recherches, attendu que les cartes manuscrites dressées par les pilotes et les géographes érudits des XVe et XVIe siècles, sont tracées avec une grande exactitude, et qu'on y trouve bien indiquées les terres explorées par les navigateurs, ainsi que les démarcations de chaque État.

Les notions que l'on peut tirer de ces cartes, qui ne furent souvent bien connues que de leurs auteurs, sont de la plus haute importance, puisqu'en mettant sur la voie des découvertes, elles en constatent la priorité, et signalent, de plus, les erreurs des écrivains. Ainsi, nous lisons, dans Malte-Brun, que « Améric Vespuce fut le premier qui eut connaissance du cap Saint-Martin et de la baie de Tous-les-Saints. » La plupart des écrivains portugais attribuent à Cabral la découverte du Brésil. Ces assertions sont démenties par la grande carte manuscrite de Jean de La Cosa, qui appartient au baron Walckenaer. Cette carte, dressée en 1500 au port Sainte-Marie, par le pilote de Christophe Colomb, et sur laquelle on peut suivre l'itinéraire de la navigation du célèbre explorateur, met hors de doute la priorité de la découverte par les navigateurs espagnols. On lit au bas de ce précieux document, à l'extrémité du cap Saint-Martin, une légende ainsi conçue : *Estecano se descubrio en año de mil y MIVXCIX por Castilla syendo descubridor Vicentianes*, c'est-à-dire : *Cet océan a été découvert pour la couronne de Castille, l'an* 1499, *par Vicente Yanès.* Le *journal* de ce navigateur, que le savant Navarrete a récemment publié dans son intéressante *Collection des voyages et découvertes des Espagnols*, d'après les manuscrits originaux, est venu confirmer le fait énoncé dans la légende. Et en effet, Vincent Yanès Pinçon, parti de Palos à la fin de 1499, aborda au Brésil le 26 janvier 1500, trois mois avant l'arrivée de Cabral dans les mêmes parages.

D'après ces considérations, il est facile de se rendre compte combien les cartes manuscrites appartenant aux diverses bibliothèques de Paris ou des départements, sont indispensables à ceux qui se livrent à l'histoire de la navigation et des découvertes qui en sont résultées. Mais leurs collections, disséminées à des distances souvent très-éloignées ; la difficulté de consulter celles qui sont dans les bibliothèques de Paris, jalouses de conserver ces précieux documents intacts, et de les préserver des altérations impossibles à éviter par les communications fréquentes à des personnes fort instruites, sans doute, mais souvent peu soigneuses, fait que ces documents, étant tenus dans une espèce de secret, sont comme perdus pour le public

et la science. Il serait donc du plus grand intérêt que le ministère de l'instruction publique voulût bien faire copier ces cartes, ce qui serait facile et peu dispendieux, par le procédé de la lithochromie, pour les réunir dans un seul atlas et les faire publier aux frais du gouvernement, qui, par ce moyen, doterait les bibliothèques publiques d'un genre de collection inappréciable, jusqu'à présent perdue pour le plus grand nombre, et qu'un incendie, des accidents imprévus ou des communications abusives peuvent anéantir à jamais et sans aucune compensation. Du reste, ce que nous proposons à l'attention du ministère et des comités historiques conservateurs de nos monuments, a déjà été proposé et fait l'objet d'un savant rapport rédigé par M. Sabin Berthelot, secrétaire général de la Société de géographie, et est inséré dans le *Journal de l'Instruction publique*, à la date du 24 juillet 1839.

Ceux qui seraient curieux d'avoir quelques détails historiques sur la personne et les travaux maritimes de Guillaume le Testu, trouveront, à la page 130 d'un mémoire de M. Ferdinand Denis, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, intitulé : le *Génie de la Navigation*, in-8, Paris, 1847, de quoi satisfaire leur louable curiosité.

L. J. Guenebault.

L'ABBÉ LEBEUF PÈRE DE L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE.

LETTRE A M. A. DE CAUMONT.

MONSIEUR,

Je vous avais toujours considéré comme le créateur en France de cette science nouvelle, à présent si populaire, connue sous le nom d'*Archéologie monumentale*. Cependant je viens de vous trouver un père et à la science elle-même un aïeul. Ce que je vais vous dire ne saurait rien enlever à votre gloire, car pour n'avoir pas été l'inventeur de la science, vous n'en aurez pas moins été parmi nous son véritable législateur et son plus zélé propagateur. Ce que d'autres ont entrevu vous l'avez formulé dans des règles simples, sûres et généralement acceptées; en un mot vous avez élevé des aperçus à la dignité de connaissance humaine. Ce titre seul suffit à votre gloire et en vous donnant aujourd'hui un collègue, j'espère réjouir votre cœur en vous montrant que vous n'êtes pas d'hier, et que dans la science comme dans la vie, vous comptez des aïeux qui vous honorent.

Je parcourais dernièrement dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* l'éloge funèbre de l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre et historien du diocèse de Paris, lorsque je fus frappé par un passage remarquable qui prouve que ce célèbre érudit avait entrevu l'archéologie monumentale telle que vous l'avez formulée cent ans plus tard. Voici ce morceau de 1760 que l'on croirait écrit d'hier au sortir de votre *Cours d'antiquités monumentales*.

« Les voyages et les lectures de M. l'abbé Lebeuf l'avaient tellement familiarisé avec les monuments, qu'il apercevait les différences les plus délicates de l'ancienne architecture; il démêlait du premier coup d'œil les caractères de chaque siècle; à l'inspection d'un bâtiment il pouvait dire, quelquefois à vingt années près, dans quel temps il avait été construit; les cintres, les chapiteaux, les moulures portaient à ses yeux la date de leur bâtisse. Beaucoup de grands édifices ont été l'ouvrage de plusieurs siècles, un plus grand nombre ont été réparés en des siècles différents; il décomposait un même bâtiment

avec une facilité singulière ; il fixait l'âge des diverses parties, et ses décisions étaient toujours fondées sur des preuves indubitables ; on en trouve une foule d'exemples dans son histoire du diocèse de Paris.

« Feu M. Joly de Fleury, procureur général, ce magistrat d'un génie si profond et d'un savoir si universel, connaissait le prix de cette découverte. Sur ses avis M. l'abbé Lebeuf avait formé le projet de réduire en un corps de science les connaissances qu'il avait acquises en ce genre ; mais sa santé commençant pour lors à s'affaiblir, il s'est reposé de l'exécution de ce travail sur un ami très-capable de suivre son idée; c'est un savant qui a remporté quatre prix dans notre Académie. Ce nouvel art peut, en beaucoup d'occasions, suppléer à la perte des titres et au défaut de renseignements; c'est une nouvelle source de richesses pour notre histoire. Quand celle-ci sera muette on fera parler les pierres, espèce de merveille que l'antiquité n'aurait pas manqué d'embellir de ses fictions. Après avoir osé prêter la parole aux chênes de Dodone et au navire des Argonautes, elle aurait avec plus de vraisemblance représenté M. l'abbé Lebeuf comme un druide enchanteur à l'ordre duquel les voûtes et les colonnes du temple rendaient des oracles. »

Si ce n'est là votre portrait, c'est sans doute votre prophétie.

Telle est l'opinion de votre très-dévoué serviteur,

L'abbé Cochet.

Dieppe, le 28 août 1851.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présidée par M. de Wailly, a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 22 août. On a d'abord entendu l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés. L'Académie avait proposé dans sa séance annuelle de 1849, pour sujet du prix à décerner en 1851, la question suivante :

Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe.

L'Académie, n'ayant reçu aucun mémoire, a décidé que, vu l'importance de la question, elle prorogerait ce concours jusqu'au 1er avril 1853. L'Académie avait mis la question suivante au concours pour l'année 1851 :

Signaler et décrire les monuments ou parties de monuments bâtis au Xe siècle et existant encore en France;

Indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices du siècle suivant, en tenant compte des styles d'architecture propres à nos diverses provinces.

Il n'est parvenu qu'un seul mémoire au secrétariat de l'Institut, et l'Académie ne l'ayant pas jugé digne du prix, a prorogé cette question jusqu'à l'année 1852. L'Académie rappelle encore que, dans sa séance de 1848, elle avait proposé, pour sujet de prix à décerner en 1850, la question suivante :

Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchie fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides.

L'importance de la question a déterminé l'Académie à proroger ce concours jusqu'à l'année 1852.

Assurément voilà de beaux sujets de concours, de belles médailles de deux mille francs à gagner et cependant la savante compagnie est forcée d'avouer publiquement que les envois de mémoires ont fait défaut. N'y a-t-il plus d'archéologues en France, ou bien ceux qui

existent sont-ils devenus tellement opulents, en faisant leur métier, qu'ils ne daignent plus même échanger leur prose contre des billets de la banque? Il y a pourtant de bien excellents monuments à décrire, à commenter pour faire l'histoire de la sculpture grecque. La découverte des édifices assyriens tous remplis de bas-reliefs; la trouvaille de monuments du même art en Chypre; la comparaison de ces derniers avec les objets que renfermaient les tombeaux de Ceri; le développement parallèle de l'art archéménide et de l'art grec sous l'influence de la civilisation puissante des Assyriens; les lions de Mycènes, le guerrier de Marathon, les métopes de Sélinonte, les bas-reliefs d'Assos, les frises de Xanthus, les frontons d'Égine, les métopes d'Olympie; ne voilà-t-il pas de précieux documents? Puis, d'un autre côté, la classification plus rigoureuse des sculptures de l'Égypte; les études chronologiques sur le style de cette contrée, rendues plus faciles par l'arrangement des galeries de Londres, de Paris, de Turin, de Leyde et de Berlin, ne sont-ce pas de bonnes chances pour discuter le côté négatif de la question? Et cependant, rien. — Nous avons peu de chose à dire sur les monuments d'architecture du Xe siècle, cela est vrai; mais l'histoire des Grecs dans l'Inde, dans la Bactriane, n'est-elle pas singulièrement piquante, depuis qu'aux textes grecs et latins que l'on connaissait, sont venues se joindre tant de monnaies à légendes grecques ou bilingues, tant d'inscriptions en vieux caractère indien, dont Prinsep et Lassen ont trouvé le secret? Comment résister au plaisir de reprendre les études de Bayer, d'approfondir les beaux travaux de Prinsep, de démontrer les erreurs chronologiques de Grotefend?

C'est que peut-être la manière dont l'Académie a depuis quelques années réparti ses récompenses, ne paraît-elle pas parfaitement propre à encourager les érudits. L'Académie fait sans doute trop d'attention à la seconde partie de son titre. Et puis ses élections ont bien leur sens, et il est tout simple que les ambitieux regardent à deux fois à se faire noter d'archéologie; tandis qu'il est si commode, en écrivant (sans frais de voyages et de dessins), sur les bagnes ou sur les anomalies du droit des gens, de se sentir repousser de la section des sciences morales et politiques dans celle des inscriptions et belles-lettres!...

L'Académie accorde le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Cavedoni, pour ses deux ouvrages intitulés:

1° *Numismatica biblica, o sia dichiarazione delle monete antiche memorate nelle sante Scritture* (*Numismatique de la Bible, ou explica-*

tion des monnaies antiques dont il est parlé dans les saintes Écritures); 1 vol. in-8°;

2° *Francisci Carellii numorum Italiæ veteris tabulas* CCII, etc. (*Deux cent deux planches de médailles de l'ancienne Italie, recueillies par François Carelli, et éditées par Célestin Cavedoni*); 1 vol. grand in-4°.

Voici comment s'exprime M. Lenormant au sujet de l'ouvrage de l'un de nos collaborateurs : « l'*Essai sur les monnaies des rois arméniens de la dynastie de Roupène*, par M. VICTOR LANGLOIS, a été, de la part de la commission, l'objet d'un examen attentif et bienveillant. Les monnaies des rois chrétiens de la petite Arménie tiennent à la numismatique orientale par l'idiome dans lequel les légendes y sont conçues, et à la numismatique des croisades par les nombreuses alliances et les rapports étroits qui unirent les princes rupéniens aux Lusignan de Chypre, et aux autres Occidentaux fixés en Orient à la suite des guerres saintes. On doit savoir gré à M. Victor Langlois d'avoir traité un sujet jusqu'ici généralement négligé par les numismatistes français. Il a recueilli avec soin tous les monuments connus jusqu'à ce jour, et a donné à quelques-unes de ces pièces des attributions nouvelles. Le classement de M. Victor Langlois est judicieux et inspiré par une bonne critique. Ce qui a manqué jusqu'ici à ce numismatiste, c'est l'art d'exposer avec clarté et intérêt les faits historiques, et de discuter méthodiquement les points controversés. Son travail est très-estimable, et fait bien augurer de ce que l'auteur pourra faire, avec de la persévérance et du soin, dans un sujet plus vaste et semé de difficultés plus sérieuses. »

« Vient ensuite, continue le rapporteur, un volume petit in-folio, accompagné de 202 planches gravées au burin, et qui porte ce titre : *Francisci Carellii numorum Italiæ veteris tabulas* CCII *edidit Cœlestinus Cavedonius;* Lipsiæ, MDCCCL, Wigand. Voici quel est l'origine de cet ouvrage. François Carelli, célèbre numismatiste napolitain, longtemps secrétaire de l'Académie d'Herculanum, avait formé une collection de médailles de l'Italie, riche surtout en pièces de la Grande-Grèce. En 1812, il fit imprimer, en un volume in-folio, le catalogue de cette collection, sous le titre de : *Eq. Fr. Carellii nummorum veterum Italiæ quos ipse collegit descriptio;* Naples. Beaucoup plus tard, un autre numismatiste du même pays, aussi expérimenté que son devancier et plus profond érudit, fit tirer, à cent exemplaires seulement une critique du catalogue de Carelli,

intitulée : *In Fr. Carellii nummorum veterum Italiæ descriptionem adnotationes*, Naples, 1834. »

L'intention souvent manifestée de Carelli avait été de joindre à son catalogue un recueil de planches gravées, et l'on savait qu'il en avait fait exécuter un grand nombre. Cependant il mourut en 1828, sans avoir accompli son projet. Les cuivres du recueil projeté restèrent entre les mains de son héritier. Il y a quelques années seulement, M. Émile Braun se rendit acquéreur de ces cuivres, dans l'intention d'en publier les estampes; et, comme le texte du catalogue de Carelli ne paraissait plus être au niveau de la science, M. Braun crut faire une chose utile en demandant à M. Cavedoni, justement placé à la tête des antiquaires vivants de l'Italie, de rédiger une nouvelle description pour les planches qu'il comptait donner au public. Telle est l'origine du volume soumis à l'examen de l'Académie.....

« M. Cavedoni se retrouve tout entier, et dégagé de toute entrave, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Numismatica biblica, o sia dichiarazione delle monete antiche memorate nelle sante Scritture ;* Modène, 1850, in-8°. L'auteur était dans la situation la plus avantageuse pour traiter ce sujet. Si d'une part il réunit toutes les qualités qui font le numismatiste accompli, de l'autre la profonde connaissance qu'il a de l'Écriture sainte et des antiquités bibliques lui fournit une foule de rapprochements précieux. La seule énumération des matières traitées dans ce livre de 158 pages, suffit pour montrer la richesse des questions que l'auteur a su concentrer dans un aussi petit espace. Après avoir traité de l'origine de la monnaie chez les peuples anciens, et de la manière de commercer des Hébreux avant qu'ils eussent une monnaie qui leur fût propre, M. Cavedoni établit quelle fut cette monnaie depuis le temps de Simon Machabée jusqu'à l'époque de la dispersion totale de la nation. Il étudie successivement les monnaies de Simon Machabée et des autres Asmonéens, celles d'Hérode le Grand et des princes ses successeurs, celles enfin qui furent frappées en Judée au nom des premiers empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Néron ; examinant tour à tour les légendes de ces diverses pièces, leurs types, leur poids et leur valeur. Vient ensuite la détermination des monnaies étrangères qui, à différentes époques, eurent cours chez les Hébreux, particulièrement en Palestine, et dont il est fait mention dans l'Écriture sainte : c'est-à-dire les monnaies des Perses, énoncées dans l'Ancien Testament ; les grecques, dont parlent les livres de l'une et de l'autre

loi ; les romaines, qu'on trouve relatées dans le Nouveau Testament. L'auteur termine son travail par un traité des monnaies de compte dont il est question dans la Bible, et par quelques considérations sur la valeur des monnaies qui avaient cours chez les Hébreux, eu égard au prix de la main-d'œuvre et au taux des denrées. Dans ces appréciations si diverses et si importantes, la variété des connaissances, la sûreté et la pénétration du jugement ne sont nulle part au-dessous du sujet. Sans jamais dévier des principes de la critique la plus sévère, l'auteur atteint son but, qui est de faire voir quel appui l'étude des données numismatiques prête à l'évidence matérielle des faits racontés dans l'Ancien Testament et dans l'Évangile. »

On a entendu ensuite le rapport de M. Lenormant sur les ouvrages envoyés au concours, relatifs aux Antiquités de la France. L'Académie a décerné la première médaille à M. le colonel Carbuccia pour son mémoire manuscrit intitulé : *Archéologie de la subdivision de Batna*, accompagné de dix cahiers de dessins, cartes et plans. La seconde médaille à M. Roget de Belloguet pour son ouvrage intitulé : *Origines dijonnaises, dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour*, 1 vol. in-8°. La troisième médaille a été partagée entre notre collaborateur M. Théodore Nisard, auteur d'un mémoire manuscrit intitulé : *Graduel monumental, dans lequel le chant grégorien est ramené à sa pureté primitive*, et M. Rouard, pour son mémoire manuscrit sur *des bas-reliefs* gaulois *découverts aux environs d'Aix en Provence.*

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. Tarbé, pour les cinq ouvrages suivants : 1° *les Chansonniers de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles;* 2° *le Roman de Girard de Viane, par Bertrand de Bar-sur-Aube;* 3° *Chansonniers de Thibault IV, comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre;* 4° *Poëtes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier. — Proverbes champenois avant le XVIe siècle, — Le Roman du Renard contrefait, par le Clerc, de Troyes* (fragments); 5° *le Tornoiement de l'Antechrist, par Huon de Méry* (Seine); 2° à M. Ch. Guimart, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire des évêques de Saint-Brieuc;* 3° à M. l'abbé Monlezun, pour son *Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours;* 6 vol. in-8°; 4° à M. Renier-Chalon; pour ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut;* 1 vol. in-4°.

Rappel de mentions très-honorables : 1° à M. Léon Clos, pour son *Essai sur l'histoire municipale de la ville de Castres;* manuscrit;

2° à M. C. Moreau, pour les tomes II et III de sa *Bibliographie des Mazarinades;* in-8°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. E. de Rozière, pour son *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem;* 1 vol. in-4°; 2° à M. Dumesnil, pour sa *Notice historique sur l'église et la ville de Puiseaux, arrondissement de Pithiviers, département du Loiret*, brochure in-8°; 3° à M. l'abbé Bellanger, pour sa *Notice historique sur les Ternes* (Seine) *et les environs*, brochure in-8°; 4° à M. l'abbé Bulteau, pour sa *Description de la cathédrale de Chartres*, 1 vol. in-8°; 5° à M. A. Barthélemy, pour son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, brochure in-4°; 6° à M. H. Vienne, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Essai historique sur la ville de Nuits* (Côte-d'Or), 1 vol. in-8°; 2° *Gevrey-Chambertin, notice historique, topographique et statistique*, brochure in-8°; 7° à M. Marteville, pour son ouvrage intitulé : *Rennes ancien par Ogée, et Rennes moderne, ou histoire complète de ses origines, de ses institutions et de ses monuments*, 3 vol. in-12.

Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de reproduire ici le rapport de M. Lenormant, dans lequel nous avons trouvé cette analyse ingénieuse qui fait écouter avec intérêt les titres quelquefois bien bizarres des ouvrages envoyés au concours. Nous citerons cependant deux passages qui nous ont frappés à divers titres. Dans le premier M. Lenormant s'exprime ainsi :

« Nous rappelions tout à l'heure l'indulgente extension donnée au programme de ce concours. Mais l'Académie sait aussi notre prédilection naturelle et nécessaire pour les travaux qui se rapportent à l'antiquité classique : elle n'ignore pas la préférence qu'à mérite égal nous accordons aux résultats d'une étude pourvue de moins d'attraits pour les imaginations de notre époque, et soumise à des conditions de succès plus difficiles. Sous ce rapport essentiel, le concours de cette année est un des meilleurs qu'on ait vus depuis longtemps. »

C'est là une doctrine qui laisse quelque espoir pour l'avenir de la science.

Le second passage contient un avertissement dont le besoin se fait généralement sentir. Jamais le pillage littéraire n'a pris les proportions auxquelles il atteint aujourd'hui. Et il appartient certainement à un savant qui a mis en circulation tant d'idées neuves, tant de notions de première main, de jeter la pierre à ces gens qui vivent de contrefaçons. « L'Académie, dit M. Lenormant, a décerné

une des médailles du dernier concours à M. de Boissieu, pour son beau recueil des *Inscriptions lyonnaises*. Dans la seconde livraison de cet ouvrage, l'auteur avait reproduit avec une fidélité remarquable la fameuse *Table de Claude*, le plus bel ornement archéologique du musée de Lyon, et, non content de ce calque si précieux, il avait commenté le texte d'une manière aussi savante qu'ingénieuse. Nous ne dénions pas à M. Monfalcon le droit qu'il a eu de publier une fois de plus la *Table de Claude*, même après M. de Boissieu. Cette édition, pour ainsi dire, officielle, est de la dimension de l'original : on doit l'accepter comme une expiation du long oubli dans lequel une si grande ville avait laissé ce monument extraordinaire. Mais si, pour l'accomplissement d'une telle entreprise, il était légitime de profiter du travail de M. de Boissieu, c'était au moins un devoir pour le nouvel éditeur d'accuser ses emprunts. M. de Boissieu est le premier qui ait fait voir que Claude, en prononçant dans le sénat l'étrange discours dont la table de Lyon contenait la reproduction authentique, n'avait point prétendu faire conférer à sa ville natale un droit dont, en qualité de colonie romaine, elle jouissait depuis sa fondation, mais que la faveur impériale dont le monument nous est parvenu devait, dans l'intention du fils de Drusus, s'étendre aux cités de la Gaule Chevelue. Cette conclusion, qui nous semble inattaquable, et qui rend plus général l'intérêt qu'offre la table de Claude, doit rester comme une conquête de M. de Boissieu : ce n'est pas aux antiquaires qu'il serait permis de dire *qu'ils prennent leur bien où ils le trouvent.* »

Prix Gobert, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France, et les études qui s'y rattachent.* L'Académie accorde le premier de ces prix à M. Léopold Delisle, auteur des *Études sur la condition de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge ;* et maintient le deuxième à M. Jal, pour son *Glossaire nautique.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1852, la question suivante : *Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux?* L'Académie propose, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1853, la question suivante : *Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane.* L'Académie désire

que, parmi les sources sanscrites dont on doit faire usage, on ne néglige pas les inscriptions.

M. Guigniaut a lu ensuite un rapport extrêmement intéressant sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes pendant l'année 1850.

Les sujets d'explorations et de recherches proposés, en 1851, aux membres de l'École française d'Athènes, pour la seconde et la troisième année d'études, conformément au décret du 7 août 1850, sont les suivants :

Questions déjà proposées l'an dernier, et qui n'ont pas été traitées : 1° Faire une étude et une description complète et approfondie de l'Acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens. 2° Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue, avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

Questions proposées pour la première fois : 3° Étudier la topographie de Delphes, du Parnasse et des environs; décrire la contrée et les monuments dont elle recèle les ruines, et faire l'histoire de la ville, du temple et de l'oracle d'Apollon, tant par les relations des auteurs et les documents de toute sorte qui ont été publiés, surtout les inscriptions, que par des recherches nouvelles entreprises sur place. 4° Explorer, si l'état actuel du pays le permet, les chaînes et les environs de l'Ossa et du Pélion (les cantons d'Hagia et de Zagora), en Thessalie, depuis Ambolakia, la vallée de Tempé et le Pénée, jusqu'à Volo, Iolcos et le cap Sépias; marquer l'emplacement des villes anciennes; recueillir les inscriptions; décrire ou copier les manuscrits, chartes byzantines et documents historiques de tout genre, conservés peut-être dans les monastères de cette contrée peu connue. 5° Faire une étude géographique, historique et archéologique des pays de la Grande-Grèce, qui s'étendaient jusqu'à l'embouchure du Silarus et à celle du Frento, et qui répondaient à la Lucanie et au Brutium, à l'Apulie avec la Japygie ; rechercher et caractériser les populations diverses qui s'y succédèrent, jusqu'à la conquête romaine; décrire les monuments de toute sorte qu'elles ont pu laisser.

La notice sur Raynouard, par M. Walckenaer, dont M. Guigniaut a bien voulu se faire le lucide interprète, ne manque pas d'un certain intérêt biographique. On y trouve bon nombre de renseignements sur l'homme, un portrait fidèle de l'écrivain, peu de chose

sur ses écrits. C'est à l'Académie française surtout qu'il appartient de juger l'auteur tragique et le poëte; à l'Académie des Inscriptions l'éloge de Raynouard, à part l'appréciation du caractère, devient plus difficile. La réputation philologique de cet académicien n'est pas de nature à traverser les siècles; il a constamment étudié la langue provençale en homme qui tient tant à lui assurer la prépondérance, qu'il en oublie l'existence de toutes les autres et que par là il demeure incapable d'analyser avec critique celle qui est l'objet de toutes ses affections; à bien prendre M. Raynouard est un Legonidec méridional; et ceci est un éloge plutôt qu'un blâme. Il y a trente ans l'étude des langues en était encore au point où s'arrête la chimie avant Lavoisier et Berzélius. On peut donc sans témérité reprendre à nouveau toutes les recherches sur la langue romane ; seulement pour en comprendre les secrets, pour pénétrer son organisme intime, il faut savoir non-seulement ce qu'elle contient, mais encore retrouver ce qui lui manque. Or, pour cela, la condition essentielle est la connaissance des idiomes congénères; c'est-à-dire le sanscrit, le latin, l'allemand; le zend, le grec et le breton. La séance s'est terminée par la lecture d'un *Mémoire sur la mer Morte*, par M. de Saulcy. Ce travail remarquable pour la forme et pour le fond, a captivé l'attention du public qui écoutait avec charme le récit pittoresque des aventures auxquelles s'était exposé ce savant archéologue pour obtenir des notions exactes sur les cinq villes dont la Bible rapporte la terrible destruction. L'ouvrage considérable que M. de Saulcy va publier montrera combien sont intéressants les résultats qu'il a obtenus.

— Le gouvernement autrichien a chargé M. Dudik, de rechercher dans les bibliothèques de la Suède, les documents relatifs à la guerre de Trente ans. La section d'histoire et de philosophie de l'Académie impériale des sciences à Vienne, a reçu un rapport de ce savant. Il a déjà constaté que plus de quarante bibliothèques renferment des documents relatifs à l'objet de sa mission. A l'université d'Upsal, il a trouvé cent grandes caisses remplies de manuscrits envoyés par Gustave-Adolphe. Elles n'ont jamais été ouvertes. La collection Oxenstiern compte 70 000 lettres, presque toutes écrites par les généraux qui ont figuré dans la guerre de Trente ans. On y voit également la correspondance privée de Wallenstein avec les généraux suédois. Elle prouve, au dire de M. Dudik, la trahison de cet homme célèbre. Aux archives de la ville existe un manuscrit, in-

titulé : *Chronique prussienne*, qui renferme le récit des événements politiques de l'Allemagne, racontés jour par jour, de 1631 à 1637. M. Dudik a également trouvé, dans une collection particulière, un état dressé par le marquis du Fresne, inspecteur des collections d'art et d'antiquités de la reine Christine. Il y a décrit les tableaux et statues enlevés en Allemagne par les armées de Gustave-Adolphe. Ce catalogue se compose de 137 grandes pages in-folio, soigneusement écrites; le nombre des tableaux peints par les plus grands maîtres, s'élève à 415; et le chiffre des statues de grande dimension est de 97, dont 86 en bronze, et 11 en marbre.

— Nous donnons ici les prix d'adjudication de quelques-uns des autographes de la collection Donnadieu, vendue à Londres :

	Liv.	sh.
Contrat de mariage de Charles Ier et de l'infante d'Espagne.	5	9
Attestation du mariage de Jacques Ier et de Anne Hyde.	29	»
Lettre du duc de Monmouth, demandant à lord Rochester d'intercéder en sa faveur.	21	10
Lettre de Catherine d'Aragon à Charles V.	21	»
Billet original de l'infortuné comte d'Essex à Élisabeth.	17	10

« Presse-toi, billet, de jouir de cette douce présence,
« tandis que j'ai le malheur d'en être privé. Touche
« tendrement cette belle et bienfaisante main, qui daigne
« panser mes plus légères blessures, mais qui ne peut
« fermer les plus profondes. Dis-lui, que tu viens de la
« part d'un cœur triste, languissant et désespéré.

« S. X. (*Signature*). »

Une signature (*très-rare*) de Henri V, vainqueur à Azincourt.	16	10
Signatures réunies de Marie Stuart et de Darnley. (*Très-rare.*).	10	»
Document signé par Molière (*Rarissime.*).	10	5

— Une nouvelle expédition, grâce à l'initiative de notre gouvernement, se prépare pour les bords du Tigre. Elle doit faire suite aux découvertes et à la brillante exploration de M. Botta, dont nos voisins d'au delà de la Manche ont profité à leur tour, et obtenu un succès plus matériel que scientifique.

M. Layard chargé par l'Angleterre d'opérer des fouilles, a fait une riche récolte de monuments. Mais, quoique favorisé par la rencontre des généalogies les plus importantes, il a négligé de comparer d'une manière satisfaisante les éléments nécessaires pour leur déchiffrement.

M. Botta, moins fortuné dans ses rencontres, avait obtenu des résultats plus positifs pour la science. Secondé par une activité incomparable, il a su remédier à force de travail, de patience et de dépenses à son manque de connaissances philologiques, paléographiques et historiques.

Ces éléments seuls, et surtout la connaissance spéciale des écritures babyloniennes et assyriennes, rendent l'explorateur de Ninive compétent pour cette tâche.

Espérons donc que le choix du ministre éclairé qui préside à cette œuvre nationale tombera sur des savants dont les talents et l'expérience lèveront enfin l'obstacle que présente pour la lecture des inscriptions la valeur incertaine de tant de caractères, dont la nature idéographique ou phonétique n'a pas encore été déterminée. Attendons aussi de leur science un choix intelligent parmi les monuments de l'art plastique; recueillis jusqu'à ce jour en vue seulement de leur intérêt apparent, mais sans appréciation réelle exercée sur les lieux mêmes, de leur valeur historique et de leurs rapports avec les monuments de l'Égypte et de la Grèce. Mais avant tout formons l'espoir qu'on ne chargera de cette mission que des hommes recommandables par leur illustration, afin d'éviter tant de mécomptes arrivés dans de précédentes explorations.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales boulonnaises. — IVe à VIIe cahier. Boulogne, 1851, in-8°.

La fin du premier volume de cette publication contient un essai historique sur l'abbaye de Sainte-Austreberthe, à Montreuil-sur-Mer, par M. l'abbé Parenty; la suite du travail de M. l'abbé Van Drival, sur le monument funéraire égyptien du musée de Boulogne; une statistique du diocèse de Boulogne au XVIIe siècle; des recherches sur les armoiries de Boulogne, ville et comté, par M. Marmin, et le commencement des études de M. Van Drival, sur les monuments religieux du musée de Boulogne. L. C.

Le monete dei possedimenti veneziani di oltremare e di terra ferma, illustr. da V. Lazari. — Venise, 1851, in-8°, pl.

Cette branche de la numismatique vénitienne qui avait été négligée jusqu'à présent, est fort importante, puisqu'elle nous fait connaître les monuments frappés dans les possessions de terre ferme et dans les colonies de la république de Venise. Aussi, le livre de M. Lazari se recommande-t-il à tous les amis de la numismatique du moyen âge. M. L.

Restitution du temple d'Empédocle, à Sélinonte, ou l'architecture polychrome chez les Grecs, par J. J. Hittorff, architecte. Paris, l'auteur, et les principaux libraires.

Cet ouvrage, dont la première livraison a paru le 15 août, se composera d'un fort volume de texte, in-4°, accompagné de vignettes gravées sur bois, et de vingt-cinq chrômolithographies, format grand in-folio.

Lettres du baron Marchant, sur la Numismatique et l'Histoire; mise en vente de la 17e et dernière livraison. Paris, Leleux.

Depuis la publication de la dix-septième livraison, le prix de 'ouvrage complet a été porté à vingt francs.

Études historiques et critiques sur les médecins numismatistes; par le docteur L. J. Renauldin. — 1 vol. in-8° de xvi-576 pages. Paris, 1851, Baillière.

Plena vita est medicorum, qui eodem simul antiquitatis studio flagrant, a dit Charles Patin dans l'introduction de ses *Familles romaines*; aussi M. le docteur Renauldin ne pouvait choisir une épigraphe plus parfaite pour indiquer le but qu'il s'est proposé en publiant ses *Études historiques sur les médecins numismatistes*. En effet, la science des médailles doit beaucoup aux médecins; il suffit de citer les noms des Lepois, des Mahudel, des Vaillant, des Patin, des Marchant, pris au hasard dans les soixante biographies qu'a esquissées M. le docteur Renauldin, pour être bien persuadé que la numismatique était aussi bien du domaine de ces savants que l'art de guérir.

En réunissant en corps d'ouvrage les vies de ces hommes érudits, qui, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, jetèrent un si grand lustre, M. le docteur Renauldin a ouvert une voie nouvelle à la numismatique; non-seulement il a indiqué un nouveau genre d'exploration, mais encore il a eu le mérite d'entrer le premier dans la carrière, car jusqu'à présent on s'était contenté de citer nos devanciers, sans s'occuper aucunement de leur vie privée.

L'auteur des *Études historiques sur les médecins numismatistes* a recherché avec beaucoup de soin, aux sources principales, tous les détails qui pouvaient intéresser la vie des personnages dont il écrit l'histoire; il apprécie ensuite avec une critique éclairée leurs productions, en ayant soin d'écarter les ouvrages qui n'intéressent point d'une manière directe la numismatique. M. le docteur Renauldin n'a omis personne; Rabelais, le jovial romancier du XVIe siècle, n'est point oublié; personne n'ignore que le spirituel curé de Meudon, dans son *Pantagruel*, nous donne une relation fort curieuse des anciennes monnaies de France. On est bien obligé d'avouer que le cordelier défroqué du bas Poitou ne se doutait guère qu'il était numismatiste et qu'il ferait parler un jour de lui comme tel, lorsque, mêlant le plaisant au sérieux, avec assaisonnement de gaudrioles, il décrivait avec un soin minutieux les testons, les grands-blancs, les florins, les demi-écus à la lanterne et les doubles écus au sabot.

Parmi les noms les plus remarquables qui se rencontrent avec Rabelais dans le livre de M. le docteur Renauldin, il faut citer ceux

des deux Vaillant, de Charles Patin, ce fils chéri de Gui, qui fut exilé du territoire de sa patrie, sous de futiles prétextes, sans raisons plausibles, et qui mourut en exil aimé et estimé des étrangers qui lui donnèrent asile. Le baron Marchant, notre contemporain, n'est point non plus oublié dans cette liste, où son nom figure avec honneur; Rudolphi, le dernier des médecins numismatistes, est aussi, comme Rabelais, classé par M. Renauldin parmi les apôtres de la science. Rudolphi n'était pas numismatiste, mais il publia une description très-estimée des médailles frappées en l'honneur des médecins célèbres.

Les notices biographiques et critiques de M. Renauldin devaient naturellement s'arrêter à Rudolphi, mais l'auteur a pensé devoir donner à la fin de son livre, sous forme d'épilogue, les noms des médecins vivants qui, à l'exemple de leurs devanciers, font faire de nos jours à la science des progrès sensibles; de ce nombre sont MM. Rigollot, Leglay, Voillemier, Long, etc.

Il serait à souhaiter que des hommes aussi consciencieux et aussi savants que M. le docteur Renauldin publiassent des recueils biographiques des savants qui, dans un autre ordre d'études que la médecine, se sont rendus célèbres par leurs travaux sur la science des médailles.

V. Langlois.

Revue de la numismatique belge, publiée sous les auspices de la société numismatique, par MM. R. Chalon, Ch. Piot et C. P. Serrure. 2e série, t. I, première et deuxième livraison. Bruxelles, Aug. Decq; Paris, Leleux.

Ces deux cahiers renferment d'intéressants mémoires sur la numismatique ancienne et du moyen âge, par MM. Meynaerts, De Coster, Ch. Piot, Serrure, Ed. Vanderstraeten, Hermand, A. Pinchart, Voillemier, Chalon, A. Perreau, Gaillard, Cuypers, etc. Un grand nombre de planches, d'une exécution soignée, accompagnent les articles renfermés dans ces deux livraisons.

396

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIIIe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

DU 15 OCTOBRE 1851 AU 15 MARS 1852

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1852

396 2

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (Octobre 1851 a Mars 1852).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

Observations sur une statuette représentant un rétiaire ainsi que sur divers monuments relatifs à cette classe de gladiateurs, par M. A. Chabouillet..... 397

Fouilles du clos Marc-Outie, à Limoges, par M. Maurice Ardant..... 421

Notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault..... 437

L'Oratoire Saint-Laurent (Indre-et-Loire), par M. T. Pinard..... 448

Notice sur une inscription grecque de Palaiopolis (Corcyre), par M. Rivelli.... 450

Nouveau musée de la sculpture française au Louvre..... 452

Lettre de M. François Lenormant a M. Hase, sur des tablettes grecques trouvées à Memphis..... 461

Réponse de M. Hase à la lettre précédente. 471

Considérations nouvelles sur la numismatique gauloise, par M. Adolphe Breulier 474, 753

Notes d'un voyage archéologique au pied de l'Aurès, par M. Léon Rénier... 492

Lettre de M. l'abbé Cahier, sur l'épitaphe archaïque de Ménécrate, et sur le gladiateur combattant du musée du Louvre..... 514

Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg..... 516

Numismatique de la Géorgie au moyen age, par M. Victor Langlois.. 525, 605, 653

Les devises au moyen age, par M. G. Brunet..... 543

Lettre sur l'écriture assyrienne, par M. I. Löwenstern..... 555

Notice sur le labyrinthe de l'église de Reparatus, et sur des inscriptions relatives aux médecins militaires dans l'antiquité; par M. F. Prévost..... 566

Antiquités de Bougie, par M. Ch. Texier. 574

Restauration de la Sainte-Chapelle de Paris..... 577

Notice sur l'ancien hôtel de Ponthieu, où fut tué l'amiral de Coligny, et sur l'hôtel de Montbazon; par M. Troche..... 589

L'Église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, par M. Pinard..... 616

Lettre de M. Ad. de Longpérier a M. Ch. Lenormant, sur deux peintures de vases antiques du musée du Louvre..... 621

Dépense d'un dîner et d'un souper du Dauphin, le 9 juin 1553..... 631

Études sur les documents mythologiques contenus dans les philosophumena d'Origène, par M. A. Maury 635

Comptes des dépenses faites par Charles V dans le chateau du Louvre, des années 1364 à 1368, publiés par M. Leroux de Lincy..... .. 670, 760

Des derniers travaux faits sur la philologie égyptienne, à propos du mémoire de M. E. de Rougé, sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers; par M. A. Maury..... 692

Notes sur quelques noms puniques, à l'occasion d'une inscription trouvée en Bretagne; par M. Léon Renier..... 702

Lettre sur les anciennes religions des Gaules, par M. A. Barthélemy..... 717

Tombeau du cardinal Ancher, par M. A. Jouault..... 735

Recherches sur l'iconographie de la mort, par M. G. Brunet..... 738

Notes sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, par M. l'abbé Cochet..... 747

Lettre sur une inscription de Strasbourg, par M. Roulez..... 773

TABLE DES MATIÈRES

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Congrès scientifique tenu à Orléans..... 456
Notes sur les médecins des armées, dans l'antiquité..... 457, 571
Don de M. Fonfride au musée du Louvre. *Ib.*
Mort de M. de Fraehn..... *Ib.*
Résultats de la mission d'archéologie musicale, confiée à M. T. Nisard..... 520
Dissolution de l'Institut royal néerlandais..... *Ib.*
Mort de M. Borell, numismatiste à Smyrne..... 580
Découverte de monnaies françaises des xve et xvie siècles, près de Noyon..... *Ib.*
Prix de linguistique fondé par Volney... *Ib.*
Pierre tombale de Bouchard de Charpigny, au musée de Cluny..... 581
Prix proposés par la Société des antiquaires de Picardie..... 582
Recherches sur la musique ancienne.... 583
M. Leclère, nommé associé de la Société des antiquaires de France..... *Ib.*
Restauration de l'église de Brou..... *Ib.*
Restauration de la grande galerie du Louvre..... *Ib.*
Bas-relief du guerrier trouvé a Marathon..... 648
Élections de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... *Ib.*
Élections de la Société des antiquaires de France..... *Ib.*

PAGES

Restauration du portail de Notre-Dame de Paris..... 648
Fouilles au temple de Diane, à Nîmes.. 649
Produits céramiques du Mexique au musée de Sèvres..... 708
Commission des monuments historiques. 709
Monnaie inédite d'un sire de Coucy..... *Ib.*
M. A. de Longpérier, nommé correspondant de l'Académie d'Histoire de Madrid, de la Société des antiquaires de Nassau et de la Société rhénane d'archéologie..... *Ib.*
Vente de la collection de médailles de don José Garcia de la Torre, à Madrid..... 709, 779
MM. Delgado et Arneth, nommés associés étrangers de la Société des antiquaires de France..... 710
Renouvellement du bureau de la Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine..... *Ib.*
Publication de M. Squier sur les antiquités du Nicaragua..... *Ib.*
Plans et vues de Paris ancien..... 777
Musée des souverains français, au Louvre. 778
Commission des antiquités chrétiennes, à Rome..... *Ib.*
Musée de l'Université de Kiel..... 779
Musée des antiques a Naples..... *Ib.*
Musée des antiques, au Louvre..... 780
Musée de Berlin..... *Ib.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 587, 588, 710

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Topographia e scavi di Salona. La Topographie et les fouilles de Salona, par F. Carrara..... 458
Essai sur l'histoire de la cartographie pendant le moyen age, par le vicomte de Santarem..... 459
Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, par M. A. Maury. 521
Ninive und sein Gebiet. Ninive et son territoire, par le docteur Hermann..... 524
Gualteri Mapes de Nugis curialum, etc. 585
Numismatique des nomes d'Égypte sous l'administration romaine, par M. Victor Langlois..... 650
Statistique monumentale de la Charente, par M. l'abbé Michon..... 651
Histoire de Lille, par V. Derode..... 652
Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts; par E. H. Langlois..... 711
Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn, par Beaulieu..... 713
Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne, par A. Barthélemy..... 714
Manuel élémentaire d'archéologie nationale, par l'abbé Corblet..... 716
Notes on the antiquities of Trèves, Mayence, Wiesbaden, Niderbieber, Bonn and Cologne, by Charles Roach Smith..... 781
Mededeeling omtrent de Schilderkunst der Ouden. Rapport sur l'art de la peinture chez les anciens, par le Dr. Leemans. 783
Histoire de l'Angoumois, par J. H. Michon..... 784

OBSERVATIONS

SUR UNE STATUETTE REPRÉSENTANT UN RÉTIAIRE AINSI QUE SUR DIVERS MONUMENTS RELATIFS A CETTE CLASSE DE GLADIATEURS.

La passion des Romains pour les combats de gladiateurs nous est connue par les témoignages les plus précis comme les plus variés; à l'envi, poëtes, historiens, moralistes, nous ont transmis les plus curieux détails sur ce côté sanglant des mœurs romaines; mais, si les textes sont nombreux, les monuments figurés sont loin d'être abondants. On compte à peine dans les musées de l'Europe deux ou trois statues dont on puisse dire avec certitude qu'elles représentent des gladiateurs. On sait que le *Gladiateur combattant* du Louvre a été privé de cette dénomination traditionnelle par Quatremère de Quincy, qui en a fait un *Oplitodrome* (1). Parmi les innombrables figurines que renferment les musées de Paris, la statuette du gladiateur Fundilanus, publiée récemment par M. de Longpérier (2), est la seule que l'on puisse ranger dans cette catégorie. Le *Gladiateur mourant* du Capitole, quelques stèles, quelques mosaïques, le grossier tombeau élevé par Caracalla au gladiateur *Bato*, les célèbres, mais médiocres bas-reliefs du tombeau de Scaurus à Pompéi, un très-petit nombre de pierres gravées (3), voilà à peu près les seules sources où il soit possible de puiser jusqu'à ce jour des renseignements certains sur le matériel des *ludi gladiatorum*. Nous avons omis à dessein les médailles et les vases peints; en effet, nous ne connaissons pas de vases peints représentant véritablement des gladiateurs (4), et, dans toute

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. IV, p. 165, année 1818. On lui donne aujourd'hui le nom de Héros combattant.

(2) *Revue Archéol.*, 1851.

(3) Le département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale ne possède qu'une seule pierre gravée où je reconnaisse un gladiateur. C'est un Thrace ou un Hoplomaque, coiffé d'un casque à visière, le pugio à la main, portant au bras gauche un bouclier carré. Travail médiocre et de bas temps. Jaspe rouge monté dans une bague antique de bronze portant le n° 514 dans l'*Histoire du Cabinet des Médailles*, etc., par M. du Mersan; voy. p. 93.

(4) On voit des pugiles dont le sang coule sur un vase de Vulci, décrit par M. de Witte, dans son précieux *Catalogue de la collection Durand*. (Voy. n° 708, p. 241.) Mais les pugiles ne sont pas des gladiateurs.

la numismatique romaine, il n'existe que deux ou trois médailles ou l'on en puisse reconnaître; encore y paraissent-ils dans des dimensions tellement réduites, qu'il n'y a pas grand parti à en tirer pour l'érudition (1). A quoi tient cette disette de monuments? Il est difficile de le deviner aujourd'hui. Les Romains éprouvaient-ils une sorte de répugnance à voir reproduire les acteurs et les scènes sanglantes de l'arène, qu'ils aimèrent pourtant avec une véritable fureur pendant plus de six siècles? Cette répugnance prenait-elle sa source dans des sentiments ou des préjugés de morale ou de religion, ou n'avait-elle d'autre cause que le mépris profond que leur inspiraient les gladiateurs? ou bien faut-il l'expliquer par une sorte de dédain pour ce plaisir dont on trouverait quelque trace dans les lettres de Cicéron; c'est ce dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Il nous suffit de constater la rareté des monuments représentant des gladiateurs pour expliquer l'importance que nous attachons à la statuette que nous reproduisons ici, bien qu'elle ait déjà fait le sujet d'une publication (2). Cependant, nous ne pouvons pas négliger un passage de Pline l'Ancien, qui, en nous donnant la

(1) On croit distinguer deux gladiateurs, Thraces, Mirmillons ou Hoplomaques au revers d'un médaillon de bronze de Gordien Pieux : IMP. GORDIANVS PIVS FELIX AVG. Buste à g, lauré, armé, avec le javelot sur l'épaule.

℞. P. M. TR. P. VII. COS. II. P. P. Le grand cirque. L'empereur ou sa statue sur un quadrige; dans l'arène, courses de chars; en bas, des athlètes; et à droite, deux personnages revêtus d'armures qui paraissent être des gladiateurs.

Quelques auteurs ont aussi cru voir un gladiateur sur une médaille de grand bronze du même prince, portant au revers la légende : MVNIFICENTIA GORDIANI AVG, qui indique un *munus gladiatorum* donné par l'empereur; on y voit très-distinctement, un combat entre un éléphant et un taureau; mais quant au gladiateur, si gladiateur il y a, ses proportions sont tellement microscopiques que, comme nous l'avons dit, il n'y a rien à en conclure pour l'histoire graphique des gladiateurs. Enfin il y en a deux sur le médaillon contorniate de bronze dont voici la description :

DN PLA VALENTINIANVS PF AVG. Buste à d. de Valentinien III.

R. Le grand cirque au moment où l'on célèbre les jeux. On distingue des combats d'animaux féroces. En bas, deux gladiateurs *hoplomaques* combattant. On lit à l'exergue : VOTA XXE. (*Bib. n^lle*). Il est d'autant plus singulier de ne voir qu'une seule fois des gladiateurs parmi les médailles contorniates, qu'on sait que ces curieuses pièces représentent pour la plupart les courses et les *venationes* du cirque.

On ne voit pas non plus d'autres combats de gladiateurs que ceux des *bestiaires* sur les diptyques consulaires. (V. Gori. Thes. vet. diptych., t. I, pl. VII.)

(2) En 1842, M. Gauthier-Stirum a publié chez Didot, une *Notice sur une petite statue de bronze, trouvée à Esbarres, le* 18 *juillet* 1840. Dans cette notice, accompagnée de trois planches représentant la figure sous trois aspects, M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, très-zélé pour l'archéologie, mais simplement amateur, a voulu démontrer que cette statuette représentait Commode en gladiateur. Cette opinion erronée fut combattue par M. E. Breton, qui vit très-bien que

date des premiers tableaux de *Ludi gladiatorum*, nous paraît de nature à faire soupçonner l'existence de certains préjugés qui s'opposèrent longtemps à ce qu'on fît de ces scènes de carnage le sujet d'œuvres plastiques. Pline s'exprime ainsi : « Je n'omettrai pas la « folie de notre temps en fait de peinture. Néron s'était fait peindre « de proportion colossale, de cent vingt pieds, sur de la toile ; chose « inconnue jusqu'alors..... Un des affranchis de ce prince, donnant « à Antium le spectacle des gladiateurs, garnit, comme on sait, les « portiques publics de peintures où étaient les portraits ressemblants « des gladiateurs et de tous les employés. A Antium, depuis des « siècles, on a un goût décidé pour la peinture. Ce fut C. Terentius « Lucanus qui *le premier* fit peindre, pour les exposer en public, « des combats de gladiateurs : en l'honneur de son aïeul, qui l'avait « adopté, il donna pendant trois jours trente paires de gladiateurs « dans le Forum, et exposa le tableau de ce combat dans le bois de « Diane (1). » Ainsi donc, bien que les Romains connussent les gladiateurs au moins depuis l'an de Rome 490, avant J. C. 264 (2), on ne commença à se permettre de les faire peindre que vers le milieu du 1er siècle de notre ère, c'est-à-dire plus de trois siècles après le premier *Ludus gladiatorum* mentionné par l'histoire. S'il paraissait fou à Pline que l'on fît peindre des combats de gladiateurs, il lui aurait sans doute paru tout aussi extraordinaire qu'on exécutât en sculpture des sujets analogues ; nous serions donc tentés de voir dans ce curieux passage l'indication, peu précise à la vérité, de raisons empruntées à nous ne savons quelle idée morale qui interdisait aux artistes de prendre les gladiateurs pour motif de leurs œuvres. Remarquons en passant que les bas-reliefs célèbres de Pompéï ne sont pas plus anciens que ce premier tableau de gladiateurs mentionné par Pline (3).

cette statuette représentait un rétiaire ; mais, son avis n'étant pas accompagné dans la brochure de M. Gauthier-Stirum des considérations que comportait le sujet, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile d'étudier de nouveau cette statuette, et surtout de la comparer avec divers monuments relatifs aux gladiateurs ainsi qu'avec ceux qui ont été supposés tels.

(1) Pline. *Hist. nat.* XXXV, 33.

(2) Val. Max. II, IV, 7. T. Liv. Epit. 16. Clinton. Fasti Hellenici. III, 10.

(3) Nous ne pouvons pas négliger de citer ici une belle peinture à fresque, deux fois publiée par Micali (1), et qui a été copiée dans un tombeau de Tarquinies. Cette fresque représente des combats donnés à l'occasion de funérailles illustres. Les combattants sont par couple ; trois sont nus, les cinq autres ont des *subligacula* ; tous n'ont pour armes qu'un bouclier et une courte épée. Ces combats sem-

(1) Storia degli Ant. pop. Ital. Monum. Pl. LXVI, et l'Italia avanti il dominio dei Romani. Pl. LIII.

La statuette qui nous occupe est donc un monument fort rare; nous n'en connaissons pas un de cette classe qui puisse lui être comparé pour la conservation et pour la dimension, qui permette de l'étudier fructueusement dans tous ses détails. Si l'on interroge les auteurs anciens, il est impossible de n'y pas reconnaître le *rétiaire*, dont Juvénal, Festus et saint Isidore nous ont laissé des descriptions tellement claires, tellement précises, que nous ne pouvons comprendre comment il a pu se faire que plusieurs archéologues distingués, et à leur tête l'illustre Winckelmann, se soient mépris dans cette question, et aient pu confondre ce gladiateur avec le mirmillon, son adversaire habituel.

On lit dans ce qui nous reste du mot *retiarius* dans le *De verborum significatione* de Festus :

« Retiario pugnanti adversus mirmillonem cantatur : « Non te « peto, piscem peto, quid me fugis, Galle? » quia mirmillonum « genus armaturæ Gallicum est, ipsique mirmillones ante Galli « appellabantur, in quorum galeis piscis effigies inerat. Hoc autem « genus pugnæ institutum videtur a Pittaco, uno ex VII sapientibus; « qui adversus Phrynonem dimicaturus propter controversias « finium, quæ erant inter Atticos et Mitylenœos, rete occulte lato « impedivit Phrynonem. »

Voici maintenant la définition du rétiaire par saint Isidore de Séville dans ses *Origines*.

« Retiarius ab armaturæ genere, in gladiatorio ludo contra alte- « rum pugnantem occulte ferebat rete (quod jaculum appellatur) « ut adversarium cuspide insistente operiret, implicitumque viribus « superaret, quæ armatura pugnabat Neptuno tridentis causa (1). » Le paragraphe suivant, consacré à l'adversaire du rétiaire, complète le sens :

blent avoir été moins cruels que ceux des cirques romains : à chaque couple, un combattant intervient pour arrêter le vainqueur qui va égorger le vaincu. Ces peintures qui sont déjà d'un art très-avancé, sont bien antérieures à l'époque où Lucanus fit le premier, selon Pline, peindre des scènes de gladiateurs. Mais l'auteur de l'Histoire naturelle ne songeait pas aux nécropoles de l'antique Étrurie; il parlait à des Romains et des usages romains et, de plus, ces combattants ne doivent pas être assimilés aux gladiateurs de profession. Cette curieuse fresque est citée par M. Magnin, dans son excellente histoire des Origines du théâtre moderne, à propos des *Ludi gladiatorum* auxquels il a consacré des pages du plus grand intérêt. (T. I, p. 285 et 415.) Nous avons été heureux en les consultant de voir que M. Magnin décrit le rétiaire comme nous le faisons nous-même, un gladiateur armé d'un trident et d'un filet dont il cherchait à envelopper son adversaire.

(1) Isid. Hisp. Orig. XVIII, 51. De retiariis.

« Secutor est ab insequendo retiarium dictus. Gestabat enim cus-
« pidem et massam plumbeam, quæ adversarii jaculum impediret,
« ut antequam ille feriret rete, iste superaret. Hæc armatura
« sacrata erat Vulcano. Ignis enim semper insequitur : ideoque cum
« retiario componebatur, quia ignis et aqua semper inter se
« inimica sunt (1). »

Les termes sont formels; le rétiaire, comme l'indique son nom, se servait d'un rets ou filet de pêcheur (2) pour envelopper son ennemi et d'un trident pour le tuer. Par la nature de ses armes, par sa nudité presque complète, le rétiaire représentait, dans les jeux du cirque, un pêcheur cherchant à s'emparer d'un monstre marin. Le poisson qui décorait habituellement le casque de son adversaire le mirmillon, complétait l'assimilation.

Quant à l'origine de ce genre de combat telle qu'elle est rapportée par Festus, ainsi que par plusieurs écrivains grecs ou latins, nous avouons que nous sommes fort tenté de la reléguer parmi les fables populaires. Hérodote (3), dans son récit de la guerre entre les Athéniens et les Mityléniens n'a pas parlé de ce duel entre Pittacus et Phrynon auquel Festus fait allusion; il est vrai que Plutarque (4) reproche aigrement cette omission au père del 'histoire; mais on connaît le goût de Plutarque pour les historiettes; Hérodote avait sans doute pour passer sous silence la perfidie de Pittacus, de bonnes raisons qui ont échappé à Plutarque, à Strabon, à Diogène Laerce, à Suidas et à *Polyen* (5), qui tous content gravement ce duel mémorable.

Toutefois, il importe peu au sujet de nos recherches de savoir si le rétiaire rappelait dans l'origine le combat de Pittacus avec Phrynon, ou si, comme nous l'a dit saint Isidore, ce duel bizarre représentait l'antagonisme de l'eau ou Neptune et de Vulcain ou le feu. Ce que nous voulons établir c'est que les armes du rétiaire étaient le trident et le filet.

Les textes qui précèdent décrivent le mode de combattre et les armes du rétiaire, mais ils ne parlent pas de son costume. Juvénal s'est fort heureusement chargé de ce soin. Examinons donc les satires dans lesquelles ce poëte a flétri un patricien qu'il nomme Grac-

(1) *Ibid.* De secutoribus.
(2) En latin *retejaculum.*
(3) Hérodote. Voy. 94-95.
(4) Plutarque. De malignitate Herodoti, 15.
(5) Strabon. XIII, p. 600. Diogène Laerce. I. Sig. 74, *In vita Pittaci.* Suidas, *in voce* Πίττακος. Polyen. I, 25.

chus, lequel n'avait pas rougi de braver l'opinion, jusqu'au point de descendre dans l'arène et d'y jouer, peut-être pour un honteux salaire (1), le rôle du plus vil des gladiateurs, du rétiaire qui combattait presque nu, en tunique, la face découverte, et dont les armes étaient les instruments vils et déshonorants, selon les idées fort peu démocratiques d'alors, d'un humble pêcheur.

Prenons d'abord la satire II, le poëte s'exprime ainsi :

> Vicit et hoc monstrum tunicati fuscina Gracchi,
> Lustravitque fuga mediam gladiator arenam,
> Et Capitolinis generosior, et Marcellis,
> Et Catuli, Paullique minoribus, et Fabiis, et
> Omnibus ad podium spectantibus. His licet ipsum
> Admoveas, cujus tunc munere retia misit (2).

« Phénomène plus révoltant! Un autre Gracchus, en tunique « de gladiateur et le trident en main a parcouru l'arène en fuyant. « Et pourtant il était de plus noble race que les Capitolins et les « Marcellus, et les Catulus, et les Émile, et les Fabius, et tous les « spectateurs assis au podium, que celui-là même qui le payait pour « lancer le filet (3). »

Le mot *retiarius* n'est pas prononcé, non plus que dans la satire VIII; les lois de l'hexamètre ne l'admettaient point; mais les termes formels de *fuscina* et de *retia* le désignaient suffisamment, tandis que l'épithète *tunicatus*, qui ne convenait qu'au rétiaire, qui seul combattait ainsi légèrement vêtu, faisait remarquer à des lecteurs romains jusqu'à quel degré d'abaissement était descendu ce noble Gracchus! Se montrer en tunique était chose révoltante pour les Romains, la *gens togata* par excellence. Nous trouverons du reste plus de détails dans la satire VIII, dont le personnage porte encore le nom de Gracchus :

> Res haud mira tamen, citharædo principe, mimus
> Nobilis : hæc ultra, quid erit nisi ludus? Et illud
> Dedecus urbis habes; nec mirmillonis in armis,
> Nec clypeo Gracchum pugnantem, aut falce supina;
> Damnat enim tales habitus; sed damnat, et odit
> Nec galea faciem abscondit : movet ecce tridentem
> Postquam librata pendentia retia dextra
> Nequidquam effudit, nudum ad spectacula vultum

(1) On sait, par une foule de témoignages, que des sénateurs descendirent dans l'arène pour de l'argent. Suet. in Jul. Cæs. 26. Horat. I. Ep. 18-36, etc. Toutefois le poëte n'accuse pas ici Gracchus de cette bassesse. Il paraissait dans le *Munus*; mais rien ne dit qu'il ait reçu un salaire.

(2) Juvénal. II, 143.

(3) Trad. de M. Nisard.

Erigit, et tota fugit agnoscendus arena.
Cedamus tunicæ, de faucibus aurea quum se
Porrigat, et longo jactetur spira galero.
Ergo ignominiam graviorem pertulit omni
Vulnere, cum Gracchо jussus pugnare secutor [1].

« Et tu t'étonnes, avec un empereur joueur de harpe, de voir un noble histrion? Le comble de l'infamie serait qu'il se fît gladiateur! Eh bien, Rome a subi cette infamie. Et ce n'est ni sous les armes du mirmillon, ni couvert du bouclier, ou armé de la faux, que Gracchus se montre sur l'arène; il condamne les déguisements, il les condamne et les déteste, nul casque non plus n'ombrage son front; il brandit le trident, il lance le filet. A-t-il manqué son coup; il se redresse, le visage découvert, aux yeux des spectateurs, et fuit, jaloux d'être reconnu de toute l'arène. C'est lui, croyons-en sa tunique, son collier d'or et le réseau d'or qui flotte en longs replis autour de son cou! Cependant le mirmillon, forcé de le combattre, est plus sensible à cet outrage qu'aux blessures les plus cruelles (2). »

A l'exception des 10e et 11e vers, tout ce passage est fort clair; il est impossible de ne pas reconnaître le rétiaire de saint Isidore et de Festus; on le voit balancer son lourd filet avant de le lancer; a-t-il manqué son coup, il fuit à travers l'arène pour éviter l'épée du mirmillon qui le poursuit, d'où le surnom de *secutor*. Cette fuite paraît avoir été un des épisodes obligatoires de ce genre de combat; nous la voyons mentionnée dans les deux passages de Juvénal, et le surnom de *secutor* donné au mirmillon indique évidemment que c'était une des manœuvres ordinaires de cette *pêche* sanguinaire.

Dans le vers 10e de notre citation, nous avons adopté la leçon *cedamus*, bien que nous ayons emprunté la traduction de M. Nisard, qui a préféré *credamus*, suivant en cela les éditions les plus estimées de Juvénal. Voici notre justification : nous nous servons des termes de M. Nisard, parce que nous n'aurions pu atteindre à l'élégance et au mouvement que l'habile écrivain a su donner à sa traduction; mais nous avouons que nous ne sommes pas parfaitement certain qu'on ait jusqu'à présent bien compris le sens de ces deux vers, qui commencent par *credamus* ou *cedamus tunicæ* (3). On a cru que Gracchus était peut-être membre d'un des colléges de prêtres qui portait

(1) Juvénal, VIII, 197.
(2) Trad. de M. Nisard.
(3) Le sens n'est pas encore très-clair avec *cedamus*, cependant on entrevoit que le mirmillon devait se laisser vaincre par son lâche ennemi, qui quoique vaincu et en fuite, conserve toute son arrogance.

le *galerum ;* c'est au moins l'opinion de Ruperti, l'un des derniers commentateurs de Juvénal ; mais cette explication ne nous paraît pas satisfaisante. Le poëte fait ici allusion à une circonstance toute particulière et qui nous échappe complétement (1) ; Juste-Lipse (2) s'est autorisé de ces vers pour affubler son rétiaire d'une coiffure conique qui ne se trouve sur aucun monument. On verra dans la suite de ce travail que l'on ne connaît d'autre coiffure au rétiaire que ses cheveux, soit tressés comme sur notre statuette, soit retenus par un bandeau. On pourrait reconnaître ce bandeau dans les expressions *spira aurea,* mais nous ne pouvons rendre compte du *longum galerum.*

Il est temps d'examiner si la figurine de M. J. Rousseau (3) (voy. planche 169) répond aux définitions que nous venons d'exposer, et si c'est bien un rétiaire comme nous le croyons. La conservation parfaite de ce précieux monument permet de distinguer très-nettement tous les détails de l'armement et du costume très-succinct du personnage. Le rétiaire d'Esbarres est debout ; il combat. Toutefois le mouvement n'est pas violent ; il tient des deux mains son trident en arrêt à hauteur de ceinture d'homme ; il reste sur la défensive ; le moment ne lui paraît pas encore favorable pour se précipiter sur le mirmillon ; il dirige son regard à la hauteur des yeux de son adversaire, comme dans tout duel. Notons en passant que ses yeux sont incrustés en argent comme ceux de la plupart des figurines antiques ; il n'est pas revêtu de la tunique comme le rétiaire décrit par Juvénal : il est nu, sauf une sorte de *subligaculum*, caleçon en étoffe, dont une partie est cachée par une large ceinture qui paraît être de métal ; le bras droit est orné de six bracelets de bronze, trois au poignet, trois au-dessous de l'épaule ; le bras gauche est protégé par une armure toute particulière ; c'est une

(1) Juvénal n'est pas le seul poëte qui ait parlé des gladiateurs ; on connaît les vers d'Horace à ce sujet ; mais l'ami de Mécène n'a pas mentionné les rétiaires, qui seuls nous occupent en ce moment. Martial, au contraire, a nommé le trident du rétiaire, dans une épigramme consacrée au gladiateur Hermès, qui réunissait les talents des gladiateurs de toutes les classes ;

« Hermes omnia solus, et ter unus. »

Le vers où le poëte dit qu'Hermès était rétiaire aussi bien que Thrace ou Mirmillon est celui-ci :

« Hermes æquoreo minax tridente. » (Martial, V, 24.)

(2) Just. Lips. *Saturnalia,* lib. II. Voyez la planche qui termine le chapitre VIII.

(3) La statuette d'Esbarres appartient aujourd'hui à M. Jean Rousseau, qui a bien voulu nous la confier. Nous le prions de recevoir ici tous nos remercîments pour son obligeance.

sorte de brassard ou d'épaulière qui couvre entièrement le bras, et est même pourvue d'un prolongement destiné à garantir la main qu'il dépasse. Un brassard analogue se retrouve sur la figure d'un rétiaire dans une mosaïque publiée par S. Lysons (1), puis par Letronne dans cette Revue (2).

Les pieds sont nus; le bas des jambes est orné de trois anneaux de bronze semblables aux bracelets. La chevelure est tressée symétriquement, ainsi que les favoris. On ne lui voit point d'autre arme que la *fuscina* ou trident; sans doute, il est supposé avoir déjà lancé son filet, et il épie le moment où le mirmillon, en cherchant à se débarrasser de cet obstacle, livrerait sans défense quelque partie de son corps. Quant au poignard qu'on voit dans plusieurs représentations de rétiaires, il n'est pas visible; il faut supposer qu'il est caché dans la large ceinture qui lui serre les reins; ou bien, ce que nous croyons plutôt, que les rétiaires combattaient avec ou sans poignard, selon l'occurrence. La dimension de cette statuette est de vingt-six centimètres. Quant à la date de son exécution, nous croyons pouvoir la placer vers le milieu du IIIe siècle de notre ère. Sans doute, elle a été faite en souvenir d'un rétiaire qui avait remporté de nombreuses victoires dans les cirques de la Gaule, où l'on était aussi avide des *ludi gladiatorum* qu'à Rome même.

Juvénal n'est pas le seul auteur ancien qui ait donné la tunique au rétiaire; Suétone, dans un passage souvent cité, leur donne aussi l'épithète de *tunicatus*; mais les monuments dont nous avons encore à parler, nous autorisent à croire que les gladiateurs combattaient souvent sans tunique comme le rétiaire d'Esbarres. Du reste, les expressions de Suétone nous paraissent signifier, non pas que le rétiaire fût toujours revêtu de la tunique, mais bien que ceux dont il parle étaient ainsi costumés. Le chroniqueur des Césars s'exprime ainsi : *Retiarii tunicati quinque numero gregatim dimicantes, sine certamine ullo totidem secutoribus succubuerant : cum occidi juberentur, unus resumpta fuscina omnes victores interemit. Hanc ut crudelissimam cædem et deflevit edicto, et eos qui spectare sustinuissent, exsecratus est* (3). »

« Cinq rétiaires en tunique, combattant en troupe, avaient suc-

(1) S. Lysons, *Reliquiæ Britannico-Romanæ*, vol. III, pl. XIX. Londres, 1817.

(2) *Revue archéol.*, V^e année, 563.

(3) Suétone, *in Caio Cæsare*, XXX.

« combé sans résistance contre autant de *secutores*; au moment où « on ordonnait qu'ils fussent égorgés, l'un d'eux resaisissant *sa* « *fuscina*, tua tous les vainqueurs. Il (Caligula) déplora cette vic- « toire comme le plus cruel massacre dans un édit, et voua à « l'exécration ceux qui avaient pu supporter ce spectacle. »

Il résulte de ce texte, premièrement que les rétiaires avaient ou n'avaient pas de tunique, ce que confirment les bas-reliefs du tombeau de Scaurus, ainsi que d'autres monuments dont nous parlerons plus loin, et sur lesquels les gladiateurs sont représentés sans tunique, comme le gladiateur d'Esbarres. Secondement, que la *fuscina* était bien leur arme propre, attendu que l'expression *resumpta fuscina* ne peut pas signifier, comme on l'a supposé, qu'il ramassa l'arme d'un des *secutores*, mais implique évidemment une reprise de possession de la sienne. Le fait rapporté par Suétone confirme aussi ce que nous dit saint Isidore, que les *Secutores* étaient opposés aux *retiarii;* de plus, rapproché d'un autre fait dont nous devons la connaissance au même écrivain, on en peut conclure que les *secutores* n'étaient pas autres que les mirmillons, et que l'on employait indifféremment l'un ou l'autre de ces noms pour désigner des gladiateurs de la même classe :

« Patrem familias quod Thracem mirmilloni parem, retiario (1) « imparem dixerat, detractum e spectaculis in arenam, canibus ob- « jecit, cum hoc titulo : *Impie locutus Parmularius* (2). »

« Un citoyen, pour avoir dit que le Thrace valait le mirmillon, « mais qu'il n'égalait pas le rétiaire, fut arraché de sa place (par « ordre de l'empereur), jeté dans l'arène et livré aux chiens, avec « cette inscription : *Parmularius, pour avoir parlé avec impiété.* »

Cette anecdote témoigne de l'affection que Domitien portait aux thraces ou threces, en même temps que de sa haine pour les retiaires. Ces derniers paraissent du reste avoir été habituellement mal en cour ; ils formaient évidemment la classe la plus méprisée des gladiateurs ; nous venons de voir Caligula montrer sa partialité à l'égard

(1) Nous n'ignorons pas que la leçon *munerario* est aujourd'hui préférée par divers critiques à la leçon *retiario*. Mais nous avons cru devoir adopter celle-ci qu'on lit dans le manuscrit d'Ursinus, et qui se retrouve encore dans le Suétone de l'imprimerie royale de 1644. Il ne manquerait pas de bonnes raisons pour la défendre, si c'était ici le lieu de discuter ce texte. Qu'il nous suffise de faire remarquer que les éditeurs qui veulent lire *munerario* sont obligés de torturer la phrase de Suétone, et d'y ajouter un commentaire fort peu concluant ; tandis qu'en lisant *retiario* l'historiette est parfaitement intelligible.

(2) Suétone, *in Domitiano*, X.

de ces malheureux, et son mécontentement à la vue de l'exploit du rétiaire qui avait à lui seul tué cinq *secutores*. Certes Caligula ne vouait pas ce rude champion à l'exécration par un pur amour de l'humanité; ne l'accusons pas d'une telle sensiblerie; c'était l'amour-propre du dilettante dont la *faction* était vaincue qui était en jeu et qui se trouvait humilié (1). Il en fut de même dans l'aventure du pauvre Parmularius. Les historiens nous font encore connaître deux autres empereurs qui paraissent avoir éprouvé aussi cette antipathie contre les rétiaires; Claude avait l'habitude de faire égorger les gladiateurs qui avaient le malheur de choir dans l'arène; mais surtout lorsque c'étaient des rétiaires, afin de voir leurs visages dans les angoisses de la mort (2). Quant à Commode, Lampride (3) nous apprend qu'il se glorifiait d'avoir été six cents fois chef de file des secutores leurs adversaires ordinaires.

Il nous reste à examiner les monuments sur lesquels à notre connaissance figurent des rétiaires, ainsi qu'à discuter ceux qui ont été selon nous, mal interprétés, ou cités mal à propos à leur occasion. Parmi ces monuments, les plus importants sont les bas-reliefs du tombeau d'un décemvir de Pompéi, nommé Scaurus (4), une mosaïque dont la bibliothèque du cardinal Alexandre Albani conservait une copie du temps de Winckelmann (5), et la stèle du gladiateur Euphratès, publiée dans cette Revue par M. de Longpérier (6).

Nous nous occuperons d'abord de la mosaïque, parce que c'est le seul monument figuré, où à notre connaissance le filet du rétiaire soit visible, et surtout parce que la description fautive qu'en a donnée Winckelmann, nous paraît avoir contribué, par l'autorité du nom du célèbre antiquaire, à fourvoyer plusieurs savants distingués qui ont interprété inexactement les monuments où figurent des rétiaires.

Cette mosaïque est divisée en deux scènes; dans la partie inférieure on voit le commencement du combat. Le nom de chacun des combattants est inscrit au-dessus de sa tête. Le rétiaire Kalendio a la tête nue, les cheveux épars; il porte une tunique qui couvre à peine ses reins et une partie du bras gauche, protégé d'ailleurs par

(1) C'est le même prince qui faisait égorger les cochers des factions contraires à la sienne.

(2) Suétone, *in Claud.*, XXXIV.

(3) Lamprid., *in Commodo*, 15.

(4) Mazois, *les Ruines de Pompéi*, t. I, 1° p. pl. XXXI.

(5) Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, pl. 97, p. 258.

(6) *Revue archéol.*, VIe année, 198.

une sorte d'épaulière. Cette armure défensive, bien que différant beaucoup du brassard de la statuette d'Esbarres remplit ici le même office. Kalendio vient de lancer son filet sur son ennemi, et se précipite sur lui pour le percer de son trident qu'il tient à deux mains; mais le pauvre rétiaire n'a pas bien ajusté son coup; et bien que le filet enveloppe presque entièrement le mirmillon Astyanax, les mains de celui-ci sont restées libres; il profite de cet avantage pour parer le coup de trident au moyen de son grand bouclier et attend le moment de frapper son maladroit ennemi avec le poignard qu'il tient de la main droite. Le danger du rétiaire est imminent; lorsque le *retejaculum* laissait une certaine liberté au mirmillon, la mort de son ennemi devenait presque certaine. En effet c'était pour assurer autant que possible la sanglante péripétie dont les spectateurs étaient si avides, que l'on faisait combattre des gladiateurs de classe différente; leur éducation n'était pas la même; ainsi le Laniste enseignait au rétiaire le jet du filet et le maniement du trident, mais on réservait les feintes de l'escrime au mirmillon; aussi lorsque le premier avait manqué son coup de filet, et qu'il avait vainement essayé de frapper son ennemi de sa fuscina, il ne lui restait plus qu'à fuir avant d'essayer une nouvelle attaque, ou le plus souvent à succomber. Du moins sa vie dépendait-elle alors de la clémence capricieuse des spectateurs. C'est le cas qui se présente dans le drame que nous retraçons ici.

Derrière Kalendio on voit le Laniste, ou un de ses agents, qui, vêtu d'une tunique, et tenant un bâton à la main, fait un geste de douleur. Après le nom de Kalendio, se trouve une lettre figurée par le dessinateur de Winckelmann comme un Φ incliné à droite, mais qui doit être un Θ. Dans la partie supérieure, le rétiaire a reçu le coup de poignard du mirmillon; il est vaincu. Son sang coule à flots et rougit l'arène; il se soulève en s'appuyant de la main gauche sur le sol pour ne pas succomber, et de la main droite, il tend un poignard au mirmillon pour que celui-ci lui donne le coup fatal. Le vainqueur est dans la même attitude que dans le premier dessin; le *mosaïste* a voulu s'épargner la peine de composer une nouvelle figure; il lui a paru suffisant, pour la clarté du sujet, de mettre les deux adversaires en présence, l'un debout, l'autre renversé. D'ailleurs il comptait sur les inscriptions et sur les signes symboliques dont nous allons parler.

Il manque au costume du mirmillon un détail mentionné par Festus: son casque n'est pas surmonté du poisson qui avait donné lieu à la célèbre chanson; sans doute, cet accessoire était quelquefois

négligé par les entrepreneurs des *Munera*. Les *mirmillons* du tombeau de Scaurus n'ont pas non plus ce poisson ; mais il faut dire que ces bas-reliefs, comme notre mosaïque, sont des ouvrages d'artistes médiocres et dont la négligence est évidente, comme on peut s'en assurer en comparant les différences du costume du rétiaire sur le même monument et dans les deux phases d'un même combat. Ainsi, dans la partie supérieure, Kalendio porte une courroie en bandoulière, que nous n'avons pas vue dans la partie inférieure ; cette bandoulière se retrouve sur les rétiaires du tombeau de Scaurus ; son office était de soutenir l'épaulière ; ceci résulte de l'examen d'un de ces rétiaires où le bouclier paraît visiblement suspendu ainsi ; on voit aussi une épaulière semblable sur l'épaule d'un rétiaire figuré sur une lampe antique publiée par Venuti (1). Ce n'est pas tout, Kalendio, qui avait les pieds nus dans la première partie du combat, est, dans la deuxième, chaussé de sandales, et ses jambes sont ornées de trois anneaux comme celles du rétiaire d'Esbarres. Dans les deux scènes, le mirmillon est chaussé de sandales, et porte des anneaux aux jambes. Son casque est sans visière ; il porte un *subligaculum*, mais le filet qui le couvre presque entièrement ne permet pas de voir distinctement s'il est nu comme le rétiaire.

Reprenons la description de la dernière scène. Près du rétiaire, est un vieillard qui semble implorer sa grâce ; derrière le mirmillon, le Laniste de la scène inférieure, faisant à peu près le geste déjà décrit plus haut. On lit au-dessus du mirmillon : ASTIANAX VICIT ; entre ces deux mots, une feuille de lierre. Au-dessus du rétiaire, on lit : KALENDIO, puis la même lettre fatale que dans la première scène. Cette lettre, qui a été prise par Winckelmann pour une *interponction* (2), est le Θ initiale de θάνατος et signifie par conséquent que Kalendio a été ou va être égorgé. Ce signe

(1) Venuti, *Collectanea antiq. Roman.*, pl. 94, p. 67.

(2) Cf. Winckelmann, *Monum. antich. ined.* p. 295, et *Description des pierres gravées* de Stosch, p. 472. L'illustre archéologue s'appuie sur l'autorité de Corsini pour faire de ce φ une interponction ; en effet, Corsini (*Notæ Græcæ*, p. 70) dit bien qu'il a trouvé le signe φ dans les inscriptions grecques et latines sans autre valeur que celle de l'*interponction* ; mais le même auteur, p. 28, à l'article du θ, dit qu'il signifie θάνατος, et à l'appui de son dire, il cite une inscription de Gruter (*) où se trouve ce signe ; comme Gruter, il y voit le signe de la mort. Orelli, qui donne dans son *Corpus Ins. latin.* les légendes de notre mosaïque, a vu non pas un φ incliné, mais bien un θ auquel il attribue la signification de θάνατος (cf. t. I, p. 447, n. 2555. Voyez encore, t. II, p. 297, nos 4471, 2, 3. Qu'on se rappelle aussi ce vers de Perse :

Et potis es nigrum vitio præfigere theta (IV. 13).

(*) *Corpus*, 1146. 4.

funèbre est en opposition avec le mot VICIT et avec la feuille de lierre qui suivent le nom d'Astyanax. Quant à la feuille de lierre, il est vrai qu'elle a souvent été employée comme interponction; mais nous sommes fort tentés de la prendre ici pour un signe de victoire, car sur la seconde mosaïque Albani ou plutôt Massimi (1), dont nous ne parlerons pas, attendu qu'elle ne représente pas des rétiaires, mais des thraces ou hoplomaques, on la revoit placée après les mots *homo felix*. On voit une feuille de lierre semblable gravée en creux sur un médaillon contorniate de Valentinien III (2). La feuille est placée dans le champ, à droite de la figure de l'empereur, précisément au même endroit que la palme qui paraît si fréquemment sur ces curieuses médailles. On en voit une aussi sur un des trois médaillons contorniates de Salluste (3), que possède la Bibliothèque nationale.

Nous avons expliqué cette curieuse mosaïque comme nous la comprenons, et comme il nous paraît impossible de ne pas la comprendre, si l'on veut l'étudier en tenant compte des passages classiques qui traitent du rétiaire. Cependant Winckelmann l'a mal interprétée. Emporté sans doute par la fougue et la vivacité bien connues de son caractère, il a fait à Juste-Lipse d'injustes reproches, et sans tenir compte ni de Festus, ni de Juvénal, ni de saint Isidore de Séville, il a fait dans sa description un véritable contre-sens; il a pris le filet pour une sorte d'armure défensive dont se serait couvert le rétiaire, armure défensive qui aurait bien mal rempli son objet, et cela sans remarquer que l'homme qui brandissait le trident devait nécessairement être muni du filet; c'était prendre le poisson pour le pêcheur; bref, il a vu un mirmillon dans le rétiaire et *vice versa*. Du reste, il avait déjà émis cette singulière opinion dans sa description des *Pierres gravées du baron de Stosch* (4), à l'occasion d'une cornaline représentant, selon lui, un mirmillon, et dont nous ne pouvons pas nous dispenser de parler, car nous la voyons citée, d'après Winckelmann, par les plus savants hommes (5).

(1) Cette mosaïque est citée comme appartenant au cardinal Camille Massimi dans l'ouvrage de Marini, *Atti degli Fratelli Arvali*, t. I, p. 165. Le cardinal Albani n'en possédait qu'une copie dessinée.

(2) Ce médaillon sans revers est conservé à la Bibliothèque nationale : la légende est DN PLACIDVS VALENTINIANVS PFAVG. Il ne se trouve pas dans l'ouvrage d'Havercamp sur les contorniates.

(3) Havercamp, *de Num. cont.*, p. XIX, 3, p. 149.

(4) Voy. p. 471, n° 67.

(5) Welcker, *Sylloge epigrammat. græcarum*, p. 60.

Voici les paroles de Winckelmann :

« Un gladiateur de ceux qu'on appelait *mirmillones* ou *secutores*, « qui combattaient avec les *retiarii* ; il est nu, et il tient de la main « droite le bouclier, et de la gauche une fourche à deux pointes (1), « nommée *fuscina*, comme, sur un vase antique, on en voit une à un « autre mirmillon. »

Il y a quelques observations à faire sur ces quelques lignes : premièrement, le vase antique en question, qui a été publié par Gori (2) dans son *Museum etruscum*, ne représente pas un combat de gladiateurs comme l'a cru le savant florentin et après lui Winckelmann. Personne ne s'y tromperait aujourd'hui ; ce vase peint, d'assez ancien style, si l'on peut en juger d'après la détestable gravure de l'ouvrage de Gori, représente non pas une scène de gladiateurs, mais un des épisodes de la *Gigantomachie*. Le prétendu gladiateur n'est autre que Neptune, frappant un des géants de son terrible harpon, qui paraît n'avoir que deux dents sur le dessin de Gori. Il suffit de comparer le sujet de ce vase avec trois vases expliqués et publiés dans le magnifique et savant ouvrage de MM. Lenormant et de Witte, sur les vases peints, pour ne pas conserver le moindre doute à cet égard (3). Gori, du reste, tout en voyant sur le vase qu'il publie un combat de gladiateurs, ne confond pas, comme Winckelmann, le rétiaire avec le mirmillon ; il donne au premier la fuscina, et, adoptant les idées de saint Isidore, il suppose que l'origine de ce genre de combat n'était pas sans quelque rapport avec le culte de Neptune (4). Pour dire toute notre pensée sur la cornaline du baron de Stosch, qui nous a entraîné si loin, nous avouerons que nous doutons fort que cette pierre elle-même représente un gladiateur. Le personnage qui y paraît est représenté entièrement nu ; il n'a certainement pas la ceinture qui serrait les reins des rétiaires ; le bouclier rond qui est placé à ses pieds, et sur lequel il pose la main droite, n'a pas le moindre rapport avec les épaulières ou boucliers particuliers à ces gladiateurs. N'insistons pas davantage, et contentons-nous d'établir qu'en tout cas, si la pierre est authentique, ce que l'on ne peut décider sur la vue d'une empreinte, et si elle représente non pas Neptune, comme nous

(1) Ce trident a trois pointes sur l'empreinte que nous avons sous les yeux.

(2) Gori, *Mus. etrusc.*, II, pl. 188.

(3) Cf. Ch. Lenormant et J. de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. I, p. 9 et suiv., pl. IV, V, VI. Voyez aussi la *Description de quelques vases peints étrusques*, etc., par M. le duc de Luynes, pl. XIX et XXIII.

(4) Gori, *Mus. etrusc.*, I, p. 395 et suiv.

serions tentés de le supposer n'était la présence du bouclier, mais bien un gladiateur, toujours est-il que c'est un rétiaire, et non un mirmillon comme l'a écrit Winckelmann.

Le recueil des monuments inédits du savant Allemand renferme encore un curieux monument qu'il a voulu rattacher à l'origine du combat du rétiaire. Il s'agit cette fois d'une *pâte antique*, représentant un personnage assis sur un rocher, coiffé d'un casque, mais entièrement nu; devant lui est son bouclier. Cette figure, comme le dit Winckelmann, est *intricata in una rete*, et l'illustre antiquaire veut y voir Phrynon qui fut vaincu par ce moyen par Pittacus. Cette attribution ne nous paraît pas admissible. Si l'on se reporte aux récits de ce combat, malgré les variantes des textes, l'histoire consiste en ceci : Phrynon et Pittacus parurent sur le terrain avec des armes en apparence semblables ; mais Pittacus s'était muni d'un filet qu'il tint d'abord caché; puis, l'ayant traîtreusement lancé sur son adversaire, il l'enlaça dans ces liens perfides et le tua (1). Il est donc contraire au sens commun de voir Phrynon dans un personnage assis sur un rocher et occupé paisiblement à briser avec son épée les rets dont il est enlacé. Pittacus ne dut pas laisser à son ennemi le temps de se reconnaître; il profita de son embarras et le tua sur-le-champ. Ici encore nous croyons que c'est dans la Mythologie qu'on trouverait l'explication de ce monument. Phrynon, général des Athéniens, qui a donné son nom à la 36e *Olympiade* (2), en sa qualité de vainqueur au Pancrastium, est un personnage historique, tandi que nous voyons un dieu ou un héros dans la figure entièrement nue qui paraît ici. Si l'absence de Vénus empêche de songer à Mars et aux filets au moyen desquels l'enchaîna la jalousie de Vulcain, on pourrait voir dans cette figure, représentée dans le style héroïque, un des ennemis de Bacchus (3), qui employa souvent ce moyen primitif pour les réduire à l'impuissance. C'est ainsi qu'il se vengea de Glaucus qui n'avait pas craint de chercher à séduire Ariadne. Quoi qu'il en soit, ce sujet est mythologique, et n'a rien de commun avec l'origine du mode de combattre des rétiaires (4).

(1) Polyen, l. 25.

(2) L'an 606 av. J. C.

(3) Sur un vase de Vulci, on voit Bacchus sur le point de percer de sa lance un géant qu'il a d'abord enlacé dans des liens de pampre, que ce dernier cherche à briser. Voyez l'ouvrage déjà cité de M. le duc de Luynes, pl. XIX.

(4) Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, a publié cette même pâte antique. Voy. t. IV, p. 156, pl. LIII. Son explication, imprimée en 1761, a même précédé celle de Winckelmnn; mais elle offre une grande singularité. L'auteur, après avoir

Il est temps de comparer le rétiaire d'Esbarres avec d'autres monuments de l'antiquité dans lesquels nous reconnaissons des gladiateurs de cette classe. Nous en voyons deux dans les célèbres bas-reliefs du tombeau de Scaurus, dont nous avons déjà parlé (1); nous les étudierons sans nous préoccuper de l'ensemble de cette composition ; ce serait sortir des bornes et du sujet de ce travail.

Les rétiaires qui paraissent dans ces bas-reliefs sont vêtus comme le gladiateur d'Esbarres ; celui du premier plan est remarquable par l'inscription qui constate son nom et ses triomphes ; on lit au-dessus de sa tête : NEPIMVS TVL V. *Nepimus, cinq fois victorieux.* Il vient de vaincre un *secutor* dont le nom est à demi effacé, mais qui avait lui-même été six fois vainqueur ; moins heureux au *munus* donné à l'occasion des funérailles de Scaurus, il vient d'être percé de plusieurs blessures, et le peuple, sans égard pour ses victoires passées, l'a condamné à mourir ; le rétiaire, qui ici n'a pas de poignard, laisse le soin d'égorger sa victime à un autre *secutor* qui rend à son infortuné camarade ce triste service en lui enfonçant son poignard dans la gorge ; le rétiaire, vainqueur, paraît pousser du pied et de la main le secutor qui, à genoux, offre avec résignation la gorge au fer fatal, et serre la jambe de son bourreau pour faciliter son horrible tâche. Le rétiaire tient son long trident de la main droite ; il semble l'élever en signe de triomphe. Il a la tête nue, mais ses cheveux ne sont pas tressés comme ceux de notre bronze ; une bandelette les serre sur le front ; il est nu, n'a pas même la tunique succincte de *Kalendio*, mais porte seulement un *subligaculum* retenu par une ceinture moins large que celle du gladiateur d'Esbarres. Son

établi que cette *pâte antique* représente un rétiaire, commence par dire avec raison, que les rétiaires étaient ceux qui combattaient avec un filet qu'ils jetaient sur leurs adversaires, de façon qu'ils le mettaient hors d'état de combattre ; mais il ajoute, en se contredisant lui-même par une incroyable distraction : « Ce rétiaire paraît vaincu non-seulement par le filet dont il est généralement enveloppé, mais par son attitude, etc. »

Visconti, dans son *Iconographie grecque*, à l'article *Pittacus*, t. I, p. 116, ne s'est laissé entraîner ni par Caylus, ni par l'autorité bien plus imposante de Winckelmann ; il s'exprime ainsi, au sujet de cette même pâte, sur le compte de ces deux écrivains : « La fausse idée que certains antiquaires s'étaient faite de ces gla« diateurs (les rétiaires), a induit l'un et l'autre en erreur. Cette pâte antique re« présente un mirmillon, autre espèce de gladiateurs, assis et enveloppé dans le « filet que le rétiaire a jeté sur lui. »

Nous sommes de l'avis de Visconti : s'il s'agit ici d'un gladiateur, c'est un mirmillon ; mais, nous l'avons déjà dit, cette pâte doit représenter un personnage héroïque, et non un gladiateur.

(1) Mazois, *Ruines de Pompéi*, pl. XXXI et suiv.

épaulière est tombée pendant l'action, mais il a encore la bandoulière qui la soutenait sur son bras gauche. Il a les pieds chaussés et porte un anneau au bas des jambes. L'autre rétiaire, placé au second plan, a conservé son épaulière, qu'on distingue très-nettement; elle n'est guère plus large que le brassard de la statuette de M. J. Rousseau. Il est probable qu'il n'a pas encore combattu. Le Θ fatal, dont nous avons déjà parlé, paraît une seule fois dans ce bas-relief; il est placé à la suite du nom d'un gladiateur blessé, qui, après avoir vaincu dans XV *munera*, demande à genoux sa grâce, qui lui sera refusée.

La décoration du tombeau de Scaurus est bien antérieure à la date probable de notre statuette, puisqu'on ne peut pas la placer plus tard que la 79e année de notre ère, qui est celle de la grande éruption qui ensevelit Pompéi; elle fut, sans doute, exécutée sous Néron, et coïncide, par conséquent, avec les premières représentations peintes de *munera* citées par Pline. Cependant, on voit que les rétiaires y sont représentés d'une manière presque identique. Nous devons encore remarquer que ces deux rétiaires ne sont point ou ne paraissent point armés du *retejaculum;* comme nous l'avons dit plus haut, la mosaïque de Kalendio et d'Astyanax est le seul monument qui présente cette curieuse particularité. Est-il bien certain que les filets n'ont jamais existé sur ces curieux bas-reliefs? C'est ce que l'on ne peut pas affirmer. Nous lisons, en effet, dans un ouvrage de feu le comte de Clarac (1), écrit presque au moment de la découverte du tombeau de Scaurus, une phrase qui est de nature à faire douter de la parfaite exactitude des dessins de Mazois, ou du moins à faire croire que, quand ils furent exécutés, le monument avait déjà subi de graves dégradations.

Le comte de Clarac s'exprimait ainsi : « Ceux qui sont près de « ce groupe doivent être des rétiaires; ils n'ont pas de casque, et « sont armés d'un trident pour frapper leur antagoniste, le secutor, « et l'on aperçoit à peine une partie du filet dont ils cherchaient à « l'envelopper. »

On apercevait *à peine* le filet, parce que, comme M. de Clarac nous l'apprend dans un autre endroit de ce curieux et rare opuscule, les bas-reliefs qui sont non pas en marbre, mais en stuc, se détachaient déjà partiellement dès les premiers jours de la découverte. M. de Cla-

(1) Voyez l'ouvrage de M. le comte de Clarac, intitulé : Fouille faite à Pompéi, en présence de S. M. la reine des Deux-Siciles, le 18 mars 1813.

rac cite même un nom de gladiateur lu et noté au premier moment, qui avait disparu lorsqu'il écrivait, c'est-à-dire en 1813. Ce nom se retrouve, à la vérité, sur la planche de Mazois (1), où ont été omis les filets; mais il est fort possible que Mazois ait su qu'on avait lu ce nom, et qu'il ait néanmoins ignoré que ces filets avaient été visibles pendant quelque temps. Quoi qu'il en soit, et que l'absence des filets soit attribuée aux dégradations signalées par M. de Clarac ou à toute autre cause impossible à deviner aujourd'hui (2), les rétiaires de Pompéi offrent la plus grande analogie avec la statuette d'Esbarres, et c'est là ce qui importe à l'objet de ce travail (3).

Nous avons cité plus haut une mosaïque trouvée en Angleterre et à laquelle Letronne a emprunté un dessin dont il a enrichi son article sur le gladiateur *dimachœros*, ou aux deux poignards (4). Cette mosaïque représente des combats de gladiateurs dans lesquels figurent des rétiaires et des mirmillons; ici encore, il n'y a pas de filets; mais il semble qu'il s'agit d'une parodie d'un *ludus gladiatorum*, plutôt que

(1) Mazois s'exprime ainsi dans la description des rétiaires. « Les filets dont ils cherchaient à envelopper leurs adversaires ne sont pas apparents; l'artiste les a sous-entendus. » Voy. les Ruines de Pompéi, t. I, p. 50. Les armes qui n'ont jamais existé selon Letronne, dans son travail sur le gladiateur Dimachœros, avaient peut-être disparu comme les filets vus par Clarac. En effet, ce dernier dit aussi, page 26 du recueil déjà cité : « Il serait difficile de parler de la forme des épées, il n'en reste aucune entière. » Donc il en avait vu des traces.

(2) Le maniement du *retejaculum* devait être fort difficile; peut-être ne trouvait-on pas toujours de gladiateurs en état de jouer le rôle de rétiaire. C'est peut-être à cela que l'on doit l'absence du filet sur certains monuments; on pourrait ajouter que peut-être les artistes généralement médiocres auxquels on les doit tous, reculaient devant la difficulté d'exprimer le mouvement du rétiaire lançant le *retejaculum*. Ce qu'il y a de certain, c'est que si, selon l'occurrence, le rétiaire est représenté sans son filet, les vers de Juvénal qui sont postérieurs à la date des sculptures de Pompéi, nous prouveraient que l'usage s'en perpétua lors même que la mosaïque donnée par Winckelmann n'existerait pas pour nous l'apprendre.

(3) Millin, qui se trouvait à Naples en même temps que Clarac, a publié à Naples même, une *Description des tombeaux qui ont été découverts à Pompéi, en* 1812, *par le chevalier A. L. Millin.*

Dans ce petit ouvrage, Millin donne le nom de mirmillons aux deux rétiaires de Pompéi : « Ce groupe, dit-il, représente un combat entre deux mirmillons; chacun « est armé d'un trident. Cela est contraire à ce qui nous a été transmis sur ces « gladiateurs, car on sait que le mirmillon était armé d'une fourche et d'un trident, « qu'il attaquait le rétiaire qui tenait le filet, etc. » Plus loin, il ajoute : « On ne « peut rien opposer à ces faits; les deux adversaires sont ici armés de tridents. » C'est ce qu'il aurait fallu démontrer; les rétiaires ne se combattent pas; Millin n'avait pas observé attentivement les bas-reliefs de Pompéi, de plus évidemment il a écrit cette brochure précipitamment, sans livres, et avec le seul secours de sa mémoire qui l'a mal servi.

(4) *Rev. arch.*, V^e année, 563.

d'une véritable représentation; presque tous ces personnages, rétiaires, mirmillons ou lanistes, sont pourvus de deux grandes ailes. Ce monument est, du reste, d'un travail assez grossier; la composition est-elle due à un caprice de l'artiste qui a voulu faire une caricature, ou faut-il croire qu'il y avait des circonstances où on accoutrait les gladiateurs d'ailes, afin de divertir le peuple? Les deux suppositions pourraient se soutenir, car on sait que les Romains mêlèrent souvent le grotesque au terrible dans ces scènes de carnage. Letronne a rapproché le rétiaire non ailé de la mosaïque de S. Lysons d'une figurine de bronze dont il a fait un gladiateur *dimachœros;* rien n'empêche, en effet, de croire que ce gladiateur ait appartenu à cette classe qui combattait sans armes défensives et qui se servait de deux épées ou poignards; mais il est bon de noter que le personnage représenté par cette figurine mutilée est protégé par une épaulière semblable à celle des rétiaires de Pompéi, et que ce pourrait être un rétiaire comme l'était certainement celui que le savant philologue a emprunté à la mosaïque de Samuel Lysons en omettant de lui donner cette qualification. Nous reconnaissons également un rétiaire sur une lampe de terre cuite publiée par Venuti (1) et dont nous avons déjà parlé; celui-ci est agenouillé; il tient un poignard d'une main et un long trident de l'autre; il porte une épaulière suspendue par une courroie en bandoulière, a la tête nue et les jambes ornées d'anneaux. Venuti en fait à tort un *hoplomachus* ou un *secutor*, et cependant, dans sa note, il convient que le trident est l'arme spéciale du rétiaire, se fondant, comme nous-même, sur le sens précis de l'expression *resumpta fuscina* du passage de Suétone cité au commencement de ce travail.

Un autre monument très-important pour la monographie des rétiaires, est une curieuse stèle funéraire du IIIe siècle conservée au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Cette stèle, qui a été trouvée il y a quelques années dans une grotte située près de Salonique, a déjà été décrite dans cette Revue par notre savant collègue, M. de Longpérier (2).

Nous voudrions n'avoir qu'à renvoyer à l'intéressant mémoire de cet archéologue distingué; mais il donne au gladiateur Euphratès le nom de *mirmillon dimachœros*, tandis que c'est encore un rétiaire qui est représenté sur cette stèle. L'opinion du savant conservateur des antiques du musée du Louvre a trop de poids pour que nous ne

(1) Venuti. *Collectanea. Antiq. rom.*, pl. 94.
(2) *Rev. Archéol.*, 1849, VIe année, p. 198.

cherchions pas à la combattre. M. de Longpérier a suivi l'opinion de Winckelmann; et c'est uniquement parce qu'il s'en est rapporté à cette imposante autorité que nous nous trouvons obligé de recommencer l'explication de ce curieux monument.

Cette stèle de marbre blanc représente un gladiateur nommé *Euphratès* dans l'inscription métrique parfaitement lue par M. de Longpérier. Euphratès est représenté debout dans le costume le plus habituel des rétiaires, c'est-à-dire nu, sauf le *subligaculum*. Ici ce *caleçon* est plus long que sur la statuette d'Esbarres; retenu de même par une ceinture métallique, il descend jusqu'à la moitié des cuisses; de sa main droite il tient un poignard court, à large lame triangulaire; de la main gauche il tient à la fois son long trident, sur lequel il semble s'appuyer, et un objet appelé un second poignard par M. de Longpérier. L'état du marbre est tel qu'il nous semble difficile de donner un nom à cet objet qui pourrait être le filet enroulé. Nous ne voyons pas non plus s'il porte une épaulière ou un brassard; nous constaterons seulement qu'on distingue au bras gauche une épaisseur précisément à l'endroit où serait l'épaulière. Euphratès a les pieds nus; le haut de la tête est tellement fruste qu'on ne peut voir s'il porte les cheveux tressés ou flottants. Dans le champ, à gauche, trois couronnes; à droite, les trois autres qui complètent les six dont parle l'inscription, comme l'a remarqué M. de Longpérier. La hauteur de la stèle, dont le fronton est fragmenté, est de quarante-deux centimètres; la largeur de vingt-huit centimètres. Le personnage a vingt centimètres de hauteur. Au-dessous de la figure, sur une base, on lit une inscription grecque disposée en quatre lignes, mais formant un distique, fait annoncé aux yeux par le point qui suit le dernier mot de l'hexamètre, comme l'oreille en est avertie par le rhythme. M. de Longpérier a fort bien fait remarquer les singularités d'orthographe de cette inscription; il ne nous reste donc plus qu'à en donner la traduction :

Εὐφράτης παῖς ἦλθον· αἱ δὲ πλοκαμίδες ἔπεισαν.
Ἑξάκι νικήσας πατρίδ' ἐπικλέϊσα.

Il y a une faute de quantité dans le premier vers de ce distique; après παῖς il y a un amphimacre au lieu d'un dactyle; mais nous ne nous chargeons pas de justifier le pauvre poëte inconnu qui nous a conservé le nom de ce rétiaire, nous préférons tâcher de pénétrer le sens de cette courte biographie.

Nous croyons y avoir trouvé la confirmation de notre pensée, à savoir que tout gladiateur armé d'une *fuscina* doit être classé parmi les rétiaires. Nous traduisons ainsi :

Moi, Euphrates, je vins [ici] enfant. Les filets m'ont séduit. Six fois vainqueur, j'ai illustré ma patrie.

Nous voyons dans cette expression, *les filets m'ont séduit*, une tournure poétique pour dire : *je me suis fait rétiaire*. Voici comment nous justifions cette interprétation. Nous faisons d'ἔπεισαν qui peut dériver des verbes ἔπειμι ou πείθω, l'aoriste premier du second de ces verbes; puis nous donnons au mot πλοκαμίδες le sens de *filets*. A la vérité, les meilleurs lexiques n'ont pas encore attribué ce sens à ce mot; mais la signification du verbe πλέκω, racine de πλοκαμίς et d'une infinité d'autres mots qui tous emportent l'idée de *natter*, de *tresser*, pourra peut-être autoriser notre hardiesse. Rétiaire se dit en grec, non-seulement δικτυοφόρος mais encore δικτυοβόλος, qui jette le filet (1), et δικτυοπλόκος (2), dans lequel on retrouve la racine commune à πλεκτάνη et à πλοκαμίς. Il n'est donc pas impossible de donner au mot πλοκαμίς la signification de filets, bien qu'on ne le trouve jusqu'à présent dans les textes qu'avec celle de chevelure tressée.

Avant de terminer, il nous reste à signaler deux monuments représentant des combats de gladiateurs. Nous devons la connaissance du premier à l'amicale bienveillance de M. Prosper Mérimée. En nous montrant un dessin du monument en question, le célèbre écrivain nous a appris que l'original était conservé au musée de Nîmes. C'est un médaillon de terre cuite représentant un *ludus gladiatorum*.

Nous y avons remarqué un rétiaire nu, comme celui d'Esbarres, sauf le subligaculum; il combat et va frapper un ennemi de son trident. Sa tête paraît couverte d'une sorte de calotte. Le style de ce curieux médaillon nous paraît être d'une époque antérieure à la date assignée au rétiaire d'Esbarres. Ce monument est encore inédit. Cependant, M. Pelet de Nîmes l'a décrit dans un mémoire manuscrit dont nous n'avons pas connaissance, mais que M. Mérimée

(1) Cette expression serait un argument de plus en faveur de notre opinion. Le rétiaire, loin de s'envelopper d'un filet comme on l'a cru d'après Winckelmann, lançait son filet, puisque les Grecs donnaient à ce gladiateur le nom de δικτυοβόλος, terme significatif et qui voulait dire en même temps pêcheur. On trouve aussi le mot ῥητιάρις dans des inscriptions. Cf. Welcker : Sylloge Epigrammatum Græcorum., p. 58 et suiv.

(2) Welcker. p. 64.

nous a dit avoir été lu au Comité des arts et monuments au ministère de l'instruction publique.

Le dernier monument que nous ayons à signaler est un vase de bronze, trouvé récemment à Reims, et encore inédit. Nous devons l'indication de ce curieux vase à notre collègue, M. Ad. Duchalais, dont on connaît le savoir, le zèle et l'obligeance. Nous ne le connaissons que par la description qu'il a bien voulu nous en communiquer de mémoire. Nous nous contenterons donc de la transcrire ici. La publicité donnée à ce rare monument l'empêchera peut-être de tomber en des mains négligentes et pourra contribuer à le faire entrer dans un de nos établissements scientifiques.

C'est un petit vase de bronze (1) de forme ovoïde tronquée, à l'extérieur duquel sont représentés, sur la bande supérieure, un combat de gladiateurs, et, sur la bande inférieure, un combat d'animaux.

Bande supérieure. — Le premier groupe se compose d'un mirmillon couvert d'un bouclier carré et armé d'une épée; il s'avance vers un adversaire moins bien caractérisé et qui semble un rétiaire; ce dernier tient à la main un objet difficile à déterminer, peut-être un filet enroulé. Au-dessus du mirmillon, on lit : DADVS, au-dessus de son adversaire, ATTIOLVS. Derrière Attiolus, un orgue dont semble jouer un personnage dont on ne voit que la tête; à côté de ce dernier, se tient accroupi un autre personnage qui, sans doute, enfle les tuyaux de l'orgue. Vient ensuite un homme penché vers un mirmillon ou un thrace vaincu; ce dernier, le genou en terre, est saisi par son adversaire qui brandit un poignard pour l'achever. Au-dessus du premier, on lit : HEROS; au-dessus du second, AVDAX. Suivent deux figures debout. Une applique de métal sur laquelle on lit PERSEVERATE a détruit leurs têtes; un terme semble indiquer où commence et où finit ce petit tableau.

Bande inférieure. — Un lion combat un sanglier; une lionne poursuit un cheval. Toutes ces figures, qui sont en relief, étaient autrefois plaquées d'argent. Les lettres en creux ont évidemment été gravées après coup. Le pied et le couvercle de ce vase manquent.

Nous n'ajouterons rien à cette description, d'abord parce que nous n'avons pas vu le monument, et que, malgré toute la confiance que nous avons en l'expérience de M. Duchalais, comme lui-même ne peut nous assurer avoir vu distinctement le *retejaculum*,

(1) Haut. 5 décim. Largeur : 3 décim.

il est plus sage d'attendre plus ample informé, et puis ensuite, parce que nous craignons d'avoir abusé de l'espace que nous accorde l'éditeur de cette revue.

Pour conclure, qu'on nous permette de dire que s'il est vrai, comme l'a écrit Winckelmann que (1), « ce sont les images mêmes qui doivent décider du sens des passages des livres des anciens, » il ne s'ensuit pas qu'il soit loisible de négliger la lecture et l'interprétation des passages de ces mêmes livres, mais, au contraire, que l'on doit s'efforcer d'expliquer les monuments par les textes, comme d'éclairer les textes par les monuments. Nous ajouterons qu'il faut surtout se garder d'établir *a priori* comme constants des faits qu'il aurait fallu commencer par démontrer. Si l'illustre historien de l'Art avait agi ainsi à l'occasion de ce sujet, minime pour cette vaste intelligence, et auquel, pour cette raison, sans doute, il n'a pas accordé toute l'attention qu'il réserva à de plus importants travaux, le présent mémoire n'aurait eu que quatre pages.

A. Chabouillet.

(1) Description des pierres gravées de Stosch, p. 473.

FOUILLES DU CLOS MARC OUTIE A LIMOGES.

Le goût passionné que je professe depuis longtemps pour les chefs-d'œuvre de l'art antique, m'avait fait recueillir avec une sorte de vénération les débris de vases rouges qu'on trouve si souvent et avec tant d'abondance à Limoges ; j'avais été encouragé dans ces recherches par le savant et regrettable M. Schweighaeuser, de Strasbourg, qui me communiquait ses trouvailles en Alsace et en Bavière, et notait les ressemblances que présentaient quelques-uns de ces vases fabriqués dans des lieux si éloignés.

Mon zèle s'est encore augmenté lorsque récemment une immense récolte de fragments de poterie de toutes formes et de toutes couleurs est sortie des profondeurs de la terre sous mes yeux ; j'ai porté une attention scrupuleuse à ce qu'il ne s'en perdît aucun, et j'en ai fait une description dont je m'empresse, suivant le conseil de maîtres plus compétents que moi dans cette science (1), de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* les sujets les plus saillants de ce petit *olympe céramique,* où figurent la plupart des dieux des Romains et les compositions les plus originales.

Par une singularité digne d'être relevée, c'est un ingénieur civil d'origine romaine, M. *Brocchi*, qui est la cause première des nombreuses trouvailles d'antiquités romaines dont je vais donner le détail. Après avoir établi un *gazomètre* sur le penchant méridional de la ville vers la Vienne, où l'on trouva des médailles d'Antonin le Pieux, des débris de vases rouges et une colonne en marbre blanc, M. Brocchi eut l'ingénieuse idée de créer, au bas de son usine à gaz, une filature de laine littéralement à la porte des fabricants d'étoffes qui peuplent le faubourg du pont Saint-Martial. Cette filature a fonctionné quelque temps à l'aide de la vapeur, mais son propriétaire, pensant que l'eau de la Vienne, qui longe sa terrasse, offrirait une plus grande économie, s'est décidé à faire ouvrir un petit canal dérivatif au lieu dit *Marc Outie,* situé à l'embouchure d'un égout de la ville, sorte de *cloaque* antique où l'on a trouvé une quantité considérable de marbres polis plus ou moins précieux. Ces nombreux fragments

(1) M. J. de Witte, entre autres.

de marbres rares, joints à la prodigieuse masse de débris de vases rouges que nous allons développer, semblent confirmer l'opinion de nos vieux chroniqueurs sur la grande et importante population de la ville des Lémoviques, qui, suivant eux, aurait été triple de ce qu'elle est aujourd'hui, tant par l'étendue de terrain qu'elle occupait, que par le nombre de ses habitants. On ne peut supposer qu'elle ait été le siége d'une fabrique de cette sorte de poterie. Comment expliquer autrement que par la richesse et l'affluence de personnages nombreux, et une longue suite de siècles, l'agglomération, d'un mètre de hauteur et de largeur d'un côté, sur deux de largeur de face, des débris rassemblés par une seule personne en peu de temps dans une caisse.

Je mentionnerai en passant plusieurs gros blocs de verre bleu clair et foncé, fondus par le feu, roulés comme une pâte de formes bizarres, avec des vides ou boursouflures.

Avant d'entamer la description des vases rouges, je me hâte de signaler une *tête* de terre cuite blanche, de quarante et un millimètres, représentant une femme aux traits majestueux et jeunes; ses cheveux relevés sur son front encadrent de leurs tresses le visage; le cou et la naissance de l'épaule sont gracieusement dessinés; cette tête est creuse par-derrière et en demi-bosse.

Autre *tête* plus petite, de vingt-sept millimètres, en terre blanche sans vernis; des cheveux bouclés entourent le visage, dont les yeux fermés et le nez légèrement contracté expriment la douleur.

Tête plus grosse, ronde, bien cuite et vernie, figure enfantine, joues enflées, nez épaté, yeux ouverts, oreilles saillantes, bouche riante à la manière des magots de Chine, très-peu de cheveux.

Partie d'une tête plus grande en terre blanche et vernie; le menton et le mouvement des lèvres, le nez un peu relevé annoncent par leur contraction l'état de tristesse; un collier orne le cou, autour duquel est comme un piédestal très-plat; c'est un vase en forme de tête, car il est creux et verni intérieurement; il est malheureusement cassé au-dessous des yeux; ce qui en reste a cinquante-quatre millimètres de haut sur trente de large.

Débris de même nature partie supérieure d'une tête qui ne se rapporte pas à la précédente par ses dimensions plus petites.

Tête de cinquante-quatre millimètres de long en argile grise ou glaise, grossièrement ébauchée; les yeux, le nez et la bouche sont tracés, la dernière main y manque; les oreilles, à peine fixées, se détachèrent, au sortir de la terre, de la tête encore molle. Elle a séché depuis, mais on voit qu'elle n'a pas été cuite.

Tête en demi-relief, aux yeux saillants et au nez allongé, ressemblant à un masque scénique grotesque.

Petite tête en terre rouge brique, très-plate, vieillard à longue barbe peignée, joignant la moustache, nez épaté, front large, oreilles saillantes, buste revêtu de draperies à plis verticaux sur l'épaule et horizontaux sur la poitrine; cette tête a dû être appliquée en ornement sur un vase.

Petite tête de verre transparent vert pâle, entourée de bandelettes à l'égyptienne; au revers, bosse ronde encadrée par un cercle creux; cette tête, de vingt-cinq millimètres, ressemble à un mascaron, ornement ou anse d'un vase de même matière.

DIVINITÉS DES VASES ROUGES VERNIS.

Jupiter, assis sur une chaise curule, entre deux candélabres allumés, tenant de la droite une patère; une légère draperie couvre son corps à partir de la ceinture; dans le haut, feuilles de chêne.

Ganymède, la tête et le corps nus, vidant une amphore dans une coupe; il est placé entre deux colonnettes ornées de petits astres. — Grand vase rouge, beau vernis.

Iris, soutenant un vase carré sur sa tête avec ses deux bras; son corps, vu par-derrière, est revêtu d'une robe flottante; auprès d'elle, colonne à quatre cannelures et candélabres pareils à ceux qui fument près de Jupiter. — Beau rouge.

Saturne, tête de vieillard, devant un candélabre ou trépied surmonté d'un grand anneau.

Apollon nu, debout, tenant un arc d'une main, de l'autre un objet informe ressemblant à un serpent (Python); en face du dieu, un soleil. — Grand vase usé par le frottement.

Le même dieu, combattant un serpent qui se dresse devant lui, au milieu d'un double cercle; la tête manque.

Autre *Apollon*, tenant une lyre informe, débris très-fruste.

Diane, debout et vêtue, tenant d'une main son arc, et de l'autre, par la cuisse, un daim ou cerf, dont on ne voit pas la tête. Derrière la déesse, un grand lis ouvert, dont la tige se croise avec d'autres tiges à boutons courbés, formant une espèce de trophée. — Grand vase brillant de vernis.

La même *Diane*, tenant son arc, devant une colonne terminée par un globe.

Tête d'énorme sanglier, menacé par un chasseur qui brandit un épieu ; entre l'animal et l'homme, voile roulé.

Vénus pudique, devant un beau vase à anses (Médicis); à ses pieds, tête d'un dauphin, vase moyen.

Autre *Vénus* pudique, sous un portique formé par deux colonnettes torses, entre lesquelles sont placés de grands anneaux; près de cette divinité un dieu dont on ne voit que les jambes, l'une d'elles s'appuie sur un rocher; au-dessous, couronne de fleurs et de feuilles. — Grand vase très-usé.

Moitié d'un vase mi-cylindrique, orné d'Amours ailés alternant avec des feuillages. On lit : AT. FI, nom du potier (*Atius figulus*).

Amour décochant une flèche de son arc, devant une grande plante.

Autre *Amour* ailé, assis, tendant la main droite; devant lui, un trépied; derrière, un candélabre.

Autre petit *Amour*, entouré de feuilles et de fruits, présentant une corbeille de fleurs.

Autre *Amour enfant*, près d'un cadre rond renfermant un oiseau, entouré d'ornements en spirales et de petits cercles ou crochets attachés à une corde, ou colonnette en ligne ponctuée.

Bacchus jeune, entouré de ceps de vigne, tenant son bras gauche relevé sur la tête, et de la droite une grosse grappe de raisin; feuilles de vigne inscrites dans les ovales.

Autre *Bacchus enfant*, portant une grappe de raisin; à côté, Diane armée de son arc, tenant un lièvre.

Bacchus nu, debout, grappe de raisin sur l'épaule; à droite, grande fleur ou feuille d'acanthe sur une colonne. Peut-être *Silène*.

Partie inférieure d'un *Silène*, ventre protubérant, jambes tremblantes; derrière ce corps, branches de vigne ornées de spirales ou *vrilles*.

Bacchus ou *Amour*, portant deux énormes grappes de raisin; au bas, serpent à tête de cheval; dans le haut, jambes d'hommes reposant sur un thyrse informe.

Bacchus jeune, sous un portique voûté, à deux colonnes; il tient une grappe de raisin.

Petits enfants nus, rampants, séparés par une rosace ou astre inscrit dans une double circonférence.

Petit *Amour* ou *Zéphire* à ailes de papillon.

Mercure nu, debout entre quatre étoiles ou rosaces, tenant une bourse.

Moitié inférieure du même dieu, tenant une bourse, jambe, ventre et bras droit; à côté, jambes revêtues d'une sorte de pantalon.

Mars ou *Bellone*, tête casquée, cuirasse, bouclier au bras gauche; sur le même plan, lion dans un demi-cercle pointillé attaché à deux colonnettes torses; au loin, croissant.

Autre, demi-corps cuirassé, colonnettes, anneaux.

Torse d'un guerrier, le bras droit chargé d'un bouclier, cuirasse dessinant les formes de l'estomac, du ventre et des hanches, avec beaucoup d'art.

Casque à aigrette flottante, placé sous un arc ou portique entre deux colonnes à chapiteaux; peut-être tête de Mars ou Pallas?

Statue placée au sommet d'une colonne à trois cannelures avec socle arrondi; c'est un *Mars* dans l'attitude du commandement, entre un candélabre et des guirlandes de feuilles de laurier.

Pan, aux pieds de chèvre, debout sur un autel, auprès duquel une figure humaine plus grande s'agenouille devant une jambe colossale.

Petit *Hercule* assis, revêtu d'une peau de lion, dont la queue flotte derrière son siége.

Torse d'un personnage de forte stature, élevant la main droite, le bras gauche appuyé sur la hanche; le corps est nu (*Hercule?*)

Grand *Satyre*, tournant le dos à un lapin, demi-tête de cheval avec d'énormes pieds de devant, au milieu d'une guirlande ou branche courbe chargée de petites feuilles.

Satyre debout, masque, deux lapins.

Satyre, de face, petite figure d'homme au-dessus de deux doubles anneaux, lièvre ou lapin accroupi sur ses pattes de derrière, tenant celles de devant redressées.

Muse dansant, *Terpsichore* nue jusqu'à la ceinture, les deux bras en l'air, demi-robe étroite, placée sur un socle, à côté d'un lion enfermé dans un cadre rond.

Même *Muse* demi-nue, les bras élevés, entre deux colonnettes torses, rose ouverte sous ses pieds, beau candélabre à deux branches à gauche, rosaces aux angles du cadre en torsades, plus large dans le haut que dans le bas, où cette déesse est placée.

Grand *Triton* armé d'une rame qu'il brandit des deux mains; sa croupe se termine en double queue de poisson; au milieu d'un cercle, à droite, fragment d'une *Vénus* nue, jouant avec un voile enflé par le vent. — Autre *Triton* barbu, mêmes attributs.

Dieu ou *Triton* assis sur un siége uni orné de quatre dés ou carrés

en relief; il semble faire danser au son d'une conque un âne debout, la tête tournée de son côté, tenant, des pieds de devant, un objet que la fracture empêche de reconnaître.

Partie inférieure d'un dieu assis, les jambes croisées et les cuisses nues; une sorte de voile descend de ses épaules; deux dauphins, séparés par une colonnette, jouent et sembleut se serrer de près.

Petite statue de *Priape* debout, avec un long *phallus*, près d'une colonnette torse terminée par deux rosaces; de l'autre côté, jambe d'une plus grande figure humaine.

Priape, reconnaissable à un énorme *phallus* s'approchant d'une femme nue courbée, et appuyant sa main gauche sur son dos, et sa droite sur un petit socle; au-dessous, trois lignes de points avec trois nœuds; animal courant, dont la tête manque; guirlande formée de deux branches de feuillage courbées et pendantes; petit vaisseau avec son gouvernail, et une lance piquée au dedans.

Proue de navire, jambes d'un personnage qui s'y tient debout; au-dessous, séparé par une espèce de corde tendue, tigre marchant la gueule ouverte; au-devant, carré long partagé par des lignes, compartiments renfermant des feuilles bizarres, des mouches, des losanges allongés terminés par des triangles; les jambes du personnage vêtues d'une sorte de pantalon; cuisses d'animaux au bas et bouquets d'herbes.

Vaisseau dont la poupe ressemble à un bouclier très-convexe orné d'angles rentrant les uns dans les autres, entouré de deux cercles; au-dessous, des traits ou *rames;* à côté, groupe de plantes aquatiques à tiges serpentantes, terminées par des boutons cannelés; au milieu de ce petit vaisseau, jambes nues d'un homme debout.

Éole nu, avec une légère draperie flottante à un bras, tient de l'autre une outre (des vents) devant un arbre sans feuillage, au pied duquel est un oiseau. Buste d'un dieu couronné de laurier, à belles épaules, tenant de la droite un objet rendu méconnaissable par la fracture. Chasseur combattant un sanglier furieux. Vase très-épais, petites figures d'hommes, dont l'un porte un grand bouclier en forme de tuile courbe.

ANIMAUX DES VASES ROUGES.

Singe accroupi, dont la longue queue s'élève en forme de serpent sous la main ou patte qui tient une grenouille la tête en bas, en face d'un grand cerf à cornes arborescentes, couché sur le ventre, les pieds de devant sous la grenouille.

Grand aigle aux ailes déployées, foudre mal dessiné.

Deux lapins en face l'un de l'autre, levant chacun une patte de devant; au-dessus, guirlandes en demi-cercle, du milieu desquelles pend un masque scénique à droite, partie du corps d'un satyre debout.

Lièvre ou *lapin*, dans un double croissant en lignes ponctuées; au-dessous, cerf ou plutôt *renne*, courant.

Lièvre dans une guirlande; au-dessous, tigre courant; sous ses pieds, un serpent; le tout encadré par des cordelettes avec deux anneaux sous la guirlande; de chaque côté, deux larges feuilles de vigne, avec de petites grappes de raisin becquetées par des oiseaux; des ceps ou tiges arrondies les encadrent.

Trois fragments de vases de diverses grandeurs, mufles très-saillants de lion, gueule ouverte jusque dans l'intérieur du vase, dont ils formaient les anses, déchirures dans la pâte pour y mieux fixer cette espèce de mascarons.

Lions à droite et à gauche dans des carrés séparés par des cordelettes, colonnes à quatre cannelures; au-dessous, des anneaux ou roulettes. Autre *Lion*, la patte de devant élevée.

Lion poursuivant un tigre, répété deux fois, avec des ceps de vigne sur une sorte de jatte, ornée d'olives et de feuilles d'olivier. Forme *cratéroïde*.

Sanglier attaché par les pieds de devant et ceux de derrière à deux poteaux, guirlande de petites feuilles.

Même sujet, moitié du sanglier; autre sanglier, *à la hure menaçante*.

Loup et *louve* courant, l'un placé au-dessus de l'autre dans un grand cercle.

Renne aux cornes branchues courant. *Autre* tournant la tête.

Levrier courant sur une bordure composée de petits cercles partagés en deux, entre des branches courbées en festons.

Moitié du corps et croupe d'un sanglier à poils rudes et queue tortillée; au-dessus, tiges de fleurs à boutons de lis, recourbées.

Tête de *bœuf* sous les énormes pattes d'un animal dont on ne voit ni la tête ni le corps, lion ou tigre.

Au pied d'un vase, à l'extrême bordure, chien courant au-dessus d'une touffe d'herbes.

Deux chevaux attelés à un char monté par un personnage dont on ne voit que les bras et le corps.

Serpent, entourant de ses replis les trois jambes d'un trépied fort

grand; à côté, tige et branches de fleurs à calices renversés comme jacinthes, etc.

Oiseaux dans de petits ronds séparés par des fleurs de lis (héraldiques), au-dessous, une bordure de feuilles de laurier. Vase très-courbe.

Oiseau perché dans la courbure d'une branche à grandes feuilles.

Oiseaux renversés, la tête en bas, petites colonnes à chapiteaux carrés, jambes d'hommes, têtes de dauphins; *débris très-fruste.*

FLEURS ET FEUILLAGES DES VASES ROUGES.

Grandes tiges de *glaïeuls* où sont posés des papillons.

Feuilles de vigne et grappes de raisin, petites bordures de spirales ou *vrilles* de vignes, longues et courtes.

Tiges minces serpentantes avec fleurs d'iris ou de glaïeuls et marguerites à leurs extrémités, feuilles longues comme celles des tulipes, deux rangées de perles.

Bordure de petites fleurs d'*aconit* et de *cyclamen*, grande bordure de chèvrefreuille séparée par des thyrses.

Pomme ou fruit rond sortant d'un bouquet de feuilles d'acanthe, placée sous une arcade.

Grande coupe ou cuvette d'un brillant vernis cannelée dans sa courbure, petite bordure de liserons dentelés et lancéolés, feuilles et fleurs.

Vase tout couvert de feuilles de chêne, bordure de mêmes liens ou tiges à petits nœuds.

Vase ou trépied orné de fleurs et de feuillages. Rouge pâle.

Bordure formée par de petites branches à feuilles en parasol, couronnes de feuillage, double cordon de perles.

Deux fragments semés de fleurs imitant des mouchetures d'hermine, cadres ronds renfermant des sujets, feuilles de chêne en guirlandes, tiges minces terminées en spirales ou *vrilles*, deux rangs de perles.

Larges feuilles découpées comme celles du chêne, séparées en cinq parties avec un filet au milieu, entourées dans le champ de minces tiges arrondies en cercles.

Coupe plate, bordée de tiges contournées entre deux rangées de perles, le champ couvert de feuilles à cinq côtes (plantain), placées comme des écailles, les unes sur les autres.

Grande coupe, peu courbe, ornée d'une petite bordure de fleurs

de *cyclamen;* dans le champ, petites tiges ponctuées portant de larges branches et feuilles retombant en panaches entre quatre longues feuilles à fer de lance dentelées.

Fleurs en forme d'astres, à queue longue et tortillée placées en guise de branches, autres fleurs rondes et presque carrées, jointes à des racines et à des feuilles; très-usées par le frottement entre les cailloux.

Beau lis, presque semblable à la fleur héraldique, moins la partie inférieure, au milieu d'un double cercle, inscrit dans un carré de lignes tortillées; *rouge pâle, usé.*

Fleur à tige bizarre, en forme de coupe ou vase, fermé par un couvercle orné de perles, comme un saint ciboire antique, placée dans la courbure de deux branches serpentantes, étoile dans la courbure opposée; *rouge orangé.*

Jolie rosace à treize pétales, inscrite dans un demi-cercle fermé par deux lignes courbes, entre deux rangs de perles, gland pendant d'un cordon à l'extrémité du croissant; *rouge orangé.*

Guirlande de feuilles de lierre avec baies du même arbuste, arrangée avec beaucoup de goût et d'élégance; *pâle.*

Nombreux débris de grands vases épais, dont la bordure inférieure est une guirlande de laurier.

Vase moyen, *toujours couvert de salpêtre,* orné de tiges faisant trois tours ou cercles renfermant des sujets que la fracture empêche de voir; en dehors, feuilles à neuf parties un peu oblongues; *rouge pâle, brillant vernis.*

Larges feuilles arrondies et imitant l'amande, à cinq nervures; *vernis terne.*

Partie inférieure d'un vase, ornée de guirlandes en feuillage, séparées par des houppes ou bouquets de fleurs renversées pendant à des cordelettes, comme des draperies.

Grand nombre de rebords de vases rouges ornés de feuilles de saule ou de peuplier, en fort relief; le reste du vase est uni. Ce sont des jattes ou cuvettes, plats creux, coupes, etc.; la tige de ces feuilles est souvent terminée en crochet.

POTERIE AUTRE QUE LA ROUGE.

Pâte blanche coloriée au revers en orange pâle, vernis farineux, ornements en relief, cercles de la dimension d'une pièce d'un franc.

blancs, entourés d'un cercle jaune orangé, petite éminence au milieu sur quelques-uns, d'autres ont un revers gris plombé.

Autre de même couleur, fleur ou bouton en relief, tige avec deux feuilles en creux; les ornements sont blancs.

Pied d'un vase de même pâte, très-farineux au toucher.

Autre vase *orangé*, cannelé verticalement à côtes blanches.

Autre orangé à l'intérieur, gris à l'extérieur, festons, tiges, guirlandes grossières en reliefs blancs, sorte de chaîne formée d'anneaux en amandes ou laurier mal fait.

Autre plus rouge, amandes avec un trait saillant; au milieu, reliefs blancs, imitant des feuilles de laurier.

Pâte tendre rouge très-pâle mêlé de bandes d'un gris noir; des deux côtés, striée en creux, cannelures saillantes rougeâtres, petits points en losanges, creux.

Fragment d'un vase de pâte blanchâtre fond noir, dont les reliefs sont devenus blancs par le frottement. Deux hommes debout, l'un placé derrière l'autre croise ses bras sur la poitrine de celui de devant, les jambes sont sur deux plans différents; on ne peut juger si c'est une lutte entre deux athlètes, ou Énée portant son père Anchise hors des murs de Troie.

Vase noir convexe, dont la pâte est d'un rouge pâle, tête longue et hideuse, gros nez épaté, lèvre inférieure ouverte, barbe longue, cheveux droits sur le front, oreilles allongées comme celles des satyres; tête de *Pan* ou peut-être de *Dis*, dieu des Gaulois, le *Pluton* des Latins.

Débris de vase noir en pâte *jaune rosée* (orangée), tête énorme à cheveux tressés de gauche à droite, placée sur une colonnette renflée en deux endroits; au-dessous, un petit personnage nu, grand en tout comme la tête ou masque; il tient une baguette ou *haste pure* des médailles.

Pâte et vernis presque semblables, débris sur lequel on voit deux jambes séparées par un anneau; le tout en relief.

Fragments de pâte rouge, vernis noir couvert d'un grillage rougeâtre en relief.

Vases blancs unis, vernis et non vernis, noirs avec un vernis brillant, unis ou striés en creux.

Grand fragment de poterie en terre noire recouverte de terre rouge brique, représentant un taureau sauvage foulant aux pieds un athlète renversé et le perçant de ses cornes.

Vase blanc très-concave, orné à l'extérieur d'amandes en bosse séparées par des lignes en reliefs terminées par des anneaux.

Vase mince orangé orné de perles blanches en relief, placées en cercles avec des guirlandes de même.

Autre plus rougeâtre, avec guirlandes imitant des cornets rentrant les uns dans les autres.

Autre orangé aussi, strié de lignes noires.

Petite coupe en terre couleur de chair, d'un beau vernis noir, débris blanc et gris à l'extérieur, strié en lignes parallèles.

Autres avec rondelles ou cercles en relief.

Autre orangé, chaîne dont les anneaux présentent un ardillon comme une boucle.

Autre plus jaune, avec lignes et boucles en relief.

Autre rouge tendre dans la pâte, gris à l'extérieur, fleurs et tiges très-simples d'un relief très-saillant.

Autre plus rouge, orné d'amandes creuses à trois filets formant une croix.

Fragment de terre cuite blanche, partie inférieure (cuisses) d'un animal dont on ne voit pas le reste du corps; entre elles, un phallus très-long et très-droit; ce morceau de vase est légèrement coloré en jaune roux.

VERRES ET ÉMAUX.

Petit fragment du bord d'un vase de matière vitreuse, brillante et lamelleuse dans sa tranche, fond violet pourpre, veiné de blanc, jaune et brun rouge foncé; au revers les veines sont remplacées par des points blancs sur un fond violet, imitant le porphyre; l'éclat du jaune, qui ressemble à l'or, et du blanc qui ressemble à l'argent, m'ont fait penser que ce pouvait être un débris de vase murrhin, ou au moins une imitation, tant il produit un bel effet.

Fragment à peu près pareil pour la forme, vert foncé, veiné de vert clair, revers pareil, quelques traits jaunes, comme sur le précédent, tranche ou cassure brillante et vitreuse.

Débris du bord d'un vase assez épais, émail ou verre coloré d'un beau vert jaunâtre, que les peintres nomment *vert métis*.

Moitié d'un disque exactement rond de verre bleu, un peu convexe d'un côté, plat de l'autre, veiné de blanc et irisé par le temps.

Verre d'un blanc verdâtre de deux pouces de haut, fort épais, découpé avec soin, formant la lettre grecque *sigma*, aux arêtes vives.

Partie d'une boule de verre bleu d'azur à l'extérieur, blanc laiteux à l'intérieur.

Anneau de verre blanc tordu, orné de crêtes et de points bleus, irisé par le temps; bouton de verre blanc avec sa tige, comme un clou à grosse tête ronde.

Nombreux petits cubes, ou parallélogrammes de verre bleu émaillé, d'un beau bleu céleste, extraits de diverses mosaïques trouvées à Marc Outie, Hautes Palisses, en deux endroits, aux jardins de Duratius et devant les ruines du palais proconsulaire.

Deux gros grains à côtes de melon ronds et percés au milieu, en matière vitreuse ou émail mat, bleu de couleur de turquoise; autre plus petit de même forme, bleu pâle et verdâtre, dont le poli s'est perdu par le frottement.

Olive renflée à son centre, percée de part en part d'un trou rond, en matière vitreuse gris verdâtre, émaillée en rouge de croissants superposés formant des festons déliés.

Débris de mosaïque en cubes blancs et noirs, dont les dessins représentent des losanges noirs encadrés de blanc et *vice versa*, deux aux Hautes Palisses, une aux jardins de Duratius et une devant le palais proconsulaire.

Fragments de peintures murales à fresque sur ciment, chaux, etc., représentant des fruits et des fleurs, cerises, fleurons de lis, des colonnes, chapiteaux, etc., sur un fond rouge éclatant, pourpre, bleu, vert, jaune, encadrés par des lignes violettes sur un fond jaune doré.

Une petite boule de peinture préparée (couleur) a été découverte au milieu de ces ruines. Voici l'analyse qu'en a faite M. *Astaix*, professeur à l'École de médecine, pharmacien : « Ce *bleu* résiste, à une température élevée, aux acides azotique, chlorhydrique et sulfurique et à l'eau régale; ce n'est donc point une couleur organique ni une *lazulite* ou *outremer*, il ne donne au chalumeau aucune des réactions du cobalt, mais présente toutes celles du cuivre; fondu avec un excès de soude et traité par l'acide azotique, ce bleu liquide dépose sur un fil de fer bien décapé, du cuivre; il bleuit par l'ammoniaque; tout démontre que le cuivre est le principe colorant de cette substance. » D'autres essais ont permis à l'expérimentateur d'y reconnaître le *cœruleum* de Vitruve, la *fritte d'Alexandrie* qu'on préparait en chauffant un mélange de *natron*, de *sable* et de *cuivre;* des bleus analogues trouvés à Pompéi, Herculanum, à Rome, dans une *villa* gallo-romaine du Calvados, ont été analysés par Chaptal, Davy, Delesse,

Girardin, etc., et reconnus mélangés de craie. Comme cette matière colorante ne fait aucune effervescence par les acides, M. Astaix pense que c'est la *fritte d'Alexandrie* elle-même avec son mélange avec la craie.

Un autre pharmacien de Limoges, M. Duboys, après avoir examiné la petite boule de bleu, m'a affirmé qu'elle ne renfermait qu'un mélange plus ou moins grossier de cobalt et de silice. J'ai noté les deux opinions.

NOMS DE POTIERS ROMAINS ET GALLO-ROMAINS EMPREINTS SUR LES VASES.

ANNIVS, sur une petite coupe.

SILVANVS., sur une grande jatte, ou vaste coupe ornée de colonnes et de fleurs.

CARINVS, large coupe plate. CENO, petite coupe (Cenomanus).

ATEI, grand vase. — Rose à huit feuilles sur un couvercle.

LEPTAS, vase moyen.

ASDESMIOS, assiette creuse de trente-trois centimètres de circonférence.

S.COINS., fond d'un vase rouge à vernis brillant.

BVCCIVS.F, vase de petite dimension.

OFIC., BILIC. et BILICI., grand vase rouge, beau vernis.

OF.ANN., vase moyen. — AC., très-petit vase.

FORMOSVS., grand vase rouge, vernis éclatant.

OFIC.M ou OF.ISM., fond d'un vase de 28 mil. de diamètre.

EIMIA. — ARD. — ACI. — DVC. — CATI — MOSI., noms incomplets.

TABVR., petit vase très-frotté.

CRES., pied de 28 mil. de diamètre. O.CRES—CRESTIS.

PAV.—...OSSENI.M.—OF. OPI., peut-être l'autre moitié d'EIMIA.

OFIC.ONN.—grand vase. OFFIC.—ACVT en deux lignes, vase moyen.

TAVRATVS ou L. AVRATVS, rouge pâle, usé.

VASVEVS.F, rouge moyen épais.

OFI.VANCEN....., grand débris mince, vernis brillant.

DVCRI.—N.—AF.I., très-petit vase.

MANILI. ou MAN.LV., grand vase rouge.

TAVRINVS., coupe évasée, rouge uni, simple rainure.

PLEVEI., petit vase d'un beau vernis, rouge.

OF.RVFIN. ou ROFIN, grand vase rouge brillant.

OF.INGEMINI. — grand vase.

OFF. SENILIS., légende circulaire autour d'une rose à huit feuilles.

OF. PLAVT., vase moyen. RAM— VSTA.—CONA., noms incomplets.

O.HONORI. — moyen vase. AT.FI *figuli*.

VASVEVAL.F.

LITA., petit vase... A.M..., *idem*.

OF.BASSI, jolie coupe moyenne.

LEMOFEC. — *Lemofex* ou *Lemovicinus fecit*.

NARITI., moyen vase. REF. — ASO. — fragments de noms.

OF LABEO., petit vase GEK en grec. ANT tracé en creux à la pointe.

DIMIONO, beau vase rouge. — ICO — *e*AF. ou AFEC.. —

OFI.SENO *idem* (Senonensis) ou Senobrunus proconsul. AXIM. — ASTE..., noms incomplets.

MAXIMVS. *idem*

Sur une coupe en relief, CEN., peut-être l'abrégé de *cenoomanus*.

En creux et à rebours, LASIVCAF. (Boustrophedon).

NIMO., mot patois, qui signifie *Nisme*, où l'on faisait de cette poterie.

OF.MASCLI., petit débris.

OF.CRESTIS., vase et lampe.

Noms existants sur des fragments :

ACVI. M. *manu*.	SOLICITVS.
COCI. OFIC.	CALVI.
CLAVD OU CALD : OF	OFIC. M
OF. ANOR.	M. ALBI
OF. LAEVI	M. AELI.
MAXIMI	PAX. III.
OF. SVRCICI.	I. VACI.
OF. PRIM.	OF. MIONO
OF. FIRMI.	OF. OPMIA, vase de verre bleu.
OF. PAL.	ACVS.
QVTAEN.	FIRMO
CRESINVS	OF. GAL.
O. FOSSI.	

Mots que la fracture a empêché de lire en entier :

SCOR. — REC. — OICO. — IV. — ICO. — MEDA. — M. AXIM. — RITA. noms gaulois de Limoges.

Q. VA sur le pied pointu d'une amphore.

Sur une petite plaque de pierre mince de la couleur d'une ardoise mais plus dure, on lit gravé en creux et à rebours : Boustrophedon : : IVNI : F, *Junii filius* ou *Junius fecit*. Au-dessus deux creux tracés en rond, encadrés par des cercles. Au milieu des signes que la fracture défigure, au revers étoile à huit rayons, fragment de roue garnie de six trous ou clous, les rayons ou jantes en losanges aigus, présumé cachet d'un apothicaire antique qui l'appliquait sur ses remèdes en pâte.

MÉTAUX ET MÉDAILLES.

Morceau de fonte de cuivre jaune, légèrement oxydé, de la grosseur d'un doigt.

Trois plaques de cuivre rouge laminé, percées comme avec un emporte-pièce, de trois trous exactement ronds, de l'épaisseur et de la dimension des as de moyen bronze.

Petit sceau de cuivre jaune, fleur formant une croix cantonnée de deux oiseaux dans le haut et de deux étoiles dans les angles inférieurs.

✠ S.DALONIS, sceau de l'abbaye de *Dalon*, en Limousin.

Moitié d'un MB. d'*Auguste* et *Agrippa*, colonie de Nîmes, d'une belle patine et d'une rare conservation. MB. d'*Auguste*, ROM.ET.AVG, autel des Victoires de Lyon. MB. de *Titus*, Victoire; GB. de *Domitien*, Pallas, deux GB. de *Trajan*. *Providentia* et *Felicitas*; deux autres et deux MB. d'*Hadrien* frustes, un d'eux *Adventus Mauretaniæ*; deux GB. d'*Antonin le Pieux*, frustes; une *Faustine* mère, *Salus*; une *Faustine* jeune, *Pietas*; un GB. de *Marc-Aurèle* jeune, femme debout avec la haste pure; GB. de *Septime Sévère*, Jupiter Nicéphore; GB. de *Maxime*, *Princeps Juventutis*; un *Balbin* fruste; PB. de *Constantin* le Grand, *Gloria exercitûs* et *soli invicto comiti*.

Petite pièce muette mérovingienne ou wisigothe, d'un travail très-barbare, en argent fort allié de plomb. *Eudes* d'argent, *Lemovicas civis*; *Arturi vice comes*. *Lemovicensis*, écusson rond. — Deniers de cuivre de Gaston d'Orléans, Louis XIII et XIV, de Maurice de Bouillon, des la Tour d'Auvergne; sou et ses fractions de Louis XVI, avec la lettre I, *différent* de la monnaie de Limoges.

P. S. Au moment de clore ce Mémoire, des ouvriers m'apportent encore quelques débris de vases rouges qu'ils avaient tenus en réserve; ils sont presque tous, comme ceux que j'ai déjà

décrits, ornés vers leurs bords d'une frise ou rang d'oves, séparés par un cordon que termine un gland.

Sur l'un, un homme debout, les jambes et les bras nus, semble repousser avec un pieu une bête féroce; sur un autre, un bige conduit par un personnage brandissant ses deux bras. — Amour ailé rampant, tenant le calice d'une fleur, renversé en forme d'éteignoir. — Masque scénique jovial (1). — Oiseaux, volant ou perchés. — Chiens courants. — Moitié d'un dieu *Terme*. Dieu sous un portique; à côté, renne poursuivi par un chien-tigre. — Partie inférieure d'un homme robuste, Hercule peut-être. — Petite figure vêtue de pantalons avec un voile flottant. — Plusieurs têtes de *cerf*, cerf broutant un arbuste à huit branches. — Dauphins. Débris variés ornés de feuilles et de fleurs d'*Ancholie*, d'*Aristoloche*, d'*Azarum*. — Vases de terre blanche peints en jaune orangé, avec cannelures en relief noires et blanchies par le frottement. — Joli fragment de corniche de marbre rose et veines violettes. — Morceaux très-minces et très-polis de marbre vert à deux nuances.

MAURICE ARDANT

Limoges, le 22 mai 1851.

(1) Tête de face à grand relief entourée de guirlandes de lis, le tout fort usé par le frottement, terre couleur de chair sans vernis.

NOTICE

SUR

LE LABYRINTHE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES (1).

Non reticendus erit mihi dedalus error in œde
Lamnis contratus bicolore et marmore sectis
Flexibus immuneris in se redeuntibus orbe
Implicito, quem qui decursâ ambage peregit...
Rodolphus Botereius (1624).

Dans l'acception ordinaire du mot, on entend par labyrinthe un « édifice composé d'un grand nombre de chambres et de galeries, dont la disposition était telle que ceux qui s'y engageaient parvenaient difficilement à en trouver l'issue (2). » Ou bien encore « un lieu coupé de beaucoup de détours et dont l'issue est difficile (3). »

On remarquait autrefois dans un grand nombre d'églises, aujourd'hui dans quelques-unes seulement, au milieu du pavage de la nef, des bandes plates de pierre ou de marbre de couleurs différentes. Ces bandes, par la combinaison de leurs contours, imitant les sinuosités d'un labyrinthe, ce mot servit à désigner l'ensemble de ces dessins.

La forme de ces labyrinthes variait; à Poitiers, le labyrinthe avait la forme d'un œuf, à Chartres, il est rond; dans l'abbaye de Saint-Bertin (4), il était carré; à Reims, à Amiens, octogone.

(1) La bienveillance avec laquelle ce Mémoire a été apprécié par la commission des antiquités de France (séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 22 août 1851) nous a déterminé à le publier.

(2) Dict. de l'Acad., h. v., éd. de 1835.

(3) Boiste, h. v.

(4) Mommolin, Bertin et Ébertran bâtirent d'abord un monastère sur une petite montagne à une lieue de Sithiu (Saint-Omer). Ils allèrent ensuite en bâtir un autre dans l'île de Sithiu, sous l'invocation de saint Pierre, et qu'on appela depuis Saint-Bertin. Saint Bertin en devint abbé. Cette magnifique abbaye fut pillée par les Normands et les Danois en 847 et 861, brûlée par eux en 880, en 1000, 1031, 1081 et 1152. Elle n'était alors construite que de bois en grande partie. Il ne reste plus que la tour. (*Vie des pères, martyrs et autres principaux saints*; par l'abbé Godescard, t. VI, p. 448 et suiv.)

La cathédrale de Chartres, dont les développements grandioses (1) provoquent de plus en plus l'admiration; cette complète et riche représentation d'un style, improprement appelé *gothique,* n'en déplaise à Trévoux (2); ce monument incomparable renferme dans sa nef, si profonde et si hardie, un labyrinthe. Communément, on le désigne

LABYRINTHE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

(1) Sur le pavé de la basilique de Saint-Pierre, à Rome, on a indiqué l'élévation des principales églises. On s'étonne de ne pas y voir le nom de la nôtre.

(2) « L'architecture gothique ou moderne est une architecture solide, *grossière*, *sans bon goût*, dans les ornements *chimériques*. La plupart de nos églises sont bâties selon l'ordre gothique » (v° Chartres), et plus loin : « La cathédrale de Chartres est une des plus belles du royaume » (v° Chartres).

sous le nom de « La Lieue (1). » Dénomination fort impropre, puisque la longueur des sinuosités qu'il décrit n'a aucun rapport avec l'étendue d'une lieue (2).

Ce labyrinthe est tracé sur le pavé de la nef, presqu'en face de la chaire et du banc d'œuvre. Le banc d'œuvre, assemblage peu heureux de bois, de sculpture et de marbre; façonné contre toutes les règles de l'iconologie chrétienne (3), couvre une partie gauche du labyrinthe.

Il est fait de pierres de deux espèces, sur la couleur desquelles on n'est pas d'accord. Les pierres blanches sont faciles à reconnaître; quant aux autres, elles nous ont paru noires (4)!

D'après un relevé que nous devons croire avoir été récemment fait (5), on compterait dans la configuration du labyrinthe, onze bandes de pierre blanche, ayant 34 centimètres, séparées par une bande de pierre d'une couleur *différente*, ayant 8 centimètres.

Le plus grand diamètre du labyrinthe serait de $12^{m}22$. Quelque incertitude règne également sur l'étendue de son développement.

Chevard (6), Gilbert (7) et André Pottier (8) comptent $249^{m}477$, (128 toises) ou 768 pieds.

(1) Chevard, auteur de l'*Histoire de Chartres* (an IX-X) (*Origine et description de l'église de Chartres*, à la suite de l'Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1807, p. 228), écrivait : « Le peuple chartrain le nomme (le labyrinthe) LA LIEUE. »

(2) La lieue est de 2282 toises. Notre labyrinthe représenterait une longueur de 150 toises 844, soit le 15e environ. Leuca, leuga ou leuva était une mesure gauloise. Cette lieue était de 1500 pas, suivant Isidore et Ammien (Suppl. à l'*Antiq. expliq.*, t. IV, p. 113).

(3) On lit cette incription :

Dæmonem in hanc œdem sacram flammas ejaculantem,
Jam que per turres et tabulata horrificè debacchatum
Maria, injecto fræno, coërcet. Angelus, urbis custos, ut sibi liceat
Illam contrà ignes tutari à virgine rogat annui que dei para.

Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti (*Thren.* c. III, 22).

Prædictum incendium accidit die IV junii MDCCCXXXVI.

(4) Pintard (*Histoire chronol. de la ville de Chartres*), manuscrit cité par Janvier de Flainville (*Recherches sur Chartres*, p. 238, ms.) regarde la pierre comme *noire*; Gilbert (*Description de l'église de Chartres*, p. 60) dit que c'est une pierre de Senlis; l'abbé Bulteau (*Description de la cathédrale de Chartres*, p. 129 et 130) dit que cette pierre est *bleue*; Bouthrays (*infr.*) dit que c'est du *marbre*. Bouthrays était poëte! Challine (*Hist.* ou *Recherches sur l'hist. de Chartres*, ms., p. 87 et 88) écrit que le labyrinthe était de *marbre* NOIR.

(5) L'ouvrage de l'abbé Bulteau a paru en 1850.

(6) *Ut supr.*

(7) P. 60 *ut supr.*

(8) *Texte des monuments français inédits* de Willemin, p. 54.

Bâtissier (1), 253^{m}32 (129 toises 808).

L'abbé Bulteau (2), 294^{m} (150 toises 844) ou 882 pieds.

Sans avoir pu le vérifier par nous-même (3), l'indication venue la dernière, d'un auteur qui a étudié avec soin notre église (nous voulons parler de l'abbé Bulteau), est très-vraisemblablement la plus exacte.

Ces labyrinthes existaient anciennement dans plusieurs églises; on en voyait à Sens (4), à Reims (5), à Saint-Quentin, à Auxerre (6), à Amiens (7), à Poitiers (8); dans l'abbaye de Saint-Bertin.

Dans la cathédrale d'Amiens, le labyrinthe était en marbre; au centre se trouvait une plaque de cuivre indiquant le lever du soleil. On y avait représenté l'évêque Évrard, ainsi que les trois architectes qui avaient dirigé la construction de l'église, savoir Robert de Lusarches, Thomas de Cormont et Renault, son fils (9).

A côté de cette représentation, on lisait l'inscription qui suit :

Memore quand l'euvre de leglè
De chéens fu commenchie et fine
Il est escript el moilou de le
Maison de dalus

(1) *Hist. de l'art monumental* (v° Pavements).

(2) P. 130 *ut supr.*

(3) A raison du banc d'œuvre qui en couvre une partie.

(4) Pottier, *ut supr.*, lui donne à peu près 1000 pas de long. Ce labyrinthe fut détruit en 1768.

(5) Il était composé de bandeaux de marbre *noir*, de pierres *bleues* d'après Gilbert (*Descript. hist. de l'église métropol. de Notre-Dame de Reims*, p. 28). Incrustés dans le dallage et figurant assez bien, par leur disposition générale, une plate-forme carrée; flanquée à ses angles de quatre bastions. De la circonférence au centre, on comptait 12 lignes de traits espacées chacune de 1 pied, et leur diamètre total était de 34 pieds. En 1779, un chanoine, nommé Jacquemard, fatigué des courses que les enfants et les curieux faisaient à travers le labyrinthe, donna 1500 l. pour le supprimer (Pottier, *ut supr.*).

(6) Témoin une lettre, non signée, datée d'Auxerre le 5 février 1726, insérée dans le « *Mercure de France* », même année, p. 923. On dit, en parlant de la nef : « Où avant l'an 1690 on voyait sur le pavé une espèce de *labyrinthe*, en forme de plusieurs cercles de la même manière qu'il y en a encore un dans l'église de Sens. »

(7) Pottier rapporte que ce labyrinthe n'avait pas moins de 1000 pas de longueur (*ut supr.*).

(8) Ce labyrinthe allait se rétrécissant dans la partie supérieure où se trouvait l'entrée. « A mesure qu'on avance dans les nombreux compartiments, qui se dessinent, on s'embarrasse toujours plus dans leurs longues sinuosités, mais on ne s'y perd point, comme on semblerait devoir le faire, et l'on fait infailliblement une route qui ramène enfin à l'issue. » (L'abbé Auber, *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, t. I, 296 et suiv.; et t. II, p. 208 et 209.)

(9) Félibien, *Vie des architectes*, p. 206, éd. de Paris, 1687.

En l'an de grace mi IIc
Et xx fu lœuvre de chéens
Premièrement encomenchiée
A dont yert de cheste evesquie
Evrart evesque bénis
Et roy de France Loys,
Qui fu filz Phelipe le Sage,
Chil qui maistre y est de Lœuvre
Maistre Robert etait nomes
Et de Luzarches surnomes;
Maistre Thomas fu après Luy
De cormôt, et après son filz
Maistre Regnault, qui mestre
Fit à chest point chi cheiste leitre
Que l'Incarnation Valoit
XIIIe cans moins XII en falloit.

Le poëte Bouthrays (1), dans son *Histoire de Chartres* (2), décrit, comme l'indiquent les vers rapportés en tête de cette notice, le labyrinthe de Chartres.

Janvier de Flainville (3) cite le manuscrit de Courtois. « Il y a encore (4), dit-il, au milieu de la nef, la figure d'un dédale ou labyrinthe artistement fait de pierre noire entaillée vers le pavé, et l'on *voit* dans la figure qui est au centre la figure de Thésée et du Minotaure. »

Janvier ajoute sous forme d'observation : « *Nota*, les figures qui étaient au milieu de ce labyrinthe sont fort effacées ; il est impossible d'y rien reconnaître (5). » Il y avait, selon le même récit, une croix ✻ (*sic*) à la voûte de la nef au-dessus du labyrinthe (6).

Il paraît que la représentation du labyrinthe existait dans le manuscrit de Courtois, puisque Janvier écrivait : « Mais, on n'y a pas bien réussi; les traits étaient trop maigres; il faudra en lever un géométriquement. »

(1) On écrit son nom d'une manière peu uniforme.

(2) *Vrbis gentisque carnotvm historia*, Paris, 1624, p. 62. On lit dans le tome III des anciens registres de la ville de Chartres (du 2 octobre 1607 au 1er juin 1627, n° III), archives communales : « Du 8 octobre 1624, on ordonne qu'il sera fait présent d'un bassin d'argent jusqu'à la valeur de la somme de 200 l., sur lequel seront gravées les armes de la ville, au sieur Boutraye, avocat au grand conseil, pour le reconnoître du livre qu'il a composé en l'honneur de la ville, et dont il a fait présent à MM. les échevins.

(3) *Ut supr.*, p. 238, t. C-CL. Voy. aussi Challine, p. 87, 88, *Hist. de Chartres* (ms.).

(4) De 1747 à 1757 (voir p. 446, note 3).

(5) Cette impossibilité est complète aujourd'hui (1851). Nul vestige apparent de ces figures prétendues.

(6) P. 263, du vol. CCL. — Cette croix existe, en effet, à la voûte, mais 2 mètres environ avant d'arriver au labyrinthe.

L'abbé Bulteau en donne le dessin plutôt que le plan (1).

Quelle est l'origine de ces labyrinthes dans nos églises? les chrétiens, dit-on, les auraient empruntés aux anciens (2) (ce qui ne résout pas la difficulté), et surtout aux Égyptiens (3); c'est aussi vague.

D'abord les labyrinthes d'Égypte n'ont de rapport que par le nom avec ceux que l'on voit dans nos églises. Au rapport de Pline (4), le premier labyrinthe qui fut fait l'aurait été en Égypte, sous le gouvernement de Héracléopolis, par Petelucus ou Théois, roi d'Égypte; il aurait servi de modèle à Dœdalus pour le labyrinthe qu'il fit en l'île de Candie; encore n'en aurait-il pris qu'une partie, celle où il y avait un *monde* de chemins, détours et retours, tel qu'on ne pouvait en sortir (5).

Montfaucon (6) parle également du labyrinthe de Dédale, qui n'exprimait que la centième partie de celui d'Égypte. Il cite aussi (7), parmi les merveilles du monde, les labyrinthes; en particulier celui du lac Meœris, auprès de la ville des Crocodiles (8) et de Crète.

On a écrit et répété que les labyrinthes (9) étaient les emblèmes du temple de Jérusalem (10); on y faisait des stations qui tenaient lieu de pèlerinage, particulièrement à l'époque des croisades. On rapporte que cet usage s'observait à Reims au XIIIe siècle (11).

Nous avons cherché à vérifier ces conjectures.

(1) P. 122 *ut supr.* Nous le donnons pour la première fois.

(2) Gilbert, *ut supr.*, p. 60.

(3) Ce que le XIIe et le XIIIe siècle ont emprunté à l'ancienne Égypte, ce sont les formes pyramidales, et les audacieux obélisques, c'est aux Sarrrasins, la pittoresque ogive (*les Eglises gothiques*, p. 33 et 34).

(4) *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap XIII.

(5) « Quæ itinerum ambages occursusq. ne recursus inexplicabiles continet; non « ut in pavimentis puerum ve Ludicis compestribus videmus... Brevi Lacinia millia « passim plura ambulationis, continentem sed crebris foribus inditis ad falledos « occursus redeundumque in errores eosdem. »

(6) *Antiquité expliquée*, t. I, p. 40.

(7) T. III, p 174 *ut supr.*

(8) « Il y avait, dit-il, douze grandes salles couvertes de longues pieres plates... Il y avait dans chacune des issues par les toits, des contours et des circuits. On passait des dalles dans des chambres, des chambres dans d'autres appartements, et de ces appartements dans d'autres lieux couverts. On passait aussi des chambres aux autres salles (t. VIII, p. 144.)

(9) Ceux de nos églises.

(10) On ne rapporte aucun texte à l'appui de cette opinion (voy. *Instruction de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers*, 1851, p. 117).

(11) Géruzez, *Descript. de Reims*, t. I, p. 315 et 316.

Le P. Lamy (1) a décrit les lieux saints. Rien qui se rapporte aux labyrinthes.

Henrion (2) a parlé avec détail des sanctuaires de Nazareth, de Bethléem et de Saint-Jean du Désert (3); l'église du Saint-Sépulcre n'est point oubliée (4). Suivant le rapport de Deshayes, ambassadeur de France à Constantinople, en 1621, sous Louis XIII, l'église du Saint-Sépulcre serait à peu près faite en croix, ayant six vingts pas de long sans compter la descente; l'Invention de la Sainte-Croix a soixante-dix pas de large. Il y aurait trois dômes; celui qui couvre le Saint-Sépulcre sert de nef à l'église. Il aurait trente pas de diamètre. Il est ouvert par le haut comme la rotonde de Rome (5). Il est vrai qu'il n'y a point de voûte. La couverture en est seulement soutenue par de grands chevrons en cèdre du Liban.

Ces descriptions, empruntées aux récits de Chateaubriand (6), du P. de Géramb (7), du comte Joseph d'Estourmel (8), sont loin de nous donner la clef du problème que nous essayons de résoudre.

De ce que la chapelle du Saint-Sépulcre serait circulaire peut-on en induire que l'auteur de notre labyrinthe ait eu la pensée de reproduire cette *forme* sur le pavage de la cathédrale de Chartres? Puis, pourquoi ces circuits, ces détours infinis? La forme des labyrinthes n'était pas d'ailleurs, comme nous l'avons vu, partout la même.... Ce serait « un emblème pieux qui rappellerait aux fidèles le pèlerinage de Jérusalem (9) » On le dit sans autre explication... C'est bien absolu... est-ce plus évident?

Plusieurs appréciations peuvent être faites à un point de vue différent. Voici la première :

I. On voit à Jérusalem *la Voie douloureuse*. C'est le chemin que

(1) 4e *Dissertation sur les lieux sacrés, le temple, le tabernacle et les synagogues dans la Bible* traduite par Genoude. Paris, 1821, p. 89.

(2) *Histoire générale des missions catholiques depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, 1846, t. I, 1re partie.

(3) P. 134.

(4) P. 153 et 154.

(5) C'est la remarque de Chateaubriand (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. II, p. 192, édit. de Lefèvre, 1819). La chapelle même du Saint-Sépulcre n'est, en effet, que la grande nef de l'église; elle est circulaire comme le Panthéon de Rome. Voy. aussi *Voyages historiques et littéraires en Italie*, par Valery, t. IV, p. 115 et suiv.

(6) *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

(7) *Pèlerinage à Jérusalem et au Mont-Sinaï.*

(8) *Journal d'un voyage en Orient.*

(9) André Pottier, *ut supr.*

parcourut le Sauveur du monde en se rendant de la maison de Pilate au Calvaire. Il commence à la porte de la Vierge, passe au prétoire de Pilate et va finir au Calvaire. Cette voie peut avoir en tout, « un *mille* de longueur. » M. de Chateaubriand dit avoir employé deux heures à la parcourir à pied (1). Nos labyrinthes rappelleraient-ils la route pénible que J. C. a parcourue? On leur donnait une longueur de mille pas environ; parfois on les nommait « *la lieue* » mesure itinéraire qu'on a pu confondre avec le mille, quelle que soit la différence d'étendue de l'une et de l'autre.... A Chartres, il y avait autrefois des autels adossés contre les piliers de la nef (2), par conséquent dans le voisinage du labyrinthe.

Cette explication donnerait satisfaction à cette opinion, compagne de la foi, que nos artistes, au moyen âge, n'ont rien fait, pour la décoration de nos églises, sans un motif sérieux, sans s'associer, dans l'exécution de l'œuvre, par le symbolisme, à la pensée pieuse et mystique des fidèles (3).

II. Les labyrinthes des églises ne seraient-ils pas, au contraire, tout simplement le jeu de l'imagination, du caprice de l'artiste, comme ces dessins variés que l'on reproduit dans les parterres des jardins où l'on voit des planchers figurés par des compartiments qui marquent une route dont la longueur se prolonge de telle sorte par ses tours et retours que dans un espace assez étroit, l'on fait, en la suivant, autant de pas qu'un *mille* d'Italie peut en contenir (4).

Le carrelage de nos églises (5), de nos chapelles (6), n'offre-t-il pas

(1) *Ut supr.*, t. II, p, 201, 205, 207 et 256.

(2) Sablon, p. 22, *de l'Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres.*

(3) L'abbé Auber (*ut supr.*, p. 296 et 298) pense qu'on ne peut rien voir d'inutile ou de spécieux dans l'ornementation d'une église. Il voit dans ces labyrinthes « un moyen de dévotion, une forme spéciale de prières dans laquelle les chrétiens s'acquittaient, *en esprit,* du voyage douloureux que subit notre Seigneur, de la maison de Pilate au Calvaire. » Des indulgences étaient attachées à cette pieuse pratique laquelle serait représentée de nos jours par l'excellente dévotion dite du *Chemin de la croix* érigé dans presque toutes les églises paroissiales et chapelles des communautés.

(4) Félibien, *ut supr.*, p. 10.

(5) En Angleterre, le carrelage des églises offre des représentations diverses et singulières à la fois. Les dessins imprimés sur la surface des carreaux consistent en feuillages gracieux. Outre les feuillages, on rencontre très-fréquemment des pièces héraldiques, des armes; les mentions des fondateurs et bienfaiteurs des édifices, des rois, des seigneurs; la rose et la fleur de lis; le lion et l'aigle y sont très-communs; des monogrammes religieux, des emblèmes, des figures grotesques (voy. *Journal de l'association archéologique de la Grande Bretagne*, année 1846, p. 261 et suiv.).

(6) Sur le pavage des chapelles de Saint-Denis, voy. *Annales archéologiques*,

des formes diverses, variées, bizarres? Tantôt il est taillé en losange, tantôt en échiquier (1) : qu'en conclure? rien, si ce n'est que l'artiste a voulu encadrer cette espèce de mosaïque sur le pavage des églises ou des chapelles (2)... L'auteur du « Dictionnaire de l'architecture du moyen âge (3), » prétend que jusqu'au XIIe siècle, le pavé des églises était orné de mosaïques formées par de petits cubes de marbre auxquels on mettait parfois des cubes d'émail, représentant des fleurs, des animaux et même des sujets. Durant la période ogivale ce procédé fut remplacé par celui des entailles pratiquées dans la pierre dure et remplies de mortier colorié; elles servaient à représenter des personnages inhumés. On fit également usage de compartiments en terre cuite, vernissée et dans l'émail duquel on peignait les ornements.

En nous résumant sur ce point, on voit qu'en admettant l'opinion, d'ailleurs fort respectable, de l'abbé Auber (4), à savoir que les artistes qui ont travaillé à la décoration de nos églises n'auraient rien fait qui n'eût un sens, qui ne personnifiât une idée, le champ ouvert aux conjectures serait vaste pour ne pas dire sans limites! Plus d'un archéologue courrait le risque de s'égarer et de faire fausse route en le parcourant; l'explication la plus simple, la plus naturelle n'en est-elle pas la plus vraie? Ces dessins représentés sur le pavage de nos églises,

t. IX, p. 73 ; — de Breteuil, *id.*, t. X, p 18 ; — de Foigny, *id.*, t. X, p. 61. — Le carrelage de l'ancien cellier du chapitre cathédral de Troyes était remarquable. « L'ornementation, dit M. Fichot, en est d'une grande variété et caractérisée par des bizarreries singulières. Ce sont des feuillages, des fleurs de lis, des oiseaux becquetant des feuilles ; une cigogne combattant un lézard ; un autre oiseau épluchant ses ailes ; près de lui, une face humaine sur un demi-corps d'animal ; au centre, l'*Agnus Dei* ; une chouette ou un perroquet avec ces mots : Avent *Marca*, c'est-à-dire, ce qui ne manque pas d'intérêt... *en avant marche* ; un chasseur soufflant dans une corne, le sabre au côté, capuchon tombé sur ses épaules, conduisant un chien en laisse ; derrière lui, un arbre ; enfin, ce sont des chiens, des lions, des chimères, des cerfs poursuivis par des chiens. » (*Ann. archéol.*, t. XI, p. 17.)

(1) A l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, la salle dite des Gardes est pavée en carreaux *en échiquier* (voy. la notice sur les pavés émaillés de Calleville (Eure), par M. Rever, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. III, p. 178 et suiv.).

Robert le Breton (*natione armoricus*) fit paver le devant du chœur de Chartres en fort belle marqueterie : *Pavimentum verò in introitu chori mirifice reparavit* (Nécrol. carn. IX, cal. octob., 1164 ; *Gall. christ.*, t. VIII, col. 1144).

Un chanoine, nommé Guibert, fit faire un pavé de cuivre et de marbre, *en échiquier*, le long du chœur... Il fut enlevé lorsque les autels furent déplacés et qu'on augmenta le nombre des chaires en 1520.

(2) Gilbert (*ut supr.*) dit que le pavage du chœur actuel (de Chartres) représente un jeu d'oie ; Sablon, moins affirmatif, dit : « En forme de jeu d'oye, » p. 117.

(3) A. Berty, v° Pavé.

(4) *Ut supr.*

de nos chapelles, serait un jeu de la patience intelligente et habile à la fois des ouvriers (1) ou peut-être aussi la personnification de l'art dans ce dédale ou labyrinthe (2)? Telle est notre opinion.

S'il est vrai d'ailleurs, comme le prétend (de seconde main il est vrai) Janvier de Flainville, qu'anciennement le labyrinthe de Chartres offrit la figure de Thésée et du Minotaure, cet emblème emprunté à la Fable serait une énigme (3) pour nous (4).... Encore que nous ayons rencontré quelquefois l'alliage du sacré et du profane dans la décoration de nos églises (5). Mais nous n'avons aucune confiance, nous devons le dire, dans cette dernière assertion qu'elle appartienne à Janvier ou à Pintard.

III. Ces labyrinthes, enfin, n'étaient-ils pas destinés, en frappant l'attention des visiteurs, à marquer la place où reposaient les « maîtres des ouvrages, » c'est-à-dire les ouvriers qui avaient travaillé à l'église, comme à Amiens, à Reims?

Sous le labyrinthe de la cathédrale de Reims, exécuté en 1240, on avait inhumé des artistes qui travaillèrent à la construction de l'église. « Au milieu des cinq espaces vides ménagés au centre et dans les angles, on remarquait cinq figures suffisamment désignées par des inscriptions explicatives. Celle du milieu passait pour représenter Robert de Coucy, premier architecte de l'édifice; celles des angles représentaient d'abord Jehan Leloup, qui fut maître des ouvrages pendant seize ans; puis Gaucher de Reims, maître des ouvrages (6)

(1) C'est l'opinion de M. Schmit (*Manuel complet de l'architect. des monuments religieux*, p. 385.

(2) D'autres prétendent que le nom de Dédale n'est qu'une personnification mythologique. L'art dans la signification la plus vague, c'est-à-dire les beaux-arts et les arts industriels, telle serait l'idée première dans le mythe et dans les aventures de cet habile Athénien. La formation de la légende appartiendrait à un temps dans lequel on n'avait pas encore nettement séparé l'artisan de l'artiste. Dédale est comme placé sur la limite de deux mondes, les arts et l'art (voy. *Biog. univ.* de Michaud, partie mythologique, t. LIV, v° Dédale). Chez les anciens ce mot servait de synonyme à celui d'habile, δαῆναι. — Dans Lucrèce, *dædala* est employé comme adjectif signifiant artistement organisée :

Tibi suaves *dædala* tellus
Submittet flores.

(3) Une lettre de Janvier à Cassini du 16 février 1757 annonce qu'il travaillait à ses « recherches » sur le pays chartrain depuis dix ans.

(4) Quels rapprochements possibles entre Jupiter et Jéhovah, entre la poésie des livres saints et celle d'Homère, d'Homère et de Virgile? (*Les Églises gothiques*, p. 45.)

(5) Par exemple, la décoration extérieure de la charmante petite église de la Ferté-Bernard (Sarthe) et à Rome la statue de saint Pierre, sur la colonne Trajane.

(6) Ou « maistre des œuvres de mâchonnerie. »

pendant 18 ans, qui travailla aux voûtes, voussoirs et aux portails; Bernard de Soissons, qui fit cinq voûtes et travailla à la grande rose du portail et fut maître des ouvrages pendant 35 ans; enfin Jéhan d'Orbais, maître des ouvrages. »

Sur l'emplacement de ce labyrinthe, on incrusta depuis la tombe du célèbre Hugues Le Berger, architecte de Saint-Nicaise de Reims (1).

Les hommes éminents étaient seuls inhumés dans les églises (2). L'ancien chapitre de Chartres, dont on peut apprécier l'esprit hautain et tracassier par le procès qu'il ne craignit pas de soutenir contre son évêque, Godet des Marais (3), n'eût pas souffert une inhumation dans *sa* cathédrale (4)! Un des plus habiles constructeurs du temps, Jehan de Beausse, fut inhumé à Saint-André (5); saint Yves, l'une des gloires de l'épiscopat comme l'une des lumières de l'Église (6), dans le monastère de Saint-Jean (7); Fulbert lui-même, au génie duquel nous devons la cathédrale de Chartres (8), ne trouva place à sa mort que dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée (9).

Cette dernière appréciation des labyrinthes ne serait donc pas plus exacte que la première.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) André Pottier (*ut supr.*, p. 53).

Autour de la tombe on lit l'inscription suivante :

« Cy-gist maistre Hues (Hugues) li-bergier qui commença ceste esglise l'an de l'incarnation 1229, le mercredy d'aprés pasques, et mourust l'an de l'incarnation 1263, le vendredy. Pour Dieu priez pour luy. »

La tombe d'Alexandre de Berneval et de son élève, gravée en creux de 2m,680 de longueur sur 1m,219 de largeur, fut encadrée dans le pavé de la chapelle de la Sainte-Cécile, autrefois Sainte-Agnès, du côté gauche du chœur de l'église de Saint-Ouen, à Rouen.

(2) Les *autres* étaient enterrés sous le *pavé* (de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 354).

(3). Voy. l'arrêt du conseil d'État du 10 août 1700 et les Mémoires produits.

(4) Doyen, *Hist. de Chartres*, t. II, p. 73. — Le cimetière, destiné à l'inhumation des chanoines et des officiers de l'église, fut béni en 1358. Il était renfermé entre le palais épiscopal et le lieu capitulaire. Le vidame de Chartres donna 2 toises 1/2 de tour à prendre sur son jardin, à la condition d'y être inhumé lui et ses successeurs.

(5) Le 29 décembre 1529.

(6) Il occupa le siége de Chartres vingt-trois ans et mourut le 23 décembre 1115.

(7) Dans l'un des faubourgs de Chartres. — Ce monastère fut détruit au XVIe siècle par les calvinistes. C'était une succursale de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, fondée par saint Yves pour la réforme des anciens chapitres.

(8) Ce qui ne l'empêchait pas, dans son humilité toute chrétienne, de se dire : *Magnæ ecclesiæ pusillus eps!*

(9) On ne voit dans l'église de Chartres aucune pierre tombale, aucune inscription qui rappelle une inhumation dans ce saint lieu.

L'ORATOIRE SAINT-LAURENT.

(Indre-et-Loire.)

Nos rois, les comtes du pays et les grands du royaume, se plurent également à couvrir les rives de la Loire, du Cher et de l'Indre de splendides demeures qui, pour la plupart, s'élèvent encore sur le sol de l'ancienne Touraine et font notre admiration. Ces mêmes hommes dotèrent en même temps ce pays des riches et célèbres abbayes de Saint-Martin et de Marmoutiers, et de celles moins considérables de Cormery et de Preuilly, qui toutes quatre disputèrent un lambeau de cette belle contrée à des colonies de chartreux, de prémontrés, de grammontins, à tous les ordres religieux enfin, tant les donations multipliées avaient rendu ces monastères riches et puissants dans la province.

L'humble chapellenie dont nous venons dire deux mots dépendait de la collégiale Saint-Martin de Tours. Elle est située à moins d'un myriamètre de cette ville, vers le sud, dans une étroite et paisible vallée encadrée par des bois, dont le fond est en prairie; une source limpide l'irrigue dans tout son parcours avant de venir se perdre dans l'Indre.

Du VIIe au IXe siècle, ces sortes d'ermitages étaient connus sous le nom de *cellæ*, *cellulæ*, *abbatialæ*. Et le moine qui en était pourvu y célébrait l'office de son ordre, aux heures prescrites par la règle. On ne fait remonter l'origine de celui de Saint-Laurent qu'au XVIe siècle. Toutefois ce fut à cette époque que l'abbaye mère y détacha un de ses enfants pour acquitter les fondations et administrer le domaine; et c'est assurément aux infatigables efforts de ces religieux qu'est due la fertilité de la vallée.

L'enclos se compose des anciens bâtiments d'habitation et d'exploitation et de la chapelle qui sert actuellement de grange. La construction de cet oratoire n'est caractérisée que par quelques moulures; il est soutenu par des contre-forts. L'abside est terminée par un hémicycle où s'élève encore l'autel rustique sur lequel le divin sacrifice était offert. Derrière se trouvait une pierre sculptée en haut-relief, représentant le martyre de saint Laurent. Cette sculpture a été trouvée dernièrement dans la chapelle où on l'avait enfouie pour la soustraire à la destruction. On l'a transportée au musée de Tours,

où nous l'avons examinée. Au-dessous des figures, il y a une inscription dont les premiers mots sont illisibles, nous n'avons pu déchiffrer que ceux-ci : ..... *de l'église mons. Sainct-Martin de Tours et chapelain de cette chapelle de Sainct-Laurent du boys.* Cette inscription est gravée en lettres gothiques.

Dans l'ébrasement d'une fenêtre, on trouve ce monogramme qui nous a paru assez curieux pour être reproduit :

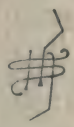

Jesus hominum salvator.

Ce qui frappe le plus, c'est la charpente du toit, partout apparente et merveilleusement assemblée. Elle est construite en bois de châtaignier et semblable à toutes celles de nos principaux édifices religieux. La coupe, le rapprochement des fermes, sont exactement les mêmes. Jamais elle n'a été déguisée par une voûte en pierre, ni revêtue d'un lambris en bois.

T. Pinard.

NOTICE

SUR UNE INSCRIPTION GRECQUE DE PALAIOPOLIS (Corcyre).

A une petite lieue de la ville de Corfou se trouve l'ancien emplacement de Corcyre, appelée aujourd'hui *Palaiopolis*. Étant enfant, je me souviens d'y avoir vu les restes d'un temple magnifique échappé en partie au tremblement de terre qui engloutit la ville. Je suis convaincu que si l'on se donnait la peine de faire des fouilles aux environs de ces ruines, on ne manquerait pas de découvrir des choses fort curieuses, surtout si l'on considère l'importance de l'ancienne Corcyre. Mais en attendant que le gouvernement ionien veuille bien encourager les recherches archéologiques, je vais publier une inscription dorique que M. A. Mustoxidis, helléniste fort distingué, a trouvée, il y a environ cinq ans, sur un tombeau près de Palaiopolis, et qui, à ma connaissance, n'est pas connue en France.

L'inscription est écrite βουστροφηδὸν, mais je n'ai pu m'en procurer que la simple transcriptian que voici :

ΥΙΟΥ ΤΛΑΣΙΑϜΟ ΜΕΝΕΚΡΑΤΕΟΣ ΤΟΔΕ ΣΑΜΑ
ΟΙΑΝΘΕΟΣ ΓΕΝΕΑΝ, ΤΟΔΕ Δ'ΑΥΤΩ ΔΑΜΟΣ ΕΠΟΙΕΙ,
ΗΣ ΓΑΡ ΠΡΟΞΕΝϜΟΣ ΔΑΜΟΥ ΦΙΛΟΣ· ΑΛΛ' ΕΝΙ ΠΟΝΤΩ
ΩΛΕΤΟ ΔΑΜΟΣΙΩΝ ΔΕΚΑ ΦΩΣ [Π]ΡΟ[ΣΤΑΣ ΕΝΙΑΥΤΟΥΣ]
ΠΡΑΞΙΜΕΝΗΣ Δ'ΑΥΤΩ, Γ[ΑΙΑ]Σ ΑΠΟ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΕΝΘΩΝ
ΣΥΝ ΔΑΜΩ ΤΟΔΕ ΣΑΜΑ ΚΑΣΙΓΝΗΤΟΙΟ ΠΟΝΗΘΗ.

Ce monument est de Ménécrate, fils de Tlasias, OEanthien de naissance; le peuple le lui éleva, car il était Proxène aimé du peuple. Mais il périt en mer après avoir été à la tête des affaires publiques pendant dix ans, et Praximène, venu du pays natal, éleva avec le peuple ce monument à son frère.

Il faut remarquer que ce qui est placé entre parenthèses ne se trouve pas dans l'inscription. C'est M. Philitas, professeur de grec à Corfou, qui a proposé de restituer ainsi ce qui a été détruit par le temps.

Il résulte de cette inscription que Ménécrate était d'OEanthe.

Est-ce la cité d'OEanthe des Locriens Ozoles dont parle Strabon (X, 427)? C'est probablement de cette ville que Praximène s'est rendu à Corcyre pour élever à Ménécrate un monument avec le peuple.

L'inscription nous dit encore qu'il était Proxène aimé du peuple. On sait que le mot πρόξενος a plusieurs significations. Je crois qu'ici il signifie un homme revêtu d'un caractère public et reconnu pour l'agent d'une ville ou d'une nation qui, par un décret solennel, l'avait choisi avec l'agrément du peuple auquel il appartenait.

PLATON LÉONIDAS RIVELLI (de Corfou),
Membre de la Société asiatique de France.

NOUVEAU MUSÉE DE LA SCULPTURE FRANÇAISE AU LOUVRE.

Un musée de la sculpture française, depuis son origine au sortir de l'influence de l'art antique, jusqu'aux œuvres des sculpteurs que nous avons vus mourir, est une pensée entièrement neuve et dont l'exécution appartient à l'administration actuelle du Musée. Il y a de la grandeur dans cette manière de faire ressortir une des gloires nationales dont nous devons être le plus fiers, et qu'on a peut-être méconnue jusqu'à présent: la gloire d'avoir présenté au monde, dans le cours de dix siècles, une école de sculpture toujours égale et quelquefois supérieure à celle de l'Italie, par conséquent à celles du reste de l'Europe.

Il a fallu bouleverser les dispositions prises par l'ancienne administration quand il s'est agi d'établir cette grande collection, qui ne remplit pas moins de quinze vastes salles, et qui en réserve deux autres pour les sculpteurs modernes. L'ancien arrangement ne donnait pas de place à la sculpture du moyen âge, qui doit précéder celle de la renaissance, et la sculpture moderne, réduite à une seule salle, ne conservait pas d'espace pour l'avenir.

Ce nouveau musée présente donc l'histoire de la sculpture française, de cette grande école qui, sans interruption, a produit des chefs-d'œuvre pendant près de dix siècles, chefs-d'œuvre relatifs, sans aucun doute, mais qui n'en sont pas moins, comparés avec ce qui s'est produit à chaque époque dans le reste de l'Europe, des titres de gloire pour la France.

Quel autre pays pourrait revendiquer ce mérite? Est-ce l'Allemagne? mais au XIIIe siècle elle était exclusivement byzantine, quand elle n'était pas nulle; au XIVe siècle elle n'a rien produit; à la fin du XVe siècle, un seul homme; au XVIe, quelques peintres qui, comme Alb. Dürer, faisaient de la sculpture par distraction, et, de lacunes en lacunes, nous arrivons à Thorwaldsen le Danois et à Rauch le Prussien, deux de nos contemporains.

L'Italie n'a pas davantage la prétention de nous surpasser à toutes les époques, et de présenter, comme nous, une école poursuivant ses traditions et sa marche sans interruption. A l'apogée de sa splendeur, nous lui opposons Michel Colombe, Pierre Jacques, Jean Cousin,

Jean Goujon et Germain Pillon. Sans doute les enthousiastes superficiels, admirateurs exclusifs de ce qu'ils trouvent hors des frontières de leur pays, hausseront les épaules en entendant ces noms; ils nous citeront les grands artistes dont ils ont admiré les ouvrages en Italie. Demandons-leur l'opinion qu'on a dans ce pays de Giovan Bologna, c'est-à-dire de Jean de Douay, qui a conquis par un chef-d'œuvre le droit de passer pour Italien. Ils diront qu'il est en première ligne. Eh bien! nous admirons aussi ce grand artiste, mais nous lui préférons Jean Cousin, qu'ils connaissent à peine de nom.

Si nous cherchons les monuments de la sculpture produits par l'Italie au XVIIe siècle, après sa grande renaissance au XVe et sa décadence si rapide au XVIe, nous trouvons les œuvres du Bernin, œuvres tourmentées, factices, qu'on ne saurait mettre en parallèle avec les grands et sérieux ouvrages du Puget. Nous pourrions bien opposer à l'Italie d'autres noms, nous nous contenterons de lui rappeler que dans les concours qu'elle ouvrait à cette époque pour la décoration de ses monuments, elle était trop heureuse d'accorder le prix à des artistes français que Le Brun avait dégoûtés de leur patrie. Au XVIIIe siècle, les Coustou, les Adam, un Bouchardon, un Pigale et une foule d'hommes de talent, décoraient nos édifices et nos jardins, tandis que l'Italie traînait pauvrement la mauvaise queue du Bernin. Quand, au commencement de notre siècle, un homme de talent sortit de ce long sommeil pour rappeler à l'Italie qu'elle tint autrefois le sceptre des arts, nous avions en France plus d'un homme de talent capable de rivaliser avec Canova, et, sans sortir de ce nouveau musée, nous citerons Chaudet qui, dans son groupe de Phorbas nourrissant le jeune Œdipe, a fait preuve de plus de qualités solides et sérieuses que Canova dans sa longue et heureuse carrière.

Inutile de mentionner la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre, la Russie. Quelques hommes de talent, clair-semés à travers les âges, ne constituent pas école, et n'offrent rien de comparable à cette persistance de l'école française, toujours féconde, toujours puissante.

Telle est la conviction que donne ce nouveau musée et qu'il est bon de faire entrer dans les esprits, pour que de l'opinion publique, favorablement disposée, surgissent les encouragements si nécessaires dans la carrière ingrate du sculpteur.

La première des salles ouvertes au public porte le nom de Michel Colombe, l'élève de ces grands sculpteurs qui exécutaient, à Dijon, les magnifiqnes tombeaux des ducs de Bourgogne, et lui-même l'au-

teur du beau tombeau de François, duc de Bretagne, qu'on voit à Nantes. La seconde salle a reçu le nom de Jean de Douay. Le célèbre auteur du *Mercure de Florence* reçoit ici, avec un autre Mercure qui n'est pas indigne du premier, ses maîtres, ses contemporains et ses émules, les Michel-Ange, Della Robbia, Benvenuto Cellini, Nicolo dell' Abbate et Daniel de Volterre. L'hospitalité est d'autant plus naturelle qu'elle s'exerce en présence du buste de François Ier, le noble protecteur de tous les talents. La troisième salle porte le nom de Jean Goujon, et contient ses plus beaux ouvrages; la quatrième a reçu celui des frères Anguier; enfin la cinquième s'appelle du nom de Francheville. Bien que ces artistes aient été contemporains, il serait plus régulier de nommer l'un avant l'autre; mais il paraît que les nécessités du local obligeaient à placer l'obélisque de Longueville dans la première salle, et on s'explique ainsi pourquoi Francheville, le sculpteur du temps de Henri IV, passe après les frères Anguier, sculpteurs du règne de Louis XIII. Les salles de la sculpture moderne, qui font suite à celles de la renaissance, portent des noms célèbres et chers à la France. Tout d'abord Coysevox, qui prouve par son tombeau de Mazarin, sa statue de la duchesse de Bourgogne et ses bustes, qu'il avait abordé avec succès toutes les difficultés de la sculpture, de ce grand art que Michel-Ange appelait l'art par excellence. Nous entrons ensuite dans la salle du Puget. Pour la première fois cet artiste, qui fut célèbre des deux côtés des Alpes, se présente au public français de manière à être compris. Le Milon de Crotone, le Persée, l'Hercule, le grand bas-relief d'Alexandre et les petits Chérubins forment déjà un ensemble de qualités variées, et présenteront un enseignement, quand, aux figures en plâtre de l'Hôtel de Ville de Toulon, se joindront les moulages des deux célèbres statues qu'on attend de Gênes. Je ne parle pas de quelques bustes par des contemporains, ils ne sont sans doute là que pour faire cortége au grand artiste. Après le Puget, les Coustou, mais la salle qui porte le nom bien connu de cette famille d'artistes habiles est presque vide; on nous dit que ces piédestaux attendent des statues qui pourrissent sous le lichen de nos jardins, et que le ministre des travaux publics fait racler chaque printemps pour la plus grande garantie de leur conservation. Ne pourrait-on pas demander que de jeunes sculpteurs fussent chargés de reproduire ces statues, afin que, sans dépouiller les jardins publics, ces originaux si précieux trouvent un asile protecteur dans la salle qui leur est réservée. L'Amour de Bouchardon occupe le centre de la salle suivante; cet *Amour*,

tant vanté, *qui taille son arc*, comme on sait, *dans la massue d'Hercule*. Vous souriez en lisant ce programme. Prenez-le au sérieux. Les statues du duc de Richelieu et de Mme Dubarry vous avertissent que la sculpture comme les mœurs subit l'influence de la mode et de la cour. L'art se relève sensiblement dans la salle qui vient ensuite. Houdon lui donne son nom. Sa Diane a plus de noblesse qu'il n'appartient, non pas à la déesse, mais à la courtisane qui a posé pour elle. Deux groupes de Canova, dont l'un peut compter parmi ses meilleurs, l'Homère de Roland, l'Euryale de Roman, un excellent buste de l'abbé Aubert, offert au Musée par M. Magimel, et plusieurs autres morceaux donnent une idée satisfaisante de la sculpture à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Je ne parle pas du Phorbas nourrissant OEdipe, ni de quelques statues par Bosio, Cortot, et d'autres, elles appartiennent à une époque plus moderne, et devront passer dans une nouvelle salle qui portera le nom de Chaudet, en se remplissant des productions de la sculpture de l'empire et de la restauration. Le temps qui marche vite, nous permettra d'en voir ouvrir une autre où Pradier, David, Duret, Debay, Dumont, Simart, Clesinger, tous nos contemporains enfin, exposeront leurs œuvres, laissant à la postérité le soin de la nommer.

Ce musée est donc incomplet, des niches sont vides, des piédestaux ne supportent rien. Nous avons été avertis, en outre, qu'on n'avait pu ouvrir les trois salles de la sculpture du moyen âge, qui attesteront la grande supériorité de notre école de sculpture des XIIIe et XIVe siècles sur toutes les écoles rivales. Mais il paraît que les bonnes et utiles choses ne se font pas toutes seules, puisque le directeur général des musées a annoncé qu'il ouvrira ces nouvelles salles, et qu'il complétera les autres quand il aura obtenu les monuments qu'il réclame de plusieurs administrations. Si nous sommes bien informés, il demande les deux génies qui manquent au monument de Timoléon de Cossé, le bas-relief qui termine le monument du Pont-au-Change, une statue de saint du XIIIe siècle et plusieurs bas-reliefs qui sont enfouis depuis trente-cinq ans dans les caves de l'école des Beaux-Arts. Espérons que le gouvernement viendra en aide à l'administration du musée qui ne paraît avoir d'autre prétention que d'exposer magnifiquement de très-beaux monuments que l'on cache, et au public lui-même qui a bien le droit d'exiger que les richesses nationales soient exposées de la manière la plus favorables à ses études.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Le congrès scientifique de France a tenu cette année sa dix-huitième session à Orléans, sous la présidence de monseigneur Dupanloup. L'éloquente parole du prélat, qui présageait d'heureux résultats au congrès, n'a point trouvé d'écho dans la section d'histoire et d'archéologie, où, nous sommes forcé de l'avouer, les questions du programme ont été traitées sans succès et sans entrain. En revanche, on s'est animé au mot de *décentralisation,* grande question toujours étalée sur le tapis des congrès. Un membre, M. Pillon, s'écriait dans son rapport : « Puisse le Louvre inventorier au plus « tôt ses greniers, puisse la pauvre province y trouver au plus tôt « une grasse aumône (1) ! » Les bulletins ne disent pas si M. Pillon fut applaudi, mais nous le supposons, car le discours de l'honorable rapporteur fit des prosélytes, parmi lesquels nous trouvons à notre grand ébahissement, un artiste, qui a sans doute oublié que c'est le *grand centre* qui a acheté les dessins de ses vues imaginaires de l'ancien Paris, et ses oripeaux à l'aquarelle, attribués à Hugues Capet et autres. Est-ce pour récompenser Paris d'avoir payé un prix fabuleux ces turlupinades archéologiques, que l'artiste en question s'est montré un des plus fervents apôtres de la *décentralisation?* Nous n'en doutons pas ! et cela nous prouve que l'ingratitude, comme la décentralisation, est à l'ordre du jour. Que faut-il donc faire pour effacer cette vieille rancune de la province contre Paris, pour guérir les membres des congrès travaillés par la fièvre de la décentralisation ? Nous ne voyons qu'un seul remède à un si grand mal, et le voici : c'est de lire et de méditer avec fruit la fable des *Membres et de l'Estomac,* et au congrès qui se tiendra à Toulouse, l'année prochaine, nos fiévreux, nous l'espérons, seront complétement guéris.

V. Langlois.

(1) M. Pillon ignore sans doute que les objets des galeries du Musée, qu'il appelle si improprement *les greniers du Louvre,* sont inventoriés presque tous, sauf les nouvelles acquisitions dont les conservateurs dressent en ce moment le catalogue. Nous ne supposons pas que ce soit par malveillance que M. Pillon ait annulé devant le congrès les catalogues de MM. de Longpérier, de Rougé, Villot, et nous aimons mieux croire que M. Pillon est peu au courant des travaux qui se font journellement dans nos établissements scientifiques.

— M. le professeur Simpson, d'Édimbourg, très-connu par ses savantes recherches sur l'exercice de la médecine dans l'antiquité, vient de publier une brochure dans laquelle il traite cette question : Y avait-il chez les anciens des médecins et des chirurgiens attachés aux armées et chargés officiellement de prodiguer leurs soins aux blessés et aux malades? « Si l'on consulte les auteurs, dit M. Simpson, on ne rencontre aucune mention de cette pratique; mais dans ces derniers temps on a trouvé, en Angleterre, des inscriptions qui montrent que, sous l'empire romain, il existait des médecins attachés aux armées. On a découvert, parmi les débris d'antiquités romaines, à Housestead, dans le Northumberland, une inscription latine dont voici la traduction : *Sous la consécration des dieux du royaume des Ombres, à Anicius Ingenuus, médecin ordinaire de la première cohorte des Tongriens. Il mourut à l'âge de vingt-cinq ans.* Le titre de MED. ORD., *medicus ordinarius*, donné dans l'inscription à ce jeune médecin, semble indiquer qu'il y avait plus d'un médecin attaché à la cohorte; sans quoi le mot *ordinaire* n'aurait pas été employé, à moins qu'on entende par *ordinarius*, *régimentaire*. La première cohorte tongrienne, qui éleva ce monument sur le tombeau de son jeune médecin, se distingua, sous Agricola, à la bataille de Mont-Grapius. Plus tard, ainsi qu'on le voit par des inscriptions, elle fut employée à Castlecary, à élever une portion de la muraille romaine d'Antonin, qui s'étendait du Forth à la Clyde; plus tard encore, elle stationnait à Gramond, près d'Édimbourg, ensuite dans le Cumberland et dans le Northumberland, où elle élevait le monument en question, avec plusieurs autres.»

— M. de Fonfride, qui a longtemps voyagé en Perse et en Mésopotamie, vient de faire don au musée du Louvre de plusieurs antiquités en bronze trouvées par lui à Babylone. On remarque, parmi ces objets, un petit bélier accroupi, un prêtre vêtu de la robe à franges, coiffé de la tiare et portant un petit bélier sur la poitrine. Ces précieux monuments seront exposés prochainement dans la galerie assyrienne.

— La numismatique et l'archéologie orientale viennent de faire une perte très-regrettable en la personne de M. le conseiller de Fraehn, savant orientaliste et numismatiste, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

BIBLIOGRAPHIE.

Topographia e scavi di Salona. La topographie et les fouilles de Salona, par F. Carrara, directeur du Musée d'antiquités de Spalatro. Trieste, 1850.

Salona, ville considérable de la Dalmatie ancienne, importante chez les Romains sous le rapport stratégique, avait, comme patrie et lieu de retraite de Dioclétien, attiré depuis longtemps l'attention des antiquaires; mais les ruines du palais de cet empereur, à Spalatro, à trois milles de Salona, avaient formé jusqu'à présent l'unique but des recherches. Des restes d'un théâtre, d'un amphithéâtre et des traces peu distinctes des anciennes fortifications étaient seuls connus à Salona même.

M. Carrara, érudit distingué, à en juger par les connaissances archéologiques qu'il développe dans son livre, conçut l'heureuse idée d'appliquer à la recherche des anciennes fortifications les moyens que le gouvernement autrichien avait mis à sa disposition pour des fouilles à exécuter sur l'emplacement de Salona. Suivant les traces de l'ancien périmètre, il découvrit ou mit à nu, dans peu de mois, quatre-vingt-huit tours de la ligne d'enceinte, quatre portes, et jusqu'à des bastions qu'il croit y reconnaître, ce qui, d'après sa docte discussion, ferait remonter l'invention de ces fortifications avancées à l'ère des Romains, tandis qu'elle ne daterait, d'après l'opinion généralement adoptée, que tout au plus du XVe siècle.

Quelle que soit la destination réelle de ces ouvrages stratégiques sur lesquels l'homme de l'art seul peut prononcer en définitive, on ne saurait assez louer M. Carrara d'avoir voué ses investigations pratiques à une partie de la science archéologique connue plutôt par les écrits d'anciens auteurs que par des restes de fortifications pareilles à celles que l'activité de notre auteur a mis au jour, d'autant plus que ses recherches n'ont été nullement infructueuses pour les autres parties de l'archéologie auxquelles on s'arrête de préférence, telles que l'étude des anciens édifices, sarcophages, aqueducs et inscriptions intéressantes. Nous regrettons que M. Carrara n'ait pas su

donner à cet intéressant ouvrage une forme plus systématique que celle qui résulte du dénombrement des fouilles dans leur ordre progressif, au lieu de les avoir rangées par matière. Ce petit travail aurait ajouté à la valeur du livre et le temps de cette classification aurait été, à notre avis, mieux employé que celui voué à la discussion sur le mérite relatif des fouilles actuelles, comparées à celles des devanciers de notre ardent archéologue.

Z***

Essai sur l'Histoire de la cartographie pendant le moyen âge, etc.
Par le vicomte de SANTAREM. 2 vol. Paris, 1849-50.

Il y a deux années que parut le premier volume de cet important ouvrage, et un an déjà que le second volume fut publié. Un intéressant article inséré le mois dernier dans notre revue sur un sujet analogue, rappelle notre attention sur l'œuvre de M. de Santarem. Nous rencontrons dans cet article une simple citation de l'ouvrage de ce savant, et nous voyons avec regret l'absence d'une mention quelconque de ses éminents services dans une science dont il doit être considéré comme le créateur. Nous allons combler cette omission involontaire.

Depuis bien des années, les recherches du cosmographe se trouvaient entravées par l'absence de toute œuvre qui traitât d'une manière spéciale l'état des connaissances géographiques aux différentes époques du moyen âge. La rareté et l'insuffisance des manuscrits et documents dispersés dans quelques grandes bibliothèques des capitales de l'Europe, en rendaient l'usage aussi dispendieux que difficile, et s'opposaient à tout travail qui réclamait des notions suivies.

L'idée de réunir ces monuments fut conçue par M. de Santarem. A l'aide d'efforts et d'une persévérance remarquables, il forma la collection magnifique qu'il publie depuis 1842 sous le titre d'*Atlas composé de mappemondes et de portulans, et d'autres monuments géographiques, depuis le VIe siècle de notre ère jusqu'au XVIIe*.

C'est pour servir d'introduction et d'explication à ces documents graphiques, que sont destinés les deux volumes de texte qui ont parus jusqu'à présent.

Dans le premier, l'auteur divise sa matière en deux parties : l'une contenant, dans un ordre chronologique, la revue de tous les cos-

mographes qui ont existé depuis le Ve jusqu'au XVe siècle; dans l'autre partie, il traite des différents systèmes des cartographes du moyen âge, et s'occupe de la recherche des sources dans lesquelles ils puisèrent pour établir leurs mappemondes.

Le deuxième volume est également voué à l'examen de ces sources, mais il s'occupe plus spécialement de l'analyse des monuments cartographiques.

C'est par l'investigation régulière et complète de tous les monuments cartographiques existants, mais inédits jusqu'à cette heure, que l'on peut uniquement espérer d'arriver à la connaissance des progrès des études en géographie comparée; et, pour en rendre l'usage d'une utilité réelle pour la science, il fallait créer un système général et en poser les principes. Telle a été la tâche accomplie par l'auteur dans son premier volume avec un talent incontestable.

Il s'agissait ensuite de l'application de ces principes par l'analyse des monuments. Ce travail est l'objet de ce second volume, exécuté par l'auteur avec une habileté consommée. Ce volume contient donc les monuments, depuis la carte de Cosmas au VIe siècle, jusqu'à la célèbre mappemoude conservée à la cathédrale d'Hereford du XIIIe siècle, dont M. de Santarem donne le premier une description précise et les commentaires les plus érudits.

Or, pour se former une idée exacte des connaissances approfondies et variées que réclame l'entreprise de notre auteur, il suffira de faire observer que les plus grands géographes connus n'ont pu réussir, jusqu'à ce jour, à combler par leurs ouvrages les lacunes qui se présentent dans leur science pendant dix siècles du moyen âge.

On peut donc considérer le champ qu'explore M. de Santarem comme resté inculte avant lui, et dire que les fruits que l'on y récolte sont dus principalement à ses efforts; de sorte que si l'étude de la cartographie se trouve actuellement érigée en science, c'est à l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie*, qu'en revient le mérite.

L*.

LETTRE A M. HASE

SUR DES TABLETTES GRECQUES TROUVÉES A MEMPHIS.

Monsieur et illustre maître,

C'est à vous que je dois offrir mon premier travail, car c'est en effet en assistant à vos cours, c'est grâce aux conseils paternels que vous n'avez pas dédaigné de donner à un enfant, vous que tant d'hellénistes éminents reconnaissent pour leur maître, que j'ai dû le goût de la paléographie grecque. Puissé-je dans ce travail ne pas me montrer indigne de vos bontés. Je voudrais que ces recherches vous prouvassent du moins que vos soins n'ont point été perdus pour moi. J'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre quelques-unes des lectures dont je vous présente aujourd'hui l'ensemble, et sur lesquelles je me permets de demander votre avis, comme celui du juge le plus compétent.

Vous connaissez les tablettes dont je viens essayer l'explication.

Trouvées à Memphis sur une momie et rapportées par M. Batissier, notre consul à Suez, elles m'ont été remises par lui et il me fit l'honneur de s'adresser à moi pour lui lire les caractères qui s'y trouvent tracés. Ce monument m'a paru digne de votre attention, car c'est le premier de ce genre qu'on ait trouvé. L'usage des δέλτοι, πίνακες, πινακίδες, chez les Grecs est bien connu (1), mais la découverte d'un monument de cette espèce est un fait qui ne manque pas d'importance. Les tablettes les plus anciennes que l'on connut avant celle-ci, sont celles que l'on conserve aux Archives ainsi qu'à la Bibliothèque nationale, et qui remontent aux règnes de saint Louis et de Philippe le Bel.

Le petit monument que j'explique est proprement le πολύπτυχον γραμματεῖον des Grecs. Il porte encore (voy. pl. 170, n° 1) les trous

(1) On doit observer cependant que la plupart des passages des auteurs paraissent s'appliquer à des tablettes d'une bien plus grande dimension que celles dont nous nous occupons ici. Les nôtres sont proprement des πινακίδες.

par lesquels on passait le cordon qui rattachait ses différentes feuilles et servait peut-être à le suspendre au bras :

Lævo suspensi loculos tabulamque lacerto.
(Horace, ép. I, 4.)

Je n'ai pas besoin d'insister auprès d'un homme aussi habile que vous dans les études paléographiques sur ce point dont l'évidence frappe tout d'abord, que les notes ont été écrites par le propriétaire même des tablettes et non point par un scribe de profession. L'écriture en diffère en effet entièrement de *l'expédiée commerciale* (s'il m'est permis de me servir de ce terme des maîtres d'écritures modernes) qui se rencontre habituellement dans les contrats sur papyrus. C'est une écriture lente, pénible, presque entièrement formée de capitales, évidemment tracée de la main d'un homme peu accoutumé à écrire ; écriture qui du reste ressemble à la signature tracée avec le même luxe de fautes d'orthographe que dans le monument qui nous occupe, au bas d'un papyrus du règne d'Antonin conservé au cabinet des médailles (1) : Ἀμμώνιο συνεπίσθην, pour Ἀμμώνιος συνεπείσθην (2).

Ce qui confirme encore ce que j'avance ici, ce sont les deux alphabets, nos 2 et 3, tracés pour s'exercer à écrire et dans lesquels je lis :

(2)

Α, Α, Β, Γ, Δ, Ε.....Θ
Ι, Κ, Λ, Μ, Ν, Ξ, Ο.....
Ρ, Σ, Τ, Υ, Φ, Χ, Ψ, Ω

(3)

Α, Β, Γ, Δ, Ε.....Η
Θ.....Ν, Ξ.....
Π.....

Je me bornerai à vous faire observer la forme étrange du *6* sur le numéro 3 et celle des δ dans les deux alphabets ; ils se confondent presque avec l'α, tandis que dans le reste des tablettes ces deux lettres sont bien distinctes.

(1) Ce papyrus est relatif à la vente d'une maison à Eléphantine. Voici comment il s'exprime au début : [Ἐπὶ αὐτοκρ]άτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνίνου εὐσεβοῦς, Φαρμουθὶ ΄λ, [ἐπαρχίας Θη]βαΐδος, τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνης νομοῦπεὶ, Ῥουφίλλου Νίγρου ἀγορανόμου, ἀπέδοτο [Πετισπαριοῦ], μητρὸς Τανάπολις, τῶν ἀπὸ Ἐλεφαντίνης τῆς μητροπόλεως, κληρονόμος..... ερεὶ καὶ τοῦ μετηλλαχότος αὐτοῦ πατρὸς Πάριδος ἡλικίας μ΄γ, μέσος, λευκόχρους, οὗ γῆ [..., τὸ] ὑπάρχον αὐτῷ μέρος ἥμισυ κελλίων δύο, οὐσῶν ἐν τῇ μέσῃ μερίδι Ἐλεφαντίνης, etc.

(2) Je dois ajouter cependant que le propriétaire de nos tablettes savait sans doute mieux écrire que l'Ammonius dont il est ici question, car le style sur la cire allait plus lentement et plus difficilement que le calame sur le papyrus.

Voici ce qu'on lit très-clairement sur les tablettes qui me paraissent se faire suite et ne former qu'un seul et même compte :

(5)

ΛΟΓΟΣ ΤΟΥ ΚΑΜΑΤΟΥ ΤΟΥ
ΔΙΚΝΗΘΕΝΤΟΣ ΤΟΥ ΚΑΤΑ
ΚΝ.....Ο....Ν Μ Α Δ Λ

(6)

ΤΟΝ.....Μ.....
Μ ΟΜΟΥΔΙΑ ΠΑΠΝΟΥΘΙΟΥ ΜΙ Ω
ΤΑΛΑΝΤΩΝ ΘΑΚΑ.....Μ.....

(7)

ΑΒΥ ΡΜΑΙΟΥ ΛΑΥ.....ΑΥΡΟΦ
Γ.....ΑΜ.....
ΤΑ.....ΝΤΩΝ ΛΑ
ΓΑ.....Μ.....

(8)

ΟΜΟΥ ΔΙΑ ΠΑΠΝΟΥΘΙΟΥ ΘΑΚΑ
Δ Κ ΙΑΣΟΝΟ Μ ΤΑΛ Ω

Je tire la conclusion que ce n'est là qu'un seul compte, de ce que la première fois seulement il y a λόγος τοῦ καμάτου tandis qu'aux autres fois il y a ὁμοῦ, *item*, ce qui indique une suite et joue le même rôle que καὶ dans le papyrus Casati conservé au cabinet des médailles.

Je vous demanderai la permission, pour établir mon texte et pour en tirer les conséquences, de l'analyser autant qu'il sera possible, malgré ce que ce travail peut avoir de fastidieux.

(5)

ΛΟΓΟΣ ΤΟΥ ΚΑΜΑΤΟΥ ΤΟΥ ΔΙΚΝΗΘΕΝΤΟΣ ΤΟΥ ΚΑΤΑ
ΚΝ.....Ο....Ν Μ Α Δ Λ.

Cette tablette n'offre pas de difficultés réelles. Le mot δικνηθέντος par deux fautes *d'iotacisme*, dont l'une est assez rare (l'η pour l'υ), remplace le barbarisme δεικνυθέντος, *vérifié*.

Les lettres Κν.....ο...ν d'après la construction de la phrase semblent indiquer la localité où a été fait le travail. Je ne peux émettre aucune conjecture à ce sujet.

ΜΑΔΛ est si évidemment mis pour μνᾶ μία καὶ δραχμαὶ τριάκοντα que je n'ai pas besoin d'insister sur ce point.

(6)

ΤΟΝ.....Μ...Μ ΟΜΟΥ ΔΙΑ ΠΑΠΝΟΥΘΙΟΥ ΜΙ Ω ΤΑΛΑΝΤΩΝ ΘΑΚΑ.....Μ.....

A la première ligne je serais tenté de lire d'abord τὸν υἱὸν, s'il n'y

avait pas comme un η entre l'υ et l'ι, et si je savais à qui rapporter cette qualification. Quant au total on verra par la suite qu'il est impossible de penser à un compte de *quarante mines*, μ μ'.

Le nom grec de Παπνούθιος, *celui qui appartient à Dieu*, n'a pas été retrouvé sur les monuments. C'est le même que celui de saint Paphnuce qu'on trouve écrit dans un texte thébain publié par Zoëga (1) ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲡⲛⲟⲩⲑⲉ. Cet homme était donc probablement de la haute Égypte, puisque nous voyons son nom écrit Παπνούθιος (ⲡⲁⲡⲛⲟⲩⲑⲉ) et non Παφνούτιος (ⲡⲁⲫⲛⲟⲩϯ) (2).

ΜΙ Ω ΤΑΛΑΝΤΩΝ est l'abréviation de μισθωτὴς ὀκτακοσίων ταλάντων, *entrepreneur pour huit cents talents*, avec μι abrégé pour μισθωτὴς, comme dans l'ὄστρακον encore inédit de M. Du Rocher que vous avez expliqué à votre cours de cette année, et sur lequel nous lisons :

ΣΤ ΑΚΚΙΟΣ ΜΙ ΙΕΡΑΣ ΠΥΛΗΣ ΣΟΥΗΝΗΣ
ΔΙΑ ΣΕΡΗΝΟΥ ΒΟΗ ΔΙΕΓΡ ΠΑΜΑΥΤ
ΑΜΜΩΝΙΟΥ ΜΗ ΘΙΝΜΗΣΙΣ
Υ..... ΚΑΙ Υ... ΚΑ
ΛΑΓΡ ΔΓ ΚΑΙ ΗΜΙΣΥ LΚΑ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ
ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΑΘΥΡΚ

Pour,

Στατίλιος Ἄκκιος, μισθωτὴς ἱερᾶς πύλης Σουήνης (3), διὰ Σερη-

(1) *Cat. man. copt. Mus. Borg.*, p. 318.

(2) On peut cependant objecter l'aspiration θ qui donne ⲡⲁⲡⲛⲟⲩϑⲉ et non ⲡⲁⲡⲛⲟⲩⲑⲉ qui serait le pur thébain. Παπνούθιος aurait-il été de l'Égypte moyenne, où l'on parlait un dialecte intermédiaire entre le thébain et le memphitique ? Il faut remarquer que plus bas, on trouve de même le Θ pour le Τ, dans Θακα, transcription grecque de ⲧⲁϫⲓ.

(3) Un autre μισθωτὴς ἱερᾶς πύλης Σουήνης du second rang est mentionné dans cette inscription de Philæ (Letronne, t. II, p. 192, *quod vide*).

.....ΟΠΡΟΣΚΥΝΙ...ΑΕΥ.....
.....ΤΥΧΟΥΔΕΥΤ ΕΡΟΥΜΙC.....
.....ΡΑCΠΥΛΗCCΟΑΝΑC ΚΑΙΕΥΤ.....
.....ΙΑΝΟΥ ΤΟΥ ΚΑΙ ΘΕΟΔΟ ΤΟΥ..
.....ΙΟΥ ΚΑΙ ΤΩΝΟΙΚΕΙΩ ΝΑΥΤΟΥ..
.....ΑΝΤΙΝΗ ΠΑΡΑ ΤΗΙ ΚΥΡΙΑΙCΙΔΙ..
ΦΙΛΩΝ ΚΑΙ
ΑΒΑΤ.Υ ΚΑΙ
ΤΟΙCCΥΝΝΑΟΙC
.....

[Τ]ὸ προσκύνη[μα] Εὐ[τύχου Εὐ]τύχου, δευτέρου μισ[θωτοῦ ἱε]ρᾶς πύλης Σοάνας καὶ

νοῦ (1) βοηθοῦ (2), διέγραψε Παμαῦτ Ἀμμωνίου, μητρὸς Θίνιμησις, ὑπὲρ..... καὶ ὑπὲρ κα' λογραφίας δραχμὰς γ' καὶ ἥμισυ. L κά Ἀντωνείνου Καίσαρος τοῦ κυρίου, Ἀθὺρ κ'.

Statilius Accius étant fermier de Syène, la porte sacrée de l'Égypte.

Εὐτ[υχ]ιανοῦ τοῦ καὶ Θεοδότου [καὶ τῆς συμβ]ίου καὶ τῶν οἰκείων αὐτοῦ [Ἐλεφ]αντίνῃ παρὰ τῇ κυρίᾳ Ἴσιδι Φιλῶν καὶ Ἀβάτου καὶ τοῖς συνναόις [θεοῖς].

L'orthographe Σουήνη ou COANA pour Συήνη est fort remarquable par son rapport avec l'hiéroglyphique et l'arabe *Osouan*.

(1) Ce nom de Sérénus est assez fréquent en Égypte à l'époque romaine. En voici quelques exemples :

1° *Philæ, règne de Marc Aurèle.* (Letronne, t. II, p. 179.)

Ἴσιν τὴν ἐν Φίλαις προσκυνήσας τόδ' ἐπόησα,
Οὐχυόστι μόνον πλοῦτεῖ, πολυζώει δ' ἅμα. Ἀπο.
Γραφεὺς δ' ἐγὼ πὰρ Φαρίᾳ Ἴσιδι ἐνθάδε ἰκόμην,
Εἰμὶ δ'ἐγὼ Σερηνὸς Βόηθος ἀγακλυτοῦ Πτολεμαίου,
Ὁμοῦ σὺν Φήλικι καὶ Ἀπολλονίῳ Ζωτικῷ, ἔτιδὲ καὶ
Χρηνίδου Ἀπολλώνιος· ἀνικήτοις ἀνάκτορσιν
Σπονδῶν καὶ θυσιῶν νεμομένων, ἐμείναμεν
Δεόμενοι καὶ τούτων μετασχεῖν· πρέπον γὰρ, καὶ
Οὐδένα μῶμον εὑρήσεις.

J'adresse à Isis, dame de Philæ, ce proscynème, non-seulement parce qu'elle enrichit, mais parce qu'elle donne de longs jours. Je suis Sérénus Boethus, fils de l'illustre Ptolémée, commis aux écritures dans le temple d'Isis Pharia; je suis venu avec Félix, Apollonius Zoticus et Apollonius, fils de Chrénide. Comme au moment de notre passage on faisait des libations et des sacrifices en l'honneur des princes invincibles, nous sommes restés, demandant d'y prendre part ; car cela est convenable et on ne pourra y trouver rien à redire.

2° *Syringe de Rhamsès VIII (ou IX), à Biban-el-Molouk.* (Letronne, t. II, p. 289.) Σερηνὸς περιπατητικὸς ἥκω. L 6', μεσορί.

3° *Carrières de Ghibel-Abou Fedah, près de Monfalout.* (Letronne, t. II, p. 453.)

SER
INV

(2) D'autres personnes chargées du même office sont appelées ἐπιτηρηταί.

1° *Sur un ὄστρακον du musée du Louvre.* Τιθοητίων καὶ Στέφανος, ἐπιτηρηταὶ ἱερᾶς πύλης Σουήνης.

2° *Dans une inscription de Philæ.* (Letronne, t. II, p. 194.)

ΤΟΠΡΟΣΚΥΝΗΜΑ
.....ΕΠΙΤΗΡΗΤΟΥ
ΚΑΙ ΤΗϹ ϹΥΜ ΒΙΟΥ
ΚΑΙ ΤΕΚΝΩΝΑΥΤΟΥ

Pamaut (ⲡⲁⲙⲁⲩⲧ), *fils d'Ammonius et de Thinmesis a payé entre les mains de Sérénus employé auxiliaire, pour ..... et pour la vingt et unième contribution, trois drachmes et demie. L'an XXI d'Antonin César seigneur, le* 20 *d'Athyr.*

L'explication des lettres Θακᾶ me paraissait à peu près impossible; je vous consultai, et vous me répondîtes que ce devait être le nom de la mère, ou entier, ou abrégé, placé là selon l'usage égyptien (1). En effet depuis j'ai bien reconnu que ce nom de Θακᾶ était le nom égyptien bien connu ⲧⲁϫⲱ (*celle qui est attachée aux offrandes*) écrit ϯⲁⲕⲁ, ce qui revient exactement au même.

Enfin, pour terminer cette tablette, je crois reconnaître au bas dans des lettres trop effacées pour que M. Muret, malgré toute son habitude des monuments, ait pu les reconnaître et les dessiner avec certitude, les lettres MAM, μναῖ τριάκοντα καὶ ἥμισυ.

(7)

Cette tablette est encore moins distincte que celles dont j'ai parlé jusqu'ici; cependant on peut y retrouver un certain nombre de lettres formant des mots, parmi lesquels je n'en puis restituer qu'un seul avec certitude.

Le nom propre Ἀϐυρμαῖος paraît nouveau dans les textes et je ne saurais de quel autre nom le rapprocher. Quant au nom propre du père ou de la mère, je n'ose rien hasarder.

Je ne trouve aucune explication pour la seconde ligne. Quant à la troisième, TA..... NTΩN AA est évidemment ταλάντων λά. Pour la quatrième les lettres γα ne me fournissent rien, non plus que le μ, car cette lettre ne peut indiquer qu'il ait été question d'un nombre de mines quelconque, puisque le compte est énoncé en talents.

(8)

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la première partie de cette tablette, puisque, sauf le total de vingt drachmes (δ. κ′) et l'absence de la qualification de μισθωτὴς ω′ ταλάντων, c'est la même formule qu'au n° 6 de la pl. 171.

Je me bornerai à attirer votre attention sur les mots IAΣONO M

(1) Sur la plupart des monuments égyptiens, pour distinguer les différents personnages portant le même nom, on place après leur nom propre, non point celui du père, comme chez les Grecs, mais les signes *engendré de*, suivis du nom de la mère.

ΤΑΛΩ. Et d'abord μ est évidemment ici pour μισθώσει ou plutôt πρὸς μίσθωσιν et Ἰάσονο pour Ἰασονος (1).

Ce dernier nom est assez commun parmi les Grecs établis en Égypte. Nous en trouvons même une transcription démotique donnée par M. Brugsch (2), 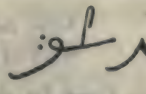 En voici d'autres exemples :

1° *Syringe de Rhamsès IV (ou V), dite de Memnon, à Biban-El-Molouk* (Letronne, t. II, p. 273). Σπουδάσιος Παλατῖνος υἱὸς Ἰάσονος δικολόγου Αἰγύπτου (3).

(1) La forme Ἰάσονο pour le génitif Ἰάσονος rappelle l'Ἀμμώνιο pour le nominatif Ἀμμώνιος de la signature dont j'ai parlé au commencement de cette lettre et mérite l'attention des hellénistes ; c'est, en effet, une nouvelle preuve de l'antiquité des tendances du grec moderne. M. Coray (Notes sur les Πλουτάρχου πολιτικά, p. 127, 153, et sur *Héraclide de Pont*, p. 209, 353), et M. Letronne (*Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 99), avaient déjà fait observer l'ο ou l'α retranché après un ι, comme Σθένις pour Σθένιος et Ἀκέστιν, Ἀφροδῖτιν, Καλλίστιν, Φιλημάτιν, Ἐλευθέριν, Ἀρτέμιν, Νύμφις, Κτῆσις Νῖκις, Δεῖνις, Στρουθεῖν pour Ἀκέστιον, Ἀφροδεῖσιον, Καλλίστιον, Φιλημάτιον, Ἐλευθέριον, Ἀρτέμιον, Νύμφιος, Κτησίας, Νικίας, Δεινίας, Στρούθιον, etc.; mais personne n'avait fait remarquer le fait qu'on voit si clairement ici, l'antiquité de la tendance à réduire, à retrancher les ς finales comme dans Μαυροκορδάτο pour Μαυροκορδάτος, Κολέττης prononcé *Coletti* ; tendance qu'on retrouve dans l'italien.

(2) *Sammlung demotisch-griechischer Eigennamen Ægyptischer Privatleute*, p. 10.

(3) Ce titre de δικολόγος Αἰγύπτου est assez intéressant pour que je m'y arrête un instant. Il se retrouve appelé *juridicus per Ægyptum*, dans une inscription de Gruter (26, 11).

PPLOTIVS ROMANVS CONSSODAVGCL
LEGAVGPR PR PROVARAB ITEMGAL
PRAETAERSTAT LEGAVG CENSACC HISPCIT
IVR PER AEGY LEG CVPVIAE LABIC CVR
PRVRB TPIB PL QKALVIVIR EQRTVRII
TRIBMILL LEGGIMINETII ADIVT IIIIVVCVR
AEDEM CVM OMNI CVLTV CONSECRAVIT (*)

(*) Dans la réponse qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, M. Hase donne une autre transcription et une lecture indubitable de cette curieuse inscription : il voit, p. 472, *juridicus per Æmiliam Liguriam*. Ce qui confirme ce que je dis quelques lignes plus loin sur l'existence dans toutes les provinces des *juridici provinciales*.

Le même magistrat est appelé dans le digeste (Ulpian. in *Pandect*, 1, 20, 2), *juridicus qui Alexandriæ agit*.

Apulée (Metam. 1, p. 29, ed. Oudend.) semble indiquer que chaque province avait son *juridicus* : *Tutores juridici provincialis decreto dati*.

Une inscription de la même syringe me paraît indiquer que des *juridici* d'un ordre inférieur étaient attachés à chaque chef-lieu de nomes en Égypte. Elle est donnée à la page 274 du tome II de M. Letronne Παλλάδιος δικολόγος Ἑρμοπολίτης, ἰδὼν ἐθαύμασα.

Cependant il serait possible qu'il n'y ait pas eu des δικολόγοι dans tous les nomes, mais qu'on

2° *Syringe de Rhamsès VIII (ou IX) à Biban-El-Molouk* (Letronne, t. II, p. 294). Ἐγὼ Ἰάσων ἰδὼν δὲ καὶ ἐθαύμασα.

3° *Pylone du temple d'El-Khargeh dans l'Oasis de Thèbes* (Letronne, t. II, p. 522).

ΙΑΣΩ^{N}ΔΕΞΑΝ	Ἰάσων Δεξάν–
ΔΡ·//////.ΕΡΕΝΙΚΕ·////Σ	δρ [ου Β] ερενικε[ὺ]ς

Maintenant, Monsieur, je crois avoir lu de ces tablettes autant qu'il est possible d'en déchiffrer, et pouvoir établir le texte suivant pour les n°s 5, 6, 7 et 8.

Λόγος τοῦ καμάτου τοῦ
δεικνυθέντος, τοῦ κατὰ
Κν.....ο...ν, μνᾶ ά, δραχμαὶ λ'.
Τὸν.....μ.....
μ. Ὁμοῦ διὰ Παπνουθίου μισθωτοῦ ώ
ταλάντων, Θακᾶ, μναῖ λ'.
Ἀβυρμαίου Λαυ.... αυροφ....
γ.....α.....μ
ταλάντων λά
γα.....μ.....
Ὁμοῦ διὰ Παπνουθίου Θακᾶ,
δραχμαὶ κ'. Ἰάσονος πρὸς μίσθωσιν τάλαντα ώ.

Compte du travail vérifié à ....., une mine, 30 *drachmes.*

Le .....

Item, par l'intermédiaire de Papnuthius, fils de Thaca, entrepreneur pour 800 *talents.....* 30 *mines et demie.*

Par celui d'Abyrmœus, fils de....., 31 *talents.*

Item par l'entremise de Papnuthius, fils de Thaca, 20 *drachmes.*

Reçu de Jason pour l'entreprise, 800 *talents.*

De ce texte il ressort évidemment que ces tablettes étaient celles d'un entrepreneur (de quoi? je l'ignore) dont le nom ne nous est pas parvenu; qu'elles contiennent des notes pour la justification d'un compte et de l'emploi des huit cents talents que lui avait remis un

n'en trouvât qu'à *Hermopolis Magna*, pour les nombreuses discussions qui devaient s'élever entre les marchands de cette ville essentiellement commerçante, à cause de sa position à l'entrée du *Bahr Jousef*.

Par un rapprochement ingénieux, M. Letronne identifiait (t. II, p. 273) la fonction de δικολόγος avec celle d'ἀρχιδικαστής, mentionnée par Strabon, et qui l'est également sur cette inscription du colosse de Memnon (Letronne, t. II, p. 372):

Γάϊος Ἰούλιος Διονύσιος
ἀρχιδικαστής, Θέωνος
ἀρχιδικαστοῦ υἱὸς καὶ
πατὴρ, ἤκουσα Μέμνο-
νος ὥρας πρώτης.

nommé Jason pour un travail qui n'est pas ici spécifié (ce Jason, par la forte somme consacrée à ce travail, ne peut être qu'un riche propriétaire ou bien plutôt un officier public faisant faire un travail pour l'État; ce que confirme encore le nombre considérable des sous-traitants); que ce travail avait été fait dans un lieu dont le nom commence par Κν; que notre *entrepreneur général* avait eu un *entrepreneur particulier* ou principal *sous-traitant*, nommé Papnuthius, qui avait soumissionné pour la somme complète des huit cents talents; que sous ce dernier il y avait encore eu des *tâcherons* parmi lesquels il comptait lui-même pour une notable partie du travail que ceux-ci s'étaient ainsi partagé :

1°	—	1 mine, 30 drachmes.
2°.....	—	.....
3° L'entrepreneur.....	—	30 mines 1/2.
4° Abyrmæus.	—	31 talents.
5° L'entrepreneur.....	—	20 drachmes.

La somme de *huit cents talents* devra paraître extraordinaire et presque impossible à ceux qui liront ce travail; mais il faut songer que le talent de soixante mines n'était pas le seul en usage chez les anciens : il y avait aussi le τάλαντον χρυσοῦν, qui valait selon Héron d'Alexandrie deux drachmes d'or, selon Eustathe, quatre, et, selon le calcul le plus ordinaire, six. Huit cents talents d'or nous donnent donc, selon Héron, seize cents drachmes d'or, selon Eustathe, deux mille quatre cents, et, suivant la manière de compter la plus ordinaire, quatre mille huit cents. Il est évident qu'ici le compte d'Eustathe et l'évaluation ordinaire donnent une somme trop forte et que c'est le talent alexandrin dont parle Héron que nous devons adopter. Une preuve décisive corrobore cette opinion. Huit cents talents ou quatre mille drachmes forment le total de la somme allouée par Jason, et pour laquelle Papnuthius s'était chargé de faire le travail. Or, l'addition des sommes exprimées fournit *trois mille trois cent quatre-vingt-six drachmes*, somme qui, en y ajoutant la somme perdue du deuxième compte, ne peut convenir qu'aux *quatre mille drachmes* du compte de Héron dont elles ne diffèrent que de *quatorze drachmes* qui devaient être le chiffre inscrit à la première ligne de la tablette 6. La preuve serait la même cependant si on suivait le calcul d'Eustathe, en voyant au commencement de la tablette 6 un chiffre de 40 *mines*, μμ'. Mais alors il manquerait quatorze drachmes, que l'entrepreneur a pu s'attribuer comme profit et dont il ne rend

pas compte. Cependant je préfère le calcul de Héron, parce que c'est la valeur alexandrine.

Telles sont les conjectures que ces tablettes m'ont suggérées; la rareté des monuments de ce genre et l'ancienneté de celui-ci, puisqu'il date, je crois, de l'époque ptolémaïque, peuvent les rendre dignes de votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect et de mon inaltérable reconnaissance.

FRANÇOIS LENORMANT.

RÉPONSE DE M. HASE

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

J'ai lu avec le plus vif intérêt, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et qui a pour objet les tablettes grecques rapportées de Memphis par M. Batissier. Votre travail me paraît un essai fort heureux pour éclaircir tout ce qui y est susceptible de l'être; vous avez fait les plus louables efforts pour déchiffrer une écriture très-difficile et à moitié effacée; et tout en n'acceptant pas les éloges dictés par votre amitié, je suis heureux de voir que j'ai pu inspirer à vous, Monsieur, comme à quelques autres de mes auditeurs, le goût des études savantes et sérieuses. Dans l'âge où à peine l'on pense, où tant d'autres passent les plus belles années de leur jeunesse sans direction et sans songer à l'avenir, vous avez déjà fait des progrès notables dans la langue et la paléographie grecques; vous étudiez avec succès l'épigraphie romaine; vous savez recueillir les faits, les combiner avec sagacité, en tirer des conséquences; votre lettre le prouve. Malheureusement, il en est une partie que je ne saurais apprécier. Étranger à l'étude du copte comme à celle de l'idiome sacerdotal de l'Égypte des Pharaons, je suis incompétent pour juger ce que vous dites des noms Ἀϐυρμαῖος p. 466, de Θαχᾶ *ibid.*, de la signification et de l'orthographe du nom de Παπνούθιος p. 464. Le petit nombre d'observations que j'aurai l'honneur de vous soumettre, se rapportera donc uniquement à la langue grecque et à l'épigraphie latine.

Les tablettes de M. Batissier sont en effet, à mon avis, « le premier monument de ce genre qu'on ait trouvé; » car on peut contester l'authenticité de celles qui portent une écriture latine et qui ont été découvertes, dit-on, en 1790 dans des mines d'or exploitées autrefois par les Romains au fond de la Transylvanie. Voyez, à ce sujet, les judicieuses observations de M. Natalis de Wailly, imprimées dans le Journal des Savants, année 1841, p. 555-566.

Je pense comme vous, Monsieur, que les nos 2 et 3 de la planche 170 ne contiennent que les lettres de l'alphabet grec, tracées

péniblement par une main peu habile. La forme du *6*, au n° 3, est en effet fort étrange; dans l'écriture cursive des papyrus gréco-égyptiens cette lettre est souvent figurée par deux lignes perpendiculaires mais jointes par le haut, ||. Dans quelques inscriptions romaines au contraire les mêmes barres, sans être jointes, marquent l'E. Vous connaissez les caractères bizarres, mélange de latin et de grec, tracés par des soldats sur les colonnes d'une caserne découverte en 1767 à Pompeï, et publiés par Chr. Th. de Murr dans sa *Mantissa ad inscriptiones extemporales classiariorum Pompeianorum*, Nuremberg, 1793. On y lit p. 10 : MANSVETVS PROVOCATOR VICTOR V||N||RI PAAMAM S||R||T, ce que l'éditeur explique : *Mansuetus provocator victor* (*Veneri?*) *parmam surripit*. Je crois qu'il faut lire : *Mansuetus pr. v. Veneri palmam feret*.

Je ne vous suivrai pas, Monsieur, dans les calculs un peu compliqués par lesquels votre entrepreneur cherche à justifier l'emploi de la somme considérable de « huit cents talents, » remise à lui par Jason. Mais quant au reste, il me semble que presque partout vous avez deviné juste. Je n'excepte pas même la leçon δειχνυθέντος p. 463, que vous avez préférée tout en sachant très-bien que l'aoriste passif de δείκνυμι est ἐδείχθην qui se trouve partout, depuis Platon, *Politique*, part. II, vol. II, p. 309, l. 2 de l'éd. de M. Bekker, οὗ δειχθέντος, jusqu'à S. Paul, épître aux Hébreux, VIII, 5, Ποιήσῃς πάντα κατὰ τὸν τύπον τὸν δειχθέντα σοι ἐν τῷ ὄρει (l'Apôtre des nations transcrit ainsi le passage de l'Exode, XXV, 40, où les Septante avaient mis, τὸν δεδειγμένον), et jusque dans l'Almageste de Ptolémée, t. I, p. 29, l. 17 de l'éd. de l'abbé Halma, ἐδείχθη. La forme δειχνυθέντος, ou δικνηθέντος selon vos tablettes, en attendant qu'elle soit confirmée par d'autres monuments, mérite donc d'être signalée comme une de ces anomalies, trop fréquentes dans le grec tel qu'il était parlé en Égypte par des hommes peu lettrés.

L'inscription latine que vous citez p. 467, est curieuse et instructive, malgré son état fruste qui rend fort incertaine la leçon de certains mots. Des épigraphistes habiles l'ont entendue comme vous; cependant je ne vous dissimulerai pas que d'autres y ont vu, non pas un *juridicus per Ægyptum*, mais un *juridicus per Æmiliam;* c'est aussi l'opinion d'Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, vol. II, *Turici*, 1828, p. 7, n. 3044. En profitant des diverses leçons fournies par Reinesius (p. 270), Spon (*Miscellanea eruditæ antiquitatis*, *Lugduni*, 1685, p. 134), Fabretti (p. 411, n. 353) et Nicolai (*De siglis veterum*, *Lugd. Batav*. 1703, p. 205), et de leurs conjectures, je propose de restituer et de lire ainsi le même monument épigraphique

qui semble être du règne d'Adrien, et dont Gruter n'a donné qu'une copie assez fautive. Je n'ajoute aucun commentaire, car vous connaissez aussi bien que moi les fonctions, titres et magistratures dont il s'agit ici :

« Publius PLOTIVS ROMANVS consul, SODALIS AVGUSTALIS, CLAUDIA-
« lis, || LEGATUS AVGUSTI PRO PRÆTORE PROVINCIÆ ARABIÆ, ITEM GALA-
« tiæ, || PRAEFECTUS AERARII SATURNI, LEGATUS AVGUSTI CENSIBUS ACCI-
« piendis HISPANIÆ CITERIORIS, || IVRIDICUS PER AEMILIAM, LIGURIAM,
« CVRATOR VIAE LABICANÆ, CURATOR VERCELLARUM, || PRÆTOR VRBANUS,
« TRIBUNUS PLEBIS, QUÆSTOR KANDIDATUS, SEVIR EQUITUM ROMANORUM
« TVRMÆ SECUNDÆ, || TRIBUNUS MILITUM LEGIONUM PRIMÆ MINERVIÆ
« ET SECUNDÆ ADIVTRICIS, QVATVORVIR VIARUM CURANDARUM, || AEDEM,
« etc., comme dans votre texte. »

Quoi qu'il en soit, il est certain que le δικολόγος Αἰγύπτου, ainsi que vous le dites, était appelé en latin *juridicus Ægypti*; il suffit de citer l'épitaphe de Lucius Bæbius Juncinus, donnée par Gruter, p. 373, n. 4. Ailleurs, comme dans une inscription d'Afrique que j'ai publiée (Journal des savants, année 1837, p. 658), le même magistrat porte le titre de *juridicus Alexandreæ* (sic).

Je termine ici, Monsieur, les observations que j'avais à faire sur votre lettre; comme c'est l'amitié qui vous les adresse, j'espère qu'elles seront lues de même par l'amitié. Continuez les travaux auxquels, si jeune encore, vous vous livrez avec succès; prouvez que le goût de l'étude, le savoir, le talent sont héréditaires dans votre famille, et croyez à mon tendre attachement, comme à l'intérêt avec lequel je vous suivrai dans la carrière qui vous est ouverte. Ce seront là, Monsieur, les sentiments de toute ma vie.

HASE.

CONSIDÉRATIONS NOUVELLES

SUR LA

NUMISMATIQUE GAULOISE.

« Si nous nous sommes trompé, quelqu'un nous contredira, et la science y aura gagné; si nous avons eu raison, nous lui aurons fait faire quelques progrès. »

(*Description des méd. gaul.*, Duchalais, préface, VIII.)

L'étude des médailles gauloises n'est plus, sans doute, considérée aujourd'hui comme indigne de l'attention des savants; elle n'est plus dédaignée, mais elle est encore bien obscure, malgré toute l'érudition déployée dans les célèbres travaux de MM. de La Saussaye, de Lagoy, de Longpérier, Duchalais, A. Barthélemy, Lambert, et de plusieurs autres numismatistes distingués, les premiers à reconnaître, du reste, ce fâcheux état de nos connaissances actuelles.

Mon excuse sera dans cette obscurité même d'une science que j'aborde aujourd'hui comme par hasard, car elle est étrangère, en apparence du moins, à mes études ordinaires (1). Quand une troupe de voyageurs se reconnaît égarée, dans une contrée nouvelle, au carrefour hasardeux de sentiers inconnus, il est permis à chacun, même au plus inexpérimenté, de donner son avis sur le choix de la route; on *spécule* alors, suivant l'ingénieuse expression du spirituel Topffer, et le plus ignorant risque d'être le plus heureux dans ses indications.

Je suis donc entré dans une voie nouvelle que je propose de suivre. Je me hâte d'ajouter, d'ailleurs, que je ne l'ai pas fait sans quelque examen, et sans orientation préalables; on en jugera.

Je me suis exclusivement attaché aux monnaies gauloises por-

(1) C'est, en effet, en préparant la partie historique d'un *Cours d'introduction à l'étude du Droit français*, que j'ai été amené, non pas à m'occuper pour la première fois de numismatique, mais à consulter plus particulièrement quelques médailles gauloises, puis entraîné par les réflexions que l'examen attentif de ces monnaies m'a suggerées, à entreprendre le présent travail.

tant des inscriptions. Elles sont évidemment plus intéressantes que les anépigraphes, et leur explication certaine et complète serait féconde en résultats nouveaux pour l'histoire.

Mais, c'est précisément ici que commencent les difficultés, et que se dresse devant les pas de la science le sphinx impénétrable, que je viens interroger à mon tour.

A l'exception des pièces de la fabrication la plus récente, postérieure à la conquête romaine, presque toutes les monnaies à légendes, bien qu'écrites en caractères grecs ou latins, ne peuvent s'expliquer, ni par la langue des Romains ni par celle des Grecs. Ces médailles voudraient parler et ne le peuvent. Elles sont muettes pour nous, quand toutes les apparences semblent protester contre ce déplorable mutisme. Il y a là des mots, des pensées qui ne viennent à notre oreille et à notre esprit qu'en sons inarticulés et inintelligents, comme les premiers vagissements de l'enfance. Jusqu'à ce jour, les plus obstinés, les plus ingénieux commentateurs ont été impuissants. Tous les OEdipes de la science s'avouent vaincus.

Il convient de leur savoir gré de leurs travaux; mais il faut, en même temps, les reprendre sans découragement. La solution du problème est trop importante pour ne pas valoir de nouveaux efforts; on me pardonnera peut-être d'avoir osé penser qu'elle n'était pas impossible.

La question qui se pose est celle-ci :

Quelle est la langue à laquelle appartiennent les légendes inexpliquées des médailles gauloises, et quelle doit être la traduction de ces légendes?

Suivant moi, pour répondre déjà à une partie de cette question, et dire tout de suite mon secret, la langue écrite sur celles des monnaies gauloises dont nous nous occupons est la langue des Celtes, vivante encore aujourd'hui, bien qu'altérée, dans les idiomes armoricain et gaëlique, de la Bretagne, du pays de Galles, de la haute Écosse et de l'Irlande.

Procédons à la démonstration de cette proposition; nous donnerons ensuite un certain nombre de traductions de monnaies, à titre d'exemples.

Les travaux modernes des historiens et des philologues les plus accrédités, Michelet, Amédée Thierry, Will. de Humboldt et autres, travaux que j'accepte, n'ayant pas la prétention et ne sentant pas le besoin de les refaire, ni de les critiquer, ces travaux ont démontré jusqu'à l'évidence que la Gaule était habitée, dès avant les temps

historiques, par les Galls, à l'exception d'une petite partie du midi, vers les Pyrénées et la mer Méditerranée ; que, plus tard, elle a reçu les invasions des Kymris et des Bolgs ou Belges ; et que toutes ces populations étaient d'origine celtique, venues de l'Orient, de l'Asie, et parlant une langue appartenant à la famille des langues indo-européennes, dont le sanscrit est le type le plus pur et le plus complet (1).

Quelle était précisément cette langue? Voici d'abord ce qu'en dit

(1) Je joins ici un tableau de plusieurs mots celtiques, dont les radicaux se retrouvent intacts dans le sanscrit, et dont le nombre pourrait être multiplié à l'infini. Ce tableau, d'un vif intérêt accessoire, m'a été obligeamment fourni par M. Platon Rivelli (de Corcyre), membre de la Société asiatique, jeune savant versé dans plusieurs langues de l'Orient et de l'Europe, et qui a bien voulu témoigner ainsi toute sa sympathie pour mes travaux.

Gaëlique.	*Traduction.*	*Sanscrit.*	*Prononciation.*	*Traduction.*
Acaidh	habitation.	आकाय m.	âkâya	habitation.
Agna	sagesse, prudence.	आज्ञा f.	âjnâ	ordre, précepte.
Adharadh	adoration.	आदर m.	âdara	vénération.
Ard	hauteur, sommet.	ऊर्ध्व	oûrdhva	haut, élévé.
Caemh	amour.	कम्	kam	aimer.
Coisighim	je vais.	कसामि	kasâmi	je vais.
Caoi	lamentation.	कु	kou	gémir.
Caithim	je mange.	खादामि	khâdâmi	je mange.
Greadaim	je brûle.	गृध्यामि	gridhyami	je désire, je souhaite ardemment.
Gorg	fier, cruel.	घोर	ghôra	terrible, atroce.
Talamh	monde, terre.	तल n.	tala	terre, sol.
Daighim.	je brûle.	दहामि	dahâmi	je brûle.
Doilich	douleur, chagrin.	दुःख n.	dou, kha	douleur.
Daiar	la terre.	धरा f.	dharâ	terre.
Daim	maison, église.	धामन n.	dhâman	maison.
Seacaighim	je sèche.	शुच्यामि	çoutchyami	je sèche.
Sogh	prospérité, plaisir.	सुख n.	soukha	bonheur.
Snamhaim	je nage.	स्नामि	snâmi	je me baigne.
Suain	sommeil.	स्वप्न m.	svapna	sommeil.
Sian	voix.	स्वन m.	svana	son.

Michelet (1) : « Les anciennes langues celtiques ne peuvent avoir différé du breton et du gallois actuels ; la preuve en est dans les noms de lieux et de personnes, dans beaucoup d'autres mots, dans l'impossibilité de supposer une troisième langue qui eût entièrement péri. »

Voici, maintenant, l'opinion d'Amédée Thierry (2) : « Dans les contrées de l'Europe, appelées par les anciens Gaule transalpine et Iles Britanniques, embrassant la France actuelle, la Suisse, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Irlande, il se parle de nos jours une multitude de langues, qui se rattachent généralement à deux grands systèmes : l'un, celui des langues du midi, tire sa source de la langue latine et comprend tous les dialectes romans et français ; l'autre, celui des langues du nord, dérive de l'ancien teuton ou germain, et règne dans une partie de la Suisse et des Pays-Bas, en Alsace, en Angleterre et dans la haute Écosse. Or, nous savons historiquement que la langue latine a été introduite en Gaule par les conquêtes des Romains ; nous savons aussi que les langues teutoniques parlées dans la Gaule et l'île de Bretagne sont dues pareillement à des conquêtes de peuples teutons ou germains : ces deux systèmes de langues importées du dehors sont donc étrangers à la population primitive, c'est-à-dire à la population qui occupait le pays antérieurement à ces conquêtes. Mais, au milieu de tant de dialectes néo-latins et néo-teutoniques, on trouve, dans quelques cantons de la France et de l'Angleterre, les restes de langues originales, isolées complétement des deux grands systèmes que nous venons de signaler comme étrangers. La France en renferme deux, le basque, parlé dans les Pyrénées occidentales et le breton ou armoricain, plus étendu naguère, resserré maintenant à l'extrémité de l'ancienne Armorique ; l'Angleterre deux également : le gallois, parlé dans la principauté de Galles, appelé *welsh* par les Anglo-Saxons, par les Gallois eux-mêmes *cymraeg* ou *kymrique ;* et le gaëlique, usité dans la haute Écosse et l'Irlande. Ces langues originales parmi toutes les autres, l'histoire ne nous apprend point qu'elles aient été importées dans le pays où on les parle postérieurement aux conquêtes romaine et germanique ; nous sommes donc fondés à les regarder comme appartenant à la population primitive. »

Le même historien, qui a soigneusement séparé les deux rameaux kymrique et gaëlique, en constatant la priorité de ce dernier et l'exi-

(1) Michelet, *Hist. de France*, 1er vol. p. 166.
(2) Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, introd. p. 95 et suiv.

stence, depuis simultanée, de l'un et de l'autre sur le sol de la Gaule, ajoute encore (1) : « .... Si nous passons de ces considérations historiques à l'examen philologique des nomenclatures, nous reconnaîtrons que les désignations de lieux, de peuplades, d'individus, aux temps les plus anciens de l'Armorike, et telles que les écrivains grecs et romains nous les ont transmises, appartiennent à l'idiome qui s'y parle encore aujourd'hui. »

Et enfin : « .... La plupart des mots cimmériens et cimbres que nous ont laissés les anciens appartiennent bien évidemment à la même langue des Kymris (deuxième rameau gaulois) (2)..... La langue gallo-latine du moyen âge et nos patois romans et français contiennent un grand nombre de mots qui ne se retrouvent que dans le gaëlique, ou qu'on explique plus facilement et plus complétement par cette langue que par le gallois ou le breton. Ce qu'il importe, avant tout, de prouver dans notre thèse, c'est que le gaëlique a été parlé en Gaule; et non-seulement on le prouve, mais on fait voir en outre que la plupart des mots que les anciens nous ont donnés pour *gaulois* sont plus rapprochés des formes du gaëlique que de celles du kymrique (3). »

Nous avons en effet cette bonne fortune, pour appuyer la thèse ci-dessus, que les écrivains de l'antiquité, grecs et romains, nous ont conservé et signalé comme *gaulois*, soit avec leur forme primitive, soit légèrement déguisés sous l'addition de quelques voyelles romaines ou grecques, un assez grand nombre de mots, et tous ces mots on les retrouve, on les peut lire encore aujourd'hui dans l'armoricain ou dans le gaëlique. Nous allons en citer ici quelques-uns, en nombre suffisant seulement pour rendre incontestable la vérité de ce que nous avançons, sans fatiguer le lecteur par le luxe facile d'une érudition sans utilité.

Becco ou Béccum. Nous trouvons dans Suétone (4) : « *Cui Tolosæ nato cognomen in pueritia Becco* fuerat; id valet gallinacei rostrum. » En armor., *bek* et *beg*; en cymr., *big* ou *pig*; en gaël., *beic*.

Combennones. « *Benna lingua gallica genus vehiculi appellatur : unde vocantur combennones,* in eadem benna sedentes (5). » *Ven* (*fen*) en gaëlique, voiture; *comh*, avec.

(1) Am. Thierry, *Hist. des Gaul.* p. 106.
(2) Am. Thierry, *Hist. des Gaul.* p. 116 int.
(3) *Id.* p. 123 et suiv.
(4) Suet. *in Vitellio*, c. XVIII.
(5) Fest.

LEUCA, lieue. « Mensuras viarum nos milliaria dicimus, Græci stadia, Galli leucas (1). » Λεύγη μέτρον τι Γαλάταις (2). En gaël., *leug* ; en armor., *lev*.

BETULLA, bouleau. « Gallica hæc arbor, » dit Pline (3). En gaël., *beithe*.

BRACE, fleur de farine, suivant Pline, qui donne ce mot pour gaulois ; en gaël., *bracho*, *braich* signifie l'orge germée, le malt ; en kymr., *brag*.

RATIS, bruyère ou fougère, mot gaulois (4) ; en gaël., *raith* ; en gallois, *rhedym*, en armor. *radou*, *raden*.

CALLIOMARCHUS, « equi ungula (5) : » en gaël. et en kymr., *march* signifie cheval ; et en gaël., *cala*, en kymr., *caled*, signifient dur.

VOLEMUM, « gallicâ linguâ bonum et magnum intelligunt (6) : » en gaël., *follamhan*, grâce, ornement.

SPARUS GALLICUS, l'épieu gaulois : en gaël., *sparr*, lance ; en kymr., *ysper* ; en armor., *sparr*.

GÆSUM indiquait l'arme nationale des Gaulois. Ce mot se retrouve encore dans plusieurs composés gaëliques, *gaisde*, armé, *gaisg*, bravoure.

GALBA est un mot que Suétone (7) nous donne comme gaulois, et qui fut le surnom de l'un des ancêtres de l'empereur Galba, à cause de son embonpoint extraordinaire. « Quod præpinguis fuerit visus, quem *Galbam* Galli vocant. » En gaël., *galbha*, signifie force, grosseur ; en kymr., *gallu* (en sanscrit, *galb*, être fort).

ΆΒΒΑΝΑΣ Κελτοὶ τοὺς κερκοπιθήκους.... (8) : en gaël. *appa* signifie singe ; *epa* en kymr., en arm. *abeki*, singer....

URI « gallica vox est quâ feri boves significantur (9) : » en gaël. *uras*, force, puissance.

VERNEMETIS « quod quasi fanum ingens gallica lingua docet (10) : » à propos de ce mot, voici ce que dit Amédée Thierry, qui me

(1) Isid. *Orig.* XV, 16.
(2) Hesych.
(3) Pline, l. XVI, c. xxx.
(4) Marcell. 25.
(5) Marcell. Burdig.
(6) Isid. XVII, 7.
(7) Suet. *Galb.* 3.
(8) Hesych.
(9) Isid.
(10) Fort. *Carm.* 9.

fournit la plupart de ces exemples : « ce mot s'explique encore parfaitement par le gaëlique :

1° « Ver (fear) que Fortunat traduit par *ingens*, signifie en gaëlique : supérieur, excellent, proéminent ; le kymr. *gwor* a le même sens ; le sanscrit *vara* correspond à ces deux mots. Le *V* initial étant étranger aux langues gaëlique et kymrique, on le rend dans la première par *f*, dans la seconde par *gw*, que l'on prononce *gou ;* l'armoricain remplace cette dernière combinaison par *gu* et *go*. » J'ajouterai moi-même que les principes de substitutions naturelles de lettres, qu'on peut lire dans la grammaire bretonne de Legonidec et dans la grammaire gaëlique d'Armstrong, justifient parfaitement ces observations de M. Thierry.

2° « Nemetis, temple, gaël., *neimheid*, consacré, saint : ce mot ne se retrouve plus aujourd'hui en kymrique, quoique plusieurs localités appartenant au second ramean gaulois, se soient appelées *nemetum*, *nemetacum*, *drynemetum*, etc. L'orthographe latine fournit aussi la forme *nimidæ*. « De sacris sylvarum quæ *nimidas* vocant. » (Conc. Lept. ap. adel. mithr., II, 65.)

Eporedes. Les éporèdes étaient chez les Gaulois, d'après Pline, ceux à qui était confié le soin de dompter les chevaux ; leur gymnase s'appelait *eporedia*. « Eporedia sic dicta ab eporedicis, quod Galli eo nomine præstantes equorum domitores suâ linguâ appellant (1). »

Eporedes est un mot curieusement composé du grec ἵππος, cheval, et du celtique *rhedec* qui signifie courir, galoper ; de l'usage où étaient les éporèdes, comme nos écuyers modernes, de dompter les chevaux par la course.

Petoritum ou Petorrotum, char à quatre roues en usage chez les Gaulois, selon Festus et Aulugelle (2), du celtique *petoar* quatre, et *rot* roue.

Semblables constatations peuvent être faites au moyen des vocabulaires de la latinité du moyen âge ; on peut citer les mots :

Braca, moles, agger : en gaël., *bruach*.

Lia, lie de vin : en gaël., *lia*, flux, humidité ; armor., *lí ;* gall. *lli*.

Mesga, serum lactis, du petit-lait ; en gaël., *meadhg ;* en vieux français, *mesgue* et *mègue*.

(1) Plin. l. III, p. 17.
(2) Pomp. Fest. *de Verbis signif.* p. 83 ; Aulug. l. XV, c. xxx.

BATTUS, batellus, bateau; gaël., *bat;* kymr., *bad.*

CASSO. Ce vieux mot gaulois veut dire chêne. *Casse*, quercus (Dict. de Lacombe).

On pourrait citer encore une foule de noms de lieux et d'individus; je me contenterai de mentionner les suivants :

César, dans ses Commentaires (1), dit : « In his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratui præerat (quem *vergobretum* appellant Ædui, qui creatur annuus, et vitæ necisque in suos habet potestatem). » Eh bien, le nom de cette charge de judicature suprême se retrouve intact dans le gaëlique :

Ver ou *fear*, homme (vir); *go* pour; *breith*, le jugement; *vergobret*, homme du jugement.

Le baron Marchant adopte cette traduction de M. Thierry (2).

Dans le même livre, César parle du fleuve Arar, qu'Ammien Marcellin (3) appelle déja *Sauconna*, et que nous nommons la Saône. « Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit, *incredibili lenitate*, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit (4). » Cette rivière si lente, qu'à peine on pouvait voir de quel côté elle coulait, s'appelle en gaël. *Sogh-an*, c'est-à-dire : eau tranquille.

Au contraire, le Rhône vient de *rhod-an*, eau rapide.

Le grand capitaine dit que le mot armorike signifiait maritime (5): en armoricain, *ar-môrek*, près de la mer.

Je terminerai ces citations par celle-ci :

« ..... Infestat Galliam *circius*, cui ædificia quassanti, tamen incolæ gratias agunt, tanquam salubritatem cœli sui debeant ei; divus certe Augustus templum illi, quum in Galliâ moraretur, et vovit et fecit (6). » Le *cers* et l'autan sont deux vents qui règnent alternativement en Languedoc. L'autan est le vent insalubre et lourd de l'Afrique. Le cers est le vent d'ouest, violent, mais sain. En gaël., *cuirrach*; en gall., *cyrch;* en armor., *kirk:* c'est-à-dire : impétuosité, ouragan ; qui frappe, qui détruit.

En voilà assez, je pense, pour démontrer qu'il ne s'agit pas ici de

(1) Cæsar. *de Bell. Gall.* l. I, c. XVI.

(2) Baron Marchant, 25e lettre. Note par M. de La Saussaye (c), p. 376 et 17. Nouvelle édition par MM. de Saulcy, de Longpérier, Victor Langlois et autres.

(3) Amm. Marcell. l. XV, c. II.

(4) Cæsar. *de Bell. Gall.* l. I, c. XII.

(5) *Id.* l. VII, c. LXXV.

(6) Senec. *Quæst. natur.* l. III, c. XI.

rapprochements seulement ingénieux et fortuits, il serait facile de multiplier ces citations, je renvoie ceux qui seraient curieux de ce genre de recherches aux ouvrages des historiens que j'ai mis à contribution, ainsi qu'aux *Origines gauloises* de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, ou aux *Antiquités* du P. Pezron, etc.

Après ce que nous venons de voir il n'est plus permis de dire que la langue dont se servaient nos pères est encore inconnue, et il y a lieu de s'étonner que les travaux qui l'ont remise en lumière et dont se sont éclairées l'histoire et l'ethnographie, n'aient pas reçu plus tôt leur application à la numismatique.

Cette langue, dont l'existence est si bien constatée avant et pendant l'invasion romaine, a persisté longtemps après; une foule de faits et de documents l'établissent.

En 234, Alexandre Sévère se préparant à attaquer la Bretagne, une femme lui cria sur son passage, *en langue gauloise* : « Marche, mais n'espère pas la victoire et ne compte pas sur la fidélité de tes soldats. » « Mulier Druias eunti exclamavit *gallico sermone* : Vadas, nec victoriam speres, nec militi tuo credas (1). »

Quintilien (2) reprochait à Cornelius Gallus, de Provence, consul et préteur, de se servir du mot gaulois *casnar* pour « assectator puellæ. »

Dans l'un des livres, objet de mes études ordinaires, je trouve que Septime Sevère, en 230, décréta pour l'avenir l'admission des fidéicommis non-seulement en latin et en grec, mais aussi *en langue gauloise* (3). »

On sait que des bandes gauloises fondèrent, vers 280 avant J. C., le royaume de Galatie, dans l'Asie Mineure. Longtemps après que la Galatie fut devenue province romaine, les Gaulois y avaient conservé l'usage de leur langue nationale, et saint Jérôme, qui en constate encore l'existence au Ve siècle de notre ère, reconnaît en même temps que cet idiome des Galates était le même à peu près qu'il avait entendu parler à Trèves, ville capitale de la Belgique, en ajoutant qu'il ne faut pas attacher d'importance à quelques altérations amenées par le contact du grec. « Galatas excepto sermone græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros, nec referre si aliqua exinde corruperunt (4). »

(1) Æl. Lamprid. in Alex. Sever. *Hist. Aug.* édition Casaubon. Paris 1603, in-4°, p. 203 B.

(2) *Instit. Orat.* l. VI, c. III int.

(3) *Digest.* Fr. II, § I, *de leg. et fideic.* XXIII-III.

(4) Hieron. *Prol. Com.* II *in Epist. ad Galat.* c. III.

Cette langue si étendue, si persistante, les anciens Gaulois ne l'écrivaient pas ; fait curieux, produit, soit par l'ignorance et le manque de civilisation, soit plutôt, ainsi que la perspicacité de César le lui avait fait penser, par la politique sacerdotale des Druides, qui enjoignaient de tout confier à la mémoire. Ce ne fut qu'après un long contact avec les colonies grecques et quelque temps avant l'invasion romaine que les Gaulois se servirent des caractères grecs, à défaut de signes alphabéthiques nationaux. L'auteur des Commentaires s'exprime ainsi à cet égard : « Neque fas esse existimant (druides) ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, græcis litteris utuntur. Id mihi duabus de causis instituisse videntur; quod neque in vulgus disciplinam efferri velint; neque eos, qui discunt, litteris confisos, minus memoriæ studere (1). »

Tacite parlant de plusieurs inscriptions gauloises trouvées sur les frontières de la Germanie et de la Rhétie fait observer qu'elles étaient écrites en caractères grecs (*de morib. Germ.*), et Origène constate que de son temps (IIIe siècle) il n'avait encore paru aucun écrit des druides (2).

Enfin deux faits en apparence contradictoires, mais dont la concordance devient évidente, après un examen réfléchi, faits cités tous deux dans les Commentaires de César, cette mine féconde pour l'étude de nos antiquités nationales, prouvent tout à la fois que les Gaulois se servaient en effet des caractères grecs, et que, cependant, ils n'entendaient pas la langue grecque. Ainsi :

1° Après la défaite des Helvètes, les soldats romains trouvèrent dans le camp abandonné par les ennemis des rôles écrits en lettres grecques; ces rôles, qu'on apporta à César, contenaient un dénombrement général de l'armée, y compris les femmes et les enfants. « In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris græcis confectæ et ad Cæsarem perlatæ.... » (3)

2° Désirant faire parvenir à Quintus Cicéron, enfermé dans son camp par les Gaulois, un message dont les ennemis ne pussent comprendre le sens s'ils venaient à l'intercepter, César imagine de faire pour le latin, ce que les Gaulois faisaient pour leur propre langue, et d'écrire sa lettre en caractères grecs « hanc græcis conscriptam litteris mittit » (4) précaution qui eût été parfaitement inutile, fait

(1) Cæsar. *Bell. Gall.* l. VI, c. XIV.
(2) Orig. *Cont. Cell.* l. I.
(3) Cæsar. *Bell. Gall.* l. I, c. XXIX.
(4) *Id.* l. V, c. XLVIII.

judicieusement observer La Tour d'Auvergne (1), si le grec avait été une langue familière aux Gaulois.

Qu'on me permette de produire encore un troisième fait, puisé à la même source, et qui vient corroborer ce qui précède. César qui savait très-bien le grec, fut obligé de se servir d'un interprète dans sa conférence avec Divitiac chef des Éduens (2).

Il ne faut pas trop s'étonner de voir un peuple parlant longtemps sa langue nationale sans l'écrire, et empruntant plus tard des caractères étrangers. Ce fait est loin d'être unique dans l'histoire. On comprend en effet qu'une langue puisse exister longtemps sans alphabet; les hommes éprouvant le besoin d'échanger spontanément entre eux leurs pensées par la parole, avant celui de les fixer par des signes durables et susceptibles d'être transportés. Cette dernière nécessité ne se fait sentir qu'alors que des rapports multipliés se sont établis avec des peuples voisins, parlant la même langue ou s'exprimant dans un idiome étranger. La création et le choix des caractères, faits purement secondaires, dépendent alors des circonstances variables de ces rapports internationaux.

A cet égard voici ce que M. de Brotonne dit des Slaves : « Il est vraisemblable que la langue des Slaves s'est formée, ainsi que le grec, le latin et l'allemand, du sanscrit (Reiss, *Gram. russe*, introd.); l'ancienne langue slavonne s'est altérée par la dispersion des peuples qui la parlaient, mais la conformité des radicaux lui assure cette origine; *Cette langue n'eut pas d'alphabet jusqu'au* IXe *siècle* : alors deux moines, deux frères, Constantin et Methodius, dont le premier portait le nom monastique de Cyrille, *inventèrent l'alphabet slavon formé sur l'alphabet grec*, auquel ils ajoutèrent plusieurs lettres. Cet alphabet n'est pas aujourd'hui généralement en usage; *les rapports différents que le voisinage établit entre les différentes parties de la nation* amenèrent des changements dans les usages. En *Pologne* on adopta les caractères *latins*, les caractères *allemands* dans la *Bohême*. »

De nos jours, les Kabyles, qui parlent une langue différente de celle des Arabes, n'écrivent pas, ou se servent depuis quelques années, alternativement, de caractères arabes ou français; soit que, comme le prétendent les Tolbas Kabyles, l'alphabet berbère soit perdu, soit que cet alphabet n'ait jamais existé. (Voir Daumas, *Grande Kabylie*. Cf. aussi de Saulcy et Boissonnet, *Revue archéol.*, 2e année, p. 489.)

(1) *Origin. Gaul.*
(2) Cæsar. *Bell. Gall.* l. I.

C'est à ce moment que le fond des langues elles-mêmes s'altère; qu'elles subissent des modifications plus ou moins importantes dans l'orthographe ou la terminaison des mots, cédant ainsi, à leur tour, à cette nécessité providentielle de rapprochement entre les divers peuples et, se mettant, pour ainsi dire, par ce moyen, comme par celui de l'alphabet, à la portée des voisins et des étrangers. A cette époque de transition entre une vieille civilisation ou une barbarie qui se retirent et une nouvelle civilisation qui s'avance pour les remplacer; à cet instant de flux et de reflux, à cette heure crépusculaire des nations, tout se mêle, s'échange, se trouble : arts, coutumes, langues, religions. Il s'établit une effrayante promiscuité dont l'élément vainqueur lui-même peut avoir en quelques points à souffrir. Ces effets, aidés par la politique bien connue des Romains, n'ont nulle part été plus manifestes que chez les Gaulois, aux jours qui ont vu s'accomplir la conquête, comme aux temps qui l'ont précédée ou suivie.

Ainsi nous sont expliqués le détrônement des principes immatériels, unithéistes du druidisme, par le triomphe éphémère du sensuel polythéisme romain; la présence confuse et simultanée sur les monnaies gauloises des dieux, des attributs, des caractères grecs ou latins et des types celtiques; désordre immense qui nous fait comprendre à son tour comment la science la plus attentive a pu souvent et si longtemps, se fourvoyer dans ce chaos plein de contradictions et d'obscurité.

De tout ce qui précède nous sommes évidemment autorisés à conclure :

1° Que les Gaulois avaient une langue particulière;

2° Que cette langue était la même, sauf quelques altérations inévitables, que la langue parlée encore aujourd'hui en plusieurs endroits de la Bretagne et de l'Angleterre, en Irlande et dans la haute Écosse; se rapprochant plus de l'idiome usité dans ces deux dernières contrées, c'est-à-dire du gaëlique, que des autres dialectes;

3° Que cette langue altérée par les rapports établis, d'abord avec les colonies grecques, plus tard avec les conquérants romains, a persisté néanmoins, longtemps encore après la conquête, chez tous les peuples celtiques;

4° Que les anciens Gaulois n'écrivaient point leur langue; que ces peuples n'ont commencé à se servir de l'écriture que quelque temps avant la conquête romaine;

5° Qu'ils ont emprunté alors des caractères étrangers, d'abord ceux des Grecs, ensuite ceux des Latins, employant quelquefois simultanement et mélangeant ces deux espèces de signes exotiques.

Et maintenant, est-ce que de tout cela ne sort pas sans effort, et d'une manière invincible, ce que nous pouvons appeler la conclusion des conclusions, qui doit servir de réponse à la question posée en commençant, à savoir :

Que lorsqu'il tombe entre nos mains une monnaie de fabrication gauloise, antérieure à l'entier établissement de la domination romaine, et que cette pièce porte une légende, soit en caractères grecs, soit en lettres latines, mais à laquelle il est impossible de trouver un sens au moyen du grec ou du latin, il faut chercher à traduire l'inscription par les idiomes celtiques.

L'affirmative ne saurait plus paraître douteuse. Amené moi-même à cette idée par l'examen des faits et par la logique, j'ai pris le parti que je viens d'indiquer. J'ai essayé d'expliquer par l'intermédiaire de l'armoricain et du gaëlique les légendes des monnaies gauloises jusqu'à ce jour inexplicables, et j'ai eu la satisfaction d'arriver presque constamment au succès.

Pour le prouver, il ne me reste plus qu'à citer ici, à titre d'exemples, un certain nombre des explications par moi trouvées. Ainsi sera complétée la réponse à la question qui fait l'objet du présent travail.

La plupart des *descriptions* de médailles que je vais donner sont prises dans l'ouvrage intitulé : *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale* (1846) par M. Adolphe Duchalais. Je ne pouvais assurément mieux faire que de suivre un observateur si exact et si savant. Je ne dois pas oublier non plus de saisir cette occasion de le remercier ici de l'empressement obligeant avec lequel il a bien voulu mettre à ma disposition et m'indiquer celles des monnaies gauloises que j'ai désiré examiner par moi-même dans notre précieuse collection nationale.

EXEMPLES.

1° Dvrnocov. Tête jeune, imberbe, diadémée, tournée à droite.

Revers. Dvbnorex. Personnage de face, la tête nue, le corps couvert d'un vêtement, avec ceinture et épée; de la main gauche il tient par les cheveux une tête de profil, etc.

2° Même type, la légende n'existe plus.

R. Même type que le n° 1.

3° Même type, les cheveux tombent en tresse par derrière.

R. Personnage casqué, revêtu d'une cuirasse, marchant à gauche et soutenant dans ses mains une enseigne surmontée d'un sanglier.

4° Même type, légende effacée.

R. Nbnorex. Même type.

On voit que toutes ces monnaies qui portent d'un côté, ainsi que M. Duchalais l'a fait remarquer justement, le nom de Dubnorix, le fameux chef des Éduens dont parle César, montrent toutes, sans exception, au revers, un personnage dont la main est occupée par quelque action plus ou moins violente et agressive; tantôt il tient par les cheveux la tête d'un ennemi, tantôt il brandit l'enseigne surmontée du symbole national du sanglier. De Durnocov on a cherché à faire Durnacos, on a voulu y voir le nom de Tournai et faire à ce lieu, en lui donnant pour chef un Dubnorix différent de celui dont parle César, l'attribution de notre pièce.

Au lieu d'aller chercher si loin une explication si difficile, j'ai mieux aimé lire la légende à ma manière, et j'ai trouvé :

Dourn, main; *oc'h*, contre; *hov* ou *hô*, eux,

Main contre eux; ce bras patriotique suscité pour menacer et frapper l'ennemi, et que toutes ces monnaies montrent à leur revers.

5° Epenos. Tête jeune, imberbe, les cheveux touffus et tournée à gauche.

R. ebenoc . Cheval galopant à droite, *au-dessus* du cheval est un aigle les ailes éployées.

Suivant les attributions données jusqu'à ce jour, faut-il faire de cet Epenos un Epenus, chef gaulois *inconnu?*

Pour moi je préfère traduire ainsi en celtique :

E'penn , au-dessus , être , nature supérieure; os, terminaison grecque, superfétation du mot gaulois, à supprimer.

Et je ferai remarquer cette aigle romaine mise au-dessus du cheval libre, l'un des principaux symboles nationaux des Gaulois; il y aurait là une flatterie à l'endroit des Romains vainqueurs, par un de leurs alliés gaulois, traître à la cause nationale; on sait que plusieurs tribus gauloises n'avaient obtenu des conquérants la permission de continuer à frapper monnaie, qu'à la condition de faire figurer sur leurs pièces le type de l'aigle romaine.

6° Onnin. Buste jeune, imberbe, tourné à droite, les cheveux courts et ornés d'ailes; le corps est couvert d'un vêtement.

R. Ninno. Sanglier paraissant en arrêt, les poils hérissés, tourné à gauche.

En celtique : *nin-eo*, par contraction et avec l'*n* redoublé, *C'est nous!* allusion au type national du sanglier, dont il faut aussi remarquer l'attitude hostile.

Si on doit lire dans le ONNIN ou (en lisant au rebours) dans le NINNO du droit de la médaille le nom d'un chef, il y aurait là un anagramme, une sorte de jeu de mots qui ne répugnerait pas au caractère gaulois.

7° ATEVLA-VLATOS. Décrite par M. Lambert dans son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, page 147 et planche IX.

Sur le droit un buste avec collier et ailes.

Sur le revers, le cheval, que l'on a pris quelquefois pour un bœuf, affecte une attitude extraordinaire « qui n'a point échappé, dit M. Lambert, à la sagacité de M. Lelewel, qui regarde ce quadrupède comme étant dans une situation d'affliction et de doléance. » (*Étud. numism.* t. I, p. 328.)

En celtique : A, du ; TEOUAL ou TEOUEL, triste, taciturne ;

Effigie du taciturne.

Au revers : UL ou EUL, seul, un, et ATÔ, toujours ;

Toujours seul !

8° LUXTHKIOS ou ...TIIKIOS (Lambert, page 148, planche X, 11).

D. Une tête d'homme.

R. Un cheval au pas.

M. Lambert dit : « Nous croyons cette médaille inédite, et le nom qu'elle indique doit augmenter selon nous la liste des chefs qui ne sont connus que par les monuments numismatiques ; elle appartient au musée de Rouen. »

C'est bien en effet un nom propre qu'il y faut voir, et comme tous les noms chez les peuples primitifs, celui-ci est figuré.

En celtique : *Luch'*, lumière, *tiek*, chef, *le chef éclairé*, et la terminaison grecque IOS ou OS qu'il faut négliger, ou qu'on pourrait traduire par le celtique OZ, figure ; *figure, portrait du chef éclairé.*

Mais il vaut mieux, selon moi, négliger ces terminaisons, ainsi que certaines additions de lettres euphoniques ajoutées aux mots gaulois, soit par les Grecs eux-mêmes, parmi lesquels les Gaulois auraient pu choisir des monétaires moins ignorants qu'eux, soit par les Gaulois dont le langage, surtout le langage écrit, avait déja subi les altérations dont j'ai parlé plus haut.

Pomponius Méla (l. III) dit que la prononciation des mots gaulois et même leur mécanisme était si difficile à saisir, qu'il était impossible aux Romains et aux Grecs de citer un seul de ces mots sans en altérer la forme et le sens.

A propos de cette monnaie et du nom figuré du chef qui s'y trouve représenté, qu'on me permette de citer un fait analogue qui appuie

parfaitement ma traduction. Strabon et Athénée, d'après Posidonius, rapportent d'un certain Luern (Posid. ap. Athen. lib. IV, c. XIII, Λουέρνιος) ou Luer (Strab. IV, p. 191, Λουέριος) roi des Arvernes au IIe siècle avant notre ère, que chaque fois que ce chef paraissait en public, il jetait sur la foule qui se pressait autour de son char une pluie de monnaie d'or et d'argent, « aurum et argentum in turbas Celtarum innumeras eum prosequentes spargere. »

Or, *lugern*, en celtique, veut dire splendeur, magnificence; ce chef s'appelait donc *le magnifique*.

9° ANSALI au-dessous d'un cheval au galop portant un cavalier armé d'un bouclier.

En celtique : *an*, le; *sali*, bondissant. *Le bondissant*.

10° TOUTOBOCIO. Tête imberbe, tournée à gauche.

R. ATEPILOS.

Rangée, au cabinet des médailles, aux incertaines de la Lyonnaise. Attribuée par M. Lelewel au roi teuton Teutobocchus, que Marius fit prisonnier en l'an 102 avant Jésus-Christ.

En celtique : *teu, tev, teô*, gros: *tobach, toboc*, surprenant, ou *le géant*.

Et pour le revers : *at*, grain; *pila*, broyer. *Le destructeur des moissons*.

On trouve encore ce mot ATPILI au droit de monnaies dont le revers porte le nom d'Orgetoriox, chef des Helvètes, auquel aurait ainsi été donné par les Gaulois le même surnom qu'au précédent.

11° Une tête qui peut être celle de Diane.

R. Un cavalier tenant une enseigne militaire, et cette inscription, LITAN, LITAV, et sur d'autres, ...ICOS.

Attribuée avec beaucoup de sagacité à Litavicus, chef éduen, par M. Duchalais.

En celtique : *lit*, prompte; *uigh*, volonté. *Le Résolu*.

12° ANDOB. Buste jeune, imberbe, couvert d'un casque; couronné d'un collier; derrière, un foudre.

Classé aux chefs inconnus.

En gaëlique : *an*, le; *dob*, destructeur, l'impétueux. *L'Ouragan*.

13° APHTOIAMOS ou APTOIAMOS. Buste imberbe, casqué (Mars).

R. NAMV, un bouc.

En gaëlique : *ar*, bataille; *toill*, mérite; *mò*, superlatif, le plus grand. *L'homme le plus grand dans le combat, le plus valeureux*.

Et au revers : *namh*, hostile, batailleur.

Il est curieux de rapporter ici le rapprochement fait, à un autre

point de vue, il est vrai, par M. Duchalais, pages 82 et 83. Le mot grec ἀρειτολμος, qui diffère bien peu du mot inscrit sur la médaille, signifie, selon Robert Estienne, *audace de Mars*.

On sait qu'une commune origine est maintenant donnée au grec et au celtique, et qu'on a remarqué les frappants rapports des deux langues dans plusieurs cas, notamment dans le Γενήθω φάος, *fiat lux* (1).

14° Tête jeune, imberbe, laurée, ornée d'un collier perlé, etc.

R. Cambotre. Cheval galopant à gauche; au-dessus un glaive, la pointe tournée à droite.

En celtique : *camb*, vallée; *otré*, concession, accord. *Le Pacificateur de la vallée.*

15° Segusia. v. s. Buste jeune, imberbe, casqué, tourné à droite; derrière on voit une lance dont cette figure est armée.

R. Arus. Hercule nu, debout, s'appuyant sur sa jambe droite; sur son bras gauche est jetée la peau du lion de Némée; son bras droit est étendu au-dessus de sa massue, etc.

Attribuée aux Segusiani (in genere).

En celtique (pour le droit : *seich*, combat; *usa*, tranquille. *Ceux qui sont de sang-froid dans le combat; les intrépides.*

Et pour le revers : *ar*, bataille, et *us*, grand. *Le grand combattant, le fort.*

Avant de terminer ces citations, nous ajouterons la traduction de quelques noms de peuples énoncés dans la numismatique, ainsi :

Arecomici. En gaëlique, *ar*, terre, charrue, culture, et *comith* action de se nourrir; les peuples qui vivent de la terre, *les cultivateurs.*

Sollini. En gaëlique : *soll*, amorcer pour pêcher; *les pêcheurs.*

Helvetii. En celtique, *elva* (*ealbha*), troupeau, bétail; *les pasteurs.*

Andecavi. Du celtique *anden*, longue, et *komb*, vallée; *les habitants de la longue vallée.*

Andecom et Andecombos se lisent sur plusieurs monnaies gauloises attribuées aux *Andecavi*. Remarquons, en passant, que cette dénomination convient parfaitement au territoire des peuples en question, arrosé à la fois par la Loire, le Loir, la Mayenne et la Sarthe, qui s'y réunissent.

Ces exemples suffiront complétement, je l'espère, pour la démonstration de la vérité que je crois avoir découverte et que je me suis efforcé d'établir.

(1) Voy. Michelet, *Hist. de France*, t. Ier, p. 140.

Ce premier pas fait par la science numismatique, il serait à désirer que l'histoire pût en tirer parti pour aller plus avant elle-même. Une fois leur véritable sens restitué aux médailles gauloises, l'historien peut venir les interroger après le simple numismatiste, et leur demander des indications sur les faits de tel chef inconnu, sur la situation de telle contrée qu'elles nomment d'une façon si pittoresque. Si d'autres occupations plus impérieuses, sinon plus attrayantes, m'en laissent le loisir, je tâcherai un jour d'aller jusque-là, tout en donnant de nouvelles traductions; mais si le temps me manque, d'autres plus habiles et plus heureux pourront avancer davantage, à leur tour, dans la voie que je viens d'ouvrir.

Dès aujourd'hui j'ai rendu la parole aux monnaies gauloises, et fait entrevoir la possibilité de restituer, avec un tel secours, leurs situations réelles aux diverses contrées de notre antique patrie, leurs couleurs naïves et puissantes aux multiples et glorieuses individualités de notre histoire nationale. Je saurai me contenter, pour le moment, du résultat obtenu, récompense plus que suffisante de mes faibles travaux.

Octobre 1851.

ADOLPHE BREULIER,
Avocat à la cour d'appel de Paris.

NOTES D'UN VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE

AU PIED DE L'AURÈS.

Avant de partir pour la mission que m'avait confiée M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, mission qui avait pour objet de recueillir les inscriptions antiques de la province de Constantine, particulièrement celles de Lambèse et des vallées qui s'étendent au pied du versant septentrional de l'Aurès, je m'étais composé un recueil de toutes les inscriptions déjà connues des contrées que je devais explorer. Mon attention ayant été ainsi appelée d'avance sur les difficultés que présente l'explication de certains passages de ces inscriptions, que j'avais lieu de supposer mal copiées, j'espérais, en les vérifiant sur les monuments eux-mêmes, trouver par une lecture plus exacte la solution de ces difficultés, et dans tous les cas en obtenir un texte désormais certain.

Les indications du docteur Shaw et de Peyssonnel sont tellement précises que je n'ai pas eu de peine à retrouver ceux de ces monuments qu'ils ont signalés dans les lieux que j'ai visités, mais presque toujours avec de telles variantes, que l'on conçoit difficilement comment ces voyageurs, si recommandables d'ailleurs, ont pu copier d'une manière aussi inexacte des monuments dont la lecture n'offrait cependant aucune difficulté. Un exemple me suffira pour donner la mesure de la confiance que méritent les textes épigraphiques que l'on rencontre dans leurs ouvrages. Le docteur Shaw donne comme ayant été copiée dans le voisinage du temple d'Esculape, à Lambèse (1), l'inscription suivante :

PROCO....
. . . ISSIMO
BENIGNISSIMO
CAES...
IANVARIVS
LEG . III . AVG

S'il a, comme on l'a dit, copié dans les lettres manuscrites de Peyssonnel, les inscriptions qu'il a insérées dans cette partie de son

(1) Tome I, p. 149 de la traduction française.

voyage, il faut convenir qu'il l'a fait avec une singulière négligence ; car dans l'édition de ces lettres, qui a été donnée par M. Dureau de la Malle (1), ce monument est ainsi conçu :

PROC . SPRAT
SILVIVS . . . . . SSIMO
FF. . . . BENIGNISSIMO
CAES . VENTVS
LEG. III. AVG .

Voilà certainement deux textes dont il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de tirer un parti quelconque. Heureusement, le monument lui-même existe encore à la place où Peyssonnel l'avait vu en 1725 ; mon savant compagnon de voyage et ami, M. le commandant Delamare, l'a retrouvé et dessiné en 1844 (2), et voici la copie que j'en ai prise moi-même au mois de novembre dernier. J'ai dédoublé les lettres liées, qui ne peuvent être reproduites avec les caractères ordinaires de l'imprimerie ; ces lettres d'ailleurs sont extrêmement claires, et ne peuvent offrir aucune espèce de difficulté.

P . IVL . IVNIA
NO MARTIALIA
NO LEG AVG PR
PR CV COS PRAE
SIDI IVSTISSIMO
ET BENIGNISSI
MO C CALVENTIVS
IANVARIVS
LEG III . AVG
. . . . . .

Les mots LEG III, qui commencent la neuvième ligne, sont gravés en caractères plus petits que le reste de l'inscription, et dans un creux d'environ cinq millimètres de profondeur. Cette particularité, que l'on remarque sur la plupart des monuments publics de l'ancienne Numidie où figure le nom de la légion IIIe Augusta, avait déjà été signalée par M. Delamare, dans le mémoire que j'ai cité plus haut. Je crois

(1) Paris, 1838, p. 352.

(2) M. Delamare a fait graver son dessin ; c'est un de ceux dont se compose la seconde des planches qui accompagnent un Mémoire rédigé par lui avant notre départ pour l'Afrique, au mois de septembre 1850 ; lu à cette époque à la Société des Antiquaires de France, et qui doit faire partie du XXIe volume du recueil de cette Société.

l'avoir expliquée dans un rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique, et qui a été inséré dans le cahier d'avril 1851 des *Archives des Missions scientifiques* (1). Depuis la rédaction de ce rapport, de nouveaux monuments sont venus confirmer mes conjectures, et ils me permettront, lorsqu'il me sera possible de reprendre cette question, d'en donner une solution complète et, je l'espère, satisfaisante.

Après la neuvième ligne, il y en avait autrefois une dixième, qui a été effacée avec intention et au ciseau. M. Delamare n'avait pas remarqué cette circonstance, et il ne l'a pas figurée dans son dessin.

Après ces observations préliminaires sur la forme extérieure du monument, abordons-en le texte et donnons-en l'interprétation. Ce texte doit se lire ainsi :

P(ublio) Iul(io) Iunia||no Martialia||no, leg(ato) Aug(usti) pr(o) || pr(ætore), c(larissimo) v(iro), co(n)s(uli), præsidi justissimo || et benignissi||mo, C(aius) Calventius || Ianuarius centurio || leg(ionis) tertiæ Aug(ustæ) || [Alexandrianæ.]

On voit que cette inscription, si affreusement défigurée dans les copies de Shaw et de Peyssonnel, a cependant une certaine importance, puisque c'est la dédicace d'un monument élevé par un centurion de la légion IIIe Augusta, en l'honneur d'un personnage consulaire, *Publius Julius Junianus Martialianus.*

La dernière ligne, qui, ainsi que je l'ai dit, a été effacée avec intention, devait contenir un surnom de la légion, et ce surnom ne pouvait être que celui d'ALEXANDRIANA, qui a été également martelé, mais pas assez complétement pour qu'on ne puisse le

(1) Sur un grand nombre de monuments, les mots LEG. III ont été martelés, mais pas assez complétement pour qu'on ne puisse les déchiffrer encore ; ces monuments et ceux dont je parle dans le texte, sont ou peuvent être antérieurs au règne de Gordien III, et il n'en est aucun qui présente l'indication d'une époque postérieure au règne de Maximin ; enfin, sur tous les monuments publics où le nom de la légion est accompagné de l'épithète ALEXANDRIANA, cette épithète est, ainsi que les mots LEG. III, ou martelée, ou gravée dans un creux de quelques millimètres de profondeur. De ces diverses circonstances et de quelques autres indications qu'il serait trop long de rappeler ici, j'ai cru pouvoir conclure qu'en haine de Maximin, meurtrier du dernier des princes de la famille des Sévères, la légion avait pris part à l'insurrection des deux premiers Gordiens; qu'enveloppée dans leur défaite, sans avoir pu combattre, elle avait été licenciée par Capellien, qui avait fait alors effacer son nom de tous les monuments publics; enfin, qu'aussitôt après l'avénement de Gordien III, elle avait été rétablie, et que son nom avait été gravé de nouveau sur les monuments, ainsi que celui d'Alexandre, auquel Capellien avait fait subir le même outrage.

déchiffrer encore, dans une inscription de Constantine, relative au même personnage.

Cette seconde inscription a été publiée en 1846, par M. Alfred Maury, dans la *Revue de Philologie* (1); elle était alors déposée, avec d'autres monuments récemment découverts, au milieu de la place dont on a fait depuis la principale cour de la casbah, et dans une situation peu favorable à la lecture; aussi le texte qu'en a donné notre savant collaborateur, présente-t-il quelques inexactitudes. Je crois donc devoir reproduire ici la copie que j'en ai prise sur le monument même, qui est aujourd'hui encastré dans le mur d'enceinte de la citadelle, vraiment digne des Romains, élevée par nos ingénieurs militaires sur l'emplacement du capitole de l'antique Cirta.

P I V L I O I V N I A N O M A R T I A L I A N O C V
C O S Q V A E S T O R I P R O V I N C I A E A S I A E T R I B
P L E B E I P R A E T O R I C V R A T O R I C I V I T A T I S C A
L E N O R V M C V R A T O R I V I A R V M C L A V D I A E
C A S S I A E E T C I M I N I A E P R A E F E C T O A E R A R I M I L I
T A R I S P R O C O N S V L I P R O V I N C I A E M A C E D O N I A E
L E G A T O LEG III A V G S E V E R I A N A E ALEXANDRIANAE
P R A E S I D I E T P A T P O N O R E S P V B L I C A C I R T E N S I V M D E
C R E T O O R D I N I S D E D I T D E D I C A V I T Q V E

P(ublio) Julio Juliano Martialiano (2) *c(larissimo) v(iro)* || *co(n)s(uli), quæstori provinciæ Asiæ, trib(uno)* || *plebei, prætori, curatori civitatis Ca* || *lenorum, curatori viarum Claudiæ* || *Cassiæ et Ciminiæ, præfecto ærari mili* || *taris, proconsuli provinciæ Macedoniæ,* || *legato leg(ionis) tertiæ Augustæ Severianæ Alexandrianæ,* || *præsidi et patrono, Respublica Cirtensium de* || *creto ordinis dedit dedicavitque.*

Suivant M. Maury, il y aurait, à la fin de la première ligne, une lacune de quelques lettres; c'est une erreur : cette ligne est entière et il n'y manque absolument rien; seulement, elle est gravée en caractères beaucoup plus grands que le reste de l'inscription, et M. Maury n'ayant pas tenu compte de ce fait, dans sa copie, cette ligne s'y est trouvée plus courte que les autres, circonstance qu'il aura cherché à s'expliquer, le souvenir qui lui était resté de la forme

(1) Tome II, p. 197.

(2) M. Maury a lu à tort MARTIALANO; il y a bien MARTIALIANO sur le monument, ainsi que dans l'inscription de Lambèse.

du monument, étant un peu confus, en supposant que cet angle de la pierre avait été brisé. J'ai dû insister sur ce point, parce que, ainsi qu'on va le voir, il tire fort à conséquence.

M. Maury a cru devoir remplacer les lettres qu'il pensait avoir disparu après les sigles CV, par la syllabe PRO, laquelle réunie à la syllabe COS, qui commence la ligne suivante, aurait formé l'abréviation du titre de *proconsul*. Je ne vois pas, en effet, comment la lacune étant supposée exister, on aurait pu la combler autrement. Aussi M. Zell, qui a inséré ce monument dans son *Delectus inscriptionum romanarum* (1), a-t-il admis sans contestation la conjecture de notre savant collaborateur. Mais le titre de proconsul, lorsqu'il n'est accompagné d'aucun déterminatif, fait nécessairement sous-entendre après lui le nom de la province où le monument a été élevé. Il s'ensuivrait donc que Martialianus aurait été *proconsul de Numidie*, ou, en d'autres termes, que la Numidie, qui depuis la division, opérée par Auguste, des provinces de l'empire, en *provinces impériales* et en *provinces sénatoriales*, avait toujours été comprise parmi les premières (2), en aurait été détachée, à l'époque de l'érection de notre monument, pour être administrée par des magistrats choisis par le sénat. On a des exemples de provinces, la Bithynie entre autres (3), qui ont passé successivement, et à plusieurs reprises, de l'une à l'autre de ces deux catégories; un pareil changement ne serait donc pas absolument impossible en lui-même; mais il serait très-important à noter pour l'histoire de la Numidie.

Toutes ces conséquences, que l'on était en droit de tirer du texte publié par M. Maury, tombent d'elles-mêmes en présence de celui que j'ai donné plus haut, et aussi en présence de l'inscription de Lambèse, où Martialianus est expressément qualifié de consul. Ce personnage doit donc être rangé dans la classe des consuls *suffecti*, son nom ne figurant pas sur la liste des consuls ordinaires, et cette liste ne présentant aucune lacune pour le règne d'Alexandre Sévère, pendant lequel, ainsi que l'a très-bien démontré M. Maury, cette inscription a dû être gravée.

On a pu remarquer que, sur ce monument, les titres de Martialianus sont énumérés dans l'ordre direct, c'est-à-dire dans l'ordre chro-

(1) Heidelberg, 1850, in-8°, p. 192, n° 1609.

(2) Voy. Marini, *Atti e monumenti de' Frat. Arval.*, p. 756, *b*, et 768, *b*.

(3) Voy. Borghesi, *Sopra un' iscrizione del console L. Barbuleio Optato Ligariano*, p. 14 et suiv.

nologique ou de progression ascendante. Un seul est excepté de cet ordre, c'est celui de *consul*, qui, comme le plus élevé de tous, devrait terminer la liste, et qui la commence au contraire. Je ne connais aucun autre exemple d'une semblable transposition, et je ne puis me l'expliquer qu'en supposant que Martialianus était, lors de l'érection de notre monument, dans l'exercice même du consulat.

Le dernier des titres mentionnés est celui de *légat de la légion III*e *Augusta*. Si Martialianus n'avait été qu'un simple légat de légion, ce titre ne serait pas à sa place; on aurait dû le mettre avant et non après celui de *proconsul de la province de Macédoine*, titre plus élevé que celui de commandant de légion, ainsi que le prouvent les inscriptions honorifiques où ces deux titres sont mentionnés (1). Aussi cet officier n'était-il pas seulement légat de la légion IIIe Augusta, mais encore *légat impérial propréteur de Numidie*. C'est ce que prouve évidemment l'inscription de Lambèse, où le nom de cette province doit être nécessairement sous-entendu, après les sigles LEG . AVG . PR . PR .

On s'explique du reste facilement comment on a pu omettre ce dernier titre dans l'inscription qui nous occupe. Dans les provinces qui, comme les deux Germanies, les deux Pannonies, la Syrie, etc., possédaient les quartiers de plusieurs légions, chacun de ces corps était commandé par un légat, et, en outre, il y avait pour toute la province un légat propréteur qui, aux fonctions de commandant en chef des troupes, joignait celles de gouverneur civil. Mais en Numidie, et dans les autres provinces qui, comme elle, n'avaient qu'une seule légion, un seul légat suffisait, et celui qui commandait la légion était en même temps, par le titre de propréteur, investi des pouvoirs de gouverneur civil. C'est ce qui est clairement exprimé dans quelques-unes des inscriptions que j'ai recueillies dans la province de Constantine, et notamment dans la suivante, qui a été trouvée dans les ruines du temple d'Esculape à Lambèse (2) :

(1) Voy. notamment, dans Gruter, 476, 5 (Murat. 751, 5) et dans Marini, *Frat. Arvali*, tav. LX.

(2) Cette inscription est gravée sur une pierre rectangulaire de 1^{m},30 de hauteur, sur 0^{m},88 de largeur. Elle est antérieure au règne de Gordien III, puisque les mots LEG. III y ont été effacés et gravés ensuite de nouveau.

Maximianus, à la piété duquel nous sommes redevables de ce monument, doit être rangé, comme Martialianus, dans la classe des consuls *suffecti*. Quant à *Ulpia Aristonice*, quelques lecteurs désireront peut-être savoir ce qu'elle était, et pourquoi elle figure sur la dédicace de cet autel, en même temps qu'un aussi grand personnage ; ils l'apprendront par l'inscription suivante, que j'ai découverte à *Marcouna*, l'ancienne *Verecunda*, municipe romain, dont le nom même était inconnu,

IOVI . DEPVLSO
RI . GENIO . LOCI
M . VALERIVS
MAXIMIANVS
LEG . AVG . LEG
III . AVG . PR . PR
CONSVL ET
VLPIA . ARISTONICE

Jovi depulso || ri, genio loci, || M(arcus) Valerius || Maximianus, || leg(atus) Aug(usti) leg(ionis) || tertiæ Aug(ustæ) pr(o) pr(ætore,) || consul et || Ulpia Aristonice.

On conçoit dès lors que, tous les légats propréteurs de Numidie étant en même temps légats de la légion IIIe Augusta, et tous les légats de cette légion légats propréteurs de Numidie, on ait pu sans inconvénient omettre sur les monuments élevés en leur honneur tantôt le second titre, comme dans l'inscription de Lambèse, tantôt le premier, comme dans celle de Constantine. Dans celle-ci d'ailleurs, Martialianus est qualifié de *præses*, expression vague qui servait à désigner tous les gouverneurs de province, quel que fût d'ailleurs leur titre spécial, et qui, ici, équivaut évidemment à celui de propréteur.

J'ai dit au commencement de cet article que la provenance des inscriptions insérées dans le voyage de Shaw et dans les lettres de

et qui a cependant laissé des ruines considérables, à deux milles à l'est de celles de *Lambæsis*, sur la voie qui conduit de cette ville à Timegad, l'ancienne *Thamugas*.

VLPIAE. M. F.
ARISTONI
CAE
M. VALERI
MAXIMIA
NI
CONSVLIS
DD PP

Ulpiæ M(arci) f(iliæ) || Aristoni || cæ, (conjugi) || M(arci) Valerii || Maximia || ni || consulis. || D(ecreto) d(ecurionum), p(ublica) p(ecunia).

Cette inscription est gravée sur un cippe rectangulaire, de 1 mètre de hauteur sur 0^m^,58 de largeur. Le mot *conjugi* a été omis après les noms d'*Ulpia Aristonice*; j'ai rencontré des exemples de la même omission sur des monuments analogues trouvés à Lambèse et à Timegad.

Peyssonnel, est en général indiquée avec une précision et une exactitude remarquables. Je ne ferai pas le même éloge de l'indication suivante, que j'avais trouvée dans les *Antiquités de Lyon*, par Jacob Spon (1) : « Monsieur de la Fon, seigneur de la Tour et gouuerneur du Bastion de France, m'a communiqué deux inscriptions de cette troisième légion (2), qu'il auoit treuuées dans le royaume d'Alger, auprès du mont Atlas, en allant à Constantine, qui est la demeure du Bey de l'armée du Leuuant, pour le Grand Seigneur.

« *I. O. M. Tempestatium diuinarum potenti leg. III Aug. dedicante Q. Fabio Caluitino Leg. Aug. Pr. Pr.*

« *Vintis bonarum Tempestatium potentibus leg. III. Aug. dedicante Q. Fabio Caluitino Leg. Aug. Pr. Pr.* »

Ces deux inscriptions sont reproduites de la manière suivante dans les *Miscellanea* du même auteur (3) :

In Africa, non longe ab urbe Constantina.

IOVI . O . M
TEMPESTATIVM
DIVINARVM POTENTI
LEG . III . AVG . DEDICANTE
Q. FABIO CALVITINO
LEG . AVG . PR.PR.

Ibidem.

VINTIS
BONARVM TEMPES
TATIVM POTENTIBVS
LEG . III . AVG . DEDICANTE
Q. FABIO CALVITINO
LEG AVG . PR.PR

Ici la disposition des lettres a été imitée; du moins on devait le croire. Mais l'indication de la provenance est encore plus vague.

Marini a aussi donné (4), d'après les *Miscellanea* de Spon, le premier de ces monuments ; il lit à la cinquième ligne CATVLLINO

(1) 1673, in-12, p. 96.

(2) Spon vient de citer un monument relatif à la légion *III*e *Cyrenaica*, avec laquelle il confond ici la légion *III*e *Augusta*.

(3) 1685, fol. p. 76 et 77.

(4) *Atti e monumenti de' Fratelli Arvali*, p. 774.

au lieu de CALVITINO, et croit que le légat impérial qui a dédié ces deux autels à Jupiter et aux Vents est le même personnage que celui qui fut consul en l'an 130 de notre ère.

M. de la Fon, qui avait trouvé ces inscriptions *au pied de l'Atlas, en allant du Bastion de France à Constantine,* me paraissait avoir fait une sorte de *voyage en zigzag;* or essayer de rétablir l'itinéraire suivi dans un semblable voyage, alors que je n'en connaissais que le point de départ et le point d'arrivée, c'était, on en conviendra, une tâche fort difficile. Je ne songeai même pas à l'entreprendre, et je me résignais, bien à regret cependant, je dois l'avouer, à ne pas vérifier, sur ces curieux monuments, l'ingénieuse conjecture de Marini, lorsque, vers le milieu du mois de mai dernier, je pensai à diriger une exploration du côté d'*Aïn-Boubenâna.*

Aïn-Boubenâna est le nom d'une admirable source, qui arrose une vaste clairière de la forêt, dans l'Aurès, à deux kilomètres environ au sud du camp de Lambèse, à deux cents mètres au moins au-dessus du niveau du Prætorium. Dans une première visite que j'avais faite à cette source, j'avais remarqué, autour du bassin d'où elle s'échappe, des pierres romaines, et j'espérais y rencontrer quelque dédicace aux Nymphes, quelque témoignage de la reconnaissance des habitants de l'antique Lambæsis, pour la délicieuse fraîcheur que, de leur temps sans doute comme aujourd'hui, ses eaux limpides répandaient, en descendant, de cascade en cascade, jusque dans la vallée; à moins cependant, ce qui est plus probable, qu'emprisonnées dès leur sortie de la clairière, dans de prosaïques tuyaux de conduite, elles ne fussent amenées ainsi dans la ville, pour alimenter quelqu'une des nombreuses fontaines dont nous avons retrouvé les ruines.

Sur la première pierre que je fis retourner, je lus l'inscription suivante (1):

IOVI. O. M
TEMPESTATIVM
DIVINARVM
POTENTI
LEG. III. AVG
DEDICANTE
Q. FABIO. CATVLLINO
LEG. AVG. PR. PR.

(1) Cette pierre, ou plutôt cet autel, a 0m,65 de hauteur, et 0m,32 de largeur. Les lettres sont hautes de 0m,04; sur la face droite est sculptée une patère; sur la face gauche, un préféricule.

Le lecteur peut se faire une idée de la joie que j'éprouvai. « C'est un des deux autels de M. de la Fon ! » m'écriai-je, et aussitôt je me mis à chercher l'autre. Je ne tardai pas à le trouver ; il était renversé dans le lit même du ruisseau. Nous eûmes quelque peine à l'en tirer, et j'y lus :

VENTIS
BONARVM
TEMPES
TATIVM
POTENTIBVS
LEG. III. AVG
. . . . . .

On voit que ce second autel a éprouvé, depuis le voyage du gouverneur du Bastion de France, une mutilation : sa base a été brisée, et avec elle ont disparu les trois dernières lignes de l'inscription (1). A la première ligne, on lit VENTIS, et non VINTIS comme avait écrit M. de la Fon.

La disposition des lignes de ces deux inscriptions n'est pas celle qu'on remarque dans les *Miscellanea*. Mais M. de la Fon n'était ni un antiquaire ni un épigraphiste (2) ; il les avait sans doute transcrites en caractères courants, et les *Antiquités de Lyon* reproduisent probablement la copie qu'il en avait remise à l'auteur de cet ouvrage.

Plus tard celui-ci, voulant les insérer dans ses *Miscellanea*, aura cherché à leur donner une forme analogue à celle des nombreux monuments dont se compose ce recueil, et il aura adopté la disposition qui lui paraissait la plus vraisemblable.

La première partie de la conjecture du savant éditeur des *Monuments des Frères Arvales*, se trouve, ainsi qu'on a pu le voir, pleinement confirmée par la découverte du premier de ces autels ; le légat impérial qui les a dédiés, s'appelait bien CATVLLINVS, et non CALVITINVS. Quant à la seconde partie de cette conjecture, qui s'appuie maintenant sur une parfaite similitude de noms, elle me paraît recevoir une entière confirmation de l'inscription suivante, que

(1) Cet autel avait les mêmes dimensions que le précédent ; sa hauteur est encore de 0m,42. On y voit également, sur les faces latérales, une patère et un préféricule.

(2) En effet, Spon ne l'a pas compris dans la liste des curieux, des antiquaires et des amateurs, qu'il a donnée pages 219 et suiv. de ses *Antiquités de Lyon*.

j'ai copiée dans le camp de la légion IIIe Augusta, à quelques pas au sud du *Prætorium*.

VAE
IANO HAD
VG. PONT. MAX
OT. XIII. COS. III. P
DEDICANTE
BIO CATVLLINO LEG
AVG. PROPR
VS C. F. CAMIL. MEMO
A. POMPEIA

Cette inscription, quoique bien mutilée, est facile à restituer, du moins dans sa partie essentielle; voici ce qu'on devait y lire lorsqu'elle était entière :

[IMP. CAES]
[DIVI TRAIANI PART H. FIL]
[DIVI NER]VAE [NEPOTI]
[TRA]IANO HAD[RIANO]
[A]VG. PONT. MAX. [TRIB]
[P]OT. XIII. COS. III. P[P]
DEDICANTE
[Q. FA]BIO CATVLLINO LEG
AVG PROPR
VS C. F. CAMIL. MEMO[R]
A. POMPEIA...
[LEG. III. AVG]

Imp(eratori) Cæs(ari), || *divi Trajani Parth(ici) fil(io)*, || *divi Ner]væ [nepoti*, || *Tra]iano Had[riano* || *A]ug(usto), pont(ifici) max(imo), [trib(unicia)* || *p]ot(estate) XIII, co(n)s(uli) III, p(atri) [p(atriæ),]* || *dedicante* || *[Q(uinto) Fa]bio Catullino leg(ato)* || *Aug(usti) pro pr(ætore)* || . . . . . *us C(aii) f(ilius) Camil(ia tribu)* (1) *Memo[r]* || . . . . . *a Pompeia* . . . || . . . . . *[leg(ionis) III Aug(ustæ)* (2).

(1) On ne connaît qu'un très-petit nombre de monuments où la tribu *Camilia* soit mentionnée (voy. Orelli, *Inscr. lat.*, t. II, p. 12), et presque tous proviennent de Vérone et de Pesaro (Oliver., *Marm. Pisaur.*, p. 99). Or un de ces monuments publié par Maffei, *Mus. Veron.*, 225, 4, est l'inscription d'un tombeau élevé par L. SALVIVS POENVS, pour lui et pour sa famille, dont un des membres porte le cognomen de MEMOR, qui se lit aussi sur notre monument, et n'est pas commun.

(2) Le trait horizontal que l'on remarque sous les lettres PE du mot POMPEIA, indique qu'il y avait un chiffre dans la ligne suivante, aujourd'hui entièrement effacée. Ce chiffre ne pouvait être que celui de la légion. Ce monument avait donc été élevé par des soldats ou par des officiers de ce corps.

Des inscriptions portant une date certaine, et que je ne reproduis pas ici, dans la crainte d'allonger indéfiniment cet article, m'ont fait connaître cinq légats propréteurs de Numidie, appartenant aux règnes d'*Antonin le Pieux*, de *Marc Aurèle* et de *Septime Sévère*, et qui tous portent, dans la dernière année de leur magistrature, le titre de *consul désigné*. Comme on ne peut pas supposer que le hasard ait fait un choix intelligent de ces monuments, pour nous les conserver plutôt que d'autres, dont on pourrait tirer une conclusion différente et que le temps aurait tous impitoyablement détruits, on est, ce me semble, en droit d'en conclure que la Numidie était une des provinces dont on ne quittait ordinairement le gouvernement que pour être appelé aux honneurs du consulat (1). Or, la treizième puissance tribunicienne d'Hadrien, mentionnée dans l'inscription qu'on vient de lire, correspond précisément à l'année 129 de notre ère (2). N'est-il donc pas évident que le consul que les fastes nous font connaître pour l'année 130 (3), est le même personnage que celui qui est mentionné dans cette inscription en qualité de légat propréteur de Numidie, et qui porte exactement les mêmes noms?

Outre leur intérêt archéologique, les deux inscriptions d'Aïn-Boubenâna ont pour l'histoire de nos anciennes relations avec les puissances barbaresques, une certaine importance; elles prouvent en effet qu'à une époque antérieure à l'année 1673, au mois de mai de laquelle parurent les recherches de Spon sur les antiquités de Lyon, un gouverneur du Bastion de France a pu traverser toute la province de Constantine, et venir jusqu'au pied de l'Aurès, où il les a copiées. A quelle occasion et dans quel intérêt cet officier a-t-il pu accomplir un semblable voyage? C'est là une question qu'on résoudrait peut-être en compulsant les archives de la société privilégiée, créée en 1597 pour l'exploitation commerciale des côtes de Barbarie; mais ces archives ne sont pas à ma disposition, et ce que les livres imprimés nous apprennent sur l'histoire de nos anciennes possessions

(1) On pourrait en conclure aussi, si ce fait avait besoin d'ailleurs d'être prouvé, que *Martialianus* et *Maximianus*, auxquels les monuments que j'ai cités plus haut donnent le titre de *consul*, n'étaient plus légats propréteurs de Numidie lorsque ces monuments ont été élevés en leur honneur, et que *Sex. Varius Marcellus*, mari de *Julia Soemias*, mère d'Héliogabale, qui dans son épitaphe (Osann, *Sylloge*, p. 417), est qualifié de LEG . LEG . III . AVG . PRÆSES NVMIDIÆ, et n'est point qualifié de *consul*, était mort dans l'exercice de la première de ces charges.

(2) Voy. Eckhel, *Doctrin. num.*, VI, p. 481.

(3) Ce consul est aussi mentionné dans deux inscriptions publiées par Donati, n. 163, p. 8, et par Kellermann, *Vigil. Rom.*, n. 123.

d'Afrique, est si peu considérable, qu'il ne me sera guère possible de faire autre chose ici, que d'émettre de simples conjectures. C'est au P. Dan, auteur d'une *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, dont la deuxième édition parut à Paris en 1649, que je dois le peu de renseignements dont je vais donner le résumé.

Le Bastion de France fut fondé en 1561, par deux marchands marseillais, *Thomas Linche* et *Carlin Didier*, qui, l'année précédente, avaient obtenu du divan d'Alger, moyennant redevance, l'autorisation de créer sur cette côte un établissement pour la pêche du corail. Cet établissement devint ensuite la propriété du sieur *de Moissac*, qui le laissa tomber en ruines. *Samson Napollon*, qui le rebâtit en 1628, et obtint du roi le titre de gouverneur, fut assassiné à Tabarque en 1633. Il eut pour successeur le sieur *Le Page;* mais quatre ans après, en 1637, le Bastion de France fut détruit par les Algériens, et tous les Européens qui s'y trouvaient furent emmenés en esclavage.

Il se passa alors un fait curieux et qui mérite d'être rapporté : les habitants d'une partie de la province de Constantine se révoltèrent et refusèrent de payer aux Turcs le tribut que ceux-ci en avaient reçu jusqu'alors. Le divan d'Alger envoya contre eux, en 1638, une armée qui fut taillée en pièces. Une nouvelle expédition eut lieu l'année suivante; mais elle ne fut pas plus heureuse pour les Algériens: ils furent acculés dans une impasse, et se trouvèrent dans l'alternative, ou d'y périr de faim et de soif, ou d'être massacrés jusqu'au dernier en essayant d'en sortir. Heureusement un marabout intervint et obtint pour eux une capitulation, dont un des articles portait : « *Qu'ils feraient rétablir à leurs frais le Bastion de France, dont la destruction, en privant les Maures d'un débouché avantageux pour leurs denrées, les avait mis hors d'état de payer le tribut* (1). » En 1640, en effet, un traité fut conclu entre la France et le divan d'Alger, et le Bastion fut rétabli.

Depuis cette époque, jusqu'en 1681, année où cet établissement fut définitivement abandonné pour celui de *La Calle*, l'histoire se tait sur le Bastion de France; seulement, dans une lettre adressée en 1644, par le capitaine général des galères d'Alger, au P. Lucien Heraut, de l'ordre de la Merci (2), je trouve la phrase suivante : « Je

(1) Le P. Dan, ouvrage cité, éd. de 1649, in-fol., p. 132 et suiv.

(2) Cette lettre est rapportée en entier par le P. Dan, p. 145. Ainsi que l'indique la qualité de la personne à laquelle elle est adressée, elle est entièrement relative au rachat de quelques esclaves chrétiens. On ne voit pas pourquoi il y est question de M. de la Tour.

vous promets que *M. de la Tour* sera franc et libre de tout. » Ce M. de la Tour était-il le même que notre *M. de la Fon, seigneur de la Tour*, qui déjà à cette époque aurait été gouverneur du Bastion de France? Je n'oserais l'affirmer, et cependant cela me paraît probable. Alors il faudrait reculer jusque vers 1650, l'époque de son voyage à Lambèse.

On se demandera peut-être quel était le but de ce voyage, et si M. de la Fon ne l'avait pas entrepris afin de traiter avec les chefs arabes, qui s'étaient montrés pour nous, en 1638 et en 1639, des alliés si fidèles. Je ne le pense pas : le bey, qui représentait à Constantine l'autorité du pacha d'Alger, n'aurait pas permis un tel voyage, et le tenter sans son autorisation et à son insu, eût été une imprudence que le gouverneur du Bastion de France n'aurait certainement pas commise; car elle eût pu compromettre gravement les intérêts à la sécurité desquels il était chargé de veiller.

Quand on relit attentivement la phrase de Spon que j'ai citée plus haut, on conçoit qu'elle ait pu être écrite par un homme qui, comme lui, n'avait pas parcouru la province de Constantine; on ne conçoit pas qu'elle ait pu être prononcée par M. de la Fon. Évidemment, celui-ci n'a pas pu dire qu'il avait copié les inscriptions dont il s'agit, *auprès de l'Atlas*, EN ALLANT A *Constantine;* mais il a pu et dû dire, *auprès de l'Atlas* (1), EN ALLANT TROUVER LE BEY DE *Constantine*, phrase bien différente pour lui et pour nous, et qui, cependant, pour son interlocuteur, dans l'ignorance où l'on était alors de la géographie de ce pays, pouvait offrir un sens tout à fait identique.

Ainsi modifié, le récit de Spon se comprend facilement. Peyssonnel, au mois de janvier 1725, fit un voyage semblable à celui de M. de la Fon, et dut suivre à peu près le même itinéraire : parti de La Calle, il alla trouver le bey dans la plaine des Ségnia, et revint avec lui à Constantine (2). Il alla plus loin vers le sud au mois de juin suivant; parti encore de La Calle, mais passant cette fois par Constantine, il rencontra le bey près des ruines de Zana, l'ancienne *Diana*, et l'accompagna dans sa marche le long de l'Aurès, jusqu'à *Bagaï* (3). C'était seulement à ces deux époques de l'année que le bey pouvait lever des contributions sur les habitants de l'Aurès : au mois de janvier, parce que la neige les chassant alors de la montagne,

(1) Il aurait dû dire au pied de l'*Aurès* ; mais on ne connaissait pas l'Aurès à cette époque.

(2) Lettres de Peyssonnel, p. 267 et suiv.

(3) Ibid. p. 314 et suiv.

les lui livrait en quelque sorte; au mois de juin, parce qu'il pouvait les affamer en ravageant les terres ensemencées par eux dans la plaine, et prêtes alors à être moissonnées.

C'est à cette seconde époque de l'année que M. de la Fon dut venir à Lambèse; car au mois de janvier, le plateau d'Aïn-Boubenâna, enseveli sous une épaisse couche de neige, eût été impraticable; et il ne dût pas y rencontrer le bey, car celui-ci ne s'aventurait jamais au pied de l'Aurès, sans y être accompagné par une armée, et une armée, outre qu'elle n'eût pas trouvé place pour camper sur ce plateau, y eût été peu en sûreté.

C'est, du reste, par cette circonstance seulement qu'on peut s'expliquer pourquoi M. de la Fon a copié ces deux inscriptions, plutôt que tant d'autres qui, par leur forme monumentale, eussent dû le frapper bien davantage, et pourquoi il n'a pas copié celles-là. Le bey, lorsqu'il venait à Lambèse, devait camper, soit sur le plateau d'*Aïn-Drinn*, soit dans le voisinage d'*Aïn-Chéb*, un peu à l'est des ruines de la forteresse byzantine. Ces deux points, le premier surtout, sont voisins du temple d'Esculape, dont les belles colonnes et l'inscription, encore en place, n'auraient pas manqué d'attirer l'attention de M. de la Fon. Le bey s'arrêtait à chaque étape le temps nécessaire pour recevoir les contributions, c'est-à-dire deux ou trois jours, et il voyageait à très-petites journées; M. de la Fon aurait donc eu le temps de visiter les ruines et d'y copier un grand nombre d'inscriptions.

Au contraire, sachant qu'il ne devait pas rencontrer le bey à Lambèse, et marchant à grandes journées, afin d'atteindre plus tôt le but de son voyage, il sera arrivé assez tard au douar qui, alors comme aujourd'hui, devait, à cette époque de l'année, se trouver près d'Aïn-Boubenâna; et le lendemain, étant parti dès la pointe du jour, suivant l'usage du pays, il aura traversé les ruines presque sans les voir, et, dans tous les cas, sans pouvoir s'arrêter.

Quoi qu'il en soit, il était arrivé de jour à ce douar, puisqu'il a pu y copier des inscriptions; il dut donc jouir du magnifique coup d'œil que l'on a de ce point, élevé, ainsi que je l'ai dit, de plus de deux cents mètres au-dessus de la vallée; il vit notamment tous les monuments indiqués sur notre planche CLXXII (1); le *Prætorium*, que l'on aperçoit au milieu de la plaine, l'*arc de Commode*, les *thermes*,

(1) Cette planche représente le village de Lambèse, tel qu'il était au commencement du mois d'avril dernier. Depuis, ce village a presque doublé d'importance, et le pénitencier, qui alors sortait à peine de terre, s'élève maintenant, en grande partie construit, sur la gauche du *Prætorium*. Les montagnes qui bornent de ce côté l'ho-

les *petits bains*, situés à la droite du spectateur; l'*amphithéâtre*, l'*arc de Sévère* et le *palais du légat*, qui n'ont pu entrer dans le champ de cette planche, mais qui sont peu éloignés des trois monuments que je viens de nommer; enfin, derrière la colline au pied de laquelle s'était placé l'artiste auquel je dois le dessin du camp de Lambèse, il dut voir l'aqueduc d'*Aïn-Drinn*, le *forum*, les deux *arcs de triomphe* situés à l'est de cet édifice, et les colonnes du *temple d'Esculape*, qui, colorées par le soleil couchant de cette belle teinte rosée que prennent en Orient les monuments dont le marbre blanc est la matière première, durent exciter surtout son admiration. Un pareil spectacle avait certainement laissé des traces dans sa mémoire, et il n'est pas possible qu'il n'en ait rien dit à l'antiquaire passionné auquel il communiqua les deux monuments qui ont donné lieu à cette digression.

L'auteur de l'article Spon dans la *Biographie universelle*, après avoir rappelé le projet que l'épigraphiste lyonnais avait formé d'accompagner le numismatiste Vaillant dans son voyage en Orient, se félicite pour lui et pour la science, de ce que les événements ne lui avaient pas permis d'accomplir ce projet. « Il échappa ainsi, dit-il, au malheur qu'eut Vaillant d'être pris par des barbaresques, dans sa traversée. » Un pareil malheur, s'il était arrivé à l'auteur des *Miscellanea*, eût pu avoir un résultat heureux pour la science; conduit sur les côtes d'Afrique, il s'y serait sans doute rappelé les communications de M. de la Fon, et peut-être, guidé par les indications de l'ancien gouverneur du Bastion de France, aurait-il cherché à explorer les ruines dont celui-ci lui avait parlé. Le champ de mes découvertes aurait été ainsi moissonné dès l'année 1675; mais Spon n'aurait rencontré au pied de l'Aurès, ni le 2e régiment de la légion étrangère, ni son colonel, dont la bonne et franche amitié m'a fourni des moyens d'exploration sans lesquels ma mission eût été loin de produire les résultats que j'ai obtenus; en allant donc glaner sur ses traces, près de deux siècles après lui, j'aurais pu faire encore une abondante récolte.

J'avais achevé la transcription des inscriptions que je venais de

rizon sont celles des Ouled-Sulthân, au pied desquelles est située la ville de Batna. Le spectateur tourne le dos à l'Aurès.

La civilisation, qui renaît aujourd'hui dans ces vallées, où elle a été autrefois si puissante, y ramènera un jour, je n'en doute pas, une nombreuse population. Alors peut-être, une grande ville s'élèvera à la place occupée maintenant par le misérable village dont nous offrons le dessin aux lecteurs de la *Revue*, et ce dessin, qui peut sembler offrir aujourd'hui peu d'intérêt, acquerra l'importance d'un véritable monument archéologique.

retrouver d'une manière si inattendue, et je me disposais à retourner au camp, lorsque je vis sortir de la forêt un Européen armé d'une hache et d'un fusil. Cet homme s'avançait vers moi et semblait vouloir m'adresser la parole. Je l'attendis. « Monsieur, me dit-il, d'un air de timidité qui contrastait singulièrement avec l'apparence de force et de vigueur qu'on remarquait sur toute sa personne, j'ai découvert dans la montagne des monuments que vous ne serez peut-être pas fâché de connaître. Je vous ai vu souvent copier des inscriptions dans la vallée; mais il y a si loin de là ici que j'ai craint que mes monuments, quelque curieux qu'ils me paraissent, n'eussent pas assez d'intérêt à vos yeux pour justifier un pareil déplacement; je n'ai pas osé vous en parler. Mais vous êtes tout près aujourd'hui, et si vous voulez vous laisser guider par moi, vous n'aurez pas à vous en repentir. » L'heure du rappel ayant sonné au camp, je venais de renvoyer les soldats qui m'accompagnaient. Cependant j'avais éprouvé tant de fois déjà, depuis le commencement de mon voyage, qu'en fait de découvertes archéologiques surtout, l'occasion perdue ne se retrouve jamais, que je n'hésitai pas à suivre cet inconnu qui me promettait une trouvaille nouvelle.

Il n'y avait pas loin peut-être, pour ses jambes habituées à gravir, à travers les rochers et les broussailles, les pentes rapides de l'Aurès; aux miennes, que je n'avais pas accoutumées à un semblable exercice, il fallut près de trois quarts d'heure pour me conduire au lieu où il voulait me mener. Enfin nous quittâmes la voie romaine, que nous avions suivie jusque-là, et, après avoir traversé un fourré très-épais, nous nous trouvâmes dans une petite clairière, occupée tout entière par les ruines d'un établissement romain, d'une *villa*, autant que je pus en juger.

Au sud et à quelque distance de ces ruines, s'élevaient trois cippes en forme d'autels, tous trois de mêmes dimensions ($1^m,50$ de haut sur $0^m,53$ de large), et offrant chacun sur leur face principale un buste mutilé au-dessus d'une inscription; sur une de leurs faces latérales, un génie ailé tenant un flambeau renversé. C'étaient les tombeaux de trois membres d'une famille à laquelle avait appartenu la villa; on va le voir du reste par les inscriptions, qui, toutes funéraires qu'elles sont, valaient bien la course par laquelle je les avais achetées.

D M
V I B V L L I A E . T E R
T V L L A E . V I X I T
A N . X X X V I I I . M . I
L . V I B I V S . F E L I X
C O N . R A R I S S I M E . B E
N E . M E R E N T I . F E C

D(iis) M(anibus) || Vibulliæ Ter || tullæ. Vixit || an(nis) XXXVIII, *m(ense)* I. || *L(ucius) Vibius Felix || con(jugi) rarissime be || ne merenti fec(it).*

. . I B I O . F E L I C I . M I .
. E G . I I I . A V G . P . V . Q V .
. N C O N G R E S S I O N .
H O S T . D I M I C A N S
O B I I T . V I X . A N N . X X I . M . X
D I E B . X V . M I L I T A V I T . A N
N O . V N O . M . I . D . I I . L . V I B I V S
F E L I X . P A T E R . F I L . A M A N
T I S S I M O . I N . S V O . F E C I T

[L(ucio)? V]ibio Felici mi[l](iti) || leg(ionis) tertiæ Aug(ustæ) P(iæ) V(indicis), qu[i], || [i]n congression[e] || host(es) dimicans, || obiit. Vix(it) ann(is) XXI, *m(ensibus)* X, || *dieb(us)* XV; *militavit an || no uno, m(ense)* I, *d(iebus)* II. *L(ucius) Vibius || Felix, pater, fil(io) aman || tissimo in suo fecit.*

L . V I B I V S . F E L I X . V E T
L E G . I I I . A V G . P . V . E X . S I G
S E . V I V O . . . I N . S V O
S I B I . F E C I T

L(ucius) Vibius Felix, Vet(eranus) || leg(ionis) tertiæ Aug(ustæ) P(iæ) V(indicis), ex sig(nifero), || se vivo in suo || sibi fecit.

De ces trois inscriptions, la deuxième surtout est intéressante; c'est en effet un exemple, et un exemple des plus remarquables, à ajouter à la liste fort peu nombreuse des épitaphes dans lesquelles on a rappelé le genre de mort du défunt (1). Elle nous apprend d'ailleurs qu'à une époque où la légion IIIe Augusta portait les ti-

(1) Voy. Orelli, n°s 4596 et suiv.

tres de *Pia Vindex,* époque dont j'espère pouvoir déterminer les limites, dans un prochain article, la Numidie fut le théâtre d'une guerre assez sérieuse pour que cette légion ait pu y éprouver des pertes.

La formule **IN SVO FECIT,** qui termine cette inscription et la suivante, prouve qu'à l'époque où ces monuments ont été élevés, la villa près des ruines de laquelle ils se trouvent, était la propriété de l'ancien *signifer* L. Vibius Felix (1). Nous ne savons pas à quel âge celui-ci termina sa carrière; probablement sa famille s'était éteinte avec son fils, *mort au champ d'honneur,* après un an, un mois et deux jours de service, et, lorsqu'il mourut lui-même, il ne restait personne pour écrire sur la tombe qu'il s'était fait élever de son vivant, la durée de sa vie.

J'ai, du reste, recueilli un assez grand nombre de monuments qui présentent cette particularité. Deux surtout m'ont paru remarquables, et je demande au lecteur de les lui communiquer.

J'ai trouvé le premier à *Verecunda;* c'est un cippe hexagonal, de $1^{m},40$ de hauteur et de $0^{m},40$ de côté; on y lit l'inscription suivante, qui semble avoir été gravée hier, tant les lettres en sont nettes et bien conservées :

C O R N E
L I A E F O
R T V N A
T A E V A

F I L I E I V S
F E C E R V
N T

Corne‖liæ Fo‖rtuna‖tæ. V(ixit) a(nnis)‖. . . . . ‖fili ejus ‖feceru‖nt.

Les fils de Cornelia Fortunata qui, de son vivant, avaient fait élever pour elle ce tombeau, lui survécurent probablement; cependant ils ont laissé en blanc, si je puis me servir ici de cette expression, la ligne qu'ils avaient réservée, pour y inscrire, à sa mort, le nombre de ses années.

Le second monument est peut-être plus curieux encore; je l'ai dé-

(1) Cette formule n'est pas non plus fort commune; voyez les exemples qu'en a donnés Reinesius, cl. XIII, n. 63, p. 718.

couvert à *Diana* ; c'est une de ces tombes demi-cylindriques, si communes dans le sud de la Numidie. On y lit :

D M S
P PAPINIVS
IANVARIVS
SIBI ET REGI
LIAE QVAR
TVLE SE VIVO
FECIT. HERES AN
NOS ANNOTABIT.V.A

D(iis) M(anibus) S(acrum). ‖ P(ublius) Papinius ‖ Januarius ‖ sibi et Regi‖liæ Quar‖tule, se vivo ‖ fecit. Heres an‖nos annotabit. V(ixit) a(nnis). . . . . .

Malgré la précaution prise par Papinius, nous ne savons pas à quel âge il mourut ; la clause de son testament par laquelle il avait imposé à son héritier l'obligation de faire graver sur son tombeau le nombre des années de sa vie, n'a pas été exécutée ; la ligne qu'il avait réservée dans cette intention sur ce monument est restée vide.

Lorsque j'eus achevé de copier les épitaphes de la famille *Vibia*, mon obligeant *cicerone* me proposa de venir me reposer un instant dans sa demeure qui, disait-il, n'était pas éloignée. Je craignis de le désobliger en n'acceptant pas, et je me rendis à son invitation. Nous regagnâmes la voie romaine, et après avoir fait encore environ deux cents pas vers le sud, nous entrâmes dans une immense clairière, entourée de tous côtés de chênes séculaires. Un petit lac formé par la fonte des neiges en occupait le centre ; sur le côté opposé à celui par lequel nous arrivions, on apercevait un grand amas de bois à brûler. « Voilà, me dit mon guide, le produit de mon travail ; on m'a permis de ramasser dans la forêt les chênes abattus par le temps ; je les dépèce et je les vends au boulanger et aux colons de Lambèse. » Nous nous approchâmes, et je vis derrière ce bois une hutte conique, formée de troncs d'arbres plantés en terre et se réunissant au sommet, sous les premières branches d'un énorme chêne vert, qui couvrait et abritait le tout de son feuillage éternel.

C'était là la demeure de cet homme ; c'est là qu'il vivait depuis un an, au milieu des lions et des hyènes. Pendant deux mois seulement, la neige qui s'était élevée à plus d'un mètre au-dessus du

sol, dans la montagne, l'avait forcé d'aller demander un asile au boulanger du camp. Je lui demandai s'il ne craignait pas les bêtes féroces. « Voilà, me dit-il, en frappant sur la crosse de son fusil, un compagnon qui n'a jamais manqué son coup : avec lui je n'ai peur de rien. » Il m'avoua pourtant que la vie solitaire qu'il avait menée jusque-là commençait à lui peser, et qu'il ne serait pas fâché de se rapprocher du camp. Il avait remarqué à quelques centaines de pas au-dessous d'Aïn-Boubenâna, un petit plateau où il lui serait possible de construire une maisonnette et de l'entourer d'un petit jardin ; mais il lui fallait, pour entreprendre ces travaux, une autorisation qu'il n'osait demander, dans la crainte d'éprouver un refus. Je lui promis de la demander pour lui. Il voulut ensuite me reconduire jusqu'à la lisière de la forêt, dont il tenait absolument à me faire les honneurs; comme il se faisait tard, et que je n'étais pas tout à fait aussi rassuré que lui sur la rencontre des lions, je ne fis pas de façons et me laissai accompagner.

A peine arrivé au camp, et avant de rentrer chez moi, j'allai trouver mon ami M. Toussaint, capitaine du génie chargé de la construction du pénitencier. Je ne voulais pas tarder à lui faire connaître mes découvertes, auxquelles je savais qu'il prendrait un vif intérêt, ni à lui présenter la requête du brave homme, à qui je devais celle que je viens de raconter au lecteur. Il accueillit cette requête avec sa bienveillance ordinaire, chose dont je lui fus alors, et dont je lui suis encore aujourd'hui extrêmement reconnaissant (1).

Ce n'est pas cependant la seule obligation que j'aie à M. Toussaint : il m'a aidé autant qu'il l'a pu dans l'accomplissement de la mission que m'avait confiée M. le ministre de l'instruction publique, et toujours il l'a fait avec une grâce parfaite. Mais, si je lui dois beaucoup, la France lui doit bien davantage encore : sachant allier aux exigences du service les intérêts de la science et le respect qui est dû à de précieux monuments, il veille avec sévérité à la conservation des nombreuses inscriptions encore éparses sur le sol de l'antique Lambæsis; il fait plus : tous ceux de ces monuments qui

(1) Mon protégé le fut bien davantage encore ; je le rencontrai de nouveau quelques jours plus tard. « Monsieur, me dit-il, vous m'avez témoigné une bienveillance à laquelle je n'étais pas habitué depuis longtemps ; vous m'avez, de vous-même et sans que je vous en eusse prié, rendu un service que je n'osais demander à personne ; quand vous aurez besoin qu'un homme se fasse tuer pour vous, faites-moi signe : je serai là. » — C'était moi qui étais l'obligé, et c'était lui qui m'exprimait sa reconnaissance avec cette effrayante énergie !

peuvent, sans inconvénient recevoir cette destination, sont, par ses ordres, encastrés dans les murs du pénitencier, et les autres sont réunies au Prætorium, transformé ainsi, par ses soins et sur son initiative, en un vaste et magnifique musée.

C'est à la fois l'œuvre d'un homme de goût et un acte de bonne politique. Les monuments romains, les inscriptions surtout, sont aux yeux des Arabes, notre titre le plus légitime à la possession de l'Algérie. Pendant mon séjour à Zana, Si Mohammed Bokarana, cheik du pays et marabout vénéré, vint un jour me trouver au milieu des ruines. Je copiais une inscription : « Tu comprends donc cette écriture? » me dit-il. — « Non-seulement je la comprends, lui répondis-je, mais je l'écris ; regarde : ce sont nos lettres, c'est notre langue. — « C'est vrai, reprit-il, en s'adressant aux Arabes qui l'accompagnaient; les Roumis sont les fils des Roumâns; lorsqu'ils ont pris ce pays, ils n'ont fait que reprendre le bien de leurs pères. »

M. Berbrugger m'a raconté une aventure analogue, qui lui était arrivée pendant le curieux voyage d'exploration qu'il a exécuté l'année dernière autour de nos frontières de l'est et du sud. Il était parvenu dans le pays des Beni-Mzab, lorsque apprenant l'existence de ruines situées à peu de distance du lieu où il se trouvait, il manifesta l'intention de les visiter. Les chefs de la tribu qui lui avait donné l'hospitalité firent des frais d'éloquence incroyables pour l'en détourner, et lui persuader que ce n'étaient pas des ruines romaines, mais des ruines arabes. Le savant bibliothécaire d'Alger ne se méprit pas sur le motif de ces efforts. « Il me semblait, me disait-il, que je me trouvais en présence de débiteurs de mauvaise foi, niant leur dette, et refusant de laisser voir des titres au moyen desquels on pouvait la constater. »

LÉON RENIER.

LETTRE AU DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Monsieur,

Votre dernière livraison (p. 450) renfermait une notice sur l'épitaphe archaïque de Ménécrate trouvée à Corfou en 1843. Je ne doute pas qu'un certain nombre de lecteurs français n'aient lu avec plaisir cette inscription importante à plus d'un égard, et qui paraît remonter pour le moins à vingt-trois siècles. Mais celui qui vous la communiquait a peut-être cru la France trop en retard quand il supposait que ce monument n'y fût point encore connu après huit années révolues. J'ignore si quelque savant français en a parlé dans le temps de cette découverte, quoique la gazette de Corfou (12 octobre 1843 et n^os^ suivants) ait publié alors les recherches de MM. Mustoxidi, OEconomides, Philitas et Fr. Orioli sur le texte de cette stèle funéraire; mais à quelques mois de là, le savant P. Secchi imprima sur ce sujet un opuscule italien de trente pages avec le calque de l'épitaphe entièrement écrite de droite à gauche et non pas précisément βουστροφηδὸν. Il y expose et résout les questions paléographiques et philologiques qui se rattachent à cet échantillon de littérature corinthienne, en faisant observer les conséquences qui en dérivent pour les monuments de l'Acarnanie, de la Sicile et de la Grande-Grèce. Ce travail n'a pas été entièrement inaperçu chez nous, car c'est à cette occasion que j'ai entendu M. Letronne faire l'éloge du P. Secchi comme de l'un des premiers philologues d'Europe, quoique Letronne, s'il m'en souvient bien, semblât soupçonner que cette inscription pouvait bien appartenir à une époque ancienne de mode archéologique où la finesse grecque aura fabriqué des monuments et des textes pour exploiter la fantaisie des consommateurs romains qui les payaient en amateurs millionnaires. Je crois que cet aperçu (qui se serait modifié sans doute avec le temps) sera demeuré parmi tant d'autres que nous a fait perdre la mort de notre savant compatriote; mais jusqu'à démonstration contraire, les restitutions proposées par l'habile philologue romain et les observations que lui suggérait le texte de Corfou méritent de n'être point tout à fait passées sous silence. Ceux qui connaissent plusieurs des travaux publiés par le docte professeur du Collége Romain savent qu'on y trouve toujours

quelque chose à apprendre ; et d'ailleurs, tout en rendant fort bien justice aux essais faits à Corfou pour déchiffrer et compléter l'épitaphe, il proposait dans son mémoire des leçons et des restitutions différentes (ne fût-ce que pour sauver un vers faux en tête de cette petite pièce épigraphique). Les travaux italiens, par la faute des libraires et des lois commerciales, ne nous arrivent déjà que trop difficilement ; il ne faudrait pas empirer cette mésaventure en laissant croire que nous leur opposons une ignorance affectée qui (Dieu merci !) n'est point dans notre caractère.

Si au nom d'un homme aussi capable que le P. Secchi, il m'est permis de joindre le mien, surtout en des matières qui n'ont jamais été l'objet spécial de mes études ; je proposerais ici une autre rectification sur un sujet différent que rappelait la même livraison. Il s'agit du prétendu *gladiateur* qui, après avoir passé par plus d'une qualification, a fini par recevoir la dénomination beaucoup plus simple de *héros combattant*. Je ne m'oppose point à ce nom, mais il semble qu'on pourrait faire un pas de plus ; et l'homme le moins versé en ces matières peut absolument ouvrir un avis utile. Il y a déjà longtemps que parcourant le mémoire de Quatremère de Quincy sur l'*hoplitodrome*, je me rappelais durant ma lecture une scène publiée dans les *lucernæ fictiles* de Passeri (t. II, n° CII), dont le souvenir ne s'effaçait point en moi malgré les efforts de Quatremère pour m'entraîner sur un autre terrain. Nul ne niera, je pense, que le soi-disant gladiateur ait affaire à un adversaire placé plus haut que lui. Cet adversaire est-il un cavalier ou un centaure ? La lampe de Passeri me ferait adopter un centaure pour compléter le groupe ; et je suis persuadé qu'une ligne menée de l'œil du piéton dans la direction de l'ennemi dont il suit évidemment le regard, ferait déterminer comme à coup sûr la distance où était placé le centaure (que, naturellement, je suppose proportionné). Maintenant que le héros soit, non pas un simple Lapithe, mais précisément Thésée, comme le voudrait Passeri pour le petit bas-relief de sa lampe, c'est une autre affaire que je ne prétends point me mettre sur les bras ; mais j'opine résolûment pour une scène de centauromachie qui ne nous sera parvenue qu'incomplète. L'analyse motivée des mouvements et des intentions indiquées par le sculpteur, aurait peu de poids sous ma plume ; un antiquaire de profession la fera aisément mieux que moi, sans moi ; et elle le conduira, ce me semble, à la conclusion que j'indique.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

C. CAHIER.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ARCHÉOLOGIE

DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant un extrait des derniers rapports des séances de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg, qui nous sont parvenus. Les travaux des membres de cette savante société sont trop importants pour que nous ne nous empressions pas de les faire connaître aux archéologues français toutes les fois qu'on voudra bien nous adresser ces rapports.

La Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg vient d'accorder à l'un de ses membres, M. Sakharoff, une somme de huit cents roubles argent pour la publication d'un ouvrage sur les anciennes inscriptions russes jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Cet ouvrage comprendra les inscriptions de pierres tumulaires, de cloches, d'images, de croix et de pièces de canon, etc. etc. — M. Yakowleff offre à la société quatre cents roubles argent pour fonder une prime destinée au meilleur ouvrage concernant les costumes civils en Russie jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — M. Kouzmine, autre membre de la société, donne aussi une somme de quatre cents roubles argent destinés également à une prime pour un ouvrage sur l'histoire de la peinture des images ou de l'impression des livres en Russie. — MM. Sawelieff et de Koehne font des communications à la société sur les découvertes de leur savant collègue, M. de Bartholomæi, au Caucase. Ces découvertes consistent en inscriptions arabes et une inscription pehlevie; une statue en pierre d'une hauteur de quatre archines et demie. Cette figure, qui a la forme d'un Hermès, représente un guerrier revêtu d'un justaucorps, orné sur la poitrine de trois fermoirs. Ce personnage est coiffé d'une petite calotte et tient dans la main droite un cornet à boire. Au côté gauche est suspendu un corythe avec l'arc ainsi qu'un sabre; au côté droit, un carquois rempli de flèches. La partie inférieure de la statue est couverte de reliefs. Sur le devant on voit une inscription en caractères grecs d'un mauvais style commençant par ces mots: ЄΚЄ ΗЄΘЄ ΤΟΥ ΔΟΥΛΟ; le reste n'a pu encore être déchiffré. Au bas de l'inscription sont gravés trois buveurs, dont deux emplissent leurs gobelets du contenu d'un grand vase; le troisième chancelle d'ivresse. Au-dessous de cette scène, on remarque un combat de deux cavaliers armés de lances; sur le côté droit, deux loups et un chasseur avec une lance; sur le côté gauche, un homme armé

d'un sabre et tenant une hydre par une chaîne; en bas, un homme avec un instrument ressemblant à une bêche. Au bas et derrière la figure sont représentés deux archers combattant et un chasseur poursuivant un cerf. Ces scènes font sans doute allusion à la vie du personnage représenté par cette statue qui est restée de temps immémorial au bord d'une petite rivière à une vingtaine de verstes au nord-ouest de Pétigorsk et que les Kabardiens des environs nommaient Douka-Bek (prince Douka). M. Bartholomæi fait savoir en outre que dans la Kabarda et sur le Kouban, il existe encore beaucoup d'antiquités, d'églises ruinées avec des fresques offrant des inscriptions grecques, de grandes croix en pierre, etc. Ces croix sont en partie couvertes de bas-reliefs dans le genre de ceux qui ornent la base de la susdite statue. — M. Sawelieff communique à la société une notice sur une trouvaille de monnaies de cuivre arabes, faites à Kiew en 1845. C'est la première trouvaille de ce genre faite en Russie, où jusqu'à présent on n'avait jamais exhumé d'autres pièces arabes que des dirhems, qu'on rencontre sur toute la route commerciale qui mène de la mer Caspienne, en remontant le Volga, à la mer Baltique. Les monnaies de la trouvaille de Kiew commencent par une pièce rare du kalife abasside Mansour, frappée en 765 de J. C.; les dernières pièces sont du temps de Tamerlan; la plupart des monnaies appartiennent aux diverses dynasties qui régnaient à Bokhara et dans le Turkistan, du VIIIe au XIIIe siècle.—M. de Koehne offre à la société, de la part de M. le prince Barataïeff, deux empreintes de miroirs métalliques faisant partie de sa collection. L'un de ces miroirs représente un paysage chinois animé d'une figure d'homme; dans le fond on voit une maison. Ce miroir a été trouvé à une dizaine de lieues de Barataïewka, gouvernement de Simbirsk, dans un village habité par des Russes, mais qui a gardé son ancien nom tatare de Tachly, c'est-à-dire pierreux. Cette découverte, quoique très-agréable pour un amateur, n'offre cependant rien d'extraordinaire vu le long séjour des Mongols dans ces contrées. L'autre miroir a été trouvé à Barataïewka en labourant un champ. On y voit représentés des animaux entremêlés d'arabesques, d'un style qui rappelle les miroirs métalliques des Grecs et qui paraît appartenir à l'époque de la campagne d'Alexandre le Grand dans l'Inde. — M. de Reichel communique un article sur seize monnaies mérovingiennes inédites de sa collection, dont plusieurs offrent des localités encore inconnues dans la numismatique de cette race royale. —M. le comte A. Ouvaroff communique un dessin du célèbre sarcophage en marbre de sa collection. Ce beau monument a ap-

partenu autrefois à la maison Altemps, de Rome; on y voit représentés Bacchus et Ariane avec les personnages divers qui accompagnent ordinairement ces divinités. M. le comte Ouwaroff se propose de publier cette belle pièce ainsi que d'autres de sa riche collection. — M. de Koehne remet à la société une lettre et un dessin de M. de Bartholomæi, offrant la description de divers monuments trouvés par ce savant en Géorgie. On remarque entre autres une croix en pierre du même style que le guerrier dont il a été question plus haut. Elle est sans ornements et n'offre qu'une inscription peu lisible ; on y distingue seulement les lettres suivantes :

ΓΑϹ ΨΥ...	
ΟΝΔϹ	Τὸν δοῦ-
ΛΟΝ ϹϹ	λον σοῦ
ΟΡΓΙΟΝ	Γεόργιον
ΗΑΚΟΒΟΝ	Ἰάκοβον
ΙϹ	ΙϹ
ΧϹ	ΧϹ

On voit que ce monument a été érigé par un individu nommé Georges Jacques. Le travail est grossier, mais enfin, c'est un monument de plus du christianisme dans la Kabarda, qui aujourd'hui est toute musulmane. Dans une plaine de cette contrée, au pied d'une chaîne de montagnes qui s'étendent de l'est à l'ouest, on voit un grand nombre de tumulus de différentes grandeurs, entre autres trois grands et alignés, du nord-est au sud-ouest; les autres plus petits, sont groupés autour de ces géants, et chacun d'eux est entouré d'un fossé assez profond. Ces sépultures sont évidemment de l'époque païenne; mais cependant tout près d'un des grands tumulus, on voit encore une croix en pierre, entièrement couverte de figures sculptées en relief. L'inscription qu'elle porte, est grecque et les caractères sont si peu distincts qu'il a été impossible de les copier. Le prince Woronzoff a donné des ordres pour transporter ce monument à Pétigorsk, où seront réunis le peu de débris d'art chrétien de ces contrées, que le fanatisme musulman n'a pas encore détruits. D'après le dessin de M. Bartholomæi, cette croix offre sur le côté principal, tourné vers le nord, une inscription surmontée d'une croix en forme de nœud. En bas de l'inscription, on voit trois croix pattées, et au-dessous une biche (?) allaitant un jeune faon. Le côté opposé offre trois cavaliers placés l'un sur l'autre, et tournés à droite. Celui d'en haut tient un sabre, celui du milieu reçoit un fruit qui lui

est offert par un enfant. Au bas, on voit un grand vase entre deux buveurs, tenant des cornets à boire; enfin un troisième personnage conduit une brebis. La partie E. représente en haut une croix en forme de nœud, et en bas un cavalier allant à gauche et perçant de sa lance une hydre à trois têtes. La partie O. est occupée, en haut, dans un carré, par une figure humaine, au-dessous de laquelle sont placés quatre personnages coiffés de bonnets pointus; et en bas, un cavalier armé d'une lance et allant à droite, avec un homme à cheval sur un chevreuil et tenant une espèce de fleur. Ce monument a quatre demi-archines de hauteur. D'autres antiquités se trouvent dans les défilés au nord du Caucase et non loin du littoral de la mer Noire, chez les Abatchechs et les Chabouchs, peuples musulmans depuis un siècle environ; ces vestiges du christianisme sont des témoins irrécusables de l'apostasie de ces peuples. — M. Sawélieff communique un article sur des trouvailles de monnaies cufiques des IXe et Xe siècles, faites en Russie, auquel M. Bytschkoff ajoute quelques notices supplémentaires, concernant les monnaies cufiques déterrées en Finlande. — S. A. I. le duc de Leuchtenberg, président, fait la proposition de diviser la Société en sections dans le but de pouvoir examiner avec plus de succès les questions trop spéciales, qui ne se prêtent pas à être traitées dans les séances générales. Ces sections, au nombre de trois, embrasseront : 1° l'archéologie russe et slave; 2° l'archéologie orientale; 3° l'archéologie classique et européenne. — M. Sawélieff fait part d'une notice sur deux objets antiques russes remarquables, qui se trouvent maintenant dans des cabinets étrangers. C'est d'abord un bouclier ovale en argent, sculpté en relief, pris au Kremlin en 1812, et offert par un soldat au roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, qui le possède encore. L'autre objet consiste en une couronne d'or du Khan Djanibek et qui fait actuellement partie du musée de l'Université d'Iéna. Comme ces objets n'ont pas encore été décrits et ne peuvent manquer d'intéresser la Russie, M. Sawélieff propose à la Société de se mettre en rapport avec les possesseurs, pour obtenir un emprunt ou une copie fidèle du bouclier russe et de la couronne tatare. — La Société accepte à l'unanimité le projet présenté par MM. les secrétaires pour la rédaction du catalogue des livres qu'elle possède, ainsi que le règlement pour l'usage de sa bibliothèque, et arrête que ce règlement sera imprimé en russe et en français.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Notre collaborateur, M. Théodore Nisard, vient de terminer la mission d'archéologie musicale que lui avait confiée M. le ministre de l'Instruction publique. Nous ne croyons pas être indiscret en annonçant à nos lecteurs que le célèbre *Antiphonaire de Montpellier*, en notation bilingue, a été fac-similisé par M. Nisard avec une patience et une perfection qui rappellent les grands travaux des Bénédictins. Sa copie forme un volume de cinq cents pages grand in-folio, y compris la *Préface* et les dissertations qui accompagnent ce beau travail, que le Ministre vient de faire déposer parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il pourra être consulté par les hommes studieux qui s'occupent sérieusement de la musique du moyen âge. M. Nisard apporte aussi, nous dit-on, de nombreux matériaux recueillis dans les bibliothèques de Sens, de Châlon-sur-Saône, d'Autun, de Lyon, de Montpellier, etc., et notamment *plus de trois cents compositions musicales à plusieurs parties, antérieures au* XIVe *siècle.* Parmi ces compositions se trouvent tous les exemples complets à trois ou à quatre voix de l'*Ars cantus mensurabilis* de Francon de Cologne, dont on ne connaissait jusqu'à présent que des fragments inintelligibles (XIe siècle). Nous faisons des vœux pour que ces trésors soient livrés le plus tôt possible au public savant.

Dans une de nos prochaines livraisons M. Nisard continuera ses *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe.*

— Sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et à la demande des membres de l'Institut des Pays-Bas, le roi vient de rendre une ordonnance qui dissout l'Institut royal néerlandais des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, à partir du 31 décembre 1851. A compter du 1er janvier 1852, l'Institut sera remplacé par une Académie royale, qui s'occupera spécialement des sciences exactes et des sciences naturelles. Nous regrettons que l'ordonnance royale ne nous fasse pas connaître ce que deviennent par suite de cette dissolution les membres des classes des Lettres et des Beaux-Arts; n'en existe-t-il plus dans la capitale de ce royaume, ou bien seront-ils obligés d'aller se réfugier dans la Société de littérature néerlandaise de Leyde, qui, nous le savons, renferme dans son sein les principaux érudits et antiquaires des Pays-Bas.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, etc., par L. F. Alfred Maury. Paris, Leleux. 1 vol. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage est connu de nos lecteurs par ses travaux archéologiques, et les attrayants articles dont il enrichit notre *Revue*. M. Maury possède a un degré peu commun la sagacité, l'érudition et la persévérance indispensables pour cette classe d'études que nous autres antiquaires considérons comme le *nec plus ultra* de la science humaine, mais que le public est assez injuste pour regarder comme une occupation aride, et même sans objet réel !

L'antiquaire, avouons-le, récolte pour l'ordinaire, comme fruit de ses veilles, de ses travaux, de ses nombreux déboires (accompagnement obligé de sa science), l'abandon et l'indifférence ! Le condamnerez-vous, s'il quitte une tâche réputée ingrate, et s'il reporte son activité sur des travaux accueillis avec plus de faveur ? Vous l'absoudrez, pourvu que sa nouvelle carrière n'amène pas de défaite. Je m'explique : l'époque où les polyhistors seuls pouvaient acquérir de la gloire, n'existe plus ; le commencement de ce siècle a vu leur marche funèbre. Les progrès modernes dans chaque science individuelle, ne permettent plus au savant, quels que soient ses moyens, d'embrasser à la fois trop de matières diverses. L'essai qu'il en ferait pourrait lui devenir funeste.

Il résulte de cet esprit qui règne de nos jours, que lorsqu'un seul et même auteur se livre à des sujets variés, et embrasse des sciences en apparence hétérogènes, il ne saurait attendre de succès qu'autant que les matières diverses qu'il traite, se rattachent d'une façon naturelle au sujet qui forme l'objet constant de ses études; il se voit donc obligé de développer dans son réseau de connaissances diverses, les mêmes qualités qui lui ont valu la faveur du public dans sa sphère habituelle.

Tel était l'écueil que M. Maury avait à franchir, et la tâche si ardue qu'il s'était proposée dans son livre. Guidé néanmoins par une inspiration heureuse, il choisit dans le vaste domaine des sciences, un sujet, traité jusqu'à ce jour uniquement sous les

rapports spéciaux qu'il présente pour l'histoire naturelle; mais qui considéré sous un point de vue philosophique, s'allie d'une manière intime aux études de l'historien et de l'antiquaire; en un mot, aux progrès du genre humain.

En effet la thèse posée par notre auteur, agite comme question principale, l'influence exercée par les vicissitudes dans l'état forestier, sur la marche de la civilisation. Il nous montre les conséquences, que les changements qui se sont opérés dans la culture des bois, ont amenées pour les mœurs et coutumes des hommes, depuis l'asile que les forêts offraient pour la reclusion de la vie monastique, et les moyens qu'ils donnaient pour le maintien de la féodalité, jusqu'aux conséquences qui résultent de leur diminution dans la législation du moyen âge, et dans celle de nos jours, où la conservation des forêts forme une partie vitale de l'économie politique.

Telles sont les bases historiques et philosophiques de cet ouvrage; tel est le plan qui offre à son auteur le champ le plus vaste pour le développement de ses idées et de son savoir. On le suit donc avec un intérêt tout aussi vif lorsqu'il décrit, dans un genre qui lui est particulier, le culte mythologique qui se rattache aux forêts, ce culte né dans les sombres bocages; ce panthéon d'êtres surnaturels, dont la superstition des habitants primitifs de ces lieux solitaires les peuplait; que lorsque, embrassant son sujet dans ses limites accoutumées, il aborde l'histoire des forêts considérée sous l'influence du climat et des localités. C'est dans cette partie de l'ouvrage que le lecteur se voit initié à la connaissance des sites topographiques et à celle de l'extension des principales forêts de la terre; qu'il rencontre des données précises sur les différentes essences particulières à chaque zone; qu'il trouve rassemblées toutes les notions qui se rattachent à l'histoire naturelle, et qui se classent dans ses branches spéciales, telles que botanique, zoologie et géologie. L'auteur développe dans ce champ si étendu une érudition peu commune, une exactitude complète; il satisfait surtout aux exigences de la science par la richesse des matériaux qu'il a su rassembler, représenter avec clarté, et dans un style dont l'élégance rehausse l'attrait du sujet. Le livre ne laisse donc rien à désirer qu'un arrangement un peu plus systématique relativement à la forme des matières, et plus de sévérité dans des notions tirées de certains voyageurs.

Les avantages que nous avons cités, distinguent les recherches vouées au but principal de l'ouvrage; celles où il traite l'histoire et l'économie politique de l'ét at forestier en Europe.

Nous citons pour leur importance les faits relatifs aux périodes principales que l'auteur adopte dans l'histoire des forêts et de leur déboisement dans les Gaules et la France. Au moment que les Romains pénétrèrent dans cette contrée, ils la trouvèrent couverte de forêts, sur lesquelles M. Maury nous fournit les détails les plus intéressants. La présence des conquérants, de ce peuple civilisateur amena un commencement de déboisement sur ce sol fertile, arrêté bientôt par l'établissement de la féodalité, et l'introduction des lois forestières, telles que de garenne. Les soins pour la conservation des forêts furent maintenus jusque vers la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle, où l'étendue des terrains boisés se trouve enfin réduite. C'est en nous présentant un résumé de l'histoire des forêts de la France, province par province, que l'auteur nous démontre l'influence que ces changements exercèrent sur la législation forestière relativement à l'aménagement et à la préservation des bois ; en même temps qu'il nous explique les causes qui, malgré ces précautions des différentes législatures, ont amené de nos jours une diminution des forêts et la pénurie dans le matériel qu'elles renferment, qui appellent toute la sollicitude du gouvernement.

Mais l'auteur ne se borne pas à l'investigation de l'état forestier de sa patrie ; il étend ses recherches aux autres pays principaux de l'Europe. On lira avec une attention soutenue les pages consacrées à l'Allemagne, à l'Italie et à la Grande-Bretagne. C'est cette dernière contrée qui nous offre un intérêt particulier par les efforts de ses rois normands pour l'augmentation des forêts et l'introduction de lois pour leur préservation. Mais la marche de la civilisation n'y exerça pas moins son action exterminatrice sur l'existence des forêts ; l'état actuel de celles de l'Angleterre se résume dans le passage suivant (p. 132) que nous citons textuellement : « La Grande-Bretagne est « actuellement l'un des pays de l'univers les plus dépourvus de forêts. « Après avoir consumé les végétaux arborescents qui ombrageaient « son sol, elle fouille maintenant ses entrailles, et livre à la flamme « les débris fossiles de ceux qui la couvraient, il y a des millions « d'années. Il semble que sa civilisation, que son industrie, reine de « celle de ce monde, aient hâte de réduire notre globe à cette nu- « dité et à cette sécheresse qu'il offrait avant que la vie prît naissance « sur sa surface. »

Nous nous bornons à ce seul extrait, renvoyant le lecteur à l'ouvrage même. Lorsqu'un auteur sait combiner aussi bien que le fait M. Alfred Maury les études classiques, avec leur application judi-

cieuse pour l'usage pratique ; quand il parvient à réunir la description des beautés de notre globe avec les notions les plus intimes sur sa nature; alors la tâche du critique se borne à appeler le public, pour juger par lui-même du mérite d'une œuvre. Cet appel ne saurait être en vain; l'économe, le géographe, l'historien, l'antiquaire, le jurisconsulte et le forestier, le suivront avec un intérêt égal ; trouvant chacun individuellement une riche moisson pour leurs études de prédilection; et le public, en général, une lecture dont l'érudition n'exclut pas le charme.

L. *

Ninive und sein Gebiet. Ninive et son territoire, par le docteur HERMANN. J. C. WEISSENBORN. Erfurt, 1851.

Courte notice ornée de deux planches et chargée de notes, mais incomplète et sans critique, sur les découvertes de MM. Botta et Layard, et les déchiffrements de MM. Rawlinson et Saulcy. Notre docteur accepte implicitement et admire avec une aimable bonhomie tout ce qu'il a lu, sans s'inquiéter de ce qu'il n'a pas vu. Il présente avec confiance à ses lecteurs la nouvelle liste des rois assyriens, telle qu'elle résulte des déchiffrements de ces savants; liste qui si elle n'a pas l'avantage de se trouver en accord avec la Bible, ni le défaut d'être analogue avec celle de Ctesias, mérite toutefois une place distinguée près des œuvres d'Annius de Viterbe.

Du reste on ne saurait reprocher à notre auteur l'intention d'abuser de la bonne foi de ses lecteurs; il dit uniquement ce qu'il sait et ce qu'il comprend.

Z.*

NUMISMATIQUE DE LA GÉORGIE

AU MOYEN AGE.

PREMIER ARTICLE.

Depuis Adler (1), qui publia la première monnaie géorgienne connue, quelques auteurs seulement se sont livrés à l'étude de cette branche de la numismatique. Je citerai les noms de T. C. Tychsen (2), de Castiglioni (3), de Marsden (4), de MM. Fraëhn (5), Dorn (6), Reinaud et Brosset (7), qui ont fait faire à la science de très-sensibles progrès en signalant des monnaies nouvelles, ou en expliquant des pièces dont le mauvais état de conservation rendait souvent la lecture des légendes fort difficile. Après eux, un savant numismatiste russe, M. le prince Michel Barataieff (8) publia avec une magnificence sans égale sa collection de monnaies géorgiennes anciennes et modernes. C'est l'ouvrage le plus remarquable qui ait paru jusqu'à présent sur la numismatique de la Géorgie; mais comme l'auteur ne donne que les monnaies de sa collection et qu'il néglige celles des autres musées, son livre est fort incomplet. En outre, de fausses attributions et des lectures très-contestables se remarquent dans le livre de ce savant antiquaire. Toutes ces raisons m'ont engagé à entreprendre la numis-

(1) *Mus. cuf. Borgian. Velet.*; Rom. 1782, in-4°.— Collectio nova num. cuf. è Mus. Borg. et Adl. dig. et expl.; Kopeng. 1792, gr. in-4°.

(2) *Comm. soc. Gotting*, t. X, XIV; Gotting. 1791, 1800, in-4°.

(3) *Monete cuf. del mus. di Milano*, p. 346; Milan, 1819, in-4°.

(4) *Numism. orient.*, t. I; London, 1823, in-4°.

(5) *Recensio num. moh. vet.*, t. I, p. 540, 671; St.-Pét. 1826, in-4°. — Novæ symbolæ ad rem num. moh.; St.-Pét. 1819, in-4°. — *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et pol.* de St.-Pét., t. II, IX.

(6) *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. I, n° 3.

(7) *Journal asiat. de Paris*, 1835, 1836.— *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. VI, monog. des monn. arm.— Rapport sur l'ouvrage de M. Barataieff, 1847, in-8°, et *Revue de Num. géorg.* — Rapports sur un voyage arch. en Arm. et en Géorgie, rapp. 1, 2, 4, 6, 8; St.-Pét. 1850, 3 vol. in-8°.

(8) *Documents numismatiques du roy. de Géorgie*, de la coll. du Pr Barataieff; St.-Pét., 1844, in-4°.

matique du Karthli (1), depuis le VIe jusqu'au XIVe siècle, époque où le monnoyage royal fut remplacé par celui des dominateurs de la Géorgie. Je n'ai pas cru devoir joindre à mon travail les monnaies modernes frappées par les rois de Géorgie, pendant le XVIIIe siècle; ces pièces qui n'offrent aucune difficulté de lecture, ni d'attribution, sont d'ailleurs comprises dans l'ouvrage du prince Barataieff (2).

Les historiens nous ont conservé les noms des monnaies des trois métaux ayant cours en Géorgie au moyen âge. C'est à l'aide de ces documents que je vais essayer de donner un aperçu sur la valeur de ces monnaies, en les comparant à celles des peuples voisins de la Géorgie.

Monnaie d'or. — *Le dracan*, დრაჯანი ou დრაჯვანი, est souvent cité dans les *Annales* attribuées au roi Wakhtang VI (3), et paraît être une des plus anciennes monnaies de la Géorgie; en effet on le voit en usage dès le règne de Wakhtang-Gourgaslan. Cette monnaie, dont nous retrouvons plus tard le nom changé en celui de *phlouri* ფლური, *florin* (4), équivalait au tahégan d'or des Arméniens (5), et répondait au dinar arabe, du moins par sa valeur. Jusqu'à présent on n'a rencontré dans les collections qu'un seul phlouri, c'est celui d'Éréclé II, qui vivait dans le dernier siècle, et qui est conservé au Musée asiatique de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (6). Cette rareté de la monnaie d'or géorgienne est du reste facile à expliquer; le prince Theimouraz (7) nous apprend qu'une partie de l'or provenant des mines de la Géorgie, était employée par les rois, à faire fabriquer des bijoux pour les personnes

(1) Le mot *Karthli* est un des noms donnés par les Géorgiens à leur pays. (Brosset, *Rev. de Num. géorg.*, p. 18.)

(2) Partie IV, p. 1 à 18, 2 pl.

(3) Brosset, *Hist. de la Géorgie*; St.-Pét. 1849, 50, in-4°, pag. 159 et suiv., et pag. 165 et suiv.

(4) *Code de Wakhtang* VI, partie III, § 251.

(5) P. Aucher, *Traité des poids et mes.* (en Arm.) p. 71, 74.—Matthieu d'Edesse, Ed. Dulaurier, p. 88, 89, note I. — Ibn-alatir, cité par M. Reinaud, extr. des Hist. arabes, relat. aux croisades, p. 17. — *Revue archéol.* VIIe ann., p. 262. — Mon essai sur les monn. des rois arméniens de la dyn. de Roupène, p. 10. — *Revue arch.* VIIIe ann., p. 225. Lettre à M. Reinaud.

(6) *Bulletin de l'Acad. des sc. de St.-Pét.*, t. VI, p. 35. — Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 552.

(7) *Journal asiat.*, 1835. Dissert. sur les monn. géorg., p. 14.

de leur famille, au lieu de le frapper; le reste se vendait, et comme l'or était très-pur, les marchands le payaient un haut prix et ils l'importaient en Europe et en Asie avec un grand bénéfice. Les rois de Géorgie trouvaient à cela plus d'avantages que s'ils eussent mis dans le commerce leur or monnayé.

Monnaies d'argent. — *La drachme*, დრაჰმა (1), est aussi ancienne que le dracan, puisque les annales mentionnent presque toujours ensemble ces deux monnaies (2). La drachme était imitée des monnaies d'argent sassanides, qui elles-mêmes étaient un emprunt fait à la drachme attique (3). Un des multiples de la drachme, était le *sather*, qui au dire de Soulkhan (4), était un poids de trois drachmes. Le nom de cette monnaie paraît avoir la même origine que la monnaie appelée *sader* par les Arméniens, dont le nom paraît dériver du grec στατήρ, talent (5). *Le blanc*, თეთრი, dont on ne connaît pas exactement la valeur (6), était une subdivision de la drachme; il est à présumer que cette monnaie imitée des aspres comnénats ou blancs d'argent de Trébisonde, était la même que celle dont parle Wakhtang (7), quand il dit : « l'ancienne monnaie s'ap-« pelait *giorgaoul*, გიორგაული, ce qu'elle valait dans le prix du « sang, et quel en était le poids, cela est écrit dans les anciens livres. « Sachez qu'il y avait encore autrefois une monnaie nommée *cirma-« néoul*, ვირმენაული.» Wakhtang (8) donne lui-même l'explication du mot *giorgaoul*, dans une autre partie de son code, c'était la monnaie frappée au coin de Georges VI, surnommé l'Illustre (1318-1346); car avant lui, c'était la monnaie de Ghazan-Khan qui avait cours (9). Quant au mot *cirmanéoul*, donné à l'ancienne monnaie dont parle encore le roi Wakhtang VI, c'est le nom de Kyr-Manuel Comnène (1238-1263), empereur de Trébisonde (10) et non de

(1) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 160.
(2) *Ibid.*, p. 159 et suiv.
(3) Ad. de Longpérier, *Essai sur les monnaies des rois perses de la dynastie sassanide*. Introd., p. 4.
(4) Lexique, cf. ce mot.
(5) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 556.
(6) *Ibid.*, p. 552.
(7) Code, partie VII, § 15.
(8) Partie VI, § 15.
(9) *Journal asiat.*, 1835. Diss. de M. Brosset sur les monn. géorg., p. 9.
(10) *Mém. de la Soc. d'Arch. de St.-Pét.*, t. III. *Die Komnenische silbermünz* de Khœne, p. 106.

Constantinople (1), dont les monuments numismatiques servirent de modèles aux dynastes Bagratides pour en frapper de semblables.

Monnaies de cuivre. — Les pièces de cuivre étaient appelées *noires* (2), par opposition aux blancs d'argent. Le *dangi*, დანგი, en arabe, danyk (3); en arménien, tank ou tang (4), était une monnaie dont le nom fut emprunté au mot persan, dank (5), qui signifie poids de trois kârats ou siliques; c'était selon Al-Makrizi, la sixième partie de la drachme (6). Au dire d'Hopkins, le dangi était le quart d'une drachme (7), et répondait au *Chaour*, ჭაური (8). Toutefois cette estimation n'a rien de bien certain, car la valeur de la monnaie de cuivre varia ainsi que son poids et son module sous les rois qui se succédèrent dans le Karthli. Il arriva même un moment où ces pièces ne consistèrent plus qu'en un fragment de cuivre informe, allongé, brisé dès l'origine, ou maladroitement fondu; ces produits d'un art grossier étaient sans doute au sortir du creuset, jetés au hasard sur une table, et là avant leur entier refroidissement, recevaient une empreinte légale (9). On voit par ce qui précède que les Géorgiens avaient emprunté à leurs voisins les noms de leurs monnaies, ce qui serait une preuve qu'elles avaient cours chez eux, puisque dans le testament que l'on pense être celui de Dawith le Réparateur (10), dans une charte de 1185 du couvent de Chio-Mghwimé, et dans une inscription de l'église de Saint Saba, à Safara (11), on trouve la mention de *doucats* et de *botinats*. Ces monnaies, d'après l'analogie des mots, ne pouvaient être que des pièces byzantines, comme les cirmanéouls portant l'effigie d'un prince de la famille des Ducas, ou celle de Nicéphore

(1) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 681.—Rapports sur un voy. arch. en Géorg. et en Arm. 6e rapp. p. 85.

(2) *Journal asiat.* 1835. Diss. sur les monn. géorg.

(3) Meninski, *Lexique*, cf. ce mot, t. II. — Ciracos, *Hist. d'Arm.*

(4) Krafft, rupen. münzen, p. 5.— Mon *Essai sur les monn. arm.*, p. 10.

(5) Meninski, *Lexique*, cf. ce mot, t. II.

(6) *Hist. de la monn. arabe*, éd. Tychsen, p. 141. Collect. marg. e libell. de Pond. et Mens.

(7) *Journal asiat.* 1835. Diss. sur les monn. géorg., p. 8.

(8) *Id.*, p. 30. — Soulkhan. *Lexique*, cf. ce mot.

(9) *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. VI, p. 36. — Brosset, *Rev. de num. géorg.*, p. 43, 44.

(10) *Mém. de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. IV, p. 363 (*Sc. mor. et pol.*).

(11) Brosset, Rapports sur un voy. arch. en Arm. et en Géorgie, 2e rapport, p. 123.

Botoniate, personnages qui vivaient avant et pendant le règne de Dawith le Réparateur (1).

Avant de passer à la description des monnaies frappées par les Mthawars (2) et les Méphés (3) Bagratides de la Géorgie, je crois qu'il est utile de donner quelques détails sur l'histoire de la monnaie sous les trois premières dynasties du Karthli, les annales géorgiennes nous fournissant sur ce sujet, quelques renseignements qui ne manquent pas d'intérêt (4).

A l'époque de la conquête macédonienne, en 336 (5), Alexandre laissa pour gouverner la Géorgie, un officier qui prit le titre d'Éristhaw (6) du Karthli (7). Cet homme s'attira par sa cruauté la haine des Géorgiens; aussi se révoltèrent-ils sous la conduite d'un jeune *aznaour* (8), nommé Pharnawaz. Ce jeune homme avait découvert un trésor en chassant aux environs de Tiphlis. Il en informa sur le champ Kourdj, Eristhaw de la Mingrélie, en lui disant : « J'ai beaucoup de bétail. » Celui-ci comprit si bien de quoi il s'agissait, qu'il répondit : « N'épargne point ton bétail, je m'en servirai pour augmenter mes troupes (9). » En effet le mot ხვახტანგი, a le double sens de *bétail* et de *richesse*, en géorgien; en arménien, *խոստակ*, a aussi quelquefois le sens de *bétail* (10).

(1) Brosset, *Num. géorg.*, p. 57. — Rapports sur un voy. arch. en Arm. et en Géorgie, rapp. I, p. 46.

(2) Klaproth, vocab. de la lang. géorg., p. 206. — Les *mthawars* ou *thawads* étaient des nobles de la première classe qui gouvernaient certaines provinces de la Géorgie, sous la suzeraineté des empereurs grecs.

(3) Klaproth, p. 211. — Les *méphés* étaient les rois proprement dits.

(4) Brosset, *Num. géorg.*, g. 15.

(5) *Chronique de Wakhtang*, éd. Brosset; St.-Pét., p. 32 et suiv. — Vie d'Alexandre (en Arm.); Venise, 1842, p. 123.

(6) Les *éristhaws* sont des chefs dont le titre en géorgien signifie à la lettre, *tête* ou *chef des peuples*. On donnait ce titre aux gouverneurs héréditaires ou amovibles de provinces considérables; c'était la même dignité que les *ptiachkh*, en arménien *gouverneurs de provinces*. Ce mot ptiachkh se trouve aussi dans les auteurs géorgiens. (Cf. Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 80.)

(7) Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 34. — Moïse de Khorène, liv. II, chap. 8, éd. Levaillant de Florival, t. I, p. 158, 159.

(8) Le mot *aznaour* signifie *noble*; il est sans doute dérivé de l'arménien, *azn*, *race*.

(9) Brosset, *Num. Géorg.*, p. 15. — *Hist. de la Géorg.*, p. 41.

(10) Thomas de Medzop, *Vie de Timour*; ms. de la Bibl. nat. de Paris; cit. par Br., p. 15 de la *Rev. de Num. Géorg.*

Sous Azorc et Azmael, rois de la troisième dynastie (arsacide), qui régnaient ensemble, de l'an 87 à l'an 103 de J. C., il est dit que la Géorgie retomba sous le joug de l'Arménie. Artachan qui gouvernait alors ce pays, leur rendit leurs frontières, à la condition de battre monnaie à son effigie (1). Il est regrettable que les monuments dont il s'agit ne nous soient point parvenus.

Lors de la naissance de Wakhtang, qui fut plus tard surnommé Gourgaslan, le roi Mirdat V (434-446) et la reine Sagdoukht, de la quatrième dynastie (khosroïde), tirèrent de leurs trésors de grosses sommes d'argent pour les distribuer aux pauvres (2).

Wakhtang Ier Gourgaslan (445-499), à la suite d'une heureuse expédition contre les Osses et les Qiphtchaqs, rentra dans sa capitale. Sa mère, la reine Sagdoukht, ses sœurs et une foule de citoyens allèrent à sa rencontre, en jetant sur sa tête des drachmes et des dracans (3). Dans une expédition contre les Grecs, Wakhtang se dirigea sur Constantinople et assiéga une ville du Pont (4) pendant quatre mois; à la fin, cette ville se rendit, et le roi laissa sortir les assiégés. Chaque enfant reçut trois dracans ou pièces d'or (5).

Selon le prince Theimouraz, cité par M. Brosset (6), on conserverait au Musée de Saint-Pétersbourg, des monnaies géorgiennes antérieures à J. C., et portant pour légendes : *Pour nous deux, en l'honneur de nous deux.* On appelle ces pièces en Géorgie, *monnaies païennes.* On doit regretter que l'auteur ne soit pas entré dans de plus grands détails sur ces monnaies, qui, si elles existent toutefois, ce dont je doute fort, ne manqueraient pas de jeter un grand jour sur l'histoire numismatique du Karthli.

ERISTHAWAT DU KOUKARKH.

La province de Koukarkh était située à l'orient de celle de Daïk, au nord des provinces de l'Ararat et de Siounikh et à l'ouest de celle d'Oudi; au nord elle était bornée par les provinces de la Géor-

(1) Moïse de Khorène, liv. II, ch. 46, t. I, p. 254, 255; éd. Lev. de Flor. — Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 71. — *Num. Géorg.*, p. 16.

(2) Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 148.

(3) *Ibid. Hist. de la Géorg.*, p. 159 et suiv.

(4) Les Annales disent la ville de Pontos, p 165.

(5) Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 165.

(6) *Journal asiat.*, 1835, p. 35. Disser. sur les mon. géorg.

gie (1). Les anciens historiens en font mention toutefois avec des orthographes différentes (2). Elle faisait partie du ხომხითი, *Somkheth*. Sous les rois Arsacides arméniens, et même sous l'empire des rois de Perse, cette province fut confiée à des commandants militaires, nommés բդեաշխ ou բդեշխ en arménien, et ერისთავი en géorgien, qui étaient chargés de la défendre contre les invasions des peuples du nord. Ces gouverneurs étaient héréditaires ou amovibles (3). L'Eristhawat du Koukarkh, après avoir été pendant fort longtemps partagé entre un grand nombre de petits princes qui reconnaissaient la suzeraineté des rois d'Arménie, passa ensuite sous la domination des rois de Géorgie (4), qui ne détruisirent pas les petites souverainetés qui s'y trouvaient. C'est pendant la domination géorgienne, au Ve siècle, que le ptiachkh Achoucha, invita saint Mesrob à venir dans ses domaines, au canton de Dachir, pour enseigner l'Évangile à ses peuples (5). En ce temps-là, dit Moïse de Khorène, un prince, du nom d'Artzil, régnait en Ibérie (410-434). Vers la fin du IXe siècle, les rois d'Arménie tentèrent de faire rentrer les peuples de ce pays sous leur puissance et ne purent jamais en être paisibles possesseurs (6).

(1) Saint-Martin, *Mém. hist. et géogr., sur l'Arménie*, t. I, p. 79. — Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 46, 47.

(2) Strabon, *Géogr.* liv. XI. — Ptolémée, liv. V, ch. 13. — Étienne de Byzance, Quad. apud. Step. de urb ; sub voce ωτηνή.

(3) Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 80.

(4) *Moïse de Khorène*, liv. II, chap. 10, p. 168, 169, t. Ier, éd, Lev. de Fl.

(5) *Id.*, liv. III, chap. 60, p. 162, 163, t. II ; éd. Lev. de Fl. — Tchamitch, *Hist. d'Arménie* (en arm.), t. Ier, 508, 518 ; t. II, 32, 38. — *Vie des SS. Armén.*, t. II, p. 297, Ven. 1810-1814 (en armén.). — Brosset, *Hist. de Géorg.*, addit. p. 72 et suiv.

(6) Jean Catholicos, *Hist. d'Arm.*, ch. 17, 20, 22.

Q. Visconti (1) a publié un onyx du cabinet de France (2), où on lit cette inscription autour d'un buste tourné à gauche :

ΟΥΣΑΣ ΠΗΤΙΑΞΗΣ ΙΒΗΡΩΝ ΚΑΡΧΗΔΩΝ·

Ce mot *Ousas*, qui a exercé la sagacité des archéologues, n'est autre chose que le nom arménien Achoucha, rendu presque méconnaissable par l'artiste chargé de la gravure de la pierre. On sait qu'il arrivait quelquefois que les noms propres n'étaient point à l'abri des altérations des copistes et des graveurs grecs qui ramenaient un nom étranger à une valeur hellénique, au moyen du changement ou de la suppression de quelques lettres. Ainsi la reine des Parthes que Josèphe nomme Thermusa est bien sans contredit la même que les médailles orthographient Musa (3), et les tétradrachmes de Dyrrachium donnent tout lieu de croire que le Menounios de Polybe s'appelait Monounios (4), etc. Quoi qu'il en soit, l'onyx du cabinet de France ne peut convenir qu'à Achoucha (5) ; son gouvernement étant limitrophe de la Géorgie et habité en grande partie par des peuples de la même race, il n'est pas étonnant que cet éristhaw prit le titre de chef des Ibères et des Karkèdes, ou pour nous servir des expressions consacrées par Moïse de Khorène (6), ptiachkh des Géorgiens et des Koukarkhs.

CINQUIÈME DYNASTIE (BAGRATIDES).

Monnaies frappées par les Mthawars, successeurs de Gouram, Curopalate. (575-639)

Imitation de la monnaie d'Hormidas IV, roi de Perse, sans légende géorgienne (7).

1. [illegible] — Buste tourné à droite, la tête ceinte d'une

(1) *Iconographie grecque*, t. II, p. 269 et suiv., pl. 45, n° 10.

(2) Dumersan, *Hist. du cab. des médailles*, p. 90, n° 425.

(3) Raoul-Rochette, *Méd. de la Bactriane et de l'Inde*, 2e suppl. p. 52 et suiv. (Extraits du *Journal des Savants*.) — Ad. de Longpérier, méd. d'or de Dynamis, reine de Pont, p. 1.

(4) J. G. Droysen, zur Geschichte der Pæonier und Dardaner. — Mionnet, *Méd. grecques*, t. III, p. 353. — Ad. de Longpérier, *Méd. de Dynamis*, lieu cité.

(5) Lev. de Florival ; *Dict. hist. de Moïse de Khorène*, p. 169, col. 2. — *Moïse de Khorène*, trad. ital.

(6) *Moïse de Khorène*, liv. II, ch. 7, et liv. III, ch. 6. — *Lazare le Parbe*, hist., p. 80, 93, 185, 191.

(7) Adr. de Longpérier, *Essai sur les monn. des rois perses sassanides*, p. 74, pl. XI, n° 1.

couronne élevée sur le devant de laquelle est un croissant et un astre. Sur la marge de la médaille en dehors du grènetis, trois astres dans des croissants.

℞. [illegible]. — Une croix sur des degrés, entre deux figures debout et vues de face, appuyées sur la garde de leur épée.

Argent, 2 variétés. Pl. 173, n° 1.

Bulletin hist. phil. de l'Acad. des sc. de St.-Pét., t. 1, n° 3, pl. n°s 3 et 4; Dorn, *Versuch Einer Enklärung von drei münzen mit sassaniden gepräge.* — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 29. — *Bulletin de la Soc. d'archéol. de St.-Pét.* Communication faite par M. de Bartholoméi, p. 42.

Les monnaies sassanides ont servi de modèles à certaines monnaies arabes, indiennes (1) et géorgiennes, qui nous sont parvenues. Les graveurs à qui était confiée l'exécution de cette copie, dans l'ignorance qu'ils étaient de la langue pehlvie, traçaient très-irrégulièrement les lettres qu'ils avaient sous les yeux, en sorte qu'au lieu de voir sur une monnaie imitée d'Hormisdas IV la légende.... *aourmazd* [illegible], comme l'a lue M. Adrien de Longpérier (2), on n'aperçoit que les lettres [illegible], qui isolées ne signifient rien, mais qu'on reconnaît être les mêmes qui entrent dans la composition du nom d'Hormisdas.

Imitation de la monnaie d'Hormisdas IV, avec le nom de la Géorgie.

2. [illegible] (G N) *Gourdjistan*, en chef de la médaille. — Buste

(1) Al-Makrisi, *Hist. de la monn. arabe*, éd. Tychsen, p. 59 et 79, chap. 2. — Marsden, *Num. orient.*, n° 240. — Fraehn, *Mém. de l'Acad. des Sc. de St.-Pét. Die Chosroën-Munzen der frühern arab. Chalif*: Mittau, 1822, in-4°. — De Khœne, *Journal de num. de Berlin*, t. IV. — J. Olshausen, *die Pehlvi-Legenden auf der letzten Sâsâniden*. Kopenh., 1843, in-8°. — Krafft. *Ueber* H. Olshausen *entzifferang der Pehlvi-Leg. In dem Iahrbücher der litter. zu Wien.*, 106e vol. — Soret, Lettre à M. Olshausen sur quelq. méd. arabes au type Sassan., Gen., 1846, in-8°. — *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XVIII. M. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, p. 112. — Dorn, *Bulletin hist. phil. de l'Acad. des sc. de St.-Pét.*, t. II, n° 18. — Baron Marchant, *Lettres sur la Numism.*, nouv. éd., 1851, Annotat. de la lettre 1re, par Ad. de Longpérier, p. 9. — *Journal asiat. de la Soc. du Bengale*, t. IV, p. 621, 668; t. VI, p. 288. Prinsep. *Specimen of indu-coins descendet from the parthian type*. — C. Lassen, *zur Gesch. der Griechisch. und Indoschy. Konige in Bactr. Kabul et Indian*, p. 108, etc.

(2) *Essai sur les monn. des rois de la dynastie sassanide*, p. 74, 75.

tourné à droite, la tête ceinte d'une couronne élevée, sur le devant de laquelle est un croissant et un astre. Sur la marge de la médaille, en dehors du grènetis, trois astres dans les croissants; en dedans du grènetis et de chaque côté de la tête, la légende pehlvie [illegible].

℞. Légende pehlvie qui paraît être la même que celle du droit.... [illegible]. Pyrée entre deux figures debout et vues de face, la tête couverte d'une sorte de turban à aigrette, les mains appuyées sur la garde de leur épée; dans le champ en haut, un astre et un croissant.

Argent, 3 variétés. Pl. 173, n° 2.

Bulletin de l'Académie des sc. de St.-Pét., t. I, n° 3, p. 33. — Barataieff, *Docum. num. du roy. de Géorgie*, part. I, pl. II, n°s 2, 3, 4; p. 34 et suiv. — Brosset, *Revue num. géorg.*, p. 20 et suiv. — *Bulletin de l'Acad. d'archéol. de St.-Pét.*, p. 42.

3. ⅊Ꜩ en monogramme, en chef de la médaille et entre deux étoiles. — Buste tourné à droite avec la légende comme au n° 2.

℞. Légende illisible. — Pyrée entre deux figures debout, vues de face, la tête couverte d'une sorte de turban à aigrette, et les mains appuyées sur la garde de leur épée; dans le champ en haut un astre et un croissant.

Argent, une variété. Pl. 173, n° 3.

Bulletin de l'Acad. des sc. de St.-Pét., t. I, n° 3. *Versuch einer erklärung vön drei münzen mit Sassan-Gepr.*; par B. Dorn, pl. n° 1. — Barataieff, part. I, pl. II, n° 5, p. 47 et suiv.

Les lettres G N ont donné lieu à bien des commentaires de la part des savants russes qui ont essayé de les interpréter. Suivant MM. Dorn et Brosset, ces lettres ne seraient autres que le nom abrégé de Gourgaslan. M. Brosset, pour donner de la vraisemblance à ce système, cherche à prouver que, du vivant même de Wakhtang I, le surnom de Gourgaslan aurait remplacé le nom véritable de ce roi; à l'appui de ce fait, le savant orientaliste cite un passage de Méchitar Eretz (1), conservé dans l'histoire universelle de Vardan, où il est dit que Wakhtang I s'appelait aussi Gourgaslan ou Gourgasal. Mais une raison toute matérielle s'oppose complétement à cette explication : Gourgaslan régna de 446 à 499, et la monnaie attribuée à ce prince par M. Brosset est la copie d'une pièce d'Hormisdas IV, qui régna en Perse de 579 à 589. Or, il est plausible pour tous qu'une copie

(1) *Hist. de la Géorgie et de la Perse.*

ne peut précéder son prototype. Néanmoins M. Brosset persiste dans cette opinion (1), quoiqu'il soit bien évident que jamais les pièces avec les lettres G N n'aient été frappées par Gourgaslan (2).

Que peuvent donc signifier ces lettres sur les monnaies géorgiennes? Il faut remarquer tout d'abord que ces pièces imitées des médailles d'Hormisdas IV ont été frappées en Géorgie, entre le règne de ce prince et celui de Stéphanos II, mthawar de Karthli, qui le premier inscrivit son nom sur les monnaies; or, durant cet espace de temps, il n'y eut point de mthawars dont le nom ait quelque analogie avec les lettres G N. Mais nous savons que le nom persan de la Géorgie se disait Gourdjistan, que les mthawars de cette époque étaient soumis, soit aux Persans, soit aux Grecs, et que, par conséquent, ils ne pouvaient inscrire leurs noms sur leurs monnaies sans blesser la susceptibilité des souverains de l'Iran et de Constantinople. Pour obvier à cette difficulté, les mthawars mirent seulement sur leurs monnaies le monogramme de la Géorgie, qu'ils étaient censés administrer au nom de leurs suzerains.

Stéphanos II (639-663),

Le khosroïde Stéphanos II était fils d'Adarnasé I, éristhaw de Cakheth, qui fut créé par l'empereur Héraclius, mthawar de la Géorgie, après que ce prince se fut emparé de Tiphlis sur Stéphanos I, fils du curopalate Gouram, chef de la dynastie des Bagratides. Il résidait à Tiphlis, mais témoin des rapides progrès des successeurs de Mahomet en Perse et de l'extinction de la dynastie des Sassanides, ce prince se retira en Mingrélie où il mourut en 663.

Imitation de la monnaie d'Hormisdas IV, avec le nom de Stéphanos II.

4. ᲡᲤᲜᲡ. (*Sphns*, abréviation pour *Stephanos*). Chacune des lettres est placée dans un croissant, disposé en haut, en bas, à droite et à gauche dans la marge de la médaille. — Buste à droite, la tête ceinte d'une couronne élevée, sur le devant de laquelle est un crois-

(1) *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. IV, p. 340. — *Hist. de la Géorgie*, p. 179.

(2) *Bulletin de la Soc. d'Arch. de St.-Pét.*, p. 41, 42, 57.

sant et un astre. En dedans du grènetis et de chaque côté de la tête, la légende pehlvie [illegible].

℞. Légende illisible. — Croix sur des degrés entre deux figures debout et vues de face, la tête couverte d'une sorte de turban et tenant une épée à la main.

Argent, 2 variétés. Pl. 173, n° 5.

Bulletin de l'Acad. des sc. de St.-Pét., t. V, p. 225. — Barataieff, pl. I, n° 4, p. 22 et suiv., et p. 69 à 112.

Imitation de la monnaie de Chosroès II Parviz, roi de Perse, avec le nom de Stéphanos II (1).

5. ԼՐԿՓԸՀՕԼ (*Stéphanos*). — Les lettres qui composent ce nom sont placées de chaque côté de la tête tournée à droite et surmontée d'une couronne ornée d'un disque. Dans le champ deux étoiles. Sur la marge de la médaille, en dehors d'un double grènetis, trois astres dans des croissants. (La légende pehlvie a été remplacée de chaque côté de la tête par les lettres qui forment le nom de Stéphanos.)

℞. Croix sur des degrés, entre deux figures debout et vues de face, la tête surmontée d'une espèce de turban à aigrette, les mains appuyées sur la garde de leur épée. Sur la marge de la médaille, en dehors d'un triple grènetis, quatre astres dans des croissants.

Argent, 3 variétés. Pl. 173, n° 6.

Fraëhn, *Novæ symbolæ ad rem numar. muh. spect.*, p. 46, n° 15. — *Bulletin hist. phil. de l'Acad. des sc. de St.-Pét.*, t. 1, n° 3, p. 38, 40; t. II, n° 18, pl. A. — Barataieff, pl. 1, n°s 1, 2, 3, p. 17 et suiv.; p. 69 à 112. — Brosset, dans le *Journal asiat.*, 1836, p. 9. — *Revue de num. géorg.*, p. 33 et suiv.

Il y eut deux rois en Géorgie du nom de Stéphanos : le premier, qui régna de 600 à 619, n'osa prendre le titre de roi, et s'intitula mthawar des éristhaws du Karthli, car il craignait également les Grecs et les Persans; il était peu attaché à la religion chrétienne. Le second, tout au contraire, était très-pieux, aussi n'ai-je point hésité pour attribuer les monnaies au nom d'Étienne, qui portent au revers le symbole de la croix, à ce prince plutôt qu'au premier.

(1) Ad. de Longpérier, *Essai sur les méd. sassanides*, p. 79, pl. 11, n° 4.

Djouanchir (718-787).

Djouanchir et Joanné, fils d'Artchil II, se partagèrent la Géorgie à la mort de leur père. Joanné s'en alla régner dans l'Égris et Djouanchir resta dans le Karthli et le Cakheth. Une guerre étant survenue entre lui et les Khazars, Djouanchir fut fait prisonnier par le khakhan, qui lui rendit sa liberté quelque temps après. A la mort de Joanné, ce prince hérita des États de son frère et prit le titre de roi des Aphkhaz.

Imitation de la monnaie d'Hormisdas IV, avec le monogramme de Djouanchir.

6. ꟼꟼ. (*Djo*, abréviation du mot *Djouanchir*) en chef de la médaille. — Buste très-barbare tourné à droite, la tête ceinte d'une couronne élevée, sur le devant de laquelle est un astre. Sur la marge de la médaille, en dehors du grènetis, trois astres dans des croissants ; en dedans du grènetis et de chaque côté, la légende pehlvie [illegible].

℞. Légende illisible, cependant très-différente de celle du droit. — Pyrée entre deux figures debout et vues de face, tenant l'épée à la main.

Argent. Pl. 173, n° 4.

Barataieff, pl. II, n° 1, p. 29 et seq. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 41 et suiv.—*Bulletin de l'Acad. d'arch. de St.-Pét.*, p. 41.

L'attribution de cette médaille à Djouanchir est due tout entière à la sagacité et à l'érudition du prince Barataieff. Toutefois M. de Bartholoméi, dans un Mémoire qu'il lut à l'Académie d'archéologie de Saint-Pétersbourg (1), revendiqua cette monnaie pour l'éristhawat de Djawakheth, ne connaissant aucun nom de ville ou de province en Géorgie, qui puisse prêter à une explication plus satisfaisante. La première objection à faire à M. de Bartholoméi, c'est qu'au lieu des lettres DJA, initiales du nom de Djawakheth, on lit sur la monnaie DJO, et par conséquent cette attribution pèche en ce point. M. de Bartholoméi aurait dû proposer plutôt le mot Djorzan, autre nom de la Géorgie (2), car cette fois la lecture n'aurait point été contestable. Mais il est peu probable que les mthawars eussent traduit les diffé-

(1) *Bulletin de l'Acad. d'Arch.*, p. 41.
(2) Brosset, *Rev. de num. Géorg.*, p. 18.

rents noms de la Géorgie, pour les inscrire sur leurs monnaies, et je ne vois pas pourquoi M. de Bartholoméi ne s'est pas rangé de l'avis du prince Barataieff pour l'attribution de cette monnaie. En effet le style de la pièce en question est plus barbare que celui des médailles portant le nom du Gourdjistan (G N), les légendes pehlvies sont aussi plus altérées; tous ces indices réunis dénotent une époque postérieure au règne de Stéphanos II, aussi l'attribution au mthawar Djouanchir me paraît-elle à l'abri de toute critique.

Giorgi I (1014-1027).

Ce prince était fils de Bagrat III, roi des Aphkhaz et des Karthles (1). Aussitôt son avénement au trône, une révolte éclata dans le Cakheth et le Héreth, fomentée par les aznaours de ces contrées, qui s'emparèrent des éristhawats. Quelques années après, Basile II, empereur de Constantinople, se mit en campagne contre lui (1021), pour reprendre le patrimoine qu'il avait donné à son père le curopalate Bagrat (2). Plusieurs rencontres eurent lieu, à la suite desquelles un traité de paix fut conclu (3), et le roi Giorgi s'engagea à rendre à l'empereur les possessions du Tao, du Basian, d'Artan et de Cola.

Imitation des monnaies des Arsacides de Parthie.

7. ሕዋባ · ፒኀ. (Abréviation pour *méphé Giorgi.*) *Le roi Giorgi.* — Tête d'un roi à gauche.

℞. Quadrupède passant à gauche dans un grènetis.

Argent, petit module. Pl. 173, n° 7.

Barataieff, IIe partie, p. 8, pl. I, n° 2. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 53.

Cette pièce paraît imitée de la médaille de Phraate IV publiée par M. de Bartholoméi (4) dans ses *Recherches sur la numismatique arsacide.*

8. Tête d'un roi (*Phraate III?*), vue de face dans un grènetis.

℞. ሕዋባ · ፒኀ. *Le roi Giorgi.*

(1) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 306 et suiv.

(2) Aristace Lastivardetzi, *Hist. d'Arménie*, p. 6.

(3) Lebeau, *Hist. du Bas-Empire* (éd. St. Martin), t. XIV, p. 223.

(4) *Mémoires de l'Acad. d'Arch. de St.-Pétersb.*, 1848, t. II, p. 1 et suiv., pl. 5, n° 65.

Argent, petit module, une variété. Pl. 173, n° 8.

Barataieff, IIe part., p. 19 et suiv.; pl. I, n°s 3, 4. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 53.

Cette médaille et sa variété semblent imitées des monnaies d'argent de Phraate III, décrites par MM. Ch. Lenormant, dans son *Mémoire sur les monnaies des Arsacides* (1), et de Bartholoméi, dans le travail cité plus haut, etc. (2). Il n'y a pas de doutes dans l'attribution de ces pièces à Giorgi I, car les médailles de Giorgi II et III dont l'attribution est certaine, sont très-différentes de celles-ci et ont toutes une frappe qui leur est particulière.

Giorgi II (1072-1089).

Le règne de ce prince fut tout entier occupé à réprimer les révoltes des mthawars et des éristhaws du Karthli et de l'Aphkhazie, et à repousser les incursions que Sarang, général de Mélik-schah, faisait annuellement en Géorgie (3).

Imitation de la monnaie byzantine de l'époque de Jean Zimiscès (4).

9. ⵜⵗ· ⵛⵓⵗ· ⵖⵏ· ⵛⵕⵟⵓⵕⵛ· ⵓⵛ· ⵜⵃⵕ·
Dans le champ faisant suite à la légende : ⵕⵗ· ⵓⵛ· ⵃⵗⵓⵛⵃⵏ· — *O Christ, glorifie Giorgi, roi des Aphkhaz et des Karthles et César.*

℟. Η ΑΓΙ? — *La Sainte*, ou plutôt Μ. Θ? — *La mère de Dieu.* — Buste nimbé de la Vierge vue de face et étendant les bras (5).

Argent, grand module. Pl. 173, n° 9.

Verzeichniss der münz-und-med. Sammlung des L. W. de Wellenheim, t. II, n° 15731. — Brosset, *Revue num. géorg.*, p. 50, pl. n° 12.

(1) *Annales de l'Institut Arch. de Rome*, 1839.

(2) *Mém. de l'Acad. d'Arch. de St.-Pét.*, t. II, p. 45, pl. 4, n° 48. — *Revue Numism.*, 1841, Ad. de Longpérier, *Examen des méd. d'Artaban IV*, etc., pl. n° 8.

(3) Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 341 et suiv.

(4) De Saulcy, *Essai de classif. des suites monét. byzantines*, pl. 22, n° 1.

(5) L'antiquité de la tradition qui place la Géorgie sous la protection de la sainte Vierge, est confirmée par la prodigieuse quantité d'églises construites en Géorgie, sous l'invocation de Notre-Dame. Cette invocation se trouve aussi dans tous les ouvrages géorgiens et jusque dans les chartes des rois. (*Journal asiat.*, 1832, p. 213.)

Giorgi II est appelé dans les *Annales* (1) roi des Aphkhazes et des Karthles. Le titre de César ne doit pas non plus étonner, car le tzaréwitch Theimouraz, auquel on doit d'importants travaux sur la Géorgie, affirme que les titres de roi des rois et de césar furent donnés à Dawith le Réparateur par Arséné Igalthoël, dans son discours prononcé en l'honneur de ce prince (2); on peut induire de ce fait que Giorgi II avait aussi été décoré des mêmes titres.

DAWITH II, LE RÉPARATEUR (1089-1125).

Le lieutenant de Melik-schah revint de nouveau dans le Somkheth, sous le règne de Dawith, et battit les Géorgiens au combat de Phartzkhis. Dawith fut alors obligé pour affranchir son pays de toute incursion, de payer le kharadj pour ses domaines. En 1101 le Karthli se restaura, grâce aux croisades qui tenaient les musulmans en échec; Dawith les battit (1111) (3) et cessa de leur payer le tribut. Il profita même de leur absence, pour s'emparer du Cakheth, du Héreth, et du Somkheth (1118). Les Turcomans réduits aux abois par des défaites successives, demandèrent des secours au roi de Perse et au sultan des Orthokides. Ceux-ci répondirent à leur appel, et en 1121 ils entrèrent dans le Thrialeth, d'où Dawith les chassa. L'année suivante Dawith prit Tiphlis aux Persans (4), pénétra dans le Chirwan, le Ran, et le Tao, qu'il soumit à ses lois, et rentra dans le Karthli, où il fit construire des églises et des monastères, et

(1) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 341.

(2) *Ibid. Revue de Num. Géorg.*, p. 49.

(3) Guillaume de Tyr (*Rec. des Hist. occ. des croisades*, t. Ier, 1re part., liv. XI, ch. 16, p. 480), après avoir parlé de la guerre que les Géorgiens firent aux Persans, dit : « *Est autem Hiberia regio in plaga septentrionali constituta quæ « alio nomine dicitur Averguia, Persis conterminata, homines habens, corpore « proceros, robustos viribus, multa strenuitate commendabiles. Hi frequentibus « bellis et congressionibus assiduis Persarum adeo copias attriverunt, ut jam » se nec pares reputent et pro suo statu solliciti, aliorum provincias vexare « destiterint.* »

(4) Cf. Ch. Defremery, *Ext. des hist. Arabes et Persans relatifs à l'hist. des peuples du Caucase*; Paris, 1849, p. 26 et suiv., où Ibn-Alatir raconte tout au long les guerres que la Géorgie eut à soutenir contre les musulmans. Je ne puis mieux faire que renvoyer le lecteur à cette excellente traduction que M. Defremery a enrichie de notes précieuses et de renseignements fort intéressants. Le mémoire de M. Defremery est extrait du *Journal asiatique*, 1849.

répara autant qu'il put les maux de la guerre, en faisant de larges aumônes.

Imitation de la monnaie de Constantin Ducas et d'Eudoxie Dalassène (1).

10. ᲓᲐᲕᲘᲗ · ᲛᲔᲤᲔᲗᲐ · (abrégé pour Dawith méphetha méphé). — *Dawith, rois des rois.* — Deux figures debout (*Const. Duc.* et *Eud. Dal.*) vues de face, tenant ensemble une longue croix.

℟. ᲓᲓ · ᲛᲑ · (abrégé de დედა დღეთოსა.) *La mère de Dieu.* — La Vierge assise et vue de face.

Argent, moyen module. Pl. 173, n° 10.

Barataieff. 2e part. p. 5 et suiv. Pl. I, n° 1. — Brosset, *Revue de num. géor.*, p. 46 et suiv.

Les monnaies de Constantin Ducas et d'Eudoxie Dalassène, sont celles qui ont été le plus souvent imitées par les princes chrétiens et les sultans musulmans (2). Le prince Barataieff attribuait cette monnaie à Dawith II et à Bagrat III, à cause de la présence de deux effigies, et de la lecture du nom de Bagrat qu'il avait cru voir sur cette monnaie. Il suffit de dire que ces deux princes n'ont point régné ensemble, et que Bagrat III est séparé de Dawith II par un espace de soixante-quinze ans, dans les listes royales des rois de la Géorgie. Au surplus Bagrat III n'avait pas le titre de roi, il était tout simplement mthawar de la Géorgie occidentale, et vassal des empereurs grecs qui lui avaient conféré le titre de curopalate.

11. ....ᲦᲩ....ᲓᲔ · ᲩᲐ · ᲬᲥᲔ · Dans le champ, en trois lignes, pour faire suite à la légende ᲓᲔ · ᲐᲩᲥ · ᲓᲔ · · (pour ᲐᲤᲮᲐᲖᲗᲐ ᲓᲐ ᲥᲐᲠᲗᲕᲔᲚᲗᲐ ᲓᲐ ᲠᲐᲜᲗᲐ...). — [*Dawith, roi*] *des Aphkhazes, et des Karthles, et des Raniens....*

℟. Légende effacée. — Buste nimbé de la Vierge, vu de face.

Argent, grand module. Une variété. Pl. 174, n° 1.

(1) Saulcy, *Essai de cl. des suites mon. byz.*, pl. 25, n° 1.

(2) Les monnaies byzantines étaient généralement répandues dans l'est de l'Europe et en Asie; il est naturel quelles aient été souvent imitées, surtout par les peuples qui battaient monnaie pour la première fois. En Danemark, on frappa des monnaies sur le modèle de celles de Byzance. Les Serbes, les Bosniens, les Hongrois, les Vénitiens, d'autres peuples de l'Italie, et même les princes musulmans d'Asie suivirent cet exemple. (*De Khœne, die Komnenischen Silber Münzen, etc., in d. mémoires de l'Acad. d'Arch. de St.-Pét.*, t. III, p. 106.)

Barataieff, 2e part. p. 12 et suiv. Pl. I, n° 5. — Brosset, *Revue de num. géor.*, p. 48 et suiv.

12. En trois lignes dans le champ : ᲨᲠ · Ა ᲩᲘ · ᲨᲠ · ᲩᲠᲘ · (pour და რანთა და ხათ.) *et des Raniens et des Khathes.*

℞. Légende effacée. — Buste de la Vierge vu de face et nimbé. Argent, moyen module. Pl. 174, n° 2.

Barataieff. 2e part. p. 15 et suiv. Pl. I, n° 6. — *Revue de num. géor.* p. 48-53.

C'est à cause de la ressemblance du type de ces deux monnaies avec le n° 10, et des noms de peuples qui s'y lisent, que j'ai attribué ces pièces à Dawith le Réparateur; il n'y avait en effet que le conquérant qui pût se glorifier de titres empruntés aux provinces qu'il avait recouvrées et aux pays qu'il avait placés sous sa domination; les autres rois de la Géorgie de cette époque se contentaient du simple titre de roi des Karthles et des Aphkhazes.

VICTOR LANGLOIS.

LES DEVISES AU MOYEN AGE

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Nous avons déjà donné un extrait de l'intéressant ouvrage de M. de Radowitz (2); il nous reste, pour compléter notre tâche, à aborder, dans ce livre, une portion qui ne nous a pas encore occupés; l'auteur y fait connaître deux cent quatre-vingt-une devises qu'il a choisies avec soin, et qu'il range méthodiquement. Nous allons, à notre tour, en suivant sa classification, reproduire celles qui nous semblent offrir le plus d'intérêt :

Devises relatives à Jésus-Christ.

Un pélican qui nourrit ses petits de son sang : *In morte vita*, ou bien : *Parit et reparat* (3).

(1) Voy. plus haut, p. 282.

(2) *Die Devisen und Motto des Mittelalters*, 1850. Voir la *Revue Archéologique*, 15 août 1851, p. 282-296. Nous n'entendons pas revenir sur les détails qu'offre ce premier article, mais qu'il nous soit permis, pour répondre au désir de plusieurs bibliophiles, de signaler encore quelques-unes des devises inscrites ou gravées sur les livres de diverses personnages plus ou moins célèbres à différents titres.

Les volumes qui ont appartenu à Henri III portent l'inscription : *Spes mea Deus*. Elle ressemble à celle que d'Espagnet, président au parlement de Bordeaux et alchimiste renommé, plaçait sur tous les tomes de sa bibliothèque : *Spes mea est in agno*. (Les armoiries de lord Carlingford, pair d'Irlande, offrent une croix accompagnée des mots : *In hoc signo spes mea.*)

On trouve sur des livres qui ont appartenu à Marie Stuart un chiffre formé des lettres M. S. entrelacées ; il accompagne ces deux lignes.

Mieulx ne me peult advenir,
Qu'à mon Dieu tousiours me tenir.

Thomas Maiolus (Majoli), amateur du XVe siècle, a laissé des volumes magnifiquement reliés et qui portent pour devise : *Ingratis servare nephas*. Ils sont fort rares, et des recherches faites sur un très-grand nombre de catalogues nous en ont fait découvrir trois seulement : Stace, de 1522; Plaute, 1522, Macrobe, 1528, tous d'éditions aldines. Les livres d'un savant illustre dont notre *Revue* a publié d'importants travaux, M. Letronne, avaient pour estampille :

Γράμματα μαθεῖν δεῖ μαθόντα νοῦν ἔχειν.

Le catalogue Cailhava (Paris, 1845), offre deux volumes (n° 212 et 830) sur les plats desquels étaient gravés les devises suivantes : *Désir n'a repos* et *J'espère avoir*.

(3) Le pélican a servi d'emblèmes à un grand nombre d'imprimeurs, parmi lesquels nous signalerons Alexandre Arbuthnot à Édimbourg, Philippe Gaultier à

La figure du Sauveur : *Unicus unica.* (On connaît la *sainte Face* de Claude Millan, mort en 1688; elle est gravée d'un seul trait en spirale qui commence au bout du nez.)

La présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (1).

Le soleil éclairant la terre : *Cœlo permanens terram contingo.*

Le mystère de l'Incarnation.

Un rayon de soleil traversant un miroir : *Ferit sine vulnere.*

Un orgue : *Me spiritus implet.*

Un oranger dont les rameaux sont à la fois chargés de fleurs et de fruits : *Florem non adimit fructus.*

L'Église et sa doctrine.

L'arche de Noé : *Nulla salus extra.*

L'étoile polaire : *Qui me non aspicit errat* (2).

Un phare : *Cursum dirigit.*

Un miroir : *Omnibus omnia.*

Un aigle qui montre à ses petits à fixer le soleil : *Sic crede.* — Devise d'Arico Accolti.

La colonne de feu et de nuages qui guidait les Israélites : *Este duces.* — Devise de Bartolomeo Viteleschi.

Le mépris du monde.

Le globe terrestre : *Todo es poco.* — Devise de saint François Borgia.

Une source qui jaillit d'un rocher : *Piu sepulta piu viva.*

Un drapeau déchiré : *Quo laceratius, eo pulchrius.*

Une toile d'araignée : *Si e no* (oui ou non). — Devise du cardinal Gerdil (3).

La préparation à la mort.

Une horloge : *Nescitis qua hora fur veniet.* On a parfois inscrit au-dessous d'un cadran qui marque les heures les devises suivantes : *Omnia vulnerant, ultima necat.*

Paris (avec la devise : *In me mors, in me vita*), Ambroise Girault à Lyon, Denys Langlois à Paris, Guillaume van Parys à Anvers.

(1) Consulter les *Emblèmes sacrés sur le très-adorable sacrement de l'Eucharistie. Paris*, Lambert, 1667, in-8°, 100 planches à l'eau forte.

(2) Le marquis de Mondejar avait pour blason l'étoile polaire avec la devise : *Buena guia.*

(3) Mort en 1802. La *Biographie Universelle*, t. XVII, lui a consacré un article fort digne d'être lu.

Una harum ultima (1).

Un pèlerin : *Et cetera.* — Devise de Giovanni Goito.

La Résurrection.

Le Phénix au milieu des flammes : *Morir por no morir.* — Devise du duc de Longueville. Le cardinal Madruccio avait adopté le même emblème avec la devise : *Ut vivat* (2).

Le soleil couchant : *Occidit ut oriatur.*

Un oiseau de Paradis : *Sdegna la terra.*

Un tourbillon de flammes se dirigeant vers le ciel : *Unde venne ritorna.*

Un serpent ayant mué de peau : *Paratior.* — Devise du roi d'Angleterre, Charles Ier.

Un vase plein d'encens dont la fumée s'élève : *Lo spirito al ciel, l'odor in terra.* — Devise faite à l'occasion de la mort de la duchesse de Longueville.

Un poisson volant s'élançant au-dessus des flots : *Mersus ut emergam.*

L'étoile polaire : *Vertitur non occidit.* — Devise composée à l'occasion des obsèques de la reine Marguerite d'Espagne.

Confiance en Dieu.

Le Christ tenant le gouvernail d'une barque au milieu d'une mer agitée : *Nil desperandum.*

Un œil placé dans un triangle : *Dieu veille.*

Un arbre desséché, mais dont un rameau reste vert : *Quand Dieu voudra.* — Devise de Giulio Giovio.

(1) La marque de Henri van den Keere, imprimeur à Gand, vers 1550, est un cadran marqué I à XII, au centre duquel est placée une tête de mort. A côté la devise : *Auziet thende*, traduction flamande de *Respice finem.*

(2) On consultera avec fruit au sujet de cet oiseau fabuleux le chapitre XVII du savant ouvrage de Leopardi : *Saggio sopra gli errori popolari degli antichi. Firenze*, 1848, in-12, p. 271-283. Citons aussi une dissertation de Larcher dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. I, p. 166, et une note dans l'*Histoire de la Cosmographie*, par M. de Santarem, 1849, t. II, p. 116. Nous possédons dans notre modeste collection trois ouvrages peu communs peut-être :

P. Texelius. *Phœnix visus et auditus. Amst.*, 1706, in-4° (livre que M. Leber, *Catalogue*, n° 3572, qualifie de très-savant).

J. Pellicer de Salas y Tobar, *El fenix y su historia natural. Madrid*, 1630, in-8°.

Chansons intellectuelles sur la résurrection du phénix, 1758, in-12.

Le Phénix figure parmi les marques de divers typographes, tels que Marc Wyon à Douai (voir les *Variétés bibliographiques* de M. A. de Reume, p. 16), Alonzo Rodriguez à Saragosse, George Forster à Dantzick, Guerra à Venise, David Lopes de Haro à Leyde, Michel Joly à Paris, Félix Stelliola à Naples.

Devises relatives à quelques saints.

Une coquille contenant une perle : *Ab sale candor.* Concernant saint François de Sales (1).

Une étoile : *Cœlo hæret, terris lucet.* Concernant sainte Élisabeth de Portugal.

Regrets causés par la mort d'une personne chérie.

Un nuage enflammé après le coucher du soleil : *Ardet ab extincto.* — Devise adoptée par la duchesse de Montmorency lors de son veuvage.

Une page blanche dans un livre ouvert : *No hay figura por mi dolor.* — Devise d'Isabelle Tovar.

Des fleurs sortant d'un tombeau : *Sola vivit in illo.* — Devise de Diane de Poitiers (2).

L'aube du matin : *Dum pario pereo.* A l'égard de Marguerite d'Autriche qui mourut en couches.

Un tronc d'arbre desséché et ne conservant qu'une seule branche : *Vert meurt.* — Devise du roi René lorsqu'il eut perdu tous ses enfants, à l'exception d'un seul.

Un serpent coupé en deux : *Nec mors nec vita relicta.* — Devise de Scipion Amirati après la mort de sa femme.

Le soleil se couchant : *Nigrescunt omnia circum.* A l'occasion de la mort de Philippe IV, roi d'Espagne.

Domination.

Un griffon, animal moitié lion, moitié aigle : *Undique princeps* (3).

(1) Il existe à l'égard de ce saint évêque un ouvrage spécial : *La vie symbolique du bienheureux François de Sales, comprise sous le voile de cinquante-deux emblèmes*, par A. Gambart. *Paris*, 1664, in-12.

(2) Une notice fort curieuse sur cette favorite célèbre se trouve dans les *Portraits des personnages français les plus illustres du seizième siècle*, publiés par M. Niel, bel ouvrage non terminé encore. Dibdin a donné dans un de ses somptueux volumes un beau portrait de Diane. Quelques livres avec son chiffre et celui de Henri II, ont passé dans le commerce et sont mis au rang des joyaux les plus précieux. A la vente Duricz, en 1827, un Pindare (Alde, 1513) fut adjugé à 800 fr.

(3) Le griffon fut l'emblème de Sébastien Gryphe, fameux imprimeur lyonnais de la première moitié du XVIe siècle. Il est parfois accompagné des mots : *Virtute duce, comite fortuna.* Le *Manuel du libraire*, t. IV, p. 183-240, a reproduit quatre états divers de cette marque. Un griffon se montre aussi au frontispice des volumes édités de nos jours par la librairie Cotta, une des plus puissantes de l'Allemagne. Ce fut au seizième siècle la marque de Benedetto Somasco à Venise

Un saphir : *Toujours serein* (*serenissimus*).

Les colonnes d'Hercule : *Plus oultre*. — Devise de Charles-Quint.

Le soleil : *Idem aliusque*.—Devise adoptée par le pape Urbain VII; elle rappelle le vers de Louis Racine :

Astre toujours le même, astre toujours nouveaux.

Une salamandre entourée de flammes : *Mort à autrui, à moi vie*. —Devise de François Ier (1).

Une couronne de laurier : *Semper viret*. — Devise de Laurent de Médicis.

Le char du soleil : *Jam illustrabit omnia*. — Devise du roi d'Espagne, Philippe II.

Sentiments nobles.

Un tourbillon de flamme : *Deorsum nunquam*.—Devise de Claudia Rangona.

Un cheval sauvage : *Dominum generosa recusat*. — Devise de la ville de Pise.

Le buste de César : *Aut Cæsar, aut nihil*.—Devise de César Borgia.

Le soleil : *Non exoratus exorior*. — Devise faite pour le cardinal Louis d'Este.

Fidélité.

Un berger et son chien : *Fiel y segredo*. — Devise du ministre Olivarez.

Un moulin à vent : *Agit dum agitur*. — Devise de l'abbé Suger.

Un ciel parsemé d'étoiles : *Ojos muchos, lingua ninguna*. — Devise du ministre Alberoni.

Le dragon gardant les pommes d'or du jardin des Hespérides : *Servat et abstinet*. — Devise de Colbert.

Des tiges de lierre embrassant une pyramide : *Te stante virebo*.— Devise du cardinal de Guise.

Un éléphant écrasant des serpents : *Infestus infestis*. — Devise d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

Un ancre : *Non capio nisi capior*.

de Jacques Bellaert à Anvers et de Guillaume de Tongres (même ville). Louis Valvassori, à Venise, avait adopté un griffon debout sur un livre soutenu par un globe avec la devise : *Sic mihi et aliis*.

(1) Voici les noms de quelques typographes qui adoptèrent pour emblème la Salamandre en y joignant diverses devises : Louis Pesnot à Lyon, et Damien Zenarius à Venise : *Virtuti sic cedit invidia*.

J. Guerrier à Lyon : *Durabo*.

Jean Serrurier à Douai : *Urit nec uritur*.

Atlas soutenant le globe terrestre : *Majus opus.* — Devise de G. Bentivoglio.

Sentiments belliqueux.

Un aigle contemplant le soleil : *Sin temor* (sans crainte).—Devise d'Hernandos Requesens.

Une couronne de laurier : *Eerst vechten* (d'abord combattre). — Devise de Ruyter.

Un chardon : *Nul ne s'y frotte.* — Devise de l'ordre de Saint-André en Écosse.

Une épée entourée de flammes : *Autor ego audendi.* — Devise de Charles de Bourbon.

Le cheval de Troyes : *Audendum.* — Devise d'Othon de Wittelsbach.

Un aigle tenant la foudre et une couronne de laurier : Ἐν καίρῳ ἑκάτερον. — Devise de l'empereur Maximilien II.

Un aigle enlevant dans ses serres et frappant de son bec un serpent dont le sang coule : *Dimicandum.* Devise que Typotius attribue à un roi de Danemark.

Un hydre : *Utcunque.* — Devise de Sforza Pallavicini.

Une palme et un cyprès : *Erit alteræ minores.* — Devise de M. A. Colonna.

Un rhinocéros : *No vuelvo sin vencer* (je ne reviens que vainqueur). —Devise d'Alexandre de Médicis.

Une flèche lancée à travers les airs : *Droit et avant.* — Devise de Sidney.

L'aigle tenant la foudre : *Quo jussa Jovis.* — Devise faite pour Sully lorsqu'il fut nommé grand maître de l'artillerie.

Une bombe en l'air : *Quo ruit et lethum.* — Devise de la première compagnie des mousquetaires de l'ancienne Maison du Roi.

Une fusée volante : *Da l'ardore l'ardire* (de mon ardeur mon audace). — Devise de Bassompierre.

Un hérisson : *Tot tela quot hostes,* ou *Ab omni parte timendus.*

Amour et galanterie.

Une abeille : *Dulce mordedura.*

Un cœur entouré de flammes : *Hic et intus.*

De la chaux dissoute dans de l'eau : *E fredda m'accense.* Elle est froide et elle m'enflamme.

Un portrait de femme : *Tout pour elle, rien sans elle, mais qui est-elle?*

Un papillon tournant autour d'une lampe allumée : *Ut potior patior.*

Un nègre se prosternant devant le soleil : *Adoro quien me quema.* J'adore qui me brûle.

Une abeille sur une fleur : *Una sin mas.*

Un diamant : *Je blesse tous et nul me blesse.*

Deux miroirs en face l'un de l'autre : *L'un nell' altro.*

Infortune.

Un éléphant, frappé à mort par un dragon, l'écrase en tombant : *Etiam post funera victor.* A l'occasion de la mort de Gustave-Adolphe.

La lune voilée par des nuages : *E pur camina.*

Un rossignol dans une cage : *De mi canto mi carcel* (de mon chant ma prison). A l'occasion d'un poëte incarcéré pour écrits politiques.

Un arbre frappé de la foudre : *Il mio sperar.* — Devise de Curtio de Gonzague.

Le Diable entouré de flammes : *Mas penado menos arrepentido.* Un comte de Villa-Mediana, exilé par un roi d'Espagne, fit choix de cette altière devise.

Une des balles qu'on emploie au jeu de paume : *Più percosso più mi sollevo.* — Devise de l'amiral Chabot.

Espoir.

Une branche d'arbre qui se redresse : *Avec le temps.*

Le soleil éclipsé : *Premitur non opprimitur.* — Devise d'Alexandre de Médicis.

Un arc-en-ciel : Φῶς φέροι' ηδε γαλήνην. — Devise de Catherine de Médicis.

Fermeté.

Un rocher au milieu des flots : *In motu quiesco.*

Une girouette : *Nunca mudo si no mudan* (je ne change pas s'ils ne changent). — Devise du marquis de Beuveron.

Un feu sur lequel soufflent les vents : *Crescit ab adversis.* — Devise de la reine Marie de Médicis.

Une pyramide : *Alltyd' zoo* (*demeure ainsi*). — Devise du comte de Hoorn.

Une chaîne : *Torquet et ornat.* — Devise de Philippe d'Aglie dans sa prison.

Un cèdre : *Unwalderbar* (immuable). — Devise de l'électeur Jean George II.

Un navire battu de la tempête : *Furentibus eminet austris.* — Devise de Richelieu.

Des rochers battus par des vagues en furie : *Conentia frangere frangunt*. Devise du marquis de Pescara.

Une hirondelle volant au-dessus de la mer : *Defessa non diffissa.*

Une tortue : *Gradatim.* — Devise d'O. Piccolomini.

Prudence et prévoyance.

Une herse : *Securitas altera.* — Devise du roi d'Angleterre Henri VIII.

Une ancre autour de laquelle est un dauphin : *Festina lente.* L'empereur Vespasien avait employé ce symbole; Typotius dit que l'empereur Rodolphe en fit de même choix. Il est devenu fameux comme ayant été l'insigne de la typographie aldine. Un libraire anglais, W. Pickering, qui se qualifiait de *Aldi discipulus*, en décorait le frontispice de ses belles et correctes éditions (1).

Un bélier pour abattre les murs : *Vis in capite est.* Appliqué à Turenne.

Une arbalète : *Ingenium superat vires.* — Devise de Gonzalve de Cordoue.

DEVISES SATIRIQUES.

Un arbre : *Virga fuit.* Au sujet d'un maître d'école qui fut élevé à d'éminents honneurs.

Une porte : *Son porta a chè porta.* Pour un juge corrompu.

Une sangsue : *Et dum satiatur adhœret.* Concernant un ami infidèle.

Un ver à soie qui sort du cocon en le brisant : *Et feci et fregi.* — Devise faite pour un favori tombé en disgrâce.

Une tige de mauve : *Mal va.* — Devise appliquée à Didace Guzman après une entreprise qui avait échoué.

L'aube du jour : *Al parer de l'alva s'asconden las estrellas.* Quand l'aube se montre, les étoiles se cachent. — Devise faite à l'occasion d'un succès remporté par le duc d'Albe sur les Fonseca qui avaient une étoile dans leurs armes.

Un crocodile : *Devorat et plorat.* A l'égard d'un hypocrite.

La lune au-dessous des étoiles : *Propior non major.* Au sujet d'un petit prince.

(1) M. Renouard, le savant historien des Aldes et des Estienne, avait adopté une marque semblable, l'ancre surmontée d'un coq. La marque des Aldes fut reproduite avec leur devise par Melchior Neverianus, imprimeur à Cologne, mais retournée de gauche à droite. Le *Manuel du Libraire* a copié la marque de Jean de Chanay d'Avignon (vers 1520), calquée à peu près sur celle des Aldes.

L'aigle impérial attaché aux colonnes d'Hercule : *Non ultra metas*. Allusion à la non-réussite du siége de Metz entrepris par Charles-Quint.

On comprend combien il eût été facile à M. de Radowitz de compiler plusieurs tomes remplis de devises, au lieu de s'en tenir à quelques pages; en pareille circonstance, le difficile est d'être bref; le mérite consiste à s'arrêter à temps. Nous croyons cependant à propos d'indiquer ici quelques ouvrages auxquels il faudra recourir pour étudier à fond un sujet que l'homme d'État, auteur du volume ouvert sous nos yeux, s'est proposé seulement d'effleurer.

Le père Ménestrier (1) se présente en première ligne, avec sa *Philosophie des images*, recueil des devises des princes, cavaliers, dames, savants et personnages illustres de l'Europe, 1682, 2 vol. in-8°; avec sa *Science et art des devises*, Paris, 1686, avec son *Recueil de* 500 *devises faites pour* S. M. (Louis XIV) et toute la maison royale, 1679, in-4° (2).

En remontant aux sources, on examinera les *Emblèmes* d'Alciat, dont l'édition originale est de 1522; ils sont, en ce genre, un des plus anciens produits de la typographie; telle fut la vogue dont ils jouirent que, traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, ils obtinrent plus de soixante éditions, parmi lesquelles il existe de grandes différences. Les bibliophiles recherchent surtout celle qui parut à Venise en 1546, *apud Aldi filios*, et dont un bel exemplaire a été porté jusqu'à 156 francs, vente Libri, en 1837, n° 2550.

Les *Symbolicæ questiones* d'Achilles Bocchi (*Bononiæ*, 1555) doivent leur réputation non au mérite des 151 emblèmes qu'elles pré-

(1) Ce Jésuite possédait une érudition prodigieuse, mais il a morcelé sans méthode une inépuisable connaissance de faits dans une foule d'écrits difficiles à rassembler, et dont le but unique se laisse mal saisir. Voir une notice de M. Collombet (*Revue lyonnaise*, nov. 1837) et le *Catalogue raisonné de la bibliothèque* de M. Leber, 1839, t. III, p. 272-277.

(2) La *Bibliographie* de Debure (*B. Lettres*. II, 250-264) donne une longue description d'un superbe manuscrit formé de devises peintes sur vélin à la louange de Louis XIV, avec des explications historiques. Ce manuscrit a fait partie de la vente Barroud en 1821. Citons aussi : Martinet, *Emblesmes royales à Louis le Grand*, Paris, 1673, et le P. Le Jay, le *Triomphe de la religion sous Louis le Grand*, représenté par des inscriptions et des devises, Paris, 1687, in-12 (22 jolies gravures).

Mais des nombreux ouvrages consacrés à célébrer Louis XIV, le plus rare c'est celui dans lequel le chevalier du Jant eut la maladresse de reproduire les traits satiriques des Hollandais, afin de se donner le sot plaisir d'y répondre gauchement par des contre-médailles adulatrices. Voir Nodier, *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, p. 331 ; et le *Manuel du Libraire*, II, 705

sentent, mais au burin de Giulio Bonasone et à la circonstance que la planche 18 représente une machine à décapiter semblable à la guillotine. Nous connaissons d'ailleurs deux ouvrages antérieurs à celui-ci, et qui offrent une image analogue (1).

Les devises ou emblèmes, destinés à exciter des sentiments de piété, forment une classe nombreuse où l'on distingue le *Veridicus christianus* de J. David, 1601 et les *Emblèmes* ou *devises chrestiennes* de Georgette de Montenay, 1570 (fig. de P. Woeiriot). La bizarrerie des compositions recommande les *Emblèmes auxquels le cours de ce monde est dépeint*, composés en allemand par André Fédéric, et mis en français par Jacques de Zettre (2). Les compositions d'Engelgrave sont peut-être ce qu'il y a de plus ingénieux en ce genre. Il nous montre, par exemple, au sujet de la Circoncision, un ange qui, avec un instrument tranchant, écrit un nom sur l'écorce d'un jeune arbre; au-dessus sont ces mots de l'évangéliste saint Luc: *Vocatum est nomen ejus Jesus*, et au-dessous ce demi-vers de l'Énéide :

Pulchrum properat per vulnera nomen.

Un des emblèmes relatifs à la Trinité est le soleil se triplant en quelque sorte, sans cesser d'être unique, en se réfléchissant dans un

(1) Ils ont échappé aux recherches de M. Louis Dubois, qui dans ses *Recherches historiques et philosophiques sur la guillotine*, Paris, 1843, ne mentionne que le volume de Bocchi. L'un de ces livres est une traduction allemande des *Remèdes de l'une et l'autre fortune*, par Fr. Pétrarque, fig. gravées par S. Brant. La figure du chap. 49 montre une guillotine érigée; le patient, à genoux, les mains attachées derrière le dos, a déjà passé la tête à travers l'instrument fatal; le bourreau tient la corde qui doit laisser retomber le couteau; et l'empereur, debout, couronne en tête, semble donner le signal à l'exécuteur. Dans le *Catalogus sanctorum et gestorum eorum diversis voluminibus collectus, Lugduni*, 1519, un saint est décapité au moyen d'un instrument en tout semblable à celui dont la Révolution fit un si terrible usage.

(2) Trois des figures du livre publié par de Zettre ont été insérées dans le *Musée de la Caricature*, pl. 95-97. Voir, au sujet de ce volume curieux, le *Catalogue* Leber, n° 2918; et le *Manuel du Libraire*, II, 331. Aucun de ces ouvrages ne mentionne une édition des *Emblèmes*, texte français, avec la date de 1644. Il faut d'ailleurs avouer que la poésie qui accompagne ces dessins singuliers reste au-dessous du médiocre. Donnons-en un exemple; il est de circonstance. La figure 34 veut montrer que :

Faire sedition n'est pas montrer grand science.

Et elle est escortée d'un quatrain, que nous copions textuellement :

Le chathuant maussade et fuyant la lumiere
De nuit jette ses cris espouvantablement,
A maint fait belle peur. Ainsi semblablement
Font les seditieux sortant de leurs tasnieres.

miroir placé auprès d'un lac tranquille qui répète son image; à côté sont ces paroles de saint Jean : *Hi tres unum sunt.*

Othon Vænius fit, des vers d'Horace, le sujet de 103 emblèmes. Il publia de nombreux recueils du même genre, mais c'est bien à tort que l'on a parfois rangé parmi les livres érotiques ses *Amorum emblemata*, Anvers, 1608, in-4°. Rien de plus moral que cet ouvrage (1).

Le *Manuel du Libraire* signale, dans sa *Table méthodique* (édit. de 1844), soixante-trois ouvrages relatifs aux emblèmes ou devises. M. de Radowitz donne les titres de soixante-quatorze, et, pour la plupart, ils diffèrent de la liste dressée par M. Brunet. Nous avons réuni des notes à l'égard de cinquante-six livres de cette espèce qui seraient à ajouter à cette liste; mais nous nous bornerons à une mention succincte de ceux qui nous ont paru mériter le mieux d'être feuilletés :

Emblemata politica, auth. Justo Reifenbergio, *Amstelod.*, 1632.

Apophtegmata symbolica rhytmice constructa, par A. G. Redelius, *Aug. Vind.*, in-4° (50 planches contenant chacune 8 emblèmes bien gravés).

Il Rota, ovvero delle imprese, dialogo di Scipione Ammirato. *Napoli*, 1562, in-8° (2).

Openhertighe Herten. La diversité des cœurs, recueil d'emblèmes gravés par C. Galle.

J. Bornitii, *Emblematica ethico-politica, Moguntiæ*, 1669, in-4°.

Emblèmes d'amour divin et humain, expliquez par des vers français, par un père capucin. *Paris*, 1631, in-8°.

Les devises des empereurs romains tant italiens que grecs et allemands jusqu'à Rodolphe II, avec leurs explications par quatrains, par J. Le Vasseur. *Paris*, 1608.

Discorso di Marin Bolizza *sopra l'imprese. Bologna*, 1636, in-4°.

(1) Voir une notice de M. Achmet d'Héricourt dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. VII (1850), p. 201-205. Dibdin (*Bibliographical Decameron*) critique Vænius, il a raison : « His style is in elegant, his figures fat and short. »

(2) « Ce livre, où l'on trouve l'explication des devises adoptées par un grand nombre de personnages illustres du XVIe siècle, peut aider à découvrir les anciens possesseurs de certains volumes qui portent encore des devises sur les plats. » Catalogue Libri, 1847, n° 2552. Le *Catalogue raisonné des livres relatifs aux arts*, appartenant à M. J. Goddé, Paris, Potier, 1850, in-8°, p. 299-208, mérite d'être parcouru en raison des notes qu'il renferme concernant des ouvrages dans le genre de ceux qui nous occupent. On peut consulter aussi un article dans le *Critical Review*, septembre 1811, attribué au célèbre Southey.

Oræi (H.) *Viridarium hieroglyphico-morale. Francof.*, 1619, in-4°.

J. de Covarruvias y Horozco, *Emblemas morales. Çarugoça*, 1604, in-4°.

Ce que les Anglais possèdent de mieux en ce genre, c'est l'ouvrage de Fr. Quarles, contemporains de Charles Ier : *Divine and moral emblems;* il en existe au moins une dizaine d'éditions, ils sont partagés en cinq livres ; les deux derniers reproduisent exactement les *Pia desideria* d'Hermann Hugo ; des détails curieux à leur égard se lisent dans la *Retrospective Review*, t. IX (1824), p. 121-140, ainsi que sur les emblèmes de G. Witney, de H. Peacham et de G. Withers (1).

Une collection spéciale d'ouvrages relatifs aux devises et emblèmes avait été formée, au château de Bleinheim, par un bibliophile distingué, le duc de Buckingham. C'est lui qui, alors marquis de Blandford, disputa au comte Spenser, à la vente Roxburghe, ce fameux exemplaire du *Decamerone* de Boccace, dont le prix monta, à la chaleur des enchères, jusqu'à 2260 livres sterling, soit *deux cents* francs par *feuillet* ou peu s'en faut. Cette collection a été dispersée, mais il en reste du moins un catalogue (*privately printed*) qui n'a pas été mis dans le commerce, et dont il n'a été tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires.

GUSTAVE BRUNET.

(1) Mentionnons aussi les *Religious emblems* de J. Thomas, que recommandent des gravures sur bois exécutées par de fort habiles artistes, d'après les dessins de J. Turston. La première édition est de 1809. La seconde de 1810, est augmentée d'une dissertation sur l'origine de la gravure en bois. « This work is particularly interesting from the very superior manner in which the wood-cuts are all struck off upon India paper » (Dibdin).

LETTRE A L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉCRITURE ASSYRIENNE.

MONSIEUR,

M. le colonel Rawlinson a publié, dans l'*Athenæum* de Londres du 23 août, un article dans lequel il adopte la lecture du Révérend E. Hincks, pour le nom du roi de Kouyunjik (1), en abandonnant l'interprétation donnée dans un travail précédent (2).

Je m'étais tenu depuis quelque temps éloigné de l'arène. Le silence ne me semblait pas uniquement recommandé par l'axiome : *Si tacuisses*, etc.; mais il m'avait encore été inspiré par ce fait si humiliant pour notre science, à savoir, que si des hommes du talent de MM. Hincks et Rawlinson, dont le dernier dispose des trésors paléographiques de Bisitun et de la table de Nakshi-Roustam, revue et corrigée, n'arrivent qu'à des hypothèses empruntées l'un à l'autre ; je dis qu'en présence de ce néant dans le déchiffrement des écritures assyriennes et babyloniennes, en ce qui concerne des notions précises, j'ai cru faire acte de prudence de me reposer sur les lauriers ou chardons que j'avais recueillis en temps et lieu.

Si je reparais donc aujourd'hui sur la scène, c'est, veuillez le croire, mon cher éditeur, uniquement dans un but philanthropique : celui de rassurer la foi des chronologistes, ébranlée par les découvertes de nos deux savants.

Je ne m'occuperai pas ici de M. Hincks. Je reconnais sa rare habileté pour le déchiffrement, qui le guiderait constamment vers le vrai, si le désir de trop embrasser à la fois et si une aimable obstination ne l'entraînaient fréquemment au delà du but. Je réserve, *si fata volunt*, pour une autre occasion, quelques remarques sur son dernier ouvrage.

(1) *On the Khorsabad Inscriptions by the Rev.*, Edw. Hincks. Dublin, 1850, p. 25 et 35.

(2) *Journ. of the R. asiat. Soc.*, vol. XII, part. II, p. 453.

Je n'examinerai ici non plus le Mémoire de M. Rawlinson *On the Inscriptions of Assyria and Babylonia* (1). Il n'est pas nécessaire d'être philologue ou paléographe pour sentir du premier abord qu'en appliquant certain proverbe, trop vulgaire pour le citer ici, il faut avant tout pour faire une généalogie assyrienne, des noms assyriens. Mais du moment que le docte traducteur de l'inscription trilingue de Bisitun choisit ses noms ninivites dans le génie de langues telles que celle de l'Égypte, comme *Temenbar;* dans celui de l'idiome de la Gaule celtique, comme *Beltakat,* et qu'il va chercher ses formes linguistiques jusque chez les Aztèques du Mexique, comme pour *Arkotsin,* alors toute discussion critique me paraît superflue.

Il n'en est pas de même avec l'article publié en août de cette année. M. Rawlinson se rattache à la lecture de M. Hincks pour *Sennacherib*, et se place sur un terrain où on peut le suivre. Cette question est d'une double nature, paléographique et historique. Attachons-nous, avant de passer outre, à cette dernière.

C'est un fait constaté qu'aucune partie de l'histoire ancienne ne présente d'aussi grandes difficultés que les généalogies assyriennes. Il ne faut néanmoins qu'un peu d'habitude de critique, pour rejeter de suite la nomenclature de Ctésias, reproduite par George le Syncelle et l'Arménien, Moïse de Chorène. Je ne suis pas si injuste pour croire un seul instant qu'un savant aussi exercé dans la matière que M. Rawlinson aurait pu s'arrêter aux fables de l'écrivain de Gnide, comme documents historiques. Il laisse donc quinze noms, de ce qu'il appelle la dynastie assyrienne supérieure, tout à fait hors de cause; et se rapporte, pour la durée de l'empire assyrien, uniquement à Hérodote. En adoptant ainsi, outre l'Écriture sainte, le père de l'histoire profane comme principales autorités, M. Rawlinson admet un principe que je serais le dernier à vouloir contester.

Il est bien entendu que les noms propres, qui sont identiques dans la Bible, dans Hérodote et Josèphe, ne pourront être soumis à un changement arbitraire à l'aide de subtilités philologiques, et que tels faits sur lesquels ces autorités nous laissent dans l'incertitude, ne sauraient pas être décidés à l'aide de suppositions gratuites.

On pardonne, il est vrai, aux savants des derniers siècles, qui vivaient à une époque où les différentes branches des études historiques

(1) *Journ. of the R. asiat. Soc. ut sup.*, p. 401 à 483.

n'avaient point encore atteint la perfection qui les distingue de nos jours, on pardonne, dis-je, à Usser s'il a fait de Pul le père de Sardanapale; on s'explique si Newton considère Schalmanasser et Schalman pour un même personnage; si d'autres y retrouvent Enemassar; on comprend que Sanherib ait pu être identifié avec Jareb; on s'intéresse même à l'établissement de conformités telles, que celle d'Assaradon avec Assaradin et Sargon; on est enfin généralement d'accord sur le point, que le Nabuchodonosor de Judith doit être le même que le Saosduchin ou le Chiniladan du Canon. Mais quand on écrit dans une époque comme la nôtre, où le public attend des monuments originaux l'explication des énigmes nées par la tradition, on ne peut voir qu'avec surprise le paléographe remaniant les textes historiques pour les adapter à des lectures imparfaites.

Déjà dans une compilation, faite en Angleterre, des ouvrages de MM. Layard et Rawlinson, l'écrivain chargé de ce soin avait, dans son zèle ingénu, mis en avant l'hypothèse de considérer Tartan, le capitaine conquérant d'Asdod, comme identique avec Assaraddon (1). Le maître use, comme de raison, de moins de bonhomie. M. Rawlinson, sans s'inquiéter, comme notre sage érudit, de l'âge ni de la famille de ce même Tartan, dont un célèbre savant s'était servi, il y a de cela cent et quelques années, pour assimiler Sargon avec Sennacherib, déclare, une fois pour toutes, le roi auquel Ésaïe rattache la prise d'Asdod, comme identique avec le souverain qui comptait Samarie parmi ses conquêtes, et fait donc un seul et même personnage de Sargon et de Salmanassar. Vous me demanderez pour quel but employer les moyens héroïques du dernier siècle? Uniquement, je le suppose, parce que quelques savants de Paris, ainsi que l'humble auteur de cet article, déjà en 1845, avaient reconnu, dans le souverain de Khorsabad, le Sargon d'Ésaïe; lecture que, malgré la meilleure volonté de sa part, M. Rawlinson qui voulait y substituer son Arkotsin, n'avait pas pu renverser; il se voit donc obligé de placer le nom que M. Hincks lit Sennacherib, et qui, sur les inscriptions cunéiformes, se trouve indiqué comme celui du fils de Sargon, dans le même degré de filiation avec Salmanassar, et tel qu'il se trouve énoncé dans le livre de Tobie. Bien mieux, en habile tacticien, il s'empare, sans autre cérémonie de notre Sargon, et en fait la base de ses opérations.

C'est donc, d'après M. Rawlinson, le roi Sargina Shalmaneser qui

(1) Vaux, *Nineveh and Persepolis*, London, 1850, p. 35.

prend Samarina et Asdod, qui subjugue les rois de Libnah et Khazita ; qui obtient un tribut du roi Pirhu (Pharaoh); qui enfin s'intitule Conquérant de la distante Judée, etc. Arrivons au roi *Sennachiriba*. Celui-ci (c'est M. Rawlinson qui traduit) subjugue Mérodac-Baladan, combat Luliya, roi de Sidon ; puis, informé d'une rébellion en Palestine soutenue par les rois d'Égypte, accourt et remporte une victoire éclatante. Tous ces faits, dont une partie est renfermée dans la Bible, et confirmée par Hérodote et Josèphe, se rencontrent avec force détails dans notre chronique cunéiforme. C'est ainsi que nous retrouvons les noms de Jérusalem, *Ursalimma;* de Juif, *Yahuda;* d'Hezekiah, *Khazakiyahu,* et jusqu'au tribut payé au roi d'Assyrie par ce dernier, consistant en trente talents en or, trois cents talents en argent, des ornements du temple, etc. D'autres notions particulières sont néanmoins inédites, à ma connaissance, telles que les garçons et filles livrés au vainqueur. Quel dommage que M. Rawlinson, par une raison ou une autre, ait négligé de lire la continuation où, en feuilletant seulement les marbres, il a néanmoins entrevu une cité de *Jawnai* (Grecs) et d'autres choses mémorables !

Mais en voilà bien assez pour rendre ébahis et stupéfaits nos savants chronologistes anglais, dont quelques-uns, toutefois avec les ménagements dus à leur illustre compatriote, se permettent timidement dans l'*Athenæum* du 13 septembre, de mentionner quelques petites contradictions dans les événements et les dates qui résultent de cette métempsycose des souverains assyriens; tandis que d'autres, moins sceptiques, entrevoient comme conséquence de ce déchiffrement merveilleux de nos annales, un remaniement complet dans la connaissance des temps. Or, afin de rassurer ces zélés historiens sur leurs études bibliques et classiques, mais sans rien altérer des intéressantes notions résultant de la lecture de l'inscription de Kouyunjik, je me permets de leur présenter une troisième lecture, qui si elle n'est pas préférable au *Bel-adonim-Shah* de M. Rawlinson et au *Sennacherib* de M. Hincks, adopté actuellement par son habile rival, offre du moins l'avantage, de ne pas être composée de mots assyriens, hébreux et persans à la fois, et de prouver que l'on peut lire des pages entières, sans savoir épeler le nom qui forme la base de la version, ni distinguer les syllabes qui le composent. Cette lecture qui possède surtout le rare mérite de produire un heureux ensemble par les éléments mêmes pour lesquels les déchiffrements hétérogènes de ces deux savants fournissent un contrôle précieux; cette lecture est celle de Χυνιλάδανος, *Chyniladan,* du canon de Pto-

lémée, dont on suppose que les faits et gestes sont relatés dans le livre de Judith, sous le nom de Nabuchodonosor; de sorte que pour ne rien changer aux glorieux résultats obtenus par M. Rawlinson, il suffit, d'après le système de ce savant, d'identifier Sennacherib à son tour, avec notre Chyniladan ou Nabuchodonosor; sauf à remanier Saosduchin et Sardanapale, et à transformer Tartan en Holoferne, tâche pour laquelle je me permets de recommander M. Vaux.

Je vais donner les preuves de mon déchiffrement, et j'engage ceux de nos lecteurs qui ne se vouent pas spécialement à l'amusante étude de la paléographie de me croire sur parole. Un coup d'œil suffira néanmoins pour leur montrer les recherches assidues que réclame la lecture exacte d'un seul mot. Mais je préviens, sans métaphore, qui de droit, que ce travail a été opéré à l'aide de nombreuses tables synoptiques, qui embrassent toutes les écritures assyriennes et babyloniennes, et comprennent dans leur ensemble la plupart des inscriptions publiées jusqu'à ce jour.

Notre nom se présente dans les inscriptions de M. Layard, le plus fréquemment comme :

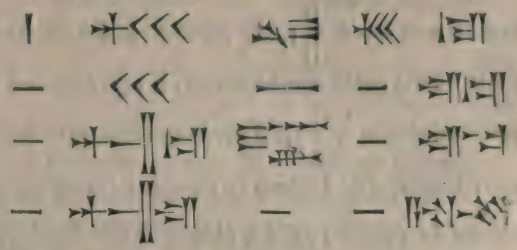

Ses principales variantes sont :

Le premier signe après la pointe déterminative du nom propre, le ⊢, présente une valeur idéographique, celle de *Bel*, ainsi que je l'ai démontré dans mes « Remarques sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis (1). » Il sert en même temps comme déterminatif pour divinité, et possède comme signe phonétique, d'après mes recherches (2), la valeur de *a*; d'après l'opinion d'autres investigateurs (3), celle de *n*.

Le deuxième signe est ⟨⟨⟨; monogramme que M. Rawlinson

(1) *Revue archéol.*, févr. 1850, p. 711.

(2) *Exposé des éléments const. du syst. de la troisième écrit. cun. de Persépolis.* Paris, 1847, p. 32.

(3) Botta, *Mém. sur l'écrit. cunéif. ass.* Paris, 1848, p. 62. — Hincks, *On the Khors. Inscr.*, ut supr., p. 63.

dans sa première lecture de *Bel-Adonim-Schah*, a appliqué à *Bel*, et M. Hincks, à la syllabe *cina* ou *sen* de *Sennacherib*. Vu la place que ce monogramme ou ses variantes occupent dans les passages où les dieux se trouvent énumérés, il est évident qu'il représente la principale de ces divinités, puisqu'il suit le mot [illegible], (comparez le copte saïdique [illegible]) *Dieu premier;* d'autre part l'initiale de la syllabe qui remplace le monogramme [illegible], le [illegible], ne possède pas seulement la valeur de voyelle ou labiale, mais encore comme signe composé, celle de nasale; du moins dans la combinaison syllabique avec [illegible], [illegible] ou [illegible], que M. Rawl. avait lue comme *Bel*, et que nous avons ici seule à examiner. La preuve que [illegible] combine la valeur de *n* avec celle de *u* ou *b*, se trouve dans la forme suivante qui se rencontre fréquemment à Khorsabad en échange du monogramme et de ses variantes; cette forme est celle de : [illegible], qui démontre que notre [illegible] est un signe composé, qui se divise en [illegible] et [illegible]; or, partout à Khorsabad, où le [illegible] se rencontre dans cette combinaison, il représente à lui seul à la fois : [illegible] et [illegible]; puisque le [illegible] est figuré sans la pointe horizontale qui le précède pour l'ordinaire. Il résulte de cette transformation en [illegible] = [illegible] la valeur de *n* pour l'un des éléments de nos signes [illegible]; et il est indifférent que cette valeur de nasale réside dans [illegible], ou dans [illegible], cette pointe horizontale s'échangeant tout aussi bien contre la voyelle [illegible], que contre la nasale [illegible] = [illegible], quoiqu'elle représente pour l'ordinaire la combinaison syllabique [illegible]; ou [illegible]. Notre signe [illegible] (dont l'identité avec [illegible] se trouve constatée par des caractères du babylonien lapidaire, comparés au babylonien cursif, de sorte qu'il en résulte également [illegible] = [illegible]) est donc évidemment composé de [illegible] = [illegible] ou = [illegible], et de [illegible] = [illegible]; mais précédé de [illegible] (également = [illegible] ou = [illegible]) il résulte évidemment de [illegible] = [illegible]

la syllabe *na*, *neh*, *an*, *hen*, que représente ; signe, qui uni avec , donne la forme *anu* ou *henu*, valeurs que nous devons donc considérer comme représentées par les signes : . D'autre part ce dernier caractère à lui seul s'échange contre , ainsi que les inscriptions de Khorsabad en fournissent plusieurs exemples. Il est donc impossible de lui donner la valeur de *B* que demande le mot *Bel*; d'autre part le monogramme dont est la variante, ne saurait être appliqué à *Nebo*, quoique ce nom commence également avec une *N*; non-seulement parce que la seconde variante, ainsi que nous allons le voir par la suite, ne saurait être appropriée à ce nom, mais encore par la raison que ce dieu se trouve déjà exprimé distinctement en assyrien dans ces mêmes passages par le monogramme : = , qui y remplace le monogramme babylonien : = . Je dois encore faire observer, relativement au monogramme assyrien pour *Nebo*, dont la valeur de *N* comme initiale est certaine, qu'il sert de preuve pour la présence de cette même valeur dans notre lettre composée , puisqu'il se rencontre très-souvent également sans la pointe horizontale; c'est comme lorsqu'il est précédé de au lieu de . Le nom de *Nebo* ne se prêtant donc pas à notre aussi peu que celui de *Bel*, la question serait de savoir quel nom de divinité il lui faut appliquer? Je n'en sais rien, pour sûr, et je laisse à nos collègues d'outre-Manche le soin d'y adapter le Nisroc du roi Sennacherib, ou Nergal, dans le cas que ce dernier dieu ait également figuré dans le panthéon assyrien, ce dont plusieurs auteurs doutent.

Nous voici encore avec notre , pour lequel je viens de trouver la valeur de *anu*, *henu*, ou peut-être simplement *na*; il s'agit maintenant d'y appliquer l'autre signe ou son équivalent, auquel MM. Hincks et Rawlinson s'accordent pour l'ordinaire de donner la valeur de *r* ou *l*; qui se prête pour *Bel*, mais qui n'est pas appliquable à *Sennachreib*. C'est cependant la valeur de *l* que possède ce dernier signe comme lettre phonétique, et telle qu'indiquent ses homophones les plus fréquents : = et . Il est vrai que, ni M. Hincks, ni M. Rawlinson ne semblent se douter que ces deux

signes sont les principaux équivalents de [cuneiform] comme lettre phonétique, puisque M. Hincks place ce dernier caractère parmi les *n* (1); et seulement ses équivalents que je viens de donner, parmi les *l* (2); tandis que M. Rawlinson (3) dit ne pas connaître ni la valeur phonétique, ni celle des transcriptions de [cuneiform] comme déterminatif de ville; et cependant sa transcription comme *het* est assez facile à trouver, telle qu'elle se présente lorsque ce signe indique un château ou forteresse; tandis que d'autres déterminatifs, avec cette même signification, et contre lesquels notre signe s'échange, se transcrivent par *net*, *wet*, *bet* (palais ou château probablement). Enfin comme ces savants attribuent, l'un à notre signe des équivalents de la valeur de *l*, l'autre celle de *r*, du moins dans la syllabe *rib*, sans s'inquiéter du [cuneiform] *th*, qui pourrait y porter entrave, aussi bien que le [cuneiform] *kh*, signe dont la parité de valeur n'est cependant rien moins que certaine (4), nous sommes donc tous d'accord, sans autre discussion, pour en faire un *r* ou *l*; ce qui me donne pour [cuneiform] = [cuneiform] [cuneiform] la transcription de *anul*, *henul*, ou *nul*, et forme ainsi la première partie de mon *ꝺyniladan*, que je lis : *H*ⁱ *nil* = *ꝺ*ⁱ *nil*.

Dans le cas où ces analogies ne paraîtraient pas assez précises, je trouverais heureusement en M. Hincks un appui que je me garderais bien de négliger. Je veux parler de la confirmation qui résulte, pour ma lecture, des équivalents du [cuneiform] découverts par ce savant, qui a distingué comme tels (5) les signes [cuneiform] ou [cuneiform] qu'il lit *cina*, et que M. Rawlinson reconnaît également, mais qu'il expliquait jadis par *Bel* (6). Ces variantes (que j'ai eu la maladresse de ne jamais rencontrer dans mes tables comme se substituant d'une

(1) *On the Khors. Inscr.*, ut supr., p. 63.

(2) Ut supr.

(3) *On the Inscr. of Babyl. and Assyr.*, ut supr., p. 454, la note.

(4) Il est vivement à désirer que l'égalité de valeur de [cuneiform] avec [cuneiform] *kh*, qui ne repose jusqu'à présent et même indirectement que sur des exemples isolés, tels que sur un dessin de M. Westergaard, qu'il déclare douteux, et sur des signes composés, s'échangeant avec [cuneiform]; puis directement dans une planche de M. Layard, où [cuneiform] paraît employé dans le pronom *anoukh*, puisse être définitivement vérifiée. Il en résulterait l'explication d'une question historique des plus importantes.

(5) *On the Khors. Inscr.*, ut supr., p. 25.

(6) *On the Inscr. of Babyl. and Assyr.*, ut supr.

manière distincte au monogramme ou aux lettres qui le remplace; et où je ne remarque fréquemment que les signes ⟶ ⟨ ⟺ à la place qu'occupe généralement ⟨⟨⟨, qui à mon avis ne représentent pas un nom, mais uniquement un attributif du dieu principal), ces variantes, que je lis du reste d'une manière analogue à celle de M. Hincks, par *th'n*, viennent admirablement au secours de ma thèse. M'emparant de cette précieuse découverte destinée par son auteur à Sennacherib, et transformant le ⟶, de *th* en ȼ, vu que ce signe appartient à cette classe de lettres que j'ai nommées *homotypes* (c'est-à-dire représentant sous une même forme plusieurs valeurs), (1) j'applique à mon tour, à l'aide de cette faculté que j'ai découverte et dont nos paléographes assyriens usent et abusent aujourd'hui, le *cina* de M. Hincks à mon *ȼynilaḍan*, ce qui me donne en y ajoutant le *l*, les syllabes *ȼ'nal* ou *ȼ'n'l*, forme que ces Messieurs ne voudront certainement pas récuser, étant en grande partie leur œuvre.

Nous arrivons aux signes après le monogramme. Ce sont premièrement : qui montre un équivalent dans ⟶ qui à son tour s'échange contre des dentales, la filiation nous menant pour ce caractère, que nous avons déjà rencontré, jusqu'à et . Son troisième équivalent possède également la valeur phonétique de *t* ou *th*, indépendamment de la place qu'il occupe dans ce nom, mais il sert encore de déterminatif pour royaume ou province, quoiqu'il ne se trouve jamais échangé contre *t'sch'n* (comp. le copte ⲧⲥⲱⲛ ou ϯⲥⲱⲛ), mot que l'on trouve substitué à et à d'autres signes idéographiques ayant cette signification.

Vient ensuite ⟨⟨⟨, signe du pluriel = *nu*, *nuv* ou *nun*, valeur qu'il est inutile de discuter, puisque tous nos confrères sont d'accord à son égard, jusqu'à se rencontrer spontanément, par une coïncidence singulière, sur l'origine de sa forme dans les hiéroglyphes ou le démotique; ce qui du reste n'a pas eu lieu sur les bords de la Tamise mais bien sur ceux de la Seine.

Nous avons donc *th* et *un*, or, *thun* ou *than*, formes qui s'accordent on ne peut pas mieux, avec l'*adonim* de M. Rawlinson dans sa première lecture; mais lui faisant grâce de la double désinence, nous

(1) Voy. *Exposé*, ut supr., p. 73.

nous arrêtons uniquement au mot assyrien *adon* ou *adan;* ce qui nous donne $\mathfrak{ch}^{y}n^{i}l^{a}d^{a}n$, ou, si on le préfère, *Cyniladan*, ainsi que l'écrivent plusieurs auteurs, vu notre incertitude sur la prononciation du κ et χ grecs.

Mais il nous reste à discuter le monogramme (1) et les lettres ou , qui le remplacent. C'est cette dernière syllabe lue comme *rib*, qui a dû fournir l'argument principal pour la lecture de *Sennacherib*, et qui, si elle formait partie intégrante du nom, pourrait devenir funeste à notre déchiffrement de *ꝯyniladan*. Par bonheur une variante très-distincte, mais négligée par nos savants, vient à notre aide ; il s'agit de quelques lettres des plus faciles à lire qui se rencontrent à la suite des autres signes du nom, à la place du monogramme, sur l'inscription d'une brique (2); savoir qui se lisent $an^{u}\mathfrak{ch}$ ou $an^{u}\mathfrak{w}$, mais assurément pas *rib*.

Nous n'arriverions pas ainsi de prime abord à la lecture du monogramme ou à son explication, si nous n'avions reconnu que dans les inscriptions de Khorsabad le s'échange deux fois contre ou , qui tout en présentant aussi bien que notre monogramme même, quelques transcriptions d'une valeur incertaine, en fournit néanmoins deux des plus concluantes ; c'est *sar* et , *s* suivi du monogramme pour Roi, moins un de ses éléments.

Il est donc évident que le dernier monogramme et ses variantes représentent un titre, une qualification, ou même une partie du texte, indépendamment du nom qui reste intact, comme *ꝯyniladan* ou *Cinaladan*.

Je laisse à d'autres le soin d'appliquer ce nom du canon de Ptolémée aux listes généalogiques assyriennes de M. Layard.

Je dirai seulement à ceux qui en glanant dans les champs d'autrui

(1) M. Hincks (*On the Khorsabad Inscript.*, p. 35) attaque relativement au dessin de ce monogramme, M. Botta. D'anciens dissentiments ne m'empêcheront pas de dire, que je considère les copies de M. Botta comme les seules inscriptions cunéiformes que l'on puisse consulter avec confiance. Le reproche de M. Hincks sur leur prétendue inexactitude, est aussi injuste qu'inqualifiable, cette singulière prétention de voir les lettres conformes aux valeurs qu'il applique, présentant un digne pendant des tentatives de son célèbre compatriote, de remanier l'histoire d'après ses lectures monogrammatiques. I. L.

(2) Layard, *Inscript. in the cuneif. character fr. Assyr. mon.* London, 1851, table 82, c. l. 3.

s'emparent de la récolte entassée, que pour cette fois-ci je n'ai pas coupé toute ma moisson (1).

ISIDORE LÖWENSTERN.

(1) Outre la satisfaction que j'ai eue de voir après la publication de mon *Exposé des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis*, le système de Champollion le jeune compter parmi ses adeptes zélés M. Rawlinson, j'ai l'avantage de lire un mémoire récent de M. Holtzmann (*Journal de la Soc. or. allem.*, vol. V, c. 2), qui, tout en arrivant à de nombreux résultats analogues à ceux que j'ai publiés en février 1850, dans cette *Revue*, sous le titre de *Remarques sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis*, ignore complétement l'existence de mon travail. Je me bornerai à rappeler à M. Holtzmann les bienveillants conseils qu'en aristarque consommé il adressa dans son premier écrit à M. Lassen, sur certains préceptes, dont je suis surpris de ne pas rencontrer l'heureuse application dans son intéressant mémoire.

I. L.

NOTICE

SUR

LE LABYRINTHE DE L'ÉGLISE DE REPARATUS,

ET SUR DES INSCRIPTIONS RELATIVES AUX MÉDECINS MILITAIRES DANS L'ANTIQUITÉ.

A M. l'Éditeur de la *Revue*.

Le bienveillant accueil que vous avez fait, en 1848, à quelques notices que je vous avais adressées, et qui traitaient de nos antiquités algériennes, m'engage à vous envoyer quelques réflexions qu'a fait naître en moi la lecture de votre avant-dernier numéro de la *Revue archéologique*. Les unes se rapportent à la notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres; les autres sont relatives à l'exercice de la médecine militaire chez les Romains.

Notice sur la signification du labyrinthe de la basilique de Reparatus, à Orléansville (Algérie).

J'ai publié dans la *Revue archéologique* (IVe année, pl. 78 et pages 650 et suiv.) une notice sur les antiquités d'Orléansville, et principalement sur la magnifique mosaïque de Reparatus. A la page 664, j'ai mentionné un curieux jeu de lettres placé sur le sol de l'église, auprès de la porte d'entrée. Ces lettres forment les mots *Sancta Ecclesia*, répétés un grand nombre de fois. Je ne pensai pas alors à faire observer qu'elles sont placées au centre d'un de ces labyrinthes dont plusieurs de nos églises offrent des exemples. L'intéressant article que vient de publier M. Doublet de Boisthibault, sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, m'a donné l'idée de hasarder une explication du sens qu'il faut attribuer à celui de la basilique d'Orléansville. Comme M. de Boisthibault, je crois que plusieurs de ces dessins ne sont qu'un jeu de la patience intelligente des artistes; mais je crois aussi, avec l'abbé Auber, que cette patience et cette habileté se sont souvent exercées à imprimer sur la pierre des symboles servant à représenter les idées morales ou religieuses le plus en faveur chez les fidèles et les artistes de chaque époque. Sans vouloir

chercher à reconstituer la suite historique de toutes ces idées qui ont présidé à la construction et à la décoration de nos édifices religieux, chose qui serait à peu près impossible, comme l'observe judicieusement M. de Boisthibault, il n'en est pas moins fort intéressant de les étudier séparément dans leurs divers symboles. Je m'étendrai d'abord avec quelques détails sur la description du labyrinthe d'Orléansville. Il est de forme carrée et de petites dimensions, puisque son côté ne dépasse pas, à ce que je crois, deux mètres cinquante centimètres. On le rencontre dans le bas-côté gauche de l'église, après être entré par la porte située dans le mur septentrional; son ouverture est placée du côté de cette porte, et il est aisé de voir, malgré une légère erreur du graveur, que la marche doit s'entreprendre en commençant par le compartiment qu'on a à sa droite. Le dessin offre cette particularité, qu'il est divisé en quatre carrés exactement semblables, et formant chacun un petit labyrinthe à part, mais de telle sorte qu'il faut avoir parcouru en entier le premier de ces labyrinthes partiels avant d'arriver au deuxième, puis au troisième, puis enfin au quatrième, qui vous mène au centre du labyrinthe total. La dernière allée rectiligne suivie pour arriver au terme de la course est contiguë à celle qui a été parcourue en entrant. Une fois arrivé au centre, l'œil se trouve au milieu de ce jeu de lettres dont j'ai parlé, et qui forme un dédale encore plus inextricable que celui qui l'entoure. Pour en avoir la clef, il faut, ainsi que je l'ai dit dans ma notice, se placer au milieu du carré formé par les lettres; on y voit une S; partant de là, quelle que soit la direction adoptée par l'œil pour lire, il arrivera toujours à l'un des quatre angles du carré, après avoir lu les mots *Sancta Ecclesia*. La vue du dessin reproduit en tête de la planche 78, suffit pour faire comprendre ce que je viens d'expliquer sommairement. Ce carré de lettres se décompose lui-même en quatre carrés partiels semblables à celui-ci :

S A N C T A E
A N C T A E C
N C T A E C L
C T A E C L E
T A E C L E S
A E C L E S I
E C L E S I A

Ces sortes de jeux de lettres sont très-aisés à composer. Tous les mots, quel qu'en soit le nombre et quel que soit le nombre de leurs

lettres, peuvent être ainsi arrangés; seulement, lorsque le nombre total des lettres contenues dans les mots employés sera pair, la figure obtenue sera un rectangle, et non plus un carré comme dans ce cas-ci, où nous avons treize lettres. La clef de la formation de ces sortes de figures est trop simple pour que je m'étende davantage sur ce sujet. Je vais chercher maintenant à déterminer quel peut être le sens attaché à ce double labyrinthe de lignes et de lettres; mais avant tout, je fais observer qu'ici je ne généralise point, et que je ne prétends pas étendre mes conjectures sur le labyrinthe d'Orléansville aux autres monuments de ce genre. Ne doit-on voir dans le nôtre qu'un simple jeu de la patience de l'artiste? Je ne le pense pas. En effet, quelque compliqué qu'il soit, il est bien loin de l'être autant que le reste du pavé de l'église, que cette mosaïque si riche, si variée, si tourmentée même, dont deux détails ne se ressemblent pas. C'est bien certainement sur cet inextricable réseau de lignes aussi différentes par les couleurs que par les formes, que l'artiste a déployé toute sa patience et toute la verve de sa capricieuse imagination. Le labyrinthe placé près de la porte d'entrée, en avant de cette riche ornementation, se présente sous un aspect simple et sévère : ses nombreuses lignes droites, qui se heurtent toujours sous des angles brusques, ont quelque chose de sec auprès des courbes gracieuses qui s'entrelacent sur le sol de la basilique. Si l'artiste n'avait eu pour but que de faire une œuvre de patience, qui l'eût empêché de mettre la forme et la décoration de son labyrinthe en harmonie avec les figures compliquées qu'il a tracées auprès? Il est plus probable de supposer qu'il était sous l'influence de deux idées différentes, lorsqu'il a dessiné ces deux parties du sol d'une même église.

Selon toute probabilité, la basilique de Reparatus a été fondée vers 328, peu de temps après la reconnaissance publique de la religion chrétienne par le chef de l'empire, mais au plus fort des rudes épreuves que l'hérésie faisait subir aux fidèles. Toutefois, ces épreuves étaient devenues plus faciles depuis que les Pères de l'Église avaient rétabli les bases du dogme et l'unité de la foi dans le concile de Nicée. A cette époque, les arts, les lettres et toutes les œuvres de l'esprit humain étaient en pleine décadence; le vieux monde s'écroulait pour faire place à la régénération divine. Les saines règles de l'art antique étaient méprisées, perdues; la majesté et la simplicité des formes faisaient place à la richesse et à la complication des ornements. Les détails et les accessoires étouffaient l'unité de l'œuvre; le bon goût se perdait. Le Bas-Empire commençait, et avec lui ces futilités, ces

frivolités, ces tours de force dans les petites choses, qui caractérisent les arts et la littérature de cette triste époque, où un jeu de mots, une phrase à double entente étaient l'origine de violentes discussions et d'interminables écrits. L'art chrétien ayant à se créer à cette époque de décadence, donna d'autant plus volontiers dans les excès d'une ornementation trop riche, que les idées religieuses rejetaient tout ce qui avait rapport à l'art antique, parce que cet art était païen. D'ailleurs, le culte, ayant été proscrit, n'avait pu former encore des architectes qui lui fussent propres. La belle et trop ornée mosaïque d'Orléansville appartient donc bien à cette génération chrétienne qui, sortant pour la première fois des obscures catacombes, demande au grand soleil un culte resplendissant d'or et de vives couleurs, et qui, témoin des merveilles produites par les arts de Rome et d'Athènes, veut aussi appeler les arts à la glorification de ses cérémonies religieuses. Mais à côté de ce besoin impérieux de manifester son éclatant triomphe, la religion ne perd pas de vue l'idée morale, et elle transporte dans les nouveaux édifices les emblèmes, les décorations symboliques qu'elle avait, dès ses débuts, adoptés et dessinés dans les souterrains où se célébraient les saints mystères. Ces emblèmes, ces symboles furent sans doute conservés intacts et garantis de cette richesse d'ornementation qui ne les atteignit et ne les détruisit que plus tard. Parmi ces idées adoptées au commencement du christianisme, l'une des premières est sans contredit celle qui nous montre l'âme humaine placée dans ce monde comme dans une vallée de misères et de douleurs, qu'elle doit traverser en suivant une route difficile, ardue, semée de déboires et de périls. L'âme doit accomplir son pénible voyage au milieu des dangers, des peines, des épreuves, des séductions de toute sorte que lui impose son union avec la matière. Elle doit, après bien des secousses et des tribulations, bien des fausses marches et des écarts, bien des fautes et des expiations, sortir triomphante de la lutte, pour arriver au séjour du bonheur éternel. Les premiers chrétiens n'auraient-ils pas pris le labyrinthe pour une image de la route, difficile et féconde en égarements, que doit suivre l'âme pour arriver à Dieu? D'un autre côté le pèlerinage de cette âme sur la terre n'est-il pas représenté par les difficultés imposées au postulant qui veut être admis au nombre des fidèles et venir s'asseoir dans le sanctuaire de l'Église, image, dans ce monde, de la cité céleste à laquelle il aspire après sa mort. Notre labyrinthe, ainsi placé à l'entrée du lieu saint, ne représente-t-il pas parfaitement, je le répète, le chemin suivi par l'âme qui aspire au ciel, et celui du néo-

phyte qui veut entrer dans le sein de l'Église. Dans les premiers siècles, les épreuves imposées aux postulants étaient pénibles et longues, si longues, quelquefois, que le titre de chrétien n'était accordé, par le baptême, qu'au lit de mort. L'abjuration des erreurs et l'initiation à la vérité étaient accompagnées de cérémonies nombreuses, surtout aux débuts du christianisme, alors qu'il importait de ne pas introduire de faux frères, dont la conduite eût été un scandale, et qui eussent pu découvrir aux persécuteurs les lieux où l'on célébrait les saints mystères, où l'on cachait les frères poursuivis et les reliques vénérées des martyrs. A Rome, ces lieux étaient situés dans les catacombes, inextricable labyrinthe où nul ne pouvait s'avancer sans guide, et où le nouveau chrétien arrivait, après mille détours, devant l'autel, pour être admis à la communion des frères pendant la célébration du saint sacrifice. Le labyrinthe d'Orléansville montrait au néophyte un emblème de la route qu'il avait dû parcourir; il retrouvait là les sentiers étroits, les détours, les hésitations, les brusques changements de résolution, les retours en arrière, les mécomptes, qui assaillent une âme timide, mais qui ne doivent pas ébranler le cœur plein de foi et d'espérance. Ces quatre carrés, identiquement pareils à parcourir, lui rappellent qu'il n'a pas eu une fois, mais bien plusieurs fois, à triompher des mêmes difficultés avant d'être affermi dans sa résolution de renoncer à l'erreur. Trois fois il a presque atteint le but, le centre désiré, trois fois il en a été rejeté bien loin. Enfin son cœur triomphe : il marche d'un pas plus assuré à travers les routes et les épreuves pareilles à celles qu'il a déjà franchies. Il va arriver au centre désiré, mais il y arrive en côtoyant l'allée par laquelle il est entré disciple de l'erreur. Il revoit cette porte qui peut le ramener dans le monde rempli de séductions : c'est là la dernière épreuve; s'il la surmonte, c'est que les ténèbres sont entièrement dissipées, et qu'il est digne de recevoir la lumière céleste. C'est ici que commence la seconde course dont le labyrinthe des lettres est le symbole. A mesure que le pasteur lui développe les vérités inconnues, lui apprend les mystères sacrés, la joie et la satisfaction se manifestent sur le visage du néophyte; ce qui lui paraissait si difficile à comprendre, lui semble maintenant d'une merveilleuse simplicité; il possède la clef qui lui rend facile et douce la lecture des dogmes sacrés et de la sainte doctrine : il est digne du nom de chrétien. Sa double course dans le labyrinthe de l'entrée de l'église est terminée; il jette les yeux dans l'enceinte, il y voit les fidèles, qui, eux aussi, ont peut-être traversé les détours du labyrinthe des catacombes de

Rome, dont ce dessin leur offre encore l'image. Le néophyte va s'asseoir au milieu d'eux, il va pénétrer dans ce jardin céleste qui lui est représenté (sur le sol de l'église) par ces guirlandes de fleurs et de feuillages aux vives couleurs, par ces vignes symboliques, et surtout par ces colombes dessinées autour du baptistère, buvant dans des vases élégants l'eau de la vie divine, comme son âme va la boire, en se régénérant dans l'immersion baptismale.

Les initiations nous offrent, dans toutes les religions, des lignes, des chiffres, des lettres, et par suite des figures, des nombres et des mots, arrangés d'une manière mystérieuse et emblématique, dont le sens caché restait toujours inconnu aux profanes. Il n'est donc pas étonnant d'y rencontrer les labyrinthes et les jeux de lettres, surtout à une époque où les rébus et les disputes de mots commençaient à devenir une occupation sérieuse. Le dessin d'Orléansville pouvait enfin avoir encore un autre but ; le parcours de ses sinuosités, le nombre de fois qu'on pouvait lire les mots : *Sancta Ecclesia*, étaient peut-être donnés comme sujet de méditation aux pénitents qui stationnaient auprès des portes. Le musée de Cluny, à Paris, nous offre des sujets sculptés en ivoire qui exigent l'emploi d'une loupe, ou du moins d'un œil très-exercé à suivre de minutieux détails, et qui étaient donnés dans certains couvents comme de sûrs moyens de méditer sérieusement, à cause de l'application soutenue qu'ils exigeaient pour être compris.

Je termine cette notice en relevant une légère erreur commise par M. de Boisthibault dans une de ses notes. Il s'étonne de ne pas voir la hauteur de la cathédrale de Chartres figurer sur le pavé de Saint-Pierre de Rome. Ce ne sont pas les hauteurs, mais bien les longueurs des principales églises du monde, qui sont mentionnées sur le sol du temple chrétien, et encore n'a-t-on marqué que les dimensions de cinq ou six églises. La plus petite qu'on y ait désignée est, je crois, Sainte-Sophie de Constantinople.

Note sur un passage d'une brochure de M. le professeur Simpson, d'Édimbourg, relative aux médecins militaires dans l'antiquité.

Le numéro du 15 octobre 1851, de la *Revue archéologique*, renferme, à la page 457, les phrases suivantes : « Y avait-il, chez les anciens, des médecins et des chirurgiens attachés aux armées, et char-

gés officiellement de prodiguer leurs soins aux malades et aux blessés ? Si l'on consulte les auteurs, dit M. Simpson, on ne rencontre aucune mention de cette pratique ; mais, dans ces derniers temps, on a trouvé en Angleterre des inscriptions qui, etc. »

L'assertion de M. Simpson paraît surprenante en présence des nombreuses preuves répandues dans les anciens auteurs, et qui nous montrent des médecins attachés officiellement aux armées romaines. Il est étonnant que l'auteur de la brochure n'ait pas consulté les écrivains qui ont parlé de l'organisation de la légion ; il aurait lu dans Végèce, liv. II, ch. II, § 4, un passage dont voici la traduction :

« Il y avait aussi un préfet des camps.... Son autorité s'étendait aussi sur les médecins de la légion, sur les malades et leurs dépenses.»

Et liv. III. chap. I, § 2 : « Ils (les chefs) doivent veiller à faire donner, aux heures marquées, aux soldats malades, les aliments convenables à leur état, et à ce qu'ils soient bien traités par les médecins. »

Ces deux passages ne permettent aucun doute. Le premier est curieux, en outre, parce qu'il nous apprend que le préfet des camps, qui avait dans ses attributions celles qui sont dévolues à nos intendants militaires actuels, était aussi, comme de nos jours, le chef des officiers de santé et de leur important service.

Les inscriptions relatives au sujet traité par M. Simpson dans sa brochure, ne sont, du reste, pas nouvelles, ainsi que cet auteur paraît le croire. En voici une recueillie par Gruter et citée par Lebeau :

D. M
L. CAELI. ARRIANN.
MEDIC.LEGIONIS.
II ITALIC.....

Il est probable qu'il s'agit ici de la deuxième légion italique, qui avait ses campements dans le Norique, au temps de Marc Aurèle.

Dans ses mémoires sur la légion romaine, Lebeau cite un passage du Digeste, d'où il résulte que les médecins militaires avaient droit à la restitution de leurs biens perdus pendant la durée de leur service :

« Militum medici, quoniam officium quod gerunt et publice pro-
« dest, et fraudem eis afferre non debet.... » (Digest., lib. IV, tit. VI.)

Antonin les exempte des charges civiles pendant et quelquefois après le temps de leur service. Le rescrit du prince commence par

ces mots : « Quum te medicum legionis secundæ Adjutricis esse dicat... » Il s'agit ici du médecin de la deuxième légion Adjutrix, campée dans la Germanie inférieure.

Enfin Ammien Marcellin, cité également par Lebeau, parle d'un médecin militaire promu à un grade élevé, celui de *centurio rerum nitentium*, chef des gardiens de nuit chargés d'empêcher qu'on ne dégradât les statues et ornements des places et lieux publics. Ces fonctions furent plus tard dévolues à un tribun et même à un comte.

Il est, je le répète, surprenant que tous ces détails aient échappé à M. Simpson.

Une foule d'autres documents viennent s'ajouter à ces preuves décisives par elles-mêmes.

Hygin dit que, dans les camps permanents, on avait soin d'établir un *valetudinarium*, ce qui fait supposer que les armées en marche avaient des ambulances, d'autant plus que Lampride dit positivement qu'Alexandre Sévère avait un soin tout particulier des soldats malades et qu'il veillait à leur procurer des chariots pendant le trajet des troupes. Les anciens auteurs nous montrent Tibère, Germanicus, Trajan, s'occupant beaucoup des soldats malades et blessés. Posthume fit frapper plusieurs médailles représentant, au revers, Esculape seul ou accompagné de la déesse Hygie, avec ces mots : *salus exercitûs*. Il s'agit évidemment de guérison de maladies qui sévissaient sur les troupes.

L'existence d'officiers de santé militaires entraînait celle d'un personnel et d'un matériel qui leur permît de soigner efficacement les malades et les blessés. Lebeau cite en effet deux inscriptions de Gruter, où il est question d'*optiones valetudinarii*, qui sont de véritables infirmiers; et d'une autre espèce d'agents dont les fonctions sont restées à peu près inconnues. Ils sont appelés dans une inscription : *custodes a locis ægris ;* il y a probablement quelques mots sous-entendus. C'étaient peut-être des gens chargés de garder et d'entretenir le local et le matériel des hôpitaux inoccupés. L'hypothèse que ce serait une garde militaire spéciale pour les hôpitaux, comme Lebeau en donne l'idée, ne me paraît nullement fondée. Enfin il est question dans quelques auteurs anciens de *mulomedici*, *medici veterinarii*, ce qui fait supposer que des vétérinaires accompagnaient aussi les armées.

F. Prevost.

Cherbourg, 30 octobre 1851.

ANTIQUITÉS DE BOUGIE.

La ville de Bougie (Boudjaiâh), située au fond d'un des meilleurs ports de l'Algérie, devint une place importante dès les premiers temps de l'occupation des côtes d'Afrique. Quelques tombeaux phéniciens trouvés aux environs, prouvent que ce peuple y établit des comptoirs. Sous la domination romaine la ville prit un accroissement considérable, et les ruines qui existent encore attestent son importance sous les Antonins et leurs successeurs. Dans le moyen âge, elle devint la capitale d'un petit royaume ; enfin les Espagnols s'en emparèrent et y laissèrent des ouvrages d'une certaine étendue. L'antiquaire peut donc exhumer successivement du sol de cette ville, les débris de quatre civilisations diverses, qui se succédèrent dans l'espace de vingt siècles.

Les restes des monuments numides ou phéniciens consistent principalement en petits tombeaux ou stèles qui contiennent un bas-relief représentant une figure dans la pose de l'adoration, c'est-à-dire les bras levés, et tenant dans une main une patène. Dans le fronton est invariablement sculpté l'emblème du soleil et de la lune. Quelques-unes de ces stèles contiennent une courte suscription en langue phénicienne ou punique; mais ces monuments étant toujours fabriqués avec de la pierre tendre, les inscriptions sont ordinairement frustes.

Dans les monuments du même style trouvés à Arzew j'ai observé des stèles représentant un temple avec des chapiteaux d'ordre ionique; j'ai signalé en d'autres lieux les rudiments de cet ordre figurés sur des monuments asiatiques de la plus haute antiquité; tout concourt donc à prouver que l'ordre ionique ne fut pas inventé par les Grecs, et le nom de la belle province d'Asie qui lui fut donné par le peuple qui le perfectionna, est une preuve de plus à l'appui de ce que j'avance.

Les monuments romains qui se retrouvent sur le sol de l'ancienne Bougie sont tous des ouvrages d'utilité publique, des aqueducs, des citernes et des remparts.

Le terrain sur lequel la ville est assise est extrêmement accidenté; ce sont des montagnes d'un calcaire dur et compacte, entremêlé de roches volcaniques. L'eau y est très-rare; aussi les Romains, si habiles dans l'art de l'hydraulique, eurent-ils pour premier soin d'amener à Bougie des eaux abondantes et potables.

Une source admirable qui sort d'une montagne (la montagne de Toudja) éloignée de vingt-cinq kilomètres de Bougie, fut amenée dans la ville en parcourant un terrain des plus accidentés. On retrouve le long de la route, sur le flanc des montagnes, le canal qui dans ses circuits parcourt une distance plus que double que celle qui existe en ligne droite.

De distance en distance étaient des regards et des abreuvoirs. L'aqueduc arrive dans la partie supérieure de la ville, et la grande citerne qu'il alimentait vient d'être récemment déblayée par les soins du commandant supérieur.

Une multitude d'autres citernes se découvrent journellement dans les fouilles que l'on fait pour les constructions nouvelles.

Non loin des portes du sud, dans l'endroit nommé *Sidi el Bâb*, est un petit temple dont le sol est en mosaïque. Les murs existent encore, mais les colonnes ont disparu. On voit aussi dans l'intérieur de Bougie quelques colonnes de granit d'une belle proportion; on ne saurait dire d'où ce granit a été tiré, probablement du côté de Bone, où l'on trouve un gisement de cette roche.

Les murs de soutènement et les fondations romaines que l'on observe sont d'une construction des plus soignées et attestent que les monuments dont ils faisaient partie étaient magnifiques.

L'empire sarrasin augmenta l'étendue des murailles. Tous les remparts du moyen âge existent encore, on peut les suivre dans un parcours de plusieurs kilomètres. La ville avait une forme triangulaire dont le port était la base.

Les constructions espagnoles sont trop modernes pour attirer sérieusement l'attention de l'antiquaire; mais je citerai deux inscriptions qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du pays, car elles se rapportent à un des princes les plus célèbres de l'histoire moderne, à Charles-Quint.

On lit sur la porte de la Casbah l'inscription suivante :

FERDINANDUS
V REX HISPA
NIAE INCLITVS
VI ARMORVM
PERFIDIS AGA
RENIS (1) HANC
ABSTVLIT VR
BEM ANNO
MDVIIII.

QVAMMVRIS
CASTELISQMV
NIVIT IMPKA
ROLUS V AFRICA
NVS FERDINAN
DIMEMORATI
NEPOS ET HA
ERES SOLI DEO
HONORET GLORIA
ANNO 1543.

Sur les murs de la Casbah, deux ans après que cette inscription fut placée, le gouverneur de Bougie, vainqueur des Arabes, fit incruster dans un triangle de pierres les têtes de sept chefs kabiles tués dans le combat. On voit encore les excavations dans lesquelles les têtes étaient scellées. Au-dessous se lit l'inscription suivante sur une table de marbre :

ECCE TESTES VICTORIE OBTINTE
IN EPIPHANIA PROPRESIDE SEBA
STIANO DE CASTILLO PRO LVDOVI
CO DE PERALTA GENERALI 1545.

C'est ce même Louis de Peralta qui fut décapité à Badajoz en 1548, accusé d'avoir traité avec les Algériens.

CH. TEXIER.

(1) Agareni, fils d'Agar, d'où l'on a fait Saracenis, les Sarrasins.

RESTAURATION DE LA SAINTE-CHAPELLE.

La restauration générale de la Sainte-Chapelle du Palais de Justice, à Paris, l'un des monuments les plus beaux et les plus vénérés de notre architecture religieuse, commencée en 1841, avance vers le terme de son exécution. Cette restauration, qui a fixé depuis dix ans l'attention du gouvernement et de la législature, embrassant toutes les parties de l'édifice, comprenait le double objet de sa consolidation matérielle, et de lui rendre, au moyen de restitutions prudentes, et motivées par des traditions certaines, ou des traces retrouvées et relevées exactement dans ses détails, toute la majesté de son ordonnance, tout l'éclat dont il avait été dépouillé, soit par l'injure des ans, les incendies, les restaurations inintelligentes; soit par l'abandon et les mutilations révolutionnaires.

MM. Duban et Lassus, architectes, chargés successivement par le gouvernement d'une aussi savante et difficile mission, ont pleinement justifié ce choix, en s'attachant constamment et avec succès à retrouver et à suivre la pensée esthétique qui a présidé à chaque détail de ce magnifique reliquaire de pierre, construit par Pierre de Montreuil, le plus illustre des artistes constructeurs de la grande école architecturale du règne de Philippe Auguste, d'après les ordres et sous les yeux de Louis IX, le plus grand roi qui ait gouverné la France, portant la triple auréole de saint, de législateur et de guerrier.

Non-seulement toutes les parties sculpturales de l'intérieur de la chapelle haute ont vu disparaître leurs mutilations, comme celles de tout l'édifice extérieur; mais encore, les antiques peintures polychrômes et les couleurs symboliques qui couvraient les murs et les voûtes, relevées scrupuleusement, sont complétement restituées.

Au mois de mai dernier, la sous-commission des travaux publics a particulièrement étudié la question de l'achèvement des restaurations complémentaires de la Sainte-Chapelle. Elle a été édifiée de l'habileté déployée, d'abord par feu M. Gérente, artiste regrettable, dans la restauration des parties mutilées ou détruites, des magnifi-

ques verrières éclairant cette élégante construction, et pour l'entretien desquelles saint Louis avait formulé des dispositions particulières pour l'avenir.

Elle a vivement applaudi à l'ingénieux système adopté par M. Lassus, architecte actuel du monument, qui a conçu l'heureuse idée de s'adjoindre, pour cette opération si difficile, l'un de nos archéologues distingués, M. Ferdinand de Guilhermy, conseiller référendaire à la cour des comptes.

La commission a vu aussi avec intérêt qu'avant d'enlever un seul des panneaux existants, pour les réparer, l'architecte, simultanément avec M. de Guilhermy, dressait un procès-verbal détaillé, constatant l'état du vitrail, et indiquant toutes les pièces remplacées ou brisées. Elle a en outre été également frappée du soin et de l'exactitude consciencieuse avec lesquels, avant de procéder à la restauration, tous les panneaux étaient reproduits par de fidèles copies, réunies en un volume, fenêtre par fenêtre. Enfin, elle n'a eu que des éloges à exprimer à M. Stenheil, l'habile peintre verrier, chargé aujourd'hui de restaurer et de compléter ces vitraux, de concert avec M. Lusson, du Mans.

La même commission a exprimé l'intention de demander le rétablissement de la flèche du xve siècle, proposé par M. Lassus, ainsi que l'achèvement des autres travaux de restauration.

Elle a, sans doute, déploré avec tous les hommes d'art et de goût, l'étouffement systématique du gracieux et vénérable monument de saint Louis, au milieu de cette architecture néo-classique, intempérante et désordonnée, dont les pierres, entassées jusqu'au ciel, constituent une vaste et froide série de geôles, de greffes et de cabinets d'instruction. Mais, très-certainement, elle a blâmé de la manière la plus énergique, l'adossement des lourdes constructions du Palais contre le porche délicat de la Sainte-Chapelle. Sur ses conclusions, sévèrement motivées, l'autorité a ordonné la démolition immédiate des parties adhérentes, et qui doivent disparaître, d'après la décision ministérielle et le vote du conseil général : acte de stricte justice et de bon goût, qui est en ce moment en voie d'exécution.

Ainsi, dans un temps peu éloigné, on reverra briller de toute sa splendeur primitive, et rendu définitivement à son auguste destination cet admirable écrin, encore tout parfumé de la présence et des prières de son saint fondateur, et qui conserva pendant six siècles les instruments sacrés de la Passion, tout empourprés du sang du Rédempteur. L'importance monumentale et historique de la Sainte-

Chapelle, chef-d'œuvre de l'ère théocratique, devait exciter l'émulation scientifique des amis de l'art chrétien ; surtout, en considérant qu'elle n'a d'autre historien que Sauveur-Jérôme Morand, incolore et indigeste compilateur de Jean Mortis et de Gilles Dongois, chroniqueurs *inédits* du glorieux édifice, ou plutôt des constitutions et priviléges de son collége royal de chanoines, et qu'il est fort difficile de trouver dans son volume in-4° de 535 pages, un renseignement descriptif ou technologique de quelque importance scientifique. M. N. M. Troche, l'un de nos collaborateurs, a eu la bonne pensée d'essayer à combler cette regrettable lacune, en rédigeant un *Mémoire historique, archéologique et technologique sur la Sainte-Chapelle*, ouvrage assez considérable et fort avancé, dont nous avons vu le manuscrit portant cette épigraphe : « *Et venient ad te curvi filii eorum, qui humiliaverunt te.* » (Isaïe, cap. LX, v. 14.)

X....

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— La *Revue* croit devoir rendre hommage à la mémoire d'un savant numismatiste, M. H. P. Borrell, mort à Smyrne le 2 octobre 1851. Cet antiquaire prit constamment un vif intérêt aux progrès de la science numismatique ; indépendamment de ses nombreux et doctes mémoires dans les *revues*, et la série d'articles intitulée : *Sur les médailles grecques inédites, autonomes et impériales ; sur les médailles byzantines inédites, sur les monnaies d'Arménie*, il publia à Paris, en 1836, une savante notice sur quelques médailles des rois de Chypre.

— Une découverte de médailles françaises a été faite récemment dans les environs de Noyon. Les pièces les plus importantes de cette précieuse trouvaille sont : des Louis XI, des Henri II, des Henri III et des Charles IX en or ; des écus de François Ier à la salamandre et à la croisette également en or, et un magnifique écu d'or de Louis XII frappé pour Gènes, après la révolte des Génois contre la France en 1507; révolte qui obligea Louis XII à passer en Italie avec une armée formidable. La majeure partie de ces médailles a été acquise par un savant numismatiste de Noyon, M. le docteur Colson, dont la nombreuse et riche collection est très-connue.

— Dans la séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut, qui a eu lieu le 25 octobre, il a été donné lecture du rapport de la commission sur le prix de linguistique, fondé par M. de Volney. Parmi les ouvrages qui ont été couronnés ou mentionnés au concours de 1851, nous citerons : 1° *Notice sur Abou'l Walid Merwan Ibn-Djana'h et sur quelques autres grammairiens hébreux du Xe et du XIe siècles*, par M. Munk, qui a obtenu un prix de 1200 francs ; 2° *Dictionnaire comparatif de la langue gothique*, par M. Lorenz Diefenbach, qui a obtenu une mention honorable.

— Le musée de Cluny vient d'être enrichi d'un monument très-intéressant pour notre histoire nationale, c'est la pierre qui recouvrait les restes du chevalier Bouchard de Charpigny, d'une noble

famille de Morée. Ce personnage mourut en Chypre au XIIIe siècle et fut enterré à Paphos, probablement dans une église, dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

Voici la description de ce précieux monument : le chevalier est représenté de grandeur naturelle, en costume de guerrier, coiffé du casque de combat et revêtu d'une cotte de mailles et d'une cotte d'armes arrêtée aux genoux; sa lance est à côté de lui, sur son corps reposent son épée et son écu d'or chargé de trois losanges en fasce. Entre les jambes du chevalier, une colonnette ou une masse d'armes sur laquelle repose un chien assis; les pieds du chevalier sont placés sur deux bars opposés. La légende gravée à droite et à gauche du chevalier est ainsi

conçue : BROCARDUS. DE. CHARPIGNIE. MILES. [FRAT]ER? (1) PETRI. PAPHEN. EPISCOPI. CUIUS. ANIMA. RESQUIESCAT. IN. PACE. AM[EN]. Cette tombe en marbre a été retrouvée en 1844, dans l'intérieur d'un jardin près de la mer; c'est une ancienne colonne d'un temple grec qui fut sciée en sa longueur. M. de Mas-Latrie avait déjà parlé de ce monument dans sa *Note sur un voyage archéologique en Chypre*, mais sans en donner le dessin, que nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs, grâce à l'obligeance bien connue de M. du Sommerard, conservateur du musée, qui a bien voulu nous permettre d'en prendre l'empreinte.

Ce sont MM. de Saulcy et Édouard Delessert qui ont acquis à Larnaca ce tombeau et qui en ont fait don au musée de Cluny, déjà si riche en monuments nationaux du moyen âge. Il serait bien à désirer que les autres monuments du même genre qui se trouvent encore en Chypre soient réunis le plus tôt possible à celui du musée. C'est un vœu qu'ont exprimé tous les archéologues qui ont visité le tombeau de Bouchard de Charpigny.

L***

—La Société des antiquaires de Picardie décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1852, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

Préparer le catalogue analytique et raisonné des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, qui intéressent l'histoire de la Picardie. (Les manuscrits de Du Cange et de dom Grenier ne seront point compris dans ce travail.)

Dans sa séance annuelle et publique de 1853, elle décernera une médaille d'or de la même valeur, et propose pour question de prix :

Signaler et décrire les constructions civiles renfermées dans la circonscription d'un ou de plusieurs arrondissements de l'ancienne Picardie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Les mémoires doivent être adressés avant le 1er juin de l'année du concours, à M. J. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, à Amiens.

(1) Ou PATER.

— M. Dehn, conservateur des ouvrages de musique de la Bibliothèque royale de Berlin, et qui est chargé par son gouvernement de rechercher dans les provinces du royaume d'anciennes œuvres de musique classique, vient d'explorer sous ce rapport la Silésie, d'où il a rapporté quatorze cents compositions tout à fait inconnues, et qui remontent jusqu'au XIIIe siècle. M. Dehn va maintenant parcourir la Poméranie, la Westphalie et la province rhénane; ensuite ce savant musicien fera, à ses propres frais, un voyage en Espagne, où, dit-il, doivent nécessairement se trouver des trésors d'ancienne musique religieuse.

— Dans sa séance du 9 novembre, la Société des antiquaires de France a nommé associé correspondant notre collaborateur, M. L. Leclère, chirurgien aide-major au régiment des zouaves.

— La restauration de l'inimitable église de Brou est terminée. Monseigneur l'évêque de Belley vient d'en faire l'inauguration. Il a félicité M. Dupasquier, l'habile architecte sous la direction de qui s'est opérée cette restauration, ainsi que les ouvriers qui ont concouru à réparer les ravages du temps et les dégâts que cet édifice avait soufferts dans nos dissensions civiles.

— La restauration de la grande galerie du Louvre, entre le jardin de l'Infante et le guichet du petit clocher, sur le quai, touche à sa fin; déjà plusieurs travées viennent d'être débarrassées de leurs échafaudages, pour laisser voir les belles sculptures ornementales dont elles sont pour ainsi dire, couvertes. Cette portion de la grande galerie a été construite à la fin du XVIe siècle, sous le règne de Henri IV; elle est remarquable par le genre d'ornements, d'une richesse telle, qu'on n'imagine pas qu'il soit possible d'en mettre davantage. Lorsqu'on considère avec quelque attention ces frises chargées de sculptures; ces trophées, si multipliés et si minutieusement finis; les bossages vermiculés dont les murailles du rez-de-chaussée sont revêtues, et qu'on se rappelle dans quel état étaient ces sculptures il y a quelques années, on est dans l'admiration pour le soin avec lequel ces travaux ont été exécutés, et qui font apercevoir actuellement des richesses de sculptures dont on ne se doutait pas. Les magnifiques salles du premier étage de cette galerie, naguère trop sombres pour les peintures qui y sont exposées, viennent d'être éclairées par un large vitrage établi dans la toiture.

BIBLIOGRAPHIE.

Gualteri Mapes de Nugis curialium distinctiones quinque, edited from the unique manuscript in the Bodleian library at Oxford by Thomas Wright. — Printed for the Camden society, 1850 *in-4°.*

Il n'est personne tant soit peu versé dans la connaissance des antiquités du moyen âge qui n'ait été à même d'apprécier la valeur des publications de la *Camden society*. Une foule de textes inédits ont été, grâce à ses soins, exhumés de la poussière des bibliothèques et des cartulaires et mis à la disposition des érudits. Il est du devoir de la *Revue* de signaler à ses lecteurs celles d'entre ces publications qui intéressent davantage les archéologues et qui peuvent être consultées par eux avec fruit : de ce nombre est l'ouvrage de Walter Mapes intitulé *de Nugis curialium* et dont l'éditeur est M. Thomas Wright. Ce savant et infatigable explorateur des monuments écrits de la Grande-Bretagne au moyen âge, nous en avait déjà signalé l'importance dans la *Biographia britannica literaria*, et fait désirer la publication. Le livre de Walter Mapes rappelle, tant par son sujet que par son titre, un livre écrit à la même époque, celui de Jean de Salisbury. A l'occasion des dangers qu'offrent la cour et la vie du monde, l'écrivain anglais passe en revue une foule de faits, d'anecdotes, de traditions qui ont, comme dans le *Polycraticus*, plus d'intérêt que les déclamations morales qui les ont fait rapporter. Le collecteur de légendes trouvera une ample moisson à faire au milieu de toutes ces histoires plus ou moins authentiques que souffle à Walter Mapes sa malignité contre les moines de Cîteaux. Pauvres moines! ils étaient, presque au même temps, aussi l'objet d'autres attaques, de la part de Giraud de Cambrie. La charité chrétienne n'existait guère alors entre les ordres rivaux, entre les religieux et les séculiers! Mais nous leur pardonnons aisément aujourd'hui, puisque c'est à leurs querelles que le *de Nugis curialium* et bien d'autres écrits doivent en partie l'intérêt qu'ils ont pour nous.

A l'époque à laquelle écrivait Walter Mapes, on ne savait pas s'astreindre aux règles d'une composition rigoureuse; on ne se faisait

pas l'esclave de son sujet; on aimait à mettre dans son livre tout ce qu'on savait, à rattacher plus ou moins adroitement à l'objet principal de son écrit bon nombre de faits secondaires, voire même totalement étrangers. Ainsi conçu, tout livre tournait nécessairement à l'encyclopédie, et dès lors il donnait bien la mesure de l'époque où il était composé. Voilà pourquoi celui qui cherche à connaître l'histoire du mouvement intellectuel pendant la première moitié du moyen âge, ne doit rien négliger, même les ouvrages en apparence les plus spéciaux et dont le titre n'annonce guère qu'une sèche et ennuyeuse dissertation théologique. C'est précisément ce qui arrive pour le *de Nugis curialium*. Dans ce traité est un exposé des connaissances au XIIe siècle sur les premiers temps historiques de la Grande-Bretagne et sur l'histoire ecclésiastique du même pays. L'auteur paraît, pour son temps, non-seulement un homme de beaucoup d'érudition, mais encore un homme de goût. On sait que c'est à lui qu'on doit une grande partie des romans du cycle de la Table ronde, notamment le *Saint-Graal*, le roman de *Merlin* et celui de *Lancelot du Lac*. Mapes est donc éminemment propre à nous donner une idée de ce qu'était la science historique à son époque. Faisons-la connaître en peu de mots. D'abord, ce qui va sans dire, c'est une absence complète de critique. La critique est chose très-moderne. Il y a trois siècles, on ne s'en doutait encore que fort peu. On ignorait ce que c'est que rétablir un texte par le sens, discuter l'authenticité d'un monument, apprécier des témoignages. Cent ans plus tard on en était encore à l'ABC. Jadis toute la science consistait à recueillir des faits, à savoir par cœur des auteurs. Et c'est ce qui fait comprendre comment tant de récits mensongers ont pris créance jusqu'au point de devenir de foi générale. L'esprit humain a suivi, dans son développement, la même marche que suit l'esprit individuel. Chez l'enfant, la mémoire et l'imagination dominent toutes les facultés. Le jugement, c'est-à-dire la critique, n'apparaît que plus tard chez l'homme fait. L'intelligence est alors moins avide de savoir un grand nombre de choses que de posséder exactement les faits qu'elle étudie. Le moyen âge est une époque d'enfance, et Walter Mapes a naturellement les défauts comme aussi les qualités de l'âge dans lequel il vivait. Il sait beaucoup, mais il sait le vrai comme le faux; il conte sérieusement des choses absurdes et longuement des choses peu importantes. L'histoire est pour lui ce qu'elle fut pour toute l'époque scolastique : une suite d'anecdotes curieuses et amusantes, mais non la recherche des lois auxquelles obéissent les so-

ciétés dans leur développement. Il faut dire aussi que le livre a pu se sentir de la manière dont il a été rédigé. Mapes l'écrivait à la cour *à bâtons rompus*. Chaque jour lui suggérait une observation nouvelle qu'il cousait à la précédente sans beaucoup se soucier des liaisons.

On comprend que sous une semblable forme, le traité de Walter Mapes échappe à une analyse complète. Je me bornerai donc à une analyse sommaire. Les cinq livres ou *distinctiones* traitent chacun d'un sujet différent. Le premier commence par une comparaison de la cour des rois d'Angleterre et de celle de Satan, comparaison dont la mythologie ancienne fait les frais. L'auteur, comme bon nombre de scolastiques, et comme aussi les poëtes du moyen âge, mêle à la peinture de l'enfer chrétien des traits puisés dans les croyances païennes. Les crimes cruellement punis dans l'autre monde d'un Tantale, d'un Sisyphe, d'un Ixion, conduisent Mapes à parler des crimes des princes et du clergé, des désordres monastiques, ce qui lui fournit l'occasion de répandre ses sarcasmes contre ses ennemis, les moines de Cîteaux, ainsi que je l'ai rappelé plus haut. Le second livre est destiné en quelque sorte à guérir les blessures que le premier a faites. Il est plein de légendes pieuses, de récits des miracles de saints moines. C'est là que l'esprit crédule du temps se révèle surtout, que le manque de critique de Mapes est évident. L'auteur prend pour des réalités tous ces faits qui n'ont existé que dans l'imagination échauffée ou hallucinée des religieux et des dévots. C'est la même absence de critique qui lui fait accepter les accusations ridicules qu'il accumule contre les hérétiques, accusations par lesquelles il termine son premier livre. Le troisième livre renferme une suite assez indigeste d'histoires en grande partie empruntées à l'antiquité, histoires qui, malgré leur caractère confus, n'en prouvent pas moins l'érudition de Mapes. Le quatrième livre commence par l'épître de Valerius à Rufinus, œuvre anonyme qui se rencontre souvent dans les manuscrits du moyen âge, et se termine par un recueil de contes et de traditions se rapportant à des personnages historiques ou à des usages populaires. C'est là principalement que notre curiosité a été éveillée : il nous est impossible de dire tout ce que l'antiquaire et l'érudit y rencontreront de piquant et d'instructif. Le cinquième et dernier livre, le plus étendu de tous, débute par quelques traditions historiques sur le comte Godwin et Canut le Danois; suit un aperçu de l'histoire des rois d'Angleterre depuis Guillaume le Roux jusqu'à Henri II.

Nous regrettons que le traité *de Nugis curialium* ne puisse, à

raison du petit nombre d'exemplaires que fait tirer la *Camden society* de toutes ses publications, se répandre dans les mains de tous ceux qui s'occupent du moyen âge, des antiquaires de nos départements surtout, qui sont appelés par leur position à recueillir les traditions locales et populaires. Néanmoins, en mettant au jour le manuscrit unique de la bibliothèque Bodleienne, M. Thomas Wright a, nous le répétons, bien mérité des lettres savantes, et nous ne pouvons que l'encourager à continuer ses fécondes investigations, dont nous avons plus que tout autre si souvent fait notre profit.

ALFRED MAURY.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

LENORMANT et DE WITTE. *Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité,* 104e livraison, grand in-4°, 2 planches et 8 pages de texte. Paris, Leleux.

Dissertation historique sur les origines de la ville de Bordeaux, par M. M. A. Siméon, in-8° de 68 pages. Paris, Courcier et Dumoulin.

Notes historiques sur les villes et principaux bourgs du département du Jura, par M. J. B. Perrin, in-12 de III-623 pages. Paris, Dumoulin.

Notice historique et descriptive de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, par MM. de Laprairie et l'abbé Poquet, in-4° de 29 pages avec planches. Paris, Victor Didron.

Journal des savants, cahier de novembre 1851, in-4° de 64 pages, contenant un article de M. Vitet, sur les *Études des anciennes notations musicales de l'Europe,* de M. Théodore Nisard. Un article de M. Biot, relatif aux *Études sur la condition de la classe agricole et de l'agriculture en Normandie au moyen âge,* de M. Léopold Delisle.

JANSSEN. *Bas-reliefs grecs et romains du musée des antiques de Leyde;* Leyde, J. Brill, 1851, in-folio, 8 planches lithographiées, représentant 32 monuments, et 22 pages de texte en hollandais.

RATHGEBER. *Nike* (la Victoire) *représentée sur les vases grecs;* Gotha, J. G. Muller, 1851, petit in-folio, 58 pages de texte en allemand, sans planches.

Goettling (C. W.). *Recueil de dissertations sur l'antiquité classique;* Halle, 1851, in-8° (allemand).

Pinder et Friedlaender. *Recueil de dissertations sur la numismatique ancienne*; Berlin, Nicolaï, 1851, in-8°, t. Ier, part. I et II, 242 pages de texte, en allemand, et 8 planches.

J. Arneth. *Archœologische analecten* (mélanges archéologiques); Vienne, 1851, in-folio oblong, 20 planches gravées sans texte.

Fr. Simony. *Antiquités du Salzberg de Hallstat et de ses environs;* Vienne, 1851, in-folio oblong, 7 planches gravées et 11 pages de texte en allemand.

Fr. Wieseler. *Théâtres et monuments scéniques chez les Grecs et chez les Romains;* Gœttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, petit in-folio, 118 pages de texte à deux colonnes, en allemand, et 14 planches gravées.

Becker (W. Ad.) et Marquardt (Joach.). *Manuel des antiquités romaines, composé d'après les sources;* Leipzig, Weidmann, 1851, in-8°, t. III, Ire partie, 388 pages en allemand.

Boeckh. *Économie politique des Athéniens*, 2e édition, Berlin, Reimer, 1851, 2 vol. in-8° de texte (en allemand) et 7 planches in-folio d'inscriptions.

Zell. *Delectus inscriptionum romanarum cum monumentis legalibus fere omnibus;* Heidelbergæ, 1850, in-8°, 380 pages. Les monuments sont reproduits en caractères courants, sans indication de la division des lignes.

Sceau du chapitre de la collégiale de Saint-Étienne de Troyes (XIVe siècle), par M. l'abbé Coffinet, vicaire général, in-8° de 24 pages et une gravure, Paris, Forgeais.

SOUS PRESSE :

Numismatique des nomes de l'Égypte, par M. Victor Langlois, 1 vol. in-4° avec planches.

Numismatique de la Géorgie au moyen âge, par M. Victor Langlois, 1 volume in-4° avec planches.

NOTICE

SUR

L'ANCIEN HOTEL DE PONTHIEU,

QUARTIER DU LOUVRE, A PARIS,

OÙ FUT TUÉ L'AMIRAL GASPARD DE COLIGNY, LE 24 AOUT 1572 (1).

Fiat lux. (*Gen.* cap. I, v. 3.)

Les préjugés sont des opinions reçues sans examen : de là sont nées une foule d'erreurs historiques qu'on est parvenu à rendre respectables de vétusté, et à graver, pour ainsi dire, dans les esprits, d'un caractère indélébile. Cette réflexion, que nous avons trop souvent lieu de faire, nous a fourni l'occasion de revenir sur un point d'archéologie déjà traité dans cette Revue (2) par notre ami, M. Chéronnet. Mais son travail nous ayant paru incomplet, nous avons essayé d'examiner de nouveau une question demeurée indécise jusqu'à ce jour, et de déterminer par des déductions traditionnelles et historiques, ou tirées de pièces authentiques et des localités mêmes, le lieu où fut tué l'amiral Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, le jour de la Saint-Barthélemy, 24 août 1572.

Non loin du palais du Louvre et de la vieille collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, deux maisons situées dans ce même quartier se disputent la triste célébrité d'avoir été le théâtre du massacre de l'amiral. Plusieurs savants, dont nous partageons l'opinion, tels que Jaillot, Charles Nodier, MM. Prieur de Blainvilliers et Weis pensent avec fondement qu'elles ne faisaient alors qu'une seule propriété. L'une de ces maisons, située rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 14, est connue depuis le XIIe siècle, malgré les transformations

(1) Cette notice est extraite d'un Mémoire inédit et très-étendu du même auteur sur cette époque de notre histoire.

(2) Tome II, p. 721, années 1845-46, 2e partie.

que le temps rongeur et la main des hommes lui firent subir, sous le nom d'*hôtel de Ponthieu;* parce que là fut le manoir seigneurial des comtes souverains de cette petite province de France. L'autre maison, ancienne dépendance de celle-ci, située rue Béthizy, n° 20, est connue depuis 1617, sous le nom d'*hôtel de Montbazon.* Elles vont incessamment disparaître par suite des travaux du prolongement de la rue de Rivoli, et l'agrandissement du périmètre des halles centrales.

La ruenommée aujourd'hui de Béthizy, se prolongeait anciennement jusqu'à la rue de l'Arbre-Sec. La partie comprise actuellement entre cette dernière rue et celle du Roule, et qui, onze ans après le percement de cette même rue, a pris le nom de rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, suivant le règlement du roi, de 1702, se nomma du XIIe au XIVe siècle, rue au Comte de Ponthieu; ce qui résulte du rôle des tailles de Philippe le Bel de l'an 1313, inséré au tome III des preuves de l'*Histoire de Paris,* par D. Félibien, page 618; et des anciens registres de l'évêché de Paris, cités par Jaillot. On la trouve aussi dans les mêmes registres et ceux de Saint-Germain-l'Auxerrois, sous le nom de *Cave de Ponthieu*, corruption de *Cour de Ponthieu ;* appellation qui révèle le faste princier qui distinguait alors la demeure de ces comtes souverains, dont les topographes se sont bornés à signaler l'antique existence dans cette rue.

L'autre partie de la rue Béthisy, située entre la rue Tirechape et celle des Bourdonnais, se nommait, au XIIIe siècle, rue de la Charpenterie. Le nom de Béthisy lui vient de Jean de Béthisy, célèbre procureur au parlement de Paris, qui vivait en 1410, ou de Jacques de Béthisy, avocat en 1416, dont les ancêtres étaient originaires du village de Béthisy, près Chelles. Les trois chétives maisons sous les n°s 14, 16 et 18 de cette rue, sont bâties sur un terrain primitivement annexe de l'hôtel de Ponthieu, et qui faisait partie de ce qu'on appelle maintenant hôtel de Montbazon.

Ainsi, l'antique manoir des comtes de Ponthieu, au temps de sa splendeur et de la puissance de ses maîtres, occupait en bâtiments, cours et jardins, tout le terrain compris entre les rues de l'Arbre-Sec et Tirechape. Il devait s'étendre proportionnellement en profondeur; c'est ce qui semble résulter sur le premier point de divers actes officiels dont nous parlerons ci-après. De sorte que les deux maisons rivales sont là comme deux jalons qui marquent les anciennes limites du vieux domaine féodal, et appuient par leur situation l'exactitude de cet aperçu. Comme toutes les habitations princières du moyen âge, l'hôtel de Ponthieu était une agglomération de bâti-

ments irréguliers, de vastes cours, de jardins avec de vertes pelouses, et remplis de bosquets, de treilles et de volières.

Pendant le long temps que le Ponthieu demeura sous la main étrangère, l'hôtel de ses comtes, désormais sans emploi, fut vendu. Les noms de ses nouveaux possesseurs, qui n'étaient plus du sang royal, demeurèrent dans l'oubli. Les modifications qu'ils lui firent subir avec le temps, et sans doute le morcellement de ses enclaves, s'opérèrent inaperçus pendant les intermittences des guerres civiles et des mouvements populaires si fréquents aux XIVe et XVe siècles. Alors disparut ce sombre logis. Puis, sur ce sol déblayé et plus circonscrit, on construisit, suivant les progrès de l'art de bâtir, un de ces hôtels somptueux où l'on rassemblait par des recherches de toute espèce tout ce qui pouvait contribuer à l'agrément et aux douceurs d'une existence paisible et régulière. Malgré les difformes et disparates remaniements des bâtiments qui ont survécu à ces vieux temps, on distingue encore le caractère architectural du siècle où ils furent bâtis, et l'œil devine la vaste étendue de leur plan primitif.

Nous devons, il y a déjà plus de douze ans, à l'obligeance de M. Baron, propriétaire de la maison rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 14, d'avoir pu compulser les plus anciens titres de sa propriété. Il a bien voulu aussi remplir une espèce de questionnaire que nous lui avions adressé, dans l'intention de faire alors ce mémoire que d'autres études nous ont fait ajourner. Ces titres, qui ne remontent pas plus haut que le règne de François Ier, jettent cependant un grand jour sur la question. Ils nous ont fait connaître quels furent les propriétaires de cette maison historique pendant cent treize ans : de 1536 à 1649, c'est-à-dire trente-six ans avant le drame de la Saint-Barthélemy, et soixante et dix-sept ans après. Nous y avons lu que suivant contrat passé le 22 octobre 1536 : « Devant Claude et Jehan Horeau, notaires du Roy, de par lui ordonnés et establis en son Chastelet de Paris, cette grande propriété fut vendue par noble homme messire Jehan Prevost, conseiller du Roy en ses conseils, greffier royal de Tours, etc..., et par Gabrielle.... sa femme, à messire Antoine du Bourg, chevalier chancelier de France.... Elle consistait alors en une grande maison contenant plusieurs corps d'hostels, cours et jardins.... en cette ville de Paris, rue de Béthisy et de l'Arbre-Sec; ensemble un petit corps d'hostels où pendoit pour enseigne le chasteau de Bretaigne. »

Après cette description puisée à une source officielle, il est évident que toutes ces dépendances de l'hôtel de Ponthieu devaient oc-

cuper toute la ligne de terrain comprise entre les rues de l'Arbre-Sec et Tirechape. L'un des corps d'hôtels spécifiés dans ce titre, était l'ancien fief ecclésiastique appelé *le Roule*, sur lequel on ouvrit, sous Louis XIV, la rue de ce nom, et qui, suivant Jaillot, se composait « de quelques maisons vieilles et caduques, connues sous le nom de maison et hôtel du Roule. »

Antoine du Bourg, qui avait été élevé par François Ier à la charge de chancelier, après la mort du cardinal du Prat, arrivée le 9 juillet 1535, n'eut guère le temps de développer ses talents ni d'établir son crédit. La mort vint le frapper au moment, peut-être, où il méditait de faire à l'hôtel de Ponthieu des améliorations dignes de sa haute magistrature. L'hôtel fut possédé, du moins en partie, pendant quatre-vingt-un ans, par la famille de ce chancelier, depuis 1536 jusqu'en 1617; nous reviendrons plus loin sur ces mutations ultérieures et successives. Ce fut dans cet intervalle que commença par le meurtre de Coligny dans l'hôtel de Ponthieu, le drame sanglant de la Saint-Barthélemy, odieuses représailles de celui qui avait eu lieu trois ans auparavant; car le 24 août 1569 les calvinistes avaient massacré à Pau un grand nombre de gentilshommes catholiques qui résidaient dans cette ville, sous la foi des traités (1). Mais avant de dérouler dans un récit rapide, offrant quelques détails sur les localités, les principales circonstances de ce triste événement, qui ne se lie à notre sujet que par un seul épisode, sur lequel repose toute la célébrité actuelle de cette vieille maison, faisons d'abord une remarque fort importante.

Dès le moment où, sans égard au changement de nom, déjà ancien, de la portion de la rue Béthisy entre celles de l'Arbre-Sec et du Roule, Voltaire avait dit dans une note du deuxième chant de *la Henriade : L'amiral était logé dans la rue de Béthisy* (depuis 1702 rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois) *dans une maison qui est à présent* (1725) *une auberge appelée l'hôtel de Saint-Pierre, où l'on voit encore sa chambre*, on s'est obstiné, et en dernier lieu M. Chéronnet comme les autres, à appeler l'hôtel de Ponthieu, que n'a jamais possédé l'amiral : *hôtel de Coligny*. La plèbe des topographes a fait plus : elle a, d'après la fausse indication de Voltaire, assigné pour séjour à l'amiral, la maison rue Béthisy, n° 20, maison qui n'est pas, quoi

(1) Selon du Préau, historien de la Navarre : « Le Roy avoit résolu faire une seconde Saint-Barthélemy en expiation de la première, comme commémoratif, dit le vieux chroniqueur, des seigneurs dagués de sang-froid en Béarn par Montgomméry, lequel pompeusement se pennadoit à Paris. » *Histoire de Navarre*, l. XIV.

qu'en dise M. Chéronnet, nommée à tort l'*hôtel Montbazon*, ainsi que nous l'établirons en son lieu. Saint-Foix, qui publia la première édition de ses *Essais sur Paris*, en 1742, dit, tome Ier, page 54, édition de 1787 : « C'est dans la deuxième maison à gauche en entrant par la rue de la Monnaie, où est à présent une messagerie, que l'amiral de Coligny fut assassiné. » Cette confusion de la rue de l'Arbre-Sec avec celle de la Monnaie, faite par Saint-Foix et demeurée inaperçue, a été répétée sans discernement par tous les topographes de Paris, jusqu'à nos jours. Ils auraient évité cette double erreur s'ils s'étaient d'abord livrés à quelques recherches sur la localité, et s'ils avaient considéré qu'au XVIe siècle, la cour de nos rois n'étant peuplée que de leurs officiers, les grands seigneurs et les dames du plus haut rang vivaient dans leurs châteaux et retirés dans leurs terres, au milieu de leurs vassaux. Or, suivant cet usage, Coligny, général d'armée et chef de parti, toujours en campagne ou dans les camps, n'avait ni hôtel ni résidence particulière à Paris. C'est ce qui résulte des termes de l'arrêt du parlement de Paris qui condamna sa mémoire (1). On sait d'ailleurs qu'il n'était venu qu'accidentellement à Paris, quelques jours avant sa mort, pour satisfaire à l'invitation qui lui avait été faite par Charles IX et sa mère, d'assister aux noces de Henri, prince de Béarn, avec Marguerite de Valois, sœur du roi. Il ne résidait donc pas, même à louage, dans l'hôtel de Ponthieu ; mais comme ami de la famille du Bourg, qui s'honorait de compter parmi ses membres un martyr du parti calviniste dont Coligny était le chef (2).

Le savant et laborieux M. Weiss, de Besançon, dit dans sa notice sur l'amiral de Coligny, insérée au tome IX, page 240 de la *Biographie universelle* : « La nuit du 23 au 24 août, jour de Saint-Barthélemy, la porte de la maison de Coligny, rue Béthisy (*dans la portion qui fait aujourd'hui partie de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois*) est enfoncée.... » Cette assertion, conforme à l'opinion de M. Chéronnet, n'a rien que de parfaitement rationnel ; car en s'appuyant sur les termes mêmes du contrat de vente précité, il est évident

(1) « Ordonne que la maison seigneuriale et chastel de Chastillon sur le Loing, *qui estoit habitation et principal domicile* du dit de Coligny.... et tout ce qui dépend du principal manoir, seront desmolis, rasez et abattus. »

(2) Anne du Bourg, neveu du chancelier, était conseiller-clerc au Parlement. Ce magistrat intègre mais attaché au calvinisme, ayant défendu avec passion la cause de ses coreligionnaires contre l'édit de Châteaubriant promulgué par Henri II, fut déclaré hérétique, dégradé de l'ordre de prêtrise et ensuite pendu et brûlé en place de Grève, le 21 octobre 1559, âgé de 38 ans.

que l'habitation principale et privée de l'hôtel de Ponthieu, était ce qui est désigné dans ce titre sous le nom de « *Grande maison.... rue de Béthisy et de l'Arbre-Sec*, » et que l'amiral hébergé à titre *d'ami* par les du Bourg, dans leur intérieur, occupa véritablement dans les bâtiments de ce côté la chambre au deuxième étage sur la cour, qu'on montre aux visiteurs, dans la maison rue des Fossés, n° 14; et que ce fut d'une fenêtre de cette chambre, donnant sur l'arrière-cour, à l'exposition du levant, que son cadavre fut précipité sur le sol (1). Ceci posé, passons maintenant aux détails de l'événement, dont quelques-uns viendront corroborer notre démonstration.

Il n'y a point dans nos annales un lieu commun plus banal, un thème de déclamations plus vulgaire que le massacre de la Saint-Barthélemy; surtout depuis l'apparition de *la Henriade*, en 1723, poëme qui n'offre que de la rhétorique sur ce funèbre événement. S'il fallait passer en revue tout ce qu'en ont dit nos écrivains modernes, qui n'ont fait au reste qu'embrouiller la question, on pourrait ne pas trouver trop paradoxal ce mot du philosophe Fontenelle : « L'histoire est un amas de fables convenues. » Il ne faut donc pas s'étonner si les historiens de Paris les plus récents, ont montré si peu de souci pour la vérité historique, notamment au sujet de Coligny, de la maison où il fut tué; et tant d'indifférence pour déterminer à quelle localité peut véritablement appartenir la célébrité disputée qui se rattache à ce regrettable drame.

On varie sur les causes déterminantes de la Saint-Barthélemy; on varie également sur le nombre des calvinistes qui périrent à Paris et dans les provinces. Ce n'est pas précisément la faute des contemporains. Les mémoires abondent sur cette déplorable époque (2).

(1) A la page 149, tome II, de ses *Antiquités de Paris*, Sauval a commis plusieurs erreurs : « Antoine du Bourg, dit-il, demeurait rue de Béthisy, où était auparavant l'hôtel de La Trimouille, et où est maintenant l'hôtel de Bellièvre. » Or l'hôtel de La Trimouille, connu depuis sous le nom de *la Couronne d'or*, rue des Bourdonnais, n° 11, démoli en février 1841, était séparé de l'hôtel de Montbazon, ancienne dépendance de l'hôtel de Ponthieu, par la rue Tirechape. A moins d'admettre que le chancelier du Bourg habitait l'hôtel de La Trimouille lorsqu'il acquit celui de Ponthieu; ce qui donnerait alors un caractère de plausibilité à l'assertion de Sauval. Le chancelier Pompone de Bellièvre, demeurait à l'hôtel de La Trimouille, qui s'étendait alors jusqu'à l'angle de la rue de Béthisy, et le mur du jardin s'étendait jusqu'à la rue Tirechape. C'est ce qui, par confusion, a fait dire à Sauval, quelques lignes plus bas, que ce magistrat demeurait au coin de la rue de Béthisy. Pompone de Bellièvre mourut dans son hôtel de la rue des Bourdonnais, le 13 mars 1657, et fut inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la troisième chapelle au nord du chœur en remontant vers l'abside.

(2) Les principaux sont ceux de *Villeroy*, de *Tavannes*, de *Marguerite de Valois*, de *Sully* et de *d'Aubigné*, qui se complètent par les historiens *Mathieu*,

Le massacre ne devait commencer qu'une heure avant le jour, aux premiers coups du tocsin de la cloche d'argent de l'horloge du palais; cependant, dans la soirée Catherine croyant remarquer de l'irrésolution et des remords anticipés dans ce jeune et malheureux roi, qui était peu fait pour de pareils crimes, avança le moment fatal en indiquant pour signal le son des cloches de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour matines à minuit. A peine étaient-elles en branle, que Henri de Guise, bien escorté, marche et fait frapper aux portes du logis de l'amiral (1). Une sentinelle crie : « Qui vive? — Ouvre, de par le roi ! » lui répond-on. La Bonne, valet de chambre de Coligny, que la sentinelle avait été éveiller, obéit à une nouvelle injonction d'ouvrir, et tombe poignardé. Aussitôt trois colonels des gardes françaises, l'Italien Petrucci et le Bohême Dianowitz, que son origine a fait nommer Besme, par les historiens du temps, montèrent à l'appartement de l'amiral qui venait de finir ses prières avec Merlin, son ministre, pour se préparer à la mort. Les ducs de Guise et d'Aumale, et le bâtard d'Angoulême restèrent en bas avec leur escorte de trois cents soldats. La plupart des soldats du roi de Navarre, qui dormaient dans les cours de l'hôtel, passèrent à l'instant du sommeil à la mort (2). Cependant quelques Suisses, couchés sur un lit de camp dressé près de là, se lèvent, poussent la porte intérieure de la maison et la referment soudain. Cosseins, bien qu'il en eût reçu la garde, la fait attaquer à coups d'arquebuse. Un des Suisses tombe roide mort, les autres allaient prendre la fuite, quand Cornaton, l'ami, le confident intime de Coligny, qui couchait dans une chambre voisine,

La Popelinière et *de Thou*. Mais tous ces documents contemporains dus aux plumes catholiques et protestantes, offrent des versions contradictoires que l'impartialité la plus parfaite pourrait seule concilier.

(1) Il y avait alors deux entrées à cette maison, l'une rue de l'Arbre-Sec, l'autre, qui était la principale, dans la rue dite alors *de Béthisy* : circonstance qui démontre invinciblement que l'amiral résidait dans cette partie la plus notable de l'hôtel de Ponthieu. Dans une vignette que nous possédons, faite d'après un mauvais dessin du temps, représentant la mort de Coligny, on voit que l'habitation était dans une cour fermée sur la rue par un mur, au milieu duquel, comme aujourd'hui encore à l'hôtel de Cluny, était percé le portail, dont les lourds vantaux cintrés sont largement ouverts. Le couronnement de ce portail figure un fronton à deux pentes, composé de charpentes recouvertes d'un faîtage, le tout reposant sur le cintre en pierre de l'imposte.

(2) Cette tuerie intérieure, et celle qu'on verra plus loin, expliquent suffisamment d'où provenait l'immense quantité d'ossements humains qui fut trouvée il y a environ vingt ans, lors des fouilles faites pour les fondations d'un petit bâtiment que le propriétaire, M. Baron, faisait construire dans l'arrière-cour de sa propriété, où nous avons cru voir anciennement un jardin.

se lève, et sans prendre de vêtements fait rouler par les degrés du large escalier dont la base subsiste encore en partie, tous les meubles qu'il rencontre sous sa main, et dont les Suisses ramassent les débris pour en former un rempart, faible barrière que la brutale impétuosité de Cosseins a bientôt brisée. Une brèche de la largeur d'un homme, livre passage aux assiégeants, qui se ruent sur ces décombres mouvants, et, le poignard à la main, poursuivent les fuyards jusqu'aux premières marches de l'escalier. Au second étage était la chambre de l'amiral (1). Le premier qui entra était Besme, suivi du Siennois Petrucci, de Cosseins, d'Attin et de Sarlabouc. Besme, s'adressant à Coligny qu'il voyait debout en robe de chambre : « N'es-tu pas, dit-il, l'amiral? — C'est moi-même, » répondit-il avec fermeté. Puis regardant l'épée dont Besmes lui présentait la pointe en l'agitant : « Jeune homme, dit-il, tu devrais respecter mes cheveux blancs !... Mais, fais ce qu'on t'a commandé. Tu n'abrégeras ma vie que d'un petit nombre de jours. » Les assassins le percèrent aussitôt de plusieurs coups et le jetèrent par la fenêtre dans une des cours de l'hôtel. Guise essuya le sang qui couvrait le visage de Coligny, afin de mieux le reconnaître, et poussant du pied le cadavre, il se retira avec ses complices pour aller continuer le massacre. L'amiral avait cinquante-cinq ans et demi (2). Cependant lorsqu'il entendit les pre-

(1) C'est le témoignage de plusieurs historiens contemporains, reproduit par M. Audin, dans son *Histoire de la Saint-Barthélemy*, page 249 (Paris, Urbain Canel, 1826, in-8°), que la chambre de l'amiral était au deuxième étage. Cependant M. Chéronnet dit : « Sur l'arrière-cour donne le balcon du premier étage, d'où l'on prétend que le corps de Coligny a été précipité. » Du reste cette version est assez conforme au dessin du temps déjà cité. On voit sur le plan à gauche, une porte débouchant sur l'escalier, dont la clef de cintre est ornée d'un double écusson armorié. Au-dessus de cette porte règne une croisée géminée ayant, au lieu de balcon, un appui en corniche orné de denticules. Un des hommes armés qu'on aperçoit dans la chambre, vient de laisser échapper de ses mains le cadavre de l'amiral, qu'il regarde tomber la tête en bas, devant des gardes tenant une torche d'une main, l'épée de l'autre, et coiffés de chapeaux à plumes, dont le bord relevé par-devant, est chargé d'une croix, comme signe de ralliement dans les ténèbres de cette horrible nuit.

(2) Il résulte du plan de Saint-Victor, que la partie de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, entre la rue de l'Arbre-Sec et celle du Roule, s'appelait *rue du Borel;* ce vieux mot, qui signifie *bourreau*, ne se trouve dans aucun titre avant 1572. Peut-être fut-il adopté après la Ligue, en haine du duc de Guise qui avait présidé au meurtre de Coligny. Elle portait encore ce nom en 1702. Mais Jaillot observe qu'il ne l'a pas trouvé ailleurs que sur ce plan, sous le nom de *rue du Borel.* Sauval dit (t. I, p. 116) qu'il pense avoir lu que les huguenots l'avaient nommée *rue de Coligny.* « Je n'ai vu, dit Jaillot, aucun titre ni acte qui lui donne ce nom; mais il est vrai que Gaspard de Coligny, amiral de France, y demeurait et qu'il y fut massacré. »

mières détonations, Charles IX, qui n'avait pris aucune part à ces cruelles dispositions, se troubla et révoqua son consentement. Il envoya un gentilhomme au duc de Guise, avec ce seul mot : « Mon cousin, ne faictes rien à l'admiral. » Ce seul commandement faisait cesser tout le reste, parce que « il avait esté aresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendrait rien sans qu'au préalable l'admiral n'eust été tué. » Mais il était trop tard, Coligny était mort, et on commençait à massacrer dans tous les quartiers.

Sur ces entrefaites sonna le tocsin à l'horloge du palais. On criait partout : « Aux armes ! » La populace accourut aussitôt dans la rue Béthisy, au logis de l'amiral, dont les portes étaient restées ouvertes : elle vit son cadavre étendu sur le pavé, et non loin de là ceux des soldats morts pour le défendre. Alors un Italien de la suite du duc de Nevers coupa la tête de Coligny, qui, suivant quelques historiens, fut portée avec ses papiers aux Tuileries. Puis, lorsque après les plus odieuses mutilations, d'autres furieux eurent fait de ce cadavre un tronc informe, ils le traînèrent dans les rues pendant trois jours, et enfin ils le pendirent, dit-on, par les pieds avec une chaîne de fer, au gibet de Montfaucon, où il demeura jusqu'à ce que le maréchal de France, François de Montmorency, son ami et son parent, l'ayant fait enlever pendant la nuit, peu de temps après et porter dans sa terre de Chantilly, l'y fit inhumer dans la chapelle du château (1).

(1) Lorsque des jours meilleurs furent venus, le maréchal fit transférer à Châtillon-sur-Loing les tristes restes de l'amiral. Ils ne furent pas placés dans le tombeau de Châtillon, comme l'assure l'auteur des *Mémoires de la vie de Thou*, mais dans le dépôt des archives. C'étaient six à sept os enfermés dans un coffret de plomb, long de deux pieds sur un pied de large. Parmi ces os on remarquait un *tibia*, et surtout une *omoplate*, où était la marque d'une balle. Ces restes demeurèrent là ignorés jusqu'en 1786, époque à laquelle M. de Montesquiou les obtint, et fit élever dans sa terre de Maupertuis une chambre sépulcrale à la manière des anciens, renfermant un sarcophage en marbre noir dans lequel il déposa les ossements de Coligny. M. de Montesquiou mourut dans le cours de la révolution ; sa terre fut vendue et partagée par divers acquéreurs. Le château fut démoli et le tombeau de Coligny partagea le même sort. M. Alexandre Lenoir acheta ce tombeau d'un individu qui voulait le détruire pour en vendre les marbres, et le plaça dans le jardin du Musée des monuments français, aux Petits-Augustins, où il demeura jusqu'à la suppression de ce curieux musée, en 1816. Nous ne pouvons imaginer par quel singulier concours de circonstances les ossements de Coligny auraient pu passer du domaine public dans les mains d'un industriel, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a environ six ans, on lisait sur un écriteau collé à un carreau de vitre de la boutique d'un plombier, rue de Gaillon, n° 18 : *Ici sont les os de Coligny*. Nous regrettons de n'avoir point alors, comme nous en avions conservé le désir, essayé d'éclaircir ce mystère : nos recherches trop tardives faites en septembre 1846 seulement, n'ont eu aucun résultat satisfaisant. Nous avons trouvé au

Dans les premiers temps après la mort de Coligny, les calvinistes français et étrangers visitaient comme en pèlerinage l'hôtel de Ponthieu, arrosé du sang de leur chef, et qui appartenait toujours aux héritiers du chancelier Antoine du Bourg. Quelques dispositions intérieures, quelques meubles et quelques tentures avaient été conservés, et les dévots de la secte venaient de loin toucher ces reliques, malgré le voisinage de quelques chauds partisans de Henri de Guise et de la maison de Lorraine (1). Cependant les catholiques voyant Catherine de Médicis traiter avec les huguenots, et voulant conserver leurs droits qu'ils croyaient perdus, instituèrent bientôt la Sainte-Ligue, espèce d'association municipale, populaire et religieuse, pour se défendre contre le mouvement armé de la réforme calviniste. Alors les réformés, obligés de veiller sans cesse à leur sûreté, oublièrent aisément la maison où l'amiral périt pour leur cause. Néanmoins, depuis ce moment jusqu'à nos jours, on y a montré traditionnellement la chambre de Coligny; mais les lieux comme les temps ont bien changé! Il faut l'œil scrutateur de l'archéologue pour retrouver l'ossature des vieux bâtiments, et dans certaines parties de leurs divisions, des vestiges de leur ancienne importance. Le fief du Roule a scindé la propriété par sa disparition; mais ses substructions ignorées existent encore sous la rue qui le remplace.

Le 10 août 1617, quarante-cinq ans après cette funeste nuit de la Saint-Barthélemy, Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, lieutenant général au commandement et pays de Picardie et comte de Nantes, acheta de Jacques d'Estaing, et de Catherine du Bourg, sa femme, l'hôtel de Ponthieu et ses dépendances.

Aussitôt qu'il fut en possession des lieux, le duc de Montbazon, qui,

n° 14 de la rue Gaillon, M. Delarivière, plombier, lequel nous a appris que le sieur Housseau, auquel il succédait, était en effet possesseur de plusieurs ossements prétendus être de Coligny; qu'il les avait toujours vus chez son patron, chez lequel il était resté longtemps, mais sans avoir rien su de leur provenance; que ce dernier les avait renfermés dans un petit cercueil de plomb qu'il avait fait et exposé comme modèle sur son étalage; qu'en cessant l'état de plombier, le sieur Housseau était allé s'établir fruitier à Batignolles, avenue de Clichy, et qu'il avait emporté le cercueil. Sur cette indication, nous allâmes à Batignolles, le 22 septembre, mais nous trouvâmes la boutique fermée par suite de vente par autorité de justice.

(1) La maison portant n° 3 rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, offrait encore il y a environ deux ans un curieux monument de serrurerie du XVIe siècle, rappelant que cette propriété a dû être celle d'un ligueur. Le dessus d'imposte de l'allée était fermé d'un treillis de fer, dont les enroulements délicats encadraient la double croix de Lorraine, principale pièce du blason des princes de la maison de Guise.

suivant Tallemant des Réaux, était un homme fort simple, fit, sinon construire un hôtel, du moins réparer et décorer les bâtiments qui existaient sur le terrain compris entre le fief du Roule et la rue Tirechape. Il vint habiter cette maison. C'est la même qui, toute caduque et délabrée qu'elle paraisse, retient encore comme seul reflet de sa vieille illustration, le nom de ce gouverneur de Paris sous Louis XIII. Cet hôtel de Montbazon, qu'aucun topographe n'a confondu sous ce nom avec la maison de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 14, se distinguait, dit Sauval, par un luxe démesuré (t. II, p. 124). En 1628, le duc, qui était veuf et septuagénaire, épousa Marie de Bretagne, âgée de seize ans, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Catherine Fouquet de La Varenne. Leur hôtel devint à cette occasion le centre des fêtes, des plaisirs et le rendez-vous de la bonne compagnie. Tallemant des Réaux assure que la duchesse de Montbazon était une des plus belles personnes qu'on pût voir et qu'elle fut un grand ornement à la cour. Hercule de Montbazon était lié avec Denis Le Bouthillier, seigneur de Rancé, président de la chambre des comptes et secrétaire de Marie de Médicis. Armand Jean, son fils, qui devait être un jour le pieux abbé de Notre-Dame de la Trappe et l'austère réformateur de son ordre, reçu et caressé dans la maison du duc de Montbazon, fut élevé sous les yeux de la jeune duchesse. Il résulta de ce rapprochement une liaison. « Mais tant que son mari vécut, dit dom Gervaise, l'un des biographes de l'abbé de Rancé, sa sagesse et sa vertu ne furent jamais suspectes. »

Nous n'aurions point à nous occuper ici des erreurs de jeunesse que Rancé a expiées pendant trente-six ans par la pénitence la plus rigoureuse, sous la haire et le cilice, si nous n'avions à parler d'une aventure fort controversée, qui suivant quelques écrivains se serait passée dans le vieil hôtel de la rue Béthisy.

On lit dans Saint-Évremont, écrivain à la mode, poëte et semi-philosophe du règne de Louis XIV (1), que l'abbé de Rancé, au retour d'un voyage, s'empressant d'aller voir Mme de Montbazon, monta chez elle par un escalier dérobé. Qu'étant entré dans l'appartement au moment où des médecins s'occupaient d'embaumer le corps de la duchesse, qui venait de mourir de la rougeole, il aperçut sa tête dans

(1) Le charlatanisme littéraire n'est pas nouveau, mais il n'était pas alors passé en force d'habitude comme aujourd'hui. On sait que le libraire Barbin payait des écrivains pour *lui faire du Saint-Évremont*.

un plat : on l'avait séparée du corps, parce que le cercueil de plomb qui devait renfermer ses restes était trop court. D'autres libellistes prétendent plus rationnellement que cette décollation fut l'œuvre d'une étude anatomique. Quoi qu'il en soit, ce spectacle aussi hideux qu'inattendu, fit, dit-on, une telle impression sur ce malheureux amant, que frappé d'un retour subit vers Dieu, il partit aussitôt s'enfermer dans l'abbaye de la Trappe. Le chevalier Bertin prétend qu'on montrait dans ce monastère la tête de Mme de Montbazon apportée par l'abbé de Rancé et conservée dans la chambre de ses successeurs (1). Bertin a l'avantage sur les autres conteurs d'être un peu plus absurde.

Cette histoire de Mme de Montbazon est niée par certains biographes de Rancé et par les trappistes. Le duc de Saint-Simon, qui affirme l'avoir demandé franchement à Rancé lui-même, dit qu'il n'y a rien de vrai en tout cela, mais seulement des choses qui ont donné cours à cette fiction (2).

Dans l'intervalle de 1632 à 1643, Hercule de Montbazon vendit cet hôtel et tout ce qui en dépendait, jusques et compris l'hôtel de Ponthieu, à *Gabriel de Cottignon, écuyer, sieur de Chauvry, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France; conseiller du roi en ses conseils, et secrétaire de la feue reine Marie de Médicis*. Il nous a été impossible de suivre la trace des mutations ou des démembrements que subit cette grande propriété au fur et à mesure des améliorations dues au progrès social qui suivit la fin des guerres civiles, et qui s'effectuèrent particulièrement dans ce quartier opulent; mais il est certain qu'en 1650, au plus tard, la principale habitation, appelée ordinairement *hôtel de Ponthieu*, était devenue une auberge, ayant pour enseigne : *hôtel de Lisieux*.

Après le décès de M. de Cottignon, arrivé en 1665, ses héritiers procédèrent au partage de ses biens, mais il n'est point question dans l'acte de partage de l'hôtel de Montbazon, qu'il avait probablement vendu longtemps avant sa mort. Sauval vient encore ici fortifier notre conjecture en faisant remarquer qu'au moment où il écrivait (1670), cet hôtel était passé d'un *luxe démesuré* à un tel excès de modestie, que ce n'était plus qu'une auberge et une maison garnie, que néanmoins on voyait toujours au-dessus de la porte cette inscription en

(1) *Lettre sur l'abbaye de la Trappe et le château d'Annet*, par le chevalier de Bertin, datée d'Annet, 19 juillet 1780.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III, p. 231. Paris, Delloye, 1840.

lettres d'or sur du marbre : *Hôtel de Montbazon.* Déjà le noble frontispice était devenu une humble enseigne. Depuis cette époque cette maison a été encore amoindrie, d'un côté, par le retranchement que lui a fait subir le percement de la rue du Roule en 1691, et dont la solution de continuité est encore visible au-dessus de la masure qu'on lui a adossée, portant le n° 2, sur cette rue ; de l'autre par la vente des terrains occupés aujourd'hui par les maisons n°s 14, 16 et 18 de la rue Béthisy. De sorte que la splendide demeure du duc de Rohan-Montbazon, jadis fréquentée par le duc de Beaufort, Mme de Chevreuse et tous les personnages de la Fronde, amis du maître du logis, actuellement petite, laide et mesquine, était devenue insuffisante à M. Picque, riche négociant, qui l'a quittée pour ce motif en 1841.

Par acte passé devant Lorret, notaire à Paris, le 13 janvier 1666, ce qui restait de l'ancien pourpris de l'hôtel de Ponthieu, fut divisé en quatre maisons. Celle dénommée *hôtel de Lisieux*, fut vendue par licitation au Châtelet de Paris, entre Pierre de La Porte, conseiller, maître d'hôtel et premier valet de chambre du roi ; Françoise de Cottignon, son épouse, et les cohéritiers de la dame de La Porte, en la succession du sieur Cottignon, son père, et fut adjugée auxdits époux de La Porte. Par suite du partage entre les héritiers du sieur de Cottignon, une autre des quatre maisons échut pareillement aux époux de La Porte. Nous ignorons en quelles mains passèrent les deux autres. Gabriel de La Porte, leur fils, devint propriétaire après leur décès, et lui-même étant venu à mourir, la propriété de l'hôtel de Lisieux passa à Gabriel-Jean de Pleurre, seigneur de Romilly, maître des requêtes, et à Geneviève-Françoise de Pleurre, ses petits-enfants ; cette dernière depuis épouse de Denis-François, marquis de Mauroy.

Telles sont les mutations successives qu'avaient déjà subies l'antique manoir des comtes de Ponthieu, lorsqu'à la fin de la première moitié du XVIIIe siècle, l'abbé Pérau, ou son continuateur, parlèrent en ces termes de la vieille maison historique de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, dans les *Vies des hommes illustres de France*, t. XV, p. 55, note *a* : « La maison de l'amiral et ses dépendances appartiennent aujourd'hui (1747) à M. de Pleurre de Romilly, maître des requêtes. Cet hôtel ne forme maintenant qu'une auberge assez considérable qu'on appelle l'*hôtel de Lisieux*. Il n'y a presque rien de changé dans l'extérieur, ni même dans l'intérieur du principal corps de logis. La grandeur et la hauteur des pièces annoncent partout que ça été autrefois la demeure d'un grand seigneur. J'ai vu

l'appartement de Coligny, et celui où logeait le fidèle Cornaton, l'un de ses gentilshommes favoris. La chambre où couchait l'amiral est occupée aujourd'hui (mars 1747) par le célèbre M. Vanloo, de l'Académie royale de peinture. »

Cette chambre de Coligny rappelle des souvenirs bien différents de ceux que nous a laissés sa mort tragique. Dans cette même chambre naquit la célèbre comédienne Sophie Arnould, le 14 février 1744. C'est ce qui résulte d'une lettre que Sophie écrivait en 1776, où elle exprime la pensée qu'elle déclara avoir toujours eue, que cette circonstance singulière avait été pour elle le pronostic de sa renommée. C'est peut-être cette faconde de Sophie Arnould qui a inspiré Charles Nodier, lorsqu'il dit au sujet de cette moderne célébrité du vieil hôtel de Ponthieu : « Il n'y a pas si loin qu'on le pense du théâtre d'un grand crime au boudoir voluptueux d'une courtisane; il n'y a que des années (1). » Ce ne fut cependant que six ans après la naissance de Sophie Arnould, que bail fut fait par M. de Mauroy, à Jean Arnould, hôtelier, et à Rose Marguerite Laurent, sa femme, devant Perret et son confrère, notaires à Paris, le 22 septembre 1752, d'une des trois maisons composant alors l'hôtel de Ponthieu. Le bailleur est qualifié dans cet acte : « Haut et puissant seigneur Denis-Jean, chevalier marquis de Mauroy, sous-lieutenant des gendarmes de monseigneur le comte d'Artois. » Plusieurs topographes contemporains appellent l'hôtel de *Ponthieu*, puis de *Lisieux*, Hôtel de Saint-Pierre; mais il résulte du bail précité que ce dernier nom ne s'appliquait qu'à la portion louée à Jean Arnould.

Il y a une autorité qu'on ne peut révoquer en doute, c'est celle du bon sens : or, d'après tous ces minutieux détails, il demeure clairement démontré qu'on ne peut indiquer la maison dite *hôtel de Montbazon*, rue Béthisy, n° 20, comme étant celle où le meurtre de Coligny et la mort de la duchesse de Montbazon ont eu lieu (2). Cependant, pour appuyer la première de ces prétentions, les habitants de cette vieille maison montraient naguère aux étrangers qui venaient la visiter, deux vestiges de l'ancienne décoration intérieure d'un appartement principal, dont l'un, suivant eux, offrait le chiffre de

(1) *Paris historique, ou promenades dans les rues de Paris.* Tome Ier. Hôtel de Montbazon.

(2) Un traiteur voisin, nommé Greffet, exploitant cette tradition apocryphe au profit de son modeste établissement, plaça au-dessus de sa porte, où on l'a vue pendant plus de dix ans, une vaste enseigne représentant l'amiral, en pied, appuyé contre une ancre, vêtu du manteau court et de la trousse ou culotte de satin noir. Au-dessous on lisait : *A l'amiral de Coligny.*

l'amiral, et l'autre le blason de ses armes. Ami de M. Picque, nous avons obtenu de lui, lorsqu'il occupait les lieux, la facilité de faire dessiner avec soin ces curieux restes que nous reproduisons ici. L'un est la représentation d'une peinture murale à l'huile, imitant un lambris menuisé, divisé en deux panneaux dont les champs sont ornés de cartouches. Celui du haut (voy. pl. 175, fig. 1), sommé d'une couronne ducale, offre au centre la lettre H, chargée de deux C croisés ; le tout formant le monogramme d'*Hercule*, prénom du duc Rohan de Montbazon. Cette peinture, maintenant recouverte d'un bâtis d'armoire, règne sur le mur ou trumeau entre deux croisées d'une pièce au premier étage sur la première cour.

L'autre objet, longtemps présenté comme étant l'armoirie de Coligny, à ceux qui ne savent pas que cet amiral portait dans son écusson un aigle d'argent couronné, becqué et membré d'or sur champ de gueules (voy. pl. 175, fig. 3), consiste en une grande plaque de cheminée en fonte de fer, ornée du blason en demi-relief des armes de Charles d'Albert, duc de Luynes (voy. pl. 175, fig. 2), pair et grand fauconnier de France, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Picardie et connétable de France, qui avait épousé, en 1617, la belle et spirituelle Marie de Rohan, fille du premier lit de Hercule de Montbazon, laquelle se remaria, en 1621, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et devint si fameuse sous ce dernier nom dans les guerres de la Fronde, où son caractère porté à l'intrigue se développa de manière à lui attirer successivement la haine de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. Cet hôtel de Montbazon, dont le temps et l'inconstance humaine ont balayé les splendeurs, est aujourd'hui une habitation informe, sans physionomie, et recrépie sur toutes ses fissures. Double en profondeur, il occupe encore un vaste emplacement. Un large escalier à balustres en bois, dont les marches inégales ont perdu leur niveau par un tassement du terrain, est à peu près le seul vestige qui peut rappeler le séjour d'un gouverneur de Paris sous Louis XIII.

Revenant à l'ancien hôtel de Lisieux nous ferons remarquer que toutes les parties d'anciennes constructions sont bâties en pierre de taille soigneusement appareillées; mais les meneaux ou barreaux de pierre, qui divisaient les fenêtres en compartiments, et les moulures ou doucines des pieds-droits et des soubassements ont disparu. Le balcon sur l'arrière-cour n'existe plus, et ceux que l'on voit aux croisées de la façade sur la grande cour, sont de l'époque de

Louis XV. Le bâtiment du fond repose sur de vastes caves. Le rez-de-chaussée se composait d'une salle propre à servir de réunion à un grand nombre de personnes en différentes occasions de fêtes ou de banquets. Cette salle, débouchant sur le grand escalier par une porte à deux vantaux d'une menuiserie sculptée, du commencement du XVIIe siècle, a dû servir instantanément de salle des gardes à l'amiral de Coligny. Le premier étage des caves, voûté en arêtes et éclairé par des lucarnes encadrées de plates-bandes, servait autrefois pour l'office et les cuisines. Au-dessous règnent des caves voûtées en plein cintre. Le bâtiment à droite s'élève sur trois arcs de cloître en anse de panier, dont les clavaux en relief sont lisses. Chaque arcade formant une pièce séparée était employée aux divers services de l'hôtel. Une lucarne à fronton triangulaire, du commencement du XVIIe siècle, couronne ce bâtiment à sa jonction avec le corps de logis du centre, et complique par sa structure l'anomalie de tous les remaniements hétérogènes que le vieil hôtel à subis à chaque mutation de propriétaire.

On aurait peine à comprendre le silence des historiens des deux derniers siècles sur cette maison, dont l'illustration ne peut être mise en doute, si on ne savait combien ils se montrent avares de descriptions ou de recherches lorsqu'il s'agit de monuments privés ou peu accessibles au public, et qui par leur nature sont étrangers à l'ornement de la ville. L'hôtel de Ponthieu et l'hôtel de Montbazon, son compétiteur, n'ont plus rien dans leur extérieur qui annonce la demeure somptueuse des personnages les plus éminents du royaume. Quand, sur la foi de livres remplis d'erreurs, quelques voyageurs franchissent le seuil de ces deux vieilles maisons, sur lesquelles plane une certaine renommée, ils demandent, en prononçant le nom de *Coligny*, ces précieux restes contemporains qui pourraient guider leur incertitude: on ne leur montre que des débris d'une appréciation difficile et on n'offre à leur curiosité que des récits confus, ou des traditions incertaines. Nous avons essayé, à force de recherches et de mûres réflexions, de faire surgir la vérité, et nous croyons avoir invinciblement indiqué le véritable lieu où mourut l'amiral Gaspard de Coligny, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 14. Il y a assurément dans le domaine historique des faits qui ne reposent pas sur une base plus solide et qui n'en sont pas moins admis comme incontestables.

TROCHE.

NUMISMATIQUE DE LA GÉORGIE

AU MOYEN AGE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Dimitri I (1125-1154).

Ce prince était fils de Dawith II ; il conserva les conquêtes de son père, auxquelles il ajouta la prise de Dbadis (2). Un an avant sa mort, il avait pris l'habit monacal, laissant le trône à Dawith III son fils, qui ne régna que six mois (1154), et fut remplacé par Giorgi III.

Imitation des monnaies arabes.

13. ملك الملو[ك] *Le roi des rois,*
Ო *D[imitri],*
[حسـ]ام المـ[سيح] *Glaive du messie.*

℞. Dans les rayons d'un astre : المقتفى [امير المو]منين — *Al-Moktafi, prince des croyants.*

Cuivre, petit module, 4 variétés. Pl. CLXXIV, n°s 3 et 4.

Barataieff, IIIe partie, p. 1 à 6. Pl. I, n°s 1 à 5.

Le khalife Al-Moktafi, dont le nom se trouve placé au revers des monnaies du méphé Dimitri, était contemporain de ce prince. Il était fils de Mostadhir, le trente et unième khalife abbasside, et régna de 1136 à 1160 (3). On s'étonnerait à juste titre de voir le nom d'Al-Moktafi associé à celui de Dimitri, qui vainquit plusieurs fois les musulmans, si l'historien arabe Bedr'eddin-el-Aïni

(1) Voir plus haut, p. 525.

(2) Sam. d'Ani, f° 42. — Étienne, *Hist. des Orpel.*, ch. IV. — Ibn-Alatir, t. VI, p. 317. — Aboulfar., *Chr. syr.*, p. 308. — Tchamitch, t. III, p. 42, 45. — S. Martin, t. I, p. 379.

(3) Tchamitch, *Hist. d'Arménie* (en arm.), t. III, tab. p. 124, place le règne d'Al-Moktafi de 1125 à 1154.

qui vivait au XVe siècle, ne nous racontait qu'en 1122 de l'ère chrétienne (516 de l'hég.), le roi Dawith, quoique maître de Tiphlis, accéda par politique au vœu qui lui fut exprimé par les habitants, de laisser tracer sur ses monnaies le nom de Dieu, du prophète et du khalife. « Le roi Daoud, dit El-Aïni, leur accorda ce qu'ils demandaient, car il estimait les musulmans plus que ne l'avaient fait les princes mahométans eux-mêmes (1). » Il est constant qu'à l'exemple de Dawith, Dimitri et ses successeurs ont fait placer sur leurs monnaies les noms des princes musulmans leurs contemporains.

Giorgi III (1154-1184).

A la mort de Dawith III, son oncle Giorgi lui succéda. Ce prince imitant la politique du roi Dawith son père, chercha à agrandir les limites de son royaume. Dans ce but, il alla s'emparer de Vagharchagad en Arménie, où il battit Schah-Armen, souverain du canton d'Achorhni (2). De là il assiégea Ani qu'il prit d'assaut (3). Schah-Armen, voyant les progrès des Géorgiens, appela à son aide tous les musulmans de la Syrie et de la Mésopotamie, les Turcs de Diarbekir et de Gardman, et se porta à la rencontre de Giorgi en 1163. Il assiégea d'abord Ani qu'il prit en 1165 (4), grâce à la trahison d'un éristhaw géorgien qui passa dans son camp (5). Le roi Giorgi qui ne pouvait vivre sans guerre, s'empara ensuite d'Olthis et de Bana, des cantons d'Azroum, d'Achorni, de Gandza et de Khasgian (6), ravagea les contrées du Mouscour et de Charabam et soumit à ses lois le Basian. De là Giorgi se porta sur la citadelle de Loré, occupée

(1) Brosset, *Rev. de Num. géorg.*, p. 59 et 60.

(2) Indjidji, *Arménie ancienne* (en arm.), p. 309.

(3) Ibn-Alatir, cf. *Journ. asiat.*, t. XIV, 1849, fragm. de géogr. par Defremery, p. 47. — Ibn-Khaldoun, cité par S. Martin, t. II, p. 240 et seq. — Vardan, p. 99. — Brosset, add. à l'*Hist. de la Géorg*, p. 253.

(4) Ibn-Alatir, cité par S. Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. II, fig. 243. — Vardan, p. 102. — Hamd-Allah-Mustaufy, *Hist. des Seldj.*, p. 102. — Mirkhond, *Hist. des Seldj.*, p. 243. — Defremery, *opus laud.*, p. 54.

(5) Ibn-Alatir, cité par M. Defremery, fragm. de géogr. et d'hist. arabes et pesr. relat. au Caucase, p. 49 et suiv.

(6) Ibn-Alatir, cité par Defremery, *opus laud.*, p. 55.—Samuel d'Ani, fol. 43, 44. — Aboulfaradj, *Chr. syr.*, p. 358-381. — Ét., *Hist. des Orp.*, ch. IV. — Aboulfeda, *Ann. mus.*, t. III, p. 583. — Tchamitch, t. III, p. 45, 78, 147 et seq.

par son neveu Dimitri qui s'était révolté contre lui, et s'en empara en 1183. Après cet exploit, le roi Giorgi mourut en 1184.

---

14. Un double rang d'entrelacements de nœuds, entoure le monogramme de Giorgi, formé des deux lettres ᲒᲘ (GI).

℞. Astre dont les cinq branches, formées par des nœuds sont arrondies aux extrémités. Dans le centre des points, entre les rayons, on lit : المقتفى ... الله — *Al-Moktafi, Dieu.*

Cuivre, moyen module, une variété. Pl. CLXXIV, n° 7.

Barataieff, IIIe partie, pl. I, n° 7; pl. IV, n° 5, p. 14 à 16 et 90, 91. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 59.

Cette médaille et sa variété ont été frappées entre les années 1156 et 1160. Car Giorgi III monta sur le trône en 1156 et Moktafi mourut quatre ans après l'avénement du roi géorgien. C'est par les raisons que j'ai avancées plus haut, que Giorgi fit placer sur sa monnaie le nom de l'abbasside son contemporain.

15. Le roi, la couronne crucigère sur la tête et vu de face, assis à la manière orientale et tenant un aigle (1) de la main droite, à sa gauche les lettres vulgaires dites *caractères des guerriers*, გი, *gi*, qui entrent dans la composition de son nom et la date ᲩᲠᲛᲔ (2), *année pascale* 404 (1184).

℞.	ملك الملوك	*Le roi des rois,*
	كيوركى بن ديمطرى	*Giorgi, fils de Dimitri,*
	حسام المسيح	*Glaive du messie.*

Cuivre, grand module, 3 variétés sans la date. Pl. CLXXIV, n° 5.

Adler, *Coll. nova*, p. 117. — *Comment. soc. Gotting.*, t. XIV, pl. IV, n° 5 (Tychsen). — Castiglioni, p. 344. — Marsden, n° 319. — Krafft, *Rup., Münzen*, p. 24. — Barataieff, IIIe part., p. 6 à 12. Pl. I, n°s 1 à 4. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 57, 58. — *Hist. du Bas-Empire* de Lebeau, éd. St. Martin, t. XVII, p. 256, note 1; p. 451, note 2.

Le prince Barataieff avait pris l'année pascale qui se lit sur le

(1) Marco Paulo nous apprend que l'aigle était le symbole des rois de Géorgie; voici ce qu'il dit à ce sujet : « On m'a dit qu'autrefois les rois de la Géorgie portaient pour insigne un aigle sur l'épaule. » Cf. Brosset, *Journ. asiat.* 1836, p. 12.

(2) La première lettre de cette date est l'initiale du mot ქორონიკონს.

droit de la monnaie pour les initiales des mots : *Roi des Karthles, [fils] de Dimitri.* Mais M. Brosset s'est chargé de rectifier cette opinion dans sa *Revue de numismatique géorgienne* (p. 58), et a parfaitement lu l'année 404 du cycle géorgien.

16. Le roi ayant la couronne crucigère sur la tête et vu de face, assis à la manière orientale, tient un aigle de la main gauche; à droite du roi გი et à gauche . . . . Შ.

℞. ملك الملوك *Le roi des rois,*
كيوركى بن ديمطرى *Giorgi, fils de Dimitri,*
حسام المسيح *Glaive du messie.*

Cuivre, grand module, 2 variétés. Pl. CLXXIV, n° 6.

Barataieff, IIIe partie, p. 12 à 14, pl. I, n°s 5 à 5. — Brosset, p. 58, 59.

La lettre Შ du droit de la médaille avait fait supposer à M. Brosset (1), que c'était l'initiale du nom de Dimitri et qu'il fallait restituer le mot მე, *fils,* ce qui donnait la légende : *Giorgi, fils de Dimitri.* Il n'en est pas ainsi, la lettre Შ n'est autre chose que le dernier chiffre de la date ᲩᲝᲧᲨ du cycle géorgien, déjà exprimée sur la médaille précédente.

Thamar (1184-1211 ou 12).

Les éristhaws du royaume, à la mort de Giorgi III, nommèrent sa fille Thamar, tout à la fois *roi* et *reine* du Karthli (2). Ils lui choisirent pour époux un fils du roi des Russes (3), qu'elle fut obligée de répudier peu de temps après son mariage, à cause des débauches auxquelles il se livrait. Sur ces entrefaites, les Turcs du Ran et de Gélacoun firent une incursion dans le canton de Palacatzio, mais ils furent repoussés par les troupes de Thamar. Profitant du répit que lui laissaient les Turcs, Thamar épousa en secondes noces un Géorgien de sang royal, nommé Dawith-Soslan (1193). A cette nouvelle, le prince russe mari de Thamar excita plusieurs révoltes en Géorgie, se fit nommer roi à Gégouth et s'avança dans le Karthli où ses

(1) *Revue de num. géorg.*, p. 59.
(2) Brosset, *Hist. de la Géorgie,* p. 403.
(3) Karamzin, *Hist. de Russie*, t. II, p. 265.

troupes furent complétement défaites par l'armée géorgienne commandée par Dawith-Soslan. D'autres victoires attendaient encore les Géorgiens : l'atabek Amir-Miran et les Persans, renforcés des troupes des émirs de Bagdad, de Mossoul, d'Asori, d'Eracq, d'Aderbidjan, de l'Aran et même de l'Inde, vinrent ravager la Géorgie. Dawith les atteignit dans le voisinage de la ville de Gandza, près la montagne de Gélacoun et les vainquit. De là il s'avança sur Gandza, dont les habitants lui ouvrirent les portes en faisant pleuvoir sur sa tête de l'argent et de l'or, des dirhems et des dracans. Bientôt après, Cars fut enlevée aux Turcs et les musulmans furent forcés de payer le kharadj aux Géorgiens. Effrayé de tant de succès, Noukardin, fils de Tcharaslan (1), sultan Seldjoukide réunit ses troupes et marcha contre celles de Thamar ; les deux armées se rencontrèrent dans un lieu appelé Bolositec (2) et les Turcs furent vaincus, en 1203 environ. Cars (3) ouvrit de nouveau ses portes à Dawith en 1206 ; Ani et Dovin (4) imitèrent cet exemple (1209). C'est vers cette époque que mourut Dawith (5). Les troupes de Thamar n'en continuèrent pas moins leurs conquêtes; en peu de temps l'Irak, le Khorassan, Marand, Thavrej, Miana, Zangan et Qazmin tombèrent en leur pouvoir, et la reine avant de mourir (1211) vit ses armées victorieuses rentrer dans le Karthli (6).

Thamar seule.

17. Le centre de la monnaie contient le chiffre de la reine, formé des lettres enchevêtrées თამარ (*Thamar*) de l'alphabet *mkhédrouli*, dans une guirlande de nœuds. La légende géorgienne en marge est écrite en lettres *assomthawrouli :* ᲧᲙᲚ · ᲧᲨ · ᲚᲛᲔᲨ · ᲠᲨᲚᲨ · ᲜᲧᲩᲢ · ᲫᲧᲨᲢᲚᲜ · ᲔᲨᲛᲔᲚᲜ · ᲢᲐᲚ · pour ქორონიკონსა ᲧᲨ სასჯელოთა ჯუთიხთა

(1) Brosset, *Chron. de la Géorgie*, p. 456, et non Rokn' Eddin, fils de Kilidj-Arslan selon Wakhtang.

(2) Les géographes n'en font pas mention.

(3) Ibn-Alatir, cité par Defremery, *opus laud.*, p. 63 et suiv. — Vardan, p. 109.

(4) Ibn-Alatir, cité par Defremery, *opus laud.*, p. 56 et seq. — Brosset, *Bulletin scientif. de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. X, p. 325.

(5) Wakhoucht, *Hist. de la Géorg.* — Ibn-Alatir, cité par S. Martin, t. II, p. 249. — Brosset, *Hist. de la Géorg.*, p. 460.

(6) Étienne, *Hist. des Orp.*, ch. v. — Aboulfar., *Ch. syr.*, p. 401 et suiv. — Aboulfeda, *Ann. mus.*, t. IV, p. 61. — Tchamitch, t. III, p. 148 et suiv.

იესნ ჭელსაჲ ვეკესლოსნ ესმეს. — *En l'année pascale* 404 (1184 de J. C.) *a eu lieu la fabrication de cette monnaie.*

℟.	الملكة العظمة	*La reine magnifique,*
	جلال الدنيا والدين	*Splendeur du monde et de la religion,*
	تامار بنت كيوركى	*Thamar, fille de Giorgi,*
	ظهير المسيح	*Aide du messie.*
	اعز الله انصارها	*Que Dieu glorifie ses victoires !*

En marge : ضا الله غف جلالها وايد اقبالها — *Que Dieu redouble sa gloire et fortifie sa prospérité.*

Cuivre. Pl. CLXXIV, nos 8, 9. 2 variétés avec les dates ԳԸ (407) 1187 de J. C. Pl. CLXXVI, n° 1, et ԳԹ (430) 1210 de J. C. Pl. CLXXVI, n° 2.

Adler, *Coll. nova*, p. 177. — Erdmann, *Num. asiat.*, Mus. Casan., t. II, p. 753. — *Comm. soc. Gott.*, t. XIV, p. 91 (Tychsen avait lu au lieu du nom de Thamar, celui de Nara). — *Mém. de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. IX, p. 79, 80. Pl. XXI, 55. — Fraëhn, *Recensio*, t. I, p. 540. — Castiglioni, p. 346. Pl. XVII, nos 7, 8. — *Jouranl asiat.*, 1836, p. 13 à 15. — Brosset, *Revue de num. Géorg.*, p. 60, 65. — *Rapports sur un voy. arch. en géorg.*, Ier rapport, p. 15. — *Hist. de la Géorg.*, addit. p. 298. — Barataieff, IIIe partie, pl. II, nos 1 à 6, et pl. III, nos 17 à 19, p. 17 à 36.

Les monnaies de Thamar sont toutes de cuivre et fort nombreuses dans les collections, mais leur module, leur forme même varient à l'infini, quoique la matrice qui servait à les frapper soit toujours la même, sauf pour les trois dates que j'ai signalées. A cette époque en effet, l'art de battre monnaie en Géorgie était arrivé à sa première période de décadence; les ouvriers chargés de la fabrication des monnaies jetaient sur une table le morceau de cuivre en fusion et y appliquaient une empreinte sans s'inquiéter en aucune façon si les bords de la pièce coïncidaient avec la matrice. Lorsque le cuivre avait pris une forme oblongue, ils frappaient à deux ou trois endroits différents et lui donnaient ainsi plusieurs empreintes, en répétant la même opération sur le revers du lingot (1).

Outre cette particularité singulière du monnayage de Thamar, on en signale encore une autre. A dater du règne de cette princesse, les

(1) Barataieff, IIIe part., pl. II, n° 8.

contre-marques sont mises en usage, sans doute pour donner une valeur nouvelle à des monnaies qui par leur fabrique offraient peu de garantie et tombaient en discrédit. Les monnaies de Thamar ont été contre-marquées même durant son règne, et ensuite sous ceux de ses successeurs. Voici les contre-marques que les auteurs ont signalées (1) : 1° un Დ (D) avec ou sans point dans la panse, c'est peut-être l'initiale du mot დანგი, *dangi*, ou celle des noms de Dawith ou de Dimitri (voy. pl. CLXXIV, 8, 9). — 2° Le chiffre de Thamar formé de nœuds enchevêtrés (pl. CLXXIV, 10). — 3° Un ◇ inscrit dans un octogone (Barataieff, IIIe partie, Pl. III, n° 16). — 4° Un ე et un რ enchevêtrés, initiales du nom d'Éréclé (Brosset, *Journal asiat.*, 1836, p. 14).

Thamar et Dawith-Soslan.

18. ᲗᲐᲛᲐ. — *En l'année pascale* 420 (1200). — ᲓᲐ. (*Thamar.*) — ᲓᲓ. (*Dawith.*) — Au centre une figure dont la valeur n'est pas déterminée et qui ressemble à une arbalète.

℞.	ملكة الملكات	*La reine des reines,*
	جلال الدنيا والدين	*Splendeur du monde et de la religion,*
	تامار ابنة كيوركى	*Thamar, fille de Giorgi,*
	ظهير المسيح	*Aide du messie.*

Cuivre, grand module, 4 variétés. Pl. CLXXVI, n°s 3, 4, 5.

Adler, *Coll. nova*, p. 164-176. — Arrigoni, t. IV, pl. XIII, n° 37, pl. XVII, n° 74. — *Comm. soc. Gotting.*, t. X. 2e comm., p. 7. Pl. III, 3 et 4; et t. XIV, n°s 6 et 7. — Marsden, t. I, p. 320. — *Journal asiat.*, 1836, p. 17. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 65-67. — Barataieff, IIIe partie, pl. III, n°s 1 à 6, p. 37-78.

On voit sur plusieurs de ces monnaies des contre-marques; la première (pl. CLXXVI, n° 4) est un Დ; la seconde Დس (pl. CLXXVI, n° 4) (2); la troisième un Თ et une autre lettre effacée (3).

(1) Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 75, § 8.
(2) Barataieff, IIIe part., pl. III, n°s 4 et 6. — Brosset, p. 76.
(3) Barataieff, IIIe part., pl. III, n° 5. — Brosset, p. 76.

19. Ⴓ·Ⴐ·Ⴚ· (Thr. D.), *Thamar. Dawith.* — Une croix en chef de la médaille, le tout dans une guirlande.

℟. Des points.

Cuivre, petit module. Pl. CLXXVI, n° 6.

Barataieff, IIIe partie, p. 44 et 45.

Thamar et Georges IV (1).

20. Légende effacée. — Dans un entrelacement de nœuds, la lettre Ⴓ initiale du nom de Thamar.

℟. ....ᲗᲕᲐ ᲦᲛᲔᲜᲘ Ო··· — (pour ᲗᲕᲗᲕ ᲜᲓᲝᲓᲕ, ᲣᲛᲔᲜᲚᲝ.) *O Dieu ! Exalte le roi.* . . . . — Dans un entrelacement de nœuds ᲒᲘ (gi). *Giorgi.*

Cuivre, moy. et pet. mod., 3 variétés. Pl. CLXXVI, n° 7.

Barataieff, IIIe partie, pl. IV, n° 1. — Brosset, p. 67.

21. ᲩᲘᲩ ᲗᲕᲐ Ⴚ. — Au centre dans des nœuds entrelacés Ⴓ ? — *Thamar?*

℟. Ჩ···ᲗᲕ···· — Au centre dans des nœuds entrelacés ᲒᲘ. — *Giorgi.*

Fragment de cuivre, grand module. *Mus. asiat. de St.-Pét.*, — Pl. CLXXVI, n° 8.

Journ. asiat., 1836, p. 19. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 67, 68, pl. n° 2.

Georges IV Lacha (1212-1223).

Giorgi avait été sacré roi du Karthli du vivant même de sa mère. A la mort de Thamar, l'atabek de Gandza se révolta et refusa de payer le kharadj que la reine lui avait imposé. Le jeune Giorgi marcha sur Gandza et fit rentrer l'atabek dans le devoir. Quelques années après, les Tatars sous la conduite de Gengis-Khan s'emparèrent de Gandza et allèrent camper dans le territoire de Gag (1220) (2). Giorgi leva des troupes et marcha au-devant du conqué-

(1) Georges IV, fils de Thamar, fut associé au trône par sa mère en 1207.

(2) Ibn-Alatir, cité par M. Defremery, *Journal asiat.*, t. XIV, 4e série. — Sanut, *Secret. fid. Cruc.*, liv. III, p. 8, ch. III, et ch. V, p. 13.

rant, qu'il atteignit sur la Berdjoudj, aujourd'hui Sagana (1). Les Géorgiens furent complétement battus. Les Tatars pénétrèrent alors dans le Qiphtchaq et revinrent en tournant la mer de Derbend, à Qaraqouroum où les attendait Gengis-Khan (2). De là les Tatars furent envoyés sous la conduite de ses fils contre Djélal-Eddin, sultan de Khorassan, qui s'enfuit et chercha avec ses troupes un asile en Géorgie, en 1220 (3). Trois ans après, Giorgi Lacha mourait léguant ses États entamés à sa sœur Rousoudan (4).

---

22. Ⴓ· ᲒᲘ· Ⴐ·	*De Giorgi,*
ᲬᲘᲜ· ᲗᲐᲛᲐᲠ· Ⴓ	*Fils de la reine Thamar,*
ᲜᲔᲢᲘᲡ· ᲯᲐᲕ	*Seigneur*
ᲔᲗ· ᲝᲜᲘᲡ·	*De Djawaketh.*
R. الملك المعظم	*Le roi magnifique,*
جلال الدنيا والدولة	*Splendeur du monde et de l'empire,*
كيوركى بن تامار	*Giorgi, fils de Thamar,*
حسام المسيح	*Glaive du messie.*

Cuivre, moyen module, une variété. Pl. CLXXVI, n° 9.

Adler, *Coll. nova*, p. 174, n° 112. — *Mus. cuf. Borg.*, p. 59; 32. — Erdmann, *Num. asiat.* Mus. Cas., t. II, p. 753. — *Comm. soc. Gotting.*, t. XIV, p. 90, pl. XIX, 3 (Tychsen).—Castiglioni, p. 348, Pl. XVIII, n° 9. —Marsden, p. 34, pl. XVIII, n° 310.— *Journ. asiat.*, 1836, p. 19, 24, 25.— Brosset, 2e rapp. p. 112.— *Hist. de la Géorg.*, addit., p. 375. — Barataieff, IIIe partie, pl. IV, n° 1, p. 92-94.

Le prince Barataieff avait lu la légende arabe : *Splendeur du monde et de la religion*, tandis qu'au contraire on lit parfaitement *et de l'empire*. Ce titre n'est autre chose que la traduction du mot géorgien *Lacha*, qui signifie : *celui qui éclaire le monde* (5). Le même auteur

(1) Ciracos, *Hist.*, p. 94. — Vartan, *Hist. d'Arm.*, p. 112.

(2) Tchamitch, t. III, p. 202.— *Journ. asiat.*, t. XIV, Mém. de M. Defremery, p. 455, 472, 473, et tirage à part, p. 75 et suiv.— Rachid-Eddin, éd. E. Quatremère, p. 65.

(3) Ibn-Alatir, cité par Defremery, *Journ. asiat.*, t. XIV, p 477, 480.

(4) Raynaldi, *Annales ecclés.*, t. XIII, p. 340. Lettre de Rousoudan au pape Honorius III, ligne 5. — Ét., *Hist. des Orp.*, ch. VI. — Aboulfaradj, p. 459 et suiv. — Tchamitch, t. III, p. 179 et suiv., et 199 et suiv.

(5) *Hist. du Bas-Empire* de Lebeau ; éd. S. Martin, t. XVII, p. 451, note 2.

avait encore lu la légende géorgienne du droit de la monnaie par *le djawakhethien*, mais rien ne justifie un pareil titre. M. Brosset, à l'aide d'un exemplaire très-bien conservé, qu'il acquit à Tiphlis pendant son voyage (1), est parvenu à rétablir d'une manière très-fidèle l'inscription de la monnaie en question, qui doit être lue *seigneur de Djawakheth*. On sait en effet d'après une histoire manuscrite du couvent de Largwis (2), que le roi Giorgi s'empara du Djawakheth sur son neveu Wakhtang, qui s'était révolté contre lui vers l'année 1220.

23. ՀԿ· ԿԵ···· ՆԷԵՔ· ՈՆՔ ՀԵ· ՅՊԾԸՆ ԵՔՏԷՆ· ԺՆ· (Pour ქორონიკონი 43... ხახელითა დუთიხსთა იქნა ჭედაჲ კეკლიხა ამიხ.) — *En l'année pascale* 43..? (121.?) *a eu lieu la frappe de cette monnaie.* — Au centre dans un entrelacement de nœuds, en deux lignes, la légende : ԳՆ· ԺՎ· ԹԺԱՆԸ· — *Giorgi, fils de Thamar.*

Ꝑ.	الملك الملوك	*Le roi des rois,*
	جلال الدنيا والدولة	*Splendeur du monde et de l'empire,*
	كيوركى بن تامار	*Giorgi, fils de Thamar,*
	حسام المسيح	*Glaive du messie.*

La légende de la marge est entièrement effacée.

Cuivre, des rois modules. Pl. CLXXVI, n° 10.

Fraëhn, *Recensio*, p. 540. — Barataieff, IIIe partie, pl. IV, n°s 1 à 5; pl. V, n°s 6 à 14, p. 87 et suiv. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 68 et suiv.

Parmi les médailles de ce prince rentrant dans la même catégorie, nous trouvons une variété qui a été frappée deux fois sur un morceau de cuivre allongé (pl. CLXXVII, n° 1), une autre portant quatre empreintes de chaque côté, frappées avec les matrices du droit et du revers de la monnaie décrite sous le n° 23 (pl. CLXXVII, n° 2). Une médaille semblable est en outre contre-marquée d'une empreinte avec le nom du Rousoudan (Barataieff, IIIe partie, pl. VIII, lettre A).

24. ԳՆ· ԺՎԳ· — *Giorgi roi,* au centre dans un carré inscrit dans un cercle.

Ꝑ.	بسم	*Au nom*
	الله	*de Dieu.*

(1) Rapports sur un voy. arch. en Géorg. et en Arm.; 2e rapport, p. 112.

(2) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, addit. XXI, *De l'origine des éristhaws du Ksan*, p. 375.

Billon, module des deniers. Pl. CLXXVII, n°s 3, 4, 5, 6 et 7.

Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 71, 72; pl. n°s 4, 5, 6, 7, 8.

Ces petites pièces conservées au Musée asiatique de l'Académie de Saint-Pétersbourg, ont été trouvées dans les ruines d'une maison de Loré. On lit sur quelques-unes la légende entière, *Giorgi roi*, et sur d'autres au contraire, il faut presque deviner (Brosset, n°s 6 et 7). En publiant ces monnaies dont il existe bon nombre de variétés, M. Brosset avait traduit la légende arabe de toutes ces pièces, par les mots : *Dieu est ma suffisance*, الله حسبى, il est vrai que sur l'une d'elles, le n° 7 de la pl. IV, dont la légende a été tracée au rebours par le graveur géorgien, on peut lire cette invocation, qui serait une exception fort curieuse; mais en général les médailles de billon de la trouvaille de Loré, présentent la formule arabe *au nom de Dieu*, qui se retrouve en géorgien sur les médailles du même genre appartenant au règne de Rousoudan (1).

VICTOR LANGLOIS.

(1) Cf. *Rousoudan*, plus bas, n° 28.

(*La fin prochainement.*)

L'ÉGLISE CI-DEVANT ABBATIALE

DE

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (LOIRET).

En France, le clergé régulier seul, pendant la longue période du moyen âge, jeta les fondements des vastes églises, construites pour la plupart d'un seul jet, du IXe au XIe siècle. Il en reste des échantillons à Paris, au Mans, à Tournus, à Saint-Maixent, et dans d'autres localités dont les noms nous échappent. La munificence royale, il est vrai, vint souvent en aide aux différents ordres religieux, pour l'exécution de ces gigantesques entreprises, surtout à partir du règne de Robert le Pieux. Celle dont nous allons parler très-succinctement, fut visitée l'an 1078, par le roi Philippe Ier, qui plaça l'abbaye sous sa protection, l'enrichit de ses dons, et choisit sa sépulture dans l'église du monastère. Faut-il ensuite s'étonner de la magnificenee qu'offre à nos regards ce monument, dernier débris de la célèbre abbaye de Fleury.

L'histoire de ce monastère a été publiée en 1838 (un volume in-8), par M. Marchand. Fleury a été la première maison de la règle de saint Benoît et saint Colomban, établie chez nous. C'était vers le milieu du VIIe siècle ; Léodebode, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, en est généralement regardé comme le fondateur ; mais il est plus certain qu'un seigneur de la cour de Clovis II, du nom de Fleury, en jeta les fondements vers l'époque indiquée, et que, las de guerroyer, il se retira dans cette solitude avec ce besoin de pénitence si commun alors. « Voulez-vous, disait saint Grégoire, avoir un abrégé de la règle de saint Benoît ? lisez sa vie. Voulez-vous avoir un abrégé de sa vie ? lisez sa règle. » Cette règle, adoptée par l'immense majorité des ordres religieux, n'imposait à l'homme ni efforts surnaturels, ni macérations douloureuses ; elle évitait le danger de la vie contemplative, en prescrivant le travail physique et intellectuel. Aussi l'Europe moderne doit-elle aux soins de ces pieux solitaires la conservation des plus beaux monuments scientifiques et littéraires de l'antiquité, indépendamment des édifices religieux qu'ils nous ont légués.

Il n'y avait pas longtemps que ces moines étaient en possession du monastère de Fleury, lorsqu'il fut décidé que les restes de saint Benoît y seraient apportés. On sait que les Lombards ruinèrent le Mont-Cassin, dont il avait été le fondateur, et où il termina ses jours, le 21 mars 542. Les religieux se retirèrent alors à Rome (l'an 583), emportant avec eux le corps du pieux cénobite. Ils conservèrent longtemps l'espoir de relever ce monastère de ses ruines, et ce fut cette pensée qui leur fit retarder la translation des reliques du bienheureux. C'est de ce moment que le monastère de Fleury prit le nom de Saint-Benoît, porté aussi depuis par le bourg auquel il avait donné naissance.

L'église et l'abbaye qui nous occupent furent également ruinées. Les Normands s'en chargèrent sous Charles le Chauve; puis une seconde et une troisième fois après la mort de ce prince. Carloman en releva les ruines, et rendit à cette maison de prières toute sa magnificence première. Il paraît assuré qu'une grande partie de l'église actuelle date du IXe siècle. M. Lebrun, architecte à Orléans, en fit l'acquisition vers 1791. Il démolit alors les bâtiments du monastère, et consentit, dans la suite, à échanger ce monument contre l'église paroissiale du bourg, pour l'employer au même usage. Nous avons été assez heureux pour assister au congrès scientifique en session à Orléans. La plupart des membres qui en faisaient partie se rendirent à Saint-Benoît le 18 septembre dernier. Dans cette circonstance la vaste basilique a été examinée dans toutes ses parties avec un vif intérêt.

Son plan offre la figure du bois sur lequel fut attaché et expira le sauveur des hommes : c'était assez généralement l'usage dans ces temps de foi. Une des grandes particularités de cet édifice, c'est d'être précédé d'un vaste vestibule, non pas fermé comme à Vézelay, mais ouvert et présentant en tous sens trois nefs dont la voûte est portée par des piliers cantonnés de colonnes. La corbeille de leurs chapiteaux est chargée de figures allégoriques ou historiques. Au-dessus de cette espèce de cloître, ou plutôt de *pronaos*, règne une vaste salle capitulaire de forme oblongue, sans division; elle est voûtée à une grande élévation. Un clocher fort écrasé sert de couronnement à la toiture qui règne immédiatement.

Il existe, au nord du bâtiment, un portail qui n'est plus en usage. Son tympan, ses voussures sont chargés de sculptures d'une grande richesse de détails. Au centre on voit l'Homme-Dieu; il a derrière la tête une auréole chargée d'une croix pattée. Jésus-Christ est accom-

pagné des quatre évangélistes, reconnaissables aux symboles de la vision d'Ézéchiel, placés près de chacun d'eux. Au-dessous de ce bas-relief, l'artiste a représenté les actes de la translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique, sa sœur. Le contour de la triple voussure offre au premier rang des anges qui tiennent, les uns des encensoirs, les autres des chandeliers garnis de leurs flambeaux. Au second rang sont les prophètes. Le troisième et dernier est couvert d'une riche ornementation variée. Dans l'ébrasement de cette porte, on voit six grandes figures, trois de chaque côté. La seule de ces cariatides qui soit parfaitement conservée est l'image d'Abraham. Il tient d'une main son fils Isaac par les cheveux, et de l'autre le glaive destiné à le sacrifier. Les autres personnages étaient vraisemblablement des bienfaiteurs de l'abbaye.

Pour en finir avec l'extérieur de ce monument, il nous reste à parler de la tour construite sur l'intersection de la croix. Sa forme ne s'accorde point avec le style du reste de l'édifice; elle est bien certainement postérieure et de l'époque connue sous le nom de transition. Il y en avait jadis deux autres vers le chevet; il n'en reste plus que la base.

La porte principale de ce monument est sans intérêt. De ce point trois nefs vont aboutir au chœur et aux deux branches de la croix latine. Relativement à sa hauteur et à sa longueur, celle du milieu semble trop étroite; mais elle n'est pas dépourvue de majesté. Un *triforium* figuré règne au pourtour. Sa voûte a seulement été construite dans le XIIIe siècle; elle est d'un aspect sévère par sa forme et son élévation. Au centre de la basilique, la tour forme dôme. Les nefs latérales sont aussi voûtées; mais elles sont plein cintre. On regrette que l'abside soit obstruée par un vaste rétable, d'une grande richesse, il est vrai, mais du plus mauvais goût. Il a été exécuté en 1661, par la libéralité du cardinal de Richelieu. Dix colonnes en marbre et plusieurs figures de grande dimension sont entrées dans sa composition. La châsse qui renferme les reliques de saint Benoît est placée au centre. Derrière cette maçonnerie, règne une galerie circulaire où se rencontrent deux chapelles régulièrement espacées, contrairement à l'usage qui n'en admet qu'une ou trois. Le sanctuaire est pavé d'une mosaïque dont le chancelier Duprat a fait les frais. Cette marqueterie est composée de carreaux de porphyre et de riches pierres, marbre, serpentine et jaspe, taillés en triangles ou en losanges. Le chœur est garni de boiseries d'un bon goût, ornées d'élégantes sculptures; on y compte soixante-seize stalles, trente-huit de chaque côté, divisées sur deux rangs. Cet ouvrage est l'œuvre du XV siècle.

Le mausolée du roi Philippe Ier est placé immédiatement sous la coupole. Ce monarque, en choisissant cette église pour le lieu de sa sépulture, fut vraisemblablement guidé par un sentiment d'humilité, celui de se croire indigne d'être inhumé au milieu des rois ses prédécesseurs. Il eut depuis des imitateurs : Louis VII voulut l'être à l'abbaye de Barbeau, près Melun, et Louis XI à Notre-Dame de Cléry. Peut-être aussi ce monarque fit-il ce choix par piété, dans la pensée que la ferveur des humbles religieux du monastère, qu'il avait comblés de ses bienfaits, pourrait lui obtenir le pardon de ses fautes. Philippe Ier mourut à Melun, le 29 juillet 1108, à l'âge de cinquante-sept ans. Sa statue est couchée ; il porte une longue robe, un sceptre à la main et une couronne sur la tête. Le monument est en pierre ; quatre lionceaux le supportent ; il est dû à la piété de Louis le Gros, l'un de ses fils et son successeur au trône (1).

Le livre de M. Marchand, dont nous avons précédemment parlé, est accompagné de curieux dessins des riches chapiteaux historiés du péristyle et de l'intérieur du monument. Cet historien s'est livré à des recherches très-persévérantes sur toutes ces sculptures : les unes ont trait aux textes sacrés, les autres à la vie de saint Benoît. Les explications qu'il a bien voulu fournir à la section archéologique du congrès d'Orléans, ont pour la plupart été accueillies ; d'autres ont été contestés par les abbés Aubert et de Torquat, très-versés l'un et l'autre dans l'iconographie. Il n'en faut pas moins savoir gré à l'historien consciencieux de saint Benoît.

Une vaste crypte règne sous le chœur de l'église : c'est là que furent originairement déposées les reliques de saint Benoît. L'abbé Simon les en tira l'an 1007, et les fit placer dans une châsse, pour être exposées dans l'église haute. La voûte de cette crypte est soutenue par trente colonnes dont la plupart des chapiteaux ne sont autre chose que des pierres volcaniques. Ces colonnes, monocylindriques, se trouvèrent impuissantes pour supporter le rétable du maître-autel ; il fallut masquer la plupart d'entre elles par un massif en maçonnerie. On ne se rend pas immédiatement compte de cette addition malheureuse et choquante.

Deux conciles se sont assemblés dans l'église de Saint-Benoît. Le pape Pascal II présida le premier l'an 1007. Le second s'y tint trois

(1) Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler ici que la *Revue archéologique*, dans sa troisième année, p. 736 et pl. LXI, a publié le sceau de Philippe Ier, jusque-là inédit et peu connu.

ans plus tard. Innocent II, réfugié en France, séjourna dans cette abbaye l'an 1131.

Saint-Benoît possédait de nombreux bénéfices, des villages entiers, des terres et des bois ; son abbé était seigneur temporel de six châtellenies.

Les plus célèbres ont été : Odon, en même temps abbé de Cluny. Il se distingua par sa science et sa piété, et mourut l'an 942. Abbon, dont le nom est si célèbre dans l'histoire. Il mourut inopinément l'an 1004. Gauslin, fils naturel du roi Hugues Capet, mort archevêque de Bourges; Guillaume Ier, auquel le pape Alexandre II accorda plusieurs priviléges, entre autres ceux de porter la mitre, l'anneau d'or et les sandales. Il est mort l'an 1089. Jean de La Tour, de l'illustre famille des comtes de La Tour d'Auvergne, créé cardinal en 1371, mort à Avignon, le 15 avril 1374. Jean de La Trémouille, depuis évêque de Poitiers, archevêque d'Auch et cardinal. Il est mort à Milan, au mois de juin 1507. Étienne Poncher, homme de lettres et fort éloquent, garde des sceaux, ambassadeur, évêque de Paris, archevêque de Sens, mort à Lyon, le 24 février 1524; Antoine Duprat, chancelier de France, archevêque de Sens, cardinal, mort le 9 juillet 1535 ; Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, plus connu sous le nom de cardinal de Meudon, mort à Paris, le 22 décembre 1559; Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, mort le 14 février 1571 ; le cardinal de Guise; Charles d'Orléans, comte d'Auvergne, un des princes les plus turbulents de son temps, mort en 1653; Maximilien de Béthune, duc de Sully; Guillaume Fouquet de Varenne, évêque d'Angers ; le cardinal de Richelieu ; l'abbé de La Rivière, évêque de Langres; enfin, le cardinal de Forbin-Janson, mort évêque-comte de Beauvais.

T. Pinard.

LETTRE A M. CHARLES LENORMANT,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR AU COLLÉGE DE FRANCE, CONSERVATEUR AU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

SUR

DEUX VASES PEINTS ANTIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE.

LE RHÉTEUR TISIAS. — POLYCRATE ROI DE SAMOS.

Monsieur,

Lorsque notre ami J. de Witte rédigeait le premier catalogue des vases peints mis en vente à Paris par le prince de Canino (1), vous eûtes l'obligeance de lui fournir, sous forme de notes, de précieuses indications, des explications savantes, qui ajoutent encore à l'intérêt d'un travail exécuté avec tant de soin. Une de ces notes relative à une *amphore panathénaïque* fabriquée à Vulci, vase qui est passé successivement dans les collections de M. de Magnoncour et de M. Hope, a été plusieurs fois critiquée, et cependant M. de Witte a réimprimé (2) sans hésitation la description que vous lui aviez donnée, en motivant sa persistance par quelques réflexions que je vous demanderai la permission de reproduire plus loin.

« Ce vase, disiez-vous, représente le rhéteur *Gorgias* arrivant à Athènes. Le vieillard à cheveux blancs est enveloppé dans un ample tribon qui recouvre une tunique talaire; il s'appuie sur un bâton en forme de béquille. A sa suite marche un petit esclave punique : il est nu; sur son épaule gauche est une chlamyde et un paquet. Au revers, un jeune Athénien, peut-être *Critias*, vêtu du tribon, tient une bourse pour payer les leçons du rhéteur, et s'appuie sur un bâton en forme de béquille. Il regarde une amphore panathénaïque placée à terre. Ce vase désigne la localité. »

Qu'avait donc cette description qui fût fait pour étonner les archéologues? C'est qu'elle attribue un nom de personnage *historique*, réel, à une figure céramographique, tandis qu'il demeurait en quel-

(1) *Description d'une collection de vases peints, etc., provenant des fouilles de l'Étrurie*. Paris, 1837.

(2) *Description des vases peints et des bronzes antiques qui composent la collection de M. de M*[agnoncour]. Paris, mars 1839, p. 55, n° 65.

que sorte convenu que l'on ne devait chercher sur les vases que des compositions religieuses ou des scènes de palæstre.

Si je ne me trompe, c'est bien là tout ce que l'on pouvait avoir à vous reprocher, puisque la valeur historique une fois autorisée, on ne pourrait contester sur la méthode qui présiderait à l'attribution des *noms*, qu'autant que cette méthode s'éloignerait de celle dont on fait communément usage pour appliquer à telle ou telle figure une dénomination mythologique. Or, il n'est pas besoin de rappeler ici combien de fois d'excellentes attributions de noms divins ont été faites, malgré l'absence, je ne dirai pas seulement d'*inscriptions*, mais encore d'attributs, de symboles. En pareil cas, une attitude consacrée, la concurrence de personnages et leurs rapports d'âge ou de nombre, forment des indices très-efficaces pour celui qui a le sentiment de l'antiquité.

Si *Gorgias* était un personnage fabuleux, l'explication que vous avez donnée de l'amphore panathénaïque du prince de Canino n'eût bien probablement pas été attaquée. Cependant, depuis 1837, la science n'est pas restée stationnaire, et on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'il faut accorder place aux sujets historiques dans l'étude des vases peints, non pas sans doute une place bien large, mais à peu près équivalente à celle qu'occupent les sujets de théâtre, autre dérogation au principe mythologique pur.

Les scènes de théâtre anciennement connues, telles que Jupiter chez Alcmène (1), l'arrivée d'Apollon à Delphes (2), le lit de Procruste (3) pouvaient être, à la vérité, considérées comme des parodies religieuses; mais les récentes publications de notre savant ami Th. Panofka (4) ne permettent plus de douter des emprunts que les peintres de vases faisaient aux comédies civiles.

Ainsi que vous l'avez écrit, monsieur, « en matière d'antiquités, on n'a, pour ainsi dire, jamais le droit de se prononcer d'une manière absolue. »

Il y a peu d'années encore, on aurait pu affirmer que le culte de Saturne et de Cybèle n'avait pas laissé de trace dans la céramographie; et cependant M. de Pourtalès a enrichi son cabinet il y a quelque temps, d'un vase à figures rouges, représentant *Rhéa*, qui remet à Saturne la

(1) Winckelmann, *Monum. inéd.*, n° CXC. Panofka. *Cabinet Pourtalès*, pl. X.

(2) J. de Witte, *Cat. Durand*, n° 669.— Ch. Lenormant, *Cur Plato Aristoph. in Conviv. indux*, 1838, pl.

(3) Millingen, *Vases peints*, pl. XLVI.

(4) *Denkmäler, etc. als Fortsetzung d. archæol. Zeitung*. 1849, n° 3, p. 17 et suiv.; n°s 4 et 5, p. 33 et suiv.— *Annales de l'Inst. arch.* 1847, t. XIX, p. 216, pl. K.

pierre emmaillotée (1), tandis que M. Raoul Rochette a décrit, dans le *Journal des savants*, un rhyton sur lequel est figurée Cybèle portée par un lion (2).

Vous-même, monsieur, dans un article spécial sur les *vases historiques*, inséré dans les *Annales de l'Institut archéologique*, vous avez présenté le relevé des divers sujets appartenant aux temps humains de l'histoire ancienne.

C'est *Alcée* et *Sappho*, accompagnés de leurs noms ΑΛΚΑΙΟΣ, ΣΑΦΩ (3);

Crésus sur son bûcher funéraire, personnage également indiqué par son nom ΚΡΟΕΣΟΣ (4);

Arcésilas ΑΡΚΕΣΙΛΑΣ, roi de Cyrène, faisant peser le silphium (5);

Le roi des Perses, désigné par son titre : ΒΑΣΙΛΕΥΣ (6);

Codrus, ΚΟΔΡΟΣ, prêt à se dévouer (7);

Le poëte *Musée*, avec son nom : ΜΟΣΑΟΣ (8);

Sappho, la lyre à la main, adressant des vers à Phaon (9);

Sappho assise, tenant un rouleau; près d'elle un génie ailé (10);

Anacréon, indiqué par son nom : ΑΝΑΚΡΕΟΝ (11);

Anacréon chantant en s'accompagnant sur sa lyre, et suivi de son chien (12).

Le poëte *Cydias* tenant une cithare, avec l'inscription ΧΑΙΡΕ ΚΥΔΙΑΣ (13).

(1) *Élite des monuments céramographiques*, t. I, additions, p. 315.

(2) 1841, p. 647. La Cybèle décrite par M. Minervini, *Bullet. arch. Napolet.*, 1846, t. IV, p. 56, est douteuse.

(3) Steinbüchel.—Millingen, *Ancient unedited monum.* 1822, pl. XXXIII.

(4) J. de Witte, *Catal. Durand*, n° 421.—Duc de Luynes, *Annales de l'Inst. arch.*, t. V, p. 237 et suiv.

(5) *Ann. de l'Inst. arch.* 1833, t. V, p. 56; *Mon.*, t. I, pl. XLVII. — De Witte, *Catal. Durand.* 1836, n° 422.

(6) *Mus. Etrusc. Gregorianum*, p. II, tab. IV, 2. — *Mon. de l'Inst. arch.* 1847, pl. V, n° 2.

(7) E. Braun, *Die Schaale des Kodros.* Gotha, 1843, in-fol., pl.

(8) *Bullet. dell'Inst. arch.* 1845, p. 219.

(9) *Ann. Inst. arch.* 1850, t. XIX, p. 352.— Voy. *Catal. Durand*, n°s 423, 424, 425, 426.

(10) Ce sujet accompagné du nom de Σάπφω est indiqué comme se trouvant sur un vase de la collection de M. Middleton; J. de Witte, *Catal. Durand*, p. 160, n° 423, note.

(11) De Witte, *Catal. Durand*, 1836, n° 428.—*Catal. of the Greek vases of the Brit. Museum.* 1851, n° 821.

(12) S. Birch, *Observations on the figures of Anacreon and his dog*; Archeologia, vol. XXXI, p. 257, 1845.

(13) K. Ott. Müller. *Gœtt. gel. Anz.* 1840, n° 60, p. 597 et suiv. Voyez la description de ce vase dans J. de Witte, *Catal. Magnoncour.* 1839, n° 81.

Enfin, dans le travail que je rappelle, vous avez enrichi la science de deux nouveaux sujets historiques : *la Défaite du roi des Perses*, et le philosophe *Arisippe entre la Volupté et la Vertu* (1). Dans le *Catalogue of the Greek and Etruscan vases in the British Museum*, que viennent de rédiger MM. Samuel Birch et Charles Newton, je trouve à la suite de la description d'une amphore de très-ancienne fabrique, représentant des lutteurs dont l'un est nommé ΗΙΠΠΟΣΤΕΝΕΣ, cette note : « Probably the Spartan Hipposthenês who was the first victor in the Olympic wrestling match for youths, *Ol.* 37 (2). » Ceci prouverait, si nous pouvions en douter un instant après l'explication des quatre vases d'*Anacréon* donnée par M. Birch, que les plus habiles archéologues de l'Angleterre ne font aucune difficulté d'admettre l'élément historique dans les études céramographiques.

Je reviens au *Gorgias;* M. de Witte, dans son catalogue de la collection Magnoncour, mentionne l'opposition que M. Eduard Gerhard a faite à votre interprétation dans le *Literatur Zeitung* de Halle. L'opinion du savant antiquaire de Berlin est toujours à mes yeux d'un grand poids, et j'hésiterais beaucoup à me mettre en désaccord avec sa longue expérience; aussi ai-je tenu à lire son texte même. Or voici ce que j'ai trouvé :

« La physionomie africaine d'un jeune homme au nez camus, paraissant un esclave portant le bagage de son maître, a fourni à M. Lenormant l'ingénieuse conjecture de reconnaître dans le maître, représenté en même temps que cet esclave sur une amphore à figures rouges, le rhéteur sicilien Gorgias. Un jeune homme appuyé sur son bâton, au revers (du vase), est, suivant la même hypothèse, un élève du rhéteur, peut-être Critias: la bourse qu'il tient à la main contiendrait le salaire des leçons; et l'amphore de forme panathénaïque, posée à terre devant lui, serait une indication du sol attique. Quoique les sujets historiques paraissent si rarement sur les vases peints, nous ne nous permettrons pas cependant de repousser positivement les deux exemples de cette nature si ingénieusement présentés, sujets qu'il serait difficile d'expliquer d'une autre manière (3). »

Vous en conviendrez, monsieur, il est impossible de voir dans ces

(1) *Annales de l'Inst. arch.* 1850, t. XIX, p. 348.

(2) Page 38, n° 429. — Les auteurs renvoient à Pausanias, V, 8, 3.

(3) *Intelligenzblatt der allgemeinen Literatur-Zeitung*, januar 1838, p. 36. « So äusserst selten auch historische Gegenstände auf Vasenbildern erscheinen, soerlauben wir uns doch nicht eins und das andre Beispiel solcher Art, auf so sinnreiche Weise für Gegenstände einer sonst schwierigen Erklärung angewandt, geradehin abzuweisen. »

paroles une condamnation bien positive, et, pour ma part, je l'avoue, je ne puis y reconnaître autre chose que l'expression d'un doute bienveillant assez naturel encore en 1838, tant on était habitué à cette idée que les sujets historiques ne pouvaient point se rencontrer sur les vases. C'est ainsi, et vous l'avez remarqué, que K. Ottfried Müller est mort sans avoir fait disparaître de son livre (1) les doutes qu'il avait émis sur la lecture des noms d'*Alcée* et de *Sappho* que le beau vase de Vienne montre si clairement.

M. Raoul Rochette a vu dans votre opinion sur la figure de Gorgias, une « illusion d'antiquaire (2) » c'est-à-dire, bien certainement, une interprétation que (tout en ne l'admettant pas), ce savant distingue de ces erreurs vulgaires, comme en peuvent commettre les écrivains étrangers à l'étude de l'archéologie. En effet, M. Raoul Rochette qui a consacré plusieurs chapitres importants de son ouvrage intitulé *Peintures antiques inédites*, aux « *peintures historiques* qui faisaient partie adhérente de la décoration des temples » aux portraits ou images des *personnages historiques* de la Grèce consacrés dans les temples (3) » n'éprouve certainement pas de répugnance à reconnaître des sujets historiques sur des vases qui ont dû avoir une destination sacrée, funéraire. Le savant antiquaire n'a donc été en désaccord avec vous, monsieur, que sur l'application à un cas particulier d'un principe qu'il est fort éloigné de repousser. Aussi M. de Witte répondait-il dans sa *Description des vases de Magnoncour* : « Pourquoi le rhéteur *Gorgias* ne pourrait-il paraître sur un vase, aussi bien que les poëtes *Anacréon*, *Alcée*, *Sappho*, ou les rois *Crésus* et *Arcésilas?* Certes si des inscriptions n'accompagnaient pas ces figures, on n'aurait jamais osé leur donner les noms qu'on est bien obligé d'admettre d'après les inscriptions antiques. Qui sait si un jour on ne trouvera pas un vase avec le nom de *Gorgias?* Jusque-là l'explication proposée par M. Lenormant restera dans le domaine des conjectures, comme il en est du reste d'une foule de sujets mythologiques, sur la signification desquels les interprètes n'ont pu s'accorder encore. Au reste, les peintures qui décorent cette amphore ne sont pas une de ces compositions banales, comme on en trouve un si grand nombre

(1) *Archæologie der Kunst* (1re édit.), p. 586 ; 2e édit. (1835) ; 3e édit. (1848.)

(2) *Journal des savants*, septembre 1837, p. 524, note 3.

(3) *Peintures antiques inédites, précédées de recherches sur l'emploi de la peinture dans la décoration des édifices sacrés et publics, chez les Grecs et chez les Romains.* 1836, voy. p. 115 et suiv. et 208 et suiv., et la mention de quatre vases à sujets historiques, p. 441 et 442.

sur les vases; il est évident que l'artiste a voulu exprimer dans la tête du vieillard un type individuel. »

Jusqu'à présent le nom de Gorgias n'a pas encore été retrouvé sur les vases; mais, en préparant le catalogue de la collection céramographique du Louvre, mon attention a été vivement attirée par un autre nom inscrit sur une charmante amphore de Nola, qui de la collection Bartholdy a passé par celle de Durand, pour entrer enfin dans notre Musée.

Millingen a connu ce vase et a publié (1) la peinture de l'une de ses faces, celle qui représente un génie ailé, tenant deux coupes, volant près d'un autel, et accompagné de l'inscription ΧΑΡΜΙΔΕΣ ΚΑΛΟΣ qui se trouve sur d'autres amphores de Nola conservées dans les collections de M. le duc de Luynes (2), de M. le duc de Blacas (3), du Musée de Berlin, (4) etc.

Le second côté de cette amphore représente un homme barbu, tourné à droite, la tête ceinte d'une bandelette d'un rouge foncé; ce personnage, enveloppé dans un large tribon, repose sa main droite sur un bâton noueux; dans le champ, on lit devant la figure ΤΕΙΣΙΑΣ, et derrière ΚΑΛΟΣ (voy. pl. CLXVII).

Cette figure peut être rangée dans la classe des pædotribes vulgaires et l'on pourra soutenir que l'inscription, loin de s'y rapporter, ne rappelle que le nom de celui auquel le vase a été donné en présent. Cependant il est permis d'être d'une opinion différente à cet égard, et pourquoi ne chercherait-on pas ici un souvenir de Tisias, cet orateur si éloquent qui, suivant le témoignage de Pausanias (5), vint à Athènes en même temps que Gorgias? Le bâton noueux convient au voyageur. Notre personnage n'a pas les cheveux blancs comme celui que vous avez nommé Gorgias; mais la longévité de ce dernier, qui, dit encore Pausanias, atteignit cent cinq ans, avait dû frapper l'esprit des anciens et l'artiste chargé de le représenter se sera attaché à exprimer ce grand âge. Il est évident qu'un personnage siculo-athénien, comme Tisias, peut se rencontrer sur un vase de Nola, selon la remarque faite par M. le duc de Luynes sur la conve-

(1) *Ancient unedited monuments*, pl. XXXI.

(2) H. duc de Luynes, *Descriptions de quelques vases peints*. 1840, in-fol., p. 22, pl. XXXIX.

(3) Panofka, *Die griechischen Eigennamen mit Καλός*. 1850, p. 35, et 88, pl. III, n° 2. Voy. les remarques de M. Panofka sur les rapports du nom Χαρμίδες avec χάρμα considéré comme attribut d'Éros.

(4) Gerhard, *Berlin antike Bildwerke*, vase 847.

(5) *Élide*, II, 17, 8.

nance de sujets attiques dans une ville fondée par des Athéniens (1).

On peut tirer une objection contre l'attribution que je propose de la présence du mot ΚΑΛΟΣ, en ce sens, qu'exprimant une exclamation, il ne peut s'appliquer à la figure peinte sur le vase. Je ferai observer que sur la coupe du Musée britannique, dont il a plusieurs fois déjà été question, on lit ΑΝΑΚΡΕΟΝ ΚΑΛΟΣ près de la figure d'Anacréon, tandis qu'à l'intérieur de cette même coupe on trouve ΜΕΜΝΟΝ ΚΑΛΟΣ, inscription qui ne peut se rapporter à la figure féminine qu'elle accompagne. C'est là encore une preuve de plus des nuances qu'il faut admettre dans l'explication des monuments,

J'ajoute que la liste des noms de dieux ou de personnages mythologiques accompagnés de l'épithète ΚΑΛΟΣ, est considérable. M. Panofka, dans son mémoire spécial sur l'emploi de ce mot dans les peintures des vases, en donne une série presque complète (2) :

ΗΕΡΜΕΣ ΚΑΛΟΣ (J. de Witte, *Catal. Canino*, p. 53, n° 98. — Autre sur un vase du Louvre. Voy. J. de Witte, *Catal. Canino*, n° 71).

ΗΕΦΑΙΣΤΟΣ ΚΑΛΟΣ (Gerhard, *Auserl.*, I, p. 187).

ΕΡΟΣ ΚΑΛΟΣ (Gerhard, *Ant. Bildwerke*, pl. LVII).

ΘΕΤΙΣ ΚΑΛΕ (J. de Witte, *Catal. Canino*, p. 81, n° 133).

ΠΕΡΣΕΣ ΚΑΛΟΣ (Panofka, *Musée Blacas*).

ΚΕΦΑΛΟΣ ΚΑΛΟΣ (Panofka, *Musée Blacas*, I, p. 36).

ΟΙΝΑΝΘΕ ΚΑΛΕ (J. de Witte, *Catal. Canino*, p. 63, n° 109).

ΠΟΘΟΣ ΚΑΛΟΣ (Tischbein, II, pl. XLIV).

ΙΟΛΕΟΣ ΚΑΛΟΣ (*Mus. étr. du prince de Canino*, n° 1003 *bis*).

ΚΑΛΟΣ ΕΚΤΩΡ (Gerhard, *Auserl.*, pl. CLXXXIX).

ΔΙΟΝΥΣΟΣ ΚΑΛΟΣ (J. de Witte, *Catal. Canino*, n° 71).

ΓΑΛΥΚΟΣ ΚΑΛΟΣ (Dubois, *Catal. Canino*, p. 55, n° 201).

ΑΡΓΟΣ ΚΑΛΟΣ (Gargiulo, *Raccolta*, vol. II, pl. XL).

ΜΕΜΝΟΝ ΚΑΛΟΣ (*Mus. étr. du prince de Canino*, p. 148, n° 1617).

ΚΑΛΟΣ ΙΜΕΡΟΣ. (*Annal. Inst. arch.*, t. I, p. 288; *Monum.*, t. I, pl. VIII).

ΑΝΔΡΟΜΑΧΕ ΚΑΛΕ (Mus. Borb. Panofka, *Neap. ant. Bildwerk*, p. 350).

ΚΑΛΕ ΙΠΠΟΛΥΤΕ (*Ibid*).

Série à laquelle on pourrait ajouter toutefois :

ΓΕΛΟΣ ΚΑΛΟΣ (J. de Witte, *Catal. Durand*, n° 85).

(1) *Description de quelques vases peints*. 1840, p. 22.

(2) La plus grande partie de ces noms mythologiques accompagnés du mot καλός, avait été recueillie par M. Otto Jahn; *Archæologische Aufsätze*, 1845, p. 80 et 81.

ΛΟΣ ΚΑΛΕ (Millingen, *Unedited Monum.*, I, pl. VI).

ΚΑΛΟΣ ΘΕΣΕΥΣ (Gerhard, *Auserl.*, III, p. 48).

ΝΕΣΤΩΡ ΚΑΛΟΣ (Vinet, *Revue archéolog.*, t. II, p. 557. — Cf. *Bull. arch. Napol.*, t. IV, p. 64).

ΕΦΙΑΛΤΕΣ ΚΑΛΟΣ (Millingen, *Unedited Monum.*, t. I, pl. VII).

La présence du mot ΚΑΛΟΣ n'est donc point un obstacle à l'attribution que je propose (1), ce mot, ainsi que l'a démontré M. Panofka, a plusieurs acceptions : MM. Birch et Newton le traduisent par : *is noble*; sur les monnaies bilingues des premiers musulmans, le mot ΚΑΛΟΝ est traduit par *thaieb*, bon.

L'existence de l'inscription : ΧΑΡΜΙΔΕΣ ΚΑΛΟΣ, sur un nombre assez considérable d'amphores de Nola du plus beau style, serait assez difficile à expliquer, si l'on voulait y voir seulement une dédicace à celui qui devait recevoir le vase, ainsi que le pensait Millingen. Comment comprendrait-on cette collection de vaisseaux de la même forme et de la même dimension, offerte à un seul individu? D'un autre côté, si les mots ΧΑΡΜΙΔΕΣ ΚΑΛΟΣ étaient l'expression de l'affection du potier pour un personnage vulgaire et obscur, comment le public acheteur se serait-il accommodé de cette déclaration de sentiments qui ne pouvait l'intéresser? On ne pourrait accepter cette inscription, tant de fois répétée, que venant d'un grand artiste, dont elle aurait en quelque sorte représenté la signature. Si maintenant on se rappelle que Phidias avait inscrit sur un doigt du Jupiter Olympien : ΠΑΝΤΑΡΚΗΣ ΚΑΛΟΣ, et qu'il était fils de Charmidès, on pourra admettre que les amphores de Nola dont il est ici question, reproduisent, avec des croquis du plus grand artiste de l'antiquité, une exclamation en l'honneur de son père (2), que lui-même avait

(1) Une amphore de Nola, de la collection Durand (de Witte, n° 47), représente Éros volant, avec l'inscription ΔΙΟΚΛΕΕΣ ΚΑΛΟΣ, et au revers, un éphèbe debout, enveloppé d'une large draperie, avec le mot ΚΑΛΟΣ dans le champ. M. Raoul Rochette qui a publié cette belle peinture dans les *Monuments inédits* (*Orestéide*, pl. XLIV, I, p. 233), voit dans la seconde figure, non pas seulement une de ces représentations banales comme les artistes en ont placé souvent au revers des vases, mais un *éphèbe idéal* faisant allusion au jeune Dioclès dont le nom est inscrit près de la figure d'Éros. M. Panofka fait de ce personnage un Ganimède et le considère comme une allusion au *nom* de Dioclès; mais je dois dire que l'ajustement donné par le peintre à l'éphèbe rend cette explication difficile à admettre, et il me semble que l'allusion doit être restreinte à la figure d'Éros portant une colombe. Dans tous les cas, j'ai dû citer l'opinion de M. Raoul Rochette comme un exemple qui concourt à autoriser en principe l'attribution que j'ai proposée.

(2) Le nom du père de Phidias se lisait sur la base du Jupiter Olympien, dans ce vers que rapporte Pausanias, *Élide*, I, 10 : 2.

Φειδίας Χαρμίδου υἱὸς Ἀθηναῖός μ' ἐποίησε.

tracée sur ses dessins originaux. Cette conjecture paraîtra peut-être sans fondement à beaucoup de nos lecteurs. J'avoue au moins qu'elle ne peut s'appuyer sur des preuves décisives ; j'ai cru cependant devoir vous la soumettre, monsieur, en pensant à ces paroles, que Letronne adressait aux amis de l'antiquité : « Je les invite à ne pas craindre, plus que je ne l'ai fait, de s'écarter de l'opinion commune, et de proposer les conjectures qui leur sembleraient probables, dussent-elles ne pas se vérifier plus tard (1). »

Aussi, pendant qu'à mes risques et périls, j'ai entrepris de vous exposer mes hypothèses céramographiques, je me permettrai de vous parler encore, monsieur, d'une coupe provenant des fouilles de Canino, et que j'ai pu placer récemment dans notre collection du Louvre, non loin de l'admirable vase de Crésus.

L'extérieur de cette coupe a beaucoup souffert ; on y voit cependant un jeune garçon debout, entièrement nu, posé de face et détournant à droite sa tête qu'entoure un bandeau de couleur rouge foncé ; près de lui est un autel décoré de volutes. Deux victoires ailées, volant, vêtues de tuniques finement plissées et de péplus, portent de longues bandelettes dont elles s'apprêtent à ceindre les bras de l'adolescent. De chaque côté de ce groupe, se tient un personnage debout ; l'un a disparu presque complétement avec un éclat de la coupe ; l'autre est un vieillard chauve et rasé, enveloppé dans un tribon et appuyé sur un bâton ; ce sujet se répète sur l'autre segment du vase plus maltraité par le temps que le premier. On y distingue, en plus, la base d'une *meta* ou d'une stèle ; en outre, l'autel au lieu d'être sculpté est formé par une grosse pierre à l'état naturel. Ces génies ailés qui viennent parer le jeune garçon comme une victime prête à figurer dans un sacrifice, cet autel qui fournit dans le même sens, un nouveau point de comparaison, cette *meta* terminale, tout ici paraît caractériser une scène funèbre euphémiquement exprimée. M. le duc de Luynes a expliqué de la même manière des représentations analogues (2).

L'intérieur de la coupe, qui n'a subi aucune altération, montre un personnage barbu et diadémé, vêtu d'une tunique talaire que recouvre un large manteau, s'appuyant sur un bâton et serrant de la main droite la tête d'un jeune homme debout devant lui (voy. pl. CLXVIII). Vous me dispenserez, monsieur, de décrire plus minutieusement

(1) *Ann. de l'Inst. arch.* 1845, t. XVII, p. 346.
(2) *Description de quelques vases peints.* 1840, in-fol., p. 20 et 21.

cette composition ; j'ajouterai cependant que la colonne dorique placée derrière le personnage barbu indique, ainsi que le siége qui se voit plus loin, que la scène se passe dans l'intérieur d'un édifice. Si je compare le personnage principal de ce groupe, à la figure du Crésus peint sur la grande amphore du Louvre, je trouve une si complète analogie d'ajustement, que je puis me croire pleinement en droit de regarder le premier de ces personnages comme un roi contemporain du second. Je lui donnerai le nom de Polycrate et dans ce cas le jeune homme serait Bathylle si souvent chanté par Anacréon (1).

L'influence de ce poëte sur les artistes me paraît avoir été considérable ; la forme de ses œuvres, qui se retiennent si facilement dans la mémoire, a dû les vulgariser extrêmement. Le peintre et le sculpteur chantaient de l'Anacréon tout en travaillant, et se trouvaient tout naturellement amenés à reproduire avec le pinceau ou le ciseau certaines images extrêmement pittoresques. Quelques chansons d'Anacréon telles, par exemple, que celles dans lesquelles il indique les sujets qui doivent orner des coupes, ou celle encore dans laquelle il décrit un disque d'argent représentant Vénus, ont été certainement pour l'antiquité ce qu'étaient pour le moyen âge les prescriptions du moine Théophile adressées aux orfévres et aux peintres verriers. Du moins, nous retrouvons dans les monuments antiques, postérieurs au poëte de Téos, tous les traits, tous les détails imaginés par celui-ci. C'est aussi en chantant le morceau qui commence par ce vers :

Γράφε μοι Βάτυλλον οὕτω,

que l'auteur de la coupe que je viens de décrire a dû concevoir la scène qu'il y a représentée ; c'est ce dont on peut se convaincre en lisant ce texte, avec notre dessin près de soi. L'influence d'Homère, d'Aristophane, d'Épicharme sur les peintres de vases, est actuellement bien reconnue ; je pense qu'il faut ajouter Anacréon à cette liste et je serais heureux, monsieur, que cette idée pût obtenir votre assentiment.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) Si l'on admet l'interprétation que je donne ici aux scènes représentées sur les deux faces de la coupe, on devra facilement comprendre la relation qui existe entre ces sujets. On pourrait en effet supposer que la vie de l'adolescent, enlacé par les victoires funèbres, avait offert quelques rapports avec celle du page de Polycrate.

DÉPENSE D'UN DINER ET D'UN SOUPER DU DAUPHIN,

LE 9 JUIN 1553 (1).

Les documents de la nature de celui qu'on va lire se rencontrent assez souvent dans les archives, à partir du règne de Henri II. Comme nous pensons qu'il serait assez difficile d'en trouver d'imprimés, nous avons cru utile de publier celui-ci, pour donner par là un type de ces sortes de pièces, lesquelles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la vie privée.

Ces sortes de documents, qui se nomment des écrous, sont toujours écrits sur des feuilles de parchemin taillées dans la hauteur, et formant ainsi de petits rouleaux, percés, par le haut, d'un trou qui servait à les enfiler ensemble, pour être gardés pour servir aux comptes que rendait la Chambre aux deniers (2). Ils contiennent toujours cinq articles, qui sont ceux de la paneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, de la fruiterie et de la fourrière. C'est, avec l'écurie, dont il n'est pas question ici, ce qu'on appelait *les six offices de l'hôtel*, expression par laquelle il faut entendre les six départements entre lesquels se partageait l'administration de la maison du roi ou des princes. Dans les comptes de l'hôtel, les dépenses de ces six offices sont comprises sous le titre général de *mises de mestiers* (3).

La pièce que nous publions est un écrou de la dépense du dîner du dauphin à l'abbaye du Lis, près Melun, et de son souper et son coucher à Corbeil, le vendredi 9 juin 1553. On y verra, à l'article *Paneterye*, que le pain s'achetait à la douzaine; à celui de l'*Eschanconnerye*, on observera la différence établie entre le vin de bouche, c'est-à-dire celui qui était servi pour le dauphin, et celui du commun, qui était consommé par les gens de sa suite. Comme cet écrou est celui d'un jour maigre, l'article *Cuisine* ne mentionne que des

(1) Nous devons la communication de ce curieux document à l'obligeance de notre collaborateur M. Pinard, qui rassemble tout ce qui a rapport à l'histoire de l'arrondissement de Corbeil.

(2) Cet usage se trouve clairement indiqué dans un compte de l'hôtel de l'an 1421: « Pour lacez pour ladicte Chambre (aux deniers) pour enfiller les escroes. » Et un peu plus loin : « Pour corde à lier les escroes des VI offices, » (Arch. nat., K, reg. 50, fol. 10 v° et 11.)

(3) De *ministeria*, *ministeriales*.

poissons; ce sont : le brochet, le barbeau, la carpe, l'alose, la sole, le gournal, la dorade, la vive, le rouget, les plies, la raie, la morue et la merluche, le saumon, la perche et les loches; on y voit encore des cancres et des écrevisses, et, ce qui est assez rare, une tortue. On remarquera que c'est le boucher qui fournit le poisson blanc, ainsi que le beurre et les œufs. La chandelle, qu'il fournit aussi, semble au moins mieux rentrer dans ses attributions. Dans cet article de *Cuisine* sont mentionnés encore : un pâtissier, un verdurier, lequel semble être le même que le *salladier* qu'on voit figurer dans d'autres écrous, mais il est vrai à l'article *Paneterie*. On trouve encore ici, à la cuisine : un écuyer, un homme du garde-manger, et enfin un apothicaire, ce dernier y paraissant pour des fournitures d'épices, dont on faisait au moyen âge une grande consommation. Il n'y a rien à remarquer pour ce qui concerne la fruiterie, si ce n'est que la cire se trouve toujours, et assez naturellement, comprise dans cet article. Quant à la fourrière, c'est ici, comme dans les pièces analogues, tout ce qui a trait, tant au chauffage : bois, charbon, etc., qu'au logement et à la dépense de certaines gens de la suite du prince. L'écrou est signé par un des maîtres de l'hôtel.

Ce serait ici le lieu de chercher à évaluer en monnaie d'aujourd'hui la dépense de cette journée; mais cela nous entraînerait trop loin. Contentons-nous d'un aperçu très-superficiel. De 1550 à 1561, le marc d'argent a été à 14 l. 5 s.; mettons 15 l. pour simplifier le calcul. Le marc d'argent étant aujourd'hui à 55 fr., il s'ensuit que le marc de 1550 est à celui d'aujourd'hui dans le rapport de 1 à $3\frac{2}{3}$; en d'autres termes, qu'il faut multiplier par $3\frac{2}{3}$ une somme d'alors pour avoir la somme analogue d'aujourd'hui. Soit ici 104 l. multipliées par $3\frac{2}{3}$: ce qui fait environ 382 l. Maintenant, si nous suivions les évaluations de M. Leber (1), qui porte le pouvoir de l'argent dans le troisième quart du XVIe siècle, à 3, il nous faudrait multiplier de nouveau par 3 ces 382 l., ce qui nous donnerait 1146 l., somme qui paraît bien considérable pour la dépense d'un seul jour. Au reste, voici trois exemples d'évaluation de prix, d'après notre document :

	Au prix du marc en 1550.	Au prix du marc actuel.	D'après les évaluations de M. Leber.
Un brochet.....	60s	11#	33#
Une livre de chandelle...	2s 6d	8s 2d	24s 6d
Une livre d'huile d'olive..	3s	11s	33s

(1) *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge.* (Paris, 1842, in-4°.)

Il est difficile de croire que celui qui achetait un brochet 60 sous en 1553, faisait une dépense analogue à celle de quelqu'un qui dépenserait aujourd'hui 33 fr. D'un autre côté, il faut reconnaître pourtant qu'une livre d'huile d'olive à 33 s. serait aujourd'hui d'un prix fort raisonnable. On voit par là combien tout ce qui se rattache au prix des denrées et à l'évaluation des monnaies présente de questions difficiles et délicates. Ce n'est qu'en multipliant la publication des textes originaux contenant des données de ce genre, qu'on pourra se promettre d'en coordonner suffisamment les résultats.

Vendredy IXme jour de jung (*sic*), l'an mil V^c^ cinquante-troys. Monseigneur le Daulphin (1) : disner au Liz (2), soupper et giste à Corbeil.

Paneterye.

Au boullanger, pour XXXVI XII^nes^ pains (3) VIII^l^ II^s^.

Somme par soy (4).

Eschanconnerye.

A Pierre Doublet, pour XXII^s^ vin blanc bouche (5), VIII^l^ X^s^.

A l'abbesse du Lis, pour X^s^ vin, pour suicte et commun, IIII^l^ V^s^.

A René Le Sueur, pour 12^s^ et demi vin, pour suicte et commun, VI^l^.

Audit Pierre Doublet, pour XVI^s^ et demi vin, pour suicte, IIII^l^ V^s^.

Somme XXIII^l^.

Cuisine.

A Jaques Labbé, pour ung brochet de II p. (6) LX^s^. 1 de p. et IIII d. XL^s^. Ung barbeau de p. et d. XXX^s^. II de p. XXX^s^. II de p. IIII d. XV^s^. Douze carpes de p. I d. XLVIII^s^. XVIII de p. XLV^s^.

(1) François (II), fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1533.

(2) A l'abbaye du Lys, près Melun.

(3) *XXXVI XII^nes^ pains.* Trente-six douzaines de pains.

(4) *Somme par soy.* C'est-à-dire que l'article fait sa somme par lui-même, et qu'il n'y en a pas plusieurs à additionner.

(5) *Pour XII^s^ vin blanc bouche.* Je crois qu'il faut lire : Pour 22 sextiers de vin blanc de bouche. Le sextier devait être une mesure assez grande, puisque dans un document de l'an 1384, on voit qu'un poinçon de vin de Beaune ne contenait que huit sextiers. On trouve des quartes et des pintes formant partie du sextier. Par les mots *vin de bouche*, il faut entendre le vin servi au prince, par opposition à celui qui était servi au commun, c'est-à-dire aux gens de sa suite.

(6) *Ung brochet de II^p^.* Je lis ici un brochet de deux palmes. L'article suivant : *de p. et IIII d.*, se lirait : de palme et quatre doigts, etc.

IX allozes sallées XXXVI^{s}. Deux moyens turbotz XXXV^{s}. XX solles C^{s}. Cinq gournaulx (1) XVI^{s}. VIII^{d}. Deux dorades VII^{s}. LIIII vives et rougetz IIII^{l} I^{s}. XX plies de mer LX^{s}. Cinq rayes XXX^{s}. II morues XX^{s}. merlutz IIII XVI^{s}. Ung saulmon sallé XXX^{s}. II perches V^{s}. Une tortue VII^{s} VI^{d}. Ung cent cancres XXX^{s}. et II plats loche XIII^{s}. IIII^{d}. II^{c} escrevisses VIII^{s}.

Cy XXXVIII^{l} XV^{s} VI VI^{d}.

Au bouchier, pour poisson blanc, néant. LXXV livres beurre II^{l} VII^{s} VI^{d}. IIII^{c} œufs L^{s} et XII livres chandelles XXX^{s}.

Cy XIII^{l} VIII^{s} VI^{d}.

Au pasticier, pour ouvraige de four XXXVIII^{s} IIII^{d}.

A l'appoticaire, pour IIII onces espices VI^{s}; II onces clou (2) et muscade, IX^{s}; et IIII livres huille d'olif, XII^{s}. Cy XXXVII^{s}.

Au verdurier, pour menuz en cuisine, L^{s}.

A l'escuyer (3), pour oranges, VII^{s}.

A l'homme du gardemenger, pour sel XII^{s} VI^{d}.

Somme LVII^{l} XV^{s} X^{d}.

Fruicterye.

Aux fruictiers, pour fruict XXV^{s} IIII^{d}. II livres quart livre cire jaune XVI^{s}. XI^{d}. et pour le deschet de deux mortiers X^{s}.

Somme LII^{s}. 3^{d}.

Fourrière.

A messieurs Valleran et Davesines, pour leur despence LX^{s}.

A Chambre aux deniers, qui a payé pour bois, fagots et desroy d'offices (4), à l'abbaye du Liz, à la disnée, et au souper et giste, à Corbeil; cy VIII^{l} II^{s}. X^{d}.

A Jehan de Saincte-Barbe, pour sa despence de la disnée, V^{s}.

A Godart, pour charbon XXV^{s}.

A ung sommellier d'eschanconnerie, et ung menuysier, pour leur disnée, X^{s}.

Somme XIII^{l} 2^{s}. X^{d}.

Somme du jour, cent quatre livres, douze sols, unze deniers tournoys,

[*Signé*] ANTHOYNE GOUEY.

(1) Le gournal est un poisson du genre du rouget.

(2) *Clou.* C'est le clou de girofle. Plus bas *huile d'olive.*

(3) *A l'escuyer.* C'est-à-dire l'écuyer de cuisine. Chaque office avait les siens, et aussi ses clercs.

(4) *Et desroy d'offices.* Ce qui avait été consommé ou gâté pour les offices.

ÉTUDES SUR LES DOCUMENTS MYTHOLOGIQUES

CONTENUS

DANS LES PHILOSOPHUMENA D'ORIGÈNE,

PUBLIÉS PAR M. EMMANUEL MILLER.

SUITE (1).

II. LES ÉGYPTIENS ET LES PHRYGIENS.

Dans une note jointe au savant et important mémoire de notre collaborateur M. E. de Rougé, sur la statue du Naophore du Vatican (2), j'ai relevé le curieux passage des *Philosophumena* d'Origène, où se trouve consigné le principe fondamental de la théogonie égyptienne, passage qui confirme d'une façon frappante les résultats auxquels notre habile égyptologue avait été conduit par la seule étude des textes hiéroglyphiqnes. Les Égyptiens disaient que *Dieu est une monade indivisible qui s'est engendrée elle-même et par laquelle tout a été créé* (3). Le dieu suprême était identifié tour à tour au soleil (4), à Ammon-Ra, à Cnouphis, à d'autres divinités encore, et c'était à ces divinités, sortes d'émanations du principe générateur et suprême, que ce peuple rapportait les différentes parties de l'œuvre de l'univers. Les Egyptiens, comme les Hindous, comme les Grecs, comme toutes les nations polythéistes, ne reconnaissaient un dieu unique que pour le reléguer en quelque sorte dans une profondeur insondable et ténébreuse, et ils substituaient à son action directe et incompréhensible, d'autres êtres, auxquels leur caractère d'êtres produits et finis permettait d'attribuer, sans inconséquence, des qualités finies et humaines, les seules que nous puissions concevoir. Ce procédé, soit dit en passant, était favorable au développement

(1) Voy. plus haut, p. 233, 365.
(2) *Rev. arch.*, t. VII, p. 60.
(3) *Ibid.*, p. 59.
(4) Plutarque nous dit que les habitants de Thèbes regardaient leur dieu Cnouphis comme n'ayant point été engendré et comme immortel. Ἀγέννητον ὄντα καὶ ἀθάνατον. *De Is. et Osiride*, c. XXI?

de l'esprit religieux. Pour s'attacher à la Divinité, pour en aimer les perfections et en imiter les actes, l'homme a besoin de se la figurer telle que lui. Plus il croit que son créateur se rapproche de sa propre nature, plus il aime à arrêter sur lui sa pensée, plus il respecte et redoute la volonté qu'il lui prête. Un dieu philosophique ne saurait exercer sur l'imagination l'empire puissant qu'acquiert bientôt un dieu fait à l'image de l'homme (1). C'est ce qu'avaient senti les prêtres égyptiens, et voilà pourquoi ils substituaient, dans leur explication de l'origine des choses, au jeu des forces naturelles, l'intervention de divinités qui n'étaient, au fond, que ces forces naturelles personnifiées. Toutefois, pour des esprits clairvoyants, le symbolisme se laissait facilement pénétrer; aussi lorsque la philosophie alexandrine souleva le voile qui cachait ce naturalisme, les idées théologiques de l'Égypte reparurent-elles sous leur forme originelle.

L'ouvrage d'Origène, rapproché d'autres témoignages que nous possédions déjà, nous en fournit une preuve curieuse.

M. de Rougé nous a appris que les Égyptiens attribuaient la création des races humaines à des divinités solaires. Le dieu Ra (2) avait fait naître la race égyptienne; la déesse Pacht, la mère du soleil couchant, Atmou ou Temou, avait créé la race jaune, les Namous (3). Cette croyance était l'expression symbolique de l'opinion qui suppose que c'est à l'influence de la chaleur solaire qu'est due la formation de l'homme. Eh bien! cette opinion, dépouillée de son enveloppe mythologique, finit par être professée dans l'Égypte, et par remplacer, au moins chez la classe éclairée, le mythe antique. C'est ce qui ressort d'un passage des *Philosophumena*. Il y est dit, en effet, qu'en Égypte, le Nil donne encore naissance, de nos jours, à des êtres vivants, lesquels se forment dans son limon échauffé par le soleil (4). Ce passage n'est que le résumé, en quelques lignes, d'une idée que Diodore de Sicile (5) développe beaucoup plus lon-

(1) Voy. pour le développement de cette idée, un intéressant mémoire de M. Bouchitté, intitulé : *Mémoire sur la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité;* et le rapport fait par M. de Rémusat sur ce mémoire, t. II du *Recueil des savants étrangers de l'Académie des sciences morales et politiques*. (Paris, 1847.)

(2) Voy. le Mémoire récemment publié de M. de Rougé : *Sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers*. Part. I, p. 56.

(3) Rougé, l. c.

(4) Voici ce passage : Αἰγυπτίων δὲ Νεῖλος ὕλην (ou mieux ἰλὺν) ἐπιλιπαίνων μέχρι σήμερον ζωογονῶν φησὶν ὑγρᾶς ἀρκούμενα θερμότητι ζῷα καὶ σώματα ἀναδίδωσιν, p. 97.

(5) Diod. Sicul. *Biblioth*. Lib. I, part. I, c. x.

guement et plus complétement dans un passage que je crois nécessaire de rapporter ici tout entier. Voici comment s'exprime l'historien grec :

« Les Égyptiens prétendent qu'à l'origine des choses, les premiers hommes naquirent en Égypte, par suite de l'heureuse température du pays et des propriétés physiques du Nil dont les eaux naturellement fécondes et produisant d'elles-mêmes divers genres d'aliments, ont pu nourrir sans peine les premiers êtres qui reçurent la vie. En effet, la racine de cyperus, le lotus, la fève d'Égypte, ce que l'on nomme le corséon et beaucoup d'autres plantes, fournissent une substance appropriée à la nature de l'homme. Ils donnent aussi pour preuve, que, dans l'origine, les animaux ont dû prendre naissance en Égypte, ce qui a lieu encore actuellement dans la province de la Thébaïde, où, à certaines époques, il s'engendre spontanément une immense quantité de rats; et l'on est toujours étrangement surpris si l'on considère ce qui se passe alors. On voit que quelques-uns de ces animaux ne sont complétement formés que jusqu'à la poitrine et aux pieds de devant qui peuvent se mouvoir, tandis que le reste de leur corps est demeuré informe et de la même nature que la glèbe argileuse d'où ils sortent. Il est donc évident que dans la première formation du monde, l'Égypte a été la contrée la plus favorable à la génération des hommes, par l'excellente constitution du sol, puisque dans aucune autre région on ne voit rien de semblable et que celle-là est la seule où l'on puisse encore observer une aussi étrange production d'animaux. Enfin, soit que pendant le déluge de Deucalion qui détruisit la plus grande partie des êtres animés, ceux qui habitaient vers le midi, un pays tel que l'Égypte, dans la plus grande partie duquel il ne pleut jamais, aient pu se sauver, soit, comme quelques-uns l'affirment, que tout ce qui avait vie, ayant été alors complétement anéanti, la terre ait enfanté de nouvelles races d'animaux; dans l'une et l'autre hypothèse, les Égyptiens revendiquent, par la raison que j'ai exposé plus haut, pour leur patrie, l'honneur d'avoir produit les premiers êtres vivants. Ils ont même, il faut en convenir, des droits à y prétendre, si la chaleur du climat mêlée aux vapeurs humides des pluies qui tombent dans les autres régions, constitue réellement l'air le plus heureusement tempéré et le plus propre à favoriser, dans le principe, la génération des animaux; c'est du reste ce que semblent prouver les observations faites de nos jours pendant les inondations de l'Égypte. Dans les eaux qui s'écoulent les dernières, on voit paraître une foule d'animaux qui y prennent

naissance, car aussitôt que le Nil s'est retiré, les habitants assurent que la chaleur du soleil ayant desséché la terre vaseuse que le fleuve abandonne, on voit éclore des animaux, les uns complétement organisés, les autres à demi formés, et dans les parties qui ne sont point encore animées tout à fait identiques avec cette même terre. »

Au témoignage de Diodore vient encore s'ajouter celui d'Eusèbe. L'évêque de Césarée remarque en effet que dans le système cosmogonique des Égyptiens et des Phéniciens, on admettait pour l'homme le principe de la génération spontanée (1).

La théorie d'une création dans le sens biblique se retrouve bien dans les mythes religieux de la Grèce, par exemple, dans les fables de Deucalion et de Prométhée, mais elle ne fut jamais en faveur chez les esprits éclairés. Sans parler des philosophes proprement dits qui cherchaient à donner de la naissance de l'espèce humaine une explication fondée sur les notions incomplètes de physique qu'ils possédaient, les hommes lettrés penchaient pour la génération spontanée. Juvénal nous représente les premiers hommes comme nés sans père, sortis de chênes éclatés ou pétris du limon de la terre :

« Vivebant homines, qui rupto robore nati,
Compositive luto, nullos habuere parentes. »
Sat. VI, v. 12, 13.

« Si c'est le soleil qui a produit les premiers hommes, en échauffant la terre jadis molle et pénétrée d'humidité, quelle contrée a dû les produire plus tôt que l'Inde qui nourrit encore des animaux si différents des nôtres, par la force et la grandeur (2)? » Voilà comment s'exprime Pausanias; et il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie de son hypothèse avec la doctrine égyptienne. On peut voir au reste dans Censorinus (3), toutes les formes sous lesquelles cette idée s'était présentée à l'imagination des anciens. Qu'il nous suffise ici de constater que le système de la génération spontanée était au fond de la théogonie égyptienne, et que l'opinion qui attribuait à l'échauffement du limon terrestre par le soleil la naissance des premiers hommes était sortie des sanctuaires de l'Égypte pour s'accréditer ensuite dans le monde gréco-latin, où elle était déjà en vigueur. Et comme tout donne à penser que le morceau lyrique où il est fait men-

(1) *Præpar. evangel.*, lib. VII, c. XVII.
(2) Pausanias, *Arcad.*, c. XXIX.
(3) Censorinus, *De die natali*, c. IV.

tion du point de la cosmogonie égyptienne dont il vient d'être question, est un fragment inédit de Pindare (1), il faut reconnaître que cette notion avait pénétré en Grèce par la colonie de Cyrène en même temps que les noms d'Ammon et d'Epaphus, car tout ce que Pindare dit des croyances égyptiennes, il le tire de cette source, et c'est seulement après lui qu'Hérodote apporta aux Grecs des notions plus exactes et plus complètes (2).

Les *Philosophumena* d'Origène renferment encore un passage curieux sur la religion égyptienne. Le saint père, en parlant des Naasséniens, s'exprime ainsi (3) :

« Ils disent en effet que les Égyptiens qui constituent le peuple le plus ancien après les Phrygiens, et qui célèbrent, ainsi que toutes les autres nations, en l'honneur de leurs divinités, des mystères et des orgies dans lesquels ils font ensuite connaître les véritables formes et vertus divines, ont les mystères saints et augustes d'Isis. Ces mystères ne sont pas découverts aux profanes, et ils n'expriment rien autre chose que la recherche et l'enlèvement du phallus d'Osiris par cette déesse vêtue de deuil et du septuple vêtement. Ils disent qu'Osiris est l'eau; car la nature a un septuple vêtement (mot à mot en heptastole), et est vêtue de sept stolas éthérées (4); car, dans leur langage allégorique, ils qualifient les planètes d'éthérées. » Je passe les détails qui suivent et qui appartiennent tout entiers à la doctrine des Naasséniens qu'il n'est pas dans mon intention d'exposer ici.

Ce qu'Origène répète d'après les Naasséniens, complète ce que nous avait dit Plutarque des mystères égyptiens. L'écrivain de Chéronée rapporte en effet, d'après les traditions égyptiennes, qu'Isis se mit à la recherche des diverses parties du corps d'Osiris que Typhon avait mutilées et dispersées (5). Le phallus de son époux seul ne se retrouva pas, parce que le dieu de la destruction l'avait jeté dans le Nil où il était devenu la proie du lépidote, du pagre et de l'oxyrhynque. Il paraît que Plutarque ne connaissait pas toute l'étendue du mythe, puisque dans les mystères de la déesse, on expliquait comment

(1) Voy. *Pyth.*, IV; *Nemeen*, III, v. 110.

(2) Pindare était un peu antérieur à Hérodote, qui cite même un passage célèbre de ce poëte (III, 72). Tout fait présumer que le poëte thébain n'a jamais pu lire le livre d'Euterpe.

(3) *Philosoph.*, p. 101.

(4) Je crois qu'il faut lire, p. 102 : αἰθερίους au lieu de αἰθρίους, comme porte le manuscrit. Je traduis, comme je le comprends, ce passage qui présente quelques obscurités.

(5) *De Is. et Osirid.* c. XVIII.

la déesse retrouvait ce débris important du corps de son divin époux.

Plutarque confirme également l'explication symbolique qui est donnée par les Naasséniens du rôle d'Osiris. Il nous rapporte que ce dieu était assimilé au Nil et que les plus philosophes d'entre les prêtres le regardaient comme étant en général le principe de toute humidité, la source de toute production (1). Le même auteur ne nous parle pas de la septuple stola d'Isis; mais il nous dépeint son vêtement comme des couleurs les plus variées et étant l'image des divers principes de la nature. On exposait à certaines époques des robes de la déesse, afin d'exciter la piété des fidèles. Le passage d'Origène nous fait donc connaître de plus que la déesse avait sept robes, autant que les anciens comptaient de planètes.

Les *Philosophumena* renferment un dernier renseignement sur un point qui se lie à la religion égyptienne (2) et que nous ne devons point omettre. Le poëte thébain, avant de rappeler l'opinion égyptienne qui faisait naître les hommes du limon échauffé du Nil, s'exprime ainsi : « Les Libyens disent que Iarbas fut le premier être engendré, qu'il naquit dans la plaine desséchée, et qu'il s'empara (pour se nourrir) du gland doux de Jupiter (3).» Dans cet Iarbas (4), il est difficile de ne pas reconnaître le héros libyen dont Virgile s'est emparé pour faire un des acteurs de son épopée. Ce qu'en rapporte Servius, dans son commentaire, nous explique comment Pindare en avait pu avoir connaissance. La légende populaire représentait Iarbas comme fils de Jupiter Ammon (5) et d'une nymphe Garamantide. C'était donc encore par la colonie de Cyrène, que son nom avait été apporté dans la Grèce. Mais ce que nous lisons dans Servius, sans contredire le poëte thébain, diffère cependant de ce que ce dernier nous apprend. D'après le commentateur de Virgile, Iarbas, conduisant son armée dans les déserts de la Libye, eut à souffrir lui et les siens de la soif. Il implora l'assistance de son père Jupiter Ammon. Le dieu lui désigna alors un bélier; Iarbas en suivit la trace et parvint bientôt en un lieu où l'animal, en frappant la terre de son pied, fit jaillir une source. Et, ajoutait-on, c'était en mémoire de cet

(1) *De Is. et Osirid.* c. XXXVI, XXXVII.
(2) *Ibid.*, c. LXXVIII.
(3) *Philosoph.*, p. 97.
(4) M. Schneidewin a judicieusement corrigé le Τάρβαντα du manuscrit en Ἰάρβαντα.
(5) *Ad Æneid.*, IV, v. 196. Cf. Ovid., *Heroid.*, VII, 125.

événement que Jupiter Ammon était représenté avec des cornes de bélier. Cette dernière fable était très-probablement d'imagination grecque. Faute de pénétrer le véritable motif qui faisait attribuer au dieu des cornes de bélier, les Cyrénéens y eurent recours. On ne doit donc prêter ici à Servius aucune confiance. Un seul fait est digne d'être noté dans ce qu'il rapporte, c'est que Iarbas était fils de Jupiter Ammon. Le titre de πρωτόγονος que lui donne Pindare en vient à l'appui. Le premier homme dut être considéré nécessairement comme fils du dieu suprême. Cette plaine sèche que Iarbas traverse avec son armée rappelle également les αὐχμηρῶν πεδιῶν du passage du poëte thébain.

Le nom d'Iarbas n'appartient pas à la langue égyptienne; il n'est pas tiré davantage de la langue grecque. Iarbas était donc un dieu ou un héros libyque que l'on rattacha à Ammon, lorsque son culte eut été porté dans l'oasis de Syouah. M. Movers (1) a cru reconnaître dans cet Iarbas le dieu phénicien désigné dans les inscriptions sous les noms de Ἰαριβολος, identique au Ἱερομβαλος de Sanchoniathon. Ce dieu aurait été apporté par les navigateurs phéniciens aux tribus de la Libye, aux Garamantes, aux Gétules, qui en altérèrent ensuite la légende, d'après le génie de leurs propres idées.

Les documents que le traité d'Origène contient sur le culte des Phrygiens, ne sont ni moins riches, ni moins curieux que ceux qu'il nous fournit sur l'Égypte. C'est là un mérite des *Philosophumena*, que les érudits apprécieront d'autant plus, qu'ils savent dans quelle pénurie on se trouve à l'égard de l'histoire de la religion phrygienne; et cette pénurie est doublement regrettable, d'abord pour la connaissance de la Phrygie en elle-même, et ensuite en raison des rapports étroits qui lient cette religion à celles de la Grèce. Les mystères phrygiens importés chez les Hellènes modifièrent leurs mystères nationaux, et le syncrétisme associa les mythes phrygiens aux doctrines hiératiques du culte de Demeter et de Dionysos, pour en composer une théologie nouvelle.

Je prie le lecteur de se rappeler l'intéressant passage que j'ai traduit dans mon premier article (p. 241) et que je n'avais pas terminé, parce que la fin de ce passage m'aurait conduit précisément à parler de la religion phrygienne avant son lieu. Je puis maintenant achever cette traduction en reprenant le texte là où je l'avais laissé (2).

(1) F. C. Movers, *Die Phönizier*, t. I p. 434.
(2) *Philosoph.*, page 99, ligne 2.

« Et si, disent-ils (les Naasséniens), la mère des dieux émascule Attis et l'a pour amant, cela signifie, suivant eux, que l'hypercosmique et éternelle essence qui est au ciel et qui jouit de la félicité suprême, appelle à elle la force mâle de l'âme; car, dit la doctrine naassénienne, l'homme est à la fois mâle et femelle (ἀῤῥενόθηλυς). Voilà comment ils représentent, dans leur doctrine perverse et pénétrée des principes les plus détestables, le commerce de l'homme et de la femme.... En effet, disent-ils, l'émasculation d'Attis figure le passage de la condition matérielle des créatures d'ici-bas à l'essence éternelle d'en haut, où il n'y a ni femelle, ni mâle, mais une créature nouvelle, un homme nouveau, qui réunit les deux sexes (ἀῤῥενόθηλυς). Où disent-ils qu'est placé cet en-haut (ἄνω)? c'est ce que je ferai voir en son lieu. Ils disent que non-seulement l'histoire de Rhéa, mais que, pour ainsi dire, toute la création dépose en faveur de leur doctrine, et ils prétendent que cela se trouve énoncé dans ces paroles (de l'épître de saint Paul aux Romains): Car les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent; et ainsi ces personnes sont inexcusables, parce que, ayant connu Dieu, elles ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces, et leur cœur insensé s'est égaré, etc., etc. » Je saute le reste du passage de l'épître aux Romains, emprunté aux versets 22, 26, 27, chap. I, et je reprends après la citation.

« C'est en effet dans ces paroles de saint Paul qu'ils soutiennent qu'est renfermé tout leur mystère, l'ineffable mystère de la suprême félicité. Car la promesse du baptême n'est rien autre chose, suivant eux, que l'acte d'introduire dans l'inaltérable félicité celui qui a été lavé dans l'eau de vie et oint du sel et du chrême (1). Et non-seulement, ajoutent-ils, les mystères des Assyriens et des Phrygiens déposent à l'appui de leur doctrine, mais encore l'essence bienheureuse à la fois manifeste et cachée des choses passées, présentes et futures, laquelle est ce royaume des cieux que (suivant l'Évangile) l'homme doit chercher en lui et sur lequel ils s'expriment si clairement dans l'évangile qu'ils appellent selon Thomas (par ces paroles) : *Celui qui me cherche, me trouvera parmi les enfants de sept ans; car, m'étant*

(1) Je crois qu'il faut lire χριόμενον ἀλὶ καὶ χρίσματι, au lieu de χριόμενον ἀλάλῳ χρίσματι (p. 100, 88).

caché dans le quatorzième eon, c'est alors que je me suis manifesté (1). »

Que les Naasséniens donnent dans cet intéressant passage le véritable sens de l'histoire mystique de Rhéa et d'Attis, c'est ce qu'on ne soupçonne certainement pas. Il est clair que ces sectaires avaient adapté à leurs doctrines la légende phrygienne. Toutefois, en pliant à leurs propres idées le sens symbolique de ce mythe, ils n'en ont pu cependant effacer totalement la couleur, et, à travers leur interprétation, il est encore facile de reconnaître la signification primitive du mythe.

Attis est le dieu du ciel, du soleil, la divinité suprême assimilée à la force mâle, au principe masculin; Rhéa est au contraire la force féminine, le principe femelle identifié à la terre. Ainsi on retrouve au fond de la mythologie phrygienne, comme au fond de presque toutes les autres, le ciel et la terre personnifiés en un couple divin primordial. Un des noms donnés à Attis dénote clairement le caractère de père primordial des êtres. Écoutons encore les Naasséniens, lorsqu'ils parlent de leur homme parfait et céleste :

« Les Phrygiens appellent ce même personnage Papas, parce qu'il a terminé (ἔπαυσεν) toutes choses, lesquelles étaient dans un mouvement désordonné et confus, avant son apparition. Car, disent les Naasséniens, ce nom est à la fois celui des êtres qui sont dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, lesquels disent : Fais cesser le désordre du monde et donne la paix à ceux qui sont loin, c'est-à-dire aux hyliques et aux choïques, et la paix à ceux qui sont près, c'est-à-dire aux hommes parfaits, pneumatiques, intellectuels (2). » Bien d'autres témoignages viennent à l'appui de l'assertion des Ophites. Arrien nous dit que les noms du Jupiter bithynien étaient Pappas et Attis (3). Nous retrouvons aussi ce nom sous la forme Pappaeus, chez Hérodote (4), lequel, sans doute par quelque confusion, en fait le nom de Jupiter chez les Scythes. Diodore de Sicile, plus exact, le cite comme un surnom d'Attis : ce mot signifiait père, nourri-

(1) M. Miller fait observer que ce passage ne se rencontre point dans l'évangile de l'enfance de Jésus qui porte le nom de l'apôtre Thomas. Cette circonstance tend à faire croire que l'évangile de Thomas cité par Origène (*Homil. I, in Luc.*) et saint Jérôme (*Præfat. in Math.*) est une œuvre distincte de l'évangile de l'enfance. L'évangile cité par Origène est évidemment une composition gnostique et doit être celui qui est plusieurs fois mentionné dans la *Pistis Sophia* de Valentin, récemment publiée par M. Peterman.

(2) *Philosoph.*, p. 111.

(3) Arrian. *Bithyn.* ap. Eustath., p. 565, 5.

(4) IV, 59.

cier (1), Attis-Pappas s'offre donc à nous comme le père des êtres, le créateur, ou plutôt l'ordonnateur de ce monde. La création de la matière seule, de la terre personnifiée par Rhéa ou Cybèle, ne lui appartenait pas : voilà pourquoi ce dieu est représenté comme l'amant, et non le père de la déesse de Dindymos et de Bérécynte. Celle-ci a, au contraire, une sorte de supériorité sur lui, sans doute parce que l'existence de la nature organisée était subordonnée à celle de la nature brute, inorganique, qui a été le point de départ de la création.

La perte momentanée, le sommeil de la puissance vitale (2), masculine et organisatrice de l'univers, insultait aux yeux des Phrygiens, dans la disparition de l'astre du jour, des cieux lumineux; le dieu semblait alors perdre sa force génératrice, la vie même, et ce phénomène était symbolisé par l'émasculation et la mort d'Attis. Telle est l'idée que font ressortir les Naasséniens, et qui nous découvre un lien curieux entre les religions de la Syrie et de la Phrygie.

Faisons encore parler le traité d'Origène. Je reprends la suite du passage que je viens de citer :

« Et les Phrygiens disent que ce même Pappas était mort, et qu'il était caché dans son corps comme dans un tombeau, un sépulcre. Et ils lui appliquent ces paroles de l'Évangile : « Vous êtes des sépulcres « blanchis, remplis à l'intérieur d'ossements (3), et l'homme de vie « n'habite pas en vous. » Et ils disent encore : « Les morts s'élan- « ceront de leurs tombeaux : » ce qui s'applique aux pneumatiques, à ceux qui ne sont pas charnels, et qui sortent, par une nouvelle naissance, de leurs corps choïques. Cette résurrection, disent les Naasséniens, s'opère par la porte du ciel, et ceux qui n'entrent pas par cette porte demeurent morts. Les Phrygiens aussi disent que Papas redevint dieu après sa résurrection. Car il sera dieu, disent-ils, lorsqu'étant ressuscité des morts, il entrera par cette même porte dans le ciel (4). »

(1) Ὁ πάππος ἢ τήθης πατὴρ πρόπαππος, τάχα δὲ τοῦτον (ἂν) εἴποις Τριπάτορα, ὡς Ἀριστοτέλης. Pollux, III, 7; cf. Suidas. *s. v.* Πάππα. Eschyle dans les *Suppliantes*, v. 905, désigne Jupiter sous le nom de Πα Ζεῦ. Hérodote (l. c.) fait voir qu'il entend le mot de Pappas dans le sens de *père*, quand il remarque que ce nom convient parfaitement à Jupiter.

(2) Aussi Plutarque parlant des fêtes que les Phrygiens célébraient en l'honneur de leur dieu, dit-il, que l'une était appelée *assoupissement* et l'autre *réveil* (*de Is. et Osirid.*, c. LXIX).

(3) Ce passage de l'Évangile n'est pas cité textuellement, il offre quelques variantes et se rapproche davantage de la citation du même passage, telle qu'elle se trouve dans S. Justin (*Dialog. cum Tryph.* p. 235.).

(4) *Philosoph.*, p. 111, 112.

Tout ce qui est ici rapporté d'Attis convient, trait pour trait, à Adonis, et achève d'établir l'étroite parenté des mythes phrygien et syrien. La ressemblance de la légende d'Adonis et d'Attis a déjà frappé les érudits(1).

Les Grecs avaient compris cette parenté des deux divinités, et ils l'avaient rendue plus intime, en les identifiant complétement. Les Naasséniens citaient, à l'appui de ce fait, un fragment d'un hymne chanté dans les grands mystères, fragment qu'Origène nous a conservé, et qui est certainement l'un des plus importants documents de ses *Philosophumena*.

« Soit que tu descendes de Cronos, du bienheureux Jupiter, de la grande Rhéa, salut, Attis! toi qui nous inities à la connaissance de Rhéa; les Syriens t'appellent le trois fois regretté Adonis, les Égyptiens le divin croissant lunaire qui brille au ciel, les Hellènes Ophia, les habitants de Samothrace l'auguste Adam, les Maeoniens Corybas, et les Phrygiens tantôt Papas, tantôt, au contraire, le mort, ou le stérile enfant de Dieu, ou l'épi moissonné vert, ou le joueur de flûte (2) qu'a produit l'amandier aux fruits abondants. »

Les Naasséniens, reprend Origène, disent que c'est le multiforme Attis qu'ils célèbrent en ces termes : « Je chanterai Attis Myctès (3) l'époux de Rhéa, non au son des clochettes et des flûtes de l'Ida; mais je mêlerai à la musique phébéenne des lyres, les cris : Evoe, Evan, Pan, Bacchus, pasteur des astres brillants (4). »

Cet hymne, tout empreint de cet esprit de syncrétisme qui devait atteindre son apogée à Alexandrie, complète les points de ressemblance des dieux phrygien et syrien.

Comme Attis, Adonis meurt pour ressusciter; comme lui, dans des fêtes célébrées au printemps (5), il est pleuré durant trois jours, regretté surtout par la déesse Astarté-Aphrodite, correspondant à la Cybèle-Agdestis des Phrygiens. Smyrna, poursuivie

(1) Voy. Creuzer, *Religions de l'antiquité*, refond. par M. Guigniaut, t. II, part. I, p. 42, 56.

(2) Ce surnom d'Ἄνερα συριχτάν que reçoit Attis, rappelle le surnom de Γίγγρας, Ἀέωδας, Κύρις, donné à Adonis; ils sont autant d'allusions à la musique funèbre qu'on faisait en l'honneur de la mort du dieu; c'est là une analogie entre les deux divinités à ajouter à celle que nous énonçons plus loin.

(3) Le sens de ce nom Μύκτητα paraît impliquer l'idée de *mugir*. Voy. H. Estienne, *Thesaurus græc. ling.* s. v. Μυκάομαι.

(4) *Philosoph.*, p. 118.

(5) Les fêtes d'Adonis se célébraient au solstice d'été, celles d'Attis à l'équinoxe du printemps.

par son père, se change en un arbre, la myrrhe, et, dix mois après, l'arbre s'ouvre et produit Adonis. L'hymne des grands mystères confirmant les témoigages de Pausanias, de Servius et d'Arnobe (1), montre que l'amandier jouait pour Attis absolument le même rôle. Suivant la tradition de Pessinonte, Attis avait dû le jour à la fille du fleuve Sangarius, qui le conçut en mettant dans son sein les fruits de l'amandier né des parties viriles d'Agdestis (2).

Suivant Hermesianax, un sanglier envoyé par Jupiter lui donne la mort (3). Adonis périt de même (4). Enfin la castration de l'amant de Cybèle reparaît dans la blessure faite à la cuisse du dieu syrien; car chez les Orientaux la cuisse se prend euphémiquement pour les parties naturelles (5).

Les deux divinités étaient, en tant qu'images du soleil et de la nature animée que cet astre vivifie, tour à tour représentées comme châtrées, eunuques, stériles, Ἀκάρποι, ainsi que disaient les Phrygiens, et comme Dieux (6).

(1) Pausanias, *Achaic.*, c. XVII. Servius, *Ad Virgil. Æn.*, IX, v. 116. Arnob., *Adv. Gentes*, IX, 5, 4.

(2) Pausanias, l. c. Voy. la savante dissertation de M. Guigniaut, sur le mythe de Cybèle et d'Attis. *Relig. de l'antiquité*, t. I, part. III, p. 944.

(3) Pausanias, l. c.

(4) Apollodor. III, 14, 3. Aristophan., *Lysicrat.*, v. 390. Bion, *Idyll. I.* Lucien, *De Dea Syra.*, § 6. Strabon, XVI, p. 755.

(5) C'est ce qui résulte d'un grand nombre de faits qui n'ont point été encore à ce que je sache, rapprochés. Aujourd'hui encore lorsque les Arabes veulent donner la plus grande solennité à leurs serments, ils prennent leurs parties naturelles (voy. Duboys Aimé, *Mémoire sur les tribus arabes des déserts de l'Arabie*, dans la *Descript. de l'Egypte*. État moderne, t. I, p. 590). Or la Genèse nous représente l'esclave d'Abraham s'engageant solennellement envers son maître en mettant la main sous la cuisse de celui-ci (Genèse, XXIV, 9). Donc par la cuisse, *iarek*, on entend les parties naturelles.

Dans le livre des Nombres, il est dit, à propos de l'épreuve par les eaux amères destinée à faire connaître l'innocence ou le crime de la femme accusée d'adultère (V, 22) : « Que ces eaux de malédiction entrent dans votre ventre, et qu'étant devenue tout enflée, votre cuisse se pourrisse. » Il est évident que la cuisse, *iarek*, ירך, désigne ici dans ce passage les parties naturelles de la femme.

La blessure faite par l'ange à Jacob était vraisemblablement une blessure aux mêmes parties. Et c'est également dans le même sens je crois, qu'il faut expliquer la légende qui fait sortir Dionysos de la cuisse de Jupiter. Ce mot *iarek*, ירך, cuisse, répond au grec κωλῆ, qui signifie à la fois le membre viril et la cuisse. Dieu, dans la Genèse, tire Ève de la côte, צלע, d'Adam ! C'est peut-être encore la même idée.

(6) Voilà pourquoi les hiérodoules d'Adonis et d'Astarté et les Galles ou prêtres de Cybèle se coupaient les parties viriles. Voy. Creuzer, v. c, T. II, part. II, p. 960. Guigniaut, *Éclairciss.*, l. c.

Si les Naasséniens détournaient dans un sens mystique, ce mythe fort simple au fond, ils montraient cependant par leur explication qu'ils en saisissaient le côté symbolique et même en certains cas ils en donnaient des interprétations qui ne sont point sans vraisemblance. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'ils admettaient que le surnom de Αἰπόλος, donné par les Phrygiens (1) à Attis et qui était devenu la source de toute une légende, était une qualification dérivée de son rôle solaire. Ce nom était pour eux une corruption de ὁ ἀεὶ πολῶν. Car, disaient-ils : Attis est celui qui fait tourner le monde (2).

Arrêtons-nous ici; car le livre d'Origène borne là ses renseignements sur le culte d'Attis. Quelque incomplets qu'ils soient, ils ont cependant le mérite d'agrandir nos connaissances sur ce sujet, et de confirmer ce qu'avaient dit d'autres écrivains.

L'idée d'un dieu qui meurt et qui ressuscite, qui meurt comme homme et qui ressuscite comme dieu (3) remontait en Asie, ainsi qu'on le voit, à une haute antiquité, et elle devint pour les sectes nouvelles qui apparurent au commencement de notre ère, le point de départ d'un système d'idées moins matérielles, moins naturalistes, que n'étaient celles auxquelles ce dogme avait été d'abord associé.

La doctrine des Naasséniens nous montre comment ces opinions d'origine polythéiste furent associées de bonne heure aux données évangéliques d'origine presque exclusivement juives. Ces dernières furent développées à l'aide de principes puisés à la source païenne, principes qui dominaient tout le monde gréco-latin, au temps de l'empire romain. Le polythéisme se spiritualisa au contact des traditions orientales. Aussi, quand on recherche, à cette époque, les derniers vestiges des antiques croyances, faut-il soigneusement en dégager l'élément nouveau que l'influence des idées philosophiques y avait introduit.

C'est ce que j'ai fait pour la religion phrygienne ; c'est ce que j'essayerai encore de faire dans un dernier article pour la religion des Thraces et la doctrine des mythes helléniques.

ALFRED MAURY.

(1) Τὸν αὐτὸν δὲ τοῦτον, φησὶν οἱ Φρύγες καλοῦσιν αἰπόλον. *Philos.*, p. 114.

(2) Οὐχ ὅτι, φησὶν, ἔβοσκεν αἶγας καὶ τράγους, ὡς οἱ ψυχικοὶ ὀνομάζουσιν, ἀλλ' ὅτι, φησὶν, ἔστιν αἰπόλος, τουτέστιν ὁ ἀεὶ πολῶν καὶ στρέφων καὶ περιελαύνων τὸν κόσμον ὅλον στροφῇ. *Ibid.*

(3) Οἶδε αὐτοὶ, φησὶ, Φρύγες τὸν αὐτὸν τοῦτον πάλιν ἐκ μεταβολῆς λέγουσι θεόν, p. 112.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Notre Musée national va posséder incessamment un moulage d'un des vestiges les plus précieux de l'antiquité, que renferme le Musée d'Athènes. C'est le bas-relief trouvé dans les champs de Marathon, et dont la *Revue Archéologique* a donné la représentation fidèle, sans oublier les traces de couleur dont il avait été orné dans l'origine (voy. première année, pl. I). Ce bas-relief offre la figure d'un guerrier et a une analogie très-grande avec les sculptures assyriennes. C'est par suite des négociations commencées par notre ministre des affaires étrangères, que le gouvernement grec a consenti à ce que des artistes français vinssent faire le moulage du bas-relief de Marathon qui ne tardera pas à orner nos nouvelles salles de sculpture au Louvre.

— Dans la séance du 2 janvier 1852, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé au renouvellement de son bureau ; M. Natalis de Wailly, vice-président en 1851, a été élu président et M. Jomard, vice-président. La même Académie, dans la séance du 26 décembre 1851, a élu correspondans étrangers MM. Freytag, orientaliste à Bonn, et C. Gazzera, antiquaire à Turin. Les autres candidats présentés étaient, d'une part, MM. Weil, orientaliste à Heidelberg, le prince Handjeri, orientaliste à Moscou, et de l'autre, MM. Minervini et Gervasio, antiquaires à Naples.

— La Société nationale des Antiquaires de France a procédé, dans la séance du 29 décembre dernier, au renouvellement de son bureau. Ont été élus : président, M. A. J. H. Vincent ; vice-présidents, MM. Alfred Maury et Ferdinand de Lasteyrie ; secrétaire, M. Huillard-Breholles ; secrétaire adjoint, M. Anatole de Montaiglon ; trésorier, M. Maufras ; bibliothecaire-archiviste, M. P. Nicard ; membres de la commission des impressions, MM. Bourquelot, de La Villegille et Léon Renier. La même Société a élu, dans sa séance du 9 janvier, associés correspondants étrangers : MM. Th. Mommsen à Berlin, Thiersch à Munich, W. Zumpt à Berlin, C. Leemans à Leide, L. Diefenbach à Solms-Leubach, les PP. Secchi et Marchi à Rome, M. Thomas Wright à Londres.

— Une circonstance particulière, celle de la cérémonie du *Te Deum*, en actions de grâces pour l'élection du président de la Répu-

blique, vient de mettre provisoirement à découvert les sculptures qui s'exécutent au portail de la cathédrale de Paris et qui sont presque entièrement terminées. Dans le tympan de la principale porte est représenté le jugement dernier en trois divisions bien distinctes. Dans la première, on voit deux anges qui sonnent de la trompette, au son de laquelle les morts sortent de leurs tombeaux. La seconde division représente le pèsement des âmes et la séparation des élus pour le séjour céleste, et des réprouvés que le démon conduit en enfer au moyen d'une lourde chaîne. Les différentes conditions de ces damnés y sont marquées par la diversité des costumes. Enfin, dans la partie la plus élevée, le Sauveur est assis sur le trône de justice, entouré de deux anges portant les instruments de la Passion, de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Jean dans l'attitude de l'adoration. On sait que la partie inférieure de ce bas-relief avait été mutilée au XVIIIe siècle, lorsqu'on s'imagina de détruire le trumeau central de cette porte, et d'ouvrir un arc ogival aux dépens de la représentation du jugement dernier. On regrette de dire que ce fut Soufflot qui se chargea de ce vandalisme. La restauration de cette coupure est une œuvre de sculpture encore incomplète, mais déjà fort remarquable. Elle est due au ciseau de M. Geoffroy de Chaume. La composition ancienne a été fidèlement reproduite ; son exécution ne laisse, quant à présent, rien à désirer.

L'enlèvement des palissades et le déblayement de tout ce qui, depuis plusieurs années, obstruait la façade de la vieille basilique, lui restituent son état primitif. Quelle idée malencontreuse, que celle qui a été projetée il y a quelque temps, pour l'abaissement du parvis. On chercha en contre-bas treize marches imaginaires, et on rencontra presque immédiatement des constructions romaines ! La *Revue Archéologique* fut alors le seul recueil qui appela l'attention sur ce fait capital et intéressant (voy. la IVe année, pages 565-646). La porte principale a été refaite comme elle était originairement, c'est-à-dire, carrée et séparée en deux vantaux par un pilier ou trumeau qui supportera J. C. bénissant le monde.

— Des fouilles s'opèrent en ce moment derrière le temple de Diane, à Nîmes, sous la direction de M. Revoil, architecte, et Faure, régisseur. C'est le département qui fait exécuter ces travaux en régie ; mais la ville de Nîmes y concourt pour la moitié de la somme a dépenser, dont le total s'élève à 10 000 francs.

BIBLIOGRAPHIE.

Numismatique des nomes d'Égypte sous l'administration romaine, par M. Victor Langlois. 1 vol. in-4° de VIII-72 pages et 4 planches. Paris, A. Leleux, 1852.

Un fait assurément digne de remarque, c'est que depuis le commencement de ce siècle, et notamment depuis une trentaine d'années, un grand nombre d'intelligences, parmi lesquelles nous pouvons compter les plus élevées, se sont prises de passion pour l'Orient : historiens, poëtes, artistes, savants ont dirigé leurs études de ce côté; chacun à l'envi, suivant l'expression d'Auguste Barbier, a voulu approcher ses lèvres avides

Du vase d'Orient que lui tendait la Grèce;

et toute la civilisation de l'Europe s'est retournée vers la vieille civilisation asiatique, comme l'enfant vers sa mère.

Indépendamment des nombreux ouvrages publiés par les voyageurs, et sans rappeler les remarquables affinités constatées entre presque toutes nos langues et le sanscrit, il faut aussi remarquer les savants travaux dont cette *Revue* s'est enrichie, tant sur les découvertes importantes faites à Khorsabad, que dans l'antique Égypte. Pour cette même contrée, voici venir un numismatiste déjà connu du monde savant par plusieurs articles et mémoires intéressants, qui publie cette fois un livre d'une importance réelle, intitulé *Numismatique des nomes d'Égypte sous l'administration romaine*.

La division de l'ouvrage est d'une clarté parfaite. Après une substantielle introduction, dans laquelle l'auteur donne des notions exactes sur la géographie, l'administration, la religion et la numismatique des diverses provinces de l'Égypte, M. Victor Langlois sépare sa matière en trois grands chapitres : le premier relatif à la haute Égypte, le deuxième à l'Heptanomide, le troisième à la basse Égypte; ce dernier subdivisé lui-même en trois parties : *est* du Delta, Delta, et *ouest* du Delta. Sous chaque chapitre viennent se ranger, chacun sous un numéro d'ordre, les nomes ou préfectures composant les différentes provinces; ainsi, pour la haute Égypte : 1° nome

Ombite, 2° nome d'Apollinopolis Magna, 3° nome Hermonthite, etc. Sous la rubrique spéciale de nome, on trouve d'abord l'indication géographique qui s'y rapporte, puis la description détaillée des monuments numismatiques pour chaque empereur, et enfin toutes les remarques, toutes les discussions d'attributions suggérées par l'examen des monnaies décrites.

Cette dernière partie du travail est sans contredit la plus digne d'intérêt; c'est là qu'on retrouve des rapprochements curieux, des rectifications judicieuses, des attributions pleines de critique. Un point surtout nous a frappé comme plus éminemment personnel à l'auteur; nous voulons parler de l'explication généralisée, faite par M. Victor Langlois à la numismatique, des lumières fournies par la science des hiéroglyphes. Nous appelons, par exemple, l'attention des numismatistes sur les éclaircissements de ce genre qui se réfèrent : page 11, au nome Coptite, page 28, au nome Oxyrynchite; page 29, au nome Héracléopolite; page 35, au nome Memphite; page 71, au nome Libyque, etc. Quatre planches, d'une exécution soignée, accompagnent cet ouvrage, qui nous paraît devoir être accueilli avec faveur, et mériter les plus sérieux encouragements.

ADOLPHE BREULIER,

Avocat à la cour d'appel de Paris,
Membre de la Société asiatique de France.

Statistique monumentale de la Charente, par J. H. MICHON, grand in-4° de 336 pages, 35 planches et vignettes intercalées dans le texte. Paris, CH. BORRANI.

Nous avons annoncé, p. 547, t. III de cette *Revue*, les premières livraisons de cette publication. Cette statistique modèle, comme l'appelle si bien un homme qui fait autorité en fait de critique bibliographique, s'est continuée avec le même talent, et, malgré les événements politiques, son savant auteur a su atteindre le but qu'il s'était proposé. La même clarté préside à l'exposé des faits, comme aussi l'excellente méthode que M. l'abbé Michon avait adoptée pour son classement des documents historiques, conduit le lecteur sans fatigue comme sans contention d'esprit jusqu'à la fin du vaste tableau qu'il déroule sous ses yeux; dans cette partie de son travail, le savant abbé donne la description des plus beaux manoirs et châteaux du moyen âge, des principales églises en indiquant les époques de constructions et de restaurations avec une précision et une exactitude

minutieuses. Ce que l'on trouve trop rarement dans les travaux de ce genre, et que l'on remarque dans celui-ci, c'est l'indication des mesures de chaque monument. L'auteur de la statistique de la Charente, non content de tracer l'histoire du passé qui nous a laissé de si beaux monuments dans tous les genres, réclame énergiquement la restitution et la restauration de quelques-uns de ces monuments trop longtemps négligés; il réfute des interprétations forcées qui voudraient voir des souvenirs de l'antiquité romaine là où il n'y a réellement que des sujets historiques du moyen âge. Plus loin, nous trouvons l'explication du zodiaque sculpté sur une église du XIIe siècle, une foule d'inscriptions expliquées et restituées; un plan à vol d'oiseau de la ville d'Angoulême; une belle carte monumentale de la Charente, indiquant d'une manière ingénieuse toutes les constructions remarquables, les limites de chaque dialectes, les voies antiques, etc., etc. Tous ces documents importants prouvent combien l'auteur est consciencieux et quels soins il a apportés à la rédaction de son ouvrage qui est un véritable monument élevé à la gloire de son département.

L. J. Guenebault.

Histoire de Lille, par V. Derode, librairies de Beghin, de Bronner Bauwens, à Lille, et de Hébrard, à Paris.

Ce livre, qui a dû coûter à son auteur de longues et patientes recherches, prendra rang parmi les ouvrages les plus approfondis et les plus considérables qui aient été publiés depuis quelques années sur l'histoire particulière des villes de France.

NUMISMATIQUE DE LA GÉORGIE

AU MOYEN AGE.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Rousoudan (1223-1247).

Aussitôt son avénement au trône, Rousoudan écrivit au pape Honorius III, pour lui offrir de prendre part à la croisade qu'allait entreprendre Frédéric II, empereur d'Allemagne (2); elle venait en effet de remporter une victoire sur les Kharismiens, commandés par Djélal-Eddin. Mais Rousoudan ne put mettre ce projet à exécution, car dans une seconde rencontre, l'atabek Iwanné, son connétable (3), fut battu par Djélal-Eddin au village de Garni (1225) (4). Enhardi

(1) Voir plus haut, p. 525, 605.

(2) « Interea accepit Honorius, ut ad res terræ sanctæ regrediamur, a Georgia-« norum regina legationem litterasque omni officio refertas, quibus ipsa pollicebatur « se, Tartaris acie jam fusis, fugatis cæsisque, victorem exercitum Hierosolymitanis « Christi fidelibus subsidio missuram, qui junctis cum Frederico imperatore illuc « profecturo armis, impiam Sarracenorum gentem bella peteret, ac sanctissimis « locis procul depelleret, at reginam hæc pollicentem aliaque scitu digna enar-« rantem operæ pretium est audire. » (Raynaldi, *Ann. eccl.*, t. XIII, p. 339-340, n° 17.) Alberic des Trois Fontaines dans sa chronique (*Rec. des hist. de Fr.*, t. XXI, éd. Nat. de Wailly, p. 603), parle ainsi de Rousoudan : « In curia Campaniæ, « lectæ fuerunt quædam litteræ de eo quod soldanus Ægypti vicit soldanus Persidis, « et de bello reginæ Avigniæ contra Turcos. » Les mots *regina Avigniæ* s'expliquent aisément, car Raynaldi qui reproduit la lettre de Rousoudan au pape traduit ainsi en latin l'original : .... *Russutano humilis regina de Aneguia, devota ancilla et filia sua....* Saint-Martin (*Mém. sur l'Arménie*, t. II, p. 256 et *Biogr. univ.*, t. XXXIX, p. 113, *verbo* Rousoudan) et M. Reinaud ont reconnu que le mot *Aneguia* ou toute autre forme approchante n'est qu'une altération du nom de pays *Aphkhaz*. (Cf. aussi Brosset, *Hist. de la Géorgie*, addit. — Alb. des Trois Fontaines, t. XXI, p. 603-613.

(3) Raynaldi, Lettre de la reine Rousoudan au pape Honorius III, t. XIII, p. 340.

(4) Wakhoucht, p. 65. — Ibn-Alatir, cité par Saint-Martin, t. II, p. 259, et Ch. Defremery, *opus laud.*, p. 105 et suiv. — Aboulfaradje, *Chr. syriaq.*, p. 459 et suiv. — Étienne, *Hist. des Orpelians*, c. VI, p. 112 de l'Arm. de Saint-Martin, t. II. — Vardan, p. 113.

par ce succès, le sultan du Kharisme entra dans l'Aderbidjan et ravagea le pays de Dovin (1), Ani, l'Arménie, et Gag, jusqu'à Gandza (1226) (2). Trois ans après les Kharismiens prirent Tiphlis (3) et Khélath (4), ravagèrent le Cambedchian, le Karthli, le Thrialeth, le Djawakheth, le Samtzkhé (5), le Tao et Ani (6). En 1230, les armées de Rousoudan ayant repris le dessus, chassèrent de la Géorgie les troupes de Djélal-Eddin, qui furent poursuivies ensuite par les Tatars, sur les terres desquels elles avaient cherché un refuge. Djélal-Eddin s'enfuit dans la Basian, où il trouva la mort. Thouli, fils de Gengis-Khan, s'empara alors de toutes les possessions des Kharismiens, dévasta la Géorgie, le Chirwan, le Héreth, le Cakheth, le Somkheth et Ani (1236-1238) (7). Les Géorgiens voyant l'arrivée des Tatars incendièrent Tiphlis (8) et Rousoudan se réfugia à Kouthathis, d'où elle écrivit à Thouli, pour lui demander la paix, qui fut signée moyennant un kharadj imposé à tous les éristhaws (1239) et des otages, au nombre desquels se trouvait Dawith, fils de la reine. En 1247, Rousoudan mourut (9).

On a de Rousoudan des monnaies d'argent et de cuivre, mais comme celles-ci ont été frappées avant les autres (10), j'en donnerai d'abord la description.

(1) *Journal asiat.*, t. XIV, p. 482.

(2) D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. III, p. 17. — Vardan, p. 113 et suiv.

(3) Wakhoucht, p. 65.—Aboulfeda, *Ann. mosl.*—D'Ohsson, p. 17. — Ibn-Alatir, cité par Defremery, p. 109. — Ibn-Khaldoun, cité par le même, p. 115.

(4) Tchamitch, t. III, p. 203. — Nisawi, *Biogr. de Djelal-Eddin*, c. LV. — D'Ohsson, t. III, p. 18, 20, 25, 33, 35. — Ibn-Alatir, cité par Defremery, *opus laud.*, p. 118 et suiv.

(5) Masoudi, cité par M. Reinaud, *Géogr. d'Aboulfeda;* introd., t. I, p. 300.

(6) Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. Ier, p. 384.

(7) Tchamitch, t. III, p. 206. — Hammer, *Hist. des Ilkhans*, t. Ier, p. 111.

(8) Ibn-Alatir, cité par Defremery, p. 120.

(9) Wakhoucht, p. 67. — Tchamitch, t. III, p. 224. — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arm.*, t. Ier, p. 385.

(10) Je suis obligé d'ouvrir ici une parenthèse dans la numismatique géorgienne proprement dite, pour donner place à des monnaies de Djelal-Eddin, surfrappées sur des pièces de Thamar (Barataieff, pl. VII, n° 5), de Giorgi-Lacha et de Rousoudan (*id.*, n° 8). Djelal-Eddin, fils de Mohammed-Schah, sultan du Kharisme, fut chassé de ses États par Gengis-Khan. Il conquit une partie de la Perse, s'empara de Tiphlis, où il établit sa résidence, et domina sur la haute Géorgie pendant le

Monnaies de cuivre.

25. ᲠᲡᲜ (RSN). Abréviation du nom de Rousoudan en lettres assomthawrouly dans une espèce de figure heptagonale formée d'entrelacements où sont figurées les lettres ᲗᲐᲛᲐᲠ qui complètent le nom de Rousoudan. Ces derniers caractères sont en lettres appelées mkhedrouly-khély. Dans les intervalles de la figure on lit : ᲧᲙᲗ · ᲧᲐᲜᲔ · — *En l'année pascale* 447 (1227).

℞ الملكة الملوك والملكت	*La reine des rois et des reines,*
جلال الدنيا والدولة والدين	*Splendeur du monde, de l'empire et de la religion,*
روسدان بنت تامار ظهير المسيح	*Rousoudan, fille de Thamar, aide du Messie:*
اعز الله انصارها	*Que Dieu glorifie ses victoires!*

Cuivre, moyen module. 9 variétés. Pl. 178, n° 1.

Adler, *Coll. nova*, p. 167, n° 114. — *Comm. soc. Gotting*, t. X, p. 7, pl. III, 5, 6. T. XIV, p. 90 (Tychsen). — Fraëhn, *Recensio num. moh.*, t. Ier, p. 541. — *Journal asiat.*, 1836, p. 29. — Brosset, *Rev. de num. géorg.*, p. 72. — Barataieff, IIIe partie, pl. VI, nos 10-13, p. 124-130.

règne de Rousoudan, jusqu'au temps où il fut chassé par les Mongols et assassiné (1230?).

Voici la description d'une surfrappe de Djelal-Eddin; la matrice qui servit à frapper l'empreinte du droit et du revers n'a jamais varié :

	السلطان	*Le sultan*
	المعظم	*Magnifique,*
En marge	سا.....	... (*Date effacée*).
℞	جلال الدنيا	*Djelal-Eddounia,*
	والدين	*Ou Eddin,*
En marge	وطلاو....	له...

Morceaux de cuivre de différentes formes et de différents modules, pl. 177, 8, 9, Fraëhn, *Recensio*, p. 541-542. — Barataieff, IIIe part., pl. VII, nos 1 à 11, p. 131-136.

Djelal-Eddin se servit aussi d'une petite contre-marque, où son nom se lit en abrégé pour surfrapper les monnaies des rois de Géorgie (Barataieff, part. III, pl. VII, n° 8). On voit encore sur les monnaies refrappées par ce prince des contre-marques qui indiquent qu'elles eurent cours en Géorgie après la prise de Tiphlis par Rousoudan (1230); la première est un Ꝺ dans un carré aux angles arrondis; la seconde est une figure octogonale inscrite dans un cercle, et enfin la troisième représente les lettres géorgiennes ᲑᲝᲜᲘ entrelacées. (Barataieff, p. 136.)

Monnaies d'argent.

Imitation de la monnaie byzantine de l'époque de Nicéphore Botoniate (1).

26. ፩ ፡ ፱ሸ ፡ ነርዲፕኔዉር ፡ በዉነርነ ዉር ፡ ነፀፕፀር ፡ *En l'année pascale* 450 (1230), *au nom de Dieu, a été frappée!* — IC. XC. — Buste nimbé du Christ, vu de face et tenant le livre des Évangiles.

℟. الملكة الملكات جلال الدنيا والدين روسدان بنت تامار ظهير المسيح — *La reine des reines, splendeur du monde et de la religion, Rousoudan, fille de Thamar, glaive du Messie.* — Au centre dans une figure affectant une forme particulière, le chiffre de Rousoudan ሐነሸ (RSN).

Argent, moyen module. 9 variétés. Pl. 178, nos 2, 3 et 4.

Adler, *Coll. nova*, n° 113 bis. — Castiglioni, p. 349, pl. XVII, nos 10-12. — *Biogr. univers.*, t. XXXIX, *verbo* Rousoudan, p. 119, art. de St. Martin. — Fraëhn, *Recensio*, p. 541. — *Journal asiat.*, 1836, p. 26. — *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St. Pét.*, t. II, p. 381. (Notice sur quelques méd. géorg., par M. Brosset.) — Brosset, *Revue num. géorg.*, p. 73. — Barataieff, IIIe part., pl. VI, nos 1 à 8; pl. III, p. 124.

Cette pièce et ses nombreuses variétés sont imitées des monnaies de Nicéphore Botoniate, qui avaient cours en Géorgie sous le nom de *botinats* (2).

27. IC. XC. — Buste nimbé de Jésus-Christ, tenant le livre des Évangiles sur la poitrine.

℟. ሐነሸ. — Dans un cercle entouré de quatre annelets.

Argent, petit module. Pl. 178, n° 5.

Journal asiat., 1836, p. 26. — Barataieff, IIIe partie, pl. VI, n° 9, p. 120.

Le prince Barataieff a encore donné une monnaie de cuivre sans date, portant le nom de Rousoudan (part. III, pl. VI, 14). On voit au droit un poisson, et au revers les lettres [R]SN. Cette pièce est dans un fort mauvais état de conservation.

(1) Saulcy, *Essai de classification des suites monét. byzant.*, pl. XXVI, n° 5.
(2) Brosset, *Rev. num. géorg.*, p. 37.

Une médaille de Rousoudan porte deux contre-marques, c'est celle qu'a publiée le prince M. Barataieff (IIIe part., pl. VI, n° 12), sur laquelle a été imprimée un Φ et un ϑ.

Monnaies de billon.

28. ᲯᲣᲤᲣ · ᲯᲣᲤ · — *Roi des rois.* — Au centre la lettre ᲩᲮ, initiale du nom de Rousoudan.

℟. ᲥᲘᲡ · ᲞᲐᲢ · ᲦᲘᲗ · — *Christ! au nom de Dieu!* (C'est la traduction de la légende arabe des pièces de billon de Giorgi-Lacha.)

Billon, module des deniers. Pl. 178, n° 6.

Bulletin de l'Acad. des Sc. de St. Pét., t. II, p. 381. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 74, 75, n°s 9, 10, 11.

Dawith V (1243-1269).

Dawith, fils de Rousoudan et Dawith, fils de Giorgi IV, avaient été élevés dans l'Ourdo d'Houlagou. Le khan, après les avoir gardés quelque temps et laissé la Géorgie sans monarque, se décida à les renvoyer dans leur patrie avec le titre de rois. Dawith IV, fils de Rousoudan, eut pour sa part l'Imereth, et le fils de Giorgi eut le Karthli avec Tiphlis pour capitale. Leur règne n'offre rien de particulier; la Géorgie soumise au tribut était, pour ainsi dire, une province des Mongols, et son histoire à cette époque est intimement liée avec celle de ce peuple, car outre le roi qui était vassal d'Houlagou et après lui d'Abagha (1), il y avait en Géorgie des gouverneurs nommés par les khans (2), dont la puissance était supérieure à celle des princes Bagratides (3).

92. En quatre lignes :

℟.	بنده قاان شاه	*Le serviteur du Khan, maître*
	جهان داود	*Du monde, Daoud*
	ملك	*Roi.*

(1) Vardan, p. 117.

(2) Hammer, *Hist. des Ilkhans*, t. Ier, p. 216, 249.—Cf. aussi dans la collection de Bergeron (la Haye, 1735, 2 vol. in-4°) les voyages du juif Benjamin de Tudelle, de Carpin, de Guillaume de Rubruquis, de Marco Polo, d'A. Contarini, et la fleur des hist. d'Orient de l'Armén. Hethum.

(3) Saint-Martin, *Mém. sur l'Arm.*, t. Ier, p. 385 et suiv.

Au centre un ԾԹ dans lequel se trouve inscrit un ԹԻ, lettres qui entrent dans la formation du nom de Dawith.

℟. شهر تفليس *Ville de Tiphlis,*
عمرها الله *Que Dieu conserve son existence !*
اثنين اربعين ستماية *Six cent quarante-deux (de l'hégire).*

Cuiv. moy. mod. deux variétés. Pl. 178, n° 7.

Comment. soc. Gotting, t. X, p. 43 (Tychsen). — Barataieff, IIIe part., pl. VIII, n°s 3 à 8, p. 142-147. — Brosset, *Rev. de num. géorg.*, p. 78.

Cette médaille porte la date 642 de l'hégire (1244 de l'ère chrét.). Il existe encore deux autres médailles semblables à celle-ci, sauf les dates; l'une est de l'an 647 et l'autre de l'an 650 de l'hégire. C'est le lieu de la fabrication qui m'a engagé à attribuer cette pièce à Dawith V, plutôt qu'à son cousin, puisque l'histoire nous dit d'une manière positive que ce prince régnait à Tiphlis et dans le Karthli.

Imitation de la monnaie des Seljoukhides d'Iconium (1) *et des comtes d'Édesse* (2)?

30. ԹԿ · ՎՅԵ. — *En l'année pascale* 467 (1247). — Le roi à cheval passant à droite; devant lui le monogramme du nom de Dawith, formé des deux lettres ԾԹ · (DTH).

℟. En quatre lignes la légende persane :

بقوة خداى *Par la toute-puissance de Dieu,*
بدولة كويوك *Par la suprématie de Gouiouk,*
قاان.... *Khân.....*
داود *Daoud.*

En marge : [تفليس] ضرب — *Frappé à Tiphlis.*

Argent. Une variété. — Pl. 178, n° 8.

Commentat. soc. Gotting., t. X, p. 49, pl. V, n° 2, sect. VII, t. XIV, p. 91. — Castiglioni, *Mon. cuf.*, p. 351, pl. XVIII, n° 11. — *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et pol. de St. Pét.*, t. II, p. 490. — Fraëhn, *Recensio*, p. 671. — Barataieff, IIIe part., pl. VIII, n°s 1 à 2, p. 137-142. — Brosset, *Rev. de num. géorg.*, p. 78.

(1) Marsden, *Num. orient.*, t. Ier, pl. VI, n° 83.
(2) Saulcy, *Numism. des croisades*, pl. VI, n°s 11 et 12.

Gouiouk régna sur les Mongols de 1242 à 1248.

31. En quatre lignes la légende persane :

بقوة خداى *Par la toute-puissance de Dieu*
باقبال پادشاة ؟ *Et par la suprématie de l'empereur?*
جهان *De l'univers,*
منكو قان *Mangou-Khan.*

En marge : سنة خمسين وستماية — *L'an 650 de l'hég.* (1252-53).

ℝ. داود ملك *Daoud roi,*
ابن كيوركى *Fils de Giorgi*
البقراطى *Le Bagratide.*

En marge : ضرب تفليس — *Frappé à Tiphlis.*

Argent. Deux variétés avec les dates 652 de l'hég. (1254) et 654 (1256).

Comment. soc. Gott., t. X, p. 49, pl. V. — *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. de St. Pét.*, t. II, p. 492, nos 8, 10, p. 494, n° 14. — Castiglioni, p. 351, 352, pl. XVII, nos 11, 12. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 82.

Mangou-Khan régna de 1251-1259.

M. Brosset (1) cite une monnaie inédite en cuivre de ce prince, de la collection de M. Roskovkenko à Tiphlis ; l'auteur n'en a malheureusement pas donné la description.

Dimitri II (1273-1289).

A la mort de Dawith V, la Géorgie resta treize ans et demi sans roi. Les éristhaws administraient chacun en particulier leurs provinces, en payant le kharadj aux Mongols (2). Mais au bout de ce temps, Dimitri, fils de Dawith V, revendiqua ses droits à la couronne du Karthli, et se présenta devant Abagha, qui l'accueillit et lui accorda ce qu'il demandait, à la condition de lui payer le kharadj et de le suivre à la guerre. C'est durant une expédition des Mongols contre les Égyptiens, expédition à laquelle les Géorgiens avaient pris part, que Dimitri fut fait prisonnier (3). Le roi recouvra sa liberté,

(1) Rapports sur un voyage archéol. en Géorg., 1er rapp., p. 102.
(2) Saint-Martin, *Mém. sur l'Arm.*, t. Ier, p. 386.
(3) *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St.-Pét.*, t. V, p. 240. — Al-Makrizi, ed. Quatremère, t. Ier, part. II, p. 118, 145. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. III, p. 525.

car l'histoire nous apprend qu'il fit une seconde expédition avec les Mongols (1). Quelques années après, Dimitri fut accusé de trahison par Arghoun-Khan, l'un des successeurs d'Abagha, qui le fit mourir (2).

---

32. Dans une figure octogonale, la lettre ᎾᏕ (D), ayant dans sa panse la lettre ᏗᏕ (E) appartenant au nom de Dimitri; dans les rayons de la figure ᏯᏕ · ᏯᏕ — *Roi des rois.*

ᏯᏕ · ᏯᏕ · ᏯᏕ · ᏯᏕ · ᏯᏕ · ᏯᏕ · ᏯᏕ · ᏯᏕ · *Roi, fils de Dawith sn* (soslan?) *tsé?* — Figure ressemblant à une arbalète.

Cuivre. Deux variétés. — Pl. 178, n° 9.

Barataieff, part. III, pl. VIII, nos 1 à 3, p. 152-168. — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 83 et suiv.

Si la lecture du surnom de Dawith Soslan ne paraît pas trop hasardée, il est évident que cette médaille ne saurait être attribuée qu'à Dimitri II, son fils. En cette circonstance, je me retranche derrière les deux autorités les plus compétentes en cette matière, MM. Barataieff et Brosset.

Imitation de la monnaie mongole des Gengis-Khanides (3).

Légende mongole :

33. 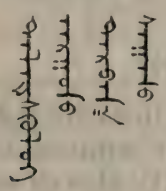

Chaganou
Darougha
Abaghanou
Deledkhégülüksen

Monnaie d'Abagha, vicaire du khan suprême.

℞. Légende arabe, dans un carré, au-dessus de laquelle on aper-

(1) Cf. Rapports de Dimitri II avec le pape Nicolas III, dans Raynaldi, t. XIV, ann. 1289, n° 59. — Brosset, *Hist. de la Géorg.*, addit., p. 305.

(2) D'Ohsson, t. IV, p. 18. — Hammer, *Hist. des Ilkhans*, t. Ier, p. 378 et suiv. — Wakhoucht, p. 76. — Tchamitch, t. III, p. 282.

(3) *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et pol. de St.-Pét.*; Fraëhn, *de Ilkhan. Numis.*, t. II. — *Journal asiat.*, 1842, t. XIII. Lettres de M. de Saulcy à M. Reinaud sur la Numism. orient., p. 116 et suiv., etc.

çoit les restes d'un monogramme géorgien, sans doute celui de Dimitri?. Au centre de la pièce une croix dans un cercle.

بسم الاب *Au nom du Père*
والابن *et du Fils*
وروح القد *et de l'Esprit saint,*
س اله *Dieu.*

En marge : سنة تسع..... ستماية. — *L'an* 6[7]9 (1280-1281).

Argent. Une variété avec la date 680 (1181-1182).

Arrigoni, pl. XIII, n° 39.—Fraëhn, *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et pol.*, t. II, p. 501, n°s 60, 61, pl. IV, n° 6. *De Il-chanorum num.* —Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 84, 85.

34. Même légende mongole d'Abagha.

℞. Légende arabe se terminant par une croix et un ornement.

بسم الاب *Au nom du Père*
والابن *et du Fils*
وروح القدس *et de l'Esprit saint,*
اله واحد *Dieu unique* (1).

En marge : محرم سنة ? ثمانين.... — *Moharrem*, l'an 680.

Argent. Une variété avec la date 681, et sans la croix.

Fraëhn, pl. Ire, n° 62, 63, p. 501. — Brosset, p. 85.

(1) La fin de cette légende pieuse, *Dieu unique*, est en usage chez tous les chrétiens arabes, et se retrouve dans tous leurs livres. On peut aisément faire un rapprochement entre cette légende et le septième verset du cinquième chapitre de la première épître de saint Jean : *Pater, verbum et spiritus sanctus, et hi tres unum sunt.* Il est probable que les chrétiens d'Orient adoptèrent l'usage d'ajouter aux paroles du signe de la croix, ces mots *le Dieu unique*, pour protester contre l'accusation de polythéisme que Mahomet avait portée contre eux dans la sourate 9, vers. 33, et la sourate 61, vers. 9 du Koran. On sait en effet que sur beaucoup de monnaies arabes des Ommiades, des Abbassides, etc., on lit ce verset (S. 9, v. 33) : محمد رسول الله ارسله بالهزى ودين الحق ليظهره على الدين كله و لو كره المشركون « Mahomet est le prophète de Dieu, qui l'a envoyé avec la direction et la religion vraie, afin qu'il la fît valoir sur toutes les autres religions, « quand bien même les associants seraient blessés. » Mahomet entend ici par associants, outre les idolâtres, les chrétiens qui adorent les trois personnes de la sainte Trinité ne formant qu'un seul et même Dieu. C'est M. Reinaud, dont l'obligeance extrême et les talents sont appréciés de tout le monde savant, qui a bien voulu me communiquer les renseignements précieux qui forment la substance de cette note ; aussi je tiens à lui en témoigner ici ma sincère reconnaissance.

35. Légende mongole :

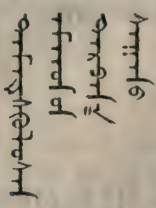

Chaghanou,
Darougha,
Amedoun,
Deledkhegülüksen.

Monnaie d'Ahmed (1) *vicaire du Khan suprême.*

℞. Légende arabe terminée par une croix

بسم الاب *Au nom du Père*
والابن *et du Fils*
وروح القدس *et de l'Esprit saint,*
الاه واحد *Dieu unique.*

En marge : ثلاث .... محرم — Moharrem, l'an [68]3 (1284).

Argent.

Fraëhn, p. 503, pl. Ire, n° 70. — Brosset, p. 85.

36. Légende mongole :

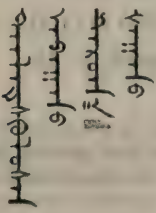

Chaghanou,
Darougha,
Arghounou,
Deledkhegülüksen.

Monnaie d'Argoun, vicaire du Khan suprême.

℞. Légende arabe terminée par une croix.

بسم الاب
والابن
وروح القدس
الاه وحد

En marge : ....صفر سنة خمس ثما — Sefer, an 685 (1286).

(1) Surnommé Darougha par Aboulfeda, E. Orbelian, Hethum, Sanuto, etc.

Argent. Plusieurs variétés (Rebi II, ربيع الاول), 685, 686, 687. Quelquefois le nom d'Argoun est écrit en arabe, ارغون.

Castiglioni, pl. XVIII, n° 13, p. 354, 385, n° 303. — Jacquet, *Journal asiat.*, t. VIII, p. 347. — Tychsen, *Comm. soc. Gotting.*; t. III, *de Num. seldj.*, p. 20, n° 17. — Fraëhn, *Recensio*, p. 180, n° 3, p. 637, — *Mém. de l'Acad. des Sc.*, t. II, n°s 77, 78, etc. — Barataieff, IIIe part., p. 174. — Brosset, p. 85. — *Journ. asiat.*, 1842, t. XIII, lettre VII sur la num. orient., par M. de Saulcy, p. 116, 117.

Wakhtang II (1289-1292).

Arghoun-Khan ayant fait mourir Dimitri II, conféra la royauté au fils du roi Dawith IV, qui s'appelait Wakhtang ; il lui donna toute la Géorgie et sa sœur en mariage. Sur ces entrefaites, Arghoun mourut empoisonné et fut remplacé par Khandjiatou, à qui fut conféré le khanat. Wakhtang mourut aussi peu de temps après, ayant régné trois ans à peine (1).

---

37. En quatre lignes, la légende persane :

پا[د]شا[ة]	*L'empereur*
اعظم سلطان	*Auguste, sultan*
محمود غازان	*Mahmoud Ghazan*
[خان....]	[*Khan*].....

℟. Une croix et la légende بسم الاب والابن وروح القدس الالاه الواحد. *Au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, le Dieu unique.*

Argent.

Tychsen, *de Num. seldj.*, t. Ier, n° 15, p. 20. — *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et pol. de St. Pét.*, t. II, p. 510, n° 105, p. 506, n° 86. — Klaproth, *Reise nach Kaukas*, t. II, p. 537. — *Mines de l'Orient*, t. II, p. 184. — *Journ. asiat.*, t. VIII, p. 344-348. — *Id.* 1835, p. 32.

Une particularité fort intéressante pour l'histoire numismatique

(1) Tchamitch, t. III, p. 295. — Ét. Orbélian, *Hist. de Siounie*, l. LXX. — Saint-Martin, t. II, p. 297. — D'Ohsson, t. IV, p. 83. — Hammer, *Hist. des Ilkhans*, t. Ier, p. 396.

de cette époque est racontée par Étienne Orbélian (1). Il paraît que Kandjiatou remplaça les dracans et les drachmes par des billets en papier avec des caractères et des marques; il voulait ainsi faire disparaître les monnaies d'or et d'argent, et les remplacer par des transactions (2). En cela, Kandjiatou imitait les Chinois, qui avaient émis les premiers de semblables valeurs sous l'empereur Hian-Tsoung, de la dynastie Tang et le Khan Qoubilaï, qui avait emprunté lui-même ce système aux inventeurs (3). A commencer de cette époque, les monnaies géorgiennes deviennent extrêmement rares et finissent par disparaître complétement dès la première moitié du XIVe siècle.

Dawith VI (1292-1310).

Dawith, fils de Dimitri II, était à l'ourdo de Kandjiatou, quand Wakhtang II mourut. Le Khan, pour récompenser Dawith des services qu'il lui avait rendus en s'emparant de la ville de Thongouzalo dans le Roum, lui donna la couronne de Géorgie et la ville de Tiphlis en 1294. Mais Dawith ne jouit pas longtemps des faveurs des Mongols; Ghazan-Khan, l'un des successeurs de Kandjiatou, voulut reprendre la Géorgie, et envoya dans ce but son lieutenant Khoutlou-Schah dans le Karthli (4). Dawith fut détrôné et son frère George V fut installé sur le trône par Ghazan-Khan (1299). Dawith alla régner à Khada, où les troupes de Khoutlou-Schah allèrent l'attaquer; il se retira alors dans la forteresse de Tziscaré, située au delà des montagnes de Tzkhawat et demanda la paix, qui lui fut accordée moyennant un kharadj. Vers 1309, Dawith vint attaquer son frère Wakhtang, qui régnait à Tiphlis, le vainquit et mourut sans avoir pu profiter de sa victoire (1310).

---

(1) *Hist. de Siounie*, l. LXX.

(2) D'Ohsson, t. IV, p. 101-106.

(3) Rubruquis, *Voy. en Tartarie*, c. XXXIX (Ed. Bergeron, p. 91, t. Ier), s'exprime ainsi : « La monnaie commune de Cathay est faite de papier de coton, grande comme la main, et sur laquelle ils impriment certaines lignes et marques faites comme le sceau du Khan.—Cf. aussi Klaproth, *Mém. relat. à l'Asie*, t. Ier, p. 375-388. — Sur l'origine du papier-monnaie (Paris, 1822, 4°). — Du Halde, *Descr. de la Chine*, t. II, p. 163.—Baron de Chaudoir, *Monn. de la Chine, du Thibet, du Japon*, etc. (St.-Pét. f°), pl. XX et XXI.—Brosset, *Hist. de la Géorgie*. Cf. règne de Wakhtang II. — *Journal asiatique*, t. XIII, lettres sur la Numism. orientale, adress. à M. Reinaud par M. de Saulcy, p. 113, n° 7.

(4) Étienne Orbélian, l. LXX.

38. السلطان محمود *Le sultan Mahmoud*
غازان خان *Ghazan-khan,*
خلد الله ملكه *Que Dieu fasse prospérer son règne !*

℟. بسم الاب *Au nom du Père*
والابن وروح *Du Fils et de l'Esprit*
القدس الالاه *Saint ; le Dieu*
ᲯᲠ · Შ · الواحد *Unique ! Roi Dawith.*

La lettre Შ a une croix inscrite dans sa panse.

Argent. Pl. 178, n° 10.

Castiglioni, p. 354, pl. XVIII, n° 13. — Barataieff, IIIe part., p. 172 et suiv. — *Mém. de l'Acad. des Sc.*, t. II, p. 510, n° 115 (Fraëhn). — Brosset, *Revue de num. géorg.*, p. 86.

Giorgi VI (1318-1346).

Giorgi V (1299-1301) ne fut roi que de nom ; peu de temps après son avénement au trône, Ghazan-Khan l'avait renversé et avait donné la couronne à Wakhtang III, son frère, qui régna en même temps que Dawith VI. Giorgi VI, au contraire, administra son royaume comme aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait avant lui ; il posséda la Géorgie tout entière, avec le Somkheth, le Cakheth, le Héreth, le Karthli, le Tao, le Chawketh et le Clardjeth. Il chassa les Osses qui dévastaient le Karthli et imposa un kharadj aux habitants du Caucase. Ce prince profita aussi du démembrement de l'empire de Gengis-Khan pour chasser les Mongols de ses États. Giorgi VI, à qui ses exploits valurent le nom d'*Illustre*, conquit encore le Ran, le Chirwan et l'Imereth (1330).

Imitation de la monnaie de Jean (Ier ou II?), empereur de Trébisonde (1).

39. ᲯᲠ · ᲪᲜ · · · · *Le roi Giorgi.* — Le roi debout, tenant un sceptre et ayant sur la tête une couronne à trois fleurons.

℟. Θ ΑΓΙΟϹ ΕΥΓΕΝΙΟϹ. — Saint Eugène debout, nimbé, tenant une croix.

(1) Pfaffenhoffen, *Essai sur les aspres comnénats*, pl. IV, n° 35.

Argent. Trois variétés. — Pl. 178, n° 11.

Journal asiat., 1841, 3e série, t. XII, p. 385, avec pl. Lettre de M. Erdmann à M. Reinaud. — Pfaffenhoffen, *Essai sur les aspres comn. ou blancs d'argent de Trébisonde*, pl. IV, nos 38, 39, 40. — Barataieff, IIe partie, pl. Ire, n° c. — *Mém. de la soc. d'arch. de St. Pét.*, t. III. *Die Komnenisch. silbermünz.*, par M. de Khœne, p. 106.

M. Erdmann est le premier auteur qui ait décrit cette monnaie et ses variétés (1). Ce savant croyait y voir la figure de l'empereur Léonce et celle du khalife Abd-el-Malek. M. le baron de Pfaffenhoffen (2), qui publia après M. Erdmann ces curieux monuments, sans avoir eu connaissance du travail de son devancier, les avait attribués à Jean IV (1447-1458), empereur de Trébisonde, et s'exprimait ainsi : « Peut-être, Jean, qui avait été associé à l'empire avant sa révolte contre son père et avant son exil, fit-il frapper une monnaie en son nom, en Ibérie, où il s'était réfugié. » Plus loin, le même auteur ajoute : « Si le buste et le nom de saint Eugène ne se voyaient au revers de ces monnaies, on serait tenté de croire ces pièces étrangères à Trébisonde. » M. de Pfaffenhoffen, avec un tact qui distingue les véritables numismatistes, reconnaissait dans ces monnaies un atelier étranger à Trébisonde, il indiquait même la Géorgie comme le lieu de la fabrication. M. de Pfaffenhoffen n'avait plus qu'un pas à faire pour reconnaître dans ces monnaies des médailles géorgiennes frappées à l'imitation des aspres comnénats ; seulement il a eu tort, je crois, d'attribuer à Jean IV les monnaies qui servirent de prototype à celles que je publie, car il est évident qu'après Giorgi VI, les rois de Géorgie ne furent plus rois que de nom et ne battirent plus monnaie (3) ; par conséquent, les pièces de Trébisonde qui servirent de modèles à celles de Giorgi VI, durent être frappées avant l'an 1308, époque à laquelle ce prince monta sur le trône. C'est donc aux règnes des Commènes Jean Ier ou Jean II, que les prototypes de nos imitations géorgiennes doivent être restituées. Le prince Barataieff (4) et après lui M. Brosset (5), avaient

(1) *Journal asiatique*, 1841, t. XII, p. 385-387.

(2) *Essai sur les aspres comnénats*, pl. IV, nos 38, 39 et 40.

(3) Les rois de Géorgie reprirent seulement au XVIIIe siècle la fabrication de leurs monnaies, sous le règne du roi Bakar. (Barataieff, part. IV, p. 1, pl. Ire et II.)

(4) IIe part., pl. Ire, c.

(5) *Rev. de num. géorg.*, p. 55.

attribué à Giorgi III les monnaies que je classe au règne de Giorgi VI; mais comme ce prince régnait avant l'existence même de l'empire de Trébisonde, on comprend que leur attribution tombe d'elle-même. De son côté, M. de Khœne (1) voulait reporter les prototypes de nos pièces géorgiennes à l'empire de Constantinople, sans tenir aucun compte de la présence de saint Eugène, qui est figuré au rêvers. Pour moi, je suis convaincu que les monnaies en question conviennent très-bien à Giorgi VI, car les alliances que les rois géorgiens et les Comnènes de Trébisonde avaient contractées sous les règnes de Dawith VI et de Wakhtang III, avaient amené des rapports de commerce qui furent facilités par la ressemblance des monnaies des deux pays. Toutefois la monnaie des deux peuples quoique semblable, avait en Géorgie un nom particulier; le nom de *cirmanéoul* fut donné aux pièces de Trébisonde et celui de *giorgaoul* à celles de Géorgie (2).

ROI BAGRATIDE DE L'IMERETH?

Imitation de la monnaie byzantine de Manuel Comnène (3).

40. Buste de saint Georges, nimbé et vu de face, tenant une lance.

℞.	.....
الدين.....	*de la religion...*
م شاة؟ بن داود	*m schah fils de Dawith,*
بن باشحونظا؟	*Fils de Bachounta?*
امير المومنين	*Prince des croyants.*
سنة[...]	*L'année....?*

En marge, un reste de légende, probablement une date ...وسه...

Cuivre, petit module. Inédite. — Cab. de Fr., pl. 178, n° 12.

Pour la première fois, nous voyons paraître sur une monnaie de la Géorgie le buste de saint Georges, patron de cette nation, ainsi que nous l'apprennent les chroniqueurs du moyen âge : *Hi homines*,

(1) *Mém. de l'Acad. d'archéol. de St.-Pét.*, t. III, p. 106. Die Komn. Silberm. mit. d. H. Eugen.

(2) Code de Wakhtang, part. VII, 15.

(3) Saulcy, *Monn. byzantines*, pl. XXVIII, n° 5.

dit le cardinal de Vitry (1), *Georgiani nuncupantur, eo quod sanctum Georgium, quem in prœliis suis contra gentem incredulam, advocatum habent et patronum.* Gauthier de Metz (2), dans son roman rimé, raconte aussi la même chose :

> Celle gent son boin crestien,
> Et ont à nom Georgien,
> Car S. Georges crient toujours,
> En battaille et es estours
> Contre païen; et si l'auroent
> Sur tous autres et l'honnourent.

Il faut remarquer ici que cette représentation du saint patron de la Géorgie sur cette monnaie d'imitation grecque, est entièrement due au caprice du graveur; car les Géorgiens, qui n'eurent point de types monétaires qui leur soient particuliers, reproduisaient, en copiant les médailles des peuples leurs voisins, les images qui y étaient représentées, sans y attacher d'importance. Nous avons vu ainsi les figures des rois perses de la dynastie sassanide, celles des rois arsacides de Parthie, des empereurs de Constantinople, des princes arabes, des Comnènes de Trébisonde, etc., représentées sur les pièces des rois de la dynastie bagratide. C'est donc par une coïncidence purement accidentelle, que saint Georges se trouve occuper ici la place qui lui convient de droit, comme patron et protecteur de la Géorgie.

Le revers de notre médaille qui contient la légende arabe, offre quelques particularités que je ne puis passer sous silence; d'abord que peut signifier le mot *Bachounta* ou tout autre nom approchant (car l'absence des points diacritiques des lettres arabes empêche de lire la légende d'une manière positive). S'il n'était pas trop téméraire de voir dans ce mot le nom de Wakhtang, on pourrait supposer que cette pièce a été frappée par un prince du nom de Dawith (*Daoud*), sur lequel l'histoire garde le silence, attendu que les canons des rois de Géorgie ne mentionnent aucun roi du nom de Dawith qui aurait succédé directement à son père, l'un des Wakhtang dont parlent les annales. Le titre de *prince des croyants*, donné aussi au Dawith incertain dont il est question, n'a jamais été pris par les méphés, qui n'employaient que celui de *splendeur du monde et de la religion*. Je présume que cette médaille a dû, à cause

(1) Cardinal de Vitry, l. I, c. LXXIX.
(2) Roman de la mappemonde.

des a singularité, être frappée par un des souverains géorgiens, qui formèrent à une certaine époque un royaume à part dans l'Imereth (1).

Après le règne de Giorgi VI, la Géorgie, à proprement parler, n'a plus de monnaies royales, car les pièces des khalifes ommiades, celle des khans mongols, des schahs de Perse, des sultans ottomans, frappées à Tiphlis (2), ne peuvent point être regardées comme étant du domaine de la numismatique géorgienne, aussi je n'ai point cru devoir les faire entrer dans mon mémoire.

En terminant, qu'il me soit permis de remercier les savants dont le bienveillant concours m'a été si utile dans l'accomplissement de mon travail. En première ligne, je citerai mon savant professeur, M. Reinaud, à qui je dois un grand nombre de précieux renseignements, que lui seul était à même de me donner, et qui m'ont surtout aidé dans le classement des monnaies que j'ai décrites. Je dois aussi à la bienveillance et à l'amitié dont m'honorent MM. de Saulcy et Adrien de Longpérier, d'avoir traité un sujet difficile et que je n'eusse certainement point abordé, si leurs conseils et leurs encouragements ne me fussent venus en aide, dans la tâche bien au-dessus de mes forces, que je m'étais imposée. Enfin, rappeler les noms de MM. Charles Lenormant, Henri Lavoix, Charles Defrémery, à Paris; L. de La Saussaye, à Blois; le marquis de Lagoy, à Aix; Fréderic Soret, à Genève; Jules Friedlaender, à Berlin, et le commandeur B. de Khœne, à Saint-Pétersbourg, c'est assez dire de combien de lumières j'ai cru devoir m'entourer. Je m'estimerais surtout très-heureux, si cet ouvrage recevait des amis de la numismatique orientale, l'accueil bienveillant qu'ils ont bien voulu faire à mes premiers essais.

VICTOR LANGLOIS.

(1) Cf. Brosset, *Hist. de la Géorgie*, t. II, rois de l'Imereth.

(2) *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et pol. de St. Pét.*, t. II, p. 501 et seq., pl. IV, nos 60, 78. — Fraëhn, *Recensio*, p. 180. — Brosset, *Rev. de num. géorg.*, p. 84, 85. — Barataieff, *Introd. aux documents sur la num. géorg.*, etc.

COMPTES

DES DÉPENSES FAITES PAR CHARLES V DANS LE CHATEAU DU LOUVRE,

DES ANNÉES 1364 A 1368.

Le palais du Louvre est le monument le plus remarquable et le plus célèbre de Paris. Depuis François Ier, qui a commencé ce monument tel qu'on le voit aujourd'hui, tous les gouvernements qui se sont succédé en France ont pris à tâche de le perfectionner. On peut dire que soit par la magnificence des bâtiments, soit par les richesses de tout genre qui y sont renfermées, cet édifice est unique dans le monde.

Mais avant le Louvre de la Renaissance et des temps modernes, il y a eu le Louvre du moyen âge. Fondé, dit-on, par Philippe Auguste, augmenté par saint Louis, le Louvre, château gothique, avait été presque complétement refait par Charles V. Bien que les derniers vestiges de cette habitation féodale aient disparu depuis la fin du XVIIe siècle, il n'est pas moins curieux de recueillir avec soin tous les documents qui peuvent nous faire connaître la forme, l'étendue, l'ornementation des bâtiments qui la composaient.

Dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, contenant des extraits des registres de l'ancienne chambre des comptes (1), nous avons trouvé une copie assez exacte faite à la fin du XVIIe siècle, des comptes de Pierre Culdoè, clerc et payeur des bâtiments construits par Charles V. Nous publions ici tous ceux

(1) Je dis à dessein de l'ancienne *chambre des comptes*, car un incendie, qui éclata la nuit du 27 octobre 1737, détruisit la majeure partie des documents originaux déposés dans les archives de cette cour. Les comptes de la chambre aux deniers de nos rois sont au nombre des documents détruits. — Le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal est un volume in-4°, sur papier, relié en parchemin. L'écriture est de la seconde moitié du XVIIe siècle ; nous avons reconnu la main de M. Menant, auditeur et doyen de la chambre des comptes, mort en 1699. Ce ma-

qui sont relatifs au château du Louvre. Henry Sauval, auteur du livre si connu des *Antiquités de Paris*, avait eu sous les yeux les originaux de ces comptes; il en a extrait de curieux détails sur le Louvre de Charles V, détails répétés depuis dans toutes les histoires de Paris.

Les comptes rendus par Pierre Culdoè pour les bâtiments du Louvre sont au nombre de huit. Ils commencent avec le mois d'avril de l'an 1364, époque de l'avénement au trône du roi Charles V, et se terminent à l'an 1369, à la mort de Pierre Culdoè. Ils contiennent cent trente articles que nous avons numérotés afin d'y renvoyer plus facilement. Ces articles se divisent ainsi :

Dix sont relatifs aux jardins du Louvre : ce sont les numéros 1, 2, 3, 4, 107, 125, 126, 127, 129, 130.

Cinquante-trois à la maçonnerie : On peut voir les numéros 5, 6, 7, 13, 14, 18 à 57, 59, 60, 61, 62, 119, 120, 121, 122, 123.

Les numéros 8, 9, 10, 58, 118, 124, ont trait à la charpente;

Les numéros 11, 109, 112, à la serrurerie;

Les numéros 15, 16, à la vitrerie.

Enfin quarante-sept articles se rapportent à l'ameublement :

Ce sont les numéros 63 à 99, 101 à 106, 108, 110, 111, 115, 116, 117.

Dix-neuf à différents objets.

Je vais reprendre séparément chacune de ces divisions, en m'appliquant à signaler les points importants qui s'y rencontrent.

MAÇONNERIE.

Dans cette division, qui est l'une des plus curieuses, nous comprenons les fournitures et mains-d'œuvre de pierres de toute sorte employées à l'agrandissement du Louvre. Sauval observe que Charles V ayant trouvé ce palais trop bas, *le rehaussa en quelques endroits de cinq toises, en d'autres de six, et le couronna de terrasses* (1). La quantité des pierres employées dans ces agrandisse-

gistrat, curieux de nos antiquités nationales, avait copié dans les registres de la chambre une foule de pièces très-curieuses, la plupart détruites aujourd'hui ; il en avait formé un Recueil de quinze volumes in-8°, qui de la bibliothèque de M. Leber a passé dans la bibliothèque de la ville de Rouen. (Voy. Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, etc., composant la bibliothèque de M. C. Leber. Paris, 1839, in-8°, 3 vol. — T. III, p. 175.

(1) *Antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 11.

ments est des plus considérables. Nous n'avons que des extraits du compte où il en est question ; c'est le troisième : les achats s'élevèrent à la somme de mille cinq livres, et un seul entrepreneur livra jusqu'à cent bateaux de pierres de Vitry. Les carrières, encore très-exploitées de nos jours, des environs de Paris, Bicêtre, Gentilly, Charenton, Vitry, Vaugirard, avaient aussi fourni leur contingent. (Voy. art. 18.) Le grand escalier neuf qui conduisait aux quatre étages du palais, avait été l'objet de soins tout particuliers ; les fondations en avaient été assises sur huit quartiers de pierres prises à Notre-Dame des Champs. (Voy. art. 19.) A chaque étage était placé un banc de six pieds et demi de long sur deux de large, afin que le roi pût s'y reposer.

Un fait curieux est relaté à l'article 25, c'est l'achat de dix tombes, payées chacune quatorze sous parisis à la fabrique de l'église des Saints-Innocents, et employées à faire des marches à ce grand escalier.

Sauval avait déjà signalé cette circonstance en parlant du même escalier dont il a donné une description curieuse qui ne sera pas déplacée ici :

« La grande vis de ce palais étoit toute de pierre de taille, ainsi « que le reste du bâtiment ; et de même que les autres de ce temps-là, « elle étoit terminée d'une autre fort petite, toute de pierre encore et « de pareille figure, qui conduisoit à une terrasse dont on l'avoit « couronnée ; chaque marche de la petite portoit trois pieds de long, « et un et demi de large ; et pour celles de la grande, elles avoient « sept pieds de longueur sur un demi d'épaisseur, avec deux et demi « de giron près de la coquille qui l'environnoit.

« On voit dans les regîtres de la chambre des comptes qu'elles « portoient ensemble dix toises un demi pied de hauteur, que la « grande consistoit en quatre-vingt-trois marches, et la petite en « quarante-un : elles furent faites à l'ordinaire de la pierre qu'on « tira des carrières d'autour de Paris. Et comme si pour les faire, « ces carrières eussent été épuisées, pour l'achever on fut obligé « d'avoir recours au cimetière Saint-Innocent et troubler le repos « des morts....

« Nous l'avons vu ruiner en 16.. quand Louis XIII fit reprendre « l'édifice du Louvre, sous la conduite d'Antoine Le Mercier. Pour « le rendre plus visible et plus aisé à trouver, maître Raimond le « jetta entièrement hors d'œuvre en dedans la cour, contre le corps « du logis qui regardoit sur le jardin ; et pour le rendre plus su-

« perbe, l'enrichit par dehors de basses tailles, et de dix grandes « figures de pierre, chacune couverte d'un dais, posées dans une « niche, et portées sur un pied d'estal : au premier étage, de côté et « d'autre de la porte, étoient deux statues de deux sergens d'armes que « fit Jean de Saint-Romain ; et autour de la cage furent répandues par « dehors, sans ordre ni symmetrie, de haut en bas de la coquille, « les figures du Roi, de la Reine, et de leurs Enfans mâles; Jean « du Liége travailla à celle du Roi et de la Reine; Jean de Launay « et Jean de Saint-Romain partagèrent entre eux les statues du duc « d'Orléans et du duc d'Anjou; Jacques de Chartres et Gui de « Dampmartin, celles des ducs de Berry et de Bourgogne: et ces « sculpteurs pour chaque figure eurent vingt francs d'or, ou seize « livres parisis. Enfin cette vis étoit terminée des figures de la Vierge « et de Saint-Jean, de la façon de Jean de Saint-Romain et le fronton « de la dernière croisée étoit lambrequiné des armes de France, de « fleurs de lis sans nombre, qui avoient pour support deux anges, et « pour cimier un heaume couronné, soutenu aussi par deux anges « et couvert d'un timbre chargé de fleurs de lis par dedans. Un ser- « gent d'armes haut de trois pieds, et sculpté par Saint-Romain « gardoit chaque porte des appartemens du Roi et de la Reine qui « tenoient à cet escalier : la voute qui le terminoit étoit garnie de « douze branches d'orgues et ornée dans le chef des armes de leurs « Majestés, et dans les paneaux de celles de leurs enfans, et fut tra- « vaillée tant par le même Saint-Romain que par Dampmartin à « raison de trente-deux livres parisis ou quarante francs d'or (1). »

Nous avons dû citer entièrement la description précédente, parce qu'elle fera mieux comprendre les comptes de Culdoè sur le même objet. Cet escalier était orné de sculptures et décoré d'un assez grand nombre de statues, de celles entre autres qui représentaient le roi, la reine et les princes de sa famille. Sauval donne le nom de plusieurs sculpteurs dont les comptes de Culdoè ne parlent pas et qui probablement travaillèrent au Louvre à une époque plus récente. A l'article 46 de nos comptes, nous trouvons un détail de sculptures exécutées par Jean de Saint-Romain que Sauval a négligé d'indiquer : ce sont le bœuf et l'aigle des évangélistes saint Luc et saint Jean.

L'article 42 fait mention de six milliers de pierres enlevées *sainement*, par ordre de Raimond du Temple, d'un hôtel situé à Saint-Germain des Prés, qui avait appartenu à Mme de Valence. Nous

(1) T. II. p. 23.

sommes surpris que Sauval n'ait pas relevé cette circonstance assez curieuse pour être remarquée. Il dit seulement, à propos de la rue Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Germain, que cette rue, en 1366, se nommait la rue *Madame-la-Valence* (1). Jaillot, dans ses recherches sur Paris (2), se contente de citer Sauval ; puis il ajoute, mais sans donner de preuves, que, dès l'année 1312, la rue Sainte-Marguerite portait le nom de Madame-la-Valence, qu'elle le conserva jusqu'en 1368, où elle fut détruite pour creuser les fossés de l'Abbaye, et rétablie un peu plus loin dans la même direction, sous le nom de rue Sainte-Marguerite. Le nombre des pierres prises de l'hôtel de Valence et employées à la construction du Louvre indique assez que cet hôtel avait beaucoup d'importance. Dans un compte de l'an 1364, relatif à l'hôtel Saint-Paul, il est dit que tout le *merrien* (ou bois de charpente) de l'hôtel Madame de Valence, avait été mis en chantier pour servir aux *œuvres* que le roi faisait faire à son hôtel de *Saint-Pol*.

D'autres articles du chapitre de la maçonnerie pourraient donner lieu à des observations importantes. Je me contenterai de signaler le n° 48, relatif aux cheminées, le n° 52, relatif aux fenêtres qui étaient au nombre de soixante-douze, et le n° 51, où se trouve indiquée l'étendue des différentes salles du Louvre, et principalement de la salle Saint-Louis. Les n°s 23, 30 et 43 des comptes de Culdoè justifient pleinement l'assertion de Sauval qui dit que cette salle tombant en ruine, Charles V la détruisit pour établir à la même place deux autres salles qui prirent le nom de salles du Roi et de la Reine.

Les articles 39, 40, 41, contiennent l'indication de la quantité de plâtre employée chaque mois dans les travaux de maçonnerie, pendant les années 1365 et 1366. L'article 59 fait connaître le prix qui était payé chaque jour aux pionniers, tailleurs de pierres, etc. Nous signalerons aussi l'article 113, qui rappelle une aumône de six francs d'or faite par ordre du roi à une femme impotente, veuve de Jean Colombel, maçon, qui s'était tué en travaillant au Louvre.

Dans les articles 18, 39, 42, 53, 59, il est fait mention de l'architecte à qui Charles V avait confié la reconstruction du Louvre, Remond du Temple, qui exerçait en outre les fonctions de sergent

(1) *Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 149.

(2) *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, etc. Paris, 1775, in-8°, t. V, quartier Saint-Germain-des-Prés, p. 56.

d'armes du roi. Dans ces articles il est toujours désigné par ces mots : *maistre Remond*. Bien que, d'après les articles précités, il soit chargé de la direction des travaux, ce n'est que plus tard, sous le règne de Charles VI, que Remond du Temple fut investi du titre de maître des œuvres du roi (1).

CHARPENTE. — VITRERIE. — SERRURERIE.

L'article 8, relatif à la charpente, et l'article 16, relatif à la vitrerie, font mention de la chapelle du Louvre, mais sans donner beaucoup de détails. Il s'agit seulement d'un petit clocher à *pendre la clochette* à sonner la messe, et de réparations aux verrières. Sauval a signalé ce fait (2), mais il ajoute sur cette chapelle des renseignements précieux qui se rapportent à l'année 1365, et qui se trouvaient probablement dans le troisième compte de Culdoè, dont un extrait abrégé nous est seulement parvenu. « Raimond du Tem-« ple couronna la porte de cette chapelle d'un grand fronton gothique « de pierre de taille, et Jean de Saint-Romain eut six francs d'or.... « pour le remplir ou lambrequiner d'une image de Notre-Dame, de « deux anges tenant deux encensoirs, et de cinq autres jouant des « instrumens et portant les armes de Charles V et de Jeanne de « Bourbon. Elle avoit quatre toises et demi de large sur huit et « demi de long. Son autel étoit de marbre.... Ses murailles furent « ornées en 1365 de treize figures de pierre qui représentoient cha-« cune un prophète ayant un rouleau en main, qui furent exécutées « par les meilleurs sculpteurs du siècle ; et dans ce temps fut dressé « un oratoire ou prie-Dieu pour le roi, quand il se trouvoit au ser-« vice. Quoiqu'elle fût voutée au reste et qu'elle ne portat que deux « toises cinq pieds de haut, sur vingt toises quatre pieds de circon « férence, on ne laissa pas d'y bâtir une cheminée. Enfin Jean Ber-« nard, charpentier, y fit, en 1366, un petit clocher de menuiserie « terminé d'une tourelle et garni d'une petite cloche. »

L'article 17 du compte de Culdoè, daté du 8 juillet 1364, complète ces détails et nous apprend qu'une nappe couvrait l'autel de marbre, et qu'un étui en soie semé de fleurs de lis, renfermait les *Corporaux*.

L'article 109 nous fait connaître comment était fermée la chambre

(1) Voy. sur Rémond du Temple, un article curieux de M. J. Quicherat, dans la bibliothèque de l'École des Chartes, t. III, 2e série, p. 55.

(2) *Antiquités*, t. II, p. 22.

du trésor particulier de Charles V. Cette chambre était située sous la voûte de la grosse tour. Elle était fermée par quatre grandes portes garnies de bois de cyprès et de trois paumelles [ou pentures (1)] à gonds et à queue d'aronde et de deux verrous à rosettes. Sauval a consacré plusieurs pages à la description du trésor des Rois et des Reines de France (2), mais il ne dit rien de particulier sur celui de Charles V.

AMEUBLEMENT.

Les articles assez nombreux qui composent ce chapitre renferment presque tous des détails curieux. Sauval en avait eu connaissance; c'est de là et d'autres registres perdus qu'il tira la substance de son chapitre intitulé : *Le dedans des maisons royales* (3). Voici quelques détails cités par lui que nous ne retrouvons pas dans les comptes de Culdoè :

« Les poutres et les solives des chambres du Roi et de la Reine « étoient rehaussées de fleurs de lis d'étain doré, et les entrevoutes « de couleur en détrempe; pour les murailles elles étoient peintes « en manière de briques, les croisées treillissées de fil d'archal et de « barreaux de fer; d'ailleurs obscurcies de vitres pleines d'images « de saints et de saintes, ou bien des devises et des armes du Roi « et de la Reine, dont le panneau revenoit à vingt-deux sols....

« En 1365 les lambris de la chambre de parade du Roi où il tenoit « ses requêtes, étoient peints de rouge et de rosettes d'estain blanc.... « La cheminée de sa chambre étoit chargée de douze grosses bêtes, « et de treize grands prophètes qui tenoient chacun un rouleau; de « plus terminée des armes de France soutenues par deux anges et « couverte d'une couronne.

« La chambre aux oiseaux avoit neuf toises de long sur quatre et « demie de large. »

Sauval dit encore : « Tous les regîtres de la chambre des comptes, « touchant les réparations des œuvres royaux depuis le roi Jean « jusqu'à Charles IX, font voir que les portes des principaux ap- « partemens étoient ornées de pratiques de menuiserie; que les ap- « partemens, tant du Roi et de la Reine que des enfans de France,

(1) *Pentures*, bandes de fer destinées à soutenir les portes sur les gonds.
(2) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 314 et suiv.
(3) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 279.

« étoient carrelés, planchés, nattés et lambrissés de bois de chêne « qui coutoit à mettre en œuvre huit sols parisis le millier (1). »

Si nous ajoutons à ces détails que presque tous les murs étaient tendus de grandes tapisseries à personnages, on pourra se représenter l'intérieur du Louvre sous Charles V, où se voyaient réunis les meubles indiqués dans les comptes de Culdoè.

Les articles 87 et 93 contiennent le détail des tables à manger du roi et de la reine, ainsi que du dais dont ces tables étaient surmontées. Le roi n'y avait pas un siége à part : un banc à colonnes de vingt pieds de long, surmonté d'un dais de même étendue et large de trois pieds, réunissait tous les convives. La table, le banc et le dais de la reine avaient absolument les mêmes dimensions.

Signalons en passant l'article 88 qui nous apprend que le *vieux banc de saint Louis* avait été consolidé, et qu'on y avait ajouté une marche.

Les articles 101 à 105 comprennent une description détaillée des *dressoirs* du roi et de la reine. Cette description est d'autant plus utile qu'elle nous apprend que le nom de *dressoir* ne s'appliquait pas seulement aux meubles étagés destinés à recevoir l'argenterie, mais encore à ces pièces d'appartement auxquelles de nos jours on a donné le nom d'*office*. D'après les détails des différents articles de cette dépense, les dressoirs du roi et de la reine étaient d'une très-grande étendue : il entrait dans leur construction douze toises et demie de parpin de pierre ; il y avait en outre un retrait en renfoncement pour mettre la vaisselle, un petit escalier et neuf tables en pierre de sept et huit pieds de long.

Dans l'article 75, nous voyons que l'*étude* du roi était tendue de serge de Caen et de quatre tapis verts. On ne voit pas dans quelle partie du Louvre cette étude était placée, mais on peut croire qu'elle n'était pas éloignée de la *librairie* ou bibliothèque.

Les articles 106, 108, 117 renferment au sujet de cette *librairie* des détails nombreux et précis, la plupart déjà mis en œuvre par Sauval, qui a consacré un chapitre à la tour de la Librairie (2). Néanmoins, les trois articles des comptes de Culdoè sont plus explicites que l'analyse donnée par Sauval et ajoutent quelques détails à ceux qu'il avait déjà fait connaître. Au sujet du bois *d'Irlande* dont étaient lambrissés les murs de la librairie royale, nous trouvons

(1) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 21.
(2) *Antiquités de Paris*, etc., t. II, p. 15.

dans un compte de Pierre Culdoè pour l'an 1364, un renseignement qui ne manque pas d'intérêt : « Robert Gringoire, pour avoir « pris en un batel près la première porte du Louvre IIII^c IIII^xx (480) « pieces de bois d'Illande, et les porter et entasser dedans ledit « chastel en une chambre, lesquels boids ont esté donnez au Roy « par le seneschal de Hainaut, pour les œuvres de son dit chastel, « par marché fait xx s. p. »

D'après l'article 108, Pierre Lescot, cagetier, reçut une somme de dix-huit francs d'or pour avoir fermé de treillage les fenêtres de la tour de la Librairie, afin de protéger les livres contre les *oiseaux et autres bestes*. D'après l'article 117, André Duverger, *fevre* (forgeron), exécuta pour la *librairie du Roy* dix treillis de fer, deux cents petits gonds et deux cents crochets de fer. A quel usage étaient destinés ces gonds et ces crochets? Nous pensons qu'ils devaient supporter les *lettrins* ou pupitres garnissant la muraille, sur lesquels on plaçait les livres, ou bien encore qu'ils tenaient les livres fixés aux pupitres. Pour apprécier la valeur de notre conjecture, il ne faut pas oublier que pendant tout le moyen âge les livres n'étaient pas rangés les uns contre les autres, comme ils le sont de nos jours, mais posés sur le plat, et assez espacés pour être ouverts sans qu'on eût à les déranger.

Les articles 115 et 116 tiennent aussi par un point à la *librairie* de Charles V. Ils font mention de l'argent payé à Mathieu Congnée, *lieur* (relieur) de livres, pour avoir relié le Missel de la Grande Chapelle et les comptes de l'argent payé pour la délivrance du roi Jean. Enfin nous terminerons nos observations sur l'ameublement, en faisant remarquer, d'après l'article 124, que Philippe Seraste, *huchier*, c'est-à-dire menuisier, fut chargé de faire un étui pour l'horloge qui sonnait les heures au Louvre.

LES JARDINS DU LOUVRE.

Les dix articles relatifs aux jardins du Louvre offrent le plus grand intérêt. Ils complètent la description de Sauval : « Le grand « jardin, dit cet auteur, étoit renfermé entre les fossés du Louvre, « la rue Froimanteau, celle de Beauvais et la rue d'Osteriche : le « long de la rue Froimantel, il portoit six toises de longueur sur six « autres toises, et cinq pieds de largeur du costé de l'église Saint-« Honoré.... Outre ce jardin, il s'en trouvoit encore quelques « autres autour du Louvre ; car le Roi en avoit un et la Reine aussi,

« mais qui n'ont pas duré jusqu'à la fin du règne de Charles VI, ce « prince en ayant fait des basse-cours.

« Pour ce qui est du grand, il a subsisté près de trois cents ans « entiers avec tous ses accompagnements. Sous Charles V, on l'ap- « peloit le parc et le grand jardin du Louvre, afin de le distinguer « des jardins du Roi et de la Reine qui étoient attachés à leurs appar- « tements du côté de la rivière et de l'église Saint-Nicolas. Sous « Louis XIII, il étoit nommé le vieux jardin, eu égard à un plus « nouveau qu'Henri IV avoit fait planter le long de l'eau, où leurs « Majestés venoient quelquefois se promener. Charles V et ses suc- « cesseurs ont assez bien entretenu ce vieux jardin ; mais Henri III « le gâta entièrement, et Louis XIII enfin le fit ruiner pour conti- « nuer le principal corps de logis de ce palais, sous la conduite de « Mercier. Ce fut dans ce jardin là qu'aux noces du duc de Joyeuse « se firent les joutes, les tournois et les autres galanteries dont nos « historiens nous ont laissé de si belles descriptions, et c'étoit encore « dans le même jardin qu'Henri III d'ordinaire faisoit battre ses « dogues contre ses lions et ses taureaux (1). »

Sans parler des treillages en bois à losanges, surmontés de fleurs de lis et armoriés des armes du roi, de la reine et des enfants de France, ainsi que de pavillons de même sorte placés sur une élévation en terre, il y avait dans ces jardins une assez grande variété de fleurs et de plantes de toute sorte. Entre ces plantes, à l'article 105, nous citerons la sauge, l'hysope, la lavande; entre les fleurs, à l'article 125, les lis, les violettes et les roses doubles vermeilles ; enfin, à l'article 127, il est fait mention de *dix-sept cents* ceps de vignes, payés huit francs d'or, qui avaient été plantés de chaque côté des treillages et contre les pavillons. A l'article 129 nous trouvons *douze milliers* de fraisiers. Comme on le voit, rien n'était négligé pour donner à ces jardins toute l'utilité et tous les agréments possibles à cette époque.

LE ROUX DE LINCY.

I. Compotus Petri Culdoe clerici, etc., de receptis et misis per eum factis pro operibus castri Luparæ, ab anno 1362 usque ad 4 martii 1363.

Compte Pierre Culdoe lieutenant de noble homme messire Jean de Danville chevalier, chastelain du chastel du Louvre, des receptes

(1) *Antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 13.

et mises par luy faictes à cause de certaines besognes qui ont esté faictes es jardins dud. Louvre, à la plaisance du Roy nostre Seigneur, commençans ou mois de mars 362 et finissant au mois de mars CCCLXIII après ensuivant.

. . . . . .

DESPENSE.

1. Perin Durant jardinier, pour avoir quis plusieurs bonnes herbes et icelles plantées ausd. jardins du Louvre, ou mois de mars 1362, en XVI francs XLVIII s. p. la pièce. XIIII l. VIII s. p.

2. Jean Baril faiseur de treilles, pour avoir faict un grand préau esd. jardins, et faict de merrien (1) un losengié tout autour à fleur de liz et à creneaux; et faict deux chaières et couvert par dessus de lozenges, et armoié des armes du Roy et de nosseigneurs de France; pour motte, merrien, osier et peines de ce, par lettres de recognoissance données le 15 jour de juillet CCCLXIIII; en francs XVIII s. p. la pièce. XXX l. p.

3. Pierre Hubert faiseur de treilles, pour avoir relié les haies losengés d'entour lesd. jardins, ou mois de février 1363, et drecié environ la moitié desd. hayes que le vent avoit abatues; pour merrien, osier et peine de ce, par lettres de recognoissance données le 15 jour de juillet 1364, en francs XVIII s. p. la pièce. IX l. p.

4. Jean Baril, pour avoir faict une motte de tere et de poulce, et dessus un paveillon de merrien à treilles, losengié et armorié des armes du Roy, de la Royne et de nos seigneurs de France; et y avoir faict un pont levis, ou mois de mars CCCLXIII, pour merrien, osier et peines de tout ce, par lettres de recognoissance données le 15 jour de juillet 364, en francs XVIII s. p. la pièce. XXXVI l. p.

Charles par la grace de Dieu Roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Sçavoir faisons que nous pour le bon rapport qui faict nous a esté de la personne de Pierre Culdoé, iceluy avons faict et establi, et par ces lettres faisons et establissons clerc et payeur de noz oeuvres, aux gages, proffict et emolumens accoustumés, tant comme il nous plaira. Si donnons en mandement par ces presentes, à noz amez et féaux les gens de nos comptes que sur ce pris le serment dud. Pierre, iceluy laissent et facent joir et user dud. office; et à tous nos autres justiciers et sujets que à luy en faisant led.

(1) *Merrien*, bois de charpente. Voy. Du Cange, *Glossaire*, v° *Materia*.

office en tout ce qui en dépend et pourra dépendre, obéissent et entendent diligemment. En tesmoin de ce nous avons faict mettre à ces présentes le scel duquel nous usions paravant que nous venissions au gouvernement de nostre Royaume. Donné à Paris, le 19e jour d'avril l'an de grace 1364.

Ainsy signé par le Roy. B. FRANÇOIS.

II. Compte Pierre Culdoé, clerc et payeur des oeuvres du Roy nostre sire, des receptes et mises par li faictes, à cause du dict faict (pour les oeuvres et réparations du chasteau du Louvre), depuis le VIe jour de juillet 1364.

DESPENCE. MAÇONNERIE.

5. Guillaume du Moutier carrier, pour une auge de pierre de cinq pieds de long et trois pieds et demye de lé, tenant une queue et demye d'eau, pour mettre emprès le puis du Louvre, pour servir à la cuisine. VI l. p.

6. Jean Dure maçon, pour faire le pan de mur depuis la tour de la chapelle avec la tour vers la *Fauconnerie*, dessassoir et assoir VI ou VII ommois de pierre en lad. tour par dessous en plusieurs lieux, où mestier estoit; et au dessus, changer toutes les pierres qui faisoient à changer jusqu'à l'entablement ; par marché faict XLIIII fr. valent 39 l. 12 s. p.

7. Jean de Chaumont et Jean de Neufunir maçons, pour faire l'une des tours d'emprès le pontlevis, et devers le pan de mur ensuivant; et la tour qui fait le coin sur Saine, devers Paris ; dessassoir et rassoir V ou VI ornes de pierre, partout où mestier estoit, changer toutes les mauvaises pierres jusqu'à l'entablement etc. et pour faire en la douve des fossez environ deux toises de mur etc. XXXVI fr. val. XXXII l. VIII s. p.

CHARPENTERIE.

8. Maistre Jean Bernard, charpentier, pour faire un petit clocher en la grand chapelle à pendre la clochette à sonner la messe, pour mettre un pallet de fust en l'huis de la chambre du Roy, et faire quatre marches de fust ou dessus la terrasse plomée par où le Roy monte ou galetas, etc.

9. Jean Aubert, charpentier, pour faire deux forts huis, l'un enchassillé et lié, de VI pieds et demy de lonc et de 5 pieds de lé,

pour la sale Saint-Louis, et l'autre claire de VI pieds et demy de long et de quatre pieds de lé; et de plaine paulme d'espoisse, glue à double parement, pour mettre iceluy huis en l'une des tours du vielz pont devers Paris. Item pour faire X huis simples joins à double foulure, tous de chesne, pour mettre ez lieux plus necessaires du Louvre, etc., XVI. l. XVIII. s. p.

MERRIEN.

10. Pour quatre solives et XV chevrons pour faire treteaux pour asseoir les esteaux des cuisines ou garde manger du Louvre, etc. Pour le merrien des X estaux à boucher, pour mettre ez cuisine et ez garde manger du Louvre, etc.

FERRURES.

11. Andrieu Du Vergier, pour faire en la salle du Louvre un grand serrure et une clef, en l'huis de la grand chapelle une serrure à boce, un verrouil et une clef à l'huis de la chambre M. d'Estampes, en montant à la tour une serrure plate à l'entrée de la salle au chastelain. Et pour faire en la tour, dessous la chambre du Roy, deux grandes serrures à boce et deux clefz; et en la tour dessous la chapelle aux huis de la tour deux serrures à boce et deux verrouils. Item en l'huis de la chambre de la fourrière une serrure à boce, etc. Item à l'huis des grands degrez d'emprès la terrasse une serrure à boce. Item pour faire en la salle où le Roy mangiest une serrure et un verrouil, etc., VI. francs val. CVIII. s. p.

VOITURES ET LABOURS.

12. Jean Alant, pionnier, pour curer les fossez d'entour le chastel du Louvre jusqu'à vif fond de terre et le conduit qui va à Saine, etc., VI.XX.IIII. francs pièce XVIII. s. p. val. C.XI. l. XII. s. p.

13. Richar Auvet, voicturier, pour amener de Saint-Germain des Prez aux Tuilleries sur la rivière de Seine VI.C. quarreaux de pierre, et de l'autre part la rivière rechargé lesdits carreaux et mener au Louvre, par marché faict, IIII. l. p.

14. Thomas du Maret, batellier pour passer par l'eau de Saine lez Tuilleries, de Saint-Germain des Prez lesd. V.C. carreaux de pierre, et iceux descendre aux degrez du Louvre, par marché faict, etc., LX. s. p. Summa VI.XX.VI. l. XVIII. d. p.

VOIRIÈRES ET AUTRES CHOSES.

15. Guillaume Brisetout, voirier, pour XX pieces de verre neuf en la chambre du Chastelein (en un autre endroit il y a : et de ses escuyers) en sa garde robe, etc.

16. Item le d. Guillaume pour rapareiller les voirieres de la grand chapelle du Louvre, celles du galetas et celles des trois chambres du Roy au Louvre, par marché faict, XL. s. p.

17. Jean Le Grand, chasublier, pour faire deux custodes, froncier, docier et parement à une nape, un autel de marbre, un estuy pour corporaux couvert de soye et semé de fleur de lis, pour aneaux et tissu de soye à pendre les d. custodes, par marché faict à li par le d. maistre Jacques, 8e jour juillet 1364, VIII. l. p.

Summa operum istius compoti V.C.LI. l. XIII. s. VI. d. p.

III. Louvre. — Le commencement de ce compte manque ; il y a environ cinq ou six cahiers adirés. Il est daté en un endroit : *Magnum compotum de operibus et reparationibus Luparæ a 18 octobris 1364 usque ad primam maii 1367.*

Nota. Il n'y a que la recepte et partie du premier chapitre de despence qui manque.

Pour achapt de pierre montant à 5000 l. en fr. à 18 s. et en francs à XVI s. 2180 ; que toute la despence n'y soit.

DESPENCE.

1er art. du 1er chapre de despence qui reste de ce compte :

18. Jean Le Mane quarrier, pour avoir livré aud. Louvre pour les oeuvres dessus dattées, cent batelées de quartiers de pierre, de 3 et de 2 piedz et demy de long, et de deux piedz de lé, à l'un des bouts de la pierre de Vitry ; chacun batel portant par eau le poids de 1600 tonneaux de vin, achetées de li par led. maistre Remond, 23e jour de mars 1364, chacun poids de tonnel XVI s. p. vaut la batelée XII l. p. par quittance etc., qui font en francs d'or XVIII s. p. XII.C.L l. p.

(Les autres pierres venoient de Wiestre (1), pierre de lyais de N. D. des Champs, pierre de Gentilly, pierre de Saint-Leup de Serans, du pont de Charenton, de Vitry, carrières de Valgirard (2).

(1) *Wicestre*, aujourd'hui Bicêtre.
(2) *Valgirard*, aujourd'hui Vaugirard.

19. Pour les fondemens de la grand viz VIII quartiers de pierre du feriont de N. D. des Champs; (*sic*) chacun quartier de quatre pieds de long et de deux pieds et demy de lé, chacun quartier acheté un franc d'or. VI l. VIII s. p.

20. Pour 58 marches de lyais de VI pieds et demy de long et de 2 pieds et demy de lé, dont 17 ont esté mis à la grand viz neuve, et 41 employés en la tour vers la fauconnerie, chacune marche XIII s. III d. p.

21. Pour 8 couvertures de lyais qui font reposoirs pour le Roy ez quatre estages de lad. viz, chacune couverture de VI pieds et demy de long et de 2 pieds de lé, achetée chacune piece XL s. p.

22. Pour 32 toises d'entablement pour les murs des sales et chambres neuves du Roy et de la Royne; chacune toise XX s. p.

Summa II.M.LVIII l. XVIII s. p. de XVIII s. pour franc, et VII.C.IIII.XX.XVI l. XVI s. p. de XVI s. pour franc.

23. Pour quatre grans cartiers de lyais, pour quatre corbeaux qui sont au pignon de la chambre du Roy où fut la sale Saint Louis, à XX s. p. le quartier.

24. Pour deux grans couvertures de pierre de lyais, chacune de sept pieds de long de 2 pieds de lé, et d'un pied et demy d'espoix; l'une pour l'huisserie de la sale neuve du Roy et l'autre pour l'huisserie de la sale neuve de la Royne aud. Louvre, chacune piece achetée cinq francs d'or cy VIII l. p.

25. Thibaut de la Nasse marguillier de Saint-Innocent, pour dix tumbes dont l'on a faict marches en la grand viz neuve dud. Louvre, achetée de li chacune tumbe pris ou cimetière dud. Saint-Innocent à XIIII s. p. par quictance VII l. p.

26. Pour deux couvertures de lyais, chacune de sept pieds de long, et de 2 pieds de lé; pour 2 apuis ez fenestrages de la sale du Roy, chacune trois francs d'or IIII l. XVI s. p.

27. Pour 24 marches de lyais pour la grand viz neuve, chacune de 7 pieds de long et de 2 pieds et demy de lé.

28. Pour autres 24 marches semblables.

29. Pour 14 petites marches pour la petite tournelle de la grand viz à monter sur la terrasse.

30. Pour la maçonnerie des murs où fut la sale Saint-Louis.

Somme VII.C.XX l. p. franco pro XVI s. et XVIII.C.XIIII l. XIIII s. IIII d. p. fr. pro XVI s.

31. Pour VII.XX toises de grand parpin d'un pied et demy de lé, pour tuyaux de cheminées etc.

32. Pour 28 corbeaux de pierre de lyais de N. D. des Champs, pour les quatorze poutres des sales et chambres de la Royne, à x s. par chacun. XIIII l. p.

33. Pour la cheminée de la chambre à parer du Roy etc.

34. Pour voute de la cave de l'eschançonnerie du Roy.

35. Pour marches pour l'entrée de la garde robe emprès l'eschançonnerie, et pour la tour qui fait fer à cheval devers l'Artillerie etc.

S. XVII.XX l. pro prima expensa.

Summa VII. M. II. C. LXII F. X s. p. franco pro XVIII s. p. et IIII. M. IIII. C. XLVI l. XIX s. VIII d. p. franco pro XVI s. p.

AUTRE DESPENCE POUR CHAUX.

36. Pierre Engeran, marchand de chaux, pour avoir livré XVI muids de chaux, le 23 octobre 1364, chacun muid IIII F. I s. X d. p. cy LXV l. IIII s. p. fr. 18 s. p.

37. Pour trois sextiers de chaux en pierre, pour blanchir la tuille des salles et chambres neuves du Roy etc.

Summa V. C. XLV F. XIX s. p. franco pro XVIII s. p. et III. C. IIII. XX. XIIII l. VII s. p. franco pro XVI s. p.

AUTRE DESPENCE POUR SABLON.

38. Michaut Roussel, ayde à maçon, pour avoir mis du mortier pour les oeuvres de maçonnerie du d. Louvre, XVI muids de chaux, et livré le sablon au prix d'un franc d'or chacun muids, cy XVI fr. d'or, XIIII l. VIII s. p.

Summa IIII. XX. XVI l. XVIII s. p. franco pro XVIII s. p. et VII. XX l. XVIII s. p. franco pro XVI s. p.

AUTRE DESPENCE POUR PLASTRE.

39. Le xe juin 1365, fut marché faict par le d. maistre Remond à Pierre Tournant et autres plastriers, de livrer aud. Louvre pour les oeuvres d'iceluy lieu, certaine quantité de plastre cuit, au prix de XXIIII s. p. chacun muid.

Du 23 juin 1365 jusqu'en juillet XXXV l. VIII s. p.
juillet 1365 somme IIII. XX. XVI l. XIX s. p.
aoust 1365 somme VI. XX. VI l. VII s. p.
septembre 1365 somme VII. XX. V l. V s. p.

octobre 1365 somme VIII. XX. X l. IX s. p.
novembre 1365 somme IIII. XX. VIII l. XVIII s. p.

40. Autre recepte de plastre, au prix de XXXII s. p. chacun muid, à cause que busche estoit encherie du 22 novembre 1365.

Du 22 novembre et mois de décembre 1365, somme IIII. XX. VIII l. VIII s. p.

janvier 1365 LXIX l. IIII s. p.
février 1365 VII. XX. IIII l. XVI s. p.
mars 1365 VII. XX. II l. XVI s. p.
avril 1366 IIII. XX. VII l. IIII s. p.
mai 1366 IIII. XX. XIX l. XII s. p.
juin 1366 jusqu'au 4 juillet IIII. XX. XIII l. XII s. p.

41. Autre recepte de plastre, au prix de XXVIII s. p. pour chacun muid.

Depuis le 4 juillet jusqu'au 20 XLVIII l. VI s. p.

Autre recepte de plastre au prix de XXX s. pour chacun muid.

Du 25 juillet jusqu'à la fin d'aoust C. XV l. XV s. p.

septembre 1366 VI. XX. X l. XVII s. VI d.p.
octobre 1366 C. V l. VII s. VI d. p.
novembre 1366 IIII. XX. X l. p.
décembre 1366 LXX l. X s. p.
janvier 1366 XLVI l. XVII s. VI d.
février 1366 VI l. XV s. p.
mars jusqu'au 17 XV l. II s. VI d. p.

4ª Expensa. Summa abalia II. M. XIX l. IIII s. p. franco pro XVI s. p.

42. Autre despence pour maçonnerie.

Jean de Chaumont et Jean de Neufmur, tailleurs de pierre, pour avoir abatu sainement de l'hostel qui fu madame de Valence, à Saint-Germain des Prez, VI milliers et III. C de quarreaux de pierre, pour les oeuvres dud. Louvre, au prix de IX s. p. chacun cent montent XXVIII l. VII s. p. par marché faict par led. maistre Remond du Temple XXVII l. p.

43. Pour avoir abbatu les creneaux depuis la tour devers la Taillerie, tout au long du costé des jardins jusqu'à la tour devers la Fauconnerie, et en retournant de l'autre costé de la salle Saint-Louis dont on a osté une assize pour l'encorbeillement qui court tout au long des murs et des tours etc. Le 15 janvier 1365 fut mesuré la besogne en la manière qui ensuit: — Premièrement le pan de mur entre la tour qui faict fer de cheval devers l'Artillerie, et la tour devers la

Fauconnerie, a de long quinze toises et demy et deux pieds, et de haut depuis le commancement de la neufve maçonnerie jusqu'à l'enchapement endroit les planchers, trois toizes deux pieds valant cinquante deux toizes et demy, deux pieds. Item pour les deux arcs de pierre d'icelles aisances. Item lad. tour devers la Fauconnerie a de pourtour XI toizes parmy le milieu ; et de haut depuis la neufve maçonnerie jusqu'à l'enchapement deux toizes et demyes. Item pour le chauffedos endroit la chambre de la Reine.

Item le pan de mur devers les jardins entre icelle tour et la tour du milieu a de long dix huit toizes, trois pieds.

Item lad. tour du milieu devers lesd. jardins a de pourtour six toizes, cinq pieds et demy.

Item pour la saillie des encorbeillemens d'icelle tour pour le chauffedos de l'oratoire du Roy, onze toizes, douze pieds et demy.

Item pour la voute dud. oratoire une toize et demy etc.

Somme IX.C.XII toizes demyes demy quart c. s. chacun toize carrée, parmi quelz ont esté quis eschaffaux, chables, engins, taillie et assis la pierre ; fait le mortier ; et l'en leur a livré la matière sur le lieu.

Le mur de la salle Sainct-Louis, les fondements ont dix pieds de parfont, sur cinq toises et un pied de long, etc.

44. Pour avoir abattu trois viez pignons, l'un où fut la terrasse plomée, et les deux autres en la chambre où le Roy souloit gesir aud. Louvre, par marchié faict XLVIII s. p.

45. Colin le Charron, tailleur de pierre, pour avoir taillé une huisserie (1) et la voussure empointée (2), et un chanteau ou quel a un archet ; et dedans iceluy un escu de France à destre de deux angelos ; icelle huisserie entre la salle neuve du Roy en sa chambre, devers la rue d'Otheriche aud. Louvre, par marché faict XIIII l. p.

46. Jean de Sainct-Romain, ymager, pour avoir taillé deux reprinses (3), l'une un beuf et l'autre un esgle, chacun tenant un rouleau en maniere des Evangelistes, lesquelz servent sur le chanteau où sont les armes du Roy, pour porter le pignon du dernier étage de lad. viz, par marché VI l. VIII s. p.

47. Drouet de Dampmartin, tailleur de pierre, pour avoir taillé

(1) *Huisserie*, toutes les pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte.

(2) *Voussure empointée*, baie de porte en arc aigu. Cette locution, pour exprimer ce qu'aujourd'hui on appelle improprement *ogive*, a déjà été signalée aux lecteurs de la *Revue*. (Voy. t. VII, p. 69.)

(3) *Reprinses*, cul-de-lampe.

une huisserie à voulsure empointée et un chanteau ouquel a un archet; et dedans iceluy archet un escu des armes de la Royne, devers la rue d'Osteruche, par marché XIIII l. p.

48. Jean Bairot, maçon, pour avoir faicte l'assiette de maçonnerie du gros mur de IX pieds d'espois, lequel faict closture tout contremont entre les sales et chambres neuves du Roy et de la Royne, aud. Louvre, devers la Taillerie; et y sont faictes trois grandes cheminées, chacune de quinze pieds de lé pardevant, et de douze piedz ou font, endroit les contrecœurs, l'une pour la sale du Roy, l'autre pour la sale de la Royne, et l'autre pour la sale de commun, l'un en droit l'autre; et sont faictes les languettes (1) et manteaux de pierre de taille et les jambes et les huisseries où il appartient; et est fondé led. mur huit pieds et demy en terre, etc.

49. Jean de Sainct-Romain, pour avoir faict quatre images de pierre, assavoir une de N.-D. et une de Sainct-Jean, pour les deux pignons de la grand viz neuve, une de Sainct-Michel et l'autre de Sainct-Georges, pour les deux costez du pignon de la grand chambre du Roy, où fut la sale Sainct-Louis, etc. XIX l. IIII s. p.

50. Jean Bairot, maçon, pour avoir dessellé tous les bouts de viez poutres qui estoient esd. sales et chambres de la Royne, et assis les vingt-huit corbeaux de liaiz qui portent les quatorze poutres de dessus, pour plastre et peine XVI l. XVI s. p.

51. Logemens neufs : la sale contient XXXIX toises et demye, XIII pieds et demy; la chambre à parer, devers la Fauconnerie, contient trente-deux toises, la chambre en suivant vingt-huit toises et d. et six pieds ; la grand chambre derrière où fut la salle Sainct-Louis, 33 toises trois quarts et deux pieds, et les autres deux chambres de la Reyne, devers la Taillerie, LI toizes demye et XII pieds, qui font IX.XX.VI toizes six pieds et demy à V s. le pavement de plastre et platras, la toize IX.XX.XIII l. IX d. p.

52. Pour avoir mis en plastre LXXII croisées et chassis, sçavoir :

En la salle neuve du Roy, ... 24 chassis.
En sa chapelle, ... 4 chassis et 2 fenestres.
En ses trois chambres devers la Fauconnerie, en l'allée des aisances et icelles aisances, XVI chassis et 2 fenestres.

(1) *Languettes.* On nomme languettes les entre-deux ou séparations qui se trouvent dans un même tuyau de cheminée pour séparer les cheminées de différentes chambres.

En la tour qui fait fer à cheval, 10 chassis.
En la tour devers la Fauconnerie, 24 chassis.
En l'allée de la terrasse, 2 chassis.
Devant l'huis de salle du Roy, 1 chassis.
En ses deux chambres, devers la Taillerie et en l'allée des aisances, 34 chassis.
En la tour emprès, 26 chassis.
Item en la salle la Reyne et en sa chapelle, 19 chassis et 2 fenestres.
En ses trois chambres, devers la Fauconnerie, en l'allée des aisances et en icelle, 26 chassis.
En ses deux chambres, devers l'Artillerie et ez aisances, 30 chassis.
En la salle du commun et en la salle emprès, 10 chassis.
En l'eschançonnerie et en la grand chambre emprès, VI chassis.

Qui font 247 chassis et VI fenestres, etc., pour IIII.XX.I huis neufve.

Summa ab alia IIII.M.VI.C.LVIII l. XV s. p. franco pro XVIII s. p. et X.M.IIII.XX.XV l. III s. I d. en pit. par. franco pro XVI s. p.

AUTRE DESPENSE POUR FAVERIE.

53. Le 14 mars 1364, fut marchié faict par led. maistre Remond à Andrieu Vergier, fevres (1), de faire et livrer aud. Louvre, griffes, tirans, barreaux, gougeons et treillis de fer, au prix de XIIII. d. p. la livre.

54. Pour un huis de fer et deux manteaux avec un boulon de fer à le fermer, pour le manteau de la cheminée en l'estude du Roy, par marché faict, X. l. p.

Summa ab alia XLVII. l. VI. s. II. d. p. franco pro 18. s. et VII.C.XLVIII. l. VII. s. X. d. p. franco pro XVI. s.

AUTRE DESPENSE POUR VOICTURES ET LABOUREURS.

55. A Jean De Vaux, voicturier, pour avoir pris en l'hostel qui fut Madame de Valence, à Sainct-Germain des Prez, et amené aud. Louvre VI.M.CCC. carreaux de pierre, à XX. s. p. chacun cent, LXIIII. l. p.

(1) *Fevres*, serrurier.

56. Pour avoir amené XI. tumbes prinses à Saint-Innocent, par marché, pour la grand viz neuve, XXIIII. s. p.

57. Pour avoir pris aux Blancs Manteaux et en la grand Rue Sainct-Denis, cinq images de pierre qui y ont esté taillées et iceux amenez sainement, pour la grand viz neuve, cy IIII. l. XVI. s. p.

Summa IIII.XX.VIII. l. p. franco, pro XVIII. s. et IIII.XX.IX. l. V. s. X. d. franco pro XVI. s. p.

AUTRE DESPENSE.

58. Yvert Doublet, charpentier, pour avoir livré XII. aiz de chesne ordonnez pour molles à tailler pierres XXIIIII. s. p.

Summa ab alia IIII.XX.IX. l. IIII. s. p. franco pro 18 s. p. et VI.XX. l. IIII. s. IIII. d. franco XVI. s. p.

Autre despence de journées faictes aud. Louvre de pionniers et tumbereaux de taillerie de pierre, de maçons et aides, à cause de plusieurs besognes faictes appartenant aux oeuvres d'iceluy lieu, tant pour les fondemens de la grande viz neuve (1) comme ailleurs aud. Louvre, osté gravois des viez edifices qui ont esté abbatus et nouvelles besognes qui y ont esté faictes depuis le mois d'avril 1365, en la maniere que led. maistre Remond du Temple les a ordonnées.

Les semaines et jours et les noms des ouvriers cy après ensuivent.

59. Pionniers chaque semaine, nom surnom et les tournées chaque semaine environ XXX.

Pionniers à II. s. VI. d. par jour.

Tailleurs de pierre V. s. VI. d. par jour.

Un homme et son tumbereau VIII. s. p. par jour, quelquefois VI. s. VI. d. p.

Sommes des premières journées XXI. l. XVI. s. p. francs XVIII. s. p.

Et des autres journées IX.C.IIII.XX.XVI. l. XVII. s. VI. d. p. francs p. XVI s.

Autres journées depuis le 25 avril 1366 jusqu'au 10 avril 1366, etc.

Sommes des journées dernières VII.C.XVII. l. XVI. s. X. d. franco pro XVI. s. p.

AUTRE DESPENSE POUR MERRIEN.

60. Baudinet le Courtier, marchand de merrien, pour XVI.C.L. pièces de merrien, premièrement vingt cinq poutres les vingt chacune

(1) *La grand viz neuve*, le grand escalier neuf.

de VI. toizes de long et d'un pied et demy de fourneture, les quatre autres chacune de sept toizes de long. Item 366 solives chacune de deux toizes et demye de long, etc.

Summa ab alia XVIII.C.XII. l. XII. s. p. franco pr. 18. s. p.

Et III.M.IIII.C.XL.IIII. l. XVI. s. VI. d. ob. p. franco pro XVI. s. p.

AUTRE DESPENSE EXTRAORDINAIRE.

61. Martin Ville et autres ses compagnons aydes aux maçons, pour leur vin que le Roy nostre seigneur leur donna aud. Louvre pour ce par quictance etc. en deux francs d'or XXXVI s. p.

62. Richard Pitois et autres, maçons et tailleurs de pierre pour leur vin que le Roy nostred. seigneur leur donna par mandement, sous le sel secret donné 18 jour d'octobre 1365, lorsqu'il alla visiter les œuvres de l'hostel M. d'Anjou à Paris en XX francs d'or XXVI l. p.

Summa ab alia XXXVI s. p. franco pro XVIII s. p. et XLV l. XII s. p. franco pro XVI s. p.

La fin au prochain cahier.

DES DERNIERS TRAVAUX

FAITS

SUR LA PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE.

A PROPOS DU MÉMOIRE DE M. E. DE ROUGÉ, INTITULÉ :

Mémoires sur l'inscription du tombeau d'Ahmès chef des nautoniers.

Ire partie. Paris, Franck. 1851, in-4°.

J'aurais pu me borner à faire connaître le mémoire de notre collaborateur M. E. de Rougé, par une de ces analyses sommaires qui terminent d'ordinaire les cahiers mensuels de la *Revue*. Mais l'importance de ce travail, la nouveauté des résultats qu'il renferme, m'ont fait penser qu'un compte rendu dans cette forme serait plus qu'insuffisant ; puisque des articles spéciaux ont été consacrés dans ce recueil à l'examen des ouvrages de MM. W. Brunet et Lesueur, le mémoire sur le tombeau d'Ahmès ne doit, ne peut rencontrer ici moins d'attention. Voilà pourquoi, tout en me bornant dans cet examen, je chercherai cependant à donner une idée complète de l'œuvre importante dont vient de s'enrichir l'érudition. Il me sera ainsi possible de communiquer à nos lecteurs, à ceux qui s'occupent de l'Égypte, des découvertes que doit aujourd'hui connaître quiconque aspire à une connaissance même superficielle de la langue et de l'histoire de cette antique contrée. Et Dieu merci ! le nombre de ceux qui prennent intérêt aux progrès de l'érudition égyptologique s'accroît rapidement. On peut dire, sans exagération, que jamais cette branche de l'archéologie générale n'a été cultivée avec plus de succès et n'a jeté plus d'éclat. En Allemagne, M. Richard Lepsius, M. H. Brugsch ont fait faire des pas notables, le premier à la connaissance des hiéroglyphes, le second à celle du démotique ; dans la Grande-Bretagne, MM. Samuel Birch et Hincks, rivalisent avec nos égyptologues français, que les lecteurs de la *Revue* connaissent tous et qu'il ne m'est pas besoin de rappeler.

Au Collége de France, la chaire d'archéologie est heureusement

rendue à l'Égypte, en faveur de laquelle elle avait été fondée. Et un élève de Champollion, M. Ch. Lenormant, répand par un enseignement qu'il a le secret de rendre attachant à ceux même qui sont le plus étrangers aux hiéroglyphes, les principes découverts par son illustre maître. Une école de jeunes érudits se forme dans notre pays, école à la tête de laquelle il faut placer un autre de nos collaborateurs, M. Aug. Mariette, dont les explorations infatigables vont doter nos musées des monuments les plus curieux et fournir à l'étude d'inestimables documents.

Ce grand mouvement de curiosité vers un pays qui a été l'un des berceaux de la plus antique civilisation, m'a rempli d'une sorte d'enthousiasme. Le culte de l'histoire m'a poussé irrésistiblement à me détourner souvent de mes recherches de mythologie et d'histoire religieuse, pour suivre les progrès qui s'accomplissaient autour de moi dans cette voie frayée par Champollion, progrès qui intéressent, il faut le dire pour mon excuse, mes propres études. Qu'on le sache bien, en me faisant le vulgarisateur de découvertes auxquelles je n'ai pas la moindre part, je n'obéis à d'autre sentiment qu'au désir de contribuer à répandre des lumières et à encourager de nouveaux efforts.

Si des liens affectueux m'unissent aujourd'hui à l'auteur du Mémoire que je vais analyser, c'est que j'ai été entraîné naturellement à aimer l'homme qui apportait à la philologie de si beaux résultats, et qui, mû par le seul amour de la science, s'est courageusement adonné à un travail longtemps aride, longtemps improductif, au déchiffrement des textes imparfaitement entendus. Mon amitié pour M. de Rougé n'a d'autre origine que la connaissance que je fis de ses travaux et que l'appréciation que j'ai pu faire de son mérite. C'est à ce titre que je l'ai invité le premier à écrire dans cette Revue, et que j'ai contribué à conquérir à ce recueil un de ses meilleurs collaborateurs. Ainsi les réflexions qu'on va lire, si elles sont constamment favorables à M. de Rougé, n'en sont pas moins dues à une plume complétement indépendante. Je dois sans doute souvent m'éclairer de ses conseils, mais je ne dis jamais que ce que je pense. Il est si rare de rencontrer des admirations désintéressées, que le public croit toujours à de la camaraderie ; mais tout ce que je réclame, c'est qu'on lise, qu'on étudie ce mémoire ; on verra ensuite si mes éloges sont de complaisance.

Le travail de M. de Rougé n'est pas seulement l'étude d'une inscription curieuse, c'est tout un exposé de principes, c'est tout une méthode développée à propos d'une inscription, ou plutôt expliquée

par son application à un monument hiéroglyphique de la dix-huitième dynastie.

Notre collaborateur a choisi un texte d'une époque reculée qui montrât non ce système hiéroglyphique des bas temps, impropre à donner une idée exacte de la langue et de l'écriture égyptienne, mais celle de l'âge pharaonique. Champollion, qui avait pris pour point de départ les monuments de la première époque, et qui n'en pouvait prendre d'autres, avait dû en tirer des conséquences inexactes lorsqu'elles étaient appliquées à des temps antérieurs, et c'est ce que M. de Rougé a dû rectifier. Ainsi, en étudiant les textes anciens, notre savant égyptologue arrive à singulièrement modifier la liste des caractères hiéroglyphiques alphabétiques et des correspondances phonétiques qu'avait donnée Champollion en tête de sa grammaire.

Il poursuit sur une bien plus grande échelle des rectifications que MM. Birch et Lepsius avaient opérées partiellement. Une première remarque à établir, c'est que les voyelles égyptiennes étaient vagues comme celles des alphabets dits sémitiques, et que les voyelles médiales étaient presque toujours supprimées. Ce n'est donc que lorsque la prononciation d'un nom nous a été conservée par les Grecs, comme cela a lieu par exemple pour les noms de Amon et Phthah, que nous pouvons préciser quelle voyelle il faut insérer. C'est ce motif qui a fait adopter par notre collaborateur un système de transcription qui laisse à la voyelle une incertitude que nous ne pouvons encore lever.

Les consonnes proprement dites sont loin d'être aussi nombreuses que le fait croire le tableau donné en tête de la grammaire égyptienne; M. de Rougé a fait disparaître du tableau, d'abord les signes d'une lecture douteuse à cause de leur rareté, secondement des caractères qui ne sont détournés de leur valeur idéographique que dans des cas exceptionnels et qu'on avait, pour ce motif, rangés à tort parmi les signes purement phonétiques. Il ne faudrait pas cependant induire de là qu'à l'époque pharaonique, le phonétisme fût le cas exceptionnel et que l'idéographisme dominât; il est à noter au contraire qu'on rencontre, même dans les textes les plus anciens, des signes représentant le son de la syllabe qui correspondait à l'idée qu'ils représentaient. Au reste le passage du phonétisme à l'idéographisme et réciproquement, s'opère d'une manière assez irrégulière et pour chaque cas, il est presque nécessaire de faire une attribution différente suivant les époques.

Champollion s'était borné à donner pour chaque signe phonétique une transcription dans l'alphabet copte. Notre collaborateur qui, par

ses études philologiques, avait depuis longtemps constaté la différence d'articulations de l'égyptien et de son dérivé, et les affinités qui lient ces articulations, a dû abandonner ce système insuffisant, et placer en regard des signes hiéroglyphiques à la fois la lettre copte correspondante et les lettres affines. L'inspection de ce tableau fournit donc au premier coup d'œil une foule de rectifications à la grammaire du fondateur de la philologie égyptienne, rectifications que M. de Rougé avait déjà établies et justifiées en partie dans des mémoires séparés, la plupart imprimés dans ce recueil.

Cet exposé plus rigoureux et plus simple du système de vocalisation égyptienne n'importe pas seulement à la lecture des mots égyptiens en eux-mêmes, il est encore indispensable pour le classement des signes hiéroglyphiques, sans lequel il n'est pas possible de composer un dictionnaire d'un usage prompt et facile.

La nature multiple des signes hiéroglyphiques, symboliques, idéographiques syllabiques et alphabétiques, s'oppose à ce que l'on puisse adopter pour les mots un ordre aussi simple que celui des clefs ou des lettres radicales initiales. Il est impossible de faire prévaloir l'un ou l'autre caractère, de subordonner les signes à leur sens idéographique ou syllabique, puisque un même signe est tour à tour employé symboliquement et phonétiquement. Un ordre phonétique exclurait d'ailleurs tous les signes purement symboliques, et un ordre symbolique ne permettrait pas de placer en leur lieu, c'est-à-dire sous leurs racines les mots égyptiens écrits alphabétiquement. Cette difficulté dans la disposition d'un dictionnaire égyptien se montre tout de suite dans le *Dictionnaire* de Champollion, lequel n'est, au reste, que l'*Index Verborum* de la grammaire. Ce vocabulaire, pour qui n'en connaît pas d'avance le contenu, est d'un usage pénible, long et incommode.

Il me semble que pour composer un dictionnaire égyptien, il faut adopter une double disposition : 1° se borner à classer les signes par ordre de matière, c'est-à-dire d'objets ou de sujets représentés, 1° ciel, corps céleste, terre; 2° dieux et hommes; 3° animaux; 4° végétaux; 5° constructions; 6° objets mobiliers (vêtements, meubles, etc.); 7° formes géométriques, nœuds, etc. Tel est le classement que M. de Rougé a suivi pour les poinçons égyptiens de l'Imprimerie Nationale et dont le catalogue vient d'être publié (1). Dans cette première partie devront être indiquées à leur ordre de matière les clefs

(1) *Catalogue des signes hiéroglyphiques de l'Imprimerie Nationale, dressé par E. de Rougé*. Paris, Impr. Nat., 1851, in-4°.

ou signes déterminatifs génériques, qui accompagnent les mots écrits phonétiquement et précisent leur valeur. 2° On devra classer les mots écrits phonétiquement suivant l'ordre alphabétique et par radicaux comme dans tous les dictionnaires des langues *sémitiques*.

Ce double dictionnaire pourra comprendre à la fois le système vocal et graphique égyptien, et des numéros de renvoi mettront en rapport chaque classe de représentation écrites; puisque dans la première section se trouveront tous les mots figurés, tous les signes isolés accompagnés de leur prononciation égyptienne, quand elle sera connue, et dans la seconde les mots écrits avec les signes de la première. Ainsi les déterminatifs dont malheureusement Champollion n'a noté, dans sa grammaire, qu'un très-petit nombre, seront tous inscrits dans les diverses classes de représentation auxquelles ils se rapportent, et suivis des numéros indiquant les divers mots qu'on trouve écrits phonétiquement et déterminés par eux. A la suite de chaque caractère syllabique, se trouvera le renvoi au nom phonétique dont il tient lieu et qu'il accompagne souvent par un de ces pléonasmes graphiques que M. de Rougé a ingénieusement observés.

La seconde partie offrant les mots écrits syllabiquement et phonétiquement, contiendra les mots eux-mêmes, suivant un ordre alphabétique convenu. Mais il ne devra présenter que l'ordre des racines; chaque article faisant connaître les divers sens dont cette racine est susceptible.

En effet, en égyptien, de même que dans le *Kou-wen*, ou vieux style chinois, un radical pouvait être employé comme substantif, comme verbe et souvent comme particule, sans subir aucun changement apparent. (Voy. même cit., p. 20.)

La publication d'un dictionnaire de ce genre est un des besoins les plus pressants des études égyptiennes; sans doute dans l'état actuel de nos connaissances égyptologiques, un pareil ouvrage ne peut être qu'un essai fort incomplet; mais, sauf à être amélioré dans des éditions successives ou par des suppléments, ce livre n'en serait pas moins d'une utilité inestimable; et qui est plus à même de le publier que M. de Rougé qui en a recueilli les matériaux, et qui a, par le catalogue dont je viens de parler, esquissé en partie la disposition à adopter?

Revenons au mémoire qui fait l'objet de cet article.

Après avoir, dans ses prolégomènes, fait connaître le système de transcription qu'il adopte pour les mots égyptiens, notre savant confrère passe à l'étude de l'inscription.

L'intérêt de cette inscription avait été signalé par Champollion dans ses lettres. Ce n'est pas seulement, en effet, comme tant d'autres une sèche nomenclature de titres, c'est tout une histoire, la biographie abrégée d'un chef de nautoniers, sorte de commandant de la flottille égyptienne sur le Nil, qui avait servi sous deux des pharaons, qui ouvrent la XVIIIe dynastie, Ahmes et Thouthmès.

M. de Rougé a entrepris une traduction littérale et mot à mot de ce texte précieux conservé dans les papiers de Champollion, et dont il doit en outre à M. Ampère une copie faite sur place. Il n'est pas un mot qu'il n'analyse, qu'il ne décompose; chaque phrase est soumise à une dissection complète, et la nécessité de justifier chaque sens, d'appuyer les traductions proposées, amène l'auteur à l'exposé systématique, tiré d'une foule de textes, des principes de la grammaire égyptienne, de sa syntaxe surtout jusqu'à présent si ignorée. Il le faut dire bien haut, c'est la première fois qu'un texte égyptien est abordé de la sorte. Champollion lui-même donnait encore à la conjecture; ce beau génie philologique n'avait pas eu le temps de réunir toutes les preuves à l'appui de ce qu'il avançait, et sa sagacité suppléait à la difficulté de l'analyse. M. de Rougé qui n'avait point à refaire ce qu'avait fait son illustre devancier, ne s'en est pas tenu là; il a voulu atteindre à plus de rigueur, parce qu'il lui restait moins à découvrir. La lettre que M. Lepsius a adressée à M. Rosellini et qui a été publiée en 1837 dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, lui faisait comprendre qu'il existait une voie, qui, quoique plus longue, ferait cependant arriver plus tôt à l'intelligence des textes hiéroglyphiques, parce qu'elle était plus sûre, et c'est par cette voie qu'il s'est patiemment acheminé. Il a, durant plus de dix ans, préparé l'emploi de la méthode dont ce mémoire est la plus complète application.

Il a cherché, comme il le dit en terminant son travail, dans chaque phrase, la liaison grammaticale des termes; il a étudié attentivement les différences que l'on remarquait dans la syntaxe habituelle de la langue dérivée, le copte; et il a retrouvé la forme antique de l'égyptien, défigurée déjà au commencement de notre ère, et qui, à son origine, se rapprochait beaucoup plus de la forme sémitique.

On pense bien qu'il m'est impossible de suivre l'auteur dans ce merveilleux travail; il faudrait pour cela transcrire le mémoire lui-même. Je me bornerai donc à signaler quelques-uns des résultats les plus importants auxquels notre collaborateur est arrivé; énonçant les

uns et me bornant à noter les autres, omettant d'ailleurs ceux qui avaient déjà été exposés par lui dans des mémoires spéciaux que la *Revue Archéologique* a publiés.

L'interprétation du signe fournit à M. de Rougé l'occasion de remarques extrêmement fines et ingénieuses. De ces remarques il résulte que les deux idées de navigation et de locomotion étaient chez les Égyptiens en quelque sorte inséparables. Dès une époque reculée, on voit, dans les inscriptions hiéroglyphiques, les deux jambes en mouvement ⅄, symbole de la locomotion, souvent remplacées par la barque. Plutarque, dans son traité sur Isis et Osiris, note ce symbolisme à propos des Dieux; il remarque qu'au lieu de représenter le Soleil et la Lune portés sur des chars, ainsi que le font les Grecs, les Égyptiens les représentent parcourant les cieux sur des barques.

En étudiant la forme du nom du personnage principal de l'inscription , Ahmès, et en nous montrant que sa signification est « enfanté par *Aah* » (1), (*la lune*), M. de Rougé fait ressortir une règle de position fort importante; c'est que la forme passive pouvait s'exprimer en plaçant un verbe immédiatement après un substantif, tandis que quand le verbe passif précédait le nom, il fallait nécessairement employer la particule ⸙, *n*, pour le joindre à son complément.

Ainsi, tandis que l'on écrit *Aah-mes* (*Ahmès*, *Amos*), enfanté par la lune, on dit : *Mai n phtah* (*Menephtah*, l'*Amenephtès* de Manethon), aimé de Phtah, ;

Champollion, dans sa grammaire, au chapitre des qualificatifs composés (p. 431), avait bien distingué la différence de signification, suivant la place du substantif composant, mais il n'avait pas tout à fait énoncé la règle, et comme dans l'écriture hiéroglyphique des inversions dans l'ordre des mots radicaux ont souvent lieu, il en résultait que la règle qu'il donne pouvait embarrasser.

Il y a même une conséquence philosophique fort importante à tirer de l'observation de M. de Rougé. M. Letronne, dans un savant mémoire sur l'utilité qu'on peut retirer des noms propres grecs pour l'histoire et l'archéologie (2), à propos du sens différent qu'offrent les

(1) Les voyelles sont ici vagues.
(2) *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIX, p. 102 (1850).

mots dans lesquels entre le radical φίλο, avait observé qu'avant l'introduction du christianisme, on ne rencontre pas de mots exprimant l'idée d'amour de Dieu.

On trouve dans les anciens temps des Théophile, c'est-à-dire des gens qui étaient surnommés : aimés de tel ou tel Dieu, mais point de Philothée, c'est-à-dire de gens s'intitulant *aimant Dieu*. Ce nom ne fut usité que depuis l'établissement du christianisme.

Cela était vrai sans aucun doute pour l'antiquité grecque, mais en était-il de même pour l'antiquité égyptienne. M. Letronne le croyait. Cependant, malgré ce qu'il avait pu dire, il restait encore des doutes. Car, suivant la valeur de position que Champollion assigne au verbe *mai*, un nom dans lequel entrait ce verbe avec un nom de Dieu, pouvait offrir l'idée d'*aimé du Dieu*, ou d'*aimant le Dieu*. Cela dépendait de la position du radical *mai*.

La remarque de M. Rougé acheva de lever cette objection ; car elle montre que dans les noms de ce genre qui offrenten apparence une idée active, tel que celui-ci : *meïamoun*, la préposition doit être considérée comme simplement supprimée par abréviation et qu'il faut lire par conséquent *menamoun*, et traduire *Aimé d'Ammon*. Le dernier fait que l'on pouvait alléguer du nom grec *Philammon*, entendu dans le sens d'aimant Ammon, tombe donc comme toutes les autres objections

C'est le rapprochement des écritures hiéroglyphique et hiératique qui a fourni à notre collaborateur la preuve de l'exactitude de sa remarque, car dans cette seconde écriture la particule est toujours rétablie.

Je ne m'arrêterai point à ce que M. de Rougé dit du scarabée, puisqu'il en a entretenu lui-même les lecteurs de la *Revue*. J'avertirai seulement ceux-ci que dans son mémoire, il a complété ce qu'il avait établi dans son article, et réuni un plus grand nombre de preuves à l'appui du sens et du rôle alphabétique qu'il attribue à cet hiéroglyphe.

Plus l in, page 59, notre égyptologue cite un passage d'une stèle de la XIIe dynastie, où est consignée l'énumération des diverses sortes de prêtresses. Ce précieux document montre que dans l'ancien empire il existait des prêtresses du rang des prophètes, des odistes et des femmes d'un ordre sacerdotal appelé Chennou.

Il semble donc que la hiérarchie sacerdotale présentait en Égypte

un développement correspondant chez les deux sexes. Les textes hiéroglyphiques nous apprennent que chez les hommes, un des prêtres de l'ordre le plus élevé était le *Hev*, chargé de lire à haute voix dans les cérémonies les hymnes ou invocations.

L'hommage de l'Osiridien aux trois esprits divins de l'Occident, que M. de Rougé cite pour éclaircir l'emploi de la particule 𓅱 l'amène à la découverte du rôle de cette particule, rôle qui offrait une grande difficulté. J'ai surtout été frappé de l'extrême sagacité, de la puissance de comparaison, du génie philologique dont ce savant fait preuve dans la discussion de ce problème (p. 63 et suiv.).

Mais une discussion de cette espèce ne peut malheureusement s'analyser, il la faut lire et pour elle-même et comme un excellent exemple de méthode.

Les recherches que renferme le mémoire qui nous occupe, sur le sens de l'abeille, forment le digne pendant de celles qu'il contient, quelques pages auparavant, sur le scarabée. Ces recherches sont un curieux commentaire au livre d'Horapollon, en montrant ce qui dans cet auteur s'est mêlé d'exact aux notions erronées qui le défigurent.

Un autre passage du même livre trouve un éclaircissement plus curieux encore dans ce qui est dit de la tête du lion. M. de Rougé montre comment l'auteur grec a confondu les parties antérieures de cet animal et son chef. Puis il établit, par le rapprochement d'un grand nombre de phrases, que la tête de cet animal 𓁷, était le symbole de la vaillance et par suite de la gloire. Cet hiéroglyphe est toujours redoublé ou écrit avec le signe 𓁸 𓁸, par un motif qu'on n'a pu encore pénétrer.

M. de Rougé ajoute à la classe des signes déterminatifs un caractère dont le sens était jusqu'alors mal déterminé, c'est le nœud 𓋴, qui exprime l'idée de flexion et notamment la flexion des membres. Il en précise l'articulation correspondante avec plus de rigueur que ne l'avait fait Champollion. Il est aussi deux autres signes dont ce savant a éclairci la valeur et l'emploi, ce sont les deux suivants :

Par la comparaison avec des stèles du Louvre, notre collaborateur a reconnu dans le premier une altération du signe 𓋹, représentant la partie inférieure d'un homme, c'est-à-dire les deux jambes, le vêtement qui recouvrait les reins et une partie de la poitrine.

Le déterminatif 𓊹 qui accompagne ce signe, dans l'inscription du

tombeau d'Ahmès, montre que l'idée primitive qu'il exprimait était celle de *suivre*, *accompagner*, sens qui a donné par extension celui d'*obéir*, de *servir*. La phrase dans laquelle ce mot figure révèle en outre une particularité curieuse de la syntaxe égyptienne, et qui rappelle une forme de l'arabe, c'est qu'un verbe régi par une particule peut remplacer un substantif comme sujet logique d'un autre verbe.

Le second signe que je viens de citer représente un vase en équilibre sur son pied. Champollion semble l'avoir confondu avec le signe ⲗ, déterminatif du mot *men*, être stable. Il résulte des rapprochements établis par M. de Rougé, que ce signe est le symbole de la santé, du salut et qu'il correspond à la lettre copte ϫ.

Les rapprochements de toute sorte que M. de Rougé est sans cesse conduit à établir, fournissent en même temps réponse à bien des questions qu'il eût été impossible de résoudre *a priori*. Par exemple on pouvait se demander si un signe était susceptible de plusieurs lectures différentes? Eh bien! des faits contenus dans le Mémoire, il résulte incontestablement que non; mais cela n'est vrai seulement que pour les caractères alphabétiques, car pour les caractères idéographiques isolés, le contraire pouvait avoir lieu. Quant aux caractères syllabiques, c'est une question qu'il est plus difficile de trancher encore nettement. Attendons de nouveaux rapprochements, bien qu'il soit certain que la valeur idéographique des signes semi-phonétiques semi-idéographiques, domine ordinairement, ainsi que le fait voir M. de Rougé par deux exemples (p. 178, 179).

Je terminerai là cette analyse: car je n'ai voulu qu'apprendre aux lecteurs de la *Revue*, quel pas ce Mémoire a fait faire à la science égyptologique. C'est à eux à l'étudier, à le méditer, pour en tirer tous les renseignements qu'il renferme.

L'Académie des Inscriptions a fait imprimer cette dissertation dans ses *Notices et Extraits*; elle a rarement mieux choisi les Mémoires auxquels elle accorde cette faveur. Champollion avait été moins heureux. Mais la savante compagnie réparera, je l'espère, dans M. de Rougé, la rigueur qu'elle montra pour celui qui a été, sinon son maître, au moins par ses travaux son guide et son modèle. Il y a longtemps qu'elle a reconnu qu'il existe peu de champs qui promettent à l'érudition une moisson plus riche que l'antique Égypte, surtout quand ce champ est cultivé par quelqu'un d'aussi expérimenté que notre collaborateur.

ALFRED MAURY.

NOTE SUR QUELQUES NOMS PUNIQUES,

A L'OCCASION D'UNE INSCRIPTION TROUVÉE EN BRETAGNE.

Personne, sans doute, ne se souvient aujourd'hui d'un petit article que j'ai fourni en 1849 à la *Revue archéologique* (1), en réponse à un mémoire de M. Antonin Macé, relatif à une inscription latine conservée dans l'église du bourg de Corseult (département des Côtes-du-Nord) (2). Le monument dont nous nous étions occupés, M. Macé et moi, avait cependant une certaine importance, au triple point de vue de la géographie, de l'histoire et de la linguistique; je puis donc espérer que le lecteur ne me saura pas trop mauvais gré, si je viens l'en entretenir encore, et ajouter à l'explication que j'en ai donnée alors, quelques faits nouveaux qui me paraissent de nature à confirmer pleinement cette explication. Voici ce monument, d'après la copie qu'en a donnée M. Macé, copie qui est parfaitement identique à celle qui avait été publiée, près d'un demi-siècle auparavant, par M. de La Houssaye, dans les *Mémoires de l'académie Celtique* (3) :

D M S
SILICIA.NA
MGIDDE.DO
MO AFRIKA
EXIMIAPIETATE
FILIVM SECVTA
HIC SITA EST
VIXIT AN. LXV
C. FL. IANVARI
VS FIL. POSVIT

M. Macé adoptant l'interprétation d'Hultmann (4), laquelle semble

(1) VIe année, Ire partie, p. 316 et suiv.
(2) Même volume, p. 227 et suiv.
(3) *Dissertation sur Corseult et les Curiosolites*, t. Ier, p. 246 et suiv. du recueil cité.
(4) *Miscellanea epigraphica*, p. 87.

avoir été aussi approuvée par Orelli (1), expliquait ainsi les lignes 2, 3 et 4 de cette inscription :

SILICIA NA(*ta*)
M(*unicipio*) GIDDE DO
MO AFRICA

Je démontrai que cette interprétation était inadmissible, qu'on ne pouvait décomposer ainsi le mot NAMGIDDE, et qu'il ne fallait voir autre chose, dans ce mot, que l'*agnomen* de Silicia, agnomen complétement barbare, sans aucun doute, mais qui pouvait avoir été emprunté à la langue des indigènes de la province d'Afrique, où cette femme était née.

Quelques personnes semblèrent regretter que je n'eusse pas été assez loin : elles auraient voulu qu'après ma démonstration par l'absurde, je reprisse la question directement, que j'essayasse de retrouver dans la langue libyque ou dans la langue punique, l'étymologie du mot *Namgidde*, et que j'en fisse connaître la signification. C'eût été empiéter sur le domaine des orientalistes ; or, je l'avoue, je n'ai jamais aimé à sortir du terrain sur lequel mes études me permettent de marcher avec quelque sécurité ; les excursions de ce genre sont rarement profitables à la science, et trop souvent elles sont, pour ceux qui osent se les permettre, l'occasion de dangereux faux pas. Je me tins donc dans les limites que je m'étais prudemment tracées, espérant que, tôt ou tard, quelque découverte nouvelle viendrait me donner complétement raison.

Ce que j'avais espéré est arrivé ; cette découverte que j'attendais, je l'ai faite, ou plutôt elle avait été faite par mon brave et excellent ami, le capitaine Pigalle du 2e régiment de la légion étrangère. Parmi les nombreuses inscriptions qu'il a bien voulu me communiquer, avec un empressement dont je suis heureux de pouvoir le remercier ici publiquement, se trouvaient les suivantes :

D. M. S.	D. M. S.
L. AEMILIVS	NAMGED
ROGATVS	DE. ROGA
P. V. A.	TI. VX....
CX	C..
H. S. E.	H. S. E.

(1) *Inscr. lat.*, n° 527.

D(iis) M(anibus) s(acrum). ‖ *L(ucius) Aemilius* ‖ *Rogatus* ‖ *P(ius) V(ixit) A(nnos)* ‖ *CX.* ‖ *H(ic) s(itus) e(st).*

D(iis) M(anibus) s(acrum. | *Namged*‖*de, Roga*‖*ti ux(or),* [*P(ia) V(ixit) A(nnos)*] ‖ *C..* ‖ *H(ic) s(ita) e(st).*

D M S
N A M G
E D D E . R
O G A T I
C H A F A
R I S . F I L I
A . V I C S I T
A N N . X X X X V

D(iis) M(anibus) s(acrum). ‖ *Namg*‖*edde, R*‖*ogati* ‖ *Chafa*‖*ris fili*‖*a, vicsit* ‖ *ann(os) XXXXV.*

Ces inscriptions, dont les deux premières sont d'ailleurs remarquables par la longévité des personnages auxquels elles sont consacrées, ont été copiées par M. Pigalle, en 1847, dans les ruines connues aujourd'hui sous le nom de *Khamiça.*

Namgedde, dont elles nous fournissent deux exemples incontestables, est évidemment le même nom que *Namgidde;* rien, en effet, n'est plus commun, dans les langues sémitiques, que la permutation des voyelles A, E et I. Ainsi voilà ma conjecture confirmée : Namgidde était bien un nom usité dans les provinces romaines de l'Afrique. Mais deux langues étaient parlées dans ces contrées, concurremment avec le latin, la langue libyque et la langue punique (1); il resterait donc à chercher à laquelle de ces deux langues ce nom avait été emprunté.

L'inscription suivante, que j'ai copiée à Lambèse, contient dans sa cinquième ligne, un mot qui est aussi incontestablement un nom propre, et qui a, avec celui qui nous occupe, une certaine analogie.

D . M
AELIA . FOR
TVNATA . VX
AN . XL
NAMPAMO
CON . F . C

(1) Voy. Munter, *Primordia Ecclesiæ Africanæ* (Haffniæ, 1819, in-4°), p. 15 et suiv.

D(iis) M(anibus). ‖ *Aelia Fortunata v(i)x(it)* ‖ *an(nos) XL.* ‖ *Nampamo* ‖ *con(jugi) f(aciendum) c(uravit).*

Ce nouveau nom n'était pas inconnu ; il est souvent mentionné dans l'histoire de l'Église d'Afrique, et il fut, entre saint Augustin et un de ses anciens maîtres de Madaure, qui était resté païen, l'objet d'une polémique que je dois rappeler, parce qu'elle nous en fera connaître et l'origine et la signification.

Le plus ancien des martyrs de l'Église d'Afrique s'appelait *Namphamo* (1), et le culte dont il était l'objet, sous le titre d'*archimartyr*, était tellement fervent, que les païens, qui n'en comprenaient pas la portée, le prenaient pour une véritable adoration. *Quis enim ferat*, écrit à saint Augustin le grammairien Maxime, dans une lettre qui nous a été conservée parmi celles du grand évêque (2), *quis ferat..... cunctis præferri diis immortalibus* ARCHIMARTYREM NAMPHAMONEM? Il ne comprenait pas, tant était vive son admiration pour les traditions de l'antiquité classique, que l'on pût abandonner les divinités si poétiques de l'Olympe, pour un personnage portant un nom aussi barbare. Saint Augustin s'étonne, dans sa réponse, qu'un Africain, écrivant à un Africain, se permette de tourner en ridicule des noms empruntés à la langue punique, et bien supérieurs, par leur signification, à tous ceux de la mythologie; *Nam*, ajoute-t-il, *si ea vocabula interpretemur*, NAMPHAMO *quid aliud significat, quam* BONI PEDIS HOMINEM, *id est cujus adventus afferat aliquid felicitatis; sicut solemus dicere secundo pede introisse, cujus introitum prosperitas aliqua consecuta sit* (3)?

Ainsi, nous savons que *Namphamo*, ou *Nampamo* qui n'en diffère que par une nuance de prononciation, est un nom punique, et nous en connaissons la signification. Donc *Namgidde* ou *Namgedde*, qui offre avec ce nom une évidente analogie de composition, appartient à la même langue, et comme ces deux noms ont une partie commune, *Nam*, dont le sens est connu, il ne s'agit plus pour avoir l'explication du dernier de ces noms, que de trouver celle de sa seconde partie, *gidde* ou *gedde*.

(1) Ce nom est écrit *Namphanio* dans tous les textes imprimés; j'ai adopté la correction proposée par M. Cavedoni, dans son savant mémoire *Sopra alcune antiche iscrizioni cristiane recentemente scoperte nella già reggenza d'Algeri.*

(2) D. Augustini oper. ed. Gaume, t. II, *Epist.*, cl. I, n. 16.

(3) *Ibid.* Epist. n. 17.

Là finissait ma tâche; voulant cependant avoir une solution complète du problème que je m'étais proposé, je me suis adressé à mon savant confrère, M. Renan, qui a bien voulu me remettre la note suivante :

« NAMPHAMO ou NAMPAMO est interprété par Gesenius (1) NAAMPAAMO, *suavis* (est) *passus ejus*, ou *cujus passus suavis* (est). *Naam* a, en effet, en hébreu, le sens de *doux*, *agréable*, et *paam* celui de *pas*, *marche*.

« Si l'on adopte cette explication, celle qui se présente le plus naturellement pour NAMGIDDE ou NAMGEDDE est celle-ci : NAAMGADDEH, *bona* (est) *fortuna ejus*, ou *cujus fortuna bona* (est), *Fortunata*.—*Gad* est, chez les peuples sémitiques, la déesse de la fortune, personnifiée dans la planète Jupiter (2). La réduplication du *d* était de rigueur; elle était en puissance dans le *d* final de *Gad*, et reparaît dès qu'il est suivi d'une voyelle.

« Je suppose que l'*e* final (*Gedd*)*e* représente le pronom affixe féminin, *fortuna ejus*. L'*e* est bien, en effet, l'affixe féminin des dialectes araméens, auxquels appartenait le phénicien. Toutefois, on pourrait aussi supposer que ce n'est que la terminaison emphatique *a* et en syriaque *o*, que les dialectes araméens ajoutent à la fin des mots : syriaque *Gado*, chaldéen *Gedda;* alors le sens serait simplement *Bona Fortuna*.

« Cette forme de noms propres : (ille) *cujus boni* (sunt) *pedes*; (illa) *cujus fortuna bona* (est), enfermant une proposition ou une phrase relative, n'est pas rare en hébreu. Ainsi *Eliyyahou* ou *Eliyyah*, (ille) *cujus Iah deus* (est), celui dont Jehovah est le dieu; *Abiyyahou* ou *Abiyyah*, (ille) *cujus Deus auxilium* (est); *Elihou*, (ille) *cujus Deus* (est) *Ille*. Quelques noms même forment des propositions complètes: *Elyehoenaï, ad Jehovam* (conversi sunt) *oculi mei.* »

Si l'on se rappelle combien sont peu nombreux les monuments qui nous sont restés de la langue punique, on ne regardera peut-être pas comme étant tout à fait dépourvue d'intérêt, une découverte qui ajoute à cette langue un mot nouveau dont la composition et le sens sont parfaitement établis. — *Namgidde* étant désormais un nom propre, toutes les conséquences qu'Hultmann et ceux qui ont adopté ses conjectures avaient tirées de l'inscription de Corseult,

(1) *Monumenta Phœnicia*, p. 412.
(2) Genèse, XXX, 11; Isaïe, LXV, 11.

pour démontrer l'existence du prétendu *municipe de Gidda*, tombent d'elles-mêmes. C'est là, si l'on veut, un résultat négatif; mais c'est encore faire avancer la science, que de la débarrasser des erreurs qu'on y avait introduites. — Enfin, l'explication que j'ai donnée de l'inscription de Corseult étant uniquement fondée sur les règles de la science épigraphique, la confirmation que cette explication vient de recevoir ajoute à la confiance que l'on doit avoir dans ces règles, et comme elles peuvent être, et sont tous les jours en effet, appliquées à des monuments du plus haut intérêt sous le rapport historique, c'est là peut-être le résultat le plus important de cette petite découverte.

L. Renier.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Une collection céramique du plus haut intérêt et la plus complète qui existe, est celle formée à la Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres sous l'administration de M. Brongniart et qui s'enrichit tous les jours par les soins de M. Ebelmen, administrateur actuel de cet établissement avec le concours de M. Riocreux, conservateur des collections. M. le capitaine Cosmao-Dumanoir vient d'enrichir la série des produits céramiques du Mexique, de plusieurs objets curieux recueillis dans l'île de Sacrificios, parmi lesquels on remarque surtout des outils particuliers qui semblent avoir servi pour la fabrication des vases et autres ustensiles en terre cuite, ce qui permet de croire qu'un établissement de ce genre a existé dans l'île même. On comprend l'importance de ce don pour la science, puisqu'il permettra d'établir des points de comparaison avec les autres produits céramiques des indigènes du nouveau monde, que possédait déjà le Musée de Sèvres, et qui, comme les produits des autres peuples, sont classés d'après un système qui permet d'établir des divisions selon la provenance, la matière, l'art et l'âge des différents objets qui le composent, ce qui fait naître une étude nouvelle qui, jusqu'à nos jours, n'avait guère été traitée que sous le rapport technique.

Le *Musée céramique de la Manufacture de porcelaine de Sèvres*, qui renferme des échantillons de produits de tous les peuples depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, a été le sujet d'une magnifique publication (1), qui permet aux personnes qui ont visité cette collection d'en conserver un souvenir exact et à celles qui n'ont pu encore la visiter, d'en connaître toute la richesse, tant sous le rapport historique de la fabrication des produits qui y sont renfermés, que pour la beauté de leurs formes et de leur décoration.

— Par décret du président de la république en date du 16 janvier,

(1) *Description du Musée céramique de la Manufacture de porcelaine de Sèvres*, publiée par MM. Brongniart et Riocreux, 2 volumes grand in-4°, dont un de planches en couleur, plus 300 dessins de monogrammes et marques de fabricants et d'artistes français et étrangers, et les marques de la Manufacture de Sèvres depuis l'année 1763.

la Commission des monuments historiques, instituée au ministère de l'intérieur, est composée comme il suit :

Président, M. Lenormant ; *vice-président*, M. Caristie ; *membres*, MM. A. de Longpérier, Le Prévost, Duban, Mérimée, inspecteur général des Beaux-Arts, F. de Lasteyrie, Paul Lacroix, Labrouste, Léon de Laborde, Vaudoyer, Questel, le directeur des cultes, le directeur des Beaux-Arts, le chef du bureau des Beaux-Arts, MM. de Pastoret, de Montalembert, Varcollier ; *secrétaire*, M. Courmont.

— M. Bretagne, numismatiste distingué, vient de publier, dans le compte rendu des séances de la Société académique de Laon, une monnaie tout à fait nouvelle d'un sire de Coucy. Jusqu'à présent, on ne connaissait aucune monnaie des seigneurs de cette famille, et l'on supposait qu'ils n'avaient jamais eu le droit d'en frapper. La pièce publiée par M. Bretagne est un denier de billon portant pour types, d'un côté un châtel à peu près semblable à celui qui se voit sur la monnaie des comtes de Soissons, et au revers une croix pattée cantonnée de croissants. Les légendes sont RADVLFVS et COCIACVS ; elles sont coupées, comme celles de la monnaie des comtes de Boulogne, par des astres, des croissants et autres petits signes. M. Bretagne attribue avec raison ce précieux denier à Raoul II, sire de Coucy de 1242 à 1250. Ce seigneur mourut héroïquement à la bataille de la Massoure.

—L'Académie royale d'histoire de Madrid vient d'élire correspondant notre collaborateur, M. de Longpérier, qui a également reçu le titre de membre honoraire de la Société des antiquaires de Nassau et de la Société rhénane d'archéologie à Mayence.

— On va mettre prochainement en vente, aux enchères, la magnifique collection de médailles de don José Garcia de la Torre, ancien ministre de Ferdinand VII. Cette vente attirera certainement beaucoup d'amateurs à Madrid, car elle comprend des suites très-nombreuses de monnaies celtibériennes, gauloises, romaines, arabes et du moyen âge. Le catalogue qui forme un volume de près de 500 pages, orné de belles planches, a été rédigé par un de nos compatriotes, M. Joseph Gaillard, qui pour la partie arabe a été aidé par don Antonio Delgado. Les séries des grands bronzes romains, des médailles consulaires, des pièces celtibériennes et arabes sont d'une richesse très-remarquable. Pour en donner une idée, il suffit de dire que le catalogue renferme 4175 numéros pour les médailles romaines

seulement, et qu'un grand nombre de ces numéros s'appliquent à des lots qui contiennent quelquefois plus de vingt médailles. Nous reviendrons sur ce catalogue qui forme un véritable livre.

—La Société nationale des antiquaires de France a conféré le titre d'associé étranger à don Antonio Delgado, antiquaire de l'Académie d'histoire de Madrid et auteur du savant mémoire sur le disque d'argent de Théodose, dont M. Mérimée a rendu compte dans la *Revue archéologique* (t. IV, p. 715, et t. VI, p. 263). La Société a aussi élu associé M. de Arneth, directeur du Musée impérial des antiques de Vienne (Autriche).

—La Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine vient de procéder au renouvellement annuel de son bureau. M. J. Audren de Kerdrel a été nommé président; M. Legall, vice-président; M. Lesbaupin, secrétaire; et M. Paul Delabigne-Villeneuve, trésorier.

— Les personnes qui s'intéressent aux antiquités du nouveau monde apprendront avec satisfaction que M. E. G. Squier, l'un des archéologues les plus distingués de l'Union américaine, en ce moment à Paris, et que la Société des antiquaires de France a récemment élu au nombre de ses associés correspondants, va publier incessamment sur le Nicaragua, un ouvrage en 2 vol. in-8° enrichi de planches, de cartes et de vignettes. Il y décrit les antiquités de ce curieux pays encore si imparfaitement connu sous le rapport archéologique. Le plan qu'il s'est proposé de suivre est celui de l'excellent ouvrage de sir Gardner Wilkinson, intitulé : *Customs and manners of the ancient Egyptians.* Nous ne doutons pas que M. E. G. Squier, qui a pu explorer les monuments sur les lieux où l'appelait une mission de son gouvernement, et qui joint aux talents d'un artiste le coup d'œil de l'antiquaire et des habitudes de critique malheureusement fort rares encore au delà de l'Océan, ne traite son sujet avec la même exactitude et le même mérite dont il a déjà fait preuve dans ses précédents ouvrages. Son livre complétera pour l'Europe la connaissance des antiquités mexicaines, dont l'étude, grâce à l'établissement du Musée américain du Louvre et à l'excellent catalogue de notre collaborateur M. de Longpérier, devient abordable à la France. Il y a dans la comparaison des monuments des deux mondes des enseignements et des observations utiles même pour la seule appréciation des monuments de notre Europe.

BIBLIOGRAPHIE.

Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts, par E. H. Langlois, suivi d'une lettre de M. Leber et d'une note de M. Depping sur le même sujet, ouvrage complété et publié par MM. André Pottier et Alfred Baudry. Rouen, Lebrument, 1851. 2 vol. in-8°.

Tous les antiquaires connaissent Hyacinthe Langlois, de Pont de l'Arche, cet artiste original, auteur de tant de travaux archéologiques sur le moyen âge, écrits d'un style piquant et remplis d'un intérêt que n'ont pas toujours des recherches plus profondes et plus savantes. Hyacinthe Langlois, s'il ne savait pas tout ce qui s'était dit à propos du sujet dont il parlait, si son érudition était incomplète, comme celle d'un homme qui n'avait eu ni maître, ni ressources, avait par contre appris et observé bien des choses que les érudits ne savent pas. Il portait dans ses recherches la même originalité, la même verve qu'il mettait dans ses croquis, dans ses dessins. Son incorrection même plaît plus que la régularité monotone d'un crayon et d'un burin plus classiques.

Nous ne faisons au reste que consigner le jugement qu'a rendu le public. Car les livres de Langlois sont aujourd'hui extrêmement recherchés. Le modeste antiquaire rouennais trouve, même à Paris, des appréciateurs et des gens qu'il peut instruire. Ses aperçus, malgré le court horizon qu'il avait sous les yeux, sont pleins de vérité. Langlois avait entrepris peu de temps avant sa mort, un grand travail sur la danse des morts dont les représentations du cimetière Saint-Maclou, à Rouen, lui avait donné l'idée. Ce travail, il l'entendait comme tous ceux qu'il avait déjà faits, autant en artiste qu'en antiquaire. L'œuvre du premier était terminée, il ne restait qu'à compléter celle du second, quand la mort vint le frapper. Heureusement ces premiers essais n'ont pas été perdus pour l'archéologie; le conservateur de la Bibliothèque de Rouen, M. André Pottier, et un jeune parent de Langlois, M. Alfred Baudry, se sont chargés

d'achever et de publier le travail du regrettable antiquaire. Et après de longues et consciencieuses recherches, ils viennent de livrer au monde l'*Essai sur les danses des morts*.

Il est rare de voir des héritiers mettre dans la publication des œuvres inédites d'un défunt, autant de munificence et de zèle qu'en ont montré les éditeurs. Rien n'a été négligé par eux pour élever à la mémoire du noble artiste un monument digne de ses mérites.

Comme exécution typographique, ce livre ne le cède à aucun de ceux que produisent nos premières presses parisiennes. Décidément Rouen, sous ce rapport, ne le cède pas à Paris, et Martin Morin a encore de dignes successeurs. L'ouvrage est accompagné de cinquante-quatre planches et de nombreuses vignettes, dessinées et gravées par Hyacinthe Langlois lui-même, par sa fille, Mlle Espérance Langlois, enfin par deux fort habiles artistes, MM. Brevière et Tudot. Les planches si précieuses, si indispensables pour l'intelligence d'un pareil sujet n'ont point été épargnées. Partout où le lecteur a besoin d'avoir une représentation sous les yeux, pour juger de l'exactitude d'un rapprochement, du style d'un sujet, il est sûr de la rencontrer.

Les deux éditeurs et en particulier M. Alfred Baudry, qui a la plus large part dans cette publication, se sont attachés à rassembler tout ce qui pouvait mettre l'essai de Langlois, vieux déjà de plus de quinze ans, à la hauteur des derniers travaux. Une bibliographie complète de tout ce qui a été publié sur la danse des morts, termine l'ouvrage. Ceci est dû aux éditeurs. Il n'y a que des éloges à leur donner pour le soin avec lequel elle est rédigée.

Sous le titre de Recherches supplémentaires sur le personnage de la Mort dans l'antiquité et au moyen âge, sur l'Origine de la danse des morts, sur l'Étymologie du mot *macabres*, sur l'Introduction de la Mort dans les représentations théâtrales, sur quelques Monuments relatifs à la danse des morts, les éditeurs ont fait un travail complet et intéressant sur la matière; nous n'en pouvons juger les idées, nous y sommes trop bien traité pour les combattre, et on pourrait nous accuser de partialité. Tout ce que nous croyons être en droit de dire, c'est qu'un semblable travail fait du livre de Langlois ce qu'il y a maintenant de plus complet, de mieux conçu sur la danse des morts. Ce supplément dû à l'érudition de MM. A. Baudry et A. Pottier, sans enlever au travail de Langlois aucune de ses qualités, rien de son originalité, ajoute à ce livre un genre de mérite qu'il n'était pas dans l'esprit de l'artiste normand de rechercher. L'ouvrage est toujours le fruit d'une érudition pittoresque on ne

saurait mieux qualifier le genre de travail de Langlois; grâce aux éditeurs il est en même temps un travail approfondi.

ALFRED MAURY.

Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn, par BEAULIEU. Paris, Lenormant, 1851. In-8°.

M. Beaulieu poursuit avec ardeur l'exploration de nos antiquités gallo-romaines. Frappé comme tous les esprits judicieux de l'impossibilité de tirer des textes anciens des indications suffisantes pour connaître l'état des Gaules sous la domination romaine, il rassemble et décrit soigneusement tous les monuments qui peuvent parer au silence des écrivains. C'est par des monographies qu'il procède d'abord. Il étudie séparément diverses localités, puis quand il en a suffisamment saisi le caractère archéologique, il lie leur description à celles de localités analogues. C'est ce que ce savant antiquaire avait fait pour la Lorraine, dans l'*Archéologie de cette province*; c'est ce qu'il vient de faire pour certains établissements d'eaux minérales, qui remontent à l'époque romaine, Vichy, Plombières, Bains, Niederbronn.

Les descriptions de M. Beaulieu sont surtout importantes pour la connaissance des divinités topiques. Les monuments qu'il fait connaître, et dont il donne les planches, ne nous fournissent pas seulement des noms, noms presque toujours insuffisants pour apprécier le caractère de ces divinités, lorsqu'elles ne sont pas mises en rapport avec ceux des divinités latines, mais nous en montrent encore les attributs et le caractère.

Ces renseignements sur la religion gauloise trouvent leur complément dans ce que l'auteur rapporte des croyances populaires, ce *caput mortuum* de la foi de nos aïeux les Gaulois. M. Beaulieu a le bon esprit de recueillir attentivement dans les contrées qu'il visite, toutes ces superstitions qui s'effacent chaque jour, au grand regret de l'amateur de vieilles choses. Ce bon exemple est déjà suivi par divers antiquaires ses compatriotes, si dans d'autres provinces de France, on avait mis à ce travail de collection le même soin qu'on a déployé en Lorraine, sans doute sous l'influence de nos voisins d'outre-Rhin, nous aurions un ensemble de faits curieux qui permettrait enfin d'exécuter pour la France, ce que J. Grimm a fait pour l'Allemagne dans sa *Deutsche Mythologie*.

Les antiquités de Niederbronn et de Plombières forment de plus un appendice aux recherches géographico-archéologiques de M. Beaulieu, sur les populations gauloises du nord-est de la France. Celui qui a lu et apprécié l'*Archéologie de la Lorraine* et les *Recherches sur le comté de Dachsbourg*, devra prendre connaissance de ce nouvel ouvrage du même auteur, il y retrouvera les mêmes mérites joints à l'exposition de découvertes nouvelles en tout point dignes de l'intérêt des antiquaires.

ALFRED MAURY.

Nouveau Manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne, par ANATOLE BARTHÉLEMY, 1 vol. in-18, avec 12 planches, 1852. A la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, 12.

La *Revue* a déjà, dans un de ses précédents numéros, rendu compte de la première partie de cet ouvrage, comprenant la numismatique grecque et moderne; aujourd'hui elle va entretenir ses lecteurs de la deuxième partie, qui embrasse la numismatique depuis les invasions barbares jusqu'à nos jours. L'auteur, déjà avantageusement connu par des travaux spéciaux sur les monnaies baronales, a divisé son livre en dix chapitres, subdivisés eux-mêmes en un grand nombre de sections.

La plus grande partie du livre est consacrée à la numismatique nationale et comprend cinq chapitres; le premier traite des monnaies des trois races royales, avec les documents écrits émanés des chancelleries, tant royales que baronales, et un catalogue des ateliers et des différents monétaires. Quatre grands chapitres sont consacrés à la numismatique baronale et épiscopale. M. Barthélemy a fait précéder ce second chapitre d'une série de documents écrits qui viennent éclaircir cette partie si féconde en monuments, et si difficile à élucider. Un sixième chapitre a pour titre : *Royaume de Lorraine et de Germanie, empire d'Allemagne ;* il donne la liste de toutes les monnaies frappées à l'ouest et au nord de la France depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours, comprenant les monnaies impériales, royales, électorales, baronales et ecclésiastiques de l'Allemagne, de la Bavière, du Hanovre, des cercles du Rhin, de l'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie, de la Pologne et de la Russie. Le septième chapitre est intitulé : *Italie*; il comprend les monnaies des Hérules, des Ostrogoths, des Lombards, des ducs de Bénévent et de Salerne,

de Pouille et de Calabre, des rois de Sicile et de Naples, des Carlowingiens d'Italie, des papes, et le monnayage italien après le démembrement du royaume carlowingien, enfin le catalogue des ateliers monétaires de la péninsule. Nous avons le regret de n'avoir point vu ce chapitre aussi étendu que les précédents, quoiqu'il comportât un assez grand nombre de développements sur les importantes questions que l'auteur n'a fait qu'indiquer. Les monnaies hérules, gothes, et lombardes, dont on s'est si activement préoccupé dans ces derniers temps, et qui ont été l'objet de dissertations spéciales dans la nouvelle édition des Lettres du baron Marchant, auraient fourni à l'auteur d'excellentes monographies basées sur celles déjà publiées par MM. Fusco et le prince de Saint-Georges. Les médailles des hospitaliers et des doges de Venise eussent aussi mérité de plus longs éclaircissements dans l'important manuel de M. Barthélemy, puisque les travaux de MM. Friedlaender et V. Lazari ont attiré sur elles l'attention du monde savant. Ceci dit en passant, et non à titre de reproche, revenons aux divisions du livre du savant numismatiste. Le huitième chapitre embrasse l'ensemble de la numismatique espagnole et portugaise ; les divisions établies par l'auteur sont, en Espagne, les monnaies visigothes, celles des Maures, des royaumes chrétiens de la péninsule ibérique et le catalogue des principaux ateliers monétaires du pays.

Le neuvième chapitre est consacré au nord de l'Europe ; il comprend les monnaies d'Angleterre, d'Écosse, avec le catalogue des ateliers monétaires de la Grande-Bretagne, la numismatique écossaise, suédoise et norvégienne.

Enfin la numismatique des croisades est tout entière renfermée dans le dernier chapitre : elle contient les monnaies frappées en Syrie, en Grèce et en Arménie.

Pour être complet, comme l'indique le titre du *Manuel* de M. Barthélemy, nous pensons qu'il aurait été nécessaire de consacrer un chapitre au moins aux monnaies orientales; mais comme cette question comporte de grands détails, nous espérons que tôt ou tard, la lacune que nous signalons aujourd'hui sera comblée, et les numismatistes pourront étudier dans leur ensemble toutes les branches de la science. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Barthélemy est d'une incontestable utilité, et à part quelques légères erreurs, que le lecteur érudit corrigera sans peine, il doit servir de complément indispensable au *Manuel de numismatique ancienne* du savant archéologue.

L. S.

Manuel élémentaire d'archéologie nationale, par l'abbé Jules Corblet. 1 vol. in-8° de 478 pages avec planches et vignettes sur bois, intercalées dans le texte, dessinées par M. Ernest Breton. Paris, 1851, Périsse frères.

Nous croyons ne pouvoir mieux recommander cette publication auprès des personnes qu'elle doit intéresser, qu'en faisant connaître les sujets qu'elle embrasse. Une classification méthodique divise les monuments en quatre parties savoir, : 1° époque celtique; 2° gallo-grecque; 3° gallo-romaine; 4° moyen âge et renaissance. Dans la première partie, l'auteur passe en revue les menhirs, les dolmens, les pierres branlantes, les cromlechs, les tumulus, les maisons et oppida, les instruments et ornements en pierre, en os et en métal, les poteries, les monnaies, etc.

Dans la seconde et la troisième partie on trouve des détails intéressants sur les temples et autels, les tombeaux, les villes et villas, les théâtres, les cirques, les thermes et hypocaustes, les aqueducs, les arcs de triomphe, les camps, les inscriptions, les poteries, la numismatique, etc.

La quatrième partie renferme des notions sur les origines de l'art chrétien dans les catacombes et sur les premières basiliques latines et byzantines; une classification des styles architectoniques; des détails importants sur l'ameublement des églises, et sur les sépultures chrétiennes; sur l'architecture civile et militaire du VIIIe au XVIe siècle; sur la peinture, la sculpture, les mosaïques, les tapisseries; des notions sur l'iconographie et le symbolisme, sur le blason, la paléographie, la glyptique, la céramique, l'orfévrerie, etc., etc.

Les descriptions, toujours fort exactes et fort précises, du texte sont rendues plus sensibles encore par un grand nombre de dessins exécutés avec beaucoup de netteté et intercalés dans le texte même. Enfin cet ouvrage fait avec conscience et talent, peut être rangé parmi les meilleurs guides que puissent prendre les personnes qui veulent se livrer à l'étude de l'archéologie.

J***.

DEUXIÈME LETTRE A M. CH. JEANNEL

SUR

LES ANCIENNES RELIGIONS DES GAULES (1).

Mon cher ami et confrère,

Dans ma dernière lettre, je vous disais que le druidisme était la religion dominante de la Celtique un siècle environ avant l'établissement du monnayage dans les Gaules; ce point est assez important, puisqu'il nous prouve, implicitement, que cette doctrine n'était pas exclusive des types monétaires dans lesquels il pouvait, et devait, se refléter. Lorsque César vint conquérir les Gaules, il constatait que le druidisme était déjà dans sa période décroissante; c'est-à-dire que le polythéisme grec et romain avait pénétré dans la Celtique, et que le druidisme remontait devant lui, vers l'Armorique et la Bretagne, remplaçant les anciennes croyances galliques (2).

Comme, à défaut de sculptures et d'inscriptions, les médailles peuvent être d'un puissant secours pour révéler quelques faits, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots sur l'histoire monétaire des Gaules : remarquez bien que je ne veux pas faire ici un traité de numismatique, mais seulement me servir de cette science pour étayer la tradition historique.

En comparant les opinions combinées des numismatistes les plus éclairés, et en y ajoutant le résultat de mes modestes recherches, on voit que le monnayage gaulois, dans le principe, fut le résultat de l'imitation des statères de Philippe, roi de Macédoine, des mon-

(1) Voy. *Revue archéologique*, VIIIe année, p. 337 et seq.

(2) Nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur un passage de César, qui peut induire en erreur les archéologues qui le liront; à propos du druidisme, voici ce qu'il dit, liv. VI, chap. XIII : « Disciplina in Britannia reperta atque inde in « Galliam translata esse existimatur; et nunc qui diligentium eam colunt plerumque « illo discendi causa proficiscuntur. » Je ne pense pas que l'on doive induire de ce passage que le druidisme soit venu de la Grande-Bretagne en Gaules: le mot *reperire* employé ici, semble indiquer qu'à l'époque de la conquête, époque à laquelle le druidisme déclinait dans le centre et le midi des Gaules, il s'était conservé dans toute sa pureté dans la Bretagne où l'on allait s'instruire de préférence.

naies de la Tarraconaise, particulièrement d'Emporium et de Rhoda, et des deniers romains de l'époque républicaine.

Or, les plus anciennes monnaies celtibériennes remontent à trois siècles au plus avant l'ère chrétienne (3); elles paraissent avoir été copiées principalement dans l'Aquitaine et sur tout le littoral de l'Océan. La contrefaçon des *philippes* n'eut guère lieu qu'à une époque contemporaine, et dans la Celtique : quant aux monnaies auxquelles les deniers romains servirent de prototypes, il est facile de voir qu'elles vinrent naturellement par les transactions commerciales avec la Narbonnaise, et à la suite de ces invasions dont la nouvelle seule suffisait pour épouvanter les conquérants du monde ancien.

Nous ne devons pas oublier que les types massaliotes, pendant un certain temps, dominèrent dans la Narbonnaise. Les *lions* qui paraissent sur les monnaies gauloises ont nécessairement une origine phocéenne; cet animal, inconnu dans les Gaules, est une importation orientale qui se retrouve, d'abord dans toutes les cités phocéennes, telles que celles des *Oxybii*, des *Tricorii*, des *Ricomagenses*, des *Segovii*, des *Agathenses*, etc. C'est le lion de Marseille, et par conséquent d'Ionie, que l'on voit gravé sur les monnaies de plusieurs peuples de cette partie de la Grèce, et surtout à Smyrne, en souvenir de son fondateur *Asterius Leo*.

Ces principes posés, examinons les doctrines druidiques : quand même je devrais passer pour un enthousiaste, je vous avouerai, mon cher confrère, que, de toutes les religions de l'antiquité, le druidisme est sans contredit la plus raisonnable. Je ne m'exprimerais pas aussi hardiment si je n'avais pas déjà été précédé par d'illustres admirateurs du druidisme, je veux parler de saint Jérôme et des pythagoriciens. Ces derniers tantôt se vantaient d'en être les fondateurs, tantôt avouaient qu'ils y avaient largement puisé (4). Et comment ne pas admirer une religion qui se résume dans ces trois préceptes : adorer les dieux, ne point faire de mal, se conduire avec courage (5)? Ajoutez à cela l'idée de la métempsychose et de l'immortalité de l'âme, et

(3) Cf. l'ouvrage de M. de Saulcy, intitulé : *Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne.*

(4) S. Hier., l. III. ep. 23, adv. vigilant.: « Sola Gallia monstra non habuit, sed « viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit. » — La philosophie prit naissance chez les prêtres des Celtes, dit Diogène de Laerce, et la Gaule l'enseigna à la Grèce; 1. *in præm.* — Jamblique dit positivement que Zalmoxis alla près des druides apprendre la philosophie de Pythagore.

(5) Cf. Diogen. Laert. I, *in præm.*

vous conviendrez, comme moi, qu'avec de pareilles croyances, un peuple n'est pas sauvage.

Pythagore, que quelques anciens considéraient comme fils d'Apollon Hyperboréen, possédait les rites héréditaires de ce dieu, les fit adopter à Crotone où il séjourna longtemps, et avait, parmi ses disciples, Aristocleïa, prêtresse de Delphes : le trépied était consacré à la même divinité par les pythagoriciens (6). Or, d'après ce que nous avons vu des légendes hyperboréennes, cet Apollon n'était que la personnification de croyances professées dans l'ouest de l'Europe.

Comme les pythagoriciens, les druides, prêtres de Belinus ou d'Apollon, confiaient leurs enseignements à la mémoire, sans rien écrire; les chants, et quelques images hiératiques, remplaçaient les livres et les inscriptions, qui s'altèrent bientôt par les commentaires et par les copies (7). Les uns et les autres croyaient à la métempsychose, et les premiers allaient même jusqu'à penser que la migration des âmes avait lieu dans les îles Océanides, c'est-à-dire dans les pays hyperboréens (8). Nous trouvons encore une légende qui semble commune aux pythagoriciens et aux druides, sans qu'on la remarque chez d'autres peuples.

Jamblique raconte que les âmes qui allaient dans les îles Océanides prendre une forme nouvelle, s'y rendaient sous la forme de *grues*, ces mêmes oiseaux qui, dans le théâtre de Crotone, avaient révélé au chef de l'école un homicide resté inconnu jusque-là; aussi sur une monnaie de Crotone on voit une grue aux pieds d'Apollon. Chez les Gaulois, cet oiseau avait une signification religieuse : sur un des bas-reliefs trouvés à Notre-Dame de Paris, et conservés au musée de Cluny, on voit trois grues volant au-dessus d'un taureau, avec la légende TARVOS TRIGARANOS; maintenant, si on se souvient que Geryon, type du culte primitif, est souvent assimilé au taureau, on conviendra que le bas-relief en question se rattache évidemment aux dogmes druidiques : peut-être ce fait expliquera-t-il la présence d'oiseaux si nombreux sur les monnaies gauloises et galates (9). En ce qui concerne les Galates, nous savons par Cicéron lui-même que

(6) Cf. le Mémoire publié par M. le duc de Luynes, dans les *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, t. I, p. 372 et seq.

(7) César, *de Bell. Gall.*, VI, 14.

(8) Elien. *de Nat. anim.*, III, 23.

(9) Cf. Jamblique, *vit. Pythag.*, chap. XXVII, seg. 126. — Voy. aussi les Mémoires déjà cités de MM. le duc de Luynes, et de Witte, ainsi que la *Description des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par M. Duchalais.

les Gaulois d'Asie avaient une religion particulière qui n'était autre, très-probablement, que celle de la mère patrie (10).

Je crois que les auteurs anciens et modernes n'ont pas assez distingué les druides des bardes, bien qu'entre ces deux castes, à mon avis, il y eût une énorme différence. Les bardes chantaient l'histoire de la nation, les hauts faits des guerriers, excitaient le courage des armées rangées en bataille, mais ils différaient des druides qui, par leur ministère, étaient exemptés du service militaire. Il y avait des bardes en Germanie, où il n'y eut jamais de druides; les chefs avaient leurs bardes particuliers; selon moi, les bardes existèrent dès la plus haute antiquité; il y en eut dès qu'il y eut de la poésie, et la poésie est la première histoire des peuples (11). Il est évident que l'on confondit les chants des bardes avec les leçons rhythmées des druides. Plus tard, quand le druidisme reculait devant le polythéisme romain, et ensuite devant le christianisme, les bardes et les druides se confondirent au point que le nom des uns devenait synonyme de celui des autres : c'est ce que nous voyons dans les anciens chants des Gallois et des Bretons. Taliésin, qui se disait le chef des bardes de l'Occident, se vantait de savoir expliquer les signes mystérieux gravés sur les parois de la grotte de l'archidruide.

Les druides avaient dans leurs mains la religion, la justice et l'éducation de la jeunesse (12).

Ils présidaient aux sacrifices publics et privés, et prononçaient contre ceux qui n'obéissaient pas à leurs ordres une interdiction sacrée qui n'était pas sans analogie avec l'excommunication du moyen âge : nous parlerons tout à l'heure des sacrifices humains.

Comme juges, ils étaient consultés dans tout ce qui touchait aux droits du public et des particuliers; les limites territoriales, les discussions d'hérédité, la répression des crimes, étaient de leur juridiction. Les affaires de grande importance étaient traitées dans des réunions solennelles qui, au temps de César, se tenaient dans un congrès général convoqué dans un lieu consacré du pays des Carnutes (13).

Comme chargés de l'éducation de la jeunesse, les druides gardaient

(10) Cicéron, *de Divinat.*

(11) Cf. Posidonius, *ap. Athen.*, VI, 12 et 13. — Appiani, *Celt. ap. Amm. Marcel*, XV, 9. — Strabon, IV. — Diodor. Sicul. V. — Lucain, I, 449.

(12) Cf. *Dio Chrysost. orat.* 49. — Clem. Alex., *strom.*, 1. — Stephan. Bysant., v° Δρυΐδαι. — Voy. aussi Suidas.

(13) Cf. César, *de Bell. Gall.*, VI, 13.

près d'eux, jusqu'à l'âge de vingt ans, les jeunes Gaulois qui leur étaient confiés, et les instruisaient, par des poésies apprises par cœur, sur la divinité, la terre, les astres et la métempsychose. C'est à leur école que se formèrent tous ces hommes d'élite qui défendirent si longtemps l'indépendance gauloise contre les Romains; l'un de leurs disciples, Divitiacus d'Autun, étonnait Cicéron par ses idées sur la divination (14).

Le collége des druides avait pour chef un archidruide nommé à vie par ses confrères; à sa mort on se disputait, souvent les armes à la main, la place vacante. Du reste, la dignité de simple druide était tellement recherchée, qu'une foule de riches Gaulois n'avaient d'autre désir que de faire entrer leurs enfants dans ce corps respectable. N'est-il pas curieux, mon cher confrère, de trouver dans l'organisation du corps des druides des rapports singuliers d'analogie avec l'Église du moyen âge? Un chef suprême, unique et à l'élection, la théologie, l'instruction publique et la justice réunies dans la même corporation, la prééminence sur le corps de la noblesse, l'exemption du service militaire et de toute charge publique.

Les anciens auteurs ne s'accordent pas sur l'ancienne divinité principale des Celtes; César nomme Mercure; d'autres prétendent que c'est Mars, Saturne, Teutatès ou Hercule. Cette divergence d'opinion vient de ce que chacun voulant expliquer le druidisme par le polythéisme romain, et frappé de tel ou tel attribut de la divinité unique des Gaulois, l'assimilait à un des dieux innombrables dont l'Olympe était encombré (15). Cependant le dieu auquel les druides croyaient, ou, pour mieux dire, la divinité par excellence, était, dans les Gaules, Bélinus, ou l'Apollon Hyperboréen des pythagoriciens; c'est lui qui était à la fois, comme les druides, devin, musicien, poëte et médecin : on ne peut en douter quand on lit les inscriptions assez nombreuses mentionnant *Apollon Belinus*, ainsi que l'empressement avec lequel les peuples de la Celtique copièrent les monnaies grecques et italiques qui portaient la tête d'Apollon (16). A ce sujet,

(14) Cf. Cicéron, *de divinatione*, I, 41.

(15) Cf. César, VI, 17. — *Corpus juris*, *ap. Cujas*, I, 267. — Dion. Halyc., I. — Remarquez qu'on ne doit pas confondre le *Mercure Germain* dont parle Tacite (de Mor. Germ., 9), avec le *Mercure Gaulois* auquel César fait allusion. Le *Mercure Germain* assimilé plus tard à Odin ou Wodan, recevait encore chez le Saxons, des sacrifices humains, du temps de Charlemagne : les Romains désignèrent probablement Wodan par le nom de Mercure, parce qu'il remplissait le rôle de psychopompe au Vahalla, de même que Mercure aux enfers.

(16) Un passage de Pline me semble devoir être dégagé de l'influence des idées

mon cher confrère, permettez-moi de revenir sur le mythe d'Abaris, prêtre et fils d'Apollon Hyperboréen (17), mythe dont je ne vous ai dit qu'un mot dans ma première lettre.

Comme toutes les anciennes légendes hyperboréennes, celle d'Abaris est remplie de fables et de merveilleux qui la rendent obscure ; elle n'en intéresse pas moins les religions des Gaules, puisque nous connaissons maintenant des monnaies de ce pays, parfaitement authentiques, et qui représentent ce personnage à cheval sur la flèche d'or qui lui servait pour traverser l'espace. Abaris, Scythe de nation et fils de Seuthès, suivant Suidas (18), vint en Grèce pour renouer les anciennes relations qui existaient entre les Hyperboréens et les Déliens (19); il vint à Athènes, et étonna les Grecs par la facilité avec laquelle il s'exprimait dans un idiome étranger à sa nation, par son éloquence, le don de prophétie dont il jouissait, et son costume barbare. A Sparte, il fit cesser une peste qui décimait la population; il revint en Italie, où il devint disciple de Pythagore, qu'il considérait comme étant Apollon Hyperboréen lui-même ; celui-ci lui montra sa cuisse d'or, le fit renoncer *aux sacrifices dans lesquels il y avait effusion de sang*, et lui inculqua sa doctrine alors qu'il était persécuté par le tyran Phalaris. On racontait qu'il volait dans les airs, qu'il marchait sur l'eau, qu'il traversait les flammes (20); on prétendit

romaines dans laquelle il a été écrit : nous lisons dans cet auteur, liv. XXXIV, chap. VII : « Omnem amplitudinem statuarum ejus generis vicit, ætate nostra, Zeno-« dorus, Mercurio facto in civitate Arvernorum, per annos decem, HS. CCC. manu-« pretio.... statuam Arvernorum quum faceret, provinciæ Vibio Avito præsidente, duo « pocula calamidis manu cælata..... æmulatus est, ut vix ulla differentia esset.... » — Des inscriptions mentionnent dans la cité des Arvernes une divinité qui était désignée sous le nom de *Genius Arvernorum :* je ne doute pas que la statue colossale dont Zénodore était l'auteur, ne fût en l'honneur de ce *génie :* or toutes les monnaies arvernes représentent la tête d'Apollon ; d'où je conclus que la statue d'Apollon Belinus, génie des Arvernes, fut considérée par les Romains comme étant celle de Mercure. — Il est encore assez curieux de voir dans un assez grand nombre de légendes relatant les vies des premiers chrétiens des Gaules, la mention de temples d'Apollon et de Mercure détruits par ces missionnaires.

(17) Voy. *Revue numismatique*, 1842, p. 165 et seq., art. de M. de La Saussaye.

(18) Cf. Hérodote. — Platon. Charmid., 309. — Strabon, *Geograph.*, VII, 298. — Jamblique, *de vita Pythagoræ*, c. XIX, XXVIII, XXXII, XXX. — Clément Alex. *stromat.*, IV, 590. — Suidas, v° Ἄβαρις.

(19) Cf. Diodore Sicul., II, 47. — Aristophanes, *schol. ad Equit.*, 80. — Hymerius, *apud Photium*, ecloga XIX ; orat. XXV.

(20) Un passage du Philopseudès de Lucien se rapporte évidemment à Abaris, bien qu'il ne le nomme pas : « J'étais fort incrédule au sujet des prodiges, dit Cléodème ; mais quand je vis cet étranger barbu venu du pays des Hyperboréens, volant en l'air, je cédai, et je crus que trop longtemps j'avais douté. Comment pourrai-je agir autrement en voyant ce personnage volant dans les airs assez long-

même que ce fut lui qui vendit aux Troyens le Palladium qu'il avait fait avec les os de Pélops. Abaris donna sa flèche d'or à Pythagore, et fit des poëmes sur Apollon Hyperboréen, et sur les noces de l'Hèbre.

C'était un homme âgé, barbu, vêtu d'une longue robe et d'une peau de lion, portant un arc, des flèches et une lyre, ayant des chaussures grossières, et qui semblait cependant, par sa science, sortir du Lycée, ou de l'Académie.

J'ai déjà proposé de voir dans ce vieillard barbu et éloquent celui que Lucien nomme l'Hercule gaulois, en le désignant sous la dénomination d'*Ogmios* (21). Lucien dit, qu'au premier abord, cet Hercule semblait être une représentation de Mercure; l'éloquence du héros était indiquée par des chaînes d'or sortant de sa bouche, et entraînant une multitude d'auditeurs qui semblaient prendre plaisir à le suivre ainsi (22). Je vous avoue qu'en voyant ce nom Ὄγμιος, si semblable au mot ὄγμος, synonyme de ὁδός, ce dieu âgé qui rappelle à la fois Hercule et Mercure me semble n'être autre que le voyageur Abaris; il me semble y voir les motifs qui ont fait dire aux anciens que le principal dieu des Gaulois était Hercule, Mercure, Apollon ou Saturne. Hercule Ὄγμιος me paraît être le *Belinus* de nos ancêtres, la personnification d'Apollon Hyperboréen, ou du druidisme.

Mon savant ami, M. de La Saussaye, a le premier expliqué une monnaie sur laquelle Abaris est représenté sur une flèche et pourvu de grandes ailes au lieu de bras; depuis, j'ai remarqué plusieurs autres monnaies sur lesquelles on retrouve le même personnage. Il en est une qui m'a particulièrement frappé, je veux parler de celle des Aulerci, si voisins des Carnutes, sur laquelle on distingue un homme sans bras, mais ailé, devant un lion. Ce type, pour un Grec ou un Romain, n'était autre que la lutte d'Hercule contre le lion; pour moi, Gaulois, j'y vois Abaris emblème du druidisme, et le lion emblème de Marseille. Cette conjecture ne vous semblera peut-être pas trop ha-

temps, marchant sur l'eau et traversant les flammes à pas lents? — Comment, tu as vu un Hyperboréen voler et marcher dans les flammes? — Oui je l'ai vu, et il le faisait avec des chaussures grossières, telles qu'on en porte dans ce pays; je passe sous silence les prodiges que chacun peut faire, comme de rendre amoureux, d'évoquer les démons et de ressusciter les morts. »

(21) Cf. *Revue numismatique*, 1847, p. 159.

(22) MM. Hucher et de Longpérier ont fait remarquer le rapport qui existait entre ces chaînes d'or, et les types d'un assez grand nombre de monnaies gauloises qui représentent une tête d'Apollon entourée de petites têtes humaines qui se rattachent à celle du dieu par des cordons perlés imitant des chaînes. Ces monnaies se trouvent dans toutes les collections. Voy. l'ouvrage déjà cité de M. Duchalais.

sardée, quand je vous rappellerai que, lorsque Bellovèse marcha sur l'Italie, les Aulerci, qui faisaient partie de l'expédition, aidèrent les Phocéens à s'établir à Marseille. En résumé, Abaris, Hercule Ὄγμιος et Belinus ne sont à mes yeux que l'emblème du druidisme (23). A l'époque gallo-romaine, on trouve encore une trace de leur communauté d'attributs. A Bourbon-Lancy, à Bourbonne-les-Bains, à Bagnères de Luchon, les eaux thermales étaient sous la protection de Belinus, appelé aussi *Apollo Borvo*, ou *Lixo;* chez les Segusiavi, peu éloignés des Edui, elles étaient sous celle d'Hercule.

Mais si les druides croyaient à une seule divinité, comme les pythagoriciens (24), le peuple avait des croyances moins épurées, peut-être par le fait même de ce principe, professé par le philosophe de Samos : *au-dessous de Dieu, il y a des puissances subalternes divines, des génies et des héros*. Dans le peuple, il y avait une espèce d'idolâtrie, souvenir peut-être des anciennes croyances, et qui faisait rendre un culte aux fleuves, aux montagnes, au tonnerre, etc. (25). Et

(23) Une légende qui nous est conservée par Hymerius, cf. Photius, oratio XIV, 10, nous prouve évidemment que les Grecs confondaient Abaris avec Apollon. En voici la traduction latine : « Quum natus esset Apollo, Jupiter eum instruebat « mitra aurea, tum lyra, itemque curru in quo aurigaret, et cui juncti erant olores. « Sic ornatum ablegabat Delphos, ad Castaliæ undas, ut ex ea Græcis jus et fas fati- « dico ore redderet. Is autem, quum conscendisset currum, incitavit olores ut ad Hy- « perboreos secum volarent. Delphi, ut abitum dei senserunt, componebant pæanas « et carmina, chorosque juvenum circa tripodem statuebant precaturos et evocaturos « deum ex Hyperboreis. Ille vero annum integrum inter istos homines leges et oracula « edidit, et tandem, ubi tempus adesse statuit, ut etiam Delphici tripodes effata da- « rent, imperat oloribus ut secum rursus ab Hyperboreis avolarent. » — Au livre IV, c. XIX de Diodore de Sicile, nous trouvons également un récit du passage d'Hercule en Gaules, qui paraît avoir quelque rapport avec le mythe d'Abaris; suivant ce récit, Hercule en quittant l'Ibérie, traverse les Gaules à la tête de son armée, adoucissant la rudesse des mœurs des habitants, et *faisant cesser l'habitude d'égorger les étrangers;* un grand nombre de Gaulois se joignirent, de leur propre mouvement, à l'armée d'Hercule, qui fonda Alise en lui donnant un nom qui rappelait cette fusion : Ἄλης; plus tard, les habitants d'Alesia se fondirent avec les populations barbares du voisinage, et en adoptèrent les mœurs.

(24) Pline résume ainsi, *Hist. nat.*, II, 1, la doctrine pythagoricienne en ce qui concerne la divinité : « Mundum, et hoc nomine alio cælum appellare libuit, cujus « circumflexu teguntur cuncta, numen esse credi par est, æternum, immensum, « neque genitum, neque interiturum unquam. »

(25) Je rappelle plus bas les inscriptions gallo-romaines qui mentionnent les fleuves déifiés tels que *dea Sequana*, *dea Icannis*, *dea Abnoba*, *dea Matrona*, les montagnes, etc. Relativement à la Saône, Plutarque, *de fluv.*, c. VI. nous fait connaître une légende : il nous dit que la Saône, fleuve de la Celtique, dans le voisinage des Allobroges, porta le nom de *Brigulus*, jusqu'à ce qu'elle prit le nom de Arar qui était celui d'un chasseur qui se jeta de désespoir dans ses flots, après avoir vu des bêtes féroces dévorer son frère Celtiberus.

n'en soyons pas étonnés, quand nous remarquons des mœurs analogues dans la religion catholique : dans nos campagnes, il y a encore tel saint qui est en vénération comme un demi-dieu du paganisme ; il y a des fontaines, des chapelles auxquelles on rend une sorte de culte qui, pour les gens bornés, rappelle singulièrement la vénération des anciens Celtes pour leurs fleuves et leurs montagnes. Ceux qui ne peuvent concevoir une divinité unique, immense et toute-puissante, personnifient chacun de ses attributs ; et ce sentiment, chez les paysans, peupla le ciel d'un si grand nombre de divinités subalternes, que la crainte des sages était de voir l'Olympe s'écrouler sous leur poids (26).

Ainsi les Gaulois rendaient un culte au Danube, à la Seine, à l'Yonne, au Rhône, à la Marne, aux monts Abnoba, Averanus, Vosegus ; chaque peuple avait un génie particulier, et cette idée fut largement exploitée par les Romains, quand ils *convertirent* les Gaules.

Les anciennes monnaies peuvent servir à constater le genre des génies protecteurs de quelques peuples. Ainsi la tête d'Apollon, que l'on retrouve presque exclusivement sur les monnaies des Arverni, des Edui, des Andegavi, des Aulerci, des Carnutes, des Turones, des Veliocasses, des Mandubii, c'est-à-dire dans toute la Celtique, indique assez les croyances druidiques dont *Belinus* était la personnification.

A Bibracte des Edui, une inscription a fait connaître le nom de la déesse *Bibractis*. Quelques monnaies de cette ville présentent la tête de Diane copiée sur les drachmes de Marseille. Je crois que *Bibractis*, assimilée à Diane, n'est autre que le génie des forêts au milieu desquelles était située la ville d'Autun ; c'est le même génie que l'on retrouve ailleurs sous le nom de *Diana Arduinna*, ou *Abnoba* (27).

(26) Pline signale cet abus dans son *Hist. nat.*, II, 5, quand il s'exprime ainsi : « Quamobrem major cælitum populus etiam quam hominum intelligi potest, quum « singuli quoque ex semetipsis totidem deos faciant, Junones, Geniosque adoptando « sibi. »

(27) Arrien, dans son *Traité de Cynegétique*, c. XXXIII, nous donne quelques détails intéressants sur le culte que les Gaulois rendaient à la divinité assimilée à Diane par les Romains et par les Grecs. Il nous apprend que tous les ans les Gaulois célébraient des fêtes en l'honneur de Diane ; pour cela ils formaient un fonds qui se composait des offrandes des chasseurs ; on donnait deux oboles pour un lièvre, une drachme pour un renard, parce que cet animal qui détruit le gibier est l'ennemi des chasseurs : quatre drachmes pour un chevreuil ; le jour de la cérémonie le trésor était ouvert, et suivant sa richesse on achetait une brebis,

A Nîmes, le héros *Nemausus*, fils d'Hercule et fondateur de la ville, paraît sur les monnaies et dans les inscriptions votives. Ici, remarquez-le bien, nous sommes en Narbonnaise, c'est-à-dire hors du pays druidique.

J'ai recueilli un grand nombre de noms des dieux topiques des Gaulois, et j'ai remarqué qu'en Armorique on n'en trouvait pour ainsi dire aucun; il y en a peu dans la Celtique, et le plus grand nombre se trouve dans l'est, le nord-est, le midi et l'Aquitaine : j'en conclus que les génies locaux se multipliaient à mesure que le druidisme reculait. L'influence romaine les multipliait, et la Bretagne, qui ne cessa d'être druidique que pour devenir chrétienne, fut à l'abri de cette importation étrangère.

Nous avons vu les druides professer l'immortalité de l'âme et sa transmission dans d'autres corps : cette doctrine avait des résultats importants. Le mépris de la mort rendait les Gaulois terribles dans les combats; la vie n'était qu'un passage; la vieillesse et les maladies les poussaient naturellement au suicide. A la mort d'un chef, ses clients, ses parents se jetaient sur son bûcher, pour l'accompagner dans une autre existence; dans le même but, on brûlait avec lui ses chevaux, ses armes, les objets dont il se servait habituellement, et même les obligations d'argent. A Marseille, on conservait du poison pour ceux qui voulaient se débarrasser de l'existence, après avoir fait valoir leurs motifs devant le tribunal des Cinq-Cents (28). « Je suis né trois fois, dit le barde gallois Taliésin : j'ai été mort; j'ai été vivant; je suis tel que j'étais. J'ai été biche sur la montague; j'ai été coq tacheté; j'ai été daim de couleur fauve; maintenant je suis Taliésin. » (29).

une chèvre ou un veau qui était offert en sacrifice à Diane chasseresse; les chiens couverts de guirlandes de fleurs étaient présents à ces cérémonies. — Arrien dit que cet usage était établi chez les Gaulois *Celtes* : si j'insiste sur ce point, c'est que j'ai remarqué que l'on ne faisait pas généralement une distinction assez claire entre les Celtes et les Galls. Un passage de Diodore de Sicile, V, 32, lève à cet égard toutes les incertitudes; voici comme je le comprends : faisons maintenant une distinction que beaucoup de personnes ignorent, on désigne sous le nom de Celtes les populations qui habitent l'intérieur des terres, au-dessus de Marseille, en deçà des Alpes et des Pyrénées; au-dessus de la Celtique, depuis le rivage de l'Océan et la Forêt Noire jusqu'à la Scythie, tout est occupé par les Galls. Les Romains confondent les Celtes et les Galls sous la dénomination de Gaulois.

(28) Cf. Strabon, l. IV. — Pompon. Mela, I, III, c. II. — Amm. Marcell., XV, 9. — César, VI. — Lucain, Phars., I, 454. — Pline, XVII, 44. — Valer. Maxim., II, 6. — Hérodote, IV, 95. — Diodor. Sicul., V, 28.

(29) Myvyrian, t. I, p. 37 et 76., ap. les chants Bretons de M. de La Villemarqué, p. 36.

On pleurait à la naissance d'un enfant, on se réjouissait à la mort d'un homme : on avançait les derniers jours d'un vieillard (30). Telles étaient les idées que les Grecs se formaient des doctrines hyperboréennes ; c'était exagéré, sans doute ; mais le peuple et les philosophes, généralement matérialistes, ne pouvaient comprendre ces hommes qui quittaient volontiers la vie dans l'espoir d'une existence meilleure. Ne fut-on pas forcé de proscrire la croyance à l'immortalité de l'âme, à cause des nombreux suicides qu'elle occasionnait (31)?

Nous sommes tout naturellement amenés à parler des sacrifices humains. Les uns ont dépeint les Gaulois comme des sauvages féroces qui immolaient leurs semblables sur les dolmens ; on a même été, de nos jours, jusqu'à voir sur les pierres colossales de ces monuments les rigoles pratiquées pour laisser écouler le sang des victimes. D'autres ont nié complétement ces holocaustes. Je vous avoue, mon cher confrère, que sans adopter ces opinions extrêmes, et tout en reconnaissant que des sacrifices humains étaient usités dans les Gaules et adoptés par les druides, il ne me semble pas impossible de justifier nos ancêtres.

Lisez Tacite et César, tous deux historiens consciencieux, et voyez quelles étaient ces victimes humaines (32) : c'étaient les prisonniers de guerre, ceux qui s'étaient rendus coupables de vols ou de brigandages ; c'étaient aussi les individus qui se présentaient volontairement à la mort.

Or, le sacrifice des captifs n'était qu'une représaille, une vengeance des guerriers qui avaient péri dans les combats ; il n'a rien d'exorbitant chez un peuple qui préférait la mort à l'esclavage.

Le sacrifice des malfaiteurs était un juste châtiment devant lequel nous ne reculons pas aujourd'hui. Il n'avait lieu qu'après un long intervalle (cinq ans, dit Strabon), intervalle pendant lequel les coupables étaient convaincus et probablement réservés pour des cérémonies solennelles et périodiques. Les druides eux-mêmes professaient que ces holocaustes de criminels étaient agréables à la divinité.

(30) Cf. Valer. Maxim., c. IV, n° 11. — Justin, l. XXVI, c. II. — Florus, l. II, c. XI ; l. IV, c. XII. — Plutarq. *cons. ad Apoll.*, édit. Wechel, 1599.

(31) « Voyla pourquoy je loue fort les Égyptiens qui, ayant esté preschés et enivrés sur l'immortalité et béatitude de l'âme par leur philosophe, en furent si ravys et curieux de sentir l'effect, le plaisir et la joye, que la plus grand part d'eux (pauvres fats qu'ils estoient), se tuoient pour en venir là ; si bien que le pays s'en allait quasy despeuplé, sans pouvoir trouver remède de les empescher, jusqu'à ce qu'on allast faire une loy et ordonnance. » Cf. Brantôme, vie de M. d'Aussun.

(32) Cf. César, l. VI, c. XVI. — Tacite, *Ann.*, l. XIV.

Les sacrifices volontaires étaient, comme nous l'avons dit, le résultat de la croyance à l'immortalité de l'âme; ils étaient également fondés sur cet axiome des druides qui enseignait que la vie d'un homme pouvait racheter celle d'un autre homme.

Et remarquez-le, mon cher confrère, tout ce que j'annonce ici est clairement établi par les textes de César et de Tacite. De là on partit pour raconter que les druides entassaient dans de vastes mannequins et brûlaient des masses de criminels et d'innocents, sans distinction; de là toutes ces paraphrases, toutes ces exagérations rapportées dans les textes que je vous indique en note (33) : nombre d'auteurs modernes s'en sont servis pour évoquer des souvenirs sanglants, toutes les fois qu'ils avaient à décrire quelque monument *gallique*. Lorsque Brennus faisait égorger les malades et les blessés de son armée, sans s'oublier lui-même, pour ne pas entraver la retraite de ses compatriotes; quand Sacrovir se brûlait avec ses amis, chez les Éduens, pour échapper à l'esclavage; quand Vercingétorix se livrait aux Romains; quand Cativulcus, ne pouvant, à cause de sa vieillesse, supporter les fatigues de la guerre, s'empoisonnait, tous ces héros étaient mus par le sentiment qui donna naissance à ce que les Grecs et les Romains appelleraient d'affreux sacrifices humains.

Je ne vous parlerai pas de la manière dont on dit que les présages se cherchaient dans les entrailles des victimes, ni du culte du guy, du *selago* et du *samolum*. Tous ceux qui ont parlé des druides ont épuisé ce sujet; je me contente de faire remarquer que toutes ces cérémonies s'expliquent naturellement dans une corporation qui était renommée pour sa science en médecine (34).

L'œuf formé par la bave des serpents, et qui portait bonheur à celui qui en avait un en sa possession, était une croyance fort répandue, puisqu'un Voconce, chevalier romain, crut, au moyen de cette amulette, se procurer la faveur de la fortune : il paya de la vie sa confiance dans une croyance druidique. L'empereur Claude, en sévissant ainsi contre lui, ne faisait que saisir un prétexte pour frapper le druidisme dont il était l'un des plus cruels persécuteurs;

(33) Cf. Pompon. Mela. — Strabon, l. IV. — Tertullien, *Apolog.*, c. IX. — Cicéron, *Pro Fonteio*, XIII. — Minucius Felix. — Solin, c. XXIV. — Diodor. Sicul., l. V. — Plin., *Hist. nat.*, VII, 2. — Lucain, *Pharsal*, I, v. 48 et seq. Permettez-moi de vous rappeler encore ici, que quelques lignes plus haut je prouvais que d'anciennes traditions établissaient que Pythagore avait enseigné aux druides l'abstention des sacrifices humains, et que le même rôle était attribué à Hercule.

(34) Cf. Plin., *Hist. nat.*, XVI, 95; XXIV, 62, 63. — Ovid.

on ne comprendrait pas autrement une telle sévérité chez les Romains, qui ne se faisaient pas faute, par ailleurs, de croire aux amulettes. Nous retrouvons un souvenir de cette croyance dans Chorier, qui assurait que, de son temps, on croyait encore que des serpents se réunissaient en grand nombre sur la montagne de la Rochette, aux confins de la Savoie, et couvraient la terre de leur bave. Pline est du reste le seul qui nous ait conservé le souvenir de l'œuf du serpent comme talisman (35).

Dès la plus haute antiquité, et pendant la période druidique, le sanglier ou le verrat fut l'emblème de la nationalité gauloise. Et en effet, cet animal, dont la nourriture favorite était le fruit du chêne, l'arbre par excellence des druides, cet animal, dis-je, qui était tellement répandu sur le territoire de la Gaule, que cette nation en faisait un commerce considérable, ne pouvait manquer de figurer comme symbole du pays. Comme le sanglier, les Gaulois n'avaient pas de meilleurs *forts* que les immenses forêts : il pouvait aussi représenter la force et l'audace dans l'attaque.

De nombreuses statuettes prouvent que le sanglier, considéré comme symbole national, se maintint longtemps ; les monnaies le représentent soit occupant le champ comme type principal, soit fixé au sommet d'une enseigne militaire ; les monnaies des Edui et des Aulerci, contemporaines, et peut-être postérieures à la conquête, nous montrent des cavaliers et des hoplites tenant une hampe terminée par un sanglier (36).

Néanmoins, je ne considère pas le sanglier comme un symbole d'origine druidique ; il fut, selon moi, conservé par les druides, mais, de toute antiquité, il avait été particulier aux populations qui habitèrent l'Europe occidentale. En d'autres termes, le sanglier est pour moi l'emblème de la race gallique.

On le retrouve en effet chez les Celtibériens, dans la haute Italie, en Illyrie ; les Germains immolaient un porc à Freya, déesse des moissons, et pensaient qu'elle était traînée par des sangliers d'or (37). Les Astyi, peuple germain, portaient aussi dans les combats des enseignes surmontées de sangliers, emblèmes, suivant eux, de la mère des dieux (38). Le sanglier fut évidemment adopté comme drapeau

(35) Cf. Plin., *Op. laud.*, XXIX, — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, II, p. 91.

(36) Cf. *Rev. num.*, 1840, p. 245 et seq. ; art. de M. de La Saussaye.

(37) *Sœmundis Edda des Veisen, von Studach.* Abth., I, p. 85, notes. — Voy. aussi l'ouvrage de M. Alfred Maury, intitulé *Les fées au moyen âge*, p. 57.

(38) Tacite, *de Germ.*, XLV..... : « Trans Suionas..... dextro Suevici maris littore,

pendant la période druidique; à défaut des monnaies qui le prouvent d'une manière irréfragable, on pourrait citer quelques textes curieux.

Ainsi, dans l'antique chant breton intitulé : *Prédiction de Gwenc'hlan*, la seconde strophe commence par ces mots : « Je vois le sanglier qui sort du bois; il boite beaucoup : il a le pied blessé, la gueule béante, et pleine de sang, et le crin blanchi par l'âge; il est entouré de ses marcassins, qui grognent de faim (39). » Dans un autre chant plus ancien et intitulé *les Séries*, chant qui rappelle évidemment quelques anciennes légendes celtiques, je lis dans la neuvième série : « Il y a une laie et ses neuf marcassins à la porte du château, leur bauge, grognant et fouïssant, fouïssant et grognant : petit, petit, petit, accourez au pommier! Le vieux sanglier va vous faire la leçon. » « Partout où tu trouveras une laie couchée avec ses petits, tu bâtiras une église en l'honneur de la sainte Trinité, disait un ange à l'apôtre du midi de la Bretagne insulaire. » Enfin, le barde Merzin, parlant à son disciple, lui disait : « Écoute-moi, cher petit marcassin, toi qui es doué d'intelligence, entends-tu les oiseaux; comme l'air de leurs chants est gai (40)? »

Quand Dioclétien servait dans les armées romaines, revêtu d'un grade très-subalterne, il se fit dire sa destinée, aux environs de Tongres, par une prêtresse gauloise, qui lui annonça qu'il serait *imperator* lorsqu'il aurait tué le *sanglier*. On sait que cette prédiction frappa vivement l'esprit du futur empereur, qui, après avoir tué inutilement le plus grand nombre de sangliers possible, vit l'oracle se réaliser quand il eut donné la mort à Arrius *Aper*, préfet du prétoire et assassin de Numérien. Il me semble que la prédiction faite à Dioclétien, dans cette circonstance, se rattache à l'ancien symbole national; la prêtresse gauloise ne voulait-elle pas dire à ce soldat romain, qui faisait partie de l'armée destinée à surveiller les Gaules et la Germanie : tu seras empereur quand tu auras soumis ceux dont le sanglier est l'emblème (41)?

« Aestyorum gentes adluuntur : quibus ritus habitusque Suevorum, linguæ Britannicæ « propior. Matrem deum venerantur : insigne superstitionis formas aprorum gestant. « Id pro armis, omnique tutela : securum dea cultorem etiam inter hostes præstat. »

(39) Voy. les *Chants populaires de la Bretagne*, publiés par M. de La Villemarqué, p. 30 et seq. ; édit. Charpentier.

(40) Cf. *Op. laud.*, p. 10 et seq. — Cf. aussi *liber Landavensis, vita Dubricii* p. 295. — Myvyrian, I, 150, 133.

(41) Fl. Vopiscus, *de Numeriano* : « Avus meus mihi retulit ab ipso Diocletiano « compertum : quum, inquit, Diocletianus apud Tungros in Gallia quadam in « caupona moraretur, in minoribus adhuc locis militans, et cum druide quadam « muliere rationem convictus sui quotidiani faceret, atque illa diceret : *Diocletiane*,

Permettez-moi, mon cher confrère, de vous dire quelques mots sur les *druidesses*, puisque quelques auteurs donnent ce nom à la prêtresse qui prédit l'empire à Dioclétien. Je pose en principe, tout d'abord, que je ne crois pas à l'existence de femmes partageant la qualité sacerdotale des druides. En enlevant aux dolmens, et aux autres monuments que j'appelle galliques, tout rapport avec le druidisme, en niant l'existence des druidesses, il faut convenir que je m'attaque à des choses qui étaient admises jusqu'ici sans le plus léger doute.

Cependant vous remarquerez, mon cher confrère, que le souvenir des prêtresses, de même que celui des géants, paraît se rattacher étroitement aux monuments galliques. Rien, dans César, ne nous fait supposer l'existence des druidesses; mais, en revanche, chez les Germains, et généralement chez les peuplades de la race gallique, nous retrouvons des femmes revêtues d'un caractère sacré; nous voyons des prophétesses, des devineresses, des femmes inspirées qui, confondues, lors du polythéisme romain, avec les *fata*, avec les génies topiques des Gaules, et les prophétesses du nord, sont considérées quelquefois comme des druidesses.

Examinons, en effet, ce que les textes nous apprennent sur ces femmes; nous les voyons dans l'île de Sena, c'est-à-dire sur les côtes de l'Armorique, dans une région où le druidisme ne pénétra que fort tard, et lorsqu'il reculait devant les Romains (42). Velléda et les autres *Aliorumnes* sont Germaines (43). J'ai déjà cité cette femme qui prédit l'empire à Dioclétien aux environs de Tongres; une autre parla à Alexandre Sévère, également en Belgique; une autre annonça à Aurélien que la pourpre impériale deviendrait héréditaire dans sa famille (44).

« *nimium avarus, nimium parcus es*; joco non serio Diocletianus respondisse « fertur: *Tunc ero largus quum imperator fuero*. Post quod verbum Druias dixisse « fertur, *Diocletiane, jocari noli, nam imperator eris quum aprum occideris*. »

(42) Cf. Pomp. Méla. — Vopiscus, *In Aureliano*, c. XLIV. — La déesse Gau dont parle Tacite (*de mor. Germ.*, c. VIII), et Dion (*in fragm.*, not. Lips.), n'est pas Celtique mais Germaine: les Korrigans et Korrigwen de Bretagne paraissent se rattacher à elle. Voy. la préface de M. de La Villemarqué, p. 46.

(43) Tacite, *de Germ.*, 8 : « Inesse feminis quin etiam sanctum aliquid et pro- « videns putant (Germani), nec aut consilia earum adspernantur, aut responsa « negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano, Veledam dici apud plerosque numinis loco « habitam. Sed et olim Auriniam, et complures alias venerati sunt, non adulatione, « nec tanquam facerent deas. » — Voy. aussi le même auteur, *Hist.*, c. IV, 61, 65. — Stat. Silv., I, l. 89. — Dion, *in fragm.*, XLIX, 67, 5. — Jornandès, c. XXIV : « Re « perit in populo Gothico) quasdam magas mulieres, quas patris sermone Aliorunas « ipse cognominat. »

(44) Cf. Fl. Vopiscus, *in Aureliano*, 44.—Ael. Lamprid, *in Alexandro Severo*.

Nous les retrouvons dans les mythologies septentrionales; mais jamais, dans ce que nous avons sur les croyances religieuses des Celtes, les femmes ne paraissaient avoir un caractère sacré. Je pense donc que nous devons voir dans les prétendues druidesses, qui depuis ont été métamorphosées en *fées*, un souvenir de la religion des populations galliques, une croyance étrangère au druidisme, et qui, d'abord repoussée par celui-ci dans les parties septentrionales des Gaules et de l'Europe, se confondit avec lui quand les druides eux-mêmes reculaient devant les Romains, puis devant le christianisme.

On peut encore faire une réflexion à l'appui de l'opinion que je vous propose ici, mon cher confrère. J'ai dit que les dolmens, les menhirs et les autres monuments cyclopéens de nos pays appartenaient à l'époque gallique : or, à l'égard de presque tous ceux auxquels se rattachent des traditions, on ne parle que de géants, de nains ou de fées. Dans les chants bretons les plus anciens, le druidisme même ne paraît pas avoir laissé grand souvenir. N'est-ce pas là une preuve évidente que ces monuments et ces traditions se rattachent à l'histoire des plus anciennes populations qui habitèrent nos contrées. N'oublions pas que chez tous les peuples, en orient comme en occident, ces mêmes traditions sur les géants et sur les fées se trouvent combinées.

Les géants, les nains et les fées sont tantôt méchants, tantôt bienfaisants; mais il est bien plus fréquent de les trouver présentés sous des apparences malveillantes : ils gardent des trésors et se réunissent la nuit pour tendre des piéges aux simples mortels; ils sont les vestiges d'une religion cruelle et supplantée par une autre. Leur puissance à la fois bornée et immense, leur malice, la crainte que l'on en a pendant la nuit, seul moment où ils ont le pouvoir de nuire, leur habitude d'enlever des enfants, tout indique ici une religion antique, poursuivie et proscrite : c'est la religion gallique chassée par Belinus ou le druidisme. La Providence voulait que ces deux cultes se combinassent pour disparaître ensemble (45).

J'ai dit que le druidisme avait commencé à s'établir, comme école philosophique et religieuse, quatre siècles environ avant la conquête des Gaules par César; je vous ai fait remarquer que ce conquérant avait observé que déjà cette doctrine reculait de son temps vers le

(45) Voyez le savant travail de mon ami et collègue M. Maury, sur *les Fées au moyen âge*; 1843, Ladrange.

nord-ouest, c'est-à-dire que la Narbonnaise, l'Arvernie et le pays éduen ne le possédaient déjà plus dans toute sa pureté, grâce à l'influence grecque et romaine, qui depuis longtemps s'infiltrait dans ces régions. Dès que les Gaules furent romaines, le druidisme recula plus vite encore, et les empereurs successeurs d'Auguste prirent les mesures les plus sévères pour abolir cette secte de médecins et de poëtes, comme le disait fort peu respectueusement Pline le Naturaliste.

Tibère continua les persécutions d'Auguste avec autant d'acharnement que l'on en déploya contre les chrétiens; Claude poursuivit l'œuvre de son prédécesseur. Nous avons vu que cet empereur, Gaulois d'origine, fit mourir un chevalier romain soupçonné de croire au druidisme et d'en pratiquer les superstitions (46). Ces persécutions décimèrent les druides tout en exaspérant cette corporation, qui, à la mort de Vitellius, ne prêchait rien moins que la ruine de Rome (47). Elle concourut puissamment, suivant moi, à l'apparition de cette nombreuse série d'empereurs gaulois qui, jusqu'à Avitus, causèrent des séditions multipliées dont le but était de séparer les Gaules de l'empire romain. Plus tard, les druides devinrent eux-mêmes Gallo-Romains. Considérés dès lors comme *savants*, quelques-uns, ainsi que je vous l'ai rappelé plus haut, devinrent professeurs dans ces écoles gauloises renommées au loin par ces leçons de haute éloquence que la jeunesse y recevait.

Je crois, mon cher confrère, avoir fait passer sous vos yeux les textes qui se rattachent au druidisme, et qui peuvent servir à en démontrer les principes, les bases et les péripéties. J'aurais pu m'étendre davantage sur quelques points, peut-être; mais ces lettres sont déjà assez énormes, sans qu'il soit besoin de les allonger encore en appelant votre attention sur certains rapports que vous aurez saisis certainement. La question est d'ailleurs assez grave, assez impor-

(46) Cf. Suétone, *de Tiberio*, c. XXV. « Druidarum religionem apud Gallos « diræ immanitatis et tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus abolevit : « contra, sacra Eleusina etiam transferre ex Attica Romam conatus est. » — Valer. Maxim. donne au druidisme des épithètes que je ne puis m'expliquer : « Avara et « fæneratoria Gallorum philosophia; alacris et fortis Cimbrorum et Celtiberorum. » II, 6. — Aurel. Vict. *de Cæs.*, IV : « Bonis auctoribus compressa per eum (Clau- « dium) vitia, ac per Galliam druidarum famosæ superstitiones. » — Strabon, IV, Θύεται δὲ οὐχ ἄνευ Δρυΐδων.

(47) Tacite, *Hist.*, IV. « Captam olim a Gallis urbem : sed integra Jovis sede ma- « nasse imperium. Fatali nunc igni signum cœlestis iræ datum et possessionem rerum « Romanarum Transalpinis gentibus portendi vana superstitione druidæ canebant. »

tante pour qu'il soit permis d'y revenir, si quelques archéologues me faisaient l'honneur de me présenter leurs observations. Dans ma première lettre, je vous parlerai de la Gaule soumise au polythéisme romain. Cependant je vous demanderai encore quelques instants d'audience auparavant, pour vous entretenir des réflexions que le système que je vous ai soumis m'a suggérées, au sujet des types numismatiques, seuls monuments figurés où nous puissions retrouver quelque chose du druidisme.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de toute mon affection.

ANATOLE BARTHÉLEMY.

LE TOMBEAU DU CARDINAL ANCHER.

Le cardinal Ancher est l'une des illustrations de Troyes où il naquit et où il a laissé un témoignage de sa munificence par la fondation de l'église de Saint-Pantaléon (1). Il était neveu du pape Urbain IV. Il déclare, dans un de ses actes, être venu au monde et avoir été nourri dans la même maison que son oncle, à l'endroit sur lequel fût bâtie de son vivant l'église de Saint-Urbain (2). Son avancement fut rapide. Il n'était encore qu'archidiacre de Laon lorsque le pape Urbain l'éleva à la dignité de cardinal en 1262. Pourvu du titre attaché à la basilique de Sainte-Praxède, il n'usa point de son crédit pour se faire faire évêque dans son pays. Son ambition se borna à échanger l'archidiaconé de Laon contre celui de Paris, bénéfice qu'il fit administrer par un official et dont il perçut les fruits tout le temps de sa vie (3). Rome fut le lieu de sa résidence habituelle. Il ne figure dans l'histoire contemporaine que pour avoir été légat au couronnement de Charles d'Anjou, lorsque ce prince prit possession de Naples et de la Sicile (4).

(1) « Incontinent après qu'Ancher fut honoré du cardinalat il fit bastir, à l'exemple de son oncle, duquel il se tenoit glorieux d'imiter les vertus, une petite église en la ville de Troyes, qui fut faicte une paroisse succursale de celle de Saint-Jean, dont il voulut être le patron ; et comme son oncle avoit imposé le nom qu'il prit à son avénement au pontificat à l'église qu'il avait érigée en la mesme ville de Troyes, et baptisée du nom de Saint-Urbain, aussi Ancher fit consacrer cette paroisse sous le nom de Saint-Pantaléon. » — Duchesne, *Histoire des cardinaux français*, t. I, liv. II, p. 257.

(2) Une part glorieuse est aussi attribuée au cardinal Ancher dans la construction de l'église Saint-Urbain, qui le fait figurer dans son obituaire à la date du 3 novembre. — Arnaud (voy. *Voyage archéologique dans l'Aube*); l'abbé Coffine (*Notice sur le sceau de l'abbaye de Notre-Dame aux Nonnains de Troyes*).

(3) Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. II et III, *passim*.

(4) « Après la mort d'Urbain, Ancher ne laissa pas d'estre toujours en grande considération à Rome; le pape Clément IV, successeur d'Urbain, le déclara son légat, conjointement avec Raoul de Grosparmy, pour couronner Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile; il lui accorda aussi la faculté de conférer durant sa vie les prébendes de l'église de Saint-Urbain, bastie par son oncle en la ville de Troyes sur le fonds de sa maison paternelle aux dépens de l'Église romaine. — Duchesne, p. 258.

Homme aimable (1), de mœurs douces et de goûts modestes, le cardinal Ancher mourut pacifiquement, comme il avait vécu, le 1er novembre 1286. Il fut enterré dans son église de Sainte-Praxède, sous le tombeau (voy. notre pl. 179) qui fait l'objet de cette notice et qui était parfaitement connu en France au XVIIe siècle, car François Duchesne qui en parle en son *Histoire des Cardinaux français*, le décrit avec assez de précision pour dire qu'il est semé de roses et de fleurs de lis. Les *Éphémérides troyennes* de Grosley, répètent le renseignement donné par Duchesne.

Il y a longtemps que l'idée de ce monument m'occupe. Ne pouvant croire qu'il n'eût jamais été reproduit, je feuilletai d'abord tous les recueils d'estampes et de dessins que j'eus à ma disposition; j'interrogeai les amateurs, les érudits, les gardiens des collections publiques; toutes mes recherches furent vaines. Je ne fus pas plus heureux en m'adressant aux voyageurs et aux artistes qui avaient visité Rome; non-seulement aucun d'eux n'avait rapporté de croquis du tombeau en question, mais personne ne se souvenait de l'avoir vu. Un voyage que je fis il y a peu de temps, en Italie, me permit enfin de vérifier le fait par mes propres yeux. Je me rendis à l'église de Sainte-Praxède; mais je ne trouvai rien d'analogue à la description que je possédais, ni même rien qui de près ou de loin se rapportât au cardinal Ancher. Je m'adressai alors à un prêtre de l'église qui me dit n'avoir aucune connaissance de ce que je demandais, et comme il me vit on ne peut plus désappointé de sa réponse, il m'offrit très-obligeamment de repasser avec moi les épitaphes et autres inscriptions encastrées dans les murs pour voir s'il ne serait pas fait mention d'un déplacement ou d'une destruction dont le tombeau serait devenu l'objet. Cette recherche n'ayant encore amené aucun résultat, il me proposa de consulter un autre ecclésiastique attaché depuis plus longtemps que lui au service de la paroisse; et comme celui-ci ne put pas en dire plus que son collègue, nous finîmes par conclure tous les trois ensemble que ce que je cherchais n'existait plus depuis nombre d'années. Là-dessus je sortis de l'église, me dirigeant vers Saint-Jean de Latran. Mais à peine avais-je marché cent pas, que je m'entendis rappeler. C'étaient mes obligeants interlocuteurs de Sainte-Praxède qui me priaient de revenir parce qu'ils

(1) « Ancherus per omnia erat reverendus, deo charus, et hominibus gratiosus. » — Grégoire de Néapoli (*Vie d'Urbain IV*).

venaient d'apprendre d'un de leurs sacristains, homme très-âgé, qu'un monument assez conforme à ma description existait effectivement dans une chapelle abandonnée de l'église.

Le sol de Sainte-Praxède est en contrebas de celui de la rue. On y descend par un perron qui est appuyé à droite sur une espèce de tambour en maçonnerie, construction dénuée d'ornements, et qui s'ouvre sur l'église par une porte fermée d'une grille. On dirait un réduit pratiqué pour mettre des débarras ; néanmoins c'est la chapelle sépulcrale du cardinal Ancher. Il y avait si longtemps qu'on n'y était entré, qu'on eut toutes les peines du monde à trouver la clef de la grille. Enfin, nous entrâmes et nous vîmes le tombeau désiré, tout noir de poussière, accoté au mur sur l'autre face duquel s'appuie le perron. Il est en marbre blanc, élevé de terre à la hauteur d'un peu plus d'un mètre. A l'ajustement du linceul étendu sur le cénotaphe et à la décoration du soubassement, on reconnaît l'ouvrage d'un artiste italien. Le marbre ne porte aucune trace apparente de peinture qui aurait été primitivement appliquée sur la statue ou sur ses accessoires. Sur une petite plaque encastrée dans la muraille à la hauteur de la vue, on lit l'épitaphe du défunt, conçue en ces termes :

Qui legis Ancherum duro sub marmore claudi
Si nescis audi quem nece perdis herum.
Præca parit puerum : laudunum dat sibi clerum
Cardine Praxedis titulatur et istius ædis.
Defuit in se lis : largus fuit atque fidelis.
Demonis a telis serva deus : hunc cape celis.
Anno milleno centum bis et octuageno
Sexto decessit hic prima luce novembris.

Duchesne en avait déjà donné le texte, mais d'une manière inexacte.

AUGUSTE JOUAULT.

SUPPLÉMENT AUX RECHERCHES DE FRANCIS DOUCE

SUR

L'ICONOGRAPHIE DE LA MORT.

Réunir le plus de renseignements possible sur un des épisodes les plus curieux de l'histoire de l'art et de la pensée humaine au moyen âge, la *Danse des Morts*, et sur les œuvres de toute espèce qui se rattachent à cette lugubre composition, telle est la tâche que s'était imposée un Anglais d'un vaste savoir et d'un zèle infatigable. Il l'a exécutée avec succès dans un livre publié en 1833. A la suite de longs détails sur l'œuvre célèbre d'Holbein et sur les productions du même genre, il passe en revue les livres dans lesquels pareil sujet est *occasionally introduced*, les frontispices, les estampes isolées, les lettres initiales ou capitales qui se rattachent à la *Danse des morts*.

Malgré l'étendue des lectures et des investigations dont chaque page de l'écrit de F. Douce contient la preuve, il lui est nécessairement échappé bien des choses, et, depuis dix-huit ans, des faits nouveaux se sont produits. Nous avons pensé qu'il ne serait pas tout à fait inutile de placer ici les notes diverses que nous-même avons recueillies dans un grand nombre d'ouvrages, notes qui forment un appendice à la dissertation du savant anglais. (1).

Nous signalerons d'abord la *Danse macabre*, anciennement peinte sur un des murs du château de Blois et dont une copie se trouve

(1) *The Dance of death exhibited in elegant engravings on wood, with a dissertation on the several representations of this subject.* London, W. Pickering, in-8°.

« La dissertation en 259 pages qui fait partie de ce beau volume est un morceau fort curieux. » (*Manuel du Libraire*, II, 605.) Parmi les autres ouvrages de Douce, on distingue un important travail sur l'ancien théâtre anglais publié en 1807, 2 vol. in-8°, réimprimé en 1839 (*Illustrations of Shakspeare and of ancient manners*). Cet érudit, mort en 1836 (voy. la *Biographie universelle*, t. LXII, p. 200), légua à la bibliothèque Bodleyenne, à Oxford, les riches collections au milieu desquelles s'était écoulée sa vie. Ses livres étaient chargés de notes de sa main. « In his library not a book but had its fly-leaf written upon; no man « lived so much with and so entirely for his books than he. » (Dibdin.)

dans la bibliothèque de M. Leber (devenue la propriété de la ville de Rouen); elle est l'objet d'une notice curieuse de M. Vallet, dans le journal l'*Institut*, 1837, p. 108. Elle est reproduite dans des dessins in-folio sur vélin conservés au Cabinet des estampes de Paris.

En 1824, en réparant à Strasbourg l'église protestante, dite l'église Neuve, on découvrit sous des couches de chaux une ancienne *Danse des morts* fort bien exécutée (voir le *Globe*, n° du 24 septembre 1824).

M. du Sommerard (*les Arts au moyen âge*, chap. VIII) donne des détails sur une *Danse macabre* inédite. M. Jubinal, dans ses *Lettres à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque de la Haye* (Paris, 1846), mentionne la *Complainte de Triboulet*, sorte de danse des fous et des folles où paraît la Mort; le manuscrit 783 contient une danse macabre des femmes (voir p. 43 et 49).

Tout ce qui concerne les diverses éditions en différentes langues des *Imagines mortis* d'Holbein et leur reproduction ou imitation dans de vieux livres de l'époque et notamment dans les *Heures*, a été réuni dans une série d'articles dont le docteur H. F. Massmann a enrichi le *Serapeum*, journal bibliographique publié à Leipzig (tom. I et II, 1840 et 1841). M. Heller a publié dans le même journal (1845, pag. 225-231) un supplément à cette *Literatur der Todtentanze*. Il y décrit un volume qu'il n'a trouvé indiqué nulle part: *Varii e veri ritratti della morte disegnati in immagini ed espressi in essempii al peccatore* dal padre C. P. Manni, Milano, 1671. C'est un in-8° de cent quatre-vingt-cinq pages avec trente figures très-médiocres.

Fiorillo a donné sur les danses des morts des renseignements étendus, mais qui ne sont pas toujours très-exacts, dans le tome IV de sa *Geschichte der zeichnenden Kunste in Deutschland*.

Voir aussi un article de M. de Reiffenberg dans le *Dictionnaire de la Conversation*, 71e livraison, et deux notices dans le *Journal des Artistes*, 1833, 2e vol., p. 52; 1834, 1er vol., p. 435-439. Dans le n° 1 de la nouvelle série du *Kunstblatt*, 1850, on rencontre un examen des nouvelles danses des morts par L. Bechstein. Un article fort intéressant de M. Saint-Marc Girardin sur la *Danse des morts* d'Holbein et sur celle du pont de Lucerne, a paru dans le *Journal des Débats*, 13 février 1834; il a été réimprimé dans le *Dictionnaire de la Conversation*, tom. XIX, p. 157.

N'omettons pas de signaler quelques éditions que le *Manuel du Libraire* n'indique pas :

La Danse des morts, texte allemand et français, Bâle, vers 1830,

in-4°, cent quatre-vingts pages et quarante-deux planches d'après celles de Math. Merian. Cette danse qui existait jadis au couvent des dominicains à Bâle a parfois, mais à tort, été confondue avec celle attribuée à Holbein (1).

La Danse des morts peinte à Berne dans les années 1515 à 1520 par N. Manuel et lithographiée d'après les copies de Guillaume Stettler, in-4, vingt-quatre planches au trait.

Danse des morts avec des explications en vers et en prose, en flamand, Anvers, 1654, in-8°.

Un exemplaire d'une édition jusqu'alors inconnue, de la *Danse macabre*, trente-six feuillets, petit in-4° signat., A-I, sans lieu ni date, et qui paraît sortir des presses lyonnaises, a paru en novembre 1846 à la vente P. L. S., n° 686; il s'est adjugé au prix élevé de 430 francs.

On peut consulter l'*Analectabiblion* de M. du Roure (Paris, 1836, t. I, p. 196) à l'égard d'une des éditions modernes (Troyes, 1728) de la *Danse macabre*.

Nous devons une mention spéciale à la *Danse des morts gravée par J. Schlotthauer, expliquée par H. Fortoul*. Paris, J. Labitte, in-16. L'introduction de M. Fortoul remplit cent soixante-dix-huit pages. Elle est élégamment écrite et elle offre des aperçus pleins d'intérêt; c'est une œuvre littéraire et non bibliographique. Les figures sont au nombre de cinquante-trois; 1 à 47 inclusivement sont conformes aux planches du volume de Douce, 48 à 51 représentent des jeux d'enfants où la Mort ne se montre pas; 52 (le Jugement dernier) correspond au n° 48 de Douce.

La littérature funèbre nous montre deux ouvrages très-peu connus : *Il pensier della morte*, petit poëme italien de Benoît dell' Uva, bénédictin né vers 1530, et *the Court of Death*, poëme de J. Dennis; Douce n'en fait pas mention. Il aurait pu citer les vers énergiques dans lesquels Young a peint la Mort couverte de diamants et se rendant au bal. Il n'a pas eu connaissance d'un *Trattato* en vers racontant l'histoire d'un Grec nommé Senso qui espérait ne jamais mourir; la Mort s'empare de lui par ruse et le tue. Deux éditions de cet

(1) Observons que ces diverses *danses* diffèrent du volume allemand intitulé *Todtentanz*, dont les anciennes éditions sont d'une extrême rareté. Une d'elles s'est adjugée, en 1837, à 37 livres sterling 10 schellings à la vente Ottley. Consulter sur tout ceci Jackson, *History of wood-engraving*, 1839, p. 399; Ottley, *Inquiry into the origin of engraving*, 1816, t. II, p. 778; Malpé, *Notices sur les graveurs*, 1807, t. I, p. 319; Joubert, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 130, etc.

opuscule, 1516 et 1558, figurent au catalogue Libri, n 1247 et 1248.

Citons encore la *Danse des morts*, conte de M. Rabou dans le premier volume du *Salmigondis*. Un conte d'A. Apel, auteur allemand, mort en 1816, porte le même titre. Cet écrivain a publié en outre, de concert avec F. Laur, un recueil d'anecdotes et de récits du genre le plus noir intitulé *Gespenterbuch* (le Livre des spectres), Leipzig, 1812. Chacun des quatre volumes qui composent cet ouvrage est orné d'un frontispice où la Mort se montre sous divers aspects (1).

Voici enfin les titres de quelques écrits qui appartiennent à pareille catégorie :

Les *Vers sur la mort*, par Thibaud de Marly, publiés par Méon, *Paris*, Crapelet, 1826. Cette édition a été faite d'après un manuscrit très-incorrect et elle n'est pas complète (voir les détails donnés par M. R. Chalon, *Bulletin du Bibliophile*, 1836, p. 62).

Ces *vers* ont été insérés d'après un autre manuscrit dans les *Poëtes français depuis le* XII*e siècle jusqu'à Malherbe* (Paris, 1824, 6 vol. in-8, tom. II, p. 58). Loysel les avait déjà fait imprimer en 1594 et il les attribuait à Dans Helynaud, écrivain au sujet duquel on peut consulter l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 89, Goujet, *Bibl. françoise*, t. IX, p. 3, et le *Magasin encyclopédique*, 1815, t. V, p. 73.

Le *Courroux de la Mort contre les Angloys*, dialogue en vers composé au commencement du XVI*e* siècle et dont les trois interlocuteurs sont *L'acteur, la Mort et l'Anglois* (le *Bulletin du bibliophile*, 1836, p. 106 rapporte les huit premiers vers de ce très-rare opuscule).

La Mort triomphante, manuscrit en trois volumes, porté au *Catalogue* de M. Renouard, 1819, t. III, p. 32. Ce sont d'interminables colloques entre la Mort et les mourants, longue paraphrase des *Imagines mortis*, mises en dialogues d'un burlesque fort plat. *Le Temple de la Mort*, par Feutry, 1755, poëme qui est loin d'être sans mérite, ne saurait être oublié ici.

Dans une tragi-comédie peu connue : *Le Sage visionnaire, Paris*, 1648, par I. D. B. I. (M. Paul Lacroix, *Catalogue* Soleinne, n° 1239, croit que ces initiales désignent J. B. Camus, évêque de

(1) Nous avons vu, à la bibliothèque publique de Bordeaux, un opuscule de quelques feuillets in-4°, que nous croyons unique en son genre : c'est une élégie imprimée sur papier noir, les lettres se détachent en blanc : le tout est accompagné d'emblèmes de deuil. Cet écrit, publié à Londres vers 1620, exprime les regrets les plus vifs au sujet de la mort du prince Henri, fils aîné de Jacques I*er*.

Belley), c'est la Mort qui débite l'épilogue et qui finit la pièce. La Mort est également un des personnages mis en scène dans la tragédie de Thomas Lecoq : *L'Odieux meurtre commis par Caïn*, Paris, 1580.

Les recueils et emblèmes offrent fréquemment l'image de la mort. L'auteur anglais fait connaître ce que lui ont présenté les ouvrages de Boissard, de de Bry, la curieuse *Sciographica cosmica* de Meisner, etc., mais il est loin d'avoir épuisé la matière. Nous ajouterons quelques détails à cet égard.

Les *Emblemas morales* de J. de Covarruvias y Horozco, *Caragoça*, 1604, in-4°, montrent entre autres sujets :

Un crâne posé sur un autel surmonté d'un sablier ailé et d'une chandelle allumée : *Quotidie morimur*.

Une tête de mort placée au sommet d'un arbre en fleur : *En la vida esta la muerte*.

Une treille de vignes sortant d'un sol jonché de crânes et d'ossements : *En la muerte esta la vida*.

Un démon et un squelette assis au pied d'une croix.

Dans les *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum et regum* inventés par Typotius et gravés par Gilles Sadeler, nous rencontrons pour l'emblème d'un patriarche d'Aquilée, un crâne : *Mors omnia æquat*, et pour A. Corrari, patriarche de Constantinople et pape sous le nom de Grégoire XII : la Mort tenant un sablier et saisissant une dame richement vêtue : *Mors ultima*.

Typotius attribue au pape Paul IV, une tête de mort ; à Henri II, roi de France, un serpent placé sur une tête de mort : *Te nunquam timui* ; et à Sigismond Ier, roi de Pologne, une lampe posée sur une tête de mort.

Ouvrons les *Emblèmes de l'amour divin et humain, expliquez en vers françois par un père capucin*, Paris, 1631, in-8°. C'est un volume de cent douze pages ; les gravures assez jolies sont accompagnées de vers. Un exemple suffira :

Un squelette dans l'attitude de la désolation ; une tête humaine est placée sous ses vertèbres à l'endroit du cœur.

> Le corps à l'âme étant prison,
> De souspirer elle a raison.

Les *Emblemata Horatiana* d'Otto Vænius, dont il existe plusieurs éditions, offrent successivement à nos yeux :

La Mort tenant une faux et foulant aux pieds l'envie.

La Mort prenant des dés dans une urne et les distribuant à la foule qui l'entoure.

La Mort frappant à la porte d'un palais.

Divers squelettes.

Si nous parcourons les *œuvres* de quelques maîtres allemands, nous trouverons :

Dans celui de J. Bink, la Mort et le hallebardier (Bartsch, n° 50) et la Mort et le soldat (n° 51) ; dans celui de P. Schenk, un enfant endormi auprès d'une tête de mort et d'un sablier, gravé par Schön ; dans celui de F. Brun, la dame et la Mort (Bartsch, n° 82) ; dans celui de H. S. Beham, une jeune femme saisie par la Mort (Bartsch, n° 150), une jeune femme se promenant accompagnée de la Mort coiffée d'une marotte. Au-dessus on lit : *Omnem in homine venustatem mors abolet.*

N'oublions pas une gravure de J. Smith, d'après R. Robinson, (qui travaillait vers 1690) ; elle représente une tête de mort placée sur une table de marbre auprès de divers objets parmi lesquels figurent une bougie éteinte. Au-dessous on lit : *Vanitas.*

Nous rencontrons au *Catalogue des dessins et estampes de Ch. van Hulthem*, Gand, 1846, p. 271, l'indication d'une gravure de H. Goltzius, ignorée de Bartsch : Une femme lisant dans le livre de l'histoire ; devant elle se trouve une tête de mort : à côté un sablier. Une estampe gravée par Daniel van Boom (mort en 1678) nous offre un paysage dans lequel on voit un homme et une femme qui se caressent ; dans le lointain, la Mort armée d'un arc.

Parmi les nombreuses gravures de Jean Sadeler, on remarque la Mort surprenant une femme au milieu de ses occupations domestiques.

Un volume de poésies hollandaises, de Jacques Cats, *Utrecht*, 1644, est accompagné de gravures où la Mort se montre plusieurs fois ; on la voit, page 273, à cheval sur un crocodile, et tenant un dard.

Dans les *Emblèmes nouveaux* d'André Fédéric, *mis en lumière* par Jacques de Zettre, Francfort, 1644, la Mort joue un rôle dans les figures 73, 77 à 81 et 87. Une de ses planches représente un squelette, posant sa main décharnée sur une femme qui file et dont la tête est surmontée d'un sablier. Au-dessous, ces quatre vers :

Le fil bien deslié est chose profitable
Pour la vie de l'homme, il est fort beau à veoir ;
Mais il rompt aisément ; ainsi fault-il sçavoir
Que la mort est à tous humains inévitable.

Citons encore les *Apologi creaturarum* (a Johanne Moerman) (Middelbourg) G. de Jode, excudit. 1584 ; in-4° ; l'apologue 65, intitulé : *Mortis Icon,* rattache ce récit aux ouvrages du genre de ceux qui nous occupent.

Le frontispice des *Poemata* d'Heinsius, Amsterdam, Janssen, 1649, représente la Gloire foulant aux pieds un squelette.

Deux artistes hollandais, J. Van Streeck et N. Steenwyck, se sont attachés à peindre des emblèmes lugubres, tels que des têtes de mort placées auprès de bulles de savon et de lampes sépulcrales.

Nous pourrions signaler ici quelques livres d'*Heures* où se trouvent des sujets tirés de la *Danse des Morts* et que MM. Peignot, Brunet, Massmann et Douce ne comprennent pas dans leurs longues énumérations, mais nous nous bornerons à dire que Dibdin, dans son *Bibliographical Decameron,* t. I, p. 33 et 101, a reproduit plusieurs des figures qu'on remarque dans les *Heures* mises au jour par Antoine Vérard.

M. du Sommerard (*les Arts au moyen âge, atlas,* ch. VIII, pl. 6) a reproduit la reliure remarquable d'un livre d'*Heures* appartenant à Henri III. Ce prince, voulant exprimer la douleur que lui causait la mort de la princesse de Condé, fit couvrir les plats de ce volume de larmes et de têtes de mort, en y joignant la devise : *Memento mori.*

Une des vignettes sur bois qui décorent la *Bibliomania* de Dibdin (1842, p. 467) montre la Mort faisant la besogne d'un fossoyeur et remuant à la pelle des crânes couronnés.

La Mort frappant Gabrielle d'Estrées, tel est le sujet d'une gravure de J. F. Rousseau, d'après Eisen.

Parmi les tableaux de Franz Floris (voir sur cet artiste l'*Histoire de la peinture flamande et hollandaise,* par M. Michiels), on distingue la Beauté derrière laquelle on aperçoit la Mort (ce tableau est à Sans-Souci) ; et Adam et Eve sous l'arbre fatal dont le tronc est un squelette humain.

La galerie Lichtenstein à Vienne possède un tableau très-original de Pierre Breughel : *des squelettes allant en voiture.*

Une des estampes des *Fasti Mariani* représente saint Valeri donnant des conseils à des hommes qui se livrent à des jeux de hasard. A leur table, la Mort déguisée en joueur.

La Mort figure d'une façon remarquable dans la planche gravée en couleur qui accompagne le second livre du *Paradis perdu* de Milton, Paris, 1792, 2 vol. in-4°.

Nous ne saurions omettre une sombre composition de Francisco Goya (1) exécutée à l'eau forte mêlée d'aqua-tinta. On distingue à droite des figures confuses. Au fond, une main inconnue tient une balance; sur le devant, un mort qui semble sortir de terre, trace, avec un dernier effort et d'une main décharnée, le mot espagnol *nada* (rien).

Douce a passé sous silence les marques des imprimeurs dans lesquelles paraît la figure de la Mort. Nous comblerons une partie de cette lacune en mentionnant trois de ces typographes :

Pierre Mortier à Amsterdam. La renommée foule aux pieds un squelette qui tient une faux et un sablier ; auprès d'elle des livres, une sphère, un génie tenant un serpent qui mord sa propre queue : *Vivitur ingenio, cetera mortis erunt.*

Jérôme Haultin à La Rochelle. Une femme tenant un livre et appuyée sur une croix au pied de laquelle est un squelette (2).

Michel Blanchier à Genève. Un scorpion couché au-dessous d'une tête de mort d'où sort une palme.

La mort en laquelle est victoire
Par Christ nous est salut et gloire (3).

Il y a peu de choses à glaner, au delà des Pyrénées, pour le sujet qui nous occupe. Un ouvrage imprimé à Saragosse en 1555, in-4° (*Libro sottelissimo y provechoso para deprender à escrivir y contar*), présente entre autres figures curieuses, un alphabet représentant une danse des morts.

La *Danza general* attribuée à Rabbi Santo qui vivait vers 1360

(1) Il faut lire au sujet de cet artiste plein de génie une notice fort intéressante de M. Théophile Gautier, suivie d'un catalogue raisonné de l'œuvre de Goya (*Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, 1842, p. 337-366. Voir aussi l'*Artiste*, octobre 1845, p. 413). Renvoyons en outre à la *Revue encyclopédique*, t. L, p. 329, et au *Bulletin de l'Alliance des Arts*, t. I, p. 94.

(2) Cet imprimeur appartenait à la religion réformée. Quelques-uns des volumes sortis de ses presses sont rares et précieux, notamment le Nouveau Testament en langue basque (1571).

(3) Les devises exprimant des sentiments de piété se montrent souvent à côté des noms des anciens typographes calvinistes. Nous citerons, entre autres, la marque de François Perrin à Genève. Deux portes, l'une est étroite, embarrassée de ronces et surmontée d'une couronne ; l'autre est large ; des fleurs jonchent son entrée ; au-dessus s'élèvent des flammes. Cette figure, bien gravée en bois, est accompagnée de deux sentences prises dans l'Évangile :

« Entrez par la porte étroite, car c'est la porte large et le chemin spacieux qui mène à la perdition. « (Math., 7.)

« Je suis la porte ; si aucun entre par moi, il sera sauvé. » (Jean, 10.)

serait, si elle remontait réellement à cette date (ce que Douce révoque en doute (1), une des plus anciennes compositions de ce genre. Elle a été imprimée dans la *colecion* de Sanchez : *Prosias castellanas anteriores al siglo XV*, 1779, t. I, p. 179 (*coleccion* reproduite à Paris, Baudry, 1842, un vol. in-8°), et dans la *Biblioteca española* de Rodriguez de Castro, 1781, t. I, p. 198.

M. Villemain (*Cours de littérature au moyen âge*, t II, p. 117) en rapporte quelques passages. Consulter les *Origenes del teatro español*, par Moratin (Paris, Baudry, 1838, p. 57), l'*Histoire* (en allemand) *de la littérature dramatique en Espagne* (Berlin, 1845), par A. F. von Schack, t. I, p. 123, et le *Tableau de la littérature espagnole au moyen âge* (en allemand), par L. Clarus (Mayence, 1846), t. I, p. 428 (2).

C'est ici que nous devons citer un passage de M. Charles Blanc (*Histoire des peintres français au XVIIIe siècle*, t, I, p. 18), au sujet d'une œuvre des plus remarquables de Murillo, comprise dans le Musée espagnol installé au Louvre.

« Quel peintre français eût osé aborder un sujet comme celui de *saint Bonaventure écrivant ses mémoires après sa mort*. Il fallait l'imagination d'un peintre espagnol, l'audace d'un Murillo pour entreprendre de faire vivre un trépassé. Depuis l'invention de la peinture, jamais la tradition populaire n'avait fourni aux arts une semblable donnée; jamais on ne fit rien de plus extraordinaire que ce cadavre qui pense. Dans quel rêve est apparu à Murillo ce revenant effroyable qui écrit d'une main décharné ses mémoires d'outre-tombe? »

Terminons en signalant une image des plus frappantes de la manière dont la ronde funèbre si chère aux artistes du moyen âge peut s'adapter aux circonstances actuelles. On connaît les vigoureuses esquisses que M. de Rethel a publiées en 1849 et qui représentent la *Danse des morts*, telle qu'elle se montre, dans son terrible élan, aux jours d'émeute et de guerre civile, lorsque le socialisme plante son drapeau sur une barricade. G. Brunet.

(1) « It is by all means improbable that it may have been a subsequent work « added to the manuscrit referred to by Sanchez, » p. 25.

(2) Voir aussi Ticknor, *History of Spanish literature*, I, 89. « In this Spanish « vision the *dance* is striking and picturesque, more so perhaps than in any others, « the ghastly nature of the subject being brought into a very lively contrast with the « festive tone of the verses. »

M. Ticknor possède une copie du poëme entier ; il transcrit la première stance, et il en joint deux autres demeurées inédites.

NOTE

SUR

CINQ MONNAIES D'OR

TROUVÉES DANS LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE LUCY PRÈS NEUFCHATEL EN 1851.

Lucy, en latin *Luciacum* (1) ou *Luchiacum* (2), est un village du pays de Bray, situé dans la vallée de l'Eaulne, à six kilomètres environ de Neufchâtel et de Londinières. En 1840, on y a trouvé un statère gaulois. En 1844, M. Suzémont pratiquant un chemin d'exploitation pour ses terres, découvrit plusieurs squelettes, accompagnés de vases en terre, de haches et de lances en fer. Informé de cette découverte, en 1847, pendant que j'explorais la vallée de l'Eaulne, je conçus le projet de fouiller ce champ de sépulture. Ce que j'ai pu faire cette année, grâce à la permission du propriétaire et à une allocation de M. le préfet de la Seine-Inférieure.

Au mois de septembre dernier, je me mis à étudier ce cimetière, qui me parut mérovingien comme ceux d'Envermeu, de Douvrend, de Parfondeval et de Londinières. J'y ai trouvé environ 30 squelettes déposés dans des fosses taillées dans la craie marneuse. Aux pieds étaient des vases, aux côtés des lances ou des styles, à la ceinture des couteaux, des sabres et des boucles en fer et en bronze argenté.

La découverte la plus intéressante fut le squelette d'un guerrier, dont le sabre, garni de cuivre, était attaché à sa ceinture avec un baudrier de cuir terminé par une boule et une plaque artistement gravée. Sous cette plaque se trouvaient cinq petites pièces d'or, d'une parfaite conservation. Il est évident pour moi que le guerrier, pendant sa vie, tenait son petit trésor caché à sa ceinture dans une bourse de peau, et qu'après sa mort ses parents ou ses amis l'in-

(1) *Concilia rothomagensis ecclesiæ*, Charte de Robert Poullain, en 1217, in-4° p. 206.

(2) *Regert, visitationum arch. Rothom.* p. 22 et 23.

humèrent avec cet or, sans se douter de son existence; car si les Francs, nos pères, enterraient leurs morts habillés et armés, comme l'histoire et les cimetières le prouvent, d'un autre côté, on peut affirmer qu'en général ils ne leur laissaient d'argent que par mégarde; de nombreuses observations, et une expérience réitérée, m'autorisent à l'affirmer.

J'ai consulté sur ces monnaies des personnes compétentes. Je transcris ici les renseignements qu'a bien voulu me communiquer M. Thomas, avocat, à Rouen, numismatiste distingué et grand collecteur de médailles. J'y joindrai quelques observations faites par MM. Deville et de Longpérier.

« Ces triens, d'une belle conservation et en partie inédits, appartiennent à des époques et à des lieux différents.

« Si, d'une part, la mutilation des légendes et l'absence des documents présentent souvent des difficultés insolubles pour l'attribution du lieu; d'autre part, la date d'émission des pièces frappées par les monétaires, sans l'inscription d'un nom royal, ne peut être guère déterminée avec certitude, dans l'état actuel de nos connaissances.

« Une classification chronologique exigerait avant tout l'étude attentive d'une masse de monnaies de la première race; des comparaisons multipliées pourraient seules permettre d'établir pour chaque province de la France, l'ordre successif de ces pièces, en faisant la part du temps et de l'ouvrier. La reproduction des mêmes types dans des localités et à des époques très-diverses, est un obstacle qui tombera sans doute plus tard, devant un travail fondé surtout sur l'analogie de fabrique, dont les dessins les plus fidèles ne sauraient donner une idée exacte.

« Ce n'est que sous réserves des observations qui précèdent que je vous donne ici le résultat de mes recherches sur les cinq tiers de sol trouvés à Lucy, en suivant l'ordre indiqué dans le dessin.

« Ces monnaies embrassent une période d'environ soixante ans. La première peut remonter à 640, et la dernière me paraît toucher à la fin du VIIe siècle, si même elle n'appartient aux premières années du VIIIe (voy. la pl. 180).

« N° 1. — BVRDEGALA FIT. Tête diadémée à droite.

« Revers + BEREBODES. Croix ancrée sur un globe.

« Or fin ; poids 1 gramme 31 centigr.

« Ce triens d'une belle fabrique, est de Bordeaux, ville riche en monnaies mérovingiennes. On y compte treize à quatorze monétaires différents, offrant de nombreuses variétés. Il y en a au moins

huit au nom de *Berobodes* diversement écrit; toutes n'étant pas figurées, je ne saurais dire si cet exemplaire présente quelque nouvelle particularité de détail.

N° 2. — VATVNA[CO FIT], tête diadémée à droite; on la dirait ceinte d'un bandeau impérial; c'est une réminiscence romaine.

Revers. — [ALEMV]NDVS, figure de guerrier debout sur une estrade, vue de face; la tête couverte d'un casque militaire, tenant d'une main une lame ornée d'une palme; le manche de la framée est formé de boucles rondes. C'est une imitation du revers impérial.

« Or fin : poids 1 gramme 21 centigrammes.

« Triens d'un assez beau travail, du milieu du VIIe siècle.

« Cette pièce n'est pas complétement inédite; elle a déjà été décrite par le savant Lelewel d'après un exemplaire du cabinet de M. Norblin de Paris. Mais cet exemplaire, moins complet que celui-ci, et usé sans doute, à en juger par la description qu'il en donne, n'offrait que les lettres VATV à l'avers, et le nom entier du monétaire *Alemundus* au revers.

« La lecture VATVSIVM proposée avec beaucoup de doute par l'illustre Polonais n'est plus admissible maintenant, le nom de lieu inscrit sur ce tiers de sol étant bien certainement tel que je l'indique; mais à quel lieu peut-on appliquer ce nom? Ici j'avance mon impuissance pour fixer l'emplacement de l'antique *Vatunacum*.

« Nos vieux historiens ne m'offrent aucun indice, je ne puis que proposer les noms suivants : Vadenay, village du département de la Marne, dont j'ignore l'origine; Vatan, petite ville ancienne du département de l'Indre. C'était jadis une place forte dont l'origine remonte au VIe siècle. Et Watten, bourg du département du Nord, arrondissement de Dunkerque. Ce bourg est très-ancien; les Romains y avaient établi un fort.

« Si le premier nom satisfait mieux aux principes de l'étymologie, les autres ont pour eux l'ancienneté établie de leur origine, mais je n'ai pu découvrir leur nom antique, je vous livre donc ces conjectures pour ce qu'elles valent, laissant à de plus habiles le soin de trancher la question trop douteuse pour moi. »

Quant au nom du monétaire Alemundus il a pour nous quelque chose de très-remarquable, puisque nous le retrouvons au Xe siècle au sein de notre Normandie ducale. L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* et les *Annales* de Mabillon rapportent que, vers 960, un évêque nommé *Aillemundus* enleva aux moines la terre de Berneval-le-Grand par *dol* et par *astuce*. Les religieux s'en plaignirent au

duc Richard Ier qui, dans un acte public, la leur restitua solennellement le 18 mars 968. Dès que cette charte fut connue, *Aillemundus* quitta Berneval pour n'y plus revenir (1). L'histoire ne dit pas de quel pays était cet évêque régionnaire, mais il est curieux de trouver dans la même contrée le même nom sur une charte et sur une médaille.

« N° 3. — T+VRONV, tête à droite, diadémée.

« ℞. +DOMNIGISIΓO. MO. Croix longue.

« Or fin : poids 1 gramme 23 centigrammes.

« Ce triens est d'un travail très-inférieur aux deux précédents surtout à l'avers, mais je le crois entièrement inédit.

« On ne connaissait que deux monétaires de Tours : CHAPOMARI et MVTIMI. Les têtes figurées sur ces deux monnaies sont également couronnées d'un bonnet perlé, mais de coins très-différents de celui-ci évidemment postérieur. Le nom de Domnigisile, comme le fait observer avec raison M. de Longpérier, est un excellent nom mérovingien. Il a beaucoup d'analogie avec le nom neustrien de *Wandrigisilus,* dont on a fait saint Wandrille.

« N° 4. — ..... D.....VER, dans le champ un monogramme surmonté d'un double oméga.

« Revers. .....VOEƆIEOV. Croix ancrée sur un globe.

« Or pâle. Poids 1 gramme 24 centigrammes.

« Ce triens irrégulièrement frappé est inédit, et fort remarquable par son type.

« Je ne tenterai pas de rétablir la légende circulaire tronquée par le vice de fabrication.

« Quant au type central qui présente tout d'abord le symbole du Dieu vivant, sous la forme de l'alpha couronné par un double oméga renversé, *initium* et *finis*, la position du (G) à la gauche de l'X explique le prolongement inusité des jambages de ce caractère principal, et révèle l'intention de l'artiste monétaire de former, au sommet de l'A, un V qui ne pouvait trouver place à sa droite.

« La réunion de ces trois lettres me paraît indiquer *Anderitum*, ancienne capitale des Gabales ou Gavali, Anderitum GAValorum, aujourd'hui Javols, simple village, ancien siége de l'évêché du Gévaudan qui ne fut transféré à Mende que dans le Xe siècle.

« N° 5. +VNϟE, buste à couronne radiée tourné vers la droite.

(1) *Annales ord. Sanct. Benedict.*, t. III. Cartulaire de l'abbé Saint-Denis, t. II, p. 559, — *Notice inst. sur Berneval-le-Grand.* Par l'abbé Lecomte, p. 8. *Les Églises rurales de l'arrondissement de Dieppe*, p. 163.

℞. ADO+MO. Croix longue, aux bras terminés par des globules et posée sur une base, quatre petites perles dans le champ.

« Or pâle, poids 1 gramme 22 centigrammes, fabrique barbare. Fin du VIIe ou commencement du VIIIe siècle.

« Considérant le troisième caractère de l'avers comme un S j'attribue ce tiers de sol à l'ancienne *Asa Pauli*, appelé plus tard *Ansa*, et aujourd'hui *Anse*. C'est une petite ville du département du Rhône, située à une lieue de Villefranche, où se voient encore les ruines du palais d'Auguste et une partie des murs d'enceinte d'un camp romain.

« Quant au revers, il ne présente que les initiales d'un nom de monétaire et de son titre. Je pense que cette légende doit être ainsi lue ADO+MO (*Ado. monotario*) nonobstant la forme insolite du premier caractère dans lequel on pourrait voir une croisette suivi d'un *i*. »

Le nom de *Ado* ou *Adon* était très-commun sous les Francs. Nous en trouvons les analogues dans un diplôme de 750, donné par Pépin le Bref en faveur du monastère de Sept-Meules et délivré en présence des comtes Dadon et Didon (1). Saint-Ouen lui-même, contemporain de nos tiers de sou d'or, portait dans le monde diplomatique le nom tudesque de Dado ou Dadon avant d'être connu sous celui d'Audœnus (2). Un de ses frères portait le nom de Rodon et l'autre celui de Ado ou Adon (3). Comme on le voit, ce dernier nom est absolument semblable à celui de notre monétaire de Lucy. Il serait curieux que ce triens eût été frappé par un frère de notre saint évêque de Rouen. Du reste la médaille et le grand seigneur sont contemporains. Saint Ouen (Dado), né dans le Soissonnais en 609, mourut près de Paris en 683. Or, toutes ces dates historiques concordent parfaitement avec les conjectures du numismatiste qui attribue notre cinquième triens à la fin du VIIe siècle.

Ainsi pour nous résumer, la science monétaire, la paléographie, la linguistique et l'étymologie concourent à la fois à reporter nos pièces d'or aux règnes de Dagobert Ier et de ses successeurs, à ce VIIe siècle, qui fut pour notre Neustrie une période de lumières et de civilisation chrétienne. Les monétaires Adon, Berebodes, Dominigisile et Alemundus sont contemporains de saint Éloi, de saint

(1) Mabillon, *De re diplomatica*, p. 491.
(2) *Vie de saint Éloi, par saint Ouen*, traduite par Charles Barthelmy, p. 29.
(3) Id. *ibid.* p. 30.

Ouen, de saint Romain, de saint Wandrille, de saint Waninge, de saint Saëns, de saint Philbert et de saint Valery, les civilisateurs de nos contrées, les destructeurs de l'idolâtrie, les restaurateurs du christianisme, les fondateurs de nos églises et de nos monastères. Ces pièces trouvées dans un tombeau sont un indice précieux à recueillir; elles nous disent qui sont ceux qui reposent dans ces cimetières abandonnés sur le flanc de nos collines, et ainsi elles nous apprennent quelles mains portèrent ces armes, ceignirent ces baudriers, étalèrent ces bijoux, ces émaux, ces fibules d'or et d'argent qui nous éblouissent encore après tant de siècles. Évidemment ce sont des mains contemporaines de celles qui gravèrent ces croix, tracèrent ces légendes et frappèrent ces monnaies, précieux témoins des arts de l'histoire et de la géographie de nos pères.

L'abbé Cochet.

SUPPLÉMENT

AUX

CONSIDÉRATIONS NOUVELLES

SUR LA

NUMISMATIQUE GAULOISE (1).

Il y a quelques mois, j'ai publié dans la *Revue archéologique* un mémoire de philologie numismatique, intitulé : *Considérations nouvelles sur la Numismatique gauloise.* Bien que la publication de ce travail soit assez récente encore, qu'il me soit permis d'en rappeler ici les bases et conclusions principales.

Je crois y avoir démontré : que l'ancienne langue gauloise, dont, en passant, j'ai, à mon tour, constaté l'affinité avec le sanskrit, était la même, sauf quelques altérations inévitablement amenées par le cours des siècles, que celle parlée encore aujourd'hui en plusieurs endroits de la Bretagne et de l'Angleterre, en Irlande et dans la haute Écosse ; qu'elle se retrouve, en un mot, dans les différents dialectes celtiques et notamment dans le gaëlique;

Que cette langue a persisté en Gaule longtemps encore après la conquête;

Que les Gaulois n'écrivirent point originairement leur langue (2); mais que, quelque temps avant l'invasion romaine, ils ont emprunté des caractères étrangers, d'abord ceux des Grecs, ensuite ceux des Latins ; qu'ils ont employé simultanément et souvent mélangé ces deux espèces de caractères exotiques.

Puis, j'ai conclu que lorsqu'il tombe entre nos mains une monnaie de fabrication gauloise, antérieure à l'entier établissement de la domi-

(1) Voir la *Revue archéologique*, 8e année, p. 474.

(2) Dans un travail, que je me propose de publier ultérieurement, sur les *Écritures celtiques*, je me réserve d'expliquer ce que cette assertion pourrait avoir, peut-être, de trop absolu.

nation romaine, et que cette pièce porte une légende, soit en caractères grecs, soit en lettres latines, mais à laquelle il est impossible de trouver un sens au moyen du grec ou du latin, il faut chercher à traduire l'inscription par les idiomes celtiques.

Et enfin, faisant moi-même l'application de ces principes, j'ai, à la fin de mon mémoire, donné, au moyen de l'armoricain, du gallois et surtout du gaëlique, l'explication d'un certain nombre des légendes qu'on trouve sur plusieurs des médailles gauloises, formant la collection de la Bibliothèque nationale.

Ce travail, accueilli généralement avec bienveillance, m'a valu d'honorables approbations, et aussi quelques critiques. De ces dernières, les unes ont semblé quelque peu intéressées, les autres sincères et dignes d'attention; mais aucune, jusqu'à ce jour, n'a acquis, à ce qu'il paraît, le degré de précision nécessaire pour être livrée à la publicité, et il m'a été jusqu'ici impossible, sur ce qui m'en a été rapporté, de savoir si les adversaires de mon système entendent en contester les principes fondamentaux, ou seulement quelques détails d'application. Il serait pourtant à désirer que l'on sortît du vague à cet égard, et que les contestations, s'il doit réellement s'en produire, se formulassent avec netteté; car, dans le second cas, elles ne sauraient, à beaucoup près, avoir la même importance que dans le premier. Quelques légendes mal interprétées, des traductions erronées n'invalideraient pas les données principales. Je pourrais facilement passer condamnation sur des erreurs qui n'auraient que des conséquences accessoires, et la voie que j'ai indiquée resterait toujours ouverte à des explorateurs plus savants et plus heureux.

En attendant, dans le double but de fournir nu nouvel élément à la discussion et d'appuyer mes idées de l'autorité d'un homme éminent, qu'un savant professeur de Paris appelait dernièrement l'*oracle de la science allemande*, j'apporte ici, aujourd'hui, un fragment excessivement curieux d'un opuscule publié à Berlin, en 1849, sous ce titre : *über Marcellus Burdigalensis*, par M. Jacob Grimm, qui s'est livré, comme on le sait, aux recherches les plus approfondies sur les antiquités celtiques et germaines.

Ce travail, non traduit encore et à peu près inconnu en France (1), commence par un tableau de l'état du christianisme à l'époque de

(1) Je dois la communication d'un exemplaire de ce mémoire à l'obligeance éclairée de M. Hersart de la Villemarqué, le traducteur des Bardes gallois et bretons, auteur de travaux importants sur les idiomes celtiques.

Théodose le Grand. L'auteur constate les immenses progrès de la religion nouvelle, mais il montre en même temps la ténacité avec laquelle luttent encore sourdement les anciens éléments du vieux monde païen. « Tout ce qui est nouveau, dit M. Grimm, tout ce qui est nouveau et triomphant se répand à la surface du sol avec une force entraînante, tandis que l'ancien élément vaincu se tient caché dans les profondeurs pour se montrer soudain en d'innombrables occasions. De là naît un mélange longtemps persistant de foi et d'erreurs, de pratiques orthodoxes et d'usages proscrits, mais toujours vivants, sur lesquels Arnobe et Augustin nous donnent les plus grands éclaircissements.... des gens strictement attachés au dogme chrétien, prêts à condamner quiconque aurait émis un doute sur la trinité, ou rompu le jeûne, n'hésitaient nullement, toutes les fois qu'une légère douleur corporelle, un mal de doigt ou autre les tourmentait, à prononcer des *conjurations* dans lesquelles était invoqué le secours des anciens dieux. A côté de la foi publique régnait encore une foi domestique, qui continuait à arrêter la fièvre et à panser les blessures par les moyens traditionnels.

« Ceci, poursuit l'auteur, me conduit immédiatement à l'objet de mon mémoire actuel, faisant suite à mes recherches précédentes sur les anciennes formules païennes germaniques. » Puis M. Grimm recueille, traduit, commente toutes les formules latines et autres qui se trouvent dans la préface et dans le corps de l'ouvrage *de medicamentis*, écrit par le médecin empirique Marcellus, né dans les Gaules, à Bordeaux, et vivant à Constantinople sous le règne de l'empereur Théodose.

Au courant de ce travail, M. Grimm arrive tout à coup devant les deux lignes suivantes, citées par Marcellus comme des formules employées pour la guérison de certains maux d'yeux, formules restées jusqu'à présent sans aucune explication. Les voici :

Tetuncresoncobregangresso
Inmondercomarcosaxatison.

L'auteur s'arrête un moment étonné devant cet étrange grimoire; mais, bientôt, réfléchissant que Marcellus était Gaulois d'origine, qu'il a laissé dans ses ouvrages un assez grand nombre d'expressions données ou reconnues comme gauloises, M. Grimm, s'appuyant comme moi sur les magnifiques travaux philologiques de la science moderne, n'hésite plus; il parvient à séparer les mots réunis sans distinction dans chacune de ces deux lignes, puis, leur cherche et

leur trouve dans le gaëlique, dans l'irlandais, leur signification réelle, parfaitement concordante avec le sujet traité par Marcellus.

Je crois intéressant de donner ici la traduction de tout le passage qui se rapporte à cette formule dans l'ouvrage de M. Grimm. Voici ce passage :

« Toutes les formules magiques grecques ou romaines méritent d'être recueillies et mises à part. On a déjà démontré la ressemblance qui existe entre une formule que Caton nous a conservée, relative aux membres disloqués, et nos vieilles formules allemandes et septentrionales. Ce qui m'intéresse le plus ici c'est de découvrir l'origine de quelques formules contenues dans Marcellus, et qui au premier abord paraissent incompréhensibles.

« Il était naturel qu'à Rome et à Byzance, des formules grecques et latines fussent avant tout connues de Marcellus; il peut se faire que d'autres paraissent altérées et inintelligibles, comme la vingt et unième, où l'on a retranché successivement toutes les lettres du texte primitif pour ne plus laisser que la voyelle, de même que les formules 18, 24, 27, 41 dans lesquelles les mots se répètent; mais il n'en est pas ainsi de la seizième formule pour la guérison de la *sordicule* de l'œil; car, ici, se trahissent des formules gauloises avec un sens approprié, lesquelles s'étaient gravées dans la mémoire de Marcellus lorsqu'il était dans son pays. Tous les mots, dérangés par des copistes ignorants, peuvent se rétablir.

Voici la formule en question :

Tetuncresoncobregangresso
Inmondercomarcosaxatison.

C'est-à-dire en séparant les mots :

Tet un cre son co bregan gresso
Inmon derc omar cos ax atison,

ou bien d'après l'orthographe irlandaise actuelle :

Teith uainn cre soin go breigan greasa
Inmhion dearg omar gus agus ait soin.

« Ce sont en réalité, comme le texte latin nous l'apprend, deux formules indépendantes l'une de l'autre.

Voici la traduction de la première :

Fleuch von uns staub hinnen zu der lügen genossen !
Fuis loin de nous, poussière, vers les compagnons du mensonge !

Traduction de la seconde :

> Lieblich (sei das) augenbett, weh und schwulst (sei) fort!
> Que l'orbite (de l'œil) soit doux; que le mal et l'enflure (soient) loin!

« Analyse grammaticale : 1° *teith* est l'impératif de *teich : fuir*. — *Uainn* signifie *de nous*. Comme *uaim, de moi, uait, de toi, uaibh, de vous*. — *Cre, poussière, terre*. *Unrat* exprime le latin *sordicula*. — *Co* pour *go* appartient à l'ancienne orthographe irlandaise. C'est ainsi que l'on écrit : *cus, acus*, pour *gus* et *agus*, *derc*, pour *dearg*. — *Breigan* génitif pluriel de *breag*, mensonge. — *Gresso* pour *greasa*, *hospitibus*; le datif pluriel exigé par la préposition *go* peut se terminer, d'après Odonovan (page 84), en *a* ou en *u*, au lieu de la terminaison ordinaire en *aibh*.

« 2° Inmhion, *inmhuin, gratus*. — *Dearg, œil*. — *Omar, caverne, courant, lit; deargomar, caverne d'œil, orbite*. — *Gus, mal, douleur*. — *Ax, acs, acus, agus*, conjonction répondant ici au latin *ac*, comme au gothique *Jah*. — *Ati*, le *ait* d'aujourd'hui et qui signifie *gonflé*. — *Son, soin, de là*; les diphthongues irlandaises sont simples dans l'ancienne langue. »

J'ajoute immédiatement ici, car l'occasion me semble naturelle, une autre formule de Marcellus, laquelle contient encore un mot gaulois expliqué par M. Grimm.

« Formule 48, chap. XX, page 143 : Remedium physicum magnum adversum dolorem stomachi. in lamina argentea scribes et dices : Arithmato, aufer dolores stomachi illi quem peperit illa. Eamdem laminam lana ovis vivæ involutam collo de licio suspendes, et, id agens, dices : aufer mihi vel illi stomachi dolorem, *Arithmato*. C'est-à-dire : grand remède physique contre les douleurs d'estomac, etc., etc.

« *Arithmato* est le mot gaëlique *ardhmath, summum-bonum*, le grec τὸ ἀγαθόν, invoqué comme un Dieu. De *ard, arduus*, summus et *math, bonum*. On met aujourd'hui un *a* ou un *o* devant le vocatif irlandais ou gaulois. Ici, il semble mis après (1). Je ne sais si le copiste pensait au grec ἀριθμός quand il écrivait *arith* pour *arth*, ou bien si *arith* est plus conforme à l'ancienne langue. Le ἐρίῳ στέφειν était fréquent chez les Grecs et n'était pas inconnu à l'antiquité germanique. »

(1) D'après Armstrong, le vocatif irlandais est ordinairement, pour le singulier, la forme aspirée du génitif ou du nominatif : *coin*, chien; *choin*, ô chien. — *Cluas*, oreille; *chluas*, ô oreille. — Au pluriel, les monosyllabes ajoutent souvent la voyelle *a* à la forme aspirée du nominatif singulier : *chluas*, oreille; *chluasa*, ô oreilles.

Des différents passages que nous venons de rapporter, il résulte : 1° que la langue gauloise, comme je l'ai fait remarquer moi-même dans mon premier mémoire, a persisté, dans le peuple, longtemps après la conquête romaine ;

2° Que les mots gaulois cités par différents auteurs, notamment par Marcellus, et employés encore de son temps, devaient être les mêmes, à peu de chose près, que ceux en usage à une époque beaucoup plus ancienne, lors de la conquête, et antérieurement ; car on sait que les formules et dictons populaires, dans toutes les langues, sont toujours de forme archaïque et d'origine ancienne ;

3° Que, rencontrant des mots, un texte d'apparence gauloise, M. Grimm a usé du même moyen que moi pour en trouver la signification, et l'a cherchée sans hésitation et avec succès dans le gaëlique.

On en doit induire, évidemment, que le même moyen devra être employé par tous ceux qui s'occuperont d'antiquités celtiques, que l'inscription dont il s'agira de découvrir le sens, se trouve dans un livre, sur la pierre ou sur le métal, gravée au front d'un dolmen ou sur le flan d'une monnaie ; car je ne puis m'imaginer qu'on ait la puérilité de soutenir que la matière différente qui porte l'inscription puisse avoir de l'influence sur la manière de traduire l'inscription elle-même.

Que ceux qui seraient disposés à contester présentent donc leurs objections ; la science ne pourra qu'y gagner, ou la destruction d'une erreur que je m'empresserai de confesser alors avec loyauté, ou la confirmation d'une vérité dont je ne veux certainement pas exagérer la portée, mais que mon devoir est de soutenir tant qu'elle conservera pour moi le caractère sacré du vrai.

Mais aussi, pour que la discussion soit sérieuse et profitable, il faut que les adversaires, s'il s'en trouve, et quelle que puisse être l'autorité de leurs précédents travaux et de leur position, formulent d'abord nettement leur pensée ; puis, qu'ils ne se contentent pas d'apporter leurs doutes ou leurs affirmations, sans critique et sans preuves ; personne, dans la science toujours en progrès, n'a jamais acquis définitivement une autorité telle que sa parole, ses impressions seules, puissent suffire pour détruire une assertion, qui invoque en sa faveur le raisonnement, des textes et des opinions respectables.

Je le répète, que les adversaires produisent donc leurs raisons, en traitant la question comme elle mérite de l'être, largement, et non pas en s'attachant à quelques petites erreurs possibles

de détail. Qu'on laisse aussi de côté les railleries dirigées autrefois contre l'exagération des pauvres *Celtomanes*; si agréablement qu'on ait la prétention de le faire, plaisanter n'est pas répondre. D'ailleurs, ces plaisanteries, outre leur impuissance, ont le tort grave d'avoir vieilli, et de faire suspecter ceux qui croient pouvoir s'en servir aujourd'hui, d'être complétement ignorants des immenses et féconds travaux des sciences historiques et philologiques modernes. En effet, qu'on ne s'y trompe pas, la question qui s'agite serait mal jugée si on l'examinait au point de vue exclusif de la science des médailles ; elle serait à l'étroit dans le cadre des cartons numismatiques. Elle se rattache, par un point, à la grande question de l'unité des langues. Je pense, d'ailleurs, que toutes les sciences se touchent et s'entr'aident, et qu'on ne saurait être un grand numismatiste sans ajouter à ce titre celui d'archéologue, et celui de philologue surtout.

Enfin, je crois aussi que, désormais, tous ceux qui entendent s'occuper sérieusement des antiquités celtiques, et j'y comprends les médailles, sentiront le besoin de faire, préalablement, quelque étude des dialectes armoricains, gallois et gaëliques. Cela pourra sembler fastidieux à quelques personnes, mais, jusqu'à démonstration contraire, cela continuera, pour le public et pour moi, de paraître absolument indispensable.

ADOLPHE BREULIER,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Membre de la Société asiatique de France.

COMPTES

DES DÉPENSES FAITES PAR CHARLES V DANS LE CHATEAU DU LOUVRE,

DES ANNÉES 1364 A 1368.

SUITE ET FIN (1).

IV. Autre despence extraordinaire pour chenetz de fer, coustes, coussins, tables, traiteaux, dreçoirs, bancs, fourmes et autres ustensiles et choses notables achetées du commandement du Roy, pour la garnison de son d. chastel du Louvre, lesd. parties contenues en un rôle, etc.

(Ce chapitre est escrit entièrement.)

63. Pour trois paires de chenetz pesant IX.XX.XIII l. de fer, XVI d. p. pour la livre, pour ce XII l. XVII s. III d. p.

64. Pour X paires de chenetz pesant V.C.LXI l. de fer XXXVII l... VIII s. p.

65. Pour quatre paires d'autres etc. pesant VII.XX.X l.... X l. p.

66. Pour quatre paires de chenetz de fer pour les chambres de la Royne, une paire pesant IX.XX.XVIII livres etc. qui font quatre cent cinquante-cinq livres de fer à 16 d. p. XXVI l. XIII s. IIII d. p.

67. Pour une tenaille, unes pincettes et un tirtifeu, pour ce XVI s. p.

68. Pour trois tenailles, trois tirtifeux et deux pelles de fer, XLVIII s. p.

69. Pour cinq soufflets neufs, les aucuns ouvrez de taille, II francs d'or XXXII s. p.

70. Richard des Ourmes courtepointier, pour quinze litz neufs, sçavoir deux lits pour le corps du Roy XL francs, un lict pour M. d'Estampes XVI francs, et douze licts communs, trois francs trois quarts la pièce, montent XLV francs en cent francs d'or IIII.XX l. XVI s. p.

71. Pour dix huit coustes viez fournis de coussins XIX l. XII s. p. pour les rapareiller IIII l. p. XXIII l. XII s.

(1) Voy. plus haut, p. 670.

72. Pour cent aulnes de toile à faire paillasse et autres choses à II s. p. l'aune pour ce X l. p.

73. Agnès la Cauche cousturière pour le Roy, pour avoir taillé IX paillasses, icelles emplies de foin et de feurre et cousues XXXII s. p.

74. Giles Durant espicier, pour XII aulnes de toile, pour les fenestres de la chambre M. d'Estampes et de la chambre au grand maistre d'ostel, chacun aulne V s. p. LX s. p.

75. Perrenelle de Crespon, pour deux sarges de Caen et quatre tapis vers pour l'estude du Roy, trois francs et demy la piece pour ce XVI l. XVI s. p.

76. Marie Lallemande, pour sept aulnes et un quartier de drap noir de Caen et VIII pieces de feutre blanc et pers, pour feustrer l'estude du Roy et les fenestres de sa chambre et de la chambre de la Royne, devers la fauconnerie, à XIIII s. p. l'aune C.I s. VI d. p. et pour chacune piece de feutre XII d. p. vallent VIII s. p. pour ce C.IX s. VI d. p.

77. Nicolas Yfore blasonnier, pour avoir feustré IX chassis en la chambre du Roy, deux en sa petite chapelle, quatre en son estude et une fenestre, huit en la chambre dessus iceluy estude, et en l'oratoire de sa chapelle neuve deux, qui font vingt cinq chassis VI s. p. la pièce valent VII l. X s. p. Item pour avoir feutré deux comptoirs, un banc, une chaiere, une fourme (1) et deux quartiers de planches ou dit estude ; et pour deux coussins IIII l. p.

78. Item en la chambre de la Royne devers la fauconnerie, feutré cinq chassis en la tournelle, emprès trois, et en sa chapelle III, qui font XI chassis aud. prix valent LXVI s. p.

79. Item et pour sa peine d'avoir mis de la toile cirée en neuf chassis tant en la chambre M. d'Estampes, comme en la chambre au grand maistre d'hostel LXIIII s. p. Et pour tout ce faire led. Nicolas a quis ruban et cloud par quittance etc. XVIII l. p.

80. Thibaut le Roulier, pour un banc de taille trois francs, et pour quatre fourmes, quatre escrans à feus, quatre francs en sept francs d'or valent CXII s. p.

81. Pour quatre bancs de taille, XII l. VI s. p.

82. Hannequin, de la Chapelle, pour un banc de taille à osteaux

(1) *Forme*, banc. C'est aussi un escabeau ou tabouret de bois : « Climent pour une formete à seoir pour jouer des orgues. » (Douët d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIVe siècle*, en 1851, in-8°, table des mots techniques. p. 377.

et à bestes, de x pieds de long, six francs ; pour un autre banc de taille à deux parements et à marchepied, de xii pieds de long, viii francs ; et pour un autre banc de taille à un parement de xii pieds de long, vi francs ; lesquels bancs sont ez chambres du Roy, xv l. iiii s. p.

83. Et pour portage du banc à marchepied, lequel fut aporté à heure de minuict par huict compagnons pour la venue du Roy, xvi s. p.

84. Pour un dreçoir en la salle du Roy deux francs et demy, et pour six fourmes, trois de douze pieds et trois de sept pieds de long, trois francs, cy iiii l. viii s. p.

85. Pour quatre estaux à bouchier, mise en la cuisine de la basse-court du Louvre, iiii francs d'or valant lxiiii s. p.

86. Pour demy cent d'aiz de chesne, de six et sept pieds de long, pour faire des dreçoirs et marchepieds en la grand sale par terre, pour ce iiii l. p.

87. Jean de Verdelay et Colin de la Baste, huchiers, pour un banc de chesne à coulombes (1), de xx pieds de long, mis en la sale par terre, pour la grand table du Roy, avec le dois d'icelle longueur, de trois pieds de lé, garny de traiteaux ; lequel banc a esté allongié le siege de deux personnes et haucié à doubles marches, et le dois pareillement, pour ce xiiii francs.

88. Item pour un dreçoir enfoncé et une marche tout autour en icelle sale, et enfonsé le viez banc Sainct-Louis et une marche autour ; pour ce viii francs.

89. Pour portage du premier banc, demy franc ; et pour deux eschelles à tendre les chambres du Roy, un franc ; cy pour tout, xviii l. xvi s. p.

90. Pour deux dreçoirs mis ez chambres du Roy, vi l. viii s. p.

91. Pour quarante-six tables fournies de treteaux et quarante-deux fournies, iii.xx francs d'or valant lxiiii l. p.

92. Pour un banc où le Roy tient ses requestes, lxiiii s. p.

93. Marie Sirasse, huchiere, pour un dois de xx pieds de long, en forme de peneaux gluez, le dossier et le marchepied de devant de taille, et quatre bestes sur les piedz ; et pour une table de sapin d'icelle longueur et de quatre piedz de lé, fournie de trois treteaux en la salle de la Royne aud. Louvre ; pour ce xxviii francs.

94. Item pour six tables de noyer, une paire de treteaux et vi

(1) *A coulombes*, à colonnes.

fournies, les quatre de dix huit pieds de long et les deux de XII pieds, pour les sales et chambres de la Royne, XVI francs.

95. Item pour un dreçoir à deux fondz, de six pieds de long en lad. sale, deux francs.

96. Item pour deux buffès et deux petites fournières pour l'aumosnier et pour l'huissier et sergent d'armes, trois francs.

97. Item pour avoir faict de peine establier au rond de la tour qui faict fer de cheval devers l'artillerie, à mettre les ornemens de la chapelle, avec deux dreçoirs qui sont ou galletas d'icelle tour, et pour la façon de six fourmes, III francs.

98. Item pour deux chaieres à dos carrées de bois d'Illande, qui sont ez galletas, IIII francs.

99. Item pour une marche à deux degrés esd. galletas et pour deux traiteaux, II francs d'or.

Pour tout, XLVI l. VIII s. p.

Summa ab alia IIII.C.XXXV l. V s. II d. p. franco pro 16 s. p.

Autre despence.

100. Pour papier parchemin, etc.

Pour le présent compte ordonner et minutter en papier, iceluy escrire en deux livres de parchemin, etc., LX l. p.

Summa istius expensæ communis C.LXXI l. VIII s. p. franco pro XVI s. p.

Summa totalis expensæ hujus compoti XLV. M. IX. C. VII l. XVIII d. p. par. videlicet XV.M.IIII.XX.XI l. XVII s. VIIII d. p. franco pro XVIII s. p. valent XVI.M.VII.C.LXVIII franc auri cum tribus quartis unius et II d. p.

Et XXX.M.VIII.C.XV l. III s. X d. pretii p. franco pro XVI s. p. valent XXXVIII.M.V.C.XIX franc, auri.

Sic summa totius expensæ ad franc. LV.M.II.C.IIII.XX.VII franc. auri cum tribus quartis unius, debet dictus solutor VI.C.XXXVII franc. auri cum tribus quartis unius.

Item debet pro quadam parte per eum tradita in debitis, videlicet pro Bandineto Lecambier XXXIX l. III s. p. valentes XXXI franc. cum dimidio.

Item debet pro fine compoti sui de operibus hospitii sancte Audoeni, incepti octava die maii 1364 et finiti ultima die martii 1366, XLIX l. et II s. p.

Summa quam debet VII.C.XXIII franc. auri cum quarto unius et II s. p.

Et debentur ei pro fine compote sui de operibus hospitii Bosci

Viennensis, incepti duodecima die junii 1365 et finiti quindecima die maii 1367 IIII.C.LXIIII franc. auri et 4 de p.

Auditus et clausus 17 die julii anno M.CCC.LXVIII ad Burell. presente magistro Philippo Ogier.

Sic debet dictus solutor II.C.LIX franc. auri cum quarto unius et XX d. p. Redduntur domino Regi in fine alterius compoti ipsius Petri Culdoe de dictis operibus suti infra infiniti prima die februarii 1368 et ibi corrigitur.

V. Compte Pierre Culdoé, clerc et payeur des oeuvres de nostred. seigneur, et des receptes et mises par luy faictes à cause dud. faict, tant pour les oeuvres des dreçoirs nuefs d'iceluy seigneur et de la Royne, comme pour reparations faictes en plusieurs lieux ou chastel du Louvre, du 1er jour de may 1367 jusqu'au 12 juillet 1368.

RECEPTE des généraux, etc.

Summa VII.M. franc. auri.

Autre recepte des deniers des coffres du Roy C. francs.

Summa totalis receptæ presentis compoti VII.M.C. fr. auri valent V.M.VI.C.IIII.XX. l. p.

DESPENCE.

101. Colart du Pont, pour avoir livré pour les oeuvres des dreçoirs XII. toises et demye de parpins de pierre, etc.

102. Led. Colart pour avoir livré pour la maçonnerie des dreçoirs dessusd. et du pontlevis de la grosse tour L. toises et demy d'autres parpins.

103. Pour deux grands grans tables de lyais de VIII. pieds de long; plus pour sept autres tables de sept pieds de long. Pour la couverture de la petite viz desd. dreçoirs, deux pour l'evier de l'eschançonnerie, une pour la couverture du retrait aux escuelles d'iceulx dreçoirs, une pour l'allée du pont levis de la grosse tour.

104. Item dix charretées de noyaux de pierre pour la cheminée des dreçoirs, etc.

105. Item en la tour dessus l'armurie du Roy, etc.

106. Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roes qui estoient en la LIBRAIRIE du Roy au palais, et iceux faict venir aud. Louvre, avec les lettrins (1) et icelles roes estrécies chacune d'un pied tout

(1) *Lettrins*, pupitres. (Voy. *Glossaire*, de Du Cange, aux mots : *Letricum*, *Lectorinum*.)

autour ; et tout rassemblé et pendu les lettrins es deux derraines estages de la Tour, devers la Fauconnerie, pour mettre les livres du Roy ; et lambroissié de bois d'Illande, le premier d'iceux deux estages tout autour par dedans, au pris de L. francs d'or, par marché faict à eux par led. maistre Jacques, 14e jour de mars 1367. Et depuis pour ce que les sieges estoient trop viez, ont esté faictz de merien nuef que lesd. huchiers ont quis, dont led. marché leur a esté creu de VIII. francs, tant pour ce que pour courbe et siages de LX. pieces de grans bois. Item pour deux fors huis pour iceux deux estages de sept pieds de haut, de trois pieds de lé, et de trois dois d'espoisse VIII. francs d'or, pour ce parmy quatre quictances etc... qui font pour le tout LXVI. francs d'or valent LII. l. XVI. s. p.

107. Jean Caillou et Geffroy le Febvre, jardiniers, pour leur peine d'avoir replanté sauge, exope (1), lavende, fraisiers et plusieurs autres herbes ez jardins dud. Louvre ; et iceux jardins fouys tout autour, et livré aucunes herbes et semences, et renouvellé tous les sentiers des préaux, et porté hors les mauvaises herbes et ordures desd. jardins ; par marchié faict à eux par led. maistre Remon, 18e jour de mars 1367, pour ce X. l. p.

108. Pierre Lescot, cagetier, pour avoir faict et treillissé de fil d'archas au devant de deux croisiées de chassis et de deux fenestres flamengés ez deux derrains estages de la tour devers la fauconnerie, aud. Louvre, où est ordonné la LIBRAIRIE du Roy, pour deffense des oyseaux et autres bestes, à cause et pour la garde des livres qui y seront mis ; pour fil d'archas, crochet de fer et peine de ce, par marchié faict à luy par led. maistre Jacques, 4e jour de mai 1368, et quictance 3 juin ensuivant, en XVIII. francs d'or XIIII. l. VIII. s. p.

109. Pour la ferrure de quatre grans huis enchassillez et enfoncez de ciprès, pour la volte de la grosse tour où le Roy met ses joyaux ; chacun de quatre liens, trois paumelles à gon, à queue d'aronde, trois gons et deux potences pardedans, de trois piedz de lon et de deux tirons à rosete.

110. Item pour trente petits chandeliers pour lad. volte.

111. Item pour une poulie de cuivre qui sert pour une lampe d'argent en lad. volte.

112. Pour cinq serrures de fust, etc.

(1) *Exope*, Isope.

AUTRE DESPENCE POUR DONS.

Au Roy nostre sire, par cédule sous son séel de secret rendue à court, dont la teneur s'ensuict :

De par le Roy les genz de nos comptes à Paris, nous vous mandons et enjoignons que la somme de cinquante francs d'or que nous avons euz et receuz comptant de Pierre Culdoé payeur de nos oeuvres, et lesquels nous avons donné aux ouvriers qui font les fossez pour la fortification de lad. ville de Paris le jour de la datte de ces présentes que nous visitasmes lesd. fossez, présent le Prevost des marchans et les eschevins, icelle somme de cinquante francs vous alloez es comptes dud. payeur et déduisiez de sa recepte sans difficulté ou contredit aucun, et sans demander sur ce autre declaration ou quitance que ces présentes, car ainsy le voulons estre faict. Donné en nostre chastel du Louvre lez Paris, le 15e jour d'aoust, l'an de grace 1367. Par le Roy. Ogier.

Pour ce icy en L. francs d'or XL. l. p.

113. A Jacqueline femme de feu Jean Colombel maçon, pour don faict à elle par led. Pierre pour aumosne, du commandement du Roy, présent led. maistre Philippe, au mois de janvier 1367 ; pour ce qu'elle est pouvre et impotent de ses membres ; et aussy que son dit feu mary fut mort en faisant les oeuvres du Roy oud. Louvre, en six francs d'or. IIII. l. XVI. s. p.

114. Regnaut Laucon natier, pour avoir livré et assiz aud. Louvre en la chambre à parer du Roy, devers la fauconnerie, et en la chambre à parer de la Royne, dix toises et demys de nattes en réparation XLVIII. s. p.

115. Mathieu Congnée lieur de livres, pour avoir relié et couvert de nuef le messel de la grand chapelle dud. Louvre XX. s. p.

116. Led. pour avoir relié et couvert plusieurs comptes tant ordinaires comme des aydes, pour la delivrance du Roy Jean dont Dieu ait l'ame, comme plusieurs autres besognes de son mestier pour les necessitez de lad. chambre des comptes les parties en un roolle, etc. IIII. l. XIIII. s. p.

Summa totius expensæ presentis compoti V.M.VII.C.IIII.XX.XIII. l. V. s. IX. d. p.

Debentur ei C.XIIII. l. V. s. IX. d. p.

Et debita per eum curiæ tradita quæ adhuc debentur de dicto facto scripta. Item in illo fol. seq. et quæ sunt solvenda per Regem ascendunt ad IIII.XX.VIII. l. V. s. II. d. p.

Ita debentur ei xxv. l. vii. d. p.

Auditus ad Burellum 18 die Aprilis anno 1369 post Pascha, presente magistro Philippo Ogerii.

Redduntur eidem in alio compoto suo sequenti de dictis operibus finitis, prima die februarii 1368, hic infra sutum et ibi correctum et quitus hic dominus Rex.

Debtes que le Roy nostre sire dit, etc.

117. A Andrieu du Verger febvre, pour x treillis de fer, deux cents petits gons et deux cents crochets de fer, pour la LIBRAIRIE du Roy, et illec ferré deux forts huis et plusieurs autre besognes de son mestier par lui faictes et livrées aud. chastel du Louvre, laquelle le Roy nostred. seigneur luy doit xxiiii. l. iiii. s. vi. d.

Summa debitorum iiii.xx.viii. l. v. s. viii. d. p.

VI. Compte Pierre Culdoé, payeur des oeuvres du Roy nostre Sire, des receptes et mises par luy faictes ou chastel du Louvre, depuis le 12e jour de juillet 1368 jusqu'au 11e jour de febvrier en suivant; et sont comprises en ce présent compte certaines mises et besognes faictes aud. Louvre depuis que led. Pierre fut institué clerc et payeur dont il n'a rendu aucun compte cy-devant.

RECEPTE.

De Jean Amiot, commis à payer les oeuvres de l'hostel de Saint-Pol, pour convertir en viii poutres neuves par lettres données le 20 jour de septembre 1368. vi. xx. ii franc. et xv s. p.

Summa totius Receptæ presentis compoti iiii. c. xxx franc. auri et xv s. p. qui valent iii. c. xliiii l. xv s. p.

DESPENCE.

118. Estienne Michiel, marchand de merrien, pour avoir faict abbattre viii chesnes en la forest de Cuise, et iceux coper et esquarir pour viii grans poutres et faict amener par eau et faict descharger devers le Louvre, pour les planchers d'entre les chambres et sales neuves du Roy et de la Royne, en lieu de viii autres poutres qui sont trop foibles, la despence de ce veue et communiquée par maistre Philipe Ogier etc. par quictance iiii. xx. viii l. vii s. p.

Summa totalis expensæ presentis compoti v.c.xxxiiii l. iiii s. p.

Auditus ad Burellum 20 die aprilis anno 1369 post Pascha:

Debentur ei c.iiii.xx.viii l. viii s. p.

Item debentur ei pro fine alterius compoti sui pro denariis de

dictis operibus finiti 1ª martii 1368 hic superfiniti immed. XXV l. VII s. p.

Summa quæ sibi debetur II.C.XIII l. VIII s. VII d. p.

Et debet dictus solutor pro fine magni compoti sui hic superius suti, de dictis operibus et Regiis operibus Luparæ finiti 1ª die maii 1367 II.C.LIX franc. cum quarto unius qui valent II.C.VII l. IX s. VIII d. p.

Ita debentur ei C.XVIII s. XI d. p.

Redduntur eidem in fine ultimi compoti sui de dictis operibus Luparæ finiti 3ª martii 1371 ; et sic quitus est dominus Rex.

VII. Compte feu Pierre Culdoé, etc., à cause de certaines besognes et réparations qui ont esté faictes en la granche dud. seigneur séant à l'Escole Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, sur la rivière de Seine, pour la reparation d'icelle granche commencée au mois de juillet 1368, et finissant icelles œuvres le ..... 1369.

RECEPTE. II.C.XXXVII l. II s. IIII d. p.

DESPENCE.

119. Pour avoir du costé de la place aux marchands coppé un demy pan de mur et taillé merien, latte, etc.

Summa totius expensæ presentis compoti II.C XXXVI l. II s. IIII d. p. et sic quitus.

VIII. Compte feu Pierre Culdoé, etc., pour certaines besognes et réparations faictes ou chastel du Louvre, du 1er jour de febvrier 1368 jusqu'au 3e jour de mars 1371, qu'il alla de vie à trespassement. Ce présent compte rendu à cour par Jean Ployart, procureur de la femme et exécuteur dud. Culdoé.

RECEPTE.

De Jean Amiot commis à payer les oeuvres du palais royal et de l'hostel Saint-Pol par lettre C. francs.

De luy à six diverses fois C.LX francs.

Summa receptæ M.V.C. francs.

DESPENCE.

120. Pour avoir faict ez jardins depuis le coin devers la rue Froimantel, seize toizes de long, abatu les cloisons et murs viez endroit la rue de Champflori jusqu'à la granche de la fourière du Roi, etc.

121. Pour un portail à istre desd. jardins en la rue Froidmantel.

122. Maistre Dreufavier tailleur de pierre, pour avoir taillé et faict

l'appareil aux maçons d'un portail de pierre qui est assis au mur neuf entre la rue Froidmantel et les murs desd. jardins, de dix pieds de haut et huit de lé à voulsure, chanfranc par dehors, entre lesquelz murs est le *montoir* du Roi et de la Reine.

123. Jean Gassot maçon, pour avoir scellé de plastre un porche couvert et les membrures d'un dossier à lict, en la chambre madame Marie de France aud. Louvre, et aussy scellé un autre porche à deux manteaux devers l'huis des jardins, et en la cour devers la rue Froidmantel scellé et assis en un auvent où le Roy et nos seigneurs jouent à la paulme; et au mur fait une fenestre à mettre les esteufs.

124. Philippe Sirasse huchier, pour avoir faict de bois d'Illande un estuy pour hébergier l'orloge M. le Dalphin qui sonne les oeures aud. Louvre.

AUTRE DESPENCE POUR LABOURS, JARDINS ET TREILLIS ENSEMBLE.

125. Jean Dudoy jardinier, pour avoir faict et livré ez jardins dud. Louvre, ce que ensuit: c'est a scavoir VIII hottées de fiens, et fouy une grande place de terre devers l'Artillerie, et pareillement devers la Taillerie du Roy, osté et porté hors les mauvaises herbes avec les pierres et gravois; et esd. jardins faict plusieurs carreaux de sauge, exope, lavende, cocq, fraisiers, violiers; et planté oignons de liz et roziers, vermeux doubles, et plusieurs autres bonnes herbes que il a quis, par marché faict XXXIIII l. p.

126. Estienne de la Groye jardinier, pour avoir faict esd. jardins certaines treilles, pavillons et hayes tout au long et au travers des murs par dedans.

127. Item pour avoir planté d'un costé et d'autre desd. treilles et pavillons XVII.C et demy de chez (*ceps*) de vigne VIII fr. d'or; et les treilles, pavillons et hayes mesurées comme il ensuit: premierement le pavillon rond contient VIII toizes. Item le pavillon devers la rue du Coq contient VIII toizes. Item le pavillon devers la rue de Beauvez contient 5 toizes, celuy de rue Froidmantel contient 8 toizes, le pavillon carré de la fauconnerie XII toises; et pour le losengis d'iceluy XII toizes. Item les hayes dud. pavillon XV toizes de long. Item les hayes du petit jardin 6 toizes. Item une demye yraigne qui soustient les roziers blancs.

Une place ou court au dehors des jardins, devers la rue de Froidmantel, auquel lieu est ordonné à mettre les chevaux du Roy et de la Reyne, quand il leur plaira monter par illec.

128. Robin le Beuf, la peine de bras pour sa peine d'avoir

apporté toutes les coustes et les coissins de tous les edifices dud. Louvre qui sont en la garnison du fort, et les a mis en la salle par terre et les avoir escoussés et estendues pour essorer, et aussy nettoyé et houssé les chambres haut et bas, et porté hors les ordures que les gens de M. le Delphin y avoient laissées de l'espace d'un an ou environ, par quictance du, etc., IIII l. p.

129. Jean Dudoy, jardinier, pour avoir livré aud. Louvre quatre cens de fiens et les enfouys en terre et planté trois gerbes de roziers vermeulx, et douze milliers de fraiziers, avec plusieurs autres bonnes herbes, et aussy aprovigné les saulges, lavendes et violiers, et fouy tous les quarreaux desd. jardins et redrécié les sentiers ; pour ce XII l. p.

130. Sevestre Vallerin, la peine de bras, pour sa peine d'avoir saclé les sentiers qui vont parmy les préaux, avec les carreaux où sont les roziers, fraiziers, violiers, sauge, exopes, lavende, coq percin, sariette et autres bonnes herbes ; et aussy avoir arrosé quatre pavillons et une grande sale carrée pour faire venir les herbes, pour ce, etc., C s. p.

« Summa totalis expensæ hujus compoti, XV.C.XXVIII l. XIX s. « III d. p.

« Debentur ei III.C.XXVIII l. XIX s. III d. p.

« Et debita per eum curiæ tradita quæ sunt in fine hujus com- « poti ascendunt ad XX l. VI s. VIII d. p.

« Auditus ad burellum XI^a die februarii anni 1371, presente ma- « gistro Philippo Ogerii consil. Regis et generali visitatore operum « Regis.

« Sic debentur ei III.C.VIII l. XII s. VII d. p.

« Item debentur ei pro fine alterius compoti sui de dictis operibus « Lupare hic supra siti, finiti ultima die februarii 1368, C.XVIII s. « XI d. p.

« Summa quæ sibi debetur III.C.XIIII l. XI s. VI d. p.

« Uxor et haeredes dicti Petri habuerunt cedulam curiæ testimo- « nialem de dictis III.C.XIIII l. et diem auditionis hujus compoti qua « tradita fuit dicto Johanni Ployant, procuratore ut supra de prae- « cepto et ordine Dominorum cameræ. Habuerunt dictam summam « per compotum Hugonis le Frepier, de subsidio decanatus Pontis « sanctæ Maxentiæ. Facta 3 aug. 1368. Et quittus Rex. »

APPENDICE.

Page 691, au 3e compte avant l'article *Autre Dépense*, il faut ajouter les articles suivants qni avaient été omis :

AUTRES DESPENCE POUR VOIRIERES.

Bertaut le Voirier pour avoir mis un percan de voirre, contenant VI pieds en l'estude du Roy au dit Louvre, au prix de IIII s. p. chacun pied, XXIIII s. p.

AUTRE DESPENCE POUR PLOMMERIE.

Maistre Regnaut de Bailleul plommier du Roy, pour avoir reffaict et ressoudé la couverture du plomb de dessus les degrez d'emprès la terrasse du Louvre; pour soudure, suif et charbon et peine, XXXII s.

AUTRE DESPENCE POUR PEINTURES.

Maistre Jean Coste peintre, et sergent d'armes du Roy, pour avoir peint de fleurs de lis les trois bannieres qui sont sur les trois tours, etc.

Thomas du Buisson peintre, pour avoir faict plusieurs croix de peinture vermeille outre la grand viz neuve du Louvre, l'uisserie des Jardins et autres lieux en la cour d'iceluy, pour la defence de ceux qui y faisoient leur retrait pour pisser; par marché faict, XXVI s. p.

AUTRE DESPENCE POUR XVI POUTRES ET IIc SOLIVES.

Le 13 juin 1365 fut ordonné Baudinet le cambier, marchand de Merrien, par honorable homme et sage Philippe Ogier, general maistre des dictes oeuvres, et par maistre Jacques de Chartres de faire venir par eau de la forest de Cuise XVI granz poutres et 200 solives pour les edifices de la Reyne au dict Louvre; le quel Baudinet s'en chargea; et pour ce a receu par les mains du d. Pierre Culdoe IIcL francs d'or, si comme il appert par quittance et par le compte faict par le dict Baudinet de la despence de ce; et le quel compte a esté veu par Messeigneurs des comptes dont la teneur s'ensuit : le compte de feu Baudinet le Cambier, marchand de bois, comme ou temps qu'il vivoit a faict venir et amener des bois de la

forest de Cuyse IIc granz poutres, et IIc solives esquarrées et ou tout prestes, au port de Saine, devers le chastel de Louvre, etc.

RECEPTE.

Des deniers du dict seigneur par les mains du dict maistre Pierre.

Somme : IIcL francs XVI s. pièce, valent IIcL f. p.

Mise : Pour faire abbatre XVI chesnes, etc., pour chacun abbatre et coper VIII s. p., VI l. VIII s. p.

Pour esquarrir les d. poutres, VI l. VIII s. p.

Pour abbatre, coper et esquarrir les d. IIc solives, chacun cent X f. p., XX f. p., etc.

Pour les despens du d. Baudinet et de son cheval : par 24 jours allant, venant et sejournant illec pour l'avancement de la besogne, pour chacun jour XVI s. p., XIX f. IIII s. p.

Somme de toute la despence IIcXXIX f. IIII s. p., valent IIcIIIIXXVI francs et demy.

Ainsi est deu au d. Baudinet XXXVI francs et demy, XXX f. IIII s. p.

AUTRE DESPENCE POUR GAGES DES GENS DU DICT OFFICE.

A Jean le Bault sergent des dictes oeuvres : de par les gens de comptes du Roy nostre dict seigneur, à Paris. Pierre Culdoe, payeur des oeuvres royaux, accomplissez (le contenu en blanc) en la maniere que nostre dict seigneur le mande.

Jean le Baut, pour ses gages de XII d. p. par jour, depuis le 1er may 1364 jusqu'au 27 oct. qui sont IXXX jours, IX f. p.

Pierre Culdoe, clerc et payeur des dictes oeuvres pour ses gages de III s. p. par jour, du 22 decembre 1364 jusqu'au 27 oct., qui sont IXXX jours.

Nota. On a pu remarquer certaines différences dans la manière d'exprimer les chiffres nombreux qui se trouvent dans les comptes de dépenses précédents; ces différences proviennent de la copie faite par M. Menant, que j'ai voulu reproduire avec la plus grande exactitude.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

UNE INSCRIPTION DE STRASBOURG.

Je viens soumettre aux lecteurs de votre estimable *Revue* quelques observations sur une inscription de Strasbourg, publiée dans votre livraison du 15 juin dernier, p. 197 et suiv. M. de Ring, par qui elle vous a été communiquée, l'a lue de la manière suivante :

In honorem domus divinæ, Minervæ sanctæ et Genio loci C. Amandius Finitus, optio principis, et T. Celsius Victorinus, librarius principis refecerunt, Muciano et Fabiano consulibus, Caius Quintus Catulus, optio principis, inchoatum de suo perfecit, duobus Augustis Severo tertium et Antonino Consulibus.

M. de Ring a accompagné cette inscription de quelques explications dont je demanderai la permission de reproduire ici une partie : « Elle offre, dit-il, peu d'intérêt pour l'histoire générale, mais elle « en présente beaucoup pour Strasbourg, en ce qu'elle a un rapport « direct à l'administration locale de cette cité au IIIe siècle. Sous le « règne de Sévère existait à Strasbourg un *princeps* qui se renouve- « lait d'année en année. Ce fut, comme nous l'indique l'inscription, « en 201 de l'ère chrétienne que le lieutenant de ce *princeps* Aman- « dius et son secrétaire Victorin commencèrent la réparation du « temple dédié à Minerve et au Génie du lieu, etc. »

L'interprétation que M. de Ring donne du mot *princeps* me paraît peu fondée ou du moins fort contestable. Ce n'est pas que ce titre, qui n'appartient pas aux magistratures ordinaires des municipes, n'ait pu désigner le chef d'une administration municipale. A propos de la phrase : *Principi municipi Riditarum*, qui se lit dans une in-

scription provenant de la Dalmatie et conservée au Musée de Padoue, j'écrivais (1) il y a bientôt douze ans : « Selon moi, il faut entendre « ici par *princeps* le président de la curie que l'on appelait aussi « *principalis* (Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. « de l'allemand, t. Ier, p. 69). Je pense qu'il convient d'étendre la « même interprétation aux mots *princeps coloniæ* des nos 512 et 643 « du recueil d'Orelli, ainsi qu'à ceux de *princeps civitatis* que nous « trouvons dans deux inscriptions rapportées l'une par Orelli, « n° 3758, et l'autre par Gruter, p. 472,4. » Or, dans mainte ville provinciale où il n'y avait pas de magistrat, un *principalis* en tenait lieu, et ce cas se présentait dans beaucoup de villes de la Gaule (*Cod. Theodos.*, XII, I, 171). Mais est-ce bien d'un *princeps* (le même qu'un *principalis*) qu'il s'agit dans l'inscription de Strasbourg? La réponse à cette question dépend, me semble-t-il, de la solution de cette autre question : un lieutenant, suppléant ou subordonné quelconque du magistrat d'une cité provinciale pouvait-il porter le titre d'*optio?*

Du temps de la république, ce nom désigna un officier inférieur adjoint soit à un centurion, soit à un décurion; sous l'empire, il fut donné en outre à des officiers toujours d'un ordre inférieur, mais qui n'étaient pas attachés à des officiers supérieurs et étaient chargés d'un service indépendant quoique de peu d'importance. On croit, à la vérité, trouver dans quelques textes (2) la mention d'*optiones* sous les ordres de fonctionnaires civils. Mais en admettant même le fait, il ne s'ensuivrait nullement qu'ils eussent perdu leur caractère de militaires. De tout temps les gouverneurs de provinces ont eu à leur disposition un certain nombre de soldats et, à partir du commencement de l'empire l'entourage de plusieurs magistrats se composa de militaires au lieu d'employés civils. Il n'en fut pas de même, que je sache, des gens au service des magistrats municipaux. Et en tout cas le lieutenant du président d'une curie ne pouvait être, ce semble, qu'un autre membre de cette assemblée.

Il faut donc, à mon avis, chercher le *princeps* de l'inscription de

(1) *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. VII, part. II, p. 350. Un philologue et épigraphiste distingué d'Allemagne, M. le professeur Osann, en reproduisant ce passage dans le *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1851, Ies Heft., p. 31, a donné implicitement son approbation à mon explication.

(2) Orelli, *Inscript. sel.* 3229; *Cod. Theodos.*, VII, 4, 1 et 24; X, 1, 17; *Cod.*, X, 1, 9.

Strasbourg dans un autre ordre de fonctionnaires. Sous le Bas-Empire le titre de *princeps* était porté par le chef ou directeur d'un office (*officium*), nom qui servait à désigner l'ensemble du personnel au service d'un fonctionnaire supérieur civil ou militaire, ou bien d'un haut dignitaire de la cour. Presque tous les chapitres de la *Notice des dignités de l'empire* mentionnent le *princeps* en tête des principaux employés (*officiales*) qui composaient les divers offices, et il est plusieurs fois question de cet officier dans le Code Théodosien (1). Mais l'existence de ces *principes* remonte plus haut que l'époque de Constantin ; des auteurs (2) en font mention pour le temps des Antonins. Une difficulté se présente ici : parmi les titres des *officiales* énumérés dans la Notice ne figure pas relui d'*optio*, quoique la plupart de ces titres, à commencer par le titre de *princeps* (3), soient empruntés à l'armée. Il est juste toutefois d'observer qu'il s'en faut beaucoup que tous les employés de chaque office soient nommés dans ce document. Du reste la présence d'*optiones* à la suite des gouverneurs de province est mise hors de doute par un passage des Pandectes (4).

Nous savons que dans ces offices organisés militairement certains employés se choisissaient parfois des aides ou adjudants nommés *adjutores* (5). Le Code Théodosien (6) fait mention de ces adjudants attachés aux *principes* ou chefs d'offices. Il n'est pas invraisemblable que ceux-ci auront eu également à leur disposition des *optiones;* si toutefois le mot *optio* n'a pas été employé, fût-ce même abusivement, pour *adjutor*.

Quant au *librarius principis*, mentionné dans la même inscription, c'est probablement un scribe attaché, comme nous dirions aujourd'hui, au cabinet particulier du chef de l'office.

La présence d'un office à *Argentoratum* n'a rien qui puisse étonner : c'était une des principales localités de la Germanie supérieure. La huitième légion y stationna pendant une longue suite d'années (7)

(1) VIII, 4, 10, avec le comment. de Gothofred, t. II, p. 505, sq. ed. Ritter. Cf. Lyd., *de Magistrat.*, III, 24 ; Symmach., *Epist.*, X, 43 ; Bethmann-Hollweg, *Gerichtsverfassung und Prozess des sinkenden Rœm-Reichs*, § 15, p. 174 et suiv.

(2) Capitolin., *M. Antonin. Philos.*, c. 8 ; Lampridius, *Alex. Sever.*, c. 32.

(3) Pseudo-Ascon., *in Verrem*, II, 1, § 71, p. 179, Orell. : *Accensus nomen est ordinis et promotionis in militia, ut nunc dicitur princeps vel commentariensis aut cornicularius. Hæc enim nomina de legionaria militia sumpta sunt.*

(4) Fr. 6, Dig. *de bonis damnator.*, 48, 20.

(5) Voy. Bethmann-Hollweg, *l. c.*, p. 177.

(6) I, 16, 17 ; VIII, 4, 10.

(7) Schœpflin., *Alsatia illust.*, I, p. 510 sq.

et selon toute probabilité le gouverneur de la province y aura quelquefois résidé.

J. Roulez.

Gand, novembre 1851.

P. S. La lettre qui précède est écrite depuis plus de deux mois; en la relisant maintenant avant de l'expédier, il me vient à l'esprit une autre explication qui, pour être plus simple, n'en est peut-être que plus vraie. J'ai fait remarquer en terminant que des troupes romaines avaient stationné longtemps à Strasbourg; or, le nom de *princeps* était porté par le second des cinq centurions de la première cohorte de la légion romaine (1). Ne serait-ce pas d'un centurion de ce rang que parle l'inscription en question? Dans cette hypothèse le mot *optio* se trouverait avoir son acception première d'adjudant d'un centurion (2), et la mention d'un *librarius principis* enrichirait la science d'un fait nouveau, à savoir que les centurions avaient leurs *librarii*, de même que les tribuns (3) et les préfets de légions (4); ou tout au moins qu'un employé de ce nom était aux ordres d'un des centurions de la cohorte (5).

(1) Vegetius, II, 8. Cf. Lange, *Historia mutationum rei milit. Romanor.*, p. 88.

(2) Veget., II, 7; Kellermann, *Vigil Rom. laterc*, p. 19; Lange, *l. c.*, p. 50 sq.

(3) Kellermann, *l. c. laterc.*, I, 11; V, 4, 6, avec la note p. 18, Append., 103 a, 18.

(4) Muratori, p. 2037, 5. Un *librarius subpræfecti* est mentionné chez Kellermann *lat.*, II, 4, 2; VI, 3, 13; Append., 9, 11.

(5) Une inscription publiée par Kellermann, *l. c.*, Append., 9, 6, mentionne un *librarius cohortis*, qui n'est autre chose probablement que le *librarius* d'un centurion.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— A en croire nos vieux romanciers, Paris fut de tout temps une gentille cité, aux beaux palais, aux magnifiques églises, c'était, en un mot, la plus mignonne des villes : rien ne pouvait lui être comparé ! — Pour notre compte, nous avons peine à ajouter foi à ce témoignage de nos pères en voyant les dessins du vieux Paris que M. le capitaine Petit a réunis pendant les loisirs que lui laissaient ses fonctions militaires. — Paris, comme tout le monde sait, ne fut d'abord qu'un affreux pêle-mêle de cabanes de pêcheurs, groupées dans l'île de la Cité. — Cette grande et magnifique ville, qui compte aujourd'hui plus de vingt palais, plus de cent églises, n'avait sous les Romains qu'un modeste palais, résidence des gouverneurs impériaux, et quelques temples, que le culte des conquérants avait élevés à la place des pierres brutes des vieux Gaulois. — Paris, qui de nos jours s'embellit d'une manière si surprenante, qui voit ses cloaques démolis, ses carrefours changés en places magnifiques et en rues larges et spacieuses, attendit pendant des siècles la majesté dont il est maintenant si fier. — M. Petit a divisé sa collection en plusieurs parties qui ne forment pas moins de dix-huit volumes grand in-folio. Les premiers volumes de la première partie sont rangés par ordre chronologique et contiennent les plans entiers ou partiels de Paris, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours. La seconde partie, la plus riche et la plus intéressante, comprend tous les monuments de la capitale, et se divise en sections, qui correspondent chacune à un volume embrassant à peu près un des arrondissements actuels. Dans cette seconde partie, M. Petit a établi deux grandes divisions topographiques, la rive gauche et la rive droite. C'est dans ces derniers volumes que se dessine tout le panorama de Paris : c'est d'abord la Lutèce de Julien, puis Paris concentré dans une enceinte de bois, ensuite la ville de saint Louis, entourée de murailles épaisses et élevées, enfin la capitale s'étendant aux barrières de l'octroi, et plus tard se développant jusqu'aux fortifications élevées dans le dernier règne. — Les nombreux monuments qui ne vivent plus maintenant que par l'histoire nous sont conservés dans

la collection du capitaine Petit; ici c'est le vieux Louvre, là c'est la tour de Nesle, plus loin des églises, des maladreries, des hôpitaux, des chapelles, des hôtels, aujourd'hui détruits. — Avec un recueil de pièces aussi considérable, les annalistes de Paris pourront désormais consulter des documents précis qui leur permettront de retracer avec plus de fidélité que leurs devanciers l'histoire monumentale de cette ville incomparable.

— Par un décret du président de la république, en date du 15 février 1852, il est créé à la direction des musées un musée spécial destiné à recevoir tous les objets ayant appartenu authentiquement aux souverains qui ont régné sur la France. Le ministre de l'intérieur est autorisé à faire rechercher par le directeur général des musées tous les objets en question, et à les faire retirer des divers musées, bibliothèques, garde-meubles et autres établissements appartenant à l'État, pour les réunir au Musée du Louvre, dans les salles qui seront spécialement affectées à cette collection.

L'esprit de ce décret a été singulièrement dénaturé par quelques-uns des organes de la presse, ce qui ferait supposer que l'intention du gouvernement serait de priver les collections publiques, telles que la Bibliothèque nationale et le Musée de Cluny, de leurs richesses artistiques, c'est-à-dire de leurs médailles, de leurs manuscrits et de leurs estampes. Toutes ces suppositions sont purement gratuites; les richesses dont il s'agit resteront dans les dépôts, où elles font l'honneur du pays et l'admiration des étrangers. Le nouveau Musée recevra seulement les objets ayant servi à l'usage personnel des différents souverains qui ont régné sur la France. Un dépôt commun et public réunira ces objets, qui tireront leur valeur non de l'intérêt artistique qui s'y rattache, mais du souvenir historique que leur présence rappelle. Tel est le véritable esprit du décret.

— Le pape vient de créer une commission permanente chargée de rechercher et de conserver les antiquités chrétiennes, composée ainsi qu'il suit : le Cardinal-Vicaire président-né : monsignor Tippani, professeur à l'université de Rome; monsignor Marin, préfet de la bibliothèque du Vatican; M. Minardi, peintre; le père Marchi, de la compagnie de Jésus, un des plus savants archéologues de l'Italie, membres; M. le chevalier de Rossi, secrétaire. Cette commission a résolu : 1° de faire exécuter avant tout des copies des fresques les

plus remarquables qui se trouvent dans les catacombes de Rome; ces peintures qui commencent à être envahies par l'humidité courent ainsi le risque d'être bientôt détruites entièrement; 2° de publier un journal hebdomadaire destiné à rendre un compte détaillé des travaux de la commission, et à tenir le public au courant de tout ce qui pourrait intéresser l'archéologie chrétienne. La commission a proposé au souverain pontife d'établir à Rome un musée d'antiquités chrétiennes, et d'admettre le public à visiter tous les dimanches, pendant deux heures, les célèbres catacombes de Sainte-Calixte et de Sainte-Agnès, où jusqu'à présent personne ne peut entrer qu'avec une autorisation spéciale du gouvernement. Sa Sainteté a approuvé ces deux projets.

— Le Musée de l'université royale de Kiel vient d'être enrichi d'une collection de moulages en plâtre des principaux monuments antiques du Musée du Louvre à Paris et du Musée britannique de Londres. Les journaux du Holstein contiennent des éloges pour les gouvernements de France et d'Angleterre qui ont permis de faire mouler ces monuments, afin de faciliter l'enseignement de l'archéologie à l'université de Kiel.

— Par un décret du roi des Deux-Siciles, en date du 17 janvier dernier, le palais royal des Studi, et toutes les collections, tous les monuments qu'il contient, composant le Musée royal et la Bibliothèque royale, ainsi que l'officine royale des papyrus d'Herculanum, les excavations de Pompéi, d'Herculanum, et tous les autres monuments d'antiquité existant dans le royaume, cessent de faire partie des attributions du ministère des affaires ecclésiastiques et instruction publique, et passent dans la dépendance immédiate et exclusive de la surintendance générale de la maison royale.

— C'est le 14 avril prochain que commence la vente de la collection de médailles antiques et du moyen âge de feu don Jose Garcia de la Torre. Cette collection, dont nous avons déjà parlé, se compose de trente mille monnaies. Au catalogue, qui est orné de vingt-deux planches, est jointe une liste de cent vingt et un ouvrages de numismatique et d'archéologie, qui seront vendus également aux enchères. M. Joseph Gaillard, à Madrid, rédacteur du catalogue, remplira les commissions dont voudront bien le charger les personnes qui ne pourront assister à la vente.

— Le public vient d'être admis de nouveau à visiter la galerie Charles X, au Louvre, dans la partie consacrée à l'exposition des monuments grecs, étrusques et romains. Cette portion de la galerie avait été fermée pour cause d'arrangements qui sont terminés. La salle qui autrefois renfermait les bronzes est maintenant remplie par une riche collection de terres cuites, genre de monuments dont jusqu'à présent le Louvre n'avait pu montrer qu'un insignifiant échantillon. La collection actuelle, formée en grande partie des monuments rapportés de Cyrénaïque par M. V. de Bourville, offre des chefs-d'œuvre dans lesquels nos artistes puiseront d'excellentes inspirations. Une nouvelle salle de vases peints nous montre les beaux et nombreux monuments céramographiques que le Musée a acquis depuis quatre ans ; ces vases proviennent des fouilles de Canino et de la Cyrénaïque. La grande salle, qui contenait autrefois tout ce que le Louvre possédait en fait de vases, est aujourd'hui consacrée aux monuments de cette classe provenant de l'Italie méridionale et de la Sicile. La dernière salle contient une armoire de vases étrusques de terre noire du style le plus ancien; une armoire de vases vernissés en noir des beaux temps de l'art grec; une armoire de vases cannelés du temps d'Alexandre le Grand ou postérieurs à ce prince; deux armoires de vases gaulois et gallo-romains. Cette nouvelle classification permettra à ceux qui étudient l'antiquité de saisir facilement les caractères qui distinguent les ouvrages céramiques des divers peuples de l'antiquité.

— Un moulage en plâtre de la grande stèle du roi assyrien Sargon, trouvé à Larnaca, en Chypre, vient d'être envoyé au Louvre par l'administration du Musée de Berlin qui a fait l'acquisition de ce précieux monument. Cette stèle vient d'être placée dans la première des salles qui contiennent les fragments de sculpture du palais de Khorsabad, bâti pour le même roi Sargon.

BIBLIOGRAPHIE.

Notes on the antiquities of Treves, Mayence, Wiesbaden, Niderbieber, Bonn and Cologne, by CHARLES ROACH SMITH, London, J. Russell Smith, 1851, in-8°.

Cet opuscule, de 100 pages à peine, renferme une foule de monuments curieux et inédits, décrits et expliqués par l'un des premiers archéologues de la Grande-Bretagne, M. Charles Roach Smith. Ces monuments appartiennent tous aux provinces rhénanes, c'est-à-dire à une partie de l'ancienne Gaule. Nous regrettons bien sincèrement que cet essai, auquel l'auteur a donné le titre modeste de *Notes*, n'ait pu, à raison de la langue dans laquelle il est écrit, être envoyé au concours des antiquités nationales institué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; nul doute qu'il n'eût remporté une des récompenses que cette Académie décerne aux meilleurs travaux de ce genre.

Un grand nombre de planches accompagne cet intéressant opuscule.

M. Roach Smith fait d'abord, de la *Porta Nigra* de Trèves, une étude circonstanciée; il nous en donne les bas-reliefs et les détails architectoniques. Il passe ensuite au monument d'Igel, déjà fort connu, il est vrai, mais sur lequel nous lui devons plusieurs bonnes observations. Les curieuses représentations qui décorent la partie nord de ce monument, reproduites dans les planches, méritent d'ailleurs, de la part des antiquaires, une attention toute particulière.

Quoique M. Roach Smith soit surtout un antiquaire dans l'acception rigoureuse et ancienne du mot, c'est-à-dire qu'il s'occupe avant tout de l'antiquité grecque et romaine, il ne néglige cependant pas les monuments du moyen âge qui se trouvent sur son chemin. C'est ainsi qu'il décrit la cathédrale de Trèves, et en examine les bas-reliefs en vrai symboliste du moyen âge, s'arrêtant principalement à la représentation du jugement dernier qu'on y voit.

Un genre de monuments d'un haut intérêt que l'antiquaire anglais s'est aussi attaché à nous faire connaître avec une vigilante exactitude, ce sont les inscriptions. A Trèves, il en a recueilli plusieurs appartenant aux premiers temps du christianisme, et qui ont une grande importance, tant pour l'épigraphie en elle-même que pour

l'histoire ecclésiastique. Presque toutes ces inscriptions sont accompagnées du monogramme du Christ et plusieurs de colombes emblématiques ou d'autres symboles.

M. Roach Smith a exploré, dans les plus grands détails, les environs de Trèves, et il en donne une sorte de relevé, sous le rapport archéologique.

La moisson épigraphique de Mayence n'est pas moins abondante pour l'archéologue anglais que celle de Trèves. Si l'époque chrétienne n'est pas tout à fait aussi riche, les inscriptions de l'époque païenne sont en revanche plus nombreuses. Le monument représentant un cavalier norique est d'un grand intérêt pour la connaissance des costumes de ces troupes barbares. M. Roach Smith, en en publiant le dessin, a mis à la disposition des antiquaires un document précieux, sur lequel, je crois, notre auteur n'a pas dit, malgré sa savante description, le dernier mot de l'érudition.

Citons un monument non moins curieux, c'est le tombeau du marinier Blussus, fils d'Atusirus, et de sa femme Ménimane. Sur l'une des faces est représenté Blussus dans sa barque, et sur l'autre, on le voit assis à côté de Ménimane. Primus, leur fils, qui avait fait élever le monument, est debout derrière eux sous les traits d'un adolescent. Les détails de costume de ces trois personnages sont pleins d'intérêt, et fort bien rendus sur la lithographie que M. Roach Smith en donne. Ménimane est en habit de cérémonie, et tient les insignes d'une bonne ménagère. Ce tableau de famille donnerait matière à toute une dissertation. Mais M. R. Smith ne prétend publier que des notes de voyage; nous ne lui reprocherons pas d'avoir été un peu concis.

Je me bornerai à cet aperçu, qui suffit pour faire juger du mérite de cet essai: au lieu d'analyser ce que M. Roach Smith nous dit de Wiesbaden, de Niederbieber, de Bonn, de Cologne, j'y renverrai le lecteur. Celui qui étudie la Gaule ne peut se dispenser de consulter, d'étudier les monuments que ce savant met sous nos yeux; car il y a dans les dernières pages une suite d'inscriptions et de monuments qui éclairent beaucoup l'histoire de la vie privée de nos ancêtres et de l'organisation de l'armée romaine. A Bonn, le cénotaphe de M. Caelius, à Niederbieber, deux inscriptions, l'une au *Genius Horestorum*, l'autre dédiée par les *Bajuli* et les *Vexillarii;* à Cologne, les découvertes faites dans les dernières fouilles, fournissent à M. Roach Smith le sujet de savantes observations. Ces observations dénotent l'homme qui joint à la science de l'histoire la pratique des monuments. Cette dernière qualité, si importante et ce-

pendant si rare chez les antiquaires, les notes de M. Roach Smith, sont propres à la répandre, à l'inculquer. C'est là encore un mérite qui fera rechercher son opuscule.

Il serait à souhaiter que l'antiquaire anglais publiât, sous une forme aussi portative et aussi abordable à tous, des notes du même genre sur les antiquités des autres parties de l'Allemagne.

En attendant, nous ne pouvons que remercier l'auteur des *Collectanea antiqua*, du plaisir que son essai nous a procuré, et du service qu'il a rendu à ceux qui, sur ses traces, iront explorer en antiquaires l'ancien territoire des Trévires, des Vangions et des Ubiens.

ALFRED MAURY.

Mededeeling omtrent de Schilderkunst der Ouden door Dr C. Leemans. Amsterdam, J. Müller, 1850, in-8°. — *Rapport sur l'art de la peinture chez les anciens*, par le Dr C. Leemans, in-8°, avec 3 planches.

Ce rapport a été fait à la troisième classe de l'Institut néerlandais à l'occasion de diverses communications de M. Hoogkamer, sur l'encaustique. Le savant directeur du musée de Leyde fut chargé, par ses confrères, de porter un jugement sur les idées que M. Hoogkamer leur avait soumises ; il en a profité pour présenter un aperçu complet de la question, encore si débattue aujourd'hui, des procédés de la peinture chez les anciens.

Cette question n'est point étrangère à nos lecteurs. Un de nos collaborateurs, M. Ét. Cartier, en a fait l'objet de savants articles qui annoncent un homme du métier (1). M. Leemans l'a reprise en antiquaire, n'oubliant aucun de ceux qui l'avaient précédé dans la même voie, les rappelant tous, et M. Ét. Cartier en particulier. Puis après avoir fait nettement comprendre l'état de la question, après avoir dit quels sont ses *desiderata*, ses difficultés, il tire de cet exposé même un jugement sur les idées ingénieuses de M. Hoogkamer. Il lui soumet quelques objections, tout en rendant une complète justice à ses efforts et à sa connaissance du sujet, et nous donne à croire peut-être que le problème n'est pas totalement résolu. Mais quoi qu'il en soit du système de M. Hoogkamer, que l'on ne pourra juger que lorsque cet auteur aura publié son travail, le rapport auquel il a donné lieu restera comme un excellent résumé de la question, résumé que les historiens de l'art et les commentateurs de Pline devront méditer.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. *Revue archéologique*, IIe année, p. 278, 365, 437.

Histoire de l'Angoumois, par FRANÇOIS VIGIER DE LA PILE, avocat au présidial d'Angoulême, suivie d'un *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et des comtes d'Angoulême*, par FRANÇOIS DE CORLIEU, procureur du roi à Angoulême, annoté par GABRIEL DE LA CHARLONIE, et des *Noms et ordres des maires, échevins et conseillers de la maison commune d'Angoulême*, par M. J. SANSON, avocat en Parlement, publiée, avec des documents inédits de l'*Histoire de l'Angoumois*, par J. H. MICHON. — In-4° de CLV et 160 pages. Paris, chez Borrani, Dumoulin, etc.

Ce volume renferme des travaux inédits ou peu connus sur l'Angoumois, ancienne province de France qui forme presque entièrement aujourd'hui le département de la Charente. On y trouve de précieux détails sur l'histoire, les mœurs, les usages, les antiquités, les anciennes familles notables, les dialectes de l'Angoumois, et les divers établissements religieux, civils et militaires qui existaient dans cette province. Dans l'introduction, M. l'abbé Michon fait ressortir avec soin l'intérêt et l'importance des textes qu'il a rassemblés et que l'on peut considérer comme des pièces justificatives de sa *Statistique du département de la Charente*, dont nous avons rendu compte dans un précédent numéro. Le premier de ces textes, intitulé : *Histoire de l'Angoumois*, par Vigier de La Pile, est publié ici pour la première fois, d'après un manuscrit portant la signature de l'auteur et la date de 1756. Dans ce manuscrit, qui n'est qu'une portion du travail laissé par Vigier de La Pile, la seule qu'on ait pu retrouver jusqu'à présent, l'auteur donne une histoire générale de l'Angoumois, puis l'histoire des anciens comtes de cette province; vient ensuite la description de la ville et des faubourgs d'Angoulême, de son évêché et de la maison de ville. Cette publication est complétée par la réimpression du *Recueil* de Corlieu, de 1576, recueil aujourd'hui très-rare et auquel le savant éditeur a joint les *Noms et ordres des maires, échevins et conseillers de la maison commune d'Angoulême*, par Sanson, en y ajoutant des notes qui lui donnent tout le charme d'une chronique imprimée pour la première fois. C'est une idée heureuse et utile en même temps d'avoir rassemblé dans un volume ces trois documents qui se complètent l'un par l'autre et offrent ainsi une histoire de l'Angoumois pleine de détails intéressants et authentiques, dont les historiens modernes pourront tirer un grand parti. J. A. L.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

PAGES

Abbaye de Longpont, 261; — de Saint-Benoît-sur-Loire 616
Abeille. Sa signification dans les caractères hiéroglyphiques 25
Abside remarquable, présumée du VIIIe siècle 316
Académie (séance annuelle de l') des Inscriptions et Belles-Lettres, 383; — Prix accordés par l'Académie, 384; — Élections 648
Achoucha, chef des Ibères et des Karkèdes.. 531
Adler, publie la première monnaie géorgienne 525
Adonis (jardins d') 97, 209
Adonis (mythe d') et d'Astarté..... 242, 645
Algérie (archéologie de l')... 78, 203, 267, 336, 373, 492, 566, 574, 702.
Alphabet arménien inventé par saint Mesrob et Ruphanus au Ve siècle..... 230
Amasis. Sa momie brûlée..... 49
Ame. Comment les anciens comprenaient son adjonction au corps de l'homme, 240; — sa division 242
Ammon (dieu). Ses formes principales 55
Amour (devises de l') au moyen âge 291
Angoumois (histoire de l') annoncé..... 784
Animaux symboliques représentés sur le zodiaque. Leur origine présumée..... 236
Annales boulonnaises. Nouvelle publication archéologique, annoncée..... 144, 394
Année vague des Égyptiens..... 159
Antiquaires (société des) de France. Nouvelle composition de son bureau, 648; — élections de correspondants..... 710
Antiquités romaines découvertes en divers lieux de France, 184, 421; — romaines et du moyen âge des bords du Rhin..... 781
Arabes (observations sur les monnaies) à légendes latines..... 62, 135
Arabes (observations sur les) qui habitent l'Égypte 178
Arcueil (bas-relief de l'église d')..... 249
Archéologie monumentale, science créée par l'abbé Lebeuf..... 380
Archéologique (société) de Saint-Pétersbourg..... 516
Architecture romane. Histoire, origine et détails des caractères de cette architecture 145

PAGES

Ardant (M. Maurice). Notice sur les fouilles du clos Marc Outie 421
Argentoratum (fort d') à Strasbourg..... 197
Aristophane. Texte cité de ce poète, où il est question de vases sur les toitures des maisons 216
Arménie. Tableau de sa ruine commerciale par suite de sa position géographique..... 227
Arméniens (caractères) sur une monnaie de Dicran IV..... 225
Armoricain. Idiome de la Bretagne..... 475
Armure dite de Philippe le Bel. Sa description 297
Artillerie (études sur l'), par le prince Louis-Napoléon. Compte rendu 268
Arts (les) en France..... 66
Ascia. Travaux scientifiques sur cet objet.. 207
Assyrienne (écriture). Recherches à ce sujet 555
Assyriens. Ce peuple est-il le même que les Chaldéens?..... 234
Astrologie condamnée par l'Église..... 368, 370
Astronomie. Pourquoi condamnée par la primitive Église?..... 369
Attis, nom de Jupiter dans les religions de l'antiquité 643
Aurès (voyage au pied de l') 492
Austreberthe (abbaye de sainte). Essai historique sur ce monument..... 394
Autel en forme de tombeau..... 283
Autographes de la collection Donadieu..... 392

Barataieff (le prince Michel); sa collection de monnaies géorgiennes..... 525
Barthélemy (M. A.). Ses Lettres sur les anciennes religions des Gaules, 337, 717; — son manuel de numismatique ancienne et moderne, compte rendu..... 206, 714
Barthélemy (massacre de la saint). Recherches à ce sujet..... 594
Bartholomeï (M. de). Recherches sur la numismatique géorgienne..... 538
Bas-relief allégorique de l'église d'Arcueil. 249
Becker (M. W. Ad.), auteur du Gallus ou Scènes de la vie romaine au temps d'Auguste, cité..... 100
Bélier (le), symbole de la force masculine... 236
Benoît (église Saint-)-sur-Loire. Recherches sur ce monument..... 616

PAGES

Berbère. Langue des anciens Kabyles. 484
Berthelot (M.). Son travail sur la cartographie au moyen âge 377
BERTRAND (M. Félix). Notice sur un sceau trouvé dans la Seine 129
Besançon. Études sur sa cathédrale et les travaux de réparations qu'on y exécute .. 124
Bestiaires, représentés sur un marbre du Musée de Narbonne 33
Bethléem (évêché de) en France 332
Bible (la) mise en rapport avec les études actuelles sur l'Égypte 174
Bibliographie archéologique française et étrangère annoncée par la *Revue*... 143, 206, 268, 394, 458, 521, 587, 650, 711.
Bibliothèque Saint-Victor (notice sur la)... 354
Biot (M.). Son excellent mémoire sur l'astronomie égyptienne, cité 159, 163
BIRCH (M. S.). Ses fragments du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes 13
Blanc (le). Monnaie géorgienne 527
Boémond, prince d'Arménie. Prix de sa rançon 226
Bois d'Irlande, employé pour la construction du Louvre 677
Bonnardot (M.). Études archéologiques sur les anciens plans de Paris, etc. 208
Borell (M.). Mort de ce savant 580
Botinat. Monnaie citée 528
Bouchard de Charpigny. Son tombeau apporté au Musée de Cluny 581
Bougie. Antiquités de cette ville 574
BREULIER (M. Adolphe). Considérations nouvelles sur la numismatique gauloise 474, 753
Brosset (M.). Monographie des monnaies arméniennes, citée 230
Brou. Réparations de l'église de cette ville.. 583
Brumalium. Recherches critiques au sujet de ce mot trouvé dans Sénèque 219
BRUNET (M. G.). Ses remarques sur les devises au moyen âge, 282, 543; — iconographie de la mort 738
Buckingham (duc de). Sa collection de livres d'emblèmes, citée 554
Bunsen (M.). Son ouvrage Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte, cité 163

CAHIER (M. l'abbé). Lettre au rédacteur de la *Revue* sur l'épitaphe archaïque de Ménécrate 514
CAILLETTE DE L'HERVILLIER (M. Edmond). Mémoire sur les fouilles de Champlieu... 184
Cambyse, roi de toute l'Égypte, 43; — reçoit l'initiation, 45; — son offrande au temple de Saïs, 47; — ses soldats casernent dans le temple même 46
Camden (société de). Ses publications archéologiques 584
Canéphores. Vierges servant au culte de Minerve 85
Carbuccia (le colonel). Ses travaux archéologiques et géographiques sur l'Algérie... 78
Cardinal (tombeau du) Ancher 735
Carelli. Catalogue de sa collection de monnaies italiennes 385
Cartographie (de la) au moyen âge, 375; — notice sur les portulans manuscrits, sur les collections de cartes géographiques, etc. 377, 459
Caumont (M. de), continuateur de l'abbé Lebeuf pour l'archéologie monumentale.. 381
Cavedoni (M.), auteur de l'ouvrage Numismatica biblica, et de la publication annotée des Monnaies italiennes collectées par Fr. Carelli 384
Celtique. Mots connus de cette langue, 245; — recherches sur son origine et ses éléments 476
Céramiques (produits) du Mexique 708
Cercle cynique. Période égyptienne 161
CHABOUILLET (M. A.). Observations sur les rétiaires 397
Chaldéens. Distinction nécessaire à faire de ce nom 234
Champlieu. Antiquités romaines trouvées en ce lieu 184
Champollion. Ses travaux philologiques, cités 58
Chants populaires de la Bretagne 730
Chapelle du roi au Louvre. Détails des sculptures 675
Chapiteau (sculpture d'un) de l'église d'Arcueil 248
Charente (statistique de la). Compte rendu. 651
Charles-Quint (inscriptions relatives à) 576
Chartres (description de la cathédrale), par l'abbé Bulteau, citée 388
CHAUDRUC DE CRAZANNES (M.). Lettre sur une inscription antique, 133; — mémoire sur des monuments inédits du culte de Mercure 245
Chaussée de Brunehaut. Origine fabuleuse du nom de cette construction 184
Chérémon. Fragments de son livre sur les hiéroglyphes 13
Chevreuse. Blason de cette famille 603
Choux monstrueux, cités 223
Chronique de Mathieu d'Edesse, annoncée.. 143
Chronique (la) des anciens événements, nommée à tort la Vieille chronique.... 159
Chronologie des dynasties égyptiennes. Examen des derniers travaux sur cette matière 160, 273, 692
Chypre. Tombe rapportée de ce pays au musée du Cluny 581
Cimetières mérovingiens 200, 747
Cirmanéoul. Monnaie géorgienne 527
Claude (table de), citée 389
Cloître de l'église de Vaison, cité et décrit.. 318
Clot-Bey (collection), signalée à l'attention du gouvernement 80
COCHET (M. l'abbé). Compte rendu sur les tombes mérovingiennes de Londinières, 200; — note sur cinq monnaies d'or mérovingiennes 747
Cœlum empyricum, livre cité 283
Coligny. Recherches sur l'hôtel ou fut tué cet amiral, 589; — Détails de sa mort... 595
Collection égyptienne de Passalacqua, citée, 54; — des médailles de don José Garcia de la Torre 769
Collier d'une panthère portant des caractères arméniens suivant Apollonius de Thyane 230
Combats des gladiateurs abolis par Anastase. 32

PAGES

Commission des monuments historiques français, 709; — des antiquités chrétiennes, à Rome 778
Comptes des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre, de 1364 à 1368 ..... 670, 760
Congrès scientifique tenu à Orléans 456
Contremarque en caractères arméniens frappée sur une monnaie arabe 225
Coq (le) sur les étendards des Gaulois 248
Corblet (M. l'abbé). Son ouvrage sur l'archéologie nationale 716
Coucy (sire de). Découverte d'une monnaie d'un seigneur de cette famille 709
Couret (M. J.). Notice sur Vaison 306
Credo du concile de Nicée, annoté au XIe siècle 331
Croisade (récit de la première), par Mathieu d'Edesse, traduit de l'arménien par M. Dulaurier 143
Crosse double du XIIIe siècle 336
Culture mobile pratiquée par les Romains .. 212

Damien de Templeux, cité sur le Valois ... 186
Danak. Valeur de cette monnaie 228
Dangi (le). Monnaie géorgienne 528
Danses des fous et des singes, 249; — des morts 711, 739
Denier parisis. Valeur et poids de cette monnaie sous le roi Louis VII 256
Denis le Libéral (sceau de), roi de Portugal. 329
Devises (des) au moyen âge 282, 543
Dictionnaire iconographique des figures des saints, cité 282
Dinars arabes à légendes latines. Observations sur ces monnaies 61, 135
Dîner et souper du dauphin; détails des dépenses en 1553, à l'abbaye du Lis 631
Disque d'argent de Théodose, cité 710
Dolmens d'Angleterre. Leur origine 341
Doublet de Boisthibault (M.). Mémoire sur une prétendue armure de Philippe le Bel, 297; — notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres 437
Doucat. Monnaie citée 528
Dracan. Monnaie géorgienne 526
Drachme. Monnaie géorgienne 527
Dressoirs du roi et de la reine 677
Druidesses. Remarques sur ces prêtresses ... 731
Duchalais (M.). Explication d'un bas-relief symbolique de l'église d'Arcueil, 249; — son catalogue de médailles gauloises, cité. 486

Eaux minérales (recherches historiques sur les) 713, 724
Église construite sur les fondations de l'Erechthéion d'Athènes 9
Égyptien (monument funéraire) du musée de Boulogne 144
Égyptiennes (dynasties). Voy. à Chronologie.
Emblèmes chrétiens, par divers auteurs, cités, 283, 295, 544, 551; — autres livres d'emblèmes sacrés ou profanes 553, 554
Empiricus (Sextus). Ce qu'il nous apprend de l'astronomie des anciens Chaldéens .. 236
Épervier. Sa signification dans les caractères hiéroglyphiques 4

PAGES

Erechthéion d'Athènes. Mémoire sur la restauration de ce monument; 3, 81; — sa description, 84; — sa décoration 92
Erix javelot. Sens de cet hiéroglyphe 22
Évêché de Bethléem en France 332
Excommunications prononcées contre les monnaies à légendes arabes 225
Expédition scientifique en Assyrie 393

Folie (danse de la) dans les monuments du moyen âge; — but moral de ces représentations 250
Forêts (Histoire des grandes) de la Gaule et de l'ancienne France, par M. Maury. Compte rendu de ce livre 521
Fouilles exécutées à Champlieu, 186; — à Bordeaux, 265; — du clos Marc Outie à Limoges, 421; — de Salona en Dalmatie. 458
Fournier du Lac (M. H.). Son explication d'un sceau d'abbé, 76; — du sceau de Denis le Libéral 328

Gaélique. (Idiome) 475
Galates. Peuple de l'Asie Mineure 482
Gaules (religions des) 337, 717
Gaulois. Véritable symbole de cette nation démontré par les médailles, 248; — noms gaulois dans les inscriptions trouvées à Bordeaux, 265; — religions de ce peuple, 337; — origine et langue de ce peuple ... 485
Gauloise (numismatique), 474; — antiquités 782
Géants (temple des) à Gozzo 345
Georges (Saint). Sur les monnaies géorgiennes 667
Géorgie. Numismatique de ce pays au moyen âge 525, 605, 653
Géryon vaincu par Hercule 340
Giorgiaoul. Monnaie géorgienne 527
Gladiateurs. Note sur leurs armes 323, 397
Grecques (tablettes) trouvées à Memphis ... 461
Grenouille. Sa signification dans les caractères hiéroglyphiques 23
Grimm (M. Jacob). Ses recherches sur les antiquités celtiques et germaines, citées .. 754
Guenebault (M.). Compte rendu de l'ouvrage sur les anciens plans de Paris, 208; — notice sur la cartographie au moyen âge, 375; — compte rendu de la statistique monumentale de la Charente 651
Guerre de trente ans. Recherches des documents relatifs à ce sujet 391
Guigniaut (M.). Cité dans la discussion sur les serres chaudes chez les Romains, 213; — son Mémoire sur le système astrologique des Chaldéens et sur les religions de l'antiquité. Cité 234, 236
Guillaume le Conquérant (statue équestre de), érigée à Falaise 266
Guillotine. Recherches historiques et philosophiques sur cet instrument, par Dubois. 552

Hainaut (comtes de). Mémoire sur leurs monnaies, par M. Renier-Chalon 387
Hase (M.). Sa lettre à M. François Lenormant sur son interprétation de tablettes grecques 471
Henri IV. Salle du Louvre où mourut ce roi. 205

PAGES

Hercule recevant une palme de la Victoire, 192; — vainqueur de Géryon..... 340
Hericart de Thury (M.). Son travail sur les chaussées dites de Brunehaut..... 185
Hiéroglyphes du livre des Chérémon..... 18
Hincks (M.). Remarques sur une figure de monogramme assyrien 564
Hittorff (M.). Sa restitution du temple de Selinonte..... 394
Holtzmann (M.). Son travail sur l'écriture cunéiforme..... 565
Homme (le premier). Variété des systèmes cosmogoniques des anciens, sur sa création et la manière dont il a reçu la vie... 238, 637
Hôpital (ancien) de Saint-Gervais dit de Sainte-Anastase. Recherches historiques, archéologiques sur ce monument 255
Hôtel de Ponthieu, quartier du Louvre. Notice sur ce monument, 589; — de Mme de Valence 674

Iarbas, fils du Jupiter Ammon 640
Imprimeurs (marques et emblèmes d'anciens)..... 543, 545
Indiction. Période de quinze années, observations sur cette manière de dater... 63, 136
Initiation de Cambyse dans le temple de Neith..... 47
Inscription antique du Musée de Saintes, 133; — latine trouvée à Strasbourg, 197, 773; — latines trouvées à Bordeaux, 265; —grecque de Palaiopolis, 450, 514; — romaine à Lambèse, 492; — latines du XVIe siècle, à Bougie, 576; — romaines de l'Algérie..... 704
Institut néerlandais, supprimé par ordonnance du roi..... 520

Jamblique. *De Mysteriis Ægypt.* cité 57
Jardins d'Adonis. Comment on peut entendre cette expression 97, 209
Jérôme (saint). Ses remarques sur la langue des Gaulois..... 482
Jomard (M.). Ses observations sur les Arabes qui habitent l'Égypte..... 178
Jouault (M. Aug.). Notice sur le tombeau du cardinal Ancher..... 735
Jugement de l'âme (mythe du) chez les Égyptiens 144

Kabbale. Origine de cette doctrine 240
Kabyles. Langue de ce peuple..... 484
Kiel (l'université de) reçoit des moulages des antiques du Louvre et de Londres..... 779

Labyrinthe (le) de la cathédrale de Chartres, 437; — de l'église de Réparatus à Orléans-Ville..... 566
La Mare (M. de). Son expédition scientifique en Algérie..... 203
Lambert (M.). Essai sur la numismatique gauloise, etc., cité..... 488
Lambèse (camp de), en 1850..... 492
Lampes antiques, divisées en deux et trois catégories 247
Langlois (M. Victor). Compte rendu du récit de la première croisade, 143; — lettre à M. Reinaud sur une contremarque en caractères arméniens, 225; — compte rendu de l'histoire de l'artillerie, 268; — note sur le congrès d'Orléans, 456; — Numismatique de la Géorgie.. 525, 605, 653
Langlois du Pont-de-l'Arche. Ses travaux archéologiques, cités..... 711
Lavoix (M. Henri). Ses observations sur les dinars arabes..... 61
Lazzari (M.). Son ouvrage sur la numismatique vénitienne..... 394
Lebeuf (l'abbé), créateur de l'archéologie monumentale..... 381
Leclère (M. L.). Lettre sur des antiquités de l'Algérie 372
Leemans (M. le docteur). Son rapport sur l'art de la peinture chez les anciens, mentionné..... 783
Lelewel (M.). Mémoire sur les monnaies du moyen âge, cité 225
Lenormant (M. Ch.). Ses annotations de Chérémon sur les hiéroglyphes, 13; — son rapport sur les concours pour les prix décernés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 385; — son Mémoire sur les monnaies des Arsacides, cité..... 539
Lenormant (M. François). Ses observations sur le serpent Éryx, 22; — lettre à M. Hase sur des tablettes grecques trouvées à Memphis 461
Lèpre, appelée mal des pasteurs 177
Lepsius (M.) pense que les caractères éthiopiens n'ont pas le même sens qu'en Égypte, 18; — ses observations sur le roi Mœris.. 273
Leroux de Lincy (M.). Inventaire des travaux faits au Louvre par Charles 670. 760
Lesueur (M.). Examen critique de son travail sur la *Chronologie égyptienne*. 162, 273
Letronne (M.). Sa note sur l'année vague des Égyptiens, citée, 159; — ses observations sur le cercle cynique des Égyptiens, 162; — jugement qu'il porte de la vieille chronique, *ib.*; — sur les abréviations des inscriptions lapidaires..... 199
Lexicon arabicum, persicum, turkitum de Meninski..... 228
Librarius principis. Nom donné aux scribes des centurions..... 776
Lille. Histoire de cette ville, annonce..... 652
Lion. Sa signification dans les caractères hiéroglyphiques..... 27
Lis pourpré 223
Livres (les) au moyen âge, comment disposés dans les bibliothèques..... 678
Longpérier (M. A. de). Observations sur les dinars arabes, 135; — recherches sur les armes des gladiateurs, 323; — lettre à M. Lenormant sur deux peintures de vases antiques, 621; — nommé membre de plusieurs sociétés savantes..... 709
Longpont (abbaye de). Notice sur son ancienne église..... 261
Lottin de Laval (M.). Ses voyages et ses découvertes scientifiques en Orient..... 142
Louvre. Restauration de ses sculptures ornementales, 583; — détails des travaux exécutés sous Charles V à ce château, 670; — ameublement, 676; — Librairie, 677; — Jardins..... 678

PAGES

Lowenstean (M. I.). Nommé associé de l'Académie royale de Turin, 335; — mémoire sur l'écriture cunéiforme..... 555
Luynes. Blason de cette famille..... 603

Manuel élémentaire d'archéologie nationale, par l'abbé Jules Corblet. Compte rendu. 716
Mapes (Walter). Analyse de ses travaux légendaires..... 584, 586
Marathon (le guerrier de)..... 648
Marchant (le baron). *Lettres sur la numismatique.* Édition annotée par divers savants français, annonce..... 271
Marguerite (rue Sainte-) à Paris, son ancien nom..... 674
Mariette (M.). Ses explorations archéologiques, citées..... 698
Marneuf (M.). Ses dessins des antiquités romaines découvertes à Champlieu..... 187
Marsden. Numismata orientalia, cité..... 228
Maury (M. A.). Examen des derniers travaux sur la chronologie et la philologie égyptiennes, 159, 273, 692; — études sur les documents mythologiques contenus dans les Philosophumena d'Origène, 233, 364, 635.
Médailles. Voy. Monnaies.
Médecins militaires dans l'antiquité... 457, 571
Médecins numismatistes (études historiques sur les)..... 394
Memphis dévastée par Cambyse..... 50
Ménécrate (inscription funéraire de)... 450, 514
Mercure. Mémoire sur trois monuments inédits de son culte..... 245
Mérovingien (cimetière) de Londinières, exploré en 1850..... 200, 747
Métamorphoses d'Ovide avec des commentaires bibliques, livre cité..... 253
Métempsychose (la) dans la religion des Gaulois..... 718
Michon (M. l'abbé). Sa statistique monumentale de la Charente, citée..... 651
Miller (M.). Publication d'un manuscrit d'Origène..... 233
Minerve. Vierge Parthénope..... 81
Mœris. Observations sur ce roi d'Égypte... 273
Monnaies arabes à légendes latines, 61, 135; — de Matthieu, comte de Boulogne, 144; — de l'empereur Hadrien, 133; — frappées par les croisés en Orient, 225; — de Dicran IV, 227; — antiques, remises en circulation à l'époque des croisades, 228; — romaines trouvées près de Gâvre, 336; — du XIVe siècle trouvées à Limoges, 435; — gauloises, 474, 718, 753; — des XVe et XVIe siècles trouvées près de Noyon, 580; — de la Géorgie, 525, 605, 653; — inédite d'un sire de Coucy, 709; — mérovingiennes..... 747
Monogramme de J. C. dans l'oratoire Saint-Laurent..... 449
Montbazon (hôtel de) à Paris..... 602
Mort (iconographie de la)..... 738
Mosaïque trouvée en Algérie placée au Louvre, 336; — trouvée à Aumale, 374; — représentant un rétiaire..... 407
Muldrac. Cité sur le Valois..... 186
Murr (M. Thomas de). Mantissa ad inscriptiones extemporales clariariorum Pompeianorum, cité..... 472
Musée de Narbonne, 31 — égyptien de Boulogne, 144; — des antiques au Louvre, 204, 780; — à Vienne, 271; — de la sculpture française au Louvre, 452; — de Cluny, 580; — de la manufacture de Sèvres, 708; — des souverains français au Louvre, 778; de l'université de Kiel, 779; — de Naples, 779; — de Berlin..... 780
Musées nationaux. Détails sur leur réouverture et leur nouvelle disposition ... 204, 780
Musique (recherches sur la) classique et religieuse..... 331, 520, 583
Mythologiques (sujets) sur des vases trouvés à Limoges..... 234
Mythologiques (documents) contenus dans la Philosophumena d'Origène, 233, 364, 635

Naasséniens. Exposé de leur doctrine sur la nature de l'âme du premier homme 242
Namphamo. Nom du plus ancien martyr de l'église d'Afrique..... 705
Naophore (statuette) au Vatican. Description de ce monument..... 37
Naos. Monolithe consacré par Amasis, et actuellement au musée du Louvre..... 48
Naudet (M.). Mémoire sur les serres chaudes à Rome..... 209
Navicula stultifera. Célèbre livre du XVe siècle, cité..... 253
Neith (déesse). Son temple..... 46
Nicaragua. Description de ce pays, par M. Squier..... 710
Ninive et son territoire, par le docteur Hermann, annonce de ce travail..... 524
Nisard (M. Théodore). Travaux de cet archéologue sur divers monuments écrits de musique du moyen âge..... 331, 520
Noms de potiers romains sur des vases, 433; — de dieux ou de personnages mythologiques sur des vases peints antiques, 621; — puniques, note sur ce sujet à l'occasion d'une inscription trouvée en Bretagne... 702
Notre-Dame de Paris. Détails de quelques-unes des réparations de ce monument.... 648
Nugis curialium, livre cité..... 584
Numismatique de la Bible, cité, 386; — vénitienne, 394; — gauloise, 474, 753; — de la Géorgie au moyen âge, 525, 605, 653: — des nomes d'Égypte, annonce.... 650
Numismatique ancienne (manuel de) et moderne, par M. Barthélemy..... 206, 714

Ochin roi d'Arménie (Monnaie de cuivre d'). 231
Ogmios, dénomination de l'Hercule gaulois. 723
Ombres. Leur origine gauloise..... 348
Oracle de Buto, consulté par Cambyse..... 48
Oratoire Saint-Laurent (Indre-et-Loire).... 448
Orelli. Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio, citée..... 472
Origène. Découverte d'un manuscrit de ses *Philosophumena*..... 233, 364, 635
Ours luttant avec des bestiaires..... 31

Paris (plans de) des XVe, XVIe et XVIIIe siècles, annonce..... 208, 777

PAGES

Parthénon (le) comparé à l'Erechthéion.... 1
Parthénope. Vierge du culte de l'Attique.. 81
Pasteurs (rois). Époque de leur expulsion de l'Egypte, 171; — sont-ils les Khetim de la Bible..... 172
PECH (M. Louis). Sa lettre sur une plaque gravée du musée de Narbonne..... 31
Peinture (art de la) chez les anciens..... 783
Période sothiaque..... 162
Phénix. Emblème de la résurrection..... 545
Philippe Ier. Son mausolée..... 619
Philologie égyptienne. Compte rendu d'un mémoire de M. de Rougé..... 693
Philosophie des images par Ménestrier, citée. 551
Philosophumena (les) d'Origène. 233, 364, 635
Phrygienne (religion)..... 642
Pierre spéculaire employée pour les châssis, les fenêtres, etc. Époque présumée de sa découverte..... 212
Pierre tombale de Bouchard de Charpigny.. 581
Pierres gravées employées comme cachet chez les anciens, 329; — par des princes, des abbayes, au moyen âge..... 330
Pierres (cultes des) en Gaule et en Germanie..... 341
PINARD (M. Th.). Description de la cathédrale de Besançon, 124; — de l'abbaye de Longpont, 261; — de l'évêché de Bethléem, 332; — de l'oratoire Saint-Laurent, 448; — de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire..... 616
Pologne. A quelle époque elle a reçu le christianisme; — mouvement archéologique dans ce pays..... 204
Polycrate. Roi de Samos, représenté sur un vase antique..... 621
Portulan. Manuscrit de Guillaume Le Testu. Importance de ce travail..... 379
Praxède (basilique de Sainte-) à Rome..... 735
PREVOST (M. F.). Notice sur le labyrinthe de l'église de Reparatus et sur les médecins militaires des armées dans l'antiquité..... 566, 571
Princeps, chef des employés des divers offices dans l'antiquité..... 775
Prix et mentions honorables accordés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 387
Prix de diverses denrées au XVIe siècle, 631; — des travaux de bâtiments... 670, 760
Prudence (devises de la prudence) au moyen âge..... 288
Puniques (noms) dans les inscriptions..... 702

QUICHERAT (M. J.). Mémoire sur l'architecture romane..... 145

Radowitz (M. de). Iconographia der heileigen, citée, 282; — son livre des devises au moyen âge, cité..... 283, 551

Rancé (l'abbé de). Sa retraite à l'abbaye de la Trappe..... 599
Rançon payée par Boëmond, prince d'Arménie..... 226
Rapport du directeur de l'administration des cultes sur l'état des édifices religieux. 78

PAGES

RAOUL ROCHETTE (M.). Mémoires sur les fêtes d'Adonis et sur la question des serres chaudes dans l'antiquité..... 97
Raynouard. Éloge de cet académicien, par M. Walckenaër..... 390
Reinaud (M.). Fragments des historiens arabes, cités..... 227
Religions des Gaules (recherches sur les) 337, 718; — de l'antiquité, 233, ... 364, 635
Remèdes (les) de l'une et l'autre fortune, par Fr. Pétrarque. Livre curieux pour ses planches, cité..... 552
Renauldin (le docteur). Essais historiques et critiques sur les médecins numismatistes..... 395
RENIER (M. L.). Sa mission scientifique en Algérie, 267; — son voyage au pied de l'Aurès, 492; — note sur quelques noms puniques..... 702
Rennes ancien et moderne ou histoire complète des origines de cette ville, de ses monuments, par M. Marteville, mentionné..... 388
Réparatus (église de Saint-), en Algérie. Époque de sa fondation..... 568
Rétiaire. Observations sur cette classe de gladiateurs..... 324, 397
RING (M. de). Observations sur deux inscriptions inédites..... 197
Rituel funéraire des temples d'Égypte, cité. 55
RIVELLI (M.). Notice sur une inscription grecque..... 450
Roman. Quels sont les caractères distinctifs de ce style en architecture..... 145
Rome. Remarques sur quelques-uns de ses monuments..... 571, 735
Rome souterraine. Collection de dessins. Commission pour en faire l'examen et le rapport au ministère..... 80
Roses hâtives. Procédé en usage dans l'antiquité à ce sujet..... 101, 219
Rosellini (M.). Ses travaux sur les hiéroglyphes..... 37, 57
ROUGÉ (M. E. de). Mémoire sur la statuette naophore, 37; — Rapport sur les musées de l'Europe, 79; — nommé associé de l'Académie de Turin, 267; — Mémoire sur le tombeau d'Ahmès..... 692
ROULEZ (M. J.). Lettre sur une inscription de Strasbourg..... 773

Sabatier (M.). Iconographie de 5000 médailles byzantines, citée..... 230
Sacy (M. Sylvestre de). Décrets des rois arméniens en faveur des Génois, cités.. 227
Sainte-Chapelle. Notice sur ses réparations.. 577
Salon de 1851. Observations sur les vices de l'école française actuelle..... 65
Sanglier (le), emblème de la nationalité gauloise..... 729
Sanscrit (le). Types des langues indo-européennes..... 476
Santarem (M. de). Histoire de la cartographie..... 375, 459
Sargon. Stèle de ce roi assyrien au Louvre, 780
Saussaye (M. de la). Mémoire sur le véritable symbole de la nation gauloise, cité... 248

PAGES

Scarabée. Symbole de la génération paternelle 26, 53
Sceau d'un abbé de Saint-Satur, 76; — d'un chanoine de Saint-Cristophe de Sienne, 130; — de Denis le Libéral, roi de Portugal 328
Sculpture française classée chronologiquement au Musée du Louvre 452
Serpent Eryx, figuré dans les caractères hiéroglyphiques 22
Serres (des) chaudes chez les Romains, 97, 209
Sèvres (musée céramique de) 708
Silvestre (M. A. J.). Notice sur l'origine et l'existence de la bibliothèque Saint-Victor 354
Simpson (M.). Ses recherches sur les médecins militaires dans l'antiquité 457, 571
Singe. Rôle satyrique et satanique de cet animal au moyen âge 253
Slave (divinité) découverte dans une rivière, 142; — remarques sur cette statue 204
Slaves. Origine de la langue de ce peuple .. 484
Société archéologique de Saint-Pétersbourg. Ses Mémoires cités, 228; — ses travaux, 516; — asiatique de Paris, ses travaux, 267; — du département d'Ille-et-Vilaine. 710
Sortie des Hébreux de l'Égypte. Sous quel roi elle doit avoir eu lieu 172
Sphragistique (Société de) 129
Squier (M.). Sa description du Nicaragua, annoncée 710
Statistique monumentale de la Charente ... 651
Statue naophore du Musée grégorien. Explication de ses inscriptions 38
Statue slave trouvée dans une rivière ... 142, 204
Statuette de rétiaire et dissertation sur les représentations de gladiateurs 397
Svantovit. Divinité slave 142, 203
Symbolæ questiones, d'Achiles Bocchius .. 551
Syncelle (le). Sa chronique citée, valeur de ce travail, 160; — n'a fait que copier l'historien Joseph 168

Table de Claude. Célèbre monument, cité. 389
Talent de soixante mines. Valeur de cette monnaie chez les Grecs 469
Taureau (le). Sa signification dans les caractères hiéroglyphiques, 26; — symbole de la force féminine. 236
Tchamitch. Histoire de l'Arménie, citée. 227
Temple restitué par Cambyse à la déesse Neith 46
Templiers. Richesses qu'ils rapportent de Palestine 226
Tisias (le rhéteur), représenté sur un vase antique 621
Tetaz (M.), architecte. Son mémoire sur l'Erechtheion d'Athènes 1, 81

PAGES

Texier (M. Ch.). Note sur les antiquités de Bougie 574
Toitures des maisons dans l'antiquité 216
Tombe de Bouchard de Charpigny 581
Tombeau servant d'autel, 317; — romain trouvé en Algérie, 373; — du cardinal Ancher 735
Tombes mérovingiennes explorées et décrites. 200
Tour (la) d'Auvergne. Origines gauloises, citées 482
Tour de la Librairie, au Louvre 677
Tournelles. Ruines romaines trouvées dans ce lieu 186
Trésor du roi Charles V, au Louvre 676
Trèves. Monuments antiques et du moyen âge de cette ville 781
Troche (M.). Mémoire sur l'hôpital Saint-Gervais, 255; — sur l'hôtel de Ponthieu .. 589
Tubes calorifères, cités par Sénèque 219
Typographes (marques et emblèmes d'anciens) 543, 545

Vaison. Notice historique sur cette ville et sa basilique 317
Valeur (devises de la) au moyen âge 286
Valois (l'ancien). Auteurs cités sur cette province 186
Van-Drival (l'abbé). Son Mémoire sur un monument égyptien, cité 144
Vases peints antiques du Musée du Louvre. 621
Vases antiques trouvés à Limoges 421
Vautour. Sa signification dans les caractères hiéroglyphiques 24
Veridicus Christianus du P. David, cité 552
Verre (emploi du) dans l'antiquité 98
Victoire (la) remettant une couronne à Hercule 192
Vie (la). Symbolisée dans les religions de la Syrie et de la Phrygie 644
Vinet (M. Ernest). Examen des peintures et des sculptures du salon de 1851 65
Vitry. Produit de ses carrières à pierre, employées pour les travaux du Louvre .. 672
Voyage archéologique au pied de l'Aurès ... 492

Wailly (M. Natalis de). Observations sur des tablettes latines trouvées en Transylvanie 471
Wilkinson (sir Gardner). Son ouvrage Customs and Manners of the ancient Egyptians, cité 710
Witte (M. de), nommé membre titulaire de l'Académie de Belgique 142

Zodiaque (signes du). Leur origine et l'attribution des animaux symboliques qu'on y a représentés 236, 367

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU HUITIÈME VOLUME.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

BIND...
MAR 20 1970

CC
3
R4
année 8

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY